This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY LOS ANGELES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE

Tome XXII — 1905

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
BÉNÉDICTINE

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique

1905

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CATALOGUE DES MANUSCRITS DE L'ABBAYE DE GORZE AU XIe SIÈCLE.

IL n'y a guère de bibliothèque monastique qui ait dû surpasser en importance celle de Gorze ; il n'en est point dont les destinées finales aient été plus lamentables. La puissante abbaye ayant été ruinée, puis sécularisée, à la suite des troubles religieux du seizième siècle, l'inestimable trésor de manuscrits qu'elle avait possédé disparut si complètement, qu'on n'a pu en signaler jusqu'ici que trois ou quatre débris, et encore peu considérables (1). Pour comble d'infortune, tout renseignement précis faisait défaut sur le contenu de l'antique *Armarium* de Gorze, de telle sorte qu'il n'y avait même pas moyen de mesurer l'étendue des pertes subies (2).

Cette lacune sera désormais comblée par la publication du présent catalogue.

Il fait partie d'un manuscrit du XIe siècle, provenant de la célèbre abbaye de Saint-Thierry, et conservé aujourd'hui à la bibliothèque de la ville de Reims. Ce volume, décrit par H. Loriquet dans le tome Ier du tout récent catalogue (1904), n. 427, pp. 570-5, contient dans sa seconde portion certains opuscules très curieux, qui seront ci-dessous l'objet d'une note spéciale. La première partie, comprenant seulement dix-huit feuillets, contient le *De differentiis spiritalibus* d'Isidore, deux homélies, la passion de sainte Macra, et divers extraits.

1. Cf. Ferdinand des Robert. *Deux codex mss. de l'abbaye de Gorze*, Nancy, 1884. Aux deux livres signalés par cet auteur, il faut en ajouter deux autres, conservés actuellement à Epinal : un Bréviaire de Gorze du XIVe siècle, et l'*Ordo antiquus monasterii Gorziensis*, du XIIe (n°s 97 et 71 du catalogue de 1861). Ce dernier manuscrit, après avoir appartenu primitivement à l'abbaye de Gorze, avait passé dans la suite à celle de Senones. Il existe, en outre, à la Bibliothèque Mazarine (n° 561 du catalogue de 1885) un codex du IXe ou Xe siècle, renfermant les scolies de Maxime sur Grégoire de Nazianze, et qui, à la fin du XIe siècle au moins, a pu appartenir au monastère de Gorze.

2. M. Omont attribue à Gorze une liste d'une trentaine d'ouvrages, transcrite vers la fin du XIe siècle, précisément sur un des derniers feuillets du ms. 561 de la Mazarine. (Cf. T. Gottlieb, *Ueber mittelalt. Bibliotheken*, p. 151). Mais, outre que les indications fournies par ce catalogue sont extrêmement sommaires et incomplètes, il se peut fort bien qu'elles se rapportent, non à la bibliothèque de Gorze elle-même, mais à un stock de livres, dont aurait fait partie l'exemplaire des scolies de Maxime, et qui serait venu d'ailleurs grossir le fonds primitif du grand établissement lorrain.

Digitized by Google

C'est à la suite de l'ouvrage d'Isidore, et avant les homélies, qu'a été transcrit le catalogue des mss. de Gorze. Il commence au recto du fol. 12, pour finir presque au bas du fol. 14. Le tout a été tracé au XIe siècle, d'une écriture très serrée et assez inhabile ; il y a beaucoup de grattages, et des corrections nombreuses qui semblent faites de première main.

A l'époque moderne (XVIIe ou XVIIIe siècle), on a écrit en marge du début la petite note suivante: « *Catalogus librorum qui olim fuere in coenobio S. Theodorici et quorum aliqui sicut hic notantur adhuc reperiuntur ibidem.* Le même annotateur, probablement, aura çà et là souligné ou noté par des croix, quoique d'une façon assez négligée, les ouvrages dont il croyait reconnaître ainsi la mention.

M. Loriquet, dans son catalogue, a fait complètement sienne cette façon de voir touchant l'attribution de la liste en question ; il y reconnaît, lui aussi, « le catalogue fort important de la bibliothèque de Saint-Thierry au Xe siècle ».

En fait, nous avons ici le catalogue des manuscrits que possédait l'abbaye de Gorze vers le milieu du XIe siècle. Il suffit, pour s'en assurer, de considérer le titre par lequel débute notre liste : *Nomina sacrorum hic continet ordo librorum beati Gorgonii martyris.* M. Loriquet, se méprenant sur la signification de ces mots, a suppléé entre crochets le mot [*Passio*] avant *beati Gorgonii*, comme si le premier livre mentionné, avant même les exemplaires de la Bible, était une Passion de S. Gorgon. Ce n'est pas cela. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la description donnée par O. Schmidt-Reder du Psautier du XIe siècle conservé à Görlitz (1), pour reconnaître qu'à cette époque les différentes mentions *Gorgonii est, Gorgonii sum, Sanctissimi martiris Gorgonii liber iste est*, etc. équivalent à cette autre: GORZIAE.

Et le contenu de notre liste est pleinement d'accord avec son titre. Rien qui rappelle spécialement Reims ou le voisinage de Reims, sauf ces mots, l. 195: *Pauca quedam de uita sancti Remigii*; surtout pas la moindre mention d'une vie de saint Thierry. Par contre, nous trouvons, l. 114, un *Sermo de passione beatorum Dorothei et Gorgonii* ; l. 176, les *Miracula beati Gorgonii* ; l. 107, un *De gestis pontificum Mettensium* ; l. 177, un double office pour l'Invention de saint Étienne, fête patronale de l'Église de Metz, etc.

Il y a plus. Dans la seconde moitié, la liste est subitement interrompue par la mention suivante : LIBRI QUI AD AMELLAE DEPOR-

1. *Neues Archiv*, X (1884), 201.

Digitized by Google

TATI SUNT. Or, l'une des principales dépendances de l'abbaye de Gorze était le prieuré d'Amel, en latin *Amella*, au comté de Verdun. Fondé comme collégiale en 959, il devint monastère bénédictin en 1032, et son nom revient dès lors fréquemment dans les documents relatifs à l'histoire de Gorze (1).

Ainsi, la dernière partie de notre liste constitue le fonds de livres qui fut destiné à Amel, lors de l'introduction des moines, en 1032, ou peu après. On y remarque, ce qui est fort naturel, une vie de saint Airy, évêque de Verdun, et surtout un nombre considérable d'auteurs profanes. Cette dernière particularité permettrait de supposer que le prieuré naissant devint dès lors pour la maison-mère ce que celui d'Hastière, à la même époque, était pour Waulsort : le séjour de la gent bruyante des écoliers et de leur *magister* (2).

Le texte édité ci-après donnerait lieu à bon nombre de remarques intéressantes ; j'ai dû me borner, faute de temps, à quelques brèves annotations. Quant au complément naturel d'une semblable publication, l'identification des différents articles avec les manuscrits conservés aujourd'hui dans les bibliothèques, il est malheureusement rendu impossible par la perte à peu près totale et irréparable de cette importante collection.

L'état de la pièce ne permet pas de grouper, comme on l'a fait en d'autres cas, les opuscules renfermés dans un même volume : la mention *in uno uolumine* revient à de trop rares intervalles pour qu'elle puisse fournir à cet égard des indications vraiment utiles. Tout se suit sans interruption dans le manuscrit ; et si, dans la première partie, je me suis permis de partager le texte en alinéas, c'est que ces divisions étaient d'elles-mêmes indiquées, soit par des majuscules, soit par l'ordre systématique qu'a d'abord suivi le rédacteur de la liste.

Voici cette liste, avec les incorrections qu'y a laissées çà et là l'impéritie ou la négligence du copiste :

Nomina sacrorum hic continet ordo librorum · beati Gorgonii martyris.

Historiae duae ueteris ac noui testamenti. Una earum in duobus uoluminibus diuisa · et antiquae manus. Altera nouae · et inunum coartata. Liber Tobiae Hester et Iudith in uno uolumine.

---

1. Cf. A. D'Herbomez, *Cartulaire de l'abbaye de Gorze*, pièces 107, 126, 124, 129, 137, etc.

2. U. Berlière, *Monasticon belge*, I, 41. Le premier abbé de Waulsort, l'irlandais Maccalan, s'était formé à Gorze sous l'abbé Einold, et il y eut longtemps des relations intimes entre les deux monastères.

Digitized by Google

Augustinus de sancta Trinitate. Aug. de fide et operibus. Aug. de uera religione. Augustinus de uidendo Deo ad Paulinam clarissimam. Libellus questionum eius. Aug. de karitate. Aug. contra Faustum Manicheum. Aug. de magistro et de sancta uirginitate in uno uolumine. Augustinus de confessione. Aug. super Genesim ad litteram. Aug. contra · v · hereses. Augustini Enchiridion. Aug. sermones duo · quomodo diffiniretur antiquitus disciplina et pecunia. Aug. liber de sermone Domini in monte habito. Epistola Augustini ad Eutropium et Paulum de perfectione iustitiae in singulis codicibus Liber Augustini questionum LXXXtrium antiquae litterae. Liber Augustini de magistro ad filium. Liber Augustini super Apocalipsin Iohannis apostoli. Liber Augustini ad quendam comitem sibi karissimum. cuius initium est *O mi frater · si cupias scire*. Liber Augustini de beata uita ad Theodorum quendam. Questiones Augustini super · v · libros Moysi. Tractatus Augustini Vnde malum sub interrogatione et responsione. Aug. de · v · talentis. Aug. de quantitate animae · et Sermo eius de reddendis decimis in uno uolumine. Augustinus de moribus sanctae ecclesiae catholicae. Aug. de psalmo lxxxmo antiquae manus. Aug. de doctrina christiana. Aug. de uerbis Domini secundum · IIII^{or} · euangelistas. Expositio eius a *Domine exaudi* · usque in finem psalterii. Omeliae eius super | fol. 12^{v} | euangelium Iohannis apostoli · C·X·I·I· Liber ammonitionum Augustini. Gregorii · et Ieronimi presbiteri. Augustinus de moribus monachorum.

LIBRI Ambrosii episcopi · Liber eius super psalmum *Beati inmaculati* Expositio eius et Ieronimi presbiteri super epistolas Pauli. Bedae quoque presbiteri · super Actus apostolorum · et super Apocalipsin Iohannis

1 *Gorgonii*] corr. de *Gregonii*.

2 *Historiae*] Ce sont les livres historiques de la Bible qui servaient pour les lectures et les répons de l'office durant tout le cours de l'année liturgique.

ac noui] corr. de *agnoui*.

11 *et pecunia*] Le sermon *De disciplina christiana*, t. VI. Migne 40, 669 sqq. Cf. notamment le n. 6 : « Ideo pecunia, quia antiqui totum, quod habebant, in pecoribus habebant. »

12 *Augustini ad E*] exponctué.

iustitiae] ms. *iustiae*.

14 *Apocalipsin*] cod. *apolipsin*.

18 *Unde malum*] Le traité *De libero arbitrio*, en trois livres. Migne 32, 1221 sqq.

19 *De V. talentis*] Je ne vois rien présentement qui corresponde à ce titre, sauf la brève allocution formant le serm. XCIV. Migne 38, 580.

20 *eius de*] ms. *eiusdem*.

de reddendis decimis] Serm. 277 de l'Appendice? Revient plus loin, l. 136.

24 *C.X.I.I.*] Il y en a en tout CXXIV.

Liber ammonitionum] Le terme *Ammonitiones* désigne couramment, dans saint Césaire, des séries d'instructions sur des sujets pratiques. Un de ses recueils porte même en tête les trois noms d'Augustin, d'Ambroise et de Jérôme ; parmi ceux qui lui sont postérieurs, je ne m'en rappelle aucun où les noms de Jérôme et d'Augustin se rencontrent avec celui de Grégoire.

29 *Apocalipsin*] ms. *apolapsin*.

Digitized by Google

apostoli in uno uolumine. Libellus eius de taciturnitate · Exameron eius · Sermo eius in depositione beati Satyri confessoris · Libri eius de patriarchis · IIII^{or} · de penitentia duo · de fratris sui excessu duo · quatuor eius epistolae · omnes hi in uno uolumine · Expositio eius super epistolas ad Corinthios.

LIBRI Ieronimi presbiteri · Exposit. eius super breui prouerbio · secundum anagogen · Liber commentariorum in Hieremia propheta · Expositus eius in Esaia propheta · Explanatio eius in prima parte Iezechielis prophetae · Eiusdem in secunda · Eius liber de questionibus hebreorum nominum · Explanatio eius in · VIIII^{em} · minores prophetas · et uita uel obitus sanctorum ueterum ac nouorum patrum . Heimonis expositio in Apocalipsi Iohannis apostoli · in uno uolumine · Epistola eius de diuinis libris · cum prologis historiarum · Libri epistolarum eius duo · unus quantum ad numerum perfectus · et alter inperfectus in singulis codicibus · Explanatio eius in Matheo euangelista · Libri eius de uirginitate · tonsae litterae · Expositio eius super euangelistas · IIII^{or} · Epistola eius ad Sunniam et Frethelam · et chronica eius · et glossae super uetus ac nouum testamentum in uno uolumine.

LIBRI GREGORII PAPAE · Vita eius maior integre in uno uolumine et partim in altero · Expositio eius in quodam uolumine ita incipiens · *Petite et dabitur uobis* · XL · omeliae eius et expositio eius super Iezechielem. Dialogus eius de uita et uirtutibus sanctorum patrum · Libri pastorales. duo · unus perfectus · alter inperfectus · Libri expositionum in Iob · tribus corporibus distributi · Libri Ypaterii de opusculis beati Gregorii excerpti duo distributi singulis corporibus.

LIBRI BEDE presbiteri · Expositio super Marcum euangelistam · L · omeliae eius · Expositio eius super parabolas Salomonis · et Ieronimi presbiteri et Gregorii papae in uno uolumine · Liber eius de tabernaculo foederis · Libri compoti eius maiores integre consummati duo tertius inconsummatus · in fine · XII · signa habens depicta · Expositio eius super · VII · epistolas canonicas.

LIBRI ADAMANTII ORIGENIS · Expositio in epistola Pauli ad Romanos · et in Cantica canticorum.

Libri Alchuini · Expositio super psalmos penitentiales · Epistola ad Karolum imperatorem et Liber ad Vuidonem comitem.

30 *de taciturnitate*] ms. *tatiturnitate*. Rien dans les œuvres de saint Ambroise qui corresponde à ce titre, en dehors de l'homélie sur le Ps. 38. Migne 14, 1039.

35 *super brevi prouerbio secundum anagogen*] Titre que porte dans plusieurs anciens mss. le court commentaire sur les quatre évangiles faussement attribué à saint Jérôme. Migne 30, 531 sqq. (Édit. de 1846).

38 *Eius liber*] Il y avait d'abord, semble-t-il, *Item eius libri*.

39 *hebreorum*] Au-dessus du mot : *uel hebraicorum*.

58 *compoti*] corr. de *cumpoti*.

integre] Restitué par conjecture ; il y avait d'abord *interre*, puis le premier *r* a été gratté.

Digitized by Google

Libri Eucherii · Questiones de ueteri ac nouo testamento et Liber ad Veranum filium.

Libri Cassiodori · Partis primae et secundae expositio super Psalterium · C · uidelicet psalmorum · Liber eius qualiter libri diuini assumendi sunt in lectionibus.

Libri Isidori · De summo bono liber eius · et De sententiis Domini alius · Liber Aethimologiarum eius · Liber Soliloquiorum eius · Expositio eius super · V · libros Moysi · Quaternio incepta ex libris Aethimologiarum eius · Liber Officiorum eius in capite habens epistolam Aug. ad Consentium.

LIBRI KANONVM · Liber · K · Ex sinodo Lugdunensis ecclesiae ita incipiens · *Si quis uoluerit tecum iudicio contendere* · Kanones Karoli magni ita incipientes · *Dominante per secula infinita omnium dominatore* · Item liber · K · ita incipiens · *Excepto baptismatis munere* · Liber · K · ita incipiens · *In primis querendum est* · Liber · K · de de mallis et placitis quibus temporibus obseruari debet · cuius initium est · *Cum oportunitas ecclesiastica exigit* · *ut contra delinquentes* · Liber · K · cuius initium est · *Credimus in unum Deum* · Libri · K · duo in singulis codicibus quorum initia sunt. *Omni uobis uisu aut auditu notum esse non dubitamus* · Regula canonicorum · Concordia regularum · Liber ecclesiasticus ita incipiens · *Capitula sequentis operis praenotamus* · Liber de conflictu uitiorum atque uirtutum.

LIBRI Heimonis · Pars prima expositionis eius super epistolas et euangelia · a natl · Domini usque Pascha. Pars secunda eiusdem incipiens a Pascha usque ntl · Domini · | fol. 13r | Expositio eius super Isaiam prophetam imperfecta · Item explanatio eius super consuetudinarias lectiones a sabbato sancto incipiens · Liber eius in Cantica canticorum.

LIBRI REMIGII · Liber eius super Genesim · Expositio eius super Psalmos XXXIIII · Item expositio super Psalmos LX · Item a Psalmo · L · mo usque centesimum IIIum.

LIBER calculatoriae artis · H Rabbani Mauri · Liber commentariorum eius in Deuteronomio · Libellus El*prici de Compoto · Excerptum de Compoto · ad feriam et lunam inueniendam · Liber Hildemari · cuius initium est · *Gratiae omnipotenti Deo referendae sunt.*

LIBRI Officiorum · Libri Amalarii duo in singulis uoluminibus · cuius

70 *sententiis*] ms. *sentiis*.
78 et sq. *incipiens*] corr. de *incipientes*.
placitis ms. *platitis*.
82 *codicibus*] ms. *coditibus*.
83 *initia sunt*] corr. de *initium est*.
85 *praenotamus*] Les *Eclogae de officio missae* d'Amalaire. Migne 105, 1315 sqq.
98 *referendae sunt*] Ce n'est là l'*incipit*, ni du Commentaire sur la Règle, ni de la Lettre à Ursus de Bénévent, les seuls écrits actuellement connus d'Hildemar.
99 *Officiorum*] ms. *offitorum*.

Digitized by Google

100 initia sunt · *Septuagesima computatur secundum titulationem sacramentorii* · Item liber alius ita incipiens · *Ubi sanctus Augustinus exponit euangelium.*

LIBER Sermonum incipiens a secunda ebdomada aduentus Domini usque pascha · et inuentio capitis praecursoris Domini · Lectiones euangeliorum dominicorum dierum · cum collectis incipientes a prima ebd. aduentus
105 Domini · usque palmis · Omeliae Cesarii episcopi ad monachos ueteris manus. Diadema monachorum Smaragdi · et omeliae Cesarii in uno uolumine nouae manus. Sedulius Scottus super Matheum · Liber eius de gestis pontificum Mettensium · Liber diuersorum autorum · cuius initium est. *Vetus testamentum ideo dicitur · quia ueniente nouo cessauit.* Omelia Maximi
110 episcopi in dedicatione templi in una quaternione. Vita sanctorum · Augustini · Gregorii · Ambrosii · Ieronimi presbiteri · in uno codice pessimo · Excerptum Angelolmi ad Bertaldum abbatem de sexta aetate millenarii numeri · Vita sancti Martini Turonorum episcopi ueteris manus. Sermo de passione beatorum martirum Dorothei et Gorgonii · cuius initium
115 est · *Saluatoris omnipotentia fratres dilectissimi* · Liber collationum Patrum habens in capite Sermonem beati Augustini · *Legimus sanctum Moysen praecepta populo dantem* · Liber prognosticorum de futuro saeculo · Iuliani Toletane ecclesiae episcopi ad Idalium Barzilonensem episcopum · in capite habens passionem sanctorum martirum Crispini et Crispiani · Vita
120 sanctae Vualtburgis uirginis · Liber de operibus sex dierum · iuxta disputationem puerorum · Liber Ionae episcopi contra perfidos ita incipiens · *Sanctae Dei ecclesiae strenuis doctoribus* · Epistolae Ebbonis et Alitgarii episcoporum · Passio beati Dionisii maior duobus codicibus et Libellus

100 *titulationem sacramentorii*] sic. Migne 105, 993.

101 *exponit euangelium*] Ibid. col. 991.

107 *De gestis pontificum Mettensium*] Pas la moindre trace d'un ouvrage semblable parmi les productions connues de Sedulius Scottus. Cf. L. Traube, « *O Roma nobilis.* Philolog. Untersuchungen aus dem Mittelalter ». München, 1891, pp. 42 sqq. Serait-ce une confusion avec l'opuscule de Paul Diacre sur le même sujet ? De tous les évêques de Metz, Sedulius ne semble avoir chanté que le seul Adventius (858-875).

109 *nouo cessauit*] Isidor. Etymolog., l. 6, c. 1. Migne 82, 229.

112 *millenarii numeri*] Cet ouvrage du moine de Luxeuil ne se trouve mentionné nulle part ailleurs, que je sache. Angelome, dans la préface en vers de son commentaire sur la Genèse, admet la chronologie des Septante, d'après laquelle le Christ serait venu au sixième millénaire du monde :

Hic sex annorum mansit per milia trusus,
Filius ille Dei donec descendit ab aula.

Quant au destinataire, Bertald, il y a eu plusieurs abbés de ce nom, à l'époque et dans le voisinage immédiat d'Angelome, entre autres, Berchtaldus de Munster en Gregorienthal, qui paraît dans les actes de 843 à 864.

115 *Saluatoris omnipotentia*] B. H. L. n° 3620.

116 *Legimus sanctum Moysen*] Pseudo-August., t. V, serm. 245.

119 *Crispiani*] pour *Crispiniani.*

120 *iuxta disputationem puerorum*] Conf. P. L. 101, 1099.

122 *strenuis doctoribus*] Cet *incipit* ne figure pas parmi les œuvres éditées de l'évêque d'Orléans ; mais « il n'y a presque pas lieu de douter qu'on ne nous a pas conservé tous les écrits de Jonas ». (*Hist. litt. de la France*, V, 30.)

Digitized by Google

excerptus ex passione eius. Item epistolae Alitgarii ac Ebbonis · Expositio Primasii super Apocalipsin Iohannis apostoli. Liber Albini magistri · de libro Geneseos · Expositio eius super Ecclesiasten · cuius inicium est · *Postquam de paternae pietatis nido* · Regulae. v. beati Benedicti abbatis cum glossis. Liber conrosus continens infra medium sui · epistolam Ferrandi diaconi ad Fulgentium episcopum de quinque questionibus sanctae Trinitatis · Liber Emmonis · de qualitate celestis patriae · Libri principium cuius medietas deperiit continentis regulam Spaniensis episcopi · ita incipit. *Post dilectionem Dei et proximi* · Quaterniones de compoto · ita incipientes · *Februar. in kl.* Liber collationum Patrum antiquae manus in capite sui habens partem Actuum apostolorum · Liber Esdrae prophetae uel reuelatio quando in infernum fuisse dicitur. Epistolae beati Pauli apostoli · in finem habentes Sermonem beati Augustini de decimis reddendis · Item Epistolae eius in altero codice. Vita sanctorum confessorum · Apri · Remacli · Lamberti · et Mauricii ac sociorum eius martirum in uno uolumine. Liber prognosticorum Iuliani Toletani episcopi in altero codice · et calculatio Albini ** magistri · Prima pars Cassiani de cingulo monachi · Secunda pars eius · x · collationum Patrum · et Vitae sanctorum Pauli · Antonii · Hilarionis · Malchi in uno uolumine. Item pars · III · in tertio uolumine · Parabolarum Salomonis expositio in uno uolumine. Excerptio Psalmorum cuiusdam. Liber Gregorii Turonorum episcopi de uirtutibus sanctorum. Liber calculatorius continens excerptum beati Gregorii et omelias diuersas · | fol. 13ᵛ | ab epistola Theophili episcopi incipiens ita *Post resurrectionem Domini Saluatoris nostri*. Parabolae Salomonis translatae a beato Ieronimo iuxta hebraicam ueritatem · et Ihesu filii Sirac liber · Libri Gregorii Nazanzeni · VII. in uno uolumine · inicio perdito. Libri qui ad Amellae deportati sunt · Aug. contra · v. hereses Mani-

130 *celestis patriae*] Ouvrage demeuré inédit, à l'exception de la préface, publiée dans le *Thesaurus Anecdot.* de Martène et Durand, t. I, col. 667 sq., d'après un manuscrit de l'abbaye de Tamié, en Savoie. Sanderus en a signalé un autre exemplaire à Villers, en Brabant. (*Biblioth. belg. manuscr.* I, 271). Il en existe un troisième, provenant de Saint-Laurent de Liége, à la Bibliothèque Royale de Bruxelles : ms. 9669-81, foll. 98-125ᵛ. (Catalog. Van den Gheyn, n. 1373, t. II, p. 306). On a fait de cet Emmon, tantôt un cistercien du XIIᵉ siècle, tantôt un prémontré du XIIIᵉ. Notre catalogue de Gorze prouve qu'il s'agit d'un auteur plus ancien. Autant que j'ai pu voir, il y aurait certains motifs d'identifier celui-ci avec Emmon qui fut abbé d'Ébreuil, en Auvergne, dès 1016 au plus tard. En ce cas, le Guillaume, grand personnage converti auquel s'adresse la lettre-préface, pourrait être Guillaume IV d'Aquitaine, surnommé Fier-à-Bras, qui, après avoir abdiqué en 990, se fit moine et mourut à Saint-Maixent, le 4 février 995.

131 *continentis*] corr. de *continens*.

132 *Dei et proximi*] La règle de S. Fructueux de Braga. Migne, 87, 1099.

135 *fuisse dicitur*] Ce doit être la petite Apocalypse d'Esdras, dont le texte grec a été publié par Tischendorf, *Apocalypses apocryphae*, p. 24-33. On en connaît une version syriaque, une autre arabe, mais de latine aucune.

141 *collationum*] corr. de *collationes*.

147 *Saluatoris nostri*] Cf. Migne, 90. 607 sq.

148 *filii*] ms. *fii*

150 *ad Amellae*] corr. de *a'meilae*.

hereses] ms. *heresos*.

Digitized by Google

cheorum · Pars prima moralium · Commentarium Ieronimi in Epistolis et Expositio Bedae in VII · Epistolis canonicis et in Actibus apostolorum et in Apocalipsi. Libri Bedae de Temporibus et de metrica arte · Commentum Boecii super Isagogas Porphirii · Expositio domni Remigii super Psal-
155 mos · C · duos · Dicta Sedulii Scoti de diuersis questionibus cum glosis ueteris ac noui testamenti · Pars Miconis inperfecta. Libelli Anitii Boetii duo de sancta Trinitate in uno codiculo · Cathegoriae Aristotelis et commentum Boetii in uno codice · Commentum eiusdem de topicis differentiis · Libellus de arte geometrica · Ysagogae Porphirii · et Libellus Au-
160 gustini ad filium super cathegorias Aristotelis in uno corpore. Item libellus isdem ad filium in altero uolumine. Dialetica eiusdem Augustini. Libri quatuor · T · Liuii · et quintus inperfectus in uno codice. Libri Vitruuii · X. in uno uolumine · Priscianellus · I · et alter super XII · uersus Virgilii. Libri Iunii Iuuenalis · Liber Martiani Felicis Cappellae · Liber
165 Flacci Persii · Libri X. Q. Curti · Rufi · gestorum Alexandri Magni. Timeus Platonis · Musica noua. Expositio Remigii super utrumque opus Donati et Catonem et super duo opuscula Prisciani · et Euthicium et super Bedam de arte metrica. Liber Virgilii · Medicinale. Terenteus · Glosarius quidam super Virgilium. Liber Focae de nomine et uerbo · Libellus quo-
170 modo reconcilietur infirmus · et penitentia ei si conualuerit pro unoquoque facinore iniungetur. Gesta Langobardorum edita a Paulo historiographo · Liber Iohannis Crisostomi de Psalmo · L · et sermones eius in uno uolumine. Libri Effrem duo in singulis uoluminibus. Epistolae Clementis duae ad Iacobum fratrem Domini et reliquae tres de diuersis causis · et Excer-
175 ptum de omeliis Augustini super Iohannem in uno uolumine. Interpretacio nominum Genealogiae Domini nostri Ihesu · et miracula beati Gorgonii mar. Libri communes duo unus perfectus et alter imperfectus · Inuencio corporis beati Stephani prothomar. antiquioris edicionis cum responsoriis et antiphonis. Item recencioris in altero uolumine cum uita beati Hylarii
180 episcopi · Vira beati Agerici episcopi Virdunensis in una quaternione. Epistola Theodemari abbatis missa ad Karolum de tribus leccionibus ueteris testamenti priuatis diebus estatis legendis · Liber Candidi arriani ad Victorinum rethorem · et eiusdem ad ipsum · Passionales · IIII^{or} · duo noui et duo ueteres · Excerptum Bedae psalmi et orationes in uno codice.
185 Glosarius super historiam · Rotula capitulorum sparsim collectorum ab

156 *Pars Miconis*] Les curieuses productions de ce Micon font partie des *Carmina centulensia* édités par L. Traube dans les MG. *Poetae lat. med. aeui*, t. III, p. 265 sqq.

157 *Trinitate*] ms. *trinite*.

161 *isdem... Dialetica*] sic.

168 sq. Le passage *Medicinale... et uerbo* a été suppléé après coup à la marge supérieure.

174 *et reliquae tres*] La célèbre épître authentique aux Corinthiens était-elle du nombre? Très probablement non : ce doivent être les trois décrétales apocryphes qui font suite aux deux lettres à Jacques, frère du Seigneur, dans Migne P. Gr. I, 491 sqq.

178 *antiquioris*] ms. *antiquoris*.

Digitized by Google

Adriano papa et Angelranno Mediomatricae episcopo missorum. Glosarius super nouum et uetus testamentum. Item Glossae de ueteri ac nouo testamento · usque Danielis prophetae librum · Pagina Ingmari metrice composita et Karolo regi missa. Pagina terrae repromissionis · Rotula officii sancti baptiste ** grece compositi · et Capitulare nouarum consuetudinum monachorum ex consensu Hludouuici regis. Rotula uetustissima ex arithmetica Boecii · Pagina de situ orbis · mappa scilicet mundi · Pagina quomodo ex philosophia diversae diffinitiones · quasi quidam fontes emanent. Rotula grecorum nominum · Pagina scutil. ludi · Bede presbyteri. Pagina figurarum de arte musica · Pauca quedam de uita sancti Remigii secundae edicionis · Medicinales · IIII^or^. maiores · unus excerptus modicus · LIBRI DE ARTE · hi. Declinaciones · IIIes. perfectae de nomine et uerbo · unae ceptae. Donati perfecti · III. v. imperfecti · unus cum interrogacionibus | fol. 14^r^ | nominum · pronominum · uerborum et reliquarum partium · Liber Focae ceptus. Liber Aratoris bis · Sedulii duo · Item Sedulius · Prosper. Sicomachia Prudentii · Centon Virgilii simul. Alchimus · Arator · Mithologiarum liber Fulgentii Martianus simul. Item Martianus · Item mithologiarum liber Fulgentii · Sedulius · et Iuuencus in unum. Item Iuuencus · Liber Prudentii Clementis perfectus · et inperfectus. Virgilii libri · III. quartus inperfectus. Seruii commentum super inperfectum · Auianus ter. Item Enigmata Adelmi · et isdem Auianus simul. Item eiusdem Enigmata et alius eius Liber de uirginitate sanctorum. Priscianus maior perfectus unus · inperfecti · IIII^or^. Commentum Sedulii Scoti super Priscianum · Glossae de Prisciniano et Boetio et Virgilio simul. Prisciani de XII. uersibus Virgilii · IIII^or^. et unus inperfectus. Libelli herbarii Vualefridi Strabonis duo · Priscianelli duo unus cum declinationibus. Expositio super ipsum et Donatum · Item Donatus maior et exposicio inicio ** carentes. Expositio Ieronimi prbi super Donatum · Salustius cum epistolis Symmachi praefecti. Item liber eius inperfectus · Statius cum commento · Oratius · Persius cum commento · Lucanus · Macrobius · Iuuenalis cum Persio et commentum eius perfectum et inperfectum · Terentii duo inperfecti. Boetii duo de arte musica. Idem de arithmetica. De consolatione philosophiae libri eius duo · cum commento perfecto et imperfecto. Ipse de sancta Trinitate bis. Ipsius glossae de

186 *Adriano*] ms. *Adrino*.
189 *Karolo*] corr. de *Karulo*.
repromissionis] *re* suppléé au-dessus du mot.
190 *consuetudinum*] ms. *consuetudinarum*.
196 Les mots *Medicinales* ... *modicus* suppléés à la marge inférieure.
198 *perfecti*] Il y avait d'abord *inperfecti*.
201 *Sicomachia*] sic.
203 *Fulgentii*] Ma copie a ici *Fungentii* ; c'est peut-être une distraction de ma part.
205 *Virgilii*] ms. *uirgir*.
209 *Prisciniano*] corr. de *Prisciano*.
213 *prbi*] ajouté au-dessus du nom.

Digitized by Google

220 arithmetica excerptae. Commentum eius super Ysagogas · Kategorias · et Periermenias in uno uolumine. Commentum ipsius super Ysagogas Porphirii ceptum. Commentum ipsius in Topica Cyceronis · Kategoriae Aristotelis in uno uolumine. Kategoriae Augustini et Ysagogae Porphirii · Expositio beati Augustini in Kategorias Aristotelis · Quaterniones in laude
225 musicae disciplinae. Vita Apollonii · uel gesta eius · et Liber officiorum Marci Tulli in uno uolumine. Glossae diuersorum auctorum cuius inicium · *Funti · id est praedia.* Epistolae quaedam uel cartae Miconis · in cuius initio est Prologus regulae beati Benedicti. De pugna uirtutum contra uitia uel uitiorum liber metrice aeditus · et liber Catonis · liber de philosophia
230 et partibus eius · libri de natura bestiarum duo. Liber Cassiodori Senatoris excerptus de IIII^or artibus liberalibus. Liber Vigetii de usu uel arte militiae. Liber puerorum Franconis et Saxonis de nomine et uerbo. Martialis · Ouidius Naso · et Martialis epigrammaton · Commentum super F. C. Martianum perfectum et inperfectum. Liber Ethii cronographi · translatus a
235 Ieronimo prbo. Synonima Cyceronis · Pauca super Terentium · in singulis uoluminibus. Liber de nominibus stellarum · et glossis et dicta Sibillae. Liber Solini · Quaternio de ieiunio quatuor temporum · et ordinationibus quae fiunt in ipsis metrico opere · Ortographia Capri · et libellus de conflictu uirtutum et uitiorum. Opuscula duo grecorum nominum latinis reso-
240 lutorum · Glosarius super alfabetum hebraicorum et grecorum · cuius initium est. *Ratio quedam quae apud grecos appellatur logos.* Liber Cyceronis · Euthicii duo. Quaternio de alfabeto hebraico et greco · et altera modica eidem inserta de finalibus syllabis partium orationis · Excerptum de libris Orosii prbi. Glosarius multorum auctorum · Quaternio inuecti-
245 uae Gonzonis. Expositio maioris Donati · Enigmata Synphosii. Martyrlogium metricum Bedae · Qualiter episcopus uel populus se praeparet ad missam celebrandam in quaterniunculis scriptum · Pars Aesopi.

221 *Ysagagas*] *as* corr. de *e*.
Porphirii] ms. *Porphii*.
222 *Kategoriae*] ms. *Kateriae*. *Vi* suppléé au-dessus du mot.
224 *Kategorias*] corr. de *Katagorias*.
225 *Apollonii*] écrit d'abord avec deux *p*.
232 *et uerbo*] l'ouvrage bien connu d'Alcuin.
234 *cronographi*] corr. de *cromographi*.
235 *prbo*] aussi ajouté au-dessus du nom.
238 *metrico opere*] Probablement la pièce qui se trouve parmi les œuvres de Bede. Migne 94, 606 sq.
242 *Euthicii*] corr. de *Euthii*.
244 *prbi*] au-dessus du nom.
inuectiuae Gonzonis] La lettre de Gonzon de Novare aux moines de Reichenau. Migne 136, 1283 sqq.
245 *Martyrlogium*] sic.

Digitized by Google

APPENDICE.

Homélies inédites attribuées à Jean de Jérusalem dans la seconde partie du ms. 427 de Reims.

A partir du fol. 19, commence un double traité sur les Évangiles. Il y a d'abord une série de fragments, la plupart en forme d'homélies, avec les *Capitula* en tête, au nombre de soixante-deux (1). Les explications de l'auteur n'ont trait qu'aux trois premiers évangiles, et dans cet ordre: Mathieu, Luc, Marc. Le quatrième n'est pas même nommé.

Vient ensuite, fol. 111v : *Incipit prologus quattuor euangeliorum. Apis fauos de omni genere...* C'est le faux Théophile d'Antioche, que le Prof. Ad. Harnack a étudié en 1883, dans les *Texte u. Untersuchungen*, I, IV, p. 99 sqq., d'après le très ancien ms. 9850-52 de Bruxelles. Il y en a d'autres copies encore. Le regretté Samuel Berger a signalé celles de la cathédrale de Léon et de la Bibliothèque Nationale (2). J'ai noté, de mon côté, le Palat. lat. 287 et le ms. 70 de Chartres, l'un et l'autre du IXe siècle.

Quoique moins ancien, l'exemplaire de Reims présente une particularité qui mérite de fixer l'attention. Il se termine par la rubrique: *Explicit expositio euangelii secundum Lucam* (3). *Iohannes episcopus fieri iussit. Amen.*

Une note toute semblable se lit à la fin des *Capitula* mis en tête des soixante-deux morceaux dont se compose le premier traité : *Expliciunt capitula LXII super euangelium quod iussit transcribe* (sic) *domnus Iohannes episcopus.* Si nous interprétons le *fieri iussit* par l'expression plus claire *iussit transcribi*, il faudrait en conclure simplement que l'un et l'autre traité a été copié par ordre d'un évêque du nom de Jean.

Ce n'est pas ainsi que l'a compris celui qui, au XIIe siècle, a marqué sur le fol 1v le contenu du volume. Voici en quels termes il mentionne les deux ouvrages sur l'Évangile : LIBER SANCTI IOHANNIS EPISCOPI IHEROSOLIMITANI SUPER IIIIor EUANGELIA.

Quant au copiste du manuscrit même, il est assez probable qu'il a fait ici un amalgame injustifié des rubriques initiales et finales. Il est certain, du moins, que le titre deux fois répété *Incipiunt capitula libri quatuor euangeliorum...Incipit interpretatio euangeliorum quattuor* qui précède les soixante-deux fragments homilétiques ne con-

1. On peut en voir le détail dans le catalogue de M. Loriquet, t. I, p. 571-3.
2. *Histoire de la Vulgate*, p. 84.
3. L'ordre des évangiles est : Mathieu, Marc, Jean, Luc.

Digitized by Google

vient pas strictement à ce premier opuscule, où seuls Mathieu, Luc, et Marc sont expliqués ; au lieu qu'il s'applique parfaitement au second, l'*Apis fauos*. En ce cas, il ne faudrait pas s'étonner qu'il eût répété indûment à la fin de ce dernier le nom de l'évêque Jean, alors que celui-ci, en réalité, n'aurait rien à faire qu'avec le premier ouvrage en soixante-deux chapitres.

Et voici qui semblerait bien fait pour confirmer un tel soupçon. J'ai noté à Arras un autre exemplaire de ce premier traité, dans le manuscrit 709 du Catalogue de Caron (Xe siècle). Là, on lit en tête, fol. 1 : IOHANNIS PAPA URBIS ROMAE QUI DICITUR OS AUREUM.

De plus, les *capitula* sont précédés d'une note devenue à peu près illisible, dont j'ai pu néanmoins transcrire à la hâte les lignes suivantes :

> Gemitus enim dictus est a gemendo · uel gemitus luctus quemeri [1] fideles appetunt · quoniam lugentes consolatur, paenitentes emundat · diabolum fugat. Christo conciliat · Amaritudo dulcis · lacrimae felices · salutaris afflictio · De qua re beatus Iohannes papa sedis sanctae Romanae ecclesie in duobus libris ita des... ut merito apud graecos aurei oris nomen acceperit.

Le manque de temps m'a empêché de déchiffrer le reste. Il y est dit que ce pape Jean avait composé une explication de l'évangile ; sans aucun doute, celle qui vient immédiatement après dans le manuscrit, c'est à dire le premier des deux traités du manuscrit de Reims. Il n'est pas ici suivi de l'*Apis fauos*, mais bien de la traduction des sentences de Sextus par Rufin.

Pas n'est besoin d'insister sur ce que la note du manuscrit d'Arras est complètement dépourvue d'autorité. On chercherait en vain un Jean, pape de Rome, auquel les Grecs aient jamais décerné le nom de Chrysostome. Quant à ce traité en deux livres sur la Componction, c'est à coup sûr l'ouvrage si fréquemment copié au moyen-âge, les deux livres à Demétrios et à Stéléchios, qui figurent parmi les ouvrages authentiques du seul vrai Chrysostome [2].

Il n'en reste pas moins que la copie d'Arras dépend très probablement d'un exemplaire antérieur, dans lequel les soixante-deux homélies sur l'Évangile étaient attribuées à un *papa Iohannes*.

Quel était ce *papa Iohannes* ? Le fameux évêque de Jérusalem de 386-417, comme semble l'indiquer la table du ms. de Reims ? Il est

1. Pour *quem ueri* ?
2. Migne, P. Gr. 47, 393-422.

Digitized by Google

encore trop tôt pour se prononcer d'une façon affirmative. Mais, autant qu'un rapide examen m'a mis à même d'en juger, la chose ne me paraît pas improbable à priori. Il y a çà et là des passages qu'on dirait effectivement traduits du grec, et cela par une main peu habile. Les citations de la Bible sont parfois très intéressantes, celle par exemple, fol. 98: *Qui sunt hi qui ut nubes uolant, et ut columbae cum pullis veniunt ad me?* (Is. 60, 8). Fol. 62, j'ai relevé la mention de l'ange Uriel : *Et pugnavit cum angelo Oriel.* Bref, cette série d'explications sur les Évangiles mériterait d'être étudiée, et peut-être publiée. Après tout, il n'y aurait rien d'invraisemblable à ce que quelqu'un des ascètes occidentaux, auditeurs de l'évêque de Jérusalem, eût fait pour ses allocutions ce qu'un autre a fait pour les improvisations de son saint et impétueux adversaire, Jérôme de Bethléem.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

LA QUESTION DE SIENNE

ET LA

POLITIQUE DU CARDINAL CARLO CARAFA

(1556-1557).

Il y a une vingtaine d'années M. George Duruy a consacré tout un livre à l'étude du rôle politique joué par le cardinal Carlo Carafa (1): en même temps qu'il nous a rendu dans ses grands traits la figure du cardinal, il a eu le mérite particulier de mettre en relief l'influence habilement discrète, mais puissante, qu'il a exercée sur son oncle, le pape Paul IV. Quand il s'est agi de suivre dans ses variations et ses détails l'action de ce souple intrigant, de démêler les idées directrices auxquelles il obéissait, bien souvent la critique du brillant historien s'est trouvée en défaut, parce qu'elle était incomplètement renseignée (2). Un savant italien, le Dr Jules Coggiola, a déjà eu l'occasion de rétablir les faits pour la troisième période de l'histoire politique du pontificat de Paul IV, celle qui suit la conclusion des capitulations de Cavi et se termine à la disgrâce des Carafa (septembre 1557-janvier 1559) (3). Sans revenir sur le récit des événements généraux — principalement des faits militaires — que je suppose connus, je voudrais faire un travail similaire pour la période précédente, en prenant pour sources d'information les documents originaux conservés dans les archives

1. George Duruy, *Le Cardinal Carlo Carafa (1519-1561). Étude sur le pontificat de Paul IV*. Paris, Hachette, 1882.

2. M. Duruy n'a connu qu'une petite partie des documents manuscrits que l'on conserve sur le pontificat de Paul IV. Au moment où il faisait ses recherches, les Archives du Vatican n'étaient pas encore ouvertes au public, et les collections de la Barberini n'étaient qu'incomplètement inventoriées. On s'explique moins qu'il n'ait pas songé à tirer parti des richesses qu'il eût trouvées dans les autres dépôts d'archives de l'Italie. En somme son livre est écrit surtout d'après les travaux de Pietro Nores, de Bromato, de Pallavicini, ouvrages de seconde main. — De plus M. Coggiola lui reproche, avec raison je crois, de préférer « al racconto freddo e quasi anatomizzato » le récit dramatique des événements.

3. Giulio Coggiola, *Paolo IV e la Capitolazione segreta di Cavi*. Pistoia. Flori, 1900.

Digitized by Google

d'Italie, en particulier la correspondance des ambassadeurs étrangers résidant à Rome.

La période dont il s'agit s'ouvre au mois de février 1556, au moment où l'on apprend à Rome la conclusion de la trêve de Vaucelles, et se termine aux traités de Cavi. Elle embrasse donc les négociations qui ont immédiatement précédé la rupture entre Paul IV et les Espagnols, puis celles qui ont suivi pendant tout le cours de la guerre. Avant Vaucelles le cardinal Carafa n'avait eu d'autre but que de contracter avec la France une alliance sûre et durable : cet essai avortait. Après Cavi il cherche à tirer le meilleur parti possible des promesses vagues qu'on lui avait faites. Entre ces deux termes se place la période, où se déroule largement le rôle politique du cardinal, où il donne la mesure de ses talents et des ressources de son esprit ingénieux, souple, jamais à court d'expédients et d'intrigues.

***

Le samedi 14 février 1556 durant la nuit, un courrier exprès apportait à Rome une dépêche de Sébastien Gualterio, nonce en France, annonçant la conclusion de la trêve de Vaucelles (1). Au Vatican cette nouvelle inattendue jeta les esprits dans une stupéfaction mêlée de colère (2). N'avait-on pas reçu quelques jours auparavant la ratification authentique du traité d'alliance offensive et défensive conclu entre le Saint-Siège et la France et touché ainsi au terme des négociations laborieuses qui duraient depuis l'avènement de Paul IV (3) ?

Le cardinal Carafa épancha son dépit dans une longue lettre écrite sous la première impression de son émotion au duc de Somma, son agent secret à la cour de France : cette lettre, où s'exprime l'âme d'un homme trompé dans ses plus chères espérances, a toutes les allures d'un réquisitoire contre le roi de France (4). Paul IV de son côté protesta à sa façon : le 17 février au soir il fit mander au

1. Bongianni Gianfigliazzo al Duca di Fiorenza. Di Roma li XVIII di Febr° 1556. Orig. Florence, Archives d'État · Archivio Mediceo, 3275. Roma 16. Gianfigliazzo était à Rome le représentant de Cosme de Médicis.

La dépêche de Seb. Gualterio datée du 6 février : Arch. Vat. Bibl. Pio. 259, f. 135-136.

2. V. même dépêche de Gianfigliazzo : « il quale avisò intendo che è dispiaciuto infinitamente a SStà et al Carlo Caraffa... » En chiffres.

3. Lettre du card. Carafa au duc de Somma. Di Roma 6 Febbraio 1556. « Dopo la partita di V. Ecc^ma abbiamo avuto la ratificazione della capitulazione autentica, e abbiamo intese che la suspensione d'armi riusciva con poco fondamento. » Imprimé dans : *Opere di Monsignor della Casa. Instruzioni e lettere scritte al nome del Cardinal Caraffa.* Édit. de Venise 1728. Tom. III, p. 94.

4. Card. Carafa au duc de Somma. Roma. 15 Febbraio 1556. *Loco cit.*, p. 99-101.

Digitized by Google

Vatican l'ambassadeur d'Espagne, ce marquis de Sarria qui déjà en plusieurs circonstances avait fait l'expérience de son caractère irascible, et après l'avoir embrassé deux et trois fois il lui exprima la satisfaction, la joie que lui avait causée la nouvelle de la suspension d'armes. Il attribua à ses bons offices la plus grande part dans la conclusion de cet heureux événement et le combla de louanges : sa parole abondante trouva là matière à de longs développements. En remerciant, le marquis fit remarquer que désormais la voie était largement ouverte à d'autres négociations dont le terme serait la paix universelle, l'honneur et le service de Dieu. L'ambassadeur de France était présent : le pape se répandit aussi avec lui en compliments, mais, au dire de l'Espagnol, M. d'Avanson en parut fort embarrassé. L'ambassadeur d'Angleterre au contraire eut l'agréable surprise d'entendre le Pape élever sa souveraine jusqu'au ciel (1). — Ces démonstrations, d'autres encore, une faveur extraordinaire témoignée au cardinal Camerlingue — naguère si gravement compromis dans l'affaire des galères — par le pape et le cardinal Carafa purent laisser supposer que vraiment on touchait à la paix (2). Une conversion aussi brusque et aussi inattendue n'atteste pas assurément un grand tact politique chez Paul IV, mais elle peint à merveille son tempérament impressionnable et tout d'une pièce.

Une fois passé le premier moment de stupeur, le cardinal Carafa envisagea plus froidement la situation et, d'accord avec Mgr della Casa, son ami et son conseiller intime, il arrêta les grandes lignes de la politique nouvelle qu'imposaient les circonstances. C'est sans doute de leurs conversations, de leurs vues échangées en commun qu'est sorti ce programme politique qui a été conservé dans les Œuvres de Mgr della Casa sous le titre « Discorso all'Illmo et Rev^mo Cardinal Caraffa per impetrare dalla Maestà dell' Imperator Carlo V lo stato et dominio di Siena (3). »

Dans ce document quelques lignes surtout nous intéressent, celles où l'auteur indique en termes nets et précis le but qu'il faut atteindre et la tactique qui s'impose : elles nous livrent l'explication de toute la conduite du cardinal Carafa à cette époque : « Je crois, dit-il, que V. S^rie Ill^me pourra obtenir pour sa maison la cession de la ville de Sienne

1. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma li XVIII di Feb^o 1555 (p^r 56). Orig. « Chiamò S.Stà hiersera il S. Marchese di Sarria et poiche due et tre volte l'hebbe abbracciato et baciato, gli disse che si rallegrava con S.S. di questa buona nuova della suspensione... » Gianfigliazzo tenait le récit de cette entrevue de la bouche du marquis de Sarria.

2. Gianfigliazzo al Duca di Fiorenza. Eod. loco. « Con queste et altre dimostrazioni la cosa si puo tenere per ferma, aggiuntovi le carezze straordinarie fatte hieri da S. B^ne et dal Car^al Caraffa al Car^al Cam^o, col quale dissero molto bene dell' Imp^r ».

3. *Opere di Monsignor Giovanni della Casa*, t. IV, pp. 35-40. Édit. Naples. 1733.

Digitized by Google

avec tout son territoire : il sera difficile d'obtenir le consentement des Impériaux et à cet égard je ne me fais aucune illusion, néanmoins si les négociations sont conduites avec prudence, diligence et sollicitude, je suis porté à croire, comme je l'ai dit, qu'elles aboutiront à une heureuse issue. Et voici comment à mon avis il faudrait procéder : les Impériaux sont par leur nature très opiniâtres, toujours ils considéreront Notre-Seigneur et V. Sr^ie^ Ill^me^ comme des ennemis. Pour cette raison il n'y a pas à espérer qu'ils vous donnent Sienne de bon gré (per via di dolcezza) ou pour condescendre à vos prières. Il faut donc les obliger à vous faire cette concession ou les en solliciter, ou plutôt faire l'un et l'autre. Nous avons constaté avec quelle ardeur ils ont désiré la conclusion de cette suspension d'armes : ce serait une raison pour envoyer à la cour de sa Majesté Très Chrétienne une personne de grande autorité accompagnée des représentants du Duc de Ferrare, des « fuorusciti » de Florence, de Sienne et de Naples : elle aurait pour mission de présenter des plaintes au sujet de la suspension d'armes et de montrer au roi combien en abandonnant ses alliés il avait renoncé à de précieux avantages et compromis son honneur. » Après un examen de la situation dans lequel sont relevées avec beaucoup de sagacité toutes les circonstances qui militent en faveur de la continuation de la guerre, on fait valoir que le roi a manqué une occasion unique d'anéantir son adversaire : il peut encore retrouver cette occasion unique s'il consent à rompre la trêve.

Dans le cas où ces propositions seraient rejetées, il faudrait néanmoins poursuivre les négociations et affecter d'avoir une grande confiance dans leur succès afin d'exciter les appréhensions et les soupçons des Impériaux « per dare gelosia agl' Imperiali. » « La personne qui serait chargée de cette mission devrait procéder avec la plus grande dextérité afin de ne pas se heurter du premier coup à une fin de non recevoir : du jour où ces démarches auraient éveillé et excité les ombrages des Impériaux il serait facile de suggérer aux ministres de l'Empereur l'idée d'arrêter N. S. et V. Sr^ie^ Ill^me^ dans cette voie ; on se servirait à cet effet de l'Ill^me^ cardinal de Montepulciano ou de tout autre personnage qui semblerait l'homme de la situation. On leur insinuerait que le vrai moyen de réussir serait de vous donner quelque état, finalement on fixerait son choix sur Sienne et au besoin on leur offrirait jusqu'à 2000 thalers de compensation..... Sans aucun doute l'entreprise rencontrera de très grandes difficultés, mais puisque V. Sr^ie^ Ill^me^ se trouve dans une situation si embarrassante, il est nécessaire de recourir à tous les expédients (è necessario di aiutarsi), de tenter toutes les voies, même les plus difficiles. »

On insistait encore sur la nécessité de continuer à entretenir des négociations avec le Duc de Ferrare, au besoin il fallait le faire venir à Rome, il fallait de même se mettre en relations suivies avec les Guises, la reine de France, madame de Valentinois, avec tous ceux

Digitized by Google

qui pouvaient contrebalancer l'influence du connétable de Montmorency, le véritable auteur de la trêve de Vaucelles, en un mot ne négliger aucune occasion d'accroître les inquiétudes et les soupçons des Impériaux. Par des essais de coalition on voulait créer un fantôme destiné à les effrayer et, plus le fantôme serait menaçant, plus on avait chance d'obtenir dans la question de Sienne les concessions souhaitées.

Le cardinal Carafa renonçait donc à faire de la France le pivot, le soutien unique de sa politique ; il cherchait à tirer parti d'un conflit d'influences, il allait essayer d'un système de bascule modelé sur les conceptions les plus raffinées de la politique machiavélique. Et en cela il mettait à découvert tout le fonds de ses ambitions : il se souciait peu de l'indépendance de l'Italie, encore moins de l'indépendance de l'Église considérée comme puissance spirituelle : les intérêts privés de sa famille étaient son unique préoccupation. Il continuait la lignée de ces neveux de pape qui depuis Alexandre VI étaient la plaie de l'Église et de l'Italie, préoccupés non pas seulement d'amasser des richesses, mais de se tailler dans la péninsule déjà si morcelée un état indépendant. A l'occasion des Carafa, Bernardo Navagero a flétri cette ambition « qui pousse les papes à mettre le monde sens dessus dessous, à contracter des alliances tantôt avec un prince tantôt avec un autre pour obtenir leur fin qui est de faire sortir leurs parents de leur état de simples particuliers, de les élever au rang de princes et de les doter d'un état, ce qu'on ne peut réaliser sans faire tort à autrui (1). »

Quand on sait que cette forme du népotisme pontifical a pris fin avec Paul IV, qu'il l'a condamnée, trop tard malheureusement, avec une rigueur inflexible, il devient plus intéressant d'en étudier la dernière manifestation.

*
* *

Plus heureux que ses devanciers en népotisme, le cardinal Carafa trouvait le terrain préparé pour la réalisation de ses ambitions ; du moins son futur principat existait : c'était Sienne. Depuis 1553 il y avait en Italie une question de Sienne ; dès le premier jour elle avait acquis une importance européenne (2). Les Siennois, las de la

1. Alberi, *Relazioni degli Ambasciatori Veneti*, Série II, vol. III, p. 383.

2. Sous Jules III il avait été fort sérieusement question de mettre l'État de Sienne sous la protection du Saint Siège : Henri II avait approuvé cette solution et déclaré s'en remettre complètement au pape « purchè Siena resti libera ». V. à ce sujet lettre du nonce Sébastien Gualterio. Dalla Frattea Milon 14 di Settembre 1554 al Rev^mo Del Monte : Arch. du Vatican. Bibl. Pio. Tom. 259.

Au début du pontificat de Paul IV cette solution était encore à l'ordre du jour : a

Digitized by Google

suzeraineté espagnole, avaient profité des embarras de Charles-Quint en Allemagne pour se révolter : ils s'étaient constitués en république indépendante. Cet acte de vigueur leur avait acquis l'amitié et la protection du roi de France : leur territoire était devenu un centre d'opposition contre la domination espagnole et un nouveau champ clos où les deux éternels rivaux allaient se rencontrer. Pendant plusieurs années, jusqu'au traité de Cateau-Cambrésis, Français et Siennois combattirent côte à côte et on connait les récits animés que Blaise de Monluc a laissés de ces aventures. En 1555, un mois avant l'avènement de Paul IV, Sienne, après une résistance héroïque, avait capitulé et de nouveau avait été occupée par les Espagnols. Mais les vaincus ne s'étaient pas découragés : ils transportèrent le siège de leur république à Montalcino, reçurent des renforts français et continuèrent à occuper la partie la plus riche du pays(1). D'autre part le duc de Florence, qui avait fait cause commune avec Philippe II, avait pris possession des territoires qui avoisinaient ses états, de sorte que le malheureux pays occupé par les bandes de mercenaires, ravagé, dépeuplé pouvait être considéré comme un *bonum vacans* qui appartiendrait finalement au plus fort ou au plus avisé.

Ni le roi de France, ni le roi d'Espagne n'avait intérêt à conserver ce territoire enclavé entre les États de l'Église et le Duché de Florence, mais ils pouvaient l'attribuer à un partisan fidèle sur lequel ils exerceraient un droit de suzeraineté.

Le duc de Florence semblait le candidat tout désigné de Phi-

---

cette époque le cardinal Carafa semble dissimuler ses projets véritables et proposer seulement la protection du Saint-Siège. — V. B^de^ Navagero al Senato. Di Roma alli 16 di Nov^bre^ 1555 : Venise. Arch. d'État. Dispacci Roma al Senato. Tom. 7, fol. 43^v^. — Cf. Id. Di Roma alli 30 9bre 1555. *Eod. loco.* f. 51^v^.

Paul IV, sans prétendre à la suzeraineté pontificale, souhaitait, qu'à défaut de paix universelle « ch' al manco allontanassemo l'armi da questa puovera Toscana. Quell'infelice città di Siena è talmente ruinata che 300 anni non basteranno à ritornarla nel primo suo stato, et il Duca di Fiorenza non ha guadagnato se non nemici potenti con ruina e desolatione, non solam^te^ della città sua, ma di tutto lo stato. » — Navagero al Senato. Eod. loco. f. 45^v^. D'une conversation de Navagero avec le pape.

1. En novembre 1555 le bruit courut que les Impériaux voulaient donner l'État de Sienne aux Farnèse en échange de Parme. B^de^ Navagero recueillit ces renseignements de la bouche d'un homme « che 'l puo sapere ». Il apprit par la même voie que le cardinal Farnèse avait pris des informations minutieuses sur les revenus de l'État qu'on lui proposait « da uno che sa tutte l'intrate dello stato di Siena... e che questo tale gli ha risposto che della città e quello ch'è in mano dell' Imp^re^ non trarria piu al presente che 'l datio delle gabbelle che puo importar hora 15 scudi all'anno, ma che quando havesse anco il resto dello stato, ch'è di quei da Montalcino e di Francesi, ne trarria in tutto 60 scudi... » B^de^ Navagero al Senato. Di Roma alli 30 9bre 1555. *Loc. cit.*, f. 51^v^. La part de territoire occupée par les Français était donc de beaucoup la plus riche.

Digitized by Google

lippe II (1) ; il attendait impatiemment l'occasion de profiter d'une si bonne fortune et son impatience se traduisait par des conflits périodiques avec le cardinal de Burgos, gouverneur de Sienne au nom de Philippe II (2), par un zèle attentif à porter la guerre sur le territoire des républicains de Montalcino, et à créer à tout propos des occasions de conflit.

Pourquoi le cardinal Carafa ne serait-il pas le candidat de Henri II ? Certainement cette espérance le domina dès le début de ses négociations avec la France. « Quant aux terres occupées par les Français, est-il dit dans le programme que nous avons analysé plus haut, on doit croire qu'ils ne feront pas difficulté de les donner, puisqu'ils nous les ont déjà offertes ».

Avant comme après Vaucelles le but était le même ; seule la tactique différait.

On s'explique ainsi la défiance qui ne cesse de régner entre le duc de Florence et Rome durant toute cette partie du pontificat de Paul IV (3) : ce sont deux rivaux qui s'observent, et il faut toute la prudence, l'habileté et aussi la duplicité de Cosme de Médicis pour prévenir une rupture. Cette défiance était encore entretenue par les « fuorusciti » florentins qui étaient nombreux à Rome et dont quelques-uns comme Mgr della Casa, Silvestro Aldobrandini, Pietro Strozzi, ennemis mortels des Médicis, jouissaient d'un crédit considérable auprès du cardinal Carafa (4).

---

1. On a vu cependant que Philippe II avait songé à donner sa préférence aux Farnèse. « M' afferma huomo che'l puo sapere ch' Imperiali tentano di dar Siena al Card. Farnese, pur ch'esso dia ni contracambio Parma... » Navagero al Senato. Di Roma alli 30 novembre 1555. Loco citato, f. 51v.

2. L'inimitié du card. de Burgos et du duc de Florence dura aussi longtemps que leurs rapports. Le 12 juillet 1557, alors que la cession de Sienne à Cosme de Médicis était un fait accompli, Navagero témoigne que le Rme de Burgos « ne voudrait pas partir de là, qu'il est ennemi du Sr Duc de Florence, et qu'il a refusé de lui donner possession de la ville... » — Navagero al Senato. Di Roma alli 12 Luglio 1557. *Loc. cit.*, f. 81.

3. En décembre 1555 le duc de Florence ayant manifesté son intention d'entrer en campagne contre les républicains de Montalcino Paul IV s'y oppose avec une extrême vivacité : « Noi intendendo questo entrassimo nel maggior furore che siamo mai stati e li parlassimo con così poco rispetto come havessamo fatto al più abietto huomo del mondo. » Il considérerait une pareille intervention comme une provocation, comme un nouvel attentat des Impériaux. Navagero al Senato. Di Roma alli 14 Xre 1555. *Loc. cit.*, f. 68. — D'une conversation de Navagero avec Paul IV.

4. La nouvelle de la trêve de Vaucelles causa aux « fuorusciti » florentins une déception aussi grande qu'au card. Carafa « Tal nuova... ha rattristato l'animo dell' inquieti et perversi, che fra gl'altri che n'ha sentito, secondo dicono, dispiacere inestimabile, è stato Mons. della Casa che quando se n'hebbe il primo avviso dal nuntio, disse che si era vero, dove gl'altri andavono in un eramo (sic) per servire a Dio, egli vi voleva andare per servire al diavolo ». — Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma li XXII di Febr 1555 (pr 56.) Orig. : Florence, Arch. d'État, *loc. cit.*

Mgr della Casa et Silvestro Aldobrandini occupèrent successivement dans la secrétai-

Digitized by Google

Ce conflit de compétitions justifiait assez les appréhensions de Mgr della Casa et l'idée qu'il se faisait des difficultés de l'entreprise. Il y avait encore bien d'autres motifs de douter du succès final. En réalité toute la négociation projetée reposait sur un double jeu qui supposait l'intention voulue de triompher par le mensonge et la dissimulation : c'était par excellence son point faible. En voulant plaire également aux deux adversaires on risquait d'éveiller leurs soupçons et de perdre complètement leur confiance. A la fin de son exposé Mgr della Casa s'était demandé, il est vrai, si dans le cas « où Sa Majesté ne consentirait pas à rompre la suspension d'armes il ne serait pas à propos de la mettre au courant de l'intrigue, pour obtenir qu'elle approuvât l'intention de ces négociations, qu'elle se prêtât à les favoriser et à les couvrir pour rendre service à V. S^rie^ Ill^me^. » Mais cette supposition touchait de bien près à la naïveté ; les politiques de ce temps-là n'étaient ni si généreux ni si désintéressés.

De plus dans cette intrigue si compliquée savait-on quelle serait l'attitude de Paul IV ? Pouvait-on se flatter d'exercer sur sa volonté une influence dominante et décisive ? Il est remarquable que dans le long « Discorso » adressé au cardinal Carafa on tient fort peu compte de lui. Rien ne laisse supposer qu'il ait été mis au courant de ces projets ; bien au contraire on semble le considérer comme une quantité négligeable, comme un acteur de second ordre qui paraîtra sur la scène pour y jouer le rôle qui lui sera imposé. Ce trait seul démontre combien le cardinal se sentait maître sur le terrain de la politique (1). En réalité on peut admettre qu'il se faisait illusion, qu'il avait tort de ne pas tenir suffisamment compte des saillies, des excès de langage, des démarches imprudentes et inattendues de son oncle. On pouvait prévoir que les intérêts de la politique exigeraient parfois le sacrifice de certains principes de la discipline ecclésias-

rerie pontificale le poste le plus important après celui du cardinal neveu, le poste de secrétaire intime. Ils furent vraiment les substituts du card. Carafa durant toute cette période, les seuls confidents de ses ambitions. V. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el di 15 di Maggio 1556. Orig. : Florence, Arch. d'État, *loc. cit.*

1. Parfois le cardinal Carafa ne se faisait pas faute de se vanter de l'influence dominante qu'il exerçait sur Paul IV dans les affaires politiques. Dans sa lettre au duc de Somma du 15 février 1556, il revendiquait pour lui la responsabilité d'avoir entraîné le pape dans l'alliance française. V. *Opere di Mgr Gior. della Casa*, loco cit., p. 99. — Peut-être n'était-ce donc pas sans fondement, qu'après la trêve de Vaucelles, on disait communément dans le peuple à Rome « che nel dolersi Caraffa di questa tregua, li fu sentito dire, che seben haveva fatto quanto haveva potuto per corrompere il Papa et li suoi fratelli a unirsi con Francia, et che li fussi riuscito come era, che non per questo i Franzesi havevan mostro di tener alcun conto di lui... » Camillo Titio (secrétaire de Gianfigliazzo) al Duca di Fiorenza. Di Roma li VII di Marzo 1555 (pr. 56). Orig.: Florence, Arch. d'État, *loc. cit.*

Digitized by Google

tique, la concession de faveurs spirituelles et de grâces que le pape seul pouvait accorder en sa qualité de chef de l'Église catholique. Paul IV se prêterait-il à ces combinaisons, à cette exploitation de son autorité spirituelle ? On pouvait en douter. Le cardinal Carafa, qui connaissait à merveille les faiblesses de son oncle, réussit pendant longtemps à les exploiter à force de discrétion et d'habileté. Mais il devait toujours compter avec les interventions inattendues et maladroites, avec les scrupules de conscience de ce réformateur intransigeant. En ce sens Paul IV pouvait bien devenir un obstacle au succès des plans élaborés par Mgr della Casa.

Il n'était pas moins difficile d'obtenir l'adhésion des puissances italiennes, ce qui était un point du programme. On voulait les grouper au nom de l'indépendance nationale, et les opposer comme un bloc à la puissance espagnole. Or ce ne sont pas les intrigants du Vatican qui pouvaient se faire illusion sur les intentions, sur le désintéressement des sénateurs de Venise, d'un duc de Parme ou d'un duc d'Urbino. Ils savaient qu'ils avaient affaire à des maîtres dans l'art de la dissimulation. Que dire de Cosme de Médicis qui apparaissait alors comme le parfait modèle du diplomate italien ?

En revanche le cardinal Carafa pouvait tirer une grande force d'un groupe d'hommes qui jouissaient à la fois dans l'Église et auprès de l'empereur d'une haute considération et d'une incontestable influence. Ce groupe n'avait pas de représentants plus éminents que les cardinaux Polus et Morone : c'étaient les hommes de la conciliation ; ils mettaient au service de leurs vues une intelligence largement ouverte aux besoins de l'Église, un dévouement sans bornes à ses intérêts. Ils avaient le sentiment très net des changements qui s'étaient introduits dans le monde depuis Philippe le Bel, surtout depuis Luther, et proclamaient qu'une tactique nouvelle s'imposait.

Ils insistaient sur la nécessité d'accepter l'ordre de choses établi en Italie par les guerres des trente-cinq dernières années, de faire la paix avec l'empereur et de consacrer tous ses soins, toutes ses forces à la lutte contre l'hérésie toujours en progrès, à la restauration de la discipline ecclésiastique. L'empereur, à leurs yeux, était le plus ferme appui de l'Église : n'était-ce pas folie de le combattre ? D'autre part ils admettent le népotisme comme un mal nécessaire, et pour éviter la reprise de la guerre en Italie ils appuient sans arrière-pensée les exigences des Carafa (1).

1. V. opinion du card. Morone sur la cession de Sienne au duc de Paliano, entre autres : Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. 21 Luglio 1556. Orig.: Arch. de Florence. Mediceo 3276. Roma. 17.

Digitized by Google

A la cour de Bruxelles, Carafa possédait un puissant protecteur en la personne de Ruy Gomès, l'irréconciliable rival du duc d'Albe (1). En Italie il pouvait compter sur les Siennois de Montalcino, qui plutôt que de retomber sous le joug des Impériaux ou du duc de Florence étaient disposés à accepter la protection de l'Église. C'étaient autant d'atouts dans sa main. Le succès, semblait-il, dépendait de l'attitude qu'adopterait la France : les négociations commencèrent aussitôt.

Après qu'on eut reçu la nouvelle de la trêve de Vaucelles on signale à Rome un double courant : les partisans de l'empereur estiment que le moment est propice pour « gagner » le cardinal Carafa ; il suffirait d'engager des négociations, assure l'ambassadeur florentin (2). Et B. Navagero apprend qu'on a fait des tentatives dans ce sens accompagnées « de grandes promesses », mais « le cardinal, ajoute-t-il, avec beaucoup de dignité et de gravité a résisté à ces sollicitations (3). »

D'autre part les agents français avaient peine à croire à la suspension d'armes : l'ambassadeur, M. d'Avanson, voulait en avoir la confirmation ; il se persuadait que le roi ne l'aurait pas conclue avant le retour du cardinal de Lorraine, et celui-ci ne devait arriver à la cour que le 9 février. « On comptait beaucoup sur S.S. R^me^ informée exactement de la situation à Rome, à Ferrare et à Venise, chargée de plus d'embrouiller si bien toutes choses que l'accord ne pût pas se conclure (4). »

L'incertitude de l'ambassadeur ne fut pas de longue durée ; avant la fin du mois de février, il fut renseigné par le protonotaire de Noailles envoyé officiellement à Rome pour faire part à Paul IV de la suspension d'armes : il était porteur d'une lettre autographe de Henri II et de la copie du « traicté de la tresve » qui devaient être

1. Sur l'influence de Ruy Gomès, à cette époque, voici le témoignage non suspect de l'ambassadeur florentin à la cour de Bruxelles : « V. Ecc^a^ sia assicurata che il Sr Ruigomez ha piu credito et piu autorità co'l Re che non hebbe mai Granvela et Covos con suo padre, et che se una cosa non pare a Ruigomez si durerà fatica a ottenerla, et questo è cosi vero come la stessa verità. — Il Vesc^e^ Tornabuoni al D. di Fiorenza. Da Brusselles alli III di Luglio 1556. Orig. : Florence, Arch. d'État. Mediceo 4320. Germania 25.

2. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma li XVIII di Feb^o^ 1556. Orig. : Florence, Arch. d'État. Mediceo 3275. Roma 16.

3. B. Navagero al Senato. Roma ult^o^ Febraio 1556 : Venise, Arch. d'État. Dispacci Roma al Senato, tom. 7, f. 121.

4. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma li XX di Feb^o^ 1556. Orig. : Florence, Arch. d'État, *loc. cit.*

Digitized by Google

communiquées au pape par le cardinal de Tournon et l'ambassadeur d'Avanson (1).

Vers ce même temps les agents français et les partisans de la France déploient une grande activité : en plus de M. d'Avanson et du cardinal de Tournon ce sont le cardinal d'Armagnac, Mon^gr della Casa, Pietro Strozzi et M. de Soubise dans les courts séjours qu'il fait à Rome. Dès qu'ils reçoivent des nouvelles de la cour ou de Ferrare, ils se réunissent soit chez l'ambassadeur soit chez le cardinal de Tournon et délibèrent longuement, au grand désespoir des agents impériaux qui n'arrivent pas à démêler le fil de ces intrigues (2).

Le cardinal Carafa fut sans doute satisfait des résolutions auxquelles on s'arrêta, du moins il faut le croire à en juger d'après l'instruction qu'il adressa le 5 mars au duc de Somma. Autant la lettre du 15 février témoignait de son désappointement et de sa colère, autant celle du 5 mars faisait honneur à son habileté diplomatique : sous la note dominante qui est celle de la résignation, il laisse percer les espérances de son ambition ; le fond de l'instruction est un exposé très clair des raisons qui devaient déterminer le roi à rompre la trêve de Vaucelles. On met en cause l'honneur du roi coupable d'avoir failli à ses promesses et compromis gravement la situation du cardinal. On fait valoir ses intérêts : c'est en Italie que doit se décider la querelle entre les deux monarques ; tant que la Flandre a été le théâtre de la guerre, les Espagnols n'ont pas songé à solliciter une trêve, leurs alarmes ont commencé du jour où ils ont appris qu'on allait les attaquer en Italie ; quand ils auront affermi leur puissance dans la péninsule ils se soucieront peu de suspension d'armes. Aussi le cardinal propose de revenir à la ligue offensive et défensive conclue un mois auparavant entre le Saint-Siège, la France et le duc de Ferrare. — La lettre devient alors la reproduction du « Discorso » de Mgr della Casa au cardinal Carafa. On fait valoir combien les conditions actuelles sont favorables au succès de la ligue projetée : les Farnèse, le duc de Ferrare, le pape offrent d'accorder libre passage aux troupes qui seront destinées à la campagne dans le royaume de Naples ; on aurait chance de tenter un coup heureux contre la Toscane ; enfin il ne faut pas oublier que le Grand Turc a mis sa flotte à la disposition du roi. La question d'argent ne peut pas arrêter un roi de

1. Henri II à Paul IV, autogr. Arch. Vat. Archivio Castel S. Angelo, arm. VIII, Ordo II, f. 34. — Lettre de Henri II à M. d'Avanson sur le même sujet dans Ribier. *Lettres et mémoires d'État*, t. II, p. 626.

2. Gianfigliazzo al Duca di Fiorenza. Di Roma alli XXVII Feb^o ; VII Marzo ; XIII Marzo 1556. Orig. : Florence. Arch. d'État. Mediceo 3275. Roma 16.

Digitized by Google

France qui dispose d'un crédit considérable ; quant au ravitaillement des troupes il se fera sans difficulté, on le promet ; on pourvoira de même aux munitions et à l'artillerie. — Qu'on perde cette occasion et dans cinq ans la situation sera totalement changée. Le pape sera peut-être mort ; s'il vit encore, comment pourrait-il rendre sa confiance aux Français ? Dans tous les cas les Impériaux tenteront l'impossible pour faire réussir l'élection d'un candidat favorable à leurs intérêts : ils savent désormais que de la volonté d'un pape vaillant peut dépendre pour eux la perte de l'Italie. Inutile de parler du duc de Ferrare et des Farnèse : les Impériaux disposent de tant de ressources pour les entraîner dans leur parti ! Le peuple italien lui-même, qui aujourd'hui a encore le sentiment de l'indépendance, aura plié devant la peur et accepté le joug. Le Turc est vieux et malade, il pourrait bien ou mourir, ou prendre parti pour d'autres. Dans cinq ans le roi Philippe aura eu le temps de gagner l'Angleterre, d'apaiser l'Allemagne, qui sait ? il aura peut-être arraché à Ferdinand la concession d'être élu roi des Romains « et ainsi se perpétuera en lui la vie de l'empereur, dont on a attendu la fin tant et tant d'années (1). »

Il fallait prévoir le cas où le roi ne se rendrait pas à ces bonnes raisons : on lui demanderait alors d'accorder une consolation au Saint-Père et à son neveu, on le prierait de remplir sans délai la promesse faite par le cardinal de Lorraine « à savoir de donner à N^re S^r les territoires que Sa Majesté possède en Toscane, et en même temps de contribuer aux dépenses nécessaires pour leur conservation (2). » Le duc de Somma devait poursuivre ces démarches avec une extrême diligence et donner avis des moindres incidents qui les accompagneraient. Le cardinal ajoutait en matière de conclusion : « Je désire qu'on entretienne vivante cette négociation touchant l'exécution de la ligue afin que les Impériaux en prennent ombrage et soient plus disposés, pour y mettre un terme, à nous céder Sienne. Cette combinaison d'ailleurs devra plaire au roi, puisqu'elle aura pour effet d'arracher cette ville aux mains de ses ennemis et de la faire tomber au pouvoir de ses serviteurs..... J'ai cru bon de mettre V. E. au courant de cette affaire, afin que, dans

1. « E così si perpetuerà in lui la vita del imperatore, il fine della quale si è atteso tanti e tanti anni. »

2. « Rimane l'altro modo di consolar Sua Beatitudine e noi, cioè che avendo Monsig^re Illmo di Loreno promesso à Nostro Signore che il re ci darebbe le terre che Sua Maestà tiene in Toscana, e ci aiuterebbe à guardarle à sue spese sia contenta di farlo senza dilazione. »

Digitized by Google

le cas où le roi voudrait maintenir la suspension d'armes, vous dirigiez toutes vos négociations à cette fin (1). »

Quelques jours auparavant on avait élaboré le programme politique ; on passait maintenant à son exécution. En réalité cette lettre devait servir d'instruction non pas au duc de Somma, mais au cardinal Carafa lui-même, c'est lui qui allait prendre personnellement à la cour de France la direction de ces négociations délicates : dans ce document on tient l'explication du but caché mais réel de sa légation en France (2). Un mois plus tard (2 avril) le duc de Somma était de retour à Rome (3), et le 10 avril le cardinal Carafa était créé en congrégation générale des cardinaux légats pour la France.

Ces manœuvres tenaient en suspens les diplomates : à la cour de France on disait tout haut que le roi, ayant conscience de l'irritation secrète du pape, redoutait une intervention des Impériaux dont la conséquence eût été un rapprochement entre le pape et Philippe II; dans son entourage on considérait ce rapprochement comme fort possible : de là les protestations de son dévouement au Saint-Siège qu'il avait renouvelées au duc de Somma en prenant congé de lui, et les faveurs dont il l'avait comblé (4). De ce côté le terrain semblait bien préparé.

A Rome les projets du cardinal Carafa furent devinés dès cette époque par l'ambassadeur florentin, Gianfigliazzo. Voici dans quels termes il faisait part de ses soupçons à son maitre : J'ai été très intrigué par les négociations continuelles que Pietro Strozzi, avant de partir

1. *Opere di Monsignor Giovanni della Casa. Instruzioni e lettere scritte al nome del Cardinal Caraffa.* Edit. de Venise 1728. t. III, p. 104-109.

2. Navagero al Senato. Di Roma alli 24 Aprile 1557. Le duc de Paliano lui avoue qu'il avait espéré un moment entrer en possession de l'État de Sienne « sendoli dati li altri lochi (sic) de Senesi dal Re X^mo^, il che trattò il Car^l^ Caraffa quando fù in Franza. » Venise, Arch. d'État. Dispacci Roma al Senato. t. 8, f. 164.

3. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 4 d'Aprile 1556. Arrivò qui (3e giorno il duca di Somma honorato dal Re Cr^mo^ ben contento. Venise Arch. d'État. *Eod. loco.* t. 7, f. 139^v^.

4. Giacomo Soranzo (Ambass^r^ Vénitien en France) al Senato. Blois 28. Feb^o^ 1556. Publié dans les *Calendar of State Papers. Venetian.* Tom. IV. P. I, p. 360. « The Duke of Soma... has now been despatched by the king with every assurance to his Holiness that his Majesty will never fail in the protection promised by him to the Pope and all his family and relations... being apprehensive lest his covert anger, caused by the stipulation of the truce, if he be plied by the Imperialists and if they offer him terms, should make him change his will and opinion, which is apparently not considered impossible here. »

Ces dispositions du roi témoignent sans aucun doute de l'influence que les Guise tentaient de reprendre sur son esprit. Après la trève le cardinal de Lorraine confessait que : « Il contestabile ha vinto il guioco. » Il avait à prendre sa revanche. V. G. Alvarotti — ambass^r^ de Ferrare en France — al Duca di Ferrara. Di Blois alli 18 Febbraio — It. alli 19 di Febbraio 1556 : Modène. Arch. d'État. Cancellaria Ducale. Carteggi degl' Ambasciatori Estensi all' estero. Francia. Busta. 33.

Digitized by Google

d'ici, a entretenues avec S. S^te, le cardinal Carafa, le comte de Montorio et les agents français, de même par les fréquentes visites des Siennois de Montalcino au cardinal Caraffa. Je n'ai rien pu savoir des motifs et des résultats de ces manœuvres, mais elles prêtent à des conjectures très plausibles. Sa Majesté Très Chrétienne doit se rendre compte qu'il lui sera très difficile de rester en possession pendant cinq ans des territoires si morcelés qu'elle détient en Toscane : de grandes dépenses, de maigres avantages, des dangers de toutes sortes, voilà à quoi il faut s'attendre... Dans ces conditions il se pourrait fort bien que les Siennois, avec l'assentiment du roi, aient proposé d'en faire don au pape pour le comte de Montorio. En ajoutant l'investiture de Castel della Pieve, de Castiglione del Lago et d'autres lieux situés dans le voisinage de Chiusi, on lui constituerait un état..... Peut-être aussi entoure-t-on cette négociation de mystère afin de donner à Sa Béatitude occasion et espoir d'en venir à un accord avec leurs Majestés, d'obtenir sous des conditions à déterminer, qu'elles abandonnent les portions de territoire occupées par elles et de rétablir ainsi l'état de Sienne dans son intégrité au profit du pape (1). »

On ne pouvait mieux pénétrer les pensées intimes du cardinal Carafa, et c'était déjà un échec pour lui qu'il eut été ainsi deviné. D'ailleurs les Siennois, poussés par Pietro Strozzi, « qui se démène énormément (2), » ne semblent pas avoir pris soin de dissimuler leurs projets. Le secrétaire de l'ambassadeur florentin, dans une lettre du 24 mars adressée à Cosme de Médicis, annonçait que les conjectures de Gianfigliazzo semblaient se vérifier (3). Et la correspondance des Florentins à cette époque est pleine d'avis sur le même sujet, ils sont tout préoccupés des menées de « ces Siennois rebelles qui chaque jour vont et viennent de Montalcino à Rome (4). »

Pour le moment tout l'effort du cardinal Carafa semblait être limité à la réalisation de la première partie de son programme : s'assurer l'appui de la France, créer ce fantôme d'une ligue nouvelle qu'on agiterait devant les Impériaux pour les effrayer.

On ne saurait dire si dès cette époque il se ménageait des relations dans le camp opposé pour préparer de loin le complet triomphe de ses espérances. Encore moins peut-on assurer qu'il ait rejeté, avec cette dignité et cette gravité que lui attribue B. Navagero, les propositions que lui firent les Impériaux au lendemain de

1. Gianfigliazzo al Duca di Fiorenza. Di Roma li XIII di Marzo 1556. Orig. : Florence. Arch. d'État, *loc. cit.*

2. Pietro Strozzi se va dimenando molto. — Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma li XXVI di Marzo 1556 ; Orig. *Loc. cit.*

3. Camillo Titio al D. di Fiorenza. Di Roma li XXIII di Marzo 1556. Orig. : *Loc. cit.*

4. Gianfigliazzo al Duca di Fiorenza. Di Roma li XXVI di Marzo. Orig. : *Loc. cit.*

Digitized by Google

la trêve de Vaucelles. Ce qui est certain, c'est qu'on essayait de le gagner.

Le premier document — du moins à notre connaissance — qui apporte sur ce point un témoignage clair et précis, est une lettre du cardinal de Trente au cardinal Carafa, datée du 22 mars 1556. Le gouverneur de Milan, après avoir exprimé ses félicitations pour la conclusion de la trêve, découvre en termes chaleureux son désir de contribuer à un rapprochement, à une réconciliation entre la maison des Carafa et Philippe II. Il voudrait assurer aux Carafa une prospérité perpétuelle et sûre, il connait « la nature très bienveillante de son maître invincible. » — « Que V. S^rie^ me commande... j'agirais de telle sorte qu'elle retirerait de ce rapprochement beaucoup d'honneur et d'avantage ; l'avenir de votre maison serait comme toute la grandeur de Sa Majesté fondé *supra firmam petram*... (1) »

Cette lettre ne reçut sans doute qu'une réponse évasive, formulée en termes généraux, mais elle ne fut pas oubliée ; quelques mois plus tard, en octobre, le cardinal mit à profit les avances qu'on lui avait faites. Le moment n'était pas encore venu pour lui de découvrir tout son plan ; auparavant il avait besoin de s'assurer des dispositions de Henri II, dont tout faisait bien augurer : de là sa légation en France, de mai à septembre 1556.

*
* *

Le cardinal avait été solennellement pourvu de ses pouvoirs de légat dans la congrégation du 10 avril, en même temps que le cardinal Motula qui était chargé à la cour de Bruxelles d'une mission semblable à la sienne (2). Toutefois il ne se mit en route qu'à la fin du mois, après avoir pris le temps d'installer dans l'État de Palliano, son frère aîné, qui venait d'en recevoir l'investiture. Le mardi 19 il quittait Rome et après s'être arrêté un jour à Bracciano il s'embarquait à Civita Vecchia sur les galères du roi (3). Sa suite, au

1. « ... Dico che essendo io di gia conosciuto per amorevole servitor di quella (Card. Carafa) et desiderandoli una perpetua et secura prosperità, la conseglio et suplico mi comandi cercha questo mio desiderio quello li pare che conoscendo io senza comparacione la benignissima natura del invictissimo re nostro Sig^r^. mi procurei di operar di sorte che V. Illma S. resteria con honor et utile, et questo sarebe come sono tutte le cose. di S. M^tà^ fondate supra firmam petram... » Bibl. Vatic. Barberini lat. 5710, f. 138 : Il Card. de Trental Carafa Di Milano ali 22 Marzo 1556. Orig. prop. manu.

2. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma li X d'Aprile 1556. Orig. : Loco citato.— Paolo Vitelli al Duca di Parma. Di Roma XI Aprile. 1556 : Parme. Arch. d'Etat. Carteggio farnesiano. — B. Navagero al Senato. Di Roma 11 Aprile 1556. : Publiée dans *Calendar of State Papers-Venetian*. t. VI. P. II, p. 405.

3. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 23 Maggio 1556 : Venise, Arch. d'Etat. *Loc. cit.*, t. 7, f. 191.

Digitized by Google

dire de B. Navagero, comptait environ 250 personnes : les « fuorusciti » de Florence et de Naples, les hommes qui étaient attachés à sa fortune par l'intérêt ou la passion, figuraient au premier rang. Pietro Strozzi et son frère Robert, Paul Giordano Orsini que le cardinal venait de soustraire avec beaucoup d'habileté à l'influence du duc de Florence, l'archevêque de Cosenza, l'archevêque de S. Severino, frère de Giordano Orsini, Camillo Vitelli étaient les personnages les plus considérables (1). A côté d'eux on remarque quelques prélats de la cour romaine, évidemment désignés par Paul IV pour servir à son neveu de conseillers et de guides : c'étaient l'évêque de Pola comme secrétaire, Mons. Oradino, auditeur de Rote, et M. Ugo Boncompagni — le futur Grégoire XIII, — référendaire de grâce et de justice. Le cardinal s'était d'ailleurs réservé la liberté de recourir aux services d'autres personnes, suivant les circonstances : c'est ainsi qu'Annibal Rucellai, le neveu de Mgr della Casa, était destiné à remplir, lui aussi, les fonctions de secrétaire (2).

On n'avait rien négligé de ce qui pouvait rehausser l'état de cette mission et concilier au légat plus de respect et d'autorité. On estimait que les préparatifs avaient coûté au cardinal environ quinze mille écus ; il en emportait de plus vingt mille en argent comptant ou en lettres de crédit (3). Parmi les cadeaux destinés au roi figuraient plusieurs belles statues antiques, d'autres antiquités, des travaux très fins et très riches faits par des dames napolitaines, enfin douze magnifiques chevaux (4). Le pape, par une attention délicate, avait chargé son neveu de remettre solennellement au roi l'épée et le chapeau bénits à la fête de Noël précédente, à la reine la rose d'or (5).

A Rome, dans le monde des politiques et des observateurs cette démarche solennelle du cardinal Carafa soulevait de nombreux commentaires. L'ambassadeur florentin, constatant que la politique pontificale était dirigée par les pires ennemis des Médicis, engageait son maître à se tenir sur ses gardes. « On peut se figurer facile-

1. Même dépêche de Navagero. — Gianfigliazzo Al. D. di Fiorenza. Di Roma el di 16 di Maggio 1556. Orig. : Arch. d'État. *loc. cit.*

2. Lors du procès de 1560 l'évêque de Pola déposa qu'en sa qualité de secrétaire il ne fut employé que pour les choses publiques concernant la paix et le concile « ma io non seppi mai ne scrissi le cose secrete, perche il Card. Caraffa se trattava cose secrete si serveva di Aniballe Rucellai, et ci era ancora il Sacchetto et M. Alessandro suo secretario. » — Bibl. Vatic. Barberini. LXII. 12. f. 80.

3. Navagero al Senato. Di Roma alli 23 Maggio 1556. *Loc. cit.*, t. 7. f. 191.

4. Navagero al Senato. De Roma alli 16 Maggio 1556 : *Loc. cit.*, t. 7. f. 189. — Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Non daté, a tergo : Maggio. Orig. : Florence. Arch. d'État. Mediceo. 3276. Roma, 17.

5. V. bref de concession. Arch. Vatic. Arm. XLIV, 4. f. 206v.

Digitized by Google

ment que votre Excellence est le point de mire de toutes ces machinations ; tant que vivra ce pape, vous devez veiller aussi bien à la conservation de votre personne qu'à la conservation de votre état (1). » A son avis la légation décidée à l'instigation de Pietro Strozzi avait pour but la rupture de la trêve. — Le cardinal Farnèse de son côté affirmait comme chose certaine que l'intention du légat était de s'abandonner entre les mains du roi et dans sa dépendance, de mettre à sa disposition l'autorité du pape, l'influence de ses parents et des partisans qu'il avait dans le royaume. Comme moyens de persuasion il ferait valoir l'espérance d'assurer au cardinal de Ferrare la succession au trône pontifical et d'obtenir du pape la promotion de cardinaux dévoués aux intérêts français (2).

Ces appréciations n'étaient pas de tout point inexactes, mais elles étaient incomplètes. En réalité le cardinal Carafa pouvait envisager sa mission à un triple point de vue. L'instruction, que lui avait remise le pape et qui seule fut rendue publique, lui recommandait d'employer toute son intelligence, toute son industrie à rétablir la paix entre le Roi Très Chrétien et les Rois Catholiques (3). — Le programme politique qu'avait rédigé Mgr della Casa au lendemain de la trêve de Vaucelles et qui avait été transmis une première fois au duc de Somma, lui indiquait nettement l'attitude à tenir dans la question de Sienne : il devenait « cette personne de grande autorité » qu'on estimait urgent d'envoyer à la cour de Sa Majesté Très Chrétienne ; mais bien entendu c'était là une affaire d'intérêt privé, dont Paul IV, selon toutes les apparences, n'avait pas été informé, qui était le secret du cardinal et de Mgr della Casa.

Dans l'esprit du pape les propositions de paix portées par son neveu devaient avoir pour résultat beaucoup moins d'amener la conclusion de la paix que de mettre les Impériaux en demeure de faire connaître au monde leurs dispositions : s'ils rejetaient ces propositions on aurait la preuve solennelle qu'ils étaient le grand obstacle au repos de la chrétienté épuisée (4). S'il faut en croire les déposi-

1. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el dì 15 di Maggio 1556. Orig. : — Florence, Arch. d'Etat. Mediceo. 3275. Roma 16.

2. Navagero ai capi del Consiglio dei Dieci. Di Roma alli 30 Maggio 1556 : Venise. Arch. d'Etat. *Loc. cit.*, t. 8, f. 109. — Il rapporte une conversation du cardinal Farnèse avec le cardinal Cornaro, vénitien.

3. Bref au card. Carafa pour lui conférer les pouvoirs de légat. Arch. Vatic., arm. XLIV, 4, f. 205. Min. Dans ce bref il n'est pas fait allusion au projet de Paul IV de convoquer un concile à Rome : il est bien certain cependant que le légat avait mission d'aborder cette question avec Henri II. — V. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 29 Maggio 1556 : Venise, Arch. d'État, *loc. cit.*, t. 7, pp. 195v-197.

4. B. Navagero ai capi del consiglio dei Dieci. Di Roma alli 11 d'Aprile 1556 : Publié dans les *Calendar of State papers, Venetian*, t. VI. P. 1. pp. 405-407.

Digitized by Google

tions du cardinal Carafa lors du procès de 1560, il n'aurait reçu qu'après son arrivée à la cour de France de nouvelles instructions rédigées dans un sens tout opposé aux premières (1). On lui faisait savoir que les Colonna, soutenus par les Impériaux, hâtaient de grands préparatifs de guerre pour reconquérir l'état de Paliano. Une attaque était imminente et dans ces conditions le pape, désormais convaincu de l'hostilité des Impériaux, demandait à Henri II, non pas de signer la paix, mais au contraire de rendre toute leur vigueur aux capitulations de la ligue conclue au mois de janvier précédent.

Somme toute à ces complications le cardinal trouvait son compte : le pape en venait à solliciter la rupture de la trêve ; c'était bien ce qu'il désirait lui aussi quoique pour d'autres motifs.

Il est inutile de revenir, après M. Duruy, sur les incidents du voyage du légat à travers la France : le 16 juin il arrivait à Fontainebleau où il était reçu par le connétable et le lendemain le roi lui accordait une première audience (2). Les résultats de cette entrevue ont été consignés dans une lettre que le cardinal écrivit le jour même à son frère le duc de Paliano. Le roi avait accueilli avec empressement les propositions du pape concernant la paix et la réunion d'un concile à Rome ; conscient d'avoir jusqu'ici bien mérité de la religion en sa qualité de fils aîné de l'Église, il avait promis

1. Bibl. Vatic., Barberini, LXII, 12. — Pietro Nores était convaincu que le légat avait emporté de Rome deux instructions diamétralement contradictoires : il a même raconté qu'on tenait au Vatican deux registres, l'un des lettres où il était question de la paix, un autre de celles où l'on poussait à la guerre, et il faut convenir que le témoignage de l'évêque de Pola, rapporté plus haut, au sujet du rôle joué par Annibal Rucellai, pourrait donner quelque valeur à cette affirmation. Il est néanmoins bien fâcheux que Nores n'ait pas présenté ses preuves. Duruy sur sa créance a adopté cette opinion. On pourrait encore alléguer en sa faveur les sentiments de Paul IV qui ne croyait pas la paix possible (V. Navagero, Di Roma alli XI Aprile, ap. *Calendar of State papers, Venetian*, loc. cit.), le témoignage de l'évêque Tornabuoni qui croyait lui aussi à une double mission, l'une publique l'autre secrète (Il vesc° Tornabuoni al D. di Fiorenza. Da Brusselles alli III di Luglio. Orig.: Florence, Arch. d'État, Mediceo 4320). Ces objections ne sont pas irréfutables : par exemple il est très probable que l'évêque Tornabuoni rapporte des renseignements recueillis après que le légat eut reçu ses secondes instructions. — Les protestations de Carafa devant ses juges me semblent avoir une tout autre valeur. On l'accusait d'avoir été l'auteur de la rupture de la trêve : c'eût été pour lui une fortune de pouvoir alléguer une instruction secrète qui lui aurait été remise avant son départ de Rome. Ce qu'on peut admettre, ce qui était déjà soupçonné au moment des événements, (V. lettre de Tornabuoni citée plus haut) c'est qu'il y avait eu entente préalable entre les deux frères, le cardinal et le duc de Paliano : ils auraient prévu les menaces des Colonna contre l'état de Paliano et ils se seraient entendus pour les représenter au roi comme un attentat de sujets rebelles contre leur souverain. — Dans cette hypothèse la suite des événements s'explique aussi plus naturellement.

2. Card. Carlo Carafa al Papa. Di Fontanableo ali XVII di Giugno 1556. Orig.; Arch. Vatic. Cart. S. Angelo, Arm. VIII, ord. II, t. I, f. 53. — Cf. Paolo Giordano Orsini al Duca di Paliano. Di Fontanableo el XVII di Giugno nel LVI. Orig. : Bibl. Vatic. Barberini, lat. 5706, f. 84.

Digitized by Google

d'engager les prélats du royaume à prendre part au concile, de les en presser ; quant à la paix il s'en remettrait bien volontiers à l'arbitrage de Sa Sainteté pour la solution des difficultés et des questions contestées. Le légat s'était engagé à faire part de ces bonnes dispositions au cardinal Motula qui devait entamer à la cour de Bruxelles des négociations semblables (1).

Une lettre suivante, du 20 juin, est conçue dans le même sens : on n'y trouve pas la moindre allusion à des projets de guerre. Bien au contraire, le cardinal, racontant sa première entrevue avec l'ambassadeur impérial, assure que les deux diplomates ont professé à l'envi leurs sentiments pacifiques et se sont promis de s'employer avec zèle au rétablissement de rapports amicaux entre leurs maîtres (2).

Le légat devait être embarrassé de son succès : le roi le comblait de prévenances et de marques d'amitié, il l'emmenait à la chasse à courre et le traitait comme un ami intime ; à la messe, au moment de baiser l'évangile, on apportait deux livres, l'un pour le roi, l'autre pour Sa Seigneurie, afin qu'ils restassent sur un pied de parfaite égalité (3). Le cardinal fut sans doute encore plus sensible au don de l'évêché de Comminges dont le revenu montait à douze mille écus (4).

Sur ces entrefaites arrivèrent de mauvaises nouvelles de Rome : coup sur coup le 21 et le 22 juin le pape avait fait expédier deux courriers à son neveu (5). D'autres avaient certainement précédé : déjà le 23 juin le légat écrivait à son oncle qu'il avait été informé par le duc de Paliano « des tumultes que ces rebelles veulent exciter. » Il le conjurait de ne pas s'en émouvoir, le Roi Très Chrétien

1. Card. Carafa al Duca di Paliano : Arch. Vat., Castel S. Angelo, Arm. VIII, ordo II. t. I, f. 55 et 62. Copies contemporaines. — Cette lettre du 17 juin se trouve également en copie aux Archives d'État de Turin. Raccoltà Mongardino, t. 112, f. 48v-50v. Elle a échappé aux recherches de G. Duruy et cette remarque s'applique à la plupart des documents que nous analysons ici. Rien d'étonnant par conséquent que nous arrivions à des conclusions très souvent différentes des siennes.

2. Card. Carafa al Duca di Paliano. Di Fontanableo alli 20 di Giugno 1556. : Publié par G. Duruy d'après le cod. de la Bibl. Borghèse, *Opus cit.*, p. 367. Corrigé et complété d'après le cod. 112 de la Raccoltà Mongardino, Arch. de Turin.

3. Avisi 1555-57. Di Fontanableo delli 23 Giugno 1556 : Venise, Museo Correr. t. 898 (1995), de la Raccoltà Cicogna. - Cf. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 20 Giugno 1556 : Venise, Arch. d'État. *loc. cit.*, t. 7, f. 210v.

4. Avis cités plus haut. — Ercole Strozzi ambassadeur du duc de Mantoue a la cour de France. Di Melun il 25 Giugno 1556 al Duca di Mantova, Orig. : Mantoue, Archivio Gonzaga, E. esterni n° XV. 3. 648. Francia. — B. Navagero Di Roma alli 4 Luglio 1556 : *loc. cit.*, f. 228.

5. Giantigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma il dì 25 di Giugno 1556. Orig. : Florence, Arch. d'État, *loc. cit.*

Digitized by Google

s'était montré tout disposé à entendre des conseils de paix, mais quand il avait été mis au courant des nouvelles venues de Rome, il avait promis d'être le défenseur du pape et de protéger sa dignité contre les injures qu'on pourrait lui faire. En terminant cette lettre le cardinal donnait l'assurance qu'il serait bientôt de retour à Rome et qu'il amènerait des troupes de secours (1).

Que s'était-il donc passé ? A défaut de la correspondance du duc de Paliano avec son frère (2), on peut s'en rapporter à une lettre de Silvestro Aldobrandini qui partageait avec Mgr della Casa la confiance absolue du cardinal : cette lettre est du 21 juin. « Hier soir, écrit-il, on a appris par des avis venus du royaume que les Impériaux avaient l'intention de rappeler tous les Napolitains qui résident ici : quelques-uns pensaient que cette démarche avait pour but de provoquer une rupture ouverte ; pour moi je croirais plutôt qu'on veut ainsi préparer le refus d'obéissance, cette extrémité dont il a été question à la cour impériale... Aujourd'hui le nonce de Venise — l'ambassadeur de France de son côté a reçu la confirmation des mêmes nouvelles — a fait savoir que Marc Antoine Colonna a déjà commencé à lever des troupes et ainsi il est clair que sa ferme intention est d'entrer en campagne. Aussi Notre Seigneur s'est décidé, lui aussi, à ordonner des levées au moins pour assurer la sécurité de cette ville ». Silvestro Aldobrandini pressait le cardinal d'obtenir l'appui des armes du roi de France et de revenir au plus tôt : en son absence le Pape était dans de terribles anxiétés (3).

Dès lors le but primitif de la légation est complètement perdu de vue : le cardinal de Pise sera rappelé avant d'arriver à Bruxelles, dans ses entretiens familiers avec le roi le légat épuise les arguments pour obtenir de lui une intervention armée en Italie, il va même — imprudence presque inexcusable — jusqu'à découvrir publiquement ses sentiments dans une réunion solennelle à laquelle sont présents tous les ambassadeurs (4). Henri II ne resta pas insensible à ces instances : déjà le 25 juin le cardinal pouvait écrire à Rome qu'il reviendrait bientôt accompagné de trente galères et de 3000 fantassins (5). Le 29 du même mois le roi de son côté écrit au duc

1. Card. Carafa al Papa. Di Fontanableo a li 23 di Giugno 1556. Orig. : Arch. Vatic. Cast. S. Angelo, Arm. VIII, ordo, II, t. I, f. 58.

2. Duruy a publié quatre lettres du D. de Paliano, mais elles sont du mois de juillet, *op. cit.*, pp. 368, 371, 372.

3. Silvestro Aldobrandini al Card. Carafa. Di Roma il di XXI di Giugno 1556. Copie : Florence, Arch. d'État, Carte Strozziane, t. 357, f. 187-191.

4. Sur cette séance V. Duruy, *op.cit.*, pp.171-173. Il rapporte le témoignage de l'ambassadeur impérial Simon Renard.

5. Cette lettre n'est connue jusqu'à présent que par les allusions des ambassadeurs: Facchinetti al Card. Farnese. Di Roma alli 4 di Luglio 1556. Orig. : Parme. Arch. d'État, Carteggio Farnesiano.

R. Navagero al Senato. Di Roma alli 4 di Luglio 1556 : Venise, Arch. d'État, *loc. cit.*, f. 228. — Avisi an. 1555-56-57. Venise, Museo Correr. Raccolta Cicogna, t. 898 (1995). Di Fontanableo a di 2 Luglio 1556.

Digitized by Google

de Parme pour le prier de se mettre au service du pape : « Pour ce que par les advertissements que j'ay receus de Rome les Colonnois font semblant avec quelque apparence d'entreprendre à faire du remuement contre notre S. Père pour le recouvrement de leurs terres. Et d'aultant que sur tout je ne veulx faillyr de maintenir et observer à nostre dit St Père la protection que je lui ay promise pour luy et les siens. Considérant aussi le peu de moyen que j'ay de le secourir et ayder de gens de guerre si promptement que par advanture le besoing le requiert, luy ayant envoyé par mer (en attendant que je puysse faire mieulx) quelque nombre de mes bandes francoyses tant vieilles que nouvelles..... je vous prie sur tous le secours que vous me désirez faire vouloir envoyer ce que vous en avez à notre dict St Père avec commandement exprès au chef qui en aura la charge et conduicte d'obeyr et satisfaire à tout ce qui luy sera ordonné et commandé de la part de Sa Sainteté... (1). »

En même temps un gentilhomme de la chambre du roi, M. de Rambouillet, était envoyé à Rome pour assurer le pape que la ferme volonté du roi était de mettre sa puissance à son service (2).

La partie semblait gagnée : dans une lettre du 13 juillet, le cardinal annonçait à son frère qu'il était sur le point de se mettre en route pour le retour (3).

Les événements de juillet, l'arrestation de Garcilas de Vega, la découverte des intrigues ourdies à Naples contre le Saint-Siège, la protestation solennelle du procureur fiscal contre l'empereur aggravèrent subitement la situation à Rome : la crise était arrivée à son point le plus aigu (4). On ne pouvait plus en douter, on était à la veille d'une déclaration de guerre. Le cardinal, non content des secours que lui avait accordés le roi et qui commençaient à se rassembler à Rome, insistait pour qu'on rendît aux capitulations de la ligue toute leur vigueur, qu'on envoyât en Italie une véritable armée, qu'on fît à Venise un nouveau dépôt d'argent. Lui-même

1. Le roi de France au duc de Parme, Escript à Fontainebleau le XXIXe jour de Juing 1556, Orig. : Parme, *loc. cit.*

2. R. Navagero al Senato. Di Roma alli 18 Luglio 1556 : Venise, *loc. cit.*, f. 245^v. — Il vesc^e d'Anglone al D. di Ferrara. Roma il di 15 Luglio 1556. Orig. : Modène, Arch. d'État, *loc. cit.*, Busta 34, Maz. 340.

3. Cette lettre a été publiée par Duruy (*Op. cit.*, p. 166) à la date du 13 juin. On la trouve également dans le Cod. 653, palat, f. 16 de la Bibliothèque de Parme. Ce texte — une copie — est plus complet, mais il porte également la date du 13 juin. Il y a là une erreur de copiste, il faut lire 13 juillet. Le cardinal accuse réception à son frère de ses lettres du 22, il lui annonce l'envoi du discours qu'il a prononcé devant les ambassadeurs. Dans une lettre suivante du 17 juillet, il fait allusion à celle du 13 juillet et aux informations qu'il lui envoyait, touchant les rapports de l'empereur avec les Vénitiens.

4. V. le récit de ces événements dans Duruy. *Op. cit.*, p. 137 et ss. — Cf. G. And^a Caligari à Commendone. Di Roma alli 14 Luglio 1556. Orig. : Arch. Vatic. Lettere dei Principi, t. 23, n° 13.

Digitized by Google

constate que ces demandes rencontraient de l'opposition chez certains ministres du roi : pour arriver à une conclusion il se voyait obligé de prolonger son séjour à la cour (1).

Vers cette même époque, à la fin de juillet, le bruit se répandit que les Farnèse renonçaient au service de la France et que la restitution de Plaisance serait le prix de leur soumission à l'empereur. Cette défection était un échec pour le légat et un argument très fort pour les partisans de la non-intervention : bien que le duc de Parme eût pris soin de se découvrir le moins possible, de se réconcilier avec l'empereur sans abandonner le pape (2), d'éviter les déclarations publiques et tout ce qui aurait pu ressembler à une rupture avec la France, on ne put se faire longtemps illusion sur sa résolution (3). C'était un allié de moins, peut-être dans l'avenir serait-ce un ennemi de plus. Cette considération était bien de nature à faire impression sur l'esprit de Henri II, toujours irrésolu, toujours dominé et tiraillé en sens divers par ses conseillers et par les intrigants de sa cour.

Le cardinal Carafa, après avoir épuisé toutes les ressources de sa diplomatie et obéissant aux instances du pape qui ne pouvait plus se passer de lui, quitta la cour le 17 août (4). Était-il, comme on l'a dit, pleinement satisfait du résultat de sa mission ? Certains indices laisseraient supposer que s'il pouvait se flatter d'avoir conquis la confiance du roi, il n'avait pas réussi à vaincre l'hostilité du parti représenté à la cour par le connétable de Montmorency. Somme toute, il revenait les mains pleines de pomesses ; mais il semble n'avoir obtenu que cela et pas d'engagements (5). Grâce à l'intervention du roi on lui accorda quelques nouvelles enseignes d'infanterie, environ deux mille hommes, certains disaient douze cents (6) ; quand il arriva à Toulon, pressé de s'embarquer, il ne trouva ni galères ni troupes, bien que des ordres eussent été donnés plusieurs

1. V. lettres du cardinal Carafa au D. de Paliano des 17, 24 et 31 juillet 1556. De ces lettres Duruy n'a publié que celle du 17, incomplètement. Les deux autres se trouvent dans le cod. 653 palat. de la Bibl. de Parme. — L'importance de certains mss. de la Bibliothèque de Parme pour l'histoire de Paul IV a été signalée par le Dr Coggiola. *Op. cit.*, appendice.

2. V. Lettres d'Octave Farnèse au D. de Paliano du 23 juin et du 17 juillet. Orig. : Bibl. Vatic. Barberini lat. 5705, f. 51 et 53.

3. Arcivesc° di Consa (nonce à Bruxelles) al Card. di Pisa legato. Di Brusselle alli X di Agosto 1556 : Arch. Vatic. Lettre dei Principi, t. 22, n° 76.

4. Avvisi 1555-57. Venise. Da Moretta di Franza li 25 Agosto 1556 : Venise Museo Correr. Raccoltà Cicogna, t. 898 (1995).

5. *Ibid. loco.*

6. Stephano Doria — gouverneur de Nice — al Senato di Genova. Da Nizza li V di Settembre 1556 : Gênes. Arch. d'État. Lettere al Senato. Filza 54, n° 390.

Digitized by Google

jours auparavant. Il s'en plaignit amèrement au maréchal de Saint-André et concluait en disant : « il apparaîtra que les choses d'Italie ne sont pas tenues à cœur comme je sais qu'elles le sont en réalité par Sa Majesté Très Chrétienne (1). »

En dépit de ce demi-succès, la trêve de Vaucelles était fort compromise, les Impériaux pouvaient s'attendre à voir en Italie une armée française, ce qui était leur cauchemar. Que pouvait désirer de plus le cardinal ? N'avait-il pas rempli à la lettre le programme qu'il s'était imposé ? L'alliance du pape et du roi de France, ne fût-elle qu'apparente, n'allait-elle pas exercer sur les Impériaux l'impression qu'on en attendait et les disposer aux accommodements ? Sans doute le cardinal dut plutôt regretter qu'à Rome on eût avancé les choses si loin dans le sens de la guerre. Sa politique lui conseillait d'en rester aux menaces.

*
* *

Quel fut au milieu de ces événements le rôle joué par Paul IV ? A-t-il été initié aux plans secrets de son neveu ? Les a-t-il approuvés et favorisés ? La nature vraie de son népotisme est une des questions les plus intéressantes et les plus graves que soulève son histoire ; c'est aussi une des plus obscures.

Que le cardinal Carafa ait exercé sur son oncle une grande influence, c'est un fait qui paraît hors de discussion. « Le pape, écrit B. Navagero, ne manque jamais une occasion de parler de ce neveu et son affection pour lui est si grande qu'il le dépeint comme l'homme le plus éminent qui ait jamais été au service du Siège Apostolique... De son côté le cardinal possède un tact admirable pour savoir ce qui plaît au pape ; il saisit avec un à-propos merveilleux les occasions de mener à bonne fin ses projets (2). » Cette dernière remarque s'applique-t-elle à l'affaire de Sienne ? Le cardinal fut-il assez puissant pour rallier le pape à ses projets ambitieux ? Ou bien le pontife plaça-t-il au-dessus des intérêts de famille, d'autres préoccupations plus graves ?

Au lendemain de la trêve de Vaucelles, le pape avait affecté l'attitude d'un homme satisfait, on a vu qu'il avait distribué également les éloges à l'ambassadeur impérial et à celui de France. Les négociations de la ligue avec Henri II n'avaient guère transpiré

1. Carafa al Mar. Ste Andrea de II di 7bre. Minute : Florence. Arch. d'État. Carte Strozziane, t. 159, f. 105.
2. Alberi. Relazioni degli Ambri Veneti al Senato. Ser. II, vol. III, p. 304.

Digitized by Google

dans le public (1), et en sa qualité de Père universel des fidèles le pape devait se féliciter de voir enfin la chrétienté en repos. La dignité du siège apostolique était sauve. Il persévéra dans ces bonnes dispositions pendant quelques semaines. Le 17 mars, recevant l'ambassadeur impérial, il lui exprimait toute sa satisfaction et l'exhortait à continuer ses bons offices auprès de son maître en faveur de la paix (2).

Au lendemain de cette audience, un incident sans importance, — étant données les mœurs du temps, — fournit au cardinal Carafa l'occasion de rallumer dans le cœur de son oncle sa haine contre les Espagnols. Le marquis de Sarria ayant projeté une partie de chasse, avait demandé au duc de Paliano qu'on lui ouvrît avant l'aube la porte de Sainte-Agnès. L'ordre avait été donné au chef du poste, mais celui-ci oublia de le transmettre à son collègue, quand, au milieu de la nuit, eut lieu le renouvellement de la garde. Le marquis se présenta à l'heure convenue accompagné d'une troupe nombreuse, mais en dépit de ses protestations, on refusa de lui ouvrir sous prétexte que la consigne était des plus sévères, et du côté des Espagnols les esprits s'échauffèrent si fort qu'une bagarre s'en suivit : plusieurs des gardes furent tués, et la porte fut ouverte de force (3). De cet incident, comme autrefois de celui des galères, le cardinal Carafa fit une affaire d'état : dans une lettre adressée au cardinal de Lorraine, il raconta dans ses moindres détails cette provocation et fit entendre que le pape n'était plus maître chez lui (4). Pendant plusieurs jours il affecta de cacher l'incident à son oncle, comme s'il eût éprouvé une répugnance invincible à lui révéler un fait aussi grave. La manœuvre réussit à souhait : Paul IV se crut provoqué et donna à l'incident les proportions d'un attentat contre sa personne et son indépendance : dans le premier mouvement de sa colère, il ordonna que le marquis de Sarria fût enfermé au Château Saint-Ange ; il fallut les représentations et les prières de ses neveux pour l'apaiser (5).

Quelques jours après, le cardinal Carafa était nommé légat en

1. Le 30 janvier Gianfigliazzo écrivait à son maître : « Lo Imb^r di Francia è di continuo con Caraffa, però non si puo ritrarre per ancora cosa alcuna, di quello che maneggino... » Florence. Arch. d'État, *loc. cit.* — Cf. Camillo Tetio al D. di Fiorenza. Di Roma li XIII di Feb^o 1556. Orig. : *Eod. loco.*

2. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma li XVIII di Marzo 1556. Orig. : *Eod. loco.*

3. V. sur cette affaire le récit de Duruy d'après Pietro Nores, op. citat., p. 121 ss.

4. *Opere di Mgr della Casa.* Lettere scritte a nome del Card. Caraffa, t. III, p. 111. — Ed. de Venise, 1738.

5. V. *Pietro Nores. Storia della guerra di Paolo IV... contro gli Spagnuoli*, p. 56. — Publié au tom. XII, ser. I, de l'Archivio Storico italiano.

Digitized by Google

France : c'était le premier résultat de cette affaire. Il est important de le noter, dès ce moment, par un changement brusque, Paul IV est complètement regagné aux idées d'hostilité à outrance contre l'Espagne : on a réveillé en lui toutes ses vieilles rancunes ; le sac de Rome de 1527, l'intérim de 1548 hantent sa mémoire (1) ; Charles-Quint est un mécréant, un hérétique, pire que le Turc (2). On lui a dit que son honneur, sa dignité de pontife suprême avaient subi une grave atteinte. On lui a représenté que l'indépendance de l'Italie, par conséquent du saint-siège, était irrémédiablement compromise par ces mêmes hommes qui sont ses pires ennemis. Ajoutez le fantôme des Colonna et vous aurez une idée des passions, des terreurs qui agitent alors son âme, qui vont l'agiter dans un degré plus ou moins violent, jusqu'à ce que soient signées les capitulations de Cavi. Le 11 avril, le lendemain du consistoire où ont été nommés les légats, à l'ambassadeur Vénitien qui lui demande si vraiment il y a espoir que la paix générale soit rétablie, il répond négativement : « Non, nous ne comptons pas sur la conclusion de la paix, à moins que nos ennemis ne s'y voient acculés par la peur ; les légats serviront à nous dire lequel des deux rivaux met obstacle à cette conclusion, et à nous renseigner sur les causes de leur opposition (3). »

Le cardinal Carafa pouvait se vanter désormais d'être maitre de Paul IV ; il n'eut pas de peine à lui persuader de donner à son frère ainé l'investiture du duché de Paliano ; c'était un pas de plus dans la voie des provocations et aussi des compromissions. Désormais n'était-ce pas une chimère de compter sur une réconciliation du pape avec les Colonna, par conséquent avec les Impériaux ? Un homme comme Paul IV, croirait toujours manquer à sa dignité en revenant sur une mesure qu'il considérait comme l'exercice naturel de ses droits de souverain.

Pour pénétrer dans l'âme du pontife, pour connaitre les sentiments qui l'agitent à cette époque, il faut lire les dépêches de l'ambassadeur vénitien, Bernardo Navagero. L'éminent diplomate s'était fait un devoir de se borner dans sa correspondance au rôle d'informateur minutieux et scrupuleux de l'exactitude, de rapporter autant que

1. V. par exemple lettre de Gianfigliazzo. Di Roma alli XXV di Luglio 1556. Orig. : Florence. Arch. d'État. Mediceo 3276. Roma 17, — et de B. Navagero. Di Roma alli 15 Maggio 1557 : Venise, Arch. d'État, *loc. cit.*, t. 8.

2. V. diatribes contre Charles-Quint dans B. Navagero. Di Roma 11 Aprile 1556, publié dans *Calendar of State papers Venetian*, t. VI. P. I. pp. 405-407. — et « di Roma alli 24 Giugno 1556 : Venise, Arch. d'État, *loc. cit.*, t. 7.

3. Navagero al Senato. Di Roma 11 Aprile 1556. — Publié dans les *Calendar of State papers*. loc. cit.

Digitized by Google

possible les paroles mêmes dont se servait le pape : « Que ne puis-je y ajouter les gestes, disait-il. » Il avait gagné la confiance du vieillard, et celui-ci dans de longs entretiens se plaisait à le mettre au courant de ses projets, auxquels il avait grandement à cœur de rallier la République.

Le sujet le plus ordinaire de ces conversations était la libération de l'Italie : le pape y exposait sous les formes les plus variées son idéal politique. On pourrait à la vérité suspecter la sincérité de ses sentiments et dire que dans sa bouche la libération de l'Italie était un prétexte à des combinaisons de népotisme. Il avait besoin de l'appui de Venise : pour l'obtenir quel meilleur argument que de faire appel au sentiment du patriotisme intéressé ! Mais loin qu'une semblable supposition ait été prouvée — du moins jusqu'à présent — on ne trouve dans les correspondances et les documents du temps aucune trace sérieuse d'une action combinée entre l'oncle et le neveu en vue de la réalisation des ambitions de ce dernier. Cette remarque s'applique en particulier aux intrigues ourdies autour de la question de Sienne. Comment expliquer par exemple que durant sa légation en France, Carafa ne fasse dans sa correspondance aucune allusion à cette question, dont il ne manqua pas d'entretenir le roi ? Dans la suite nous verrons le Pape contrecarrer inconsciemment les plans du cardinal et détruire ses meilleures espérances.

Cela ne veut pas dire assurément que Paul IV soit resté étranger aux préoccupations du népotisme — les capitulations de la ligue de 1555, l'investiture de Paliano au comte de Montorio, les faveurs prodiguées au cardinal Carafa prouveraient le contraire — mais seulement que le népotisme n'a pas été son principal souci, qu'il a pu loyalement, librement, passionément s'appliquer à la poursuite d'un autre but plus élevé et plus digne du chef de l'Église (1).

Les dangers que l'invasion étrangère faisait courir à l'indépendance du Saint-Siège commandaient au successeur de S. Pierre une attitude de défiance et de résistance. Cette préoccupation se retrouve au fond de la politique des papes de la première moitié du XVIe siècle : chez Paul IV elle fut encore aggravée de rancunes personnelles et d'une aversion qui datait de loin. Les paroles vibrantes, pleines d'une

1. Sur cette question délicate je crains de ne pas me trouver d'accord avec le Dr Coggiola. V. son dernier travail : *Ascanio della Cornia e la sua condotta negli avvenimenti del 1555-56*, paru dans le *Bollettino della Regia Deputazione di Storia patria per l'Umbria*. Vol. X, Fasc. I, n° 27 et tirage à part, p. 21, note 1. Les intentions de Paul IV me semblent avoir été très différentes de celles de son neveu, et celui-ci conserve à mon avis, la pleine responsabilité d'initiatives qui compromettaient gravement la dignité du St-Siège et son influence religieuse.

Digitized by Google

éloquence passionnée qui se pressent sur ses lèvres lorsqu'il aborde la question italienne prouveraient à elles seules qu'elles ne dissimulent pas les froids calculs d'une politique étroite et intéressée. « Nous voudrions, s'écrie-t-il, que ces Impériaux et les autres barbares fussent loin de notre Italie, si pauvre, si affligée. Hélas ! ô Christ, pourquoi ne m'accordes-tu pas cette grâce de revoir restaurés dans leur état primitif ce Saint-Siège, notre Ser^me^ Seigneurie de Venise, le royaume de Naples, le duché de Milan, qui sont ses quatre membres principaux, en y ajoutant les quelques autres petits princes ? Alors comme volontiers je rendrais mon esprit entre tes mains miséricordieuses (1) ! » Et encore : « L'Italie dans son affliction ne trouvera aucune puissance en qui elle puisse espérer, qui soit capable de la libérer de la servitude de ces barbares qui l'oppriment depuis 96 jusqu'à maintenant, aucune sauf cet état et le vôtre ; car du royaume de Naples, du duché de Milan, de la Toscane il faut dire : *cecidit corona de capite ejus* (2). » On pourrait multiplier des citations de ce genre.

A cette époque il revient souvent sur le sac de Rome, il est convaincu que les Impériaux veulent renouveler les horreurs de 1527 et il le dit tout haut à qui veut l'entendre (3). « Depuis mille ans, dit-il en parlant de Charles-Quint, il n'est pas né un homme aussi méchant que lui (4). » Son aversion contre l'empereur n'a d'égale que la haine qu'il professe contre les Colonna : il connaît tous leurs méfaits dans le passé et le présent ; il note par exemple que dans le corps du droit canon au chapitre premier du Sexte on mentionne deux cardinaux de la maison Colonna, Pierre et Jacques, privés de leurs dignités « comme schismatiques (5) ».

Inutile de parler des affaires de Boniface VIII. Il paraît qu'à cette époque les Colonna avaient fait frapper une monnaie d'argent sur laquelle « au-dessus des clefs ils avaient représenté une colonne pour indiquer qu'ils étaient supérieurs au saint-siège. » Paul IV n'élevait aucun doute sur l'authenticité de cette monnaie ; elle avait à ses yeux toute la valeur d'un document : « Il me demanda, raconte Navagero, si j'en avais jamais vu de pareilles et sur ma réponse

1. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 19 X^re^ 1555 : Venise, Arch. d'État, *loc. cit.*, f. 72v.

2. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 23 Aprile 1556 : Venise, Arch. d'Etat, *loc. cit.*, f. 154.

3 Gianfigliazzo al Duca di Fiorenza. Di Roma alli XXV di Luglio 1556. Orig : Florence, Arch. d'Etat, Mediceo 3276, Roma 17.

4. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 24 Giugno 1556, *loc. cit.*

5. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 25 Luglio 1556, *loc. cit.*

Digitized by Google

négative il appela M. Paul (1) et lui ordonna d'apporter un certain vase d'argent doré où étaient renfermés divers petits objets précieux. De sa main il me montra la monnaie en question semblable aux antiques de V. Sub[te] : on y avait en effet représenté la colonne surmontant l'insigne des clefs (2). »

Dans son esprit agité par ces souvenirs irritants, troublé par une situation qui n'était que trop réellement inquiétante, l'idéal politique de Paul IV se traduisait parfois sous une forme pratique, en des projets de guerre. Voici comment il exposait ses plans à B. Navagero: « Il n'est pas à croire que les deux rivaux (Henri II et Philippe II) s'unissent jamais contre nous : ce serait contraire à leurs intérêts. D'autre part si l'un nous attaque il ne pourra nous nuire; car l'autre, poussé non pas par le dévouement ou l'affection, mais par l'intérêt, s'alliera à nous. Et nous avons l'assurance de disposer de forces telles qu'unies à celles d'un allié, quel qu'il soit, nous pourrons anéantir notre adversaire (3). » Et il exhortait discrètement les Vénitiens à se tenir prêts pour ce moment décisif.

Son zèle patriotique n'était pas inspiré seulement par ses ressentiments personnels contre les Espagnols et Charles-Quint : dans sa haine il enveloppait tous les envahisseurs du sol italien ; à son avis quand on se serait servi des Français pour chasser les Espagnols il serait facile de les mettre eux-mêmes à la porte : « Les Français, disait-il à Navagero, n'ont jamais joué en Italie le premier rôle. Le roi Louis est venu comme capitaine de la ligue, mais c'est Maximilien qui, sous les murs de Padoue, a été l'adversaire principal de la liberté italienne. Et à ce propos nous voulons vous rapporter un proverbe de notre pays: les Espagnols, dit-on, sont bons quand ils sont frais, et les Français quand ils sont salés. L'Espagnol quand il arrive se présente le bonnet à la main, il vous accable d'honneurs et de caresses, il vous enlève les poils de votre vêtement, mais quand il a pris pied il vous rase les cils, la barbe, il vous écorche. Le Français au contraire, emporté par sa vivacité (furia), vous fait au début quelque affront, peu à peu il s'apaise, et puis en bon compagnon, il dépense avec vous ce qu'il a (4). »

---

1. Paul Consiglieri, maître de chambre et l'un des plus intimes confidents de Paul IV.

2. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 14 Maggio 1556, *loc. cit.*

3. B. Navageero al Senato. Di Roma alli 29 Maggio 1556 : Venise. Arch. d'Etat, *loc. cit.*, f. 197.

4... .Questi altri poi (accennando francesi) si manderiano via con poca fatica, ne mai loro ci sono venuti come principali. Re Aluigi venne come capitano della lega, ma Massimiano fu sotto Padoa come principale, e a questo proposito vi vogliamo dire un proverbio del nostro paese : dicono che gli spagnuoli sono buoni freschi e li francesi salati, perche lo spagnuolo, come arriva entra con la berretta in mano v'honora et accarezza, vi leva i peli della vesta, ma come ha fermato il piè vi pela i cigli, la barba e vi scortica. Il francese al contrario nel principio con quella sua furia vi fa qualche oltraggio, poi si quieta e spende da buon compagno quel che ha con voi... » B. Navagero al Senato. Di Roma alli 7 d'Agosto 1556 : Venise, *loc. cit.*, f. 266v-267.

Digitized by Google

Paul IV avait donc ses raisons à lui, bien différentes de celles de son neveu, de faire la guerre, de former une ligue contre l'Espagne, contre les barbares. Les événements qui suivirent le départ du cardinal Carafa ne contribuèrent pas à l'incliner vers des pensées de paix. Les entreprises menaçantes des Colonna et des Impériaux encore exagérées par les conseillers du cardinal absent conduisirent insensiblement à la rupture et trouvèrent dans l'âme exaspérée du Pontife un écho toujours plus marqué. Déjà le 16 juin l'ambassadeur florentin notait que dans le palais du Vatican « on ne rencontrait guère que des soldats (1). » Le 24 juin l'ambassadeur impérial avait été reçu et bien accueilli par le pape ; on croyait encore à un accord. Mais ces illusions se dissipèrent vite. Le 1er septembre, le duc d'Albe passait la frontière des États de l'Église à la tête d'une armée de douze mille hommes. Quelques jours après, le cardinal Carafa rentrait à Rome amenant les secours promis par le roi de France. Paul IV et son neveu poursuivaient des buts très différents, au fond de l'âme ils nourrissaient des pensées presque incompatibles. Et cependant pour le moment ils suivaient le même chemin. Un jour viendrait sans doute où le chemin bifurquerait. Qui l'emporterait alors, ou la brusquerie tranchante et l'intransigeance de Paul IV ou la souple habileté de son neveu ?

*
* *

Revenu à Rome le cardinal Carafa déploya une activité extraordinaire : la conduite de la guerre qui était engagée, le souci de conserver sur l'âme de Paul IV un empire incontesté, la conclusion des négociations entamées avec la France, le soin de renforcer cette alliance d'une alliance avec les princes italiens surtout avec la république de Venise, enfin la réalisation de la seconde partie de son programme, l'entrée en pourparlers avec les Impériaux, telle était la tâche énorme et excessivement délicate qui s'imposait à lui.

Les dispositions des princes italiens, au moins à en juger d'après les apparences, étaient rassurantes. Le duc de Ferrare, même après la trêve de Vaucelles, était resté inébranlablement fidèle à la ligue : ainsi le voulaient ses intérêts. Le duc d'Urbin était prêt à remplir ses devoirs de vassal : le 17 août, il écrivait au duc de Paliano qu'il envoyait aux ordres du pape « un gros nombre » de ses soldats (2) et le 5 septembre cette troupe placée sous les ordres

1. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma il dì 16 di Giugno 1556. Orig : Florence, Arch. d'Etat. Mediceo. 3275. Roma 16.

2. Il Duca d'Urbino al Duca di Paliano. Di Urbino a XVII di Agosto del LVI. Orig. propr. manu : Bibl. Vatic. Barberini. lat. 5703, f. 31.

Digitized by Google

d'Aurelio Frégoso faisait son entrée à Rome : elle comptait 1500 fantassins et 60 chevau-légers (1). — Il n'était pas jusqu'au duc de Florence, ce rusé compère, qui ne protestât de ses intentions bienveillantes : au commencement d'août il avait offert au pape de servir d'intermédiaire auprès de l'empereur en vue d'un accord (2).

Quant aux Farnèse leur situation était des plus embarrassantes : juste au moment où la guerre éclatait, leur agent Hieronymo da Correggio se trouvait à Bruxelles (3) et mettait le sceau à leur réconciliation avec Philippe II ; le 19 octobre suivant, le cardinal de Trente leur faisait solennellement la restitution de Plaisance au nom du roi d'Espagne (4). Et néanmoins, en dépit de ces coïncidences gênantes, ils restèrent dans une équivoque qu'on pouvait, semblait-il, interpréter dans un sens favorable. Le 31 juillet 1556, le duc Octave, sans doute en réponse à la lettre du roi de France citée plus haut, écrivait au duc de Paliano que « dans deux ou trois jours il se trouverait à Parme où se tiendront ses cent chevaux prêts à se mettre en marche au premier signal (5) ». En octobre, au lendemain de la restitution de Plaisance, le cardinal Farnèse témoignait, lui aussi, dans une lettre au cardinal Carafa, d'un entier dévouement aux intérêts du pape ; faisant allusion à l'heureux événement qui réjouissait sa famille il disait : « que V. S^rie^ partage notre joie : vous êtes intéressé à la prospérité de notre maison, car vous pourrez toujours disposer de notre puissance, comme si elle vous appartenait à vous-même (6). » Le duc Octave faisait en d'autres termes des protestations semblables (7).

Restait Venise, et Venise à elle seule valait toutes les autres puissances de l'Italie. Mais la fière République, consciente de sa force,

1. Gianfigliazzo al Duca di Fiorenza. Di Roma el di 5 di Sett^bre^ 1556. Orig : Florence. Arch. d'Etat. Mediceo 3276. Roma 17.

2. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el di 4 di Agosto 1556. Orig : Florence, *loc. cit.* Cf. lettre de l'évêq. Tornabuoni. Da Gantes alli XXII d'Agosto 1556, *eod. loco.* 4320. Germania, 25.

3. Arcivesc. di Consa al Car^l^ di Pisa legato. Di Bruxelle alli X di Agosto 1556. Orig: Arch. Vatic. Lettere dei Principi, t. 22, n° 76.

4. Card. Farnese al Card. Caraffa. Di Parma a XX d'Ott^bre^ 1556. Orig : Bibl. Vatic. Barberini lat. 5704, f. 23. — Cf. lettre de l'évêque de Terracine, nonce auprès des cantons suisses Di Milano li XXVI d'Ottobre 1556. Orig. elle renferme une relation détaillée des cérémonies et des incidents qui ont accompagné la restitution. Bibl. Vatic. Barberini lat. 5716, f. 114 et 115.

5. Ottavio Farnese al D. di Palliano. Di Torchiara a dì ult° di Luglio 1556. Orig : Bibl. Vatic. Barber. lat. 5705, f. 55.

6. Card. Farnese al Card. Carafa. Di Parma a XX d'Ott^bre^ 1556. Orig : *Eod. loco*, 5704, f. 23.

7. Ottavio Farnese al Card Carafa. Da Piacenza a dì 23 di Ott^bre^ 1556. Orig : *Eod. loco*, 5705, f. 67. — Il veut que le Card. « possa di tanto piu promettersi et servirsi di me, quanto hora sarà in qualche parte maggior il poter mio... »

Digitized by Google

semblait prendre à tâche de déjouer tous les calculs et se retranchait systématiquement dans une ombrageuse et prudente neutralité. Nous avons dit déjà en quel langage vibrant Paul IV, à la veille de la rupture, avait fait appel à son patriotisme : ces appels ne semblent pas avoir trouvé d'écho : aux arguments du pape la Seigneurie opposait la nécessité de rendre le repos à l'Italie, épuisée par les guerres. Malicieusement elle insistait sur le caractère du pontife suprême, sur son rôle naturel de pacificateur et de Père universel et comptait sur son esprit de conciliation pour faire disparaître les causes de conflit. Le cardinal Carafa ne se découragea pas : aussitôt après son retour, il envoya à Venise en mission spéciale un des membres les plus distingués de la secrétairerie pontificale, Commendone. En ouvrant ces négociations il restait fidèle à son programme qui était d'effrayer l'Espagnol, de l'entretenir dans le soupçon d'une ligue formidable ourdie contre lui, et, sinon de réussir dans ces négociations, du moins de leur donner toute la publicité et toute la « vie » possible.

Commendone partit au milieu de septembre (1) : il emportait des lettres de créance pour les ducs de Ferrare et de Parme et était chargé de les mettre au courant des événements dont l'état pontifical était le théâtre, en particulier des circonstances qui avaient accompagné la rupture : cette guerre était une « cause commune » ; il était important de faire savoir aux alliés que les Espagnols avaient commencé les hostilités les premiers, à l'improviste, sans déclaration de guerre (2).

Arrivé à Venise le 23 septembre, Commendone se présenta deux jours après devant le Collège pour exposer l'objet de sa mission (3). Dans une lettre du 11 décembre adressée au cardinal Carafa, dans laquelle il résume le résultat de ses négociations jusqu'à ce jour, il nous a conservé quelques détails sur cette première audience : « Nous ne nous sommes pas lassés, Monseigneur le nonce et moi, d'insister auprès de ces Seigneurs, soit en audience publique, soit dans des conversations privées, sur la justice de notre cause, et sur

1. Vesc° d'Anglone al Duca di Ferrara. Di Roma die XV. Sept. 1556. Orig : Modène. Arch. d'État, *loc. cit.* Busta 34, Mas. 340.

2. Il Duca di Paliano al S. Duca Ottavio Farnese. Di Rome alli XIII di Sttb^re del 1556. Orig : Arch. Vat. Lettere dei Principi. Tom. 22. n° 77. — Lettre de créance du card. Carafa au même duc de Parme du 16 7b^re 1556, *eod. loco*, n° 78.

L'évêque de Pola s'était déjà arrêté à Parme en revenant de France — il en était parti avant le légat — à la fin d'août. — Cf. Ottavio Farnese al Card. Caraffa di 14 Septb^re 1556. Orig : Bibl. Vatic. Barberini lat. 5705, f. 59, et Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el di 5 di Settb^re 56. Orig : Florence, *loc. cit.*

3. All' Amb^re in Roma. Die XXVI Septb^re 1556. Registre : Venise. Arch. d'État. Deliberazioni 1556-57 Senato. 1 R., 70. f. 38.

Digitized by Google

l'obligation qui leur incombe en qualité de princes chrétiens de défendre la sainte Église : il leur en reviendrait autant de mérite devant Dieu que de gloire devant les hommes. La première fois que je fus admis en présence du collège je me rappelle que, prenant occasion des peintures qui décorent la salle, je leur fis remarquer qu'entre tant d'autres victoires, leurs ancêtres avaient représenté de préférence celles où ils avaient défendu Alexandre III contre l'empereur Frédéric, les scènes où l'on voit l'empereur vaincu et jeté aux pieds du souverain pontife par les armes vénitiennes, qu'aucun sujet n'avait été jugé plus digne d'être placé éternellement devant les yeux de leurs descendants pour affirmer que la défense de l'Église était une œuvre supérieure à tout autre, digne d'être imitée en tout temps. » Commendone n'avait pas tardé à se convaincre que des arguments de ce genre ne faisaient guère impression sur le cœur de ses compatriotes : il était d'avis qu'il fallait dans cette affaire mettre en cause leur intérêt et c'est à quoi il s'appliquait, « faisant valoir d'une part le danger qu'ils allaient courir si l'état ecclésiastique était ruiné et d'autre part l'occasion exceptionnelle qui se présentait pour eux d'ajouter à leur domaine de nouvelles et importantes acquisitions (1). »

Par une heureuse exception la correspondance du cardinal Carafa avec Commendone durant cette période (fin septembre à décembre 1556) nous a été conservée (2) ; elle révèle à la fois son ingénieuse duplicité et l'importance qu'il attachait au concours de Venise. Par un contraste piquant, la Seigneurie feint de ne rien comprendre et répond aux flatteries, aux promesses, aux propositions les plus séduisantes par les protestations de son zèle en faveur de la paix. Le pape, en sa qualité de Père universel, ne peut que souhaiter « la paix et le repos de la chrétienté ». La Seigneurie se fera un devoir de seconder avec tout le zèle possible les pieux désirs de Sa Sainteté : elle propose d'être l'intermédiaire désintéressée de la paix (3). En vain le cardinal objecte-t-il que les Impériaux sont de mauvaise foi, qu'on ne peut se fier à eux, elle se met à l'œuvre et, par le moyen de ses ambassadeurs, engage des négociations simultanément à Bruxelles, en France et à Rome : l'ambassa-

1. La lettre de Commendone, bien qu'originale, n'est pas datée. Au haut de la première feuille au recto, on lit « XI di Xbre Mons. Commendone col deciferato ». — La lettre est en partie chiffrée.

2. Arch. Vatic. Lettere dei Principi. Tom. 22. A ma connaissance ce sont les seules lettres originales du Card. Carlo Carafa que l'on conserve aux Archives du Vatican, à part deux ou trois exceptions.

3. Deliberazioni 1556-57 Senato 1. R. 70. f. 41. Die IIda Octobris. Reg.: Venise. Arch. d'Etat.

Digitized by Google

deur Vargas, qui vient d'être rappelé à Bruxelles, est chargé de pressantes instructions dans ce sens (1). Bref les démarches de Commendone aboutissent à l'envoi du secrétaire Phebo Capella au duc d'Albe avec mission de remontrer à ce dernier « combien cette guerre pourrait attirer de maux sur la chrétienté, en particulier sur l'Italie », et en même temps lui exposer que le Roi Très Chrétien, ayant pris Sa Sainteté sous sa protection, la première conséquence des hostilités serait la rupture de la trêve (2).

De ce côté, le cardinal ne pouvait guère se flatter de remporter un succès immédiat : n'ayant d'autre ressource que de faire traîner les négociations en longueur, il laissa Commendone à Venise pour plusieurs mois encore. On ne saurait dire si dès cette époque il avait formé le dessein d'aller plaider lui-même sa cause devant la République qui s'obstinait à ne pas vouloir comprendre. Il fut plus heureux du moins dans ses efforts pour gagner définitivement l'appui de Henri II.

Au moment de l'ouverture des hostilités entre le saint-siège et l'Espagne, rien n'était moins certain que l'intervention armée du roi de France en faveur du pape. « Toute ceste Italie, écrivait l'ambassadeur de France à Venise, est en grande expectation, Sire, de scavoir ce que vous direz, et ferez, après avoir entendu que les Impériaulx ont commencé la guerre, et se fait sur cela de beaux discours (3). » Au début de septembre à la cour de Bruxelles comme à celle de France la question de la paix était à l'ordre du jour. Henri II n'y opposait qu'une objection, il faisait entendre que voulant rester le défenseur de l'Église il se croirait obligé d'intervenir en faveur du Pape dans le cas où Philippe II lui déclarerait la guerre (4).

Sur cette question les deux grands partis qui divisaient la cour de France se disputaient l'esprit de Henri II : Montmorency, l'artisan de la trêve de Vaucelles, conseillait la paix, les Guise pous-

1. Deliberazioni, *eod. loco.* Die XXVI Septbr 1556 all' Ambre à Roma : Venise, *eod. loco.* et lettre de Commendone donnant communication des réponses de la Seigneurie : Arch. Vatic. Cast. S. Angelo. Arm. VIII. Ordo. II, t. I, f. 8-9. Copie contemp. et officielle.

2. Deliberazioni 155-57. Die IIda Octobris 1556. Reg. Instruction donnée à Phebo Capella. Senato 1 R. 90, f. 41-42 : Venise Arch. d'Etat.

3. *Correspondance politique de Dominique du Gabre, évêque de Lodève.* Edit. Al. Vitalis. Paris Alcan 1903 : Gabre au roi. De Venise le 2 octobre 1556 pp. 192. — Et lettre de l'évêque de Viterbe, nonce en France, au card. Carafa. Di Moretta il 22 di 7bre 1556. Orig : Bibl. Vatic. Barberini LXI, 26, f. 24. — Il informe le cardinal des négociations de l'abbé de S. Saluto à la cour de France.

4. Il vesce Tornabuoni al Duca di Fiorenza. Di Guanto alli X di Settbre 1556. Orig : Florence. Arch. d'Etat, *loc. cit.* 4320. Germania 25.

Digitized by Google

saient sans réserve à la guerre. En réalité en septembre et au début d'octobre l'irrésolution dominait dans les conseils du roi : c'est ce qui ressort des lettres de Lodovico Antinori, que le cardinal Carafa avait laissé à la cour en qualité d'agent pontifical (1). A Rome on s'inquiétait beaucoup en se rappelant les surprises et les déceptions de Vaucelles (2). Le 7 octobre Antinori écrivait : « Je sais qu'on a perdu toute espérance de la paix (3). » Mais ce fut seulement plus tard, par les lettres du 22 et du 27 octobre du nouveau nonce César Brancatio, qu'on reçut des assurances satisfaisantes : le roi avait donné au représentant du pape un compte détaillé de toutes les négociations qui avaient été engagées avec les Impériaux en vue de la paix, il promettait que la première condition d'un accord quelconque serait l'évacuation des États pontificaux par les troupes du duc d'Albe et la restitution des places occupées (4).

Quelques jours après la réception de ces lettres, le pape recevait en audience l'ambassadeur de France M. de Selve (5) et son adjoint M. de Lanssac. Il leur demanda si les secours promis par le roi allaient bientôt arriver, et sur leur réponse affirmative, Sa Sainteté se félicita hautement, « répétant les propos qu'elle avait plusieurs fois tenus de vouloir mettre la couronne de l'empire sur la tête de Sa Majesté et faire son second fils roy de Naples et un autre duc de Milan et ériger le dict duché en royaume et le faire roy de Lombardie, et un autre qu'il le ferait dès cette heure cardinal ..... et que S. M^te pouvait bien faire son compte de ne voir jamais pape tant sien que luy quelque Françoys naturel qu'il pust estre.... que le Roy s'il vouloit seroit adoré comme un Rédempteur de l'Italie... que la paix (proposée et favorisée par quelques-uns), en effet n'es-

1. Lodovico Antinori al Card. Carafa. Da Parigi a li 26 di Settembre 1556 et alli 7 di Ottobre 1556 : Arch. Vatic. Lettere dei Principi, t. I, f. 149-150 ; et 154. Le bref de rappel de l'ancien nonce, Sébastien Gualterio, est du 27 septembre 1556 : V. Arch. Vatic. Arm. XLII, 8, f. 178, min. et original dans les archives privées de la famille Gualterio à Bagnorea. Jusqu'à l'arrivée de Cesare Brancatio, Antinori remplit les fonctions de nonce. Le Cardinal Carafa dans une lettre du 31 juillet le qualifie « mio agento in corte ». V. Biblioth. de Parme, ms. 653 palat. f. 9-10.

2. V. lettre du card. Carafa à César Brancatio du 23 et du 26 octobre 1556. Publiées par Duruy, mais incomplètement, se trouvent en copies dans plusieurs dépôts, entre autres à la Bibl. de Parme, *loc. cit.*

3. Lodovico Antinori al Card. Carafa. Da Parigi alli 7 di Ottobre del 56. Copie du temps : Arch. Vatic. Lettere dei Principi, t. I, f. 154.

4. Cesar Brancatio al card. Carafa. Di Parigi il di 27 di Octobre 1556. copie : Rome Archives d'État. Archivio Criminale, t. 55, f. 97-99. — Cf. lettre du card. Carafa à Brancatio du 2 9bre 1556 : Bibl. de Parme, *loc. cit.*, f. 4.

5. M. de Selve était arrivé à Rome le 23 octobre : il succédait à M. d'Avanson. V. Vesc^e d'Anglone al Duca di Ferrara. Di Roma 27 8bre 1556. — Cf. lettre du Card. Carafa à Brancatio du 23 Octobre. Bibl de Parme. *loc. cit.*, f. 19.

Digitized by Google

toit qu'une invention diabolique pour empescher la ruine des hérétiques, schismatiques, ennemis de Dieu et de l'Église... » Et comme conclusion, toujours préoccupé par les souvenirs de Vaucelles, il exhortait les deux ministres à ne pas se joindre à ces fauteurs de paix ; s'ils se laissaient entraîner il les menaçait de leur faire couper la tête (1). — Bientôt il ne dut plus conserver de doutes sur les dispositions de Henri II : le 17 novembre ce dernier lui écrivait pour lui « faire entendre le partement de nre très cher et amé cousin le duc de Guyse pour s'acheminer et aller trouver en Piémont l'armée que nous y faisons assembler pour vre secours (2). »

Le pape ignorait sans doute qu'à cette heure même le principal artisan de la paix était son neveu, le cardinal Carlo Carafa. Celui-ci en effet en même temps qu'il écrivait à Venise, à Ferrare, en France des lettres où débordait sa haine contre les Impériaux, où il jurait que jamais il ne transigerait avec eux, avait commencé à aborder la partie la plus délicate de son programme. Il avait réussi à susciter, au moins en apparence, un mouvement général de révolte contre l'autorité de Philippe II : ce dernier ne pouvait se faire illusion sur l'importance des premiers succès militaires du duc d'Albe, surtout quand le bruit se répondit qu'une armée française se préparait à descendre en Italie : à quel prix serait-il disposé à acheter la dissolution de la ligue, la conclusion de la paix ? Le cardinal Carafa avait tout préparé, tout ménagé pour obtenir les meilleures conditions : en cela consistait toute sa politique.

(A suivre.) D. René ANCEL.

1. De Selve, de Lansac, Mémoire Original. De Rome 14 9bre 1556 : Publié dans Ribier. *Lettres et mémoires d'Estat*, t. II, p. 665.
2. Henri II à Paul IV. Escript a S. Germain en Laye le XVIIe jr de novembre 1556. Orig : Arch. Vatic. Lettere dei Principi, t. I. f. 161.

Digitized by Google

ARISTION, AUTHOR OF THE EPISTLE TO THE HEBREWS.

§ 1. *The last twelve verses of S. Mark.*

THE twelve verses which form the conclusion of S. Mark's Gospel have been noted by Tischendorf as a spurious addition, while they are separated from the Gospel and printed on a separate page in the edition of Westcott and Hort. The textual arguments for the rejection of the passage are inconclusive. On the other hand, a careful examination of the passage itself shows that it is not written by the author of the rest of the Gospel, and that it is not the original ending.

1. That in ch. XVI, v. 9 does not fit on to v. 8, and that the whole twelve verses, 9-20, do not form a natural continuation of verses 1-9 has been shown in sufficient detail by Dr Hort (*New Testament, 1896, Notes on select readings*, pp. 48-9), and it is unnecessary to repeat the proofs he has given.

2. Dr Rohrbach, in a remarkable *brochure* (*Der Schluss des Markusevangeliums*, Berlin, 1894, pp. 11-15), has proved that the twelve verses form a single whole, bound together by the iteration of ἐκεῖνοι, and that they centre round a thesis concerning the disbelief and the belief of the disciples. This will appear sufficiently plainly in the following pages.

3. In 1893 J. C. Conybeare made in the *Guardian* the astonishing announcement that in an Armenian manuscript, dated 989, the last twelve verses of S. Mark were headed with the words « of Ariston the Presbyter ». It has seemed to scholars since then that the name of the author of the verses has been found. Who this « Ariston » was, is not hard to guess. It is obvious that Aristion, the informant of Papias, whom that Father calls « the disciple of the Lord », is meant.

My own view will, I hope, soon be published in a work on New Testament problems, of which the second volume will deal with Aristion, his history and his writings. Here I can only indicate my

Digitized by Google

opinions. I believe the last twelve verses of S. Mark's Gospel not to be by S. Mark, but by Aristion, the disciple of the Lord. It seems to me, further, that it is clear that the Church receives them as inspired. I only ask that it be assumed here, for the sake of argument, that *the last twelve verses are a composition by a single author*, whose name is not of the slightest importance in this article. I then claim to be able to show that *this author is apparently also the writer of the Epistle to the Hebrews.*

When, in the work already referred to, I am able to exhibit the full personality of Aristion, and examine his writings in detail, I believe the proof that he was the author both of Mark XVI 9-20 and of Hebrews will amount to a demonstration. But until I have time to work out this demonstration, I hope the following pages will be sufficiently interesting, although they can only deal with internal evidence.

I proceed, then, to compare Mark XVI 9-20 with Hebrews, and to show that the remarkable coincidences can not well be explained except by the hypothesis that they have a common author. This hypothesis will, I hope, be allowed to have very great probability, though absolute certainty cannot be reasonably expected from such a method.

In the first place I give the Greek text of Mark XVI, 9-20, for convenience of reference.

9. Ἀναστὰς δὲ πρωὶ πρώτῃ σαββάτου ἐφάνη πρῶτον Μαρίᾳ τῇ Μαγδαληνῇ, παρ' ἧς ἐκβεβλήκει ἑπτὰ δαιμόνια. 10. ἐκείνη πορευθεῖσα ἀπήγγειλεν τοῖς μετ' αὐτοῦ γενομένοις πενθοῦσι καὶ κλαίουσιν. 11. κἀκεῖνοι ἀκούσαντες ὅτι ζῇ καὶ ἐθεάθη ὑπ' αὐτῆς ἠπίστησαν. 12. Μετὰ δὲ ταῦτα δυσὶν ἐξ αὐτῶν περιπατοῦσιν ἐφανερώθη ἐν ἑτέρᾳ μορφῇ πορευομένοις εἰς ἀγρόν. 13. κἀκεῖνοι ἀπελθόντες ἀπήγγειλαν τοῖς λοιποῖς· οὐδὲ ἐκείνοις ἐπίστευσαν. 14. ὕστερον ἀνακειμένοις αὐτοῖς τοῖς ἕνδεκα ἐφανερώθη, καὶ ὠνείδισεν τὴν ἀπιστίαν αὐτῶν καὶ σκληροκαρδίαν ὅτι τοῖς θεασαμένοις αὐτὸν ἐγηγερμένον οὐκ ἐπίστευσαν. 15. καὶ εἶπεν αὐτοῖς· πορευθέντες εἰς τὸν κόσμον ἅπαντα κηρύξατε τὸ εὐαγγέλιον πάσῃ τῇ κτίσει. 16. ὁ πιστεύσας καὶ βαπτισθεὶς σωθήσεται, ὁ δὲ ἀπιστήσας κατακριθήσεται. 17. σημεῖα δὲ τοῖς πιστεύσασιν ταῦτα παρακολουθήσει, ἐν τῷ ὀνόματί μου δαιμόνια ἐκβαλοῦσιν, γλώσσαις λαλήσουσιν [καιναῖς]. 18. [Καὶ ἐν ταῖς χερσὶν] ὄφεις ἀροῦσιν κἂν θανάσιμόν τι πίωσιν οὐ μὴ αὐτοὺς βλάψῃ, ἐπὶ ἀρρώστους χεῖρας ἐπιθήσουσιν καὶ καλῶς ἕξουσιν. 19. ὁ μὲν οὖν κύριος [Ἰησοῦς] μετὰ τὸ λαλῆσαι αὐτοῖς ἀνελήμφθη εἰς τὸν οὐρανὸν καὶ ἐκάθισεν ἐκ δεξιῶν τοῦ θεοῦ. 20. ἐκεῖνοι δὲ ἐξελθόντες ἐκήρυξαν πανταχοῦ, τοῦ κυρίου συνεργοῦντος καὶ τὸν λόγον βεβαιοῦντος διὰ τῶν ἐπακολουθούντων σημείων. Ἀμήν.

Digitized by Google

§ 2. *The vocabulary of Mark XVI, 9-20.*

In so short a composition it is difficult to gain any very certain results by an examination of its vocabulary. Nevertheless certain affinities can be established. As all we have known of Aristion up till now has been the statement of Eusebius that Aristion and John the Presbyter were the principal informants of Papias, we might suppose that he lived at Ephesus, or at least in Asia, and that his style would exhibit the influence of John. But Asia was originally St Paul's mission field, and it is clear that Aristion's vocabulary is founded on the use of St Paul and of St Luke. In the following list I pass over words which seemed to offer no interest, such as ἀπέρχομαι and ἐξέρχομαι, βαπτίζω, γλῶσσα, ἐγείρω, καλῶς, κόσμος, ὄφις, περιπατέω, πίνω, σήμειον. The only ἅπαξ λεγόμενα are πρώτη σαββάτου and θανάσιμος. In the table I leave the Catholic Epistles out of account, except those of St John, which are grouped with his Gospel.

	MC XVI-9-20	MT.	MC.	LC.	ACTS.	PAUL.	HEBR.	JO.	APOC.
ἀγρός	1	16	7	10	1				
αἴρω	1	20	20	20	9	3		26	2
ἀνάκειμαι	1	5	2	3				4	
ἀναλαμβάνω	1				8	4			
[of the Ascension]	1				3	1			
ἀπαγγέλλω	2	9	2	11	15	2	1	5	
ἄρρωστος	1	1	2			1			
βεβαιόω	1					5	2		
δαιμόνια ἐκβάλλειν	2	7	7	7					
ἐκεῖνος absolute	5	6	5	8	4	19	6	63	
οἱ ἕνδεκα	1	1		2	2				
θεάομαι	2	4		3	4	1		10	
καθίζω (intrans.)	1	9	7	8	9	2	4	2	3
κατακρίνω	1	4	2	2		5	1		
κηρύσσω	2	9	12	9	8	19			1
κλαίω	1	2	3	11	2	3		8	6
[πενθέω]	1	2		1		2			3
[πενθέω καὶ κλαίω]	1			1					3
ὁ Κύριος of Christ	1	1		11	*saepe*	*saepe*	3	11	4
λοιπός	1	3	1	6	5	16			8
μορφή	1					2			
ὀνειδίζω	1	3	1	1		2			

Digitized by Google

	MC. XIV-9-20	MT.	MC.	LC.	ACTS	PAUL.	HEBR.	JO.	APOC.
οὐρανός	1	84	19	36	26	21	11	19	51
πανταχοῦ	1		1	1	4	1			
πιστεύω	4	11	11	9	37	54	2	108	
ἀπιστέω	2			2	1	2			
ἀπιστία	1	2	2			5	2		
[πίστις]	0	8	5	11	16	140	33	1	4
πορεύομαι	3	29		50	38	8		16	
σκληροκαρδία	1	1	1						
συνεργέω	1					3			
συνεργός	0					10		1	
σώζω	1	15	13	18	13	29	2	6	1
ὕστερον	1	7		2			1	1	
φαίνομαι	1	13	1	2		3	1		1
φανερόω	2	1				22	2	18	
χεῖρα ἐπιτιθέναι	1	3	5	2	9	3	1		

I have inserted two words, πίστις and συνεργός, for comparison.

1. In relation to St John, the repeated use of ἐκεῖνος absolutely, for οὗτος or αὐτός, is the only remarkable resemblance. But this is not very uncommon in St Paul and St Luke, and occurs as many as six times in Hebrews. If φανερόω is Johannine, it is also Pauline. πιστεύω cannot be urged, for ἀπιστέω and ἀπιστία are not used by St John. Besides ἀπιστέω, ἀπιστία, there are the very common word κηρύσσω, and ordinary words like ὀνειδίζω, ἀναλαμβάνω, πανταχοῦ, ὕστερον, κατακρίνω, λοιπός, not all of which can be absent by accident from the Johannine writings. St John never says οἱ ἕνδεκα, never uses ἀγρός, never mentions the casting out of devils, δαιμόνια ἐκβάλλειν.

2. There are many coincidences with the Synoptists, but little resemblance to Mark. The common word πορεύεσθαι occurs three times, but is unused by St Mark, who does not employ θεάομαι and never speaks of Christ as ὁ κύριος. In Mt and Lc this expression occurs only once (1).

3. The likeness to Luke and Acts is much more marked. The only words not found also in Luke or Acts are uncommon ones, and mostly Pauline.

1. Unless we add ὁ κύριος αὐτῶν χρείαν ἔχει Mt XXI 3. Mc IX 3. Lc XIX 34, where Jehovah seems to be meant.

Digitized by Google

4. The resemblance to the writings of St Paul and Hebrews are not chiefly in the simple words βεβαιόω, ἐκεινός absolutely, κηρύσσω, ὁ κύριος, λοιπός, συνεργέω and so forth, but above all in the repeated use of πιστεύω, ἀπιστέω, ἀπιστία.

We thus reach a definite conclusion that the writer is not under Johannine influence, possibly because his writing was earlier than the fourth Gospel, or contemporary with it. His phraseology and vocabulary are nearer to Luke and Acts than to Matthew and Mark, and he is clearly a reader of St Paul.

This will very well suit the Aristion of Papias. If he had lived long in Asia he would most certainly have been familiar with the Pauline epistles and with the Gospel which St Luke wrote for the Pauline Churches. On the other hand he would not be influenced by the fourth Gospel, since it must have appeared when he was of very advanced age.

§ 3. *The doctrine of Mark XVI, 9-20.*

The whole composition forms a well-knit unity, showing the trial of the faith of the disciples, and the Lord's promises and threats to faith and disbelief, as an analysis will show :

1. Christ having appeared to Mary Magdalene, she tells the disciples. They will not *believe*.

2. Afterwards He appears to two disciples on the road, who tell the rest. Yet they will not *believe*.

3. He appears to the eleven and upbraids their *unbelief*, because they did not *believe* those who had seen.

4. [Yet their very mission is to preach faith]. They are to teach that salvation is by *faith*.

5. While *unbelief* leads to damnation.

6. Five signs will follow their *faith* when they go forth.

7. They went forth and the five signs did follow, in confirmation of their word.

It is unnecessary to spend any time in demonstrating that this is altogether Pauline doctrine, or (to speak more accurately) a Pauline way of expressing Christian doctrine. We feel, it is true, that we have here neither the style nor the wording of the Apostle himself. But we are clearly before the writing of a devoted disciple. Ὁ πιστεύσας καὶ βαπτισθεὶς σωθήσεται is the Pauline doctrine of salvation or justification by faith, as found in

Digitized by Google

Romans and Galatians. In St Paul's later Epistles the same teaching recurs, but with less prominence. Nobody will attribute the last twelve verses of St Mark to the date of Romans and Galatians. But the same prominence, or rather, greater prominence is given to faith in the later Epistle to the Hebrews. Here the theory of faith is the same as that of St Paul, yet there is a difference which it is easier to feel than to define. It is not merely that the style of the Epistle, however eloquent, has not precisely the character of St Paul's eloquence, that the thought is clearer, if less deep, that we miss the intensely personal note so prominent in the hasty and burning periods of the Apostle of the Gentiles. But beyond this, faith is something simpler and less mystical, easier to understand and penetrate, in the Epistle of the disciple (1). In Mark XVI 9-20 the virtue is plainer still; it is the

1. I quote the following paradox from the late Dr Bruce's article on Hebrews in Hastings' *Dictionary of the Bible*, vol. II, p. 336: "The writer of *Hebrews* was not only not S. Paul, but not even a disciple of Paul... That he was acquainted with the Pauline literature has been confidently asserted, but cannot be clearly shown." If the writer had chosen to analyse the theological vocabulary of Hebrews and to compare it with that of S. Paul, he might have seen an extraordinary similarity. I will point out here some coincidences of system. 1) Hebrews V. 12-14. VI 1-3: "You are become such as have need of milk not of strong meat, etc... but strong meat is for the perfect, for them who by custom have their senses exercised for the *discerning* of good and evil. Wherefore leaving the word of the beginning of Christ, let us go on to things more *perfect*, etc." Compare I Cor. II, 1-16, III, 1-3: "Howbeit we *do* speak wisdom among the *perfect*... Which things also we speak, not in the learned words of human wisdom, but in the doctrine of the Spirit, *comparing* spiritual things with spiritual... because it is spiritually *discerned*... gave you milk to drink, not meat, for you were not able as yet..." It is inevitable that Hebrews is referring to I Cor., and even supposes the passage known. The doctrine of milk for beginners, and of meat for the perfect, is the same. The words recur; γάλα (and βρῶμα or στερέα τροφή); νήπιοι and τέλειοι; διάκρισις or "ἀνακρίνεται" and "συγκρίνοντες". 2) Hebrews X 22-4. "Let us draw near with faith... hope... and charity". This is S. Paul's favourite list of the "Theological virtues", which are thus enumerated nowhere in the New Testament outside his writings: *faith, hope, charity*, I Cor. XIII, 13. Col. I. 4, 5, 8. cf. Rom. V. 2-5; XV, 13-14; I Thess. I. 3: V. 8, perhaps also Eph I, 15, 18. The junction of ὑπομονή and ἐλπίς in I Thess. I. 3 (cf. Rom. XV, 4, 5, 13.) shows that the same list is meant in the *faith, patience, charity*, of the Pastoral epistles, I Tim VI. 11, 2 Tim III, 10, Titus II. 2. Here again we have St Paul's system quoted in Hebrews. 3) Many of the most original ideas of Hebrews seem to be developed from suggestions in S. Paul; e. g. the Old Testament and the mediator, Gal. III. 19. compare the "Mediator of the New Testament" Hebr. XII. 24, etc. Again Phil. II, 6-9 with Hebr. II. 8-9 and this with I Cor. XV. 28: I Cor. IV. 15. "πατέρες" with Hebr. XII, 9. A long list might be made. 4.) The whole Epistle to the Hebrews, being a treatise in the form of a letter, is modelled on the only similar treatise left by S. Paul, viz. the Epistle to the Romans. The introduction, Hebr. I, 1-3 is obviously modelled on Rom. I. 3-4. The body of each epistle is an elaborate argument from the Old Testament to the New, showing how all that was permanent in the Old Covenant was the faith which underlay the material ordinances. A last chapter of practical advice is added after the model of Rom. XII XIV. A short greeting and the promise of a visit correspond to Rom. XV XVI. The imitation is very remarkable.

Digitized by Google

belief in the word of those who had seen the Lord. To the disciples it was the belief that He had risen. To those to whom they preached throughout the world it was the belief that He had risen, had ascended into heaven, and had sat down on the right hand of God.

This is exactly the main point of " Faith " for Christians according to the Epistle to the Hebrews. For the temple, its sacrifices and its High Priest, the New Covenant substitutes Heaven, and the High Priest who sits for ever at the right hand of God. The faith which is to console the Hebrew readers is precisely faith in this great truth.

§ 4. *The Ascension and Session at the Right Hand of God in Mark XVI, 9-20.*

St Matthew's Gospel ends with the appearances of our Lord after the Resurrection, and His command to the disciples to teach all nations. The Gospel of St John has a similar ending. That of St Luke as it stands at present contains a mention of the Ascension. This, however, is treated as an interpolation by Westcott and Hort, and it is evident that they are right. The real history of the " Western non-interpolations ", of which this is an instance, is not impossible to discover, but must be left aside here. We have no reason to suppose that the Ascension was mentioned in the lost ending of St Mark, and there are even reasons to show that it was not. Hence the Ascension formed no part of the four Gospels as originally written. " The Ascension apparently did not lie within the proper scope of the Gospels, as seen in their genuine texts ; its true place was at the head of the Acts of the Apostles, as the preparation for the Day of Pentecost, and thus the beginning of the history of the Church. " So wrote Dr Hort (1). Aristion evidently thought otherwise. He was careful to insert in the new ending of Mark both the Ascension and the Session at the Right Hand of God. This was a novelty in a Gospel, and he would surely not have ventured upon so bold an innovation had he not strongly felt (we need not forget Divine Inspiration, in spite of Dr Hort's dictum) that the doctrine involved was of first-rate importance. If we read his words with intelligence we shall see that they are no accidental addition, but an integral part of his carefully composed narrative. " The

1. *New Test.*, " *Notes on select readings* ", Luke, XXIV, 51, p. 73.

Digitized by Google

Lord" rebuked the unbelief in His Resurrection, and promised signs to follow the preaching of believers. He ascended into heaven, and sat down at the Right Hand of God, that the sceptre of his power, *virga virtutis*, might go forth out of Jerusalem, by the preaching of His disciples. That His promise was faithful, that His Power was real, that He was truly at the Right Hand of God awaiting the subjection of His enemies beneath His footstool, — all this was proved in that the disciples actually "preached everywhere", the Lord confirming their word by the signs (the very five signs) which followed. It is assumed by Aristion that his readers are familiar with the Acts of the Apostles. In that book they will have found the exposition of the words: "Sit thou on My Right Hand" (II 33-5; III, 21; V, 31; VII, 55); they will have read how the disciples went forth and preached everywhere, they will have read the accomplishment of the very signs which Christ had foretold: "*They shall cast out devils*", (Acts, V, 16; VIII, 7; XVI 16-19; XIX, 12), "*They shall speak wih new tongues*" (Acts II, 4; X, 46; XIX, 6) "*They shall take up serpents*", (Acts XXVIII, 3) "*They shall lay their hands on the sick and they shall recover*", (Acts IX, 12, 17; XXVIII, 8, cf. V, 12). One sign, however, is not mentioned there: "If they shall drink any deadly thing, it shall not hurt them." If we turn to Eusebius's account of Papias, we shall find the following: « Papias... says that he was a personal hearer of Aristion and the Presbyter John, in fact he frequently mentions them by name in his work, and sets down their traditions. And may my words have been so far not without profit; but it is worth while to join to the words I have cited from Papias others of his sayings, in which he recounts certain marvels and other things as having been handed down to him by tradition. It has been shown above that Philip the Apostle lived at Hierapolis with his daughters. We must now point out that Papias was their contemporary, and relates that he received a wonderful tale from the daughters of Philip; for he recounts the resurrection of a dead person which happened in his time; and again another wonder happened in the case of Justus, surnamed Barsabas, who drank poison, and suffered no discomfort by the grace of the Lord (1)". I have quoted the passage in full to show that the story of Justus was not received from the daughters of Philip, for from them he heard "a wonderful tale", and not more than one. We may confidently put down the drinking of poison without hurt as a

1. Eusebius, H. E. III, 39, 8, 9.

Digitized by Google

" tradition of " Aristion, who supplied by word of mouth the one sign which was not found in Acts. This amounts to a remarkable confirmation of the attribution to Aristion of the authorship of Mark XVI, 9-20.

The reference to Acts in the last twelve verses of Mark is therefore clear. Further, the words in which the Ascension is related are from Acts. Compare Mark XVI 19 : " μετὰ τὸ λαλῆσαι αὐτοῖς ἀνελήμφθη εἰς τὸν οὐρανόν " with Acts I, 2 : " ἐντειλάμενος τοῖς ἀποστόλοις διὰ πνεύματος ἁγίου οὓς ἐξελέξατο ἀνελήμφθη " and I, 11 : " ἐθεάσασθε αὐτὸν πορευόμενον εἰς τὸν οὐρανόν " ; here are all the three points : λαλῆσαι, ἀνελήμφθη, εἰς τὸν οὐρανόν.

If we turn to the Epistle to the Hebrews we shall see that the author shows in chapters I and II the same habit of quoting from the Psalms which we find in the speeches of Acts II, III and XIII. These he may well have known. The session of Christ at the Right Hand of God is the theme of his Epistle. If any one person more than another was likely to add at the end of the Gospel of St Mark the " He ascended into heaven, and sat down at the Right Hand of God ", it was obviously the writer of Hebrews.

Not that the doctrine is not common in Acts and in the Epistles of St Paul : nevertheless it has not the same paramount position. It is well, however to examine the language used in every passage.

The Psalm, 109, 1, is quoted in five places.

1. κάθου ἐκ δεξιῶν μου Mt XXII, 44 ; Mc XII, 36 ; Lc XX, 42 ; Acts II, 34 ; Hebr. I, 13.

In the synoptists we find :

2. ἐκ δεξιῶν καθήμενος τῆς δυνάμεως Mt XXVI, 64 ; Mc. XIV, 62; Lc. XXII, 69 (adding τοῦ Θεοῦ.)

Compare in Hebrews :

3. ἐκάθισεν ἐν δεξιᾷ τῆς μεγαλωσύνης ἐν ὑψηλοῖς. Hebr. I, 3, and ἐν δεξιᾷ τε τοῦ θρόνου τοῦ Θεοῦ κεκάθικεν, XII, 2.

This form ἐν δεξιᾷ occurs again in Hebrews and St Paul with sitting :

4. ἐν δεξιᾷ τοῦ Θεοῦ καθήμενος, Col. III, 1 ; καθίσας ἐν δεξιᾷ αὐτοῦ ἐν τοῖς ἐπουρανίοις, Eph. I, 20 ; ἐκάθισεν ἐν δεξιᾷ τοῦ Θεοῦ, Hebr. X, 12.

And with ἐστιν in St Paul and in St Peter :

5. ἐστιν ἐν δεξιᾷ τοῦ Θεοῦ, Rom. VIII, 34, so also I Peter III, 22, with the addition πορευθεὶς εἰς οὐρανόν (cf. Acts. I, 11).

Digitized by Google

In Acts we find twice ὑψόω, and twice ἱστάναι, " standing, to help : "

6. τῇ δεξιᾷ οὖν τοῦ Θεοῦ ὑψωθείς, Acts II, 33 ; ὕψωσεν τῇ δεξιᾷ αὐτοῦ, V, 31 (cf. John, III, 14, and XII 32, 34) ; ἑστῶτα ἐκ δεξιῶν τοῦ Θεοῦ, Acts VII, 55 ; ἐκ δεξιῶν ἑστῶτα, *ibid.* 56.

We have to compare these passages with the phrase of Mc XVI, 19 " ἐκάθισεν ἐκ δεξιῶν τοῦ Θεοῦ. " For ἐκ δεξιῶν St Paul always has ἐν δεξιᾷ ; so has St Peter ; Hebrews has ἐν δεξιᾷ three times, and once ἐκ δεξιῶν when quoting the LXX. It was perhaps natural to prefer the latter form in Mark, in order to call attention to the fact that a Psalm was referred to.

ἐκάθισεν occurs twice in Hebrews, and nowhere else. Where St Paul (Eph. I, 20) uses καθίσας, it has a transitive sense. The wording of the phrase is therefore distinctly nearest to that of Hebrews, but there is little to choose.

§ 5. *Parallels between Mc XVI and Hebrews.*

The severity of Mc XVI 16 : " He that believeth not shall be damned ", is paralleled by the yet more severe passages of Hebrews, VI, 4-6, and X 26-31, but a closer likeness is in the first verses of ch. II, the resemblance in which with Mark must be exhibited side by side (1) :

Mark XVI, 17-20.	Hebrews, II, 2-4.
ὁ πιστεύσας καὶ βαπτισθεὶς σωθήσεται, ὁ δὲ ἀπιστήσας κατακριθήσεται	...πῶς ἡμεῖς ἐκφευξόμεθα τηλικαύτης ἀμελήσαντες σωτηρίας,
ἐκεῖνοι δὲ ἐξελθόντες ἐκήρυξαν πανταχοῦ, τοῦ Κυρίου... τὸν λόγον βεβαιοῦντος,	ἥτις ἀρχὴν λαβοῦσα λαλεῖσθαι διὰ τοῦ Κυρίου,
	ὑπὸ τῶν ἀκουσάντων εἰς ἡμᾶς ἐβεβαιώθη,
...συνεργοῦντος καὶ τὸν λ. βεβ. διὰ τῶν ἐπακολουθούντων σημείων.	συνεπιμαρτυροῦντος τοῦ Θεοῦ σημείοις τε καὶ τέρασιν καὶ ποικίλαις δυνάμεσιν καὶ πνεύματος ἁγίου μερισμοῖς κατὰ τὴν αὐτοῦ θέλησιν ;

1. I append the same parallel in Latin :

Mark, XVI, 17, 20.	*Hebrews*, II, 2-4.
Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit ; qui vero non crediderit, condemnabitur.	Quomodo nos effugiemus si tantam neglexerimus salutem !
Illi autem profecti praedicaverunt ubique, Domino cooperante et sermonem confirmante sequentibus signis.	Quae cum initium accepisset enarrari per Dominum, ab eis qui audierunt in nos confirmata est, contestante Deo signis et portentis et variis virtutibus, et Spiritus Sancti distributionibus secundum suam voluntatem.

Digitized by Google

The σήμεια καὶ τέρατα are the casting out devils and taking up serpents, — the ποικίλαι δυνάμεις are drinking poison and healing the sick, — the πνεύματος ἁγίου μερισμοί are the gifts of tongues. It is difficult to suppose that Hebrews is modelled on Mark, for it can hardly be of so late a date, yet the connection between the two passages is surely inevitable. If we take the whole connection in Hebrews, the likeness is more startling still. The first chapter is engaged in proving from the Psalms the divinity of the Messiah, high above the angels, where " He sat down at the right Hand of the Majesty in the highest ; for He has the name of Son (Ps. II, 7 ; 2 Kings VII, 14), all angels adore Him (Ps. XCVI, 7) ; He is called God, and Creator (Ps. CIII, 4, XLIV, 7). Lastly, the passage already cited from Psalm 109-1 is emphatically repeated to close the chapter :

v. 13. " And to which of the angels said He at any time : ' Sit thou on my right Hand, unitil I make thy enemies thy footstool ? ' Are they not all ministering spirits, sent to minister to them who shall receive the inheritance of salvation ? II, 1. Therefore ought we more diligently to observe the things which we have heard, lest perhaps we should let them slip. 2. For if the word spoken by angels (i. e. the law given at Sinai) became stedfast, and every transgression and disobedience received a just recompense of reward, 3, how shall we escape if we neglect so great salvation, which having been begun to be declared by the Lord, was confirmed unto us by them that heard Him. 4. God also bearing them witness by signs and wonders and divers miracles, and distributions of the Holy Ghost, according to His own Will ".

The danger for those who disbelieve is great because the mediator of the new Covenant is not an angel, but the Son, seated at the Right Hand of God, who bears witness to His own glorification through the signs done by those who preach in His name. The correspondance with Mark XVI is exact. The identity of all the ideas suggests a single author. The difference of wording (the only coincidences are in such obvious expressions as ὁ Κύριος, βεβαιόω, σημεῖον) appears to preclude the possibility of imitation being the cause of similarity.

2. A slighter resemblance is between : " He that believeth not shall be damned ", and Hebrews XI, 6 : " Without faith it is impossible to please God ", etc. The negative form, with its harsh sound, is not found in St Paul in so many words, though of course it is constantly implied.

Digitized by Google

§ 6. *The style of Mark XVI and the style of Hebrews.*

Very noticeable in the last twelve verses of St Mark is the repetition of ἐκεῖνοι, marking a succession of stages in the developement of the story of faith and unfaith. The word is far more emphatic than αὐτοι or οὗτοι, and demands italics in a version :

" He appeared first to Mary Magdalene, *she* (ἐκείνη) went and told His disciples... *they* hearing it disbelieved.

" Then He appeared to two who were going into the country... *they* went and told the rest, nor did they believe *them*.

" Afterwards he appeared to the twelve and upbraided their unbelief... since they did not believe those who had seen Him... Those who believe shall be saved, those who believe not shall be damned. Those who believe shall be followed by signs...

" *They* went forth and preached everywhere, and (since they now believed) the signs followed ".

There is somewhat the same love of enumeration that we find in Hebrews XI. There the list is of believers, not of disbelievers : XI, 4. " By faith Abel offered to God a sacrifice exceeding that of Cain... 5. By faith Henoch was translated that he should not see death.... 7. By faith Noë having received an answer, " and so on, throughout the chapter.

But towards the end of the chapter we find a passage where the likeness is extraordinarily close :

Mark XVI, 17.	*Hébrews*, XI.
And these signs shall follow them that believe : In my Name they shall cast out devils ; they shall speak with new tongues ; they shall take up serpents, and if they shall drink any deadly thing it shall not hurt them ; they shall lay their hands upon the sick and they shall recover.	Who by faith conquered kingdoms, wrought justice, obtained promises, stopped the mouths of lions, quenched the violence of fire, escaped the edge of the sword, recovered strength from weakness, became valiant in battle, put to flight the armies of foreigners ; women received their dead raised to life again, and others were racked, not accepting deliverance, that they might find a better resurrection. And others had trial of mock-

Digitized by Google

eries and stripes, moreover also of bands and prisons, — they were stoned, they were cut asunder, they were tempted, they were put to death by the sword, etc., etc.

In the Epistle we have the signs which followed the faith of the Old Testament Saints. In the Gospel we have the signs that followed the believers in the Son who sit at the Right Hand of God. The parallel is striking, the similarity of style, the rhythm of arrangement, the identity of cadence are still more so.

And this catalogue of old Testament wonders is used for exactly the same purpose as the New Testament signs ; — it is a confirmation of faith, and leads us to the glorified Saviour. For the writer concludes. " And all these being approved by the testimony of faith, received not the promise, God providing some better thing for us,that they should not be made perfect without us. And therefore we also having so great a cloud of witnesses around us, laying aside every weight and sin which so easily besets us, let us run by patience to the fight proposed to us, looking to Jesus the beginner and perfecter of faith, who for the joy which was set before Him endured the Cross, despising the shame,and now hath sat down on the right hand of God ". XI, 39-XII, 2.

I commend to the reader the consideration of all these points of resemblance in doctrine and style. I think an independent examination of them will lead him to the conclusion that the last twelve verses of St Mark and the Epistle to the Hebrews are by the same author, — not as a demonstrated result, but as a high probability which does not admit of refutation with our present knowledge.

D. John CHAPMAN.

HARNACK ON THE MURATORIAN FRAGMENT. The Editor kindly allows me to add a postscript with regard to a very contemptuous review by Harnack (*Theol. Literatur-Zeitung*, 12 Nov. 1904) of my article in the last July number of this Review on the authorship of the Muratorian canon. I am quite ready to renounce my hypothesis (which I consider interesting, but of no great importance) if it is seriously impugned. I am, however, not in the least impressed by big words. I have put forward a suggestion as a suggestion and no more. I

Digitized by Google

did not merely acknowledge *dass meine Beweisführung nicht apodiktisch, sei*, bud I said that in such matters demonstration is not even to be looked for, and I left the degree of probability, without estimating it myself, to the "severe and kindly judgment of the critics". The severity has been supplied by Harnack; I shall await the kindliness (in so far as I may have more to await than what I have already received in private) and the judgment from other quarters. I do not, of course, complain that Harnack has spoken his mind with perfect plainness. He is quite right to do so, and I thank him for it, and am sincerely sorry that he disagrees. Nevertheless I wish to reassert a few points, and to make a few corrections. I will go through his ten heads in order.

1 and 2. I hold it almost inconceivable that 1 Peter should have been omitted in the original. If Harnack really thinks it probable, I am afraid I shall not think his opinion on the rest of the question more valuable than are his amazing remarks on the *Catalogus Claromontanus*, (*Chronol.* II p. 84). Apart from 1 Peter (which was likely to stand first among the Catholic Epistles) the resemblance of order — 1 and 2 John, Jude, without any 3 John — between Clement and the fragment is noticeable If 1 Peter is added, the coicidence is surely startling.

3. The coincidence is, to say the least, curious between Clement's change of mind (one way or the other, according as we date the *Hypotyposes* before or after the Stromata) with regard to the *Pastor* of Hermas, and the strange compromise expressed in the fragment.

4. The restoration I gave *on other grounds* of the contents of the *Hypotyposes* enabled me (to my own surprise) to suggest an explanation of Photius' curtailment of the list. Can Harnack suggest a better one? I hope he will be able to do so.

5. A false letter to the Alexandrians (mentioned only in the fragment) is more likely to have been forged and known at Alexandria than elsewhere. Will anyone deny this? It is not an argument, of course.

6. It is generally agreed, I think, that Zahn is right in taking *Arsinoi* as the remains of an adjective applied to Valentinus. It does not in the least matter whether Zahn's reading or mine or some similar conjectural emendation is preferred. But I protest against being represented as thinking *Metiad*, as the word stands, to be the name of an Egyptian heretic!

7. The reconstruction of the *Hypotyposes* must remain doubtful. I am aware that my reason for the position of Romans last of the Pauline Epistles is not an argument, but a mere possibility. But I have given valid reasons for the position of the Pastoral Epistles in the VIth book, against Dr Zahn, and for Barnabas in the VIIth book. [*Erratum:* on p. for V^{e} in line 15, read IVe]

8. The mention of the Apocalypse of Peter in the fragment as

Digitized by Google

canonical is a more remarkable point of contact with Clement than is the probable use by the former of the spurious Acts of John. But Harnack has omitted this coincidence. Perhaps it was one of the two "still worse" grounds which he is too kind to mention.

9. The quotation of 1 John I 1 supplies only a doubtful indication. But it is an interesting curiosity at the least.

10. I think it will not be denied (it has been allowed by some) that it is *a priori* a likely notion that Clement would give at the beginning of his "Sketches" a *catalogue raisonné* of the canonical Scriptures on which he is about to comment.

In conclusion my opinion remains quite unchanged (though not unchangeable) that not one of these indications taken singly amounts to an argument, but that the whole complexus of them taken together does amount to a certain probability, — the degree of which I do not attempt to estimate. It is certain that a single serious argument in favour of a rival hypothesis would cause the whole erection I have built up to topple over. But then there is no serious argument in favour of a rival hypothesis. There is none in favour of the Roman origin of the fragment. The only supposed indication, — the mention of Pius — does not amount to an indication when once we admit, as I do admit, that Harnack is right in seeing here a quotation from the Roman list of bishops. For a Western origin these is not a shred of evidence, and Lightfoot's clever hypothesis seems to be universally rejected, so far as I have seen. Harnack's notion of a Latin original is a piece of imcomprehensible perversity. His defence of *quasi ut iuris studiosum* is beyond all measure paradoxical. His conjectures that the author is a bishop, that he is Pope Victor, are devoid of all semblance of support. If Harnack had any reason to give in favour of his own suggestion, he would have given it. He does not appear to have any reason to urge against mine.

My house of cards is therefore still standing. It has the merit of accounting for the phenomena. It has some *a priori* plausibility. It is supported by a long series of apparent coincidences and slight indications. This cannot be said of any other theory. But if opposition to it should lead any one te invent a better, I am ready to embrace it. Meanwhile a theory with some support is better than theories with no support whatever.

Digitized by Google

MÉLANGES D'ÉPIGRAPHIE CHRÉTIENNE.

I. — L'ANGE DU TOMBEAU.

Une des îles de l'archipel Théra, offre un assez grand nombre d'inscriptions chrétiennes rédigées pour la plupart d'après un formulaire unique et très concis, particulier à cette île. Le *titulus* le plus prolixe, le seul qui mentionne la condition sociale du défunt, est ainsi libellé (1) :

ΑΝΓΕ
ΛΟϹ
ΕΠΙ
ΚΤΟΥϹ
5 ΠΡΕϹΒΥ
ΤΙΔΟϹ

ἄνγελος Ἐπικτοῦς πρεσβύτιδος

La charge des πρεσβυτίδων est mentionnée par saint Paul (2). Toutes les autres inscriptions réduisent la formule au seul terme *angelos*, suivi d'un nom propre, par exemple : ἄγγελος Ἀγαθοποῦς (3); ἄγγελος Βοϊθίονος (4) ; ἄνγελος Δημέα (5). Les variantes ont peu d'importance et ne portent guère que sur l'orthographe ἄγγελος (6) et ἄνγελος (7). Une seule fois nous voyons deux défunts réunis quoique l'ἄγγελος garde le singulier (8) :

1. *Inscriptiones graecae insularum magis Aegaei*, in-fol., Berolini, 1898, fasc. III, p. 180, n. 933.
2. Tit. II, 3.
3. *Inscr. graec.*, n. 934.
4. *Id.*, n. 935.
5. *Id.*, n. 936.
6. *Id.*, n. 934, 935, 937, 940, 943, 946, 949-951, 953, 955-960, 963, 968, 970, 971, 974, 1057 ; ἀγγέλου : n. 455, 948, 964, 965 ; ἄγγλου : n. 967 ; ἄγ(γ)ελος : n. 1056, ἄγγελες : n. 947, 972 ; ἄγγλες : n. 952.
7. *Id.*, n. 933, 936, 938, 939, 941, 942, 944, 945, 954, 961, 962, 969, 973, ἀνγέλου : 966.
8. *Id.*, n. 946. Mais peut-être s'agit-il d'un seul personnage, désigné par son nom païen et son nom de baptême.

Digitized by Google

ΑΓΓΕΛΟΣ
ΚΑΛΛΙΝΟ
ΗΣΚΑΙΕΥ
ΦΡΑΝΓΙΚΗΣ
ἄγγελος Καλλινηός καὶ Εὐφραν[τ]ικῆς

Quelques épitaphes offrent le mot ἄγγελος au nominatif (1), d'autres l'ont au génitif (2). Une stèle de marbre blanc (large 0,14 × haut 0,27), aujourd'hui au musée de Berlin, présente un certain intérêt (3). Au point de vue paléographique, nous avons dans le premier mot ἄγγελος le type de l'écriture de la plupart des stèles, le deuxième et le troisième mot nous donnent un des très rares exemples de l'emploi du boustrophédon dans les *tituli* chrétiens ; en outre deux lettres (β. σ.), sont cursives et on emploie ιο pour ιου; ensemble de particularités qui ont fait mettre en doute un moment l'authenticité du monument (4) sur lequel on lit :

ΑΓΓΕ
ΛΟC
Βασιλιος Φ
οιμρι
ἄγγελος Βασίλιος Φιρμιο(υ).

Nous venons de voir un seul ange invoqué pour deux défunts, ce qui invite à croire que cet ange est différent de celui qui accompagnait le défunt pendant sa vie. Ici, nous remarquons un appel adressé à l'ange et une mention du défunt au nominatif nous interdisant de faire de cet ange celui de Basilios.

Trois épitaphes de Théra nous présentent la formule ἄβατον (5) qui veut dire « inaccessible » ; lieu où il n'est pas permis de pénétrer. En outre, l'une d'entre elles porte une surcharge d'un grand intérêt. Par-dessus le mot ἄβατον on a gravé le mot ἀγγέλου. Il n'y a, dès lors, qu'une seule traduction possible : « Lieu de l'ange où il est interdit de pénétrer. » Nous aurions donc ici une véritable sauvegarde du tombeau s'inspirant des mêmes préoccupations qui dictaient

1. *Insc. graec.*, n. 959-962.
2. *Id.*, n. 964-968, 974. La lecture que propose M. Hiller de Gaertringen au n. 968 : ἄγγελος Ἀφροδοῦ. [ἀ]γ[γέ]λου est si douteuse que nous ne tiendrons pas compte de ce dernier mot.
3. Ross. *Inscriptiones graec. inditae*, in-4°, Berolini, 1846, t. III, n. 252 ; cf. *Beschreibung der antiken Skulpturen*, dans *Königlich. Museen zu Berlin*, 1891, n. 1172 ; F. Koepp. dans *Archäolog. Anzeitung*, 1890, p. 142, n. 57.
4. *Insc. graec. insular.*, n. 963.
5. *Id.*, n. 453-455.

Digitized by Google

les anathèmes et les amendes pécuniaires contre les violateurs. On voit dès lors que les mots ἄβατον. — ἄγγελος et ἄγγελου, même employés seuls, avaient un sens complet pour les chrétiens de Théra.

Le fait d'une croyance à l'existence d'un ange gardien du tombeau est attesté par une inscription de la petite catacombe chrétienne de Mélos, inscription antérieure à la paix de l'Église ; la voici (1) :

Ἐν Κ(υρί)ῳ.
Οἱ πρεσβύτεροι οἱ πάσης μνήμης ἄξιοι Ἀσκλῆπις
καὶ Ἐλπίζων κὲ Ἀσκληπι|ό|δο|τ|ο|ς κε Ἀγαλλι|ί|ασις
[δ]ιάκονος καὶ Εὐτυχία παρθενεύσασα κε Κλαυδιανὴ
παρθενεύσασα καὶ Εὐτυχία ἡ τούτων μήτηρ
ἔνθα κεῖντε · καὶ ἐπὶ γέμι τὸ θηκίον τοῦτο,
ἐνορκίζω ὑμᾶς τὸν ὧδε ἑφεστῶτα ἄνγελον,
μή τίς ποτε τολμή(σῃ) ἐνθάδε τινὰ καταθέσθε.
Ἰησοῦ Χρειστὲ βοήθει τῷ γράψαντι πανοικί.

« Ici reposent Asclépias, Elpisus et un autre Asclépias, prêtre de pieuse mémoire, Agalliasis diacre, Eutychia vierge, Claudiana vierge et leur mère Eutychia, et sur eux s'élève ce monument. Je vous prie, au nom de l'ange qui se tient debout ici, que nul n'ait la témérité d'introduire un autre cadavre.

« Jésus-Christ, sois secourable au graveur et à toute sa famille. »

Peut-être cette croyance à l'ange du tombeau n'est-elle qu'une interprétation donnée par les fidèles à Luc, XXIV, 3-5 ; nous n'en avons trouvé aucune preuve parmi les documents épigraphiques, aussi ne proposons-nous rien de plus qu'une conjecture.

II. — Les anges psychagogues.

Nous avons donné dans nos *Monumenta Ecclesiae liturgica* (2) deux inscriptions romaines qui ont droit à quelques commentaires. La première est datée de l'année 310.

1. Ross., *Inscript. ineditae*, t. III, p. 9, n. 246 *c* ; *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9288, D. Cabrol et D. Leclercq, *Monum. Eccles. liturg.*, in-4°. Parisiis, 1902, t. I, n. 2782. Dans une étude sur les inscriptions de Théra R. Weil, *Von den griechischen Inseln*, dans *Mittheilungen des deutschen Archäologischen Instituts in Athen*, 1877, t. II, p. 79, note 15, n'avait pas manqué d'utiliser l'inscription de Mélos : il n'avait pas songé à tirer profit de la formule ἄβατον ἀγγέλου.

2. D. Cabrol et D. Leclercq, *Monum. Eccles. liturg.*, t. I, n. 2879, 3173. Sur cette dernière inscription, cf. R. Fabretti, *Inscriptionum antiquarum, quae in aedibus paternis asseruantur, explicatio*, in fol., Romae, 1699, c. VIII, n. 86, p. 581 ; J.-B. Gener, *Theologia dogmatico-scholastica*, in-4°. Romae, 1767, t. III, p. 71 ; Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, in fol. Paris, 1881, t. I, pl. XXXIX, n. 3.

Digitized by Google

////////////////////////// II ////////////////////
//////////////// ANGELIS QVIVI ////////
//////////// ANN XXII MESIS VIIII
DIEBV III IN PACE DEP . IDI
5 BVS DEC MAXENT . III . COSS

.....[accersitus ab] angelis qui vi[xit]
.....ann(os) XXII me(n) s<e>s VIII
die<s> VIII in pace dep(ositus = a ?) idi
bus dec(embris) Maxent(io) III cons.

Le supplément : *accersitus ab angelis* est justifié par la deuxième inscription que voici :

SEVERO FILIO DVL
CISSIMO LAVRENTIVS
PATER BENEMERENTI QVI BI
XIT ANN · IIII · ME · VIII · DIES · V ·
ACCERSITVS AB ANGELIS VII · IDVS IANVA ·

La pensée qui a inspiré cette expression est évidemment la même que nous retrouvons dans un texte ancien, les *Acta S. Eupli* où elle a pu être introduite par mode d'emprunt à la liturgie.

ACTA S. EUPLI (1).

Et tunc respiciens ad populum dixit : Dilectissimi fratres, audite, orate Deum, et timete illum in toto corde vestro, quoniam memor est timentibus se antequam exeant de hoc saeculo : et postquam exierint, TUNC OCCURRENT EIS ANGELI ET DEDUCENT EOS AD CIVITATEM ILLIUS SANCTAM JERUSALEM.

EX OFFICIO DEFUNCTORUM.

Subvenite sancti Dei, OCCURRITE ANGELO DOMINI. IN PARADISUM DEDUCANT TE ANGELI : *in tuo adventu suscipiant te martyres et perducant* TE IN CIVITATEM SANCTAM JERUSALEM.

Cette idée d'un transport de l'âme des défunts entre les bras des anges jusque dans le séjour de l'éternité peut être un emprunt à des traditions, ou même à des formules, plus anciennes, ainsi que tendrait à l'insinuer une inscription chrétienne encore mal dégagée du formulaire païen (2) :

1. Ruinart. *Acta sincera*, in-4°, Parisiis, 1689, p. 441.
2. D. Cabrol et D. Leclercq, *op. cit.*, t. I, n. 3307. Remarquer les *tria nomina* et la mention du donateur du tombeau.

Digitized by Google

HIC · SITVS · EST · M ·
VLPIVS · FIRMVS · A · L ·
ANIMA · BONA · SV
PERIS REDDITA ·
5 RAPTVS · A NYMPHIS
VIX · ANN · VIII · M · VI ·
DECEPTOR PARENTO
RVM · VLPIVS NYMPHICVS
FIL · DVLCISSIMO

Il est possible qu'il ne faille pas se borner à chercher parmi les seuls païens. Les juifs ont cru, eux aussi, à l'existence d'anges psychagogues. Le Targum du Cantique des cantiques dit que les bons entreront seuls dans le paradis parce que les anges les y conduiront ; d'autre part, le Zohar attribue à l'ange Domna, roi des enfers, le soin d'y escorter les âmes des méchants. Enfin Rabbi Eléazar enseignait que trois chœurs d'anges accompagnent le juste au moment où il sort de ce monde. Les gnostiques vont nous fournir un monument servant à établir la filiation entre les croyances judéo-païennes et les opinions d'un grand nombre de fidèles. Une prime d'émeraude, publiée par Abraham Gorlaeus, nous montre sur la voûte constellée et les sphères célestes deux âmes présentées à Dieu par deux anges (1).

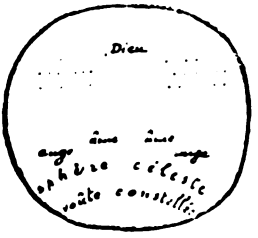

Les anciens, dont les gnostiques avaient pratiqué assidûment les écrits, nous fourniront le meilleur des commentaires. Λέγεται δὲ οὕτως, dit Platon, ὡς ἄρα τελευτήσαντα ἕκαστον ὁ ἑκάστου δαίμων ὅσπερ ζῶντα εἰλήχει οὗτος ἄγειν, ἐπιχειρεῖ εἰς δή τινα τόπον, οἳ δεῖ τοὺς συλλεγέντας διαδικασαμένους εἰς ᾅδου πορεύεσθαι (2). Hiéroclès en-

1. J. Macarius, *Abraxas seu Apistopistus quae est antiquaria de gemmis basilidianis disquisitio, accedit Abraxas proteus, seu multiformis gemmae basilidianae portentosa varietas a J. Chifflet*, in-4° Antwerpiae, 1657, pl. XIX, n. 78. Abr. Gorlaeus, *Dactyliothecae pars secunda seu variarum gemmarum... sculpturae*, in-12. Lugduni Batavorum, 1695, pl. CCXVIII, n. 430. La légende est indéchiffrable.

2. Platon, *Phaedon*, 130.

Digitized by Google

seigne également que le génie qui veille sur chacun de nous, nous conduit aux enfers après notre mort : Καὶ μετὰ τὴν τελευτὴν εἰς ᾅδου πορεία μετὰ ἡγεμόνος τοῦ τὴν ζωὴν ἡμῶν εἰληχότος δαίμονος (1). Plotin ne parle pas autrement (2) et ses paroles se retrouvent presque mot pour mot chez Origène, quand celui-ci nous entretient des anges *quos etiam venire ad judicium cum hominibus* (3).

La plus ancienne mention datée dans la littérature chrétienne des fonctions des psychagogues attribuées aux anges remonte à l'année 203. Le martyr Saturus, de Thuburbo en Afrique, raconte lui-même une vision qu'il eut en prison : « Nous avions, dit-il, quitté notre chair, lorsque quatre anges, sans nous toucher, nous emportèrent dans la direction de l'Orient. Nous n'étions pas couchés dans la posture habituelle, mais nous paraissions gravir une côte très douce (4) ». L'histoire arabe de la vie de saint Joseph le charpentier le fait parler ainsi en pénétrant dans le temple de Jérusalem : « Si ma vie est consommée, ô Seigneur, si le moment est venu pour moi de sortir de ce monde, envoie-moi Michel, le prince de tes saints anges. Qu'il demeure près de moi, pour que ma pauvre âme sorte en paix, sans peine et sans crainte de ce corps de douleurs (5) ». Le Christ témoigne à son père nourricier d'une semblable sollicitude, car il reprend et dit à Dieu : « Envoie Michel, le prince de tes anges et Gabriel qui annonce la lumière et tous les anges de lumière, et que leur troupe accompagne l'âme de mon père Joseph, jusqu'à ce qu'ils l'aient produite vers toi (6). » C'est ce qui a lieu en effet. Deux anges, Michel et Gabriel, sont envoyés vers le mourant et reçoivent son âme dans un linceul éclatant (7), tandis que deux autres anges sont chargés d'ensevelir le cadavre. Le document qui nous donne ce récit est à peu près contemporain des inscriptions que nous avons transcrites au début de cette note. L' « Assomption de Moyse » nous apprend que Josuë se trouvant sur la montagne où Moyse mourut, vit deux Moyses, l'un parmi les anges qui montait au ciel, et l'autre sur la terre où il fut enterré. Le premier Moyse était son âme et le second sa dépouille mortelle (8). Un récit un peu postérieur à celui-ci nous offre un *scenario* complet. On lit dans l' « histoire des communautés religieuses fondées par saint Pacôme »

1. Hierocles, *De providentia* (edit. Needham), p. 178.
2. *Ennéade*, III, l. IV, c. 6.
3. Homilia XXIV, P. G., t. XII, col. 762.
4. *Passio s. Perpetuæ*, edit. Robinson, in-8° Cambridge, 1891, p. 78.
5. Thilo, *Codex apocryphus Novi Testamenti*, in-8°, Lipsiæ 1832, t. I, p. 23, ch. 13.
6. *Ibid.*, c. 22.
7. *Ibid.*, c. 23.
8. *Ibid.*, c. 25.

Digitized by Google

que lorsqu'un homme de bien va mourir, quatre anges se rendent auprès de lui et ces esprits célestes sont toujours d'un rang analogue à la condition de celui qui meurt. Si son rang était élevé, les anges occupent également des places distinguées dans la hiérarchie céleste ; si son rang n'était que secondaire, ces anges sont pareillement d'une classe inférieure. Dieu veut par là que ses messagers, en allant visiter l'homme, opèrent la séparation de l'âme et du corps avec douceur et bonté. L'un de ces anges se tient debout, près de la tête, l'autre aux pieds du mourant, dans l'attitude d'hommes qui, de leurs mains, frotteraient son corps d'huile jusqu'à ce que l'âme s'élève dégagée des liens du corps. Un autre ange tient un linge immense et d'une substance incorporelle pour y recueillir cette âme sainte qui, d'elle-même, s'y précipite. Un des anges prend les deux extrémités postérieures de ce linge, un autre ange saisit les extrémités antérieures, de la même manière que sur la terre les hommes disposent un corps qu'ils veulent transporter. Un troisième ange précède chantant des hymnes dans une langue inconnue. Le cortège s'élève avec l'âme au travers des airs, se dirigeant vers l'orient (1). On ne saurait trouver rien de plus circonstancié. Et remarquons que cette fonction de conducteur des âmes est attribuée non à un ange distinct, mais à un grand nombre, comme le remarque saint Ephrem (2). Les liturgies sont d'accord avec lui pour indiquer la présence d'une multitude d'anges : *Suscipe Domine animam servi tui* Illius *revertentem ad te Adsit ei angelus Testamenti tui Michael* (3). *Te supplices deprecamur : ut suscipi jubeas animam famuli tui* Illius *per manus sanctorum Angelorum deducendam in sinum... Abrahae* (4).

1. Dulaurier, *Fragment des révélations apocryphes de saint Barthélemy et de l'histoire des communautés religieuses, fondées par saint Packhôme*, in-12, Paris, 1835, p. 16 sq.

2. *De secundo adventu*, édit. Assemani, in fol., Romae. 1732, t. III, p. 273. Notons que la parabole du mauvais riche (Luc XVI, 22) induisait à développer ce motif de la conduite de l'âme par les anges dans le sein de Dieu. Cf. Amphiloque d'Iconium, *Oratio de Lazaro*. P. G., t. XXXIX, col. 60 sq ; Arnobe, *Adversus Gentes*, l. II, c. 17, P. L., t. V, col. 836 : le ménologe de Basile dit que saint Antoine le Solitaire vit l'âme de saint Amoun portée dans les cieux par les anges. *Menologium Graecorum*, édit. Annibale d'Albani, in fol., Urbini, 1727, 4 octobre, pl. I, p. 94. Saint Ephrem dit également : *Beatus valde in illa die* [*mortis*] *qui schismata in Ecclesiis non fecit, quia angeli cum pompa venient in occursum ejus et super alas suas eum triomphantem deferent... Beatus valde in illa die qui ministravit afflictis, quia angeli cœlestes ministrabunt ei et super alas suas eum gestabunt*. S. Ephrem, *De fine et admonitione*, sermo I, 23, édit. Lamy, in-8°, Mechliniae, 1882-1889, t. III, col. 178, cf. *Ausgewählte Schriften des kl. Ephräm von Syrien*, édit. Zingerlé, in-8°, Kempten, 1870-1876, t. I, p. 62, *Betrachtung über der Tod*. Voir aussi la XXXIe des *Quaestiones ad Antiochum*, P. G., t. XXVIII, col. 616.

3. Muratori, *Liturgia romana vetus*, in fol. Venetiis, 1748, t. I col. 750. *Sacramentarium Gelasianum*.

4. *Id.*, t. I, col. 782.

Digitized by Google

Le récit que nous avons emprunté à l'« Histoire des communautés religieuses fondées par saint Packhôme », nous a fourni un détail qui n'est pas sans intérêt. Tandis que deux anges transportent l'âme du défunt dans un linceul, un troisième ange psychagogue chante des hymnes en une langue inconnue. Cette fonction de musiciens attribuée aux anges se retrouve dans les récits de la même époque. « Il faut savoir, écrit saint Grégoire Ier, qu'il arrive souvent que les esprits bienheureux chantent agréablement les louanges de Dieu, lorsque les âmes élues sortent de ce monde, afin que, occupées à entendre cette harmonie céleste, elles ne sentent pas la séparation d'avec leur corps (1) ». Et dans un des récits qui composent les *Dialogues*, le même auteur nous dit que ce fut en chantant que les anges portèrent au ciel l'âme de saint Romule (2). L'influence excercée par les ouvrages de saint Grégoire sur la littérature du moyen âge explique en partie la multiplicité de faits analogues que nous pouvons y relever. Parfois même, on retrouve combinées plusieurs imaginations populaires. C'est ainsi que Juvénal, patriarche de Jérusalem au Ve siècle, rapporte avec un grand sérieux que les apôtres se relayaient les uns les autres au tombeau de la mère de Dieu pendant les jours qui séparèrent son ensevelissement de son assomption. Ils ne cessaient de chanter avec les anges qui, eux, ne s'éloignaient pas du tombeau, ce qui nous ramène à l'ange du tombeau dont nous avons parlé.

Il ne faut pas, croyons-nous, chercher l'origine de ces anges chanteurs dans le récit de la nativité de Jésus qui nous apprend que soudain, en pleine nuit, éclata un chœur angélique chantant : Δόξα ἐν ὑψίστοις Θεῷ (3). Ce groupe d'anges ne semble avoir rien de commun avec les anges psychogogues ; d'autre part la parole du pauvre Lazare mentionne des psychagogues sur les talents musicaux desquels l'évangile ne dit rien. C'est ailleurs qu'il faut aller chercher le prototype des anges musiciens. D'après les doctrines de l'antiquité classique, il existait une catégorie de génies qui comptaient parmi leurs attributions variées celle de conduire les âmes des justes jusqu'au ciel, en les accompagnant de leur chant mélodieux et d'un concert d'instruments, flûte, lyre, etc. ; c'étaient les sirènes : *Sirenes secundum fabulam parte virgines fuerunt, parte volucres : harum una voce, altera tibiis, alia lyra canebant* (4). Clément d'Alexandrie, si attentif à ressaisir les sources classiques des croyances chrétiennes,

1. S. Grégoire. *Dialogi*, l. IV, 14. *P. L.*, t. LXXXVII, col. 341.
2. *Id.*, l. IV, c. 15 ; *P. G.*, t. LXXVII, cl. 314.
3. Luc, II, 14.
4. Servius, *Ad Aencidem*, vs. 864.

Digitized by Google

nous a conservé un fragment d'Euripide qui nous montre les sirènes conduisant l'âme dans le ciel sur leurs ailes d'or d'une manière peu différente de celle que l'on prêtera aux anges (1) :

Χρύσεαι δή με πτέρυγες περὶ νώτῳ καὶ
Τὰ Σειρήνων ἐρόεντα πέδιλα ἁρμόζεται. Βάσομαι
Δ'ἐς αἰθέρα πολὺν ἀερθείς, Ζηνὶ προσμίξων

Un monument figuré est plus clair encore. C'est l'urne funéraire de Flavia Sabina qui nous montre deux divinités psychagogues : le génie et le triton, occupés à charmer l'âme qu'ils emmènent aux îles fortunées ; le premier touche la lyre, le deuxième module quelques sons sur la flûte (2). Un autre bas-relief donne une représentation conçue d'après le même ordre d'idées (3).

Nous ne quitterons pas les monuments figurés sans faire une observation nouvelle. Ce n'est rien de plus qu'une suggestion sur le prototype des représentations psychagogiques si nombreuses au moyen âge, mais elle ne nous paraît pas dénuée de fondement. Un fragment de marbre trouvé à la villa Ludovisi (anciens *horti Sallustiani*) (4) nous montre une jeune fille au bain. Elle porte un vêtement d'une extrême légèreté que l'eau a collé au corps dont il montre admirablement les contours. S'apprêtant à sortir de l'eau, elle tend les bras vers deux suivantes qui étendent devant la baigneuse un large voile dans lequel elles vont l'envelopper. Le style et la technique sont d'un archaïsme rempli de grâce et de modestie; la symétrie du groupe, l'ordonnance, les détails sont traités avec soin et entente (5). Il est difficile à première vue de se soustraire à l'évidence que l'on se trouve en présence d'un monument du groupe de psychagogies et peut-être sera-t-il permis d'ajouter que le voile dans lequel on va envelopper la baigneuse achève l'illusion et donne aux deux suivantes l'apparence des anges aux mains voilées qui s'apprêtent à recueillir l'âme dans une étoffe précieuse. On pourrait aisément comparer un grand nombre de types à celui que nous venons de décrire et que nous reproduirons dans une prochaine dissertation du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, bornons-nous

1. Euripide, *Fragmenta*, édit. Musgrave. in-8°, 1789, t. II, p. 494.
2. Clarac, *Musée de sculpture ancienne et moderne*, in-fol. Paris. 1826, pl. 207, n. 196. S. Reinach, *Répertoire de la sculpture grecque et romaine*, in-12, Paris, 1897, t. I, p. 94, n. 3.
3. Clarac, *op. cit.*, p. 502, pl. 206. n. 194 : S. Reinach, *op. cit.*, t. I, p. 94, n. 3.
4. Nibby, *Roma nell'anno MDCCCXXXVIII*, in-8°, Roma, 1838, part II, p. 354 ; H. Jordan, *Topographie der Stadt Rom.*, in-8°, t. II, p. 125.
5. C. L. Visconti, *Un singolare monumento di scultura ultimamente scoperto negli orti Sallustiani*, dans *Bulletino della commissione archeologica comunale di Roma*, 1887, t. XV, p. 267, pl. XV, n. 1.

Digitized by Google

à rappeler ici deux sculptures du portail de l'église Saint-Trophime à Arles. On voit d'abord le martyre d'un saint que les bourreaux sont occupés à lapider tandis que deux anges prennent l'âme au sortir des lèvres du mourant et la présentent à Dieu. Toutefois l'ordonnance de la composition laisse à peine entrevoir le rôle du psychagogue. Un autre sujet est à la fois plus gracieux et plus démonstratif. Deux personnes sont assises dans un jardin, parmi les arbres,—ce qui, on le sait, symbolise le paradis, — ils tiennent sur leurs genoux — in *sinu* — des âmes tandis qu'un ange s'approche apportant dans ses bras une âme (1). C'est le commentaire le plus clair qu'on puisse espérer rencontrer de ce texte liturgique qui sollicite le Seigneur : *ut suscipi jubeas animam per manus angelorum deducendam in sinum Abrahae* (2).

On voit que les textes et monuments sont pleinement d'accord et ne laissent aucune obscurité sur le rôle des anges psychagogues que nous retrouvons décrit au IIIe siècle et au VIIIe en des termes assez peu différents. Commodien, dont l'imagination semble s'être complue dans tous les récits en vogue à l'époque où il vivait, n'a pas manqué de consigner la croyance aux psychagogues (3) :

> . . . . . *ne vexentur a sole,*
> *Et ne fatigentur, substernunt se montes et ipsi ;*
> *Praemittetur enim ante illos angelus Alti,*
> *Qui ducatum eis pacificum praestat eundo.*

Enfin une inscription d'époque tardive, mais qui rentre encore néanmoins dans les limites chronologiques de nos recherches, offre l'expression des mêmes idées (4) :

> PRIMVS ATENOLFVS RETINETVR CARNE SVB ANTRO
> QVEM PATER IPSE SVVS GENITORIS NOMINE DIXIT
> HIC INFANS PERAGIT DVM SEXTI TEMPORA MENSIS
> ANGELICIS VECTVS MANIBVS TRANSCENDIT AD ASTRA

III. — Les anges psychopompes.

C'est encore dans l'épigraphie, mais dans l'épigraphie gnostique

1. Millin, *Voyage dans le midi de la France*, in-12, Paris, 1807, t. III, p. 590. Atlas, pl. XXX, n. 1, 2.

2. Muratori, *Liturgia romana vetus*, in-fol., Venetiis, 1748, t. I, col. 752.

3. Commodien, *Carmen apologet.*, vs. 967-992, principalement vs. 967 sq. édit. Dombart, *Corp. script. eccl. lat.*, in-8°, Vindobonae, 1887, t. XV, p. 177.

4. Pratilli, *Historia principum Langobardorum*, in-4° Lugduni Batavorum, 1749, t. VII, p. 316 ; J. B. Gener, *Theologia dogmatico-scholastica, perpetuis prolusionibus polemico-historico-criticis nec non sacrae antiquitatis monumentis illustrata*, in-4°, Romae, 1776, t. III, p. 71.

Digitized by Google

que nous allons chercher quelques éclaircissements à ce sujet. Dans les croyances des premiers fidèles, le rôle des anges à l'égard des défunts ne se borne pas au bon office de les accueillir, de les escorter et de les introduire au lieu de leur destination. Il existe principalement pour la période du bas moyen-âge, un groupe considérable de monuments montrant les anges occupés à remplir une fonction différente de celle que nous venons d'étudier. Munis d'une balance, ils pèsent les âmes afin de juger si elles doivent recevoir la récompense ou la peine éternelle. Nous ne nous attarderons pas à ces productions de basse époque où le grotesque envahit de plus en plus une donnée très noble dont on peut chercher une des plus anciennes expressions dans ces paroles de Job au Seigneur : *Appendat me in statera justa et sciat Deus simplicitatem meam* (1).

Malgré leur tendance à l'anthropomorphisme les juifs se gardent à peu près de tout excès jusqu'à l'époque des écoles talmudiques. La pensée de Job reparaît non altérée à une époque certainement très postérieure à celle du patriarche, lors des festins du roi Balthazar à qui le mot mystérieux de *Thécel* devait apprendre : « Vous avez été pesé dans la balance et vous avez été trouvé trop léger (2). » Le virulent auteur du IVe livre d'Esdras, qui appartenait à un groupe juif ou judéo-chrétien vers la fin du Ier siècle de notre ère, s'adresse à Dieu et lui dit: *Nunc ergo pondera in statera nostras iniquitates* (3). Dès le IVe siècle, nous rencontrons dans un sermon de saint Augustin le germe de tout le développement postérieur : *Erit tibi sine dubio compensatio bonorum malorumque et velut in statera posita utraque pars, quae demerserit illa eorum, quo momentum vergitur, operarium vindicabit, si ergo malorum multitudo superaverit, operarium suum pertrahit ad gehennam. Si vero majora fuerint opera bonorum summa vi resistent, et repugnabunt malis atque operatorem suum ad regionem vivorum in ipso etiam gehennae confinio, convocabunt* (4). Un monument d'Arles que nous avons mis à profit pour les anges psychagogues va nous donner une belle représentation d'ange psychopompe. Celui-ci pèse deux âmes placées dans les plateaux d'une balance tandis qu'une troisième âme qui a été trouvée bon poids s'élève déjà vers sa demeure céleste (5). Le psychopompe par excellence parmi les chrétiens est l'archange saint Michel. Dans

1. Job. XXXI, 6.
2. Dan., v. 27.
3. IV Esdr., III, 34.
4. S. Augustin, *Sermo in Vigilia Pentecostes*.
5. Millin, *Voyage dans le midi de la France*, in-12, Paris, 1807, t. III, p. 595, Atlas, pl. LXX, fig. 16.

Digitized by Google

l'important récit des révélations de saint Barthélemy, c'est lui qui amène à Dieu les âmes d'Adam et d'Ève (1) ; dans l'Histoire arabe de Joseph le charpentier, c'est encore lui avec Gabriel qui interviennent; enfin, au VIe siècle, il touche à l'apogée de sa grandeur, puisque, d'après Grégoire de Tours, c'est saint Michel qui présente à Dieu l'âme de la Vierge Marie : *et ecce Dominus Jesus advenit cum angelis suis et suscipiens animam ejus tradidit Michaeli archangelo et recessit* (2). Les apocryphes lui avaient de bonne heure attribué les fonctions de *praepositus paradisi* (3), et le 2e livre des oracles sibyllins attribue à Michel, Gabriel, Raphael et Uriel la charge de conduire toutes les âmes au tribunal de Dieu (4).

Cette fois encore nous irons chercher dans les monuments de l'art classique les prototypes des monuments de l'époque chrétienne. Le pèsement des âmes a été familier aux anciens. En Égypte, une des régions où le gnosticisme ira de préférence faire provision d'idées, nous rencontrons la scène représentée jusque dans ses moindres détails. Osiris, juge de l'Amenthi, est assis sur son trône. Devant lui se voit une balance dans un des plateaux de laquelle sont déposées les actions du défunt et son âme dans l'autre plateau. Thoth écrit le verdict prononcé par Osiris (5). La même opération, avec des circonstances à peine différentes, se retrouve chez les bouddhistes (6). Nous ne rechercherons pas si les Grecs avaient emprunté aux Égyptiens leur psychostasie, nous constaterons simplement que les monuments ont gardé plus que les ouvrages littéraires la trace de la croyance à la Ψυχοστασία. Dans les écrits des poètes et les allusions des auteurs on voit sur les balances d'or de

1. Dulaurier, *Fragment des révélations apocryphes de saint Barthélemy*, in-12, Paris, 1835, p. 9.

2. Grég. de Tours, *De gloria martyrum*, l. I, c. 4, *P. L.*, t. LXXI, col. 708.

3. Tischendorf, *Apocalypses apocryphae*, in-8°, Lipsiae, 1866, p. 130 : *Transitus Mariae (B)*, c. VIII ; cf. p. 114, 117 : *Transitus Mariae (A)*, c. II, XI ; Tischendorf, *Evangelia apocrypha*, in-8°, Leipzig, 1853, p. 331 : *Evangelium Nicodemi*, II, 9 ; p. 393 recension latine. L'*Historia Josephi lignarii fabri*, c. XIII, XXII, XXIII, XXV peut être également invoquée.

4. Vs. 215, sq.

5. Champollion, *Lettres sur l'Égypte*, in-8°, Paris, 1833, 13e lettre, p. 230, a observé cette représentation dans la nécropole royale de Biban-el-Molouk ; cf. le bas-relief du Ramesseum dans Ch. Lenormant, *Musée des antiquités égyptiennes*, in-fol, Paris, 1841, pl. IX, n. 12. Représentation analogue, la balance s'y trouve, dans les *Hieroglyphical Collections of the Egyptian Society* cf. Samuel Sharpe, *The early Story in Egypt*, in-4°, London, 1838, p. 32. Un monument des plus complets a été publié par Rosellini, *I monumenti dell' Egitto e della Nubia*, in-8°, 1832, Pisa, Atlas, t. II, pl. CXXXV. Horus tient le plateau gauche et Anubis le plateau de droite, celui-ci porte le fil à plomb qui doit marquer l'équilibre des bassins.

6. A. Giorgi, *Alphabetum thibetanum*, in-4°, Romae, 1762, pl. II, p. 187.

Digitized by Google

Jupiter non plus l'âme, mais la destinée de l'homme encore vivant (1); au contraire les monuments figurés se tiennent plus près des scènes de psychostasie telles qu'on les représentait en Égypte. Une patère antique nous montre le pèsement des âmes (2). Mercure assis pèse dans une balance, en présence d'Apollon, les âmes d'Achille et de Memnom. Voilà la balance aux mains de Mercure. Comparons ce précieux monument avec celui d'Arles dont nous venons de parler. Nous observons dans tous deux un détail en apparence insignifiant et qui démontre cependant que la transmission des types antiques pouvait se trouver en opposition avec les idées régnantes sans qu'on se crût obligé d'abandonner les uns ou les autres ni même de les modifier. Le saint Michel d'Arles et le Mercure de notre patère étrusque ne pèsent pas des âmes, ils les comparent. En effet, chez les Égyptiens, chez les bouddhistes nous avons vu peser les individus.

Voilà donc deux courants bien distincts d'interprétation de la pensée primitive, courant hellénique et courant oriental. Or dans les textes de l'époque chrétienne qui parlent de la psychostasie, il n'est pas question de la pesée comparative des âmes, mais simplement de la pesée de l'âme et de ses âmes, en outre nous ne voyons nulle part qu'une âme soit placée dans chaque bassin. Les monuments, au contraire, nous font voir le pèsement comparatif ; ainsi la divergence entre les sources littéraires et les sources monumentales se perpétue, les textes ont suivi le courant oriental, les monuments sont influencés par le courant hellénique. C'est donc bien à la psychostasie grecque, à celle qui fait intervenir Mercure que le type iconographique de l'ange Michel psychopompe se rattache. Cette compénétration de Mercure et de saint Michel pourra paraître bien hardie à plusieurs ; il faut qu'ils nous accordent le loisir de présenter ici le point de contact entre ces deux types.

On sait que souvent ce fut au moyen d'une superposition plus ou moins exacte d'un personnage à un autre, d'un changement de nom, de quelques altérations qu'on modifia les types intellectuels et plastiques du paganisme pour en faire des types nouveaux en ap-

1. Ce point rapidement indiqué par A. Maury a été pleinement démontré par J. de Witte, *Scènes de la psychostasie homérique*, dans la *Revue archéologique*, 1844, t. I, p. 647 sq.

2. Publiée par Winckelmann, *Monumenti antichi inediti*, in-fol., Roma, 1767, t. II, fig. 133 ; Passeri, *Picturae Etruscorum in vasculis*, in fol., Romae, 1767, t. III, pl. CCLXII-CCLXIII; Millin, *Peintures de vases antiques*, in-fol., Paris, 1808, t. I, pl. LXXII, n. 1. Rapprocher de ce Mercure celui qu'a publié S. Maffei, *Museum Veronense*, in-fol., Veronae, 1749, p. CCXI, c. 2.

Digitized by Google

parence, mais n'ayant subi en réalité qu'une épuration. Ainsi le peuple qui pense peu et lentement ne fut pas contraint de se procurer soudain des conceptions et des impressions sans attaches avec celles qui lui avaient été familières jusqu'alors ; il put sans presque rien modifier de ses imaginations passer doucement et insensiblement de ses belles légendes helléniques aux vérités nouvelles du christianisme. Dans cette heureuse transition de l'ancien ordre d'idées vers le nouveau on s'appliqua à heurter le moins possible les préjugés, à rendre le passage facile pour le plus grand profit des idées chrétiennes qui tiraient tout le bénéfice de cette espèce de douce surprise et d'innocente contrainte, aidant à substituer aux habitudes d'autres habitudes, puisqu'il importait autant de remplacer que de détruire. Nous allons demander aux sectes gnostiques la part qui leur revient dans le fait particulier que nous étudions.

Une pierre gravée publiée pour la première fois par Chifflet présente comme un abrégé de toute la question et nous met sur la

voie de l'explication définitive (1). Cette gemme représente Mercure assis sur un rocher dans une attitude fréquente sur les pierres gravées antiques. Son identification ne peut faire l'objet d'un doute. Il est coiffé du petase ailé et porte le caducée. A côté de lui figure un coq, emblème de la vigilance et des exercices de la palestre et du gymnase inventés par le dieu.

Dans le champ on lit deux légendes, l'une d'elles se compose de deux lettres hébraïques *aïn* et *thav*, ce qui signifie « temps » (2) et paraît être une allusion au jugement futur. La deuxième légende présente ce seul mot MICHAEL. On voit du premier coup que la gemme a été « désaffectée », ce qui a pu se faire à une époque où les types mythologiques commençaient à apparaître plus vagues. Le propriétaire de la gemme, ne voulant sans doute ni s'en sé-

1. Chifflet, *Abraxas seu Apistopistus*, in-4°. Antwerpiae. 1657. pl. XXI. n. 85.
2. Osann, *Commentario de gemma sculpta christiana*. in-4°. Giessae. 1843. pp. 16.19.

Digitized by Google

parer, ni s'abstenir de la porter, ni malédifier ceux auxquels il appartenait par sa foi religieuse, a imaginé ce petit stratagème et Mercure est devenu saint Michel.

Une autre gemme ayant fait partie de la collection du baron de Stosch est ainsi décrite par Winckelman : « Cornaline. — Mercure debout tenant de la main droite le caducée et de la gauche une balance. Devant lui on voit le cancer et derrière lui les poissons et le scorpion (1). » Cette gemme va prendre pour nous tout son intérêt si nous la rapprochons d'un type analogue d'origine gnostique (2) que J. Matter décrit ainsi : « Génie panthée avec des ailes au vol, attachées aux hanches, un calice de lotus sur la tête, deux rames [mystiques], les deux mains tenant l'une un scorpion, l'autre indiquant, sur l'une des rames, l'acte de peser la balance. Sur les revers on lit : ΜΙΚΑΗΛ. — ΓΑΚΡΙΗΛ. — ΚΟΥΣΤΙΗΛ. — ΡΑΦΑΗΛ. Tel qu'il est, ce monument avait évidemment pour but de rappeler aux époptes ou au vulgaire de la gnose, l'immortalité de l'âme ou le pèlerinage aux régions supérieures, l'acte symbolique de la pesée des vertus et des fautes (3). »

Cet ensemble d'attributs correspond exactement dans les deux gemmes, en outre la deuxième donne au génie des ailes aux épaules et aux hanches qui sont, avec la balance, les caractéristiques de l'Hermès psychopompe. Le revers porte une légende qui montre le psychopompe identifié avec les anges Michel, Gabriel, Koustiel, Raphaël. Le cosmopolitisme des gnostiques s'était plu à combiner les mythologies hellénique et égyptienne. Ainsi, pour eux, Thoth s'absorbait en Hermès et réciproquement. Or Thoth présidait à la lune et nous lisons en effet sur notre gemme le nom de ΙΑω qui est, chez les gnostiques, celui de génie de la lune. Ce rôle de génie sidéral, ils l'attribuaient également à l'ange Michel et on entrevoit dès lors où, quand et comment la compénétration de Mercure et Michel s'est faite et le type qui en est issu. Deux autres pierres achèvent la démonstration. Un jaspe représente Jupiter, armé de sa foudre, l'aigle à ses côtes, et on lit en légende : SATOVIEL. Une sardoine nous montre Diane assise, l'arc bandé, les flèches dans la main, la tête couronnée du croissant et en légende on lit : GABRIEL. Identification qui semble s'être inspirée du rôle de messagère qui est

1. J. Winckelmann, *Description des pierres gravées du feu baron de Stosch*, in-4°, Florence, 1760, p. 91, n. 394.

2. J. Macarios, = (Chifflet), *Abraxos seu Apistopistus*, pl. VI, n. 24, p. 75.

3. J. Matter, *Histoire critique du gnosticisme et de son influence*, in-8°, Paris, 1828, t. II, p. 15 de « l'Explication des planches ».

Digitized by Google

celui de Diane et du rôle analogue de l'ange Gabriel dans le Nouveau Testament.

Revenons à notre ange Michel psychopompe. On voit qu'en lui se retrouvent Mercure et Thoth. Un détail mérite encore d'être relevé. Dans l'iconographie byzantine les anges sont pourvus d'une baguette ou d'une verge. Il est possible que nous ayons ici la baguette des magiciens. Mercure portait en effet la baguette d'or χρυσόῤῥαπις, avec laquelle il chassait les âmes aux enfers ou bien d'où il les évoquait à son gré (1) :

Tu pias laetis animas reponis
Sedibus, virgaque levem coerces
Aurea turbam.

Le monument le plus important qui nous montre le prototype de saint Michel exerçant les fonctions de psychopompe est une peinture ornant le fond de l'*arcosolium* d'une nommée Vibia, épouse d'un prêtre de Sabazius, enterrée dans un hypogée isolé de la catacombe de Prétextat. Une série de peintures nous montre Vibia enlevée de ce monde et conduite devant les dieux qui doivent la juger. C'est Mercure qui l'introduit devant le tribunal. A peine le jugement rendu, le dieu psychagogue se transforme instantanément en ange psychagogue. Vibia a été jugée digne d'élection et celui qui l'introduit au banquet des élus n'est plus Mercure, mais l'ANGELUS BONUS (2).

Ce titre d'ange appliqué à Mercure n'a rien de nouveau. Une inscription de Naples nous montre Mercure qualifié « Ἄγγελε Περσεφόνης Ἑρμῆ (3) et Homère lui-même donne à Mercure le titre que les néophytes de la Grèce donnaient aux esprits célestes : Ἄγγελος ἀθανάτον.

IV. — L'ÉGLISE D'HADRIANI AD OLYMPUM.

On sait quelles précieuses indications nous sont parvenues touchant l'établissement du christianisme en Bithynie. Aux textes que nous connaissons, il y a lieu de joindre une inscription publiée pour la première fois par M. Georges Perrot qui l'avait découverte sur l'emplacement de la ville d'Hadriani ad Olympum. Cette ville, ainsi que celle qui porta ce nom d'Hadrianon therai, avait été fondée

1. Horace, *Od.*, l. I, 10.
2. J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, in-fol. Roma, 1903, pl. 132.
3. *Corp. inscr. graec.*, t. III, n. 5816 ; G. Kaibel, *Inscr. graecae*, in-fol. Berolini, 1890, n. 769.

Digitized by Google

par l'empereur Hadrien enchanté par la beauté des sites et la richesse giboyeuse de la région (1).

Hadriani ad Olympum, avant d'être une ville importante et de recevoir le nom sous laquelle nous la désignons, avait appartenu quelque temps à la province de Mysie (2) ; elle fit partie dans la suite de la province de Bythynie et nous voyons que plus tard encore, d'après la Synecdème d'Hiéroclès, elle appartient à la Pontique première, comprenant toute la portion occidentale de l'ancienne province Bithyno-Pontique. Ces variations étaient devenues proverbiales et dès le temps de Strabon on disait (3) :

Le territoire des Mysiens est séparé de celui des Phrygiens, où commençait la séparation, on n'en était jamais certain. C'est ainsi que l'identification d'Hadriani est parfois assez difficile à faire, car les contemporains ne s'informaient pas très exactement à son endroit et Philostrate, pour sa part, continuait de la désigner « une petite ville de Mysie (4) ». De nos jours, les ruines témoignent de l'existence d'un vaste édifice et d'une agglomération assez étendue. La bienveillance d'Hadrien avait jeté sur la cité un certain éclat auquel était venu s'ajouter celui du rhéteur Aelius Aristides dont Hadriani fut la patrie. Son biographe nous apprend qu'il aimait à revenir visiter sa ville natale et à y prendre du repos entre ses voyages. Au IVe siècle, Hadriani avait un évêque, plus tard nous trouvons son Eglise représentée au deuxième concile de Nicée : πόλεως Ἀδρανοῦς. Hadriani s'élevait à trois kilomètres du Ryndacus, en plaine ; la route de Pruse à Pergame traversait la ville. Jusqu'à ce jour la récolte épigraphique a été peu nombreuse et peu importante.

Voici l'inscription dont nous avons parlé (5) :

---

1. H. Greppo, *Mémoire sur les voyages de l'empereur Adrien et les médailles qui s'y rapportent*, in-8°, Paris, 1842 ; G. Doublet, *Voyages de l'empereur Hadrien*, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1890, p. 61.

2. Suidas, *Lexicon*, au mot : *Aristides :* Ἀδριανοί-πόλις Μυσίας, τῆς νῦν Βιθυνίας.

3. Strabon, XII, 3, 2, 4, 4.

4. Philostrate, *Vitae sophist.*, *Aristides.*

5. G. Perrot, *Exposition de la Galatie et de la Bithynie exécutée en 1861*, in-fol. Paris, t. I, p. 65, n° 44 ; Ch. Bayet, *De titulis Atticae christianis antiquissimis*, in-8°, Lutetiae Parisiorum, 1878, p. 71, n. 14, note 2 ; D. Cabrol et D. Leclercq, *Monumenta Ecclesiae liturgica*, in-4°, Parisiis, 1902, t. I, n° 2785. Ce texte épigraphique n'a pas été utilisé par M. A. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, in-8°. Leipzig, 1902. La partie liturgique a été ignorée de M. F. Probst, *Liturgie der drei ersten christlichen Jahrhunderten*, in-8°, Tubingen, 1870.

Digitized by Google

ΤΟΝ ΠΑCΙΝ ΦΙΛΙΟΝ ΚΑΙ ΑΞ////////
ΠΟΛΥΟΛΒΟΙC ΑΝΔΡΑCΙΝ//////////
ΓΙΟΙCϹ ΔΟΞΑΝ ΕΦΕΙΛΑΜ////
ΝΟCΝΕΙΚΑΤΟΡΙC ΠΙΝΥΤΟ////
5 ΞΕΝΟΦΩΝΤΟC ΓΟΝΕΤΟΥ//////////
//////ΤΕΙΜΗΝ ΠΛΕΙCΤΗΝΕΚΙΙ
////////ΤΟΠΑCΙ ΒΡΟΤΟΙCΙΝ////////
///////ΩΤΕΛΑΩΘΕΟΥ//////////
////////ΟΥΠΟΙΜΝΕΙΑΤΕΡΠ///////
10 ΨΑΛΜΟΙCΤΕ ΑΓΕΙΟΙCΚ//////////////////
ΓΝΩCΜΑCΙΝΠΑΝΤΑCΕΘΙ////////
ΕΝΑΓΕΙΩΤΕΤΟΠΩΕΥ//////////
ΧΡΕΙCΤΟΥΑΧΡΑΝΤΟ////////////
ΤΟΤΕ ΑΝΑΚΤΑΖΟΗCΒΙ////////////////
15 ΤΗCΑΙ ΚΑΙ ΘΑΛΕΡΙ//////////////////////
/////////ΟΙC ΜΕΛΑΘΡΟΙC ΑΓ//////////////
/////////ΑCΤΕΑΜΩΜΩCΟΚΤΙ//////////////
ΚΑΒΑΝΤΑCϹΕΜ//////////////////
ΔΟΞΑΝΑΧΡΑ////////

Τον πᾶσιν φίλιον καὶ ἄξ[ιον] πολυόλβοις ἀνδράσιν [ἐπι-]γίοις. Δόξαν ἐφειλάμ[ε-]νος νεικάτορις πινυτο[ῦ], Ξενοφῶντος γονετοῦ, [ὁ δει-]νὰ(?)[τειμὴν πλείστην ἐκτή-{σα]το πᾶσι βροτοίσιν [εν] [ὁλ]ῷ τε λαῷ, Θεοῦ[ὑψί-]ιστ]ου ποίμνεια τερπ[ων] ψαλμοίς τε ἁγείοις κ[αὶ ἀνα-]γνώσμασιν πάντας ἐθύ[ζων], ἐν ἁγείῳ τε τόπῳ εὔ[δει] Χρειστοῦ ἀχράντο[υ, ἔκε-] τό τε ἅπαντα ζοῆς βί[ον ἀπαι-]τῆσαι καὶ θαλερ[ὰν δαίτα ἐν][τ]οῖς μελάθροις ἁγ[είοις, πλή]σ]ας τε ἀμώμως ὀκτ[ωκαίδεκα]υ]κάδαντας ἐμ[περιμένει] δόξαν ἄχραν[τον].

A la mémoire d'un homme chéri et estimé de tout ce qu'il y a sur la terre de mortels opulents. Succédant à la gloire d'un vainqueur habile, de son père Xénophon, [un tel] s'est couvert d'honneur aux yeux de tous les hommes et parmi tout le peuple, charmant le troupeau du Dieu Très-Haut, et formant tous les fidèles au chant des psaumes sacrés et à la lecture des saints livres ; dormant maintenant dans le lieu saint, sous la protection du Christ sans tache, il est allé demander au prince de l'existence la vie et sa place aux joyeux banquets dans la demeure céleste ; après avoir accompli sur la terre, sans mériter de blâme, dix-huit années, il attend maintenant la gloire sans tache.

Digitized by Google

Au début, sous-entendre : ἡ γῆ, τὸ σῆμα κεύθει.

ligne 3 : ἐπιγίοις, lire ἐπιγείοις.
lignes 3-4 : ἐφειλάμενος, lire ἐφειλόμενος (de ἐφαιρέομαι).
ligne 4 : νεικάτορις, lire γικήτορος.
lignes 5-6 : ici se lisait probablement le nom du défunt.
ligne 15 πλήσας ou ζήσας pour πλήσας, cf. *C. I. Gr.*, n° 2322[b].
ligne 18 : ἐμ[περιμνένει].

L'inscription nous laisse apercevoir un essai malheureux de versification ; le style et la paléographie offrent des renseignements plus intéressants. La paléographie est celle en usage en Asie-Mineure dès le second et pendant toute la durée du troisième siècle. Le style est rempli de symbolisme, mais d'un symbolisme moins raffiné que celui que nous trouvons dans la célèbre épitaphe d'Aberkios, puisque à côté d'expressions cryptographiques telles que « le troupeau » on voit le nom du « Christ » énoncé clairement. Mais à partir de ce passage l'expression redevient volontairement symbolique ; les dernières lignes ne sont pas moins vagues, en leur genre, que plusieurs passages, des inscriptions de Pectorios d'Antun et d'Aberkios le Phrygien. Si nous ne lisions le nom du Christ, une expression aurait pu faire quelque difficulté, c'est la mention du Θεὸς ὕψιστος. Ces mots nous autorisent à supposer qu'à Hadriani comme dans un très grand nombre d'églises primitives le christianisme avait été précédé par une *proseukè* juive. En effet, une série d'inscriptions découvertes depuis peu d'années dans la Russie méridionale prouve qu'il existait au début de notre ère une puissante colonie juive dans le royaume de Bosphore (1). L'influence religieuse des juifs y était telle que de nombreux thiases païens s'étaient constitués en vue de rendre un culte exclusif au Θεὸς ὕψιστος, nom que les juifs donnaient à leur Dieu Jahvé (2). Cette désignation se retrouve sur les dédicaces épigraphiques dans tout l'Orient, dans la

1. E. Schürer, *Die Juden im bosporanischen Reiche und die Genossenschaften der* σεβόμενοι θεὸν ὕψιστον, dans *Sitzungsberichte der Akad. der Wissensch. zu Berlin*, 4 mars 1897, t. XIII, p. 200 sq.

2. Franz Cumont, *Hypsistos*. Supplément à la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, 1897, tirage à part, n° 1. Cfr. Marini, *Atti e monumenti de' fratelli Arvali*, in-4°, 1794, p. 573, cite une inscription sur un autel alors conservé au musée du Vatican et portant la formule θεῷ ὑψίστῳ. Ullmann, *De Hypsistar Comment.*, p. 17 : Welcker, *Sylloge epigr. graec.*, in-8°, Bonnae, 1828, p. 181, n. 133 ; Orelli, *Inscript. latin.*, in-8°, Zurici, t. I, p. 367, n. 2141 : Osann, *Sylloge inscript.*, in-fol., Lipsiae, 1834, p. 427, n. 35 : θεῷ ὑψίστῳ εὐχὴν ἀνέθηκεν Κλαυδία Πιστη. Marini, Welcker, Osann tiennent l'inscription pour païenne, Ullmann pour chrétienne : F. Pyper, *Mythol. und Symbolik*, in-8°, Weymar, 1847, t. I, p. 106, not. 5, fait de Πιστή un nom propre comme dans C. I. Gr. t. III, n. 4007.

Digitized by Google

péninsule des Balkans et même à Rome, et il n'est pas douteux que le Θεὸς ὕψιστος ait désigné presque exclusivement le Dieu des juifs même parmi les groupes réfractaires aux pratiques de la Synagogue.

L'existence de groupes hypsistariens formait ainsi une sorte de prolongement de la *Diaspora* et par la pratique d'un monothéisme tel quel favorisait l'expansion des idées chrétiennes et l'établissement des communautés. L'influence des *Sodalicia* judéo-païens fut très étendue dans l'Asie-Mineure (1). Ils offraient quelques points notables de ressemblance avec les juiveries. C'est ainsi que plusieurs groupes hypsistariens avaient adopté la célébration du sabbat : σάββατον αἰδούμενοι (2); d'autres, repoussant tous les cultes idolâtriques, honoraient Θεὸς ὕψιστος d'après des rites nouveaux. « Il suffit d'un instant de réflexion, écrit M. Franz Cumont, pour comprendre combien ces milieux tout pénétrés d'idées bibliques sans être étroitement attachés à la loi judaïque, constituaient un terrain fécond pour la prédication chrétienne, et l'on s'explique mieux, en tenant compte de cette situation, que la foi nouvelle ait opéré plus de conversions en Asie-Mineure que dans toute autre région (3) ». La mention du Θεὸς ὕψιστος sur notre inscription permet de supposer que cette réminiscence vise un groupe hypsistarien d'Hadriani ad Olympum que la communauté chrétienne aura remplacé et peut-être absorbé.

Une autre expression du texte épigraphique que nous étudions mérite d'être relevée, c'est celle-ci : εν ὁλῷ τε λαῷ. Ce qui pourrait sembler une hyperbole dans le goût oriental n'est peut-être que l'expression rigoureuse de la vérité. La Bithynie est une des provinces sur les antiquités chrétiennes de laquelle nous sommes le mieux instruits. Une circonstance de nature à attirer les premiers évangélistes était la disparition presque complète des idiomes indigènes (4). Si les itinéraires des missions de saint Paul ne laissent aucun moyen d'introduire une course en Bithynie, il reste tout à fait probable que, de son vivant, des catéchistes introduisirent dans la province les premières semences de la foi dans le Christ. C'est du moins ce qu'on peut conclure de l'indication fournie par la première épître

1. *Ibid.*, p. 3-4.
2. E. Schürer, *op. cit.*, p. 221.
3. Fr. Cumont, *op. cit.*, p. 8.
4. Pour la Mysie et la Bithynie, voy. Strabon, XII, IV, 6 ; mêmes conditions en Lydie, *Ibid.*, XIII, IV, 17 ; dans les autres provinces d'Asie-Mineure les vestiges sont plus nombreux et plus tenaces : en Lycie, Dion Cassius, XL, 17 ; en Paphlagonie et en Cappadoce, Strabon, XII, III, 25 ; en Lycaonie, *Act.*, XIV, 14 ; en Pisidie et chez les Solymes, Strabon, XIII, IV, 17 ; en Galatie, S. Jérôme, *Comm. in epist. ad Galat.*, lib. II, *prol.*, ce dernier est bien tardif ; enfin, G. Perrot, *De Galatia provincia romana*, in-8°, Paris, 1867, p. 88 sqq.

Digitized by Google

de saint Pierre adressée aux frères de Bithynie (1). Il est probable que la sollicitude de Paul aura songé à assurer la création des communautés qu'il s'était flatté un instant d'y fonder par sa propre prédication. En effet, pendant son deuxième voyage, se trouvant en Mysie, il résolut de pénétrer dans la Bithynie, mais le Seigneur dirigea son activité vers une autre région (2). Un demi-siècle plus tard environ, sous le proconsulat de Pline le jeune, l'Eglise de Bithynie apparait soudain florissante en pleine lumière historique. Cette prospérité n'était pas récente, puisque la correspondance du proconsul avec l'empereur Trajan nous apprend que vingt années auparavant — vers l'année 82 — les chrétiens de Bithynie avaient été persécutés et plusieurs d'entre eux avaient apostasié (3). Depuis lors le christianisme avait reconquis ses positions ainsi qu'en témoignait la déchéance du culte officiel. Afin de le mieux défendre, Pline frappa sans rémission tout ce qui lui était étranger (4); mais les progrès de la secte chrétienne étaient tels qu'il ne pouvait atteindre tous les affiliés sans amener une dépopulation : « L'affaire, écrivait-il, mérite réflexion, à cause du nombre de ceux qui sont en péril. Une multitude de personnes, en effet, de tout âge, de toute condition, des deux sexes, sont appelées en justice ou le seront ; ce ne sont pas seulement les villes, ce sont les bourgs et les campagnes que la contagion de la superstition a envahies. Il est facile de concevoir quelle foule pourrait être ramenée si on laissait la place au repentir. » On ne saurait souhaiter un commentaire plus explicite des paroles de l'inscription : εν ὅλῳ τε λαῷ.

A ces témoignages nous pouvons ajouter celui de compatriote de notre jeune lecteur, Aelius Aristides, à qui ses séjours fréquents et prolongés à Hadriani ad Olympum auront pu apprendre quelques-uns des traits dont il se sert pour décrire les chrétiens, ses concitoyens peut-être : Δύο τοῖς ἐσχάτοις καὶ τοῖς ἐναντιωτάτοις ἐνοχ[illegible] κακοῖς ὄντες ταπεινότητι καὶ αὐθαδείᾳ, τοῖς ἐν τῇ Ἱαλαιστίνῃ δυστεβέσι παραπλήσιοι τοὺς τρόπους..... συγκαταπρᾶξαι μέν τι τῶν δέοντων ἁπάντων ἀχρηστότατοι, διορύξαι δ' οἰκίαν καὶ συγκρούσαι τοὺς ἔνδον πρὸς ἀλλήλους,

1. *I Petr.*, I, 1 : ἐκλεκτοῖς παρεπιδήμοις διασπορᾶς Πόντου, Γαλατίας, Καππαδοκίας, Ἀσίας, καὶ Βιθυνίας.

2. *Act.*, XVI, 7 : ἐλθοντες δὲ κατὰ τὴν Μυσίαν ἐπείραζον εἰς τὴν Βιθυνίαν πορευθῆναι, καὶ οὐκ ἔασεν αὐτούς τὸ πνεῦμα Ἰησοῦ.

3. Pline, *Epist.*, X, 96. Cf. H. Leclercq, *Les Martyrs*, in-12, Paris, 1902, t. I, p. LX, 45, 57. La lettre de Pline, écrite en l'année 112, à Amisus, vise peut-être un fait local ; il n'est pas possible de préciser ce détail. Cf. W. M. Ramsay, *The Church in the roman Empire*, in-8°, London, 1893, pp. 211, 235 ; A. Harnack, *op. cit.*, p. 410, note 5.

4. Sur la suppression des « hétéries », cf. J. G. Hänzschel, *De hetaeriis veterum christianorum*, in-4°, Lipsiae, 1729.

Digitized by Google

καὶ φῆσαι πάντ' αὐτοὺς διοκήσειν πάντων δεινότατοι..... καταδύντες δὲ εἰς τοὺς χηραμοὺς ἐκεῖ τὰ θαυμαστὰ σοφίζονται,..... εἶτα τὸ κάλλιστον τῶν ὀνομάτων αὐτοῖς τεθεῖνται, φιλοσοφίαν.

L'inscription d'Hadriani ad Olympum présente un intérêt particulier pour les études liturgiques. La lettre de Pline signale l'existence de communautés organisées et prospères. Il pourrait se faire que la persécution de l'an 112 ait troublé pour longtemps plusieurs de ces communautés ; ce serait le cas de celle d'Hadriani qui, un siècle environ plus tard, n'était pas complètement pourvue du personnel indispensable à l'exercice du culte et se trouvait dans le cas de tolérer le cumul des fonctions de chantre, *psaltes*, et de lecteur, *anagnostes*. Toutefois, le fait n'est pas sans exemple. Parmi les martyrs de Palestine pendant la dernière persécution se trouvait un vieillard nommé Procope qui cumulait trois charges dans l'Eglise de Scythopolis : lecteur, interprète, exorciste (1) ; dans l'Église de Césarée, Romanus remplissait les fonctions de diacre et celles d'exorciste (2). On s'explique que le fait devint fréquent en temps de persécution. L'auteur des *Quaestiones veteris et novi Testamenti*, fait à ce propos une observation à retenir (3) : *Quanquam romanae Ecclesiae diaconi modice inverecundiores videantur, sedendi tamen dignitatem in Ecclesia non praesumunt ; ut autem non omnia ministeria obsequiorum per ordines agant, multitudo facit clericorum. Nam utique et altare portarent et vasa ejus ; et aquam in manus funderent sacerdoti, sicut videmus, per omnes ecclesias... Major enim ordo intra se et apud se habet et minorem. Presbyter enim et diaconi agit officium et exorcistae et lectoris.*

Il paraît vraisemblable que les fonctions de *psaltes* et d'*anagnostes* auront dû se rencontrer parfois sur le même titulaire, comme ce fut le cas à Hadriani ad Olympum. L'ancienne discipline ne montre pas de répugnance à rapprocher ces degrés hiérarchiques et à confondre leurs fonctions (4). Que faut-il entendre par ces paroles de l'épitaphe : « formant tous les fidèles au chant des psaumes sacrés et à la lecture des saints livres. » S'agit-il d'une classe de chant et de diction professée par l'adolescent ? Ce serait, à notre avis, dépas-

1. Ruinart, *Acta martyrum sincera*, in-4°, Parisiis, 1689, p. 373 : *Unum legendi officio, alterum in Syri interpretatione sermonis et tertium adversus daemones manus impositione consummans.*

2. Eusèbe, *De martyribus Palaestinae*, c. II ; *P. Gr.*, t. XX, col. 1466.

3. *Quaestiones veteris et novi Testamenti*, c. CI.

4. *Canones ecclesiastici qui dicuntur apostolorum*, can. XVIII, XLIII. Cf. *Constit. apost.*, l. VIII, c. X ; l. II, c. LVII : μέσος, δ'ὁ ἀναγνώστης ἐφ' ὑψηλοῦ τινος ἐστὼς ἀναγινωσκέτω τὰ..... Ἀνὰ δύο δὲ γενομένων ἀναγνωσμάτων, ἕτερός τις τοὺς τοῦ Δαβὶδ ψαλλέτω ὕμνους καὶ ὁ λαὸς τὰ ἀκροστίχια ὑποψαλλέτω.

Digitized by Google

ser notablement le sens du mot ἐθίζων. On rencontre le verbe ἐθίζω avec le sens de « habituer à quelqu'un ou à quelque chose », c'est, pensons-nous, le sens convenable ici.

Il faut ajouter aux signes non équivoques d'antiquité que nous avons relevés la mention faite au début de l'épitaphe de la filiation. A mesure qu'ils se séparaient plus radicalement de la société païenne, les fidèles affectèrent de briser avec d'anciens usages dans lesquels ils croyaient découvrir une incompatibilité avec les principes de la religion. Les actes des martyrs contiennent plusieurs récits au cours desquels le fidèle renie tout au monde pour ne conserver que le seul titre de chrétien (1). Mais cette délicatesse spirituelle rencontra longtemps des résistances (2), l'épitaphe d'Hadriani ad Olympum en offre un nouveau témoignage. On a d'autant moins le droit d'en être surpris, que le père du défunt avait eu son heure de célébrité. Qui fut ce Xénophon ? Nous l'ignorons absolument. Aucun indice ne permet de supposer que la victoire que l'on lui attribue soit celle des martyrs au cours d'une des persécutions dirigées contre les fidèles de Bithynie. A la rigueur νικάτορ πινυτός pourrait s'entendre d'une telle victoire (3), mais l'absence du nom de Xénophon dans le martyrologe hiéronymien et dans le martyrologe syriaque de Wright enlève toute vraisemblance à l'hypothèse.

L'épitaphe nous apprend encore que le jeune lecteur (4) fut enterré ἐν ἁγείῳ τε τόπῳ. Nous n'avons rencontré nulle part cette expression servant à désigner un cimetière, c'est donc bien du lieu saint, de l'église d'Hadriani, qu'il est question. Une inscription de Corcyre, dans l'Isaurie, nous paraît avoir quelques rapports d'idées avec les préoccupations de l'épitaphe d'Hadriani (5) :

---

1. Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. V, c. I. Sanctus, à Lyon, en 177, répondit à toutes les questions de l'interrogatoire ces seuls mots : *Christianus sum.* « C'étaient là son nom, sa patrie, sa race, son tout, » dit très justement Renan, Marc Aurèle, in-8°, Paris, 1883, p. 310 ; Ruinart, *op. cit.*, in fol. Amstelodami, 1713, p. 502, comparez à cet interrogatoire de saint Pierre Balsame celui de sainte Félicité en ce qui concerne son mari et sa famille, cf. H. Leclercq, *Les martyrs*, t. I, p. 128. Par contre dans les actes — très médiocres, il est vrai, — de sainte Cécile nous lisons cet interrogatoire : *Cujus conditinis es?* — *Ingenua, nobilis, clarissima.* De Rossi, *Roma sotterranea*, in fol. Romae, 1873, t. II, p. XXXIV.

2. Cf. l'épitaphe Alexandre, fils d'Antoine, à Hiéropolis ; celle de Pektorios, à Autun, d'autres encore.

3. πινύσκω, inspiré.

4. On pourra ajouter le nom du jeune bithynien à ceux qu'ont recueilli J. A. Schmidt, *De primitivae Ecclesiae lectoribus illustris*, in-4°, Helmstadii, 1696 ; J. Bilberg, *De anagnostis veteris Ecclesiae*, in-8°, Upsaliae, 1689.

5. L. Duchesne, *Les nécropoles chrétiennes de l'Isaurie*, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, 1883, t. VII, p. 328, n. 24.

Digitized by Google

+ЄΑΥΤΩΤΟΝΤΑΦΟΝΠΟΙΗCΑC ΑΤΑΦΙΑΝ
ΤΟΥΤΟΝ ЄΝ/////ΩΝ ΚΑΙ ΠΡΙΝΦΘΑCΗCЄΥCЄΒΩΝ
ΟΓΑΡΔΥCЄΒΩΝ ΚΑΙ ΖΩΝ ΗΔΗΤЄΘΑΠΤЄ
ΑΓΝΟC ΒΙΩCΟΝ ΚΑΙ ΤΟΝ ΤΑΦΟΝ ΦΩΤΙΖΙC
5 ΟΙΚΟΝ ΓΑΡΘЄΟΥ ΑΙΑΥΤΟΝЄΤЄΛЄCAC
ΑЄΝΑΟΝΦΩC/////Θ//// ΚΤΗCAMЄΝ

Ε + C

Εαυτῷ τὸν τάφον ποιήσας, ἀταφίαν τοῦτον..... καὶ πρὶν φθάσῃς εὐσεβῶν. Ὁ γὰρ δυ[σ]σεβῶν καὶ ζῶν ἤδη τέθαπται· ἁγνῶς βίωσον καὶ τὸν τάφον φωτίζεις· οἶκον γὰρ Θεοῦ εαυτὸν ἐτέλεσας· ἀέναον φῶς [τῷ] θ[ανεῖν] ἐκτήσαμεν.

Le mort d'Hadriani « dort dans le lieu saint après avoir accompli sur la terre, sans mériter de blâme, dix-huit années », celui de Corcyre, dans l'Isaurie, apprend à ceux qui liront son épitaphe que la possession d'une tombe, fût-ce dans le lieu saint, équivaut à la privation de sépulture si on n'a pas vécu saintement sur la terre (1).

Le jeune chantre d'Hadriani ad Olympum, repose, nous apprend-on, dans le lieu saint où il attend la gloire sans tache. Il y a dans ces dernières paroles une trace de la doctrine d'après laquelle les âmes, après leur mort, étaient emmagasinées dans des greniers d'âmes, *promptuaria* (2), ταμιεῖα, en attendant le jour du jugement universel et de la gloire ou de la damnation éternelle. On admettait que les martyrs entrassent dans le paradis sans délai (3), quant aux fidèles qui n'avaient pas versé leur sang pour le Christ, les opinions étaient partagées. Suivant les uns, l'âme juste ou purifiée était admise près de Dieu dès l'instant où elle quittait la terre, suivant les autres, le ciel lui demeurait fermé jusqu'au jour de la résurrection. *Nulli patet coelum terra adhuc salva*, dit Tertullien. C'est évidemment à cette dernière opinion que s'attachait l'auteur de l'épitaphe : la mention des « joyeux banquets » parmi lesquels le défunt est allé prendre place est un trait qui appartient à la plus ancienne période de l'erreur millénariste. La félicité toute maté-

1. La suite des idées paraît être celle-ci : « Toi qui te prépares un tombeau, sache qu'il équivaudra pour toi à la privation de sépulture si tu ne vis pas saintement avant d'y arriver. L'impie, tout vivant qu'il est, est déjà enterré. Par une vie pure, tu répands la lumière sur ta tombe, car tu fais de toi-même une maison de Dieu. La mort nous fait acquérir la lumière éternelle. » Voir une pensée identique sur une épitaphe romaine. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 33.

2. *IV Esdras*, IV, 35 sq. ; VII, 32.

3. Tertullien, *De resurrect. carnis*, c. 17 ; L. Atzberger, *Geschichte der christl. Eschatologie innerhalb der vornicänischen Zeit*, in-8°, Freiburg, 1896, pp. 303-314.

Digitized by Google

rielle du « règne » de mille ans différait peu de la conception que se faisaient les juifs du « règne » du Messie, et c'est peut-être un point de contact nouveau à noter entre les origines de la communauté d'Hadriani ad Olympum et les groupes judéo-païens ou hypsistariens parmi lesquels elle aura pu prendre naissance.

Nous ne savons rien d'assuré touchant le répertoire musical dont le jeune *psaltes* bithynien charmait ses auditeurs. Nous pouvons cependant noter la coïncidence entre ce que l'épitaphe nous apprend de son chant et le passage de la lettre rendant compte des occupations auxquelles se livraient les chrétiens dans leurs assemblées. « Ils affirment, dit-il, que toute leur faute ou toute leur erreur s'était bornée à se réunir habituellement à des jours fixés, avant le lever du soleil pour chanter entre eux alternativement une hymne à Chrestos, comme à un dieu ». Il est assez probable que *hymnes* a ici un sens générique et qu'il s'agit de toutes les compositions poétiques modulées par l'assemblée, car il semble bien que, dès l'époque apostolique, divers élements aient été introduits dans la partie chantée de la liturgie : λαλοῦντες ἑαυτοῖς ψαλμοῖς καὶ ὕμνους καὶ ᾠδαῖς πνευματικαῖς (1), écrit saint Paul, et ailleurs il rapproche les trois mêmes types : διδάσκοντες καὶ νουθετοῦντες ἑαυτοὺς ψαλμοῖς, ὕμνοις, ᾠδαις πνευματικαῖς (2). L'« hymne » à laquelle les chrétiens faisaient allusion dans leurs interrogatoires appartient-elle à la catégorie indiquée par saint Paul, c'est possible et même probable. Juvenatius prétendait identifier, au moins d'une manière générale, l'hymne en question avec une pièce éditée par Muratori dans ses *Anecdota latina* et attribuée à saint Hilaire de Poitiers (3). Valois cite ces paroles de l'*Anonymus adversus Artemonem :* Ψαλμοὶ δὲ ὅσοι καὶ ᾠδαὶ ἀδελφῶν ἀπαρχῆς ὑπὸ πιστῶν γραφεῖσαι, τὸν Λόγον τοῦ Θεοῦ τὸν Χριστὸν ὑμνοῦσι θεολογοῦντες (4). Cet Anonyme écrivait à Rome, au début du IIIe siècle, mais rien ne prouve qu'il ne visât point les usages de l'Orient ; quant à la composition poétique attribuée à saint Hilaire, on pourrait invoquer en sa faveur l'exil de l'évêque de Poitiers dans des régions peu éloignées de la Bithynie. Ce sont là toutefois des conjectures dépourvues de vraisemblance. Peut-être trouverait-on une attestation plus ferme dans ces paroles de Commodien (vers 250) : *hymnificate choro... Christo placite.* Sans

1. *Ephes.*, v, 19.
2. *Coloss.*, III, 16.
3. De Rossi, *Di alcuni scritti inediti del P. Giovenazzi e del P. di Costanzo sull' inno a Cristo ricordato da Plinio*, dans *Bull. di arch. crist.*, 1865, pp. 54-55.
4. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXVIII. Cf. J. Kickebusch, *De carmine Christo quasi Deo dicto ad Plin. X, 97*, dans *Miscellan.*, Lipsiae, pp. 521-535.

Digitized by Google

rien préjuger sur le thème et la facture de l'hymne bithynienne au Christ, on peut néanmoins faire un certain cas de la conjecture de James Usher qui inclinait à voir le *carmen Christo quasi Deo*, dans l'ὕμνος ἑωθινὸς de la liturgie grecque. On peut aujourd'hui préciser un peu plus, grâce à la découverte du texte syriaque de l'*Apologie* d'Aristides dans laquelle nous lisons que les chrétiens se réunissent « tous les matins et à chaque heure, à cause des bienfaits de Dieu envers eux, ils chantent ses louanges et lui rendent gloire (1) ». C'est peut-être une allusion aux

αἰνοῦμεν σε,
εὐλογοῦμέν σε,
ὑμνοῦμέν σε,
δοξολογοῦμέν σε,
εὐχαριστοῦμέν σε

du cantique de l'aurore dans les *Constitutions apostoliques* (2). Ce cantique aurait alors été quotidien et adressé à Dieu. Ceci nous rapproche un peu du *carmen* bithynien et il ne serait pas impossible que l'épitaphe d'Hadriani ad Olympum y fit allusion.

Farnborough.

D. H. LECLERQ.

1. Rendel Harris, dans *Texts and Studies*, in-8°, Cambridge, 1893, t. I, fasc. I, p. 93.

2. L. Duchesne, *Urette de fontaine et jambage d'autel*, dans De la Blanchère, *Collections du musée Alaoui*, in-4°, Paris, 1890, fasc. I, p. 49, note 1. « Les Orientaux, ceci résulte de la place à laquelle cette hymne figure dans les *Const. apost.*, s'en servaient comme d'un cantique matutinal. Cet usage peut être rapproché de ce que dit Pline. *Epist.*, X, 96, sur le service religieux des chrétiens de son temps. Le *Gloria in excelsis* mentionne très rapidement le Saint-Esprit. Dieu le Père et surtout le Christ, fils de Dieu, y ont un tout autre relief ».

Digitized by Google

QUESTIONS DE PRINCIPES CONCERNANT L'EXÉGÈSE CATHOLIQUE CONTEMPORAINE.

La condamnation de M. Loisy a rendu la situation des exégètes catholiques singulièrement difficile. « Quelque précaution qu'ait prise l'Église pour n'atteindre que le mal et réserver l'entière liberté à la science docile, on a peur.... La sentence, telle qu'on l'a connue par la presse, englobe dans leur intégralité les œuvres nommées de M. Loisy : elle reste dans un vague fait pour impressionner. Tout est-il condamné ? » Telle est la situation à laquelle le P. Lacome tente dans un travail, dont on ne peut que louer la modération, d'apporter un peu de lumière et de sécurité en rappelant ces principes essentiels et nécessaires sans lesquels tout travail d'exégèse catholique est impossible (1).

Les récents événements, il faut l'avouer, n'ont aucunement atténué l'antagonisme entre critiques-exégètes et théologiens : pour ceux-ci, les critiques demeurent des rationalistes ; pour ceux-là, les théologiens sont des hommes à priori (2). La critique a tort de vouloir interdire à la théologie le domaine de l'histoire. Ces deux sciences ne sont point des provinces de la connaissance humaine si distinctes qu'il n'y ait aucun point de contact : la théologie peut porter sur le même fait matériel historique considéré par l'histoire en vertu d'une autre lumière. Ce n'est pas l'objet matériel qui change dans sa totalité, mais la lumière dans laquelle on regarde et on voit l'objet matériel. A chacune de ces sciences son objet propre, sa méthode, son degré de certitude, son genre d'évidence. Mais la conclusion, pour être éclairée différemment, ne change pas. D'autre part l'exégète doit être un théologien, s'il ne veut en arriver

---

1. Questions de principes concernant l'exégèse catholique contemporaine, par le R. P. P. Lacome, O. P., Paris, Bureaux de la revue thomiste, in-8°, 208 pp. 5 fr.

2. Le P. Lacome prend parti pour les théologiens qu'il défend contre les attaques, parfois injustes, des critiques. Il n'est pas cependant sans avouer à certains endroits de son ouvrage les lacunes des théologiens en matière d'exégèse ; et en cela il a raison. La meilleure preuve qu'il eût pu apporter, c'est la faiblesse de la plupart des réfutations de M. Loisy. Ce qui manque à beaucoup de théologiens, on nous permettra de le dire, c'est l'étude attentive et sérieuse des sources tant scripturaires que traditionnelles,

Digitized by Google

à établir sa raison individuelle en juge infaillible. La théologie, en tant que règle de la foi, le préservera de toute erreur ; elle fera plus : elle créera en lui l'esprit théologique, grâce auquel on discerne rapidement et avec une grande sûreté ce qui est dans le sens de la foi. Cet avantage n'est pas à nier : car comment, sans une étude sérieuse de la théologie, vouloir s'aventurer dans le chaos de l'exégèse hétérodoxe ? Comment dégager les parcelles de vérité qui y flottent mêlées à d'innombrables erreurs ? Comment éviter les dangers du subjectivisme ? Sans doute dans la critique des textes de la Bible, l'exégète a l'inappréciable avantage d'avoir à sa portée les règles de foi les plus détaillées, symboles, définitions conciliaires, documents pontificaux, patristiques, théologiques ; mais elles n'embrassent pas tous les cas, et, le plus souvent même, sont inapplicables dans la pratique, dans les problèmes très spéciaux que la nouvelle science pose à chaque pas. C'est ici que se révèle le rôle capital de l'esprit théologique, qui permet de deviner l'erreur et de prendre l'offensive. Ainsi elle apportera au vieil arbre de la théologie, non pas un bouleversement radical, mais un renouveau de jeunesse.

Remarquons une autre lacune de la critique moderne : elle limite son action à l'enchaînement matériel des faits historiques, sans en rechercher les causes (1). Quelle sera donc la tâche du critique ? En premier lieu, établir l'authenticité du document et de toutes ses parties, épuiser ensuite le problème de la véridicité des témoignages, pénétrer enfin dans l'herméneutique et l'exégèse des textes, le fait historique est au bout (2). Il y aurait également à reviser la méthode critique dans ses principes, dans ses règles pratiques, afin de pouvoir l'imposer à tous les esprits (3).

En somme toute la science historique réside dans un double mouvement d'analyse et de synthèse. Mais pour l'un et l'autre travail, les données positives ne sont pas toujours suffisantes. Pour arriver à la reconstruction intégrale de l'édifice historique, il faut

1. Qu'on ne confonde pas ici cette recherche des causes avec la philosophie de l'histoire. Celle-ci se caractérise par la recherche des causes éloignées et générales, sous l'accolade desquelles se groupe un ensemble considérable d'événements : l'histoire au contraire ne s'occupe que des causes prochaines.

2. L'auteur donne comme exemple des difficultés de ces études le problème des Évangiles synoptiques, le quatrième Évangile, la question si délicate de la filiation divine de Jésus.

3. De fait les méthodes varient selon les auteurs ; il y a du bon dans la méthode critique, mais ses instruments devraient être perfectionnés. Le P. Lacome aurait dû, à notre sens, insister davantage sur les principes qui régissent la méthode de certains critiques et montrer le danger qu'il y a à les emprunter à la philosophie de Kant et de Spencer. Certaines pages de *l'Évangile et l'Église* lui en fournissaient de frappants exemples.

Digitized by Google

avoir recours aux *hypothèses*, c'est-à-dire aux suppléments ajoutés aux données positives, et aux *théories*, c'est-à-dire à l'ensemble résultant de l'agencement des données positives et des hypothèses. Évidemment il y a un grand danger de présenter des théories ou des hypothèses comme des vérités et des faits, d'autant plus que souvent s'y glisse le sentiment personnel de l'écrivain. Les hypothèses sont des instruments de découverte et de travail, mais non point des faits et leurs causes ; un seul élément compte en critique et est une base réelle à la reconstitution du passé, c'est le fait historique.

Un élément très important dans la formule des théories en histoire, c'est l'analogie, le rapprochement des textes, qui indiquent l'affinité d'esprits différents vers un archétype. Son emploi permet d'entrer dans ce que l'on peut appeler *la psychologie des textes*. Sans doute on doit ici se prémunir contre le danger de lire trop vite, de prêter au passé les habitudes, les sentiments, les mœurs, les méthodes et procédés, en un mot la *mentalité* du présent. Pour n'avoir pas su l'éviter, nombre d'auteurs sont tombés dans des grossières erreurs (1).

Le critique du reste, pour arriver à la reconstitution du passé, possède un précieux instrument dans la *tradition*. Elle lui fournit les éléments matériels qui manquent à la constitution des théories, et l'esprit dans lequel doit se faire leur choix, leur assemblage, leur emploi. Cette tradition peut se prendre dans un double sens : l'un secondaire, qui consiste en témoignages d'auteurs non contemporains, qui ne font que reproduire textuellement un auteur contemporain, et en témoignages contemporains dont la véridicité n'est pas absolue. La tradition ainsi entendue est utile ; elle peut n'être pas nécessaire. Mais il est une autre acception de la tradition, essentielle, celle-là, et sans laquelle la reconstitution du passé est incomplète et défectueuse : c'est la *tradition vivante*. Ce qui caractérise cet élément, c'est qu'il transmet la vie humaine en acte, la vie que l'on voit d'emblée, d'intuition, que l'on n'analyse pas et qui ne se transmet pas par des moyens analytiques, tels que la parole. On comprend toute l'importance de la tradition ainsi entendue pour l'histoire, c'est elle qui donne *l'esprit* des choses. Or de cette trapition vivante, aucun document du passé ne nous apprend rien ; tout ce que nous en savons vient de ce qui survit de cette tradition autour de nous.

Tel est le programme de l'exégète catholique à l'heure actuelle, programme qu'établit fort bien le P. Lacome dans ces pages que

1. On peut lire sur le travail des sources une excellente étude de D. H. Leclercq, dans la *Revue bénédictine*, 1901, pp. 66-82.

Digitized by Google

nous avons résumées très brièvement et très imparfaitement. Peut-être reviendrons-nous bientôt sur certaines idées émises par l'auteur, qui demanderaient un supplément d'explications.

Espérons que ce travail lu attentivement et médité avec soin calmera les appréhensions et fera sortir la masse ou le grand nombre des catholiques de leur insouciance à l'endroit de l'exégèse et de la critique ; car il est vraiment humiliant de constater cette incurie, surtout si l'on envisage l'activité déployée par les rationalistes protestants (1). A qui la faute, si nous sommes devancés par nos adversaires ? A nous, et à nous seuls, qui n'avons pas eu le courage d'aborder ces études arides, et la meilleure preuve du marasme où l'on est, c'est que jusqu'ici l'ouvrage du Prof. Harnack : *Das Wesen des Christentums* n'a pas été l'objet d'une réfutation sérieuse, complète et vraiment catholique. Sans doute l'Église n'a rien à craindre de ces attaques ; elle demeure inébranlable sur la pierre angulaire ; mais il y a des âmes faibles, ignorantes, ou qui se débattent dans les obscurités du doute, et c'est pour elles qu'il faut travailler.

D. P. BASTIEN.

1. L'auteur a raison de signaler l'engouement de plusieurs pour ce qu'il appelle la *Deutschcultur ;* ce n'est cependant pas un motif pour rejeter en bloc tout ce que la *Deutschcultur* a produit. S'il y a la part du feu à faire, quelque grande qu'elle soit, il y a aussi d'excellents renseignements à glaner.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

1. M. S. Sjöblom a étudié la doctrine de la justification dans Abélard (1).

2. M. Léop. Delisle, en rendant compte de la publication faite par le R. P. Blume des hymnes de Wolstan de Winchester et de Vital de St-Evroult en l'honneur de S. Athelwold, rappelle les pièces qui composent le bagage poétique d'Ordéric Vital et résume le mémoire du P. Blume, en insistant sur les relations bibliographiques entre les monastères Normands et ceux d'Angleterre et en signalant les MSS. dans lesquels il a reconnu l'écriture d'Ordéric Vital (2).

3. Le *Speculum ecclesiae* d'Honorius d'Autun, publié d'après un Cod. de Rheinau, manquait jusqu'ici de sa conclusion; M. Kelle vient de la publier d'après trois MSS. de Munich. Déjà cette fin se trouvait en partie dans les *Deflorationes*, attribuées à un abbé Werner de St-Blaise. Il semble que cette attribution soit peu fondée, et qu'il y ait plutôt lieu de chercher l'auteur ou la source de cette compilation dans le moine Werner de Westminster, qui vivait vers 1092 (3).

4. Notre confrère D. G. Morin a publié une lettre inédite de Pascal II, notifiant la déposition de Turold, évêque de Bayeux, puis moine du Bec (8 oct. 1104) (4).

5. Le R. P. Van den Gheyn a publié le « Translatio S. Reineldis in monasterium Laubiense ». L'auteur, contemporain de cette translation qui eut lieu en 1170, est certainement un moine de Lobbes; peut-être est-ce le prieur Hugues, connu par un autre opuscule, mais on ne peut qu'émettre une hypothèse à ce sujet (5).

6. L'ouvrage intitulé « Saintes Vierges de l'ordre bénédictin » publié en Angleterre, contient les vies des saintes Hilda, Mildrède, Werburge, Lioba, Walburge, Edith, Mechtilde et Gertrude (6).

---

1. *Abälards försoningslära. Ett bidrag till Skolastikens dogmhistoria.* Karlstad, Warmland, 1903, 22 pp. in-4°.

2. *Vers et écriture d'Ordéric Vital* (*Journal des Savants*, 1903, pp. 428-440).

3. *Untersuchung über das « Speculum ecclesiae » des Honorius und die « Libri deflorationum » des Abtes Werner* (*Sitzungsber. der Akad. der Wissensch. zu Wien*, Philos.-histor. Kl. Bd. CXLV. 8 Abt.), Wien. Gerold, 44 pp. in-8°.

4. *Revue d'hist. eccl.*, 1904, pp. 284-289.

5. *Analecta bollandiana*, XXII (1903), pp. 439-445.

6. *Virgin Saints of the Benedictine Order*. By O. S. B.. London, Catholic Truth Society, 1904, in-8°.

Digitized by Google

7. M. Jean Cordey a étudié, surtout au point économique, le gouvernement de Guillaume de Massouris, abbé de Saint-Denis de 1245 à 1254, et dressé les régestes des actes de son administration (1). Le catalogue des actes concernant l'abbaye de St-Denis et ses prieurés contient 258 documents.

8. Le Dr Placide Bütler, dans son étude sur Conrad de Bussnang, abbé de St-Gall, nous fait connaître un type d'abbé-chevalier au XIIIe siècle, défenseur intrépide des droits de son monastère, très répandu dans le monde politique et militaire de son temps, prince plutôt qu'abbé, maniant l'épée beaucoup mieux que la crosse (2).

9. A maintes reprises, on a exprimé le vœu de voir écrire une histoire des missions catholiques en Orient pendant le moyen âge, surtout à l'aide des registres des papes. Le travail de M. Jules Gay sur « *le pape Clément VI et les affaires d'Orient (1342-1352)* »,(3) est une preuve évidente de ce que les Archives Vaticanes peuvent encore jeter de lumière sur les relations de la papauté avec les régions orientales. Le début de l'introduction de M. Gay fait bien ressortir l'action des papes. « Les affaires d'Orient, dit-il, tiennent une place importante dans les lettres des papes d'Avignon. Clément V et ses successeurs sont en relations fréquentes, non seulement avec les Latins de Morée et de l'Archipel, les colonies vénitiennes ou génoises, les deux royaumes de Chypre et de Petite-Arménie, qui, entre l'Asie-Mineure turque et la Syrie égyptienne, ont recueilli l'héritage du royaume de Jérusalem; mais aussi avec les Grecs de Byzance, avec les souverains mongols, qui, dès le XIIIe siècle, avaient apparu à la chrétienté comme des alliés possibles contre les maîtres musulmans de la Palestine et de la Syrie. Ce monde tartare, par où des marchands et des moines ont trouvé des voies nouvelles vers l'Extrême-Orient, semble ouvrir un champ nouveau à l'activité politique et religieuse du Saint-Siège : longtemps l'Église romaine s'est crue à la veille d'obtenir en ces lointains parages d'éclatantes conversions, dont le résultat aurait pu, croyait-on, bouleverser l'Orient, et donner à la chrétienté, tant de fois vaincue, une revanche inespérée. Sur les navires marchands de Venise, de Gênes, des Provençaux et des Catalans, qui sans cesse sillonnent la Méditerranée, à travers les pirates, Turcs ou chrétiens, ambassadeurs et missionnaires vont et viennent entre Avignon et Rhodes, Chypre, Négre-

1. *Mélanges d'hist. du M. A.*, publiés sous la direction de M. Luchaire (*Bibl. de la Faculté des Lettres de Paris*, t. XVIII, Paris, Alcan, 1904, pp. 187-266).
2. *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*, t. XXIX (1904), pp. 1-38.
3. Paris, Bellais, 1904, 189 pp. in-8°.

Digitized by Google

pont, Byzance ou Caffa. Le rêve de la croisade hante toujours les plus aventureux des seigneurs d'Occident, et les plus fervents des moines Prêcheurs ou Mineurs. Contre l'audace croissante des émirs turcs d'Asie-Mineure, les Latins de Chypre et d'Arménie, ceux de l'Archipel et de la Morée réclament du secours; les Byzantins redoutent et provoquent tour à tour l'intervention des Latins d'Occident. Les projets d'expéditions nouvelles contre les Turcs se mêlent aux tentatives d'union avec les Grecs, et occupent maintes fois l'attention du Saint-Siège. »

10. M. Guillaume Schmidt a consacré sa dissertation doctorale à des recherches sur les rimes des poésies de Gilles li Muisis, abbé de St-Martin de Tournai (1).

11. M. l'abbé Jules Desilve a donné une « *Note sur la vie et les œuvres de Jean du Fay, abbé de Saint-Bavon* ». J'aurais certaines corrections ou additions à y faire, mais je crois devoir encore attendre avant de publier les documents que j'ai recueillis sur ce personnage (2).

12. M. Jos. Demarteau fait remarquer à propos de la chronique liégeoise de 1402, publiée par M. Bacha et attribuée à Guillaume de Vottem, bénédictin de St-Jacques de Liége, que « les localités de la banlieue de Liège que le chroniqueur semble connaître le mieux ou dont il parle le plus volontiers, sont Vottem même, et les villages : Herstal, Milmort, Vivegnis (3).

13. M. J. Alexandre a donné la traduction française de la « Chronique d'Adrien d'Oudenbosch », éditée dernièrement avec soin par M. le chevalier de Borman (4).

14. Une controverse s'est élevée entre le P. Pollen, S. J. et Dom Butler, O. S. B., au sujet de l'attitude prise en 1586 par le Dr William Gifford, dans l'affaire du complot de Babington (5).

15. Le R. P. Dom B. Mackey a consacré une nouvelle étude à Benoît-Théophile de Chevron-Villette, archevêque de Tarentaise, cousin de S. François de Sales et bénédictin du monastère de Talloires (6). Né en 1587, Benoît de Chevron reçut la tonsure le

1. *Untersuchung der Reime in den Dichtungen des Abts Gilles Li Muisis*. Leipzig, Hoffmann, 1903, 76 pp. in-8°.

2. *Annales du Cercle arch. de Mons*, XXXII, pp. 301-304.

3. *Leodium*, 1904, pp. 63-64.

4. Liége, Cormaux, 1905, 324 pp. in-8°.

5. *Dr William Gifford in 1586. In response to an article by Dom Butler* (*The Month*, 1904, avril, pp. 348-366).

6. *Notice sur Benoît-Théophile de Chevron-Villette, archevêque de Tarentaise*, chambéry. Impr. Savoisienne, 1904. 72 pp. in-8° (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, 3e série t. XI).

Digitized by Google

17 mars 1601, puis les ordres mineurs le 24 mai 1603, et fut pourvu par son cousin d'un canonicat dans le chapitre de Genève, le 28 février 1609. Le 18 juillet 1614, il fut élu doyen de N.-D. d'Annecy. Mais dès 1616, il songeait à entrer dans le monastère de Talloires, réformé depuis 1611; il y fit profession en juin 1621. L'année suivante, il fut député à Rome avec le prieur claustral pour obtenir l'érection de la « Congrégation des Allobroges », dont Talloires devait être le centre. Cette congrégation n'eut qu'une existence précaire, et, dès 1674, Talloires s'unissait à la Congrégation Cassinienne. D. Benoît de Chevron remplit diverses charges claustrales et se distingua entre tous par son zèle pour la discipline monastique. Choisi pour archevêque de Tarentaise en 1631, il fut sacré à Turin en janvier 1633. Dans cette nouvelle carrière, l'humble bénédictin déploya un zèle remarquable, et se montra dans toute sa conduite un digne émule de S. François de Sales. Il mourut le 15 juin 1658, laissant après lui la réputation d'un saint.

16. La CLXVe livraison de la *Bibliotheca Belgica* est consacrée aux œuvres de Corneille Vrancx, décédé le 15 août 1615, abbé de St-Pierre à Gand (1). Né à Termonde le 15 août 1615, Vrancx fut d'abord chanoine de St-Bavon à Gand et pénitencier; il entra ensuite à l'abbaye de St-Pierre, où il prononça ses vœux le 15 août 1584 et reçut le nom de Colomban. Ses travaux flamands sont des œuvres de piété, surtout dirigées contre les attaques des protestants.

17. Le vol. VI de la Correspondance de Muratori, publiée par M. Mathieu Campori (2), contient 3 lettres adressées à D. Erasme Gattola, bénédictin du Mont Cassin (nos 2152, 2150, 2167); le tome VII, une à D. Ange-Marie Quirini (n. 3030).

18. M. E. Levesque a publié parmi les « lettres de Bossuet conservées au British Museum » une lettre de D. Mabillon à Bossuet du 6 janvier 1703 (3). Nous l'avions éditée autrefois d'après la copie que nous en avait communiquée M. Wilkens (*Revue bénédictine*, 1900, pp. 129 130).

Le même publie des « *notes de Bossuet sur la préface de Mabillon à l'édition bénédictine de S. Augustin* (4). »

M. J. B. Vanel a exposé les rapports de Bossuet avec les Bénédictins de Saint-Maur (5).

1. V. 262-313bis.
2. *Epistolario di L. A. Muratori*, Modena, t. VI (1903), t. VII (1904).
3. *Revue Bossuet*, t. V (1904), pp. 22-23.
4. *Ib.*, 145-150.
5. *Revue Bossuet*, 1903, 28-38, pp. 235-242.

Digitized by Google

19. D. Odilon Rottmanner a écrit une petite note sur l'histoire du fameux *vellet* au lieu de *vellent* de l'édition bénédictine de S. Augustin (1).

20. Le travail de M. Henri de la Tour sur « les jetons de l'académie celtique et de la société des Antiquaires de France (2) », nous fait connaître l'origine et l'histoire du jeton de cette dernière société frappé à l'effigie de D. Bernard de Montfaucon.

21. *Le Père Tixier* (1617-1701) de MM. Jean Lemoine et André Lichtenberger est une étude faite d'après les mémoires de ce bénédictin de Saint-Maur, sous-prieur à Saint-Denis, sur l'état de l'abbaye pendant la Fronde et sur les événements politiques de ce temps, particulièrement sur les relations de D. Tixier avec Condé (3).

22. Sous le titre de : *Une correspondance janséniste sur Bourdaloue à Vincennes*, le P. Jos. Brucker a publié des lettres de Dom Thierry de Viaixnes, bénédictin de la congrégation de St-Vanne (4).

A signaler aussi une note de M. E. Bocceret sur l'arrestation de Dom Louvard, moine de St-Gildas (5).

23. D. René Gillot, prieur de St-Faron de Meaux de 1748 à 1754, tira de l' « Histoire de la ville de Meaux », composée par Claude Rochard, tout ce qui pouvait intéresser une histoire de Bossuet. Ces extraits se trouvent dans un cahier in-4°, conservé à la bibliothèque du grand séminaire de Meaux. Ils viennent d'être publiés *in extenso* (6).

24. M. H. Jadart a publié le « Journal de Dom Pierre Chastelain, bénédictin rémois (1709-1782) » (7).

25. M. C. de Kirwan, dans un compte-rendu détaillé de la thèse de M. Lemaire sur « le Cartésianisme chez les Bénédictins », fait connaître la physionomie et les théories de Dom Robert Desgabets (8).

26. La prochaine restauration de l'abbaye bénédictine de Plankstetten en Bavière a paru une excellente occasion pour rappeler l'attention sur la figure la plus saillante du passé de cette institution, l'abbé Maur-Xavier Herbst, décédé le 4 avril 1757 en opinion

1. *Theologische Revue*, 6 octobre 1903, col. 478-480.
2. *Soc. nat. des Antiq. de France. Centenaire 1804-1904. Recueil de mémoires.* Paris. Klincksieck, 1904, pp. 443-453.
3. *Revue de Paris*, 1903, 1er nov., pp. 99-131 ; 15 nov., pp. 394-418.
4. *Revue Bourdaloue*, 1904, pp. 90-124.
5. *Bullet. de la Soc. arch. de Nantes et du dép. de la Loire-Infér.*, 1903, p. 235.
6. *Revue Bossuet*, 1904, pp. 151-167.
7. *Documents inédits de l'Académie de Reims*, 1902, pp. 39-181.
8. *Revue Thomiste*, XI (1903), pp. 379-402.

Digitized by Google

de sainteté. Le R. P. D. Jean Pfattisch a raconté sa vie sous une forme populaire (1).

27. Celui qui n'admet pas la notion théologique du vœu dans l'état religieux, et professe la doctrine de la souveraineté des passions, celui-là n'aura pas de peine à absoudre et à disculper le fameux abbé Prévost. Le célèbre auteur de *Manon Lescaut* fut quelques années bénédictin de la congrégation de St-Maur, qu'il quitta pour entrer dans le *grand* ordre, c.-à-d. dans celui de Cluny, où il espérait retrouver sa liberté. Il ne fut donc jamais moine défroqué, sauf peut-être en ce sens qu'il quitta l'habit de mauriste avant d'avoir en mains son bref de translation,et que pour échapper à une lettre de cachet, il passa à l'étranger. Lorsqu'il en revint, il fut affilié à l'abbaye de la Grénétière au diocèse de Luçon, et pourvu ensuite du prieuré de St-Georges de Gennes au diocèse du Mans. Lorsqu'il mourut le 25 novembre 1763, il reçut la sépulture dans le prieuré bénédictin de St-Nicolas d'Acy. Prévost resta donc bénédictin (2). Qu'un religieux et qu'un prêtre ait écrit *Manon Lescaut*, c'est assurément un signe des temps; il est vrai que la seconde moitié du XVIIe siècle vit bien d'autres scandales. M. Henry Harrisse, en retraçant scrupuleusement la carrière monastique de l'abbé Prévost, a fait bonne justice des légendes qui couraient sur son compte.

28. Pour comprendre le pontificat de Pie VII, il faut avoir étudié dans le détail la pénible situation faite à l'Église catholique dans les divers États de l'Europe et touché pour ainsi dire du doigt les difficultés de tous genres contre lesquelles elle avait à lutter. La sécularisation des biens ecclésiastiques fut un des plus grands soucis de Pie VII ; elle ébranla l'organisation de l'Église en Allemagne, compromit sa liberté et menaça de paralyser à l'avenir son développement. Les bouleversements que la sécularisation provoqua réclamèrent de la part du pontife romain une prudence et une énergie extraordinaires. Il ne s'agissait pas seulement de régler la question des propriétés ecclésiastiques, dont un grand nombre passaient aux mains des princes protestants, il fallait assurer l'indépendance et l'immunité du clergé, faire une nouvelle délimitation des diocèses et des paroisses, régler la dotation du clergé, la nomination et le choix des évêques, fixer leur situation vis-à-vis des princes, en un mot il fallait réorganiser une église tyrannisée par le Joséphisme

1. *Abt Maurus Xaverius Herbst O. S. B. von Plankstetten.* Dem Volk erzählt. Eichstätt. 1904, Brönner, 1904, III-110 pp. in-16.

2. *La vie monastique de l'abbé Prévost (1720-1763).* Paris, Leclerc, 1903. 55 pp. in-8° (Extrait du *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1904.)

Digitized by Google

ébranlée par l'Illuminisme, bouleversée par la Révolution. Pour arriver à un résultat sérieux, le meilleur moyen était de conclure un concordat avec l'Empire. Pie VII négocia, mais la puissance impériale était brisée, la Prusse et la Bavière firent opposition et les tentatives échouèrent. C'est cet intéressant chapitre de l'histoire de l'Église en Allemagne que le P. Kœnig, S. J., vient de raconter après de longues recherches dans les archives de la Nonciature et du Ministère des Affaires étrangères à Vienne ; son étude servira à faire mieux comprendre le pontificat de Pie VII (1).

29. Le P. Henri Chérot a publié quelques articles sur « *la princesse de Condé en exil et dans le cloître d'après une correspondance inédite* ». Il s'agit de Louise de Condé, fondatrice du monastère des Bénédictines du Temple à Paris (2).

30. Le R. P. N. Scheid S. J. a consacré un long compte-rendu à la biographie de D. Bède Weber du prof. Wackernell (3).

31. M. Ethelred Taunton a consacré quelques pages à la biographie du R^me^ Dom A. Gasquet (4).

32. A l'occasion du jubilé abbatial de leur supérieur, les moines de Monte-Vergine ont publié un « Ricordo » de cette fête (5).

33. A signaler aussi deux articles nécrologiques, l'un sur le R^me^ D. Benoît Zenetti, abbé de St-Boniface à Munich, décédé le 18 février 1804 (6), l'autre de D. Florian Kinnast sur le P. D. Jacques Wichner, bibliothécaire et archiviste de l'abbaye d'Admont, dont il écrivit l'histoire (7).

34. Le programme du gymnase supérieur de l'abbaye de Seitenstetten pour 1904, contient deux articles nécrologiques, l'un de D. Raphael Hochwallner sur le R. P. D. Sigefroid Hœrmann, l'autre de D. Anselme Salzer sur le R. P. D. Godefroid Friess, historien bien connu, tous deux décédés en janvier 1904 (8).

35. L'oraison funèbre du R^me^ D. Augustin Bury, prononcée le 14 janvier 1904, par D. Wilfride Brown, retrace une page de

---

1. *Pius VII. Die Säkularisation und das Reichskonkordat.* Innsbruck, Wagner, 1904, 368 pp. in-8°.

2. *Études*, 1903, 20 août, pp. 477-498 ; 5 septembre, pp. 634-661 ; 5 octobre, pp. 22-45, 20 novembre, pp. 512-542. Ce travail a paru à part. Paris, Dumoulin, in-8° de 175 pp.

3. *Beda Weber* (1798-1858) (*Hist. pol. Blätter*, t. 132 (1903), pp. 138-155).

4. *Catholic World*, 1904, août, pp. 623-626.

5. *Ricordo del giubileo abbaziale del Rev^mo^ D. Vittore Corvaja, abate ordinario di Montevergine.* Aveilino, Maggi, 1904, in-4°.

6. *Studien und Mittheil.*, XXV, 1904, pp. 420-429, avec portrait.

7. *Ib.*, pp. 429-440, avec portrait.

8. *Programm des K. K. Obergymnasiums der Benediktiner zu Seitenstetten.* Linz, 1904, pp. 1-5, 6-25.

Digitized by Google

l'histoire de la congrégation anglaise (1). On trouvera à la suite quelques notes sur l'abbé Bury, écrites par D. W. Brown et par Mgr Hedley (2).

36. Le Dr Wickham Legg a donné une nouvelle édition, revue sur sept manuscrits, des « Rites de Durham », si intéressants et si importants pour l'histoire de la liturgie monastique en Angleterre (3).

37. Le R. P. Thurston signale dans plusieurs manuscrits d'origine irlandaise des traces d'une fête de la Conception de la Vierge au 2 mai (1 MS. du IXe s.), ou au 3 mai (2 MSS. du Xe s.), et cela antérieurement à la fête du 8 décembre, laquelle n'est attestée dans les calendriers anglo-saxons que vers 1025 au plus tôt. L'auteur croit découvrir une influence de martyrologes coptes (4).

En recherchant l'auteur du traité sur la Conception de N.-D., publié dans les œuvres de S. Anselme, le même auteur appelle l'attention sur l'abbé Anselme. Un examen du MS. 371 de Corpus Christi à Cambridge a amené le P. Thurston à reconnaître que le seul auteur du traité de l'Immaculée Conception trouvé parmi les œuvres de S. Anselme était le moine Eadmer. La légende de l'abbé Elsi a pris naissance dans le cercle littéraire d'Anselme le jeune (5), de Bury S. Edmond, neveu de S. Anselme de Cantorbery, propagateur de la fête de la Conception (6).

Les PP. Thurston et Slater, S. J., doivent publier chez Herder, le plus ancien opuscule sur l'Immaculée Conception, écrit par le moine Eadmer, ami et disciple de S. Anselme de Cantorbéry.

38. Les articles publiés par D. Michel Barrett, dans le *Dublin Review* en 1899 et 1900, servent de base à un aperçu sur les anciens monastères bénédictins d'Écosse, leurs origines, leur activité et leur suppression (7), écrit par D. Konrad E(lfner), de l'abbaye de Seckau.

39. La notice de D. Fauste Curiel sur la congrégation bénédictine de Valladolid serait bienvenue, si elle se basait sur des recherches détaillées dans les archives de cette congrégation (8).

1 *The Ampleforth Journal*, avril, 1904, pp. 298-301.

2. *Ib.*, pp. 302-313.

3. *Rites of Durham, being a description or brief declaration of all the ancient monuments, rites, and customs... within the monastical Church of Durham.* Durham, Surtees Society, 1903, XXI-135 pp.

4. *The Irish origines of our Lady's Conception Feast* (*The Month*, 1904, mai, pp. 449-465).

5. *The Legend of abbot Elsi* (*ib.*, juillet, pp. 1-15).

6. *Abbot Anselm of Bury and the Immaculate Conception* (*ib.*, juin, pp. 561-573).

7. *Die ehemaligen Benediktinerklöster Schotlands* (*Hist. pol. Blätter* (1903), t. 132, pp. 401-421, 477-497).

8. *Congregatio-Hispano Benedictina aliàs sancti Benedicti Vallisoleti* (*Studien und Mittheil.*, XXV (1904), pp. 196-206).

Digitized by Google

Tel qu'elle est cette notice peut être considérée comme la charpente du futur édifice. Espérons que des études ultérieures nous donneront enfin un travail qui comblera une vraie lacune dans l'historiographie de l'ordre.

40. Notre regretté confrère, Dom Edmond Didier-Laurent, avait conçu le louable projet d'écrire l'histoire de la congrégation bénédictine de Saint-Vanne en Lorraine. Il avait déjà rassemblé d'assez nombreux matériaux, quand la mort est venue l'arrêter au milieu de ses recherches. Il avait pu cependant esquisser dans ses grandes lignes la vie et l'œuvre de D. Didier de la Cour (1). Grâce à de nouveaux documents inédits, recueillis dans les archives et bibliothèques de Rome, de Paris et de Lorraine, D. Didier-Laurent a raconté avec plus de détail et de précision que D. Haudiquer l'histoire de la réforme des Bénédictins de Lorraine, qui a donné naissance en France à la Congrégation de St-Maur et, en Belgique, à celle de la congrégation de la Présentation Notre-Dame. Il reste encore beaucoup à faire sur la congrégation de Saint-Vanne ; espérons que le travail de notre confrère sera repris un jour et mené à bonne fin par quelqu'un de ses compatriotes.

41. Dans son « Étude sur les deux diplômes de Charlemagne pour l'abbaye de Saint-Claude », M. R. Poupardin montre que le premier diplôme, daté du 21 septembre de la 22e année de Charles, n'est ni de Charlemagne, ni de Charles le Chauve, qu'il n'est ni un original ni une copie d'un acte de Charlemagne mais qu'il est postérieur à 928, probablement du XIe s. Le second acte, daté du 23 août 776 (?) pourrait être du début du XIIe s. M. Poupardin rétablit la série des diplômes de Charlemagne, que l'abbaye de Saint-Oyen, à un moment donné, possédait dans ses archives. En appendice l'auteur donne la chronologie des abbés de Saint-Oyen à l'époque de Charlemagne et le texte des deux diplômes (2).

42. Dom François Landreau a commencé une étude sur « les vicissitudes de Saint-Maur [de Glanfeuil] aux VIIIe et IXe siècles (3) ».

43. M. A. Bruel a publié le sixième volume du *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, qui embrasse les années 1211 à 1300 (4) et comprend les nos 4458 à 5506 avec un bon nombre d'additions.

1. *Dom Didier de la Cour de la Vallée et la réforme des Bénédictins de Lorraine (1550-1623)*. Nancy, Crépin, 1904, 242 pp. in-8 (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, t. LIII (1903), pp. 265-502.
2. *Le Moyen-Age*, 1903, pp. 345-376.
3. *L'Anjou historique*, 1904, septembre, pp. 113-132.
4. Paris, Leroux, 1904, in-4° de XIV-962 pp.

Digitized by Google

44. MM. Prou et Vidier ont publié le 2e fascicule du *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire* (1) ; il comprend les actes de 1071 à 1160.

45. M. C. Métais combat les conclusions de l'étude publiée en 1901 par M. L. Halphen « sur les chartes de fondation et les principaux privilèges pontificaux de la Trinité de Vendôme (2) ». L'auteur croit pouvoir affirmer que sur toutes les parties essentielles les objections des adversaires de l'authenticité sont insuffisantes.

46. M. Alphonse Roserot publie des notes sur « *les abbayes du département de l'Aube : abbaye de Moutier-la-Celle, de Mores, de Nesle (transférée à Villenauxe), de N.-D.-des-Prés et du Paraclet. Additions et corrections à la Gallia Christiana* (4e partie) (3)

47. La *Revue de Loir-et-Cher* continue la publication des pièces justificatives de l'Histoire de l'abbaye de Pontlevoy (4).

48. Un feuillet de garde du MS. 82 de la collection Salis à la bibliothèque de Metz contient un fragment de rouleau mortuaire, dans lequel D. Germain Morin a reconnu un *rotulus* de l'abbaye de St-Étienne de Caen, spécialement composé pour la mort de l'abbé Robert, décédé en janvier 1108 (5). Le *titulus* de l'abbaye de Stavelot n'a rien de particulier ; il n'en est pas de même de celui de la Ste-Trinité de Mortain, qui offre quelque intérêt pour l'histoire des origines de le congrégation de Savigny.

49. M. Henri Stein a publié, dans son article sur la dédicace de l'église abbatiale de Méobecq, la *notitia* de la consécration faite le 3 septembre 1048, par Aymon, archevêque de Bourges, et une bulle d'Alexandre III du 11 janvier 1174, confirmant les possessions de l'abbaye (6).

50. M. l'abbé F. Galabert a traité des églises données au monastère de Montauriol (7).

51. M. J. Arnoux a traité des fiefs du monastère de St-Martin de l'Ile Barbe (8) et M. Damase Arbaud des possessions de l'abbaye de St-Victor de Marseille dans les Basses-Alpes (9).

---

1. *Documents publiés par la Société hist. et arch. du Gâtinais.* V. Paris, Picard, 1904, in-8°, pp. 209-400.

2. *De l'authenticité des chartes de fondation et bulles de l'abbaye de la Trinité de Vendôme* (*Le Moyen-Age*, 2e sér., t. VIII. 1904, pp. 1-44).

3. *Bullet. hist. et philol. du Comité des travaux historiques*, 1903, pp. 113-139.

4. 1903, t. XVI, col. 153-161 ; 1904, t. XVII, col. 5-31.

5. *Un rollifer de Saint-Étienne de Caen à l'abbaye de Stavelot en 1108* (*Leodium*, 1904, pp. 73-79).

6. *Soc. nat. des Antiq. de France. Centenaire 1804-1904. Recueil de mémoires.* Paris, Klincksieck, 1904, pp. 417-422.

7. *Bullet. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, 1903, pp. 332-343.

8. *Bullet. de la Soc. scientif. et litt. des Basses-Alpes*, n. 88, 1903, pp. 21-24.

9. *Ib.*, pp. 36-64, 121-139, 189-203.

Digitized by Google

52. M. H. Dubrulle publie l'*Inventaire des chartes de l'abbaye de St-André de Cateau (1033-1300)*, au nombre de 275, conservées aux Archives départementales du Nord (1).

53. M. l'abbé Bourneix a terminé son travail sur « les Bénédictines de Bonnesaigne (2) ».

54. M. Ém. Louis Chambois a publié le « registre des vêtures et professions de l'abbaye royale de St-Julien-du-Pré (1674-1775) » — monastère de bénédictines au diocèse du Mans (3).

55. F. Brard a raconté l'histoire du monastère des Bénédictines de Verneuil de 1792 à 1903 (4).

56. « Une réforme de Bénédictins sous Louis XIII » de M. L. Batiffol s'occupe de l'abbaye de St-Wandrille (5).

57. M. F. Font a publié l'histoire de l'abbaye royale de S. Martin de Canigou (6). »

58. M. R. Rodière a donné un « Essai sur les prieurés de Beaurain et de Maintenay et leurs chartes », dépendances de l'abbaye de Marmoutiers (7).

59. Le R. P. Irénée, O. M. C., a consacré quelques pages à l'ancien prieuré d'Aulon, dépendance de l'abbaye de Pessan (8).

60. M. Mugnier a raconté l'*Union du prieuré de Cravin à la chantrerie de l'abbaye de St-Michel de la Cluse en 1366* (9).

61. M. A. Choplin a donné une notice sur « Ancinnes, le prieuré bénédictin de Saint-Michel du Tertre », dépendance de l'abbaye de Tiron (10).

62. J'ai déjà eu l'occasion de signaler ici les contributions à l'histoire de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Pé-de-Générés, que publie l'*Annuaire du Petit-Séminaire de Saint-Pé* (11). Celui de la trentième année (1904) contient un travail de M.L. Crabé sur les abbés et les moines de l'abbaye. La liste des abbés commence à Arsius (1022) et finit avec le commendataire J. B de Rey, nommé en 1782. Elle est suivie des listes des prieurs, des sous-prieurs, des

---

1. *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. II (1904), pp. 1-11, 124-133.
2. *Bull. de la Soc. scient. de la Corrèze*, t. XXV, 1903, pp. 349-420 ; Note supplémentaire, t. XXVI (1904), pp. 53-64.
3. *La Province du Maine*, 1903, pp. 384-393 ; 1904, pp. 45-48 109-110, 165-167, 198-201.
4. *Le couvent des Bénédictines de Verneuil de 1792 à 1903*. Verneuil, Gentil, 1903, 54 pp. in-8°.
5. *Revue de Paris*, 1903, V, pp. 57-89.
6. Perpignan, Latrobe, 1903, XIX-233 pp. in-8°.
7. *Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. XXXIV, 2e série (1903), pp. 235-290.
8. *Comminges et Nébouzan. Aulon, monographie locale*. Toulouse, Privat, 1904, pp. 10-21.
9. *Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire*, t. XLII (1903), pp. LXXIX-LXXXII.
10. *La Province du Maine*, 1903 t. XI, pp. 190-200.
11. * Bagneres, Pére, 1904, pp. 1*-107*.

Digitized by Google

religieux. Celle-ci est surtout riche en renseignements à partir de l'union de Saint-Pé à la congrégation de St-Maur. Suivent quelques titres de la confrérie blanche de Saint-Marc, des notes extraites des registres paroissiaux.

63. Dans notre article : *Chronologie des abbés de Lobbes dans la seconde moitié du XIVe siècle* (1), nous avons mis à profit un certain nombre de textes recueillis dans les Archives Vaticanes pour compléter et préciser la liste des abbés publiée dans le *Monasticon belge*. De nouveaux documents montrent que l'abbé Pierre, ancien prieur de Marcigny, nommé le 11 février 1348 et décédé probablement le 26 décembre 1354, s'appelait Pierre de Viers. Cette identification permet d'établir la carrière monastique de ce personnage.

64. Nous avons également publié des « notes sur les abbés de Vlierbeek aux XIVe et XVe siècles » d'après des documents recueillis aux Archives Vaticanes (2).

65. Le domaine d'Anthisnes, donné à l'abbaye de Waulsort par les fondateurs de ce monastère, fut acheté le 15 décembre 1664 par l'abbaye de St-Laurent de Liége. L'histoire de cette seigneurie ecclésiastique sous l'ancien régime a été faite par M. le baron de Chestret de Haneffe, surtout à l'aide des archives du château d'Ouhar à Anthisnes (3).

66. P. Egidi a écrit un article sur « l'abbaye de Subiaco et la seigneurie de Tusculum (4) ».

67. Le Palatin n'eut au M. A. que deux églises, St-Césaire « in Palatio » et Ste-Marie « in Pallara ». Cette dernière, dite plus communément de St-Sébastien, existe encore, et l'on peut y voir des ruines de constructions médiévales, qui doivent être celles de l'ancien monastère bénédictin. Ce monastère fut bâti dans la 2e moitié du Xe siècle. Il fut donné plus tard au Mont-Cassin, et uni en 1351 par Clément VI à Sta-Maria Nuova (5).

68. Notre confrère D. Willibrord Van Heteren a publié une liste chronologique, avec preuves à l'appui, des abbés de St-Adelbert d'Egmond (6).

---

1. *Annal. du Cercle arch. de Mons*, XXXII, 231-257.
2. *Bijdragen tot de geschiedenis bijzonderlijk van het oude Hertogdom Brabant*, t. III, (1904), pp. 261-280.
3. *Bulletin de l'Institut archéol. liégeois*, t. XXXIII, (1903), pp. 115-191.
4. *L'abbazia Subiacense e la signoria di Tuscolo* (*Arch. della soc. Romana di storia patria*, 1903, pp. 470-477).
5. P. Fidele, *Una chiesa del Palatino. Sta Maria « in Pallara »* (*Archivio della R. Soc. Rom. di storia patria*, XXVI (1903), pp. 343-380).
6. *Lijst der Abten van Sint Adelbert abdij te Egmond* (*Bijdragen voor de geschiedenis van het Bisdom van Haarlem*, t. XXVIII (1904), pp. 443-465.

Digitized by Google

69. D. Manuel Magallon y Cabrera a entrepris une étude sur «la collection diplomatique de San Juan de la Peña (1)» ; elle comprend l'édition et la critique des textes.

70. Le deuxième volume de la grande histoire de l'archiabbaye de Pannonhalma en Hongrie est dû au R. P. Dom Pancrace Sörös (2) ; il embrasse la période de 1243 à 1404. L'auteur commence par un exposé des réformes bénédictines à partir d'Innocent III et traite particulièrement des chapitres généraux ; il donne une analyse détaillée de la bulle de Benoît XII. L'éditeur publie en appendice 242 diplômes, du 29 avril 1244 au 13 décembre 1404. Comme les précédents, ce volume est richement illustré.

71. Le cercle historique du diocèse de Fulda a décidé d'entreprendre une série de publications de textes et de travaux sur l'histoire de l'abbaye et du diocèce de Fulda. Son choix s'est d'abord porté sur les anciens statuts du monastère, qui permettent de se rendre compte de l'organisation de ce petit état monacal (3). Le Dr G. Richter publie les statuts de 1395, les décrets des visites des nonces et les conventions entre les abbés et les capitulaires aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Si intéressants que soient ces documents pour l'histoire de Fulda, je ne puis m'empêcher de faire remarquer qu'ils ne peuvent donner une idée exacte de la constitution de l'abbaye. Comment est-on arrivé à l'état de choses existant au XVIIe siècle ? De grands seigneurs s'appellent bénédictins, font profession de la règle et vivent dans une indépendance aussi complète que possible de leur supérieur. Comment les moines de St-Sturmius sont-ils devenus seigneurs ? A quelle époque se dessine la transformation ? La réponse serait facile si l'on possédait les statuts du monastère aux différentes époques de son existence séculaire. Bien des choses ont disparu, c'est vrai, mais *colligite fragmenta*. Voilà un travail urgent : réunir toutes les pièces relatives à la discipline de Fulda. Un manuscrit de Trèves, que j'ai copié jadis, contient des *Statuta Fuldensia*, étroitement apparentés aux *Consuetudines* d'Einsiedeln publiées par D. Odilon Ringholz. Que sont-ils en réalité ? J'espère que mon confrère, D. Bruno Albers ne tardera pas de le dire dans un prochain fascicule de ses *Consuetudines Monasticæ*. On lit dans un diplôme de l'abbaye d'Ilsenburg que le monastère fut fondé «secundum ordinem Vuldensem».

1. *Revista de archivos, bibliothecas y museos*, 1903. juin-décembre. pp. 35-82; 1904. pp. 83-98.
2. *A Pannonhalmi főapátság története*. II. Budapest Szent-István, 1903. 655 pp. in-4°.
3. *Statuta maioris ecclesiae Fuldensis. Ungedruckte Quellen zur kirchlichen Rechts- und Verfassungsgeschichte der Benediktiner-Abtei Fulda*. Fulda Actiendruckerei, 1904. L-118 pp. in-8°.

Digitized by Google

En 1290, il est question de statuts de Fulda à Abdinghof (Greve, *Gesch. der Bened.-Abtei. Abdinghof*, p. 76) N'y aurait-il pas lieu de rechercher ces anciens statuts et de grouper dans un même recueil tous les actes relatifs à la discipline du monastère? Ce serait une précieuse contribution à l'histoire interne de la grande abbaye, en même temps qu'à celle de la discipline monastique.

72. D. Bernard Ponschab soumet à un nouvel examen les origines du monastère bénédictin de Metten, dont la fondation est attribuée par la tradition à un prêtre du nom d'Utton, pour lequel Charlemagne aurait fondé le monastère (1).

73. Le tome II des *Necrologia Germaniae*, publié l'an dernier dans les *M. G. H.*, contient les nécrologes des abbayes bénédictines d'Admont (pp. 287-309), de St-Lambrecht (309-340), d'Ossiach (413-417), de Millstatt (455-466), et un fragment de celui de Michaelbeuern (p. 467).

74. La dissertation doctorale de M. Guillaume Süssmann (2) est une partie d'un travail sur l'histoire du monastère d'Hirschau et plus particulièrement de son organisation sous l'abbé Guillaume. La dissertation oriente d'abord sur les sources de l'histoire de ce monastère et la valeur des travaux publiés jusqu'ici. Le premier chapitre fait connaître les premiers abbés de 1065 à 1105, le deuxième l'importance politique du monastère. L'auteur prémunit contre le danger d'exagérer l'importance politique d'Hirschau. Comme les conditions sociales et politiques n'étaient pas en Allemagne les mêmes qu'en France, Hirschau n'a pu s'organiser comme Cluny et devenir le centre d'une congrégation proprement dite. L'action politique de Hirschau commence après la visite de l'abbé Bernard de Marseille, mais elle est de courte durée, de 1080 à 1088, et elle s'affaiblit à mesure que les monastères subissent moins l'action directe du centre réformateur. L'abbé Guillaume avait été l'âme d'un mouvement de réforme et le partisan d'une politique nettement conçue, moins radicale au point de vue politique que celle de Grégoire VII et du parti grégorien, et que celle d'une partie de ses moines, grégoriens extrêmes. Une fois Guillaume disparu, Hirschau cessa d'être un appui pour Rome.

75. M. O. Oppermann a fait l'examen critique des plus anciens diplômes de l'abbaye de Brauweiler, défendu l'authenticité de quel-

1. *Untersuchungen uber die Gründungsgeschichte des Klosters Metten* (*Studien und Mittheil.* XXV (1904), pp. 181-189).

2. *Forschungen zur Geschichte des Klosters Hirschau 1065-1105*. Inaug. Diss. Halle, Kaemmerer, 1903, 46 pp. in-8°.

Digitized by Google

ques-uns d'entre eux et montré la falsification de quelques-autres entre 1120 et 1138. L'auteur joint à cet examen critique des considérations sur le mouvement économique de l'époque et les modifications qu'il apporta dans l'administration des anciens monastères bénédictins (1).

76. M. R. Stempell revient sur les conclusions émises en 1902 par M. A. Brackmann à propos des deux plus anciens privilèges pontificaux de l'abbaye d'Ilsenburg : une bulle d'Innocent II du 2 janvier 1136 et une autre d'Eugène III du 23 mars 1148. A son avis les actes sont authentiques, sauf un passage interpolé dans le 1r, et sauf quelques particularités extérieures du second (2).

M. A. Brackmann a répondu aux critiques de M. Stempell en déclarant le privilège d'Eugène III une falsification, et les deux formes du privilège d'Innocent II, incomplètes séparées l'une de l'autre (3).

77. M. Richard Krebs a continué son travail sur les terriers de l'abbaye d'Amorbach (4).

78. R. Sillib a raconté l'histoire du chapitre de Neuburg près d'Heidelberg, ancien monastère de Bénédictins fondé au commencement du XIIe siècle, donné en 1195 à des moniales, transformé en 1671 en un chapitre noble, donné ensuite aux Jésuites, puis aux Lazaristes, enfin devenu propriété de la famille de Bernus (5).

79. La Société pour l'histoire rhénane publie des atlas historiques de la province rhénane. M. Hermann Forst a donné celui de la principauté de Prüm. Un volume donne les éclaircissements nécessaires pour ces cartes : étendue et divisions du territoire, rapports avec les territoires voisins, propriétés. L'auteur a dressé une liste chronologique, avec preuves à l'appui, des abbés de Prüm de 721 à 1576 et donné en annexes 25 documents (6).

80. Le petit travail de Hans Rögl sur Maria-Zell en Styrie est plutôt un guide du pèlerin et du touriste qu'une monographie his-

1. *Die älteren Urkunden des Klosters Brauweiler. Ein Beitrag zur Geschichte des mittelalterlichen Grundbesitzes an der Mosel und am Niederrhein* (*Westdeutsche Zeitschrift f. Gesch. und Kunst*, XXII (1903), pp. 184-236).

2. *Zu den beiden ältesten Papstprivilegien für die Abtei Ilsenburg* (*Zeitschrift des hist. Vereins für Niedersachsen*, 1903, pp. 518-535).

3. *Zur Frage der Ilsenburger Papstprivilegien* (*ib.*, 1904, pp. 81-99).

4. *Die Weistümer des Gotteshauses und der Gotteshausleute von Amorbach* (*Alemannia*, N. F. t. III (1904) pp. 193-242).

5. *Neues Archiv für die Gesch. der Stadt Heidelberg*, t. V, pp. 167-192, 193-246; t. 6, pp. 1-64.

6. *Erläuterungen zum geschichtlichen Atlas der Rheinprovinz*. Bd. IV : *Das Fürstentum Prüm*. Bonn, Behrendt, 1903, XIX-144 pp. in-8°.

Digitized by Google

torique du célèbre sanctuaire (1). Ce n'est pas que l'auteur n'ait publié une bonne notice sur l'abbaye de St-Lambrecht, qui donna naissance au pèlerinage de Maria-Zell et sur les origines et l'histoire du célèbre pèlerinage, mais l'ordonnance même du travail montre que l'auteur avait pour but d'intéresser les touristes aux curiosités historiques et naturelles de ce beau coin de la verte Styrie. On trouvera donc dans ce petit volume, avec tous les détails nécessaires sur l'histoire de Maria-Zell, la description de l'église, de la statue miraculeuse, du trésor, des chapelles, des détails sur le service divin et les pèlerinages, des renseignements curieux sur la topographie et sur la population, ainsi que des plans d'excursions aux environs.

81. D. Léandre Helmling a commencé une étude sur « l'activité littéraire et artistique dans l'abbaye d'Emaus à Prague depuis sa fondation jusqu'à nos jours. » Ce monastère, fondé par Charles IV en 1348, ruiné par les Hussites, fut donné en 1635 aux moines de Mont-Serrat et restauré en 1880 par les Bénédictins de Beuron (2).

82. Le Dr J. Linneborn nous donne un chapitre intéressant de l'histoire de la congrégation de Bursfeld dans son étude sur la réforme du monastère de St-Michel près de Bamberg (3). Il fallut une lutte de près de cinquante ans pour l'établir.

83. Les dernières années du monastère d'Huysbourg ne furent pas les plus brillantes de son histoire, tant s'en faut. Cette abbaye, isolée au milieu d'une contrée protestante, et qui avait été jadis un des premiers soutiens de la congrégation de Bursfeld, recrutait ses membres en Westphalie, mais l'action des supérieurs de Bursfeld, déjà bien paralysée au sein de la congrégation, n'arrivait plus jusque-là. Les autorités civiles elles-mêmes, bien que renseignées sur le fâcheux état du monastère, ne pouvaient rien changer ; la bureaucratie, grâce à certaines redevances, arrivait à tout mettre en ordre. L'étude du Dr Jules Hildebrand, basée sur les livres de comptabilité, montre ce qu'on peut tirer de précieux renseignements de détails en apparence minimes et indifférents (4).

---

1. *Maria Zell in Steiermark. Entwurf einer Monographie des berühmten Wallfahrtsortes.* Mit einem Anhang : Führer durch Maria-Zell und Umgebung. Vienne, Braumüller, 1903. 148 pp. in-8° Prix : Fr. 1,25.

2. *Die literarische und künstlerische Thätigkeit im Kgl. Stifte Emaus in Prag* (*Studien und Mittheil.*, XXV (1904), pp. 30-42)

3. *Ein 50 jähriger Kampf (1417-ca 1467) um die Reform und ihr Sieg im Kloster ad S. Michaelem bei Bamberg* (*Studien und Mittheil.*, XXV (1904) pp. 252-265).

4. *Das Benediktinerkloster Huysburg in den letzten 50 Jahren seines Bestehens* (*Zeitschrift des Harz-Vereins für Gesch. und Alterth.*, XXXVII (1904), pp. 1-53).

Digitized by Google

84. Dans son travail sur « *la seigneurie de Clausen ou l'abbaye de Notre-Dame de Luxembourg pendant les cinq premiers siècles de son existence* (1), » M. J. Wilhelm a retracé les annales de l'ancien monastère bénédictin, fondé dans la seconde moitié du XIIe siècle. L'auteur a utilisé de nombreuses et importantes sources d'histoire locale, qui lui ont permis de rétablir avec plus d'exactitude que ses prédécesseurs la série des abbés de Munster et de raconter leur vie. Il reste encore à glaner dans les archives voisines de Luxembourg. Espérons que l'auteur poursuivra son œuvre avec toute la diligence qu'il a apportée à rédiger cette notice, et qu'il nous donnera bientôt une monographie complète de la vieille abbaye luxembourgeoise.

85. Le *Trierisches Archiv* publie la liste, avec description analytique, des manuscrits de la bibliothèque Goerres, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Maximin de Trèves et acquis par la Bibliothèque nationale de Paris (2).

M. Manitius publie un diplôme du XVe s. de l'abbaye de St-Mathias de Trèves conservé dans le MS. 153 de Dresde (3).

86. Le Dr Scheiwiler communique des notes sur la peste à St-Gall en 1628, qui doivent émaner du P. Pie Reher, plus tard prince-abbé de ce monastère (4).

87. M. Ehret a raconté les événements militaires de 1652 à Murbach à l'aide des protocoles de la chancellerie de cette abbaye (5).

88. D. Frédéric Endl termine son étude sur les relations entre le monastère d'Altenbourg et les corporations religieuses des environs avec le collège des Piaristes de Horn (Basse-Autriche) (6).

J. N. Seefrid termine son étude sur la comtesse Haziga de Kastel-Scheyern, fondatrice du monastère bénédictin de Fischbachau (7).

Le Dr Aug. Amrhein publie une liste des Bénédictins ordonnés à Wurzbourg de 1520 à 1803 (8).

D. Étienne Kainz continue la publication des « Consuetudines Schyrenses (9) ».

---

1. Programme de l'Athénée grand-ducal de Luxembourg, 1904.
2. Heft VII, 1904, pp. 89-90.
3. *Ib.*, 90-92.
4. *Ein Ruhmesblatt aus der St-Gallischen Klostergeschichte (Studien und Mittheil.*, XXV, 1904, pp. 308-331).
5. *Das Kriegsjahr 1652 in der Fürstabtei Murbach (Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Litteratur Elsass-Lothringens*, t. XIX (1903), pp. 53-61).
6. *Studien und Mittheil.*, 1903, pp. 582-597.
7. *Ib.*, 604-625.
8. *Ib.*, pp. 660-668 ; 1904, pp. 221-231.
9. *Ib.*, pp. 696-704 ; 1904, pp. 231-244.

Digitized by Google

89. F. J. Kempf a publié les notes du P. D. Martin Klein, dernier prieur de l'abbaye de St-Jacques de Mayence, mort en 1837, sur les derniers jours et la suppression de son monastère (1).

90. L'article de T. B. S. sur « Ampleforth dans le passé et le présent » est une analyse de l'ouvrage publié récemment par D. Cuthbert Almond (2).

La communauté de St-Laurent, continuation du monastère de Dieulouard, vient de célébrer le centenaire de son établissement à Ampleforth (3).

91. D. Gilbert Dolan continue l'histoire des missions bénédictines en Angleterre (4).

92. Le n° de décembre 1903 du *Douai Magazine* est entièrement consacré à la suppression de l'abbaye de St-Edmond de Douai et à son transfert à Woolhampton College. C'est la consommation de l'iniquité commise à la Révolution française.

93. Le travail du Dr Sägmüller sur « les études philosophiques et théologiques au sein de la congrégation bénédictine de Souabe aux XVIe et XVIIe siècles » mérite d'attirer l'attention (5). Outre qu'elle est basée sur une étude attentive de nombreux documents, dont plusieurs inédits, elle précise certains points de l'histoire monastique d'Allemagne, notamment les efforts faits par les Bénédictins, au lendemain de l'édit de restitution, pour rentrer en possession de leurs anciens monastères, les tentatives de confédération et d'union entre monastères, et plus spécialement les divers essais d'organisation d'écoles supérieures, qui auraient permis à l'ordre de rivaliser avec les Jésuites et de donner lui-même à ses étudiants une formation scientifique à la hauteur des nécessités du temps. Les monastères de Souabe ont produit un grand nombre d'hommes de valeur, mais que d'efforts inutiles, que d'énergies perdues dans l'isolement des individus et des monastères ! L'isolement des monastères avait été la cause de leur faiblesse et de leur ruine en face de la puissance croissante des princes au XVIe siècle ; l'isolement des individus ne permit pas d'entreprendre des œuvres considérables et durables. Le particularisme local peut avoir d'excellents résultats ; dans le domaine scientifique, il ne peut compenser les avantages de la centralisation. Ce qui a fait la force des Mauristes,

1. *Aus den letzten Tagen des St-Jakobsberger Klosters in Mainz* (*Der Katholik*, 1904, II, 333-342).
2. *Downside Review*, 1903, pp. 252-265.
3. *The Ampleforth Centenary* (*ib.*, 266-277).
4. *Downside Review*, 1903, pp. 278-304, 1904, pp. 108-213.
5. *Theolog. Quartalschrift* (1904), pp. 161-207.

Digitized by Google

nos modèles en érudition, c'est la sélection des individus, c'est la continuité des méthodes transmises de maîtres à élèves, c'est le but élevé qu'on s'était proposé et que l'on considérait comme une œuvre commune de la Congrégation. L'histoire répète toujours les mêmes leçons.

94. Un aperçu sur la culture des sciences et sur l'activité pédagogique des monastères de Zwiefalten et de Wiblingen (Souabe supérieure) à la veille de leur sécularisation forcée, ne peut que confirmer les jugements portés jusqu'ici sur l'état florissant de ces maisons supprimées violemment dans le plein épanouissement de leur activité (1). C'est ce qu'a montré F. Wendelstein dans deux articles consacrés aux travaux littéraires et à l'enseignement dans ces deux monastères.

95. L'Athénée grand-ducal de Luxembourg a célébré d'une façon qui l'honore le troisième centenaire de son existence (2). Le magnifique volume publié à cette occasion renferme une « esquisse de l'histoire de l'enseignement et de l'instruction dans le Luxembourg » où M. N. van Werveke rappelle les mérites des écoles de Liége, de Munster à Luxembourg, d'Orval, d'Echternach et fait l'historique de l'instruction primaire dans les villes — l'auteur parle notamment d'Arlon et de St-Hubert, — puis des écoles de la campagne, de l'enseignement moyen, de l'enseignement supérieur des Luxembourgeois aux Universités (pp. 1-345).

M. J. Wilhelm a publié une notice sur « l'école monacale d'Altmunster, berceau de l'enseignement public à Luxembourg » (accompagnée de pièces justificatives (20 pp.). Des textes publiés il résulte que l'abbaye avait le droit exclusif de fonder et de surveiller les écoles à Luxembourg et que dès le XIIIe siècle l'école se trouvait dans l'enceinte du monastère. Je suis tenté de croire qu'on a exagéré l'importance de cette école, comme d'ailleurs de beaucoup d'autres écoles monastiques ; en tout cas il faut se défier des élucubrations du XVIIe siècle, où l'on invoque à tout instant le témoignage de Trithème.

Le « commentarius de erectione et gestis Collegii Societatis Jesu Luxemburgensis, 1570-1608 » composé par le P. Jean-Baptiste de Florbecq, nommé recteur du collège en 1659, annoté et publié

1. *Wissenschaft und Schule in den oberschwäbischen Klöstern Zwiefalten und Wiblingen am Vorabend der Säkularisation (Hist. pol. Blätter (1903)*, t. 132, pp. 422-433, 557-373).

2. *Histoire de l'instruction publique dans le grand-duché de Luxembourg.* Recueil de mémoires publiés à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de l'Athénée grand-ducal de Luxembourg. Luxembourg, Beffort, 1904, 345+20+135 pp., in-8°.

Digitized by Google

par M. Huart, est certainement un document de premier ordre pour l'histoire de l'instruction à Luxembourg. L'histoire de l'annexion de certains prieurés, notamment des prieurés bénédictins de Chiny et d'Aywaille — sans parler des velléités d'incorporation du prieuré de Longlier, — dont les revenus furent affectés au collège de Luxembourg, est racontée avec candeur (135 pp.). M. d'Huart, professeur à l'Athénée, a mis à profit ce récit ainsi que d'autres documents pour raconter « la fondation de l'ancien collège des Jésuites à Luxembourg » (63 pp.) ; on y trouve des renseignements sur l'incorporation des prieurés d'Aywaille et de Chiny.

96. Dans l'étude que le Dr Lucien Pfleger a consacrée aux anciennes écoles des collégiales et monastères d'Alsace (1), nous notons celles de l'abbaye de Selz (pp. 60-61), de la collégiale de Surburg, qui avait remplacé à la fin de XIIe siècle un monastère bénédictin (pp. 61-64, 94-97), de la collégiale du Neuweiler, ancienne abbaye bénédictine sécularisée par Alexandre VI (pp. 97-98), des monastères de Honau et de Rheinau (pp. 98-100), de Munster (pp. 101-102).

97. D. Pirmin Lindner, auquel nous sommes déjà redevables d'une foule de travaux sur l'histoire littéraire de l'ordre, vient de compléter ses recherches par un catalogue des écrivains appartenant aux anciennes abbayes d'Allemagne depuis 1150 jusqu'à leur suppression (2).

98. M. P. Arnauldet a montré que les textes sur lesquels on peut s'appuyer pour soutenir que le monastère de Micy remonte aux premières années du VIe siècle sont apocryphes. En même temps tombe la légende d'une bibliothèque de livres d'histoire à Micy dès cette époque, comme on le déduisait d'un passage de Létald dans son « Liber miraculorum » (3).

Cette communication a fourni au R. P. A. Poncelet l'occasion de donner des détails plus précis sur « la bibliothèque de l'abbaye de Micy au IXe et au Xe siècle (4). » M. Arnauldet a profité des remarques du savant bollandiste pour compléter et rectifier sa première communication (5).

M. Lucien Auvray a reproduit, d'après la préface mise par

---

1. *Zur Geschichte Elsässischer Stifts-und Klosterschulen (Strassburger Diöcesanblatt*, N.F. VI, 1904, pp. 59-64, 94-102).

2. *Beiträge zu den Schriftstellern ehemaliger Benediktiner-Abteien in Deutschland vom Jahre 1750 bis zu ihrem Aussterben (Studien und Mitthell.*, XXV (1904), pp. 207-221).

3. *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1903, pp. 270-277.

4. *Analecta Bolland.*, t. XXIII (1904), pp. 76-84.

5. *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1904, pp. 220-227.

Digitized by Google

M. Louis Traube, en tête de la reproduction en fac-similé des fragments du « Codex Floriacensis » des Chroniques de S. Jérôme, la liste des manuscrits actuellement reconnus comme ayant jadis appartenu à l'abbaye de Saint-Mesmin de Micy (1).

99. M. H. Omont a publié une « Notice du MS. nouv. acquis. lat. 763 de la Bibliothèque nationale, contenant plusieurs anciens glossaires grecs et latins et de quelques autres manuscrits provenant de Saint-Maximin de Trèves (2) ».

Le principal MS., le n° 763, qui date du IXe siècle, contient, en dehors de deux commentaires sur la règle de S. Benoît, dont l'un a peut-être pour auteur Hucbald de St-Amand, trois glossaires latins et un glossaire grec-latin.

Dans le MS. 760, f. 95, se trouve une lettre de sainte Hildegarde à Élisabeth de Schoenau, dont M. Omont donne le texte intégralement (p. 369). En appendice, il édite les « Glose in verbis grecorum » du Cod. 763, ff. 34v-42v, un office en l'honneur de S. Gilles (Cod. 1835), et la vie de S. Willibrord faussement éditée sous le nom d'Echebert.

100. C'est un excellent service rendu à l'histoire littéraire d'Angleterre, que celui d'avoir publié les catalogues des anciennes bibliothèques du prieuré de Christ Church, de l'abbaye de St-Augustin à Cantorbéry, et du prieuré de St-Martin de Douvres (3). M. Montague Rhodes James a recueilli pieusement les catalogues anciens; il les a publiés avec tout le soin qu'on lui connaît et il a compulsé nombre de bibliothèques pour arriver à identifier les volumes et faire connaître ce qui reste des richesses d'autrefois. L'introduction donne l'histoire de la formation et du développement de ces bibliothèques monastiques.

101. Le R. P. D. Gabriel Meier a publié une courte notice sur la bibliothèque de Sébastien de Beroldingen († c. 1604), dont une soixantaine de volumes au moins se trouvent actuellement dans la bibliothèque de l'abbaye d'Einsiedeln (4).

---

1. *Manuscrits de Fleury-sur-Loire et de Micy* (*Bullet. de la Soc. arch. et histor. de l'Orléanais*, t. XIII (1903), pp. 278-283).

2. *Notices et Extraits des MSS. de la Bibl. nat. de Paris*. Tom. XXXVIII, Paris, Klincksieck (1903), pp. 341-396.

3. *The Ancient Library of Canterbury and Dover*. The Catalogues of the Libraries of Christ Church Priory and St-Augustine's Abbey at Canterbury and of St-Martins' Priory at Dover. Now first collected and published with an introduction and identifications of the extant remains. Cambridge, University Press, 1903, XCV-552 pp. 8°.

4. *Sebastian von Beroldingens Bibliothek nebst einem Anhang über die Bücherzensur im Lande Uri* (*X historisches Neujahrs-Blatt*, herausgegeben vom Verein für Gesch. und Alterthümer von Uri auf das Jahr 1904. Altdorf, Gisler, 1904, pp. 1-12).

Digitized by Google

102. M. Henri Omont a publié une étude sur « *le cabinet d'antiquités de Saint-Germain-des-Prés au XVIIIe siècle* (1). »

103. M. M. Manitius a publié plusieurs catalogues de la bibliothèque de St-Emmeran de Ratisbonne (2).

104. M. H. Marriot Bannister dans son étude sur « *Un tropaire prosier de Moissac* (3), » montre que le tropaire et le prosier, que M. Daux croyait provenir de l'abbaye de Montauriol, furent tous deux écrits vers la seconde moitié du XIe siècle à Moissac, probablement en même temps et sous une même direction.

105. La réforme clunisienne pénétra dans les territoires qui appartiennent actuellement à la Suisse, sous les abbés Odon, Mayeul et Odilon. Sous Odon, Cluny reçut Romainmôtier, sous Mayeul Payerne, sous Odilon, St-Victor de Genève et Bevaix. Si l'introduction de la réforme par Poppon de Stavelot n'eut aucun résultat sérieux, elle trouva son chemin par les Coutumes d'Hirschau. A la fin du XIIe siècle, Cluny possédait seize prieurés en Suisse : Baulmes, Bevaix, Corcelles, Hettiswyl, Leutzingen et Bargenbrück, Mönchenweiler, Payerne, Peroy, l'Ile-St-Pierre à Bielersee, Röthenbach, Romainmôtier, Rougemont et Rüggisberg, St-Alban de Bâle et St-Victor de Genève. L'action de Cluny se fit sentir dans la construction des monastères, car on peut parler d'une architecture clunisienne (4). L'auteur étudie d'abord l'église de Cluny sous les abbés Mayeul et Odilon et ses particularités, puis il consacre des études de détail aux églises de Romainmôtier, Payerne et des autres prieurés de Suisse, et termine par une étude sur le monastère de Tous les Saints à Schafhouse, réformé sous l'abbé Guillaume de Hirschau.

106. M. E. Rothenhäusler a fait l'historique des constructions de l'abbaye de Rheinau jusqu'au XVIIIe siècle (5). Ce monastère de Thurgovie n'a jamais eu une importance considérable dans l'ordre bénédictin : ses moines furent peu nombreux, et, du jour où leurs rangs ne s'ouvrirent qu'aux membres de la noblesse, ils ne brillèrent pas par leur activité littéraire ou artistique. Dom Maurice Hohenbaum Van der Meer, historiographe aussi laborieux que fécond, constitue une glorieuse exception. Malgré les lacunes des sources

---

1. *Soc. nat. des Antiq. de France, Centenaire 1804-1904. Recueil de Mémoires*, Paris, Klincksieck, 1904, pp. 333-356.

2. *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1903, t. XX, pp. 3-16, 89-115.

3. *Revue d'hist. et de litt. relig.*, 1903, pp. 554-581.

4. *Die Cluniazenser Architektur in der Schweiz vom X. bis XIII. Jahrh.*, Von Emma Reinhart, D^r phil. Zürich, Schulthess, 1904, 106 pp. in-8°, avec six plans.

5. *Zur Baugeschichte des Klosters Rheinau* (*Alemannia*, N. F., t. IV (1903), pp. 1-148.) ; Fribourg en Br., Felsenfeld, 1903, VIII-142 pp. in-8°, avec deux plans et 5 gravures.

Digitized by Google

historiques proprement dites et la disparition des anciens monuments ou objets d'art, le Dr Erwin Rothenhäusler a entrepris l'histoire architecturale du monastère de Rheinau, et l'on peut dire qu'il l'a fait avec une patience admirable, et avec succès. L'histoire du monument est un peu celle de l'abbaye; à ce point de vue, Rheinau est désormais mieux étudié et mieux connu. L'abbaye a été violemment sécularisée en 1862 par les libéraux suisses et tranformée en maison de santé.

107. M. Alph. Gosset s'est occupé de la basilique de St-Remi de Reims (1); M. Jules Tillet des ruines de l'abbaye de Nesle-la-Reposte (2).

108. M. G. Schwarzenski a traité des peintures de l'abbaye de Reichenau (3).

M. E. Rottenhäusler a donné des « notes sur la chapelle de Ste-Anne à Fahr et l'histoire des constructions du monastère (4).

109. Le travail du Dr Endres sur « le portail de St-Jacques à Ratisbonne et Honorius d'Autun » (Kempten, 1903), fait l'objet d'un article de Ph. Schneider, qui résume la nouvelle explication donnée par Endres des problèmes symboliques renfermés dans le célèbre portail des Écossais (5).

Ce travail a paru sous une forme plus développée et avec illustrations (6).

110. D. G. C. Alston a étudié la disposition et les arrangements des anciens chœurs monastiques (7).

M. G. Sanoner a consacré une étude à « l'église de Saint-Jouin de Marnes (8) ».

M. Cam. Dormois a donné une « *Description des bâtiments de l'abbaye Saint-Michel près Tonnerre* (9) ».

111. Le second fascicule du *Spicilegium Montolivetense* contient une importante étude du R. P. D. Placide Lugano, sur l'origine et

---

1. *Travaux de l'Acad. de Reims*, 1902-1903, t. CXIII, pp. 163-176.
2. *Congrès archéol. de France*, LXIXe session tenue à Troyes et Provins en 1902. Paris. Picard, 1903, pp. 514-528.
3. *Reichenauer Malerei und Ornamentik im Uebergang von der Karolingischen zur Ottonischen Zeit* (*Repertor. für Kunstwiss.*, 1903, pp. 389-410, 476-495).
4. *Notizen über die St Annakapelle in Fahr und die Baugeschichte des dortigen Klosters Anzeiger f. Schweiz. Altert.*, 1903, pp. 161-171).
5. *Eine neue Erklärung des Schottenportals zu Regensburg* (*Hist. pol. Blatter*, 1903, t. LXXXII, pp. 664-678).
6. J. A. Endres, *Das St-Jakobsportal in Regensburg und Honorius Augustodunensis. Beitrag zur Ikonographie und Literaturgeschichte des 12 Jahrh.*, Kempten, Kosel, VII-78 pp.
7. *The Mediaeval Monastic Choir* (*Downside Review*, 1904, pp. 163-183).
8. *Revue de l'Art chrétien*, 1994, pp. 1-13.
9. *Bullet. de la Soc. des Sciences de l'Yonne*, 1902, t, LVI, 2e partie, pp. 261-274.

Digitized by Google

les débuts de l'ordre de Mont-Olivet (1). La connaissance étendue de toutes les sources historiques de son ordre, l'ampleur des recherches faites pour élucider les problèmes relatifs à ses origines, la critique apportée dans l'examen des ouvrages antérieurs et l'exposition historique font du travail de D. Lugano une contribution remarquable à l'histoire monastique. En lisant ce livre, on obtient une idée juste du nombre et de l'importance des sources historiques de l'histoire Olivétaine ainsi que de la valeur critique des ouvrages publiés jusqu'à ce jour. Les annales de l'ordre sont racontées avec précision, débarrassées qu'elles sont de certaines légendes troublantes. La vie du saint fondateur reparaît dans son cadre réel, éclairée par des documents authentiques; le développement de l'ordre est exposé avec une netteté qui ne laisse rien à désirer. L'auteur nous mène ainsi jusqu'à cette curieuse fondation de Tor de' Specchi, qui rappelle la belle figure de Ste Françoise Romaine, et qui, à elle seule, forme un chapitre intéressant de l'histoire Olivétaine.

112. En terminant, je me permets d'appeler l'attention sur les intéressants bulletins bibliographiques, publiés par M. Schellhass, secrétaire de l'Institut historique prussien, dans les *Quellen und Forschungen aus Italienischen Archiven und Bibliotheken;* ils donnent un dépouillement systématique et minutieux des publications historiques, spécialement d'Italie.

D. Ursmer BERLIÈRE.

1. *Spicilegium Montolivetense* editum a monachis Congregationis Olivetanae O. S. B., *Origine e primordi dell'ordine di Montoliveto.* Settignano, près Florence, monastère des Olivétains, 1903. 195 pp. gr. in-8°. Prix : 5 frs.

Digitized by Google

RECENSIONS.

La sainte Bible, traduite en français sur les textes originaux, avec introductions et notes, et la Vulgate latine en regard par Aug. CRAMPON, chanoine d'Amiens, gr. in-8°, t. III, 509 pp. ; t. IV, 679 pp. ; t. V, VIII-954 pp. ; t. VI, XX-613 pp ; t. VII,XVI-673 pp. Société St-Jean l'Évangéliste (Desclée, Lefebvre et Cie). Tournai, 8 fr. le volume.

La sainte Bible, traduite d'après les textes originaux, par l'abbé Aug. CRAMPON, chanoine d'Amiens. Édition révisée par les Pères de la Compagnie de Jésus, avec la collaboration de plusieurs professeurs de St-Sulpice. Petit in-8° de 1570 pages. *Édition classique.* — Prix : 6 fr. ; relié, 7 fr. 50. Même librairie.

La *Revue bénédictine* (t. XVII, 333) a annoncé la publication des deux premiers volumes de l'œuvre magistrale de feu M. Crampon, continuée par des Professeurs d'Écriture Sainte, membres de la Compagnie de Jésus. L'œuvre est aujourd'hui achevée et nous ne pouvons que féliciter les savants exégètes de l'avoir menée à bonne fin.

Le t. IIIe comprend les deux premiers livres d'Esdras, Tobie, Judith, Esther, les deux livres des Machabées, Job ; le IVe, les Livres poétiques et sapientiaux ; le Ve, les Prophètes ; les deux derniers, le Nouveau Testament. Chaque livre est précédé d'une introduction donnant les conclusions les plus autorisées de la critique scripturaire moderne, et, nous sommes heureux de le constater, ces introductions sont à la hauteur de la science actuelle. Ainsi, pour appuyer notre dire sur un exemple, les auteurs de l'introduction à l'épître aux Hébreux se gardent bien de trancher la question de l'auteur de cette lettre en faveur de S. Paul ; ils ne la décident pas davantage, bien qu'ils paraissent admettre comme très probable l'hypothèse qui voit dans l'auteur un disciple de l'Apôtre des Gentils. Quel est ce disciple ? Ils ne le disent pas. (On peut voir dans ce n° de la Revue une étude où l'on s'efforce de lever le voile qui cache ce mystère.) Nous citons cet exemple, mais nous pourrions constater le même fait pour chaque livre. C'est un témoignage que nous nous plaisons à donner à ces savants qui nous ont livré ce remarquable travail vraiment digne de la science catholique.

Dans les livres poétiques, les membres du parallélisme ont été distingués et rangés en forme de vers. C'est là une heureuse idée

Digitized by Google

qui permettra de mieux saisir la pensée. Des notes courent au bas des pages ; elles sont sobres, puisqu'il ne s'agit aucunement de donner un commentaire, mais suffisantes pour pénétrer le sens des passages difficiles.

Nous applaudissons à l'achèvement de cette œuvre. On se plaignait de ne pouvoir lire et étudier la Ste Bible, faute d'une traduction complète du texte original. Il n'y a plus lieu désormais de récriminer et espérons que l'étude de la Ste Bible, si familière à nos aïeux, reprendra un renouveau de vie et sera un stimulant de sanctification des âmes. Ajoutons que la disposition typographique a été très soignée.

Sur des sollicitations nombreuses venues de divers côtés, les éditeurs ont réalisé le très heureux dessein de publier, en un seul volume de format commode, leur traduction française de toute la Bible faite sur les textes originaux. Elle n'a été retouchée que dans quelques endroits et en certains livres pour y rendre sensible le parallélisme par la simple disposition typographique (*Ecclésiaste*, *Sagesse*, *Ézéchiel*, etc.). Les notes qui accompagnent le texte se bornent à signaler les variantes de la Vulgate et des autres versions, et à donner de brèves explications, en général tirées de la grande Bible, pour mieux marquer la marche de l'idée ou pour mieux éclairer quelques endroits obscurs. C'est à des professeurs d'Écriture sainte de Saint-Sulpice qu'on doit la préparation de cette petite édition. Elle est certainement appelée à rendre de grands services dans les séminaires, dans le clergé, près des laïques instruits qui sont attirés vers l'étude des Saintes Écritures. Elle ne dispense sans doute pas de recourir aux textes originaux pour ceux qui le peuvent faire, mais elle leur en facilitera l'accès. On ne peut donc que saluer avec reconnaissance l'apparition de cette petite édition manuelle et lui souhaiter l'heureux succès qu'elle mérite. D. P. B.

Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie, publié par le R^me^ Dom CABROL. Fasc. IV : *Agneau-Alexandrie* (col. 897-1184). Paris, Letouzey. 5 fr.

C'est avec plaisir que nous signalons dans ce nouveau fascicule une série d'articles sur les plus importants manuscrits liturgiques des bibliothèques de France (manuscrits d'*Aix* et d'*Albi*), qui renferment de précieuses données sur les liturgies locales. Dans le même ordre d'idées, Dom Cabrol, dans sa dissertation sur *Alcuin*, met particulièrement en lumière le rôle prépondérant du moine anglais dans l'introduction de la liturgie romaine en Gaule à la fin du

Digitized by Google

VIIIe siècle. M. Debroise étudie *Agobard*, cet autre réformateur de la liturgie à Lyon et signale ses idées sur la nécessité de n'employer dans les offices liturgiques que les textes de la Bible.

L'Archéologie chrétienne est aussi très bien représentée par les pages si pleines d'intérêt que Dom Leclerq consacre à *Alexandrie* et à *Akkmin*. Indiquons aussi les descriptions des cimetières d'*Alexandre* et de *Ste-Agnès*, de la catacombe d'*Albano* ; un résumé fort clair de l'état des controverses soulevées autour de la Légende de Ste-Agnès, dû à la plume de M. Paul Allard. Comme nous ne pouvons tout citer, bornons-nous à signaler encore l'article *Classes agricoles* de D. Leclerq (col. 984-1035). Cette étude fournira ample matière à comparaison entre ce que nous savons des serfs et colons en Gaule et les règles religieuses sur la vie des moines agriculteurs. Partout nous trouvons dans ces études cette richesse d'informations et de renseignements, cette clarté de méthode et cette saine critique que nous avons remarquées dans les fascicules précédents.

D. Pierre BASTIEN.

Mélanges Boissier. Recueil de mémoires concernant la littérature et les antiquités romaines. In-8° de 468 pp. Paris, Fontemoing. 10 fr.

A l'occasion du 80e anniversaire de M. Gaston Boissier, ses collègues, amis et anciens élèves voulurent lui donner un témoignage de sympathie et de reconnaissance en lui offrant un recueil d'études sur la littérature latine et les antiquités romaines. Rien ne pouvait être plus agréable à l'éminent Académicien.

Les sujets traités sont nombreux : études philologiques sur Ovide, Lucain, Cicéron, Tacite, Sénèque, Plaute ; études de grammaire, d'histoire romaine, d'archéologie, de littérature chrétienne, etc.; tout cet ensemble est harmonieux et instructif. Du reste l'élite intellectuelle des divers pays s'était donné rendez-vous pour offrir à M. Boissier un hommage digne de sa renommée et de ses travaux, et l'on pourra juger la valeur de ceux-ci en citant les noms de Mgr Duchesne, Bréal, Mommsen, Gaston Paris, Havet, Huelsen, Paul Lejay, Wöfflin, etc.

Il est impossible d'entrer dans le détail de ces travaux ; nous ne pouvons que les recommander aux professeurs de littérature latine, qui y trouveront de précieux renseignements pour l'explication des auteurs, qui, interprétés avec toute la couleur locale empruntée aux monuments et à l'histoire, apparaîtront sous un jour tout nouveau et plus attrayant. P.

Digitized by Google

MANNENS. Theologiæ dogmaticæ institutiones, t. I, Theologia fundamentalis, 488 pp. ; t. II, Theologiæ specialis pars prior, 512 pp. ; t. III, Theol. Specialis pars altera, 780 pp., Ruremonde, Romen, 1901-1903, 22 fr.

M. le Dr Mannens, professeur au Séminaire de Ruremonde, nous donne un excellent manuel de théologie dogmatique tant pour la solidité de la doctrine, que pour la clarté de l'exposition.

Dans le 1er vol., après les prolégomènes d'usage, M. expose successivement quatre traités : *de vera religione*, *de fontibus revelationis*, *de Ecclesia Christi*, *de fide divina*. La partie qui concerne la tradition a surtout attiré l'attention du théologien et a été traitée de la façon la plus complète. Dans le traité *de fide divina*, on remarquera avec plaisir la distinction entre les motifs de crédibilité et le motif de croire. Avec plusieurs théologiens, l'auteur admet la compatibilité de la liberté de la foi avec l'évidence du fait de la révélation. Nous voudrions sur ce premier volume présenter à l'auteur quelques remarques de détail. M. a suivi dans le *de vera religione* la méthode habituelle des théologies, en d'autres termes la méthode *descendante*. La méthode *ascendante* n'a-t-elle pas plus de force ? Partant du fait historique, social, public de l'Église, n'est-il pas plus facile de déduire toutes les conséquences ? Le résultat est le même, mais on évite le reproche d'*a-priori* opposé à la première méthode. En traitant de l'inspiration, l'auteur n'aurait-il pas fait chose utile de nous dire ce que les théologiens qui vécurent immédiatement après le Concile de Trente enseignèrent sur le décret de ce Concile concernant l'inspiration ?

Les tomes 2 et 3 s'occupent de la théologie spéciale du traité *de Deo uno* jusqu'à celui *de Novissimis*. Avec raison M. M. a traité ce qui regarde l'ordre surnaturel et la grâce du premier homme dans le *de Deo creante et elevante ;* certaines théologies ont tort de rejeter ces notions à la suite du traité *de Verbo incarnato*.

Dès les premières thèses du *de Deo uno*, on s'aperçoit sans peine que l'auteur n'a pas abdiqué les convictions de sa jeunesse, qu'il défendit si brillamment dans sa thèse doctorale à l'université de Louvain. Il est moliniste convaincu ; mais on reconnaîtra qu'il apporte dans la discussion une parfaite courtoisie et une méthode vraiment scientifique. On lira aussi avec grand intérêt la dissertation *de ratione divinæ essentiæ* et les raisons que l'auteur apporte pour réfuter les erreurs de Schell. Les thèses de l'auteur sont proposées avec beaucoup de clarté, et leur développement est bien conduit. Cependant

Digitized by Google

nous croyons que le théologien n'a pas su tirer assez de profit de la doctrine des Pères, en certains endroits du moins, et notamment quand il parle de la primauté du Pontife romain, où il aurait dû étudier de plus près les témoignages de S. Ignace d'Antioche et de S. Irénée. Il a peut-être donné trop de poids à la scolastique et pas assez à la théologie positive. De plus, bien que les références soient bien choisies, il est certaines parties où non seulement les ouvrages de théologie, mais encore des sciences connexes auraient dû être signalés. Sans doute on ne peut dans un manuel s'arrêter à tout, mais ces références ouvrent un horizon aux jeunes séminaristes. Nous ne voulons cependant nous appesantir trop sur ces points. Ce qui est essentiel à l'étude de la théologie, M. Mannens l'a donné avec précision, clarté et sûreté de doctrine. Son manuel a encore l'avantage inappréciable de ne point s'embarrasser dans les questions de théologie morale ou de droit canonique, l'auteur les renvoyant aux ouvrages écrits dans ce but. Un autre avantage que nous nous plaisons à signaler, c'est celui de distinguer clairement le degré de certitude théologique des différentes propositions, si elles sont doctrine de foi, ou théologiquement certaines ou controversées. Aussi n'hésitons pas à dire que les *institutiones theologiæ dogmaticæ* de M. Mannens comptent parmi les meilleures qui aient paru et nous leur souhaitons le succès qu'elles méritent. D. Pierre BASTIEN.

VERMEERSCH, S. J. Questiones morales de justitia ad usum hodiernum scholastice disputatae. 2a edit., In-8o de XXXVI-757 pp. Bruges, Beyaert. 7 fr.

La Revue a déjà rendu compte de la premiere édition du remarquable ouvrage du P. Vermeersch: *Quæstiones morales de justitia...* (*Rev. bén.*, 1902, p. 101.) La 2e suit de près et nous sommes heureux de l'annoncer et de la recommander. Substantiellement la même que la précédente, elle est enrichie de deux dissertations nouvelles, l'une sur le féminisme, l'autre sur la personne morale.

Le féminisme est à l'ordre du jour, mais la question n'est pas neuve. Des philosophes de l'antiquité s'en étaient déjà occupés, bien plus pour railler que pour défendre les prétentions des femmes à prendre part aux affaires publiques. Les deux congrès américains de Philadelphie en 1787 et de l'état des Massachusets en 1850, lui donnèrent un renouveau de vie. De nombreux écrits furent publiés dans ces dernières années et dans les sens les plus opposés. Le P. Vermeersch propose une solution modérée, évitant les deux extrêmes.

Digitized by Google

A son avis, si l'on exclut la société domestique, on ne peut apporter aucune raison absolue de la non-égalité de l'homme et de la femme; cependant l'accès des femmes aux emplois publics n'est ni à désirer, ni à espérer de la législation; du reste, ce ne serait pas un bien pour elles. L'argumentation de cette première partie de la thèse est bien conduite et les raisons sont très sérieuses. La deuxième partie a pour but de proposer le féminisme modéré qui consistera surtout à protéger la femme contre les excès de travail et l'arbitraire ou l'inconduite du mari.

L'auteur ajoute à sa thèse divers corollaires. Le Père V. inclinerait à accorder le droit de suffrage aux femmes dans les affaires communales. Si l'on s'en tient aux exemples proposés de voir les femmes donner leurs suffrages pour la composition des commissions scolaires ou ouvrières, on sera d'accord avec l'auteur, mais on peut craindre que le *suffragium municipale* ne soit une porte ouverte à d'autres concessions qui, au fond, n'en seraient que les conséquences. Pourquoi ne leur concéderait-on pas le droit de suffrage pour les élections politiques, puisque c'est le pouvoir législatif qui fait les lois dont plus d'une touche de très près à la famille ou à la condition de la femme ? — Avec raison, le Père V. n'admet la recherche de la paternité que dans certains cas.

La question de la personne morale n'est pas moins importante. Après avoir exposé les différentes opinions, l'auteur propose la sienne : l'usage et le langage, dit-il, admettent une distinction entre la personne physique et la personne morale; mais on ne peut établir qu'il y ait un *subjectum jurium peculiare* en dehors des personnes physiques ; tous les biens et les droits d'une société appartiendront aux sociétaires, non pas individuellement, mais comme corps. Nous sommes parfaitement d'accord avec l'auteur. Nous aurions cependant désiré d'une façon plus explicite l'opinion de l'éminent théologien, sur les rapports de l'État vis-à-vis des personnes morales. La question ne manque pas d'intérêt ni en elle-même ni dans ses conséquences.

Félicitons le P. Vermeersch de son excellent ouvrage auquel nous souhaitons le même succès qu'à son aîné. Il devrait se trouver dans toute bibliothèque de prêtres et de jurisconsultes. D. P. BASTIEN.

Sancti Antonii de Padua vitae duae quarum altera hucusque inedita. Edidit, notis et commentario illustravit Léon DE KERVAL. In-8° de XIII-314 pp. Paris, libr. Fischbacher, 1904. 10 fr. (Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge. Tome V.)

Digitized by Google

Il est souvent difficile dans la vie des saints surtout populaires de démêler l'histoire véritable des superfétations que les auteurs amis du merveilleux se sont plu d'y ajouter. C'est le cas pour la vie de S. Antoine de Padoue, saint populaire dans tous les temps, s'il en fut. Aussi est-on heureux de rencontrer en M. de Kerval, professeur à l'université catholique de Fribourg en Suisse, un critique doublé d'un érudit.

Dès la préface, nous connaissons sa profession de foi : « Qu'importe, dit-il, si sous ce *lavage* énergique de la méthode scientifique, le badigeon de quelques légendes s'efface? Qu'importe, si, sous ce *raclage* de la vérité, le plâtrage des amplifications fantaisistes et fabuleuses s'effrite? » Et il répète aux esprits obstinés le mot de Job : « Numquid Deus indiget mendacio vestro? » (XIII, 7.) La grâce de Dieu produit assez de merveilles dans l'âme des Saints, pour que les hommes puissent se dispenser d'y ajouter de leur propre crû.

M. de Kerval nous donne dans ce volume deux vies de S. Antoine : la première, connue déjà ; la seconde, qui n'est qu'un fragment du nom de « Benignitas », est éditée par lui pour la première fois. Il a ajouté des introductions, des notes et des appendices qui témoignent d'une saine critique et d'une vaste érudition. Le savant professeur montre clairement les additions faites à la première vie, additions qui sont le produit de l'imagination populaire, une amplification du merveilleux ; ce que, du reste, on peut également constater dans la seconde. Plusieurs récits, p. ex. l'apparition de l'Enfant-Jésus que l'iconographie a popularisée à partir du XVIe siècle seulement, sont d'une date bien postérieure à la rédaction primitive. Les sources de l'histoire de S. Antoine sont soumises à une critique sévère, mais juste — pp. 237-271 — travail certes peu facile, car M. de Kerval avoue lui-même, p. 45, que « les questions bibliographiques relatives aux œuvres de S. Antoine sont jusqu'à présent bien mal éclaircies et réclament encore un examen approfondi et vraiment critique. »

Quelque déception que doive éprouver certaine classe de personnes, dont souvent la crédulité tient lieu d'études, l'ouvrage de M. de Kerval restera et servira de guide sûr à ceux qui voudraient à l'avenir écrire la vie de S. Antoine. Ils trouveront l'abondance des sources et une critique modérée, sévère et juste qui leur permettra de remettre la vérité dans sa pleine lumière. Et puisque lui-même est en si bonne voie, on se prend à souhaiter que ce premier travail, qui fait honneur à son auteur et au corps académique auquel il

Digitized by Google

appartient, soit complété par d'autres études sur les questions relatives à l'histoire de S. Antoine de Padoue. D. R. F.

Bibliotheca reformatoria neerlandica. Geschriften uit den tijd der hervorming in de Nederlanden, opnieuw uitgegeven en van inleidingen en aanteekeningen voorzien, door Dr S. CRAMER en Dr F. PIJPER. Eerste deel : Polemische geschriften der Hervormingsgezinden, bewerkt door Dr PIJPER. Gr. in-8° de IX-658 pp. 's Gravenhage, Nijhoff, 1903.

Les auteurs de cette nouvelle collection poursuivent un triple but : préserver de la destruction une série d'opuscules extrêmement rares, publiés lors des troubles religieux du XVIe siècle et soustraits à la censure de cette époque, mettre à la disposition des historiens des documents dont il n'existe parfois qu'un seul exemplaire, en leur permettant de suivre le mouvement polémique du protestantisme naissant, fournir enfin à leurs coreligionnaires une lecture édifiante ou instructive.

Le premier volume contient onze traités : *Refutacie vant Salve regina ; Van den olden en nieuwen God geloove ende leere; Articulen van Baltasar Friberger ; Een schoon exposicie wten. LXVII Psalm ; Een troost en de Spiegel der siecken; Van den Propheet Baruch; Een spel van sinnen ; Een tafelspel ; Den val der Roomschen Kercken ; En claer bewijs van het recht gebruyck des Nachtmaels Christi ; Clar. theologi D. Ruardi Tappart... Apotheosis.*

Chacun des opuscules est précédé d'une préface où l'éditeur examine avec beaucoup d'érudition l'origine, la nature du traité, recherche quel en est l'auteur et expose son histoire. Il y a là évidemment une source de précieux renseignements sur les points de dogme et de discipline controversés, sur le mouvement des idées aux Pays-Bas, sur la nature de la polémique dirigée contre l'Église romaine, sur la manière dont le protestantisme pénétra en Hollande et sur son point d'appui à l'extérieur. Les traités ont été reproduits avec un grand soin, corrigés sur les originaux et annotés avec science. L'ouvrage se termine par un index des citations bibliques et par un registre alphabétique *(index rerum)*, qui en facilite l'usage. Il est inutile d'insister sur le service rendu par les éditeurs à l'histoire littéraire en reproduisant d'une façon modèle des opuscules rares ou uniques. Si la collection embrasse, comme ils le font espérer, les productions littéraires des différents groupes religieux qui se sont établis en Hollande, sans négliger les répliques des défenseurs de l'ancienne foi, on peut espérer qu'il sera facile de se faire une idée

Digitized by Google

plus juste et plus complète de la grande révolution religieuse qui agita le XVIe siècle et rompit l'unité de foi aux Pays-Bas. D. U. B.

Theologischer Jahresbericht, 22e B, IV Abth. In-8° 377-929 pp., Berlin, Schwetschke und Sohn, 1903. 27 fr. 65.

Précieux instrument de travail qui fournit aux écrivains d'innombrables renseignements sur les sujets de leurs études. Le présent volume est consacré entièrement à l'histoire ecclésiastique depuis son origine jusqu'à nos jours. Les divers travaux, livres ou articles de revues, y sont signalés très exactement et au besoin discutés et critiqués. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ce « mare magnum » que nous offre cette nomenclature ; du reste les noms de savants tels que Krüger, Koehler, Preuschen, principaux collaborateurs sont une garantie du sérieux de ce travail de patient et si difficile dépouillement. Cependant, et cela soit dit sans vouloir aucunement déprécier la valeur de ce précieux répertoire, certains jugements dans la forme et dans le fond nous ont paru pécher par trop de sévérité. La critique certes a ses droits, mais, pensons-nous, elle a aussi ses limites. D. P. B.

Geschichte des Vaticanischen Konzils, von Théod. GRANDERATH, S. J.. herausgegeben von Konrad Kirch, S. J. I B. Vorgeschichte. In-8° de XXIV-534 pp. 11 fr. 25. II B. Von der Eröffnung des Konzils bis zum Schlusse der dritten öffentlichen Sitzung. In-8° de XX-758 pp. Fribourg Herder. 1903. 15 fr.

Nous avions bien jusqu'ici diverses histoires du Concile du Vatican : celle de Cecconi parue en 1873, celle de l'historien allemand Friedrich, où l'hostilité vis-à-vis de la cour romaine perce trop souvent, enfin celle de différents membres de l'assemblée. Mais toutes étaient incomplètes ; on avait des travaux préparatoires, mais non point une histoire systématique, basée sur les documents bien groupés et formant un tableau d'ensemble. L'histoire du concile du Vatican par le P. Granderath donne pleine satisfaction à ce légitime désir. Mieux que personne, ses recherches, ses études aux archives vaticanes, la publication du VIIe vol. de la *Collectio Lacensis*, l'avaient préparé à cette œuvre à laquelle il consacra une partie de sa vie. La mort l'enleva avant qu'il pût livrer son travail à l'impression. Ce soin fut confié au P. Kirch. Les deux premiers volumes seuls ont paru, le troisième ne tardera à être livré à la publicité.

Le premier volume traite des préliminaires du concile. L'auteur

Digitized by Google

a eu à sa disposition tous les documents préparatoires : protocole de la commission, desiderata de l'épiscopat où l'on remarque le vœu de voir le droit canon codifié, etc. Il y a là des pages pleines d'intérêt sur le choix des théologiens du concile parmi lesquels Pie IX avait résolu d'appeler Döllinger, s'il n'avait reçu l'assurance du refus de cet homme, qui devait bientôt devenir un adversaire obstiné de l'Église, sur les menées des antiinfaillibilistes, qui cherchent à répandre parmi le clergé et le peuple leurs idées subversives ; le bienveillant appel de Pie IX aux protestants et aux schismatiques, l'opposition de plusieurs gouvernements à la tenue du concile, etc., etc. On regrette cependant que le P. Granderath n'ait pas jugé bon de donner une nomenclature plus exacte et plus complète des écrits de moindre importance ayant trait au concile, ainsi p. ex. ceux de Mgr Conrad Martin, qui joua un rôle si important au concile, ne sont pas même cités.

Le 2e volume retrace l'histoire du concile depuis son ouverture jusqu'à la troisième séance publique et à la promulgation de la constitution *de Fide*. L'auteur a mis tous ses soins à la rédaction de cette partie plus importante encore que la première. On sait en effet que, dès la formation des commissions, surtout pour le choix des membres de la commission *de Fide*, la division éclata parmi les Pères du concile, le double courant pour ou contre l'infaillibilité pontificale se dessina clairement. Les discussions furent orageuses parfois ; mais il est bon de noter avec Granderath que jamais ni le Pape ni la curie romaine n'exercèrent une influence injuste sur les consciences ; sans doute la minorité entravant sans cesse par ses excès de langage la marche progressive des travaux de l'auguste assemblée, il fallut en venir à restreindre la liberté de la parole. C'est ce qui permit d'arriver, le 27 avril 1870, à la promulgation du décret *de Fide*.

Granderath remarque au commencement du 1er volume : « Je raconte les faits exactement comme je les trouve, mais je les juge en catholique. » Aussi son œuvre, sans être précisément une polémique, ou une apologie, se ressent-elle à divers endroits de son ardeur à défendre la vérité, et certes nous sommes loin de lui en faire un reproche. Parfois peut-être laisse-t-il percer un peu d'animosité envers Döllinger, Schulte, Friedrich, Mgr Dupanloup, etc. La lettre de la Ste Vierge aux gens de Messine, dont l'auteur semble prendre la défense (II, 585-86), est-elle bien authentique? On voudrait avoir de bonnes raisons pour y croire.

Léon XIII avait dit au P. Granderath, quand celui-ci manifesta au Pontife l'intention d'écrire l'histoire du concile du Vatican :

Digitized by Google

« Tous les actes sont à votre disposition ; j'ai donné l'ordre que rien ne vous fût caché. Exposez donc d'une manière *purement objective* l'histoire de cette assemblée. » Le P. Granderath a réalisé ce dessin du regretté Pontife : il a utilisé non seulement les documents des archives secrètes du Vatican et de la secrétairerie d'État — ces dernières lui permirent de traiter à fond l'histoire diplomatique du concile, — mais encore les plus récents ouvrages écrits sur ces questions, et notamment l'ouvrage d'Émile Olivier. *L'Église et l'État au concile du Vatican.* C'est dire le soin qu'il a mis à nous donner une histoire objective et bien documentée, d'une lecture attrayante et facile, capable d'être comprise avec profit même par les gens du monde. Nous avons donc enfin l'histoire du Concile du Vatican, si impatiemment attendue. Nous espérons qu'on n'en restera pas là et qu'une bonne traduction française permettra au public instruit de lire et de juger cet ouvrage d'une si haute valeur historique. D. R. F.

L. PASTOR, **Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters.** Bd. II. Geschichte der Päpste im Zeitalter der Renaissance von der Thronbesteigung Pius' II bis zum Tode Sixtus' IV. 3e et 4e éd. Gr. in-8o de LX-816 pp. Fribourg en Brisgau, Herder, 1904, 13 fr. 75.

On sait avec quel soin scrupuleux le professeur Pastor met ses travaux au point des nouvelles recherches. La publicité effrayante de notre époque oblige à de fréquents remaniements, quand elle ne renouvelle pas complètement les données antérieures sur certaines parties de l'histoire. Après avoir élevé son œuvre sur des bases aussi larges que solides, il n'y a pas à craindre que le savant professeur d'Innsbruck soit amené à refaire son travail ; il n'a qu'à le compléter et à l'enrichir. Voici dix ans qu'a paru la deuxième édition du second volume de l'histoire des papes ; chaque année a amené la découverte de nouveaux matériaux, a provoqué la publication de nouveaux travaux sur les pontificats de Pie II (1458-64), de Paul II (1464-71), et de Sixte IV (1471-84). Suivre ce mouvement de publicité dans son ensemble, tirer parti de chaque travail, continuer ses recherches dans l'inédit des bibliothèques et des archives, spécialement aux archives Vaticanes, dont il a été en quelque sorte le premier bénéficiaire public et reconnu, pour limer son œuvre, modifier et surtout enrichir son texte, telle a été la conduite de M. Pastor. Aussi sa nouvelle édition est-elle considérablement enrichie, plus spécialement dans la partie consacrée à Sixte IV. Toutefois on sent

Digitized by Google

partout que la main a passé pour corriger et compléter, pour donner une idée plus juste d'une époque si agitée, si riche en événements, si importante pour le développement de l'Église et la restauration de sa discipline. Les efforts tentés par les papes pour le relèvement des ordres religieux méritent une attention particulière. M. Pastor a tracé les grandes lignes de leur œuvre. Il reste encore à glaner, parce que les matériaux sont en majeure partie inédits. Un travail de détail sur la commende, ses instigateurs et ses bénéficiaires, serait une œuvre désirable ; le dépouillement systématique des bulles et des brefs des papes, aussi bien que des obligations des prélats en cour romaine, fera connaître une foule de particularités intéressantes, qui montreront l'inanité des bonnes volontés contre la cupidité des individualités.

La nouvelle édition du second volume que nous annonçons, se distingue par le soin tout particulier que l'auteur a consacré à l'histoire de l'art et particulièrement par ses recherches sur la chapelle Sixtine. Tout n'est pas lumière dans l'histoire de la plus grande des institutions historiques : mais, comme le répétait dernièrement Pie X, l'Église ne craint pas la publication des textes, même quand ils jettent de l'ombre sur ses représentants ; elle cherche et désire la vérité, car les fautes elles-mêmes sont une leçon de la vérité ; elle ne demande que la justice. D. U. B.

HILGERS, S. J. **Der Index der verbotenen Bücher**, in seiner neuen Fassung dargelegt und rechtlich-historisch gewürdigt. In-8° de XXII-638 pp. Fribourg, Herder, 1904. 11 fr. 25.

La constitution : *Officiorum et munerum* de Léon XIII sur l'index des livres défendus a suscité de nombreux et savants travaux, tous ayant pour but de commenter cet important document. Mais tous les auteurs n'envisageaient que le point de vue canonique et la chose est aisée à comprendre : il fallait avant tout être pratique. Le côté historique demandait cependant aussi une étude approfondie. Le P. Hilgers nous l'offre dans cet ouvrage remarquable où la science du canoniste s'allie harmonieusement à celle de l'historien.

Bien que l'auteur ne l'ait pas formellement indiqué, son ouvrage se divise en deux grandes parties. Après une introduction où il jette un rapide coup d'œil sur la législation ecclésiastique relative aux livres défendus depuis les temps apostoliques jusqu'à l'établissement de la congrégation de l'Index, H. nous donne la traduction de la constitution citée (25-27), dont il commente quelques questions

Digitized by Google

particulières, notamment celle de savoir si les savants et hommes d'études sont soumis à cette loi et si le cas de nécessité ne les en dispense pas. Nous nous contenterons de donner la solution de l'auteur sans insister davantage sur ce point où l'immense majorité des canonistes et des moralistes sont d'accord. Les savants et hommes d'études sont tenus par cette loi autant que les autres et ce principe est établi clairement sur la volonté du législateur. Cependant dans un *cas particulier* et dans celui-là seulement, étant donné la nécessité morale où ils se trouvent, ils peuvent lire les livres prohibés. Si la situation était permanente, ils devraient se munir d'une dispense accordée par l'autorité ecclésiastique. C'est, pensons-nous, la solution la plus conforme au texte et à l'esprit de la loi et l'auteur a agi sagement en l'établissant encore une fois.

La seconde partie a surtout pour but de justifier les lois ecclésiastiques contre les attaques des adversaires. Il semble en effet qu'à notre époque la liberté de la presse ait eu pour conséquence la licence effrénée de tout lire. Il est aisé dès lors de comprendre que cette entrave à cette prétendue liberté ait le don d'exciter les récriminations et les accusations les moins fondées. Depuis le « grand dictionnaire universel du XIXe siècle, » de Pierre Larousse (IX, 640) jusqu'au plus obscur journaliste, ce fut une levée de boucliers dès la publication de la constitution de Léon XIII. H. avait une excellente occasion de mettre en regard la législation, arbritaire la plupart du temps, des gouvernements. C'est l'éternel refrain : liberté pour moi, mais pas pour les autres. Pleines d'intérêt et de science vraiment historique sont les pages où le savant auteur retrace les législations d'Angleterre — qu'il soit remarqué en passant que le premier index des livres défendus n'émane pas de Rome, mais d'Angleterre en 1526 — des Pays Bas et de la Scandinavie, de France et d'Allemagne, etc., etc. La comparaison de ces deux législations sera entièrement à l'avantage de l'Église.

L'ouvrage se termine par une suite de documents, presque tous ignorés jusqu'ici, et qui se rapportent pour la plupart aux premiers temps de la Congrégation de l'Index et jettent une vive lumière sur l'index de Paul IV, de Sixte V et de Clément VIII, sur les controverses de Bellarmin, la « Concordia tra la fatica e la quiete » de Segneri, la condamnation des écrits quiétistes du Cardinal Petrucci. Dans divers appendices, l'auteur a rectifié bon nombre d'erreurs contenues dans l'ouvrage de Reusch : « Index der verbotenen Bücher ». Enfin une table analytique fort soignée termine l'ouvrage

Digitized by Google

et permet au lecteur de se renseigner avec une très grande facilité.

D. Pierre BASTIEN.

Dr FÄH. Geschichte der bildenden Kunst. 2e édit. In-4° de XX-785 pp. Fribourg, Herder. 25 fr.

Cette histoire de l'art s'adresse principalement aux hommes d'étude, au public instruit qui ne peut consacrer aux productions artistiques du passé qu'une partie restreinte de son temps. Ce public, absorbé par les devoirs professionnels, n'a pas le temps de lire et par conséquent n'achète pas les volumineux ouvrages spéciaux : il ne peut s'arêter aux longues considérations sur toutes les œuvres d'un maître, ni entrer dans les discussions approfondies des principes d'esthétique, de technique, etc. Et cependant on attend aujourd'hui de tout homme instruit qu'il connaisse le nom des principaux artistes, ait une idée de leurs meilleures productions, sache l'époque et l'école auxquelles ils appartenaient, la filiation entre les différentes écoles et leur caractère distinctif.

La façon dont le Dr Fäh satisfait à toutes ces exigences fait de son ouvrage un instrument précieux. Sans se mettre à des points de vue particuliers, sans épouser des querelles d'école, les sympathies ou les antipathies des auteurs et des artistes, il donne une appréciation sûre et je dirais volontiers « classique ».

Les reproductions d'œuvres d'art sont presque toutes exactes et les sujets choisis avec un grand discernement. Une qualité, qui attirera à cet ouvrage les sympathies du clergé et des familles chrétiennes, c'est l'attention scrupuleuse à respecter toujours la décence. On peut mettre ce livre entre les mains des jeunes gens sans arrière-pensée.

En somme nous n'avons qu'à nous louer d'un si beau travail, qui envisage d'une façon si sûre toutes les œuvres d'art depuis l'origine jusqu'à nos jours et nous lui souhaitons une large diffusion ; car l'art, lui aussi, a sa mission civilisatrice dans notre société. D. P. R.

Dr HEINRICH HERKENNE. Die Briefe zu Beginn des zweiten Makkabäerbuches. In-8° de VIII-103 pp. Fribourg, Herder. 3 fr.

Les deux lettres qui ouvrent le deuxième livre des Machabées (I, 1 ; II, 18), étant destinées aux Juifs hellénistes d'Égypte ont dû être écrites dans la seule langue qui fût en usage dans ces communautés ; quant au récit lui-même, il se donne comme un abrégé de

Digitized by Google

l'histoire de Jason de Cyrène, juif helléniste. Ces deux lettres ont soulevé bien des points d'interrogation que le Dr H. s'efforce de résoudre dans cette étude.

Après avoir donné la critique du texte d'après les diverses versions, H. prouve l'authenticité de ces lettres, qui furent insérées par l'épitomator du 2e livre ; la question de la véracité historique est sérieusement examinée et, comme le remarque fort justement l'exégète, l'inspiration n'en souffre aucunement si des inexactitudes historiques se sont glissées dans le récit.

Mais ce qui attire plus spécialement l'attention, c'est la détermination de trois personnages cités dans la 2e lettre : qui sont Antiochus I, 14, Judas et Aristobule I, 18? H. reconnaît dans Antiochus, le célèbre persécuteur des Juifs, Antiochus Épiphane, dans Judas et Aristobule, Judas Macchabée et le philosophe juif Aristobule qui vécut en Égypte sous Ptolémée Philometor. L'auteur ne s'arrête à ces données qu'après avoir discuté les diverses opinions, et c'est l'opinion la plus probable, pour ne pas dire certaine. Le commentaire de ces deux lettres est donné dans la seconde partie du travail, qui témoigne d'une grande érudition et sûreté de critique, et peut servir de préparation à un commentaire des Macchabées. Espérons que le Dr Herkenne ne s'arrêtera pas en si bonne voie.

JOS. HONTHEIM, S. J. Das Buch Job, als strophisches Kunstwerk nachgewiezen, übersetzt und erklärt. In-8o de 365 pp. Fribourg, Herder. 10 fr.

Le IXe volume des *Biblische Studien*, publiés par Bardenhewer, s'ouvre par le remarquable travail du P. Hontheim sur le livre de Job. Comme le titre l'indique suffisamment, le savant exégète a entrepris de reconstituer la métrique du livre de Job. Bickell, Gietmann, Grimme, Schlögl, etc., ont publié de savants travaux sur la métrique hébraïque ; Hontheim, sans rejeter ces théories, ne s'y arrête pas pour les discuter; il propose son opinion sur la composition métrique de son sujet et la met en pratique soit dans son commentaire du livre soit dans sa traduction. C'est, pensons-nous, la meilleure façon de mettre une théorie à l'épreuve de la critique.

L'ouvrage est divisé en trois parties : le prolegomena, le commentaire, le texte du livre de Job.

Dans les Prolégomènes, l'auteur examine l'autorité du livre de Job, les personnages, le but et le contenu du livre, et son caractère poétique. Il revendique le caractère historique du livre, même du discours d'Éliu et n'admet pas la théorie des gloses proposée par

Digitized by Google

plusieurs. La démonstration est menée d'une façon claire, méthodique qui témoigne de la science et de la saine critique de l'auteur. Quant à l'ensemble du poème, H. le divise en 4 actes : le 1er et le 4e renferment chacun deux scènes d'un nombre égal de lignes : le 2e et le 3e au contraire ont chacun trois scènes et également le même nombre de lignes. La métrique est l'objet d'une étude toute spéciale. Nous ne pouvons ici entrer dans le détail de la discussion, ce qui nous forcerait d'examiner également les autres théories de la métrique hébraïque ; du moins celle de H. a-t-elle l'immense avantage de ne pas exiger de continuelles transpositions de textes. Du reste l'auteur en fera l'essai dans la troisième partie, c'est-à-dire dans la traduction du livre, et nous sommes heureux de dire qu'à notre avis il a parfaitement réussi. Sans s'astreindre seulement au texte, H. a su donner une traduction fidèle dans un style bien rythmé.

La deuxième partie, la plus longue, cela se conçoit aisément, est le commentaire même appuyé sur la critique du texte hébreu. Sans doute l'auteur est bien forcé d'analyser chaque verset ; mais là ne se borne pas sa tâche : il enchaîne chaque partie, chaque division et subdivision, ce qui permet d'obtenir une synthèse très logique.

Pour nous résumer en peu de mots, nous n'hésitons pas à dire que l'ouvrage du P. Hontheim est un des plus remarquables de la collection des *Biblische Studien*, où cependant on rencontre des travaux de première marque. La langue est claire, simple et n'exclut pas la profondeur de la pensée ; les démonstrations sont bien conduites, et si parfois, rarement il est vrai, on n'est pas de l'avis de l'exégète, cependant on lui rend justice en concédant toute la probabilité de ses opinions. D. Pierre BASTIEN.

E. C. Babut. **Le concile de Turin.** Essai sur l'histoire des églises provençales au Ve siècle et sur les origines de la monarchie ecclésiastique romaine. (417-450). In-8o. Paris. Picard et fils.

Ce livre nous retrace l'histoire d'un concile tenu à Turin dans les premières années du Ve siècle et de ses conséquences. Au début, l'auteur fait bonne justice d'une opinion de Mommsen, qui, assez arbitrairement, avait vu une erreur dans les mots « in Urbe Taurinentium » et avait conclu que ce concile s'était tenu dans « la cité des Turons ou la ville de Tours. Trois documents indépendants et authentiques le désignent sous le nom de « Concilium taurinate », ce qui ne peut se rapporter qu'à Turin. Quant à la date du concile, l'auteur n'adopte aucune des opinions formulées avant lui (voir leur énumération pp. 5 et 6) et affirme que « la date du concile peut être

Digitized by Google

déterminée d'une manière précise et certaine: il s'est ouvert le 22 septembre 417. Son argumentation ne nous a pas toujours paru claire et nous n'avons pu toujours nous ranger à son avis. Ainsi l'auteur (p. 19) nous dit que Patrocle, évêque d'Arlès ou son légat étaient à Turin et « qu'ils croyaient le concile convoqué pour de tout autre motif ». Ils apprennent « que l'on va aborder ce débat imprévu », ils envoyent à Rome un courrier qui « le 29 septembre avait atteint Zosime » (le pape). Celui-ci, ce jour-là même, informé seulement par Patrocle, écrit « sur la seule nouvelle qu'on délibérait sur son décret ». Ces assertions sont peu admissibles. Dans le 1er appendice, la table généalogique des différents manuscrits (p. 2191) est bien dressée. Bien que M. Babut dise que « la présente édition ne peut être donnée comme définitive » (p. 215), on doute que l'édition définitive puisse valoir mieux. L'auteur fait ensuite l'historique des conséquences du concile, surtout pour les Églises du Midi de la France. Il analyse assez finement le caractère du pape Zozime et de l'évêque Patrocle, l'un autoritaire, l'autre ambitieux. Le second veut tout dominer et sait qu'il peut compter sur le premier. La bulle « *Placuit apostolicæ* » fit une sorte de coup d'État pour livrer les Églises des Gaules à Patrocle. Seulement, tous les évêques n'entendirent pas se soumettre, immédiatement du moins. On fit des difficultés jusqu'au moment où le pape mourut, peut-être pour le bien de l'Église. Son successeur, Boniface, ne donna pas son appui à Patrocle dont l'administration avait été regrettable et l'on se dit à Rome qu'Arles avait trop de puissance. Quand Léon le Grand (le 1er pape, d'après M. Babut) monta sur le trône pontifical, il démembra la province d'Arles, avec l'aide de l'empereur, et finalement « on renouvela purement et simplement la mesure de partage arrêtée à Turin, telle qu'elle s'était précisée dans l'exécution et était demeurée en vigueur de 417 à 455 ».

L'ouvrage de M. Babut a des qualités. Il témoigne de recherches assez vastes et compliquées. Nous croyons cependant que parfois, l'auteur avance, assez témérairement des suppositions qui, pour ne pas être fausses, ne doivent pas être données comme des certitudes. « Patrocle d'Arles médite d'abattre d'un seul coup la petite opposition rigoriste. » « Si, la juridiction métropolitaine était retirée à Proculus et conférée à l'évêque d'Arles ». — « Si les évêques de Vienne et de Narbonne cédaient au siège d'Arles leur juridiction, l'opposition n'aurait plus qu'à s'éteindre; même Arles deviendrait une grande capitale ecclésiastique et Patrocle conçoit le projet de faire d'un seul coup de sa ville, simple évêché jusqu'alors, la métro-

Digitized by Google

pole de trois provinces, la métropole au second degré de toutes les Gaules. » — Ceci peut être supposé, mais pas certifié. De même p. 170. « Le patrice (Ætius) ne recevait à coup sûr de son maître aucun ordre qu'il n'eût agréé d'avance, ou le plus souvent sollicité. Peut-être Aétius fut-il, avec le pape, l'auteur principal de l'édit que signa le faible Valentinien. » Il est aussi fort difficile d'admettre sans restriction des phrases de ce genre. « La politique pontificale, la première fois qu'elle s'était heurtée à l'opposition gallicane, n'a pu la réduire ni par des raisons tirées de la théologie ou du droit canon, ni par le prestige ou l'autorité morale du siège apostolique mais par la seule intervention de la puissance séculière ». Néanmoins, ce livre nous donne une idée exacte de l'état des églises du midi de la France dans la première moitié du Ve siècle et peut être lu et consulté avec fruit. D. A. C.

Dom H. LECLERCQ. Les Martyrs, t. I. Les temps néroniens et le IIe siècle ; t. II, le IIIe siècle, Dioclétien. In-8° de CXI-219 ; L-496 pp., 3 fr. 50.

Nous sommes bien en retard avec cette précieuse publication, fruit des patientes recherches de Dom Leclercq. L'auteur a entrepris de donner en français un recueil de pièces authentiques sur les martyrs depuis les origines du christianisme jusqu'au XXe siècle. L'œuvre n'était pas facile : d'abord à cause du nombre considérable de documents, dont plusieurs sont traduits pour la première fois, puis à cause du triage à faire. Pour réaliser ce dernier travail, il fallut surmonter bien des difficultés ; D. L. l'a fait avec conscience et maturité, persuadé qu'un ouvrage « dont le premier dessein était d'aider à l'édification des fidèles » ne pouvait atteindre son but en faisant usage de moyens frauduleux et en présentant comme historiques des récits suspects ou démontrés faux. Ce n'est pas qu'il ait exclu les actes interpolés ou de rédaction postérieure ; non ; mais avec raison, il les a placés en appendice.

Chaque volume s'ouvre par une dissertation : le 1er sur les sources de l'histoire des martyrs et le régime des persécutions, où l'on trouve des détails fort curieux empruntés aux actes; le 2e, sur les martyrs condamnés aux travaux des mines et sur le christianisme dans l'empire romain. Les lecteurs de la *Revue Bénédictine* n'ont pas oublié cette érudite dissertation (voir 1901, 141-177). On pourrait dans ces dissertations relever parfois une expression un peu forte, vraie en elle-même, mais qui aurait exigé quelques explica-

Digitized by Google

tions pour ne point être prise dans un autre sens que celui de l'auteur.

La glorieuse série des actes authentiques s'ouvre par la passion du chef des martyrs, traduite sur la concordance de Tatien. Tous sont accompagnés de notes explicatives, archéologiques, bibliographiques et critiques, qui témoignent de la prodigieuse érudition de D. L., qui fait usage non seulement des actes de l'empire romain, mais aussi des sources orientales, sur lesquelles un certain nombre de récits sont traduits pour la première fois. La traduction vraiment française a su garder aux actes leur forme originelle.

Peu de lectures offriront, après la Ste Bible, plus d'attraits aux fidèles, exerceront sur l'âme une action plus bienfaisante que celle des actes des martyrs. Si, par sa valeur scientifique, il s'adresse au public lettré, il s'adresse également aux plus petits ; chacun les lira avec plaisir et profit. D. P. B.

UZUREAU-MEILLOC. **Les serments pendant la révolution.** In-12 de 366 pp., Paris, Lecoffre. 3 fr. 50.

M. Uzureau, directeur de l'*Anjou historique*, vient de publier les écrits de M. Meilloc, vicaire général et supérieur du séminaire d'Angers, administrateur du diocèse pendant la révolution, sur la fameuse controverse de la licéité du serment de liberté et d'égalité ordonné par la loi du 14 avril 1792. Pour comprendre ces doutes, il faut se souvenir des divers serments exigés du clergé par la Révolution : le serment à la constitution civile du clergé — 26 novembre 1790 — serment de liberté et d'égalité — 14 août 1792 — la promesse de soumission aux lois de la république — 30 mai 1795 — serment de haine à la royauté et à l'anarchie — 5 septembre 1797 — promesse de fidélité à la constitution de l'an VIII — 28 décembre 1799. On n'avait aucun doute à l'égard du premier serment : mais pour les autres, surtout pour le 2e, on était divisé, M. Meilloc entreprit de réduire les récalcitrants et de les amener à prêter le serment d'égalité et de liberté. Il rédigea deux traités favorables à ce serment ; mais il eut des contradicteurs, d'où nécessité de répondre et de préciser sa pensée. Ce sont ces 7 petits inédits jusqu'aujourd'hui, que M. Uzureau met au jour. Il faut y ajouter « les observations sur la promesse de soumission aux lois de la république » et « l'instruction des grands vicaires du diocèse d'Angers au clergé catholique du même diocèse ».

Les arguments sont présentés avec une grande précision théologique, les décisions sont nettes. Le livre de M. Uzureau est une ex-

Digitized by Google

cellente contribution à l'histoire de l'Église de France durant cette période de trouble. En le félicitant cordialement, nous faisons des vœux pour que ses recherches l'amènent à nous donner encore quelques travaux inédits de ce genre. V.

Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique. I. Dom LECLERCQ : *L'Afrique chrétienne*, 2 vol. de XLIV-435-380 pp. — II. J. LABOURT : *Le Christianisme dans l'empire perse sous la dynastie Sassanide*, 1 vol. in-12 de XIX-372 pp., Lecoffre, 1904 : 3 fr. 50 le vol.

I. C'est l'histoire de deux églises disparues que la collection nous offre cette année. D'abord, l'Afrique. Ce nom, qui réveille l'image grandiose de S. Augustin, a dans l'histoire un prestige unique. Ce prestige s'accroît encore du mystère qui enveloppe cette Église ; brillant météore, elle a illuminé pendant quelque temps le monde occidental, puis tout s'est évanoui dans une nuit épaisse qui a duré presque jusqu'à nos jours. Nous lui devons beaucoup pourtant, et l'étude de sa vie si mouvementée est une des pages les plus instructives de l'histoire ecclésiastique. Dom Leclercq nous donne aujourd'hui cette histoire. Il a dépouillé pour cela le volumineux inventaire des antiquités recueillies en Algérie et en Tunisie depuis l'occupation française ; il a consulté les monographies et autres travaux publiés jusqu'à ce jour : en un mot, il a fait la synthèse de tout ce que l'on a pu amasser de documents sur l'Afrique. L'œuvre était vaste, mais nul n'était plus capable de la mener à bonne fin que l'auteur déjà bien connu par ses travaux sur l'archéologie et la liturgie des premiers siècles chrétiens.

Cet ouvrage est un modèle de reconstruction historique. — S'appuyant sur sa vaste et solide érudition, D. L. a mis hardiment en œuvre toutes les ressources que peut offrir la science moderne, et il a appliqué lui-même avec maëstria la sage et féconde méthode d'analyse et de synthèse qu'il expose dans son Introduction (XXVII-XXXV). Il a surtout donné la vie à son œuvre, il a « informé » ses matériaux ; il a un but, faire revivre devant nous, au moyen des événements « l'âme africaine », et nous montrer comment elle a été la cause de l'éclat passager et de la ruine de l'église d'Afrique.

L'Introduction peint l'Africain, nature toute sensitive, prompte et ardente, tout à la surface sans être dépourvue de fond, qui ne pense qu'à vivre, fière dans sa liberté (XXXV suiv. ; voir aussi 14-19). La conclusion (II, p. 324 suiv.) ramène ce portrait, poussé à

Digitized by Google

fond, mais assombri cette fois par l'impression que laisse la catastrophe finale ; ce sont les défauts qui dominent le tableau et pour ne pas oublier les qualités, l'auteur doit se rappeler ce que l'Afrique « a donné à l'humanité et à l'Église d'honneur et de force et de vertu ». (II, 341.)

Cette idée maîtresse groupe les innombrables détails qui se passent dans la trame du récit ; elle anime les écrits, les inscriptions mutilées, et jusqu'aux souvenirs géographiques. Trois grands Africains marquent les trois périodes de cette histoire. Tertullien domine les origines, S. Cyprien nous révèle l'Église organisée, S. Augustin nous la montre dans la splendeur de son épanouissement. Après eux, c'est l'écroulement sous le pied des Vandales, puis enfin des Arabes, après une éphémère restauration sous les empereurs de Byzance. Tels sont les chapitres historiques. Cinq chapitres préliminaires, ainsi qu'un chapitre sur les usages au IIIe s., et sur l'Afrique du Ve s. reconstituent le milieu. Ajoutons-y les trois appendices dont le premier (vol. I, pp. 381-432) est une introduction à l'étude de l'épigraphie chrétienne d'Afrique, courte et complète, substantielle et claire. Voilà l'*Afrique chrétienne* de D. L. Il faut l'avoir lue, il faut avoir relevé les citations qui se serrent au bas des pages, pour comprendre tout ce que ces deux petits livres représentent de longues et patientes études. Et malgré le nombre de faits, de documents qui se succèdent sans relâche, la lecture est facile, agréable, souvent attachante.

Il faut pourtant relever un défaut. D. L. est un archéologue érudit, il voit clairement le lien, la suite des considérations qu'il groupe par habitude de classement ; mais dans quelques chapitres le lecteur aura par moments l'impression d'une série de fiches juxtaposées sans ordre apparent. Cela est surtout sensible au chap. V où l'auteur a dû condenser un nombre considérable de documents de genres divers.

Il y a aussi une omission que la 2e édition devra réparer. Dans un livre aussi bourré de faits, de personnages, de documents, et si riche en citations, la table alphabétique et un index bibliographique sont deux annexes indispensables. C'est d'ailleurs le seul volume de la collection qui en soit totalement dépourvu. Je sais bien que la littérature mise à contribution par D. L. est considérable, mais le classement méthodique de ces matériaux sera un réel service rendu à tous ceux qui s'occupent des choses de l'Afrique. — Plus d'un lecteur aussi aimerait à suivre sur une carte géographique cette histoire si mouvementée, comme on le peut faire pour le *Christianisme en Perse* de M. Labourt et le *Nouveau Testament* de M. Jacquier.

Si j'ai relevé quelques défauts, c'est qu'ils sont plus visibles dans

Digitized by Google

un livre aussi solide et complet que celui de D. L. ; ils ne peuvent faire oublier tout ce que l'auteur a donné à son œuvre de vie et d'intérêt, malgré l'érudition consciencieuse et impeccable qui en est la base et le cadre. Qu'on relise p. ex. l'histoire du donatisme (I, 355-380, malgré une petite interruption archéologique ; et II, 99-109) : comme le milieu aide à comprendre ce que fut le schisme, né du besoin de querelles et ne vivant que de querelles ; — le moment décisif où l'épiscopat, sous la direction de S. Grégoire le Grand tente de sauver la société africaine qui s'effondre (II, 284 suiv.), généreux effort que le caractère de ces hommes rend stérile : — le portrait de Tertullien (I, 126 suiv.), celui de S. Augustin délicatement esquissé (II, 2-3). Comment ne pas signaler les documents si animés et si caractéristiques, heureusement enchâssés par D. L. dans son récit : la passion de Ste Perpétue (I, 138), le martyre de S. Cyprien (225) le procès des *traditores* de Cirta (320), l'élection de l'évêque Héraclius (II, 66). Ce sont là des charmes littéraires que l'on ne demande pas à un livre d'histoire, mais qui n'en sont que mieux venus ; ils nous aident à faire revivre cette Église d'Afrique que l'auteur évoque devant nous, et nous font vivement sentir qu'il lui faut être clément et reconnaissant, comme on est clément à une belle vie et reconnaissant à un grand exemple (II, 342).

II. M. Labourt nous introduit dans des régions moins connues. Aussi l'intérêt de sa monographie sur le christianisme en Perse est-elle moins de compléter nos connaissances sur l'histoire ecclésiastique générale que de nous montrer une Église indépendante, trouvant en elle seule la vie et la force nécessaire pour se développer et résister à de formidables assauts. L'Église de Perse est peut-être la seule qui s'est toujours trouvée entièrement indépendante du pouvoir civil : elle est arrivée à se faire reconnaître, elle n'a jamais été patronnée ; sa vigueur lui vient surotut de sa puissante hiérarchie qui groupe toutes les forces sous la main du catholicos de Séleucie. Les rapports avec Rome ne semblent guère intimes. M. L. nous montre bien les fréquentes relations avec les Occidentaux, mais ce nom n'indique que les Syriens d'Édesse et d'Antioche, trait d'union entre la Perse et le monde romain ou byzantin.

Toute l'histoire de cette Église, jusqu'à la conquête musulmane, tient en trois ou quatre grands mouvements de bascule, comprenant chacun une ère de prospérité ou de réorganisation et une persécution plus ou moins violente. Entre ces périodes chronologiques, M. L. a intercalé les développements de la doctrine et de la discipline, résumés à la fin en quatre chapitres : c'est là surtout que le théologien

Digitized by Google

et l'historien iront puiser : cette étude, déjà très intéressante en elle-même, tire une valeur particulière de l'isolement relatif de l'Église de Perse, où se développent spontanément les institutions qui ont germé en Occident sous l'influence du catholicisme : qu'on lise les passages sur le culte des saints et des reliques (p. 62 ss.), le monachisme (p. 28 ss. et ch. XI), les écoles et universités (289 ss. à remarquer, p. 295, l'obligation imposée aux étudiants ecclésiastiques d'enseigner dans les bourgades avoisinantes), la hiérarchie (333, s.). Enfin, le ch. IX, sur le développement de la doctrine nestorienne, est capital : je ferai pourtant remarquer que, dans ce chapitre comme en plusieurs autres endroits, M. L. ne distingue pas assez nettement de la doctrine nestorienne, l'orthodoxie opposée au monophysisme : il ne semble compter que deux partis, auxquels se rattachent les nombreuses nuances : les monophysites et les dyophysites, ces derniers comprenant les orthodoxes et les nestoriens (v. p. ex. 139 en confrontant 140 ; 147 ; 157, n. 3 ; 178 ; 203 ; 256). Cette confusion ajoute encore aux obscurités d'une controverse si pleine de subtilités et de réticences. On lira aussi avec fruit les pages consacrées à la pénitence (339 ss.), à la question pascale (36 s.).

On peut voir par ces quelques indications que le volume de M. L. ne le cède pas en valeur à ceux de D. L. : puisse la *Bibliothèque* nous donner sans trop tarder d'autres études aussi soignées et intéressantes. D. Bède LEBBE.

Manuel de Paléographie. Recueil de fac-similés d'écritures du Ve au XVIIe siècle, accompagnés de transcriptions par Maurice PROU, professeur à l'école des Chartres. In-fol. Paris, Picard. 20 fr.

M. Maurice Prou a eu l'heureuse idée de réunir en un recueil divers spécimens d'écriture que l'on rencontre le plus fréquemment au cours des recherches historiques. Son intention est de mettre un instrument d'étude entre les mains de ceux qui, loin d'un centre universitaire, désirent cependant s'initier à la paléographie et se mettre en état de lire des livres manuscrits ou des documents d'archives. De plus pour faciliter cette étude il a toujours transcrit le document.

Cinquantes pièces différentes, allant du Ve au XVIIe siècle, composent ce précieux recueil, de façon à pouvoir prendre une idée du développement de l'écriture au moyen âge. Ces fac-similés sont heureusement groupés et permettent de saisir les habitudes diverses des scribes contemporains. Avec raison, M. P. n'a pas insisté sur l'écriture du haut moyen âge, car les manuscrits de cette époque

Digitized by Google

sont ou assez rares ou déjà publiés. Cela explique pourquoi nous trouvons dans ce recueil relativement peu de pièces du Ve au XIe siècle ; tandis que dans les siècles postérieurs, elles sont en grand nombre. Nous ne pouvons que recommander cet excellent recueil à tous ceux qui désirent s'occuper de paléographie ; ils y trouveront d'utiles et précieux renseignements, une école élémentaire qui les mettra à même de vaincre les premières difficultés.

Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire. Les Pères de l'Oratoire, recommandables par la piété ou par les lettres qui ont vécu sous le P. Sénault, 4e supérieur général, par le P. Louis Batterel. Publié par A. M. P. Ingold et E. Bonnardet (*Documents pour servir à l'Histoire religieuse du XVIIe et du XVIIIe siècle*). Gr. in-8° de VII-533 pp. Paris, Picard, 1904. Prix : 5 fr.

La collection entreprise par M. l'abbé Ingold, s'enrichit d'un nouveau volume, et l'on peut dire qu'il ne le cède pas en intérêt aux précédents. En dehors de la notice sur le quatrième supérieur de l'Oratoire, le P. Sénault, on notera particulièrement les pages consacrées à des hommes bien connus : le P. Le Jeune, Mascaron, Le Cointe, du Hamel, Cabassut et Thomassin. Les notices du P. Batterel sont riches en renseignements de tous genres, et quiconque voudra traiter du mouvement religieux, théologique, philosophique et littéraire du XVIIe siècle devra y recourir fréquemment, et jamais sans profit. L'histoire religieuse des Pays-Bas trouve à glaner dans ce volume : la notice fort étendue consacrée au P. Jean de Neercassel, évêque de Castorie et vicaire apostolique en Hollande († 1686), est curieuse à plus d'un titre. Sans parler des opinions théologiques de l'auteur, sur lesquelles le P. Batterel fournit de précieux détails, on sera content de trouver la bibliographie de ce personnage (pp. 209-239).

F. Uzureau, **Andegaviana**, 2e série. In-8° de 569 pp. Angers, Siraudeau; Paris, Picard, 1904.

Le directeur de l'*Anjou historique* est un fervent du passé et il s'ingénie à sauver de l'oubli les souvenirs angevins. L'idée est fort louable. Que de choses intéressantes il a glanées dans les *Affiches d'Angers !* Cependant il m'est venu à l'esprit une critique. Si les *Affiches* avaient été imprimées sur un papier aussi peu résistant que les *Andegaviana*, M. Uzureau aurait-il pu nous faire part de ses découvertes ? Il y a de tout dans les *Miscellanea* de la 2e série : textes

Digitized by Google

relatifs à l'Académie d'Angers, aux chartriers d'Anjou, aux anciennes corporations religieuses, à l'Évêché, et surtout aux exploits de la Révolution française à Angers. Au point de vue monastique il faut signaler particulièrement des notes de Dom Morice sur les chartriers d'Anjou (pp. 499-500), un extrait du voyage littéraire de Dom Boyer (pp. 352-356), un tableau des abbayes, prieurés et couvents d'hommes d'Anjou en 1768 (pp. 408-412), un état des religieux de Fontevrault en 1790 (pp. 358-363), une notice sur les Bédédictines de la Fougereuse en 1790 (pp. 502-509), une notice sur les religieuses réfugiées à Angers à la fin de l'année 1792 (pp. 265-272), une note sur l'incendie de l'église abbatiale de St-Nicolas d'Angers, le 17 décembre 1793 (pp. 272-275), etc.

Histoire de la Charité, par Léon LALLEMAND, correspondant de l'Institut de France. Tome II. In-8° de 199 pp. — Paris, Picard, 1900. 6 fr.

Il s'agit ici d'une étude rapide mais précise de la charité pendant les 9 premiers siècles de notre ère. M. Léon Lallemand nous parle dans le 1er chapitre de son livre des commencements de la charité et il nous en montre les maximes dans les évangélistes et les écrivains sacrés. Jérusalem, la première entre toutes les cités, a l'honneur de voir grandir dans ses murs une société dont le zèle du désintéressement va jusqu'à rendre communs les biens échus à chacun. Cette société naissante sera le modèle des autres. Pendant l'ère des persécutions nous assisterons au développement de ces germes d'héroïques vertus. L'œuvre de régénération sociale se poursuivra par la famille tout d'abord. La rendre plus une, plus chaste, bannir du foyer domestique les vices qui depuis des siècles s'y étaient acclimatés, n'était-ce pas du coup dissiper bien des misères et empêcher bien des crimes? Mais à cette époque il y a d'autres plaies non moins saignantes auxquelles l'Église applique la souveraineté de ses remèdes : l'Esclavage. Elle ne veut pas le faire disparaître d'une fois ; c'eût été difficile d'ailleurs et un danger pour la société d'alors. Mais petit à petit s'insinue dans les esprits l'idée que cet asservissement total de l'être est une injustice et que cette injustice doit prendre fin. Sous les empereurs d'Occident et d'Orient les manifestations de la charité deviennent plus multiples. Il s'agit de protéger les populations contre la voracité toujours grandissante du fisc, de les défendre contre les cruautés et les convoitises des envahisseurs barbares.

Digitized by Google

En même temps s'élèvent des voix autorisées pour condamner l'égoïsme des grands et stimuler leur pitié pour les pauvres, pour relever le moral des malheureux et pour les encourager à trouver dans un travail honnête le soutien de leur existence. L'évêque est la grande et noble figure qui domine ces temps troublés ; on le trouve partout où il y a des misérables à secourir et à sauver, des faibles à garder contre les abus de la force ; il prodigue ses soins, ses conseils, son influence et, au besoin, il vend les vases précieux de son église pour en distribuer le prix aux plus nécessiteux. Sous les empereurs aussi l'Église est mise à même de pouvoir faire le bien ; on reconnaît à ses institutions une personnalité légale. Le chapitre VI de la IIe Partie est consacré aux premiers établissements hospitaliers les « Xenodochia » et les « Nosocomia » ; les uns destinés surtout aux voyageurs et aux indigents, les autres aux malades. — Dans la troisième partie, c'est-à-dire au berceau des monarchies chrétiennes, malgré tant de causes de dissolution, l'union entre l'Église et l'État devient plus intime, plus vivante. Il s'en suit une action plus efficace. L'esclavage tend à disparaître complètement. De nouveaux asiles de la charité s'ouvrent nombreux : les monastères ; tandis que les institutions des âges précédents se développent et se perfectionnent.

L'ouvrage de M. Lallemand a un côté des plus actuels. Les modernes partisans des doctrines égalitaires ne se sont évertués qu'avec trop de succès à trouver à leurs utopies des ancêtres dignes de respect. Ainsi, ils ont singulièrement défiguré la charité des premiers chrétiens et les enseignements socio-religieux des Augustins, des Basiles et des Chrysostomes... L'auteur restitue à la charité de l'Eglise primitive ces précieux fleurons qui en font toute la grandeur, l'inimitable délicatesse ; la charité des premiers siècles était libre, spontanée, intelligente, pleine de prévoyance, dominée par le désir de soulager les âmes en même temps que les corps. Voilà la charité du Christ telle qu'elle se présente à nous dès les origines : telle nous la retrouvons au seuil des Ve et VIe siècles, et les institutions charitables dont le moyen âge couvrira l'Europe d'Occident n'auront pas d'autre inspiration. — « L'Histoire de la charité » est un livre sérieux, sobre, fort bien documenté ; ces qualités sont celles de toutes les œuvres de M. Lallemand. D. H. d. M.

Pouillé du diocèse d'Angers, réimprimé par les soins de l'abbé F. Uzureau. In-8° de 200 pp. Paris, Picard, 1904. Prix : 2 fr.

Le zélé directeur de l'*Anjou historique* a rendu un nouveau

Digitized by Google

service à l'histoire de son pays en republiant le pouillé du diocèse d'Angers imprimé en 1783 par ordre de M. Couet du Vivier de Lorry. Les documents de ce genre sont absolument indispensables pour l'histoire du diocèse et des paroisses. L'organisation des bénéfices était si compliquée sous l'ancien régime qu'à moins de répertoires du genre des pouillés on ne peut arriver à se faire une idée exacte du fonctionnement de la vie ecclésiastique. Souhaitons à M. Uzureau qu'il trouve de nombreux imitateurs.

Le Christianisme. Exposé apologétique, par G. DE PASCAL. — Première Partie. La vérité de la religion. Un vol. in-8° de 560 pp. Paris, Lethielleux, 5 fr.

Nul ne saurait, mieux que l'auteur, préciser le but de cet ouvrage. « Je n'ai voulu ni faire un simple catéchisme à l'usage des enfants de dix à quinze ans, ni composer pour les prêtres une théologie approfondie. Je me suis proposé d'exposer à des esprits cultivés — jeunes gens, hommes d'étude et hommes du monde — deux choses trop souvent ignorées de ceux-là mêmes qui prétendent à une culture d'esprit raffinée : d'abord, la *vérité*, c'est-à-dire l'excellence surhumaine et la divinité de la religion ; ensuite, les *vérités*, je veux dire : le contenu dogmatique et moral de cette religion. » Tel est le but de l'auteur, et hâtons-nous de le dire, il l'a heureusement réalisé.

Après avoir étudié, dans son introduction, le problème de la certitude et de l'apologétique, où il établit les bases de sa démonstration, M. de Pascal, dans un premier livre, traite de la Révélation. Ce sont des notions préliminaires nécessaires à l'intelligence des livres suivants, mais qui ont toute leur importance. Dès le livre 2e il aborde la question proprement dite : *la vraie religion*. Arrêtons-nous un instant ici à la méthode suivie par l'auteur. En apologétique, deux méthodes sont communément employées : la méthode *descendante* qui consiste à commencer par les preuves de la religion primitive, pour passer à la religion mosaïque et finir par la religion chrétienne. C'est la méthode traditionnelle que l'on peut voir dans tous les manuels. Nous n'avons pas à juger de sa valeur scientifique. A côté de cette méthode, il y a la méthode dite *ascendante* qui consiste à partir de ce fait public, social, historique, — je veux dire l'Église — et tirer de ce fait que nul ne peut ignorer ou nier, toutes les conséquences qu'il comporte. En d'autres termes, c'est l'induction appliquée à l'apologétique. C'est la méthode suivie par M. de Pascal, et nous l'en félicitons ; elle nous a toujours paru plus démonstrative,

Digitized by Google

plus probante, moins aprioristique que la première. En effet étant admis le fait de l'existence de l'Église, malgré les influences des milieux, des temps et des hommes, une conclusion s'impose : celle de sa divinité. Par conséquent divin aussi est son enseignement. Tout découle de cette base et l'auteur l'a admirablement montré dans les livres 3 et 4, où il est traité de l'Église et des fausses religions.

L'auteur nous permettra cependant quelques observations : d'abord est-il bien certain que l'épiscopat hiérarchique fut au temps des Apôtres tel que nous le trouvons un siècle plus tard ? Nous parlons évidemment en général, faisant abstraction des cas particuliers. Nous en doutons un peu. La question, il est vrai, est loin d'être résolue, mais de récents travaux y ont apporté une certaine lumière et il eût fallu en tenir compte. Puis en parlant du pouvoir indirect du souverain pontife, l'auteur n'aurait-il pas pu nous dire un mot sur son origine ? Question brûlante, difficile, délicate, qui devra cependant être abordée tôt ou tard. Il en est de même de l'origine des états pontificaux, où nous aurions voulu voir le côté historique traité avec plus de sûreté. Ici encore les travaux récents ne manquent pas.

Mais trêve de critique; nous préférons louer le livre de M. de Pascal. Il est à répandre, surtout parmi les gens du monde, si ignorants d'ordinaire en cette matière. Ils le liront avec grand profit. Aussi souhaitons-nous que la suite de cet ouvrage ne se fasse pas trop attendre et ait toutes les qualités de clarté, de saine, et profonde doctrine, de précision théologique de son aîné. D. Pierre BASTIEN.

GRANNAN. **Questions d'Écriture Sainte**, trad. par l'abbé Collin. In-12 de 208 pp. Paris, Lethielleux. 2 fr. 50.

Les questions d'Écriture Sainte parurent, il y a quelques années, dans le *Catholic University Bulletin* et dans l'*American Catholic Quarterly Review* ; M. l'abbé Collin a cru faire œuvre utile en les traduisant.

Cinq dissertations composent ce petit volume : 1. *Un programme d'études bibliques*. L'auteur se base surtout sur l'encyclique *Providentissimus* de Léon XIII. Son plan est vaste, logique et complet. 2. *La haute critique et la Bible*. Ce second chapitre est du plus grand intérêt : Gr. étudie avec une grande largeur de vue ce problème tout actuel, discerne avec sagacité le vrai du faux et montre la voie à suivre dans l'emploi des arguments internes et externes. 3. *La double provenance de la Sainte Écriture*. Ce chapitre est développé

Digitized by Google

par les deux derniers : *l'élément humain et l'élément divin dans la Sainte Écriture*.

Cet ouvrage n'est pas le dernier mot sur la question ; nous dirons même que l'étude sur l'inspiration est insuffisante et trop vague ; mais du moins est-ce une contribution sérieuse à l'étude de l'Écriture et pour cela mérite d'être lu et étudié. L'auteur sait tenir un juste milieu entre les ultra-conservateurs et les progressistes avancés, persuadé que la vérité est entre les deux extrêmes. Sa doctrine est irréprochable. Ajoutons que la traduction est excellente et parfaitement française, contrairement à ce que l'on rencontre souvent : c'est là un mérite qu'il faut louer. D. P. B.

Histoire Sainte par l'abbe LESÊTRE, In-18 de XII-248 pp. Paris, Lethielleux, 1 fr. 25.

M. l'abbé Lesêtre, que ses longues études d'exégèse ont préparé à cette œuvre, nous offre aujourd'hui une *Histoire sainte*. — « Les quelques explications que nous donnons dans cette Histoire, dit-il, ont toutes été formulées par des auteurs catholiques, spécialement qualifiés pour leur compétence biblique et théologique. Elles représentent la limite jusqu'à laquelle on peut aller actuellement, sans encourir aucun blâme de la part de l'Église. Ceux qui jugent meilleur de ne pas aller jusque-là ont toute liberté de le faire, à condition de ne pas refuser aux autres la liberté d'aller plus loin qu'eux dans un champ laissé libre. »

Ce livre sera une lumière pour tous tous ceux qu'intéressent ces questions dont chacun se préoccupe. Quiconque est chargé d'enseigner l'Histoire sainte, à quelque titre que ce soit, reconnaîtra bientôt l'immense service que M. Lesêtre vient de rendre. Voilà une excellente doctrine, exposée dans un style clair et agréable. Des cartes et des plans facilitent, en outre, l'intelligence du texte.

Le Code de bonheur du Maître, par l'abbé Th. BESNARD. In-12 de XII-242 pp. Paris, Lethielleux. 2 fr. 50.

Ce volume de conférences quadragésimales, nous dit l'auteur, est « le premier d'une assez longue série qui roulera uniquement autour du Maître Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Le but du présent volume est de commenter le *sermon sur la montagne* et de nous montrer que ces leçons du Christ n'ont rien perdu de leur actualité. Les béatitudes y sont expliquées et appliquées aux besoins d'âmes de nos contem-

Digitized by Google

porains. Les développements ont une grande netteté d'exposition ; le style est sobre, simple et captivant. Cet ouvrage est à recommander à tous.

Hippolyte Taine, par Lucien ROURE. — In-12 de XVI-192 pp. Paris, Lethielleux, 2 fr. 50.

Taine occupe une place considérable dans le mouvement de la pensée au dix-neuvième siècle. Son esprit très averti a touché à de multiples questions. De là, la difficulté de porter sur son œuvre un jugement d'ensemble. M. Lucien Roure, déjà connu du monde philosophique par ses ouvrages, l'a essayé. Successivement il examine la pensée philosophique, religieuse, politique et sociale de Taine. Il la suit dans ses diverses manifestations ; il l'éclaire à l'aide des divers travaux critiques parus jusqu'à ce jour, à l'aide aussi des deux volumes de correspondance récemment publiés. Ainsi apparaît devant nous un Taine bien vivant et authentique.

En particulier, M. Roure s'est efforcé de dégager plus nettement qu'on ne l'avait fait jusqu'ici le fond de la philosophie de Taine, par où s'explique toute son œuvre. Est-ce un sensualisme ou un matérialisme ? est-ce un positivisme ? Non, sa doctrine fut plutôt un *naturisme*. Les formules varieront chez lui : il empruntera à Darwin la loi de l'accommodation au milieu, qui occupera une si grande place dans son œuvre ; à d'autres, les théories du mécanisme et même du déterminisme, qui fera de lui un moraliste âpre et amer ; mais c'est là le fond de la philosophie, ses idées religieuses et politiques. D'un intérêt très actuel sont les pages sur sa conception politique et sociale de l'État moderne. Le dernier chapitre étudie un problème très captivant soulevé par des controverses récentes : Y a-t-il deux Taine : le Taine d'avant les *Origines de la France contemporaine*, le Taine après les *Origines ?*

L'auteur n'a pas eu la prétention de faire de son livre une apologie directe du christianisme : il devait cependant enregistrer les témoignages de Taine en faveur de la portée sociale de la religion chrétienne. Et ces témoignages, aussi éloquents que désintéressés, sont utiles à relire à l'heure présente. Le livre est écrit tout ensemble avec sympathie et indépendance. Il a, pour les lecteurs de nos jours pressés de faire en quelques heures le tour d'une doctrine, le mérite d'être court, clair et complet.

D. P. B.

Digitized by Google

La Psychologie du Christ, par l'abbé J.-A. CHOLLET, professeur aux Facultés catholiques de Lille. 2 vol. in-12 écu. Paris, Lethielleux. 4 fr.

La « Psychologie du Christ » continue la série d'études de « Psychologie surnaturelle » entreprise par M. le chanoine Chollet, et dont les deux premiers traités ont obtenu un si légitime succès. Ce nouvel ouvrage se présente avec les mêmes caractères que les précédents. Les sources sont les faits mêmes de la vie de Notre Seigneur puisés dans les Évangiles et interprétés par l'enseignement traditionnel de l'Église. Sans doute l'auteur n'a pas voulu écrire une vie de Notre-Seigneur, mais il devait s'inspirer constamment des épisodes de l'existence du Sauveur pour en dégager les traits adorables de l'âme de Jésus. Cette esquisse de l'esprit et du cœur de l'Homme-Dieu a été faite par la théologie de l'Église et par celle de l'École, par saint Thomas en particulier. L'auteur s'est contenté de traduire en un langage aussi clair que le lui ont permis des matières mystérieuses et ardues, les leçons qu'il avait reçues de la Tradition et des maîtres de la science sacrée.

Convaincu que le chrétien soucieux de se représenter le plus intégralement possible l'auguste figure du Christ, ne doit pas se contenter des simples affirmations de l'Écriture sainte et de la théologie positive, mais qu'il peut encore très légitimement les éclairer et les prolonger par l'usage du raisonnement philosophique et de la comparaison entre les différents points de la doctrine catholique, il n'a pas craint de déduire, d'induire et de conjecturer. Des aperçus nouveaux ont surgi, des rayons précieux ont éclairé d'une lumière plus vive la face du Sauveur. Et qui s'en plaindra ? Et qui révoquera en doute des conclusions dont les prémisses sont dans la Tradition et dont la légitimité repose sur la valeur du raisonnement et sur la rigueur de syllogismes logiquement conduits ?

Il s'agit évidemment ici de la psychologie *humaine* du Sauveur spécialement dans les traits qui la particularisent et la distinguent. Mais y a-t-il une psychologie surnaturelle du Christ ? La réponse ne peut être qu'affirmative, parce que le Christ est le plus rapproché de la divinité, parce qu'il est homme parfait, parce qu'enfin il est le chef de l'Église et la source de la grâce. La psychologie du Christ est donc une science spéciale. Les prémisses du problème ainsi posées et résolues, l'auteur entre dans le cœur du son sujet. L'intelligence est étudiée dans les trois sciences intuitive, infuse et acquise, dont le cadre seul peut convenir aux faits certains de connaissance

Digitized by Google

que manifeste Notre-Seigneur. Le chapitre consacré à la conscience psychologique reprend sous un angle trop négligé jusqu'ici un problème très grave auquel une condamnation récente donne une vivante actualité. A propos de l'impeccabilité, on lira une intéressante tentative d'explication de ce privilège par l'analogie tirée des théories théologiques de l'inerrance pontificale, de la concupiscence, de la confirmation en grâce, du mérite surnaturel. Les personnes pieuses, elles aussi, seront édifiées et instruites tout à la fois par l'étude très complète du cœur et des passions de Jésus.

Ceux qui ont étudié les grands docteurs du moyen âge seront heureux de retrouver dans le livre de M. Chollet la même doctrine puissante, mais dégagée de sa forme scolastique; ceux qui sont moins initiés à la science théologique rencontreront dans la lecture facile et attrayante de cet ouvrage cette connaissance précise du Sauveur qui servira à alimenter leur foi. Sans doute l'auteur n'a pas résolu toutes les difficultés que soulève le grave problème de la science du Christ ; mais il a su allier la sûreté doctrinale à l'exposition la plus correcte et en même temps simple et accessible à tous.

Hubert THURSTON, S. J. — Lent and Holy Week. Chapter on Catholic Observance and Ritual. In-8° de XV-487 pp. Londres, Longmans, 1904. Prix : 6 fr.

Personne n'ignore la compétence du R. P. Hubert Thurston dans les matières d'histoire liturgique et particulièrement des dévotions catholiques. Le petit volume qu'il vient de publier sur le Carême et sur la Semaine sainte en est une nouvelle preuve. L'auteur expose les usages liturgiques qui se rattachent à cette période de l'année liturgique ; il en recherche les origines, en suit le développement et les transformations et en fait connaître le symbolisme : jeûnes, cendres, Quarante-Heures, rituel du Carême, dimanche des rameaux, ténèbres, Jeudi-Saint, Vendredi-Saint avec la dévotion des trois heures, Samedi-Saint, Dimanche et Pâques ; tels sont les sujets traités par le savant écrivain avec une grande abondance de détails et une clarté d'exposition, qui met les données historiques à la portée de la dévotion populaire. L'ouvrage est illustré de gravures qui rendent plus tangibles les explications données sur les différentes cérémonies. Ce petit livre mérite d'être propagé ; il faut lui souhaiter de trouver des imitateurs à l'étranger.

B.

Digitized by Google

LA MESSE DE FLACIUS ILLYRICUS.

I

CE fut un général émoi parmi les théologiens et controversistes catholiques, lorsque, en 1557, à Strasbourg, Mathias Flacius Illyricus, le chef des centuriateurs de Magdebourg, publia un petit ouvrage sous le titre suivant : *Missa Latina quæ olim ante Romanam circa septuagentesimum Domini annum, in usu fuit, bona fide ex vetusto authenticoque codice descripta* (1). Qu'attendre de ce côté sinon quelque mauvais coup ? que pouvait bien être cette messe latine, éditée par un protestant, qu'une machine de guerre contre l'Église catholique, contre ses dogmes, sa liturgie ?

Et c'était bien cela. L'éditeur la présentait comme l'ancienne messe gallicane, antérieure au temps où le canon romain s'était introduit dans les Gaules et l'y avait supplantée.On en tirait argument contre l'antiquité et l'autorité de la messe romaine. On y voyait la preuve qu'à cette époque il n'y avait en Occident, comme en Orient, qu'une seule messe, toujours la même ; que conséquemment les fêtes de la Vierge et des saints et le calendrier catholique n'existaient pas en ce temps-là. Que n'y voyait-on pas !

On se battit donc de part et d'autre avec entrain et sans y regarder de trop près, au sujet de la *missa latina*, qui désormais dans l'histoire portera le nom d'Illyricus. Philippe II la fit même condamner par les tribunaux ecclésiastiques, et Sixte-Quint la mit à l'Index.

Mais on ne fut pas longtemps à s'apercevoir, après un examen un peu plus approfondi, que la fameuse messe, bien loin de favoriser les erreurs des protestants, fournissait des armes redoutables contre eux. En effet, il suffit de la lire à tête reposée pour y retrouver la pure doctrine catholique, et quelques-unes des croyances que les protestants ont toujours combattues avec le plus d'acharnement, la dévotion à la Sainte Vierge, le culte des saints, la doctrine de

1. Flacius ou, comme on écrit quelquefois à tort, Flaccus Illyricus, de son vrai nom Flach ou Flacich Francowitz, né à Albona en Illyrie (d'où son nom d'Illyricus), mourut en 1575, à Francfort, après une vie des plus agitées, remplie en partie par ses luttes avec ses coreligionnaires.

Digitized by Google

la messe, du sacrifice, du sacerdoce, la prière pour les morts, le purgatoire, etc.

A partir de ce moment la tactique changea ; les protestants, de l'offensive, passèrent à la défensive, et comme la position n'était pas tenable, ils résolurent de détruire, autant qu'il était en leur pouvoir, le malencontreux document. Mais il était trop tard. La nouvelle invention de l'imprimerie ne devait pas toujours servir leurs desseins; pour cette fois au moins, ceci ne devait pas tuer cela. Ce qu'ils réussirent à faire, c'est à rendre les exemplaires si rares, qu'ils échappèrent aux recherches de savants pourtant bien informés, comme Pamélius, Cassandre, Baronius, Bellarmin (1), jusqu'au jour où la *missa latina* fut découverte à nouveau et éditée par Lecointe, dans ses *Annales Ecclesiæ Francorum* (2). Elle fut ainsi rendue à la discussion.

Celle-ci continua en effet, mais sur un autre terrain. Le dernier éditeur crut que, réellement, la *missa latina* était la messe gallicane, antérieure à la Liturgie romaine dans les Gaules ; Peyrat, dans son *Historia Capellæ regum Franciæ*, le suivit (3), et ce qui ne laisse pas de nous étonner, les auteurs de la *Perpétuité de la Foi* furent du même avis (4). Mais les liturgistes sérieux, Bona, Thomasi, Mabillon, Ménard, Martène, Grancolas, Lebrun, en jugèrent plus sainement et, sans se rencontrer dans toutes leurs affirmations, sans surtout arriver à des résultats bien concluants, ils se rapprochèrent de la vérité (5).

Le bruit produit autour de cet écrit, les divergences d'opinion des critiques et des liturgistes, les craintes surtout et le désarroi des théologiens du XVIe siècle, nous étonnent aujourd'hui. Ils nous font mesurer les progrès accomplis parmi nous dans les études liturgiques. Car il semble assez aisé aujourd'hui de fixer plus méthodiquement la valeur de cette composition. Notre dessein ici est moins de l'étudier en elle-même au point de vue critique ou théologique, que d'en rechercher les origines, et de la situer chronologiquement et géographiquement, à sa vraie place, d'arriver en un mot

1. Cf. Bona-Sala, *Rerum Liturgicarum*, t. I, 228.
2. T. II, ad annum IOCI (601), n. 20.
3. T. II, c. 13, p. 561.
4. T. I, l. VIII, c. 3.
5. Bona, *Rerum Liturgicarum*, l. I, c. XII, édit. Sala, t. I, p. 226, et appendice du t. II ; Thomasi-Vezzosi, *Opera*, t. VI, p. XLVI ; t. VII, p. 41 ; t. IV, p. 340 ; Mabillon, *Liturgia Gallicana*, t. I, c. 3, n. 4 ; Dom H. Ménard, *In S. Gregorii librum sacramentorum notæ*, dans Migne, t. LXXVIII, col. 556 sq. Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, l. I, c. IV, art 12, ordo IV ; Lebrun, *Explication de la Messe*, t. III, p. 340, de l'édition 1777; Grancolas, *L'Ancien sacramentaire de l'Église*, p. 360 sq. Paris, 1704.

Digitized by Google

à des conclusions moins hypothétiques que celles qui avaient été émises jusqu'ici (1).

La messe latine est un long document, qui dans l'in-folio de l'édition Bona-Sala, n'occupe pas moins de XXIX pages, et quoiqu'il y ait un bon nombre de pièces de rechange, cette messe, si elle a jamais été dite en son entier, avec les rites et les chants qui l'accompagnent, a bien pu durer du premier chant du coq jusqu'à l'heure où le soleil est au milieu de sa course.

Elle débute par des prières que le prêtre dit comme préparation à la messe, et en revêtant ses ornements. Ces formules, qui sont loin d'être primitives, ne se trouvent guère que dans des sacramentaires du IXe ou du Xe siècle (2), et sont comprises sous le nom général d'*Apologiæ Sacerdotis ;* ici le nom donné est *apologetica.*

On voit que dès le début nous sommes ramenés vers le IXe ou le Xe siècle, c'est-à-dire environ deux siècles plus tard que l'époque assignée par le premier éditeur et si candidement acceptée par quelques critiques. On trouve en effet de ces *Apologiæ* dans la plupart des livres de cette époque avec une grande variété de formules (3).

La méthode de composition se trahit aussi ; ainsi ces *apologiæ* qui sembleraient devoir se trouver au commencement de la messe, comme préparation ou à l'offertoire, sont ici répandues un peu partout ; après la collecte du jour, on en compte une quinzaine de formules, sans parler de celles qu'on lira plus loin. Il est visible aussi, et nous y reviendrons tout à l'heure, que ces prières ne sont pas une œuvre personnelle, mais qu'elles ont été empruntées un peu à toutes les sources ; ce n'est pas d'un auteur de la Missa qu'il faut parler mais bien d'un compilateur.

---

1. Après Lecointe, elle a encore été éditée par Bona dans les quatre éditions de ses *Rerum Liturgicarum*, par Dom Martène, et enfin par Migne, *Patrologie latine*, t. CXXXVIII, col. 1302. Les rapprochements que nous suggérons au cours de cet article, permettraient, croyons-nous, d'en faire une édition plus critique.

2. A l'exception peut-être du Missel de Bobbio et du *Missale Gothicum.*

3. Pour nous en tenir seulement à quelques exemples, voir le *Book of Cerne*, édition Kuypers, p. XXV ; le Missel de Stowe (Warren, *the Liturgy and Ritual of the Celtic Church*), pp. 185, 226, 227, 230, 239, 250 ; le sacramentaire ambrosien de Bergame (*Auctarium Solesmense*), pp. 91 et 175 ; le missel de Leofric (édition Warren), voir à la table ; les sacramentaires édités par Ménard, Migne, t. LXXVIII, pp. 514, 515, 517 sq. 550, 560 sq. ; le *Liber Ordinum*, p. 249 ; le *Missale Gothicum*, Thomasi, t. VI, p. 292. Cette question de l'*Apologia Sacerdotis* sera du reste bientôt traitée avec plus de développement dans notre *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie.* L'une des apologies de la Messe d'Illyricus (Bona, *loc. cit.*, p. XI) se lit encore dans nos missels parmi les *orationes post missam : Oratio sancti Augustini : Ante oculos tuos, Domine, culpas nostras gerimus*, etc.

Digitized by Google

Dès le début aussi nous voyons combien cette liturgie est riche, abondante, prolixe même, avec de longues prières qui s'enguirlandent et festonnent autour du psaume d'introït *Judica me Deus*, du *Confiteor*, et des autres prières de la messe. Et il en ira ainsi jusqu'à la fin. Tout l'ordinaire de la messe s'y retrouve, *Gloria in excelsis* oraison, épître, graduel, *alleluia*, même la séquence, l'évangile, l'offertoire, les prières de l'encensement et de l'oblation, la secrète, la préface, le *sanctus*, puis les prières du canon et le reste.

Pendant que s'exécutent les chants et que se font les lectures, ou que se disent les oraisons, il y a, comme pour le début, des prières pour accompagner les différents rites de la messe. Mais quelque longues qu'elles soient, elles restent toujours en relation avec ce que j'appellerai le fond de la messe. Selon l'énergique et fort juste comparaison du cardinal Bona, de même que l'homme est le même quand il est nu, ou quand il est revêtu de ses habits, aussi amples et aussi riches qu'ils soient, de même cette messe n'est que la messe romaine habillée (1). Ajoutons que dans le cas présent, si ces vêtements sont souvent de velours, de soie, d'étoffes précieuses, il s'y mêle parfois quelques fanfreluches et chiffons. Nous aimions mieux la messe dans sa belle nudité.

Mais dira-t-on, comment le prêtre au milieu de sa messe trouvera-t-il le temps de réciter toutes ces prières de surérogation ? Nous répondons: il ne s'agit pas ici d'une messe basse, ni d'un simple prêtre, mais d'une messe pontificale célébrée par un prélat au trône, et l'on s'explique plus facilement alors, comment pendant les chants ou les lectures, il a le loisir de dire ces prières. Et de cette particularité qui jette un si grand jour sur toute la messe d'Illyricus, il est curieux qu'on se soit avisé si tard, car il semble aujourd'hui, à une simple lecture, que cela doive sauter aux yeux (2).

II

On est vraiment étonné qu'en plein XVIIIe siècle, après les travaux de Bona, de Mabillon, de Thomasi, un écrivain carme, le P. Honoré de Sainte-Marie, auteur d'un volumineux ouvrage : *Réflexions sur les règles et sur l'usage de la critique*, en trois volumes, ait écrit dans son livre une longue dissertation pour prouver que notre messe remonte au IVe siècle, qu'elle est la source de toutes

1. Bona, *loc. cit.*, t. I, p. 229.

2. Sala semble se croire le premier à la signaler dans ses notes sur Bona. Bona-Sala, *loc. cit.*, t. I, 231. Le mot *sacerdos* qui l'arrête un instant, ne fait aucune difficulté. Dans le latin du haut moyen âge, c'est le terme courant pour évêque ou pontife.

Digitized by Google

les liturgies occidentales, et qu'il ne faudrait pas être surpris que saint Hilaire en fût l'auteur; mieux que cela, c'est la messe de saint Pierre et de saint Clément un peu retouchée ! (Oh ! oui sensiblement) (1). En quoi, dit Lebrun, le P. Honoré a montré qu'il ignore la première règle de la critique, qui est de ne parler que des choses dont on a une connaissance distincte (2). Toute cette dissertation n'est qu'un long paradoxe, et comme une gageure contre les règles historiques les plus élémentaires. En effet, encore que l'histoire des rites ne soit qu'imparfaitement connue, nous pouvons cependant aujourd'hui suivre l'évolution liturgique depuis l'origine et assigner à un document sa place, au moins approximativement.

Le caractère de la liturgie des premiers siècles est la simplicité dans les rites et les formules, et, si l'on peut dire, la logique qui préside dans les uns et les autres, et fait qu'ils se correspondent et s'enchaînent selon des lois très simples et très naturelles, et conformément aux conditions des temps et des lieux. Tout au contraire, avec la messe d'Illyricus nous retombons à une époque où la complication et le symbolisme à outrance avec la prolixité semblent devenir l'élément des liturgistes, à l'époque qui a vu naître le *Libellus precum* de Fleury, le *Book of Cerne*, les livres de Charles le Chauve, de Bède, d'Alcuin et même un certain nombre de messes assez semblables à celle d'Illyricus (3), c'est-à-dire le VIIIe, le IXe et le Xe siècle. C'est bien de cette époque que procède notre messe; elle porte tous les caractères de son temps. On nous dispensera d'en faire longuement la preuve. La tentative du P. Honoré de Sainte-Marie est restée sans écho, elle n'a pas besoin aujourd'hui de réfutation. Nous nous contenterons de dire brièvement que sans parler de l'argument négatif, qui a bien quelque valeur dans la circonstance, c'est-à-dire de l'absence complète de témoignages sur cette messe, avant le IXe siècle, la présence d'un symbole à la messe, et dans ce symbole du *Filioque*, puis la séquence trahissent un temps qui ne peut être antérieur à celui de Charlemagne. Le sigle N à la place du sigle *ill* dans les manuscrits liturgiques est aussi assez significatif ; c'est vers le Xe siècle, selon Ménard, que l'N prend

1. Au t. III, p. 243, éd. de Lyon 1720. Elle a été reproduite dans l'édition Bona-Sala déjà citée, t. III, appendices, p. XXXVI sq.

2. Lebrun, *loc. cit.*

3. Dom H. Ménard en a trouvé une pour son compte, Migne, t. LXXVIII, col. 245 sq. dont il dit : *patet... missam Tilianam Illyricianæ missæ esse quam simillimam*, loc. cit., col. 566. Bona édite le fragment d'une autre, *loc. cit.*, p. XXIX. Martène en donne aussi quelques types qui tous appartiennent à la même famille, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, l. I, c. IV, ordo V et suivants (ed. 1788, p. 186).

Digitized by Google

place (1). Cependant il ne faudrait pas trop insister sur ce point, car la règle comporte des exceptions. Mais le style liturgique, la composition, la présence de certains rites ne laissent plus de doute. Ici même nous trouvons que certains critiques, en mettant ce document au Xe ou même au XIe siècle, comme Lebrun ou Grancolas, sont allés trop loin ou ont descendu trop bas et nous préférons pour notre part le temps de Charlemagne. En effet l'absence d'*Agnus Dei* à la messe, et de la finale qui aujourd'hui la termine, et quelques autres raisons que nous donnerons dans la suite, nous inclinent à adopter cette opinion.

Nous passons maintenant à cette autre question, peut-être plus compliquée que la précédente : à quelle famille liturgique appartient cette messe ? Nous avons dit qu'au-dessous des arabesques plus ou moins fantaisistes se dessinent les lignes plus simples d'une messe ordinaire. Si la *missa latina* a été rédigée en Gaule et sous Charlemagne, ce ne peut être que la messe gallicane ou la messe romaine.

Là non plus le doute n'est guère permis. Pour y voir, avec quelques critiques, la messe gallicane, je dis l'antique messe gallicane, il faut vraiment bien mal connaître cette liturgie. Introït, *Kyrie*, oraison, graduel, *alleluia*, séquence, une seule leçon (épître), l'évangile, la paix immédiatement avant la communion, tout cela est bien romain ; romain aussi le canon, malgré quelques additions ou altérations qui sont le fait de l'auteur et qui ne sont chez lui que la conséquence de son système. Nous voudrions même faire un pas de plus pour préciser la question et prouver dans la mesure du possible, que le fonds de cette messe n'est pas emprunté au gélasien, encore assez répandu en Gaule à cette époque (2), mais au grégorien, et la démonstration ne serait pas sans quelque intérêt pour nos études.

Le *Gloria in excelsis* à la messe paraît post-Gélasien; le canon avec les *mementos* des vivants et des morts, et surtout la finale du canon avec les prières de la communion, sont un nouvel et sérieux indice de l'usage du grégorien (3).

---

1. Ménard, *In S. Gregorii Librum sacramentorum notæ*, Migne, t. LXXVIII. col. 558. Cf. Thomasi, *loc. cit.*, t. IV, p. 340.

2. Cf. Dom S. Bäumer, *Uber das sogenannte Sacramentarium Gelasianum*, dans *Historische Iahrbuch*, t. XIV, 1893, pp. 241-301, et E. Bishop, *The earliest Roman Mass-Book*, *Dublin Review*, 1894, p. 245 sq.

3. Nous lisons dans Illyricus *Hæc commixtio*, etc., tandis que les exemplaires antérieurs semblent suivre la leçon *Fiat commixtio*, comme les *Ordines romani*, nos 2 et 3. *Musæum Ital.*, t. II, pp. 50, 59. Il n'y a, selon nous, aucune conclusion à tirer de l'absence dans l'*Hanc igitur oblationem* du *diesque nostros*, parce que cette oraison dans la messe d'Illyricus est visiblement trop altérée.

Digitized by Google

Mais en même temps nous voudrions attirer l'attention sur un autre point. L'auteur, tout en suivant dans l'ensemble la liturgie romaine, ne s'est pas interdit de garder quelques usages gallicans, et cette dernière remarque nous acheminera vers la solution. Un compromis de cette nature entre le gallican et le grégorien nous invite tout de suite à chercher l'époque où venait de s'accomplir une sorte de fusion entre les rites, et plus exactement le règne et la cour de Charlemagne.

La bénédiction est donnée par l'évêque entre le *Pater* et la communion, selon la coutume gallicane; l'évêque met l'Eucharistie dans la main du prêtre et des diacres, il leur présente le calice, il communie les fidèles sous les deux espèces ; enfin, autre point important qui n'avait pas encore été remarqué, quoique les *mementos* soient dans le canon, selon la mode romaine, certaines prières avant l'offertoire témoignent d'un usage gallican ancien dans lequel ces prières pour les vivants et les morts étaient à cette place. Il y a une oraison pour chacun de ceux qui offrent, selon leur qualité; puis suivent de vraies prières litaniques pour ceux qui ont fait une offrande, pour le roi et le peuple, pour l'Église, pour les vivants et les morts, etc. Toute cette partie de la messe est des plus curieuses. La prière *Ignosce quæso* (Bona, p. XIX) est aussi litanique. L'oraison *Suscipe sancta Trinitas* devrait surtout nous arrêter ; elle est ici sous sa véritable forme, c'est-à-dire litanique et contient ces mots : *in honorem... quorum hic et reliquiæ habentur ;* au romain actuel elle a perdu sa forme litanique, maintenant que les oraisons litaniques sont dans l'intérieur du canon romain. Le point de suture entre les deux usages gallican et romain apparaît donc évident ici au moment de leur fusion.

On remarquera que dans la prière de l'encens *Per intercessionem*, on lit non pas le nom de saint Michel, comme au romain, mais celui de saint Gabriel *stantis a dextris altaris incensi*, ce qui est la vraie version. Cf. Thomasi, *loc. cit.*, t. VII, p. 42 sq.

L'usage du *Credo*, surtout du *Credo* avec le *Filioque* n'est pas non plus romain à cette époque, mais gallican.

Or cette conclusion ne manquera pas de donner à notre messe un renouveau d'intérêt, car elle doit être classée alors parmi les tentatives qui furent faites à cette époque et d'où est sorti le missel romain tel qu'il existe encore aujourd'hui. C'est de là, ou d'une source voisine, que certaines prières ont pris place dans ce grégorien renouvelé et refondu, notamment les prières pour les vêtements, quelques prières d'offertoire, et de la fin de la messe. Quelque lu-

Digitized by Google

mière en pourra rejaillir sur le problème toujours à l'ordre du jour de la composition du grégorien.

III

Tout ceci nous amène à traiter la question jusqu'ici laissée dans l'ombre, de l'auteur possible de cette messe. On comprend du reste qu'étant donné le vague des renseignements dont on s'était contenté, il n'eût pas été facile d'arriver à une conclusion.

Pour serrer la question de plus près, le lecteur nous permettra d'avoir recours à une série de comparaisons qui paraîtront peut-être un peu fastidieuses, mais dont l'efficacité dans l'étude de la liturgie s'affirme de jour en jour. C'est cette méthode comparative qui seule donnera la clef d'un bon nombre de problèmes agités sans succès depuis si longtemps.

Nous avons d'abord trouvé plusieurs pièces de la messe d'Illyricus dans les ouvrages liturgiques composés par Alcuin, à la fin du IXe siècle.

MESSE D'ILLYRICUS.	ALCUIN.
— *Memores sumus, æterne Deus, Pater omnipotens, gloriosissimæ passionis filii tui, etc. (Bénédiction de l'encens, Bona,* loc. cit., *p. XXII).*	— *Memores sumus, æterne Deus... gloriosissimæ passionis filii tui, etc. Migne, t. CI, col. 449* (1). Super oblata.
— *Ignosce mihi, quæso, quem maculatæ vitæ conscientia, etc.* *Bona,* loc. cit., *p. XIX.*	— *Ignosce mihi, quæsumus Domine, quem maculatæ vitæ conscientia, etc.* *D'une* Missa Sancti Augustini, *Migne, t. CI, col. 449.*
— *Succurre mihi Deus meus antequam moriar, antequam me tormenta rapiant, etc.* *Bona,* loc. cit., *p. XII.*	— *Succurre mihi, Deus meus, antequam mors veniat, antequam mors me perimat, etc.* *Donnée comme oraison* Sti Isidori, *Migne,* loc. cit., *col. 605* (2).

1. Ce passage se trouve aussi dans le *Liber Ordinum*, récemment édité par Dom Férotin (t. V des *Monumenta Liturgica*), p. 265. C'est une véritable anamnèse dont on a fait ici assez maladroitement une prière sur l'encens. Cf. Notre article *Anamnèse. Dict. d'Archéolog. et de Lit*,. col. 1890.

2. Celle-ci se retrouve dans le *Book of Cerne*, p. 148, sous le nom de S. Jérôme. En réalité le passage est emprunté aux *Synonymes de S. Isidore*, Migne, *P. L.*, t. LXXXIII col. 841 sq., qui lui-même l'emprunte à saint Ephrem, *Precatio IV, ad Deum*. (Ed. Caillau, t. VIII, p. 211.) C'est bien ce dernier qui paraît une des sources principales de l'eucologie du haut moyen âge.

Digitized by Google

MESSE D'ILLYRICUS.	ALCUIN.
— *Deus qui contritorum non despicis gemitum, etc.*	— *Deus qui contritorum non despicis gemitum, etc.*
Bona, loc. cit., *p. XIV.*	*Migne*, loc. cit., *col. 532* (1).
— *Altissime Deus.* . . . . . *Respice, in me, Domine, de sede majestatis tuæ, et tenebras cordis mei, etc.*	— *Respice ad me de sede majestatis tuæ et tenebras cordis mei, etc.* (2).
Bona, loc. cit., *p. XVIII.*	*Migne*, loc. cit., *col. 599.*

De ces comparaisons n'y a-t-il pas quelque conclusion à tirer ? Faut-il croire dès maintenant que nous tenons l'auteur de la messe d'Illyricus, et que cet auteur n'est autre qu'Alcuin ?

Ce serait assez vraisemblable. L'activité littéraire d'Alcuin s'affirme au temps de Charlemagne, c'est-à-dire exactement à l'époque où il faut placer la composition de la *missa latina*. Ce n'est pas en Italie, ni en Espagne, ni en Angleterre, ni même en Germanie, mais en Gaule qu'elle a été écrite, et dans ce milieu où se combina le gallicano-grégorien, c'est-à-dire encore à la cour de Charlemagne où Alcuin passa une partie de sa vie. Nul plus naturellement que cet auteur n'en peut réclamer la paternité. Il composa plusieurs recueils liturgiques de même genre. Son *Sacramentaire*, son *De psalmorum usu*, ses *Officia per ferias* ressemblent beaucoup à la messe d'Illyricus ; mêmes procédés de composition, même style. Plusieurs passages, nous venons de le voir, sont communs aux deux. Il mit la main un peu à toutes les œuvres liturgiques de ce temps, au lectionnaire, aux capitulaires (pour la partie liturgique), à l'homéliaire ; en outre, l'auteur de la messe d'Illyricus fait de nombreux emprunts à la liturgie mozarabe, comme on le voit dans nos colonnes ; nous avons trouvé le même genre d'emprunts dans les livres liturgiques d'Alcuin. Enfin, fait plus significatif encore, nous croyons aujourd'hui démontré d'une façon satisfaisante que l'auteur même de la réforme gallicano-grégorienne, de l'édition du sacramentaire grégorien, c'est Alcuin lui-même (3). Il y a même dans la *missa Illyrici* une oraison qui mérite d'attirer notre attention ; elle est conçue en ces termes : *Suscipe sancta Trinitas hanc oblationem quam pro seniore nostro,*

1. Comme la précédente, cette prière a été d'un usage très commun ; ainsi on la dit au Missel mozarabe, Migne, t. LXXXV, col. 999 ; au *Liber Ordinum*, p. 335 ; dans le sacramentaire ambrosien de Bergame, p. 153, dans le Missel de Léofric, p. 184, dans le Missel de S. Augustin de Cantorbéry, p. 142, etc.

2. Cf. Même prière dans *Book of Cerne*, pp. 123 et 147 ; 213, 222 ; *Liber meditationum sancti Augustini*, Migne, t. XL, col. 939 ; *Synonymes de S. Isidore*, Migne, t. LXXXIII, col. 844 ; *S. Césaire d'Arles*, Migne, t. LXVII, col. 1085.

3. Voyez notre article *Alcuin* dans le *Dictionnaire d'Archéologie et de Liturgie*, col. 1084, sq. Pour la comparaison entre Alcuin et le rite mozarabe, *ib.*, col. 1083 sq.

Digitized by Google

et cuncta congregatione sancti Petri, meisque parentibus, etc. (1).

Mabillon croit pouvoir en conclure que la messe a été composée pour le monastère de Saint-Pierre d'Hornbach. Mais Dom Martène pense plutôt qu'il s'agit là de l'église de Salzbourg, dédiée à saint Pierre, et très imbue de rites monastiques ; et comme dans une oraison antérieure il est dit *Suscipe sancta Trinitas... pro omnibus in Christo fratribus, et sororibus nostris*, il voit sous ce titre le monastère de moniales qui était voisin (2). Je crois que ce dernier est plus près de la vérité et j'ajoute comme confirmation, qu'à l'époque où fut composée notre messe, l'évêque de cette ville était Aquila ou Arno que l'on a cru quelque temps frère d'Alcuin (3), qui était dans tous les cas son ami, et à qui sont adressées plusieurs de ses lettres. Alcuin a bien pu écrire sa messe pour cet ami, comme il avait écrit pour d'autres amis ses divers livres liturgiques. Enfin quand nous lisons cette oraison : *Suscipe sancta Trinitas hanc oblationem quam tibi offerimus pro rege nostro, et sua venerabili prole, et statu regni sui*, etc. (4), nous verrions volontiers dans ce roi, Charlemagne qui, au temps où Alcuin vivait à sa cour, n'était pas encore empereur, dans cette *venerabilis proles*, les enfants du roi dont Alcuin fut l'instituteur. Alcuin était venu auprès de Charlemagne en 780 ; il le quitta en 796 pour se retirer dans son monastère de Saint-Martin de Tours, où il mourut en 804; c'est en 800 que Charles fut proclamé empereur ; c'est donc exactement entre 780 et 796 que se placerait la composition de la messe.

Je ferai remarquer aussi l'emploi des mots *(pro seniore nostro)* dans l'oraison que nous venons de citer. Ce terme assez spécial se rencontre dans le Missel de Stowe, p. 234, dans la règle de saint Colomban, c. 7 ; dans son pénitentiel, c. 28 ; le mot celtique correspondant *senora* est employé dans la règle irlandaise de saint Colomban, et le Dr Warren en tire une preuve que la *missa Illyrici* (qu'il place du reste au Xe siècle) pourrait bien être d'origine celtique irlandaise. L'argument n'est peut-être pas absolument convaincant, car le mot *senior*, dans ce sens, se rencontre ailleurs (5). Mais il est incontestable que plusieurs traces de *celtisme* qui apparaissent dans les ouvrages liturgiques d'Alcuin et dans la messe d'Illyricus

1. Bona, *loc. cit.*, p. XXI.
2. Martène, *loc. cit.*, p. 176. De plus Dom Martène a trouvé un manuscrit (Pontifical) de Salzbourg qui contient la messe d'Illyricus résumée.
3. Froben a très bien démontré qu'il n'en était rien dans ses propylées à l'édition d'Alcuin, Migne, t. C.
4. Bona, *loc. cit.*, p. XXI.
5. Notamment dans le *Missale Gallicanum*, p. 159, et même dans Tertullien, *Apolog.*, c. 39. Cf. Warren, *loc. cit.*, pp. 260. 261.

Digitized by Google

s'expliquent fort bien par ce fait qu'Alcuin, d'origine anglo-saxonne, fut élevé au monastère de la cathédrale d'York.

Ce serait ainsi une nouvelle composition liturgique d'Alcuin que nous lui restituerions ; et certes ne serait-il pas piquant de voir cette œuvre de l'ami de Charlemagne, du restaurateur de la liturgie romaine en Gaule, dénichée par un centuriateur de Magdebourg, qui s'en fait une arme de combat contre l'Église romaine, jusqu'au jour où cette arme éclate entre les mains de ceux qui la brandissent ?

IV

Cependant, en l'absence d'arguments positifs, je ne donne pas cette conclusion comme certaine, mais seulement comme vraisemblable.Ce qui me ferait hésiter surtout,c'est la facilité avec laquelle à cette époque les livres liturgiques se font des emprunts,de telle sorte que les rapprochements, si nombreux qu'ils soient, ne sont jamais une preuve absolue. Après une étude comparée des livres du genre de la *missa latina*, du VIIIe au Xe siècle, on en arrive à cette conclusion qu'un document liturgique est un bien commun où chacun puise à volonté. La plupart de ces œuvres, à qui veut les étudier suivant cette méthode, apparaissent comme une sorte de marqueterie, une vraie mosaïque, où telle pièce dérive du léonien, telle autre du gélasien, ou du grégorien, ou du mozarabe, ou de l'ambrosien, de la liturgie celtique, ou même des rites orientaux ; telle autre pièce est enchâssée dans cinq ou six sacramentaires ou livres liturgiques de date et de provenance très différentes, si bien que les barrières qui séparaient les familles liturgiques ambrosienne, romaine, mozarabe, gallicane, romaine, celtique, semblent tomber, ou du moins s'ouvrir par de larges brèches.

Pour ne pas sortir de la messe d'Illyricus, voici un petit spécimen de ces emprunts aux diverses sources liturgiques.

MESSE D'ILLYRICUS.	SOURCES DIVERSES.
— *Ignosce, Domine, quod dum rogare compellor, etc.* *Bona*, loc. cit., *p. XXVIII.*	— *Ignosce, Domine, qui dum pro aliis rogare compellor...* Missel mozarabe, *Migne, P. L., t. LXXXV, c. 986.*
— *Si ante oculos tuos, Domine, culpas quas fecimus, etc.* *Bona*, loc. cit., *p. XI.*	— *Si ante oculos tuos, Domine, culpas quas fecimus.* Liber Ordinum *édité par Dom Férotin, t. V. des* Monumenta Liturgica, *p. 356.*
— *Dimitte, Domine Deus omni-*	— *Dimitte Deus, quidquid per*

Digitized by Google

MESSE D'ILLYRICUS.	SOURCES DIVERSES
potens, quidquid per intemperantium mordacis linguæ, etc.	*intemperantiam mordacis linguæ, etc.*
Bona, loc. cit., *p. XV.*	Liber Ordinum, *p. 283.*
— *Præbe, Deus, aurem sacrificiis nostris, etc.*	— *Prebe, Deus, aurem his sacrificiis nostris, etc.*
Bona, loc. cit., *p. XV.*	Liber Ordinum, *p. 283.*
— *Pacatum redde, Deus, nostrorum cordium habitaculum, etc.*	— *Pacatum redde, Deus, nostrorum cordium habitaculum, etc.*
Bona, loc. cit., *p. XV.*	Liber Ordinum, *p. 283.*
— *Fac ergo quæsumus nos, pie Deus, adspicientes, etc.*	— *Fac nos ergo, quæsumus, Domine, etc.*
Bona, loc. cit., *p. XV.*	Liber Ordinum, *p. 284.*
— *Suscipe, Deus, horum libaminum... Ablue nos, omnipotens Deus, et alieno et proprio delicto, etc.*	— *Suscipe, Deus, horum libaminum vota... Ablue nos, Domine, a nostris peccatis, etc.*
Bona, loc. cit., *p. XV.*	Liber Ordinum, *p. 284.*

Ces cinq derniers rapprochements sont surtout curieux ; dans le livre de Dom Férotin ces diverses oraisons forment une messe mozarabe, avec l'oraison, le *post nomina*, l'*ad pacem*, l'*inlatio* (préface), le *post pridie*, l'*ad orationem*. L'auteur de la *missa latina* a fondu tout cela en une grande prière qu'il appelle *Oratio pastoris dicenda pro se, et pro subditis.*

Continuons la série des comparaisons :

MESSE DE FLACIUS ILLYRICUS.	SOURCES DIVERSES.
— *Deus qui contritorum non despicis gemitum, etc.*	— *Deus qui contritorum non despicit gemitum, etc.*
Bona, loc. cit., *p. XIV.*	*Migne*, Missale mixtum, *tome LXXXV, col. 999-1000.*
— *Deus qui de indignis dignos facis, etc.*	— *Deus qui de indignis dignos, de peccatoribus, etc.*
Bona, loc. cit., *p. XVII.*	*Migne, t. LXXXV, col. 525.*
— *Ante conspectum divinæ majestatis tuæ, reus assisto, etc.*	— *Ante conspectum divine majestatis tue, reus adsisto, etc.*
Bona, loc. cit., *p. XVIII.*	Liber Ordinum, *p. 249.*
— *Rogo te altissime Sabaoth, pater sancte, ut me tunica castitatis, etc.*	— *Rogo te, Deus Sabaoth altissime, pater sancte, uti me tunica castitis, etc.*
Bona, loc. cit., *p. IV.*	Sacram. S. Gregorii, *Migne, tome LXXVIII, col. 227.*
	Sacram. Bergam., *dans* Auctarium Solesmense, *p. 91 et 192.*

Digitized by Google

MESSE D'ILLYRICUS.	SOURCES DIVERSES
— *Fac me, quæso, omnipotens Deus, ita justitia indui, etc.* *Bona*, loc. cit., *p. V.*	— *Fac me, quæso, omnipotens Deus, ita justitia indui, etc.* *Muratori*, Sacram. Gregor., *p. 191.* Ex missa sacerdotis propria.
— *Indignum me, Domine, fateor, etc.* *Bona*, loc. cit., *p. VIII.*	— *Indignum me, Domine, sacris tuis esse fateor, etc.* Sacram. S. Gregorii, *Migne, tome LXXVIII, col. 228* ; Sacram. Bergam., Auctarium Solesmense, *pp. 91 et 192.*
— *Ignosce, Domine, quod dum rogare, etc.* *Bona*, loc. cit., *p. XXVIII.*	— *Ignosce, Domine, ignosce quod dum rogare, etc.* Sacram. S. Gregorii, *Migne, t. LXXVIII, col. 227. Apologia* (1).

S'il n'est pas prouvé à la suite de cette étude forcément sommaire, qu'Alcuin est l'auteur de la messe éditée par Illyricus, on nous accordera, nous l'espérons, qu'elle a été composée non loin de lui, dans un cercle littéraire imbu de ses idées, au courant de ses procédés de composition, habitué à puiser aux mêmes sources que lui.

Il est bien prouvé en tout cas, qu'Illyricus a très improprement nommé sa découverte la *missa latina*. Ce titre lui convient aussi peu que la date du VIe siècle qu'il lui assignait, si l'on entend par ce mot *latina*, comme il le prétendait, une messe usitée en dehors de Rome dans le monde latin. C'est une œuvre de dévotion privée, aussi bien que la plupart des autres compositions d'Alcuin et de ses contemporains. Elle ne fut guère plus en usage, sans doute, que son sacramentaire hebdomadier, si l'on en juge par la rareté des manuscrits. A l'exception de celui découvert dans la bibliothèque du comte Palatin et peut-être celui de Salzbourg, je ne sache pas qu'on en ait encore trouvé d'autre (2).

1. Je dois ces derniers rapprochements à mon jeune confrère, le P. Marcel Havard qui a fait une étude comparative très suggestive des livres liturgiques de cette époque. Pour ne pas abuser de la patience du lecteur, je supprime aussi tous les rapprochements dans le Missel de Stowe, étroitement apparenté avec notre messe. On les trouvera relevés dans Warren, *The Liturgy and Ritual of the Celtic Church*, aux pp. 112, 113, 203, cf. aussi 249, 250, 255, 256, 257.

2. Il y a dans Bona un fragment de messe qui ressemble assez à celle d'Illyricus ; elle est en caractères lombards du Xe siècle, et fut trouvée par lui dans la bibliothèque du cardinal Chigi, sous le n° 1521 (elle contient une notation antéguidonienne). Cf. Bona, *loc. cit.*, t. I, p. 230. — Quelques-unes des messes données par Ménard et par Martène, s'en rapprochent aussi, nous l'avons dit, mais tous ces exemplaires ne peuvent passer pour l'édition d'un même type.

Digitized by Google

Si même il faut dire toute notre pensée, nous avouons que nous ne pouvons applaudir à cette tentative de dévotion privée ; avec les meilleures intentions du monde, elle tend à distraire le prêtre, à l'isoler des fidèles dans des pratiques de surérogation ; elle multiplie les prières au dehors et à l'entour des formules officielles alors que tout l'effort au contraire devrait tendre à s'en pénétrer, à s'unir aux fidèles, comme la liturgie antique le comprenait si bien. C'est introduire à côté de la liturgie publique une liturgie personnelle, avec le danger toujours à craindre que celle-ci n'arrive à se substituer à la première, à lui enlever au moins quelque chose de son importance. Tendance fâcheuse au moyen âge qui n'eut pas toujours une intelligence bien claire de la liturgie antique.

Ceci dit pour le repos de notre conscience de liturgiste, il faut ajouter qu'en elle-même, et en dehors de toute autre considération, cette composition est précieuse. D'abord elle réunit un nombre considérable de prières tirées de livres anciens aujourd'hui probablement disparus à jamais ; elle pourra, nous l'avons dit, aider à la solution du problème grégorien, et c'est elle qui probablement a introduit au missel, et même dans le canon de la messe, quelques-unes des formules que nous récitons encore aujourd'hui.

Décidément le fougueux Francowitz ne croyait pas si bien faire en éditant une messe.

Farnborough. D. FERNAND CABROL.

Digitized by Google

UN ÉCRIVAIN INCONNU DU XIe SIÈCLE: WALTER, MOINE DE HONNECOURT, PUIS DE VÉZELAY.

PARMI les manuscrits de la collection Salis, à la bibliothèque de Metz, il en est un que le catalogue sommaire récemment publié par M. l'abbé Paulus (1) décrit en ces termes :

> 65 (1212). — S. AUGUSTINI ENCHIRIDION ; VARIA EX EODEM, PLURIBUSQUE ALIIS EXCERPTA. — Vélin de 270 ff. (y compris les feuillets de garde), en minuscule italienne du XIIe siècle. 25×17. (Vente Saibante, n° 81 = 82 fr.)
>
> A la page 169, on trouve un canon du concile tenu à Tours en 1096.

Ce recueil est réellement plus intéressant qu'il ne le paraît à première vue ; il est clair que jusqu'à présent il a dû échapper à l'attention des érudits. Outre les trois lettres de Walter de Honnecourt, dont on trouvera le texte ci-après, voici les principales curiosités littéraires que j'y ai remarquées :

Fol. 169. Un décret par lequel le pape Urbain II, au concile de Tours de 1096, renouvelle les condamnations de ses prédécesseurs contre la simonie :

> IN CONCILIO TURONIS HABITO. URBANUS QUI ET ODO DICTUS EST. Urbanus seruus seruorum Dei. Quoniam quidam symoniacae prauitatis ramus in Galliarum partibus..... quem ex eis hactenus habuerunt.

Les actes du concile de Tours ne sont point parvenus jusqu'à nous ; le peu que nous en savons se trouve réuni dans Mansi, *Ampliss. collect. concil.* XX, 925-932. Ce décret contre la simonie n'y figure pas, non plus que dans les autres sources qu'il m'a été donné de consulter.

---

1. Dans *Le Bibliographe moderne*, VII (1903), p. 401-416, d'après les notes de M. de Salis lui-même. En réalité, le ms. 65 se compose, si j'ai bien compté, de 439 feuillets écrits.

Digitized by Google

Fol. 391 sqq. Divers extraits de Lactance ' *in libro de uera religione. in quo sibillinis utitur dictis* '.

> Fol. 394. INCIPIT EDITIUNCULA DIVINE INCARNATIONIS. In principio. principium sine principio...

Élucubration théologique d'assez médiocre valeur, autant que j'ai pu voir. Elle contient, f. 396ᵛ, au sujet des noms des rois mages, ce singulier passage :

> Traditur uero quod unus magorum hebraice Hapellius, id est, humilis ; secundus Harenos, id est, fidelis ; tercius Damascon, id est, misericors dicitur. Grece unus dicitur Malgalath, id est, nuntius ; secundus Galgalath, id est, uotus ; tercius Sarasin, id est, gratia. Dicuntur tamen et aliis nominibus. Nam senior, qui aurum optulit, dicitur Melchio ; secundus, qui thus, Aspur ; tercius, qui mirram, Partysarsa.

Fol. 435ᵛ-437. Petite pièce, peut-être inédite, d'un anonyme du IXᵉ siècle, contre Amalaire le liturgiste :

> CONTRA AMALARIUM. Ecclesiasticam diffinitionem omnibus piis amplectendam... quidam nostrorum temporum praesumptor Amalarius... Ad cuius confutandam insaniam ex dictis beati Augustini quidam uir uenerabilis et nostro tempore in fide et doctrina catholica satis probatus. qualiter responderit. et eius cauendas nenias redarguerit. non piguit subnotare. Dicit Amalarius triforme esse corpus Christi, eorum scilicet qui gustauerunt mortem...

Il est probable que le *uir uenerabilis* dont il est ici question n'est autre que le célèbre diacre de Lyon, Florus. L'infortuné Amalaire n'eut pas d'adversaire plus acharné que cet homme, éminent sous tant de rapports, mais passionné à l'excès. Nous avons de lui et d'Agobard plusieurs opuscules d'une violence extrême contre le trop mystique liturgiste Messin. De nos jours encore, R. Mönchemeier en a publié un nouveau, trouvé par lui dans le ms. 681 de Saint-Gall, et qu'il croit pouvoir attribuer à Florus (1). La haine des Lyonnais a poursuivi Amalaire jusque dans la tombe, comme on peut voir par le livre *De tribus epistolis*, c. 40 (2).

Fol. 437-439. Extraits de ' *Verecundus presbyter in Canticis canticorum*.' L'extrême rareté des manuscrits de Verecundus (D. Pitra (3)

1. *Amalar von Metz*, Münster i. W. 1893, p. 235 sqq.
2. Migne 121, 1054. 3. *Spicil. Solesm.*, IV, 1 sqq.

Digitized by Google

n'en a pu retrouver qu'un seul) peut donner un certain prix à ces fragments, d'ailleurs peu considérables en eux-mêmes.

Le recueil s'arrête incomplet au bas du fol. 439^v.

***

Ce sont les trois lettres de Walter de Honnecourt, fol. 359^v-363^v, qui ont principalement attiré mon attention. Elles nous révèlent un écrivain de valeur de la fin du XIe siècle, dont le nom même semble être demeuré tout à fait inconnu jusqu'à ce jour.

La première surtout abonde en détails intéressants pour la biographie de ce personnage, à la fois original et sympathique.

Walter était moine bénédictin de Honnecourt (*Hunocurtum*), monastère du diocèse de Cambrai, fondé au VIIe siècle pour des religieuses, lesquelles furent peu après remplacées par une communauté d'hommes. A part les origines, on ne sait que fort peu de chose de son histoire jusqu'au XIIe siècle : le premier abbé dont le nom nous soit parvenu est Ernald (1130).

Un demi-siècle peut-être avant cette date, notre Walter semble y avoir exercé les fonctions d'écolâtre. Les citations d'auteurs chrétiens et profanes dont ses lettres sont parsemées témoignent qu'il avait assez de lectures pour l'époque ; le tour de son style, vif, personnel et mystique, fait vraiment bonne figure à côté des écrits de ses contemporains. L'intelligence et le savoir ne l'empêchaient pas d'être bon religieux : le peu qui nous reste de lui nous le montre soucieux avant tout des choses spirituelles, quelque peu impressionnable et enthousiaste, mais aussi doué de beaucoup de bon sens et de modération. Malgré cela, à cause de cela peut-être, il ne put réussir à vivre en paix avec ses confrères. Nous ne savons au juste ce qui se passa : toujours est-il qu'à la fin, trouvant qu'il s'était dépensé assez longtemps au service d'êtres jaloux et ingrats, il quitta son cloître, l'âme profondément blessée, et vécut quelque temps, ou plutôt erra, dans le monde.

Par bonheur, Dieu mit sur son chemin un bon Samaritain, « homme habile dans le commerce des âmes, archimandrite des saintes brebis », lequel, après avoir versé sur ses plaies le vin et l'huile, voulut bien se charger de lui, et le transporta dans une hôtellerie : cette hôtellerie, c'était l'abbaye de Vézelay, en Bourgogne. Quant au personnage charitable dont Walter fait un si touchant éloge, il n'est autre, vraisemblablement, que le grand abbé Hugues de Cluny. Durant son glorieux abbatiat de soixante années (1049-1109), celui-ci s'occupa à plusieurs reprises de l'abbaye de Vézelay comme de la

Digitized by Google

sienne propre, à tel point qu'un de ses biographes a pu écrire de lui : *Quis beatae Mariae Magdalenae Vizeliacensem ecclesiam ad ordinis regularis pristinum reduxit statum, nisi uir iste beatus ?* (1)

Quoi qu'il en soit, Walter ne tarda pas à goûter, au sein de la communauté de Vézelay, cette paix et cette joie qu'il n'avait pu trouver à Honnecourt. La parfaite régularité de ses nouveaux confrères, la charité qui régnait parmi eux, le dédommagèrent de ses déboires passés ; sans compter la présence des reliques fameuses de Marie-Madeleine, de Marthe et de Lazare, qui faisaient pour lui de ce coin de terre un véritable paradis. Aussi, lorsque les moines de Honnecourt, ayant enfin découvert sa retraite, s'efforcèrent de le décider à retourner chez eux, ils ne purent obtenir de lui qu'un refus très net, dont cette lettre était destinée à fournir la justification.

Il y insinue d'abord que le manque de concorde parmi les frères a été la vraie cause de son départ de Honnecourt. Puis il montre qu'en changeant de monastère il n'a pas agi contre l'esprit de la règle de saint Benoît. Après tout, il a assez longtemps exposé sa propre ame dans le vain espoir de faire quelque bien à ses confrères. A présent, c'en est fait, il renonce à eux : qu'ils se mettent en quête d'un autre « vendeur de paroles ». Il est sans crainte au sujet de leurs démarches pour le ravoir, protégé qu'il se sent par une autorité puissante, et bien décidé à jouir désormais du bonheur que procure à son âme le milieu où Dieu l'a conduit. C'est alors qu'il trace ce beau tableau de la façon forte et miséricordieuse tout ensemble dont l'a traité l'*archimandrita sanctarum ouium*. La description qu'il fait ensuite des prérogatives du sanctuaire de Vézelay, prérogatives qui ne lui laissent rien à envier à l'univers entier, permet d'ajouter une page des plus curieuses au dossier des prétentions bourguignonnes à la possession des restes mortels des amis de Jésus. Résolu à ne point céder, Walter ne peut qu'inviter ses anciens confrères à suivre son exemple, et c'est par quoi il termine. Il est probable que son vœu ne tarda pas à être exaucé d'une façon ou de l'autre, puisque Honnecourt, comme Vézelay, est compté parmi les monastères qui dépendirent de Cluny du vivant même de saint Hugues (2).

Voici le texte de cette première lettre. Le copiste étant manifestement peu habile, je ne me suis pas cru obligé de reproduire

1. *Gall. christ.*, IV, 468.
2. *Op. cit.*, t. III, Animaduers., p. XVII.

Digitized by Google

jusqu'à ses bévues ; de même, pour la facilité de la lecture, je me suis permis de remédier çà et là à la confusion habituelle de *ae* et *e*, *i* et *y*, *c* et *t*, mais en avertissant en note, toutes les fois que la susceptibilité des philologues eût pu en prendre ombrage. De plus, j'ai remplacé quelques minuscules par des majuscules, et partagé le texte en alinéas.

La lettre commence vers le haut du fol. 359^v, sans autre titre que la suscription même, tracée en caractères rouges :

Sanctae Dei Hunocurtensis ecclesiae fratribus, frater Walterus, idem quod Tiburtio Valerianus.

Licet loco et corpore disiuncti uideamur.attendite in beatum Iheronimum prima in fronte pro me uobis amicabiliter inferentem : Iungat epistola quos
5 iungit habitus, immo karitas, et Christi nectat amor. Quicumque enim ad altare Domini ignem intulerit alienum, cum Nadab et Abiu filiis Aaron animae patietur interitum. Hostiae namque Domini suo proprio igne deuorari uolunt et consumi. De hoc igne forcipe calculo ablato unus de seraphin uolans Ysaiae prophetae tetigit labia, et munda ut prophetaret reddidit.
10 Hunc postmodum ignem ut arderet Dominus misit in terra. Subicite igitur ligna, ut in altare cordis uestri sancti Spiritus nutriatur flamma. In typo namque huius ignis dicitur : *Si offers munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris quia frater tuus habet aliquid aduersum te, relinque ibi munus tuum ante altare, et uade reconciliari fratri tuo, et tunc ueniens offeres munus tuum.*
15 Si aliter appropiauerit[is], cum filiis Aaron moriemini : munus enim non accipitur, nisi prius discordia ab animo pellatur. Ideo pensandum est, cum omnis culpa munere soluatur, quam grauis est discordiae culpa, pro qua nec munus accipitur. Ignis quippe altaris, dilectio est karitatis. Alienum uero uult ignem inferre, qui cum igne discordiae, luxuriae, auaritiae et cete-
20 rorum Domino nititur sacrificare.

His tandem omissis, si de professione culpor, audite magistrum nostrum beatum Benedictum, huius inuectionis dirimendo litigium, propria manu porrigentem solatium : *Si quis peregrinus monachus superuenerit, et si stabi-*

Ép. 1, 2 *Valerianus*] Je suppose que Walter a en vue le passage des Actes de sainte Cécile où Valérien dit à son frère, Tiburce : « In somnis huc usque uiximus, nam modo in ueritate sumus », etc. (*Acta SS.* april., ed. nouiss. II, 205 D).

4 *prima in fronte*] Dans le manuscrit, on a laissé ici en blanc un large espace carré, destiné probablement à quelque miniature représentant Jérôme en train d'écrire à ses amis Chromace et Héliodore.

5 *nectat amor*] Imité de saint Jérôme, Praefat. in libros Salomonis (Migne 28, 1305) : « Iungat epistola, quos iungit sacerdotium ; immo charta non diuidat, quos Christi nectit amor. »

12 *dicitur*] Mt. 5, 23 sq.

15 *appropiauerit*[is] ms. *approuiauerit*

Digitized by Google

litatem | fol. 360 | *suam firmare quaesierit, non respuatur talis uoluntas.* Quem ergo sic praecipit suscipi, nullius anathematis eulogio assignat denotari. Si autem de loci incongruitate, quoniam et congruo et incongruo loco debemus seruire Domino, praetendo multimodas passus incommoditates, eundem Iheronimum Romam sibi incommodam egressum Iherosolimam transmigrasse, et ipsum eundem magistrum nostrum beatum Benedictum cuiusdam clerici insidias fugiendo locum mutasse. Non igitur mutat sedem, qui non mutat intentionem. Nec male mutatur, qui de malo ad bonum, uel de bono ad melius transportatur. Enimuero Dominus ipse, ut secretius posset orare, euulsus est a bonis discipulis, quantus est iactus lapidis. Si igitur his omissis altioris putei uenas fodiendo uiuentes aquas uellem propinare, uereor Philistinorum inimicitias, dehinc rixas incurrere. Sed fortassis quandoque mutuas Abimelech cum suis nobiscum inibit amicitias. Sed haec in sua loca abeant.

Igitur cum huc usque, ut Paulus ait, factus sim anathema pro fratribus meis, et cum obposuerim me usque modo, ut propheta uaticinatur, murum pro domo Israel, ut starem in praelio in die Domini, multis arietum quassus illisionibus, elegi magis intra muros tute me recipi, quam murus dubitando pro aliis opponi. Et qui in uestrae defensionis tegumento, ut in Salomone legitur, sagum cilicinum me contra posui, ne amarum, precor, uideatur, si coccus bis tinctus in domo Domini uolo fieri. Renuntio uobis, ut ait Augustinus ; quaerite uobis alium uerborum uenditorem. Quaerite alium in quo arare debeatis bouem, ut illud :

Spem mentita seges, bos est enectus arando.

Ego enim egressus de terra Aegypti, liqui paleas, stipulam, tegulas ; iter

24 *uoluntas*] Reg. c. 61. La citation est faite de mémoire, et d'ailleurs ne justifierait guère, à elle seule, la conduite de Walter : saint Benoît y parle des moines venus de contrées lointaines, et exclut formellement ceux dont le monastère est connu, comme l'était évidemment Honnecourt par rapport à Vézelay. Notre transfuge eût mieux fait de dire simplement que la Règle est faite pour les moines, et non les moines pour la Règle ; qu'il peut se rencontrer certaines situations auxquelles celle-ci ne remédie que fort imparfaitement, ou même point du tout. C'est du reste la solution qu'il indique un peu plus loin, par cette interprétation libérale et sensée du vœu de stabilité : « Non mutat sedem qui non mutat intentionem. »

25 *eulogio assignat*] ms. *eologio asignat*

36 *Abimelech*] Ce nom désigne peut-être le chef du parti opposé à Walter dans le monastère de Honnecourt.

39 *meis*] Cf. Rom. 9, 3.

40 *Domini*] Ezech. 13, 5.

42 *in Salomone*] Il m'a été assez difficile de découvrir l'endroit auquel ce passage fait allusion ; à la fin, pourtant, j'ai trouvé que c'était Prov. 31, 21. Voir l'interprétation que Bède donne de ce verset, Migne 91, 1035 et 1047. Comp. Exod. 26, 7 sqq. Walter veut dire que, pendant son séjour à Honnecourt, il a procuré à ses frères des avantages temporels, peut-être au détriment de son propre bien spirituel ; il doit lui être permis, à présent, de songer à la dignité et aux intérêts de son âme.

44 *Augustinus*] Cf. Confess. l. IX, n. 13. Migne, 32, 769.

47 *arando*] Horat. Epist. lib. I, VII, 87. Le copiste a écrit : *Spem mentita est seges, est bos enectus arando.*

Digitized by Google

tridui per desertum faciens, uolo Domino sacrificare in monte Syna. Egressus
50 tamen non expoliaui Aegyptios nec ditaui Hebraeos. Fugi nudus relicta syndone, ut Iohannes, aut lacinia uestimenti, ut Ioseph ; qui, dum fugeret,

Criminis hanc pestem liquit pro crimine uestem.

Si qui uero tandem me persequi uoluerint, in uirga ueri Moysi mare Rubrum transibo, in quo dimergentur, nec unus supererit. Nec me sub typo
55 Pharaonis quispiam reprehendat dicens, ut dicebatur Moysi: Quare sollicitas populum, ut minus colligat paleas, stipulam, et minime reddat numerum tegularum ? Non sollicito : colligat supra dicta, numerum reddat, | f. 360^v | super ollas carnium sedeat. Sed *uae ingredi uolenti terram duabus uiis* : quia nec poterit ab angelo cum Yacob benedici, nisi recto pede eneruatus in
60 sinistro claudicauerit. Archam Domini cum donariis Allophilorum uaccae licet fetae Bethsamis portant in directum.

Quid multis immorer ? Errantem me quasi per desertum, a spiritualibus latrunculis spoliatum, et semiuiuum relictum, inuenit quidam negotiator animarum, uigilias impendens super gregem suum, archimandrita sanctarum
65 ouium. Hic me imposuit super iumentum, portans sub ueste, ut Natan propheta in Dauid, medicinale ferramentum, quo resecat putridas carnes infirmorum. Hic alligans uulnera infudit austeritatis uinum, cum spiritali unguentaria superponente misericordiae et pietatis oleum, et mei curam habens perduxit in stabulum. Hoc uero in stabulo inueni animalia Dei,
70 homines scilicet apostolico more degentes, secundum Paulum sedentes et tenentes traditiones patrum, et secundum Dominum sedentes in ciuitate pacis, donec induantur uirtute ex alto. Ecce quam bona est congregatio, ubi nec ira est nec indignatio. Domum istam tu circumda, Domine. Audite haec omnes qui habitatis orbem. Cena illa, in Bethania semel facta, hic est
75 assidua. Lazaro enim quondam resuscitato hic manente, Martha cenam Domino praeparat assidue. Hic Dominus cenat, Martha ministrat, Maria audit uerbum ex ore illius, Lazarus de recumbentibus unus. Lazarus, inquam,[de quo] Dominus dicit : *Amicus noster dormit, sed ibo et excitabo eum* ; pro quo, ante quam excitaretur, Dominus uidens flentes sorores
80 lacrimatus est coram Iudaeis, et sic in turba dicebatur : *Ecce quomodo amabat eum*. Maria uero illa famosissima, et spiritualis unguentaria, quae obtimam partem elegit, quia plus dilexit, de hospitio ad sepulchrum, et de sepulchro

52 *uestem*] J'ignore d'où est tiré ce vers léonin.
55 *Moysi*] Cf. Exod. 5, 4.
58 *uiis*] Eccli. 2, 14.
72 sqq. Ces trois petites phrases sont un écho de ce que chantaient les moines à la cérémonie du *Mandatum* ou lavement des pieds.
74 *hic*] Le mot se lit deux fois dans le ms., à la fin d'une ligne et au commencement de la suivante.
78 *de quo*] Suppléé par conjecture.
79 *eum*] Jean 11, 11.
80 *amabat eum*] Ibid. 36.

Digitized by Google

ad hospitium, ut unguat Dominum, sabatizans defert unguentum. Et quia, ut Iheronimus ait, amor nec de difficultate solatium, nec de inpossibilitate recipit remedium, haec ardens desiderio, quia recedentibus discipulis non 85 recedebat, Dominum resurgentem uidit prima. Ad hanc ergo cenam omnes inuito cum fiducia. Veniant omnes licet quatriduani, recumbant cum Lazaro. Cum igitur Dominus in carne resuscitatus caelos ascenderit, et mater eius pro diuinitatis dispositione assumpta sit, et Maria Magdalene, quae tetigit pedes et caput, quod nemo fecit, et Martha et amicus Dei 90 Lazarus apud nos corporaliter quiescant, quid Iherusalem habet unde glorietur, | fol. 361 | et quid mundus uniuersus, unde Vizelaicus augmentari comprobetur ? Nihil prorsus.

Finita sunt uerba Yob, non dolentis, sed de sterquilinio cum gaudio resurgentis. Valete uiscera mea. *Videte ne fuga uestra fiat in hyeme et in* 95 *sabbato* : ne, si modo cum potestis nolueritis, cum uolueritis fugere non possitis.

84 *Iheronimus ait*] Où ? Il est vraiment regrettable que nous manquions encore, à l'heure actuelle, d'un bon index des œuvres de saint Jérôme. Les éditeurs véronais se sont contentés de reproduire les tables de D. Martianay, qui sont par trop insuffisantes. Il m'arrive continuellement des demandes de secours, au sujet de passages hiéronymiens impossibles à identifier.

85 *recedentibus*] Cod. *recendentibus*

91 *corporaliter quiescant*] Jusqu'au temps de saint Bernard, les moines de Vézelay s'attribuèrent, en effet, la possession, non seulement du corps de sainte Madeleine, mais aussi des reliques de Marthe et de Lazare. Voir Faillon, *Monuments inédits*, t. I, col. 836.

94 *uerba Yob*] Cf. Job, fin du ch. 31.

96 *sabbato*] Mt. 24, 20.

La lettre suivante, la plus courte des trois, est peut-être aussi la plus importante, à cause du personnage auquel elle est adressée : Roscelin, chanoine de Compiègne,le fameux chef des Nominalistes. Aucun ouvrage de celui-ci n'étant venu jusqu'à nous, et sa doctrine ne nous étant connue que par deux ou trois opuscules rédigés contre lui par des contemporains, on comprendra que l'intervention d'un nouveau témoin peut toujours offrir un certain intérêt.

Walter commence par reconnaître les mérites réels de Roscelin, qui joint à la vivacité de l'esprit une véritable éloquence. Puisse-t-il avoir de plus cette sobriété de l'intelligence qui préserve de tout écart dans les questions où la foi est en jeu ! Mais il paraît qu'il n'en est pas ainsi. Le bruit se répand que le chanoine s'est permis de recourir à des comparaisons et à des termes jusque-là inusités, en parlant de la Très Sainte Trinité. Il se représente, et dépeint à ses auditeurs, les trois Personnes divines comme les âmes de trois individus. Pour lui, Dieu le Père, le Fils, le Saint-Esprit, sont en réalité

Digitized by Google

trois substances, identiques seulement en ce qu'elles ont une même volonté, une même sagesse, un même pouvoir. Une telle façon de s'exprimer n'est-elle pas contraire à la terminologie reçue dans l'Église latine tout entière ? Il est vrai que les Grecs diffèrent de nous dans l'usage qu'ils font ici du mot substance, comme l'avait déjà remarqué saint Augustin; mais on ne saurait, sans un vrai danger pour la foi, se prévaloir de cette différence pour introduire chez les Latins un langage si nouveau quand il s'agit de la nature divine. Si l'on s'entête à imiter en cela les Grecs, au lieu de nous parler de trois substances, qu'on s'en tienne au barbarisme « trois hypostases ».

Là-dessus, Walter rappelle à son correspondant, non sans y mettre un peu d'ironie, avec quelle vivacité cette expression elle-même « trois hypostases » fut jadis repoussée par saint Jérôme durant son séjour dans le désert de Syrie : et il cite à ce propos plusieurs passages d'une des lettres du Saint au pape Damase. Au reste, peut-être les rumeurs qui circulent au sujet de Roscelin sont-elles dénuées de fondement. Walter le prie de lui faire savoir ce qu'il en est, et, au cas où il enseignerait sciemment les erreurs qu'on lui attribue, de vouloir bien citer ses autorités.

Le contenu de cette lettre prouve à l'évidence que l'opinion publique commençait seulement alors à se préoccuper des nouveautés doctrinales de Roscelin, ce qui correspond environ à l'année 1089 (Voir *Hist. litt. de la France*, IX, 360). Trois ans plus tard, celui-ci était déjà condamné et obligé d'abjurer ses erreurs au concile de Soissons. C'est la seule indication chronologique qui nous permette de dater avec quelque précision cette correspondance et son auteur.

ITEM IDEM ROSCELINO COMPENDIENSI CANONICO.

Roscelino Compendiensis ecclesiae canonico, sentire de Domino in bonitate, et cetera de contextu.

Laudabili uiges ingenio, quod similis eloquentia sequitur, immo ut prom-
5 pta pedissequa dominum comitatur. Quibus duobus si tertium se coniungat, sobrius intellectus, idoneus diuinae philosophiae formaris discipulus. Dico autem sobrium intellectum, qui se infra sanae fidei regulam sic exercet, ut sibi satis esse censeat

Praescriptam pertingere, non excedere, metam.

10 His praemissis rem prosequor. Mihi relatum est, te de Trinitate, quae Deus est, multa magnaque sentire, nec simpliciter. Ut enim sententias tuas intimes auditori, nouas comparationes adaptas, insolitis uocabulis esse diui-

Ep. II, 2 *in bonitate*] Sap. I, I.

Digitized by Google

nae naturae depingis. Nam singulas in Deo Trinitate personas quasi singulas hominum tres animas tibi fingis, aliisque fingendas inpingis. Non taces etiam unum Deum, Patrem, Filium, Spiritum sanctum, tres esse substantias; et dicis in hoc tantum identitatem debere notari, quod idem uelint, idem sapiant, idem possint. Quam rem quare tu praedices, si tamen tu praedicas, miror ego, nec solus. Nempe tota latinae linguae fidelis ecclesia firmiter credit, pie confitetur, constanter praedicat, ita tres in Deitate personas, ut trium sit una substantia personarum. Quidam uero Graecorum, sicut beatissimus Augustinus in septimo de Trinitate libro commemorat, iuxta proprietatem locutionis suae, unam essentiam, tres dixerunt substantias; quemadmodum nos dicimus unam substantiam, tres personas: unitatem Trinitatis deificae aptius sibi forte per essentiam quam per substantiam exprimentes, quoniam apud eos haec duo nomina non eiusdem rei sunt signa. Qui Graeci licet posuerint substantias pro personis, et in diuersis signis eandem nobiscum intelligentiam habere se dixerint, possent tamen, praedicto Augustino testante, si uellent, sicut dicunt tres hypostasis, sic tria prosopa dicere; et commodius facerent, si aequipararent in sua uocabulum linguae nostrae. Nos igitur, qui Latini sumus, quando de diuina loquimur natura, usitatis a maioribus dictis et patria lingua decet esse contentos; ne iuxta uulgare prouerbium ultra nomina diu dum uolamus, dum per lynceos, uel, si libet, aquilinos | f. 361v | obtutus speram solis inuisibilis rimari temptamus, iustam passi repulsam, pennas adusti, insuper excaecati cadamus, cadentes prima morte moriamur, et in secunda inextinguibili gehennae uiuamus. Fiat procul a nobis infortunium tale; illos potius Graecos inuoluat, qui unius Deitatis essentiam indiscrete discernunt. Quod si apud nos contentiosus aliquis graecizare maluerit, non iam latine tres substantias cathegorizet, sed cum Graecis tres ypostasis barbarizet.

Numquid excidit tibi, sed forte nondum incidit (ludimus, o Minerua), numquid meministi quid senserit inde, quidue scripserit ille memorabilis interpres noster Iheronimus? Sane cum esset in ea solitudine, quae Syriam iuncto barbariae fine determinat, et extorqueretur a quibusdam tres ypostasis profiteri, coactus est consulere Damasum urbis Romae summum pontificem per epistolam luculentissimo calamo sed non uacuo exaratam; in qua lege, si placet, ac uide quid dicat. Ait ergo: *Nunc igitur proh dolor! post Nicaenam fidem, post Alexandrinum iuncto pariter Occidente decretum, trium ypostaseon ab Arrianorum prole Campensibus nouellum a me homine Romano nomen exigitur. Qui ista, quaeso, prodidere apostoli? Quis nouus magister gentium Paulus haec docuit?* Et post pauca, affectando sic: *Con-*

21 *libro*] c. IV, n. 7. Migne 42, 939.
28 *testante*] Ibid., c. VI, n. 11, col. 943.
38 *contentiosus*] ms. *contemptiosus*
51 *docuit?*] Ep. 15, n. 3. Migne 22, 356.

Digitized by Google

datur, inquit, *nova post Nicaenam fides, ac similibus uerbis cum Arriani confiteamur orthodoxi.* Rursumque : *Quis umquam, rogo, ore sacrilego tres substantias praedicavit?* Et infra : *Absit hoc a Romana* [*fide*]*: sacrilegium tantum religiosa populorum corda non hauriant. Sufficiat nobis dicere unam substantiam, tres personas.* Item : *Mihi*, inquit, *credite, uenenum sub melle latet.*

Haec minuta ex ipsa epistola euiscerando protraxi, cum tota nichil aliud uideatur intexere, quam quod dixi. Quae tibi ad correctionem reor sufficere, si te cognoueris deuiasse. Si autem nos fama fefellit (quod utinam uerum sit) non tibi onerosum sit, cito rescribe. Denique si pro fama rem tenes, et scienter oberras, quibus auctoribus inniteris, obnixe rogo, renotare ne prigriteris. Vale.

53 *orthodoxi*] Ibid. n, 4.
54 Le mot *fide* a été oublié par le scribe.
58 *protraxi*] ms. *protaxi*
62 *oberras*] ms. *obertas*

* * *

La troisième lettre est adressée à un jeune religieux, désigné seulement par l'initiale de son nom, M. La suscription ne manque pas d'une certaine originalité : notre Walter s'y qualifie de « rebut des moines »,de « corneille bonne à exciter le rire.» La teneur de la pièce entière est en harmonie avec l'humilité du début, et contraste avec le ton plus vif, plus décidé, des deux autres : c'est peut-être qu'ici l'auteur n'écrit pas uniquement en son nom personnel, mais, comme il le déclare lui-même, à la demande du supérieur de son correspondant et sur l'ordre de son propre abbé. Voici à quelle occasion. Le jeune moine en question avait reçu le commandement de se présenter à l'évêque aux ordinations ; mais ayant appris que ce prélat s'était montré en plusieurs rencontres ouvertement simoniaque, il lui était venu des scrupules, et il hésitait à se faire ordonner par lui.

Walter lui rappelle d'abord quelques maximes générales sur l'obligation qu'ont les moines, plus encore que d'autres, de ne point se conduire par leur propre sens, mais de se laisser guider par les règles des saints Pères, alliant constamment la simplicité de la colombe à la prudence du serpent. Il lui cite ensuite un nombre considérable d'autorités : les Morales et les Homélies de saint Grégoire, Bède le Vénérable, saint Augustin, le pape saint Léon et son successeur Anastase II, les Étymologies d'Isidore, etc. Toutes ont pour but de mettre en lumière les principes suivants : Qui dit simoniaque, ne dit pas nécessairement hérétique ; les hérétiques de notre temps n'enseignent rien de contraire à la foi catholique, bien que leurs œuvres

Digitized by Google

ne soient pas en conformité avec leur croyance. Dès lors, il ne reste plus qu'à appliquer à leur égard le précepte de l'Évangile : respecter leur autorité, tout en se gardant d'imiter leurs méfaits. Tant que nous sommes leurs sujets, ce n'est pas à nous de les juger, mais au Christ. Le Saint-Siège lui-même, en plusieurs circonstances mémorables, a donné l'exemple de cette retenue, de ce respect de la hiérarchie ; il a été jusqu'à tolérer des ordinations faites par des prélats déjà condamnés, et cela, en vue du bien général, conformément à cette sentence de saint Léon le Grand : « Il est certains points qu'on ne peut sacrifier pour quelque motif que ce soit ; mais il y en a d'autres, et beaucoup, dans lesquels il faut tenir compte de la différence des temps, et savoir user des tempéraments que réclament les circonstances. »

Mais, dira-t-on, je ne prétends pas juger tel prélat, je me refuse simplement à ce qu'il m'impose les mains. Hé quoi ! n'est-ce pas là, à bien considérer les choses, non seulement le juger, mais porter pleine condamnation contre lui ? En vous soustrayant de la sorte, vous montrez à tous que, dans votre pensée, l'exercice de son pouvoir consécratoire vous serait plutôt nuisible. Cette façon de faire dépendre l'effet des sacrements de la sainteté du ministre est en opposition avec l'enseignement de toute la tradition.

Ce passage est particulièrement frappant. Il n'aurait que trop, hélas ! trouvé son application dans une circonstance récente, encore présente à la mémoire de tous. Il témoigne, en outre, de la part de notre auteur, d'une modération peu commune en pareille matière, parmi les gens d'Église du XIe siècle.

ITEM IDEM.

Frater W., etsi monachorum peripsema, etsi cornicula risum fortasse motura, M. in gimnasio monachatus nunc indolis bonae tyronem tyrocinii huius palestris hic insudare feliciter, et caelesti brauio coronari sublimiter.

Frater amantissime, adulatoria, quaeso, ne reputes uerba paruitatis meae. 5 Quod enim scriptis te alloquor, | fol. 362 | scito me rogatum, iussum, coactum id facere. Rogauit me abbas tuus, iussit meus, coegit karitas, immo, ut praemonstratum est, caritati permixta obedientiae necessitas. Audies autem me magna dicturum, sed non ex me : non enim essent magna, immo nulla, si essent ex me. Ergo ante omnia et super omnia recondendum est 10 memoriae intimis recessibus, sed nobis praecipue, qui postposito scolari

Ep. III, 3 *tyronem*] Il faut probablement suppléer, après ce mot, *agenti* ou quelque verbe synonyme.

Digitized by Google

coturno ecclesiasticae uel etiam monasticae humilitati ceruicem cordis subdidimus, si sanctorum regulas patrum rite scrutari et tenere conamur, ne umquam nostro in his sensu ducamur, ne incidamus illud prophetalis eloquii praecipitium : *Vae qui sapientes estis in oculis uestris, et coram uobismetipsis prudentes*; sed uiam tenendo regiam, simus econtrario quod dicit apostolus : *Non alta sapientes, sed humilibus consentientes.* Nec hoc dico, ut serpentis, quam tenere iubemur a Domino, necessariam postponamus astutiam, sed semper teneamus condimentum eius simplicitatem columbinam.

Dices fortasse, quid sibi uelint tot scripturarum exempla hoc ordine congesta? Audiui te monitum, ut susciperes ab episcopo ordinationis ecclesiasticae gradum; sed si sit episcopus agendae huic ordinationi congruus, audiui nonnullum tibi surrepsisse scrupulum, et hoc ideo quia didiceris eum in multis esse symoniachum. Ergo, si placet, congregemus in unum multas multorum nobis in hac parte satisfacientes regulas patrum; et his inuicem collatis, uel etiam sensu suo, non nostro, perspectis, uideamus quid super hac re sit nobis rite sequendum.

In Moralibus circa finem uidelicet ·xxv· libri dicit beatus Gregorius : *Dum salua fide res agitur, uirtutis est meritum, si quicquid prioris est toleratur.* Sed prima fronte forsitan obicies quod in symoniacho non sit salua fides? Ad quod ego, quia symoniachorum sint genera duo : alterum scilicet quod peruersum est fide, alterum quod peruersum est opere. Nostri autem temporis quos uidemus symoniachos non se monstrant peruersos fide, quamuis opere : id est, non praedicant nisi catholicam fidem in ecclesia, quamuis contraria fidei exerceant opera. Et de talibus, id est, peruerse operantibus, sed uoce tamen quae recta sunt praedicantibus, cum forte nobis praelati fuerint, ut ueneremur horum subiectique timeamus magisterium, securos nos faciunt haec uerba Veritatis : *Super cathedram Moysi sederunt scribae et pharisaei : omnia ergo quae dixerint uobis seruate et facite, secundum uero opera eorum nolite* | f. 362^v | *facere. Dicunt enim, et non faciunt.* Unde dicit Beda, exponens eadem uerba : *Quid ergo, dicit aliquis, dum praepositus malignus extiterit, num obaudiemus maligno? Qualiter dicis? Si quidem in causa fidei est malignus, fuge illum et euita, non solum si homo fuerit, sed etiam si angelus de caelo descenderit; si uero in uoto et moribus*

12 *coturno*] ms. *coturna*
humilitati] cod. *humiliati*
subdidimus] ms. *subdimus*
16 *prudentes*] Is. 5, 21.
17 *consentientes*] Rom. 12, 16.
29 *toleratur*] Gregor. Moral. l. xxv, n. 36. Migne 76, 345.
30 *obicies*] ms. *obitientes*
40 *non faciunt*] Mt. 23, 2 sq.
41 *Quid ergo* etc.] Je n'ai pu réussir à trouver ce passage dans les œuvres de Bède : il semble appartenir à quelque commentaire ou homélie sur Hebr. 13, 17.
42 *num obaudiemus*] Restitution conjecturale ; ms. *non abaudiemus*

Digitized by Google

malignus fuerit, noli scrutari. Et haec non ex me dico, sed ex diuina scriptura. 45
Audi ergo Christum in euangelio dicentem : 'Super cathedram Moysi sederunt scribae et pharisaei. Omnia quae dixerint uobis facite; quae autem faciunt, facere nolite.' Habent dignitatem, licet sint uitae perditae. Verum, fratres, non ad uitam eorum, sed sermonem attendite. Quaecumque dixerint uobis, inquit, ut faciatis, facite. Facere autem, operis est, non fidei. Secundum opera eorum 50
nolite facere. Intueamini quoniam non de dogmatibus, sed de uita et operibus sermo est. Huc usque Beda.

Sed quia haec sententia Domini et haec expositio Bedae omnes erga praelatos operi nefario deditos subiectionem nobis tenendam persuadet generaliter, non erga nostri temporis symoniachos specialiter, uide, ne 55 scrupulus ille tuus remanere possit in te, quid etiam in euangelio Dominus et eius in hac parte expositor Gregorius adhibeat specialis medicinae. Dominus, ut bene nosti, ingressus aliquando templum illud Iherosolimitanum, cum multa corrigeret quae oculis eius displicebant, contigit ut quasdam quoque cathedras uendentium columbas euerteret per semetipsum, 60 quae astabant. Cathedras uero intelligit beatus Gregorius figurate doctores μετωνυμικῶς : uidelicet per sedem accipiendo sessores, per columbas autem dona sancti Spiritus, quae uenditantur a symoniachis doctoribus. Et quod per semetipsum has euertit cathedras, intelligit idem Gregorius, quod ab ipso doctorum principe Christo tales sunt euertendi ac destruendi doctores, 65 non a nobis qui subdimur talibus. Hunc sensum exequitur in Moralibus, in eodem libro et in eodem loco quem praefati sumus. Hunc sensum exequitur etiam in expositione euangelii cuius initium est : *Designauit Dominus Ihesus.* Huic consonat Beda, et maximus ecclesiastici dogmatis dissertor Augustinus. Unde etiam producitur ad medium, quod per prophetam 70 dicitur : *Ego ipse super pastores, dicit Dominus.* Quid est hoc dicere, nisi subditos, qui doctores iudicant symoniachos, opere, inquam, non fide symoniachos, increpare ?

Sufficerent forsitan | fol. 363 | ista : sed quia et ego congregandas promisi multas multorum patrum sententias, et tanto firmior est, quanto a pluribus 75 fulcitur, quaelibet auctoritas, uideamus quoque quid per alios auctores uericdicos dicat Veritas. Leo papa Anastasio episcopo Thessalonicensi de Attico ueteris Epyri metropolitano ait : *Si quid graue intolerandumque committeret, nostra erat expectanda censura, ut nihil prius ipse decerneres, quam*

55 *erga*] ms. *ergo*
62 μετωνυμικῶς] cod. *metonomicos*
67 *et in eodem loco*] Même n. 36, au commencement.
68 *euangelii*] Hom. XVII, n. 13. Migne 76, 1145.
69 *dissertor*] ms. *disertor*
70 *Augustinus*] Voir son serm. 46, n. 20-23. On remarquera le beau titre que Walter donne ici au saint Docteur : *maximus ecclesiastici dogmatis dissertor.*
71 *Dominus*] Ezech. 34, 10.

Digitized by Google

quod nobis placeret cognosceres. Videamus hanc Leonis papae sententiam, uideamus, si placet, quam subditis pariat praelatos erga peruersos humilitatis uerae cautelam. Inter Leonem papam et Atticum veteris Epyri metropolitanum Anastasius Thessalonicensis episcopus erat medius, ut pote Leonis papae legatus; unde et Attico erat ipse praelatus. Iudicatus est autem ab Anastasio, sed nesciente papa Leone, pro quibusdam causis Atticus; unde Leo contra Anastasium exardescens in ira: *Si quid*, inquit, *graue intolerandumque committeret, nostra erat expectanda censura*, et cetera. Vide ergo, si secundo praelato aufertur ius in sibi subdito, etiam si quid graue intolerandumque committeret ipse subditus, absque principali praelato; quanto minus habet iuris aliquid subditus aliquis in quolibet sibi praelato? Huic etiam sententiae Leonis papae concordat et papa Damasus in quadam epistola: *Non debet quilibet episcopus dampnari, licet eius discutiatur opinio, donec iudicium de eo Apostolicae sedis cognoscatur*; et alii quam plures, non impari auctoritate nitentes, ut non nobis usurpemus iudicium in praelatos, omnes consona uoce clamantes.

Sed dices: Non iudico, sed tantum ab ipsius benedictione me subtraho. Hoc est, si bene consideres, non solum iudicare, sed etiam omnimodis condempnare, dum subtrahis te ab ipsius quasi nocitura tibi benedictione. Sed confirmatus tot tantisque sententiis praecedentibus, non id diutius facies, si quia mali possunt habere, et si non propter se, tamen propter alios, dona, diligentius consideres. Vnde et Saul sanctum persequens Dauid inter prophetas inuenitur; et Iudas cum proditoris animo ad praedicandum et ad miracula cum aliis facienda discipulis mittitur. Propter quod dicit quoddam decretum Apostolicae sedis: *Quicquid Iudas sanctitatis erga alios exercuit, ratum permansit propter dignitatem apostolici nominis.* Vnde excitatur quoque in euangelio clamor quorumdam, ad aures iudicis in die iudicii clamantium: *Domine, in nomine tuo prophetauimus, et in nomine tuo uirtutes multas fecimus*; quibus et a iudice respondebitur: *Discedite a me, operarii iniquitatis.* Huic sententiae | f. 363^v | concordat Augustinus, cum dicit: *Neque a malo minus, neque a bono melius percipitur sacerdote.* Huic et Isidorus in VI° libro Ethimologiarum: *Sacramentum est in aliqua celebratione, cum res gesta ita fit, ut aliquid significare intelligatur, quod sancte accipiendum est. Sunt autem sacramenta baptismum et chrisma, corpus et sanguis;*

80 *cognosceres*] S. Léon, Ep. 14, c. 1. Migne 54, 671.
92 *in quadam epistola*] La seconde parmi les apocryphes. Migne 13, 430.
93 *sedis*] ms. *sedi*, corr. de *sede*.
104 *Apostolicae sedis*] Cf. la décrétale apocryphe du pape Éleuthère (Jaffé, 68. Migne 130, 121): « Quidquid (Iudas) inter apostolos egit, pro dignitate ministerii ratum mansit. »
109 *iniquitatis*] Mt. 7, 22 sq.
110 *sacerdote*] La même pensée se trouve exprimée très souvent, et en termes presque identiques, par saint Augustin, notamment dans le fameux passage sur *Hic est qui baptizat* (In Ioh. tract. 6, n. 8); mais je ne l'ai pas encore rencontrée sous cette forme-ci. On aura du reste remarqué que Walter fait ses citations d'une façon assez libre, sauf quand elles sont trop longues pour qu'il puisse se fier à sa mémoire.
111 *Ethimologiarum*] Lib. VI, c. 19, n. 39-42. Migne 82, 255 sq.

Digitized by Google

quae ob id sacramenta dicuntur, quia sub tegumento corporalium rerum uirtus diuina secretius salutem eorundem sacramentorum operatur. Unde et a secretis 115 *uirtutibus uel a sacris sacramenta dicuntur. Quae ideo fructuose penes ecclesiam fiunt, quia sanctus in ea manens Spiritus eundem sacramentorum latenter operatur effectum. Unde seu per bonos seu per malos ministros intra Dei ecclesiam dispensentur, tamen quia Spiritus Sanctus mystice illa uiuificat, qui quondam apostolico in tempore uisibilibus apparebat operibus, nec bonorum* 120 *meritis dispensatorum amplificantur haec dona, nec malorum attenuantur; quia 'neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat Deus.' Unde et graece mysterium dicitur, quod secretam et reconditam habet repositionem.* Huic et papa Anastasius scribens ad sibi cognominem Anastasium imperatorem epistolam pulcherrimam, et de hac re quam uersamus 125 utillimam, de Achatio quodam dampnato antistite, post dampnationem etiam iura antistitis in ordinandis ecclesiae ministris ac huiusmodi ceteris ad dampnationem illorum quos ipse ordinauerat sibi usurpante. Quam epistolam huic epistolae nostrae ex integro subiecimus, ut ex ipsius sensu uideas, quam uera, quam firma, quam rata sint quaecumque praediximus. 130 Et per haec omnia, et inter haec omnia, sit etiam tibi, frater mi, consolatio non modica illud eulogium quod dicit ad Rusticum Narbonensem episcopum Leo papa: *Sicut quaedam sunt, quae nulla possunt ratione conuelli; ita multa sunt, quae aut pro consideratione aetatum, aut pro necessitate rerum oportet temperari.* 135

116 *ecclesiam*] ms. *aecclesiae*
119 *uiuificat*] Cod. *uiui* à la fin d'une ligne, et *significatur* au commencement de la suivante.
124 *repositionem*] Dans Isidore : *dispositionem*
125 *epistolam pulcherrimam*] Jaffé, 744.
135 *temperari*] S. Léon, Ep. 167. Migne 54, 1202.

Immédiatement après cette pièce vient cette lettre « si belle et si utile » du pape Anastase à l'empereur du même nom, que Walter a promis de transcrire tout au long. En réalité cependant, il n'y en a ici que les quatre derniers chapitres, V-VIII (1).

On peut voir, par l'exemple de ce manuscrit, quelles surprises réservent parfois à l'érudit ces *miscellanea* du moyen âge, en général si peu appréciés. Sans ce petit volume de chétive apparence, nous ne saurions absolument rien d'un écrivain du XIe siècle, dont le nom cependant méritait bien d'échapper à l'oubli. Il serait déraisonnable d'exiger des rédacteurs de catalogues qu'ils nous fournissent une description minutieuse des nombreux recueils de ce genre ; mais tout homme du métier qui prendra la peine d'en opérer le dépouillement en retirera presque toujours quelque profit pour lui et pour les autres.

D. GERMAIN MORIN.

1. Thiel, *Epist. roman. pontif.*, p. 619-623.

Digitized by Google

L'IDÉALISME DE KANT ET DE DESCARTES.

Le nombre immense de théories philosophiques qui ont vu le jour pendant les derniers siècles semblerait indiquer que les systèmes peuvent varier à l'infini, et la bibliographie sans cesse croissante en cette matière (comme d'ailleurs en bien d'autres) pourrait faire désespérer la curiosité de celui qui désire connaître l'ensemble des doctrines philosophiques de notre temps.

En vérité cependant le nombre de systèmes philosophiques possibles est limité ; tous se proposent de donner des solutions aux grands problèmes métaphysiques peu nombreux, qui sollicitent l'intelligence humaine : or chacun de ces problèmes ne comporte qu'un nombre restreint de solutions, parfois deux solutions contradictoires seulement, d'autres fois une série de solutions intermédiaires entre ces deux extrêmes.

Prenons pour exemple la question toujours discutée et toujours actuelle de l'objectivité de la connaissance humaine : elle admet deux solutions extrêmes : ou bien la connaissance est purement subjective, elle se règle sur le sujet connaissant et uniquement sur lui ; ou bien la connaissance est tout objective, elle s'assimile en tout point aux objets connus. Il y a ensuite des échelons intermédiaires. Les deux principaux que nous pourrions nommer subjectivisme tempéré et objectivisme tempéré consisteront le premier en ce que la connaissance exige quelque élément objectif qu'elle s'efforcera d'atteindre avec plus ou moins de succès, le second en ce que l'objet aura besoin d'être transformé par l'activité du sujet connaissant de façon à s'assimiler à la nature de celui-ci.

L'objectivisme et le subjectivisme absolus répugnent si fort à la saine raison que jamais leur empire ne sera de longue durée, ce seront en général les partis modérés qui se disputeront le pouvoir : en fait depuis Aristote jusqu'à la Renaissance l'objectivisme tempéré a régné en souverain ; avec Descartes est né un subjectivisme en apparence encore bien inoffensif, presque méconnaissable sous des prétentions dogmatiques ; chez Kant il a pris une forme scientifique et s'est montré dans une logique plus entière à laquelle les plus

Digitized by Google

prudents des philosophes modernes jugent devoir adhérer sous peine de ne vivre que d'une vie éphémère, comme ont vécu Hegel et Schopenhauer.

Il ne sera pas sans intérêt de comparer les principes de Descartes et de Kant, il résultera de cette comparaison que les deux fondateurs de la philosophie moderne doivent être classés ensemble sous le titre que nous proposions plus haut de subjectivistes tempérés. Nous n'entendons pas en général faire une thèse historique tendant à établir la descendance de Kant à l'égard de Descartes, il est assez connu que c'est aux successeurs de Descartes, à Leibniz, Wolff, ainsi qu'aux idéalistes anglais que se rattache immédiatement le père de la critique, mais nous voulons montrer que leurs principes présentent de nombreux points de contact à cause de la position qu'ils ont prise dans le problème de la connaissance, et en outre nous ferons ressortir que souvent c'est par un manque de logique que la ressemblance entre les deux idéalismes n'est pas plus parfaite encore.

Pour procéder avec ordre, nous examinerons d'abord la méthode des deux philosophes et la distinction qu'ils établissent entre l'ordre spéculatif et l'ordre pratique. Après cela nous passerons en revue les différents degrés d'objets connus auxquels ils appliquent leur subjectivisme : les sensibles propres, les sensibles communs, les idées de l'intelligence. Nous les trouverons d'accord pour assigner la source dernière de notre connaissance, mais ensuite nous les verrons s'écarter l'un de l'autre dans les déductions qu'ils tirent de leurs principes, quant à la nature de l'âme, à l'existence de Dieu, à l'existence du monde corporel. Restera à décider lequel des deux a été plus conséquent dans ses conclusions.

I. Si, après avoir lu le *Discours de la Méthode* et la 1e *Méditation* de Descartes, on aborde la *Critique de la Raison pure*, on se sent, dès la préface de l'œuvre de Kant, impressionné par une ressemblance très manifeste entre l'esprit de ces deux penseurs. Chez l'un et l'autre règne un sentiment amer de malveillance contre l'ancienne philosophie qu'ils proclament d'une voix avoir failli à ses promesses ; chez l'un et l'autre s'accuse une prétention, mitigée par quelques dehors modestes, de tout restaurer et d'établir enfin sur des bases solides les connaissances humaines. Écoutons Descartes :

« Je ne dirai rien de la philosophie, si non que voyant qu'elle a « été cultivée par les plus excellents esprits qui aient vécu depuis « plusieurs siècles, et que néanmoins il ne s'y trouve encore aucune

Digitized by Google

« chose dont on ne dispute, et par conséquent qui ne soit dou-
« teuse... (1). »

« J'ai bien jugé qu'il me fallait entreprendre sérieusement une
« fois en ma vie de me défaire de toutes les opinions que j'avais
« reçues auparavant en ma créance, et commencer tout de nouveau
« dès les fondements, si je voulais établir quelque chose de ferme
« et de constant dans les sciences (2). »

Comparons avec ceci les déclarations de Kant :

« La métaphysique, cette science tout à fait à part, qui consiste
« dans des connaissances rationnelles spéculatives... n'a pas encore
« été assez favorisée du sort pour entrer dans le chemin de la
« science (3). »

« C'est dans cette tentative de changer la méthode suivie en
« métaphysique et d'y opérer ainsi, suivant l'exemple des géomètres
« et des physiciens, une révolution complète que consiste l'œuvre
« de notre critique de la raison pure spéculative (4). »

Kant continue en faisant remarquer que sa critique « est un traité de la *méthode*, et non un système de la science même », il a cependant conscience d'avoir atteint les limites que la raison humaine ne peut franchir, aussi a-t-il pu écrire :

« J'ose dire qu'il n'y a point un seul problème métaphysique qui
« ne soit ici résolu, ou du moins dont la solution ne trouve ici sa
« clef (5). »

D'autre part le titre donné par Descartes au petit livre dans lequel il résume toute sa philosophie, c'est : « Discours de la *méthode* pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences. »

L'ordre méthodique adopté par Kant diffère essentiellement de celui de Descartes. Toutes les connaissances que j'ai jusqu'à présent reçues comme certaines, nous dit celui-ci, sont sujettes à caution. Peut-être je me trompe quand j'estime qu'il existe des corps, quand je démontre une proposition de géométrie, peut-être suis-je incapable de discerner l'état de veille et le rêve; au moins une chose est certaine, *je pense donc je suis*. Si même je me trompe toujours, au moins est-il certain que moi qui me trompe, je pense, je suis,

1. *Disc. de la Méthode*, Ire p. — Ed. Cousin, I. p. 129.
2. Ire *Médit.* I, 235.
3. *Crit. de la raison pure* 2e éd. Préface. Ed. Rosenkranz, p. 669. — Trad. Barni, I, p. 22.
4. *L. c.* Ros. 674. Barni, 29.
5. Préf. de la 1e éd. Ros. 8. Barni, 9.

Digitized by Google

j'existe. — Il résulte de ceci que ma nature c'est la pensée, car je puis me tromper sur toutes choses excepté sur le fait de ma pensée, c'est par là que je m'assure de mon existence. Considérant ensuite les idées qui sont en moi, j'en trouve beaucoup qui peuvent procéder de mon propre fonds, parce que leur degré de réalité n'est pas supérieur à ma nature; mais je trouve en outre en moi l'idée de l'infini qui surpasse entièrement la faculté productrice de ma nature, qui donc a été imprimée en moi par un être infini ; donc cet être infini existe, c'est Dieu. Dieu, être souverainement véridique, n'a pu instituer la nature des choses de façon que je me trompe à tout sujet, donc aussi je suis certain de la vérité des propositions que j'aurai acquises par le raisonnement, je suis certain aussi de l'existence du monde extérieur.

Kant procède d'une manière plus psychologique, il donne plus d'attention au problème de l'origine des idées dans la construction de son système.

Il affirme tout d'abord qu'aucune connaissance universelle et nécessaire ne peut provenir de l'expérience; constatant ensuite qu'il y a en nous des connaissances de ce genre il en explique la possibilité, et dans ce but il donne à la sensation l'office de produire le temps et l'espace, puis à l'intelligence la production des concepts, de manière que tous nos jugements universels sont subjectifs et ne nous renseignent pas sur la réalité des choses en soi. Et ce qui plus est : nos jugements ne servent qu'à produire l'ordre expérimental, si donc nous les appliquons à l'ordre suprasensible ils perdent toute signification objective, la nature de l'âme, l'existence de Dieu sont en dehors des limites de la raison spéculative; on ne peut rien démontrer à leur sujet, on ne peut que s'en convaincre par la raison pratique. La nature du monde corporel, elle aussi, nous échappe, nous ne l'apercevons que sous une apparence subjective.

Certes la distance est grande entre ces deux méthodes, néanmoins beaucoup de pensées et de principes sont communs à l'une et à l'autre, et une plus stricte application de ces principes les rapprocherait bien sensiblement. C'est ce que nous voulons faire voir.

II. La distinction entre l'ordre pratique et spéculatif est défendue par Kant, afin de sauver du naufrage les notions de l'âme libre, immortelle, ainsi que de l'existence de Dieu. Descartes, lui aussi, par mesure de prudence, met à part les vérités de la foi et de l'ordre moral avant de se livrer à son doute spéculatif.

Digitized by Google

« Afin que je ne demeurasse point irrésolu en mes actions, pendant « que la raison m'obligerait de l'être en mes jugements, et que je « ne laissasse pas de vivre dès lors le plus heureusement que je « pourrais, je me formai une morale par provision, qui ne consistait « qu'en trois ou quatre maximes, etc.

« Après m'être ainsi assuré de ces maximes, et les avoir mises à « part avec les vérités de la foi, qui ont toujours été les premières « en ma créance, je jugeais que pour tout le reste de mes opinions, « je pourais librement entreprendre de m'en défaire (1). »

Heureusement la méthode spéculative cartésienne conduira à la preuve de l'existence de Dieu et même fera de cette première vérité le fondement de toute science ; la morale par provision pourra en partie du moins céder la place à une morale plus scientifique. Les belles paroles qui terminent la 3e méditation méritent d'être notées :

« Comme la foi nous apprend que la souveraine félicité de l'autre « vie ne consiste que dans cette contemplation de la majesté divine, « ainsi expérimentons-nous dès maintenant qu'une semblable « méditation, quoique incomparablement moins parfaite, nous fait « jouir du plus grand contentement que nous soyons capables de « ressentir en cette vie (2). »

La raison ne s'étend donc pas jusqu'à la connaissance du bonheur de l'autre vie, mais du moins elle nous enseigne que la connaissance de Dieu est dès cette vie l'élément fondamental de la béatitude ; c'est là sans doute un principe scientifique de morale qu'il faut savoir gré à Descartes d'avoir reconnu. Jamais il n'a osé appliquer son doute méthodique aux doctrines de la religion révélée ; ayant appris, dit-il, « que les vérités révélées... sont au-dessus de notre intel- « ligence, je n'eusse osé les soumettre à la faiblesse de mes raison- « nements, etc. (3). »

La théologie est donc exclue de la recherche scientifique, par un sentiment de révérence à vrai dire mal ordonné, qui n'est pas loin de l'indifférence et qui chez d'autres sera le mépris.

L'unité de la science humaine est mise en question : dans cette morale de provision qui ne s'appuie que sur des maximes, l'idée de distinction entre raison pratique et spéculative se trahit suffisamment. Le doute cartésien est en effet (à notre avis) un doute réel; peut-être, dit son auteur, tout ce que j'ai admis à présent comme

1. *Disc. de la Méthode*. IIe p. I, 146-153.
2. I, 291.
3. *Disc. de la Méthode*, Ire p., I. 129.

Digitized by Google

certain ne l'est pas en effet, je veux donc feindre que tout cela est complètement faux et rejeter ainsi pour un temps tout ce que j'ai jusqu'ici reçu en ma créance : il y a donc là, pensons-nous, un double stade : le premier comporte une réelle suspension de l'esprit, une incertitude non pas seulement feinte concernant le monde extérieur, les vérités géométriques et autres; le second stade au contraire c'est le doute fictif hyperbolique, comme Descartes le nomme lui-même ; dans cet état d'esprit le philosophe se représente comme faux ce que en réalité il ne juge que douteux.

S'il en est ainsi, nous sommes en droit de conclure que selon Descartes autre est la connaissance des vérités spéculatives, soumises au doute, autre l'assentiment donné aux vérités d'ordre moral et religieux qui peuvent demeurer fermes, tandis qu'on ébranlera les bases de la connaissance rationnelle. — Du reste si le doute de Descartes était purement méthodique, à la manière de la méthode scolastique qui sur toute question agite les arguments *in contra* avant de passer à la solution d'une question, que serait-il nécessaire de mettre en sûreté certaines maximes morales ainsi que les vérités de l'ordre révélé ? faire abstraction un instant de la connaissance qu'on a sur une vérité, afin d'en exposer plus méthodiquement la démonstration, cela ne met en péril ni la morale ni la religion. S. Thomas (pour ne citer qu'un exemple), avait-il besoin de réserves avant de démontrer l'existence de Dieu, bien qu'il n'ait pas craint de commencer le 3e article de la 2e question dans la *Somme Théologique* par les mots « Videtur quod non sit Deus ». Le mot *videtur* est l'expression du doute, mais ce doute évidemment n'est que fictif, purement méthodique.

Chez Kant l'opposition entre raison pratique et spéculative est devenue une des caractéristiques de tout le système ; le doute a définitivement ruiné l'édifice métaphysique, et dès ce moment une « morale de provision » pourrions-nous dire est venu sauver du naufrage les grandes vérités de l'ordre spéculatif. Seulement cette morale ne pouvait être provisoire, il fallait en assurer l'existence, aussi les *maximes* purement subjectives de Descartes ont fait place à *l'impératif catégorique*, dont la valeur est universelle. Ces impératifs en effet sont les décrets de la loi morale qui s'imposent à toute volonté humaine. De plus cette philosophie morale a absorbé l'ordre religieux, les commandements de Dieu et les vérités de la foi.

« Nous ne tiendrons pas nos actions pour obligatoires parce « qu'elles sont des commandements de Dieu, mais nous les regar-

Digitized by Google

« derons comme des commandements divins parce que nous y « sommes intérieurement obligés (1). »

« La foi en un Dieu et en une autre vie est tellement unie à mon « sentiment moral que je ne cours pas plus risque de perdre cette « foi, que je ne crains de me voir jamais dépouillé de ce sentiment (2). »

Il n'est pas étonnant dès lors que la contemplation de la beauté de la loi morale remplace la méditation des grandeurs de Dieu :

« Deux choses remplissent le cœur d'une admiration et d'une « vénération toujours nouvelles et toujours croissantes, à mesure « que la réflexion s'y attache et s'y applique : le ciel étoilé au-dessus « de moi et la loi morale en moi. Ces deux choses je n'ai pas besoin « de les chercher et de les conjecturer simplement, comme si elles « étaient enveloppées de ténèbres ou placées dans une région trans- « cendentale, je les vois devant moi et je les rattache immédiate- « ment à la conscience de mon existence (3). »

III. Abordons maintenant l'examen des différentes catégories de connaissance, qui jusqu'à Descartes étaient reconnues comme simplement objectives, mais qui depuis lors ont été comprises dans un mouvement subjectiviste dont l'intensité a augmenté continument jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle.

Une théorie jugée par les philosophes modernes digne seulement de mépris et gratifiée du nom de réalisme naïf, c'est l'existence objective des qualités sensibles propres : les couleurs, les sons, la chaleur, et autres semblables. Aristote et les scolastiques ont enseigné d'un commun accord que ces qualités se trouvent dans les objets telles que les sens les perçoivent, doctrine qui n'est autre que l'application à la connaissance sensible du principe général de l'objectivité des connaissances. Si l'on admet l'objectivité de la connaissance intellectuelle, pourquoi la refuser à la connaissance sensible ? Si quelqu'un assure que la chaleur n'est que dans le sujet sentant, et que dans l'objet il n'y a que matière et mouvement, réalités en soi absolument différentes de l'affection subjective de chaleur, pourquoi un autre ne pourra-t-il affirmer que le mouvement et l'étendue ne sont qu'affections subjectives, et que l'objectivité y correspondant est d'une tout autre nature ? Si on répond qu'à chaque affection subjective doit correspondre une cause différente,

1. *Crit. de la raison pure. Méth. transc.* c. II. 2e sect. lios. 631. Barni. II. 378.
2. *Ibid.*, ch. 2. 3e sect. lios. 628, Barni. II. 387.
3. *Crit. de la r. pratique.* Conclus. Trad. Picavet. p. 290.

Digitized by Google

proportionnée à son effet, qui empêchera le subjectiviste de nier encore l'objectivité du principe de causalité : c'est, dira-t-il, dans la succession de mes états subjectifs que j'aperçois la loi de causalité, mais en dehors de cela que puis-je en savoir ? Telle est l'idée que nous pouvons nous faire par anticipation de l'évolution idéaliste, et l'histoire de la philosophie confirmera notre prévision. Qu'il nous suffise d'examiner le passage de Descartes à Kant. Voici d'abord le témoignage du premier.

« Pendant les premières années de notre vie, écrit-il, notre âme « était si étroitement unie au corps, qu'elle ne s'appliquait à autre « chose qu'à ce qui causait en lui quelques impressions, elle ne « considérait pas encore si ces impressions étaient causées par des « choses qui existassent hors de soi, mais seulement elle sentait de « la douleur lorsque le corps en était offensé ou du plaisir lorsqu'il « en recevait de l'utilité, ou bien si elles étaient si légères que le « corps n'en reçut point de commodité ni aussi d'incommodité qui « fût importante à sa conservation elle avait des sentiments tels que « ceux qu'on nomme goût, odeur, son, chaleur, froid, lumière, « couleur, et autres semblables, qui véritablement ne nous repré- « sentent rien qui existe hors de notre pensée, mais qui sont divers « selon les diversités qui se rencontrent dans les mouvements qui « passent de tous les endroits de notre corps jusques à l'endroit du « cerveau auquel elle est étroitement jointe et unie (1). »

On remarque aisément la confusion établie à dessein entre la douleur, affection toute subjective, qui est un acte de la faculté appétitive, et la perception des qualités telles que sons, couleurs, qui est un acte de la faculté connaissante. Cette confusion se retrouve aussi dans la 6e méditation. « Quoiqu'en approchant du feu je sente de « la chaleur, et même que m'en approchant un peu trop près je me « sente de la douleur, il n'y a toutefois aucune raison qui puisse me « persuader qu'il y a dans le feu quelque chose de semblable à cette « chaleur, pas plus qu'à cette douleur, etc. (2). »

Après Descartes, presque tous abondent dans ce sens, Cartésiens et Empiristes, Malebranche comme Locke. Il n'est donc pas étonnant que pour Kant cette notion fût considérée comme acquise depuis longtemps. Citons seulement ces quelques lignes, dont l'intérêt principal consiste en ce que mieux que Descartes, Kant distingue entre la sensation de couleur, de chaleur, et la douleur ou le plaisir qui est un effet de la sensation, et dont par suite la subjectivité est d'un autre genre :

1. *Principes*, Ie p., nos 71. III, 112. 88. — Cf. Dioptrique. I. Disc. V, 6, 88.
2. I. 339.

Digitized by Google

« Les couleurs ne sont pas des qualités des corps à l'intuition des-
« quels elles se rapportent, mais seulement des modifications du sens
« de la vue affecté par la lumière d'une certaine façon.... La saveur
« et la couleur... ne sont que des effets de l'organisation particulière
« de nos sens, liés accidentellement au phénomène.... elles se fondent
« sur la sensation, ou même comme une saveur agréable sur le sen-
« timent du plaisir (ou de la peine) c'est-à-dire sur un effet de la
« sensation (1). »

IV. Passons plus avant dans la voie subjectiviste. La doctrine de l'apriorité de l'espace et du temps est dans sa forme scientifique une invention Kantienne : n'en peut-on cependant pas trouver les germes chez Descartes ? Certes, ce dernier enseigne l'objectivité de l'étendue et du mouvement, et compte tout expliquer à l'aide de ces deux éléments comme Kant explique tous ses phénomènes à l'aide des deux formes a priori, l'espace et le temps.

Dans les endroits où il affirme expressément la subjectivité des couleurs, et des sons et autres qualités, Descartes oppose à ces formations subjectives des sens les réalités objectives de l'espace et du mouvement. La grandeur, la figure, dit-il (2), existent dans les objets de la même sorte que nos sens ou plutôt notre entendement les fait apercevoir ; tout ce que je connais clairement et distinctement dans les choses, assure-t-il ailleurs (3), c'est-à-dire toutes les choses qui sont comprises dans l'objet de la géométrie spéculative, s'y rencontrent véritablement.

Mais en d'autres endroits il s'approche bien plus de la doctrine Kantienne. Répondant aux objections de Gassendi, qui assurait qu'un concept commun, par exemple le concept d'un triangle, est formé par l'esprit « sur le modèle des triangles matériels que les sens « lui ont fait apercevoir, et dont il a ramassé toutes les idées pour « en faire une commune (4) », Descartes proteste en affirmant que les idées des essences que nous connaissons n'ont pas été tirées des idées des choses singulières ; parce que ces essences ne se trouvent pas telles quelles dans la nature sensible, ou du moins par ce que nous ne pouvons les y observer ; il ajoute :

« Lorsque nous avons la première fois aperçu en notre enfance « une figure triangulaire tracée sur le papier, cette figure n'a pu

1. *Crit. de la raison pure.* 1e Ed. *Esth. transc.*, sect. 1. Ros. 38. Barni, 84.
2. *Principes*, 1e p., n° 70. III, 112.
3. *Médit. 6e*, I, 335.
4. *Obj. contre la 5e Méd.*, II, 197.

Digitized by Google

« nous apprendre comme il fallait concevoir le triangle géomé-
« trique.... mais d'autant que l'*idée véritable du triangle était déjà en*
« *nous*, et que notre esprit la pouvait plus aisément concevoir que
« la figure moins simple ou plus composée d'un triangle peint, de là
« vient qu'ayant vu cette figure composée, nous ne l'avons pas con-
« çue elle-même, mais plutôt le véritable triangle (1). »

S'il en est ainsi, l'idée de l'extension géométrique est en nous antérieurement à toute expérience, c'est donc une forme a priori, conforme cependant « à cette véritable nature des choses qui a été « faite et construite par le vrai Dieu »; c'est donc à Dieu qu'il faut recourir pour avoir la raison de l'objectivité des idées.

Enfin, dans l'examen du placard de Regius, Descartes convient avec son contradicteur pour rejeter les idées innées et pour admettre que la faculté seule de penser doit être considérée comme innée, mais cette faculté peut à son avis, produire d'elle-même ses idées, indépendamment de l'observation des choses ou des impressions reçues par les sens. Celles-ci ne jouent que le rôle de causes occasionnelles :

« Aucunes idées des choses ne nous sont représentées par les
« sens telles que nous les formons par la pensée; en sorte qu'il n'y
« a rien dans nos idées qui ne soit naturel à l'esprit ou à la faculté
« qu'il a de penser, si seulement on excepte certaines circonstances
« qui n'appartiennent qu'à l'expérience. Par exemple, c'est la seule
« expérience qui fait que nous jugeons que telles ou telles idées,
« que nous avons maintenant présentes à l'esprit, se rapportent à
« quelques choses qui sont hors de nous; non pas à la vérité, que
« ces choses les aient transmises en notre esprit par les organes des
« sens telles que nous les sentons, mais à cause qu'elles ont transmis
« quelque chose qui a donné occasion à notre esprit, par la faculté
« naturelle qu'il en a, de les former en ce temps-là plutôt qu'en un
« autre..... Rien ne peut venir des objets extérieurs à notre âme par
« l'entremise des sens que quelques mouvements corporels, mais ni
« ces mouvements mêmes ni les figures qui en proviennent, ne sont
« point conçus par nous tels qu'ils sont dans les organes des sens,....
« d'où il suit que même les idées du mouvement et des figures sont
« naturellement en nous (2). »

Voilà donc l'objectivité elle-même de la figure et du mouvement mise en question et sérieusement compromise.

1. *Rép. aux obj.*, II, 290.
2. X. 95, 88

Digitized by Google

Toute cette théorie est encore à l'état rudimentaire, l'auteur de la Critique de la raison pure saura la préciser davantage. Il établira que l'espace et le temps sont des formes subjectives de la sensibilité, qui s'appliquant à une matière due à la sensation, constituent nos objets étendus dans l'espace et dans le temps. Eh bien, cette matière de la sensation est-elle fort différente de ce qui selon Descartes est dans les organes des sens, ces « idées du mouvement et de figure qui sont naturellement en nous » ne préludent-elles pas aux formes a priori de la sensibilité ? Kant a sur Descartes l'avantage de bien distinguer entre la connaissance sensitive et intellective ; Descartes, qui regarde l'imagination comme « une façon de penser » dans laquelle l'esprit se tourne vers le corps (1), est par là conduit à attribuer à l'intelligence les idées du mouvement et de la figure d'autant plus qu'il considère la sensation comme une faculté purement passive, et ne concède qu'à l'intellect l'activité nécessaire pour former des connaissances. Si nous examinons les preuves spéciales sur lesquelles Kant veut appuyer sa théorie du subjectivisme de l'espace, nous trouverons encore au fond d'une apparence très diverse une pensée commune : « L'espace, écrit Kant, est représenté comme une grandeur infinie (2) », ce qui prouve qu'il confond l'espace imaginaire, simple possibilité de l'extension, avec l'espace réel occupé par des corps, et qu'il se figure l'espace comme une grandeur mathématique indéfinie en tous sens. Les autres arguments qu'il met à la base de sa doctrine fondamentale de la subjectivité de l'espace pèchent par le même vice. Il dit par exemple que « pour que je puisse me représenter les « choses comme au dehors et à côté les unes des autres et par con- « séquent comme n'étant pas seulement différentes mais placées en « des lieux différents, il faut que la représentation de l'espace « existe déjà en moi (3) », d'où il conclut que la représentation de l'espace est à priori, et ne peut venir des objets. La supposition qui est au fond de ce raisonnement, c'est que l'espace est un réceptacle de dimensions infinies, dans lequel tous les corps viennent se loger.

Descartes, qui considère l'espace comme l'extension réelle des corps et ne voit aucune raison qui puisse la limiter, confond pareillement l'extension réelle avec la possibilité indéfinie de l'extension.

V. Il nous reste à examiner l'opinion de nos deux philosophes concernant les idées de l'entendement et les vérités universelles. La doctrine de Kant sur ces points n'est pas douteuse, celle de Des-

1. *Médit. 6e*, I, 324.
2. *Crit. de la raison pure*, Ros. 36. Barni, 79.
3. *Ouv. cit.*, Ros. 34. Barni, 77.

Digitized by Google

cartes au contraire peut être sujette à discussion, parce qu'il n'a pas traité aussi spécialement de l'origine et de la nature de la connaissance.

Il faut remarquer d'abord que le principe fondamental de toute la Critique Kantienne : « L'expérience ne peut fournir aucune connaissance nécessaire et universelle » est aussi le principe qui préside à l'idéologie de Descartes. Les raisons qu'ils donnent de ce principe sont les mêmes : les sens ne perçoivent que des choses particulières dans lesquelles n'apparaissent pas les concepts généraux de l'entendement. Ces concepts sont naturellement en nous, c'est-à-dire que notre esprit a la faculté de les former, comme nous l'avons déjà dit ci-dessus à propos du concept du triangle. Dans sa réponse à Régius, Descartes enseigne que tout ce qui parvient aux sens sont des mouvements corporels ; il demande ensuite quel mouvement corporel pourrait former dans notre esprit quelque notion commune, par exemple, « que les choses qui conviennent à une troisième conviennent entre elles », car, continue-t-il, « tous ces mouvements sont particuliers et ces notions sont universelles (1). » C'est aussi la doctrine de Kant.

« L'expérience, dit ce dernier, ne donne jamais à ses jugements « une universalité véritable ou rigoureuse..... si bien que tout « revient à dire que nous n'avons point trouvé jusqu'ici dans nos « observations d'exceptions à telle ou telle règle. Si donc on conçoit « un jugement comme rigoureusement universel, c'est-à-dire comme « repoussant toute exception, c'est que ce jugement n'est point dérivé « de l'expérience (2). »

Mais tandis que Descartes hésite sur la manière dont se forment en nous les idées qu'il appelle *innées* (3) et qu'il dit aussi être en puissance dans l'âme de l'enfant, comme les idées des personnes adultes le sont lorsqu'elles n'y pensent point, Kant se livre à une étude approfondie des activités qui doivent entrer en jeu à cet effet. Il conçoit les concepts et les jugements comme des synthèses que l'intellect opère sur les objets de la sensibilité, et comme ceux-ci déjà sont subjectifs et ne nous renseignent pas sur les objets en eux-mêmes, à plus forte raison les concepts et jugements universels ne s'étendent qu'à nos représentations et sont par conséquent dénués de valeur objective, au moins au sens naturel de ce mot, car il faut savoir que Kant admet une objectivité dans la subjectivité même, et déclare objectifs les concepts qui s'appliquent à l'ordre expéri-

1. X, 96, 97.
2. *Crit. de la raison pure*, 2e éd. Introd. Ros. 697. Barni, 47.
3. *Méd.* 3e, I, 268.

Digitized by Google

mental ; tandis que pour ceux qui dépassent l'ordre sensible, il déclare notre intelligence impuissante à juger de leur objectivité. Certainement Descartes est plus prudent, il défend l'objectivité de nos concepts en plusieurs lieux, par exemple lorsqu'il explique sa pensée sur les universaux « qui se font de cela seul que nous nous servons « d'une même idée pour penser à plusieurs choses particulières qui « ont entre elles un certain rapport (1) »;mais en fin de compte cette objectivité se fonde, lorsqu'il s'agit d'objets sensibles, sur la véracité de Dieu et par conséquent sur la démonstration de l'existence de Dieu ; s'il agit au contraire des vérités premières, de la notion de Dieu, de l'âme, il recourt à l'évidence de la lumière naturelle, mais il néglige ce fait psychologique que l'expérience interne ne peut exister sans l'expérience externe dans la condition présente de l'âme humaine.C'est ce que Kant lui-même fait remarquer contre Descartes dans la *Réfutation de l'idéalisme*. Nous reviendrons plus bas sur ce point.

VI. Un dernier trait de ressemblance apparaît quand il s'agit pour nos philosophes d'assigner la racine la plus profonde des idées. Le point de départ de la philosophie cartésienne : « *je pense, donc je suis* » devient aussi par voie régressive le fondement ultime de l'idéologie Kantienne, la doctrine de l'*aperception transcendentale*.

Après avoir découvert sa formule fameuse « je pense, donc je suis », Descartes se met à rechercher quelle est la nature du sujet pensant. « Je suis,j'existe, cela est certain, mais combien de temps ? « autant de temps que je pense, car peut-être même qu'il se pourrait « faire si je cessais totalement de penser, que je cesserais en même « temps tout à fait d'être. Je n'admets maintenant rien qui ne soit « nécessairement vrai : je ne suis donc, précisément parlant, qu'une « chose qui pense, c'est-à-dire un esprit, un entendement ou une « raison (2) »; et ailleurs « la pensée constitue la nature de la substance qui pense (3) »;les différentes pensées qui se succèdent en moi, sentiments, imaginations, ne sont que des modifications de la substance qui pense, de même que les différentes figures d'un corps ne sont que des modifications diverses de l'étendue, « car, tout ce « que d'ailleurs on peut attribuer au corps présuppose de l'étendue, « et n'est qu'une dépendance de ce qui est étendu, de même toutes « les propriétés que nous trouvons en la chose qui pense ne sont

1. *Principes*, I, 79. III. 99.
2. *Méd.* 2e. — I, 251.
3. *Principes*, I, 53. III, 96.

Digitized by Google

« que des façons différentes de penser (1). » Il y a une distinction modale seulement, non réelle, entre la chose qui pense et les actes de la pensée, comme il y a une distinction modale entre la figure et la substance corporelle diversement figurée (2). Relevons ici deux principes : premièrement le « je pense » est le fondement des diverses façons de penser, identifié d'ailleurs avec celles-ci ; secondement, l'acte de la pensée est la chose même qui pense. Descartes est donc maintenant plus audacieux que Kant et prélude à l'idée de Hegel, pensée toujours actuelle qui se développe sous mille et mille aspects différents.

Mais le mouvement évolutif de l'idée n'est pas arrivé à Hegel sans avoir passé par Kant. Ce dernier dans sa *Déduction des principes de l'entendement*, destinée à prouver la légitimité des concepts à priori, veut pénétrer jusqu'à la plus profonde racine de la faculté que possède l'entendement de former des concepts. Comme tout concept est une synthèse d'éléments divers, la dernière et plus haute condition de cette unité sera le « je pense », c'est-à-dire la représentation de l'identité de ma conscience à travers la diversité des représentations, l'*aperception transcendentale* ou *originaire*, ainsi nommée parce qu'elle précède toute autre intuition. C'est une conscience fondamentale d'où procèdent les catégories ou formes générales des concepts, d'une manière que Kant ne songe pas à expliquer davantage. La comparaison nous est maintenant aisée entre le « je pense » de Descartes et celui de Kant, l'un comme l'autre est le dernier fonds des idées qui nous sont naturelles selon Descartes, des concepts a priori de l'entendement selon Kant.

VII. Jusqu'ici nous avons pu voir coïncider les principes des deux grands idéalistes, nous allons voir maintenant comment ils en déduisent des conséquences diverses ; nous passerons successivement en revue les trois *idées* de la raison pure : l'âme, Dieu, le monde extérieur.

Quant à l'âme, nous venons de voir la manière dont Descartes tombe dans le dogmatisme naïf et s'imagine connaître immédiatement la nature de l'âme, de la substance qui pense. Son illusion provient de ce qu'il attribue à l'homme un mode de connaissance semblable à celui des purs esprits, qui connaissent immédiatement leur essence d'une façon parfaite.

1. *Principes*, I, 53, III, 96.
2. *Ibid.*, 61, p. 103.

Digitized by Google

Kant au contraire dénie à la raison spéculative le pouvoir d'atteindre la substance de l'âme. Il admet avec Descartes que la psychologie doit se déduire du jugement « je pense » mais soumet à une critique sévère le procédé de cette psychologie.

« Par ce moi, ou cette chose qui pense, dit-il, on ne se représen-
« te rien de plus qu'un sujet transcendental des pensées = x, ce
« sujet ne peut être connu que par les pensées qui sont ses prédi-
« cats, et en dehors d'elles nous n'en avons pas le moindre con-
« cept (1). »

Et plus loin : « Cette proposition « *je pense* » exprime une intui-
« tion empirique, c'est-à-dire une perception indéterminée, ce qui
« prouve par conséquent que déjà la sensation, qui appartient à la
« sensibilité, sert de fondement à cette proposition concernant
« l'existence, mais elle précède l'expérience qui doit, au moyen des
« catégories, déterminer l'objet de la perception relativement au
« temps (2). »

Ainsi, Kant estime que la proposition *je pense* renferme la proposition *j'existe* parce qu'elle suppose une perception indéterminée, fondée sur la sensation, mais il n'admet pas qu'on puisse en déduire l'existence du *moi* substantiel, précisément parce que le sujet pensant ne fait autre chose que coordonner les données de l'intuition, déterminer des existences dans l'ordre de l'expérience possible, mais ne peut nullement retourner sur soi-même pour appréhender sa propre substantialité.

Ici donc Kant est empiriste, alors que Descartes est idéaliste exagéré: la vérité est dans le milieu. Il nous faut dire avec Kant que nous ne pouvons former la proposition « je pense » sans partir de l'ordre sensible, mais contre lui nous devons conclure que de cette proposition empirique nous arrivons à la connaissance du *moi*, confuse déjà dans tout acte de la pensée, distincte dans la réflexion.

VIII. La possibilité de la connaissance de Dieu est de plus d'importance encore. Résumons les arguments par lesquels Descartes l'établit, ils sont la clef de voûte de tout son système. Après avoir trouvé dans la 2e méditation la certitude de son existence propre, il aborde dans la 3e la question du critère de la certitude, et établit que ce que l'on conçoit clairement et distinctement est vrai. Mais ce criterium pourrait subir des exceptions s'il n'était confirmé

1. *Crit de la raison pure. Paralogismes de la r. p.* Ros. 278. Barni, II, 7.
2. *Ibid.*, Ros. 798. Barni, II, 28.

Digitized by Google

par la connaissance d'un Dieu souverainement véridique rendant impossible l'hypothèse de l'existence d'un génie malin qui mettrait toute son industrie à nous tromper.

Descartes donne deux démonstrations principales de l'existence de Dieu, une, comme il dit, par les effets, c'est-à-dire par l'idée que nous avons de Dieu et que Dieu a mise en nous, l'autre par son essence et sa nature même (1). Quant à la première elle a pour fondement un fait psychologique. Il y a en nous une idée qui représente Dieu, une idée de l'infini qui a en elle beaucoup plus de réalité que les idées qui représentent les choses finies. Or la *lumière naturelle* ou l'évidence, criterium infaillible de vérité, me fait voir qu'il doit y avoir autant de réalité dans la cause efficiente et totale que dans son effet. Ce principe n'est sujet à aucun doute, et ne repose donc pas (dans l'ordre logique) sur la véracité de Dieu.

Cela posé, il est manifeste que l'idée de l'infini ne pourrait être en moi, si elle n'y avait été mise par quelque cause réellement infinie ; cette idée est donc innée au vrai sens du terme et ne peut être en aucune façon une production de mon esprit.

Quant à la notion de réalité attribuée à l'idée de l'infini, il s'agit de réalité représentée; Descartes compare cette perfection de l'idée avec la perfection que possède l'idée d'une machine fort ingénieuse en tant qu'elle est dans l'idée de l'artisan :

« Je parlais seulement de la perfection ou réalité objective de « cette idée de Dieu, laquelle ne requiert pas moins une cause qui « contienne en effet tout ce qui n'est contenu en elle qu'objective- « ment ou par représentation, que fait l'artifice objectif ou repré- « senté, qui est en l'idée que quelque artisan a d'une machine fort « artificielle (2). »

Il est donc manifeste que pour Descartes cet infini est un infini représentatif, de l'ordre purement intentionnel ; dont néanmoins la perfection est telle qu'il ne peut être attribué qu'à une cause externe infinie qui l'a imprimée dans l'âme. Que l'on n'imagine pas, dit-il, que je ne connais l'infini que par la négation du fini, « parce qu'au con- « traire je vois manifestement qu'il se rencontre plus de réalité dans « la substance infinie que dans la substance finie (3)». Il suppose donc que la négation du fini, fait en quelque sorte diminuer celui-ci; il continue en effet son raisonnement :

« et partant j'ai en quelque façon plutôt en moi la notion de l'in-

1. *Réponse aux 1es objections*, I. 395.
2. *Réponse aux 2es objections*, I, 418.
3. *Méd. 3e*, I, 261.

Digitized by Google

« fini que du fini, c.-à-d. de Dieu que de moi-même, car comment « serait-il possible que je doute et que je désire, c.-à-d. qu'il me « manque quelque chose et que je ne suis pas tout parfait, si je « n'avais en moi aucune idée d'un être plus parfait que le mien, « par la comparaison duquel je connaitrais les défauts de ma « nature ? »

Mais un peu plus bas il tient un langage difficile à concilier avec ce qui précède, car, analysant l'idée que nous avons de l'infini, il avoue que nous ne pouvons le comprendre, il suffit « que je juge « que toutes les choses que je conçois clairement, et dans lesquel- « les je crois qu'il y a quelque perfection et peut-être une infinité « d'autres que j'ignore sont en Dieu formellement ou éminemment, « afin que l'idée que j'en ai soit la plus vraie, etc. » Voici bien une notion de l'infini qui peut se déduire de la considération des choses finies : toutes les perfections que je trouve dans les choses, je les attribue éminemment à Dieu ; or il n'y a là rien qui surpasse la faculté de mon esprit. Il est vrai que cela suppose une faculté abstractive dans l'intelligence, faculté que Descartes n'admet pas, puisque, comme nous l'avons dit plus haut, il ne concède pas que la connaissance universelle puisse sortir de la connaissance expérimentale. Cette explication ajoutée à l'argumentation concernant l'idée de l'infini, rend inefficace toute cette démonstration de l'existence de Dieu : une idée en effet telle qu'elle nous est décrite ici n'a pas besoin d'une cause efficiente infinie.

A ce premier argument le philosophe en ajoute un autre, subsidiaire, parce que, dit-il, « on ne se ressouvient pas facilement de la « raison pour laquelle l'idée de l'être parfait doit avoir été mise en « moi, par un autre plus parfait » ; mais cet argument subsidiaire tire néanmoins sa force principale de l'idée innée du parfait : c'est un fait que j'ai l'idée de l'Être infiniment parfait, et que moi je n'ai pas les perfections contenues dans cette idée, par conséquent je ne me suis pas fait moi-même, car dans cette hypothèse je me serais donné toutes ces perfections dont l'idée est en mon esprit. — Tel qu'il est proposé, cet argument ne vaut, lui non plus, qu'en supposant innée l'idée de l'être parfait, il contient cependant un fond métaphysique solide, à savoir que l'être imparfait ne peut exister par lui-même et doit son être à l'être parfait qui est par lui-même. Seulement Descartes n'a pas voulu le faire valoir dans ce sens, bien qu'il entende faire reposer toute sa preuve sur le principe de causalité : « Je pense, écrit-il, qu'il est manifeste à tout le monde que « la considération de la cause efficiente est le premier et le principal

Digitized by Google

« moyen, pour ne pas dire le seul et l'unique, que nous ayons pour « prouver l'existence de Dieu (1). » Néanmoins il ne juge pas que ce soit par un raisonnement proprement dit, mais bien par une espèce d'intuition immédiate du moi que l'esprit arrive à la connaissance de la première cause. « L'idée de Dieu, dit-il, est née et produite avec moi dès lors que j'ai été créé, ainsi que l'est l'idée de moi-même. Et de vrai, on ne doit pas trouver étrange que Dieu en me créant, ait mis en moi cette idée comme la marque de l'ouvrier empreinte sur son ouvrage, et il n'est pas non plus nécessaire que cette marque soit quelque chose de différent de cet ouvrage même, mais de cela seul que Dieu m'a créé il est fort croyable qu'il m'a en quelque façon produit à son image et ressemblance, et que je conçois cette ressemblance, dans laquelle l'idée de Dieu se trouve contenue par la même faculté par laquelle je me conçois moi-même, c.-à-d. que lorsque je fais réflexion sur moi, non seulement je connais que je suis une chose imparfaite, incomplète et dépendante d'autrui, qui tend et aspire sans cesse à quelque chose de meilleur et de plus grand que je ne suis, mais je connais aussi en même temps que celui duquel je dépends possède en soi toutes ces grandes choses auxquelles j'aspire et dont je trouve en moi les idées (2). »

Passons enfin à l'argument fameux dans lequel l'existence de Dieu est déduite de l'idée de l'essence parfaite : « l'existence ne peut non « plus être séparée de l'essence de Dieu, que de l'essence d'un triangle « rectiligne la grandeur de ses trois angles égaux à deux droits, ou « bien de l'idée d'une montagne l'idée d'une vallée (3). » Après avoir développé cette argumentation, notre philosophe, soucieux d'écarter le reproche de cercle vicieux que lui opposent la plupart de ses contradicteurs, veut mesurer (pour ainsi dire) le degré d'évidence qui revient à son raisonnement, car si l'existence de Dieu se déduit de son essence tout comme les propriétés d'un triangle de l'essence du triangle, la certitude de l'existence de Dieu ne pourra pas servir à corroborer les autres vérités de la métaphysique ou de la géométrie. C'est pourquoi la démonstration de l'existence de Dieu doit être plus facile et plus manifeste que toute autre démonstration.

« Certes, si mon esprit n'était prévenu d'aucuns préjugés, et que « ma pensée ne se trouvât point divertie par la présence continuelle « des images des choses sensibles, il n'y aurait aucune chose que je « connusse plus tôt, ni plus facilement que lui. Car y a-t-il rien en

1. *Rép. aux 4es obj.*, II, 64.
2. 3e *Médit.*, I, 290.
3. 5e *Médit.*, I, 313.

Digitized by Google

« soi de plus clair et de plus manifeste que de penser qu'il y a un Dieu, « c.-à-d. un être souverain et parfait en l'idée duquel seul l'existence « nécessaire ou éternelle est comprise et par conséquent qui « existe (1)? »

Il faut l'avouer : dès que nous comprenons une chose fort clairement et distinctement, nous ne pouvons nous empêcher de la croire vraie, mais « je ne puis toujours tenir l'esprit attaché à une même « chose, et lorsque je pense à d'autres choses, ma certitude de celles « que je voyais tantôt clairement serait ébranlée, si je ne savais qu'il « y a un Dieu.» Mais une fois cette vérité acquise, comme je sais que Dieu n'est pas trompeur ensuite de son infinie perfection, je n'ai plus aucune raison de douter des vérités dont j'ai en d'autres temps aperçu l'évidence par voie de démonstration. Ainsi donc : « La dé- « monstration qui prouve l'existence de Dieu est beaucoup plus sim- « ple et plus évidente que celle qui démontre que la somme des « angles d'un triangle est égale à deux droits (2). »

Notons encore ce passage bien explicite :

« Premièrement, nous sommes assurés que Dieu existe, pour ce « que nous prêtons notre attention aux raisons qui nous prouvent « son existence. Mais après cela, il suffit que nous nous ressouve- « nions d'avoir conçu une chose clairement pour être assurés qu'elle « est vraie, ce qui ne suffirait pas, si nous ne savions que Dieu existe « et qu'il ne peut être trompeur (3). »

Dans les *Principes*, rédigés comme le fait noter l'auteur, suivant l'ordre déductif, alors que les *Méditations* suivent l'ordre d'invention, la démonstration tirée de l'idée de l'infini est placée après celle qui part de la seule idée de l'essence divine. Cette dernière est donc fondamentale dans le système, comme d'ailleurs il résulte des considérations que nous avons fait valoir ci-dessus. Au reste la distance entre les deux arguments n'est pas si grande qu'on pourrait se l'imaginer. Si en effet on se met au point de vue de la psychologie cartésienne, l'idée de l'infini est une idée qui surpasse en perfection toute autre idée et dans laquelle les perfections des créatures sont incluses ; c'est donc une idée compréhensive ou bien une idée analogue à celle qui peut s'obtenir par une connaissance intuitive de l'essence divine. Or dans une idée pareille l'essence se manifeste comme contenant nécessairement l'existence ; c'est parce que notre idée de l'essence divine est trop imparfaite que nous ne pouvons y

1. I. 18.
2. *Rép. aux 4e obj.*, II. 292.
3. *Rép. aux 4es obj.*, II. 75.

Digitized by Google

voir la nécessité de l'existence actuelle. Chez Descartes par conséquent l'un et l'autre argument se confond dans l'argument *ontologique*.

La critique de Kant qui, comme on le sait, dans son zèle pour détruire les arguments en faveur de l'existence de Dieu, regarde tous ces arguments comme des formes diverses de l'argument ontologique, est donc assez propre à renverser la théodicée cartésienne. Retraçons-en les grandes lignes.

Trois voies ont été tentées, dit-il, pour prouver l'existence de Dieu, l'ordre observé dans le monde a donné lieu à la preuve physico-théologique, la contingence des êtres a donné la preuve cosmologique, enfin en procédant de simples concepts à l'existence de la cause suprême, on a trouvé la preuve ontologique. Tel est l'ordre selon lequel la raison humaine a découvert ces arguments, mais pour les examiner il faut suivre l'ordre inverse, puisque la preuve ontologique se retrouve dans toutes les autres.

Les observations que Kant accumule contre cette dernière preuve visent directement l'argumentation cartésienne et sont en général assez exactes ; par exemple lorsqu'il fait voir qu'on ne peut déduire l'existence de Dieu du concept de l'être parfait, comme on déduit les propriétés d'un triangle de l'essence de celui-ci :

« Toute proposition géométrique, comme par exemple qu'un « triangle à trois angles, est absolument nécessaire, et on a parlé « ainsi d'un objet qui est tout à fait en dehors de la sphère de notre « entendement, comme si l'on comprenait parfaitement ce qu'on « veut dire avec le concept de cet objet (1). »

Nous ne concéderons pas que l'objet de notre concept de Dieu est tout à fait en dehors de la sphère de notre entendement, mais il nous suffit que ce concept ne soit pas compris parfaitement, pour qu'en effet il soit illicite d'en déduire l'existence de cet objet. — Nous convenons aussi avec Kant sur ce que le jugement par lequel nous affirmons l'existence d'une chose est toujours synthétique, et résulte par conséquent d'une expérience, d'une intuition ; si ce jugement était analytique, la pensée qui est en nous devrait être la chose même (2). En effet attribuer à une intelligence la faculté de connaitre *à priori* l'existence de l'être infini, c'est au fond, identifier cette intelligence avec l'être infini lui-même.

Quant aux deux autres preuves, Kant veut les énerver à l'aide du

1. *Crit. de la raison pure*, Ros. 463. Barni. II. 186.
2. *Ibid.*, R. 466. B. II. 189.

Digitized by Google

principe général de sa critique, à savoir qu'on ne peut passer de l'ordre sensible à l'ordre idéal. Le concept de l'être contingent, dit-il, nous conduit au concept de l'être nécessaire, et non pas à l'existence de cet être, c'est seulement par une argumentation faite sur ce concept que nous lui attribuons ensuite l'existence réelle.

Sans doute ce raisonnement de Kant est inefficace contre la démonstration de l'existence de Dieu appuyée sur le principe de causalité ; quiconque admet que les concepts nécessaires peuvent être abstraits de l'expérience doit consentir à étendre le principe de causalité au delà du monde sensible et par conséquent l'existence de l'être contingent permet de conclure avec évidence à l'existence de l'être nécessaire. Mais comme nous l'avons dit, Kant pas plus que Descartes n'admet cette doctrine de la genèse de nos idées ; l'un et l'autre s'appuient sur un principe de causalité inné. Kant, cependant, a remis son principe de causalité en contact avec l'expérience en lui attribuant la fonction exclusive de relier les données de l'expérience et de constituer ainsi l'ordre de la nature, Descartes au contraire l'a isolé de l'ordre expérimental et a ouvert ainsi la voie à la doctrine de l'occasionalisme dans laquelle toute vraie causalité est bannie de l'ordre sensible.

IX. Ceci nous conduit enfin à comparer la doctrine des deux philosophes concernant la réalité du monde extérieur, et le degré de certitude que l'intelligence humaine possède sur cet objet.

Descartes, dans l'exposé des principes de son doute, déclare que l'existence du monde sensible n'est pas d'immédiate évidence, que tous les objets des sens pourraient avant sérieux examen n'être que des songes, des fantômes subjectifs, et qu'il faut recourir au raisonnement, à l'existence de Dieu et à la véracité divine, pour acquérir enfin la certitude concernant l'objectivité de la perception sensible.

« ... Je ne puis douter qu'il n'y ait en moi une certaine faculté « passive de sentir, c'est-à-dire de recevoir et de connaître les idées « des choses sensibles, mais elle me serait inutile, s'il n'y avait en « moi ou en quelque autre chose une autre faculté active, capable « de former et produire ces idées. Or cette faculté active ne peut être « en moi en tant que je ne suis qu'une chose qui pense, vu qu'elle « ne présuppose pas ma pensée et aussi ces idées-là me sont souvent « représentées sans que j'y contribue en aucune façon, et même « souvent contre mon gré ; il faut donc nécessairement qu'elle soit en

Digitized by Google

« quelque substance différente de moi, dans laquelle toute la réalité « qui est objectivement dans les idées qui sont produites par cette « faculté, soit contenue formellement ou éminemment... et cette « substance est ou un corps, c'est-à-dire une nature corporelle, dans « laquelle est contenu formellement et en effet tout ce qui est « objectivement et par représentation dans ces idées ; ou bien c'est « Dieu même... or Dieu n'étant point trompeur, il est très manifeste « qu'il ne m'envoie point ces idées immédiatement par lui-même, ni « aussi par l'entremise de quelque créature dans laquelle leur « réalité ne serait pas contenue formellement mais éminemment. « Car ne m'ayant donné aucune faculté pour connaître que cela soit, « mais au contraire une très grande inclination à croire qu'elles par- « tent des choses corporelles, je ne vois pas comment on pourrait « l'excuser de tromperie, si en effet ces idées partaient d'ailleurs ou « étaient produites par d'autres causes que des choses corporelles, « et partant il faut conclure qu'il y a des choses corporelles qui « existent (1). »

Ce raisonnement serait excellent si en effet l'existence de Dieu pouvait être prouvée abstraction faite de toute connaissance de l'ordre sensible ; la véracité divine est certes le fondement ontologique de toute vérité, mais il est contraire à toute expérience d'en faire la première vérité connue.

Kant, nous l'avons vu, n'élève pas sa philosophie jusqu'à la connaissance de Dieu, et par conséquent l'argument déduit de la véracité divine est pour lui complètement nul. Mais il admet avec Descartes que dans la sensation intervient un facteur passif, et dès lors il se trouve dans l'impossibilité d'expliquer la provenance de cette affection passive, à moins d'admettre en quelque manière la réalité du non-moi, du monde extérieur. Seulement comme il a déclaré subjectifs l'espace, le temps, la causalité, l'unité, la pluralité, bref tous les concepts de l'entendement, il doit soutenir aussi que la nature du monde extérieur, de l'objet en soi nous est complètetement inconnue, de même que son mode d'action sur nous.

Le fait seul de la distinction entre connaissance *a priori* provenant du sujet connaissant et connaissances empiriques, provenant par conséquent d'ailleurs, distinction qui revient fréquemment dans la philosophie de Kant, est déjà un indice de la pensée du philosophe.

D'autre part il écrit :

« Si donc l'espace (et cela s'applique aussi au temps) n'était pas

1. 6e *Médit.*, I, p. 333.

Digitized by Google

« une pure forme de votre intuition contenant les conditions *a priori* « qui seules font que les choses peuvent être pour vous des objets « extérieurs, lesquels, sans ces conditions subjectives *ne sont rien en* « *soi*, vous ne pourriez absolument porter aucun jugement synthé- « tique *a priori* sur les objets extérieurs (1). »

Dans ces mots, il n'assure pas que les objets en soi sont un pur néant, mais seulement que les objets tels que nous les connaissons, les phénomènes ne sont pas des objets en soi, et que si on enlevait toutes les conditions subjectives de notre connaissance, il ne nous resterait rien de connaissable. Il s'explique en effet :

« Il est donc indubitablement certain.... que l'espace et le temps.... « ne sont que des conditions purement subjectives de toutes nos « intuitions ; qu'à ce point de vue tous les objets sont de purs phé- « nomènes et non des choses données de cette façon telles qu'elles « sont en soi, enfin que nous pouvons dire *a priori* beaucoup de « choses touchant la forme de ces objets, mais pas la moindre sur « les objets en soi qui peuvent servir de fondement à ces phéno- « mènes (2). »

Puisque la possibilité des choses en soi est affirmée dans cette dernière ligne, il n'est pas admissible qu'elle ait été niée quelques instants auparavant. Dans le développement de cette pensée tel que le donne la 2e édition de la critique, la même affirmation se retrouve.

« Dans le phénomène, les objets et même les qualités que nous « leur attribuons sont toujours regardés comme quelque chose de « réellement donné ; seulement, comme ces qualités dépendent du « mode d'intuition du sujet dans son rapport à l'objet donné, cet « objet n'est pas comme manifestation de lui-même ce qu'il est « comme objet en soi (3). »

Enfin dans sa *Réfutation de l'idéalisme*, obligé de traiter expressément la question, Kant se prononce pour la réalité des objets extérieurs. On a beaucoup disputé sur la question de savoir si la pensée qui dirige la *Réfutation de l'idéalisme*, ajoutée à la 2e édition de la Critique, est demeurée d'accord avec la doctrine de la 1re édition. Kant lui-même l'affirme, et les Kantiens modérés le soutiennent avec lui ; les idéalistes extrêmes au contraire assurent que la 2e édition rétracte la première. Il nous semble que Kant avait dans sa première édition spécialement en vue de prouver que nous ne con-

1. *Crit. de la raison pure.* — Remarques gén. sur l'esthét. transc., R. 53. Barni. 103.
2. *L. c.*
3. *Ibid.*, 2e éd., Ros. 718. Barni. I. 106.

Digitized by Google

naissons rien de la nature de l'objet en soi, mais ne voulait pas en nier l'existence réelle; dans la 2e édition, il affirme plus explicitement l'existence de cet objet. Il n'est pas exact de dire que la *Réfutation de l'idéalisme* soit une pure nouveauté ajoutée à la 2e édition; dans la première, la Critique du 4e paralogisme de la raison en contient presque toute la substance :

Kant conclut en effet en cet endroit :

« L'*objet transcendental* qui sert de fondement aux phénomènes « extérieurs tout comme celui qui sert de fondement à l'intuition « interne, n'est ni matière, ni être pensant en soi, mais un principe « à nous inconnu des phénomènes qui nous fournissent le concept « empirique de la première aussi bien que de la seconde espèce (1). »

Le principe nous est donc inconnu, le fait est cependant qu'il y en a un.

La 2e édition établit le raisonnement plus explicite que voici :

« J'ai conscience de mon existence comme déterminée dans le « temps. Toute détermination suppose quelque chose de permanent « dans la perception. Or ce permanent ne peut pas être une intui- « tion en moi. En effet, tous les principes de détermination de mon « existence qui peuvent être trouvés en moi, sont des représenta- « tions, et à ce titre, ont besoin de quelque chose de permanent qui « soit distinct de ces représentations, et par rapport à quoi leur « changement, et par conséquent mon existence dans le temps où « elles changent, puissent être déterminées. La perception de ce « permanent n'est donc possible que par une chose hors de moi, et « non pas seulement *par la représentation* d'une chose extérieure à « moi. Mais comme cette conscience dans le temps est nécessaire- « ment liée à la conscience de la possibilité de cette détermination « du temps, elle est aussi nécessairement liée à l'existence des « choses hors de moi, comme à la condition de la détermination du « temps, c.-à-d. que la conscience de ma propre existence est en « même temps une conscience immédiate de l'existence d'autres « choses hors de moi (2). »

Abstraction faite des détails, cette argumentation est dans le fond exacte; Kant admet que l'expérience interne est impossible sans l'expérience externe, laquelle est immédiate; en cela il se sépare complètement de Descartes comme de Berkeley, qui donnent la première place à l'expérience interne.

1. *Ouv. cit.*, 1e éd., R. 302. Barni, II, 457.
2. *Crit. de la raison pure*, 2e éd, R. 773, Barni, I, p. 287.

Digitized by Google

La *Réfutation de l'Idéalisme* est par conséquent contraire aux tendances extrêmes des Kantiens panthéistes, qui confondent le moi avec la chose en elle-même et prétendent avoir ainsi trouvé le noumène, déclaré par Kant existant, mais inconnaissable.

Autre sans doute est la question de savoir si le philosophe reste constant avec ses principes idéalistes dans sa thèse anti-idéaliste : nous ne le pensons pas. Rappelons-nous qu'il déclare subjectifs non seulement le temps et l'espace, mais encore des catégories d'unité, de réalité, de substance, de cause, d'existence, etc., dès lors à moins de se contredire, comment peut-il invoquer la nécessité de choses extérieures pour déterminer son existence dans le temps ? D'autre part, n'y a-t-il pas contradiction à admettre l'existence de choses, et à les déclarer à la fois inconnaissables ? Quiconque connait l'existence d'une chose, doit nécessairement appréhender en quelque façon sa nature et son action.

Ainsi donc, c'est grâce à une erreur de psychologie que Descartes évite les conséquences de ses principes subjectivistes et idéalistes ; Kant est supérieur à Descartes en psychologie, il ne se trompe pas dans les premières conséquences de son système, mais cherche à les atténuer dans leurs dernières conclusions.

D. RAPHAEL PROOST.

Digitized by Google

LA QUESTION DE SIENNE

ET LA

POLITIQUE DU CARDINAL CARLO CARAFA [1]

(1556-1557).

(Suite).

DÈS le 12 septembre 1556, presque immédiatement après le retour du cardinal Carafa à Rome, B. Navagero pouvait écrire à son gouvernement : « Aujourd'hui le cardinal Pacecho a eu avec le cardinal Carafa une entrevue au cours de laquelle il a été question de l'affaire de la paix : il a confié à une personne de son intimité, qui me l'a répété, que contrairement à son attente et à l'attitude observée jusque-là par Carafa, il l'a trouvé tout disposé à la paix. Ce dernier l'a encouragé à faire des démarches dans ce sens auprès du pape et lui a promis de son côté de seconder ses efforts (2). »

C'est sur ces entrefaites que le neveu de Paul IV eut une première occasion d'entrer en relations avec le duc d'Albe. Celui-ci, par une marche rapide, s'était avancé jusqu'à Grotta Ferrata, après s'être emparé presque sans coup férir des places fortes qu'il avait rencontrées sur sa route : Anagni, qui avait opposé quelque résistance, avait été mis à sac (3). Ces succès faciles et surtout le pillage d'Anagni avaient jeté la consternation, presque le désespoir dans le peuple de Rome ; les moyens de défense dont on disposait étaient manifestement insuffisants, on se croyait déjà revenu aux mauvais jours de 1527. Dans ces conditions, des propositions de paix devaient être accueillies avec enthousiasme par la population (4).

1. V. *Revue bénédictine*, janvier 1905, p. 15.

2. B. Navagero au Sénat. Rome, 12 septembre 1556. *Calendar of State papers*. Venice, t. VI, P. I, p. 611.

3. Sur l'expédition militaire du duc d'Albe, voir Duruy, *Le cardinal Carlo Carafa*, p. 183 ss.

4. Le 22 septembre, Navagero écrit de Rome au Doge : « There is a general fear or rather panic amongst the few persons now remaining in Rome ; so the desire for the adjustement of this difficulty is incredible. » *Calendar, loc. cit.*, p. 638.

Digitized by Google

Le cardinal S. Giacomo avait pris l'initiative de sonder les intentions du duc d'Albe, et celui-ci, par l'intermédiaire de fra Tomaso Manrich, un dominicain qui appartenait à sa famille, avait immédiatement accepté d'entrer en pourparlers (1). Il avait fait remettre aux cardinaux S. Giacomo et du Bellay (2) des lettres, où il les priait de se faire auprès du pape les interprètes de ses dispositions pacifiques : son intervention armée n'avait nullement pour objet la conquête du domaine pontifical, elle ne tendait qu'à prévenir l'effet « des ligues récemment conclues » dans le but d'envahir le royaume de Naples.

Paul IV reçut fort mal ces négociateurs de bonne volonté : le cardinal du Bellay ne réussit qu'à provoquer la colère du vieillard (3), et si S. Giacomo obtint une réponse plus favorable, ce fut grâce à l'intervention du maître de chambre du pape. Paul IV se décida à nommer une commission de quatre cardinaux, — parmi lesquels le cardinal Carafa — pour examiner les conditions proposées par le duc d'Albe (4). Immédiatement il y eut un échange de vues entre ce dernier et les membres de la commission, et l'on convint que les cardinaux S. Giacomo et Carafa auraient une entrevue avec le duc à Grotta Ferrata, le 26 septembre (5).

Au jour fixé, le vieux cardinal S. Giacomo, bien que souffrant de la goutte et en proie à la fièvre, était tout prêt à monter dans sa litière ; les gentilshommes du cardinal Carafa étaient bottés et n'attendaient que le signal du départ. Au dernier moment, S. Giacomo reçut une lettre de son collègue lui annonçant qu'il regrettait de ne pouvoir se trouver au rendez-vous comme il l'avait désiré, que du reste il conservait l'espérance de voir le duc d'Albe bientôt, peut-être même à Rome, et à la satisfaction de l'un et de l'autre. Cette lettre fut aussitôt communiquée au général espagnol.

On sut bientôt qu'à son lever, Paul IV avait appelé son neveu et

---

1. Sur les démarches de Tom. Manrich, voir lettres du même au Doge du 16 et du 19 septembre. *Loc. cit.*, pp. 620, 621 et 627.

2. Le cardinal du Bellay, en se prêtant à ces démarches, secondait à Rome les vues du connétable de Montmorency. Celui-ci, précisément à cette date, multipliait les efforts pour neutraliser l'effet de la légation du cardinal Carafa. Il venait de faire savoir aux ministres du pape qu'en raison de la défection des Farnèse il serait très difficile au roi d'envoyer les secours promis. Voir sur l'attitude du connétable Navagero, *loc. cit.*, p. 629.

3. « El fine di questo ragionamento fu una grandissima villania quanto si possa dir in collera .. » Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el dì 18 di Sett^bre 1556. Orig. : Florence. Arch. d'État. Mediceo, t. 3276.

4. Même lettre de Gianfigliazzo.

5. Lettera delli Ill^mi cardinali deputati al Sr Duca d'Alba. Di Roma alli 22 di Sett^bre 1556. Arch. Vat. Principi, t. I, f. 209, minute.

Digitized by Google

avait eu avec lui un long entretien : le cardinal en était revenu perplexe, préoccupé,et peu après avait congédié ses gens qui l'attendaient (1). Plus tard il répandit le bruit que le pape lui avait fait comprendre que l'entrevue de Grotta Ferrata n'était qu'un traquenard, où certainement il perdrait la liberté et peut-être la vie (2). Mais dans le public on supposa généralement que les ministres français, jaloux de conserver leur influence sur les Carafa, avaient fait au pape de nouvelles promesses et que celui-ci avait été heureux de rompre brusquement ces négociations.

Dans tous les cas une première fois Paul IV dérangeait les plans de son neveu (3).

Ce fut ce même jour, 26 septembre, que le cardinal Carafa, reprenant sans retard l'intrigue qui venait d'échouer à Grotta Ferrata, écrivait à l'un de ses agents les plus dévoués, l'évêque de Terracine, nonce auprès des cantons suisses, pour lui dévoiler ses intentions pacifiques (4).

Le nonce résidait ordinairement à Milan, et la lettre qui lui était adressée devait être mise sous les yeux du gouverneur de la province, le cardinal de Trente. Ce dernier fut fort touché d'apprendre que le pape et le cardinal Carafa désiraient vivement se servir de son intermédiaire pour mener à terme l'œuvre très sainte de la paix, bien plus, qu'ils le pressaient de ne pas se soustraire à cette tâche. On n'a pas oublié que plusieurs mois auparavant, le 22 mars, il avait déjà fait à Carafa des offres de service dans ce sens. Sur-le-champ il fit connaître ses vues sur la marche à suivre : « Deux voies, dit-il,

---

1. Sur tous ces détails, voir Navagero au Sénat. Rome, 26 sept. 1556 *Calendar*... *Loc. cit.*, pp. 644-45.

2. Id. Rome, 7 oct. 1556. *Eod. loc.*, pp. 672-73. D'une conversation du cardinal Carafa avec Navagero : « God knows how much I did to bring about the peace, and how disposed I was to go to the conference, although sure to die, and not merely to be made prisoner as was their intention, and I can prove it, as I am informed that they debated about arresting me under pretence of the Pope's having imprisoned Pirro dell' Offredo, but his Holiness did not consent to my going. » On se rappelle qu'en vertu de son système le cardinal ne devait manquer aucune occasion de gagner les Vénitiens à une alliance offensive et de grossir, au besoin d'imaginer devant eux les torts des Impériaux.

3. Duruy, convaincu, sur la foi de Pietro Nores, que la politique de Carafa s'appuyait uniquement sur l'alliance de la France, comme avant la trève de Vaucelles, attribue au cardinal la responsabilité de la rupture des négociations. D'après lui ces négociations n'avaient pas d'autre but que de gagner du temps jusqu'à l'arrivée des secours promis par Henri II. *Op. cit.*, pp. 191-92. Pieper n'a pas non plus pénétré les intentions de la politique de Carlo Carafa durant cette période. Cf. *Die päpstlichen Legaten und Nuntien*, p. 89 ss.

4. La date de la lettre de Carafa est indiquée par l'évêque de Terracine. « Non piu tosto che alli XII del presente ho ricevuto le lettere di V. S. Illma di XXVI et XXVII del passato... »

Digitized by Google

se présentent pour mettre en train cette négociation : l'une est de conclure tout d'abord une suspension d'armes, durant laquelle on pourra discuter les conditions d'un accord définitif, — l'autre de rétablir dès le début entre les intéressés des rapports pleinement amicaux, empreints de la plus grande confiance. » C'était ce second procédé qu'il recommandait comme le plus efficace. Il se portait garant que le « Sérénissime Roi d'Angleterre » accorderait à ses nouveaux clients les plus grands honneurs, les avantages les plus sûrs. Et il proposait de se rendre lui-même à la cour de Bruxelles pour traiter cette affaire en personne (1).

On ne sait pas quelle fut la réponse du cardinal Carafa (2), mais dès ce moment on peut suivre la trace de négociations engagées avec le duc d'Albe ; les intermédiaires de ces essais d'accommodement sont le cardinal Pacecho, fra Tomaso Manrich et Ferrante di Sanguine, un parent de Paul IV qui était resté attaché au service de Charles-Quint (3). Toutefois le résultat de ces démarches reste très problématique, et le cardinal Pacecho, qui soupçonne les intrigues de Carafa, lui déclare un jour à brûle-pourpoint que « s'il n'a pas vraiment l'intention d'en venir à un accord, il faut en finir avec toutes ces négociations et lui épargner tant de fatigues, à lui et à ses amis (4). »

En réalité Carafa avait cherché un autre confident, et son choix était tombé sur le cardinal Santa Fiora (5). Le 28 octobre, l'ambassadeur florentin et celui de Venise annoncent comme une nouvelle fort importante et très confidentielle, que les deux cardinaux se sont rencontrés déjà à deux reprises, pendant la nuit, dans le plus grand secret, au monastère de S. Lorenzo in Panisperna. A la suite de la première entrevue, qui a eu lieu huit jours auparavant, le cardinal Santa Fiora a député, le 24 octobre, au camp du

1. Je n'ai pas retrouvé la lettre de Carafa, mais seulement la réponse de l'évêque de Terracine. Cette réponse d'ailleurs suffit pleinement pour donner une idée des instructions adressées par le cardinal. — Il vesc° di Terracina al car^al Carafa. Di Milano li XVI d'Ott^bre 1556. Orig. : Bibl. Vatic. Barberini lat. 5716, f. 111.

2. Il est certain toutefois que Philippe II lui-même écrivit au cardinal pour tâcher de l'entraîner dans son parti. « Yesterday morning letters arrived from the court of king Philip adressed to card. Pacheco..... A person who has it from card. Pacheco's own lips... said that there is... a letter from the said king to card. Carafa, so bland and loving that he hopes to win and make him his own. » B. Navagero au Sénat. Rome, 28 Octobre 1556. *Calendar... loc. cit.*, p. 752.

3. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el dì 19 di Ott^bre 1556. — Id. Di Roma el dì 24 d'Ottobre 1556. Orig. : Florence. Mediceo, t. 3276.

4. Id. Di Roma el dì 28 d'Ott^bre 1556. Orig. : *Eod. loc.*

5. Le cardinal Santa Fiora était dans le Sacré Collège un des chefs du parti impérialiste. Ses frères, soit à Naples, soit en Toscane, étaient au service de l'empereur ou de ses alliés.

Digitized by Google

duc d'Albe, son écuyer M. Alessandro Placito de Sienne : ce dernier était de retour dès le lendemain (1).

Cette manœuvre se renouvelle le 3 (2), puis le 8 (3), puis le 14 (4) novembre. Les entrevues ont lieu maintenant au palais du cardinal Santa Fiora, mais Carafa s'y rend au lever du soleil, ou le soir à la nuit, dans un coche bien fermé, qu'on fait entrer par les écuries, alors que les portes du palais sont soigneusement closes. L'ambassadeur florentin finit par croire qu'on touchait décidément à la paix, « surtout en considération de l'extrême nécessité à laquelle on se trouve réduit ici (5). »

Il aurait été sans doute confirmé dans ses espérances s'il avait pris connaissance de la lettre que le cardinal Carafa écrivait, le 12 novembre, à Ruy Gomès et dont le porteur était Fabritio di Sanguine — « mio nipote » — envoyé à la cour de Philippe II par son père Ferrante di Sanguine et par le cardinal Pacecho (6). Carafa exprimait sa confiance que le cardinal Pacecho et le Seigneur Ferrante exposaient la situation dans toute sa réalité, il priait Dieu d'inspirer aux princes et à leurs ministres des pensées de paix « pour mettre fin à tant de souffrances et de ruines, en plaçant au-dessus de toute autre préoccupation la gloire et l'honneur de la Divine Majesté, le repos et la paix de la chrétienté (7). »

Qu'on n'oublie pas qu'à la même époque le secrétaire vénitien, Febo Capella, remplissait sa mission, soit auprès du duc d'Albe, soit auprès de Paul IV et de Carafa avec un zèle et un dévouement auxquels le sénat de Venise devait rendre hommage (8).

Le résultat de ces démarches ne se fit pas longtemps attendre : le 14 novembre l'ambassadeur florentin annonçait qu'on cherchait à ménager une entrevue entre le cardinal Carafa et le duc d'Albe. Cinq jours après, le 19 novembre, une suspension d'armes de dix jours était conclue, par l'intermédiaire du cardinal Santa Fiora, pour permettre aux représentants du pape et du roi d'Espagne de se rencontrer et d'étudier en commun les combinaisons grâce aux-

---

1. B. Navagero au Sénat. Rome, 28 Oct. 1556. *Calendar... loc. cit.*, p. 751. — Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el dì 28 di Ottbre 1556. Orig. : *Eod. loc.*
2. Id. Di Roma el dì 14 di Novbre 1556. Orig. *Eod. loc.*
3. Id. Di Roma el dì X di Novbre 1556. Orig. *Eod. loc.*
4. Id. Di Roma el dì 7 di 9bre 1556. Orig. *Eod. loc.*
5. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el dì 14 di Novbre 1556. Orig. : *Eod. loc.*
6. Id. — *Eod. loc.*
7. Di Roma alli XII di Novembre 1556. Minute : Bibl. Vatic. Barberini lat. 5708.
8. Deliberazioni 1556-57. Senato I. R. 70, f. 56v Reg. orig. Venise, Arch. d'État.

Digitized by Google

quelles on pourrait donner au conflit une solution pacifique (1). Cette entrevue solennelle eut lieu dans une île près d'Ostie, du 24 au 28 novembre (2).

Il n'entre pas dans notre sujet de faire l'histoire de ces négociations : on y aborda toutes les questions préliminaires qui se posaient comme conditions d'une conclusion définitive, la libération des prisonniers, l'évacuation des places du domaine pontifical occupées par les troupes espagnoles, les excuses dues au pape, la situation qui serait faite à Marc Antonio Colonna. D'après Pietro Nores (3), le cardinal avait proposé de céder Paliano à condition que Philippe II abandonnât à son frère, comme compensation, l'état de Sienne. Le duc d'Albe répondit qu'il n'avait pas de pouvoirs assez étendus pour décider une question aussi grave, qu'il était nécessaire de soumettre le cas à Philippe II lui-même. De là la prolongation de la suspension d'armes à quarante jours : les deux parties s'engageaient à mettre ce délai à profit pour négocier à la cour de Bruxelles les conditions d'une paix définitive (4).

Une pareille décision causa un vif émoi : elle souleva aussitôt d'énergiques protestations dans le camp des alliés, de l'enthousiasme dans le peuple de Rome, une joie à peine dissimulée chez les impérialistes de toutes nuances, partout une invincible défiance.

---

1. Le texte de la trêve dans *l'Archic. Stor. Ital.*, t. XII, p. 410. — B. Navagero et Febo Capella au Sénat : *Calendar...* t. VI, P. II, p. 798.

2. V. description de la rencontre du cardinal Carafa et du duc d'Albe à Ostie dans une lettre de Gianfigliazzo al Duca di Fiorenza du 28 9bre 1556; Mediceo, *loc cit.* cf. Navagero au Doge et au Sénat. Rome, 22 Novembre 1556. *Calendar... loc. cit.*, p. 512.

A propos de ces conférences d'Ostie, Duruy fait les observations suivantes : « On ne s'explique pas facilement la conduite du cardinal Carafa en cette occasion. Que signifient ces ouvertures faites subitement au lieutenant de Philippe II par l'auteur même de la guerre ? qu'il négocie une trêve, qu'il cherche à gagner du temps, rien de mieux... mais voici que, l'armistice conclu, c'est la paix même qu'il propose au duc d'Albe... L'unité de sa conduite semble ici brisée, le développement si logique jusqu'alors de ses plans paraît interrompu.

La seule explication de cette énigme, c'est qu'il céda à une de ces inspirations subites, qui font abandonner brusquement la marche d'une partie savante, pour tenter à l'improviste quelque prodigieux coup d'audace..... Tandis qu'il discutait avec le duc d'Albe les articles de la trêve de quarante jours, des horizons nouveaux lui étaient apparus. Une sorte d'illumination intérieure lui montra sa fortune toute faite... » *Op. cit.* pp. 202 et 203. On voit par cette seule citation, que l'auteur n'a pas saisi l'idée directrice de la politique de Carafa durant cette période ; en cette circonstance plus que jamais celui-ci était fidèle à son programme.

3. Pietro Nores, *Op. cit.*, p. 154. Cf. lettres de Navagero au Sénat des 26, 27 et 29 novembre 1556. *Calendar... loc. cit.*, p. 815 ss.

4. Le document le plus intéressant que j'aie trouvé jusqu'à présent sur les négociations d'Ostie est un mémoire intitulé : « Copia di un scritto di mano di mons. Rmo Caraffa de lo que se concluyo en el ultimo abocamento de Porto y lo que a el se ha respondido. » Cette copie officielle destinée au cardinal Pacecho avait été prise sur l'original qui était entre les mains du duc d'Albe : Florence. Mediceo, t. 3724, f. 444.

Digitized by Google

Le cardinal Carafa avait caché ses projets aux ministres français; il ne leur fit part de la suspension d'armes de dix jours qu'après qu'elle eut été conclue. On devine quel fut leur étonnement. Le jour même de la conclusion ils écrivaient au roi : « quant à la suspension d'armes seule et en soy, nous n'y avons pas grand mal, mais cet abouchement avec le duc d'Albe et cette façon de ne nous communiquer rien qu'après coup et quand s'est *(sic)* fait pourroit à qui voudroit estre soupconneux, faire penser qu'il se doit là traitter quelque chose que l'on ne veut point que nous entendions : mêmement que nous entendons d'ailleurs que le cardinal Camerlengo va démain devers le dit duc d'Albe et ce jourd'huy dine avec led. card. Carafa, faisans ensemble les démonstrations de bonne chère qui se pourroient faire en une paix arrestée et conclue, et sommes advertis que ces jours passés le dit Camerlengo disoit à qulqu'un de ses amis qu'il n'estoit hors d'espérance de faire une bonne paix entre le pape et le roi d'Angleterre, et mesmes à l'adventure de luy gagner ledit S. Père et le mettre à son party (1). »

Ainsi le cardinal Carafa ne pouvait découvrir ses plans tant soit peu sans risquer de tout compromettre, sans exciter les plus graves soupçons. Ingénieux et sans scrupules, il trouva une réponse facile aux objections des alliés : il protesta qu'en signant la suspension d'armes il avait voulu seulement gagner du temps, « nous déclarant et affirmant que tout ce qu'il en a fait et fera n'est point pour venir à aucune conclusion d'accord, ce qu'il promet ne faire jamais sans le bon gré et vouloir de Vostre Majesté (2). » C'est la méthode de défense qu'il adoptera également avec le duc de Ferrare et Venise: dès le 4 novembre, à l'évêque d'Anglone qui l'interroge à ce propos et lui exprime ses inquiétudes au sujet des bruits d'accord qui circulent, il répond en souriant que « ce sont de pures paroles pour gagner le plus de temps possible en attendant l'arrivée du secours de sa Majesté Très Chrétienne : on peut espérer que le 25 de ce mois de novembre ces troupes auxiliaires se mettront en route pour Rome ; Notre Seigneur est plus ardent que jamais, et en aucune façon on ne pourrait lui persuader de conclure un accord à moins qu'on ne lui offrit des conditions exceptionnellement honorables. »

---

1. De Selve et Lansac au Roy, de Rome 19 9bre. Ribier. *Lettres et mémoires d'Etat*, t. II, pp. 668-69.

Le 25 novembre, à la suite de lettres reçues de France, l'ambassadeur de Selve envoya son secrétaire à Ostie, pour remontrer au cardinal qu'il ne devait prendre aucun engagement sans le consentement du roi. — Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el dì 28 di Novbre 1556. Orig. : *loc. cit.*, t. 3276.

2. Ribier, *loc. cit.*

Digitized by Google

Dans ce dernier cas le cardinal promettait à l'ambassadeur de le tenir au courant des négociations (1).

Les alliés parurent se contenter de ces explications (2) ; et néanmoins par sa démarche hardie Carafa avait semé les germes d'une défiance qui se réveillera au moindre souffle et que toutes ses habiletés n'arriveront jamais à vaincre complètement (3).

Ce fut également par ce motif, d'ailleurs fort plausible, la nécessité de gagner du temps jusqu'à l'arrivée des secours français, que le cardinal Carafa endormit les soupçons de son oncle. Il est certain qu'à cette époque la fureur de Paul IV contre les Espagnols était particulièrement violente. Qu'on lise les dépêches des ambassadeurs résidant à Rome, celles de Navagero en particulier, on y trouve partout la trace de ces accès d'indignation dans lesquels il exprimait en termes passionnés sa haine vigoureuse. De la part du cardinal Carafa c'eût été imprudence grave de cacher absolument à son oncle ses projets de négociation, et surtout de ne pas les justifier par un prétexte qui laisserait au vieillard ses espérances d'anéantir la puissance espagnole en Italie (4).

D'un autre côté, autour du pape il se faisait comme une conspiration en faveur de la paix : la plupart des cardinaux, des hommes d'autorité comme Camillo Orsini (5), les ambassadeurs intéressés (6) lui représentaient la nécessité d'en finir avec cette guerre et insistaient sur ses devoirs de chef de l'Église, de père universel obligé par sa charge de maintenir l'union entre les princes chrétiens, de les grouper contre le Turc. Le 26 octobre, on avait vu arriver à Rome l'évêque Dolfino, nonce auprès du roi des Romains : il venait au nom de Ferdinand, rendre compte de la situation religieuse de

1. Il Vesc° di Angloue al duca di Ferrara. Di Roma a IIII di Nov^bre 1556. Orig. : Modène, Arch. d'État. Cancellaria Ducale. Carteggio degl' ambasciatori all'estero. Roma B^a 34.

2. Id. Di Roma alli 28 di 9bre 1556. *Eod. loc.*

3. V. par exemple lettre de Du Gabre au Roi. De Venize ce XXIII° de décembre 1556. Edit. Alex. Vitalis., pp. 204-207.

4. B. Navagero au Sénat. Rome, 20 novembre 1556. *Calendar... loc. cit.*, pp. 800-802. On voit par cette dépêche que le pape ne croyait pas au succès de ces négociations de paix, bien plus, qu'il ne le voulait pas.

Dans une dépêche du 29 novembre le même ambassadeur, rapportant une appréciation du cardinal Médici, laisse entendre combien les intentions du cardinal Carafa et celles du pape étaient différentes. « ... Cardinal Caraffa may be supposed to wish for the agreement, knowing by experience that the war can bring no profit to his family, which profit may be supposed to be his aim and object, though possibly the Pope may have some other opinion. » *Loc. cit.*, p. 829.

5. B. Navagero au Sénat. 30 novembre 1556, *loc. cit.*, p. 831.

6. V. par exemple Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el dì 21 di Nov^bre 1556. Orig.: Mediceo, *loc. cit.*

Digitized by Google

l'Allemagne qui était aussi grave que possible, et en même temps avertir le pape que la guerre actuelle ne contribuait pas peu à favoriser les progrès des hérétiques (1). De l'Angleterre, où il travaillait avec un zèle infatigable à la restauration de l'unité catholique, le cardinal Polus faisait entendre des avertissements semblables (2).

Le pape ne pouvait rester complètement sourd à ces avertissements, il était particulièrement soucieux de ne pas encourir le reproche d'avoir manqué à ses devoirs de « Père commun » et, tout en maintenant son attitude nettement hostile contre les Espagnols, on le verra préoccupé au moins de sauver les apparences, il répétera qu'il est tout disposé à la paix pourvu que l'honneur du Saint Siège soit sauf.

Une situation complexe et embrouillée comme celle-là était faite pour plaire au cardinal Carafa : il possédait le secret ou de déchaîner les fureurs belliqueuses de son oncle, ou de le ramener au sentiment de ses devoirs de pasteur. Dans ce dernier rôle ses ennemis devenaient ses auxiliaires les plus sûrs.

Quand le cardinal fut parti pour Ostie, le pape, dans une conversation publique, eut occasion de dire : « Nous aurons une paix universelle ou une guerre terrible (3). » Ce qui signifiait que la paix était possible seulement dans le cas où les Espagnols se soumettraient à ses conditions et à ses exigences. Ces exigences ne sembleraient-elles pas excessives aux vainqueurs de l'Italie ? Paul IV, sans tenir compte des modifications profondes qu'avait subies la société, entretenait cette illusion que la tâche de la papauté au XVI· siècle était la même que celle qui s'était imposée à elle au moyen-âge ; il avait cette faiblesse de confondre les humiliations qui étaient la conséquence de ses propres erreurs avec les injures faites au Saint Siège, bien plus il ne s'avouait pas ses erreurs, et ces tendances avaient été accrues par le spectacle des humiliations réelles imposées à la papauté depuis cinquante ans par les princes catholiques: de là un état d'âme dont les notes principales étaient une irritable défiance, une susceptibilité toujours en éveil, une intraitable raideur.

Le cardinal Morone nous a décrit sur le vif cet état d'âme : « Je tiens pour certain, écrit-il au cardinal Polus que, si on use de ménagements, Sa Sainteté s'adoucira quelque peu et de nouveau retrou-

1. *Calendar... loc. cit.*, p. 752.
2. V. par ex. lettre à Paul IV. De Londres 7 décembre. *Calendar... cal. loc.*, p. 849.
3. « La mattina delli 25 N. S. hebbe a dir publichamente a tavola quando desinava : o noi haremo una universale pace o una grandissima guerra. » — Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma alli 28 di Novbre 1556. Orig.: Mediceo, *loc. cit.*

Digitized by Google

vera pour Sa Majesté (Philippe II) des sentiments de Père. Autrement si Elle peut soupçonner que son honneur, — lequel, en raison de la place qu'Elle occupe, Elle confond avec l'honneur de Dieu lui-même,— est atteint en quelque point si petit soit-il, jamais la chrétienté ne trouvera le repos : plutôt que de conclure la paix en sacrifiant son honneur entendu à sa manière, Sa Sainteté ira au martyre. Et cette manière d'entendre son honneur, Elle la fonde sur la piété envers Dieu, sur la conservation de son office ici-bas, sur le salut de tout le peuple chrétien (1). Elle tient pour assuré qu'on ne fera jamais rien de bon au milieu de ces besoins immenses, de ces perturbations de la chrétienté, soit pour extirper les hérésies, soit pour opérer la réforme de l'Église et des mœurs, soit pour faire toute autre bonne œuvre, tant que l'honneur du Vicaire de Jésus-Christ et de ce Saint-Siège ne sera pas élevé au-dessus de la tête de tous les chrétiens et surtout des grands princes tels que ce roi sérénissime. Que V. Srie Illme en ait la certitude. Si on perd de vue ce but, tout les efforts que l'on tentera pour l'amener à la conclusion de la paix seront vains. En supposant même que le roi de France renonçât à fournir les secours qu'il a promis et que Sa Sainteté, abandonnée de tout le monde, en fut réduite à l'extrémité, Elle restera intraitable et opposera d'autres moyens de résistance. L'Illme cardinal Caraffa est après Dieu l'unique personne qui puisse faire plier Sa Sainteté ; et je crains même que dans ce cas il ne puisse vaincre son obstination, surtout étant donné qu'aux yeux du monde nous avons été vaincus dans cette guerre .. (2) »

Ces appréciations d'un des hommes les plus perspicaces et les plus expérimentés de la cour romaine ont une haute valeur : une fois de plus elles attestent combien les vues de Paul IV étaient différentes de celles de son neveu.

*
* *

Aussitôt après la conclusion des conférences d'Ostie, sans perdre de temps, le cardinal Carafa mit à profit le délai dont il disposait. Dès le 2 décembre on savait que Mgr Federigo Fantuzzi, auditeur de rote, était envoyé à la cour de Bruxelles (3) : il se mettait en

1. « Piu presto S. Sta patirà il martirio che lasciarsi condurre alla pace senza l'honor suo inteso nel modo che S. Sta intende, il qual modo S. Sta fonda nella pietà verso Dio et nella conservatione dell' officio suo in terra et nella salute di tutto'l popolo cristiano... »

2. Il. Card. Morone al Card. Polo legato in Inghilterra. Di Roma alli 28 di Novbre 1556. Orig.: Arch. Vatic. 64, t. 32, f. 216.

3. Vesco d'Anglone al D. di Ferrara. Di Roma li 2 Decembre 1556. Orig.: Modène Arch. d'État., *loc. cit.*

Digitized by Google

route le 11 décembre (1). Le secrétaire D. Francesco Pacecho recevait une mission semblable au nom du duc d'Albe (2). Le 10 décembre, Giulio Orsini partait pour la cour de France (3). Le cardinal Carafa était tellement absorbé par la mise en train de ces négociations qu'il ne recevait plus personne (4) : lui-même quittait Rome presque à l'improviste au matin du 15 décembre et se rendait en qualité de légat à Venise.

La curiosité publique était fort surexcitée par ces démarches multipliées ; on restait divisé sur la question capitale qui dominait toute la situation : aboutirait-on oui ou non à la paix ? Les deux opinions extrêmes avaient des partisans : « Au dire de ceux qui croient à la paix, rapporte l'ambassadeur florentin, on a constaté au Vatican qu'il existe entre N. S. et ces ministres français du mécontentement et des démonstrations de défiance. Les Français se plaignent que cette trêve ait été conclue sans leur consentement, et leurs soupçons sont encore accrus par les marques d'affection que se sont prodiguées le duc d'Albe et le R^me^ Carafa : ils seraient convaincus que la paix est faite en secret. On considère encore que les intérêts du R^me^ Carafa doivent le pousser à cet accord, car il obtiendra du roi Philippe en propriété tout ce qu'il demandera. Le royaume de Naples est tout voisin, celui de France fort éloigné; les parents des Carafa possèdent leurs biens dans le Royaume: de tout cela on conclut que le pape aura toujours avantage à s'entendre de préférence avec le roi Philippe. De plus il paraîtrait que le roi de France n'a pas prêté à N. S. cette protection vigoureuse qu'on avait espérée et voulue (5). »

Il en est d'autres qui s'attendent à la guerre ; ils allèguent que le pape exigera, comme première condition de la paix, qu'on lui restitue tout ce qui lui appartient : or la question de Paliano est là qui empêche tout accord... En outre les Impériaux exigeront des garanties pour la sécurité du Royaume et, comme on ne pourra pas leur en donner, ils continueront à occuper les places frontières de l'état pontifical, ce qui est contraire à la dignité du pape. En fait on voit qu'ils travaillent activement à fortifier les places principales

1. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el di 12 di Decembre 1556. Orig.: Florence. Mediceo, *loc. cit.*

2. Card. Morone al Card. Polo. Di Roma alli 12 di Decembre 1556. Orig.: Arch. Vat., *loc. cit.*, f. 219-220.

3. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el di X di Decembre 1556. Orig.: Florence. Mediceo. *loc. cit.*

4. Alfonso Fantuzzi alli quaranta del reggimento di Bologna. Di Roma ai 2 di X^bre^ 1556. Orig.: Bologne. Arch. d'Etat. Lettere dell' amb^re^ al senato.

5. Id. Di Roma ai 16 di X^bre^ 1556 : *Eod. loc.*

Digitized by Google

qu'ils ont occupées. » Des bruits qui annonçaient la venue de l'armée française en Piémont, le rôle du duc de Ferrare étaient également considérés comme des indices d'un état d'esprit tourné à la guerre (1).

Rien d'étonnant que ce double courant de conjectures : le cardinal Carafa lui-même ne savait pas si ses intrigues mèneraient à la reprise des hostilités ou au contraire à la conclusion de la paix.

Le moment était venu où il allait pouvoir donner toute la mesure de ses talents diplomatiques et risquer la partie décisive de ce jeu si compliqué et si dangereux qu'il avait osé engager. D'une part il continuait à exciter la France, Venise et les princes italiens contre l'Espagne, d'autre part il entamait publiquement à la cour de Bruxelles des négociations dont l'enjeu était Sienne. Jusque-là il avait si habilement conduit ses opérations que des deux côtés on semblait rechercher jalousement sa clientèle. Le 28 novembre, Ruy Gomès lui exprimait son désir de s'employer à son service (2), et un mois plus tard, dans une lettre remise au duc de Guise, Henri II lui disait son regret de ne pouvoir « en personne satisfaire à ce que j'ay donné charge à mon cousin le duc de Guyse porteur de ceste faire exécuter pour les affaires et occasions qui se offrent... (3) »

On ne possède que peu de documents concernant la mission de Giulio Orsini à la cour de France ; de sa correspondance je n'ai retrouvé qu'une lettre datée de Ferrare dans laquelle il rend compte de son entrevue avec le duc Hercule. Toutefois ce document suffit pour nous éclairer sur les vraies instructions de l'agent de Carafa : « On ne pourrait souhaiter chez ces seigneurs, écrit-il, un plus bel entrain : leur désir de la guerre n'a d'égal que la crainte qu'on en vienne à un accord. Ils m'ont assuré que Sa Majesté (Henri II) est absolument ferme dans sa résolution, qu'elle a amassé, qu'elle amasse encore chaque jour d'extraordinaires et énormes réserves

1. Ces appréciations sur la situation générale sont empruntées à une lettre du fin diplomate florentin, Gianfigliazzo : Di Roma el dì 5 di Decembre 1556. Orig., *loc. cit.*

2. « Rescebi la carta di V. S. de XII d'este y por la relacion que hizo aca el señor fabricio de sangro se ha entendido la dispusicion en que alla quedavan las cosas, y la voluntad que V. S. tiene al assyento y pacificacion dellas. Dios sea servydo... de darme ocasion en que yo pueda mostrar a V. S. la voluntad que tengo de le servir... » En Brussell a XXIX de IX^bre 1556. Orig. Ruy Gomes de Silva conde de Melito al Illmo y R^mo señor el señor Car^l Garrafa : Arch. Vatic., Principi, t. 1, f. 182.

3. Escript à S. Germain en laye le XXme jour de décembre 1556. Orig. : Arch. Vatic., Principi, t. 1, f. 184.

Digitized by Google

d'argent, que je puis être certain de la trouver elle et ses ministres animés des meilleures dispositions (1). »

Ce n'était pas là assurément le langage d'un messager de paix. Dans cette même lettre il fait allusion à des intrigues (mali offitii) qui auraient été ourdies pour desservir le cardinal Carafa auprès du roi de France, et à propos desquelles est cité le nom de Monsieur de Selve. On comprend que cette allusion se rapporte aux défiances qu'avait éveillées la conclusion de la trêve. D'autres documents permettent de connaître la fâcheuse impression produite à la cour de France par les nouvelles qui étaient venues alors de Rome. L'ambassadeur vénitien, Giacomo Soranzo, écrivait le 21 décembre de Poissy : « Sa Majesté Très Chrétienne laisse paraître une grande défiance, elle est très inquiète : quand l'agent du cardinal Carafa (2), s'est présenté, par trois ou quatre froncements de sourcils elle lui a fait comprendre qu'il eut à se retirer de sa présence (3). » G. Orsini avait mission de dissiper ces inquiétudes et « de mettre le roi au courant des choses d'ici (4). » Par-dessus tout — et c'est en cela que consiste l'importance de cette mission — il devait se rendre compte « in viso » de l'état des préparatifs, de l'importance des secours qu'on destinait au pape (5) ; le cardinal Carafa ne voulait s'en rapporter qu'à un témoin oculaire et sûr : selon la réponse qu'on lui apporterait il se déciderait à la paix ou à la guerre.

Enfin, à en croire l'ambassadeur vénitien, l'agent pontifical devait « faire savoir au roi de France que les Siennois de Montalcino lui ayant fait l'abandon de leur liberté, le Pape priait Sa Majesté Très Chrétienne de conférer cet état au duc de Paliano, de la même façon que le roi d'Angleterre était disposé à lui donner Sienne avec le reste du territoire (6). » On peut supposer que cette information, exacte dans le fond, renferme une part d'erreur. Qu'Orsini ait été chargé de solliciter la cession de Sienne, cela est parfaitement conforme aux plans des Carafa ; qu'il ait mis Henri II au courant des

---

1. Da Ferrara li 16 di Decembre del 56. Copie du temps : Arch. Vatic., *eod. loc.*, f. 178.

2. Cet agent est César Brancatio qui résidait alors à la cour de France en qualité de nonce.

3. Giacomo Soranzo au Sénat. Poissy, 21 décembre 1556. *Calendar... loc. cit.*, p. 878. Cf. lettre du cardinal Carafa à Catherine de Medicis. Di Venetia alli 26 decembre 1556. Publiée par Duruy, *op. cit.*, p. 381.

4. Card. Carafa al Commendone. Di Roma alli XII di X^bre 1556. Orig. : Arch. Vatic., Principi, t. 22. n° 102.

5. *Eod. loc.* — Cf. B. Navagero au Sénat. Rome 12 décembre 1556. *Calendar... loc. cit.*, p. 858. — Gianfigliazzo, al D. di Fiorenza. Orig. : Florence, Mediceo, *loc. cit.*

6. Giac. Soranzo au Sénat. Reims, 18 juin 1557. *Calendar... loc. cit.*, pp. 1174-75.

Digitized by Google

soi-disant concessions faites par Philippe II, c'est fort peu vraisemblable. Au reste un document précis permet d'éclairer la question. Le duc de Ferrare n'avait pas tardé à être informé du vrai résultat des conférences d'Ostie, du but réel de la mission de Mgr Fantuzzi à Bruxelles. Il sentait qu'après avoir fait de grandes dépenses pour entrer en campagne et s'être gravement compromis aux yeux des Impériaux, il allait être abandonné par les Carafa. Pour prévenir un accord et faire échouer les combinaisons échafaudées autour de Sienne, il s'empressa de mettre Henri II au courant de la situation vraie, avant l'arrivée de Giulio Orsini (1). Entre autres choses, il faisait entendre « que les ministres du pape se plaignaient que le roi n'avait pas observé le chapitre des capitulations de la ligue relatif aux territoires des Siennois occupés présentement par les Français (2). Ces territoires devaient être donnés à la maison des Carafa, ce serait d'autant plus facile que la république de Montalcino avait déclaré se livrer totalement à la dévotion de Sa Sainteté. » Sa Majesté ainsi avertie pourrait donner la réponse qui lui semblerait la meilleure. Les Carafa réclamaient donc la partie française de l'état de Sienne presque comme une chose due ; cet abandon était une des conditions de la ligue, non pas le préambule d'un accord quelconque.

On voit que la mission de Giulio Orsini était assez complexe et cachait beaucoup de dessous.

Mgr Federico Fantuzzi (3), envoyé à Bruxelles, était chargé, en vertu de ses instructions, de conclure cette paix dont les préambules avaient été discutés dans les conférences d'Ostie. Ce prélat avait déjà accompagné le cardinal de Pise dans sa légation manquée de

1. Il detto Sr Giulio et il S^er Nontio desinarno alli V di questo col conestabile et doppo desinare hebbero audienza del re et havendosi fornito (sic, pour finito) ben poco inanti di cavare la zifra delle sudette lettere che erano longhissime, et essendosi per sorte accaduto ad esser l'ultima di tutte quella a punto che comincia : Gia scritta la nostra siamo stato a longo ragionamento col S^er Giulio Orsino, etc., che è quella che V. E. desiderava che fosse communicata al re inanti che detto S^er Giulio li parlasse, accio che intendendo le doglianze che fanno i ministri del papa de non esser loro stato serv [ato il c]^a ontenuto della capitolazione della lega di dar alla casa Caraffa quelli [territorii]^a di Siena che la M^ta sua possede de presente, essendosi massimamente contentata la repub^ca di Montalcino di darsi total^te sotto la devotione di S. Sta... S. M^ta potesse, essendone avvertita, rispondere come meglio li pareva, mandai subito il secretario... » Le roi se montra très reconnaissant de cette communication. — G. Alvarotti al D. di Ferrara. Di Poissi alli IX di Genaro 1557. Orig. — Modène, Arch. d'État, Carteg. degl' Ambr^i all' estero Francia B. 33.

2. C'était le 13e article des capitulations de la ligue. V. Duruy, *op. cit.*, p. 80.

3. On écrit ordinairement Frederico Fantuccio : l'orthographe adoptée ici est celle de la signature autographe du prélat.

a. Le feuillet est déchiré en cet endroit.

Digitized by Google

1556 (1), il avait assisté aux côtés du cardinal Carafa aux négociations entamées avec le duc d'Albe (2) : il connaissait donc son terrain. Du plus il appartenait au cercle des amis et des clients du cardinal Morone qui le considérait comme « un personnage très adroit (3) », et pour cette raison il était tenu en suspicion par les partisans de la France (4). Son voyage, déjà décidé le 2 décembre, était devenu douteux trois jours plus tard. Les ennemis de Carafa n'avaient pas eu de peine à persuader à Paul IV qu'il compromettait gravement sa dignité en envoyant un de ses agents à Philippe II, et aussitôt le pape avait défendu qu'on engageât la moindre négociation en son nom (5). La mission de Fantuzzi prenait un caractère privé : il était l'envoyé non du pape, mais du cardinal Carafa.

En réalité, en dépit des termes de l'instruction qu'il emportait Mgr Fantuzzi n'avait pas d'autre but à atteindre que de ménager des intérêts privés : dans cette instruction on s'informait des conditions auxquelles Philippe II accepterait la paix, on insistait sur la nécessité de réparer l'injure faite à Sa Sainteté, père commun, chef de tous les chrétiens, de restituer les places occupées, de donner des compensations ; mais en réalité de tout cela Fantuzzi ne devait pas avoir cure. Les dernières lignes de l'instruction seules avaient de la valeur : « Je m'en remets du reste à votre prudence, disait le cardinal, nous avons eu ensemble de longs entretiens et vous avez pu savoir quels sont mes désirs, quels sont les desseins que j'ai dans l'esprit (6). »

Plus tard, lors du procès des Carafa, ce mystère fut dévoilé. Fantuzzi, appelé à déposer, confessa que « cette instruction était fictive. Le vrai, l'unique but de ma mission était de savoir si le roi Philippe était disposé à donner l'état de Sienne au frère du cardinal en échange de Paliano : si la réponse était favorable, le cardinal, avec toute sa famille, était décidé à entrer au service du roi. Autrement

1. Gio. And. Calligari a Commendone. Di Roma alli 30 di Maggio 1556. Orig. : Arch. Vatic., Principi, t. 23, n° 1.

2. Alfonso Fantuzzi alli quaranta del reggimento di Bologna. Di Roma ai 25 di 9bre 1556. Orig. : Bologne, Arch. d'État, Lettere dell' Ambre al Senato, 1556,

3. Card. Morone al Card. Polo legato in Inghilterra. Di Roma alli 12 di Decembre 1556. Orig. : Arch. Vatic., 64, t. 32, f. 219-220.

4. Il Vesce d'Anglone al D. di Ferrara. Di Roma li II Decembre 1556. Orig. : Modène, Arch. d'État, *loc. cit.*, Roma, Be 34.

5. *Eod. loc.* — Item Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el dì 5 di Decembre. Orig. : Florence, Mediceo, *loc. cit.* — It. Morone al Card. Polo, *loc. cit.* : « Mons. Fantuccio andò hieri alla Mta Sua a nome solo del Rmo Caraffa. »

6. Imprimé dans *Arch. Stor. Italiano*, t. XII, p. 412.

Digitized by Google

il ne serait ni ami ni serviteur (1). » Interrogé sur le même point, le cardinal Carafa confirma la déposition de son ancien agent : « Mgr Fantuccio eut ordre de ne pas diriger ses négociations d'après cette instruction, mais de prendre en considération seulement ce que je lui avais dit de bouche. On rédigea cette instruction uniquement pour la montrer aux Français (2). »

La mission de Fantuzzi pouvait donc, dans un certain sens, conduire à la paix : à lui était échu le soin de constater l'effet produit sur l'esprit de Philippe II par cette machine de guerre si savamment et si laborieusement agencée par le cardinal Carafa depuis six mois.

En se rendant à Venise, le cardinal se proposait de parfaire son œuvre : le moment semblait venu pour lui de recueillir le fruit de sa politique. Il était parti de Rome à l'improviste, de grand matin, sans que les cardinaux eux-mêmes eussent été informés et, pour égarer les recherches, il avait feint de prendre la route de Cività Vecchia (3).

Le jour suivant, en consistoire, le pape avait annoncé qu'il était allé à Venise « pour rendre à la République un compte authentique de tout ce qui s'était passé au cours de la guerre et, en même temps, pour savoir s'il était vrai que le roi Philippe eût remis à l'arbitrage de la Seigneurie la solution de sa querelle (4). » Ce bruit répandu par les Espagnols encourageait les espérances de ceux qui attendaient comme une éventualité prochaine la conclusion de la paix. Dans le consistoire du 20 décembre le cardinal était solennellement proclamé légat en Italie « et ad quoscumque principes in Italia ei declinare contigerit (5). »

Le pape persistait dans l'attitude qu'il avait prise depuis l'ouverture des hostilités : il affirmait hautement « son désir de la paix, à la condition que la dignité du Saint-Siège fût pleinement sauvegardée. » Mais cette dernière restriction en disait long. Il est probable que, contrairement à son habitude, il n'affichait pas ses vrais sentiments en public ; plusieurs, et des plus avisés, pouvaient s'y trom-

1. Bibl. Vatic. Barberini, lat., LXII, 12, f. 97.

2. *Eod. loc.*

3. Alfonso Fantuzzi alli quaranta del reggimento di Bologna. Di Roma ai 16 di X^bre 1556. Orig. : Bologne, Arch. d'État, *loc. cit.* — Item : Il Vesc^o d'Anglone al D. di Ferrara. Di Roma 16 X^bre 1556. Orig. : Modène, Arch. d'État, *loc. cit.*

4. Il Vesc^o d'Anglone al D. di Ferrara. Di Roma a 19 X^bre 1556. Orig. : Modène, Arch. d'Ét., *loc. cit.* — It. B. Navagero, Rome, 17 et 19 décembre 1556. *Calendar... loc. cit.*, p. 870 et 874. — It. Morone al Card. Polo. Di Roma il 19 di X^bre 1556. Orig. : Arch. Vatic., 64, t. 32, f. 221.

5. B. Navagero au Sénat. Rome, 20 décembre 1556. *Calendar... loc. cit.*, p. 876.

Digitized by Google

per ; l'ambassadeur florentin, par exemple, estimait qu' « à en juger d'après les bonnes et saintes dispositions de N. S. », on en viendrait bientôt à quelque accommodement. Mais dans ses conversations particulières avec Navagero il se retrouvait tel qu'auparavant, anti-impérialiste à outrance, jaloux « de chasser les barbares », de rendre la liberté et la paix à l'Italie en réunissant toutes ses forces contre l'envahisseur (1). Dans son esprit la suspension d'armes n'était vraiment pas autre chose qu'une ruse de guerre imaginée fort à propos pour gagner du temps, pour attendre l'arrivée des secours français ; à Rome il jouait auprès de l'ambassadeur vénitien le même rôle que le cardinal à Venise, auprès de la Seigneurie.

Le cardinal était arrivé à Venise le 21 décembre, on l'avait reçu avec les honneurs réservés aux plus grands princes (2) : le 23 et le 27 décembre (3), puis le 2 janvier, il avait été admis à exposer devant le Sénat réuni en audience solennelle l'objet de sa mission. « Il avait fait l'historique des événements qui s'étaient succédé depuis le commencement du pontificat de Sa Sainteté jusqu'à la conclusion de la trêve. » Les agitations et les désordres qui avaient précédé et accompagné la guerre, les préparatifs qu'on avait faits pour la défense, les ressources dont on disposait, les intentions pacifiques de Sa Sainteté, tout celà avait été exposé. Finalement le cardinal avait abordé la question brûlante : il avait déclaré ce qu'il attendait de la République dans le cas où la guerre serait une nécessité, ce qu'il lui promettait en retour de son appui. C'était une véritable et bien nette proposition d'alliance offensive et défensive (4).

La République resta fidèle à sa politique prudente et systématique de non-intervention. Dans ses réponses, le Sénat exprima en termes pathétiques la part qu'il prenait aux souffrances et aux épreuves du Saint-Siège, il rappela les démarches nombreuses que la Sei-

1. V. correspondance de Navagero à cette époque passim, p. ex., dépêche du 11 décembre 1556. *Calendar... loc. cit.*, p. 851.

2. Du Gabre au roi. De Venize ce XXIIIe de Décembre 1556. *Correspondance politique de Dominique du Gabre... Édit. Vitalis*, p. 204. Cette édition est fort défectueuse : entre autres erreurs on n'a pas tenu compte de la particularité du style vénitien pour le commencement de l'année, et ainsi l'on suppose deux légations du card. Carafa à Venise, l'une en janvier, l'autre en décembre 1556. V. préface, p. XVIII.

V. une relation de l'entrée solennelle du card. Carafa à Venise dans une lettre de Vitelozzo Vitelli au duc de Paliano, du 23 X^bre 1556 Orig. : Bibl. Vatic. Barberini at., 5706, n° 9.

3. Die XII Januarii. All' amb^re nro a Roma. Deliberazioni 1556-1557. Sénat 1. R. 70, f. 63 : Venise, Arch. d'État.

4. *Loc. cit.* — Item Die ult^o Decembris, *loc. cit.*, f. 61^v.

Digitized by Google

gneurie avait faites pour hâter le conclusion de la paix et promit de les continuer sans relâche. La République se faisait un devoir d'observer la neutralité : en se maintenant en dehors des partis elle se trouverait beaucoup plus forte pour faire accepter son influence pacificatrice (1).

Ce fut de cette monnaie qu'on paya le cardinal : le 11 janvier il prit congé du Sénat et le lendemain il se remettait en route pour Rome (2). Quelques jours auparavant le duc de Paliano écrivait au duc de Guise : « Mon frère est allé à Venise pour voir s'il serait possible d'assurer l'heureuse issue de cette entreprise en obtenant l'appui de ces seigneurs (3). »

Le légat n'avait obtenu que des honneurs et des paroles.

A côté de l'audacieux intrigant qui se faisait un jeu de tromper amis et ennemis, on est heureux de rencontrer un groupe d'hommes sincères, profondément pénétrés des maux de l'Église et convaincus de la nécessité de la paix. Le plus illustre d'entre eux, le cardinal Morone, met au service de cette cause tout ce qu'il possède d'influence. Par l'intermédiaire de son ami, le cardinal Polus, il conjure Philippe II de ne point attacher d'importance aux petites piqûres de l'amour-propre, il lui rappelle qu'il doit traiter Sa Sainteté comme un père, avec plus de déférence même, « car la paternité spirituelle est plus respectable que la paternité charnelle (4) ». Quand D. Francesco Pacecho part pour la cour de Bruxelles, chargé de négocier la paix au nom du duc d'Albe, il lui fait la leçon, il insiste sur les conditions essentielles, indispensables de cette paix — abandon des Colonna, excuses au pontife, restitution des places occupées. — Et pour donner plus de force à ses paroles il exprime sa conviction que, si la paix n'est pas conclue, « Sa Sainteté lancera contre le roi l'excommunication, le privera de tous ses royaumes, et par tous les moyens cherchera à lui nuire (5). »

Il faisait valoir en faveur de la paix un autre argument, dans lequel se révélait le diplomate éprouvé, pleinement au courant des

1. Die ult° Decembris, *loc. cit.*, f. 61v.

2. Die XII Januarii, *loc. cit.*, f. 63. — Item. il Card. Carafa al D. di Ferrara. Di Chioggia alli XII di Gennaio 1557. Orig. : Modène. Arch. d'état. Cancell^a Durale. Principi esteri Roma. B^a 59.

3. Le D. de Paliano au D. de Guise. Di Roma alli XXVIII di Dicembre 1556. Copie officielle envoyée au duc de Ferrare. Modène, Arch. d'État. Cartig. Ambr. all' estero. Roma, B^a 34. Item lettre du Card. Carafa au duc de Guise. Di Venetia alli 25 di dicembre 1556 publiée par Duruy, *op. cit.*, p. 380.

4. Il card. Morone al card. Polo. Di Roma alli 28 di Novembre 1556. Orig. : Arch. Vatic., 64, t. 32, f. 216.

5. Id. Di Roma alli 12 di Dicembre 1556. Orig., *ord. loc.*, f. 219-220.

Digitized by Google

conditions et des habitudes de la politique européenne : « Ce qui peut garantir, écrivait-il, la sécurité aux états de Sa Majesté en Italie, ce n'est pas la guerre, c'est la paix. Sans les armées de secours de la France, avec ses seules forces l'Église en est réduite à rester sur la défensive. Si on fait la paix, les secours de l'étranger ne viendront pas ; si on ne la fait pas, et si nous sommes envahis par les armées de la France, il est évident que la Toscane et le royaume de Naples sont en danger (1). »

Et néanmoins Morone ne se faisait aucune illusion : au moment même où son ami Mgr Fantuzzi partait pour la cour de Bruxelles, il écrivait : « Malgré cela je ne conserve pas grand espoir en voyant les troupes françaises venir au secours de N. S. et en considérant nos péchés (2). »

*
* *

En effet, pour employer les expressions de Navagero « on prodiguait les paroles de paix, mais on marchait en avant avec les canons (3). » Le cardinal Carafa était entraîné sans doute plus loin et plus vite qu'il ne l'aurait voulu, et avant d'avoir constaté le résultat de ses intrigues il se voyait obligé de prendre parti, de modifier l'orientation de sa politique dans un sens nettement français.

Aux questions pressantes et soupçonneuses de l'ambassadeur de France à Venise il répond que le roi n'aura jamais en ce monde « ung plus fidel et affectionné serviteur, vous priant de ne vouloir estre en son endrois umbrageux et ne souspeçonner mal de ses actions comme d'autres avoient volleu faire... (4) » Et quelques jours plus tard comme un courrier de l'ambassadeur, qui avait emporté pour la France des lettres compromettantes du cardinal, a été détroussé par les Impériaux, du Gabre malicieusement s'en console et s'en réjouit « me semblant que cela ne peut rien gaster, mais plustost servir..... affin qu'il voye que toutes ses intentions sont découvertes et qu'il se résolve de passer la carrière tout au long et que l'on n'adjoustera plus foy du cousté du Roy d'Espaigne à chose qu'il dye. » Et quand il apprend cette nouvelle, Carafa faisant contre mauvaise fortune bon cœur, montre « en estre plutôt bien

1. Id. Di Roma alli 28 di Novembre 1556. Orig. : *eod. loc.*, f. 217.
2. Card. Morone al card. Polo. Di Roma alli 12 di Decembre 1556. Orig. : *loc. cit.*, f. 220.
3. Navagero al Senato. Di Roma alli 3 marzo 1557. Venise, Arch. d'État. Dispacci al Senato t. 8, f. 133.
4. Du Gabre au roi. De Venize ce XXIII Décembre 1556. *op. cit.*, p. 204,

Digitized by Google

ayse que marry, affin que les Imperiaux ne luy rompent plus la teste de nouvelles pratiques, auxquelles il estoit bien resoleu ne prester l'oreille, s'ils luy donnoient tout le monde (1). » En même temps il écrivait au duc de Guise pour lui dire quel était son étonnement d'apprendre qu'il n'avait pas encore passé les Alpes (2).

L'armée de secours qu'on organisait depuis deux mois se rassemblait peu à peu dans ses quartiers ; bientôt elle était prête à entrer en campagne.

Les incidents qui avaient suivi la conclusion de la trêve, les défiances excitées dans l'esprit du roi, l'influence de Montmorency avaient déterminé des hésitations (3). On avait ralenti les préparatifs. A Bruxelles on apprenait avec joie que le duc de Guise s'était arrêté à Lyon, que le duc d'Aumale revenait sur ses pas (4) ; de nouveau on se prenait à croire à la possibilité de la paix (5).

L'hésitation fut de courte durée ; on était engagé trop avant pour reculer. Le roi n'entendait pas perdre le fruit d'armements coûteux, pas plus que les profits qu'il comptait retirer d'une intervention en Italie : dans la lutte d'influences qui divisait la cour en deux partis, c'était celui des Guise qui cette fois prenait sa revanche.

Le marquis de Pescara, lieutenant de Philippe II en Lombardie, nous a laissé un tableau de l'activité qui régnait alors dans le camp français : plutôt que d'abandonner la lutte, il était clair qu'on voulait la précipiter : « Les Français, écrit-il, continuent à faire des provisions et de très grands préparatifs... Les trente-six bataillons qu'on avait annoncés sont arrivés et logés dans la Tarantaise ; là aussi sont arrivés les fourriers des Suisses : ces derniers, dit-on, sont en chemin. Les capitaines italiens ont reçu ordre de compléter leurs compagnies et d'en faire de nouvelles : ils se donnent beaucoup de mouvement... En attendant on fait fabriquer des barques et on prépare tout ce qui est nécessaire pour la guerre (6). »

---

1. Du Gabre au connétable. De Venize ce XXIX Decembre 1556, *op. cit.*, p. 209 et 212.

2. Carafa au D. de Guise. Di Venetia alli 25 di decembre 1556. Publiée par Duruy, *op. cit.*, p. 380.

3. Silvestro Aldobrandini au Card. Carafa. Di 26 di X^bre 1556. Minute : Florence, Arch. d'État. Carte Strozziane, t. 159, f. 58.

4. Di Brusselles a li XX di X^e 1556. Giuliano Ardinghello (Agent des Farnèse) al Car^e Farnese. Orig. : Parme, Arch. d'État. Carteggio farnesiano.

5. Il vesc^e Tornabuoni al D. di Fiorenza. Da Bruselles alli XIII di X^bre 1556. Orig. : Florence, Mediceo, t. 4320.

6. Marchese di Pescara al D. di Parma e Piacenza. Da Pavia a XXII di X^bre 1556 Orig. : Parme, Arch. d'État. Carteggio farnesiano.

Digitized by Google

Giulio Orsini, qui arriva à Poissy le 2 janvier (1), acheva de dissiper sinon les défiances, du moins les incertitudes de Henri II. Après ses premières audiences, il déclara être très satisfait du roi et très mécontent du connétable. Ce dernier avait accueilli l'agent pontifical avec beaucoup de bienveillance, dans la persuasion qu'il venait négocier l'accord avec les Impériaux, du moins y préparer l'esprit du roi. « Quand il apprit que c'était tout le contraire, il baissa la tête et dit : allons chez le roi (2). » Au conseil il essaya de protester : « C'est vraiment merveille, dit-il de mauvaise humeur, qu'un pasteur du peuple chrétien, dont le devoir est de maintenir la paix soit si obstiné à promouvoir la guerre. » Mais le roi lui ferma la bouche (3).

A Rome on avait appris que les Impériaux faisaient eux-mêmes de grands préparatifs de guerre ; il n'en fallait pas davantage pour alarmer gravement Paul IV et le duc de Paliano qui provisoirement avait pris la direction du gouvernement. Dans des termes pressants le frère du cardinal suppliait le duc de Guise d'entrer en campagne ; le 28 décembre il lui écrivait : « Sa Sainteté a été d'avis de vous faire expédier ce courrier exprès pour vous prier avec toutes les instances possibles de vous mettre en marche immédiatement. Actuellement l'état de Milan est tellement dégarni de troupes que vous ne rencontrerez de ce côté aucune résistance (4)... Je suppose que vous en êtes suffisamment convaincu, le succès de cette entreprise, l'honneur et la gloire de Votre Excellence, la satisfaction de Notre Seigneur et du roi, tout cela dépend de la célérité de votre marche. Aujourd'hui l'expédition est facile, sans obstacles ; si vous différez, les difficultés et les embarras se multiplieront, je ne dis pas avec les jours, mais avec les heures (5). »

---

1. Giac. Soranzo au Doge et au Sénat. Poissy, 5 janvier 1557. *Calendar... loc. cit.*, p. 694.

2. G. Alvarotti al D. di Ferrare. Di Poissi alli IX di Genaro 1557. Orig. : Modène Arch. d'État. Carteggio degl' Ambri... Francia. Ba. 33.

3. Ce renseignement est emprunté à une lettre du nonce César Brancatio insérée dans un sommaire du procès du card. Carafa. Cette pièce n'est pas datée ; mais d'après son contenu on doit la placer à la fin de décembre ou au commencement de janvier, au moment où le duc de Guise est sur le point de passer les Alpes avec son armée. Rome, Arch. d'Etat. Archivio Criminale, t. 55.

4. Sur la situation de la Lombardie à la veille de l'arrivée de l'armée française voir une lettre du cardinal de Trente, gouverneur de Milan, au duc de Florence. In Milano alli XX di Dic. 1556. Orig. : Florence, Arch. d'Etat. Mediceo, t. 3734. Les Impériaux étaient pris au dépourvu : « Le provisioni di quà procedono tanto lentamente che mi danno spavento intendendo per cosa certa che l'essercito francese si riduce al n° di 20 mila fanti et 3 mila cavalli, con tutto il fiore de la nobiltà di Francia. »

5. Le duc de Paliano au duc de Guise. Di Roma alli XXVIII, di Décembre 1556. Copie officielle adressée au duc de Ferrare. Modène, Arch. d'Etat. Carteggio degl'Ambri... Roma Ba 34.

Digitized by Google

Ainsi sur toute la ligne le cardinal était entraîné à prendre parti : au moment de recueillir le fruit de ses intrigues il en voyait le succès gravement compromis. « L'accord n'était plus en notre main, dira-t-il plus tard (1). » On est en droit de supposer qu'il en éprouva un vif dépit : dans la suite il s'est plaint en termes amers de la mauvaise volonté du duc d'Albe, des lenteurs apportées dans les négociations, de la maladresse de ses frères (2). Pour être sincère, il aurait dû s'en prendre également à l'intransigeance de son oncle qui, lui, voulait sans arrière-pensée et à tout prix la lutte contre l'Espagnol. Et ces plaintes semblent dévoiler les déceptions d'un joueur qui n'abandonnait qu'à contre-cœur, par nécessité, la partie engagée depuis longtemps et savamment conduite. Ses regrets durent être particulièrement cuisants quand, à la fin de janvier, il recut la lettre de Fantuzzi qui lui apportait la réponse, somme toute pleine de promesses, de Philippe II.

Il se consola sans doute en songeant aux triomphes que lui assurait le concours d'une puissante armée, commandée par l'un des capitaines les plus célèbres de l'époque ; ce qu'il ne réussissait pas à gagner par ses habiletés de diplomate retors, il l'obtiendrait beaucoup plus aisément par la force. De plus en plus il devait ouvrir les yeux sur les difficultés de son plan primitif : sa duplicité était démasquée aussi bien en France qu'à Bruxelles, et d'autre part, il devait renoncer à l'espérance d'apaiser l'ardeur belliqueuse du pape. Que faire sinon se plier franchement aux circonstances ?

*
* *

La trêve conclue à Ostie expirait le 8 janvier 1557 : les Espagnols en demandèrent la prolongation, mais le pape n'y consentit pas et les hostilités furent reprises (3). Le duc d'Albe n'opposa qu'une résistance dérisoire et au cours du mois de janvier la petite armée pontificale reprit possession des places qui avaient été occupées par les Impériaux dans le voisinage de Rome (4).

On peut se demander si en agissant ainsi le général espagnol obéissait à la nécessité, ou à une tactique de guerre, ou mieux encore

1. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 3 Marzo 1557. Venise. Arch. d'Etat. Dispacci al Senato. t. 8, f. 138v.

2. B. Navagero al Senato. Id. Venise. Arch. d'État. *eod. loc.*, f. 138v-139. — Item. Di Roma alli 21 Maggio 1557, *eod. loc.*, t. 9, f. 18.

3. Vesc° d'Anglone al D. di Ferrara. Di Roma delli 2 Gennaro 1557. Orig. ; Modène, Arch. d'Etat, *loc. cit.*, Ba 35. — Item du Gabre au connétable. De Venise ce 10e de janvier 1556. Orig. : Edit. Vitalis, p. 138. — Item di Roma li IX di Genaro. Avisi. Orig. : Modène Arch. d'Etat. Avisi. — Item Silvestro Aldobrandini al D. di Paliano. In palazzo il dì 16 di Gennaro) 1557. Orig. : Bibl. Vatic. Barberini lat. 5728, f. 9.

4. Sur la suite des événements militaires V. Duruy et Pietro Nores.

Digitized by Google

à des intentions pacifiques. Le 17 janvier on vit arriver à Rome Don Francesco Pacecho, celui-là même qui avait été chargé par le duc d'Albe de faire connaître à Philippe II le résultat des conférences d'Ostie (1). A qui voulait l'entendre il se disait porteur d'une réponse exceptionnellement satisfaisante : « si le pape n'était pas fou il s'en contenterait certainement (2). » Le cardinal Pacecho fit des instances auprès de Paul IV pour le prier de recevoir l'agent impérial ; mais cette démarche resta sans résultat ; on le vit sortir de l'audience « avec un visage très triste. » Suivant les uns, le pape aurait répondu tout brutalement : « qu'il continue son voyage ; je ne veux ni le voir ni l'entendre (3). » D'après une autre version, il aurait refusé de le recevoir parce qu'il n'était chargé d'aucune commission pour lui; toutes ses lettres étaient adressées au duc d'Albe. Il l'aurait engagé à revenir plus tard quand le cardinal Carafa serait de retour à Rome: ensemble ils pourraient discuter les conditions proposées (4).

Quelques jours plus tard en effet le duc d'Albe envoyait à Rome Don Luis della Marra, chargé, disait-on, de donner communication des lettres et des propositions de Philippe II. Sous prétexte que le cardinal Carafa n'était pas de retour, le pape refusa de lui donner un sauf-conduit (5) : il attendit à Tivoli ; le 27 février il y était encore (6). Ce ne fut qu'un troisième envoyé du duc d'Albe, Placido di Sanguine, qui put s'acquitter auprès du cardinal de la commission de son maître : le résultat de cette démarche fut absolument négatif. L'agent fit savoir à son maître qu'il n'y avait rien à espérer (7).

De fait le cardinal Carafa, au lendemain de son entrée triom-

1. Il Vesc° d'Anglone al D. di Ferrara. Di Roma 19 Gen° 1557. Orig. : Modène, Arch. d'Etat, *loc. cit.*

2. Il Baron Sfondrato al D. di Parma e Piacenza. Di Milano il XI di Gennaro 1557. Orig. : Parme, Arch. d'Etat. Cartegg. farnesiano. — Item. Die XVI Januarii all' Amb° nro in Roma. Reg. Orig. : Venise Arch. d'Etat. Deliberazioni 1556-57. Senato 1. R. 70 f. 63v. — Item Du Gabre au roi. De Ferrare le XXVII° jour de Janvier 1557. : *Op. cit.*, p. 146-147.

3. Il vesc° d'Anglone al D. di Ferrara. Di Roma 20 Gen° 1557. Orig. : Modène Arch.. d'État, *eod. loc.*

4. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma alli 23 di Gennaro 1557. Orig. : Florence Mediceo, *eod. loc.* — Item. Card. Carafa al D. di Ferrara. Di Bologna alli 25 di Gen° 1557. Orig. : Modène, Arch. d'Etat. Principi, Roma.

5. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el di 3 di Feb° 1557. Orig. Florence. *eod. loc.*

6. B. Navagero al Senato Di Roma alli 27 Febbraio 1557. Venise, Arch. d'Etat. Dispacci. al Senato. t. 8. f. 135v 136.

7. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 17 Marzo 1557, *eod. loc.*, f. 145. — Aux archives de Florence j'ai trouvé deux documents se rapportant aux conventions d'Ostie : l'un cité plus haut était, au dire des Espagnols, le texte authentique, l'autre un texte modifié par Carafa dans des points essentiels, on peut supposer que c'est ce dernier qu'il voulut imposer à Placido de Sanguine. Les deux textes accompagnent une lettre du card. Pacecho du 16 août 1557. Florence mediceo 3774, f. 443.

Digitized by Google

phale à Rome en compagnie du duc de Guise, avait jeté le masque : « Les Espagnols, déclare-t-il à l'ambassadeur Vénitien, ne feront croire qu'à des sots qu'ils désirent sincèrement la paix : leurs actes sont en contradiction avec leurs paroles. Outre qu'ils n'ont pas abandonné un pouce du territoire qu'ils avaient occupé, sinon en cédant à la force, n'ont-ils pas décidé dans le conseil public d'Espagne de rappeler tous ceux de leurs sujets qui habitent le domaine ecclésiastique ? dans le royaume n'ont-ils pas confisqué les revenus des prélats ? Au moment des conférences d'Ostie ils avaient sur nous une grande supériorité. Aujourd'hui vous savez dans quelle situation ils se trouvent, jamais ils ne pourront avoir terminé à temps les préparatifs qui seraient nécessaires. Les avantages sont de notre côté. Aussi nous leur parlerons sur un tout autre ton, nous exigerons d'eux des indemnités pour les torts qu'ils nous ont faits (1).»

Évidemment le cardinal était ébloui par les espérances qu'avait fait naître en lui l'arrivée de l'armée française : pour une fois il renonçait aux subtilités de sa diplomatie sans scrupules et prenait une attitude franche.

Au reste les démarches qu'il avait faites en vue d'obtenir la possession de Sienne échouaient aussi bien à la cour de France qu'à celle de Bruxelles.

Giulio Orsini dont les propositions de guerre avaient reçu un si bon accueil, ne pouvait rapporter sur ce point particulier qu'un refus poli. Le roi fit remarquer qu'il lui semblait fort peu convenable de priver les Siennois de leur liberté, qu'ils devaient attendre de Sa Majesté Très Chrétienne un autre traitement ; il ajoutait d'ailleurs que s'il pouvait faire une grâce au pape ou à ses parents en toute autre matière il en serait fort heureux (2). Et l'agent de Carafa était revenu avec cette réponse (3).

Les négociations de Mgr Federico Fantuzzi promettaient d'être plus favorables : dans tous les cas on se rappelle quelle importance elles avaient. De sa correspondance à cette époque on a conservé une lettre du plus grand intérêt, d'après laquelle on peut se faire une idée du caractère de ses négociations. Après plusieurs entrevues avec Ruy Gomes, il avait été reçu pour la première fois par Philippe II, le 19 janvier. Le roi lui avait fait l'accueil le plus bienveillant et ne lui avait pas dissimulé combien il serait heureux de compter le cardinal parmi ses amis, combien il avait regretté que les efforts qu'il

1. Navagero al Senato. Di Roma alli 3 Marzo 1557. Venise. Arch. d'État. *loc. cit.*, f. 139.
2. Giac. Soranzo au Sénat. Reims, 18 juin 1557. *Calendar... loc. cit.*, p. 1174-75.
3. Id. Paris, 6 Février 1557. *Calendar... loc. cit.*, p. 943.

Digitized by Google

avait faits dans ce but n'eussent pas provoqué une franche adhésion. Il savait bien que des bruits fâcheux et plus persistants que jamais étaient répandus sur la mauvaise foi du neveu de Paul IV ; mais, en présence des protestations de Fantuzzi, il n'y voulait pas croire et il était décidé à donner l'état de Sienne au duc de Paliano, non pas comme une compensation, mais comme un témoignage de sa faveur. A cette donation il mettait à la vérité certaines conditions, en particulier il désirait que tout se traitât d'accord avec le duc de Florence : mais ses intentions paraissaient tellement sincères et bienveillantes, il avait tellement intérêt à se ménager la bonne grâce du pape que l'agent engageait son maître à accepter sans arrière-pensée des propositions qui réalisaient le meilleur de ses vœux. Il insistait de plus sur l'influence toute puissante de Ruy Gomes et sur son désir de la mettre au service de la maison des Carafa, ne fût-ce que pour faire échec à son rival en Italie, le duc d'Albe (1).

Le cardinal Carafa ne reçut cette lettre que le 31 janvier (2) ; le 28 le duc d'Albe écrivait au duc de Florence : « Don Francesco Pacecho est de retour de la cour de Sa Majesté. Celle-ci consent à accepter les conditions auxquelles le cardinal Carafa et moi nous nous étions arrêtés dans l'île d'Ostie, de sorte que si Sa Sainteté et les siens persistent dans les mêmes intentions la paix pourrait être considérée comme conclue (3). »

Mais le 31 janvier il était trop tard. Certes en recevant cette réponse définitive et si longtemps attendue, le cardinal dut éprouver encore quelque perplexité, il dut lui en coûter d'abandonner cette intrigue qui était si bien engagée. Mais il était entraîné par les événements. On a vu comment il avait éconduit le messager du duc d'Albe : La fin de non-recevoir opposée à Placido di Sanguine en mars eut pour conséquence le licenciement de Federigo Fantuzzi à la cour de Bruxelles. Au commencement d'avril le comte de Feria lui signifiait que « le pape n'ayant pas voulu en venir à un accord avec la Majesté du roi il eut à quitter la cour et à retourner en Italie (4). » C'eût été merveille qu'il eût pu réussir dans une tâche

1. Federico Fantuzze, al card. Carafa. Di Bruxelles il 22 di Genaio 1557. Orig. : Arch. Vatic., Principi, t. 1, f. 186-187. — Cf. lettre de Ruy Gomès au card. Carafa. De Bruselas a XXIII de Enero : « con el senor auditor Fantucho rrcebi la carta de V. S. rreverendissima y del entendi con cuanta voluntad V. S. quiera venir al servicio del rrey mi senor... » Orig. : Arch. Vatic. Principi, t. I, f. 300.

2. Au dos de la lettre on lit la mention : Ricevuta in Bologna alli 31 di Gennaro.

3. El Duque de Alva al D. de Fiorenza. De Napoles a 28 de Enero 1557. Orig. : Florence, Mediceo, t. 4074.

4. Di Bruxelles li XIIII di Aprile 1557. Il vesc° Tornabuoni al D. di Fiorenza. Orig. : Florence, Mediceo, t. 4820.

Digitized by Google

aussi ingrate. Et on peut croire que l'ambassadeur florentin à Bruxelles donnait la note juste quand il écrivait à propos de l'homme et de sa mission : « Quant à lui, je crois qu'il est animé d'intentions droites ; seulement il est dans le cas de ceux qui veulent se tromper parce qu'ils sont dévoyés : l'ambition et le désir d'être cardinal font que lui-même il se trompe. Et son patron qui, comme je le crois, veut tromper ce prince, a d'abord voulu tromper son agent : car entre les nouvelles qui viennent de Venise et les promesses que fait Fantuzzi il y a la même différence qu'entre le blanc et le noir (1). »

A toutes ces négociations manquées et depourvues de sincérité s'applique la remarque par laquelle Gianfigliazzo caractérise toute la politique de ce temps : « De tous les côtés on se donne de bonnes paroles. Quant aux sentiments intimes il est bien difficile de les démêler (2). » Pour un moment l'arrivée de l'armée française mettait fin à ces intrigues malhonnêtes.

Rome. DOM RENÉ ANCEL.

(A suivre.)

1. Di Bruxelles alli 18 di Gennaro 1557. Id. Orig., *eod. loc.*
2. Di Roma alli 23 Gennaio 1557. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Orig. : *loc. cit.* t. 3276.

Digitized by Google

CONRAD D'URACH,

DE L'ORDRE DE CITEAUX, LÉGAT EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE

PARMI les familles illustres de l'Allemagne du moyen âge, celle des seigneurs d'Urach ou d'Achalm occupe un des premiers rangs. Elle doit son origine à Egon ou Eginon Ier, qui vivait au XIe siècle ; un de ses fils, Gebhard, devint abbé de Hirschau, puis évêque de Spire. L'aîné des fils d'Eginon Ier s'appela du même nom que son père, et ce nom fut dès lors celui de tous les chefs de la famille. Un frère d'Egon III, appelé aussi Gebhard, occupa, de 1131 à 1141, le siège épiscopal de Strasbourg. Une de ses sœurs, Alberade, devint abbesse à Lindau, une autre, Willhide, épousa le comte Frédéric de Zollern, dont la race était appelée à une haute illustration. Egon III eut pour fils Egon IV, surnommé le Barbu (1), qui mourut en 1230. Il avait épousé une personne d'une naissance aussi illustre que la sienne, Agnès, de la famille de Zähringen. Comme les Urach, les Zähringen avaient donné plusieurs membres de leur famille à l'Église, entre autres Rodolphe ou Raoul, qui devint évêque de Liége en 1168 et mourut en 1191, dans le Brisgau, son pays d'origine, au retour de la croisade. Agnès de Zähringen avait un frère, Berthold V, qui mourut en février 1218, sans postérité. En 1197, à la mort de l'empereur Henri VI, Berthold, un des plus puissants seigneurs de son temps, fut élu empereur d'Allemagne par quelques seigneurs, sous l'influence de l'archevêque de Cologne. Mais il dut abandonner ses prétentions ; il n'en demeura pas moins, jusqu'à sa mort, un des personnages les plus considérables de la Germanie.

Du mariage d'Egon le Barbu avec Agnès de Zähringen naquirent plusieurs enfants. L'aîné, Egon, devint dans la suite comte et seigneur de Fribourg. Le troisième, appelé Berthold, comme son oncle,

---

1. Mit dem Bart, en allemand. ou der Bärtige (Stälin, *Wurtembergische Geschichte*, II, 457. Il existe un document de l'an 1228, avec le sceau du quatrième comte d'Urach. Il y est représenté portant une longue barbe. (Stälin, *op. cit.*)

Digitized by Google

revêtit l'habit religieux, et devint successivement abbé de Tennenbach, de Lützel et de Salem. Le quatrième portait le nom de Rodolphe, comme son grand oncle, l'évêque de Liége. Déjà avancé en âge, il se retira dans un monastère, celui de Bebenhausen, où il finit ses jours. La famille comptait encore parmi ses membres un autre fils, appelé aussi Berthold et deux filles, Hildwide, qui épousa le comte de Pfirdt, et Yolande, qui devint la femme du comte de Neûchatel (1).

Nous avons jusqu'ici passé sous silence le nom du plus illustre des enfants de cette famille, Conrad. Jeune encore, il devint doyen du chapitre de Saint-Lambert de Liége, un des plus célèbres de cette époque ; la plus haute noblesse seule en ouvrait l'accès. Mais quelques années plus tard, il dit adieu au monde et se retira à l'abbaye cistercienne de Villers, une des plus importantes fondations de saint Bernard en Belgique. Il y devint prieur, puis abbé, jusqu'au moment où il fut appelé au gouvernement de l'abbaye de Clairvaux. Son séjour n'y fut pas de longue durée : 2 ans ½ après, il devint supérieur général de tout l'ordre de Cîteaux. De plus grands honneurs l'attendaient encore : il serait devenu archevêque de Besançon si Honorius III, élu pape depuis peu, ne l'eût élevé au cardinalat. Il fut alors chargé de deux légations importantes, l'une en France, pour y lutter contre l'hérésie albigeoise, l'autre, en Allemagne, pour y prêcher la croisade. A son retour à Rome, les cardinaux lui offrirent la tiare pontificale ; mais il la refusa. Six mois plus tard, sur le chemin de la Terre-Sainte, la maladie l'emporta en quelques jours.

*
* *

Il est difficile de fixer la date exacte de la naissance de Conrad. Il apparait pour la première fois dans l'histoire en 1195, comme doyen du chapitre cathédral de Liége (2). Dans ce cas, il serait

1. Stälin, *Wurtembergische Geschichte*, II, 452 et 281.

2. *Bulletin de la commission royale d'histoire de Belgique*, Série IV, 1. p. 124. Le P. Gloning. (*Conrad von Urach, Cardinalbischof von Porto und sancta Rufina*, Augsburg, 1901) dit que Conrad devint doyen en 1193, en se basant sur le *Gallia Christiana*, III, col. 927. Le *Gallia* s'autorise d'une charte donnée par l'empereur et adressée à « dilecto et fideli suo Conrado decano B. Lamberti in Leodio ». Cette charte est donnée en entier dans Bormans et Schoolmesters (*Cartulaire de l'Église St-Lambert à Liége*, mais les auteurs ont avec Stumpf (*Die Reichskanzler*, III, 281) fixé la date de ce document au mois de mai 1196. MM. Bormans et Schoolmeesters (*loc.. cit.*) ainsi que la Commission Royale d'histoire disent que Conrad devint doyen en 1195. Ils sont d'accord avec la liste publiée dans les *Analectes de l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. XXV, où nous ne voyons pas le nom de Conrad figurer avant cette année. Conrad est, par erreur, désigné par eux sous le nom de Conrad de Fürstemberg.

Digitized by Google

difficile d'admettre, avec le P. Gloning, que Conrad vit le jour en 1179 ou 1180 : il n'aurait eu alors que 15 ans. De plus, lorsqu'en 1200, quelques chanoines voulurent faire de lui le successeur de S. Lambert, il aurait atteint à peine sa vingtième année. Il faut aussi ajouter que Berthold, plus jeune que Conrad, devint abbé de Tennenbach en 1206. Tout ce que nous savons de son adolescence, c'est qu'il fut envoyé à Liége, fameuse par ses écoles, où il trouva un puissant protecteur en son grand-oncle, l'évêque Raoul de Zähringen (1). Mais à la fin du XIIe siècle, des événements imprévus donnèrent à son avenir une direction différente.

En 1197, l'empereur Henri VI descendit dans la tombe, ne laissant qu'un fils âgé de trois ans, le futur empereur Frédéric II. Philippe, duc de Souabe, oncle et tuteur du jeune prince, se trouvait alors en Italie. Il n'eut rien de plus empressé que de repasser en Allemagne, pour y soutenir les intérêts de sa maison. La plupart des seigneurs du Nord et de l'Est de l'Allemagne se rangèrent à ses côtés, mais les princes des bords du Rhin étaient loin de partager ses vues. Parmi ceux-ci, l'archevêque de Cologne, Adolphe, dont la puissance égalait l'habileté, se déclara ouvertement contre les parents de l'empereur défunt et gagna ses voisins à la cause de son candidat, Berthold de Zähringen, dont le récent conflit avec Conrad de Souabe, un autre frère de Henri, était encore présent à la mémoire de tous. Berthold avait le second rang parmi les princes, le souverain de Bohême seul passait avant lui. Sa fortune était immense, et ses grands talents d'administrateur l'avaient rendu célèbre. On lui proposa la couronne, et dès d'abord, il l'accepta. Quant à Philippe de Souabe, qui travaillait toujours pour son jeune neveu, il ne répondit pas aux avances du parti qui voulait l'élever au trône impérial. L'archevêque de Cologne et ses amis fixèrent un jour pour l'élection de Berthold, qui devait venir en armes à Andernach. Il faut croire cependant qu'il inspirait peu de confiance à ses partisans, car il dut leur livrer comme otages ses deux neveux Conrad et Berthold, qui étudiait peut-être aussi à Liége. Mais ensuite, il se ravisa. L'Allemagne du Nord et de l'Est lui étant opposée, son élection amènerait certainement la guerre, et la guerre lui coûterait beaucoup d'argent. Or, il était avare, et, réflexion faite, il annonça à ses partisans qu'il abandonnait ses prétentions. Quant à ses neveux, il ne s'en occupa pas davantage. Se trouvant ainsi prisonniers, ils firent, d'après quelques-uns, le vœu d'entrer en reli-

1. Ægidii Aurævallis *Gesta Episcoporum Leodiensium*, Pertz. SS. 25, 121.

Digitized by Google

gion s'ils étaient délivrés ; d'après d'autres, moins dignes de foi, ils furent contraints de se consacrer à l'état ecclésiastique. Quelque temps après, Berthold entrait à Lützel, Conrad frappait à la porte du monastère de Villers (1).

*
* *

Peu de temps après son noviciat, Conrad fut élevé à la dignité de prieur, et en 1209, quand mourut l'abbé Charles de Seyne, les moines lui confièrent la direction de leur abbaye. Dans ces deux charges, il s'acquit l'estime de tous par sa discrétion, sa prudence et son zèle dans l'accomplissement de ses devoirs (2). Ce fut sous lui qu'un cistercien, appelé aussi Conrad, et qui avait été évêque avant son en-

---

1. de Theux, dans son *Histoire du Chapitre de Saint-Lambert* (1, 204) dit que, *vers 1203*, Conrad se retira à l abbaye de Villers. On peut fixer la date d'une manière plus précise. Le *Cartulaire de Saint-Lambert* (1, 127, note) dit que, en 1200, Waltère de Ravenstein était déjà doyen, et Thimister (*Cartulaire de Saint-Paul*, pp. 29 et 30) donne deux chartes, l'une de 1200, l'autre de 1202 où Walter figure comme doyen « majoris ecclesiæ ». D'après certains auteurs, tout à fait dignes de foi (*Chronique de Villers*, Pertz, SS. 25, 198 et *Albricus* Pertz 23, 878), Conrad était encore novice à Villers quand il fut question de l'élever à l'évêché de Liége. Ce ne peut être qu'en 1200, lors de l'élection de Hugues de Pierrepont, qui mourut en 1229. On peut donc fixer à 1199 l'entrée du doyen de St-Lambert au monastère. S'il faut en croire certains récits, Conrad, étant novice, aurait été le héros de cette aventure. « Un frère convers d'Aulne, nommé Simon, possédant le don de prophétie, se trouvait avec le moine Waltère, qui succéda à Conrad comme abbé de Villers, plusieurs religieux et frères convers de ce monastère, dans une église où ils assistèrent à la messe. Pendant le canon, Simon vit, debout devant lui, Conrad, qui était cependant loin de là, portant sur sa tête une couronne d'or. Il eut connaissance des pensées qui l'occupaient et des prières qu'il faisait alors à Villers. La messe finie, le frère Simon dit au moine Waltère. « Quand vous verrez votre novice Conrad, dites-lui d'être sur ses gardes, car cette année, telle espèce de tentation le tourmentera. Pendant la messe, il a eu telles pensées et dit telles prières, il deviendra un personnage important dans votre ordre. Ensuite, quand Waltère revit Conrad, il lui demanda quelles pensées et quelles prières l'occupaient d'ordinaire pendant la messe. Conrad les lui indiqua et l'autre ajouta : « Tel dimanche, pendant la messe, quelles furent vos pensées? — Pourquoi donc, repartit Conrad, m'interroger avec tant de soin sur ce sujet? — Répondez-moi d'abord, je vous indiquerai le motif ensuite. » — Le novice lui exposa tout ce à quoi il avait pensé et Waltère fut fort étonné de voir que c'était en tout point ce que Simon lui avait raconté. Il le dit à Conrad, lui parla de cette tentation et l'avertit de prendre garde, de peur d'être trompé par le démon. Malgré toutes ces précautions, Conrad ne put éviter d'être tenté comme Waltère le lui avait prédit ». Nous nous contenterons d'ajouter, par rapport à l'authenticité de ce fait les remarques suivantes: Il ne se trouve pas dans le manuscrit, 1 (Bruxellensis), le manuscrit 2 seul en parle. Le moine de Villers qui nous livre ce récit, « aime le merveilleux et exagère l'intervention du surnaturel. » (Balau, *Mémoires couronnés publiés par l'Académie Royale de Belgique*, tome LXI, p. 481.) Ce qui nous est raconté par les *Gesta Sanctorum Villariensium* (Pertz, SS. 25, 223) est également, et dans les mêmes termes dans Césaire d'Hesterbach, *Dialogus Miraculorum*, 1, p. 153, et Césaire paraît aimer les récits de ce genre. C'est peut-être lui qui en est l'unique source. Il dit de Conrad : « *Nunc* episcopus Portuensis. » Ces détails lui auraient été donnés par le moine Waltère lui-même « a cujus ea ore audivi », p. 153. Il suffit d'ailleurs d'une simple lecture pour s'apercevoir que cette histoire manque totalement de naturel.

2. *Chron. Villar.* ap. Pertz, SS. 25, p. 198.

Digitized by Google

trée au monastère, bénit le cimetière de Villers (1). Le nouvel abbé sut par ses grandes qualités, mériter l'estime des seigneurs voisins. Guillaume d'Opprebais et sa femme Élisabeth donnèrent à l'abbaye l'argent nécessaire pour acheter les cierges qui devaient servir au saint Sacrifice, afin d'avoir part aux bonnes œuvres du monastère (2). Conrad compta aussi parmi ses amis le comte de Namur, Philippe le Noble. Le chapitre de Notre-Dame de Huy avait des démêlés avec ce seigneur au sujet de la propriété du bois de Profondeville. Conrad prit part à l'arbitrage qui régla ce différend (3). Quand le comte fonda une prébende à l'église de Saint-Aubain, à Namur, en 1212, Conrad souscrivit l'acte de fondation (4). Conrad fut aussi présent à la mort de Philippe. Celui-ci se trouvait à son château de Blaton, entre Ath et Condé, quand il sentit sa fin prochaine. Il manda les abbés de Cambron, de Villers, de Marchienne et de Valenciennes pour l'aider à bien mourir. Il voulait qu'on le traînât par les chemins, la corde au cou, pour expier ses fautes, mais les abbés firent opposition à un acte aussi peu raisonnable. Ce furent ces quatre abbés que le comte choisit pour ses exécuteurs testamentaires (1212) (5).

La même année, les abbés de Villers et du Val-Saint-Lambert, choisis pour juges, décidèrent que l'abbaye d'Aulne possédait légitimement une terre située à Awans et la dîme de cette terre, et interdisait à Lithold de Noville d'élever de nouvelles réclamations. Conrad fut aussi témoin de l'acte par lequel le duc Henri de Lothier donna une partie de la dîme de Dion pour doter la même abbaye d'Aulne (6). Un différend avait surgi entre les religieuses cisterciennes du Val-Notre-Dame, près de Huy, et les prémontrés de Wanze, qui déniaient aux moniales le droit d'habiter encore leur monastère (7). Conrad fut assez heureux pour obtenir de l'abbé de Floreffe l'abandon de ces prétentions. Mais le temps était arrivé où Conrad devait être élevé à de plus hautes dignités.

*
* *

1. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 27, p. 111.
2. *Chronic. Villar.* Pertz, SS. 25, 214.
3. *Bulletin de la commission royale d'histoire de Belgique*. Série IX, p. 128 et *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, I, p. 133.
4. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, XI, 103 et XVI, 55.
5. Namèche, *Histoire de Belgique*, 3, p. 273. — De Marne, *Histoire du comté de Namur*. — *Analectes pour servir à l'histoire de la Belgique*, XVI, p. 55. — *Gallia Christiana*, 3, 397.
6. Devillers, *Mémoires sur un Cartulaire d'Aulne*, pp. 138 et 195.
7. *Analectes*, XVII, p. 43.

Digitized by Google

En 1214, vers la fin de l'année, l'abbé Guy de Clairvaux mourut. Quand on voulut lui donner un successeur, les suffrages se réunirent sur l'abbé de Villers (1). Clairvaux avait eu à sa tête, un siècle auparavant, l'illustre saint Bernard. Cette abbaye était, en même temps que Morimond, Pontigny et la Ferté, une des « filles » de Cîteaux et son abbé, un des personnages les plus considérables de l'ordre. Un grand nombre d'abbayes étaient sous sa juridiction. Les années du gouvernement de Conrad furent heureuses : ce fut notamment sous lui que l'on vit entrer à Clairvaux un puissant seigneur, Guillaume de Rixelles, qui donna des biens considérables au monastère (2). Conrad parut au chapitre général de 1214 (3). Ce chapitre régla un différend important entre les abbés de Dalon et de Bonneval, qui se disputaient la prééminence sur deux autres abbayes et donna à l'abbé de Cîteaux et aux quatre grands abbés le pouvoir de retirer les décrets des chapitres généraux, s'ils le jugeaient nécessaire. En 1215, cette décision fut renouvelée.

Sur ces entrefaites, le Pape Innocent III convoqua au Latran un concile œcuménique (4). On vit se diriger vers Rome un grand nombre de prélats de toutes nations. L'abbé de Cîteaux s'y rendit, accompagné des abbés de Clairvaux, de Pontigny, de la Ferté et de Morimond.

Ce concile de Latran devait avoir une grande importance sur le gouvernement des ordres religieux. Jusque-là, dans l'ordre cistercien seulement, avaient lieu, chaque année, des chapitres généraux où se réunissaient les abbés de tout l'ordre pour la réglementation des affaires importantes et la réforme des abus. Le concile étendit à tous les ordres religieux cette sage institution (5).

---

1. Le *Gallia christiana* dit que Conrad, étant abbé de Clairvaux, souscrivit au mois d'*Avril* à une bulle réglant un accord entre les abbayes de Montiéramey, au diocèse de Troyes et d'Arrivour, au même diocèse. Le P. Gloning (*op. cit.*, p. 22) croit, avec raison, que cette bulle est de l'année suivante. Conrad ne fut certainement que deux ans et demi à Clairvaux. (Manrique, *Annales cisterciennes*, IV, 47, et d'Arbois de Jubainville, *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes aux XIe et XIIe siècles*, p. 354.) Or, il serait, dans l'hypothèse du *Gallia*, devenu abbé de Cîteaux, non pas en 1217, comme tous les témoignages l'affirment, mais en 1216. Cfr. *Chronicon Villariense*, ap. Pertz, SS. pp. 197 et 198.

2. *Gallia christiana*, IV, 804.

3. *Gallia christiana*, IV, 804. — Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, IV, pp. 1313 et 1314, où son nom figure parmi les signataires d'un décret.

4. La présence de Conrad à Rome nous est attestée par une lettre d'Honorius III. « Cum nuper in concilio generali, ad sedem apostolicam venientes, essetis in felicis recordationis Dni Papæ et predecessoris nostri præsentia constituti » (Manrique, IV, 85, Cfr. Pressutti, *Regesta Honorii III* et Potthast, *Regesta Pontif. Rom.*, p. 468, n° 5322.)

5. Les décrets des chapitres généraux cisterciens se trouvent dans Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, tome IV. Pour l'obligation imposée aux ordres religieux de tenir des chapitres, voir *Corpus juris*, ed. Richter, l. III, t. XXXV. *De statu monachorum*, c. 7.

Digitized by Google

Mais le principal motif de la venue à Rome des abbés cisterciens était, semble-t-il, de terminer un différend qui existait entre eux. La constitution de l'ordre de Cîteaux était réglée, avant tout, par la fameuse Charte de Charité. Le chapitre troisième s'occupait des dissensions entre les abbés et des peines qui pourraient les frapper, s'ils manquaient à leurs devoirs. En cas de doute, la sentence était rendue par l'abbé de Cîteaux ou par ceux dont le jugement paraissait le plus équitable. L'ordre avait alors à sa tête un homme d'une grande vertu, mais peut-être trop autoritaire. Il trouvait que la Charte de charité lui donnait le pouvoir de reprendre les quatre grands abbés comme les autres, de les déposer même, si leurs fautes l'exigeaient. Les abbés lui reconnaissaient d'autant moins ce droit que la même charte leur confiait la visite canonique du monastère de Cîteaux. Ils répondaient que le consentement des trois autres était requis pour que le quatrième fût déposé. La coutume et la raison parlaient en leur faveur, car les prétentions d'Arnaud tendaient à faire disparaître toute différence entre les quatre grands abbés et les autres. D'autre part, en cas de déposition d'un abbé, la sentence paraîtrait certainement plus juste et plus raisonnable si l'abbé de Cîteaux et les trois autres agissaient de concert. Innocent III ne soumit pas la solution du différend aux pères du concile, pour ne pas le révéler ; il préféra la soumettre à la sagesse et à la prudence de l'évêque d'Ostie. Sa mission était surtout d'amener entre les parties un accord librement consenti (1).

Le cardinal ne trancha pas la question et dut se borner à cette déclaration. Si l'abbé d'une des 4 grandes abbayes vient à mourir, l'abbé de Cîteaux ira présider l'élection de son successeur. S'il veut déposer l'un des quatre abbés principaux, pour raison d'inconduite, il se rendra dans son abbaye, avec les abbés qu'il désignera. L'abbé accusé, prévenu quatorze jours d'avance, désignera d'autres abbés, à son choix ; l'abbé général prendra conseil des deux parties et décidera comme il le jugera bon. Toutes les difficultés n'étaient pas aplanies, mais Innocent III confirma au concile ce que le cardinal avait décidé. Il ajouta cependant : « l'abbé de Cîteaux exposera ses motifs devant tous les abbés assemblés et avec l'assentiment de tous ou de ceux dont le jugement lui paraîtra le plus sain, si les avis se partagent, il donne sa décision. C'est lui qui décidera quelle opinion lui paraîtra préférable. Mais si le contraire arrive, on en référera au chapitre général de l'ordre, qui aura le pouvoir d'amender. » Le

1. Voir Manrique, IV, 60.

Digitized by Google

pape ne condamnait ainsi ni l'abbé Arnaud, ni ses adversaires ; personne n'était ni vainqueur, ni vaincu. Il arriva ce qu'il arrive de la plupart des demi-mesures : personne ne fut content. Mais comme l'ordre cistercien avait souffert de ces dissentiments, Honorius III, le successeur d'Innocent, crut devoir écrire aux cinq abbés « de ne rien proposer ou décider, au chapitre général, qui pût être pour l'ordre un sujet de scandale (1). » Les abbés s'abstinrent, en effet, d'agiter la question de leurs droits. L'abbé de Clairvaux continuait à mériter la confiance de son ordre. Étienne, comte de Bourgogne, ayant formé le dessein de fonder un monastère de cisterciens, Conrad fut désigné pour traiter cette affaire avec lui. Vers cette époque, il soumit le monastère de Baudeloo, en Belgique, à l'abbayé de Cambron, et régla un différend entre son ancienne abbaye de Villers et les prémontrés de Floreffe, qui reprochaient aux cisterciens d'avoir bâti des fermes à Villeret et Wierde (2), au mépris de leurs droits.

Le chapitre général, qui se tint sur la fin de l'année, était à peine terminé que les abbés de Cîteaux et de Clairvaux furent chargés par le pape d'une mission fort importante. Depuis longtemps déjà, la guerre durait entre la France et l'Angleterre. La mort de Jean-sans-Terre, survenue en 1215, n'avait pas suspendu les hostilités ; au contraire, Philippe-Auguste se réjouissait sans doute de voir le sceptre d'Angleterre aux mains d'un enfant. Innocent III avait, à plusieurs reprises, cherché à amener la paix, mais sans pouvoir y réussir. Honorius voulut tenter d'obtenir ce qui avait été refusé à son prédécesseur. Par une lettre datée du 6 décembre 1216 (3), le pape chargea les abbés Arnaud et Conrad de terminer le différend, si c'était possible. Cette mission était hérissée de difficultés. Philippe-Auguste était alors victorieux, et son fils Louis, qui devait lui succéder, était en Angleterre, maintenant ses prétentions contre les seigneurs anglais. De plus, « si le pape croyait ne pas pouvoir abandonner la cause des fils de Jean-sans-Terre, il ne voulait pas non plus s'aliéner un roi aussi puissant que Philippe-Auguste » (4). Le pape enjoignait aux deux abbés de se rendre d'abord auprès du

1. Pressutti, *op. cit.*, I, p. 3. — Manrique, IV, 85. — Potthast, *Reg. Pont. Rom.*, p. 468, n° 5322.

2. *Statuta capituli generalis ord. cisterciensis.* Martène et Durand, IV, col. 1317 et 1318. — J. J. de Smet, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, I, 119. *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, par le chanoine Barbier, II, p. 71. Le chanoine Barbier dit que cette charte fut donnée vers 1218. Il faut la reporter à une date antérieure ; Conrad y est désigné sous le titre d'Abbas Clarevallensis et il cessa de l'être en 1217.

3. Pressutti, *Reg. Hon. III*, I, 29. — Manrique, IV, 86. — Bouquet, *Recueil des anciens historiens des Gaules*, XIX, donne la lettre d'Honorius III en entier.

4. Manrique, IX, 86.

Digitized by Google

roi de France, pour lui demander de rappeler son fils, et de partir ensuite en Angleterre, pour prier ce dernier de consentir à la paix. Il ne semble pas que le succès ait couronné leurs efforts. Au commencement de l'année suivante, le pape se voyait obligé d'accorder à son légat en Angleterre les pouvoirs les plus étendus pour défendre le jeune roi contre le fils de Philippe-Auguste. De plus, il revint à la charge auprès du roi de France pour lui demander de renoncer à ses prétentions. Toutes les instances furent inutiles. Louis, continuant la guerre, se dirigea vers Lincoln. Il tenta de faire le siège de cette ville, mais les seigneurs anglais vinrent l'y rejoindre et lui livrer bataille. Il fut vaincu et fait prisonnier. Au mois de juillet suivant, les Français étaient encore battus sur mer. On convint enfin d'une paix dont la durée ne fut pas longue. Le fils du roi de France fut mis en liberté moyennant une forte rançon (1).

Arnaud et Conrad eurent la douleur d'être témoins, en Angleterre, de la sévérité que déployait le légat Galon à l'égard des monastères cisterciens. Il avait mis plusieurs couvents sous l'interdit, frappé de la suspense plusieurs abbés et leurs moines, en avait excommunié d'autres. Les deux abbés virent dans une pareille conduite une violation formelle des privilèges de leur ordre. Ils en appelèrent au pape, mais ce fut en vain. Le pape augmenta même les pouvoirs du légat pour qu'il pût continuer la guerre contre les Français (2).

Après son voyage en Angleterre, Conrad était rentré à Clairvaux où il continua à gouverner paisiblement son monastère. Ce fut vers cette époque que se fondèrent, sous son autorité, plusieurs abbayes Cisterciennes, notamment celles de Fontenelle, près de Valenciennes, d'Épinlieu (Locus Spinosus) et d'Essen (3).

Les dissentiments entre les abbés duraient toujours. Au mois de mars 1217, le pape se vit obligé de confirmer l'accord imposé aux deux parties et approuvé au concile de 1215 (4). Honorius ne condamnait ni l'abbé de Citeaux ni les autres, et la question restait toujours pendante ; seul, l'abbé de la Ferté semblait renoncer à ses prétentions. Le pape rappelait aux abbés le mal que cette discorde pouvait produire dans l'ordre et les nombreux efforts tentés pour y porter remède. Il ajoutait qu'il maintenait dans toute sa rigueur, la constitution donnée par Innocent III et ordonnait à tous de l'observer. Ce fut pour ce motif peut-être qu'Arnaud, qui était déjà avancé en

1. Pour les lettres du pape au légat et à Philippe-Auguste, voir Bouquet, XIX, pp. 623. 24, 29, 30, 31. Pour les événements de la guerre. Id. XIX, pp. 261 et sqq.
2. Bouquet, XIX, p. 616.
3. Manrique IV, 96 et 97.
4. Pressutti, *Reg. Hon III*, 1, 75. — Manrique IV, 100. Potthast, p. 483, n. 5467.

Digitized by Google

âge, résigna sa charge. Au commencement d'avril 1217, les électeurs mirent à la tête de leur ordre l'abbé de Clairvaux. Conrad quitta bien à regret, ce semble, l'abbaye qu'il avait dirigée pendant deux ans et demi. Toute sa vie, il conserva pour elle un souvenir particulièrement affectueux. Il voulut que ses cendres y reposassent à côté de celles de saint Bernard (1). Plus tard, devenu cardinal, il donna à l'église de Clairvaux la tête du saint martyr Vincent (2) et y fit aussi transporter les corps des saints Eutrope, Zosime et Bonose, qui se trouvaient à Porto. Des objets précieux furent aussi légués par lui à son ancien monastère (3).

*
* *

L'abbé de Citeaux était déjà à cette époque l'un des personnages les plus importants de la chrétienté. Près de 600 monastères d'hommes se trouvaient sous sa juridiction. Les cisterciens possédaient des abbayes en Syrie, en Sicile, en Portugal et en Norvège (4). Conrad était en fonctions depuis peu quand il dut, en sa qualité d'abbé de Citeaux, présider le chapitre général de l'ordre. Le pape Honorius avait accordé, cette année, à tous les abbés cisterciens réunis en chapitre, la faculté de dispenser leurs religieux qui étaient sous le coup d'une irrégularité (5). Ce chapitre général ne paraît pas avoir eu grande importance : les décrets qui y furent rendus se bornèrent à formuler certaines prescriptions pour que la règle fût observée et pour prévenir quelques abus (6). Presque aussitôt après, l'abbé de Citeaux se rendit à Toulouse. Il devait y rejoindre le comte Simon de Montfort, le vaillant défenseur des catholiques dans la guerre des Albigeois. Le concile de Latran avait lancé l'excommunication contre Raymond de Toulouse, le chef des hérétiques, et avait confisqué ses terres au profit de Simon (7). Raymond s'était peu soucié de se soumettre, et la guerre continuait toujours. Le chapitre général de 1216 avait défendu sévèrement à tout cister-

1. Voir Migne, *Pat. Lat.*, n° 185, c. 1766.
2. *Gallia Christiana*, IX, p. 884 ; *Acta Sanctorum*, 22 janvier, 3, p. 12.
3. Manrique, IV, 327, cf. Migne, *Pat. Lat.*, n° 1305 pp. 1768-69.
4. Gloning, *op. cit.*, p. 27. Voir aussi dans Martène et Durand, les dispenses accordées aux abbés de Norvège, de Syrie et de Sicile de se rendre au chapitre, à cause de la longueur de la route, IV, 1320.
5. Pressutti, *Reg. Hon. III.*
6. Ces décrets se trouvent dans Martène et Durand, IV, 1319, 20, 21.
7. Potthast, p. 439, n° 5009. Cf. Vaissette, *Histoire du Languedoc*. Bouquet, 19,598, et Migne, *Œuvres d'Innocent III*, vol. III, p. 992. Le pape écrivit aussi à Simon de Montfort pour lui signifier cette décision et le prier de la faire exécuter.

Digitized by Google

cien de nuire, en aucune façon, aux intérêts du comte de Montfort. A la fin de l'année, Conrad se rendit auprès de lui. Le 3 novembre, il signa une charte datée de Toulouse (1). Il voulait sans doute porter aide au chef catholique qui assiégeait alors cette ville. Le chapitre décida l'année suivante, que les abbés de Bithaine, de Nerlac et de Chalivois se rendraient dans le territoire des Albigeois pour punir sévèrement les moines et les frères qu'ils trouveraient coupables. Trois d'entre eux, qui avaient aidé le comte de Foix et les Toulousains, reçurent ordre de venir à Cîteaux, recevoir le châtiment qu'il plairait à l'abbé général de leur infliger.

Le 1er décret du chapitre de 1218 décida, sur la proposition de Conrad, la récitation d'une prière qui, depuis, fut toujours en grand honneur parmi les cisterciens : le *Salve Regina*. Un autre défendait à tout moine d'accepter l'épiscopat sans le consentement de son abbé et de celui de Cîteaux (2). Le monastère de Trebnitz, en Pologne, que devait illustrer Ste Hedwige, fut incorporé à l'ordre (3). Honorius III enjoignit aussi de célébrer solennellement, dans toutes les églises cisterciennes, la fête des saints Jean et Paul, et de mentionner leur nom dans les litanies des saints (4). Le pape écrivit encore plusieurs fois à l'abbé de Cîteaux. Révolté de la cruauté des Avignonnais, qui avaient tué et coupé en morceaux Hugues, prince de Baux, un des chefs catholiques, il invita personnellement Conrad à aider de tout son pouvoir Amaury, fils de Simon de Montfort. Philippe-Auguste, libre du côté de l'Angleterre, consentait maintenant à porter secours aux catholiques du Sud de la France. Honorius recommanda à l'abbé de Cîteaux, et aux évêques de Meaux et de Noyon de frapper des censures ecclésiastiques les adversaires du roi et de rassembler les vingtièmes dont une moitié devait être employée contre les Musulmans, l'autre contre les Albigeois. Manrique croit (5) avec beaucoup de vraisemblance, que le chapitre général de 1218 avait décidé le départ de Conrad pour Rome où il devait se plaindre de certaines vexations infligées à l'ordre de Cîteaux. Vers la fin de cette année, l'abbé se mit en

1. d'Arbois de Jubainville, *Etudes sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes aux XIIe et XIIIe siècles*, p. 138.

2. Martène et Durand, IV, col. 1321-23. Ce chapitre défendit strictement aux abbés de célébrer la messe sur un autel couvert de tapis. Si cette prescription était violée, les religieux qui avaient apporté les tapis et l'abbé qui avait célébré la messe avaient à faire trois jours de pénitence, dont l'un, au pain et à l'eau.

3. Grünhagen, *Schlesische Regesten*, 1,101. — Franz Winter, *Die Cistercienser des nordöstlichen Deutschlands*.

4. Pressutti, I, p. 241, Manrique 4,425 ; Potthast, p. 513, n° 5342.

5. Manrique, IV, 150.

Digitized by Google

route pour la capitale du monde chrétien. C'est peut-être à son crédit auprès d'Honorius que son ordre dut l'obtention d'importants privilèges. Deux avaient rapport aux dîmes dont quelques-unes avaient, ce semble, été levées au mépris des ordonnances ecclésiastiques. Le troisième défendait aux légats ou à leurs procurateurs d'exiger de l'argent des monastères cisterciens, le quatrième leur interdisait d'excommunier, de suspendre ou de frapper d'interdit les religieux de Cîteaux sans une autorisation spéciale du pape. Des prêtres séculiers prétendaient que lorsqu'une personne soumise à leur juridiction spirituelle entrait en religion, elle devait leur payer le « mortuarium » ou les frais de funérailles : le pape cassa cette prétention (1).

A Rome, la pourpre cardinalice attendait le général des cisterciens. Il avait été bien peu de temps, moins de deux ans, à la tête de son ordre. Les dissentiments qui s'étaient élevés entre le chef et les quatre abbés principaux ne s'étaient pas renouvelés, sans doute, parce que le pape avait ordonné si sévèrement l'observation des décisions du concile et que tous avaient eu assez de prudence pour ne pas amener de nouveaux conflits. La question des droits de chacun restait d'ailleurs toujours imprécise. Conrad eut le bonheur de terminer le différend, quelques années plus tard, quand il fut envoyé comme légat en Languedoc. Les statuts du chapitre général de l'an 1223 interdisent aux moines, sous les peines les plus graves, d'en appeler à un pouvoir supérieur quand le chapitre général a prononcé. Les privilèges qui étaient contraires aux résolutions des chapitres étaient cassés, et l'on allait jusqu'à prononcer l'anathème contre les violateurs de cette règle. Les abbés approuvèrent de même un accord dont Conrad était l'auteur, et qui rétablissait la concorde entre les abbés de Cîteaux et de Clairvaux (2). En reconnaissance des grands services rendus à l'ordre, on décida, en 1221, quand il reçut l'importante mission de légat dans le Sud de la France, que dans tous les monastères, des prières seraient faites pour lui (3).

(A continuer.) D. AMBROISE CLEMENT.

1. Pour les privilèges ainsi obtenus, voir Pressutti, *Reg. Hon. III*, 286, 290, 291, 293. — Manrique, IV, 145, 146, 185; — Potthast, *op. cit.*, nos 5929, 5941, 5944, 5950, 5951. Pour le sens du mot « *mortuarium* » voir du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*.

2. Martène et Durand, IV, pp. 1334, 35, 36.

3. Ip., *Ibid.*, p. 1330. Lorsqu'il fut élevé au cardinalat, Conrad voulut avoir toujours avec lui un moine de son ordre. Il s'adressa à l'abbé de Casamari, en Italie. Sa demande fut assez mal accueillie, l'abbé lui répondit même peu respectueusement. Pour pénitence, il dut, d'après une décision de 1219, faire six jours de coulpe, dont deux, au pain et à l'eau, et quitter au chœur la stalle abbatiale pendant 40 jours. (Martène et Durand, IV, 1324-25.)

Digitized by Google

MÉLANGES.

NILUS-EXZERPTE IM PANDEKTES DES ANTIOCHUS.

UM 620 schrieb Antiochus, Mönch des Sabbasklosters bei Ierusalem, über Ersuchen des Abtes Eustathius von Attaline bei Ankyra den Pandektes, einen für die Mönche bestimmten Abriss der Schriftlehre über Tugenden und Laster in Verbindung mit moralischen Erwägungen und Sentenzen, abgeteilt in 130 Kapitel oder Homilien (Migne, *Patrol. gr.*, 89, 1421-1850).

Es ist bekannt, dass Antiochus mit Vorliebe altchristliche Schriften exzerpierte, so die Ignatiusbriefe, den Polykarpbrief und anderes (1).

Auszerdem benützte Antiochus ohne Quellenangabe auch zwei Schriften, die unter dem Namen des hl. Abtes Nilus vom Berge Sinai gehen. Dahin gehört vorerst der Traktat « über die acht Geister des Bosheit » (Περὶ τῶν ὀκτὼ πνευμάτων τῆς πονηρίας), worin in kernigen und oft geistreichen Sprüchen die acht Hauptsünden gezeichnet werden, ein Thema, das durch eine Reihe monastischer Schriften des Morgen-und Abendlandes geht (Migne, *Patrol. gr.*, 79, 1145-1164) ; ein Teil dieser Sprüche kehrt in einer ebenfalls dem hl. Nilus zugeeigneten Schrift wieder « Ueber die acht Lastergedanken » (Περὶ τῶν ὀκτὼ τῆς κακίας λογισμῶν, Migne, *Patrol. gr.*, 79, 1435-1472). Der andere Nilus-Traktat, den Antiochus als Quelle für seinen Pandektes benützte, handelt « über das Gebet » (περὶ προσευχῆς) in 153 kurzen Kapiteln (Migne, *Patrol. gr.*, 79, 1165-1200).

Es ist hier nicht beabsichtigt, die literarische Originalität der angeführten Nilus-Traktate nachzuprüfen. Es soll nur im einzelnen gezeigt werden, in welchem Umfange Antiochus seine Quelle, an die er sich im wesentlichen wörtlich anschliesst, ausgebeutet hat, indem die betreffenden Exzerpte des Pandektes ausführlich mitge-

1. Vgl. Ehrhard bei Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Litteratur* ² 146 f; Bardenhewer, *Patrologie* ² 505, 27 und 33. Die hier notierten Abhandlungen von J. M. Cotterill über Pseudo-Klemens- und Polykarp-Fragmente bei Antiochus sind mir nicht zur Hand.

Digitized by Google

teilt und ihre Fundorte bei Nilus nachgewiesen werden. Die Sentenzen über die acht Hauptsünden bilden zugleich eine kleine Probe der Spruchweisheit griechischer Väter.

I. — *Ueber die acht Hauptsünden.*

1. Antiochus Monachus, Pandektes, Hom. IV. Περὶ γαστριμαργίας (Migne, *Patrol. gr.*, 89, 1444 B) :

Wer Herr ist über den Bauch, verringert die Leidenschaften ; wer dem Genusse fröhnt, vermehrt die Lüste. Gleichwie viel Holz die Flamme mächtig entfacht, so entzündet das Uebermass von Speise die Begierlichkeit. Kostbare Speisen ergötzen zwar den Schlund, mästen aber den schlaflosen Wurm der Unkeuschheit. Gleichwie ein ausgedörrtes Land Diesteln hervorbringt, so wachsen aus essgierigem Sinne garstige Gedanken. Ein essgieriger Mönch ist nichts anderes als ein Steuerzahler des Bauches ; er zählt die Gedächtnistage der Heiligen ; der Mässige aber ahmt ihr Leben nach.

Ist ein Auszug aus Nilus Περὶ τῶν ὀκτὼ πνευμάτων τῆς πονηρίας Kap. I und II Περὶ γαστριμαργίας Migne, *Patrol. gr.*, 79, 1145.

2. Hom. VIII, Περὶ φιλαργυρίας 1456 C-1457 A und Hom. LXXXIX Περὶ ἀκτημοσύνης 1705C :

(1456) Gleichwie das Meer nicht angefüllt wird, indem es eine Anzahl Ströme aufnimmt, ebenso wird die Gier des Habsüchtigen nicht ausgefüllt durch Reichtümer. Wer also entfernen will das Laster der Habsucht, der reisse die Wurzel aus ; bleibt nämlich die Wurzel, so magst du wohl die Zweige abschneiden, es wachsen wieder andere nach. Ein geldgieriger Mönch arbeitet angestrengt ; der genügsame aber widmet sich dem Gebete und der Lesung. Die Schrift sagt : « Verflucht sei, wer ein Götzenbild macht und es aufstellt im Verborgenen « (Deuteron. 27, 15). Aehnliches gilt von jenem, der mit dem Laster der Geldgier behaftet ist. Denn der Heide betet den eitlen Erzgötzen an; der Geldgierige aber trägt den Gedanken an Reichtum als Götzen bei sich. (1705) Ein besitzloser Mönch ist ein hochfliegender Adler.

Aus Nilus a. a. O. Kap. VII und VIII Περὶ φιλαργυρίας 1152 und 1153.

3. Hom. XVII Περὶ τοῦ ἀπέχεσθαι γυναικῶν 1480 BC :

Das Antlitz des Weibes ist ein vergifteter Pfeil ; er verwundet die Seele und lässt das Gift zurück ; und je länger das Gift bleibt, desto mehr bewirkt es Fäulnis. Der Behutsame wird mit dem Weibe nicht verkehren, und wird von dessen Pfeilen nicht verwun-

Digitized by Google

det werden. Denn gleichwie Oel das Lampenlicht nährt, ebenso entzündet die Gesellschaft des Weibes den Feuerbrand der Lust. Und gleichwie ein in Spreu glimmender Funke zur Flamme emporschlägt, so entzündet die andauernde Erinnerung an ein Weib die Begierde.

Aus Nilus a. a. O. Kap, IV-VI Περὶ πορνείας 1148-1152.

4. Hom. XVIII Περὶ τοῦ μὴ ἐνδελεχίζειν ψαλλούσαις γυναιξίν 1484, BC:

Willst du keusch bleiben, so fliehe ihre Gesellschaft und gestatte ihnen dir gegenüber kein freies Benehmen. Anfangs nämlich zeigen sie Frömmigkeit oder heucheln sie wenigstens; später aber legen sie die Scheu ab und erlauben sich alles. Beim ersten Besuche (1) reden sie sanft, senken den Blick und vergiessen fortwährend Thränen, benehmen sich ehrwürdig und seufzen bitterlich; sie stellen Fragen über die Keuschheit und hören mit Vergnügen zu. Beim zweiten Besuche heben sie den Kopf schon ein wenig empor. Beim dritten Besuche darfst du nur still lächeln, und sie brechen in ausgelassenes Lachen aus. Schliesslich reden sie auch Worte, die zu hässlicher Leidenschaft entflammen. Dies wird für dich zur Angel, die zum Tode ködert. Besser ist es also, lohendem Feuer zu nahen als einem jungen Weibe, wenn du selbst jung bist.

Rührst du Feuer an und tust dir wehe, so läufst du rasch weg; jedoch durch Weiberworte verweichlicht, wirst du schwerlich loskommen.

Aus Nilus a. a. O. Kap. IV und V Περὶ πορνείας 1148 und 1149.

5. Hom. XXIV Περὶ θυμοῦ 1508 CD; Hom. CX Περὶ μακροθυμίας καὶ ὀξυχολίας 1769 D; Hom. LIII Περὶ τοῦ μὴ μνησικακεῖν 1596 BC:

(1508) Gleichwie die Natternbrut die gebärende Mutter verzehrt, ebenso machen es zornmütige Gedanken. Das Gebet des Zornmütigen ist wie übelriechender Rauchqualm, und sein Psalmgesang wie ein misstönend Lied. Wie der Löwe in der Fallgrube fortwährend seine Glieder reckt, so entzündet der Zornmütige Gedanken der Wut. Und gleichwie der wilde Sturmwind einen festen Turm nicht erschüttert, so wird die Aufregung eine zornfreie Seele nicht fortreissen. (1769) Gleichwie eine ruhigfliessende Quelle den Vorübergehenden einen freundlichen Trunk darbietet, so erweist sich ein langmütiger Mann allen nützlich. Das Angesicht des Langmütigen und sein Gebahren ist allzeit gelassen und seine Augen haben einen

1. Antiochus: Πρὸ τῆς συντυχίας. Bei Nilus 1149 er lautet der Text sinngemäss: Πρώτῃ συντυχίᾳ.

Digitized by Google

freundlichen Blick. (1596) Gleichwie die vorübereilende Wolke die Sonne umschattet, so umdüstern Rachegedanken den Geist. In einer rachsüchtigen Seele hausen Füchse, und in einem aufgeregten Herzen hausen wilde Thiere. Gleichwie ein würdevoller Mann das Lasterhaus vermeidet, so flieht auch Gott vor einem rachsüchtigen Herzen. Und sowie der Rauch die Augen schmerzt, so belästigt die Rachsucht den Geist zur Zeit des Gebetes.

Aus Nilus a. a. O. Kap. IX und X Περὶ ὀργῆς, 1153-1156.

6. Hom. XXV Περὶ λύπης 1509 C D:

Trauer ist Niedergeschlagenheit der Seele; sie ist ein Löwenrachen, der den Trauernden mit Leichtigkeit verschlingt. Traurigkeit ist ein Wurm des Herzens, der die Mutter verzehrt, die ihn geboren hat. Es kennt nicht die Süssigkeit des Honigs der traurige Mönch gleich jenem, der in heftigem Fieber liegt. Ein trauernder Mönch erhebt den Geist nicht zur Betrachtung und sendet niemals ein reines Gebet zu Gott empor. Wer Herr ist über die Leidenschaften, wird auch Herr über die Traurigkeit; wer aber der Lust unterliegt, entgeht auch den Fesseln der Traurigkeit nicht. Wer beständig in Trübsinn lebt und sich der Herzensruhe rühmt, gleicht einem Kranken, der Gesundheit heuchelt; denn gleichwie sich die Krankheit durch die Körperfarbe kundgibt, so verrät sich Herzensunruhe durch Traurigkeit. Wer die Welt lieb hat, wird oft traurig sein; wer die Dinge dieser Welt geringachtet, wird allzeit frohen Gemütes bleiben. Und gleichwie der Feuerofen das unedle Silber läutert, so reinigt die gottgefällige Trauer ein sündenbelastetes Herz.

Aus Nilus a. a. O. Kap. XI und XII Περὶ λύπης 1156 und 1157.

7. Hom. XXVI Περὶ ἀκηδίας 1516 A-D:

Der träge Mönch nimmt ein Buch und liest kurze Zeit; dann legt er es wieder weg, fängt an, die Augen zu reiben und zum Fenster hin zu sehen; hernach liest er wieder ein wenig, prüft dann die Quaternionen nach und schlägt die Anfangsworte der Kapitel des Buches auf; schliesslich klappt er das Buch zu und schläft; nach kurzem Schlafe steht er wieder auf. (So macht er es, um die Stunden hinzubringen. Hört er das Zeichen zum Essen, so wird er wolgemut;) zum Tischdienst ist er schnell bereit und erachtet seinen eigenen Vorteil als Gebot..... Er geht häufig aus unter dem Vorwand des Krankenbesuches und wird erfunden wie ein dürrer Strauch der Wüste; eine zeitlang steht er ruhig und wird dann wieder vom Winde bewegt. Und gleich einer umgesetzten Pflanze (1)

1. Antiochus: φυτὸν μέγα ἀφαιρούμενον. Bei Nilus lautet der Text [illegible] μεταφερόμενον.

Digitized by Google

trägt ein umherschweifender Mönch keine Frucht der Tugend. Und gleichwie eine wasserlose Wolke vom Sturme gejagt wird, so wird ein Mönch ohne Ausdauer vom Geiste der Trägheit getrieben... Ein träger Mönch wird bei keinem Werke zu Ende kommen. Zum Gebet ist er faul, zu müssigem Geplauder aber allzeit bereit. Wer also diesen Dämon überwinden will, wird sich Zeit und Mass festsetzen zu jedem Werke und nicht eher ablassen, bis er es zu Ende gebracht hat. Und er soll häufig und innig beten, und der Geist der Trägheit wird von ihm weichen.

Aus Nilus a. a. O. Kap. XIII und XIV Περὶ ἀκηδίας 1157-1160.

9. Hom. XLIII Περὶ κενοδοξίας, 1568 B C:

Schliesslich wird der eitle Mönch erfunden als ein Arbeiter, der keinen Lohn erhält; die Mühe hat er ausgestanden, den Lohn aber nicht empfangen. Denn die Eitelkeit vernichtet den Lohn der Tugend. Und gleichwie ein Steinwurf nicht bis zum Himmel dringt, so wird auch das Gebet dessen, der den Menschen gefallen will, nicht zu Gott aufsteigen. Der kluge Mann hält seinen Schatz verborgen und ein verständiger Mönch seine Tugendmühe; er ahmt die Biene nach; was sie aussen an den Blumen sammelt, verarbeitet sie innen zu Wachs. Verkaufe deine Mühen nicht um Menschenruhm, und gib deine zukünftige Herrlichkeit nicht preis um geringwertiges Lob. Denn Menschenherrlichkeit muss im Grabe ihr Gezelt aufschlagen, und ihr Ruhm wird ausgelöscht; die Herrlichkeit der Tugend aber bleibt in Ewigkeit.

Aus Nilus a. a. O. Kap. XV und XVI Περὶ κενοδοξίας 1160 und 1161.

10. Hom. XLIV Περὶ ὑπερηφανίας 1572 A B;

Hom. LXX Περὶ ταπεινοφροσύνης 1637 D-1640 A und Hom. CI Περὶ τοῦ μὴ πεποιέναι ἐπὶ τῇ ἰδίᾳ ἰσχύϊ 1740 A:

(1572) Die Seele des Hochmütigen schreitet zu schwindelnder Höhe empor; und von dort stürzt sie in den Abgrund. Wie die Fruchtlast den Zweig abbricht, so bringt der Hochmut die tugendhafte Seele zu Fall. Sowie eine faule Frucht unbrauchbar ist für den Landmann, so ist die Tugend des Hochmütigen nichts wert vor Gott. Ueberlass deine Seele nicht dem Hochmut, und dein Geist wird keine Schrecknisse schauen. Denn die Seele des Hochmütigen wird von Gott verlassen und wird ein Spielplatz der Dämonen. Ein hochmütiger Mönch ist ein Baum ohne Frucht und ohne Wurzel und wird den Anprall des Sturmes nicht aushalten. Gleichwie die Seifenblase zerplatzt und zerstiebt, so vergeht das

Digitized by Google

Andenken des Hochmütigen nach dem Tode. Und gleichwie das Gebet des Demütigen Gott zum Erbarmen beugt, so erzürnet den Herrn die Bitte des Hochmütigen. (1637) Gleichwie die Fruchtfülle den Baumzweig beuget, so demütigt Tugendreichtum die Gesinnung eines Mannes. Und sowie der Pfahl den fruchtbeladenen Zweig stützt, so stützt die Furcht Gottes den Tugendhaften. (1740) An Hochmut krankt, wer sich von Gott entfernt und eigener Kraft zuschreibt seine Verdienste. Wer auf Spinngewebe den Tritt setzt, fällt in die Tiefe; ebenso stürzt zusammen, wer auf eigene Kraft vertraut.

Aus Nilus a. a. O. Kap. XVII-XIX Περὶ ὑπερηφανίας 1161-1164

II. *Ueber das Gebet.*

Aus den 153 Kapiteln des Nilus-Traktates über das Gebet hat Antiochus folgende Stücke, wozu die entsprechenden Kapitel bei Nilus angegeben werden, im Pandektes verwertet:

1. Hom. C V. Περὶ ψαλμῳδίας 1752 D:

Widmen wir uns, Geliebte, eifrig dem Psalmengesang und beten wir eifrig, indem wir uns abkehren von den andringenden Gedanken und Sorgen (Cap. IX). Wenn nämlich die Dämonen jemand unverdrossen psallieren oder beten sehen, so pflegen sie ihm gerade zu dieser Zeit Gedanken an allerhand Dinge einzuflüstern, die scheinbar notwendig sind; sie reizen den Geist, den Einfällen nachzugehen, damit die Seele, zerstreut durch dieses Nachgrübeln, die süsse Freude am Psalmengesang verliere (Cap. X).

2. Hom. CVI. Περὶ προσευχῆς 1756 C-1757 A:

Das Gebet ist ein Sprössling der Sanftmut und Milde (Cap. XIV); das Gebet ist eine Schutzwehr der Freude und Danksagung (Cap. XV), eine Abwehr des Schmerzes und der Mutlosigkeit. (Cap. XVI) Man muss also den Geist zur Zeit des Gebetes taub und stumm (1) machen; dann kann man beten (Cap. XI). Das Gebet ist ein Verkehr mit Gott. Welcher Sammlung bedarf also der Geist, damit er im Stande sei, mit dem eigenen Herrn zu verkehren, unbehindert durch fremde Gedanken (Cap. III). Das Gebet, das mit Trauer und im Geiste verrichtet wird, ist eine Nahrung der Seele, sowie das Brot eine Nahrung des Körpers ist (Cap. CI). Selig ist der Geist, der zur Zeit des Gebetes ohne Zerstreuung mit Gott verkehrt. (Cap. CXVIII) Ein solcher Geist ist wie ein junger Adler, der sich zur

1. Bei Antiochus 1756 C: Χρὴ οὖν στῆσαι τὸν νοῦν... καὶ φωνὴν ἄλαλον; bei Nilus sinngemäss: Ἀγωνίζου στῆσαι τὸν νοῦν σου... κωφὸν καὶ ἄλαλον.

Digitized by Google

Höhe hebt. (Cap. LXXXII)..... Wenn wir uns zum Gebete wenden, sollen wir nicht beten, dass unser Wille geschehe, sondern dass nach dem Schriftworte Gottes Wille geschehe, sowie wir belehrt worden sind zu sagen : « Dein Wille geschehe » an mir und in jeder Sache. Denn Gott will das Gute und was der Seele zum Nutzen ist. Wir aber suchen nie darnach (Cap. XXXI), sondern bedauern uns selbst mit grossem Schmerze ; und also unrein wagen wir es, vor den Herrn Gott Sabaoth hinzutreten (Cap. LXXIX). Wer also in reiner Weise beten will, erflehe sich zuerst die Mithilfe der Thränen, damit er durch Reueschmerz die Wildheit [1] seiner Seele besänftige und so die Gnade eines untadeligen Gebetes erlange (Cap. V).

3. Hom. CVII. Περὶ κατανύξεως 1761 C:

Man muss also vor jedem Gebete die Gabe der Thränen erflehen; denn unser Herr freut sich überaus, wenn er ein Gebet in Thränen aus demütigem Herzen entgegennimmt (Cap. VI), wenn nur dabei unser Herz sich nicht überhebt, als seien wir besser als die übrigen Menschen, damit wir nicht noch mehr den Spender der Thränengabe erzürnen. Denn viele weinen über ihre Sünden, und indem sie den Zweck der Thränen aus dem Auge verlieren, geraten sie in die Sünde des Hochmutes (Cap. VII und VIII).

4. Hom. CXIII, Περὶ ὑποταγῆς 1785 B C :

... Sei wie das Tuch in der Werkstätte des Walkers. Denn wie das Tuch vom Walker geklopft, geschlagen, geschabt und gebleicht wird und so schliesslich weiss wird wie der Schnee ; ebenso wird jener, der in untergeordneter Stellung gedemütigt, geschmäht und geringschätzig behandelt wird, gereinigt und wird glänzend wie im Feuer geläutertes Silber (Vgl. Cap. CXL).

Salzbourg. Dr Sebastian HAIDACHER.

1. Antiochus 1756 A : τὴν ἁγιότητα τῆς ψυχῆς : Nilus sinngemäss : τὴν ὑπάρχουσαν ἐν τῇ ψυχῇ σου ἀγριότητα.

Digitized by Google

DE L'INERRANCE DE LA BIBLE, A PROPOS DE DEUX LIVRES RÉCENTS (1).

L'ENCYCLIQUE *Providentissimus* fut, chez les catholiques, l'occasion de nombreuses études sur l'inspiration et la véracité de l'Écriture sainte. Une remarquable série d'articles du P. Lagrange (*Revue biblique*, 1895, 1896, 1897) ouvrit les débats sur la nature de l'inspiration. Aujourd'hui, cette première question, poussée aussi loin que le permettent les données positives de la théologie, semble nettement orientée dans le sens thomiste : L'écrivain inspiré est un instrument libre, agissant sous l'illumination et la motion divines sans rien perdre de son activité personnelle, en sorte que tout est l'œuvre de Dieu, auteur principal, et de l'écrivain, auteur instrumental.

Pour arriver à une solution plus précise, il faut désormais se tourner vers les arguments à posteriori, les effets. Or l'effet le plus tangible de l'inspiration étant l'inerrance, c'est vers ce point que s'est portée toute l'activité des savants catholiques.

D'ailleurs, l'intérêt apologique les y contraignait. Ce n'est pas d'hier que le grand argument des adversaires de la Révélation se base sur les « erreurs » de la Bible, et la tâche des apologistes n'a pas toujours été aisée.

Après les sarcasmes du XVIIIe siècle et les productions indigestes de l'école de Tubingue qu'il était assez facile de réfuter, l'exégèse dite indépendante, commençant à se respecter, ouvrit une période de travaux plus sérieux et souvent sincères. Devant l'attaque convergente des sciences physiques, archéologiques, critiques, ethnographiques, il fallut bientôt se rendre à l'évidence, et reconnaître que nos lignes de défense étaient débordées.

Les premiers engagements concernèrent surtout les sciences naturelles. On essaya d'abord de disputer le terrain pied à pied, et le concordisme sévit dans toutes les branches de l'exégèse scientifique. Ce fut une longue reculade, désespérée et sans gloire, car elle forçait

1. Bonaccorsi, *Questioni bibliche*, in-8° de 275 pp., Bologne, 1904, 3 fr. 25. — von Hummelauer S. J. *Exegetisches zur Inspirationsfrage* (4e fasc. du vol. IX des *Biblische Studien*). In-8° de x-129 pp. Fribourg, Herder. 3 fr. 75.

Digitized by Google

d'abandonner aujourd'hui la position déclarée hier définitive, et elle humiliait chaque jour la science exégétique devant quelques savants rationalistes, dont un concordisme servile prenait les hypothèses pour base assurée.

En histoire, à côté des conservateurs à outrance, quelques éclaireurs hardis cherchaient, un peu à tâtons, une position sûre pour l'apologie biblique. Une première tentative voulut soustraire à l'inspiration les passages où l'on ne voyait que de l'histoire ou des sciences. Cette théorie insoutenable eut pour plus illustre défenseur le Cardinal Newman, qui entendait d'ailleurs la réduire aux *obiter dicta :* — c'était rendre inutile la mutilation imposée aux Livres sacrés.

Un autre effort fut tenté. L'inspiration s'étendait à tout le texte mais elle ne garantissait pas absolument de toute erreur. En effet, des documents divers avaient été insérés dans la Bible et rien n'empêchait qu'ils fussent erronés en quelque point — ces erreurs restant imputables, non au rédacteur inspiré, mais à l'auteur du document. Pour se conformer aux décisions conciliaires, on réservait l'inerrance absolue à tout ce qui touche la foi et les mœurs. Lenormant (1) et Mgr d'Hulst (2) se firent les champions de ce compromis qui ne satisfit personne et fut bientôt réprouvé par l'Encyclique *Providentissimus.*

Mais entretemps, l'exégèse scientifique avait opéré un changement de front. On s'était enfin avisé que la science se mêlait à tort de la question biblique, les données pseudo-scientifiques de la Bible n'étant qu'un cadre, emprunté par les écrivains inspirés aux connaissances de leur temps. Cette découverte, — on peut bien lui donner ce nom, quoique de grands Docteurs l'aient entrevue auparavant, — coupait court à toute difficulté ; l'explication s'imposa bientôt et fut sanctionnée implicitement par l'Encyclique (3).

La solidarité entre les diverses branches de la science, et l'analogie des méthodes devaient avoir pour résultat une dernière trans-

---

1. *Origines de l'histoire d'après la Bible.*
2. *La question biblique*, dans le *Correspondant* (25 janv. 1893).
3. Il faut considérer, dit Léon XIII « scriptores sacros, seu verius *Spiritum Dei, qui per ipsos loquebatur, noluisse ista* (videlicet intimam adspectabilium rerum constitutionem) *docere homines, nulli saluti profutura.* (Aug. De Gen. *ad lit.* II, 9, 20) ; quare eos, potius quam explorationem naturæ recta persequantur, res ipsas aliquando describere et tractare aut quodam translationis modo, aut sicut communis sermo per ea ferebat tempora... Non dissimiliter scriptor sacer (monuitque et Doctor Angelicus) *ea secutus est quæ sensibiliter apparent* (S. Th. I, Qu. LXX, a. 1, ad 3) seu quæ Deus ipse, homines alloquens, ad eorum captum significavit humano more. »

Digitized by Google

formation. Mgr d'Hulst (1), puis le P. Lagrange (2) notèrent le rapprochement entre l'histoire et les sciences naturelles au point de vue biblique: le mouvement commençait, en effet, à se dessiner, et l'exégèse historique évoluait dans le même sens que l'exégèse scientifique.

Il est vrai que l'analogie n'exclut pas une différence notable entre ces deux ordres de connaissances. L'étude de la nature était à peine née aux siècles bibliques et ne semble point avoir été cultivée par les Juifs, malgré les ouvrages d'histoire naturelle du roi Salomon (3), tandis que l'histoire a toujours fait partie de la vie d'un peuple. Mais le point important, qu'on le remarque bien, c'est que, entre l'histoire des anciens, et surtout des primitifs, nomades récemment fixés au sol, entre ces récits et l'histoire scientifique du XIXe et du XXe siècle, la distance n'est pas moins grande qu'entre la botanique et la zoologie de Salomon et les travaux de nos naturalistes contemporains.

Et c'est ce qui a fait dire à quelques exégètes, — le P. von Hummelauer semble être du nombre, — que dans la Bible il n'y a pas d'histoire. C'est la dernière étape de l'évolution séparatiste que j'indiquais. Le conflit est supprimé, parce que nulle part dans la Bible, il n'y a de l'histoire, au sens moderne de ce mot.

Les deux ouvrages que j'ai sous les yeux s'inspirent des mêmes idées et arrivent à peu près aux mêmes conclusions. Mais l'un est théorique, l'autre suit plutôt la méthode intuitive, la démonstration par l'exemple. Dans ses *Questioni bibliche*, le P. Bonaccorsi a réuni deux articles dejà publiés sur la Vulgate et le concile de Trente, et sur la véracité historique de l'Hexateuque, et leur a ajouté une dissertation inédite sur l'interprétation de l'Écriture Sainte. Les idées sont claires, le style animé : il se dégage de l'ensemble une conviction, un entraînement qui charment et persuadent. La tâche que s'est imposée le P. von Hummelauer est plus ingrate : il a voulu condenser, — sous un titre assez vague que l'on pourrait traduire « Contribution de l'exégèse à la question de l'inspiration », — les résultats acquis par les travaux de la critique et en tirer les conclusions qui concernent l'inspiration ou plutôt l'inerrance de nos saints Livres. Il est difficile de juger ses intentions ultimes, mais à ne considérer que l'expression de sa pensée et surtout l'exposé de quelques-uns des considérants

1. o.c. *Correspondant*, tome CLXX. p. 227.
2. *Rev. Bibl.*, 1895. p. 58.
3. I Rois, v, 13 = III Reg., IV, 33 dans la Vulgate.

Digitized by Google

par lesquels il la justifie, sa théorie est trop radicale, malgré l'autorité de l'Encyclique *Providentissimus* dont il essaie de la couvrir. La forme de son travail est trop systématique et partant trop absolue.

Examinons donc, aussi brièvement que possible, le résumé de ces idées, actuellement admises, bien qu'avec des nuances, par une grande partie des savants catholiques.

Si les grandes lignes de notre histoire biblique s'affirment de plus en plus devant les historiens sincères, en revanche, l'archéologie orientale et la critique ont surpris pas mal d'inexactitudes dans les détails. Sans être obligés d'admettre comme strictement démontrées toutes les conclusions des orientalistes, nous devons cependant convenir que, refuser en bloc les assertions de savants de grand mérite, et, souvent, d'incontestable probité, serait une obstination aprioristique et téméraire, peu digne de la science catholique.

D'autre part, l'enseignement de l'Église nous dit que dans la Bible il n'y a aucune erreur. Où sera la solution de cette antinomie ?

La saine logique nous invite à fixer d'abord le sens des mots. Qu'entendez-vous par « erreur » ? — N'est erreur, au sens strict, qu'une contradiction réelle entre la *pensée* de l'auteur et la réalité. Cela est évident, et, en ce sens, on peut dire que la vérité dans un écrit doit se mesurer à l'intention de l'auteur : l'écrit sera vrai s'il exprime fidèlement cette pensée.

D'une contradiction entre les faits et la Bible, il ne suit donc pas nécessairement que l'hagiographe se soit trompé. Mais alors, en traduisant les faits d'une façon si différente de la réalité, lui, et par conséquent Dieu, nous a trompés ? Et la véracité de la Bible s'écroule d'un bloc.

Pour résoudre ce second degré de la question, il faut considérer, — et ceci est très important, — que les différents livres dont se compose la Bible ont été écrits premièrement pour les contemporains, en sorte que nous devons les juger comme eux les jugeaient et que nous n'en comprendrons le sens premier et littéral qu'en nous mettant à l'unisson des idées et des connaissances d'alors.

Il suffit donc, pour que l'auteur inspiré soit absous de tout reproche de tromperie, que ses contemporains n'aient point été en danger de se méprendre sur ses intentions, qu'il leur ait été facile et naturel de lire sa pensée sous la forme qu'il lui donnait.

On peut ramener à cette proposition fondamentale toute la théorie de nos deux auteurs.

Digitized by Google

Le P. von Hummelauer la développe systématiquement en trois principes que nous retrouvons dans le livre du P. Bonaccorsi. Voici à quoi ils se réduisent :

I. La première indication que nous avons sur la pensée de l'auteur est le *genre littéraire* qu'il a adopté ;

II. La seconde nous est fournie par les mœurs littéraires de l'antiquité et particulièrement de l'Orient, — car *les auteurs inspirés étaient « fils de leur temps. »*

Ces deux principes sont très clairement discutés et appliqués dans la dissertation du P. Bonaccorsi sur l'Hexateuque.

III. Comme corollaire : les questions d'auteur, de composition, de date, d'histoire du texte, etc., sont des questions de critique littéraire (höhere Kritik) : elles ne rentrent donc dans le domaine de la discussion théologique que pour certains cas particuliers. — Lire à ce point de vue la dissertation du P. Bonaccorsi sur l'interprétation de l'Écriture Sainte.

Examinons ces principes un à un.

I. Le P. v. H. déclare que le principe d'interprétation par la distinction des genres littéraires est l'application d'une vérité stylistique évidente (p. VII). Et sans doute, si le livre de Tobie n'est, comme le pensent un grand nombre d'exégètes, qu'une parabole, un conte, destiné à exposer, sous une forme plus vivante et populaire, les hauts enseignements qu'il renferme, que peuvent importer les anachronismes, les fantaisies zoologiques que la critique chicanière pourrait y retrouver ? L'auteur ne prétend pas à plus d'exactitude en cela — qu'on me permette la comparaison — que le vénérable chanoine Schmid lorsqu'il composait ses célèbres contes. Il a pris, imaginé, combiné ces détails pour en faire le cadre fictif où doit se jouer le drame moral qui est son unique préoccupation. En ces matières accessoires, il n'y aura donc jamais d'erreur, parce que l'auteur fait absolument abstraction de la vérité scientifique ou historique.

Et ainsi de suite. Autre est la vérité d'une parabole où tout est fictif, autre celle d'une ode qui s'inspire de quelque trait d'histoire pour un développement poétique, autre celle d'un roman historique où, sur un fond d'histoire, se greffent des détails qui n'ont aucune prétention à l'authenticité.

Cette distinction est fondamentale : elle suffira en bien des cas à faire évanouir toute une série d'objections qui, autrement, resteraient peut-être sans réponse. Je ne citerai comme exemple que le livre de Judith. On sait les obstacles de tout genre auxquels se heurtent les commentateurs qui veulent y voir un récit historique :

Digitized by Google

chronologie, géographie, listes de rois, tout est difficulté : le roi Nabuchodonosor, inconnu dans les fastes de Ninive, en est à son quinzième avatar (Prat, art. *Judith* dans *Dict. de la Bible*, t. III, col. 1830) : c'est en vain qu'on l'a identifié à toute la série des souverains ninivites, il est encore à la recherche d'une situation définitive. La première invraisemblance à admettre est toujours une erreur de copiste, renouvelée cinquante fois, transformant le nom authentique en celui de Nabuchodonosor. — Si, au contraire, les données historiques ne sont qu'un cadre fictif, toute difficulté disparaît : nous rentrons dans un genre littéraire étranger à l'histoire.

Comment reconnaîtra-t-on le genre auquel appartient un livre, un passage ? — C'est ici que naissent les difficultés : si le principe est simple, l'application est loin d'être toujours facile, elle requiert une main délicate..., et beaucoup de sang-froid : les idées préconçues et longtemps ruminées se projettent si facilement sur la réalité ! Comme indices, il y a d'abord, pour les discours surtout, le texte même et le contexte ; on a, dans les morceaux poétiques, le rythme et les images ; l'intention évidente de l'auteur est parfois exprimée ou clairement indiquée. Mais, bien souvent, la révélation viendra du dehors ; la comparaison avec tel autre récit — comme p. ex., pour le livre de Tobie, l'histoire du sage Ahikar — suggérera qu'il s'agit d'un conte ; des contradictions irréductibles avec les faits prouvés amèneront à ne pas prendre comme affirmation péremptoire, mais plutôt comme renseignement hypothétique, les informations insérées dans le texte, etc.

Le P. v. H. complète encore ces moyens de détermination par de minutieux détails sur chacun des neuf genres littéraires qu'il distingue dans la Bible, et sur le degré de vérité historique qu'il faut leur demander. Pour la plupart de ces genres, il n'y a aucune difficulté à soulever et l'exégèse la plus conservatrice ne peut s'en effaroucher : le tout sera de décider pour chaque morceau le genre auquel il appartient.

Mais ce qui est dit des genres historiques : histoire religieuse, histoire antique, tradition populaire, demande qu'on s'y arrête.

L'*histoire religieuse* est celle qui a pour but premier l'édification religieuse ; les faits ne lui sont qu'un moyen dont elle tire le meilleur parti possible, elle les ordonne, les travaille pour les besoins de son exposition didactique. Or, comme le remarque très justement le P. v. H., dans la Bible, il n'y a pas d'« histoire pour l'histoire », il n'est pas un récit qui ne vise plus haut que les faits, tout est, plus ou moins, histoire religieuse (v. H., p. 10-11 ; B., p. 123 sq.).

Digitized by Google

Ajoutez à cela que c'est de l'*histoire antique*, — ou pour mieux dire « à l'antique » et orientale. On ne pourrait assez insister sur la liberté historique de ces récits. Pour nous, le mot histoire éveille l'idée d'une scrupuleuse reproduction des faits, obtenue après bien des recherches, de minutieux examens de preuves : les historiens de l'antiquité et surtout ceux d'Orient ne sont pas des photographes, ce sont des peintres (Bonacc., p. 112), ce ne sont pas des chroniqueurs impassibles, ce sont des poètes (v. H., p. 14). L'histoire antique de Rome et de la Grèce a été traitée par nos plus anciens auteurs classiques, sans en excepter entièrement Tite-Live, avec une désinvolture qui nous semble aujourd'hui peu historique et il a fallu de longs travaux, des fouilles coûteuses, des inductions, de patientes comparaisons, pour reconstituer les faits sous leur vrai jour. Or, l'Orient sémite,— nous le voyons encore aujourd'hui chez les Arabes,— est bien moins scrupuleux en ce point que l'Occident. Faut-il donc s'étonner si de menus faits rapportés par la Bible sont reconnus inexacts par la science historique ?

Et qu'on ne mette pas en cause la véracité de Dieu compromise. Non, pour que les livres de l'Ancien Testament fussent compris et goûtés de leurs contemporains, ils ne pouvaient être rédigés autrement, d'autant plus qu'ils étaient avant tout une histoire religieuse. Pour nous, venus bien longtemps après, nous devons nous mettre au niveau de ceux qui les ont lus les premiers et ne pas exiger de ceux qui les ont composés la divination de notre mentalité du XXe siècle. Or les lecteurs auxquels ces livres étaient immédiatement destinés n'y cherchaient que l'édification religieuse. Que des rationalistes se récrient, libre à eux : pour nous, catholiques, c'est une vérité bien connue : « Tout ce qui est dans l'Écriture, nous dit S. Paul, est écrit pour notre enseignement. » (Rom., XV, 4.) C'est tout ce que voulaient les Juifs et ils se réjouissaient, ils se glorifiaient de voir leur foi, leur culte, leurs mœurs justifiés par les grands faits de l'histoire nationale. Des détails, il ne leur en fallait que pour relever et particulariser les grands événements, et ils n'étaient pas plus exigeants en fait d'exactitude que les autres orientaux. — Et qui voudrait d'ailleurs soutenir que les Romains croyaient aux développements littéraires qui ornent les histoires de Tite-Live ? — Nous étonnerions fort les bons Israélites d'autrefois en nous scandalisant de pareils procédés : l'histoire d'Israël, n'est-ce pas avant tout la Providence de Jahveh, paissant son peuple et le guidant avec force, sagesse et douceur ?

Mais, dira-t-on, comment ces procédés littéraires n'ont-ils jamais été soupçonnés ? — La question est secondaire : peut-être, l'évo-

Digitized by Google

lution s'étant faite insensiblement, aucune génération n'a-t-elle senti la différence entre les deux histoires que nous pouvons opposer aujourd'hui d'une façon si tranchée.

Et alors, il nous faudra prendre allégoriquement ou en gros seulement, ce qu'on nous a jusqu'ici enseigné comme des faits précis et vrais en tout point ? — Pourquoi pas ? Le cas de Galilée nous montre que, jusqu'au XVIIe siècle, on avait entendu à la lettre le miracle du soleil arrêté. La science a constaté que c'était la terre qui tournait et les exégètes ont convenu qu'il n'y avait dans Josué qu'une manière populaire de s'exprimer, ne touchant en rien la question scientifique (P. v. H., p. 4, s.) : au XIXe siècle, il a fallu expliquer de même l'Hexaméron. Les découvertes de l'histoire nous invitent à user d'interprétations semblables pour certains faits secondaires, exprimés comme s'exprimaient alors les historiens, sans souci de l'exactitude des détails.

La position de l'apologétique biblique n'en reste pas moins solide, bien plus, elle se fortifie parce qu'elle se débarrasse d'arguments compromettants. Il suffirait, en toute rigueur, que l'histoire biblique fût aussi digne de foi que le reste de l'histoire antique (P. v. H., p. 64), c.-à-d. dans les grandes lignes. Or, une comparaison, même superficielle de la Bible avec les histoires des Chaldéens, des Assyriens, des Égyptiens, montre la distance incommensurable qui les sépare. Tous les critères internes de l'authenticité se retrouvent dans nos Livres saints; au contraire, quelle est la page de ces cosmogonies, annales ou poèmes qui ne soit embrouillée par des mythes absurdes ou rendue presque inutilisable par d'emphatiques exagérations ? La différence, je le répète, est radicale : mais il ne faut pas oublier cependant que la vérité de notre Bible, pour être plus rapprochée des faits, n'en est encore qu'une accommodation; les auteurs inspirés « faisaient de l'astronomie sans télescope, de l'histoire naturelle sans microscope, et de l'histoire sans méthode critique. » (P. v. H., p. 13) (1).

Mais cette suprématie n'est-elle pas illusoire ? Que deviendra l'apologie biblique si le fondement sûr de la totalité des faits lui est enlevé ? Il y a moins de données non-historiques dans la Bible qu'ailleurs, dites-vous, mais il y en a encore pas mal. A qui désormais se fier ? — Il est vrai que, pour les protestants, cette manière d'envisager la Bible ne laisse pas que d'être troublante : ils devront chercher dans une science encore incomplètement renseignée la

1. Je ne puis m'arrêter davantage : on trouvera d'ailleurs un exposé magistral et limpide de toute cette question dans le P. Bonaccorsi, pp. 96-135.

Digitized by Google

confirmation de chacun des faits sur lesquels se base leur croyance. Pour nous, catholiques, la situation est tout autre. L'Église nous dit ce que nous devons croire, et l'autorité de l'Église est appuyée sur des preuves que la critique n'entamera pas (1). Nous sommes donc en terre ferme pour nos croyances. Quant aux faits bibliques, — ou bien ils ont un lien étroit ou même nécessaire avec le dogme et la morale, et le magistère infaillible de l'Église s'étend jusqu'à eux, — ou bien ils ne sont que secondaires, et alors, nous attendrons sans inquiétude ni impatience que les travaux scientifiques permettent d'en préciser le caractère.

Je ne nie pas cependant les dangers auxquels expose l'application de ces principes : mais ces dangers sont inhérents à toute recherche critique sur des sujets obscurs et peu documentés. Parce qu'il est des substances chimiques dangereuses à manipuler, faut-il les proscrire ? Mille fois non ! Mais il faut s'outiller. Le seul moyen de conjurer les menaces de la critique rationaliste, c'est de lui opposer de sérieux travaux de critique catholique. Il faudra rabattre beaucoup de nos prétentions, abandonner l'historicité absolue de beaucoup de faits, et prendre souvent nos hagiographes en défaut de critique, mais l'action de Dieu sur des instruments moins idéalement parfaits ne nous apparaîtra que plus grande et plus digne de la Providence. Et, d'ailleurs, toute nouvelle lumière jetée sur la Bible est un gain pour nous. Nous cherchons la vérité et non le triomphe d'une théorie, eût-elle été caressée pieusement par dix-huit siècles.

Avant de passer à l'examen du second principe, il faut dire un mot du genre « *traditions populaires* » (v. H., p. 22-35 ; Bon., 105 sqq.). Elles sont de l'histoire à un degré plus rudimentaire encore : l'imagination du peuple a travaillé sur des données historiques, dans un sens religieux et moral. — Si de tels récits sont reconnaissables parmi les autres, il n'y a pas, à priori, d'inconvénient à ce que Dieu ait inspiré le rédacteur d'un recueil de traditions. La question n'est donc qu'un aspect particulier de l'histoire biblique. En fait, il faudra cependant toujours prouver qu'on est en présence d'une tradition populaire. Le P. v. H. croit trouver une indication sûre dans le mot *Toledoth*, qu'il traduit par histoire, légende : histoire, soit, mais

1. Dans ce travail, il s'agit avant tout de l'A. T. Le nouveau a une valeur historique bien supérieure. Composé à une époque plus récente, dans un milieu gréco-romain ou du moins envahi par la civilisation gréco-romaine, il correspond à un concept déjà plus précis de l'histoire. De plus, le but des Evangiles, — au moins des Synoptiques, — aussi apologétique que didactique, requérait plus d'exactitude : il fallait non seulement enseigner, mais justifier la foi *nouvelle*, par l'exposé des faits et discours du Seigneur. Enfin les Synoptiques ont été écrits moins d'une cinquantaine d'années après les événements, ce qui ne pourrait être prouvé pour aucun livre de l'A. T.

Digitized by Google

pourquoi dans le sens *légende?* C'est ce qui n'est pas suffisamment prouvé.

II. Le second principe porte sur le côté humain de la Bible. Les auteurs inspirés sont restés, sous l'inspiration divine, tels qu'ils étaient auparavant, ce qu'on traduit en disant qu'ils étaient *enfants de leur siècle.*

Remarquons d'abord que ceci n'exclut pas, pour les prophéties et et certains enseignements religieux et moraux, une révélation, un accroissement de connaissances. De plus, nos Livres saints, non seulement sont de loin supérieurs aux écrits analogues des autres peuples d'Orient, mais dépassent même souvent le niveau du peuple juif, tel que la Bible et les autres documents nous le dépeignent. Il est donc raisonnable de voir là aussi une action de l'Esprit-Saint, choisissant ses instruments parmi les esprits les plus distingués d'Israël ou répandant en eux une lumière qui les élevait sensiblement au-dessus des autres.

Mais cette transformation ne touche directement que l'élément formel, la religion et la morale, et il reste vrai de dire que, pour les questions secondaires d'histoire et de science, les hagiographes sont bien de leur temps. Cette conclusion est conforme à la notion de l'inspiration. Celle-ci n'est pas une révélation : elle est une illumination de l'intelligence (1) qui atteint formellement le jugement de l'écrivain pour lui faire discerner plus clairement dans les faits et les choses les vérités que Dieu veut lui faire enseigner. L'auteur est par là préservé de toute erreur formelle, c.-à-d. de toute contradiction entre *ce qu'il entend* affirmer et la réalité : cette immunité s'étend même aux choses qui ne concernent pas la religion et la morale, non à cause de ces choses qui n'ont pas d'importance en elles-mêmes, mais afin que la vérité religieuse et morale qui s'appuie sur elles, n'ait pas un fondement fragile. A part cela, l'auteur met dans son écrit sa marque toute personnelle, respectée par l'action surnaturelle : ses points de vue, ses préjugés nationaux, et surtout ses propres connaissances, telles qu'il les a amassées, ni plus ni moins.

Ici se présente évidemment une question très délicate : celle des emprunts. L'auteur n'a le plus souvent connu ce qu'il relate que par le témoignage oral ou par des documents. Jusqu'à quel point entend-il engager sa propre responsabilité ? Il y a des citations pures et simples que les classiques accompagneraient sans doute d'un

1. Et une motion de la volonté : ce second aspect ne rentre pas dans la discussion présente.

Digitized by Google

fertur ou d'un λέγεται: l'hébreu n'a pas de ces souplesses de langage: s'en suit-il que toutes les citations soient adoptées ? Plusieurs indices permettent de le nier : le P. B.(p.110 sqq.) rapporte après le P. Prat, deux exemples tirés de généalogies et de dénombrements contradictoires insérés sans commentaire. On pourrait tirer la même conclusion des récits divergents d'un même fait qui se coudoient souvent dans la Genèse.

Tout cela nous force à reconnaître que les auteurs bibliques ne nous donnent pas pour catégorique tout ce qu'ils avancent. Le P. v. H. me semble pourtant exagérer lorsqu'il prétend, à propos des livres de Samuel, Rois et Paralipomènes, que l'idéal historique de l'époque était la conformité du récit avec les annales officielles (p. 60 sqq.)

Il reste donc que l'auteur ne prend pas toujours la responsabilité de sa citation ou de son document, mais que l'étendue de cette réserve ne peut être déterminée en principe.

Un autre point à éclaircir et sur lequel le P. v. H. ne s'explique pas, c'est le degré de croyance que les lecteurs accordaient aux récits historiques. Si le peuple chrétien a cru si longtemps à la stricte authenticité de ces faits, n'est-ce pas parce qu'il avait reçu cette foi de la Synagogue ? — L'habitude des commentaires et de la démonstration par l'Écriture, commencée par les Rabbins, qui avaient fixé pour les éplucher jusqu'aux moindres détails, continuée par les Pères, a évidemment contribué à ancrer la croyance aveugle à tout ce qui « est écrit » ; l'intangibilité mystérieuse des livres devenus « canoniques » a fait perdre de vue ce qu'ils avaient de commun avec les autres livres. Pour reconstituer le milieu où furent lus d'abord la Loi et les Prophètes, il faut faire abstraction de nos habitudes d'Occidentaux du XXe siècle; — et il suffit d'avoir entendu les Orientaux d'aujourd'hui « dont presque toutes les histoires se terminent par un : Dieu le sait mieux que nous ! » (*Rev. bib.*, 1901, p. 312) (1). Inutile d'ajouter que les indices qui montrent l'indifférence historique de l'écrivain prouvent une disposition semblable chez le lecteur.

III. Il n'y a que peu de chose à dire sur le troisième principe. Sous la plume d'un prêtre catholique, cette déclaration n'a rien de blessant pour la théologie : elle est l'énoncé de la loi de division du travail, appliquée depuis longtemps par les exégètes catholiques. Le droit d'intervention de la théologie en certains cas particuliers, lors-

1. Cité par le P. B., p. 109.

Digitized by Google

que la véracité de la Bible ou un fait dogmatique l'exige, est d'ailleurs très explicitement réservé par le P. v. H. (p. 120 sqq.).

Concluons. Les deux livres du P. Bonaccorsi et P. von Hummelauer n'ont point innové : ils constatent seulement avec précision la situation actuelle de l'exégèse catholique et la séparation de l'histoire et de la Bible, conséquence logique de celle de la science et de la Bible. Sans doute, il y aura toujours de l'histoire dans nos Livres Saints, de même qu'il s'y trouve de la science ; mais, de même qu'il faut découvrir la vérité scientifique sous les développements de la ruine de Sodome, de même il faudra réviser bien des détails pour avoir une histoire positive et critique d'Israël. La raison en est que les écrivains inspirés n'ont pas adopté le genre littéraire de l'histoire critico-scientifique, genre inconnu et insoupçonné en leur temps : ils ont écrit comme on pensait et racontait alors.

La véracité de la Bible est-elle atteinte par là ? Oui, évidemment, si l'on entend par véracité l'exactitude rigoureuse de tous les faits narrés. Non, si l'on prend pour règle d'interprétation l'ensemble des mœurs littéraires de l'antiquité orientale.

Mais alors, comment se conduire vis-à-vis du peuple fidèle ? Cette question est délicate. Trop longtemps, l'exégèse a évolué comme en cachette, renfermée dans un petit cercle d'initiés, et le peuple ne se doute point du changement que subira sous peu l'enseignement de son Histoire Sainte : il est grand temps de remédier à cet obstacle éducationnel (1) qui rend plus dangereuse la « crise » biblique. Il faut de la prudence, mais aussi de la décision. Quand on aura établi que l'enseignement de l'Histoire Sainte n'est pas un acte du magistère infaillible, qu'il peut varier dans les points purement historiques sans compromettre une parcelle du dépôt de la Révélation, et que l'Église en ces matières, s'est toujours empressée de profiter des travaux des savants, quand on aura montré que cette foi, dirais-je, en toute l'histoire biblique est une déviation née du respect envers l'Écriture Sainte, mais qui ne doit pas lui être identifiée, on pourra sans trop de danger — quelle est l'émancipation qui n'ait ses périls ? — exprimer des doutes ou réformer.

Ce qu'il faut surtout réformer, c'est nos concepts. Au lieu de mettre la Bible à notre niveau, nous devons nous mettre au sien. Il n'y a rien à perdre, mais tout à gagner à ce changement de perspective.

D. BÈDE LEBBE.

1. L'expression est du Rév. Arm. Robinson dans une très intéressante brochure intitulée *Some thoughts on Inspiration*, 1905, petit 8° de 63 pp. : voir surtout pour ce point particulier l'appendice II, en tenant compte que l'auteur est protestant.

Digitized by Google

L'ABBAYE DE FONTEVRAULT (1790).

POUR obéir aux décrets de l'Assemblée Constituante, sanctionnés par Louis XVI, Madame Julie-Sophie Gillet de Pardaillant d'Antin, « Abbesse, chef et générale inamovible de l'abbaye royale et ordre de Fontevrault (1) », fit, le 20 février 1790, la déclaration de tous les biens immeubles et revenus tant de sa mense abbatiale que de la mense conventuelle de l'abbaye.

La *mense abbatiale* (2) avait 22,089 livres de revenu, et la *mense conventuelle* 187,543 livres ; total : 209,632 livres.

Voici quelques détails fournis par l'Abbesse sur la mense conventuelle (3) :

« Cette abbaye est composée de différents corps de bâtiments. Toute la partie intérieure forme l'abbatiale et le corps de communauté des religieuses.

« Dans la partie extérieure est la communauté des religieux et une habitation particulière pour les confesseurs aussi religieux, avec différents corps de bâtiments pour les officiers et domestiques, écuries, granges, pressoirs, caves, celliers, clos et jardins.

« Au dehors, un jardin potager appelé le *bas jardin ;* un moulin à eau y attenant appelé la Courvoiserie ; une habitation servant de boucherie ; une maison appelée la Foresterie, occupée par un des officiers de l'abbaye ; un autre logement servant au logement d'un vicaire ; un autre à côté servant à loger un officier de l'abbaye ; un grand corps de bâtiment appelé l'Hôpital,dont partie est occupée par la maréchaussée ; deux chambres basses ; un jardin. »

Tous ces divers logements étaient affermés, sauf l'habitation des religieux, qui formaient une seule abbaye avec les religieuses.

L'abbaye faisait valoir, à Fontevrault et aux environs : 23 arpents

---

1. Fontevrault était de la province d'Anjou, mais du diocèse de Poitiers.

2. Prieurés, terres et seigneuries : 1/ La Lande en Beauchêne, paroisse de Sallertaine, en Bas-Poitou, 2/ Corneille, paroisse de St-Germain de Seudre, en Saintonge. 3/ La Rame, près Langon en Bazadois, 4/ La Lande en Chalais, paroisse de Riou-Martin, en Saintonge, 5/ La Mongie, paroisse de Vairac en Fronsadais. Fruits décimaux de Mollendier, Mezerville et Brie, diocèse de Mirepoix, en Gascogne. Domaine et menues rentes du Petit-Beaurepaire, à Fontevrault. Redevances diverses. Tous ces biens étaient affermés.

3. *Archives de Maine-et-Loire*, série Q.

Digitized by Google

de vigne, 20 arpents de bois futaie, 824 arpents de bois taillis, 400 arpents de bruyères et ajoncs, 105 arpents de pré, ainsi que la Matinière (Turquant), la Bonne (Souzay), Éternes (Solomé).

Parmi les autres biens affermés, appartenant à la mense conventuelle, citons : Asnières (Épieds), Ardillon (Saint-Gervais, Bas-Poitou), Bois-gohier (Mouchamp, en Bas-Poitou), Grand-Beaurepaire (Fontevrault), Borannes (Jumelles), Bienluivient (Épieds), la Grande Maison de Montsoreau avec le port et dîme de Retz, le banc à vin de Fontevrault, la dîme des chanvres à Fontevrault, la prévôté et droit de banc de boucherie à Saumur, la dîme des grains et potages à Fontevrault, la dîme des blés, vin et dîme verte de Varennes-sous-Montsoreau, le minage de Saumur, le poids le roi de Saumur, etc., etc. (1)

Nous venons de donner un aperçu des revenus de l'abbaye. Disons maintenant un mot des charges.

64,684 livres étaient dépensées annuellement pour rentes viagères, rentes constituées, fondations ; honoraires des officiers gens d'affaires, des deux vicaires, du desservant de Raslay, des médecins et chirurgiens ; gages des domestiques ; réparations, décimes, entretien des sacristies, façon de la coupe annuelle du bois de chauffage, frais des fanaisons et ramas de foin, façon des vignes que l'abbaye faisait valoir, transport des grains, aumônes, frais d'approvisionnement.

Le reste des revenus servait à la nourriture et à l'entretien de 240 personnes, savoir : *70 religieuses de chœur, 40 sœurs converses, 2 sœurs données, 41 religieux* (2), *7 tourières, 80 approvisionneurs, bouchers, boulangers, cordonniers, meuniers, jardiniers, charretiers et autres domestiques de peine nourris journellement à l'abbaye.*

Au sujet du *mobilier*, Madame l'Abbesse s'exprimait ainsi dans sa déclaration :

« Les sacristies des 4 églises de l'abbaye, compris celle des religieux, ont tout ce qui est nécessaire au culte divin. Il ne pourrait y avoir d'excédent que quelques reliquaires attachés à la grande église des religieuses, mais de si mince valeur qu'ils ne méritent aucune attention. Les ornements et linges nécessaires ainsi que les tentures de ces églises sont anciennes et de peu de valeur, excepté

1. Les parentes de quelques religieuses prenaient pension à l'abbaye, moyennant un prix fixé d'avance. Mais toutes ces pensionnaires avaient quitté Fontevrault en 1789.

2. Il y avait parmi les 41 religieux 19 frères convers. Les 22 prêtres étaient partagés en deux : les anciens confesseurs au nombre de 8, et les 14 autres plus jeunes ; parmi ces derniers se trouvaient le prieur, le sous-prieur et deux régents.

Il y avait 58 religieux prêtres qui étaient en qualité de confesseurs dans les 52 maisons de l'Ordre ; ils étaient à la charge de ces prieurés.

Digitized by Google

celle de tapisserie d'Aubusson, du prix de 5800 livres que vient de donner la dame Abbesse au mois de décembre 1788 pour la décoration du chœur intérieur.

« Le mobilier servant à l'usage commun tant de l'abbatiale que de la communauté des religieuses et de celle des religieux peut être évalué à 20,000 livres, attendu leur ancienneté.

« Il y a dans l'abbatiale une bibliothèque servant à l'usage de la communauté, composée de 1200 volumes.

« La bibliothèque qui se trouve dans la communauté des religieux contient environ 3000 volumes, avec une autre petite bibliothèque composée d'environ 1500 volumes.

« Dans la grande église des religieuses il y a un grand orgue, un petit servant aux Matines de nuit. Dans l'église des religieux il y a aussi un buffet d'orgue de moyenne grandeur.

« Quant à l'argenterie, il y en a pour l'usage de l'abbatiale seulement 42 marcs, toute l'ancienne argenterie ayant été envoyée à la Monnaie sous l'administration de M. de Silhouette. Les réfectoires communs des religieux et des religieuses sont toujours servis en étain, chaque individu ayant cependant son couvert en argent dont il ne peut faire usage qu'à l'infirmerie. »

***

Le 19 juillet 1790, le procureur syndic du district de Saumur Merlet, deux commissaires du district Jacques Raymond et Louis-Nicolas Maugeirs, et Jacques Vilneau, secrétaire du district, se présentent à l'abbaye de Fontevrault pour procéder à l'inventaire du mobilier (1), dresser l'état des religieuses, recevoir leur déclaration, etc., et ce conformément aux décrets des 14 et 20 avril, 18 juin 1790.

Madame l'Abbesse déclare que la maison est composée de 70 dames professes, de 39 sœurs converses et de 2 données (2), qui toutes déclarent vouloir rester « en cette maison. » Néanmoins une sœur converse déclare ne vouloir « prendre aucun parti en ce moment. »

Les commissaires font successivement l'inventaire des trois chambres servant aux dames portières, des deux chambres des dames grenetières, des huit chambres et de la cuisine de l'infirmerie, de la salle de bains, de la chambre servant aux dames infirmières, du bas dortoir et du grand dortoir formant 130 cellules de religieuses dont 112 meublées, des trois chambres (3) du noviciat, de la chambre à

1. Commencé le 19 juillet, l'inventaire ne fut terminé que le 26.

2. Au greffe du tribunal de Saumur se trouvent les registres de prises d'habit et de décès des religieuses de Fontevrault.

3. Il y avait 5 lits dans chaque chambre.

Digitized by Google

côté du noviciat servant de laboratoire, de la salle de communauté, du réfectoire, de la grande cuisine, des deux chambres appelées le cellerage, de la chambre de l'apothicairerie et laboratoire à côté, de la cuisine du dépôt et dépense à côté, de la confiturerie, de la grande salle du dépôt, des deux petits parloirs à côté, d'une grande salle commune, d'une chambre appelée le grand dépôt, de la salle du tour, du chœur de la grande église, de la sacristie et petite chambre à côté. — On inventorie ensuite le *petit couvent de Saint-Lazare* (église, sacristie, chambre de communauté, galerie, réfectoire, cuisine, huit cellules), le *four* (deux chambres des dames panetières, boulangerie, moulin) (1), *un appartement destiné pour l'abbesse dans le lieu appelé Saint-Michel* (deux pièces, un cabinet et un petit parloir), l'*abbatiale* (cuisine, office, deux petites chambres à côté, première antichambre, chambre de refuge à côté, seconde antichambre, chambre à coucher, deux autres chambres, galerie, grand salon, bibliothèque, chapelle, parloir à côté de la chapelle, parloir extérieur et petit parloir à côté, chambre du tour et chambre à côté), les *appartements ci-devant occupés par Mesdames de France* (2) (cabinet, trois appartements, chambre et cabinet à côté, appartement au bout de la galerie, grand parloir) (3).

A l'extérieur de la maison, les commissaires inventorient le mobilier du bien appelé Vendôme, destiné à recevoir les fermiers (église, mais pas de sacristie). Les autres logements situés hors de l'enceinte étaient occupés par les officiers, agents et domestiques de la maison; le mobilier leur appartenait. Dans l'écurie du moulin on trouve six chevaux, et dans les autres écuries, 8 mules et 3 chevaux.

On procède ensuite à l'inventaire des titres et papiers, dans le lieu appelé *les chartes :* dans la première chambre se trouve la bibliothèque destinée aux archives et à l'usage des gens d'affaire de la maison ; puis deux autres chambres contiennent les titres et les papiers.

L'inventaire se termine par l'examen des comptes et des livres de recette. Avant de le clôturer, Madame l'Abbesse fait aux commissaires plusieurs observations (26 juillet 1790) :

« Elle demande qu'on avise aux moyens de payer le 1er quartier du traitement des religieux de la maison de l'Habit, attendu qu'ils ont

1. « Moulin économique, de construction nouvelle, servant à moudre la provision de blé pour la maison : ce moulin est servi par 6 chevaux qui se relèvent par trois de 2 heures en 2 heures. » Ce moulin fut transféré à Angers pendant la Révolution.

2. [illegible]

3. Dans le [illegible]

Digitized by Google

fait la déclaration de vouloir sortir, dans le procès-verbal fait par la municipalité le 25 février.

« La sortie des religieux de chœur entraînera nécessairement celle des frères lais, qui sont particulièrement à charge à la communauté des dames et qui ne manqueraient pas de continuer l'administration des biens qu'ils ont si mal gérés depuis longtemps, ce qui diminuerait beaucoup les avantages que la nation a le droit d'attendre d'une régie de biens considérables.

« Si la maison ne rentre pas exclusivement dans son administration pour cette année, les dames sont exposées à manquer du plus strict nécessaire, car elles n'ont presque touché aucun prix de ferme depuis plus de six mois, tous les revenus étant arrêtés dans les différents districts.

« Il y a de grandes réformes à faire dans l'intérieur de la maison, où les offices, les menses particulières et les tables sont en beaucoup trop grand nombre. La plus essentielle est la réunion au grand couvent du petit couvent appelé S. Lazare (1), où plusieurs religieuses ont un régime particulier très dispendieux par la multiplicité des détails et les doubles emplois de dépense ; le lieu appelé le *grenier*, où il y a encore une section de communauté avec distinction de mense et table particulière ; l'office du four, où il y a les mêmes abus et la même réforme à faire. »

***

Le 5 août 1790, le président et le procureur syndic du district de Saumur reviennent à Fontevrault, pour s'occuper cette fois des religieux. Leur besogne dure deux jours.

L'Abbesse déclare aux commissaires « que plusieurs des religieux du couvent de l'Habit, dépendant de son abbaye, ayant fait leur déclaration de profiter de la faveur du décret, ainsi qu'il appert par le procès-verbal de la municipalité du 30 avril 1790 (2), elle les engage à leur payer un à-compte sur leur traitement. » Elle ne peut plus continuer à les faire vivre, et bientôt il en sera de même de ses religieuses.

Les 21 religieux prêtres ou entrés dans les ordres reçoivent tous un à-compte du district. Guillon-Duplessis, Jolly, Moinereau, Duclos, Chesnon, Collard, Hevin, Halbert, Bouju, David, Jehan, Naudin, Souché, Chasteau, Auger, Lamoureux, Coignard, Cazes et Davière demandent à partir ; de Vahès seul ne manifeste pas ce désir.

1. Ce couvent de Saint-Lazare sert aujourd'hui d'infirmerie à la maison centrale.
2. Cet intéressant procès-verbal a été publié par l'*Anjou historique* (juillet 1903).

Digitized by Google

Quant aux Frères, tous reçoivent également un à-compte. Dugast, Halbert, Lepagneul, Belliard et Fournier déclarent vouloir sortir. René Chateau, Dubois, Cornilleau, Delaporte et Curieux veulent, eux aussi, partir mais continuer d'habiter dans les maisons particulières assignées aux gens d'affaires de l'abbaye. Rathouis, Trudeau, Colette, Derouet, Leroy et Touché déclarent vouloir rester au couvent. Rioche, étant absent, on ne connait pas son sentiment. Quant à René Gaudin, le procès-verbal du 5 août 1790 ne parle aucunement de lui.

Les déclarations des religieux sont communiquées à l'Abbesse. Cette dame dit aux commissaires du district que l'unique prêtre et les frères qui ont déclaré vouloir rester à l'Habit, ne peuvent plus y rester, « attendu qu'ils ne forment plus conventualité. » Ceux qui veulent, tout en quittant leur couvent, rester dans les maisons dépendantes de l'abbaye, ne le pourront non plus, car ces appartements ne dépendent point de l'Habit (1) ; ils servent à loger les gens d'affaires et les étrangers qui ont des relations avec l'abbaye. Jusqu'alors des frères étant occupés aux régies et à l'administration des biens de l'abbaye, ils occupaient avec raison ces appartements. « Voulant leur en substituer d'autres, ce qui a déjà été effectué en partie, l'Abbesse entend disposer de ces mêmes logements, attendu qu'ils lui sont absolument nécessaires (2). »

*
* *

Il nous reste à assister aux derniers jours de l'illustre abbaye.

Pour obéir aux décrets de l'Assemblée nationale (3), qui prescrivaient l'élection d'une supérieure et d'une économe dans les couvents où les religieuses avaient déclaré vouloir continuer la vie commune, le maire de Fontevrault, Serin, se présente à l'abbaye, le 15 janvier 1791. La « ci-devant Abbesse » est élue supérieure par 57 voix sur 68 ; la sœur Catherine Petard Baugé, « ci-devant dépositaire », est nommée économe par 50 voix sur 69 (4).

Le 27 janvier 1791, les titres et les papiers de l'abbaye étaient transportés au district de Saumur (5).

1. Dans sa séance du 25 août 1790, le département donna gain de cause à l'abbesse sur ce point.

2. Le 23 août 1790, la municipalité de Fontevrault fit l'inventaire du mobilier de la fabrique paroissiale de St-Michel de Fontevrault (M. Alexandre Guerrier, religieux Fontévriste, était maire et curé).

3. 8, 9, 14, 15, 16, 18, 21, 23. 25 septembre, 4, 5. 8 octobre 1790.

4. Il y eut des discussions parmi les religieuses pour décider si les sœurs converses prendraient part au vote ; elles ne votèrent pas.

5. Le chartrier de Fontevrault est actuellement conservé aux Archives de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

Cependant le couvent de l'Habit se vidait peu à peu. Déjà plusieurs religieux étaient partis, quand le prieur sortit à son tour le 18 février 1791 (1). Le doyen, Claude-Henri David, âgé de 79 ans, écrivit le 17 mai suivant au district pour lui demander l'autorisation de se retirer dans le département de Seine-et-Oise ; inutile de dire que la permission lui fut accordée. Dans sa séance du 2 juin, le directoire du département constatait que tous les religieux Fontévristes avaient quitté leur couvent. Le 11 juin, le district de Saumur, après avis du département, accordait sur sa demande au curé de Fontevrault un certain nombre d'ornements provenant de Saint-Jean de l'Habit. Enfin, le 16 août 1791, eut lieu la vente du mobilier de l'Habit, qui produisit 977 livres 14 sols.

Le départ des religieuses devait s'opérer l'année suivante, c'est-à-dire le 30 septembre 1792, comme toutes les autres communautés de femmes (sauf les hospitalières). Dès le 4 juillet 1791, le district avait fixé à 700 livres le traitement de chaque religieuse de chœur. Le 19 septembre 1792, le district, en vertu d'un arrêté du département daté du 7, avait remis à l'Abbesse tout le mobilier qui garnissait l'abbatiale. Commencée le 15 octobre 1792, la vente du mobilier de l'abbaye ne se termina que le 12 février de l'année suivante (2).

***

Sitôt l'arrivée de Louis XVIII à Paris, les anciennes Fontévristes demandèrent au Roi la faveur de rentrer dans « leur maison » de Fontevrault. Le 1er mars 1815, le préfet de Maine-et-Loire, chargé de l'enquête, répondait au gouvernement que la demande des anciennes religieuses n'était point recevable, attendu que depuis plus de dix ans déjà l'abbaye servait de maison centrale de détention pour neuf départements. — Après les Cent-Jours, les religieuses firent une nouvelle demande. A toutes forces elles voulaient se réunir en communauté pour y suivre leurs règles vénérées, et elles avaient jeté les yeux sur les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Florent-le-Jeune. Dans une lettre au ministre, en date du 28 octobre 1816, le baron de Wisme, préfet de Maine-et-Loire, donna un avis défavorable (3). — L'année suivante, elles firent faire la même demande

1. Comme il avait été constitué gardien du mobilier, le district nomma à sa place Jehan diacre, Trudeau et Collet, frères lais.

2. Dans l'intervalle, l'abbaye fut dilapidée complètement : une grande partie des portes et fenêtres furent arrachées et emportées, etc. (*Procès-verbal du district*, en date du 31 décembre 1792.)

3. Il y avait alors 34 religieuses (21 dames de chœur et 13 sœurs converses). Elles vivaient isolément, chacune de sa pension.

Digitized by Google

par M. Forest, curé de Saumur. Le 27 février 1818, le ministre de l'Intérieur répondit que le gouvernement était prêt à louer aux anciennes Fontévristes les bâtiments de Saint-Florent près Saumur, moyennant le paiement annuel d'une somme de 1500 fr.; toutes les réparations devaient, en outre, rester à la charge exclusive des religieuses. Ce projet ne put aboutir dans ces conditions (1).

Il existe actuellement trois prieurés de religieuses Fontévristes, l'un à Chemillé (Maine-et-Loire) autorisé par Charles X le 17 janvier 1827, un autre à Boulauc (Gers), et un troisième à Brioude (Haute-Loire) (2).

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou historique*.

1, Cf. *Revue Poitevine et Saumuroise*, octobre et novembre 1899.

2. Le prieuré de Boulauc a été fondé au XIIe siècle ; celui de Brioude date de 1637, mais le couvent actuel n'est pas établi dans le même bâtiment.

Le 20 octobre 1847, le directeur de la maison centrale de Fontevrault remit aux religieuses de Chemillé le corps du B. Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontevrault.

Le couvent de Chemillé, où l'ordre de Fontevrault fut canoniquement rétabli le 30 septembre 1824, a fait l'objet d'une très intéressante monographie : *Un prieuré de Fontevrault au XIXe siècle, Sainte-Marie de Fontevrault de Chemillé* par l'abbé Chalubert (Angers, 1897).

Digitized by Google

PIERRE BERSUIRE

CHAMBRIER DE NOTRE-DAME-DE-COULOMBS, AU DIOCÈSE DE CHARTRES.

NAGUÈRE, dans quelques pages consacrées à Pierre Bersuire, l'auteur de la célèbre traduction de Tite-Live faite en langue vulgaire sur les ordres du roi Jean II le Bon, M. Thomas (1) avouait ne pas connaître la date du transfert de Bersuire au monastère bénédictin de Notre-Dame-de-Coulombs au diocèse de Chartres (2), ni les motifs qui l'occasionnèrent. Quelques documents que m'a communiqués le P. Berlière joints à ceux qui me sont tombés sous la main me permettront de combler cette lacune.

En 1349, le cardinal de Palestrina, Pierre des Prés, adressa une supplique à Clément VI dans laquelle il le pria de conférer à son familier et commensal l'office de chambrier dans le monastère de Coulombs, devenu vacant par la mort du frère Loup, son ancien familier, et réservé le 10 juin 1349 à la collation du Saint-Siège (3). Clément VI écouta favorablement la requête qui lui était présentée et nomma Pierre Bersuire chambrier de Coulombs avec l'obligation, toutefois, de se démettre du prieuré de Clisson (10 décembre 1349).

Dilecto filio Petro Berchorii, camerario monasterii Beate Marie de Columbis, ordinis Sancti Benedicti, Carnotensis diocesis, salutem, etc. Religionis zelus, vite ac morum honestas aliaque laudabilia probitatis et virtutum merita, super quibus apud nos fidedigno commendaris testimonio, nos inducunt ut tibi reddamur ad gratiam liberales. Dudum, siquidem, intendentes de officio camerarie monasterii Beate Marie de Columbis, O. S. B., Carnotenses diocesis, quod quondam Petrus Lupi ultimus ipsius monasterii camerarius tunc temporis obtinebat, cum illud vacare contingeret, per apostolice Sedis providenciam ordinari, officium ipsum, dum adhuc idem Petrus ageret in humanis, videlicet IV idus junii proxime præteriti, collationi et dispositione nostre duximus specialiter reservandum, decernentes extunc irritum et inane si secus super hiis a quocumque quavis auctoritate scienter vel

1. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, IV (1884), p. 24.
2. Canton de Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir).
3. *Archives du Vatican*, Suppliques de Clément VI, tome XVIII, f. 99 r°.

Digitized by Google

ignoranter contingeret attemptari. Cum itaque, postmodum, dictum Camerarie officium per ipsius Petri obitum, qui nuper extra Romanam Curiam diem clausit extremum, vacaverit et vacare noscatur ad presens, nullusque preter nos hac vice de ipso disponere potuerit neque possit reservatione et decreto obsistentibus antedictis, Nos volentes, tibi premissorum meritorum tuorum intuitu necnon consideratione venerabilis fratris nostri Petri episcopi Penestrin., cujus idem Petrus, dum viveret, capellanus et familiaris existebat, pro te etiam capellano et familiari suo continuo commensali nobis super hoc humiliter supplicantis, gratiam facere specialem prefatum Camerarie officium, solitum per monachos ejusdem monasterii gubernari, sic vacans, cum omnibus juribus et pertinentiis suis apostolica tibi auctoritate conferimus et de illo etiam providemus, decernentes te, postquam vigore presentium dicti officii camerarie possessionem pacificam fueris assecutus, de monasterio Sancti Jovini de Marnis, dicti ordinis, Pictaven. diocesis, cujus existis monachus ad prefatum monasterium Beate Marie de Columbis, auctoritate apostolica, transferendum, ac in eo recipiendum in monachum et in fratrem et sincera in Domino caritate tractandum, ac prout est irritum et inane, si secus de dicto camerarie officio per quoscumque, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter attemptatum forsan est hactenus, vel de illo et aliis premissis imposterum contigerit attemptari. Non obstantibus felicis recordationis Bonifacii pape VIII predecessoris nostri et quibusvis aliis constitutionibus apostolicis, ac statutis et consuetudinibus monasterii et ordinis predictorum contrariis, juramento, confirmatione apostolica vel quacumque firmitate alia roboratis, aut si pro allis in dicto monasterio Beate Marie de Columbis scripta, forsan apostolica, sint directa, seu si aliqui super provisionibus sibi faciendis de dignitatibus, personatibus, vel officiis, seu beneficiis ecclesiasticis in illis partibus speciales vel generales dicte Sedis vel legatorum ejus litteras impetrarint, etiam si per eas ad inhibitionem, reservationem et decretum, vel alias quomodolibet sit processum, quibus omnibus te in assecutione dicti Camerarie officii volumus anteferri...., seu quod prioratum Sancte Trinitatis de Cliconio, dicti ordinis, Nannetensis diocesis, nosceris obtinere. Volumus autem quod quamprimum vigore presentium dictum officium camerarie pacifice fueris assecutus, prefatum prioratum, quem extunc vacare decernimus, omnino dimittere tenearis. Nulli ergo etc. *Datum Avinione, IV idus decembris, anno octavo.* — In eundem modum dilectis filiis... *decano de Burlaco, Castrensis diocesis, et... archidiacono Suessionensis, ac Hugoni de Pomeriis, canonico Carnotensis ecclesiarum.* Religionis zelus... (1)

La nouvelle charge que recevait Pierre Bersuire était plutôt une sinécure. Il séjournait depuis quelque temps à Paris où il s'adon-

1. *Archives du Vatican*, Reg. Vat. 197, f. 256, ep. 90.

Digitized by Google

nait à l'étude de la théologie, tout en fréquentant les cours de l'Université.

M. Jourdain (1) avait hésité à lui attribuer l'aventure désagréable dont, d'après les documents (2), un certain Pierre *Bercorii* aurait été victime. En 1350, à cause de son indépendance de caractère, de la liberté de ses jugements et du mordant de ses critiques contre la scholastique, l'évêque de Paris avait fait appréhender ce personnage par ses sergents et avait donné l'ordre de l'écrouer dans ses prisons « pour n'avoir eu les sentiments qu'on doit avoir de la foi ». L'Université de Paris se réunit le 5 mars 1351 et décida qu'en tant qu'*écholier* Pierre Bercorii échappait à la juridiction de l'évêque. Jean le Bon s'étant également mêlé à l'affaire, le prisonnier fut relâché.

Dans son excellente dissertation sur Pierre Bersuire (3), M. Pannier, ne possédant pas la preuve que son personnage eût été chambrier de Coulombs, se crut obligé de démontrer avec beaucoup de science que celui que la sentence de l'Université de Paris désignait sous le nom de « fratris Petri Bercorii, camerarii ecclesie Beate Marie de Columbio » était bien le même que le célèbre écrivain. La bulle de Clément VI ne laisse aucun doute à cet égard et confirme pleinement les conclusions de M. Pannier (4).

Rome. G. MOLLAT,
ancien chapelain de Saint-Louis-des-Français.

---

1. *Index cartarum Universitatis Parisiensis*, p. 145.
2. Denifle et Chatelain, *Cartularium Universitatis Parisiensis*, Paris, 1894, tome III, nos 1195 et 1196, pp. 4 à 7.
3. *Notice biographique sur le bénédictin Pierre Bersuire, premier traducteur français de Tite-Live*. Bibliothèque de l'École des chartes, XXXIII (1872), pp. 325-354.
4. Une supplique de 1349 (*Suppl.*, t. IV, f. 134 v°) nous apprend que Bersuire avait deux neveux propres, Nicolas et Arnaud Bersuire.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

ÉCRITURE SAINTE.

Le livre d'or de la Révélation chrétienne. I vol. : l'Ancien Testament, par le P. SERTILLANGES, O. Pr. — Bruxelles, Schepens. Broché : 36 fr. ; relié : 50 fr. Édition de luxe : 150 fr.

« Créature et créature raisonnable, l'être humain touche de toutes parts à l'infini : à l'infini de l'être par les nécessités de ses origines ; à l'infini du temps par ses destinées immortelles ; à l'infini de l'espace par l'universalité de sa raison qui se fait juge de tout et se sent faite elle-même pour l'immensité.

Il y avait donc lieu, pour la Révélation, de fournir aux hommes des données *sommaires* sur ces choses, et par-dessus tout sur la nature du grand Être qui est son principe et sa fin ; sur la façon dont il entend ses rapports avec la créature ; sur les moyens de parvenir, maintenant et plus tard, à l'union qui procure à l'homme toute gloire, toute sécurité, toute joie, toute espérance d'avenir. » (Introduction, V.)

Dieu Créateur, Dieu Providence, Dieu Rédempteur futur, tel est ce canevas de l' « *Ancien Testament* », thème grandiose qu'énonce en termes si profonds et si concis une synthétique *Introduction*, et qu'a supérieurement développé le savant P. Sertillanges. Le nommer, c'est rappeler son « *Jésus* » (1), de la physionomie divine et morale du Sauveur, la plus harmonique estampe que nous ait laissée la moderne littérature sacrée.

Comment s'y est-il pris ? A-t-il réussi ?

Un mot de réponse à ces deux questions.

I. « Nous ne pourrons dans ces pages, dit l'auteur, embrasser que de haut et de loin le texte biblique. Nous nous permettrons d'y introduire, avec les liaisons nécessaires, quelques réflexions destinées à en éclairer le sens, à en indiquer la portée, à fournir une interprétation adaptée à nos façons de voir contemporaines et à nos besoins (VI). »

L'écrivain s'est caché autant qu'il l'a pu. Il a laissé se dérouler d'eux-mêmes les faits de l'histoire sainte, car cette histoire, dit-il, « c'est un enseignement par les faits, d'une puissance éducatrice et moralisatrice admirable. C'est là peut-être le plus grand profit de la

1. *Jésus*, par le R. P. Sertillanges, des Frères Prêcheurs, Paris, Lecoffre.

Digitized by Google

lecture des Livres Saints. Cette présence de Dieu, cette action de Dieu sur son peuple, ces paroles de Dieu fixées par les oracles prophétiques et les poètes inspirés nous font prendre avec le divin un contact éminemment utile, capable d'élever la pensée et d'orienter la vie, sous le regard de Celui dont nous sommes aussi « le peuple », et que nous devons un jour retrouver. » (VI)

De ces faits nombreux, le P. Sertillanges fait un choix judicieux. Du premier tome du Livre de Dieu il ne rapporte que les parties capitales, essentielles au développement de son thème.

L'ouvrage a neuf chapitres.

D'abord les *Origines*, « récit où éclate la souveraineté de l'action divine dans le monde, où sa puissance-créatrice, sa sagesse, sa justice sereine, associée à une paternelle bonté, sont mises en relief avec une simplicité magnifique. » (VI) C'est l'histoire de la Création que suit celle de la Chute, « explication des maux de notre condition présente, clé mystérieuse de la vie », et que commente une page admirable, Caïn et Abel.

Suivent six chapitres traitant un même objet. C'est, « à titre de schéma, de type et d'occasion pour Dieu d'élargir encore sa lumière, l'histoire d'un peuple dont les vicissitudes furent grandes, dont le rôle, quoique restreint dans l'espace, fut infiniment important, puisqu'il consista à conserver l'idée du vrai Dieu dans le monde et à préparer le Christ. »

C'est l'*Ère patriarcale :* vocation d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, histoire de Joseph et les touchants épisodes dont abondent ces vies.

C'est la *Constitution du peuple hébreu :* Israël en Égypte, Israël au désert, la loi de Dieu, promulguée par Moïse.

C'est l'*Établissement du peuple hébreu :* préparation de la conquête de la terre promise, et la conquête elle-même par Josué.

Ce sont les *Juges* et leurs exploits.

C'est l'*Établissement de la royauté :* Héli et Samuel, le règne de Saul, l'élection de David.

Ce sont les *Grands règnes :* David, les débuts de son règne, les psaumes, la fin du règne, puis Salomon. — A propos des Psaumes, mentionnons, en passant, une courte mais admirable introduction de l'auteur, avec une fugitive mais profonde définition de la poésie.

Nous voici au point culminant de l'histoire juive. Ce trône qu'on a regardé s'élever ne doit fléchir qu'à l'avènement du Messie. C'est le trait d'union qu'attendait l'auteur. Il est bien long, ce point, et il semblera prodigieux ; le P. Sertillanges, fidèle à son plan, se contente de le mentionner : « Nous pouvons désormais, dit-il, délaisser

Digitized by Google

l'histoire qui ne fut jamais notre but premier, dans ces pages, et nous attacher aux pensées, désireux de fournir au lecteur un aperçu un peu plus complet de cette littérature merveilleuse où Dieu parle un langage digne de lui, et cependant si vraiment et si profondément humain. » (P. 281.)

L'auteur introduit par ces derniers mots une sorte d'appendice littéraire et moral, par lequel il complète la physionomie sacrée du peuple de Dieu.

C'est la *Sagesse juive :* quelques extraits des livres sapientiaux et du livre de Job.

Ce sont enfin les *Prophètes d'Israël* avec leur rôle politique et religieux, soutenant les rois, corrigeant le peuple et annonçant le Désiré des nations. Avec Malachie, qui salue l' « Ange de l'Alliance », l'auteur fait la jonction de l'Ancien avec le Nouveau Testament.

II. A-t-il réussi ?

Répondons brièvement ; cette réponse se formule d'elle-même par ce qui précède. Nous trouvons ici les données *sommaires* sur la Révélation que nous promettait la modeste mais achevée annonce de l'Introduction. Il fallait, pour synthétiser et parfaire ces données, laisser se dégager tout seul, de l'accumulation voulue des figures bibliques, Celui qui est l'α et l'ω de cette Révélation. C'est ce que notre docte écrivain a réalisé et c'est son mérite : de ce Christ, « c'est en vivant plus encore qu'en écrivant ses livres que le peuple choisi en parlait » (p. 354) ; mais il fallait la main habile qui marquât les mots de ce réel et mystérieux langage ; le P. Sertillanges y avait préparé la sienne, nous l'en félicitons. C'est toujours son « *Jésus* » qui le fascine, qui le guide et auquel il ramène son lecteur, et à ce titre il a fait œuvre d'apôtre. Sans doute il laisse parler le texte sacré ; mais ses « *quelques réflexions* » dont il l'éclaire encore, sa modestie voudra bien nous permettre de les appeler de véritables jets de lumière, des modèles de critique et de style.

Il nous laissera pourtant exprimer un regret et un vœu : son *Livre d'or* n'est pas *toute* l'histoire de l'Ancien Testament ; tant de délicieuses et émouvantes pages n'y figurent point, pour ne citer que les livres de Tobie, de Judith, d'Esther, des Machabées ! Le peu que l'auteur nous en a reproduit nous a fait entrevoir ce que l'histoire entière de l'Ancien Testament fût devenue sous sa plume si délicate et si châtiée. Nous le savons, et il nous le répondra ; ce qu'il a fait, il l'a fait à dessein, il s'est borné aux exigences de son sujet. Nous ne lui en voulons point, mais notre regret demeure et appelle un vœu ; le voici. Ce premier volume du « *Livre d'or de la Révélation chré-*

Digitized by Google

tienne », dans un autre but, se verra compléter et se fera lire et relire en entier; les âmes le demandent; celles qui désirent mieux connaître Jésus.

Quoi qu'il en soit, quiconque se sera délecté dans cet atrium de l'histoire du Christ où le P. Sertillanges vient de nous introduire, se trouvera tout préparé à franchir le seuil du Nouveau Testament (1). Qu'il y entre, il le faut : ces sujets redoutables, ces récits attirants, ces poèmes prophétiques d'Israël, l'Évangile seul les illumine pleinement.

D. Eugène VANDEUR.

D. HILDEBRAND HÖPFL, O. S. B. **Das Buch der Bücher.** In-12 de XIII-284 pp. 1904. — Fribourg, Herder, 3,75.

L'auteur n'a pas la prétention de dire des choses nouvelles sur les Livres Saints ; le but de son ouvrage est surtout pratique : éveiller l'amour de l'étude des Saints Livres dans les aspirants à la vie religieuse et ecclésiastique. La première partie traite de la Ste Écriture de son caractère divin. L'exposé de la doctrine de l'inspiration est clair et concis, peut-être trop concis ; car on sait que c'est la question la plus discutée et qui offre le plus de difficultés à l'heure actuelle. L'auteur aurait certes pu mieux distinguer l'inspiration de l'inerrance, deux choses que l'on confond trop souvent et qui ne sont cependant pas identiques. La deuxième partie s'occupe de la lecture et de l'étude de la Sainte Écriture : le devoir des prêtres et des moines de s'occuper de cette étude, les dispositions à y apporter ; les différentes manières d'étudier l'Écriture Sainte. Le chapitre consacré à l'étude scientifique des livres saints nous paraît parfaitement réussi ; les opinions de l'auteur sont modérées et justes. Enfin dans la troisième partie il montre l'utilité et le profit que l'on retire de cette étude. Dans un appendice il donne un rapide aperçu de l'histoire des études scripturaires.

Sans être strictement scientifique, ce livre nous donne d'une façon assez complète les dernières données des recherches et des études relatives à la Bible. Le but que l'auteur se proposait est, ce nous semble, atteint, et nous recommandons chaudement cet ouvrage, que l'on peut regarder comme une excellente introduction à l'étude de l'Écriture Sainte.

D. P. B.

---

1. Voir dans le *Revue bénédictine*, 1901, p. 316, le compte-rendu de ce IIe et dernier volume du *Livre d'or*, qui parut le premier et qui est l'œuvre du R. P. Didon, O. Pr.

Digitized by Google

THÉOLOGIE ET DROIT CANON.

JANSSENS. (D. Laurentius, S. T. D.) Summa theologica, tomus VI. Tractatus de Deo Creatore et de Angelis. In-8° de XXIV-1048 pp. — Fribourg, Herder. 15 fr.

Le R. P. D. Laurent Janssens, Recteur du Collège bénédictin de St-Anselme à Rome, vient de nous donner ce VIe volume de sa *Somme théologique*, en cours de publication depuis 1899. La faveur avec laquelle les tomes précédents ont été reçus dans le monde théologique est le gage de l'intérêt au moins égal qu'éveillera le dernier venu en date. En effet, les traités *de Deo uno*, *de Deo trino*, *de Verbo Incarnato*, sont plus exclusivement théologiques, et leur objet est en outre plus complètement fixé par l'Écriture ou la Tradition. Au contraire, le traité de la Création touche à des questions d'exégèse, d'histoire, de sciences naturelles fort à l'ordre du jour, le traité des Anges propose et suppose des doctrines philosophiques sur lesquelles toutes les écoles ne sont pas d'accord, l'autorité doctrinale en bien des points n'est pas décisive et laisse à chacun la liberté d'enseigner ce qui lui paraîtra le plus probable. Il faut excepter évidemment, les questions essentielles que la controverse ne peut atteindre : tel, par exemple, le dogme fondamental de la Création *ex nihilo*, base de tout le traité. Aussi l'auteur a-t-il placé cette vérité en pleine lumière. Il met en évidence que l'être contingent doit trouver en Dieu, Être nécessaire, la cause totale de tout son être de participation. Une fois en possession de ce principe, on peut aisément réfuter les objections et les théories absurdes accumulées par le matérialisme et le panthéisme contre la thèse chrétienne. Complétant ce qu'il a déjà écrit sur ce sujet dans le traité *de Deo uno*, l'auteur a pris soin de nous montrer ici ces erreurs sous leur forme la plus moderne. Büchner, Haeckel représentent le parti matérialiste; Ed. de Hartmann, Edm. Picard, certains théosophes, viennent, entre autres, nous initier à des variétés assez curieuses du panthéisme.

Nous ne ferons à ce sujet qu'une observation de terminologie. Entre *théisme* et *déisme*, il existe une distinction à la fois utile et usuelle. Dans le présent ouvrage, le nom générique de déisme est, au contraire, appliqué indifféremment à toutes les doctrines qui admettent un Dieu personnel. A la plupart des lecteurs des expressions telles que *deismus christianus*, *creationismus deisticus* causeront quelque surprise.

Entrant plus avant dans l'analyse de l'acte créateur, l'auteur nous démontre avec S. Thomas qu'aucune créature ne peut, même à titre

Digitized by Google

d'instrument,avoir part à l'action créatrice. Discutant, plus loin, la possibilité de la création *ab æterno*, il estime que la notion même de mouvement et de succession implique le concept de commencement temporel. C'est se rallier à l'opinion suivante souvent contestée : le fait de la création dans le temps est démontrable par la seule raison ; de plus la démonstration est générale, métaphysique, abstraction faite des conditions et des lois particulières à tel système planétaire, à telle cosmogonie.

Passons à l'ordre de la Création. L'œuvre des six jours et la cosmogonie mosaïque ont toujours mis à l'épreuve la sagacité des interprètes et des théologiens. Après un résumé synoptique des données de la Genèse, l'on nous fait ici l'exposé des divers systèmes : historiques, plus ou moins fidèles au sens littéral ; idéalistes ; enfin traditionalistes, en ce sens que des traditions diverses seraient à la base du récit mosaïque. Aucun de ces systèmes n'est jugé exempt de reproche: les uns viennent se heurter aux sciences naturelles ou historiques, les autres à l'autorité des Saintes Écritures. Le R. P. Janssens conclut en proposant de distinguer dans le récit mosaïque trois parts d'influence: la première appartiendrait à la révélation divine,qui au 1er chapitre de la genèse nous montre Dieu créateur de toutes choses, les créatures ordonnées en une hiérarchie, l'homme placé au couronnement de la création avec le devoir du travail et du culte divin. La seconde part reviendrait aux sciences naturelles, dans leur état contemporain à l'écrivain sacré : par exemple la lumière considérée comme indépendante des astres, le firmament, voûte subtile ; et enfin une troisième influence serait réservée à l'art avec lequel l'écrivain a tracé son récit, employant les images diverses, distribuant sa matière selon le cadre déterminé des six jours. — Nous serions tenté de demander si cette thèse ne rencontre pas elle aussi, des difficultés? Mais rappelons-nous que déjà S. Augustin réclame une très grande liberté dans l'interprétation de l'œuvre des six jours. D'ailleurs, à l'imitation de ce grand Docteur, le R.P. Janssens n'entend pas trancher le débat d'une façon absolue et définitive. Remarquons encore que si sa thèse est en certains points assez *moderne*, elle n'est nullement conçue dans le sentiment de certains exégètes, à présent fort à la mode,qui veulent constamment réduire au minimum la part du surnaturel en Écriture Sainte et en théologie, et traiter les textes sacrés d'après les règles ordinaires de la critique historique. Plusieurs fois, au cours de son ouvrage, l'auteur trouve occasion de protester contre des concessions trop libérales faites au rationalisme, et cela au détriment de la foi autant que de la science véritable (pp. 449, 947).

Digitized by Google

Le traité *de Angelis* forme la seconde moitié du volume (pp. 443-1024). Il est développé avec l'ampleur que comportent et l'élévation et la difficulté du sujet. Signalons le développement historique de la doctrine de la spiritualité des Anges, leur relation avec le lien corporel, le mode de leur mouvement, la connaissance et la volonté dans la nature angélique. Non moins dignes d'attention sont les questions suivantes: l'élévation des Anges à l'état surnaturel, le péché des démons et la cause de leur obstination dans le mal. La doctrine du ministère des Anges gardiens, de l'action néfaste des démons est pleine d'enseignements au point de vue de la morale et de l'ascèse humaines.

On sait que dans son étude des Anges, S. Thomas a mis en œuvre toutes les ressources de la métaphysique et profité de tous les principes de la psychologie rationnelle. Avant l'époque du S. Docteur, la nature purement spirituelle et ses opérations n'avaient pas été soumises à une analyse aussi précise ni aussi logique. Dans leurs théories de l'immatériel, la plupart des anciens théologiens portent encore des conceptions empruntées à notre physique ; le Docteur Angélique réussit à épurer et à immatérialiser toutes les notions. Nous regrettons donc que son savant commentateur ait hésité à le suivre jusqu'au bout dans certaines questions, qui nous paraissent d'importance au point de vue de l'unité et de la conséquence du système thomiste. Ainsi, par assimilation avec les hommes, on serait porté à croire que chaque espèce angélique peut contenir un grand nombre d'individualités ; mais cette opinion suppose nécessairement qu'on a rejeté la thèse thomiste du *principe d'individuation*, dont la portée métaphysique est considérable, et qui s'appuie du reste sur des arguments bien solides.

A propos de la connaissance que les Anges peuvent avoir des choses matérielles, D. Janssens de concert avec l'école scotiste, enseigne que les Anges peuvent connaître les objets matériels : « per species acceptas, utique modo angelico, non humano, ab istis singularibus » (p. 649). Or ceci ou bien met en péril une doctrine essentielle en psychologie, celle de l'intellect agent ; ou bien exige dans les Anges une connaissance abstractive analogue à la nôtre. Certes la difficulté est prévue « applicando suam virtutem spiritualem ad ea Angelus poterit cognoscere materialia » (pp. 646-651, ss.), néanmoins cette application nous paraît inconcevable si la substance matérielle n'exerce pas une action transitive sur l'intellect angélique.

Notons en passant l'habileté dialectique avec laquelle cette thèse est défendue et la conclusion (p. 656) dans laquelle l'auteur,

Digitized by Google

tout en énonçant sa doctrine, se montre fort libéral envers ceux qui ne partagent pas son avis.

C'est la première fois que nous faisons allusion dans ce compte rendu aux qualités littéraires de l'ouvrage. Il n'y a pourtant que stricte justice à reconnaître que nul théologien ne réussira mieux que le R. P. Janssens à plaire à son lecteur par son exposition claire, sa langue élégante.

Nous faisons des vœux en terminant pour que le docte professeur et Recteur de St-Anselme nous donne bientôt les deux volumes *(de homine, de gratia)* qui seront le complément naturel de celui que nous avons à présent sous les yeux.

Le travail entrepris est singulièrement vaste. Mais la voix la plus autorisée est venue encourager le zèle de l'auteur, une lettre élogieuse de Sa Sainteté Pie X ouvre le présent volume en proclamant les mérites de l'écrivain et la haute valeur doctrinale de son œuvre.

D. RAPHAEL PROOST.

THURSTON SLATER. **Tractatus de Conceptione Sanctae Mariae Eadmeri Monachi Cantuariensis.** In-18 de XL-104 pp. — Fribourg, Herder, 1904. 1 fr. 25.

On sait que ce traité fut longtemps attribué à S. Anselme de Cantorbéry, que l'on considérait également, mais à tort, comme ayant introduit la fête de l'Immaculée Conception. Le savant mauriste, D. Gerberon, dans son édition des œuvres de S. Anselme, formula une série d'arguments, tendant à démontrer qu'il ne pouvait être regardé comme l'auteur du traité. Les nouveaux éditeurs arrivent à la même conclusion et, appuyés sur de sérieux arguments que leur ont fournis les manuscrits, en revendiquent la paternité au moine bénédictin Eadmer, disciple et compagnon de S. Anselme. Tel est le sujet de la savante introduction. Le texte même nous est donné d'après le Cod. 371 du Corpus Christi College de Cambridge ; puis viennent des appendices dont plusieurs sont relatifs à la fête de l'Immaculée Conception. Cette publication fait honneur à la science des éditeurs, connus du reste déjà par leurs travaux scientifiques.

Dr Ferdin. CLAEYS-BOUUAERT. **De Canonica cleri saecularis obedientia.** Thèse doctorale, t. I, in-8° de XXIV-379 pp. — Louvain, Van Linthout, 1904.

Voici un ouvrage qui sera bienvenu des canonistes et du clergé. L'obéissance canonique du clergé séculier n'a pas, à notre connaissance, été traitée *ex professo* jusqu'ici ; les anciens et les recents commentateurs des Décrétales ou se sont tus à ce sujet ou en ont

Digitized by Google

parlé *per transennam ;* d'autres travaux récents, spécialement en Allemagne, ont plutôt considéré le point de vue ascétique. C'est donc un mérite tout spécial de M. Claeys-Bouuaert d'avoir abordé cette question très complexe et de l'avoir traitée si complètement au point de vue canonique, et, ce qui relève encore la valeur de sa dissertation, sans négliger la partie historique.

Dans les préliminaires, M. C. B. étudie la notion, le fondement de l'obéissance canonique. L'exposé de cette notion est de toute nécessité, puisque l'on doit en trouver les différentes applications dans la suite de l'ouvrage. Quant au fondement de cette obéissance, il n'est autre que la juridiction épiscopale ; du reste la constitution même de l'Église et son organisation la réclament également. Traitant de la nature de la promesse faite à l'évêque dans l'ordination presbytérale, l'auteur défend avec beaucoup d'érudition et de science l'opinion qui veut que cette promesse soit un titre nouveau à l'obligation qui découlerait d'elle-même de l'ordination, le titre de fidélité ; toutefois il n'admet pas que cette promesse étende la matière de l'obéissance. C'est du reste l'opinion généralement admise aujourd'hui. Ces principes posés, l'auteur entre dans les applications. Il divise son traité en quatre sections : du pouvoir de magistère, législatif, judiciaire et administratif de l'évêque. Au pouvoir de magistère ou doctrinal correspond dans le clergé séculier l'obéissance relative à la prédication, au catéchisme, à la publication des livres et aux discussions avec les non-catholiques. M. C. B. expose d'une façon modérée la législation relative à la publication de livres ou d'articles de journaux et de revues ; les statuts diocésains peuvent toujours préciser davantage, sans toutefois édicter des peines trop sévères.

Dans la section de l'obéissance canonique au pouvoir législatif épiscopal, l'auteur tient à préciser dès l'abord les rapports du pouvoir législatif de l'évêque avec le droit divin et le droit canonique. Ces quelques pages sont loin d'être un hors-d'œuvre encore que la matière n'appartienne pas directement à l'objet du livre. La doctrine exposée et appuyée sur de sérieux arguments mérite l'attention ; car elle n'est que trop oubliée ou mise à l'écart, souvent au nom d'une coutume qui n'a rien de légitime. On voit moins d'autre part comment la participation du chapitre et du clergé au synode diocésain se rattache à l'obéissance canonique. Ces notions ne sont pas sans utilité, mais aurait pu trouver place dans un autre ouvrage. — La troisième section est consacrée au pouvoir judiciaire et correctionnel. L'auteur passe en revue le devoir d'obéissance

Digitized by Google

vis-à-vis de l'évêque, juge au for interne, et administrateur au for externe, traite de la visite canonique, et du mode de procéder judiciairement ou extrajudiciairement contre les clercs. Nous sommes parfaitement d'accord avec M. C. B. quand il restreint la procédure extrajudiciaire aux trois cas : la *correctio paterna*, *notorietas* et *suspensio ex informata conscientia;* mais nous eussions voulu, ne fût-ce qu'une note, pour rappeler l'obligation du silence que doivent garder les évêques en certaines occurrences. L'auteur termine cette section en parlant de l'appel et fixe la procédure à suivre dans ce cas. La quatrième section, de loin la plus longuement traitée (pp. 190-359), et la plus importante aujourd'hui, s'occupe de l'obéissance au pouvoir administratif de l'évêque. Le chap. I traite de la liberté dont jouissent les clercs d'entrer en religion, c.-à-d. dans un ordre religieux ou dans une congrégation à vœux simples. Cette question, si souvent débattue, a surtout un intérêt spécial pour les clercs qui auraient été élevés aux frais du diocèse. Nous approuvons pleinement les différentes solutions données par l'auteur, d'autant plus que nous les avons défendues dans notre récent ouvrage : *Directoire canonique à l'usage des congrégations à vœux simples.* Ce point est parfois très oublié et on pourrait citer plus d'un cas où des clercs, entrant en religion, se sont vus obligés de rembourser les dépenses faites pour leur éducation ecclésiastique. Le passage dans un autre diocèse est longuement étudié et traité sous tous ses aspects. Nous y trouvons un résumé fort clair de l'introduction des nouveaux titres d'ordination. De même la question : jusqu'à quel point est-il obligé d'accepter les fonctions ecclésiastiques dans son diocèse?

La dernière question mérite d'attirer une particulière attention : de quelle stabilité jouit le clerc dans les bénéfices ou fonctions qui lui ont été confiées ? Elle est particulièrement intéressante en ce qui concerne l'amovibilité ou l'inamovibilité des desservants. Cette question est délicate, mais résolue par M. C. B d'une façon parfaitement juste. L'inamovibilité elle-même cependant a des limites et celles-ci sont très bien mises en lumière. L'auteur appuie sa thèse et ses conclusions sur de nombreux documents, dont plusieurs datent à peine de quelques années.

Résumons notre appréciation. La thèse doctorale de M. C. B. fait honneur à la faculté théologique de notre Université catholique de Louvain. L'auteur y témoigne d'une connaissance peu commune de la législation ecclésiastique et de la littérature canonique. Les solutions sont marquées au coin d'un sens juridique remarquable et d'une grande modération. Aussi exprimons-nous le légitime désir

Digitized by Google

que la suite de ce savant travail ne se fasse pas trop attendre.

D. Pierre BASTIEN.

BAHUT. **La plus ancienne décrétale.** In-8° de 87 pp. — Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition. 1904.

M. Bahut a consacré sa thèse présentée à la faculté des lettres de l'Université de Paris à la plus ancienne décrétale, c'est-à-dire, les *Canons aux Gaulois*, qu'il attribue à S. Damase. C'est une étude consciencieuse et bien menée, dont le principal mérite est certes l'essai de reconstitution du texte à l'aide de la leçon de différents manuscrits. Il est probable que les *Canons aux Gaulois* sont antérieurs à la décrétale de Sirice. Mais là où M. B. nous semble se tromper, c'est quand il dit qu'on ne peut songer à un prédécesseur de Damase (p. 16). Le fait que nous ne connaissons pas d'autre document de ce genre avant Sirice ne prouve rien ; tout n'a pas encore été dit ni trouvé sur la littérature des premiers siècles et bien des surprises sont encore attendues. L'argument tiré du concile de Valence n'a pas une force plus probante (pp. 25 et 40). En général, nous croyons que l'auteur laisse trop percer sa tendance protestante de faire remonter l'autorité de l'évêque de Rome à la fin du IVe siècle seulement (cf. surtout p. 40). On pourrait cependant citer, dès les premiers siècles, des exemples relativement nombreux et importants du contraire.

D. P. B.

BERNARD MONOD. **L'élection épiscopale de Beauvais de 1100 à 1104. Étienne de Garlande et Galon.** In-8° de 26 pp.—Paris, Champion. 1904.

Le travail de M. Monod, que la mort vient d'enlever, a trait à la querelle des investitures. A la mort d'Anseau, évêque de Beauvais, 1099, deux successeurs lui furent donnés : Étienne de Garlande, soutenu par Philippe I, et Galon, abbé de St-Quentin de Beauvais, soutenu par Pascal II. On comprend aisément les luttes et difficultés qui naquirent de ce dualisme. Galon fut sacré à Rome, puis envoyé comme légat en Pologne. Pour mettre un terme au conflit, on convint de transférer Galon sur le siège de Paris, et Geoffroy de Pisseleu fut canoniquement élu évêque de Beauvais ; Étienne de Garlande rentra dans l'oubli.

Nous aurions à faire bien des réserves sur l'étude de Monod ; nous les résumerons en ces points : la conclusion de ce travail tend à subordonner *le spirituel au temporel.* Cela apparaît dès les pre-

Digitized by Google

mières lignes quand il dit que la question des investitures était « une affaire intéressant le clergé français, et, par contre-coup, le roi, qui en est le maître, à la fois souverain et suzerain. » Il y a là une confusion qui aurait cependant été bien aisée à démêler. Sur quoi se base Monod pour établir la double consécration épiscopale de Galon par Pascal II (p. 18 sq.)? Il y a là une erreur qu'il aurait dû remarquer : la lettre de Pascal à Daimbert de Sens ne dit en aucune façon qu'il fut consacré en 1103, puisqu'il l'avait été avant sa légation en Pologne, comme nous le savons par Yves de Chartres. Cette ignorance des règles canoniques étonne beaucoup de la part d'un ancien élève de l'École des Hautes-Études. — Comment faire concorder les critiques relatives à l'immixtion du Pape dans cette affaire avec l'affirmation (p. 6) « la campagne entreprise par le Saint-Siège était nécessaire ? » Les préventions aveuglent parfois les esprits les plus cultivés, et Aristote avec sa logique est remisé dans un coin obscur. Il est toujours dangereux de faire de l'histoire subjective. D. P. B.

Theologischer Jahresbericht. B. XXIII, 1903. Abt. IV. **Kirchengeschichte.** In-8° de 446 pp. — Berlin, Schwetschke und Sohn, 1904, 22 fr. 75.

Le IVe fascicule du *Theologischer Jahresbericht* pour 1903 est réservé à l'histoire ecclésiastique, dont le cycle entier est parcouru. Fort peu d'articles de revues ou d'ouvrages ont échappé aux diligentes recherches des différents collaborateurs, ainsi qu'on peut aisément s'en rendre compte en parcourant le volume. M. Preuschen s'est occupé de la première période jusqu'au concile de Nicée, M. Krüger de la période post-nicéenne jusqu'au commencement du moyen âge, M. Höhler a pris l'histoire ecclésiastique depuis la Réforme jusqu'en 1648, M.F. Arnold de 1648 à 1789, M. Werner de 1789 à 1870, M. Issel de 1871 jusqu'à nos jours. Les divisions et subdivisions de chaque période sont claires ; en tête de chaque chapitre vient l'énumération des ouvrages qui s'y rapportent et des caractères gras indiquent les plus importants dont une courte appréciation est donnée dans le corps du chapitre. Nous nous sommes parfois demandé en parcourant ce fascicule si l'arbitraire n'avait pas un peu trop de place dans le choix des références ; car nous avons remarqué plus d'un ouvrage ou article qui aurait mérité plus qu'une simple citation. Il y a certes moins de parti-pris confessionnel dans ce fascicule que dans les autres. M. Preuschen tout particulièrement a su mieux faire cette fois la part à l'éloge et au blâme, celui-ci

Digitized by Google

souvent très mérité ; nous ne dirons pas la même chose de chacun de ses collaborateurs et l'on est étonné de rencontrer, à l'article *indulgence*, p. ex., des réflexions quelque peu sarcastiques. Nous n'entendons aucunement par là défendre tout ce qui s'est fait ; mais de faits particuliers conclure à la généralité nous paraît légèrement illogique. Du reste la lumière est-elle pleinement faite sur cette question? Nous en doutons. Quoi qu'il en soit, nous retrouvons dans ce présent volume les mêmes mérites que nous avons déjà signalés dans les précédents ; il offre aux travailleurs un excellent répertoire de sources.

D. P. B.

MEYENBERG, **Homelitische und Katechetische Studien im Geiste der H. Schrift und des Kirchenjahrs.** 2me édit. In-8° de XV-956 pp. — Lucerne, Räber et C°, 1904, 13 fr. 75.

L'ouvrage au chanoine Meyenberg de Lucerne : « Études d'homélétique et de catéchèse » est un des plus remarquables sur la matière et nous sommes heureux d'en annoncer la 2e édition. La première partie de l'ouvrage, la plus longue pp. 1-853, s'occupe exclusivement de l'homélétique. L'auteur passe d'abord en revue les règles générales de l'éloquence sacrée et ses différents genres, expose les qualités du prédicateur et les dispositions qu'il doit apporter à l'annonce de la parole divine, et applique ces règles à la prédication pratique et populaire. Cette partie théorique qui pourrait paraître fastidieuse, comme le sont du reste assez généralement les traités purement didactiques, M. sait la rendre intéressante par les exemples développés et bien choisis qu'il apporte. La partie la plus importante de cette section est, sans aucun doute, celle qui est consacrée aux sources de l'homélétique : l'Écriture-Sainte, la liturgie, les Pères, les décisions du St-Siège et des Conciles, la théologie dogmatique et ascétique. L'auteur démontre avec une grande conviction l'absolue nécessité pour le prédicateur de se nourrir de la lecture et de l'étude de nos Livres Saints. Rien de plus légitime, l'Écriture étant par excellence la parole de Dieu. Non moins dignes d'attention sont les pages qu'il consacre à la liturgie comme source de prédication. C'est peut-être ici la partie la plus originale et la plus vraie de son ouvrage. On ne saurait trop insister sur ce point malheureusement oublié si souvent. La liturgie, c'est la vie du dogme dans la pratique, l'un et l'autre élément se compénètre harmonieusement. Aussi l'auteur a-t-il montré clairement quelles ressources offre la liturgie au prédicateur, quelle somme admirable de doctrine il pourrait en tirer, dans le schéma d'une série de sermons sur le cycle de l'année liturgique. Les pensées sont simples et profondes, le plan bien dessiné. Et que l'on ne croie pas que l'auteur demeure sur des sommets théologiquement inacessibles ; tout au contraire, ses plans de sermons sont pratiques et visent avant tout aux nécessités des circonstances actuelles. On sent du reste qu'il a lui-même mis en pratique

Digitized by Google

ce qu'il enseigne : c'est la meilleure recommandation du docteur : *facere et docere*. Les autres sources sont traitées d'une façon plus sommaire. Remarquons combien il insiste à diverses reprises sur l'emploi du catéchisme du concile de Trente par les prédicateurs. En cela nous lui donnons parfaitement raison ; puisse-t-il ne pas prêcher dans le désert, surtout auprès des jeunes prédicateurs, avides des effets d'éloquence !

M. le Ch. Meyenberg nous permettra cependant quelques critiques sur le plan de cette première partie : ainsi la majeure partie du second livre pourrait parfaitement trouver place dans le premier : de même le 4e aurait dû être joint au 2e. Ce sont là des choses de détail.

La 2e partie traite de la catéchèse, pp. 857-912. Après l'exposition des principes d'homélétique, l'auteur n'a pas cru devoir développer davantage cette partie, pour éviter des répétitions, les principes étant au fond les mêmes dans l'une et l'autre matière. Mais tout y est exposé d'une façon vraiment magistrale et vraiment pratique, et sera d'une grande utilité spécialement aux jeunes prêtres.

L'ouvrage du Chne Meyenberg restera un des plus beaux monuments de la science ecclésiastique, tant par sa clarté, sa profondeur, que par sa simplicité et sa largeur de vues. Il peut prendre place sans témérité à côté des travaux du même genre de Jungmann et de Hettinger. Aussi lui souhaitons-nous une rapide diffusion et même nous osons exprimer le désir qu'il soit mis à la portée des lecteurs non initiés à la langue allemande. C'est dire le mérite et la valeur de cet ouvrage. D. P. B.

LITURGIE.

Dr Albert SCHÖNFELDER. **Liturgische Bibliothek. Sammlung gottesdienstlicher Bücher aus dem deutschen Mittelalter. I Band.** *Ritualbücher*. XX-100 pp.— Paderborn, Schöningh, 1904, 5 fr. 65.

Dr Joseph FREISEN. **Manuale Lincopense, Breviarium Scarense, Manuale Aboense.** Katholische Ritualbücher Schwedens und Finnlands im Mittelalter, LXXIII-260 pp.— Paderborn, Jungfermann, 1904, 8 fr. 40.

1. Le Dr Schönfelder nous donne ici le premier volume de la collection des livres liturgiques de l'Allemagne médiévale. On ne peut qu'applaudir à cette publication d'autant plus importante que les troubles occasionnés par le protestantisme ont anéanti des trésors, dont il ne reste plus que de rares vestiges.

Le présent volume donne le texte du Benedictionale du diocèse de Meissen de 1512, les Agenda du diocèse de Naumbourg de 1502, le ritual de l'archidiocèse de Cologne de 1485. Dans une introduction, l'éditeur donne une courte, mais complète descrip-

Digitized by Google

tion des originaux, établit une comparaison entre les deux premiers rituels dont il publie le texte. Bien des points de ressemblance sembleraient dès l'abord imposer la conclusion d'une origine commune; mais d'autre part des divergences assez sensibles laissent le jugement en suspens. On peut le constater aisément en comparant soit le texte lui-même soit les *indices*. On pourrait croire aussi que les deux diocèses de Meissen et de Naumbourg, tous deux appartenant à la métropole de Magdebourg, lui aient emprunté également ses rites liturgiques. Il n'en est cependant rien; et si parfois on rencontre des formules semblables, celles-ci appartiennent à tous les rituels. Le rituel de Meissen se rapproche davantage de celui de Breslau ; celui de Naumbourg au contraire a certainement des points de contact avec ceux de divers diocèses d'Allemagne, notamment du Sud. Il serait certes prématuré de vouloir résoudre dès maintenant la question d'origine de ces intéressants documents. C'est un travail qui devra se faire plus tard, le complément nécessaire de la collection et nous osons espérer que le Dr Schönfelder n'y manquera pas.

Signalons aux amateurs de liturgie quelques pièces qui paraissent dignes d'attention : la bénédiction de l'or, de l'encens et de la myrrhe au jour de l'Épiphanie ; la bénédiction des cierges, des rameaux, l'office du Vendredi Saint et du Samedi Saint, la procession au jour de l'Assomption, etc., documents assez semblables dans les deux rituels de Meissen et de Naumbourg. Celui de Meissen contient une particularité étrange dans l'administration de l'Extrême-Onction : l'« *unctio ad pectus* », la poitrine considérée comme le siège de la pensée et des affections. C'est l'« *unctio ad lumbos et renes* » du rituel romain. Le *libellus funeralis* de Cologne mérite d'être étudié ; on y verra comment se célébrait l'office des morts à la fin du XVe siècle, dans la métropole rhénane. Sans doute en tout cela, il faut faire la part aux coutumes locales ; mais il n'en reste pas moins vrai que la connaissance et l'étude de ces documents s'imposent.

Le Dr Sch. rend un grand service à la science ecclésiastique et nous souhaitons que les futures publications promises soient aussi pleines d'intérêt que la présente.

2. Avec ce volume, le Dr Freisen termine la publication du *Corpus librorum ritualium ecclesiæ septentrionalis*. Les deux ouvrages précédents étaient : *Liber agendarum secundum ritum et consuetudinem ecclesiæ Slesswicensis*, et le *Manuale curatorum secundum usum ecclesiæ Roschildensis*. Ces publications ne sont pas seulement intéressantes pour les liturgistes, qui y trouveront les formulaires de

Digitized by Google

prières et de bénédictions en usage dans l'église de Suède et de Finlande, mais encore pour les canonistes qui pourront y découvrir de précieux renseignements sur l'histoire du droit canon dans ces pays. Telle est la valeur de ces ouvrages tirés de l'oubli, grâce aux recherches du Dr Freisen.

Ce 3e volume de la collection s'ouvre par une longue introduction sur les livres liturgiques de l'Église catholique de Suède au moyen âge. La liste en est longue : le Manuale Aboense a. 1522 et Lincopense a. 1525 ; le Breviarium Lincopense a. 1493, Upsalense a. 1496, Scarense a. 1498, Strengense a. 1495, Arosiense a. 1513, le Psalterium Daviticum a. 1510, le Breviarium Birgittinum a. 1512; le Missale Upsalense a. 1483, et 1513, Strengense a. 1487, Aboense a. 1488, Graduale a. 1490, ; les livres liturgiques de l'archidiocèse de Lund et de la Norvège au moyen âge. Cette simple nomenclature, quel que soit son intérêt, serait assez fastidieuse ; mais le Dr Fr. a tenu à relever la valeur de ces livres par de nombreuses remarques et références, où il y aurait à glaner des notes bien intéressantes pour l'histoire de la liturgie. Cette étude se fera, espérons-le, un jour et une part du mérite en reviendra certainement à l'éditeur.

Jetons un rapide coup d'œil sur le contenu de ces documents contenus dans ce 3e volume ; nous ne pouvons qu'en signaler les particularités, nous réservant de revenir un jour sur cette liturgie, qui a certainement ses origines dans l'ancienne liturgie des Iles Britanniques. Nous signalons tout spécialement les cérémonies du baptême plus longues et peut-être aussi plus expressives que dans le rite romain actuel ; le baptême par immersion y est conservé dans la plupart des diocèses de ce pays. Les cérémonies du mariage offrent aux canonistes, non moins qu'aux liturgistes, les matériaux d'une étude du plus haut intérêt, d'autant plus que le Dr Freisen les compare aux rituels de France, d'Allemagne, d'Espagne et surtout d'Angleterre. Ces points de contact sont parfaitement mis en lumière et les textes bien choisis. Les formules de l'Extrême-Onction sont particulières : l'ordo sepulturæ assez différent du romain et nous avons été très heureux d'y retrouver cette belle prière « *Clementissime Domine* » — avec quelques variantes — remise en honneur dans plusieurs congrégations bénédictines.

Nous n'avons pu donner qu'un faible aperçu des richesses renfermées dans ces livres qui sont sortis de l'oubli grâce au Dr Friesen. Son œuvre est de haute valeur et l'on ne peut que le féliciter de l'avoir menée à bonne fin. Peut-être réserve-t-il encore quelques

Digitized by Google

trésors cachés « *manna abscunditum* » qui feront les délices des amateurs de liturgie. Puisse-t-il ne pas trop tarder à nous les donner.

D. Pierre BASTIEN.

PHILOSOPHIE.

Dr K. KROGH-TONNING. **Der letzte Scholastiker.** Eine Apologie. Gr. in-8° de VIII-227 pp. — Herder, Fribourg en Brisgau, 1904. 6 fr. 25.

Cette apologie des doctrines catholiques sur la grâce au quinzième siècle complète une trilogie, dont les autres membres sont : I — *Die Gnadenlehre und die stille Reformation* (Christiania, Dybwad, 1894), et II — *De Gratia Christi et de libero arbitrio.* S. Thomae Aquinatis doctrinam breviter exposuit atque cum doctrina definita et cum sententiis protestantium comparavit Dr K. K. T. (Christiania, Dybwad, 1898.)

L'auteur poursuit le même but dans ces trois ouvrages : « ut omnes unum sint », l'unité sur un dogme, fondamental pour les catholiques, et d'une telle importance pour les protestants, que les premiers réformateurs en avaient fait « articulum stantis vel cadentis Ecclesiæ. »

Pour bien saisir la portée de cette trilogie, il faut la réunir dans un coup d'œil d'ensemble. Ce sera le meilleur moyen de présenter au lecteur le N° III, qui nous occupe plus particulièrement aujourd'hui. Dégageons en donc les conclusions maîtresses.

I. — 1°. Les doctrines catholiques n'ont jamais été et ne sont pas semi-pélagiennes; — 2° dans le principe, l'église luthérienne enseigna le déterminisme, mais elle s'en est écartée depuis longtemps ; — bien plus, si l'on compare les conceptions catholiques, telles qu'elles ont toujours été, avec les conceptions protestantes, telles qu'elles sont aujourd'hui, on n'aura pas de peine à conclure à l'accord, au moins quant au fond de la doctrine. On conçoit facilement que de telles affirmations, solidement documentées, aient suscité toute une littérature pour et contre.

II. — 1°. Le Docteur Angélique est assurément la plus haute autorité doctrinale du treizième siècle, et le représentant le plus autorisé des doctrines romaines ; — 2°. Ses enseignements sur la grâce se ramènent aux points suivants : la nécessité de la grâce, — son essence, — sa division, — sa cause, — ses effets à savoir la justification et le mérite. De ces endroits de la somme longuement cités, minutieusement analysés, il résulte que, nulle part, S. Thomas ne

Digitized by Google

touche, ni de près ni de loin, au semi-pélagianisme et qu'au contraire il le réfute et le condamne ; — 3° Les données thomistes ne diffèrent presque en rien des données protestantes contemporaines et sont, en tout point, d'accord avec les définitions de l'Église Romaine.

III. 1°. Dans une superbe introduction de 40 pages, l'auteur établit scientifiquement : *a.* que les prétendus pères de la Réforme furent tout uniment les fils de la réforme, réclamée bien avant eux et commencée avant eux par le Card. Nicolas de Cuse, sur l'ordre de Pie II et avec l'aide de Denys-le-Chartreux (1402-1417) ; — *b.* que les accusations de sémi-pelagianisme contre l'Église Romaine portaient principalement sur les points suivants : la prédestination, la Rédemption, la grâce, la justification, la pénitence, la foi, la vertu, le mérite, l'espérance ; — *c.* que Denys le Chartreux est un théologien au service d'un ascète, que ses écrits reflètent donc, non seulement les croyances, mais la vie catholique de son temps ; et qu'enfin étant le témoin le plus marquant de son siècle et le plus immédiatement proche de la Réforme, nul ne saurait mieux servir à prouver que la doctrine catholique sur la grâce n'avait nullement besoin de réforme, et qu'au contraire, en l'espace de trois siècles, les réformateurs ont subi une réforme tacite qui les a ramenés aux doctrines de saint Thomas, aux doctrines de Denys-le-Chartreux, aux doctrines de l'Église Romaine. — 2° Cette preuve est magistralement donnée dans le corps même de l'ouvrage. Neuf chapitres y sont consacrés aux neuf chefs d'accusation qui viennent d'être indiqués. La réfutation ressort d'elle-même. Il suffit à l'auteur de citer Denys, de l'analyser brièvement et sûrement, pour en dégager des conclusions inattaquables.

La trilogie du Dr Krogh-Tonning constitue une œuvre théologique et apologétique de grande allure et de haute portée. L'auteur voit les choses de haut, et l'on ne sait, sans parler d'une doctrine inaltérable, ce qu'il faut le plus admirer, de sa science ou de sa charité.

D. Urbain BALTUS.

REINSTADLER (Dr Seb.). **Elementa philosophiae scholasticae.** Ed. 2a. 2 vol. in-12 de XXIX-452 et XVIII-448 pp. — Friburgi Brisg. Herder, 1904. 7 fr. 50.

La *Revue Bénédictine* a publié, il y deux ans, un compte-rendu très favorable de la 1re édition du présent ouvrage (1). Nous ne pouvons qu'insister sur les éloges donnés à la 1re édition, d'autant

1. 1902, pp. 314.

Digitized by Google

plus que l'auteur a perfectionné son livre en plus d'un point, et a fait droit aux observations critiques qui lui avaient été présentées. Ainsi il a séparé la critériologie de la logique et a renoncé à faire de la méthodologie un traité à part, il a enrichi sa cosmologie et sa psychologie en les mettant de plus en plus en contact avec les progrès récents des sciences expérimentales. Il a ajouté au texte quelques figures relatives à la physiologie qui aident beaucoup à comprendre mieux les fonctions de la vie végétative et sensitive. La question de l'origine des espèces a reçu de plus amples développements, peut-être cependant en mériterait-elle davantage encore.

Bien d'autres points de détail ont été retouchés, améliorés; quant aux doctrines essentielles, l'auteur maintient ses positions, conformes aux enseignements de l'école thomiste.

Nous faisons des vœux pour que le succès qui a accueilli jusqu'à présent les *Elementa* du D. R. se continue. Son manuel, à notre avis, est destiné à rendre les meilleurs services dans l'enseignement de la philosophie. D. R. P.

Les quatre éléments : le Feu, l'Air, l'Eau, la Terre. — Histoire d'une Hypothèse, par le chanoine Jacques LAMINNE, 194 pp. — Hayez, Bruxelles, 1904.

« L'histoire n'a guère d'objet plus élevé que les vicissitudes des idées humaines, et surtout de ces idées générales parmi lesquelles se trouvent les hypothèses scientifiques » (p. 10). M. le directeur du Séminaire de Saint-Trond, — récemment nommé titulaire d'une chaire de philosophie à l'Université de Louvain, — s'est proposé de suivre, le long des siècles, la destinée d'une conception cosmologique. Il prend cette conception à ses débuts : Origine de l'hypothèse, Empédocle, Hippocrate... Zénon, Pythagore,... Aristote (ch. I) ; la retrouve au moyen-âge (ch. 2, 3, 4), chez les philosophes scolastiques, les alchimistes, et les médecins ; la conduit enfin (ch. 5, 6, 7), à travers les découvertes modernes de l'astronomie, de la physique et de la chimie, jusqu'à la théorie atomique contemporaine et à la restauration de la philosophie péripatéticienne (ch. 8).

Comme historien, l'auteur appuie son enquête sur de nombreux documents et montre par ses notes et références qu'il s'est renseigné aux sources. L'érudition, grave de sa nature, a pourtant ses moments de gaieté. Un cartésien de bonne race vient dépenser sa verve bouffonne aux dépens d'Aristote : « Les génies malfaisants, *Pantomime*, *Mango*, *Dogmatistes* ont déçu les péripatéticiens » (pp. 132, 135).

L'on ne croira pas, d'ailleurs, que M. Laminne ait fait en simple

Digitized by Google

chroniqueur l' « histoire d'une hypothèse ». Les jugements personnels trouvent naturellement place, soit dans le corps, soit à la conclusion de l'ouvrage. Comme critique, l'auteur est d'une impartialité singulière : impartialité qu'explique un certain scepticisme doctrinal. M. Laminne tient en effet la balance à peu près égale entre S. Thomas et Scot (p. 170), entre les péripatéticiens et leurs contradicteurs. Il n'est pas loin de penser que les théories mécanistes ou dynamistes expliquent par « une cause suffisante les phénomènes qui s'accomplissent dans le monde matériel » (p. 166). Il ne voudrait pas condamner sans retour la cosmologie d'Aristote : pourtant il ne sait au juste si elle mérite crédit ou discrédit (1). Il est enfin sévère pour ceux qui tentent de mettre cette cosmologie d'accord avec les découvertes de la science (2).

On comprendra que certains lecteurs, après avoir rendu hommage à la sûreté d'information et à l'étendue du savoir de M. Laminne, n'accueillent que sous réserve plusieurs de ses jugements philosophiques. D. M. F.

HISTOIRE.

Dr J. P. Kirsch, Joseph Kardinal Hergenröther's Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte. 2me vol. In-8o de XI-1104 pp. — Fribourg en Brisgau, Herder, 1904, 15 Mk., relié 18 Mk.

Si j'avais un reproche à faire à ce volume, ce serait la forme mastodontale qu'on lui a donnée et qui le rend d'un maniement difficile. Pour le fond, il ne mérite que des éloges. Le travail du cardinal Hergenröther jouit d'une excellente réputation. Sa charpente est solide et bien disposée, les jugements sont pondérés, l'apparat bibliographique vaste et bien choisi, la mise en œuvre excellente. Pour le mettre au point de l'état de nos connaissances historiques, on ne pourrait trouver un meilleur ouvrier que Mgr Kirsch, que ses travaux sur l'antiquité et ses longues recherches aux archives Vaticanes, un enseignement de plusieurs années ont merveilleusement outillé pour une révision de l'œuvre d'Hergenröther. Il y a bien çà et là quelques opinions du cardinal qui pourraient être revues, soit à propos d'un fait, soit à propos d'un personnage ; certains aperçus sur l'histoire monastique, p. ex., auraient pu

1. « Il est difficile d'enlever l'une (des parties de la cosmologie péripatéticienne, p. ex., l'influence du ciel, les météores, les quatre éléments, les quatre qualités...) sans que *tout l'édifice s'écroule* (!) » (p. 146.)

2. Citons : « La loi de la conservation du poids des éléments dans le composé... ne trouve *aucune explication* (!) dans la thèse Aristotélicienne sur les transformations substantielles des corps » (p. 186).

Digitized by Google

gagner en précision, mais je me garderai bien d'en faire un reproche à l'auteur, quand on sait quelle difficulté on éprouve aujourd'hui à dominer une seule période de l'histoire et quand on sait quels développements Mgr Kirsch a su donner à une partie aussi importante que l'est celle du grand schisme d'Occident. On trouvera en lui un guide sûr, éclairé et bien renseigné. Le volume est accompagné d'une carte ecclésiastique de l'Europe au milieu du XIVe siècle.

D. U. B.

KIRSH-LUKSCH. **Geschichte der Katholischen Kirche**, livr. 7-21. — Munich. Algemeine Verlags-Gesellschaft. 1 fr. 25 la livraison.

Nous avons, l'an dernier, annoncé la publication des premiers fascicules de cette histoire de l'Église. Nous en avons dit le but : mettre à la portée d'un grand nombre le récit du merveilleux développement de l'Église au milieu des difficultés, des attaques et des persécutions dont elle fut l'objet. La première partie qui comprend les huit premiers fascicules : *Die Kirche in der antiken Kulturwelt* est l'œuvre de Mgr Kirsch ; le Dr Luksch s'est occupé de la seconde : *Die Kirche unter der abendländischen Völkergesellschaft.* Les vingt-et-un fascicules parus nous conduisent jusqu'à la chute de Constantinople. Le récit est sobre, mais complet ; le plan est à peu près celui que Mgr Kirsch a adopté dans la nouvelle édition de l'histoire ecclésiastique du Card. Hergenröther dont il est parlé ci-dessus. Le choix des gravures qui ornent le texte mérite tous les éloges Nous nous contentons de cette courte notice, espérant bien revenir sur ce travail quand il sera terminé afin d'en donner une vue d'ensemble.

D. P. B.

Das Generalkonzil im grossen abendlandische Schisma, von Frans BLIEMETZRIEDER, S.T.D. In-8° de XII-348 pp. — Paderborn, Schoeningh. 1904. 10 fr.

Le Père Bliemetzrieder, cistercien de l'abbaye de Rein, a écrit un livre qui intéressera beaucoup tous les hommes d'étude s'occupant des questions si difficiles posées par le « grand schisme d'Occident. » Cette période de l'histoire de l'Église est une des plus embrouillées, à tous points de vue, et les historiens jusqu'ici, malgré de récentes et louables investigations, n'y ont pas encore apporté beaucoup de lumière. Assurément, ils auront fort à faire pour éclairer une situation dans laquelle les acteurs de l'histoire ne voyaient pas clair eux-mêmes. Dom Bliemetzrieder n'a pas la prétention d'embrasser toute la question, et il limite nettement son travail à un point.

Digitized by Google

Faire voir comment naquit l'idée d'un concile général destiné à mettre fin à la division de l'Église partagée en deux obédiences ; comment elle s'est développée, a été combattue, a fait son chemin, et finalement est arrivée à une réalisation pratique dans la tenue du concile de Pise. De plus, Dom Bliemetzrieder, même dans l'étude de cette genèse des « idées conciliaires », n'a pas poussé les recherches au delà des sources *imprimées* de sa matière, et il nous dit même que la plupart des traités concernant le schisme d'Occident et traitant du concile, n'ont pas été publiés et restent, pour autant qu'on les possède, à l'état de manuscrits. Lui-même, en 1899, a édité un traité canonique pour le Concile, conservé en copie manuscrite à l'abbaye cistercienne de Rein en Styrie. Dans ces conditions, l'auteur se défend d'avoir voulu nous présenter un tableau complet de l'état des esprits avant le Concile de Pise. Il fait encore observer que nous connaissons fort mal jusqu'ici le développement des idées théologiques et canoniques des siècles passés sur les conciles en général et par conséquent sur celui qui l'occupe en particulier.

Pourtant, dit-il, même avec les restrictions indiquées, on peut arriver à se faire dès maintenant une idée exacte sur la naissance et le développement de l'idée conciliaire pendant le grand schisme : c'est la tâche qu'il s'est donnée à remplir, et dont il nous présente les résultats.

L'ouvrage se décompose en trois parties : la première exposant les faits et les idées, — les idées surtout, — depuis l'origine du schisme, à savoir depuis la contestation de la légitimité d'Urbain VI en 1378, jusqu'en 1382, époque où les partisans d'un concile général semblent absolument vaincus. La seconde, que l'auteur appelle le « Tiefstand » du Schisme, va de 1383 à 1406. Ce « Tiefstand », cette profondeur, va de 1383 à 1389 : après cela, comme il arrive souvent, une réaction se produit, le système conciliaire regagne des partisans, et de la confusion où les deux partis sont plongés, ressort finalement la conviction qu'il n'y a pas moyen d'en finir sans l'intervention d'un concile œcuménique. Une fois le principe accepté, on passe à sa réalisation, que D. Bl. expose dans sa troisième partie. Il s'arrête longuement et à juste titre, sur le mode adopté (non sans discussions préliminaires) par les cardinaux, pour la tenue de ce concile extraordinaire, qu'il qualifie assez plaisamment de « Rumpfkonzil ». C'est, ce semble, le point plus spécialement intéressant de son livre qu'il aborde ici — surtout de la page 237 à 263. Il y étudie la position prise dans la question par les gens au courant, les spé-

Digitized by Google

cialistes, de l'époque, en Italie spécialement et en France. Dans les pages qui suivent (263-294), il montre la position prise par les nations et les princes. Enfin s'ouvre le concile de Pise, lequel naturellement, se déclara compétent dans l'affaire qu'il s'agissait de juger, et s'intitula « Ecclesia universalis congregata » ce qui était bien le moins qu'il pouvait faire. Là-dessus l'auteur s'arrête et termine son livre par l'examen critique — et quelque peu dur parfois — de divers auteurs qui, selon lui, ont jugé le concile de Pise trop sévèrement, il se rallie à des conclusions plus favorables au concile acéphale, qu'il ne croit cependant pas encore pouvoir juger d'une façon absolue qu'il croirait prématurée (préface, p. VII).

Le livre du P. Bliemetzrieder est sans conteste fort intéressant, et apporte une pierre solide et bien taillée à la bâtisse, encore peu avancée de l'histoire des temps si troublés du grand schisme. La connaissance de son ouvrage, quelle que soit l'appréciation finale qu'on ait de celui-ci, est désormais indispensable aux historiens.

D. G. F.

Dr Édouard LIKOWSKI, Weihbischof von Posen. **Die ruthenisch-romische Kirchvereinigung genannt « Union zu Brest »**, aus dem pölnischen übertragen von Prälat D Paul Jedzink. In-8° de XXIII-384 pp. — Fribourg, Herder, 1904. 7,50.

Union de l'Église grecque-ruthène en Pologne avec l'Église romaine, conclue à Brest, en Lithuanie, en 1596. Trad. française. In-8° de XXIII-520 pp. Paris, Lethielleux, 10 fr.

L'original polonais de cet ouvrage parut en 1896 à l'occasion du troisième centenaire de l'Union de Brest. La haute valeur scientifique de l'ouvrage autant que le sujet traité réclamaient une traduction ; c'est celle-ci, en allemand et en français, que nous présentons au public. Avant de donner un aperçu du livre, il est nécessaire de dire la raison de sa publication.

A l'occasion de l'acte violent par lequel la Russie arracha les Uniates qui habitent la Lithuanie, la Russie blanche, l'Ukraine, la Podolie, la Volhynie et la Podlachie, à l'unité romaine, des écrivains schismatiques russes, pour couvrir et justifier la conduite de la Russie, se sont efforcés de représenter l'Union de Brest comme une violence de la part de la Pologne. Des écrivains polonais eux-mêmes répétèrent ces faux jugements. Il fallait donc dissiper les opinions erronées sur l'Union de Brest et présenter sous son vrai jour un acte si mémorable. Tel est le but de cet ouvrage.

Après un rapide exposé des rapports qui continuèrent même

Digitized by Google

après Michel Cérulaire, entre l'Église ruthène et le St-Siège, l'auteur montre les effets désastreux exercés sur le clergé et l'épiscopat, soumis aux patriarches de Constantinople, aux XVe et XVIe siècles. C'est la matière des deux premiers livres. Le troisième s'occupe des négociations antérieures à l'Union de Brest. Les Jésuites, nouvellement établis en Pologne, et tout particulièrement le P. Pierre Skarga, jouèrent dans cette circonstance un rôle prépondérant, et l'on peut dire, sans manquer à la vérité historique, que Skarga fut le promoteur de ce mouvement. Ce fut lui qui écrivit le célèbre ouvrage : « Du gouvernement de l'unité de l'Église de Dieu sous un seul pasteur », et le dédia au duc Ostrogski. Cependant le patriarche de Constantinople, Jérémie, visitait la Ruthénie ; mais son passage et les réformes qu'il préconisa ne firent qu'accroître la décadence. Elle eut toutefois ce bon résultat que les évêques, réunis à Vilna en 1590, résolurent de se soustraire à l'influence du patriarche de Constantinople et de se soumettre au St-Siège. La réalisation de ce projet ne s'effectua pas immédiatement, et une bonne partie du livre 3e nous rapporte les négociations entamées entre les évêques et les princes, le zèle de l'évêque de Wladimir, Hypatius Pociej, la conduite hypocrite du métropolite Michel Rahoza; le rôle de grand seigneur froissé — nous allions dire de l'ancien régime — du duc Ostrogski, qui prétendait lui aussi avoir son mot à dire dans l'assemblée des évêques. A lire sa correspondance avec le zélé P. Pociej on se prend malgré soi à se rappeler certains faits bien récents, où des hommes, rien moins que ducs, voulaient, eux aussi, jouer le rôle « de mon frère Joseph le sacristain ». Une partie de la noblesse polonaise se montra très hostile à ce projet d'union et peut-être son opposition ne fut-elle pas étrangère aux malheurs de ce pauvre peuple. Mais passons. Le livre 4e traite uniquement de l'Union de Brest, préparée immédiatement par le voyage de Pociej et de Terletski, auprès de Clément VIII et enfin solennellement ratifiée le 6-10 octobre 1596 à Brest. Cependant l'union courut de grands dangers par les intrigues du duc Ostrogski et des confréries stauropigiales de Vilna et d'autres villes, et l'intervention des Cosaques Zaporogues. Mais grâce aux Souverains Pontifes Paul V et Urbain VIII, et la protection du roi de Pologne Sigismond III, Pociej, devenu métropolite, parvint à faire triompher l'Union et lui assura l'existence légale dans la république : après lui Routski organise l'Église uniate et augmente le nombre de ses membres. Mais celui qui y exerça la plus grande influence fut S. Josaphat Kunsevicz, qui paya de son sang son dévouement à l'Église romaine. Tous ces

Digitized by Google

événements forment la trame des livres 5 et 6. De l'analyse de l'ouvrage, on pourra aisément juger l'intérêt qu'il présente, d'autant plus que l'histoire de l'Union de Brest a été racontée jusqu'ici d'une façon fort inexacte. Si nous devons regretter quelques répétitions inutiles, cependant dans son ensemble l'ouvrage de Mgr Likowski mérite, par sa haute valeur scientifique, d'être répandu et recommandé.

D. P. B.

Dom U. Berlière. **Inventaire analytique des Libri obligationum et solutionum des Archives Vaticanes,** au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liége, Thérouanne et Tournai. (Publication de l'Institut historique belge à Rome). In-8° de XXVI-315 pp. — Rome, Bruges, Paris, 1904.

A peine créé, l'Istitut historique belge a inauguré la série de ses publications par le volume dont on vient de lire le titre (1). C'est le dépouillement systématique, au point de vue des diocèses susnommés, des cent et quelques volumes qui composent le fonds des *obligationes* et *solutiones*. « Les documents conservés dans cette série sont de diverses natures. La majeure partie des textes concerne les obligations et les quittances de paiement effectués par les évêques et les abbés lors de leur promotion ; d'autres se réfèrent aux visites *ad limina*, d'autres encore au paiement du cens apostolique ». (Introd., p. IV). On y rencontre aussi certaines indications relatives à d'autres sources de revenus (annates, dépouilles, décimes, etc.).

L'inventaire analytique contient, rangés par ordre chronologique sous 1955 numéros, les obligations et les payements de tous les évêques et abbés des quatre diocèses indiqués, depuis 1296 jusqu'en 1548. L'appendice renferme la publication de trente pièces justificatives. « On peut bien se figurer, dit M. Kurth, quelle précieuse mine de renseignements il contient sur nos institutions religieuses et sur le personnel de celles-ci au cours des derniers siècles du moyen âge. » (Archives Belges, 1904, p. 194.)

Cet inventaire dont on saisira de suite l'utilité pour de nombreux travailleurs, est encadré d'une substantielle introduction — où, dans un excellent résumé de l'histoire générale des finances pontificales, l'auteur nous donne tous les renseignements relatifs aux obligations et solutions ; et d'un index très complet et très soigné (2), où les ressources de l'art typographique sont mises en jeu pour faciliter encore les recherches.

1. L'auteur annonce l'apparition à bref délai de 3 autres vol., les t. I et II des Analecta Vaticano-Belgica (suppliques de Clément VI (sous presse) et lettres de Jean XXII, ce dernier à publier par A. Fayen) et l'Inventaire analytique des « Diversa Cameralia » des Archives Vaticanes.

2. « Nous croyons, dit M. Henry Dubrulle, faire le plus grand éloge de cet index en disant que sur les 61 pages qui le composent, nous n'avons relevé qu'une seule erreur. Loos inscrit comme étant du diocèse de Cambrai alors qu'il était du diocèse de Tournai. Encore faut-il remarquer que l'auteur a corrigé cette faute partout où Loos est cité. » *Revue d'histoire ecclésiastique*. Louvain, 1905, p. 204.

Digitized by Google

Il ne nous appartient pas de faire l'éloge de ce nouveau travail de celui qui, avant d'être placé à la tête de l'Institut historique belge, dirigea pendant longtemps cette Revue même. Mais nous avions le devoir de signaler aux nombreux érudits de nos jours, un instrument de travail qu'ils jugeront leur être à tout le moins très utile. Au surplus des critiques plus compétents que nous ont relevé les précieuses qualités de cette œuvre [1]. — « En notre qualité d'archiviste, dit M. Cuvelier [2], sous-chef de section aux archives du Royaume à Bruxelles, nous nous félicitons particulièrement de la publication de ce travail, parce qu'il constitue un modèle qui pourra être suivi, en bien des cas, par les archivistes belges. » (Revue des bibliothèques et archives de Belgique, 1904, p. 478). On nous dispensera, après un témoignage si autorisé, d'insister davantage sur la valeur et l'utilité de l'*Inventaire analytique.*

Nous signalerons — de D. U. Berlière également — une brochure parue tout récemment : Un ami de Pétrarque, *Louis Sanctus de Beeringen.* Rome-Paris, 1905. In-8° de VIII-59 pp. — L'auteur y résout un problème littéraire qui a exercé jusqu'ici la sagacité des érudits. Il est parvenu à identifier complètement le personnage qui fut l'ami intime de Pétrarque et que le célèbre poète italien appelait du nom de Socrate. Il nous fait part de cette curieuse trouvaille — arrivée bien à propos pour le centenaire de Pétrarque — et, en même temps que la biographie de cet intime, il nous donne d'intéressants détails sur cet épisode attachant de la vie du fameux Humaniste. — Vingt-deux pièces justificatives sont publiées en appendice sous forme d'annexes.

D. R. T.

Regesta Regni Hierosolymitani (MXCVII-MCXCIC). Additamentum edidit Reinhold RÖHRICHT. In-8° de IV-136 pp. — Innsbruck, Wagner, 1904.

Depuis l'apparition de l'important répertoire du Dr Röhricht, de nouveaux documents ont été publiés relativement à l'Orient latin ; les travaux d'Hagenmeyer et de Delaville Le Roulx, notamment, ont apporté de nouvelles contributions à l'histoire du royaume de Jérusalem. M. le professeur Röhricht a jugé utile, et l'on ne peut que le féliciter de cette heureuse idée, de compléter les Regesta publiés en 1893 et d'accompagner ses additions de notes précieuses, erudites et concises, soignées comme tout ce que le savant professeur de Berlin a écrit sur l'Orient latin. De bons indices accompagnent ce supplément.

---

1. Cfr. Kurth et Dubrulle, *loc. cit.*

2. Signalons de ce dernier, le récent et précieux *Inventaire des Inventaires de la 2e section des archives générales du Royaume.* Bruxelles, 1904, in-8° de XXXIX-342 pp.

Digitized by Google

Festgabe enthaltend vornehmlich vorreformations-geschichtliche Forschungen, Heinrich Finke zum 7 August 1904 gewidmet von seinen Schülern. XVI-556 pp. — Münster, Aschendorf, 1904. Prix : 15 fr.

Le recueil des travaux offerts au professeur H. Finke, à l'occasion de son cinquantenaire de naissance et de son jubilé d'argent de docteur, se distingue par la variété des sujets et par la valeur des dissertations. Impossible dans un simple compte-rendu de faire ressortir les résultats de chaque travail.

Pp. 1-40, Jos. Schmidlin, *La prophétie des papes de S. Malachie*, falsification qui date du milieu du XVIe siècle.

Pp. 41-105, Engelbert Krebs, *La mystique à Adelhausen*. Étude comparative de la chronique d'Anna de Münzigen et de la littérature thaumatographique des XIIIe et XIVe siècles, comme contribution à l'histoire de la mystique dans l'ordre dominicain. Si les rapprochements entre les nombreuses mystiques des XIIIe et XIVe siècles sont chose relativement aisée actuellement, vu le nombre des travaux publiés sur ce sujet, il n'en est pas de même des conclusions à tirer de la multiplicité des mêmes phénomènes. Les rapprochements peuvent établir des analogies ; ils n'excluent pas nécessairement des reproductions. En tous cas, il est indispensable d'étudier les milieux et les influences pour établir le degré de créance des récits ; le travail de M. Krebs rendra service.

Pp. 107-125, G. Buschbell, *Deux annotations inédites sur la vie de Bellarmin*.

Pp. 127-167, F. Schneider, *La prohibition ecclésiastique de l'intérêt (usure) et la pratique curiale au XIIIe siècle*, étude de droit canonique, intéressante pour l'histoire de l'évolution économique au M. A.

Pp. 169 194, N. Hilling, *L'erection du collège des notaires à la Rota romaine par Sixte IV en 1477*. Travail intéressant sur une institution dont les archives n'ont pas encore été étudiées d'une façon systématique. L'auteur publie en appendice une liste des notaires de l'an 1471. Les ⅔ des 49 noms signalés appartiennent aux diocèses d'Allemagne, dont 9 liégeois et 4 cambrésiens.

Pp. 195-221, E. Göller, *Les Gravamina au Concile de Vienne et leur tradition littéraire*, à l'aide d'un nouveau MS. conservé dans les Instr. miscell. de 1311, n° 28, que l'éditeur publie et confronte avec le texte donné en 1888 par le P. Ehrle.

Pp. 223-352, C. Paulus, *Ambassades messines à la cour pontificale*

Digitized by Google

à l'occasion du différend survenu en 1462 entre la ville et le chapitre de la cathédrale.

Pp. 253-352, *Les monastères westphaliens de l'ordre de Cîteaux jusqu'au XVe siècle.* Importante contribution à l'histoire de l'ordre cistercien et de l'état des monastères au M. A., remarquable par la richesse de sa documentation bibliographique. Après un exposé succinct de l'histoire des diverses fondations d'hommes et de femmes, l'auteur donne un tableau d'ensemble de l'état des monastères au point de vue religieux, littéraire, artistique et social, particulièrement intéressant pour les monastères de femmes. Un travail de ce genre sur les nombreux monastères cisterciens de Belgique serait extrêmement curieux.

Pp. 353-369, K. Rieder, *Contribution à l'histoire de l'évêché de Constance dans le 2e moitié de XIVe siècle.*

Pp. 371-400, L. Schmitz-Kallenberg, *L'introduction du calendrier grégorien dans le diocèse de Munster.*

Pp. 401-421, H. Pigge, *La théorie d'État de Frédéric le grand.*

Pp. 423-480, Fl. Landmann, *Le sermonnaire d'Ingolstadt du franciscain Henri Kastner.* Le MS. 115 de la bibliothèque de Colmar a permis à l'auteur de faire connaître un prédicateur de la fin du M. A., et de montrer que le sermon était alors à la hauteur des exigences du temps.

Pp. 481-515, C. Schué, *Immigration à Emmerich, surtout au XVe siècle.*

Pp. 517-537, M. van Droste, *Le diocèse de Liége au commencement du grand schisme.* L'auteur publie, d'après le MS. Helmsted 277 de Wolfenbüttel, les pièces d'un formulaire liégeois relatives à l'élection d'Eustache Persand de Rochefort, partisan de Clément VII et à son remplacement par Adolphe de Horne, candidat d'Urbain VI.

Pp. 539-556, M. Geisberg, *Monuments civils de Munster vers l'an 1500.*

Comme on peut en juger par l'index, ce recueil s'impose à l'attention de quiconque s'occupe de l'histoire médiévale. D. U. B.

L'Italie méridionale et l'empire byzantin depuis l'avènement de Basile Ier jusqu'à la prise de Bari par les Normands (867-1071), par Jules GAY. (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, XCX). Paris, Fontemoing, 1904, XXVI-637 pp. In-8°, Prix : 20 fr.

Étudier la restauration byzantine en Italie après la chute de l'exarchat de Ravenne, suivre les vicissitudes de la politique inau-

Digitized by Google

gurée par le fondateur de la dynastie macédonienne, marquée par de brillants succès dans la seconde moitié du IXe siècle, sans cesse en lutte avec les prétentions germaniques, les révoltes locales et les incursions sarrasines, arrivant en dépit de revers et de défaites à reconquérir la moitié de la Péninsule et à s'avancer dans les premières années du XIe siècle jusqu'aux portes de Rome, puis sombrant un demi-siècle plus tard sous les coups des Normands pour disparaître à jamais : c'était là un thème aussi vaste que difficile. Il fallait d'abord recueillir les sources d'information, en établir le degré de créance, retrouver à travers les faits multiples les notes caractéristiques des situations diverses faites à la domination byzantine, marquer nettement les états de sa politique de restauration ou de conquête, suivre les oscillations et les fluctuations des limites de son domaine, reconnaître ses moyens d'action, la nature de ses relations avec la papauté et les églises grecques du sud de l'Italie, avec l'empire d'occident et les autorités locales. Cette œuvre n'était pas facile, et il faut savoir gré à M Jules Gay de l'avoir entreprise et de l'avoir menée à bonne fin.

Son travail, résultat de longues et minutieuses recherches, se distingue par l'abondance des renseignements réunis, par l'heureuse distribution des matières, qui permet de retrouver de suite dans le cadre que l'auteur s'est tracé les diverses phases de la domination byzantine et les situations différentes des pays où elle s'exerce, par l'habileté avec laquelle il a su démêler au milieu d'influences, qui se combattent et se croisent, les fils conducteurs de plusieurs politiques nettement marquées qui dirigent les événements. Il faut ajouter l'objectivité de jugement, qui sait reconnaître la grandeur et les mérites de la politique byzantine, là où son action ne pouvait servir que la grande cause de la civilisation chrétienne.

Un des grands mérites du travail de M. Gay, c'est la clarté qu'il a apportée dans l'histoire ecclésiastique de l'Italie méridionale. Grâce à son travail, il est devenu plus facile de savoir quel était le domaine des rites grec et latin dans cette partie de la Péninsule, d'étudier les fluctuations de leur domaine respectif, de suivre la reconstitution ou l'établissement des provinces ecclésiastiques, de voir par quels moyens Byzance et Rome tâchaient d'attirer dans l'orbite de leur action des populations placées entre deux courants politiques, tantôt détachées de l'Orient et tantôt reconquises, et de rendre ainsi compte de la perdurance jusqu'à nos jours du rite grec dans certaines parties de la Calabre et de la Sicile. Cette étude a amené M Gay à donner une attention spéciale au monachisme grec

Digitized by Google

et à son action sociale et religieuse, jusqu'au jour où il entre en contact par le Mont-Cassin et par Rome avec le monachisme bénédictin. Les pages que l'auteur a consacrées au Mont Cassin, boulevard avancé de la politique occidentale et romaine, sont extrêmement instructives : tandis que le grand monastère latin fait encore appel à Byzance pour se procurer des œuvres d'art, son abbé travaille à rompre les derniers liens qui unissent l'Italie méridionale à Byzance.

D. U. B.

Dr Joseph SCHNITZER. Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas. II. Savonarola und die Feuerprobe ; III. Bartolomeo Cerretani. (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar München, II. Reihe. Nos 3, 5) In-8° de VIII-175 et LX-110 pp. — München, Lentner, 1904. Prix : de chaque volume, 4 fr. 75.

En dépit de nombreuses publications et de polémiques retentissantes, la pleine lumière n'est pas faite sur le grand réformateur florentin. Quiconque voudrait le juger d'après les idées reçues de nos jours sur le caractère de la papauté et d'après les principes du droit canon actuel, risquerait de fausser l'histoire. Savonarole eut le malheur de vivre sous Alexandre VI, et sa condamnation ne fut pas une simple mesure de discipline ecclésiastique ; elle fut, et peut-être avant tout, une mesure politique qui rentrait dans les vues du pontife romain comme souverain, en même temps qu'une vengeance préméditée de la part de ses adversaires, politiques et religieux.

L'épreuve du feu acceptée par Savonarole constitue une des pièces les plus intéressantes de son procès devant l'histoire. Comment un homme sensé peut-il pousser la présomption jusqu'à défier en quelque sorte le Ciel ? Comment le dominicain florentin a-t-il provoqué ou plutôt accepté l'épreuve ? Pourquoi celle-ci n'a-t-elle pas eu lieu ? Voilà des questions qu'il importe d'élucider pour juger Savonarole. Celui-ci ne se comprend pas sans une idée de la situation politique de Florence, des dissensions intérieures en Italie, de la politique pontificale.

Florence était divisée en trois partis, et Savonarole patronnait le parti populaire ; Savonarole était dominicain, et S. Croce jalousait S. Marco. Savonarole devait donc avoir des ennemis, et, parce que son influence gênait la politique d'Alexandre VI, l'action du prieur de St-Marc devait être contrecarrée, anéantie. L'épreuve du feu fut une provocation de la part des adversaires de Savonarole, qui y voyaient un moyen, quelqu'en fût l'issue, de ruiner le crédit du réfor-

Digitized by Google

mateur et d'anéantir son parti. L'état de surexcitation de la cité et l'enthousiasme des masses pour Savonarole, des antécédents historiques présents à la mémoire de tous, tout contribuait à échauffer les esprits et à pousser aux extrêmes. L'épreuve fut acceptée, mais dans un esprit différent ; Savonarole put comprendre à la fin ce qu'on voulait de lui, et l'ordre de marcher au feu ne fut pas donné.

Le docteur Schnitzer a étudié les détails de cette page si palpitante d'intérêt de l'histoire de Florence. Après un exposé précis, minutieux de la situation de la ville, il a consulté l'un après l'autre les témoins et les historiens, les amis et les adversaires de Savonarole, ceux qui ont gardé une attitude neutre. Le résultat justifie la tradition dominicaine, et Savonarole sort grandi de cette épreuve, victime d'une politique opposée à la sienne et d'une cabale indigne du nom chrétien.

Parmi les témoins cités dans le travail précédent se trouve le florentin Barthélemy Cerretani, auteur d'une « *Storia Fiorentina* » et d'une « *Storia in dialogo della mutatione de Firenze* ». Cerretani est un homme d'un jugement sain, bien documenté, observateur attentif, indigné des abus qui déshonorent l'Église et qui aspire à une réforme. Il a connu Savonarole, il a pu se former un jugement sur cet homme extraordinaire. Faire connaître cet écrivain, dans ses œuvres, c'est apporter un nouvel élément dans la discussion. M. Schnitzer publie d'après les MSS. les parties les plus importantes du texte de Cerretani et les fait précéder d'une étude détaillée sur l'auteur, ses écrits, ses sources, sa valeur. Comme le travail précédent, celui-ci témoigne d'une solide érudition; comme le premier, il servira grandement à faire la lumière sur l'illustre réformateur florentin. D. U. B.

Edmond ALBE. **Autour de Jean XXII. Hugues Géraud, évêque de Cahors. L'affaire des Poisons et des Envoûtements en 1317.** In-8° de 206 pp. — Cahors, Girma, 1904,

Si la lumière se fait peu à peu sur Jean XXII, le mérite en revient pour une grande part à M. l'abbé Edmond Albe, dont les études, intitulées « Autour de Jean XXII », ont fait revivre les personnages de l'entourage du pape quercynois. M. Albe a puisé à pleines mains dans les Archives Vaticanes ; s'il a glané avec zèle, il l'a fait aussi avec intelligence, parce que ses études d'histoire diocésaine l'avaient familiarisé avec les personnes et les choses de son pays et du XIVe siècle.

Jean XXII a été chargé d'accusations graves, et certains écrivains

Digitized by Google

ont stigmatisé son avarice et sa cruauté. Tout récemment M. l'abbé Mollat, dans un article publié dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* de Louvain, a fait bonne justice de la première accusation ; on verra par le travail de M. Albe s'il y a lieu de s'apitoyer sur le châtiment infligé à Hugues Géraud. Tristes temps que ceux où l'on voit de hauts dignitaires ecclésiastiques, tels que les évêques Guichard de Troyes, Guillaume de Toulouse et Hugues de Cahors compromis dans des procès d'empoisonnement et d'envoûtement, manifestations bruyantes d'intrigues secrètes, où le crime a pour fauteurs les ministres du sanctuaire ! Les pièces officielles du procès que M. Albe a étudiées au Vatican, font désormais la lumière sur les agissements de l'ambitieux évêque de Cahors. Celui-ci avait à se plaindre de Jean XXII, originaire de Cahors et parfaitement au courant de ses faits et gestes peu canoniques, ou plutôt il avait tout à en redouter. Géraud voulut braver le pontife, mal lui en prit. Le procès fut mené vigoureusement. Outre les crimes qui exigeaient sa déposition, Géraud fut convaincu de tentatives d'empoisonnement sur la personne du pape, au moyen des procédés superstitieux de l'époque. C'est le récit détaillé de ces machinations honteuses que M. Albe révèle à l'aide des pièces du procès ; grâce à une connaissance réellement remarquable des personnages et des lieux, l'auteur fait revivre tout ce monde. De l'examen minutieux du procès, il résulte clairement que Jean XXII, s'il fit bonne justice avec les vrais coupables, sut pardonner et être généreux. Jean XXII fut une belle intelligence et une âme droite ; il fut faible pour sa famille, mais il devait compter sur de fidèles serviteurs. A la suite de cette belle étude, M. Albe a publié un grand nombre de pièces sur Hugues Géraud tirées des Archives Vaticanes. D. U. B.

Albert HOUTIN, Un dernier gallican, Henri Bernier, chanoine d'Angers (1795-1859). 2e éd., IV-482 pp. — Paris, Nourry, 1904.

M. Houtin a la spécialité des sujets scabreux, et, comme il a la plume facile, de la verve et de l'érudition, comme il ne se laisse pas facilement arrêter par la crainte de paraître manquer de révérence vis-à-vis de quelques personnalités, de certaines institutions ecclésiastiques, de l'Église elle-même, ses livres offrent une lecture en apparence dégagée de tout parti pris, toujours piquante, mais au fond assez tendancieuse.

Henri Bernier, chanoine et vicaire-général d'Angers, fut un défenseur du gallicanisme mourant. Prêtre zélé et dévoué aux intérêts de

Digitized by Google

la religion, il s'était attaché avec une ténacité digne d'une meilleure cause aux prétendues libertés de l'Église gallicane, sans que jamais il lui soit venu à l'esprit d'en étudier la genèse, sans que jamais il ait pu y découvrir la cause de l'asservissement de l'Église au pouvoir civil. Homme méthodique, mais étroit, Bernier lutta avec acharnement contre l'ultramontanisme. Il rencontra sur son passage D. Guéranger et il rompit une lance avec l'abbé de Solesmes ; il rencontra les Jésuites, et il les combattit. Si l'on considère la vie de M. Bernier comme une page de l'histoire de l'Église de France sous la restauration, sous la Monarchie de Juillet et pendant la première période de l'Empire, il y a de quoi glaner, car l'auteur a utilisé de nombreux matériaux inédits, qui jettent de la lumière sur plusieurs personnalités du temps, sur le mouvement des idées et sur la polémique religieuse. On reconnaîtra que dans le feu de la controverse, on s'est laissé aller, même à droite, à certaines exagérations de langage, et on regrettera qu'on ait fait circuler sur la mort de M. Bernier des bruits peu charitables. Ce fut un tort. Mais de l'autre côté, pourquoi cette admiration mal contenue pour des doctrines condamnées par l'Église, pourquoi ces attaques contre D. Guéranger et les ordres religieux? Qu'on fasse la part des faiblesses personnelles et passagères, des opinions et des tendances individuelles, on le comprend, mais une condamnation en bloc doit paraître être un procès de tendance.

D. U. B.

Marius SEPET. **Au temps de la Pucelle, récits et tableaux. Le Péril national.** — Paris, Tequi, 1905. 3 fr. 50.

Dans ces récits du « temps de la Pucelle », la Pucelle n'a rien à voir, attendu que les « récits et tableaux » retracent le « Péril national », autrement dit les misères du temps où, sous le règne finissant de Charles VI le roi fou, la France était divisée entre le Dauphin qui fut Charles VII, et Henri V d'Angleterre, héritier du trône des fleurs de lys par la grâce d'Isabeau de Bavière. Entre les deux le duc de Bourgogne dont la puissance fera pencher la balance du côté où il la jettera. La Pucelle ne viendra que plus tard, ou, si l'on veut, elle est déjà venue, puisque M. Sepet en a fait l'héroïne d'un livre plus âgé que celui-ci. Celui-ci, dit son auteur, « n'est pas un livre de critique ou même d'érudition, mais de narration ». Cependant ni la critique ni l'érudition n'y manquent: on n'en a exclu que leur apparat. Ce sont des tableaux qui composent le volume, allant de l'enfance de Charles VII jusqu'au moment où Jeanne d'Arc va apparaître. De ces tableaux, les uns sont des récits d'épisodes de

Digitized by Google

l'histoire si misérable d'alors; les autres des scènes de mœurs, voire des collections d'anecdotes sur la vie à cette époque. Du tout, il ressort une idée générale sur cette période, la plus triste peut-être de l'histoire de la France. Elle n'est pas agréable cette idée, et à dire vrai, on ne rencontre dans tout le livre aucune physionomie un peu réconfortante: tous ces gens-là sont de vilaines gens et le dauphin tout autant que les autres. Aussi ne saurions-nous ressentir pour lui la sympathie que lui accorde M. Sepet. Il est vrai que celui-ci tâche d'être impartial, mais comment faire, étant bien obligé de reconnaître que le roi de Bourges avait les droits dynastiques pour lui, pour ne le pas blanchir un peu? Ce n'est pas Charles VII — j'entends celui d'avant la Pucelle — qu'on aime, c'est la France qu'il représente historiquement. D'ailleurs nos « grands ducs d'occident » ne sont guère plus aimables. Tristes temps, qu'on nous a fait mieux connaître: c'était l'objet du livre. D. G. F.

La Collection « des Saints ».

La Sainte Vierge, par René-Marie DE LA BROISE. 1 vol. in-12 de VI-250 pages. Prix : 2 fr.

Cet ouvrage a paru à l'occasion des fêtes jubilaires de l'Immaculée Conception. Dans la composition de son livre, l'auteur a suivi une méthode nouvelle à laquelle le congrès Marial de Rome a donné ses louanges et son approbation justement méritées.

Dans cette vie de la Sainte Vierge, il y a trois parties qui se compénètrent et dont l'ensemble donne un vraie connaissance de Marie.

La 1re partie est un exposé historique des événements de sa vie à l'aide des Évangiles, des traditions anciennes, des écrits des SS. Pères et des historiens ecclésiastiques.

La seconde partie, fort difficile à traiter et où il y a forcément une part d'hypothèse, donne une idée de l'âme de Marie et de sa vie intérieure. L'enseignement des théologiens, les méditations des saints et le sentiment de l'Église elle-même, jettent sur ce point une grande lumière.

Enfin la troisième partie nous montre le rôle de Marie dans le plan de l'Incarnation, rôle révélé de Dieu, qui fait partie du domaine de la foi et de l'infaillible enseignement de l'Église.

La méthode imposée par la collection dont ce volume fait partie et qui exclut tout appareil d'érudition, a imposé quelques sacrifices à l'auteur. Celui-ci espère cependant nous en dédommager un jour

Digitized by Google

en refaisant son ouvrage en entier d'une façon plus complète et plus documentée.

En attendant, nous souhaitons que ce beau livre fasse connaître de plus en plus la Vierge Marie, notre mère immaculée !

La Bienheureuse Jeanne de Lestonnac (1556-1640), par R. COUZARD. 1 vol. in-12 de 220 pp.

Excellente et édifiante biographie de la fondatrice de l'Ordre des Religieuses de Notre-Dame à Bordeaux, née dans la seconde moitié du XVIe siècle et béatifiée par Léon XIII, le 23 septembre 1900. Au moment où Mme de Lestonnac monte sur les autels, deux mille huit cents religieuses de son Ordre, répandues dans les deux mondes en 77 maisons, continuent ses traditions de ferveur, et consacrent leur zèle à l'éducation de près de vingt mille jeunes filles.

Le Bienheureux Curé d'Ars (1786-1859), par Joseph VIANNEY, 1 vol. in-12 de 201 pages.

Esquisse de la touchante et originale physionomie de J. B. M. Vianney, que N. S. P. le Pape Pie X vient de béatifier en janvier dernier. Cette biographie, écrite par un parent du Bienheureux, est rendue très intéressante par des souvenirs de famille qui, sous la plume attrayante d'un écrivain cultivé, ne laissent rien perdre de la vie du curé d'Ars. Le récit exact des actions du Bienheureux écartera les légendes, les obscurités dont parfois on entoure la vie des saints.

Les Seize Carmélites de Compiègne, par Victor PIERRE, 1 vol. in-12 de XXIV-188 pages.

Cet ouvrage est la dernière œuvre d'un excellent chrétien, homme de science et homme d'œuvre, dont tous les loisirs furent consacrés à la défense et à la propagation de la vérité. Monsieur Victor Pierre, on le sait, est mort subitement il y a quelques semaines. Pouvait-il mieux terminer sa belle carrière qu'en nous laissant le récit de la vie et du martyre des Seize Carmélites de Compiègne, dont la cause de béatification est introduite à Rome depuis quelques années ?

Fort au courant des choses et de l'histoire de la grande Révolution qu'il avait profondément étudiée et sur laquelle il a laissé quelques travaux appréciés, M. V. Pierre avait été appelé à déposer dans le procès de béatification.

Digitized by Google

Une grave question se posait : cette barbare exécution des seize Carmélites de Compiègne en 1793 fut-elle inspirée par la passion politique, la fureur antireligieuse, impatiente d'extirper du sol de la France ce que les pourvoyeurs de la guillotine appelaient « le fanatisme », c'est-à-dire tout simplement, dans le langage du temps, les pratiques et les croyances catholiques ?

C'est cette dernière opinion que tend à démontrer l'ouvrage de M. V. Pierre.

Nous espérons que son témoignage aidera beaucoup au progrès du procès de béatification qui se poursuit à Rome.

DUFOURCQ. Saint Irénée. In-12 de 203 pp. — Paris, Lecoffre, 1904, 2 fr.

Dans son ouvrage sur S. Irénée, M. A. Dufourcq a repris, en la développant admirablement, la matière du paragraphe II, chapitre VI, de son volume paru l'an dernier et intitulé : « L'Avenir du Christianisme ».

L'auteur nous donne, sous forme d'introduction, une description vive et saisissante de l'état du monde romain et du monde chrétien au IIe siècle de notre ère. C'est là comme le fond du tableau sur lequel va se dessiner la belle figure de S. Irénée mise en lumière par ses œuvres doctrinales.

Après cette introduction, M. A. D. aborde son sujet qu'il a étudié à fond.

Au chapitre Ier, il nous montre comment le Christianisme a conquis le monde romain, comment la révolution religieuse opérée par la transformation du Paganisme, le développement du Judaïsme et l'apparition d'un syncrétisme judéo-païen, prépare la voie au Christianisme. Dans une magnifique synthèse, l'auteur nous trace l'histoire et l'importance du Gnosticisme, tant juif (Essénien), que judéo-païen (Cérinthe,...) et chrétien (Simon le Magicien, Basilide, Valentin et Marcion), combattu par S. Paul, S. Ignace, S. Jean et d'autres. Malgré tout, le gnosticisme persiste à progresser (Hermas). Grande, en effet, était la puissance de séduction de ce « protestantisme primitif » qui menaçait de ruiner le Christianisme. Mais Dieu, dont la Providence gouverne le monde avec sagesse, sait mettre toujours le remède à côté du mal. Pour combattre le gnosticisme, il suscita le vaillant Irénée dont M. A. D. nous dépeint la personnalité dans le chapitre II, Irénée dont la charité semble parfois refléter l'amour qui embrasait l'âme de l'Apôtre des Nations, le grand S. Paul : car l'évêque de Lyon s'efforcera toujours de tempérer par la douceur la vivacité des coups qu'il porte à ses frères égarés.

Digitized by Google

Comment le vaillant évêque va-t-il combattre? Quel sera son plan de réfutation du gnosticisme? Quelle sera sa polémique? C'est ce que nous voyons fort bien dans le chapitre III.

La doctrine de S. Irénée; A) sa méthode et son caractère spécial; B) le Dieu-homme, le symbole ecclésiastique, cadre et fondement de la doctrine; C) Dieu et l'Homme, forme en un résumé synthétique, la matière des chapitres IV, V et VI.

L'ouvrage se termine par une conclusion où nous pouvons clairement distinguer la place de S. Irénée dans l'histoire chrétienne. Il a tué le gnosticisme; car à la fin du IIe siècle, le gnosticisme subit une crise qui le transforme et le fait périr.

Nous pouvons facilement constater la grande part de l'évêque de Lyon dans ces événements. De plus, S. Irénée fonde, peut-on dire, la théologie chrétienne; il en a marqué le point de départ (le symbole), les sources (Bible et Tradition), le centre (Incarnation). S. Irénée est le dernier élève des propres disciples des Apôtres; il a recueilli les derniers échos de leur enseignement direct et il a conservé leur esprit.

Il serait injuste de refuser à l'ouvrage de M. A. D. tous les éloges dus surtout à la grande puissance de synthèse que l'on y rencontre et à la façon peu commune avec laquelle l'auteur sait intéresser son lecteur malgré l'aridité de la matière traitée.

Cependant à côté de ces éloges justement mérités, l'auteur nous permettra de faire ici quelques remarques.

1° Tout d'abord, il semble que son ouvrage sur S. Irénée est trop un ouvrage d'érudition pour pouvoir prendre place dans la collection « Les Saints » dont le but est essentiellement vulgarisateur « S. Irénée » n'est point un ouvrage destiné à être lu par tout le monde, et plus d'un lecteur y croyant trouver une belle esquisse biographique, n'y trouvera, à son grand dépit peut-être, qu'une analyse (fort bien faite d'ailleurs), des ouvrages de S. Irénée.

Si M. A. D. avait réuni en un seul volume bien ordonné, l'ouvrage qui nous occupe et celui qu'il a fait paraître en même temps dans la collection « La Pensée chrétienne », où il donne des extraits des livres de S. Irénée, le mérite de son œuvre n'en eût pas été amoindri, au contraire; mais encore une fois l'ouvrage eut dû paraître hors la collection « Les Saints ».

2° Le chapitre II, consacré à la biographie proprement dite du grand évêque est, semble-t-il, un peu court!

3° L'auteur aurait pu faire ressortir davantage le mérite littéraire et la place occupée par S. Irénée dans l'éloquence sacrée.

Digitized by Google

4° Enfin puisque M. A. D. faisait de l'érudition, il eût pu profiter aussi du travail de Monsieur A. Camerlynck sur « S. Irénée et le Canon du Nouveau-Testament ».

Toutefois, nous rappelant le proverbe « La critique est aisée ; l'art est difficile », nous félicitons l'auteur de son excellent ouvrage qui fait si bien connaître l'importance de S. Irénée et de ses écrits. Les quelques remarques que nous nous sommes permises n'atténueront en rien, nous l'espérons, les mérites du livre de M. A. Dufourcq. D. Th. R.

Saint Léon IX (1002-1054), par l'abbé Eug. MARTIN, docteur ès-lettres, professeur à l'École Saint-Sigisbert, de Nancy. In-12 de VIII-208 pp. — Paris, Lecoffre, 2 fr.

L'honneur de raconter la vie de l'illustre précurseur de Grégoire VII revenait à l'historien de l'Église de Toul. M. Martin s'en est acquitté avec bonheur. C'est bien un tableau fidèle de l'époque de l'illustre pape qu'il nous trace dans une introduction nécessaire pour faire comprendre les luttes qui vont marquer le pontificat de Léon IX. Le fils de l'Alsace, l'évêque de Toul, Léon IX a commencé l'œuvre de la restauration de la discipline ecclésiastique au sein du clergé, et en elle il a tracé la voie à Hildebrand. Ce fut d'ailleurs un des grands mérites de Léon IX d'avoir deviné les hommes qui devaient être les instruments de la régénération de l'Église. C'est lui qui devina la force que devait prêter à la Papauté l'ordre monastique, et, s'il ne fut pas lui-même, comme d'aucuns l'ont cru, fils de S. Benoît, il fut le protecteur dévoué des enfants du grand patriarche du Cassin. Il dénonce le péril musulman, il attache les Normands au Siège de Pierre, il tâche de conjurer le schisme qui divise l'Orient de l'Occident, il relève le prestige de la papauté, désormais consciente de son droit de vivre libre et indépendante de la tutelle du pouvoir civil.

Il y a bien dans le cours de l'ouvrage l'un ou l'autre détail qui manque de précision, quelque expression qu'on pourrait discuter, nous ne nous y arrêtons pas.

ANDRÉ BAUDRILLART. **S. Paulin, évêque de Nole (353-431). Les Saints.** Paris, Lecoffre.

« La vie de S. Paulin est très simple, très unie », dit M. Baudrillart, au début de son avant-propos. Il ne fallait rien moins que le talent si délicat

Digitized by Google

et la plume si fine de l'auteur pour la mettre — comme il a su le faire — dans le plus saisissant relief. Grâce à lui, nous suivons, — sans fatigue ni secousse, —les étapes parcourues par ce gallo-romain, né à Bordeaux, où il fut l'élève favori d'Ausone, sénateur romain devenu consul, gouverneur de la Campanie, puis, sous l'influence de causes diverses « *se convertissant* » à la vie chrétienne, pour aboutir à la retraite de Nole, dont il devait devenir évêque. — Puisant largement dans les lettres de Paulin, plus encore que dans les poésies — auxquelles jusqu'ici il semble que l'on se soit trop exclusivement attaché, — M. Baudrillart nous fait entrer dans l'intimité de l'âme de Paulin, ami de Sulpice Sévère, correspondant de Jérôme, de Rufin, d'Augustin et de bien d'autres. C'est ici que la physionomie du patricien de Bordeaux devenu évêque de Nole est particulièrement attachante.

L'étude de M. Baudrillart est plutôt un livre d'histoire, où, hâtons-nous de le dire, l'érudition bien informée se dissimule très agréablement. L'on se tromperait étrangement si l'on croyait que la piété n'a rien à y glaner. Outre le spectacle — si réconfortant de nos jours, — de cette existence limpide, de cette âme toujours égale à elle-même, humble sans affectation, douce sans mollesse, logique sans rudesse ; — outre les extraits, parfois si bien choisis et amenés si naturellement, des œuvres du saint, on trouvera, sous la plume de M. Baudrillart, qui en a délicatement émaillé son récit, des réflexions justes et judicieuses qui élèvent autant qu'elles instruisent.

P. 28, à corriger, dans une prochaine édition, la coquille — François de Salle, — évidemment échappée dans un moment de distraction. D. R. T.

Le Bienheureux Thomas More (1478-1535), par H. Brémond. In-12. — Lecoffre, Paris.

Beaucoup de personnes s'étonneront peut-être de voir le chancelier d'Henri VIII, l'ami du fameux Erasme, l'auteur d'Utopie, l'homme marié trois fois, connu pour sa bonne humeur et ses traits d'esprit, prendre place dans une galerie d'honneur telle que la Collection « Les Saints ». Et cependant, nous le disons hautement, Thomas Morus a le droit d'y figurer, car la Ste Église le considère comme un martyr et lui a décerné les honneurs de la Béatification. Thomas fut en effet décapité par l'ordre du roi d'Angleterre Henri VIII pour avoir voulu soutenir et défendre les droits du St-Siège en refusant de reconnaître la souveraineté spirituelle que prétendait s'arroger l'orgueilleux monarque. Cette vie et cette mort sont racontées dans un style brillant et souple par le R. P. H. Brémond, de la Compagnie de Jésus. La lecture de cet excellent ouvrage produira, nous l'espérons, un grand bien.

Digitized by Google

Sainte Germaine Cousin (1579-1601), par Louis VEUILLOT, complétée par François VEUILLOT. In-12 de II-197 pp. — V. Lecoffre, Paris. 2 fr.

La collection « Les Saints » publiée sous la direction de M. H. Joly, vient de s'enrichir d'un nouveau volume : Sainte Germaine Cousin. C'est une réédition de l'ouvrage écrit par Louis Veuillot, lors de la béatification de la Vierge de Pibrac (1854).

Toutefois l'œuvre du grand écrivain a eté modifiée par son neveu M. Fr. Veuillot, le jeune rédacteur si apprécié des lecteurs de l'*Univers*, qui a revu, transformé et complété cette vie déja si intéressante.

Des détails nouveaux et précieux ont été puisés dans les actes du procès de canonisation, le récit des merveilles opérées par l'intercession de la pauvre bergère, les progrès de son culte répandu depuis 50 ans en France, en Italie, en Belgique, en Hollande, en Asie, en Afrique et en Amérique: tout cela est venu parfaire l'œuvre première et intéresser ceux qui voudront se donner la peine, disons mieux, qui voudront se procurer le plaisir de lire ces pages si instructives.

A short history of the Catholic Church in England, by Abbot GASQUET. In-8° de 128 pp.— London, Catholic Truth Society, 1904.

Le R^me^ D. Gasquet, dont la réputation d'historien n'est plus à faire, a eu l'heureuse idée de condenser en un petit volume un aperçu succinct, mais clair et précis, de l histoire de l'Église catholique en Angleterre. On sera heureux de trouver exposées en quelques pages les vicissitudes de l'Église dans ce pays et nettement caractérisées, les diverses phases de son existence.

G. GRUPP. **Kulturgeschichte der römischen Kaiserzeit**, II. B. In-8° de VIII-622 pp. — Munich, Allgemeine Verlags-Gesellschaft, 1904. 11 fr. 25.

Le premier volume, dont la Revue a rendu compte — 1903, p. 316-318 — s'arrêtait au moment où le christianisme commençait à se développer, au détriment de l'empire païen et dont la décadence s'accentuait. Le second poursuit ce thème et nous montre comment, sous l'influence du christianisme la société se régénère. Multiples sont les questions que l'auteur y traite: la liturgie, l'ordonnance des communautés chrétiennes, la discipline ecclésiastique, la moralité et la bienfaisance, les persécutions auxquelles les chrétiens furent en but et leurs causes, le monachisme primitif et l'influence exercée par le christianisme sur les arts et la littérature. Les questions éco-

Digitized by Google

nomiques y sont exposées avec une grande clarté et d'une façon fort complète ; on peut le constater en lisant les chapitres où l'auteur parle des impôts, du capital et du travail, de la décadence du commerce, de la grande industrie, des grands propriétaires fonciers, etc. Les dernières luttes entre le christianisme et le paganisme et l'exstinction progressive de celui-ci aux IVe et Ve siècles sont dépeintes avec beaucoup de réalité. L'auteur consacre un beau chapitre à la grande figure de S. Augustin, dont la doctrine exerça une si puissante action sur la société chrétienne de son temps. Le Ve siècle fait l'objet d'une étude spéciale où l'auteur entre dans le détail de la vie de la famille, des usages tant chrétiens que païens, du monachisme et des tendances religieuses.

Cette pâle esquisse de cet ouvrage démontre suffisamment les innombrables matériaux rassemblés par l'auteur et le travail qu'il s'est imposé pour condenser dans un tableau plein d'harmonie des sujets souvent si disparates. Le public instruit ne peut que gagner au contact de tels travaux, dont la solidité, la recherche exacte des sources, le style clair et animé sont la meilleure recommandation. Du reste l'auteur n'a pas omis d'illustrer son volume de reproductions des temps anciens, qui font honneur à sa science archéologique.

On pourrait peut-être relever de ci de-là une inexactitude de détail, p. ex. sur l'origine des Complies, sur l'infériorité littéraire des écrivains chrétiens ; l'auteur aurait pu également consulter avec fruit l'excellent travail de L. Lallemand : « Histoire de la charité. » Mais passons, ce sont des défauts secondaires, presqu'inévitables dans les études de ce genre. D. R. F.

Jean Halbout de la Becquetière, Étude de mœurs religieuses au XVIIe siècle, avec un appendice sur la famille normande de la Boderie par le P. Ubald D'ALENÇON, des Frères Mineurs Capucins. In-12. — Paris, Picard ; Couvin (Belgique), Maison St-Roch, 1904.

En quelques pages bien écrites et agréables à lire, le R. P. Ubald d'Alençon retrace la vie édifiante d'un saint religieux capucin, Jean Halbout de la Becquetière.

Marié tout d'abord à Mlle de la Boderie, nièce du fameux Antoine Febvre de la Boderie, ambassadeur du roi Henri IV à la cour d'Angleterre, le jeune gentilhomme résolut de suivre l'appel de Dieu et de se consacrer tout entier à son service.

Digitized by Google

Après trois ans à peine de mariage, les jeunes époux se séparèrent d'un mutuel consentement ; Jean de la Berquetière prit l'habit de capucin à Rouen, sous le nom de Frère Elzéar de Vire, tandis que sa femme prenait le voile à l'abbaye cistercienne de Villers-Canivet (Calvados).

Après sa profession, frère Elzéar fut envoyé à la maison d'études de Caen où peu de temps après son arrivée, la peste se déclara. Un des religieux fut atteint du terrible fléau, et frère Elzéar obtint la permission de le soigner ; mais bientôt le saint religieux tomba victime de son dévouement et mourut martyr de la charité (6 août 1626.)

Le nom du Frère Elzéar est resté en vénération dans la Normandie, et la tradition lui donne le titre de Bienheureux Halbout sans toutefois que la Ste Église ait jamais ratifié ce jugement populaire.

Le P. Ubald a fait suivre cette vie si édifiante de quelques notes généalogiques sur la famille de la Boderie, des lettres du frère Elzéar et des mémoires de sa femme, Mère Élisabeth de Ste-Anne.

NIMAL H., rédemptoriste. L'Église de Villers. — *Étude historique et archéologique avec, en appendice, un manuscrit du XVIIIe siècle décrivant les sépultures.* 1 vol., in-8° de 72 pp. — Bruxelles, Oscar Schepens et Cie. 1 fr. 50.

La construction de l'église de l'illustre abbaye brabançonne fut-elle ou ne fut-elle pas entamée par le fondateur de l'ordre de Citeaux ? C'est là une question pendante entre nos archéologues et nos historiens depuis nombre d'années. La résoudra-t-on jamais ? On ne sait, les opinions les plus diverses se font jour et chacun est persuadé qu'il possède les preuves les plus irréfutables de l'autorité de son opinion. De temps à autre, un érudit reprend en mains tous les documents que de multiples recherches ont retirés de l'oubli et, dans un sens ou dans un autre, tire une conclusion qui, étant la dernière venue, paraît être la meilleure.

C'est ainsi qu'en 1899, dans le « Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie », M. de Prelle de la Nieppe publia une fort curieuse étude sur la question. Il y concluait dans le sens affirmatif, et M. Schuermans disait dans l'assemblée générale de la Commission royale d'histoire, le 6 octobre 1902, qu'elle était le dernier mot de la science.

Le R. P. Nimal, se basant sur les documents qu'il publie à la suite de son étude, critique la thèse de M. de Prelle, et essaie de démontrer que l'église de Villers n'a pu être commencée sous S. Bernard. Nous ne suivrons pas l'historien dans le détail de sa démonstration. Qui a raison dans cette discussion ? La question reste ouverte et espérons qu'un chercheur patient et infatigable finira par nous donner une solution.

Digitized by Google

LESÊTRE. **L'Immaculée-Conception et l'Église de Paris.** In-12. — Paris VI, P. Lethielleux. 2 fr. 50.

Parmi les ouvrages qui ont enrichi la littérature mariale à l'occasion du jubilé de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, le livre sorti de la plume du savant abbé Lesêtre occupe sans aucun doute, une place de choix. Le but de l'auteur est nettement déterminé : montrer le rôle prépondérant que l'Église et l'Université de Paris ont joué dans le développement de la croyance à l'Immaculée Conception, et dans l'extension du culte rendu à ce mystère Cependant, afin de porter un exposé à la fois clair et complet, Monsieur Lesêtre a dû envisager son sujet à un point de vue plus général, ce qui donne d'ailleurs à l'œuvre un intérêt plus étendu que ne semblerait l'indiquer le titre seul.

Après avoir traité dans un premier chapitre de l'Introduction du culte de l'Immaculée à Paris, l'auteur décrit au chapitre deuxième, l'attitude de l'Université vis-à-vis de cette croyance : la plupart des grands docteurs du XIIIe siècle, qui ont une chaire à l'Université de Paris, ne sont point favorables à l'Immaculée Conception ; l'ordre séraphique devient dans la suite le défenseur résolu de la Conception sans tache ; sous l'influence décisive de Jean Duns Scot, l'Université se met à combattre elle-même en faveur du privilège de Marie, et va jusqu'à exiger en 1497 de ses membres, le serment de défendre cette doctrine. Le troisième chapitre fournit une étude détaillée du culte à Paris, du XVIe siècle à la Révolution ; il comprend, à côté de l'exposé des différentes opinions, l'histoire des oppositions gallicanes et jansénistes. Enfin le quatrième chapitre met sous les yeux les différents faits qui, au XIXe siècle, activèrent ce grand mouvement de piété qui devait aboutir à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

M. Lesêtre est un érudit dont la compétence est unanimement reconnue, et dont le nom est à lui seul déjà toute une recommandation. D. M.

PETITES RECENSIONS.

Les Humanités et les Règles de l'Église, par le chanoine Guillaume. In-18 de 92 pp. — Bruges, Desclée.

Dans le présent opuscule, M. Guillaume a réuni tous les documents publiés par le Saint-Siège relativement à la question des classiques chrétiens ou païens. Que les premiers doivent également faire partie de l'éducation et de la formation intellectuelle de la jeunesse, c'est chose qu'il serait superflu de discuter, tant elle s'impose aux esprits larges et sans prévention. Tout autre est la question de la place à leur réserver. M. Guillaume préconise le système de comparaison, morale dans les classes inférieures, littéraire dans les classes supérieures. Cependant lui et ses collaborateurs se défendent de vouloir supplanter les *classiques païens*, non plus que d'en diminuer la valeur et le mérite. Bien au contraire ils entendent dans toutes

Digitized by Google

les classes faire des grands écrivains de Rome la base de l'enseignement des humanités; ils veulent que l'étude de la langue primitive précède celle de la langue dérivée, ils veulent, ainsi que Léon XIII le disait dans un bref à Mgr Heylen, évêque de Namur, l'emploi d'une grammaire unique, celle qui est basée sur les auteurs classiques; cette déclaration est franche et aucun doute ne peut désormais s'élever sur le but de l'entreprise.

Resterait cependant à savoir comment on doit employer le système de comparaison. M. G. préconise la comparaison morale dans les classes inférieures, même la sixième, la comparaison littéraire dans les classes supérieures. Certes du système de comparaison peuvent résulter d'excellents avantages et pour la formation de l'esprit et pour celle du cœur; mais faut-il encore qu'il soit appliqué prudemment et toujours *ad captum* des élèves; sinon l'effet sera désastreux pour les études. On ne peut nier la bienfaisante influence de l'étude des auteurs chrétiens sur la formation du cœur, surtout si elle est mise en rapport avec l'âge et le degré d'intelligence des élèves; mais pour rendre les humanités plus chrétiennes, n'y aurait-il pas aussi quelque chose, même beaucoup à réformer dans l'enseignement de la religion? Nous posons la question, n'ayant pas compétence pour la résoudre. Quant à la comparaison littéraire, en quelle classe la pourra-t-on commencer? A notre humble avis, pas avant la fin de la seconde et peut-être même seulement en rhétorique. Évidemment nous entendons parler d'une comparaison suivie; car rien n'empêche d'initier les élèves dès la 3e. Il faut bien se rendre compte de la méthode routinière qui préside aux humanités à l'heure actuelle, où il y aurait à réformer surtout dans un sens plus pratique. Alors il serait aisé de commencer plus tôt. Ces réserves, légères, du reste, visent moins le système lui-même que son application; on ne peut qu'encourager l'entreprise de M. Guillaume. Du reste si l'on compare dans une même langue des auteurs d'une époque différente et même d'esprit et de tendances fort diverses, pourquoi ne le pourrait-on point entre les classiques chrétiens et païens? La formation intellectuelle et morale ne peut qu'y gagner. D. P. B.

Pohl. Thomae Hemerken a Kempis, opera omnia, t. II et III. XVI-516 pp., VIII-438 pp. — Fribourg, Herder. 7 fr. 50 et 4 fr. 50.

M. Pohl continue la publication des œuvres complètes de Thomas a Kempis. C'est faire chose utile et excellente; mais la tâche est ardue, car l'éditeur veut parcourir les vieux manuscrits et les nombreuses anciennes éditions, et soumettre les variantes à une sévère critique. Nous ne pouvons que l'encourager dans son travail et lui souhaiter le succès qu'il mérite.

Le 2e volume comprend l'Imitation et neuf petits traités ascétiques. L'éditeur s'est surtout servi du manuscrit de Bruxelles pour reconstituer le texte. Dans un appendice, Pohl étudie les diverses questions relatives au manuscrit qu'il attribue à Thomas à Kempis lui-même. On peut cependant

Digitized by Google

élever des doutes sur ce point en raison des variantes qui semblent plutôt dénoter une copie.

Le 3e volume comprend une méditation *de incarnatione Christi* et des sermons sur la vie et la mort du Seigneur et trois autres petits traités. Ces traités ont été également copiés sur un autre autographe de Bruxelles, attribué au même Thomas à Kempis.

A la fin des deux volumes, Pohl donne des phototypies des manuscrits. Nous ne nous arrêterons pas à discuter la valeur scientifique; nous préférons recommander aux âmes pieuses de se nourrir de cette doctrine que l'auteur de l'Imitation a puisée dans ses méditations. Rien de plus propre à exciter l'amour envers Notre-Seigneur. B.

P. Buissink, K. *Het Huwelijk in de Katholieke Kerk.* Een woord tot verloofden en jonggehuwden. 55 pp. — Amsterdam, H. G. Van Alfen.

A notre époque où la famille tend chaque jour à s'amoindrir et à disparaître, la petite brochure dû M. Buissink : *Le Mariage dans l'Église catholique* ou *Un mot aux fiancés et aux jeunes mariés*, devrait trouver chez tous les prêtres hollandais et flamands des avocats et de zélés propagateurs. Dans une première partie l'auteur expose avec clarté, comment les fiancés doivent se préparer à la réception du saint sacrement du mariage et se souvenir qu'ils ne jouissent pas encore des droits que ce pacte sacré confère. Dans sa seconde partie, il nous montre les devoirs des époux : la fidélité conjugale, la pureté conjugale où il parle avec prudence et fermeté de ce monstrueux compromis par lequel beaucoup de parents ne craignent pas de stériliser leur race. Suivent : l'amour conjugal ; devoirs propres au mari et à la femme. — Les devoirs des parents, les devoirs envers les parents et les beaux-parents, les devoirs envers les domestiques, et dans un dernier chapitre les devoirs en général.

Comme je l'ai dit, c'est une brochure à répandre parmi le peuple et je souhaite qu'une édition populaire puisse propager les sages et précieux conseils de l'auteur. Ils aideront, j'en ai la conviction, à la reconstitution de la famille sur ses véritables bases, et le retour à des institutions fondées non sur des vues humaines, mais sur la loi de Dieu et les enseignements de l'Eglise. D. A. M.

P. Urbain Coppens, O. F. M. *Le palais de Caïphe et le nouveau jardin Saint-Pierre des Pères Assomptionnistes au Mont Sion.* In-8° de 95 pp. — Paris, Picard, 2 fr.

Cet opuscule est, dans l'idée de l'auteur, une réfutation de certaines affirmations contenues dans *la Palestine, guide historique et pratique, par les professeurs de Notre-Dame de France.* La discussion se limite du reste à l'emplacement du palais de Caïphe et au lieu où S. Pierre se retira pour pleurer sa faute. Selon les Pères Assomptionnistes, la basilique érigée

Digitized by Google

sur les ruines du palais de Caïphe et l'église construite au-dessus de la grotte traditionnelle des larmes de St-Pierre, ne font qu'un seul monument, un seul sanctuaire et ces lieux se trouvent dans leur propriété. Le P. Urbain Coppens s'inscrit en faux contre cette assertion et maintient l'emplacement du palais de Caïphe à proximité du cénacle dans la propriété des Arméniens et le lieu des larmes de S. Pierre, appelé depuis le XIIe siècle, la grotte du *Gallicantus* sur le flanc oriental du mont Sion. Pour appuyer sa thèse, le P. Coppens passe en revue les documents du IXe au XIIIe siècle qui établissent l'emplacement du « *Gallicantus* », puis examine si les Arméniens ont transféré chez eux la maison de Caïphe au XIVe siècle. Le nombre des témoignages apportés comme preuve, sont nombreux et bien choisis ; mais on regrette le ton trop agressif de l'auteur.

Audiatur et altera pars.

Le Palais de Caïphe et l'ancienne Basilique de St-Pierre au Mont Sion, par le P. L. Dressaire et le P. G. Jacquemier, des Augustins de l'Assomption. Extrait de « Jérusalem » et des « Echos d'Orient ». 20 pp.

La première partie de ce travail réunit dans une substantielle monographie, les documents nécessaires à la recherche du vénérable sanctuaire dont on a perdu aujourd'hui la position exacte. Ces documents sont les souvenirs évangéliques, les témoignages antérieurs aux croisades, surtout celui de Theodosius, qui fournit les distances entre les divers lieux. Au point de vue de la topographie, cette dissertation est très intéressante.

La seconde partie est la réponse à la brochure du P. Coppens. L'auteur apporte en premier lieu, en faveur de la thèse des Assomptionnistes, un argument qui ne manque pas de piquant, celui du Fr. Liévin de Hamme, auteur du guide-indicateur des sanctuaires et lieux historiques de la Terre-Sainte, et comme le P. Coppens, franciscain de Terre Sainte. Or, l'emplacement décrit par ce dernier, est précisément dans la propriété des Pères Assomptionnistes ! Inutile d'insister. Le P. Jacquemier réfute ensuite les arguments que le P. Coppens tire des documents et montre la parfaite concordance de ces derniers avec sa thèse. Le poids de toute la discussion porte sur le témoignage du pèlerin de Bordeaux que le P. Coppens aurait traduit à contre-sens, sur celui de Theodosius, à qui on a fait prendre une direction absolument opposée, enfin sur le prétendu témoignage de S. Sophone. Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour juger cette controverse, mais du moins rendons justice aux Pères Assomptionnistes du calme et de la modération qu'ils ont su garder. D. P. B.

Sargenton-Galichon. *Sinaï Ma' ân Petra*, sur les traces d'Israël et chez les Nabatéens, avec une lettre-préface du Marquis de Vogüe, de l'Académie française. In-12 de xv-305 pp. — Paris, Lecoffre, 5 fr.

La péninsule sinaïtique et la Palestine ont toujours été une terre d'at-

Digitized by Google

traction pour les âmes éprises des souvenirs de la Bible. Du reste le mystère plane toujours sur ces régions, raison de plus pour attirer à elles. Comme Sylvie d'Aquitaine, Mme Sargenton-Galichon ne craint pas d'affronter les dangers au désert et « sur les traces d'Israel » de visiter la montagne sainte. De là elle parcourra l'Arabie Pétrée, le pays des Amalécites, des Édomites, des Moabites, admirera Petra, la vallée des tombeaux, saluera à Ma'ân le désert de la grande Arabie, suivant le plateau du Chérâ pour arriver enfin aux portes de Jérusalem.

Tout est attrayant dans ce petit volume : les descriptions des lieux, les mœurs des Bédouins, les souvenirs bibliques retracés avec la précision d'une enquête. Il est vrai que l'auteur est en bonne compagnie pour recueillir ses précieuses notes : elle faisait partie de la caravane de l'Ecole biblique de Jérusalem. Elle ne pouvait se trouver en plus docte société. Rien dès lors d'étonnant que ces pages, écrites sous l'impression même des objets, en face des tableaux changeants de la vie au désert, aient charmé l'illustre académicien qui a voulu, pour ainsi dire, prendre sous son patronage ce charmant ouvrage. C'est aussi sa meilleure recommandation auprès de ceux qui voudraient s'instruire et s'édifier.

FAUVEL, *Nos religieuses dans les Missions*. In-4° de 262 pp. — Lille, Desclée, 1904, 5 fr.

La lettre de M. François Coppée à l'auteur de cet ouvrage en dit suffisamment le but : montrer aux odieux sectaires qui persécutent ces admirables femmes, leur injustice et leur ingratitude. M. Fauvel passe en revue les différentes congrégations françaises établies à l'étranger, en décrit les œuvres de charité et d'instruction, dit leur dévouement sans bornes à toutes les misères des infortunés des pays lointains et encore païens pour la plupart. L'auteur puise dans les sources les plus autorisées : les lettres des missionnaires et des religieuses, les rapports des consuls et des explorateurs. Hélas ! on peut bien croire que le sectarisme ne s'arrêtera pas devant cet héroïsme qui fait l'admiration même des infidèles. Quoi qu'il en soit, le livre de M. Fauvel est à répandre partout.

LABIS, *L'Église catholique et son mortel ennemi. Les droits divins et nos devoirs*. 3me édit. In-8° de 272 pp. — Bruxelles, Société Saint-Augustin, 1904, 2 fr.

Cette troisième édition d'un livre qui a eu le plus grand succès en Belgique et qui y a fait le plus grand bien, était désirée par nombre de gens qui l'estiment plus actuel que jamais ; et, pour être anciennes déjà, les félicitations du Pape et les approbations des évêques le recommandent toujours au clergé comme un ouvrage à lire, à méditer, à répandre. Le vénérable auteur, que la mort a surpris tandis qu'il achevait de corriger les épreuves,

Digitized by Google

s'attache moins, dans cette édition nouvelle, à démasquer la franc maçonnerie aujourd'hui mieux connue, qu'à faire comprendre les droits que l'Église tient de Dieu et les devoirs que nous créent ces droits. Là est le grand intérêt de ces pages, qui combattent victorieusement la double faiblesse des honnêtes gens : l'inintelligence du devoir et l'inertie.

La Bible méditée d'après les Saints Pères. — Livres historiques de l'Ancien Testament, par E. CHARGEBŒUF, des Missions étrangères de Paris. In-12 de 576 pp. — Bruxelles, Société Saint-Augustin, 1904, 5 fr.

Les introductions bibliques, les travaux d'exégèse, et toute la série des *Manuels Bibliques* ont leur utilité, mais ne facilitent pas la méditation de la Divine Parole, ni son adaptation à la prédication et à l'enseignement des foules ; cette *Bible méditée* au contraire rend ce double travail très facile et très agréable :

Les divers enseignements des livres historiques de l'Ancien Testament, les divers sens moraux ou spirituels des principaux passages sont admirablement résumés, subdivisés constamment en trois points, et chacun de ces points à son tour renferme quelques fortes pensées soulignées par des différences de caractères gras qui en rendent la lecture comme parlante aux yeux.

Dans ce volume relativement réduit, quelle abondance de matériaux ! quelle richesse dans ces trésors tirés des Saints Livres !... Nous ne croyons pas nous tromper en disant que cet ouvrage sera bientôt aux mains de tous les prêtres, de tous les séminaristes de nos grands séminaires, à côté du texte de la Bible et du *Manuel Biblique* en usage... Beaucoup sans doute voudront en faire leur Livre de méditation. Le fond et la forme, tout y est excellent et distingué. C'est donc œuvre méritoire que de le faire connaître autour de soi pour le plus grand bien des âmes, la sanctification des prêtres, et l'utilité des pasteurs...

L'Immaculée Conception et le Cinquantenaire de la proclamation de ce Dogme. In-8° carré. — P. Lethielleux, 1 fr.

Cette brochure résume avec une lumineuse clarté la doctrine de l'Immaculée Conception : Nature et étendue du privilège conféré à Marie, — convenance de l'Immaculée Conception à raison de la grâce dont Marie a été prévenue pour être mère de Dieu, et à raison des rapports que la maternité divine établit entre Marie et chacune des personnes de la Trinité, — bienfaits qui ont rejailli sur le monde du fait de l'Immaculée Conception.

Tels sont les points de vue qui y sont envisagés successivement. C'est donc une étude théologique pleine d'intérêt pour les âmes chrétiennes.

Digitized by Google

Enseignement. Éducation, Famille, par le P. MONSABRÉ, des Frères Prêcheurs. In-12 de 334 pp. — Paris, Lethielleux. 3 fr.

S'il est une question qui puisse légitimement passionner les esprits à l'heure actuelle, c'est sans doute cette question de l'enseignement et de l'éducation, dont dépendent le bonheur et la stabilité de la famille elle-même : le Père Monsabré étudie ces sujets avec l'autorité que lui donnent son nom, sa science, son expérience des âmes. Le péril de l'heure présente est la conspiration contre l'éducation chrétienne. Cette éducation est dévolue d'office à la famille ; si la famille ne peut y suffire, si l'enfant doit passer du foyer domestique à l'école, il faut que cette école soit le prolongement sacré du foyer domestique. La famille ne doit donc pas se laisser déposséder ; elle doit protester et elle proteste par les écoles libres, afin que l'Église puisse continuer une mission qui la voue à l'instruction et à l'éducation, d'abord parce que l'éducation est une œuvre de respect et que l'Église nous apprend à respecter l'enfance : ensuite parce que l'Église s'entend mieux que qui que ce soit à cette œuvre sublime. Il est, de cette protestation par les écoles chrétiennes, une autre raison non moins évidente. Il faut, entre la famille et l'école, une parfaite conformité de vues et une parfaite conformité d'action : le but poursuivi — former le chrétien — exige donc la religion, les mœurs, la discipline et le travail. Or, n'est-ce pas l'école chrétienne — supérieure aux autres, en principe et en fait, — qui donne à la famille d'abord, puis à la société, les bons chrétiens ? Cette œuvre, évidemment, suppose des efforts ; elle impose des devoirs et de lourdes responsabilités. Les parents ont des obligations très nettes : l'école a les siennes. Le Père Monsabré examine ces devoirs, pèse ces responsabilités, signale les écueils. Aux ténèbres que les faux principes ont fini par semer jusque dans les familles où l'on ne s'attendrait pas à les rencontrer, il oppose la lumière des éternelles vérités et il nous montre, dans la fidélité aux devoirs que la foi nous dicte en matière d'éducation et d'enseignement, le plus sûr remède à nos maux. Vraiment, voici un livre qui vient à son heure. Il faut le lire ; il faut surtout mettre en pratique les enseignements de l'éloquent orateur.

Catéchisme catholique populaire rédigé d'après les règles de la Pédagogie pour les besoins de l'époque contemporaine, par François SPIRAGO, professeur au Séminaire impérial et royal de Prague. Traduit de l'allemand par l'abbé N. DELSOR. In-8°, de XVI-629 pp. — Paris, Lethielleux. 5 fr.

Ce catéchisme est tout à la fois un livre d'instruction populaire, adapté aux besoins de notre époque, et un manuel pour les catéchistes et les prédicateurs. Il est divisé en trois parties : dans la première — le *Dogme* — le Christ apparaît comme Docteur ; dans la seconde — la *Morale* — comme Roi ; dans la troisième — les *Sacrements* — comme Pontife.

Toutes les vérités religieuses y sont présentées sous une forme populaire

Digitized by Google

et facile à saisir. Des qualités maîtresses distinguent le livre de l'abbé Spirago de maint traité catéchistique antérieurement paru : rédigé d'après les principes d'une pédagogie pratique, il offre le rare mérite de présenter toujours des pensées logiquement ordonnées, tout en menant de front les différentes branches de l'enseignement religieux : le catéchisme, l'histoire sainte, la liturgie, l'apologétique, l'histoire ecclésiastique. Il ne néglige pas non plus de traiter à fond tout ce qui a trait aux diverses occasions du péché. Cette habile disposition empêche l'ennui, et permet d'intéresser d'une manière égale l'esprit, le cœur et la volonté. L'auteur connaît les besoins de ses contemporains, et cherche à combattre, autant que possible, le matérialisme égoïste et sensuel. A l'occasion il sait faire de la sociologie, et de la bonne sociologie.

Pour nous résumer, nous pouvons recommander sans hésitation ce nouveau catéchisme dont toutes les explications données avec la plus grande clarté, sont appuyées sur l'autorité des Saints et des Docteurs, et élucidées par des comparaisons qui fixent l'attention et se gravent dans la mémoire des enfants. C'est un vrai trésor, et quiconque l'aura entre les mains, ne s'étonnera plus du succès qu'il obtient en Allemagne, en Angleterre, et en Italie, où les éditions se succèdent rapidement. La traduction française, très soigneusement rédigée par l'abbé Delsor, mérite d'être louée d'une manière spéciale.

Discours de circonstance, par M. le chanoine G. Simon, vicaire général de Luçon. In-8° de 382 pp. — Paris, Haton. 4 fr.

Cet ouvrage sera particulièrement utile au Clergé, auquel il fournira pour la prédication un choix heureux de ces matériaux que l'on a tant de peine à trouver dans les recueils ordinaires. Ce sont d'abord les panégyriques des saints les plus populaires : saint François d'Assise, saint Vincent de Paul, le Bienheureux de Montfort ; des éloges funèbres, des allocutions pour Mariage, Première Communion, puis des discours pour Noces d'or ou d'argent d'un Évêque, d'un Archiprêtre, d'un Fondateur ou Supérieur de Congrégation. Et à cette occasion, bien des pages sont consacrées à l'esprit religieux des plus importantes Congrégations, c'est donc une œuvre historique et biographique tout à la fois. Les grands pèlerinages: Paray-le-Monial et Notre-Dame de Lourdes y sont représentés par deux magnifiques discours.

Simon, *De la direction des enfants*. In-18 de VIII-86 pp. — Paris, Téqui, 2 fr.
Laubarède, *Nos égaux et nos inférieurs*. In-18, 413 pp. — Même libraire, 3 fr. 50.
Frige, *Ange et Apôtre*. In-12, de X-481 pp. — Même libraire, 3 fr. 75.
Moussard, *Conférences aux jeunes filles*, In-12 de VIII-300 pp. — Même libraire, 2 fr.

Digitized by Google

Le livre de M. l'abbé Simon est le fruit de vingt années d'expérience dans la direction des enfants, ministère sublime, mais souvent difficile, car cet âge est sans pitié, a dit le fabuliste. Avec la clarté et la simplicité d'un praticien, il expose la méthode dont il a recueilli à l'établissement de Saint-Nicolas tant d'heureux fruits. Ceux qui ont à s'occuper de l'éducation de la jeunesse trouveront dans les enseignements et les réflexions de l'auteur de puissants moyens propres à développer dans ces jeunes âmes le sens vraiment chrétien.

M. Laubarède vient de révéler au public « les merveilleuses productions de ce génie spontané » que fut la princesse de Sayn Wittgenstein; aussi est-ce sans étonnement que nous avons lu les lignes si touchantes où Henri Lasserre trace dans la préface le portrait de l'auteur. Nous signalons dans le livre tout spécialement les chapitres sur *la bienveillance* et *la coquetterie* (la vie avec les égaux), puis sur *l'indulgence* et *l'irascibilité* (la vie avec les inférieurs). Plus morales que psychologiques, ces pages renferment des analyses délicates du cœur humain, inspirées des vertus chrétiennes, dont la pratique doit être la plus habituelle dans le monde et cependant si difficile. Les réflexions que nous relevons en maints endroits ne dépareraient pas les meilleures pages de nos moralistes. Nous nous bornerons à citer celle-ci sur la bienveillance : « La véritable bienveillance est le sceau authentique qui légitime toute affection. On peut et on doit la pratiquer envers ceux qui plaisent et ceux qui déplaisent. Elle devient ainsi le charmant sosie de la charité, de celle qui donne et de celle qui pardonne ; mais elle s'en distingue en ce qu'elle est une vertu moins haute et moins grave, une qualité plus naturelle, plus superficielle, plus flatteuse et plus recherchée. » Pour donner un jugement sur cet ouvrage, parfait manuel de savoir-vivre chrétien, nous céderons encore la plume à Henri Lasserre : « Rien de meilleur, que nous sachions, rien de plus viril, de plus vrai, de plus efficace, de plus irrésistiblement bienfaisant n'a été fait en ce siècle dans cet ordre d'idées et de sentiments. »

La meilleure recommandation du livre de M. Feige, c'est qu'il est entièrement inspiré de l'Écriture et du grand apôtre de la vie chrétienne dans le monde, S. François de Sales. Pourquoi tant de livres de piété écrits dans le but de faire du bien en réalisent-ils cependant si peu? Ce n'est pas certes qu'il manque d'âmes généreuses et vraiment pieuses ; le défaut est dans cette sentimentalité qui pénètre la piété moderne et ne lui donne pas une base sérieuse et solide. M. Feige a compris cette lacune et est allé aux sources puiser son enseignement. Aussi faisons-nous des vœux pour que cet ouvrage de si saine doctrine se répande et que son titre même devienne la devise des âmes pieuses : « Ange et Apôtre. »

Les conférences aux jeunes filles de Moussard ont un double but : d'abord montrer les aptitudes de la jeune fille pour l'apostolat, leur tracer un code de vie chrétienne pratique, leur signaler les dangers à éviter, les

Digitized by Google

vertus à pratiquer et les dispositions à apporter au mariage ; puis leur exposer les objections courantes contre la religion, l'Église, sa morale, etc. C'est un petit manuel d'apologétique à l'usage de la jeune fille, d'un style simple, mais très littéraire et d'une lecture fort agréable. Tout cependant n'est pas à louer dans la seconde partie : l'auteur est fort peu au courant des travaux historiques publiés par des catholiques sincères et pour ne citer qu'un exemple : la vérité sur le pontificat d'Alexandre VI. S'il avait lu l'histoire des Papes par l'historien Pastor, il serait certainemant amené à modifier les dernières lignes de ce chapitre. Du reste à quoi bon cacher les fautes, même de certains Papes ? On fait le jeu des adversaires de l'Église. L'aveu même de ces erreurs ne prouve rien contre la divinité de l'œuvre de Jésus-Christ ; tout au contraire.

Vie du Vén. Justin de Jacobis, de la Congrégation de la Mission, premier vicaire apostolique de l'Abyssinie, par Mgr Demiduid. In-8° de 415 pp. — Paris, Téqui, 7 fr. 50.

Ce n'est pas seulement la vie d'un apôtre qui nous est racontée dans cet ouvrage, mais c'est plutôt l'histoire de l'Église d'Abyssinie, qui fut ressuscitée au XIXe siècle, grâce aux efforts et au dévouement de Mgr de Jacobis et de ses compagnons. Du reste il avait déjà lui-même dès sa jeunesse son attrait pour les missions, quand il recueillait de tous côtés des aumônes pour les missions de Perse, et cela dans le royaume de Naples, où l'œuvre de la Propagation de la Foi n'était pas encore établie. Cette belle page des annales des missions est écrite avec talent.

Mgr Borderies, évêque de Versailles, par Mgr Dupanloup (œuvre posthume). In-12 de XII-440 pp. — Paris, Téqui, 1905, 3 fr. 50.

Mgr Dupanloup a voulu, dans cette biographie, payer son tribut de reconnnaissance à celui qui fut pour lui un père, un ami, un protecteur. Le rôle de Mgr Borderies fut plus caché que celui de son disciple, mais il ne fut pas moins fécond, si l'on en juge par l'œuvre des catéchismes, dont il fut le promoteur. On retrouve dans cette biographie le même charme que dans les autres œuvres de l'évêque d'Orléans.

Couderc. *Victimes des Camisards.* In-12 de VII-311 pp. — Paris, Téqui, 1904. 3 fr.

Ce n'est pas un ouvrage de polémique, mais un récit très simple des cruautés exercées par les sectaires protestants du Midi de la France. C'est l'histoire de leur St Barthélémy. Parmi les notices consacrées aux victimes de ce drame qui dura trop longtemps, grâce à la faiblesse des lieutenants du roi, on remarquera celle de François du Chaila, tué le 22 juillet 1702.

De Mauduit. *Les Pourquoi de Lourdes.* In-18 de VII-348 pp. — Bruxelles, chaussée de Wavre, 205, 1904. 2 fr.

Digitized by Google

L'opuscule de M. de Mauduit passe en revue les différents incidents des apparitions de Lourdes et en tire des conclusions pratiques et morales. C'est un petit livre qui fera du bien aux âmes pieuses en les fortifiant dans la dévotion et la confiance à Marie.

Bibliotheca catholico-theologica. — Munich, Rosenthal.

Nous appelons l'attention des érudits et des savants sur les catalogues de la maison Rosenthal de Munich. Le catalogue 106 que nous avons sous les yeux est aussi riche que varié. L'histoire des Ordres religieux y est abondamment représentée et l'on y trouve des ouvrages extrêmement rares ; non moins remarquables sont les collections de liturgie et de théologie. Quiconque s'occupe de bibliographie peut y puiser de précieux renseignements sur les diverses éditions d'un même ouvrage. C'est peut-être à ce point de vue que ces catalogues méritent le plus l'attention.

Ouvrages envoyés à la Direction de la Revue :

Le R. P. Chambellan, S. J., par Jean CHARRUAU, 2me éd., in-12, 331 p. Paris, Téqui, 1904, 3 fr.

Aux Mères, par Jean CHARRUAU, 3me éd., in-12, VIII-384 pp. Paris, Téqui, 1904, 3 fr.

Vers le Mariage, par Jean CHARRUAU, in-12, IX-401 pp. Paris, Téqui, 1904, 3 fr. 50.

DETHIER, *la Sainte Bible*, in-12, 276 p. Bruxelles, Schepens, 1904, 1 fr.

DEMARCHELIER, *Miss. de Marie immaculée*, in-12, 112 pp. Bruxelles, Société St-Augustin, 1904, 1 fr.

EYMARD, *la Ste Eucharistie*, 7me série, 10me éd., in-8° XIV-423 pp. Bruxelles, Société St-Augustin, 1904, 2 fr.

GRIMAULT, *la Ste Messe*, in-18, 512 pp. Lille, Desclée, 2 fr.

DELASSUS-LIMBOUR, *Vie de Pie IX*, in-8°, 184 pp. Lille, Desclée, 1904, 1 fr. 50.

Mgr DERAMECOURT, *Les étapes de la vie chrétienne*, in-12, 207 pp. Lille, Desclée, 1904, 2 fr.

BESSON, *Vers l'aube*, in-12, 205 pp. Lille, Desclée, 1904, 2 fr.

Pie X, in-8°, 175 pp. Lille, Desclée, 1904, 2 fr.

Xénophon et S. Justin, éd., Conrotte-Piette, collection des classiques comparés, in-18, 35 pp. Bruges, Desclée, 1904.

A. VERAX, *Les mensonges des Francs-Maçons et la loi de 1901*, Paris, Lethielleux, 1904, 0,50 cs.

COLOMBO, *Manuel de latin commercial*, 2me éd., in-12, 192 pp. Paris, Lethielleux, 1904, 1 fr.

ALBIN DE CIGALA, *Vie intime de Pie X*, in-12, 384 pp. Paris, Lethielleux, 1904. 3 fr. 50.

Digitized by Google

FRAGMENTS INÉDITS ET JUSQU'A PRÉSENT UNIQUES D'ANTIPHONAIRE GALLICAN.

LES fragments liturgiques édités ci-dessous pour la première fois se lisent sur quatre feuillets de 250 millim. sur 155, en tête du recueil qui s'est appelé le *Libri 15*, avant de devenir à la Bibliothèque Nationale de Paris le n° 1628 des Nouvelles acquisition latines (1). Leur état actuel semblerait indiquer qu'ils ont servi longtemps comme feuillets de garde (2). Le manuscrit dont ils faisaient primitivement partie appartenait à l'abbaye de Fleury, ou Saint-Benoît-sur-Loire, comme M. Léopold Delisle l'a conclu fort justement de ce qui est encore lisible de l'inscription LIBER SANCTI BE[*nedicti floriacensis*], disposée sur une ligne verticale entre les deux colonnes du fol. 2. On sait que c'était la coutume des scribes de ce célèbre monastère, dès le VIIIe siècle, d'écrire ainsi en colonne leurs ex-libris. Quant à l'écriture, elle est irlandaise, ou « insulaire », du VIIIe ou IXe siècle, sur deux colonnes, 38 lignes en moyenne à la colonne.

Le texte constitue deux fragments d'un très ancien livre d'office, une sorte d'Antiphonaire. Le premier (foll. 1-2) reproduit une portion considérable de la liturgie de l'Avent ; le second (foll. 3-4) débute vers la fin de l'office de l'Épiphanie, et nous conduit jusqu'au temps de la Passion. L'un et l'autre représentent un type liturgique complètement inconnu jusqu'ici.

Nous avons d'abord une longue série d'antiennes disposées toujours cinq par cinq. Elles sont toutes relatives à la préparation de la fête de Noël, et forment quatorze groupes, dont le premier toutefois n'est plus représenté que par la fin de la cinquième antienne. Comme il n'y a que le texte, sans autre indication d'aucun genre, il est impossible de dire précisément à quelle partie de l'office elles étaient destinées; mais la suite de nos fragments permet de conjecturer qu'elles devaient servir à l'office du matin, ce que nous appelons les Laudes. Les cinq dernières antiennes ont évidemment trait à la veille de Noël.

1. Cf. Léop. Delisle, *Catalogue des mss. des Fonds Libri et Barrois*, Paris, Champion, 1888, p. 95.

2. Ç'a été le sort, semble-t-il, de beaucoup des plus anciens manuscrits de Fleury, Voir à ce sujet L. Delisle, *Notice sur plusieurs mss. de la bibliothèque d'Orléans* (Paris, 1883), p. 62 sq. ; S. Berger, *Hist. de la Vulgate*, p. 84, etc.

Digitized by Google

Elles sont suivies de vingt-six autres pièces, pareillement relatives à l'Avent ; ce ne sont plus des antiennes, mais des répons, ou du moins quelque chose qui y ressemble. Chacun de ces morceaux commence par un verset de psaume ou autre texte scripturaire assez court, marqué en marge du signe T. Je ne saurais dire exactement ce que peut signifier cette lettre (*tropus ?*); mais mon impression est que le verset ainsi désigné constituait un chant simple et facile, destiné peut-être à servir de refrain, ou plutôt de prélude, car il n'y a nulle part aucun signe de répétition. Il est souvent formé des mêmes paroles revenant à intervalles plus ou moins éloignés, par ex. *Tollite portas...*, *Ecce dominator...*, *Ex Sion species...*, etc.

Après chacun de ces T, vient un texte plus long et chaque fois différent, désigné en marge par le signe R, = probablement. *Responsorium*. Ce devait être la partie plus riche et plus compliquée, réservée aux chantres de profession. Elle se termine ordinairement par le *Gloria* ; quelquefois cette doxologie ne revient qu'après deux, trois, ou même quatre pièces de cette sorte, sans qu'on puisse dire au juste le motif d'une telle différence.

On voit que si ces vingt-six morceaux peuvent être appelés des répons, ce sont des répons d'une tout autre facture que ceux du rite romain. Dans celui-ci, le verset vient entre le corps du répons proprement dit et le *Gloria* ; ici, au contraire, il forme le début, et semble donner le ton, le motif de tout le morceau. Il se peut que cette particularité se retrouve dans quelque autre des liturgies latines, mais je ne l'ai pas encore rencontrée. Par contre, cette forme de cantilène ressemble tout à fait à ce que les Grecs appellent στιχηρόν, « tropaire qui est chanté après un verset de psaume (1) ». C'est cette ressemblance qui m'a fait donner plus haut le mot *tropus* comme explication la plus probable de la lettre T. Ce terme d'ailleurs, n'était pas inconnu dans la liturgie occidentale, avant Charlemagne. Ainsi, dans la Règle dite des saints Paul et Étienne, citée par Benoît d'Aniane, et remontant pour le moins au VIe/VIIe siècle, on trouve le passage suivant (2) :

> Ne, quae cantanda sunt, in modum prosae et quasi in lectionem mutemus ; aut, quae ita scripta sunt ut in ordine lectionum utamur, in tropis et cantilenae arte nostra praesumptione uertamus.

---

1. L. Clugnet, *Dictionnaire des noms liturgiques en usage dans l'Église Grecque*. Paris, Picard, 1895, p. 142.
2. Cap. 14. Migne 66, 954 A.

Digitized by Google

Entre le fol. 2v et le fol. 3r, il doit y avoir une lacune assez considérable, à en juger par le développement de la liturgie de l'Avent. Tout ce qui se rapportait aux fêtes de Noël et de l'Épiphanie a péri, à l'exception de quelques antiennes relatives à cette dernière solennité. Il me semble y reconnaitre la dernière antienne d'un des nocturnes, un verset, puis les quatre antiennes d'un autre nocturne, avec les psaumes correspondants. Ces quatre antiennes ont chacune l'*alleluia* au début, au milieu et à la fin.

Après cela, un peu de blanc, et une grande initiale qui doit indiquer le passage à un autre office. En effet, nous nous trouvons en présence des Laudes de ce que nous appelons à présent la Purification ou la Chandeleur. Elles se composent de cinq antiennes, avec les mêmes psaumes et cantiques que dans le romain actuel, à l'exception du second, *Confitemini Domino* (probablement le Ps. 117) ; rien n'indique qu'on ait joint le Ps. 66 (*Deus misereatur*) au Ps. 62. Après les psaumes, un verset, une leçon brève, un ℟ bref, l'antienne de *Benedictus*, et l'oraison, qui est la même qu'au romain actuel. Nulle part, dans toute la suite de nos formules, l'influence de ce dernier rite ne se fait sentir à un tel degré. Ne peut-on pas en conclure qu'il s'agit ici d'une fête adoptée à une date plus récente, pour laquelle on se sera inspiré plus directement de ce qui existait déjà à Rome ?

La destination des deux pièces qui suivent est nettement indiquée par une rubrique, la première que nous ayons rencontrée jusqu'ici : *De aduentu Domini de Aegypto*. Sous ce titre, vient une courte leçon tirée de l'Évangile selon saint Mathieu, avec une petite antienne de *Magnificat*, dont la tournure originale rappelle assez bien celle de l'ant. *Innocentium passio*, au Bréviaire monastique, le 28 décembre. Cette commémoraison spéciale du retour d'Égypte est en soi intéressante. Divers martyrologes, dont le plus ancien peut-être est celui de Gellone, du VIIIe siècle, en marquent l'anniversaire au lendemain de l'Épiphanie (1). Mais je ne sache pas que nulle part cet événement de la vie du Christ ait donné lieu à un office en règle, sauf à Milan, où on le célèbre le 7 janvier sous le nom de Christophorie (2). Là même, il doit être d'institution relativement récente, car on n'en trouve de trace ni dans Bérold, ni dans l'Anti-

1. « VII Idus Ian... Eductio Iesu de Aegypto », dans d'Achery, *Spicileg.*. éd. in-fol. Paris, 1723, t. 2, p. 26.

2. *Missale Ambrosianum*, Mediol. 1902, p. 51 sqq. La plupart des morceaux de cette messe n'expriment que d'une façon assez vague l'objet réel de la fête. La première oraison est, avec l'évangile, ce qu'on y trouve de plus précis, et son rythme défectueux montre assez qu'elle ne doit pas remonter à une haute antiquité.

Digitized by Google

phonaire ambrosien du British Muséum qu'ont édité nos confrères de Solesmes. Il serait intéressant de rechercher d'où et sous quelles influences il a pu s'introduire dans la liturgie milanaise.

La rubrique qui suit nous transporte dans le temps du Carême, pour lequel nos feuillets marquent un choix de Répons brefs et de versets, destinés à remplacer ceux qui se chantent pendant l'année. Il y a également cinq antiennes pour les Laudes (*ad matutinum*) des dimanches du Carême. A cet office, les deux psaumes 92 et 117 par lesquels il débutait d'ordinaire, étaient remplacés par une partie du ps. 21 *Deus deus meus respice in me* et par le *Qui habitat*, le psaume quadragésimal par excellence. La troisième et la cinquième antienne accompagnent comme d'usage les psaumes 62 et 148-150; mais, à la quatrième, au lieu du cantique qui ne manque jamais dans la liturgie romaine, nous avons le psaume des plaintes douloureuses et des amères imprécations, *Deus laudem meam* (ps. 108). A cette première moitié du Carême encore se rapporte une série de vingt et une petites *Antifana de euangelio.*

A partir de la mi-carême, comme dans la liturgie de Tolède (1), la Passion du Sauveur inspire et domine toute l'ordonnance liturgique. Pour ce temps aussi, il y a une série spéciale de versets, de répons brefs, d'antiennes évangéliques, celles-ci au nombre de vingt-trois. De plus, six groupes de cinq antiennes pour les Laudes (*in Laudes*) du temps de la Passion, avec les psaumes correspondants. De ceux-ci, trois sont toujours les mêmes : le premier, *Miserere* (ps. 50) ; le troisième, *Deus deus meus* (62) ; le cinquième, *Laudate* (148-150). Les deux autres varient selon les jours ; le quatrième est chaque fois un psaume proprement dit, pas un cantique.

Le tout finit, fol. 4v, avec les trois premières lignes de la Passion selon saint Mathieu. Précédemment déjà, fol. 3v, une rubrique nous a appris qu'à chacun des quatre dimanches avant Pâques on lit ainsi un des quatre récits de la Passion, après le chant d'une antienne et d'un psaume adaptés au sujet. Il n'est pas dit à quel office se faisait cette lecture ; mais tout porte à croire que c'était à la fin des Laudes. Il y a là, semble-t-il, encore une imitation de ce que la pèlerine espagnole Eucheria a vu à Jérusalem tous les dimanches au IVe siècle (2) ; mais, entre tous les systèmes de péricopes jus-

1. Conf. le *Liber comicus*, dans *Anecd. Maredsl.* I, 109.

2. *Itinera Hierosol.* ex rec. P. Geyer (C.S.E.L., vol. 39), p. 73 sq. Je tiens que Dom M. Férotin (*Rev. des Quest. histor.*, oct. 1903, t. 74, pp. 367-397), a définitivement identifié l'auteur de la *Peregrinatio*, et, avec le P. Edmond Bouvy (*Rev. Augustinienne* déc. 1903, p. 518 ; janv. 1904, p. 80), que la vraie forme du nom doit être « Eucheria »

Digitized by Google

qu'ici connus, il n'en est aucun, je pense, qui anticipe tellement la lecture des évangiles de la Passion.

On aura remarqué qu'il n'est fait nulle part mention du chant des hymnes, dans toute la série de nos fragments.

Serait-il possible de déterminer à quelle liturgie ont appartenu ces vénérables débris d'un autre âge ?

Je n'ose l'espérer, les termes de comparaison faisant presque complètement défaut. Il n'y a pas à songer à un rapprochement quelconque avec la liturgie mozarabe. Il m'avait semblé, au contraire, constater l'un ou l'autre point de contact avec le rite ambrosien : mais c'était cette commémoraison spéciale du retour d'Egypte, qui décidément ne doit pas avoir été connue anciennement à Milan, et la présence, dans nos fragments relatifs à l'Avent, de deux ou trois morceaux qui font aussi partie du répertoire milanais.

En somme, c'est encore avec le fonds romain que notre liturgie offre le plus de ressemblance. Nombre de pièces sont communes aux deux ; mais, presque toujours, la destination est différente, la teneur même varie ; et il serait difficile de dire si l'une des deux rédactions est tributaire de l'autre, ou bien si toutes les deux dépendent d'un ancêtre commun. C'est, en petit, le problème depuis lontemps posé, et non encore résolu, des rapports du romain avec l'ambrosien.

En tout cas, comme on l'a déjà vu, la facture des répons, la distribution du Psautier, la composition et l'ordonnance générale des offices, montrent bien que nous avons ici un type liturgique à part, nettement caractérisé, et non une variante du romain, même dans l'acceptation la plus large.

Dans l'état actuel de nos connaissances, et jusqu'à ce que surgisse quelque nouvel indice, je suis d'avis que le plus naturel est de chercher la patrie de cette liturgie là d'où proviennent nos quatre feuillets, c'est-à-dire, en pays franc, peut-être du côté d'Orléans. Car le fait que le scribe est irlandais ne prouve rien quant à l'origine du texte lui-même : Fleury, comme Tours, Angers et toute cette région de l'ouest, ont eu de bonne heure un certain nombre de ces beaux livres *scottice scripti* (1). D'ailleurs, en dehors de l'écriture, il n'existe aucune relation spéciale entre le caractère de nos fragments et la liturgie représentée par l'Antiphonaire de Bangor. Le catalogue des manuscrits de Fleury au IXe siècle mentionne

1. Voir encore S. Berger, *Hist. de la Vulgate*, p. 51, note 3.

Digitized by Google

l'existence de « quatre Antiphonaires » (1) ; il est permis de supposer que nos feuillets ont fait partie de l'un d'eux. Chaque métropole, chaque église même, ont eu longtemps (en France, jusque vers la fin VIIIe siècle) leurs usages particuliers, pour tout ce qui concerne l'organisation de l'office divin. « Dans ces pays, dit Mgr Duchesne (2), il y a lieu de tenir compte d'un développement indigène, qui a commencé sous l'influence directe des usages orientaux, et qui doit peu à l'imitation des monastères romains. » C'est ainsi qu'il a dû y avoir, en pays gaulois, différents antiphonaires. Marseille a eu le sien, dû au savant prêtre Musée (entre 457 et 461) et dont la description, donnée par Gennade (3), correspond si bien avec le contenu de nos fragments de Fleury. Vers le même temps, le prêtre Mamert Claudien semble avoir composé un recueil analogue, à la demande de son frère saint Mamert, évêque de Vienne (4). A une époque plus rapprochée de nous, au milieu du VIIIe siècle, Wido, abbé de Saint-Wandrille, fait don à son monastère d'un « Antiphonaire de Tours (5) ». Le *De correctione Antiphonarii* de l'archevêque Agobard montre assez que, même au IXe siècle, l'église de Lyon avait encore le sien, notablement différent du romain prôné par Amalaire (6). Néanmoins, l'influence de Rome avait dû s'exercer çà et là, bien avant Charlemagne, sur les livres gallicans de l'office comme sur ceux de la messe ; et c'est probablement ce qui explique la part d'éléments romains que l'on trouve dans nos fragments, tout comme dans les Sacramentaires auxerrois et autres. La proportion est à peu près la même : l'ordonnance générale et beaucoup de formules sont gallicanes, mais certaines pièces ont dû être importées ou imitées de Rome.

Une semblable origine est bien propre à assurer à ces quelques débris, en apparence si peu considérables, une valeur de beaucoup

---

1. *Catal. gén. des mss. des bibliothèques de France*. Départements, t. XII, Introd. p. v.

2. *Origines du culte chrétien*, 2e édit., p. 452, note 2. Je n'ai pas présentement la troisième édition sous la main.

3. *De vir. inlustr.*, c. 80. édit. Richardson (Texte u. Untersuch. XIV, 1), p. 88 : « Musaeus, Massiliensis ecclesiae presbyter,... hortatu sancti Venerii episcopi excerpsit ex sanctis scripturis lectiones totius anni festiuis aptas diebus, responsoria etiam psalmorum capitula tempori et lectionibus congruentia. Quod opus tam necessarium a lectoribus in ecclesia conprobatur, ut expetitum et sollicitudinem tollat et moram, plebique ingerat scientiam, celebritati decorem. »

4. Cf. Sidonii epistul. IV, 11, vers. 13-17 (éd. Luetjohann, MG. Auctor antiquiss. t. VIII, 63),

5. *Gesta abbat. Fontanell.*, cap. 15 (MG. Scriptt. II, 290) : « antiphonarium Turonense unum ».

6. Migne 104. 329 sqq. Voir aussi le *Liber de diuina psalmodia* du diacre Florus, ibid. col. 325 sqq.

Digitized by Google

supérieure à leur étendue. Qu'on songe donc qu'ils sont, on peut le dire, absolument uniques de leur espèce ! Jusqu'ici, nous possédions un certain nombre de documents se rapportant à la messe gallicane; dans son *De liturgia gallicana*, Mabillon avait glané ça et là quelques données générales sur l'office dans Grégoire de Tours, dans divers passages des règles monastiques écrites sur le sol gaulois : mais, d'un livre d'office gallican proprement dit, pas la plus légère bribe. Les vieux textes conservés sur ces seize colonnes de feuillets de garde viennent tout juste à point pour combler cette lacune, en nous fournissant une idée de ce qu'ont dû être les recueils formés par Musée et ses imitateurs. Nous avons désormais, nous aussi, notre modeste part d'héritage à mettre en regard des plus anciens antiphonaires romains, milanais, espagnols, irlandais ; nous savons quelque chose de ce qu'ont chanté nos pères.

Au point de vue orthographique, le texte publié ci-dessous offre la plupart des particularités et incorrections dont sont coutumiers les copistes irlandais (1). J'ai cru devoir lui conserver le plus possible sa physionnomie native : vu la nature du contenu, il n'en résultera point, je l'espère, d'inconvénient sérieux. Au reste, pour ceux que le procédé dérouterait, j'ai pris la précaution de noter à la suite du texte la plupart des corrections à faire.

Une chose qui eût eu peut-être aussi son utilité, c'est l'examen minutieux des emprunts faits à la Bible dans cette série de compositions liturgiques, en vue d'en déterminer le caractère et la provenance. Mais je ne suis pas qualifié pour une étude de ce genre : ce serait plutôt l'affaire de mon ami Mr. F. C. Burkitt, auquel je ne me serais point fait faute de recourir, si je n'eusse été un peu effrayé de voir que de tant de côtés à la fois on met à contribution son obligeance et ses lumières. D'ailleurs, il faut se défier un peu de ces citations scripturaires destinées à l'usage liturgique : en plus d'une rencontre, le compositeur y a fait des retouches évidentes, en vue de les adapter aux exigences de la mélodie. Cependant, autant que je puis en juger, et surtout dans les morceaux les plus simples, notre texte se rapproche, plus qu'à Rome et partout ailleurs, de la Vulgate hiéronymienne ; ce qui ne doit pas nous étonner, la révision de saint Jérôme ayant été accueillie en Gaule plus promptement et avec plus de faveur que dans le reste de l'Occident.

Voici donc le texte des fragments de Fleury :

1. Cf. l'introduction de F. E. Warren à son édition de l'Antiphonaire de Bangor, p. XXIV et suiv.

Digitized by Google

[fol. 1r col. 1.]

ecce dominus saluator noster ueniet.

A finibus terrae laudis audiui
mus gloriam iusti.
Ueniet tibi dominus curare et salua
5 re omnia.
Hierusalem cito ueniet salus tua.
et erit tibi gaudium magnum in aeternum.
In proximo est salus uestra
nolite timere dicit dominus.
10 Tu bethlem iuda, ex te egredietur
dux qui reget populum meum israhel.

Querete dominum dum inuenire potest
et inuocate eum dum prope est.
Iustae et pie uiuamus expec
15 tantes beatam spem et aduentum domini.
Leuabit dominus signum in nationibus
et congregauit profugos israhel.
Habitantibus in regione umbrae
mortis lux orta est eis.
20 Ueniet dominus in maiestate magna
et uidebit omnis caro salutare dei.

Ecce dominus noster cum uirtute ueniet
et ipse conteret iugum captiuita
tis uestrae.
25 Ecce apparebit dominus et non mentietur si moram
fecerit expecta eum quia ueniet et non
tardauit.
Egredietur dominus de loco suo utue
ueniet et saluet populum suum.
30 Gaude et laetare filia sion quia
dominus ueniet in medio tui.
Ecce dominus ueniet. et ipse erit expe
ctatio gentium.

Laetentur caeli et exultet terra.
35 ante faciem domini quoniam uenit.
Ecce ueniet profeta magnus et ipse
renouabit israhel.

Digitized by Google

[fol. 1r, col. 2]

Cantate domino canticum nouum laus
eius ab extremis terrae.
Uox clamantis in deserto parate
uiam domini rectas facite semitas dei nostri.
5 Ecce ueniet dominus et saluos nos faciet.

Ecce ego uenio et habitauo in medio
tui dicit dominus.
Ecce ueniet dominus et inluminabit ab
scondita tenebrarum.
10 Ecce ueniet dominus et perient gentes
a faciae eius.
Ecce iam uenit plenitudo temporum in quo mis
sit dominus filium suum in terras.
Ecce filius hominis in nube caeli ueniet.

15 Modo ueniet salus et uirtus et po
testas xp̄i eius.
Saluator cito ueniet et conteret
iugum captiuitatis uestrae.
Ueniet de sion qui sal[ ]nos et eripiet
20 populum suum a peccatis eorum.
Dicit dominus custodite iudicium meum
q*uia* propre est men ut. et saluos.
Domine miserere nostri te expectauimus.

In illa die stillabunt montes
25 dulcidinem et colles fluent lac
et mel dicit dominus.
Uelociter ueniet dominus sicut loqutus est
patribus nostris.
Propter sion non tacebo donec egre
30 diatur ut splendor iustus eius.
Ecce dominus noster cito ueniet et sal
uos nos faciet.
Expectabo dominum saluatorem meum
et praestulabor eum.

35 Magnificatus est rex pacificus [super]
omnes gintes uniuersae [terrae]
Nascetur homo ex semi [ ]
et dominabitur gentibus [ ]
Qui uenturus est ueniet dominus et ipse

Digitized by Google

[fol 1ᵛ, col. 1]

saluum faciet populum suum.
Ueniet dies domini magnus et manifes
tus qui eum inuocauerit salus erit.
Gaudet*e* filiae sion ecce rex noster ueniet
5 nobis all*eluia*.

Super te israhel orietur dominus et
gloria eius in te uidebitur.
Beati qui parate sunt occurri
re habebunt partem in hirusalem.
10 Quibus non est nuntiatum de eo uidebunt
et qui non audieret intellegent.
Ex te mihi egredietur dux qui re
get populum meum israhel.
Ueniet tibi dominus curans et saluans
15 omnia. all*eluia*.

Tu bethlem iuda non eris minima
inter principes iuda. ex te enim
egredietur dux qui reget populum
meum israhel.
20 Constantes estote et uidebitis au
xilium domini super uos.
Ecce rex ueniet dominus terrae et ipse
auferet iugum captiuitatis uestrae.
Ecce ueniet desideratus cunctis gentibus
25 et nomen eius emanuel uocabitur.
De hirusalem ciuitate quam elegi
ueniet uobis saluatio all*eluia*.

De sion exibit lex et uerbum
domini de hirusalem.
30 Dicite pusillanimes conforta
mini ecce dominus noster ueniet.
Ego autem ad dominum aspiciam ex
pectabo dominum saluatorem meum.
Confortamini et nolite timere
35 ecce dominus saluator noster ueniet.
Dicite filiae sion ecce rex tuus u*eni*et t*ibi*.

Digitized by Google

[fol. 1v, col. 2]

Da mercedem dominum sustinentibus
ut profete tui fidelis inuenientur.
Modestia uestra nota sit omnibus
hominibus dominus prope est nihil sol
5 liciti sitis.
Erunt praua in directo et aspera in uias pla
nas ueni d*omi*ni et noli tardare.
Uigilate animo in proximo est dominus
deus uester.
10 Ecce dominator dominus cum uirtute
cito ueniet.

In proximo est u*estr*a salus [ue]niet nobis
saluator uester dicit dominus.
Erit iustitia cingulum lumbo
15 rum eius et fides cinctorium renum eius.
Dum ortus fuerit sol de caelo
uidebitis regem regum et gaude
bit cor uestrum.
Hodie scietis q*uia* ueniet dominus et ma
20 ne uidebitis gloriam eius.
Bethlem terra iuda. ex te enim exiet
dux qui regem populum meum israhel.

T. Congregans sicut in utrem aquas
maris ponens in thesauris abisos.
25 R. Egredietur dominus de samaria ad
portam quae respexit ad orientem
et ueniet in bethlem et ambulans
super aquas redemptionis iudae.
tunc saluus erit omnis homo.. Glo*ria*..

30 T. Diligit misericordiam et iudi
cium misericordia.. usque terra..
R. Aue maria gratia plena dominus
tecum spiritus sanctus superueniet in te et
uirtus altisimi obumbrauit tibi
35 quod enim ex te nascetur sanctum uo
cabitur filius dei.. Glo*ria*..

T. Tollite portas principes usque aeternales

Digitized by Google

[fol. 2r, col. 1.]

Ecce ueniet profeta magnus cuius spe
cie mouebuntur uirtutes caelorum
ipse renouabit hierusalem et
amplius in ea dolus non erit.. Glo*ria*.

5 Ecce dominator cum uirtute ue
niet et brachium eius cum dominati*one*
Hirusalem inplebuntur dies semi
nis tui. omnes in aeternum conse
quentur. terram suam custodiens
10 emendationum opus manum ca
ritatem et qui pauper est erit in hab
undantiam et qui inanis erit in gen
tem magnam et fortem.. Glo*ria*..

Nos autem dominus multiplicet et habun
15 dare faciet caritatem..
Aspiciens a longe ecce uideo
dei potentiam uenientem
et nebulam totam terram
tegentem ite obiam ei et dicite
20 nuntia nobis si tu es ipse qui
uenturus es in populo israhel..

Ecce dominus noster cum uirtute ueniet
et brachium eius cum dominatio*ne*..
Bethlem ciuitas dei summi ex te
25 enim exiet dominator isr*ahe*l
et egresus eius ab initio dierum
saeculi et magnificabitur in me
dio uniuersae terrae. et erit pax
in medio terrae cum uenit.. Glo*ria*..

30 Tunc exul*tabunt* omnia ligna siluarum
ante faciem domini quoniam uenit..
Ecce in nubibus caeli filius dei ueniet
et datus est ei honor. tunc exul
tau*unt* omnia lig*na* siluar*um* ante faciem
35 domini quoniam uenit iudicare terram..

Ex sion species decoris eius deus noster
manifestus ueniet..
Ciuitas hirusalem noli flere quoniam doluit

Digitized by Google

[fol. 2r, col. 2]

dominus super te et auertet a te omnem
tribulationem..

Tollite portas principes uestras et eleuamini portae aeter-
Ecce apparebit dominus super nubem [nales..
5 candidam et cum eo sanctorum milia
et habet in uestimento et in femore
suo scriptum rex regum et dominus
dominantium...

Tollite por*tas* prin*cipes* ues*tras* et ele*uamini* por*tae* aeter-
10 Egredietur uirga de radice iesse et [nales..
flos de radice eius ascendet et erit
iustitia cingulum lumborum eius
et fides cinctorium renum eius.. Glo*ria*..

Ecce dominator dominus cum uirtute ueniet
15 et brachium eius cum dominatione.
Exultauimus te dominum nostrum et timemus
quia non est similis tibi domine deus auferens
iniquitatem et mundans peccata re
liquorum israhel..

20 Ex sion species decoris eius deus *noster* ma*nifes*tus ueniet..
Veniet nobis salus a deo caeleriter et
conteret iugum graue leuet uin
cula peccatorum nostrorum quia potens est..

Veni Domine et noli tardare relaxa
25 facinora plebis tuae..
Quomodo fiet in me quod nuntiasti quia
uirum non cognoui angelus dixit au
di uirgo sapiens spiritus sanctus superueniet
in te et uirtus altisimi obumbra
30 uit tibi propterea quod ex te nascetur
sanctum uocabitur filius dei..

Aue maria gratia plena dominus
tecum benedicta tu inter mulieres..
Sion in iudicio redimetur et re
35 ducet eam ad iustitiam et erit dux
eius ex ea et princeps de medio eius
egredietur.. Glo*ria*..

Tollite por*tas* prin*cipes* ues*tras* usque aeternales..

Digitized by Google

[fol. 2v, col. 1]

Sion apparebit dominus in te et tur
babuntur gentes multe super eum
et continebunt reges os suum
quia quibus non est nuntiatum de
5 eo uidebunt et qui non audierunt intelle*gent*

Tollite por*tas* prin*cipes* ues*tras* usque aeternales..
Sion saluator tuus ueniet ut
misereatur tui constituet in te
congregationem sanctam adquessi
10 tam a deo et uocaueris quessita
ciuitas et non dirilicta.. Glo*ria*..

Ex sion species decoris eius usque ueniet..
R. A solis ortu usque ad occassum
ex sion species decoris eius deus
15 noster manifeste ueniet et non tardabit..

T. Vox clamantis in diserto parate
uiam domini rectas facite semitas dei nostri..
R. Hirusalem cito ueniet salus tua
quare merore consumeris numquid consi
20 liarius non sit quia innouabit te
dolor saluabo te et liberabo te
noli timere.. Glo*ria*..

T. Solue uincula colli tui uirgo filia hirusa*lem*
R. Hirusalem plantabis uineam
25 in montibus tuis et exultabis
quia dies domini ueniet surge sion
conuertere ad dominum tuum gaude et
laetare sion quia de medio gentium
saluator tuus ueniet.. Glo*ria*..

30 T. Hirusalem gaude gaudio magno
Ecce dominus ueniet et omnes sancti cum
eo et erit in die illa lux mag
na exhibunt de hirusalem si
cut aqua munda. et regnauit
35 dominus in aeternum super omnem terram..

Tunc exul*tabunt* omnia ligna siluarum ante
faciem domini quoniam uenit..

Digitized by Google

[fol. 2v, col. 2]

R. Laetentur caeli et exultet terra
iubilate montes laudem domino
quia ueniet et pauperum suorum
misserebitur . Glo*ria*..

5 T. Ecce dominator dominus cum uirtute
ueniet et brachium eius cum domina*tione*..

R. Missus est gabriel angelus ad
mariam uirginem dispon
satam ioseph adnuntiens ei uerbum
10 et expauescit uirgo de numine
ne timeas maria inuenisti gra
tiam apud dominum ecce concoepies et
paries filium et uocabitur altisimus..

T. Spiritus sanctus superueniet in te et uirtus
15 altisimi obumbrauit tibi..

R. Ecce adueniet rex qui rec
turus omnes gentes et ipse
calcauit torcular uini po
tentis et in femore eius et in ues
20 te eius scriptum nomen eius rex
reguum.. Glo*ria*..

T. Tollite por*tas* prin*cipes* ues*tras* et ele*uamini* por*tae* aeter-
R. Gaudete in domino semper et iterum dico [nales..
gaudete modestia uestra no
25 ta sit omnibus hominibus dominus
prope est nihil solliciti sitis sed
in omni oratione cum gratiarum
actione petitiones uestrae inno
tescant apud dominum.. Glo*ria*..

30 T. Vox clamantis in diserto para
te uiam domini rectas facite semitas dei nostri..

R. Credimus saluatorem nostrum uenturum
esse cum gloria et uos estote
parete suscipere regnum dei.

35 T. Ecce domi*nator* do*minus* cu*m* uir*tute* ueniet et
brachium eius cum dominatione..

R. Salutis redemptor nostrae cito
ueniet quem gabrial adnuntiabit

Digitized by Google

[fol. 3r, col. 1]

reddetur uotum in hirusalem..
Te decet..
Speciosus forma prae filiis ·hominum usque tuis..
Alleluia adorate dominum alleluia in atrio
5 sancto eius alleluia alleluia.. Cantate primus
Alleluia adorate domino alleluia in mon
te sancto eius alleluia alleluia. Dominus regnauit
Alleluia surge inluminare hiru
salem alleluia quia uenit lumen
10 tuum alleluia.. Cantate nouisimus
Alleluia adorate dominum alleluia scabellum
pedum eius alleluia alleluia.. Dominus regnauit irascantur

Nunc dimitte seruum tuum
domine. secundum uerbum tuum in pa[ ]
15 uiderunt oculi mei salutare
tuum.. Dominus regnavit..
Uiderunt oculi mei salutare
tuum quod praeparasti ante
faciem omnium populorum..
20 Confitemini domino..
Puer autem crescebat et confortaba
tur in spiritu et gratia erat cum
illo.. Deus deus meus..
Iste homo iustus et timoratus [ ]redemp
25 tionem israhel et spiritus domini erat
cum illo.. Benedicite..
Responsum accipit semion a spiritu
non uisurum se mortem nisi ui
deret dominum.. Laudate dominum..
30 R. Ego autem cantabo fortitudinem tuam Reliqua
L. Cum paruuli essemus sub limentes
huius mundi eramus seruientes
at ubi uenit plenitudo temporis
misit deus filium suum factum
35 ex muliere factum sub lege [ ] erant
redemeret.
R. Hic est [ ] quem fecit dominus alleluia. exultemus
et laetemur in eo..
Laetentur caeli et exultet terra ante faciem domini..

Digitized by Google

[fol. 3r, col. 2]

Accipiens semeon puerum in manibus suis
gratias egit. benedixit dominum..
Benedictus dominus..
ŌR. Omnipotens sempiternae deus mai
5 estatem tuam suplices exoramus
ut sicut unigenitus tuus hodier
na die cum nostrae carnis sub
stantia in templo est praesentatus
ita nos facias purificatis tibi
10 mentibus praesentari.. Per dominum..

De aduentu domini de aegipto.

L. Defuncto autem herode ecce angelus
Domini apparuit Ioseph in som
pnis in aegipto dicens surge et
15 accipe puerum et matrem eius
et uade in terram isr*ae*l defuncti sunt
enim qui querebant animam pue
ri qui consurgens accipit puer*um*
et matrem eius et uenit in terram isr*ae*l..
20 In bethlem iuda natus est in na
zareth nutritus est ex aegipto
uocatus est Xp̄s filius dei.. Magnif*icat*..

Incipiunt responsoria in XL.mo pas*chae*

uice Sana animam meam et Benedicam dominum
25 et Redime me domine..
Diuiserunt sibi uestimenta
mea et super uestem meam mis
serunt sortem. Uestimenta mea..
Misserere mei Deus misserere mei
30 quoniam in te confidit anima mea.. M*isserere*.
Eripe me domine ab homine malo a ui
ro iniquo eripe me. Ab homine malo..

Incipiunt uersos in XL.mo p*ro* Domine

exaudi. et Gaudebunt. et Intret ora*tio*..
35 Dicam deo susceptor meus es deus
meus sparabo in eum..
In scapulis suis obumbra
uit te et sub pennis eius sperabis
Scuto circu*m*dabit te ueritas usque nocturno..

Digitized by Google

[fol. 3ᵛ, col. 1]

Angelis suis mandauit de te ut
custodiant te in omnibus uitis tuis..
Longuitudine dierum replebo eum
et ostendam illi salutare meum..

In XLmo ad matutinum in dominicis noctibus
Deus deus meus usque Narrabo. et Qui habitat in
adiutorio uice Dominus regnauit et Confitemini
sub his antifanis.

Diuiserunt sibi uestimenta mea
et super uestem meam miserunt sortem..
Deus deus meus respice..
Super aspidem et basilliscum am
bulauis et conculcauis leonem et
draconem.. Qui habitat..
Libera me et pone me iuxta te cuius
uis manus pugnat contra me..
Deus deus meus ad te..
Pro eo ut me diligerent detrahe
bant mihi ego autem orabam.. Deus laudem
Dominus mecum est tamquam bellator
fortis propterea persequti [ ] me inimici
mei.. Laudate dominum..

In dominico ante medium XLmi. Diuiserunt sibi
uestimenta mea.. Deus deus meus usque Narrabo
nomen tuum reliqua. Recitatur passio secundum matheum..
Secundo dominico. Surgentes inique quae ignorabam
Iudica domine nocentes.. Passio secundum marcum..
Tertio dominico. Dederunt in escam meam fel
Saluum me fac deus.. Passio secundum lucam.
Quarto dominico. Pro eo ut me diligerent
detrahebant mihi. Deus laudem. Passio secundum Iohannem.

Incipiunt antifana de euangelio in XLmo

Non in pane solo uiuit homo
sed in omni uerbo dei..
Uade retro satanas non temptabis
dominum deum tuum..
Scriptum est enim dominum deum tuum
adorabis et illi soli seruies..

Digitized by Google

[fol. 3ᵛ, col. 2.]

Reliquit eum temptator accesse
runt angeli et ministrabant ei..
Sicut exaltatus est serpens in he
rimo ita exaltari oportet filium hominis..
5 Constans esto filia filia fides
tua te saluam fecit..
Dicit dominus si quis biberit ex
aqua quam ego dabo ei non sitiet in aeternum
Angelus domini discendens de cae
10 lo mouebatur aqua sanabatur unus
In spiritu et ueritate ueri adora
tores adorabunt patrem in spiritu..
Unum opus feci et admiramini
q*uia* totum hominem saluum feci in sabbato..
15 Cum uenerit filius hominis putas
inueniet fidem super terram..
Aqua quam ego dabo fiat in eo fons
aquae salientis in uitam aeternam..
Si exaltatus *f*uero tracham
20 ad me ipsum omnia..
Mulier semel tibi dixi si cre
dideris uidebis mirabilia..
Dixit dominus paralitico surge tol
le grauatum tuum et ambula..
25 Lazare prodi foras et statim
surrexit et stetit..
Sinite paruulos uenire ad me
talium enim est regnum caelorum..
Tantum d*omi*ni dic uerbo et sana
30 bitur puer meus..
Amen dico tibi ego uenio et curabo eum..
A seculo quis umquam audiuit
q*uia* quis aperuit oculos caeci nati
O mulier magna est fides tua fiat
35 secundum uerbum tuum..

INncipiunt uorsus a media XLmo.. Pro Domine
exaudi. et Gaudebunt labia. et Intret ora*tio*
Ne perdas cum ipsis animam meam

Digitized by Google

[fol. 4r, col. 1.]

et cum uiris sanguinem [ ] meam..
INsurrexerunt in me testis ini
qui et mentita est iniquitas sibi..
INtende animam meam et libera
5 eam propter inimicos meos eripe me..
R. Erue a framea animam meam
et de manu carnis unicam meam.
Animam meam.. Glo*ria*.. Animam meam
V. Omnes uidentes me disererunt
10 me loquti sunt labis et mouerunt cap*ut*.
R. Tu exsurgens domine missereberis
sion quia [ ] tempus miserendi eius.
Missereberis sion . Glo*ria*..
V. Tu autem domine misserere et resuscita
15 me et retribuam illis..

Item de passione domini antifana..
Ecce ascendimus hirusolimam
et filius hominis tradetur
ut crucificatur..
20 Principes sacerdotum consilium fecerunt
ut ih*esu*m dolo tenerent et occiderent.
Quid molesti estis huic mulieri bo
num opus operata est in me..
Quid me queritis interficere homi
25 nem qui uera loqutus sum uobis..
Non haberis potestatem in me nisi
datum esset tibi desuper..
Desiderio desideraui hoc pasca
manducare uobiscum antequam patiar..
30 Uigilate et orate ne intretis in
temptationem
Narrabitur q*uod* fecit mulier in generatione om*ni*
Pater sancte conserua eos in nomine
tuo quos dedisti mihi..
35 Recordatus est petrus uerbi domini ihesu
et egresus foras fleuit amarissime..
Dicit ancella petro uere tu ex illis
es nam et loquella tua manifes
tum te facit..

Digitized by Google

[fol. 4r, col. 2.]

Possuerunt super caput eius causam
ipsius scriptam Ihesus nazarenus
rex iudeorum..
Traditor dedit eis signum quem osculatus
5 fuero tenete eum..
Nemo autem missit in eum manus quia nondum
ue[ne]rat hora eius..
Ecce uenit hora et me solum relinquistis et
non sum solus quia pater mecum est..
10 Simon dormis non potuisti una
hora uigilare mecum..
Uigilate et orate ne intretis in temptationem..
Filius quidam hominis uadit sicut
scriptum est ue homini illi per quem
15 filius hominis tradetur..
Ego te clarificaui super terram opus
consummaui quod dedisti mihi..
Qui intingit mecum manum in pa
rapside hic me traditurus est..
20 Si male loqutus sum peribi testimo
nium si autem bene quid me cedis..
Tamquam ad latronem sic ad me
uenistis cum gladis et fustibus
conprehen[de]re me .
25 Filiae hirusalem nolite me flere
sed uos ipsos flete ab incredulitate..

INcipiunt antifana in laudes de pas
sione domini in laudes..

Uide domine adflictionem meam
30 quoniam erectus est inimicos
meus.. Misserere mihi deus..
Audite obsecro uniuersi popu
li et uidete si est dolor sicut dolor
meus.. Uerba mea..
35 Faciem meam non auerti ab increpantibus
et conspuentibus in me.. Deus deus meus.
Super aspidem et basilliscum ambu
labis et conculcabis leonem et
draconem.. Qui habitat..

Digitized by Google

[fol. 4v, col. 1.]

Repleuit et inebriauit me ama
ritudine inimicos *meus*.. Laudate dominum..

Confundantur qui me persequn
tur et non confundar ego domine deus
5 meus.. Misserere mihi deus..
INundauerunt aquae super caput meum
dixi perii inuocaui no*men* tuum
domine deus meus.. Iudica me deus..
Dum tribularer clamaui ad
10 dominum de uentre inferni et exau
diuit me.. Deus deus meus..
Surgentes testes iniqui quae igno
rabam interrogabant me.. Iudi
ca domine no*centes*..
15 INfirmata est uirtus mea in manibus inimi
corum meorum.. Laudate dominum..

IUdicasti domine causam animae
meae defensor uitae meae
domine deus meus.. Misserere..
20 INuocaui nomen tuum domine deus meus
ne auertas aurem tuum a cla
more meo.. Te decet ymnus..
Non sis mihi formidini spes
mea in die adflictionis meae..
25 Deus deus meus..
INfixus sum in limum profundi et
non est substantia mea.. Saluum [me] fac
Numquid redditur pro bono ma
lum quia foderunt foueam a
30 nimae meae.. Laudate dominum..

IUdica causam meam defensor
uitae meae domine deus meus..
Misserere mihi deus..
Recordare mei deus et tuere
35 me ab his qui persequntur me..
Domine refugium..
Libera me et pone me iuxta te cuius
uis manus pugnat contra
me.. Deus deus meus..

Digitized by Google

[fol. 4', col. 2.]

Pro eo ut me diligerent detra
hebant mihi ego autem orabam..
Deus laudem meam..
Dominus mecum est tamquam bella
5 tor fortis propterea persequti sunt
me inimici mei.. Laudate dominum..

Tibi reuelaui causam meam de
fensor uitae meae domine deus meus..
Misserere mihi deus..
10 Dixerunt impii obprimamus
uirum istum quia contrarius est
operibus nostris.. Domine exaudi..
Non ueniat mihi pes superbiae
peccatores non contingat mihi..
15 Deus deus meus..
Super aspidem et basilliscum ambulabis
et conculcabis leonem et draco
nem.. Qui habitat..
Omnes inimici mei audierunt malum
20 meum domine laetus sum *quia* tu fecisti..
Laudate dominum de caelis..

Contumilias et terrores pas[sus]
sum ab eis sed dominus mecum est
tamquam bellator fortis..
Misserere mihi..
25 Omnes amici mei diriliquerunt
me et praeualuerunt insidientes mihi..
Bonum est..
Consilium fecerunt inimici mei dicentis
30 conteramus eum de terra uiuentium..
Deus deus meus..
Surgentes testis iniqui quae ignora
bam interrogabant me.. Iudica
Adtendite uniuersi populi
35 et uidete si est dolor sicut do
lor meus.. Laudate dominum..

L. ET factum est cum consummas
set Ihesus sermones hos omnes
dixit discipulis suis scitis *quia*.

Digitized by Google

CRITIQUE DU TEXTE.

Fol. 1r, col. 1.

2 laudis] = laudes 12 Querete] Quaerite inuenire] inueniri 14 Iustae] Iuste 17 congregauit] — abit 27 tardauit] — abit 28 ut ue] *à la fin d'une ligne, anticipation fautive.* 29 et] = ut

Fol. 1r, col. 2.

6 habitauo] — abo 11 faciae] — ie 12 missit] *comp. plus loin* misserebitur. misserere, *etc.* 19 salnos] *cod., apocope dont notre scribe est coutumier,* = saluet nos 22 men ut. et saluos] *La comparaison avec Isaie 56,1 d'où ce texte est pris montre qu'il y a ici pareillement une transposition maladroite ; il faut lire* salus mea ut ueniat 25 dulcid.] *L'e long est devenu un* i, *comme ci-dessus dans* carnes 27 loquitus] *La suppression du second* u *est ici habituelle au copiste, comme aux irlandais en général.* 35-38. Quatre lignes dont les derniers mots sont devenus illisibles par suite de l'usure. 36 gintes] *sic*

Fol. 1v, col. 1.

3 salus] saluus 8 parate] — ati occurrire] *sic* 9 hirusalem] *ici et plusieurs fois ci-dessous.* 11 audieret] = audierint

Fol. 1v, col. 2.

2 fidelis] *encore* is *pour* es inuenientur] — antur 6 directo] *sic* 7 domini] — ine 12 uestra salus ueniet] *Dans le ms.,* uestra, *en abrégé, est confondu avec la première syllabe de* salus ; *de* ueniet, *à son tour, les deux premières lettres sont omises. On remarquera aussi, à propos des nombreux* uester, nobis, *etc., que le scribe met souvent le* u *pour l'* n, *et réciproquement.* 34 altisimi] *comme ci-dessus* abisos, *l.* 24. obumbrauit] — abit

Fol. 2r, col, 1.

1 Ecce ueniet] *Les lettres* R *et* T *ont disparu des marges, en partie à cause de l'usure, jusque vers le milieu du fol. 2v, col. 1, où elles reparaissent.* 19 obiam] = obuiam 29 uenit] *pour* uenerit 33 exultauunt] — abunt

Fol. 2r, col. 2.

16 Exultauimus] — abimus 21 caeler.] celer.

Fol. 2v, col. 1.

9 adquessitam] adquisitam 10 uocaueris] — beris 11 dirilicta] derel. 16 diserto] deserto 20 innouabit] — auit 33 exhibunt] exib. 34 regnauit] — abit

Fol. 2v, col, 2.

8 dispons.] despons. 9 adnuntiens] *sic* 10 numine] *pour* lumine? 12 concoepies] concip. 15 obumbrauit] — abit 21 reguum] regum 30 diserto] des. 34 parete] parati 38 gabrial] — iel adnuntiabit] — auit

Fol. 3r, col. 1.

3 tuis] *A la suite de ce mot, il y a plusieurs traits de plume formant comme un* l *entre deux chiffres.* III. 14 in pa] *Le copiste a oublié* ce quia 21 crescebat] *corr. de* creascebat 24 timoratus] *Après ce mot, il manque évidemment* expectabat *ou qqch. de semblable.* 27 semion] simeon 31 limentes] *pour* elementis 35 sub lege] *Manque* ut eos qui sub lege 36 redemeret] redim. 37 Hic est] *suppl.* dies

Fol. 3r, col. 2.

1 puerum *ajouté de 1re main au-dessus de la ligne.* 4 sempiternae] — ne 5 suplices] supp. 33 uersos] — us 35 obumbrauit] — abit

Digitized by Google

Fol. 3v, col. 1.

2 uitis] *pour* uiis 3 Longuitud.] Longit. 5 In XLmo ad matutinum] *On distingue encore à la marge des restes d'une rubrique identique.* 7 uice] *cod* nice ; *j'ai déjà fait observer que le scribe confond souvent le* u *et l'* n. 8 antifanis] — onis 13 ambulauis ... conculcauis] — abis 26 inique] *pour* iniqui

Fol. 3v, col. 2.

5 filia filia] *ainsi répété.* 9 discendens] desc. 17 fiat] *pour* fiet 19 tracham] traham 22 uideuis] — ebis 24 grauatum] grab. 29 domini] — ine 36 uorsus] uersus media XLmo] *sic* 38 ipsis] *pour* impiis ?

Fol. 4r, col. 1.

1 sanguinem] sanguinum, *et suppléer* uitam 2 testis] — es 7 carnis] *pour* canis 9 disererunt] deriserunt 10 labis] labiis 12 quia] *suppl.* uenit 19 crucificatur] *sic* 26 haberis] — eres 37 ancella] *sic*

Fol 4r col. 2.

7 uenerat] *cod.* uerat 8 relinquistis] *sic* 13 quidam] *pour* quidem 14 ue] uae 18 parapside] parops. 20 peribi] perhibe 23 gladis] *sic* 24 conprehendere] *cod.* conprehenre 26 ipsos] *sic* 30 inimicos] — us

Fol. 4v, col. 1.

6 meum] *cod.* eneum !

Fol. 4v, col. 2.

11 istum] *pour* iustum ? 13 superbiae] *Les mots* et manus *ont pu être oubliés avant* peccatores (— oris) 20 laetus sum] *Probablement pour* laetati sunt 22 Contumilias] i *pour* e *long.* pas] *à une fin de ligne* ; sus *a été omis.* 25 diriliq.] dereliq. 26 insidientes] *comme* adnuntiens, *ci-dessus, fol.* 2v, *col.* 2. *l.* 9. 26 dicentis] — es 32 testis] — es

NOTES.

Fol. 1r, col. 1.

14. *Iuste et pie*] R (Je désigne par cette lettre le Bréviaire romain), 3e dim. de l'Avent à Laudes.

16. *Leuabit*] R, 2e samedi de l'Avent à Benedictus, avec *dispersos*, au lieu de *profugos* que portent notre texte et la Vulgate, Is. 11, 12.

22. *Ecce dominus*] La première moitié dans R, aux Laudes du 2e dim. de l'Avent ; la seconde le lundi d'après, à Magnificat, avec *auferet* au lieu de *conteret*. Notre ms. a une seconde fois *conteret* ci-dessous, col. sq., l. 17; mais *auferet* fol. 1v, col. 1, l. 23.

25. *Ecce apparebit*] R, 2e dim. de l'Avent à Laudes, avec *alleluia* à la fin.

28. *Egredietur*] R, lundi avant Noël à Laudes, avec variante *de loco sancto suo.*

30. *Gaude et laetare*] Pièce assez semblable, mais plus courte, dans A (= l'Antiphon. ambrosien, dans la *Paléogr. musicale* de Solesmes, t. V), p. 314.

34. *Laetentur caeli*] R, 3e Nocturne de Noël.

36. *Ecce ueniet*] R, 1er dim. de l'Avent à Laudes, avec *Ierusalem, alleluia* comme finale, au lieu d'*Israel* ; mais ce dernier mot, dans notre manuscrit, peut provenir d'une abréviation mal lue.

Fol. 1r, col. 2.

1. *Cantate*] R, 2e vendredi de l'Avent.

3. *Uox clamantis*] R, 2e mardi.

12. *Ecce iam*] R, lundi avant Noël à Laudes, avec la variante *temporis.*

24. *In illa die*] R, 1er dim. de l'Avent à Laudes, avec *alleluia* au lieu de *dicit Dominus.*

29. *Propter Sion*] R, mercredi avant Noël à Laudes.

33. *Expectabo*] R, 1er jeudi de l'Avent, avec l'ajoute *dum prope est, alleluia* à la fin.

35. *Magnificatus est*] R, 1res Vêpres de Noël, avec *reges* au lieu de *gentes.*

Digitized by Google

Fol. 1v, col. 1.

4. *Gaudete*] Comp. A, 21, l'ant.. *Gaudete filiae Sion, ecce rex aduenit et auferet iugum captiuitatis uestrae.*

6. *Super te*] R. 2e mardi de l'Avent. *Israhel*, ici encore, doit être une faute pour *Ierusalem*.

8. *Beati*] Comp. R, lundi avant Noël 1re ant. des Laudes.

16. *Tu bethlem*] Comp. R, 3e mardi de l'Avent.

20. *Constantes*] R, vendredi avant Noël à Laudes, sans *et*.

22. *Ecce rex*] Cette fois-ci, c'est bien l'ant. de R. au 2e lundi de l'Avent, à part la petite inversion *rex uenit*, le fait que nous avons *auferet*, et non plus *conteret* comme ci-dessus fol. 1r, col. 1, l. 22, semblerait indiquer un emprunt direct fait à R.

24. *Ecce uenit*] La première partie seule se retrouve dans R, 2e ant. du 4e dim. de l'Avent.

26. *De hierusalem*] Comp. R, 5e répons du 2e dim. de l'Avent.

28. *De Sion*] R, 1er mercredi de l'Avent.

30. *Dicite*] R, 2e vendredi de l'Avent, avec *Deus* en plus après *Dominus*.

32. *Ego autem*] R, vendredi avant Noël à Laudes, avec var. *et expectabo Deum*.

Fol. 1v, col. 2.

1. *Da mercedem*] Mardi avant Noel à Laudes; var. *Domine sustinentibus te*.

6. *Erunt praua*] R, 4e dim. de l'Avent à Laudes.

8. *Uigilate*] R, 3e jeudi de l'Avent, avec *noster* à la fin.

16. *Dum ortus*] Comp. R, ant. de Magnificat aux 1res Vêpres de Noel; la première moitié seule est identique.

19. *Hodie scietis*] R, Vigile de Noel à Laudes.

25. *Egredietur*] R, 2e dim. de l'Avent, 7e répons, de tournure étrange, de provenance probablement assez ancienne.

32. *Aue maria*] R, 1er dim. de l'Avent, 7e répons.

Fol. 2r, col. 1.

5. *Ecce dominator*] Ce verset revient aussi très fréquemment dans le supplément monastique de l'office de l'Avent, édité par Tommasi (t. IV, p. 171 sqq.) d'après un ms. de Saint-Gall: Voir, entre autres, pp. 173, 176, 178, 181. On y voit aussi figurer les versets *Tollite portas* et *Ex Sion*. Il est naturel que, pour suppléer à l'insuffisance du Romain, on ait recouru au fonds gallican en usage avant lui.

16. *Aspiciens*] R, 1er répons de l'Avent, avec la variante *uenturus* au lieu de *regnaturus*.

24. *Bethlem*] R, 3e dimanche, 2e répons.

38. *Ciuitas*] R, 2e dim., 3e rép.

Fol. 2r, col. 2.

4. *Ecce apparebit*] R, 3e dim., 1er rép.

10. *Egredietur*] R, samedi des Q.-T. de l'Avent, 1er répons.

16. *Exultauimus*] Cf. Mich. 7. 17 sq.

26. *Quomodo fiet*] Comp. R, antienne du *Benedictus*, le samedi des Q.-T. de l'Avent.

Fol. 2v, col. 1.

18. *Hierusalem cito*] R, 2e dimanche, 1er répons.

24. *Hierusalem plantabis*] Ibid., 6e répons.

31. *Ecce dominus*] Cf. R, ibid., 2e répons.

Fol. 2v, col. 2.

1. *Laetentur*] R, 1er lundi de l'Avent, 1er répons.

7. *Missus est*] R, 1er dimanche, 3e répons. On remarquera la var. *numine* pour *lumine*.

23. *Gaudete*] Amalaire (*De ord. Antiphon.*, c. 10) dit avoir emprunté à l'Antiphonaire romain ce Répons qui manquait dans celui de Metz. Il figure au 3e dimanche dans l'Antiphonaire de Saint-Pierre édité par Tommasi, p. 25, et aussi dans l'Office milanais, le lundi *de Exceptato*; à présent, il a complètement disparu du répertoire romain, même monastique.

Fol. 3r, col. 1.

1. *Reddetur*] Après une lacune plus ou moins considérable, nous tombons de l'office de l'Avent dans celui de l'Épiphanie; impossible d'ailleurs de dire au juste à quelle partie de l'office ont appartenu les quelques pièces qui restent de celui-ci.

4. sqq. *Alleluia*] Déjà saint Césaire, dans sa Règle pour les religieuses, n. 66 (*Acta SS.* jan., t. 2, p. 17 edit nouiss.), connaît ces sortes d'*antiphonae minores cum alleluiaticis suis*. Il en reste plusieurs spécimens assez semblables à ceux-ci dans le rite romain actuel, notamment au temps de Noël, de l'Epiphanie, et surtout de Pâques.

24. *Isto homo*] Comp. R, 1re ant. des Laudes au 2 févr.

27. *Responsum*] Ibid., 2e ant.

31. *Cum paruuli*] Galat. IV, 3-5.

Digitized by Google

Fol. 3r, col. 2.

1. *Accipiens*] R, 2 février, 3e ant.

4. *Omnipotens*] Sacramentaire grégorien, au même jour. Cette formule n'est pas au Gélasien, sauf dans les livres de Saint-Gall et de Rheinau. Cf. H. A. Wilson, *The Gelasian Sacramentary*, pp. 165 et 323.

12. *Defuncto*] Mt. II, 19-21.

20. *In Bethlem*] L'antienne « ante Euangelium » de la messe de l'Epiphanie, dans A, p. 123, ressemble un peu à celle-ci, pour le commencement du moins : *In Bethleem Iudae Saluator natus est; Herodes turbatus est*, etc.

24. *Sana animam meam*] etc. Les trois mêmes répons brefs à Tierce, Sexte et None aux féries ordinaires dans R.

Fol. 3v, col. 1.

6. *usque Narrabo*] On se bornait à la partie du psaume 21 qui a trait aux souffrances du Messie.

7. *et Confitemini*] C'étaient donc là d'ordinaire les deux premiers psaumes des Laudes, du moins les dimanches et jours de fêtes. Cf. ci-dessus fol. 3r, col. 1, l. 10. 20.

9. *Diuiserunt*] R, Vendredi-Saint, 1er noct.

15. *Libera me*] R, Temps de la Passion, à Prime.

32. *in XI.mo*] Le principal intérêt de cette liste d'*antifana de euangelio* est de nous donner une idée des péricopes en usage durant le Carême dans l'Eglise à laquelle a appartenu notre Antiphonaire.

33. *Non in pane*] Cf. R, 1er dim. du Carême, à Sexte.

Fol. 3v, col. 2.

9. *Angelus*] Comp. R, vendredi des Q.-T. du Carême.

15. *Cum uenerit*] R, lundi avant Noël à Laudes.

27. *Sinite*] On sera peut-être étonné de rencontrer ici ce texte, qui en apparence n'a rien à faire avec la liturgie du Carême. Il doit se rapporter, si je ne me trompe, à quelqu'un de ces « scrutins » auxquels on présentait les *infantes* pour le baptême de Pâques.

Fol 4r, col. 1.

8. *Gloria*] L'usage de la doxologie persistait donc jusque dans cette dernière partie du Carême qui correspond à notre Temps de la Passion.

17. *Ecce ascendimus*] R, 2e mercr. du Carême.

24. *Quid me*] Ibid., 4e mardi.

26. *Non haberis*] Cf. R, lundi saint.

28. *Desiderio*] R, jeudi de la Passion.

37. *Dicit ancella*] Ibid., mercredi saint.

Fol. 4r, col. 2.

1. *Possuerunt*] R, vendredi saint au *Benedictus*.

4. *Traditor*] Cf. R, jeudi saint au *Benedictus*.

6. *Nemo*] 4e mardi du Carême.

10. *Simon*] Mercredi saint, au *Benedictus*.

29. *Vide*] R, dim. de la Passion à Laudes.

32. *Audite*] Cf. R, 5e ant. des Laudes du samedi saint.

35. *Faciem meam*] R, lundi saint à Laudes

Fol. 4v, col. 1.

3. *Confundantur*] Dim. des Rameaux à Laudes.

6. *Inundauerunt*] Lundi saint à Laudes.

9. *Dum tribularer*] Mardi saint, ibid.

17. *Iudicasti*] Dim. de la Passion à Laudes.

20. *Inuocaui*] Dim. des Rameaux à None.

28. *Numquid*] Dim. de la Passion à Laudes.

37. *Libera me*] Cf. ci-dessus, fol. 3v, col. 1 l. 15.

Fol. 4v, col. 1.

7. *Tibi reuelaui*] R, dim. des Rameaux à Sexte.

10. *Dixerunt*] Mardi saint à Laudes.

19. *Omnes*] Mercredi saint, ibid.

22. *Contumilias*] Ibid.

34. *Adtendite*] Cf. fol. 4r, col. 2, l. 32.

35. *Et factum est*] Mt. XXVI, 1 sq.

* * *

Après avoir annoté et relu une dernière fois les fragments qui précèdent, trois choses me semblent particulièrement remarquables, que je crois devoir relever ici en terminant, sans vouloir cependant y attacher plus d'importance qu'il ne convient :

Digitized by Google

1° L'absence de la moindre allusion à une hymne quelconque ; il y a là un contraste frappant avec ce que nous savons des *cursus* gallican et irlandais par les Règles de Césaire d'Arles, l'Antiphonaire de Bangor, etc. Par contre, la suppression complète du chant des hymnes, et généralement de toute composition de provenance purement humaine, fut peut-être le trait le plus caractéristique de la réforme que fit Agobard de l'Antiphonaire Lyonnais, dans la première moitié du IXe siècle (1); sa défense fut si bien respectée que, jusqu'à la Révolution, l'Église de Lyon, comme celle de Vienne, n'admettait aucune hymne, sauf à Complies (2).

2° La forme sous laquelle se présente à nous cette antienne (*fol.* 1^v^, col. 2, l. 16):

> Dum ortus fuerit sol de caelo, uidebitis regem regum, et gaudebit cor uestrum.

Dans le romain, comme on sait, la pièce finit autrement ; au lieu des quatre derniers mots, il y a : *procedentem a Patre tamquam sponsum de thalamo suo.* Or, cette finale fut l'objet de très vives critiques de la part d'Agobard dans son *De correctione Antiphonarii*, n. 4 sq (3); il allait jusqu'à la trouver franchement hérétique. Le fait qu'une autre, tout-à-fait inoffensive, lui a été ici substituée, est-il absolument fortuit ?

3° Nous avons constaté dans l'antiphonaire monastique de Saint-Gall la survivance et la fréquence inattendue de plusieurs des versets psalmiques qui reviennent constamment, marqués de la lettre T, au cours de la liturgie de l'Avent représentée par nos fragments. D'autre part, il est vraisemblable qu'il a dû exister des rapports assez suivis entre la fameuse abbaye d'origine colombanienne et la religion ecclésiastique de Lyon-Vienne.

Ces trois indices sont intéressants à noter, mais c'est tout, et je n'ai garde d'en vouloir tirer pour le moment aucune conclusion tant soit peu précise. Je persiste seulement à croire que les feuillets de Fleury nous ont conservé une portion de l'Antiphonaire en usage dans une église indéterminée de la Gaule, avant l'adoption définitive de la liturgie romaine.

D. GERMAIN MORIN.

1. Voir sa lettre circulaire, intitulée *De ordine Antiphonarii*, Migne 104, 329 sqq. Parmi les autorités qu'Agobard cite à l'appui de son exclusivisme, se trouve un long passage de la Règle des saints Paul et Etienne, la même dans laquelle nous avons déjà vu mentionnés les *tropi*.

2. De Moléon (J. B. Le Brun Desmarettes). *Voyages liturgiques de France*, p. 10.

3. Migne, l. c., col. 331. Notre Dom S. Baeumer lui-même était d'avis qu'on ne peut en justifier la teneur, encore que l'Église latine continue à la chanter chaque année la veille de Noël (*Der Katholik*, 1889, I. 625).

Digitized by Google

LE TÉMOIGNAGE DE JEAN LE PRESBYTRE AU SUJET DE S. MARC ET DE S. LUC.

§ 1. *Le fragment de Papias concernant S. Marc.*

LE fragment le plus important qui nous soit resté de Papias est sans contredit celui qui concerne S. Marc. Je donne le passage d'Eusèbe qui nous l'a conservé, d'après l'édition de Schwartz, en indiquant les variantes des manuscrits : Λ désigne la version de Rufin, Σ la version syriaque.

καὶ τοῦθ' ὁ πρεσβύτερος ἔλεγεν· Μάρκος μὲν ἑρμηνευτὴς Πέτρου γενόμενος, ὅσα ἐμνημόνευσεν, ἀκριβῶς ἔγραψεν, οὐ μέντοι τάξει τὰ ὑπὸ τοῦ Κυρίου (1) ἢ (2) λεχθέντα ἢ πραχθέντα. οὔτε γὰρ ἤκουσεν τοῦ Κυρίου οὔτε παρηκολούθησεν αὐτῷ, ὕστερον δὲ, ὡς ἔφην, Πετρῳ, ὃς (3) πρὸς τὰς χρείας ἐποιεῖτο τὰς διδασκαλίας, ἀλλ' οὐχ ὥσπερ σύνταξιν τῶν κυριακῶν ποιούμενος λογίων (4), ὥστε οὐδὲν ἥμαρτεν Μάρκος οὕτως ἔνια γράψας ὡς ἀπεμνημόνευσεν. ἑνὸς γὰρ ἐποιήσατο πρόνοιαν, τοῦ μηδὲν ὧν ἤκουσεν παραλιπεῖν ἢ ψεύσασθαί τι ἐν αὐτοῖς.

Tout d'abord nous devons déterminer le sens du texte.

1. ἔλεγεν « avait coutume de dire », cette expression insinue que les paroles du Presbytre ne sont rapportées qu'en substance. D'où il suit que la parenthèse « ὡς ἔφην » n'indique pas nécessairement que Papias cesse de citer, et ajoute maintenant ses propres réflexions. En cela je suis d'accord avec Harnack qui écrit : « Ich halte den ganzen § 15 (bis ψεύσασθαί τι ἐν αὐτοῖς) für Worte des Presbyters. Das ὡς ἔφην, an welchen man Anstoss genommen hat, erklärt sich ganz wohl als Rückbeziehung auf ἑρμηνευτὴς Πέτρου γενόμενος (5). »

2. γενόμενος signifie proprement « étant devenu », bien qu'on puisse traduire simplement « qui était ». On a essayé de traduire

1. κῦ BDMΣΛ, χῦ ATER.
2. ἢ *om* BΛΣ.
3. ὃς Π et Σ, *om* Λ. En sorte qu'en ΣΛ il n'y a point de changement de sujet.
4. λογίων T^c^ERBDM, λόγων AT^1^.
5. Chronol. I, p. 662, note 2.

Digitized by Google

« qui avait été ». Harnack lui-même écrit : « Link (*Stud. u. Krit.* 1896. S. 405 ff.) hat gezeigt dass die griechischen Worte nur übersetzt werden dürfen : « Welcher Dolmetscher des Petrus gewesen war », d. h. natürlich so viel wie nach dem Tode des Petrus (1). » Mais dans ce cas, le mot grec devrait être γεγενημένος. L'emploi de γενόμενος n'exclut pas tout à fait la possibilité que Marc avait cessé d'être l'interprète de Pierre au temps où il écrit ; mais certainement il ne l'indique pas directement.

3. ἑρμηνευτής ne signifie pas nécessairement « interprète » ; on peut le rendre aussi par « traducteur ». Le premier sens marquerait que Marc a traduit oralement la prédication orale de Pierre, avant de l'écrire ; le second indique simplement qu'il a traduit et écrit cette prédication orale. On rencontre les deux sens dans les fragments de Papias qu'Eusèbe nous a conservés : « Οὐκ ὀκνήσω δέ σοι καὶ ὅσα ποτὲ παρὰ τῶν πρεσβυτέρων καλῶς ἔμαθον καὶ καλῶς ἐμνημόνευσα συγκατατάξαι ταῖς ἑρμηνείαις. » Ici ἑρμηνείαι est évidemment synonyme de « ἐξηγήσεις » dans le titre de l'ouvrage de Papias et signifie « explications, interprétations ». Au contraire, dans le passage qui traite de Matthieu : « ἡρμήνευσε δ'αὐτὰ ὡς ἦν δυνατὸς ἕκαστος », le mot ἡρμήνευσε signifie probablement « traduisit ».

4. ὅσα ἐμνημόνευσεν peut signifier : « ce que Marc se rappelait » ou « ce que Pierre rapportait ». Ce dernier sens est malheureux à cause du changement de sujet. Μνημονεύω signifie « rappeler » soit à son propre esprit, soit à celui d'un autre, c.-à-d. rapporter. Les deux sens se rencontrent dans le fragment du prologue de Papias : καλῶς ἐμνημόνευσα = je me suis bien rappelé, tandis que ἀλλοτρίας ἐντολὰς μνημονεύουσιν = ils rapportent les préceptes d'un autre (2).

Plus loin ὡς ἀπεμνημόνευσεν peut encore signifier « comme Pierre rapportait », mais ici encore il n'y a aucun motif de présumer un changement de sujet.

5. οὔτε ἤκουσεν οὔτε παρηκολούθησεν correspond à ἢ λεχθέντα ἢ πραχθέντα. S. Marc écrivait les paroles du Seigneur, bien qu'il n'eût jamais été son auditeur ; il écrivit également ses actes, encore qu'il ne l'eût jamais suivi. Il est possible cependant qu'il l'ait vu. Marc est probablement identique à Jean Marc et vécut à Jérusalem. Il était peut-être trop jeune pour être un des disciples du Maître, bien que sa

1. Chronol. I, p. 652.

2. La traduction « rapporter » serait sans doute la meilleure, si je pouvais me convaincre qu'elle est suffisamment certaine. J'ai été heureux de la voir soutenue par le Dr Abbott. (Encycl. Bibl. II, p. 1811) ; ses arguments cependant sont trop ingénieux et recherchés ; aussi malgré mon vif désir, je ne puis dire qu'ils m'ont convaincu.

Digitized by Google

mère et son cousin Barnabas eussent été comptés parmi eux.

6. ὃς πρὸς τὰς χρείας ἐποιεῖτο τὰς διδασκαλίας, cette proposition est comprise par Rufin et la version syriaque comme se rapportant à S. Marc : celle-ci a « *et* » au lieu de « *qui* », et Rufin traduit : « Sed novissime, ut dixi, Petro adhaesit ad usum ac ministerium praedicandi, non ad scribendos domini sermones. » Le texte grec, cependant, est appuyé sur l'autorité de tous les manuscrits et probablement de Rufin lui-même, qui semble simplement l'avoir mal compris ; et ὃς se réfère certainement à Πέτρῳ. De plus le mot διδασκαλίαι ne peut que difficilement se comprendre de l'Évangile écrit, tandis qu'il convient parfaitement à l'Évangile parlé.

7. λογίων est donné par les manuscrits comme la meilleure leçon, et non pas λόγων. λόγοι signifierait seulement les paroles du Christ ; or, Marc écrivit non seulement ses discours, mais encore ses actes τὰ λεχθέντα et τὰ πραχθέντα.

§ 2. *Adversaires contre lesquels le Presbytre défend S. Marc.*

Les paroles du Presbytre ne sont pas seulement une simple relation historique, mais bien une défense de l'Évangéliste (1). Il admet volontiers que Marc n'a pas d'ordre dans son récit, mais il affirme que la cause en est précisément parce que Marc avait à cœur d'être un rapporteur fidèle. C'est à S. Pierre que ce manque d'ordre dans la narration est réellement dû, et chez l'apôtre le manque d'ordre n'implique pas un manque de connaissance. Pierre n'avait nullement l'intention de donner une narration ordonnée et Marc a reproduit fidèlement ses paroles.

Eusèbe veut évidemment nous faire entendre que le Presbytre qui parle n'est autre que le Presbytre Jean. Nous en aurons plus tard la preuve ; pour le moment nous pouvons le supposer admis.

Nous pouvons conséquemment supposer aussi que ces paroles furent prononcées en Asie et probablement à Éphèse. Mais pourquoi le Presbytre trouve-t-il nécessaire de défendre S. Marc à Éphèse ? La réponse la plus simple à cette question semble être l'hypothèse qu'il y avait dans son entourage des gens qui étaient habitués à se servir d'un autre Évangile, qu'ils opposaient à celui de S. Marc, comme mieux ordonné et plus soigneusement écrit. Harnack a montré d'une façon fort suggestive (2), combien l'usage

1. Je tiens ici à remercier le Rév. Prof. Sanday D. D. et le Rév. F. J. Bacchus des bienveillantes critiques qu'ils ont voulu me faire au sujet de cette étude.

2. *Reden und Aufsätze*, vol. II, pp. 239-40. (Bemerkungen sur Geschichte der Entstehung des N. T.)

Digitized by Google

de plusieurs Évangiles est peu naturel. Nous sommes si habitués à nous servir de quatre relations rivales de la vie de Notre-Seigneur, dont trois se répètent largement les unes les autres, que nous avons besoin de nous rappeler combien est étrange ce *tetrevangelium* autorisé. Les paroles du Presbytre peuvent avoir été prononcées vers l'an 100, pas beaucoup plus tôt, ni beaucoup plus tard. Or, à cette date, les Églises d'Asie se servaient certainement d'un Évangile écrit pour les instructions et les lectures publiques. Nous n'avons, d'autre part, aucune raison de supposer l'usage officiel de plus d'un Évangile dans chaque Église, encore que d'autres documents eussent pu évidemment être en circulation privée. Il ne faut pas davantage supposer que toutes les Églises d'Asie aient eu des usages identiques, mais il devait cependant y avoir une tendance à l'emploi d'un même Évangile dans une même région. Les sept Églises dont parle l'Apocalypse étaient vraisemblablement intimement unies l'une à l'autre. Le professeur Ramsay pense qu'elles avaient établi entre elles un véritable système de communication postale et que les sept noms cités dans ce livre désignent des groupes d'Églises. Toutes, directement ou indirectement, devaient leur origine à S. Paul ; toutes étaient sous l'obédience de S. Jean. On peut ici se demander quel Évangile a pu être principalement en usage dans ces Églises d'Asie ?

Il semble que l'on doive exclure l'Évangile de S. Marc. Il avait besoin, comme nous l'avons vu, d'être justifié à Éphèse, et cette justification est rapportée par l'évêque d'Hiérapolis. De plus la perte de sa conclusion primitive est mieux expliquée en supposant qu'à l'origine il n'avait qu'une circulation limitée. Dès lors il aurait pu difficilement être populaire au premier siècle parmi les nombreuses et florissantes communautés d'Asie. L'Évangile de S. Matthieu semble spécialement destiné aux Juifs et eût été moins approprié que celui de S. Luc à ces Églises ethnico-chrétiennes fondées par S. Paul (1).

1. D'après la tradition, l'Évangile de Luc fut écrit à l'usage des Églises fondées par S. Paul. Son vocabulaire se rattache aux Épîtres de S. Paul aussi bien qu'aux Actes, tandis que son contenu est parfaitement adapté aux Gentils convertis. Les compagnons de Luc devaient naturellement répandre son Evangile et il eût été bien surprenant que celui-ci n'occupât point la première place dans les

1. On pourrait démontrer, à mon avis, que les paroles de Papias sur S. Matthieu ont été prononcées par le même Presbytre Jean et qu'elles avaient un but apologétique. Si cela est vrai, il s'en suivra que les personnes auxquelles le Presbytre s'adressait, ne se servaient pas plus de l'Évangile de S. Matthieu que de celui de S. Marc.

Digitized by Google

Eglises d'Asie au Ier siècle. Aussi, s'il y eut un Évangile regardé dans ces communautés comme « officiel » ou autorisé, avant la composition du 4e Évangile, ce fut le 3e.

2. Dans son prologue, S. Luc fait clairement entendre sa volonté de perfectionner les essais plus anciens de rédaction d'Évangiles, qui étaient en circulation quand il écrivait. Certes ce n'était pas son intention que son travail fût employé concurremment avec ceux de ses devanciers ; il voulait les remplacer, il voulait faire une relation complète et suffisante des événements. L'affectation d'un style biblique qu'il fait paraître, malgré sa condition de Gentil, peut même indiquer qu'il visait à l'usage public de son livre à côté de l'Ancien Testament. Quoi qu'il en soit, les Églises qui se servaient de son Évangile devaient être influencées par ses prétentions à déprécier des compositions plus anciennes, et son Évangile devait même tendre à devenir l'unique Évangile des communautés pauliniennes.

Ces considérations, encore que simples conjectures, nous empêcheront d'être trop surpris si nous trouvons que le Presbytre prit la défense de l'Évangile de S. Marc contre certaines personnes qui lui préféraient celui de S. Luc. La preuve qu'il en est bien ainsi, ne tardera pas à être donnée. Le Presbytre répond à des arguments fondés sur les propres paroles de S. Luc et il cite les paroles mêmes auxquelles on avait fait allusion. Voici les descriptions que S. Luc lui-même fait de son Évangile :

Luc I, 1-4 : Ἐπειδήπερ πολλοὶ ἐπεχείρησαν ἀνατάξασθαι διήγησιν περὶ τῶν πεπληροφορημένων ἐν ἡμῖν πραγμάτων, καθὼς παρέδοσαν ἡμῖν οἱ ἀπ' ἀρχῆς αὐτόπται καὶ ὑπηρέται γενόμενοι τοῦ λόγου, ἔδοξε κἀμοὶ παρηκολουθηκότι ἄνωθεν πᾶσιν ἀκριβῶς καθεξῆς σοι γράψαι, κράτιστε Θεόφιλε, ἵνα ἐπιγνῷς περὶ ὧν κατηχήθης λόγων τὴν ἀσφάλειαν. »

Acts I, 1-2 : « τὸν μὲν πρῶτον λόγον ἐποιησάμην περὶ πάντων, ὦ Θεόφιλε, ὧν ἤρξατο Ἰησοῦς ποιεῖν τε καὶ διδάσκειν ἄχρι ἧς ἡμέρας ἐντειλάμενος τοῖς ἀποστόλοις διὰ πνεύματος ἁγίου οὓς ἐξελέξατο ἀνελήμφθη. »

« Ἔδοξε κἀμοί, dit l'Évangéliste, παρηκολουθηκότι ἄνωθεν πᾶσιν ἀκριβῶς, καθεξῆς σοι γράψαι. Le Presbytre emploie les mêmes paroles : Μάρκος... ἀκριβῶς ἔγραψεν, οὐ μέντοι τάξει : Marc a écrit aussi soigneusement que Luc, mais sans ordre. Le mot καθεξῆς n'aurait pas été bien employé ; au contraire, le terme obvie τάξει est peut-être une réminiscence de la phrase précédente de S. Luc : ἐπεχείρησαν ἀνατάξασθαι διήγησιν. Le mot παρηκολουθηκότι de S. Luc semble avoir suggéré le οὔτε παρηκολούθησεν de Papias, bien que le sens du mot ait subi une légère altération. Les paroles de Papias

Digitized by Google

τὰ ὑπὸ τοῦ Κυρίου ἢ λεχθέντα ἢ πραχθέντα sont une sorte d'ajoute dans la construction ; elles semblent rappeler les paroles de S. Luc, ὧν ἤρξατο Ἰησοῦς ποιεῖν τε καὶ διδάσκειν, par lesquelles celui-ci décrit le contenu de son précédent ouvrage.

La réponse du Presbytre se rapproche encore plus du sens que des paroles de S. Luc.

D'abord les objectants me semblent avoir considéré comme une chose évidente — et probablement avaient-ils raison — que S. Marc était un des auteurs primitifs auxquels il est fait allusion dans le prologue de S. Luc, dont ils semblent même avoir interprété les paroles dans un sens injuste, comme si ἐπεχείρησαν ἀνατάξασθαι διήγησιν voulait dire : « ont essayé, mais sans succès, à mettre de l'ordre dans leur narration. » Il est clair que ἐπεχείρησαν n'implique pas nécessairement un échec, pas plus que ἀνατάξασθαι ne signifie nécessairement un ordre exact (1).

S. Luc certes promet dans son propre ouvrage d'être exact (παρηκολουθηκότι... ἀκριβῶς), ordonné (καθεξῆς) et complet (ἄνωθεν πᾶσιν et encore ὧν ἤρξατο... ἄχρι ἧς ἡμέρας... ἀνελήμφθη ; mais il n'est aucun motif de croire qu'il entend par là accuser ses prédécesseurs d'inexactitude et de manque d'ordre, bien qu'il puisse peut-être insinuer que leur récit est incomplet.

Le Presbytre répond que S. Marc, autant que S. Luc, a rapporté les paroles et les actes du Christ ; il était très exact bien qu'incomplet ; il écrivait, en effet, seulement la prédication de Pierre et ne donnait point l'ordre chronologique, et cela parce que Pierre faisait ses instructions catéchétiques suivant les besoins de ses auditeurs, sans avoir l'intention — que S. Luc attribua en général à ses prédécesseurs — de composer un véritable Évangile :

S. Luc : πολλοὶ ἐπεχείρησαν ἀνατάξασθαι διήγησιν.

Le Presbytre : οὐχ ὥσπερ σύνταξιν τῶν κυριακῶν ποιούμενος λογίων.

Remarquons encore ici, en passant, que λόγια ne signifie pas seulement les discours, mais renferme à la fois et λεχθέντα et πραχθέντα. Marc montre donc son exactitude en ce qu'il n'a pas essayé de perfectionner les enseignements de l'apôtre. Il n'a pas commis d'erreur quand il écrivit certaines choses comme il se les rappelait, car toute son attention se portait à ne rien omettre de ce qu'il avait entendu et d'éviter de le falsifier en aucune manière.

Le Presbytre ne le nie pas, mais apparemment il admet que les

1. Ἀνατάξασθαι signifie répéter encore une fois, énumérer. Blass dit que le mot signifie reconstruire de mémoire.

Digitized by Google

paroles de S. Luc se réfèrent à S. Marc. La description de S. Marc, comme interprète et compagnon de Pierre, mais non comme disciple du Seigneur, peut même paraître voulue comme un commentaire des paroles de S. Luc : καθὼς παρέδοσαν ἡμῖν οἱ ἀπ' ἀρχῆς αὐτόπται καὶ ὑπηρέται γενόμενοι τοῦ λόγου. Cette phrase signifie que les auteurs dont il parle n'étaient point eux-mêmes témoins oculaires, mais disciples de témoins oculaires et des ministres de la parole. Le Presbytre dit exactement la même chose οὔτε γὰρ ἤκουσεν τοῦ Κυρίου οὔτε παρηκολούθησεν αὐτῷ, ὕστερον δὲ, ὡς ἔφην, Πέτρῳ, si bien que nous pouvons croire que le Presbytre accepte l'application des paroles de S. Luc à S. Marc.

Nous concluons donc, que les circonstances sont comme suit : à Éphèse ou dans les environs, l'Évangile de S. Luc est officiel, et ceux qui s'en servent sont portés à déprécier celui de S. Marc et même à en appeler au prologue de S. Luc pour prouver qu'il a remplacé l'évangéliste antérieur. Ils se mettent à comparer les deux Évangiles et à se plaindre de S. Marc là où il diffère de S. Luc. Cela paraît suivre des paroles du Presbytre : « ὥστε οὐδὲν ἥμαρτεν Μάρκος οὕτως ἔνια γράψας ὡς ἀπεμνημόνευσεν. » Ici ἔνια semble se rapporter aux passages de Marc qui ont été choisis comme thème des objections. Selon toute probabilité, c'étaient les passages de Marc non reproduits dans S. Luc ; car les objectants reconnaissent que S. Luc s'est servi de S. Marc et par conséquent le fait qu'il a omis certains passages ou certains détails pouvait sembler une censure tacite du premier écrivain. Le Presbytre semble concéder qu'à première vue ces passages peuvent causer des difficultés, mais il déclare aussi qu'il n'y a pas de véritables erreurs.

D'autre part, il est clair que le Presbytre ne veut pas déprécier S. Luc; tout au contraire ; car par le ton d'apologiste dont il se sert en parlant de S. Marc, il semble admettre la supériorité de S. Luc comme étant plus complet et mieux ordonné. Mais il insiste sur ce point qu'il n'y a pas d'antagonisme réel. Il harmonise, comme beaucoup l'ont fait après lui.

§ 3. *Le Presbytre et le Quatrième Évangile.*

Il nous faut nous arrêter un instant pour démontrer la connexion du 4e Évangile avec le Presbytre de Papias. Le Presbytre n'est pas nommé dans le fragment cité par Eusèbe ; mais, dans la phrase précédente, l'historien avait dit que Papias donne souvent des interprétations des paroles du Seigneur d'après Aristion ainsi que des

Digitized by Google

traditions du Presbytre Jean. Aussitôt après, il donne cette « tradition » au sujet de S. Marc et Papias l'introduit par ces mots « et le Presbytre avait aussi coutume de dire » ; il est naturel de conclure que l'historien veut nous faire entendre qu'il s'agit du même Presbytre.

Que ce Presbytre Jean soit l'auteur de la 2e et de la 3e épitre Johannine, dont l'auteur se nomme « le Presbytre » par excellence, cela semble chose évidente (1). Elles sont attribuées à « Jean » ou à « Jean l'Apôtre » ou à « Jean le théologien », etc., dans tous les manuscrits. La 2e épitre est attribuée à Jean l'Apôtre par S. Irénée, le fragment de Muratori et d'autres autorités anciennes. La 1re épitre est vraisemblablement du même auteur. Le 4e Évangile est sans aucun doute du même auteur que la 1re épitre.

Il est, par conséquent, fort difficile d'échapper à la conclusion de Harnack que le Presbytre de Papias est l'auteur du 4e Évangile (2).

Nous avons vu ce Presbytre défendre certains passages de S. Marc contre ceux qui lui préféraient S. Luc. Il viendra tout naturellement à la pensée que, quand il écrirait lui-même un Évangile pour son propre compte, il reprendrait vraisemblablement ces passages de Marc et expliquerait les difficultés qu'on avait soulevées.

Or c'est exactement ce que nous trouverons par l'examen comparatif des Évangiles de S. Marc, de S. Luc et de S. Jean. Ce phénomène avait déjà été remarqué par le Dr E. A. Abbott, bien qu'il ne l'ait pas rattaché aux données qu'on trouve dans Papias.

Dans sa dernière publication, il a signalé sa découverte comme méritant d'être généralement acceptée : « Sur un point, en tous cas, dit-il, les critiques du Nouveau Testament semblent tendre à être d'accord : la priorité de S. Marc. Sous peu, je crois, ils s'accorderont sur un autre, à savoir, *l'intervention générale de Jean dans les cas où Luc s'écarte, ou omet une tradition rapportée par Marc* (3). » Le Dr Abbott a mis ces paroles en italiques. L'auteur nous semble

1. Jülicher, *Introd. to the N. T.* Eng. trans. 1903, p. 254, dit très bien : Mais comment le vague titre de Presbytre au nominatif peut-il être accouplé au datif « à Caius » ? Cela serait seulement possible si la personne dont il s'agit était connue de chacun dans le monde chrétien comme le Presbytre κατ'ἐξοχήν, et peut-être mieux connue sous ce titre que sous son propre nom. On dit qu'il y eut au 2e siècle un « ancien » de ce genre portant le nom de Jean. Ou bien ce personnage est l'auteur de nos épitres, ou un inconnu s'est approprié son nom afin d'assurer une autorité suffisante à ses instructions disciplinaires.

2. Que le Presbytre et l'Apôtre soient un même personnage ou non, cela n'a aucune importance pour le présent sujet.

3. *Paradosis, or « in the Night in which he was* (!) *betrayed* » by Edwin A. Abbott. (A. C. Black, 1904) p. IX. Ce livre est plus qu'étrange.

Digitized by Google

avoir prouvé le point qu'il accentue si fortement. Il a énuméré des exemples de cette action du 4e Évangéliste dans l'*Encyclopaedia biblica*, vol. II, col. 1768 sq. art. Gospels, § 8, etc. — voir aussi *Paradosis*, § 1311, 1343 et 1378. Nous allons maintenant procéder à l'examen de ces exemples et en ajouter de nouveaux.

§ 4. *Les exemples du Dr Abbott sur l'intervention de Jean où Luc omet une partie de Marc.*

Dans les exemples suivants, il est important de noter trois points :

1. Les coïncidences verbales de Luc avec Marc (ou avec Matthieu et Marc) dans le contexte immédiat des passages qu'il omet, montrent qu'il avait Marc devant lui quand il écrivait. En conséquence, il n'est pas probable que les omissions soient accidentelles.

2. Nous devons, conséquemment, rechercher un motif de la part de S. Luc pour cette omission. Nous pouvons aussi conjecturer les raisons suggérées par les objectants Éphésiens (ou autres) pour supposer que son omission implique désapprobation.

3. Ensuite nous devons remarquer la manière avec laquelle le 4e Évangéliste, c.-à-d. le Presbytre, entreprend de défendre S. Marc, quelquefois en répétant, non sans emphase, ce que Luc avait omis, quelquefois corrigeant l'ordre si c'est nécessaire ; en même temps, aplanissant la difficulté qu'on pourrait éprouver touchant l'exactitude de Marc.

Le chercheur trouvera une plus longue liste de passages dans l'article du Dr Abbott, dans l'*Encyclopaedia Biblica*. J'emprunte ici ceux qui m'ont frappé le plus et j'y ajoute ma propre explication à la place de celle du Dr Abbott. Il a tant fait pour le problème synoptique que je regrette de ne pouvoir le suivre dans les suppositions recherchées, embarrassées auxquelles il se laisse parfois aller, et qui tendent, je le crains, plutôt à discréditer qu'à confirmer sa thèse. Mes propres explications ne sont que de simples essais et n'ont d'autre but que de montrer la direction dans laquelle, selon moi, la solution devrait être cherchée. Je ne les regarde pas comme définitives, ni ne présente aucune d'elles, prise en elle-même, comme évidente. Mais je pense qu'on les trouvera suffisantes pour mettre la brillante théorie du Dr Abbott en pleine lumière, c'est-à-dire, la mise en pratique, par le Presbytre, de cette apologie de S. Marc dont nous lui avons entendu exposer la théorie (1).

1. Dans les enseignements suivants, je donne les endroits parallèles de Matthieu, non parce qu'ils sont nécessaires aux arguments, mais parce qu'il est intéressant de voir combien habituellement il copie Marc, et cependant, occasionnellement, il s'en écarte d'accord avec Luc. Je tiens l'opinion commune que Matthieu ignorait Luc et réciproquement.

Digitized by Google

1. a. Mc., III. 30, Matthieu et Luc donnent tous deux III, 29. (Mt. XII, 32, Luc XII, 10,) et tous deux omettent III, 30 ὅτι ἔλεγον, πνεῦμα ἀκάθαρτον ἔχει.

b. Mc., III, 22. Matthieu et Luc donnent la 2e moitié du verset mot pour mot, (Mt., XII, 24, Lc., XI, 15) mais omettent soigneusement les mots précédents attribués aux « Scribes de Jérusalem » (Mt. a *Pharisiens*, Luc dit τινες) : ὅτι Βεελζεβοὺλ ἔχει.

c. Mc., III, 21. Ce verset entier, précédant celui dont nous venons de parler, est aussi omis par les deux autres Évangélistes : καὶ ἀκούσαντες οἱ παρ' αὐτοῦ ἐξῆλθον κρατῆσαι αὐτόν · ἔλεγον γὰρ ὅτι ἐξέστη.

Le résultat de ces trois omissions est que, dans Matthieu et Luc, l'accusation de folie ou de possession portée contre N.-S. est entièrement absente. Elle était évidemment regardée comme irrévérencieuse et peu édifiante. Ceux qui tiennent pour l'hypothèse du Dr Abbott (1) que Matthieu et Luc employaient une édition corrigée de Marc, peuvent trouver une confirmation de ceci dans ce triple accord.

S. Jean reprend, à plusieurs reprises, la matière omise : X, 20 : ἔλεγον δε πολλοὶ ἐξ αὐτῶν · Δαιμόνιον ἔχει καὶ μαίνεται, ici à la fois la possession et la folie sont accentuées — VII, 20 : Δαιμόνιον ἔχεις — VIII, 48 : οὐ καλῶς λέγομεν ὅτι Σαμαρείτης εἶ σὺ καὶ δαιμόνιον ἔχεις ; mais Jean évite l'accusation d'être mal édifiant en donnant la réponse VIII, 49-51 : ἐγω δαιμόνιον ουκ ἔχω κ. τ. λ., et en ajoutant à la réplique des Juifs v, 52 (νῦν ἐγνώκαμεν ὅτι δαιμόνιον ἔχεις) un important discours de N.-S., v. 52 et suivants.

On remarquera que les accusateurs, dans Jean, sont οἱ Ἰουδαῖοι; cette expression appuie l'indication de Marc « les Scribes venus de Jérusalem », mais corrige son ordre, car les incidents se passent à Jérusalem, non (comme l'ordre de Marc l'implique) en Galilée.

2. Marc. XIV, 18-20 est reproduit assez exactement dans Matthieu XXVI, 21-23. Saint Luc a abrégé le récit ; il a altéré les mots dans lesquels N.-S. parle de sa trahison par l'un de ceux qui sont présents et a laissé de côté l'action de tremper dans le plat. S. Matthieu a omis les mots de Marc : ὁ ἐσθίων μετ' ἐμοῦ, évidemment pour ne pas répéter le verbe qu'il venait d'employer ἐσθιόντων; il omet aussi εἰς τῶν δώδεκα. Mais il vaut mieux donner les endroits parallèles.

1. Dans son livre *The Corrections of Mark adopted by Matthew and Luke*. (*Diatessarica*, Part. II).

Digitized by Google

Mc. XIV, 18-21.	Mt. XXVI, 21-4.	Lc. XXII, 21, 23, 22.
18. καὶ ἀνακειμένων αὐτῶν καὶ ἐσθιόντων ὁ Ἰησοῦς εἶπεν, Ἀμὴν λέγω ὑμῖν ὅτι εἷς ἐξ ὑμῶν παραδώσει με, ὁ ἐσθίων μετ' ἐμοῦ.	21. Καὶ ἐσθιόντων αὐτῶν εἶπεν, Ἀμὴν λέγω ὑμῖν ὅτι εἷς ἐξ ὑμῶν παραδώσει με.	21. Πλὴν ἰδοὺ ἡ χεὶρ τοῦ παραδιδόντος με μετ' ἐμοῦ ἐπὶ τῆς τραπέζης...
19. Ἤρξαντο λυπεῖσθαι καὶ λέγειν αὐτῷ εἷς κατὰ εἷς, Μήτι ἐγώ ;	22. Καὶ λυπούμενοι σφόδρα ἤρξαντο λέγειν αὐτῷ εἷς ἕκαστος, Μήτι ἐγώ εἰμι, Κύριε.	23. Καὶ αὐτοὶ ἤρξαντο συνζητεῖν πρὸς ἑαυτοὺς τὸ τίς ἄρα εἴη ἐξ αὐτῶν ὁ τοῦτο μέλλων πράσσειν.
20. Ὁ δὲ εἶπεν αὐτοῖς, εἷς τῶν δώδεκα ὁ ἐμβαπτόμενος μετ' ἐμοῦ εἰς τὸ [ἓν] τρύβλιον.	23. ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπεν, ὁ ἐμβάψας μετ' ἐμοῦ τὴν χεῖρα ἐν τῷ τρυβλίῳ, οὗτός με παραδώσει.	
21. ὅτι ὁ μὲν υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου ὑπάγει καθὼς γέγραπται περὶ αὐτοῦ.	24. ὁ μὲν υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου ὑπάγει καθὼς γέγραπται περὶ αὐτοῦ,	22. Ὅτι ὁ υἱὸς μὲν τοῦ ἀνθρώπου κατὰ τὸ ὡρισμένον πορεύεται.

Le commentaire de Jean sur tout ce passage est des plus intéressants. Il donne la prophétie de N.-S. que S. Luc a omise ou altérée, dans les paroles mêmes de Marc et de Matthieu (je la souligne ci-après) ne faisant que répéter l' Ἀμὴν pour augmenter son importance et l'introduisant par l'emphatique expression « fut troublé en esprit et dit », — note caractéristique de celui qui reposa sur la poitrine du Seigneur : XIII, 21 Ταῦτα εἰπὼν Ἰησοῦς ἐταράχθη τῷ πνεύματι καὶ ἐμαρτύρησεν καὶ εἶπεν· Ἀμὴν ἀμὴν λέγω ὑμῖν ὅτι εἷς ἐξ ὑμῶν παραδώσει με.

Mais l'addition de S. Marc ὁ ἐσθίων n'est pas oubliée. Au verset 18, S. Jean montre que le mot n'était pas inutile mais rappelait un Psaume (XL, 10) ὁ τρώγων μου τὸν ἄρτον ἐπῆρεν ἐπ' ἐμὲ τὴν πτέρναν αὐτοῦ. La question directe « Est-ce moi ? » est donnée indirectement par Luc. Jean raconte en détail comment Pierre fit poser la question par le disciple bien-aimé (v. 22-26). L'omission de Luc touchant l'action de tremper dans le plat est plus que suppléée. C'était du pain qui fut trempé (remplissant ainsi la prophétie tirée du Psaume) et il fut effectivement donné à Judas. (Probablement personne ne remarqua cela à ce moment, parce que aucun d'eux n'avait bien compris le

Digitized by Google

signe qui allait être donné). S. Jean décrit alors le départ de Judas dans la nuit, qui ne fut compris par aucun des disciples mais qu'ils se rappelèrent dans la suite.

Nous pouvons peut-être conclure des additions de S. Jean la raison pour laquelle S. Luc omet la prophétie. Marc, visant à la concision, suppose son accomplissement, ou bien nous pouvons supposer que l'accident fut rapporté tout au long par S. Pierre mais que S. Marc ne s'était pas rappelé chaque point. L'allusion au psaume contenue dans le mot ὁ ἐσθίων lui échappa, et il n'indiqua pas clairement que le pain trempé dans la sauce fut effectivement donné à Judas. Matthieu copie simplement Marc. S. Luc, remarquant une lacune dans la narration, omet l'incident. S. Jean enfin est à même de le compléter (1).

3. Mc. XIV 55, sq. et Mt. XXVI, 59-61, parlent des faux témoins qui disaient que N.-S. détruirait le temple et le rebâtirait en trois jours. Luc l'omet. Peut-être une de ses sources donnait la tradition que N.-S. avait réellement dit quelque chose de semblable, et l'Évangéliste était embarrassé. S. Jean l'explique II, 19-22. Ils étaient en effet de faux témoins, car le Christ ne dit pas : « Je détruirai », (comme Marc le dit) ni « je suis capable de détruire » (comme Mt.) mais « détruisez » λύσατε, qui ne contient aucune menace contre le temple ; et d'ailleurs, ajoute S. Jean, il était mal compris, même par ses disciples, car il parlait d'une manière figurée et ne voulait pas indiquer le temple d'Hérode, mais son propre corps, temple de Dieu.

4. Mc. XV, 1 et Mt. XXVII, 2 donnent δήσαντες; « l'ayant lié », que Luc XXIII, 1, omet. Jean donne plus de détails : ἡ οὖν σπεῖρα καὶ ὁ χιλίαρχος καὶ οἱ ὑπηρέται τῶν Ἰουδαίων συνέλαβον τὸν Ἰησοῦν καὶ ἔδησαν αὐτόν, XVIII, 12.

5. Dans Mc. XV, 6-7 et dans Mt. XXVII, 15, 16, il est dit que c'était l'habitude que le gouverneur relachât un prisonnier pour la fête. S. Luc ne dit pas que c'était une habitude, car on reconnaît généralement que les mots ἀνάγκην δὲ εἶχεν ἀπολύειν αὐτοῖς κατὰ ἑορτὴν ἕνα (Luc, XXIII, 17) sont une interpolation. S. Jean reprend le détail et montre Pilate rappelant lui-même cette coutume aux juifs et suggérant qu'ils pourraient choisir Jésus pour être relâché. (XVIII, 39.) Si un point d'une si légère importance fut réellement

1. Pour les vues finales du Dr Abbott sur les passages parallèles, voir *Paradosis* § 1311 et § 1343 sqq. Il est à regretter que le Dr Abbott gâte ses meilleurs travaux par des hors-d'œuvre par trop ingénieux.

Digitized by Google

soulevé par les objectants asiatiques, nous devrons supposer qu'ils se sont mis à l'œuvre avec une grande subtilité.

6. Mc. XV, 16-20 et Mt. XXVII, 27-31 relatent les moqueries infligées au Christ dans le prétoire, la robe de pourpre, la couronne d'épines, les coups de roseau, et les adorations dérisoires. Tout cela est omis par Luc. La raison d'une omission si extraordinaire est facile à saisir. S. Luc a donné, d'après une autre source, la dérision par Hérode et le revêtement d'une robe éclatante, XXIII, 11. Il peut avoir été hésitant sur la distinction entre les deux épisodes ; plus probablement, il pensait qu'il suffisait d'en relater un seul (1).

S. Jean ne dit pas un mot de ce que Jésus aurait été conduit devant Hérode, parce que lui et S. Pierre ne l'y ont pas suivi ; mais il répète le récit fait par S. Mt. et S. Mc., bien que très brièvement, XIX, 2-3. — Le tout a été condensé par S. Luc dans trois mots de Pilate, XXIII, 22 : παιδεύσας αὐτὸν ἀπολύσω.

S. Jean montre que Pilate permit les dérisions afin d'inspirer aux Juifs quelque pitié, car il montra au peuple Jésus portant la robe éclatante et la couronne d'épines, XIX, 4-5.

Mais, si nous acceptons l'opinion du professeur Ramsay, S. Luc peut avoir eu d'autres raisons encore pour omettre l'incident, et pour accentuer la cruauté d'Hérode, en mettant cette dernière en opposition avec l'attitude favorable du gouverneur romain à l'égard de la nouvelle religion. — Voulant rendre évident que Pilate trouvait le Christ innocent, il craint que la permission de tourner Jésus en dérision ne soit considérée comme une contradiction avec ce jugement. De là, il omet φραγελλώσας, « l'ayant flagellé ». S. Luc ne désire pas appeler l'attention sur l'inexplicable inconstance du Gouverneur romain. S'il en est ainsi, il semblerait que S. Jean comprenait précisément où se trouvait la difficulté de Luc. Il répète ce que Mt. et Mc. ont rapporté, montrant que c'était, de la part de Pilate, un stratagème. Il affirme avec emphase: τότε οὖν ἔλαβεν ὁ Πιλᾶτος τὸν Ἰησοῦν καὶ ἐμαστίγωσεν, mais il montre que cette peine fut infligée dans l'espoir d'épargner à un innocent un pire sort. Pour expliquer la difficulté de S. Luc, il peint la faiblesse de caractère de Pilate, avec quelques-uns de ces traits dramatiques qui rendent ses récits si vivants.

Ces exemples devraient être étudiés dans le *Synopticon* de

1. On doit se rappeler la dimension normale d'un rouleau. S. Luc est arrivé presque à la fin et est évidemment avare d'espace. Sa « Sparsamkeit » est une réalité, bien qu'elle ne doive pas être exagérée.

Digitized by Google

Rushbrooke, où l'admirable impression en lettres majuscules, en caractères ordinaires, en caractères espacés, et en couleurs variées, permet de suivre aisément les vicissitudes du texte de S. Marc dans les formes successives qui se retrouvent sous la plume des autres évangélistes (1). Nous devons ce secours inappréciable au talent du Dr Abbott, et c'est d'une grande portée pour la preuve de sa remarquable hypothèse.

§ 5. — *Autres exemples de l'intervention de S. Jean.*

1. S. Marc a interpolé un verset de Malachie au commencement d'une citation d'Isaïe (Mc. I, 2.), maladresse qui a été cause dans la plupart des plus récents mss., de l'altération du terme : « le prophète Isaïe » en celui-ci : « les prophètes. » Matthieu et Luc omettent l'insertion (Mal. III. 1 : voici que j'envoie mon ange qui préparera la voie devant vous), bien que la 2e partie du verset s'harmonise parfaitement avec la citation d'Isaïe XL, 3. Le passage d'Isaïe est donné par Matthieu et Luc exactement comme dans S. Marc et précisément dans la même connexion (Mt. III, 3, Luc. III, 4); seulement Luc ajoute trois versets de plus. S. Jean donne également la citation, non comme une simple prophétie de Jean-Baptiste, mais comme la description de Jean-Baptiste faite par lui-même (Jean, I, 23) et il omet l'addition de Luc. Il est possible que dans sa première mention de Jean (I, 6) il se rapporte à la prophétie de Malachie (première mention que Marc fait de lui) par les paroles : « Il y eut un homme envoyé de Dieu dont le nom était Jean ». L'allusion peut paraître trop subtile pour être intentionnelle ; et je ne l'aurais pas mentionnée, si ce n'est que la difficulté que présente le 2e verset de Marc est si évidente que le premier objectant venu l'eût probablement signalée.

2. Mc. I, 16-20 et Mt. IV 18-22 donnent la vocation de Pierre et André. S. Luc l'omet, sans doute pour être bref; S. Jean ayant eu ainsi son attention attirée, note que ce n'était pas la première fois que ces apôtres étaient appelés par Jésus, et rapporte un incident plus ancien, I, 35-42.

1. Le Dr Abbott donne un autre exemple dans le *Paradoxis* § 1373 où il fait correspondre Mc, XIV, 42 et Mat. XXVI, 46. ἐγείρεσθε, ἄγωμεν (omis chez Lc. XXII, 46), à Jean XIV, 31, ἐγείρεσθε, ἄγωμεν ἐντεῦθεν. Mais une difficulté surgit : Tandis que Mt. et Mc. placent ces paroles à Gethsémani, S. Jean les fait prononcer avant le passage du Cédron (XVIII, 1). Le presbytre pourrait-il appeler cela une simple erreur d'ordre de la part de Marc, ou bien ne serait-ce pas plutôt une vraie inexactitude ? Et quel motif pourrait-on imaginer ?

Digitized by Google

3. Mc., VI, 39, « sur l'herbe verte » Mt., XIV, 19 « sur l'herbe ». Luc, IX, 15 omet entièrement ces mots. S. Jean accentue les mots : « il y avait beaucoup d'herbe en cet endroit » VI, 10. Peut-être y a-t-il là une allusion à l'époque de l'année.

4. S. Jean rapporte le miracle des cinq mille, ch. VI, (bien que ce fait ait été relaté par les trois synoptiques) comme une introduction au discours fait à Capharnaum sur le pain de vie, ajoutant les détails tels qu'un témoin oculaire pouvait se les rappeler. Il continue son récit, en relatant de nouveau le miracle de la marche sur les eaux (Mc., VI, 47 ; Mt., XIV, 24) parce que Luc (IX, 17) l'avait omis. Il ne donne pas l'épisode relatif à S. Pierre (Mt., XIV, 28-31) que S. Marc n'avait pas rapporté (VI, 50) ; il montre par là qu'il n'a à cœur que de soutenir S. Marc. Pourquoi S. Luc a-t-il omis cette tempête et le miracle ? Pour la même raison, je pense, qui l'a déterminé à omettre la réfection des quatre mille et l'onction à Béthanie — pour gagner de la place et par goût littéraire. Une tempête (Luc, VIII, 23-5, cfr. Mt., VIII, 23, Mc., IV, 36) c'était assez ; et il ne pouvait en relater une nouvelle au chapitre qui suivait immédiatement. Son goût littéraire lui suggérait l'omission d'un de deux épisodes qui se ressemblaient. La matière qu'il laissait de côté des autres sources dont il se servait était probablement beaucoup plus considérable que celle qu'il omettait de S. Marc (1).

5. La guérison de l'aveugle rapportée par Marc, VIII, 22-26 est le seul miracle, relaté dans Marc, qu'omettent Mt. et Luc. S. Jean ne le mentionne pas non plus. Peut-être lui était-il impossible de se rappeler ce fait. Mais ce passage de Marc peut lui avoir suggéré l'idée d'insérer, dans son Évangile (Ch. IX,) la dramatique et amusante histoire de l'aveugle-né.

6. S. Luc omet la requête des fils de Zébédée et la promesse qu'ils faisaient à Jésus de boire au même calice que lui. — (Mc., X, 35-40; Mt., XX, 20-23). Il est probable que S. Luc évitait de relater les épisodes de nature à donner des apôtres une idée désavantageuse. Peut-être aussi jugeait-il inutile de rapporter une prophétie dont l'accomplissement ne s'était pas encore réalisé ; car, bien que S. Jacques eût été martyrisé, l'opinion courait parmi les disciples que Jean ne mourrait pas. S. Jean lui-même rapporte cette opinion dans son chapitre supplémentaire XXI, 23, mais il ajoute que Jésus n'avait

1. Un autre ex. d'une pareille omission par Luc est à propos du divorce (Mc., X,2-12 et Mt., XIX, 3-12). S.Luc (XVI, 18) se contente de reproduire l'autre passage de S.Matthieu V, 31-2 (passage qu'il trouvait dans leur source commune). De même, des trois prières de Jésus au jardin il trouve suffisant de n'en rapporter qu'une (XXII, 42).

Digitized by Google

jamais tenu ce propos. — Mais nous pensons nous étendre plus longuement sur ce sujet dans un autre article.

7. Mc., XIV, 27 et Mt., XXVI, 31 rapportent les paroles : « Vous serez tous scandalisés, car il est écrit : je frapperai le pasteur et les brebis seront dispersées. » Luc, XXII, 39 les omet. Jean en donne seulement la substance XVI, 32. Quelle peut être la cause de l'omission de Luc ? Remarquons qu'il omet également l'accomplissement de la prédiction ; Mc., XIV, 50 et Mt., XXVI, 56 disent en effet « et tous l'abandonnèrent et s'enfuirent » Or Luc, bien qu'il suive de près le même récit qui se trouve dans les versets précédents et suivants des autres Évangélistes, n'en dit mot. Peut-être lui répugnait-il de faire ressortir la lâcheté des apôtres ? L'omission était en tout cas, de la part d'un disciple de S. Paul, une délicatesse. — Peut-être aussi pensait-il que le terme πάντες était trop rigoureux ; car tous trois continuent : ὁ Πέτρος ἠκολούθει [-θησεν] μακρόθεν ? S. Jean ajoute que lui-même suivit Jésus, et, sans rapporter la fuite des disciples, il montre qu'elle était permise puisque ce maître avait dit : « Laissez ceux-ci s'en aller, » XVIII, 8.

Mc., XV. 1. πρωΐ ; Mt., XXVII, 1. προΐας δὲ γενομένης. Luc, XXIII, 1, omet ces mots que Jean remplace XVIII, 28 par ces paroles où se devine une certaine emphase : ἦν δὲ πρωΐ.

9. Mc., XV, 4-5 ; Mt., XXVII, 12-14, notent le silence du Christ devant Pilate, qui s'en étonne ; Luc n'en fait pas mention, mais rapporte, d'autre part, le silence de Jésus devant Hérode. Cela semble être un nouvel exemple de la répugnance de Luc à insérer des doublets. Cependant S. Jean montre que le silence du Christ ne fut pas complet, et donne la cause de l'étonnement de Pilate. XVIII, 33-37.

10. S. Marc XV, 44 est seul à rapporter l'étonnement du gouverneur romain à la nouvelle de la mort si prompte de Jésus, et sa demande au centurion à ce sujet. S. Jean indique que le centurion pouvait confirmer la nouvelle, puisqu'il avait vu un soldat percer le côté du Christ. — Il est cependant vrai que Jean avait d'autres raisons de mentionner ce dernier fait.

§ 6. *S. Jean corrige l'ordre de S. Marc.*

S. Marc commence la relation de la mission de N.-S. en Galilée « après l'emprisonnement de Jean-Baptiste » ; S. Matthieu montre plus clairement que la retraite de Jésus dans ce pays fut une conséquence de cet emprisonnement. (Mc., I, 14 ; Mt., IV, 12). On supposerait naturellement d'après ces deux Évangélistes que Jésus se

Digitized by Google

retira immédiatement après sa tentation. S. Luc commence au même point sa relation du ministère de Jésus, mais il ne dit pas alors que Jean-Baptiste avait été pris (1). Peut-être n'ignorait-il pas que le ministère public de N.-S. avait commencé plus tôt. S. Matthieu en disant « se retira » semble presque indiquer qu'il y eut en Judée, après la tentation, un commencement de ministère. Jean prend soin de rendre tout à fait évident que Jésus fit beaucoup de choses publiquement avant l'emprisonnement de Jean-Baptiste : III, 24 et encore IV, 1-3. Il corrigeait ainsi les synoptiques. Ceci a été signalé dans un passage bien connu d'Eusèbe III, 24 §§ 8-13, sur l'autorité d'un écrivain qu'il ne voulait pas nommer (φασίν).

2. S. Marc rapporte que N.-S. chassa les vendeurs du Temple le lendemain de son entrée triomphale à Jérusalem (Mc., XI, 15-17). Selon lui, N.-S. visita le temple après son entrée triomphale, et, après avoir tout considéré, se retira à Béthanie avec les douze, parce que l'heure était déjà avancée. Le lendemain, ils quittèrent Béthanie. C'est alors que se passa, toujours d'après Marc, l'épisode du figuier stérile. Jésus entra ensuite à Jérusalem, et, entrant dans le temple, en chassa les vendeurs et les acheteurs, etc. (XI, 15). Si S. Pierre n'a eu occasion de parler que d'une seule visite à Jérusalem, il fallait bien que S. Marc racontât cet incident en connexion avec cette visite.

Dans S. Matthieu (XXI, 12-13) l'expulsion des marchands du temple est relatée avant l'incident du figuier, comme si elle était par conséquent arrivée la veille au soir, c.-à-d., le jour même de l'entrée triomphale. C'est aussi, semble-t-il, le sentiment de S. Luc, qui peut-être trouvait instructif le rapprochement des deux faits. Il omet l'incident du figuier, introduit dans S. Marc par ces mots : « le lendemain ».

S. Jean rétablit l'ordre. Au lieu de se confiner dans la mention d'une seule visite à Jérusalem, il établit que N.-S. y alla très souvent pour les fêtes successives. Il montre, de plus, que l'expulsion des marchands du temple eut lieu lors de la première des visites qu'il mentionne, et non à la dernière de toutes (II, 14-16). La relation est en parfaite harmonie avec celle des synoptiques. Comme toujours chez lui, le récit est plus vivant et la narration plus dramatique.

Nous devons spécialement noter un point. S. Marc (et après lui, S. Matthieu) avait parlé de tables et de chaises renversées. Luc, sans

1. Il est vrai qu'il l'avait dit auparavant, Ch. III, 20.

Digitized by Google

doute par respect pour le sentiment de la convenance chez ses lecteurs, omet cet acte de violence. Mais S. Jean montre que la confusion était même plus grande que ne l'avait indiqué S. Marc, car il y avait là des bœufs et des moutons, aussi bien que les changeurs d'argent, les marchands qui vendaient des colombes et les acheteurs. Il fallut que N.-S. fît « comme un fouet de petites cordes »; puis « il chassa tout ce monde hors du temple, répandit l'argent des changeurs et renversa les tables ».

3. Mc. XIV, 3-9 et Mt. XXVI, 6-13 rapportent l'épisode, arrivé à Béthanie dans la maison de Simon le lépreux, de la femme portant un vase d'albâtre plein de parfums. Cette scène est omise par Luc parce qu'il avait à raconter un épisode, plus long il est vrai, mais similaire, VII, 36-50. S. Jean, on le sait, répète l'incident rapporté des synoptiques, mais en y ajoutant quelques détails pris sur le vif. Il marque particulièrement que ce ne sont pas les disciples, mais Judas qui s'indigne de ce gaspillage, XII, 1-8.

Une autre addition, plus importante encore. La femme portant le vase d'albâtre était Marie, sœur de Lazare, mentionnée au chapitre précédent ; de plus, Lazare était présent et Marthe servait καὶ ἡ Μάρθα διηκόνει. Ici s'impose le rapprochement avec Luc X, 40 : « Marthe se préoccupait des soins nombreux du service ». Peut-être devons-nous comprendre que l'incident de S. Luc, X, 38-42 arriva en cette même occasion. Plus probablement, nous devons simplement voir que le caractère de Marthe, manifesté par sa conduite, était persistant : on sait, en effet, que S. Jean prenait plaisir à peindre les caractères. En tout cas, ces paroles montrent que l'écrivain avait le récit de Luc présent à l'esprit ; on doit aussi dire qu'il avait devant lui Mc. (et Mt. ?). Cela résulte clairement des coïncidences de langage, particulièrement de l'exactitude à reproduire textuellement la réponse de N.-S. au reproche de Judas. Il ne fait aucune correction dans les incidents.

Mais Marc a suggéré une date erronée. Au ch. XIV, 1-2, il rapporte la réunion tenue par les princes des Prêtres et les scribes deux jours avant la Pâque ; au v. 3, il continue son récit en relatant le repas à Béthanie. Il aurait dû placer ce dernier avant les v. 1-2. Mt., lui aussi (XXVI, 1-5 et 6-13) donne dans cette erreur. Jean (XII, 1) nous dira qu'ils se trompaient de quatre jours. Le souper avait lieu six jours avant la Pâque.

4. La date de la Pâque, d'après S. Jean, et le moment de la condamnation de N.-S. (à la sixième heure, XIX, 14), sont des points difficiles que je ne veux pas discuter ici.

Digitized by Google

5. Il est évident que Jean supplée aux relations des Synoptiques sur la Résurrection, et se range du côté de Luc lorsqu'il rapporte les apparitions en Galilée. Nous dirons quelque chose là-dessus dans un futur article.

§ 7. *Résultats obtenus.*

Il sera, je l'espère, admis que ces nombreux exemples ont confirmé d'une manière surprenante le sens que nous avons découvert préalablement dans les paroles du Presbytre au sujet de Marc.

Dans chaque exemple, on parait voir que Luc n'a pas été contredit par Jean et n'a pas besoin de corroboration. Bien que la corroboration soit parfois fournie, c'est toujours par rapport à quelque chose qui doit être expliqué dans Marc.

Marc, d'autre part, voit l'ordre qu'il a adopté corrigé dans des points importants et il semble qu'il a parfois induit Matthieu en erreur ; Luc même semble ne pas toujours y échapper.

Mais le plus grand nombre d'exemples sont simplement des réponses à une série d'ingénieuses objections contre l'exactitude de S. Marc. Elles sont fondées sur une comparaison très minutieuse entre Marc et Luc qui, on le sait, a employé Marc comme source principale. Il semble que quelques personnes objectaient au Presbytre que les omissions ou les altérations de Luc n'étaient pas seulement intentionnelles, mais qu'elles impliquaient une certaine défiance touchant l'exactitude de Marc et reflétaient la même dépréciation de Marc, que S. Luc avait, d'après ces mêmes personnes, indiquée dans son prologue. Nous avons vu assurément que S. Luc ne semble impliquer par là aucun blâme; mais nous comprenons maintenant que la préface était interprétée dans un sens défavorable, précisément parce que dans l'Évangile lui-même on voulait voir percer la défiance et la désapprobation.

Nous avons vu, qu'en réalité, S. Luc peut bien avoir trouvé des difficultés dans quelques endroits de Marc, tandis que, dans d'autres, il n'y a que des raisons littéraires qui motivent ses omissions.

L'Évangile du Presbytre lui-même montre que la louange qu'il fait de la parfaite exactitude de Marc n'était pas un compliment immérité, mais qu'il était convaincu de ce qu'il disait, car il répond soigneusement et en détail à chaque objection par une correction tacite ou une explication.

On ne peut, je pense, supposer que l'auteur du quatrième évangile ait comparé le second et le troisième Évangile avec tant de soin avant de composer le sien propre, sans quelque raison spéciale. Encore moins, aurait-il montré cette continuelle intention de favo-

Digitized by Google

riser Marc, s'il n'avait voulu répondre à des objectants. Nous devons admettre qu'en Asie se trouvait un groupe de conservateurs satisfaits de Luc et craignant que Marc leur fût imposé. Marc n'ajoutait que peu ou même rien du tout, excepté une certaine vivacité de détails,et il leur apparaissait comme une nouveauté superflue. Nous concluons que vers l'an 90 (car il n'y a aucune bonne raison pour fixer une date antérieure au 4e évangile) saint Luc avait été longtemps en usage auprès d'eux.Ces conservateurs comparaient les deux Évangiles avec le plus grand soin et c'est à ces « hauts critiques » du Ier siècle que répond, point par point, le quatrième Évangile. Nous ne pouvons douter que c'est parmi les irréductibles de ce parti conservateur, — si l'on veut admettre qu'un vrai parti s'était formé, — que Marcion trouva des adhérents à une date un peu postérieure.

Les exemples donnés sont ceux qui m'ont frappé le plus. Le Dr Abbott en donne d'autres et on en pourrait trouver encore. Je n'ai pas essayé d'être complet, ni cherché autre chose qu'à donner l'explication la plus obvie des exemples que j'ai choisis. Je ne crois pas qu'il vaille la peine de consacrer une étude très développée à ces points jusqu'à ce que beaucoup d'autres questions aient été discutées.

J'ai réservé un autre exemple pour un article séparé à cause de son intérêt intrinsèque et de son importance.

Je veux insister sur ce point : Loin de moi la pensée d'avancer ces exemples comme une liste définitive, ou comme une collection de solutions complètes ; beaucoup de points, en effet, peuvent n'avoir trouvé qu'une explication erronée ou partielle. J'espère cependant que, tels qu'ils sont, ils suffiront pour atteindre leur but, qui est simplement de servir d'explication et d'exemples aux paroles du Presbytre au sujet de S. Marc. Est-il nécessaire de montrer l'importance des résultats obtenus, si l'objet principal de ma thèse est accepté ?

1° Le Presbytre qui parle dans le fragment de Papias est le Presbytre Jean.

2° Le Presbytre Jean est l'auteur du 4e Évangile.

3° L'auteur du 4e Évangile avait Marc et Luc devant lui et les harmonisait.

4° Luc était employé dans certaines églises asiatiques à une époque très ancienne.

5° Luc s'est servi de Marc.

6° Une grande importance était attachée, dans le cercle du Presbytre Jean, à l'exactitude des détails historiques.

D. Jean CHAPMAN.

Digitized by Google

LES CHAPITRES GÉNÉRAUX DE L'ORDRE DE S. BENOIT.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES.

L'analyse des lettres communes de Benoît XII entreprise par M. l'abbé Vidal a permis de retrouver dans les registres du pape réformateur d'Avignon une série d'actes relatifs à la tenue des chapitres provinciaux de l'ordre de S. Benoît. Cet inventaire systématique me met à même de compléter les renseignements que j'ai recueillis jadis sur ce sujet (1). Bien que les mesures de Benoît XII n'aient pas eu d'effet durable dans toute la chrétienté, il est intéressant de constater l'étendue et la nature de son action réformatrice. Jusqu'ici l'on avait pu concevoir quelques doutes sur l'universalité des mesures pontificales, notamment sur leur application en Italie : les bulles pontificales et quelques documents locaux qui s'y rapportent montrent que des chapitres généraux furent promulgués en Italie, mais, là comme en d'autres pays, ils ne furent qu'une manifestation éphémère d'un renouveau monastique qui ne devait pas avoir de durée dans l'histoire de l'ordre.

D. Ursmer BERLIÈRE.

1225, 13 février. — Honorius III mande aux archevêques de Gran et de Colocza qu'il charge les abbés de Varad et de Bolcz de convoquer le chapitre général des supérieurs bénédictins de leurs deux provinces au monastère de Madocsa.

Datum Laterani idus februarii pontificatus nostri anno nono.

László Erdelyí, *A Pannonhalmi Főapátság története*, I, Budapest, 1902, pp. 663-667.

1244, juin. — Innocent IV dispense l'abbé de Molesnes d'assister aux chapitres généraux de la province de Lyon.

Pétel, *Christophe d'Essoyes*, Troyes, 1902, p. 23.

1246. — Lettres de même teneur.

Ib., p. 24.

1. *Revue bénédictine*, 1901, pp. 364-398 ; 1902, pp. 38-75, 268-278, 374-411 ; *Mélanges d'histoire bénédictine*, 4e série, 1902, pp. 52-171.

Digitized by Google

1256, 10 octobre. — Alexandre IV autorise l'abbé de Martinsberg à choisir trois abbés bénédictins avec lesquels il pourra, d'accord avec le chapitre général de l'ordre, visiter et réformer les monastères du royaume de Hongrie.

Datum Anagnie VI idus octobris pontificatus nostri anno secundo.

P. Sörös, *A Pannonhalmi Föapátság története*, t. II, p. 297.

1259-1279. — Plusieurs abbés se rendant au chapitre d'Erfurt, s'arrêtent à l'abbaye de St-Trutpert; — récit d'un miracle arrivé sous l'abbé Wernher, avant 1279.

Miracula S. Trudperti, n. 21. (*Acta Sanct.*, t. III april., p. 439); voir *Revue Bénéd.*, 1902, p. 41; *Mélanges d'hist. bénéd.*, 4e série, p. 89.

1299. — Chapitre de la province de Reims tenu à St-Quentin.

Gallia christ., X, Instr., 386-389.

XIIIe S. — Tradicio generalis capituli super mores et observancias monachorum ordinis sancti Benedicti (1).

Edm. Maund Thompson, *Customary of the Benedictine monasteries of Saint Augustine, Canterbury, and Saint Peter, Westminster*, t. I, Londres 1902, (H. Bradshaw Society XXIII), pp. 389-433.

1332, 22 juin. — Jean XXII, dans une bulle adressée aux archevêques de Gran et de Colocza et à leurs suffragants, rappelle les mesures prises par Innocent III et par Honorius III pour la tenue des chapitres triennaux des Bénédictins de Hongrie; il rappelle notamment la bulle adressée aux abbés de Warad et de Bolcs par Honorius III à l'effet de convoquer le chapitre des provinces de Gran-Colocza au monastère de Madocsa. Depuis un certain nombre d'années les chapitres ont cessé. Jean XXII charge les abbés de Martinsberg et de Gron de convoquer le chapitre triennal et les munit des pouvoirs nécessaires pour réunir les abbés et prieurs.

Datum Avinione X kal. julii, pontificatus... anno sexto.

Közli : Fejer VIII/III, 631-634 ; Sörös, *A Pannonhalmi föapátság története*, II, 370-371.

1336, 1 juillet. — Benoît XII charge Bernard de Genebreda, prieur de Longueville, et Jean de Fisco, prieur de St-Paul de « Cadajonis », dioc. de Lavaur, de requérir des abbés et autres supérieurs

1. Postérieur à 1238, car il y est question des statuts de Grégoire IX et des ordonnances du légat Ottobonus.

Digitized by Google

de monastères de l'ordre de S. Benoît une certaine somme d'argent nécessaire à la prompte expédition des lettres apostoliques concernant la réforme dudit ordre.

Datum Avinione kal. julii... anno secundo.

Reg. Avin., 50, f. 403, 457 ; *Reg. Vat.*, 122, n. 645 ; Vidal, n. 3879.

1336, 13 décembre. — Benoît XII charge les abbés de St-Mathias de Trèves et de St-Pantaléon de Cologne de promulguer les statuts pour l'ordre de S. Benoît et de convoquer le premier chapitre triennal ordonné dans les statuts.

Datum Avinione idus decembris... anno secundo.

Reg. Vatic., 121, n. 650 ; Sauerland, *Urkunden und Regesten zur Rhein. Geschichte aus dem Vatic. Archiv*, t. II, n. 2269, p. 506.

1336, 13 décembre. — Benoît XII charge les abbés de Marmoutiers, dioc. de Tours, et de St-Florent de Saumur, dioc. d'Angers, de convoquer le premier chapitre triennal des provinces de Rouen et de Tours, et de publier les statuts de réforme édités par le pape.

Même date.

Reg. Avin., 49, f. 360-361 ; *Reg. Vatic.*, 121, n. 650, Vidal, n. 3952.

1336, 13 décembre. — Aux abbés.. de St-Martin *de Sacro monte* (Pannonhalma) et... de St-Michel de Bata et de St-Benoît près de Gron et de Szala, O. S. B., dioc. de Raab, Cinq-églises, Gran et Vezprem — Lettre de même teneur et autorisation de lever jusqu'à 80 Tournois d'argent dans le chapitre des provinces de Gran et de Colocza.

Même date.

Reg. Avin., 49, f. 361 ; *Reg. Vat.*, 121, n. 650 ; Vidal, n. 3953.

— Aux abbés Jean de la Chaise-Dieu, Grégoire d'Issoire, O. S. B. dioc. de Clermont, autorisation de lever jusqu'à 60 Tournois d'argent dans les provinces de Bourges et de Bordeaux.

Reg. Avin., 49, f. 362 ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés de St-Denis et de Ste-Colombe, O. S. B., dioc. de Paris et de Sens, même autorisation pour les provinces de Reims et de Sens.

Reg. Avin., 49, f. 362 ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés Girbert de St-Victor de Marseille et Raymond de

Digitized by Google

Montmajour, dioc. d'Arles, même autorisation (60 Tournois) pour les provinces de Vienne, Arles, Aix et Embrun.

Reg. Avin., 49, f. 362 ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés de St-Jean de la Peña et de Ripoll, dioc. de Huesca et de Vich, autorisation de lever jusqu'à 50 Tourn. pour les provinces de Tarragone et de Saragosse.

Reg. Avin., 49, 362 ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés de Cluny et de Tournus, dioc. de Mâcon et de Châlon, même autorisation pour les provinces de Lyon, Besançon et Tarentaise.

Reg. Avin., 49, 362 ; *Reg. Vat.* l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés de Brevnov et de Trebnitz, dioc. de Prague et d'Olmütz, autorisation de lever 80 Tourn. pour les monastères du chapitre provincial de Bohème.

Reg. Avin., 49, 362v ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c. ; Dobner, *Mon. hist. Bohem*, VI, 61, n. LXXXVII ; *Cod. dipl. Moraviae*, VI, 100, n. 148.

— Aux abbés de St-Mathias de Trèves et de St-Pantaléon de Cologne autorisation de lever 80 Tournois pour les provinces de Cologne-Trèves.

Reg. Avin., 49, 362v ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés de Ste-Marie d'York et de St-Alban, dioc. de Lincoln, autorisation de lever 80 Tournois pour les provinces de Cantorbéry-York.

Reg. Avin., 49, 362v ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés de Niederaltaich et de N.-D. des Écossais de Vienne, autorisation de lever 80 Tournois pour la province de Salzbourg.

Reg. Avin., 49, 362v ; publié dans Lang, *Acta Salzburgo-Aquilejensia*, t. I, P. I, n. 243e, pp. 198-201

— Aux abbés de N.-D. *de Bautia* et de Nardo, dioc. d'Acerenza et d'Otrante, autorisation de lever 3 fl. ½ d'or dans la province de Consa, Acheron, Tarente, Brindisi et Otrante.

Reg. Avin., 49, 364 ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés de Tiniez et d'Orlau, dioc. de Cracovie et de Breslau, autorisation de lever 80 Tournois d'argent dans la province de Gnesen.

Reg. Avin., 49, f. 364 ; *Reg. Vat*, l. c. ; Vidal, l. c.

Digitized by Google

— Aux abbés de Cava et de St-Benoît de Salerne, autorisation de lever 3 fl. ½ d'or dans les provinces de Naples, Capoue, Salerne, Amalfi et Sorrente.

Reg. Avin., 49, f. 364 ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés de S. Sauveur de Telese et St-Ange de *Celis*, dioc. de Bari, autorisation de lever 3 fl. ½ d'or dans les provinces de Bari, Trani, Siponto et Benevent.

Reg. Avin., 49, f. 364 ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés de Fulda, de Mönchsberg et de Seligenstadt, dioc. de Würzbourg, Bamberg et Mayence, autorisation de lever 80 Tournois dans la prov. de Mayence.

Reg. Avin., 49, f. 364 ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés de S. Dominique de Silos et de St-Pierre de Cardeña, dioc. de Burgos, autorisation de lever 50 Tournois dans la province de Burgos-Tolède.

Reg. Avin., 49, 364ᵛ ; *Reg. Vat.*, l. c.; Vidal, l. c.

— Aux abbés de *Petroso* et de *Rendufe*, dioc. de Porto et de Braga, autorisation de lever 50 Tournois dans la province de Porto-Braga.

Reg. Avin., 49, 364ᵛ ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés de N.-D. de *Rosis* et de Ripoll, dioc. de Gerona et de Vich, autorisation de lever 50 Tournois dans les provinces de Taragona et Saragosse.

Reg. Avin., 49, 364ᵛ ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés de St-Juste de Suse et de N.-D. de Pignarolo, dioc. de Turin, autorisation de lever 3 fl. ½ d'or dans les provinces de Milan, Gènes et Pise.

Reg. Avin., 49, 346ᵛ ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés de St-Martin de *Fora* et de St-Jean de Puyeo, dioc. de Compostelle, autorisation de lever 50 Tournois dans la province de Compostelle-Séville.

Reg. Avin., 49, 364ᵛ ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés de St-Paul de Rome et de Subiaco, autorisation de lever 3 fl. ½ d'or pour la province de Rome.

Reg. Avin., 49, f. 365 ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

Digitized by Google

— Aux abbés de St-Fermo de Vérone et de St-André de Mantoue, autorisation de lever 3 fl. ½ d'or dans les provinces d'Aquilée, Grado, Zara, Spalato et Raguse.

Reg. Avin., 49, 365 ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés de St-Procule de Bologne et de Nonantule, dioc. de Modène, autorisation de lever 3 fl. ½ d'or dans la province de Ravenne.

Reg. Avin., 49, 365 ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés de *Kilwinning* et de *Dunfermline*, dioc. de Glascow et de St-André, autorisation de lever 80 gros Tournois d'argent dans la province du royaume d'Écosse.

Reg. Avin., 49, 365 ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

— Aux abbés de St-Jean des Ermites de Palerme et de S. M. la latine de Messine, autorisation de lever 3 fl. ½ d'or dans les provinces de Palerme, Messine et Monreale.

Reg. Avin., 49, f. 365 ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Vidal, l. c.

1336, 13 décembre. — Benoît XII charge les abbés Raymond de Psmalmodi, dioc. de Nîmes, et Arnaud de St-Sauveur de Lodève, de convoquer le chapitre des provinces de Narbonne, Toulouse et Auch.

Datum Avinione idus decembris... anno secundo.

Reg. Avin., 50, f. 42v ; *Reg. Vatic.*, 122, f. 18 ; Daumet, *Lettres de Benoît XII*, 249 ; Vidal, n. 3996.

1337, 13 janvier. — Benoît XII envoie ses statuts de réforme aux abbés, prieurs et autres supérieurs des monastères bénédictins des provinces de Reims et de Sens avec ordre de les observer et faire observer à l'avenir.

Datum Avinione idus januarii... anno tertio.

Reg. Avin., 51, f. 27 et 335 ; *Reg. Vat.*, 124, n. 618.

— Lettre de même nature.

Aux abbés des provinces de Vienne, Arles, Aix et Embrun.

Reg. Avin., 51, f. 28, 335 ; *Reg. Vatic.*, 124, n. 619.

Aux abbés des provinces de Bourges et de Bordeaux.

Reg. Avin., 51, f. 28, 335 ; *Reg. Vat.*, 124, n. 620.

Aux abbés des provinces de Rouen et de Tours.

Reg. Avin., 51, f. 28, 335 ; *Reg. Vat.*, 124, n. 621.

Digitized by Google

Aux abbés des provinces de Gran et de Colocza.

Reg. Avin., 51, f. 335 ; *Reg. Vat.*, 124, n. 623 ; Theiner, *Monum. Hungar.*, I, 912, p. 611.

Aux abbés de la province de Mayence.

Reg. Avin., 51, f. 335 ; *Reg. Vat.*, 124, n. 623.

Aux abbés des provinces de Consa, Acerenza, Tarente, Brindisi et Otrante.

Reg. Avin., 51, f. 335 ; *Reg. Vat.*, 124, n. 624.

Aux abbés des provinces de Cantorbéry-York.

Reg. Avin., 51, f. 335ᵛ ; *Reg. Vat.*, l. c.

Aux abbés des provinces de Lyon, Besançon, Tarentaise.

Reg. Avin., 51, f. 335ᵛ ; *Reg. Vat.*, l. c.

Aux abbés de la province de Gnesen.

Reg. Avin., 51, f. 335ᵛ ; *Reg. Vat.*, l. c.

Aux abbés de la province de Salzbourg.

Reg. Avin., 51, f. 335ᵛ ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Lang, *Acta Salzburgo-Aquilejensia*, I, P. 1, n. 245, pp. 201-202.

Aux abbés des provinces de Cologne-Trèves.

Reg. Avin., 51, f. 335ᵛ ; *Reg. Vat.*, l. c. ; Sauerland, *Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande aus dem Vaticanischen Archiv*, II, n. 2277, p. 513.

Aux abbés des provinces de Bari, Trani, Siponto, Bénévent.

Reg. Avin., 51, f. 335ᵛ ; *Reg. Vat.*, l. c.

Aux abbés des provinces de Tarragona-Saragosse.

Reg. Avin., 51, f. 335ᵛ ; *Reg. Vat.*, l. c.

Aux abbés des provinces de Naples, Capoue, Salerne, Amalfi, Sorrente.

Reg. Avin., 51, f. 335ᵛ, 336 ; *Reg. Vat.*, l. c.

Aux abbés du royaume de Bohème.

Reg. Avin., 51, f. 335ᵛ ; *Reg. Vat.*, l. c.

Aux abbés des provinces de Milan, Gènes, Pise.

Reg. Avin., 51, f. 335ᵛ ; *Reg. Vat.*, l. c.

Aux abbés des provinces de Compostelle-Séville.

Reg. Avin., 51, f. 336 ; *Reg. Vat.*, l. c.

Aux abbés de la province de Tolède.

Reg. Avin., 51, f. 336 ; *Reg. Vat.*, l. c.

Digitized by Google

Aux abbés de la province de Rome.

Reg. Avin., 51, f. 336 ; *Reg. Vat.*, l. c.

Aux abbés des provinces d'Aquilée-Grado, Zara, Spalato et Raguse.

Reg. Avin., 51, f. 336 ; *Reg. Vat.*, l. c.

Aux abbés de la province de Ravenne.

Reg. Avin., 51, f. 336 ; *Reg. Vat.*, l. c.

Aux abbés de la province de Braga.

Reg. Avin., 51, f. 336 ; *Reg. Vat.*, l. c.

Aux abbés du royaume d'Écosse.

Reg. Avin., 51, f. 336 ; *Reg. Vat.*, l. c.

Aux abbés des provinces de Palerme, Messine, Monreale.

Reg. Avin., 51, f. 336 ; *Reg. Vat.*, l. c.

Aux abbés des provinces de Brème-Magdebourg.

Reg. Avin., 51, f. 336 ; *Reg. Vat.*, l. c. ; G. Schmidt, *Päpstliche Urkunden und Regesten aus dem Jahren 1295-1352 die Gebiete der heutigen Provinz Sachsen... betreffend*, Halle, 1886, p. 511.

Aux abbés du royaume de Danemark.

Reg. Avin., 51, f. 336 ; *Reg. Vat.*, l. c. ; L. Moltesen, *Acta pontificum danica*, Copenhague, 1904, t. I, n. 278, p. 136 (avec la fausse date de 1338).

— Aux abbés des provinces de Narbonne, Toulouse et Auch.

Reg. Avin., 81, f. 81 ; *Reg. Vat.*, 123, n. 324 ; Vidal, n. 4983.

1337, 13 février. — Benoît XII demande à Jean, roi de Bohème, de vouloir accorder sa protection à ceux qui seront chargés de faire observer les statuts publiés pour la réforme de l'ordre de S. Benoît.

Datum Avinione id. februarii... anno tertio.

Reg. Avin., 51, f. 339v ; *Reg. Vat.*, 124, f° ult.

— Lettres de même teneur et de même date à Charles, roi de Hongrie.

Reg. Avin., 51, f. 339 ; *Reg. Vat.*, 124, f° ult. ; Vidal, n. 5004 ; Theiner, *Mon. Hungar.*, I, n. 913, p. 612.

1337, 1 avril. — Bernard de Genebreda, prieur de Longueville et Jean de Fisco, prieur de « Cadoionis », O. Clun., des dioc. de Rouen et de Lavaur, commissaires chargés par Benoît XII d'expédier les statuts et ordonnances pour la réforme de l'ordre de S. Benoît frappent d'une taxe de 120 florins les monastères des provinces de Gran et de Colocza, laquelle sera intimée par les présidents du

Digitized by Google

prochain chapitre. L'abbé Boleslas de St-Michel de Bata, du dioc. de Cinq-églises, est chargé de l'exécution de la dite commission. *Actum et datum Avinione in hospitio habitationis dicti domini prioris de Longavilla sub anno a nativitate Domini millesimo trecentesimo tricesimo septimo, indictione quinta, prima die mensis aprilis, pontificatus domini Benedicti pape XII anno tertio.*

Sörös, *A Pannonhalmi Föapátsag törtenete*, II, 384-385.

1337, 14 mai. — Les abbés de St-Victor de Marseille et de Montmajour publient la bulle de réforme de Benoît XII au prieuré de N.-D. de Manosque ; copie faite à la demande d'Emmanuel, abbé de Saint-Pons de Nice.

G. Saige, *Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons hors les murs de Nice*, Monaco, 1903, n. 139, p. 152.

1337, 13 septembre. — Benoît XII recommande aux archevêques de Milan, de Gênes et de Pise, aux autorités ecclésiastiques et civiles de ces provinces, les membres du chapitre général de ces trois provinces qui doit se réunir prochainement, et leur demande de prêter secours à ceux qui seront chargés d'en faire exécuter les statuts et de visiter les monastères.

Datum Avinione idus septembris... anno tertio.

Reg. Avin., 51, f. 199v ; *Reg. Vat.*, 124, n. 327 ; Vidal, n. 5094 ; annexe I.

1337, 2 octobre. — Guillaume, abbé de S.-M. de Bugiano, dioc. de Lucques, convoqué au nom des visiteurs provinciaux par l'abbé François de St-Pontien près de Lucques, à se rendre au chapitre des provinces de Milan, Gènes, Pise, qui devait se tenir à St-Ambroise de Milan, sur l'injonction des abbés Martin de Suse et Gérard de Pignerol, se déclare prêt à obéir à leurs ordres. Il fait remarquer que son monastère ne ressortit point à l'une des provinces pour lesquelles lesdits visiteurs avaient été délégués. Toutefois, en cas de besoin, il nomme comme son représentant l'abbé François de St-Michel de Guano, au diocèse de Lucques.

Plac. Puccinelli, *Cronica dell' insigne ed imperial abbadia di Fiorenza*, Milan, Malatesta, 1694, pp. 274-275.

1337, 15 octobre. — Benoît XII charge l'évêque d' Erlan de remettre à l'ordre bénédictin certaines abbayes et un prieuré de Hongrie occupés par des religieux apostats des ordres mendiants et

Digitized by Google

par l'évêque d'Alba, de les réformer et d'y mettre le nombre de moines nécessairess.

Datum Avinione idus octobris... anno tertio.

Reg. Vat., 123, n. 377 ; Theiner, *Mon. Hungariae*, I, n. 928 ; Vidal, n. 5108 ; Sörös, *A Pannonhalmi Föapátság tortenete*, II, 386-387.

1337, 22 novembre. — Les abbés Bonacorso de St-Procule de Bologne, André de S. M. de Pompose, Albertin de St-Prosper de Reggio, Azzon de S. Savin de Plaisance, Donat de St-Jean l'Évang. de Ravenne et Henri de St-Gaudence de Rimini, présidents du chapitre des moines noirs de la province de Ravenne, chargent l'abbé de St-Sylvestre de Nonantule, du diocèse de Modène, de visiter les monastères de moines et de moniales de l'ordre de S. Benoît dans les diocèses de Modène, Reggio et Parme. — Donné au monastère de St-Procule de Bologne le 22 novembre 1337.

Afferosi, *Memorie istoriche del monastero di S. Prospero di Reggio*. Padova, Conzatti, 1733, Parte I, pp. 448-449.

1338, 11 janvier. — Benoît XII autorise les abbés et autres supérieurs bénédictins de la province de Salzbourg à différer jusqu'au prochain chapitre, qui doit se tenir à St-Pierre de Salzbourg, l'exécution de certaines ordonnances promulguées par les commissaires délégués, notamment au sujet des dépenses faites par eux.

Datum Avinione III idus januarii... anno quarto.

Reg. Avin., 85, f. 403 (fragm.) ; *Reg. Vatic.*, 126, n. 444 ; Riezler, n. 1922 ; Vidal, n. 6238 ; Lang, *Acta Salzburgo-Aquilejensia*, I, P. I, n. 250, pp. 206-208.

1338, 12 janvier. — Benoît XII charge les abbés de St-Martin et de St-Maximin de Trèves de faire exécuter ses statuts dans la province de Trèves, conformément aux lettres adressées aux abbés de St-Pantaléon de Cologne et de St-Mathias de Trèves pour les provinces de Cologne et de Trèves ; celle-ci étant trop étendue, le pape a jugé bon de les adjoindre aux deux abbés précités.

Datum Avinione II idus januarii... anno quarto.

Reg. Avin., 85, f. 148 ; *Reg. Vatic.*, 126, n. 11 ; Riezler, n. 1923 ; Brom, *Bullar. Traject.*, I, 399, 401 ; Vidal, n. 6240.

1338, 12 janvier. — Benoît XII adjoint l'abbé de Ste-Colombe de Sens à celui de St-Germain d'Auxerre en place de l'abbé de St-Denis, nommé précédemment, pour achever l'exécution des lettres antérieures au sujet du chapitre des provinces de Reims-Sens.

Reg. Avin., 85, f. 148' ; *Reg. Vat.*, 126, n. 12 ; Vidal, n. 6242.

Digitized by Google

1338, 12 janvier. — Benoît XII adjoint l'abbé d'Ainay, dioc. de Lyon, à ceux de Cluny et de Tournus pour la convocation du chapitre des provinces de Lyon-Besançon et Tarentaise.

Datum Avinione II idus januarii... anno quarto.

Reg. Avin., 85, f. 174v ; *Reg. Vat.*, 126, n. 55 bis ; Vidal, n. 6243.

1338, 12 janvier. — Benoît XII substitue l'abbé de St-Serge d'Angers à celui de St-Florent de Saumur et lui adjoint celui de Marmoutiers pour présider le chapitre des provinces de Rouen-Tours.

Datum Avinione II idus januarii... anno quarto.

Reg. Avin., 52, f. 10v (rubr.); *Reg. Vat.*, 125, n. 319; Vidal, n. 6241.

1338, 23 mars. — Benoît XII adjoint l'abbé de S. M. de Florence aux abbés de St-Paul de Rome et de Subiaco, pour l'exécution de ses statuts dans la province de Rome et la convocation du chapitre général.

Datum Avinione X kal. aprilis... anno quinto.

Reg. Avin., 85, ff. 174-175 ; annexe II.

1338, 23 mai. — Benoît XII charge l'abbé de St-Victor de Marseille, président du chapitre des provinces d'Arles-Aix-Embrun et Vienne, de corriger et de punir les excès de certains moines du prieuré de « Rometa », diocèse de Gap.

Datum Avinione X kal. junii... anno quarto.

Reg. Avin., 52, f. 10v (rubr); *Reg. Vat.*, 125, n. 333; Vidal, n. 6294.

1338, 29 juin. — Chanad, archevêque de Gran, à la demande de Sifride, abbé de St-Benoît de Gron, visiteur apostolique des monastères de l'ordre en Hongrie, Daniel, abbé de St-André de Visegrad et Jean, abbé de Szeplak, accorde un vidimus de la bulle de Benoît du 13 décembre 1336.

Sörös, II, 390-393.

1338, 14 juillet. — Benoît XII charge Gotius, patriarche de Constantinople, de faire observer les statuts qu'il a publiés pour la réforme des ordres de S. Benoît, de Citeaux et des Frères-Mineurs.

Datum Avinione II idus julii... anno quarto.

Reg. Vat., 126, n. 40 de curia ; Vidal, n. 6405 ; annexe III.

1338, 4 novembre. — L'abbé Guillaume de St-Silvestre de Nonantule, empêché d'exercer la charge de visiteur qui lui avait été confiée

Digitized by Google

délègue ses pouvoirs à l'abbé Albertin de St-Prosper de Reggio. — Donné à Bologne le 4 nov. 1338.

C. Afferosi, *Memorie istoriche del monastero di S. Prospero di Reggio*, Parte I, p. 449.

1338, 23 décembre. — Benoît XII autorise les présidents du chapitre provincial de Salzbourg à absoudre des excommunications encourues à propos des statuts de réforme.

Datum Avinione X kal. januarii... anno quarto.

Reg. Avin., 85, f. 402ᵛ ; *Reg. Vat.*, 126, n. 443 ; Vidal, n. 6233 ; Lang, *Acta Salzburgo-Aquilejensia*, I, P. 1, n. 266, p. 223.

1338, 23 décembre. — Benoît XII autorise les abbés et autres supérieurs bénédictins de la province de Salzbourg à différer jusqu'au prochain chapitre général la destruction des cellules privées dans le dortoir commun.

Datum Avinione X kal. januarii... anno quarto.

Reg. Avin., 85, f. 401ᵛ (fragm.) ; *Reg. Vat.*, 126, n. 441 ; Riezler, n. 2005 ; *Studien und Mittheil.*, 1883, II, 282 ; Vidal, n. 6234 ; Lang, *Acta Salzburgo-Aquil.*, I, P. I, n. 267, pp. 223-224.

1339, 12 septembre. — Benoît XII à Bernard de Genebreda, prieur de Longeville et à Cyprien de la Bastide, prieur de St-Geniès de «Martico», diocèses de Rouen et d'Arles.— Le pape nomme ledit Cyprien en place de Jean de Fisco, jadis prieur de St-Paul de Cadaion, dioc. de Lavaur, puis abbé de Ste-Marie à Florence, actuellement décédé, comme exécuteur des statuts publiés pour l'ordre de S. Benoît.

Datum Avinione II idus septembris... anno quinto.

Reg. Avin., 91, f. 512 ; *Reg. Vat.*, 127, n. 603 ; Vidal, n. 7472 ; Annexe IV.

1339, 22 septembre. — Benoît XII charge les évêques de Novare, de Côme et de Pavie de citer Carbon, abbé de St-Pierre de *Lodi Vecchio*, dioc. de Lodi, à comparaître devant lui, étant donné que Martin, abbé de St-Juste de Suse, dioc. de Turin, visiteur nommé par le chapitre des provinces de Milan-Gênes et Pise, a constaté que ledit Carbon ne sait pas même lire, et que depuis sept ans qu'il occupe ledit monastère il n'a pas reçu les ordres.

Datum Avinione IX kal. octobris... anno quinto.

Reg. Avin., 53, f. 125 ; *Reg. Vat.*, 127, n. 279 ; Vidal, n. 7476 ; annexe V.

Digitized by Google

1342, 2 juin. — Guillaume, abbé de Martinsberg, et Siffride abbé de Gron, présidents, et les définiteurs du chapitre provincial tenu à St-André de Visegrad le 2 juin, accordent au monastère de Gron une somme de 400 florins en retour des frais faits par l'abbé Siffride pour la restauration de cinq monastères bénédictins.

Sörös, II, 395-396.

1342, 6 juin — Les définiteurs du chapitre provincial réuni à St-André de Visegrad, pour compenser l'abbé Siffrid de Gron des frais supportés par lui pour le recouvrement de cinq monastères bénédictins, déterminent les sommes que ces monastères devront lui rembourser.

Sörös, II, 396-397.

1344, 18 mars. — Clément VI autorise les présidents du chapitre provincial de Gran-Colocza à imposer une contribution aux monastères afin de défendre les droits de l'ordre et de recouvrer les monastères aliénés.

Datum apud Villamnovam XV kal. aprilis... anno secundo.

Sörös, II, 397-398.

1350, 4 novembre. — Suppliques adressées à Clément VI par les abbés des provinces de Reims et de Sens à l'effet d'obtenir les pouvoirs d'absoudre de certains cas et de restreindre les collations pontificales de bénéfices claustraux.

Arch. Vatic., *Reg. supplic. Clement. VI*, t. 20, f. 166ᵛ ; annexe VI.

1358, 5 décembre. — Lettres de Jaubert, abbé de Montmajour et président du chapitre des provinces d'Arles-Aix-Vienne et Embrun, adressées à l'official de la cour épiscopale et au chapitre de Nice contre les consuls de la ville, au sujet des contributions que ceux-ci prétendaient faire payer par l'abbaye à l'occasion des fortifications de la ville de Nice.

G. Saive, *Chartrier de l'abbaye de St-Pons*, n. 188-189, pp. 210-219.

1470, 6 mai. — Bernard, abbé de Castel, s'excuse de ne pouvoir assister au chapitre provincial qui doit se tenir à Erfurt et désigne comme son délégué l'abbé Eberhard de Bamberg.

Monum. boica, XXIV, 696.

Digitized by Google

ANNEXES.

I

Benoît XII recommande aux archevêques de Milan, de Gênes et de Pise les membres du prochain chapitre provincial de l'ordre et les visiteurs des monastères.

1337, 13 septembre.

Venerabilibus fratribus Mediolanensi et Januensi ac Pisano archiepiscopis eorumque universis suffraganeis necnon dilectis filiis electis abbatibus, prioribus, decanis, prepositis, archidiaconis, archipresbiteris, et aliis ecclesiarum prelatis secularibus et regularibus ipsorumque capitulis et conventibus quorumque ordinum, exemptis et non exemptis, ac nobilibus viris ducibus, comitibus, baronibus ceterisque dominis temporalibus et quibuslibet presidentibus regeminibus eorumque locumtenentibus quibuscumque nominibus censeantur de universitatibus civitatum, castrorum, villarum aliorumque locorum per Mediolanensem, Januensem et Pisanam civitates et dioceses ac provincias constitutis ad quos presentes littere pervenerint salutem. Cum olim in ordine seu religione monachorum nigrorum nonnulla salubria et utilia duximus statuenda et ordinanda sitque vigore statutorum et ordinationum hujusmodi abbatum et aliorum prelatorum ac personarum ipsius ordinis seu religionis Mediolanensis, Januensis ac Pisane provinciarum, quas in ordine seu religione hujusmodi pro una provincia deputavimus, provinciale capitulum in proximo celebrandum, nos cupientes ut negotia dicti capituli et alia que secutura sunt ex eo vel ob illud ad divini nominis laudem atque gloriam ac in ejusdem ordinis seu religionis salutiferum prosperumque statum cum omni salute, felicitate ac securitate, tuente Deo ac dirigente, procedant, universitatem vestram attente requirimus, obsecramus et hortamur in Domino Jhesu Christo, vobis nihilominus injungentes quatenus pro eterni Regis et apostolice sedis reverencia et interventione requisitionis, hortationis, obsecrationis et adjectione injunctionis nostrarum hujusmodi abbatibus, prelatis et personis prefatis, qui venient ad idem capitulum, convenient in ipso et redibunt ab eo, necnon illis prelatis et personis qui nostra vel jamdicti capituli auctoritate in dicta provincia juxta instituta ipsius ordinis seu religionis ac statuta et ordinationes nostra pretacta visitationis officium exercebunt, prestetis in civitatibus, castris, villis aliisque terris et bonis vestrorum dominiorum eorumque districtibus securitatis plenitudinem conductumque securum ipsisque abbatibus, prelatis et personis super hiis et in ceteris opportunis favorem vestrum, prompta et efficacia presidia impendatis, quotiens et quando ab illis vel pro eorum parte fueritis requisiti ut omnium bonorum que auctore Domino fient in capitulo prelibato et eorum que sequentur ex illis adipisci spirituale parti-

Digitized by Google

cipium valeatis ac exinde mereamini alias eterne retributionis assequi premium in futuro et in presenti humane laudis preconium et preter hec reportetis a nobis et sede ipsa cum digne commendationis titulo de virtute obedientie benedictionis uberis incrementum.

Datum Avione idus septembris... anno tertio.

Rég. Avin., 51, f. 199v.

II

Benoît XII adjoint l'abbé de S. M. de Florence aux abbés de St-Paul de Rome et de Subiaco pour l'exécution de ses statuts de réforme dans la province de Rome.

1338, 23 mars.

Dilectis filiis S. Pauli de Urbe et Sublacensis ac sancte Marie Florentine, ordinis sancti Benedicti, monasteriorum abbatibus salutem. Paterne considerationis aciem ad salubrem statum ordinis seu religionis monachorum nigrorum attentius dirigentes pro salute et prosperitate ipsorum, prehabita deliberatione matura, nonnulla statuta edidimus et ordinationes fecimus que voluimus et mandavimus in eodem ordine seu religione perpetuis futuris temporibus observari et, quia in eisdem statutis seu ordinationibus inter alia duximus statuendum quod in ordine seu religione prefata in singulis provinciis per nos in ipsis ordinationibus noviter statutis et etiam designatis fieret de triennio in triennium provinciale capitulum abbatum et priorum monasteriorum abbates proprios non habentium et etiam priorum cathedralium ecclesiarum ordinis seu religionis ipsius seu aliorum majorum in ipsis ecclesiis existentium post antistites earumdem apud unum de monasteriis ejusdem ordinis ad hoc aptum, vel, si hoc fieri non potest, apud alium locum ad hoc congruum et securum, de quo monasterio seu loco et die primi capituli hujusmodi celebrandi et aliis ad id oportune facientibus providere haberent qui super hoc per sedem apostolicam existerent deputati, prout in dictis ordinationibus plenius continetur et ut hoc executioni debite mandarentur, vos filii.. sancti Pauli et Sublacensis monasteriorum abbates, de quorum circumspectionis industria plenam in Domino fiduciam gerebamus ad exequenda premissa et alia infrascripta in Romana juxta easdem ordinationes distincta provincia per nostras litteras deputantes vobis committendum duximus et districtius injungendum ut pro celebrando dicta prima vice prefato capitulo in dicta provincia per nos ut premittitur designata aliquod monasterium ejusdem ordinis seu religionis ad hoc aptum si in ea reperiri valeret, alioquin locum alium ad hoc congruum et securum et diem ad id congruum cum continuatione [175] dierum sequentium eligentes, abbates, priores et alios prenominatos ad hujusmodi convocare capitulum curaretis diem et locum predictos eis per vestras litteras nihilominus intimando. In

Digitized by Google

litteris autem nostris super hoc vobis directis ea que in dicto primo capitulo per convenientes ad illuc gerenda essent per ordinem exprimendo. Cum autem, sicut accepimus, prefata provincia sit magna plurimum diffusa ut executionis predicte negotium commodius et levius valeat expediri, te fili monasterii Sancte Marie Florentine abbatem ad exequendum premissa duximus adjungendum, volentes similiter te adjuncto de taxatis stipendiis sicut aliis collegis tui prioribus provideri. Quocirca discretioni vestre per apostolica scripta districte precipimus et injungimus quatenus vos vel duo vel unus vestrum in premissorum executionem procedere studeatis juxta predictarum priorum nostrarum vobis prefati S. Pauli et Sublacensis monasteriorum abbates super hoc directarum continentiam litterarum.

Datum Avinione X kal. aprilis... anno quarto.

Reg. Avin., 85, ff. 174-175.

III

Benoît XII charge Gotius, patriarche de Constantinople, de veiller à l'exécution de ses statuts de réforme dans le royaume de Sicile.

1338, 14 juillet.

Venerabili fratri Gotio, patriarche Constantinopolitano, apostolice sedis nuntio, salutem. Cum te ad regnum Sicilie totamque terram ejusdem regni citra Farum pro magnis et arduis Romane ecclesie et carissimi in Christo filii nostri Roberti, regis Sicilie illustris, negotiis destinemus, volentes ut persone regulares ecclesiarum et monasteriorum atque locorum in dictis regno et terra consistentium, S. Benedicti et monachorum Nigrorum ac Cisterciensis et fratrum Minorum ordinum per tue solicitudinis studium vivant regulariter et honeste, ac reformationes, ordinationes et statuta per nos dudum edita super ordinibus memoratis studeant plene et humiliter observare, fraternitati tue presentium auctoritate committimus et mandamus quatenus reformationes, ordinationes et statuta predicta tam circa personas aptas scolasticis disciplinis mittendas ad studia per prelatos, capitula seu conventus eorum, quam circa omnia contenta in eis facias in regno et terra predictis, appellatione remota, inviolabiliter observari, contradictores auctoritate nostra, appellatione postposita, compescendo. Non obstante si aliquibus communiter vel divisim ab eadem sede indultum existat quod interdici, suspendi vel excommunicari non possint per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem.

Datum Avinione II idus julii... anno quarto.

Reg. Vat., 126, n. 40, f. 8.

IV

Benoît XII substitue Cyprien de la Bastide, prieur de St-Géniès à

Digitized by Google

Jean de Fisco, comme exécuteur de la bulle de réforme de l'ordre de S. Benoît.

1339, 12 septembre.

Dilectis filiis Bernardo de Genebreda de Longavilla et Cipriano de Bastida sancti Genesii de Martico, Cluniacensis et S. Benedicti ordinum, Rothomagensis et Arelatensis diocesum, prioratuum prioribus salutem. Dudum ad ordinem seu religionem monachorum nigrorum, cujus almus Christi confessor beatissimus Benedictus extitit institutor, postquam regimini universalis ecclesie divina dignatio licet immeritos nos prefecit, apostolice considerationis oculos dirigentes, et nonnullis que in ordine seu religione predictis superioris partes solicitudinis exposcere videbantur, ut professores ipsorum per divinorum semitas mandatorum eo securius graderentur, quo perfectiora eis, per que deberent incedere, forent proposita instituta, cum nonnullis ex fratribus nostris S. R. E. cardinalibus, necnon quam pluribus aliis magne auctoritatis et scientie viris, prelatis et aliis antiquis professoribus ordinis seu religionis eorundem zelumque precipuum habentibus ad eosdem, super hiis nobiscum adhibitis, cum magna maturitate et deliberatione perpensa certa statuta et ordinationes edidimus in ordine seu religione predictis in omnibus ecclesiis cathedralibus, monasteriis atque locis ipsorum, perpetuis futuris temporibus inviolabiliter observanda. Et quia parum prodessset eorum editio nisi ad communem illorum pro quorum salute et directione fuerant edita notitiam perferrentur et ad hec multarum et diversarum copie scripturarum continentium statuta et ordinationes predicta, et littere apostolice necnon multorum et diversorum numerositas nuntiorum illa perferentium necessario requirebantur, nec tales scripture fieri neque nuntii destinari valebant absque ministratione necessariarum et sufficientium expensarum, de industria et fidelitate et diligentia tua, fili Bernarde, et quondam Johannis de Fisco, tunc prioris prioratus S. Pauli de Cadaionis, ordinis S. Benedicti, Vaurensis diocesis, tunc viventis, [512v] plenam in Domino fiduciam obtinentes, vos ad prosecutionem predictorum providimus assumendos, propter quod tibi, et prefato Johanni de Fisco pro et super premissis diversas litteras apostolicas et opportunas confici et expediri procurandi easque cum moderatis expensis per certos nuncios ad illos transmittendi quibus juxta dictorum statutorum et ordinationum exigentiam ipse littere et scripture fuerant dirigende, et ut idem negotium quod nimis dilatum fuisset si per singulas provincias ante dictarum litterarum et scripturarum confectionem et missionem pecunias ad hec necessarias colligi particulariter oportuisset, celerius et commodius expediri valeret, requirendi et monendi abbates, capitula cathedralium ecclesiarum, priores et alios administratores eorundem ordinis seu religionis, exemptos et non exemptos, de quibus tibi et prefato Johanni tunc viventi magis expediens videretur, ut vobis pro premissorum expeditione celeri et utili mitterent singuli ad Romanam curiam infra certum terminum per te dictum-

Digitized by Google

que Johannem de Fisco assignandum eisdem certam pecunie quantitatem, tuo dictique Johannis arbitrio moderandam, usque ad summam trium milium florenorum auri, taxandi quoque et distribuendi per omnes et singulas provincias secundum statuta et ordinationes nostra eadem distinctas et limitatas, quantum abbates et capitula ecclesiarum cathedralium prelati, priores et administratores eorundem ordinis seu religionis cujuslibet provincie pro ipsa provincia solvere tenerentur. Et insuper abbates, capitula, priores et alios administratores quos super hoc requireretis et moneretis ad mittendum tibi dictoque Johanni pecunias predictas, et etiam abbates, capitula, priores et administratores cujuslibet provincie ad solvendum tibi dictoque Johanni, vel aliis per te dictumque Johannem ad id specialiter deputandos, quantitatem, que pro ipsarum provincia per te dictumque Johannem taxata foret, per censuram ecclesiasticam appellatione postposita compellendi, non obstantibus quibuscumque exemptionibus seu privilegiis eis vel ordini seu religioni eorundem vel ipsorum aliquibus aut eorum ecclesiis, monasteriis seu locis communiter vel divisim ab apostolica sede concessis per que presentibus non expressa vel totaliter non inserta effectus eorum impediri valeret quomodolibet vel differri et de quibus quorumque totis tenoribus habenda foret in nostris litteris mentio specialis, aut si predictis vel quibusvis eorum communiter vel divisim a sede foret indultum eadem quod ad contributionem talliarum vel collectarum seu subsidiorum aliquorum faciendam minime tenerentur neque ad hoc a quoquam coartari valerent, seu si eisdem vel quibuslibet aliis conjunctim vel separatim a dicta sede indultum existeret quod interdici, suspendi vel excommunicari non possent per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto hujusmodi mentionem, plenam ac liberam per nostras litteras concessimus facultatem. Voluimus autem quod juxta taxationem quam pro et in singulis provinciis faceretis per presidentes singulis primis provincialibus capitulis postquam per te dictumque Johannem existerent requisiti inter abbates, capitula cathedralium ecclesiarum et alios prelatos eorum ordinis seu religionis cujuslibet provincie fieret proportionaliter distributio secundum cujuslibet facultates, ipsique abbates, capitula et prelati portiones eorum singulos juxta presidentium eorundem distributionem contingentes condividerent [513] fideliter et moderate cum prioribus et administratoribus eorundem ordinis seu religionis subjectis eisdem juxta ipsorum subjectorum suppetentiam facultatum, singulis quoque qui per te dictumque Johannem requisiti ultra portionem eos et eorum loca juxta distributionem eorundem presidentium contingentem pecunias tibi dictoque Johanni mitterent, de quantitatibus per eos tibi dictoque Johanni missis, de quibus, per patentes tuas dictique Johannis litteras, recognitiones ydoneas receptionum pecuniarum hujusmodi continentes facerent plenam fidem, per eosdem presidentes de summis abbatibus, capitulis seu prelatis eorundem ordinis seu religionis earundem provinciarum qui nihil vel circa

Digitized by Google

portionem eos contingentem tibi dictoque Johanni mitterent in ipsis primis provincialibus capitulis persolvendis, deducta dumtaxat ea parte que eos et eorum loca contingeret, plenaria restitutio seu satisfactio impenderetur. Et nichilominus tu dictusque Johannes de quantitatibus, si quid predicti ultra taxationem per te dictumque Johannem in eorum provinciis faciendam tibi dictoque Johanni mitterent, plenariam satisfactionem eis impendere teneremini de quantitatibus seu summis quas juxta taxationem tuam dictique Johannis ab aliis provinciis vos recipere contingeret. Quod si forte de summis per te dictumque Johannem juxta taxationem utriusque ab aliis provinciis recipiendis non posset ipsis qui pecunias tibi dictoque Johanni miserunt de quantitatibus ultra dictam utriusque vestrum taxationem sue provincie per eos tibi dictoque Johanni missis, per te dictumque Johannem plene satisfieri ut prefertur, ut onus hujusmodi in plures divisum levius supportaretur, voluimus quod de communi collecta per dictos presidentes inter omnes et singulos abbates, capitula et prelatos provincie dictorum mittentium proportionaliter facienda fieret seu suppleretur satisfactio memorata. Voluimus etiam quod de receptis per te dictumque Johannem et alios ab utroque vestrum deputandos hujusmodi pecuniarum summis, ut superius est expressum, et expensis que per te dictumque Johannem pro premissis vel eorum ratione facte forent, teneremini reddere finale compotum et debitam rationem illi vel illis qui per sedem predictam super hoc existerent deputati. Cum autem prefatus Johannes postmodum in abbatem monasterii S. Marie Florentine, ejusdem ordinis, apostolica auctoritate promotus, predictorum adhuc prosecutione durante, sicut Domino placuit apud sedem eandem viam fuerit universe carnis ingressus, ut predicta, si qua restant agenda facilius et felicius geri valeant et expediri, te, fili Cipriane, de cujus industria, fidelitate et diligentia nobis laudabilia testimonia sunt relata, in loco ejusdem Johannis super prosecutione premissorum omnium et singulorum auctoritate apostolica duximus subrogandum. Quocirca discretioni vestre per apostolica scripta mandamus quatenus vos ambo in premissorum executione juxta predictarum nostrarum tibi, prefate Bernarde, et eidem Johanni, tunc priori ejusdem prioratus S. Pauli, directarum continentiam litterarum procedere tam solicite quam laudabiliter studeatis.

Datum Avinione II idus septembris... anno quinto.

Reg. Avin., 91, ff. 512-513.

V

Benoît XII ordonne aux évêques de Novare, de Côme et de Pavie, de citer l'abbé de St-Pierre de Lodi Vecchio à comparaître devant lui.

1339, 21 septembre.

Venerabilibus fratribus... Novariensi et... Cumano ac... Papiensi episcopis salutem etc. Significavit nobis dilectus filius Martinus, abbas monas-

Digitized by Google

terii S. Justi Secusiensis, ordinis S. Benedicti, Taurinensis diocesis, visitator ad visitandum monasteria monachorum nigrorum in Mediolanensi, Januensi, et Pisana provinciis, que quoad hec pro una provintia reputantur, per provinciale capitulum dicte provincie deputatus, quod cum ipse, causa exercendi hujusmodi visitationes officium | 125ᵛ | ad monasterium S. Petri de Laudeveteri, dicti ordinis, Laudensis dyocesis, in dicta provincia constitutum, personaliter accessisset, repperit Carbonem, abbatem dicti monasterii S. Petri fuisse in possessione regiminis dicti monasterii S. Petri fere per septennium, nec se interim fecisse ad aliquem sacrum ordinem promoveri, nec benedictionis munus etiam infra dictum septennium suscepisse, licet alii abbates dicti monasterii, qui fuerunt pro tempore, consueverint benedici, ipsumque examinans utrum videlicet legere sciret regulam S. Benedicti vel alias, invenit eundem tantum in literatura pati defectum quod omnino nichil legere scivit, prout in quodam instrumento publico super hoc confecto nobis presentato plenius continetur. Et licet idem visitator propter predicta et nonnulla alia contra dictum abbatem reperta, ex quibus cognoscebat eundem ab administratione dicti monasterii penitus amovendum, denunciasset venerabili fratri nostro.. episcopo Laudensi, loci diocesano, ut eum ab administratione hujusmodi amoveret, quia tamen idem episcopus id facere fere per biennium non curavit, dictus visitator, juxta constitutionem super hoc editam in concilio generali, premissa deduxit ad notitiam dicte sedis. Quocirca fraternitati vestre per apostolica scripta mandamus, quatenus vos vel duo aut unus vestrum, per vos vel alium seu alios, eundem Carbonem abbatem ex parte nostra peremtorie citare curetis, ut infra duorum mensium spatium post citationem hujusmodi, apostolico conspectui personaliter se presentet, facturus super hiis et recepturus quod justitia suadebit, et apostolicis super premissis mandatis et beneplacitis pariturus. Alioquin contra ipsum, prout justum fuerit, procedemus, ejus absentia seu contumacia non obstante. Diem vero hujusmodi citationis et formam et quicquid inde feceritis nobis, per vestras litteras harum seriem continentes, fideliter intimare curetis.

Datum Avinione x kal. octobris... anno quinto.

Reg. Avin., 53, f. 125.

VI

Suppliques des abbés des provinces de Reims et de Sens adressées à Clément VI.

1350, 4 novembre.

Supplicant Sanctitati Vestre devoti et humiles seduli oratores vestri omnes et singuli monasteriorum abbates, tam exempti quam non exempti, ordinis S. Benedicti, Remensis et Senonensis provinciarum, quatenus eis et eorum cuilibet indulgere dignemini, ut ipsi omnes et singulos monachos

Digitized by Google

suos presentes et futuros a sententiis excommunicationis, a quibus iidem monachi per locorum ordinarios possunt, semel et pluries, quotiens fuerit oportunum, absolvere possint libere; aliqua constitutione in contrarium edita non obstante, ac injungere penitentias salutares. — Fiat hac vice R.

Item quod iidem abbates et eorum successores ac quilibet eorum a suis propriis confessoribus a similibus sententiis possint libere absolvi, etc., ut supra. — Fiat hac vice R.

Item eisdem abbatibus et omnibus aliis dicti ordinis concedere dignemini de gratia speciali, ut familiaribus suis domesticis, hospitibus, et peregrinis sacramentum Eucaristie possint libere ministrare in die Pasche, Penthecostes, Nativitatis Domini, et in articulo mortis constitutis, sine licentia proprii sacerdotis, constitutione domini Clementis quinti super hoc in contrarium edita in Viennensi concilio non obstante. — Possint exempti residentibus in eorum monasteriis, vel continue in eorum obsequiis insistentibus, salvo in aliis jure parochiali. R.

Item eisdem indulgere dignemini, quod collationes de cetero per Sanctitatem Vestram de officiis claustralibus suorum monasteriorum nulle sint, sed solum ad abbates ipsorum pertinere decernere dignemini de gratia speciali ; cum propter hujusmodi collationes multa dampna et scandala possent oriri, ex eo quod officia hujusmodi tenentes, ut in pluribus monachis claustralibus dictorum monasteriorum, vite necessaria ministrare tenentur.

Vel saltem innovare dignemini, quod constitutio domini Benedicti XII, in non solventibus debita necessaria pro victualibus monachorum inviolabiliter observetur ; non obstante suspensione aliqua per vos facta — Fiat hoc ultimum R.

Item abbatibus et singulis aliis religiosis dicti ordinis nunc viventibus, quod in mortis articulo possint eligere ydoneum confessorem qui eos possit absolvere a pena et culpa ut in forma.— Fiat in forma in mortis articulo. R.

Datum Avinione II nonas novembris anno nono.

Reg. Supplic. Clementis VI, t. 20, f. 166v.

Digitized by Google

LA QUESTION DE SIENNE

ET LA

POLITIQUE DU CARDINAL CARLO CARAFA [1]

(1556-1557.)

(Fin.)

Le duc de Guise entra en campagne sans prévenir ses alliés ; ce silence n'était pas sans causer des inquiétudes, car jusqu'à son arrivée tout restait en suspens, on n'osait prendre de résolution.

Le cardinal Carafa, qui avait quitté Venise le 11 janvier, s'était arrêté à Ferrare, pendant cinq ou six jours (2). Il y avait tenu des conférences « pour parler des affaires, où étaient Monseigneur le duc et le cardinal de Ferrare, monsieur de Fourquevaulx » et Dominique du Gabre, ambassadeur de France, à Venise. Celui-ci écrivait le 23 janvier que tout s'était passé « avec beaucoup de discours et bien peu de résolution : car la fin de tous nos conseils a esté d'attendre Monseig^r de Guise et luy depescher par diverses voyes messagers pour le haster de venir (3). » Et vers la même date, le 22, le duc de Ferrare s'étonnait de n'avoir pas de nouvelles de son gendre (4). Ce fut à ce moment qu'on fut informé de la prise de Valenza et de la marche en avant, vers Plaisance (5). Le 1er février, le duc de Guise faisait reposer ses troupes à Castel St-Jean, sur le territoire de Parme (6).

Il est curieux d'observer l'attitude des petits princes italiens en ce moment critique, surtout de ceux qui de cœur s'étaient ralliés au

---

1. Voir *Revue bénédictine*, janvier 1905, p. 15; avril, p. 206.

2. Il y arriva le 14 janvier. Voir Du Gabre au roi. De Ferrare, le 17 janvier 1557. Ed. Vitalis, p. 144.

3. Id., *op. cit.*, p. 145.

4. Il D. di Ferrara al D. di Paliano. Da Ferrara li 22 Gennaro 1557. Orig. : Bibl. Vatic., Barberini, lat., 5501, f. 49.

5. Du Gabre au card. de Tournon, le 23e de janvier. *Op. cit.*, p. 218.

6. François de Lorraine au duc de Parme. Du Castel S. Jehan ce premier jour de février 1557. Orig. : Parme. Arch. d'État. Carteg. farnesiano.

Digitized by Google

parti de l'empereur. On assiste en petit à la même comédie, qui s'était jouée en 1494, lorsque Charles VIII avait ouvert l'ère des invasions françaises en Italie. C'est partout la même terreur, le même emploi ingénieux de toutes les ressources de la diplomatie, pour vaincre par la duplicité un ennemi, auquel on ne peut résister par la force.

Le cardinal Carafa, qui s'était établi à Bologne comme dans un poste d'observation (1), s'efforçait de tirer de la situation tout le parti possible. Avant son départ de Venise, il avait envoyé aux Farnèse un homme de confiance, M. Tomaso, pour les mettre au courant de la situation (2), puis un autre, l'évêque de Città di Penna, par lequel ils avaient été informés plus pleinement « de la volonté de Notre Seigneur (3). »

Dès le 18 janvier, le cardinal Farnèse répondait « qu'ils ne manqueraient à aucun de leurs devoirs d'obéissance et de révérence envers Sa Sainteté et le Siège Apostolique (4). » Et le lendemain il annonçait que le duc, son frère, pour mieux exécuter les ordres « qu'il a reçus de V. Sr^ie de la part de Sa Sainteté, concernant le passage et le ravitaillement de l'armée française », se rendait à Plaisance pour faire les préparatifs nécessaires (5).

Les jours suivants, le cardinal continua cette correspondance, tenant son collègue au courant de la marche des troupes (6) : on ne pouvait être ni plus docile, ni plus prévenant. Le duc de Guise ne manqua pas de faire connaître toute sa satisfaction à Octave Farnèse ; de Castel Saint-Jean, à son entrée sur le territoire ducal, il lui écrivait : « A mon arrivée en cette ville ou est pour ceste heure ceste armée logée, je me suis bien apperceu des bonnes provisions qu'il vous a pleu y envoyer pour notre passaige... En quoy monsieur vous avez beaucoup faict pour le service de Sa Saincteté et du Roy... (7). »

1. Déjà le 20 janvier il écrit de Bologne au duc de Ferrare. Modène, Arch. d'État, Principi, Roma. B^a 59. — Il avait dû partir de Ferrare le 18. Cf. Gianfigliazzo, au duc de Florence. Di Roma alli 23 di Gennaro 1557. Orig. Florence, Mediceo 3276.

2. Card. Carafa al D. Ottavio. De Venetia alli 11 di Genaro 1557. Orig. : Parme, Arch. d'Etat, carteg. farnesiano. -- Ce Tomaso est sans doute Tomaso del Vecchio.

3. Card. Farnese al card. Caraffa legato. Di Parma a 18 di Genaro 1557. Orig, : Bibl. Vatic., Barberini, lat. t, 5074, f. 31.

4. *Eod. loc.*

5. Card. Farnese al card. Caraffa legato. Di Parma alli 19 di Genaro 1557. Orig. : *Eod. loc.*, f. 33.

6. Card. Farnese al card. Caraffa legato. Di Parma alli 4 di Febraro 1557. Orig. Bibl. Vatic., Barberini, *loc. cit.*, f. 45. — Item di Parma alli 9 di Febraro. Orig. : *Eod. loc.*, f. 51.

7. Francoys de Lorraine au duc de Parme. Du Castel S. Jehan ce premier jour de febvrier 1557. Orig. : Parme, *loc. cit.*

Digitized by Google

De son côté le cardinal Carafa exprimait au cardinal Farnèse « son plaisir infini » ; dans l'empressement des deux frères « il voyait un signe très certain de vos bonnes dispositions envers nous et de votre dévouement au Siège Apostolique (1). » Il n'allait pas toutefois jusqu'à se faire illusion : « Leurs réponses, écrivait-il au duc de Ferrare, sont excessivement bienveillantes ; s'ils font ce qu'ils promettent, il faudra être satisfait ; mais il est évident que leur plus grand désir est que tout se passe le plus secrètement possible, sous prétexte qu'un de leurs fils est entre les mains de l'empereur, et que la forteresse de Plaisance a une garnison impériale ; qu'ils fassent comme ils l'entendent, peu nous importe, pourvu qu'ils soient fidèles à leurs promesses de se conduire en bons vassaux de la sainte Église, en serviteurs de Notre Seigneur (2). » Dans la suite, des négociations dont on ne connait pas exactement l'objet se poursuivirent entre les Farnèse et le Saint-Siège (3). On devine quel en était le motif : ils étaient trop heureux de s'en être tirés à si bon compte, sans éveiller outre mesure les soupçons des Impériaux ; ils se renfermèrent dans une douteuse neutralité.

On trouve un écho des impressions de soulagement et de joie, qu'on éprouva à la cour de Parme dans une lettre, qu'écrivait le 10 mars, Franchino, évêque de Massa, l'un des agents des Farnèse à Rome, à Giovanni Domenico dell' Orsa, secrétaire du duc Octave : « Je me réjouis vivement de la satisfaction intime, de l'allégresse que doit éprouver à juste titre son Excellence, depuis que ces Français sont passés : en effet, elle s'est acquis les bonnes grâces de Sa Sainteté, et, en même temps, elle a évité tous les ennuis, que cet événement aurait pu occasionner... Elle a donc eu bien raison de célébrer si gaiement les fêtes du carnaval, comme vous m'avez écrit (4). »

---

1. Card. Carafa al D. di Parma. Di Bologna a 29 di Gennaro 1557. Orig. : *Ibid. loc.*

2. Il card. Carafa al duca di Ferrara. Di Bologna alli 20 di Gennaro 1557. Orig. Modene, Arch. d'État. Principi esteri, Roma, B. 59.

3. Les agents de ces négociations furent du côté du card. Carafa : Monsr Sera (card. Carafa au duc de Parme. Di Bologna alli V di Febraro 1557, Orig. : Parme, carteg. farnes.), Roberto Strozzi (card. Farnese au card. Carafa. Di Parma 9 Febraro 1557. Orig. Barberini, *loc. cit.*, f. 51). Bernardo Aldobrandini (card. Carafa au duc de Parme, di Reggio a 14 di Febraro 1557. Orig. Parme Carteg. farnesiano) : du côté des Farnèse Ascanio Celso. Cf, Vincenzo Buoncambi (agent des Farnèse à Rome) al D. di Parma. Di Roma l'ult° di Febb° 1557. Orig. Parme. *loc. cit.* — Un autre agent des Farnèse, Th. Giglio, écrit au cardinal le 3 avril 1557 (Orig.): « M. Ascanio partì hieri benissimo spedito per li tempi che corrono. » *Ibid. loc.* — Cf. B. Navagero au Sénat. Rome 20 février 1557. *Calend.*, *loc. cit.*, p. 961.

4. Franchino vesc° di Massa a Gio. Dom^co del' Orsa. Di Roma alli X di Marzo 1557. Orig. : Parme. *loc. cit.*

Digitized by Google

En continuant son chemin, l'armée de secours entrait sur le territoire du duc de Ferrare, un ami de la première heure, qui s'était compromis en embrassant le parti français, et s'y trouvait étroitement attaché par ses intérêts. Dans les derniers événements, il avait suivi avec inquiétude la marche des manœuvres du cardinal Carafa; plus que personne il avait poussé à l'ouverture des hostilités : une paix qui l'aurait livré aux mains de ses jaloux voisins, tout dévoués aux Impériaux, eût été pour lui la pire des éventualités. Son zèle n'avait donc pas besoin d'être réchauffé. Le cardinal Carafa prit soin seulement de le rassurer doucement sur ses intentions : à l'occasion du retour de Francesco Pacecho, il lui écrivait le 25 janvier : « Don Francesco Pacecho, qui est revenu de la cour du roi Philippe, désirait avoir une audience de N. S., mais Sa Sainteté, apprenant qu'il avait commission de négocier, non pas avec elle, mais avec le duc d'Albe, et puis le duc avec moi, n'a pas voulu le recevoir. Il est parti avec cette réponse. Votre Excellence peut en conclure combien N. S. reste ferme et constant dans ses résolutions (1). »

Ce fut dans les états de cet allié authentique, à Reggio, que le duc de Guise, le cardinal Carafa, le duc de Ferrare lui-même se rencontrèrent le 16 février. Après une cérémonie d'apparat, au cours de laquelle le duc de Guise remit à son beau-frère les insignes de général de la ligue, des conférences commencèrent, qui eurent tous les caractères d'un conseil de guerre (2).

Il semble qu'on ait à peine laissé transpirer quelque chose de ces négociations : du moins les documents contemporains sont très sobres de renseignements. Au dire de Pietro Nores, on aurait discuté la question de savoir de quel côté il fallait diriger les hostilités (3). On pouvait se tourner ou contre le Milanais, ou contre la Toscane, ou contre le royaume de Naples. La première solution était vivement appuyée par les ducs de Guise et de Ferrare : le Milanais était pour le moment dégarni de troupes, il était dans le voisinage du Piémont, où l'on serait appuyé par le maréchal de Brissac ; en s'en emparant, on priverait les Impériaux de leur base d'opérations et on mettrait à couvert les états du duc de Ferrare. Ces raisons si sérieuses se heurtèrent aux objections du cardinal Carafa ; selon lui, s'attarder dans le Milanais, c'était abandonner les États de l'Église à la merci du duc d'Albe.

1. Card. Carafa al D. di Ferrara. Di Bologna alli 25 di Gen^o 1557. : Modène. Arch. d'État. Principi. Roma. B^a 59.
2. Voir Duruy, *Op. cit.*, p. 217.
3. Pietro Nores, *Op. cit.*, p. 563 ss.

Digitized by Google

A en croire P. Norès, l'expédition contre la Toscane aurait été rejetée pour les mêmes motifs. Il est plus exact, je crois, de dire qu'on ne trancha pas la question et qu'on prit le parti d'en référer au pape. Le cardinal Carafa devait accueillir avec faveur une proposition, qui cadrait avec ses propres desseins et, plus qu'aucune autre, lui permettrait de les réaliser. Sur-le-champ il envoya à son oncle un de ses conseillers, l'évêque de Pola, et, en même temps, le bruit courut à Rome, que ce dernier venait « faire entendre à Sa Sainteté que dans les conférences de Reggio on avait résolu de faire l'entreprise de Toscane, celle du royaume présentant trop de difficultés (1). » L'ambassadeur florentin, effrayé, s'empresse d'informer son maître, et B. Navagero, de son côté, écrit que « de l'avis de beaucoup de personnes d'autorité, la venue du duc de Guise à Rome a pour objet, de représenter au pape les obstacles, qui s'opposent à l'expédition contre le royaume de Naples, expédition que le pape a particulièrement à cœur (2). » Le cardinal Farnèse reçoit de ses agents des informations absolument identiques (3). »

Ce qui donne plus de force à cette supposition, c'est qu'on voit aussitôt le duc de Guise acheminer son armée par la Romagne « cotoyant la Toscane de façon qu'elle tient toujours en crainte et suspens le duc de Florence », et l'y installer comme dans des quartiers, tandis que lui-même, accompagné du cardinal Carafa, prend la poste « pour s'en aller à Rome conférer avec le pape des entreprises où son armée doibt estre emploiée (4). » Personnellement le cardinal Carafa désirait qu'on fît retomber sur la Toscane tout le poids de la guerre ; mais, en homme prudent, il ne voulait pas prendre une pareille initiative, sans obtenir l'assentiment du pape, dont

---

1. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el dì 23 di Feb° 1557. Orig. : Florence Arch. d'État. Mediceo, t. 3276.

2. B. Navagero au Sénat. Rome, 20 février 1557. *Calendar... Loc. cit.*, p. 960.

3. Pacifico Arditi ad D. Fiorenza. Di Parma a 5 Marzo 1557. Orig. : Florence. Arch. d'État. Mediceo, t. 459. « De Francesi per non esser ancora comparse le lettere di Roma egli (le cardinal Farnese) non sa niente di più se non che erano fra Faenza e Forli, la cagione della loro tardanza in detto luogho dice essere, perche essendo iti il Car'. Carafa et Mons. di Guisa a Roma per dissuader il Papa della impresa di Napoli come troppo difficile et fuori di tempo, si aspetta la risolutione di S. Stà ... »

4. Du Gabre au roi. De Venise, ce 24° Febvrier 1556. *Op. cit.*, p. 155. Du Gabre avait assisté aux conférences de Reggio.

Il est d'usage de répéter qu'en venant en Italie, le duc de Guise aspirait à conquérir le royaume de Naples, sur lequel sa famille élevait certaines prétentions comme héritière de la maison d'Anjou : Duruy, sur la foi d'Henri Martin, admet cette manière de voir (*Op. cit.*, p. 218) et tout récemment H. Lemonnier, semble la reprendre à son compte. (*Histoire de France*, publiée sous la direction d'E. Lavisse, t. V, p. 167-68). A s'en tenir aux documents contemporains, il faudrait l'abandonner.

Digitized by Google

l'objectif avait toujours été le royaume de Naples (1). Sans doute il espérait le fléchir, en lui représentant que de la Toscane il serait facile de contenir le duc d'Albe, que ce projet rentrait dans les vues du général français, qui trouverait, à Montalcino, une puissante base d'opérations.

Le duc de Ferrare avait été consterné, en apprenant que, définitivement, on renonçait à l'expédition contre le Milanais : il se voyait abandonné à la merci des troupes allemandes, qui descendaient des Alpes ; de tous côtés il était environné de voisins jaloux et hostiles. Son zèle pour la ligue se refroidit, il renonça à suivre l'armée française, pour se consacrer tout entier à la défense de ses propres états (2). Son premier soin fut de se rendre à Venise pour mettre la Seigneurie au courant de la situation (3). Pendant le reste de la guerre, il restera en proie à des inquiétudes mortelles, ne cessant de se répandre en plaintes amères contre les alliés, qui l'abandonnent à ses propres forces (4). Cette quasi-défection était déjà un échec, on devait se préoccuper de prévenir des incidents aussi fâcheux : n'était-ce pas une raison de plus pour adopter le plan du duc de Guise, favorable à l'expédition de Toscane ?

Depuis longtemps Cosme de Médicis avait prévu le danger qui le menaçait : pour le détourner il imagina une intrigue, qui ajoute un épisode curieux aux mœurs politiques de ce temps-là. Depuis l'ouverture des hostilités, il avait affecté de déplorer la rupture des bons rapports entre le pape et Philippe II ; bien des fois il avait

1. Giac. Soranzo au Sénat. Paris, 6 mars 1557. *Calendar... Loc. cit.*, p. 967-68.

2. Cette défection du duc de Ferrare eut lieu d'ailleurs sans fracas. D'après Navagero, ce serait le pape qui lui aurait commandé de rester en arrière, pour contenir les Impériaux du Milanais. (B. Navagero au Sénat. Rome, 20 février 1557. *Calendar... Loc. cit.*, p. 959). Lui-même écrivait au cardinal Carafa, le 25 février : « Con la lettera di V. S. Illma ho ricevuto il breve che è piaciuto a S. Stà di scriverimi comandandomi di restare alle bande di quà per poter proveder a tutto ciò che occorrerà per sicurezza del stato della chiesia et mio, in che non mancarò di obedirla come è mio debito et desiderio di far in molto maggior cosa. — Al card. Carafa alli 27 Feb^o^ 1557. Minute : Modène. Arch. d'État. Carteg. Principi esteri. Roma. B^a^ 59. Le bref (orig.), auquel il est fait allusion, dans la même série. B^a^ 12.

3. Le voyage du duc de Ferrare à Venise donna lieu à de nombreux commentaires et excita de grandes défiances, surtout dans le camp français. Voir en particulier : Zephyri (agent des Farnèse) al D. di Parma. Da Venetia il dì 3 di Marzo 1557. Orig. : Parme. Cartag. farnesiano. — Id. 6 Marzo. Orig. *Eod. loc.*, surtout Il vesc^o^ d'Anglone al D. di Ferrara. Di Roma dì 20 Marzo 1557. Orig. : Modène. Arch. d'État. Carteg. Ambri all'estero. B^a^ 35. — Il est certain d'autre part que le pape avait approuvé cette démarche. Il Vesc^o^ d'Anglone. Di Roma li 27 Feb^o^ 1557. *Eod. loc.*

4. Dès le 18 mars le duc se plaint d'être abandonné par le pape. Cf. Il Duca al card. Carafa. Bibl. Vat. Barberini lat. 5701, f. 63. — Item, lettre du 6 avril, *eod. loc.*, f. 65. — Item B. Navagero au Sénat. Di Roma alli 27 Marzo 1557. Venise. Arch. d'État. Dispacci al Senato, t. 8, f. 152. — Item Il Vesc^o^ d'Anglone al D. di Ferrara. Roma, die XXX Martii 1557. Orig. : Modene. Arch. d'État. *Loc. cit.*

Digitized by Google

offert sa médiation entre les deux rivaux : avant et après la suspension d'armes, il avait observé cette même tactique et s'était ingénié à bien disposer en sa faveur l'esprit du pape. Celui-ci rendait hommage « à la bonne justice qu'il observe, à son zèle pour extirper les vices dans sa cité, à sa modestie et à sa révérence envers le Saint-Siège. » Il convenait qu'il était forcé de l'aimer comme un fils (1). De là à embrasser le parti de la ligue, il semblait, que, pour le duc, il n'y eût qu'un pas.

Déjà le 20 novembre, pendant que se négociait la suspension d'armes, le pape avait confié à Navagero, comme une chose certaine, que le duc de Florence lui-même allait se déclarer contre les Impériaux. « Car au bout du compte les Italiens sont les Italiens (2). » Ce grand secret ne tarda pas à être divulgué, et, au début de décembre, l'ambassadeur florentin à Rome recueillit certains bruits, qui couraient au sujet de dissentiments existant entre son maître et le roi d'Espagne. Celui-ci, disait-on, aurait voulu occuper la partie du territoire siennois dont le duc s'était emparé : de là un conflit aigu. Les choses en étaient à tel point, que le duc aurait écrit au pape qu'il était décidé à abandonner le parti impérial, dans le cas où les armées françaises viendraient en Italie. Gianfigliazzo transmit ces bruits à son maître, comme des racontars imaginés à dessein par Silvestre Aldobrandini (3). En réalité ils avaient un fondement. De tout temps la possession de Sienne avait été entre les deux princes l'occasion de difficultés ; à cette heure le duc de Florence semble avoir pris plaisir à en informer le public. A Venise, le cardinal Carafa en avait connaissance et il adressait au nonce de France « un pacquet dans lequel il y a une lettre inscripte du duc de Florence..... Le cardinal me l'a communiquée, écrit l'ambassadeur du Gabre, et me semble que vous verres par là que le dit Duc est en grand peine et n'est guères content des Impériaux et y verres aussi son discours et oppinion sur le fait de ceste guerre (4). »

Enfin en février, commence à se répandre une nouvelle qui déconcerte les prévisions des plus perspicaces. Le 6 février, l'ambassadeur

1. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el dì 19 di Dicembre 1556. Orig. : Florence. Mediceo, *loc. cit.*

2. Navagero au Sénat. Rome, 20 novembre 1556. *Calendar... loc. cit.*, p. 802. « Then approaching me... and putting his mouth to my ear, he said : « If you will show yourselves, be it known to you that the Duke of Florence likewise will declare himself ; the Italians in short are Italians. »

3. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el di X di Dicembre 1556. Orig. : Florence. Mediceo, *loc. cit.*

4. Du Gabre au Roy. De Venise, 5 janvier 1557. *Op. citat.*, p. 132.

Digitized by Google

de Ferrare à la cour de France écrit à son maître : « J'ai eu quelques instants d'entretien avec madame de Guise, fille de Votre Excellence, qui allait sortir avec la reine..... elle m'a dit en grande hâte et très confusément qu'il se traite, semble-t-il, quelque accord entre le roi et le duc de Florence. On ne sait pas comment, ni sur quelle base. Le roi donnerait sa fille aînée à un fils du dit duc ; on n'a pas pu me dire les conditions de cet arrangement (1). »

Quelques semaines plus tard, cette nouvelle sensationnelle faisait le tour des cours italiennes et devenait l'objet de toutes les conversations : « Les lettres qui viennent de Rome en parlent longuement, celles, qui arrivent de la cour du roi Philippe, montrent que là on a des soupçons, ce qui est plus fort c'est que les avis, provenant de la cour de France, affirment que l'accord est chose faite (2). » Le cardinal Farnèse, qui est ainsi informé, est sur le point d'envoyer un de ses gentilshommes au duc, pour savoir à quoi s'en tenir, et, bien que l'agent florentin lui répète qu'une pareille nouvelle est peu vraisemblable, il ne peut se libérer de tout soupçon (3). L'évêque Tornabuoni, à Bruxelles, a également fort affaire pour dissiper les inquiétudes : « On a écrit de France que le roi... a donné sa fille à Don Francesco, mon seigneur ; cette nouvelle vient d'Anvers, je n'en connais pas davantage l'origine. Mais je crois que les gens mal intentionnés cherchent à semer la défiance. Ce n'est pas la première fois : n'avaient-ils pas répandu le bruit, je ne sais quand, que Votre Excellence doit entrer dans la ligue avec le pape ? Mais grâce à Dieu, ces carottes ne prennent pas en cette cour, en dépit des bons jardiniers (4). »

En réalité, partout en Italie, à Milan (5), à Crémone (6), à Mantoue (7), à Venise (8), on parle publiquement de cette volte-face inattendue : on connaît même les conditions particulières du traité : le roi de France donne une de ses filles en mariage au fils aîné du duc, Don Francesco. Celui-ci, tant que la fille du roi n'aura pas

1. G. Alvarotti al D. di Ferrara. Di Parigi alli 6 Febraro 1557. Orig. : Modène Arch. d'État. Carteg. ltae Fma Arbroslena 33. Biic. 'r.
2. Pacifico Arditi al D. di Fiorenza. Di Parma a 5 Marzo, 1557. Orig. : Florence, Mediceo, t. 459.
3. *Eod. loc.*
4. Il vesc° Tornabuoni al D. di Fiorenza. Di Brusselles li XXIIII di Febbraio 1557. Orig. : *Eod. loc.*, t. 4320.
5. Di Parma a 5 Marzo 1557. Pacifico Arditi al D. di Fiorenza. Orig. : Florence, Mediceo, *loc. cit.*, t. 459.
6. *Eod. loc.*
7. *Eod. loc.* Di Parma il 7 di Marzo 1557. Orig.
8. Du Gabre. Du 23e de février 1557. *Op. cit.*, p. 224.

Digitized by Google

atteint l'âge nubile, sera élevé en France, l'enfant, au contraire, sera amenée à Florence. Le duc paie 300.000 écus, Sienne est rendue à la liberté, en restant toutefois sous la protection du pape et de l'Église. Piombino et l'île d'Elbe seront remis entre les mains du roi, comme garanties de l'exécution du traité (1).

Aussi longtemps que cela fut possible, le duc de Florence évita de prendre parti : au cours du mois de décembre, on recueille seulement l'expression des vœux et des espérances de Paul IV, on ne trouve pas trace de négociations suivies. Seulement dans les premiers jours de janvier 1557, quand il n'était guère plus possible de conserver des doutes sur l'intervention armée de la France, le pape faisait savoir à Henri II qu'il serait possible de gagner à la cause commune, Cosme de Médicis. Il amorça la combinaison, il la favorisa autant qu'il était en lui (2), les négociations furent engagées directement entre le duc et le roi de France, par l'intermédiaire du cardinal de Tournon (3). Henri II ne se dissimulait pas que le duc de Florence « avait plus d'une fois donné cause à la France d'estre grandement indignée pour l'ayde, faveur et assistance qu'il avait donnée aux Impériaulx ses ennemis. » Néanmoins, sur la recommandation de Paul IV, il prit la proposition au sérieux et confia à Charles de Marillac, archevêque de Vienne, l'un des diplomates les plus expérimentés de la cour de France, le soin de mener la négociation à bon terme.

Il faut croire que toutes ces démarches se firent dans le plus grand secret, car Navagero, ordinairement si bien renseigné, semble n'en rien savoir : seulement le 20 février, il fait allusion à la venue de l'archevêque de Vienne et à sa mission. Et il a bien soin d'ajouter que l'ambassadeur florentin, lorsqu'on l'interroge sur ce sujet, se met à rire, et déclare qu'il n'y a rien de vrai dans tous ces racontars.

Marillac, parti en même temps que le duc de Guise, emportait une instruction, où était tracée la ligne de conduite, qu'il aurait à suivre : il assista aux conférences de Reggio, y exposa les désirs de son maître et fut approuvé unanimement : le cardinal Carafa lui-même était obligé de convenir, pour ne pas se trahir, que l'alliance du duc de Florence dans les circonstances actuelles était souverainement

1. Lettre citée de Pacifico Arditi du 7 mars.

2. « Le Roy ayant entendu... que le pape désirait grandement que le duc de Florence entrast en la saincte ligue et fust du party du Roy, a bien voulu depescher monsieur de Marillac... » « Instruction à l'archevêque de Vienne s'en allant ambassadeur à Rome. » Citée par P. de Vaissière, *Charles de Marillac, ambassadeur et homme politique... 1510-1560.* — Paris, 1896.

3. Giac. Soranzo au Sénat. Paris, 6 février 1557. *Calendar... loc. cit.*, p. 942-943.

Digitized by Google

désirable. Quelques jours plus tard, il revit le diplomate français à Bologne, et eut bien soin de lui faire remarquer que, si par hasard ces négociations venaient à échouer, il était d'avis « que les premiers efforts de l'armée des alliés tombassent sur le Médicis. » Et en cela, il redevenait lui-même (1).

Le 23 février, précédant le cardinal et le duc de Guise, Marillac arrivait à Rome, et, le 25, il était reçu en audience par le pape. Celui-ci, on se le rappelle, avait été mis au courant des résolutions prises à Reggio par l'évêque de Pola : l'agent de Carafa avait dû faire des allusions à la possibilité d'un abandon, au moins temporaire, des projets formés contre le royaume de Naples, et ces nouvelles avaient sans doute excité les défiances du pape (2). Dans sa réponse aux propositions de Marillac, il garda une réserve, qui étonna et déconcerta l'envoyé français (3). Toutefois, cette hésitation fut de courte durée : on peut croire, qu'aveuglé par sa haine contre les Espagnols, il n'apercevait pas dans cette négociation les difficultés, les impossibilités qu'entrevoyait déjà Marillac : puisque les Vénitiens ne voulaient pas se prononcer, pourquoi ne pas accepter loyalement le concours du duc de Florence (4) ?

D'accord avec le diplomate français, il envoya à Cosme de Médicis, Francesco Villa, gentilhomme ferrarais (5).

Villa devait sonder le rusé florentin, « scavoir le fons de son intention (6) », et encore le sommer d'embrasser le parti du pape, ou de se déclarer neutre (7).

Il était de retour à Rome le 11 mars (8) ; dès le 6, Cosme écrivait au pape une lettre pleine de révérence, pour le remercier des communications, que lui avait transmises Villa. Il aurait voulu aller porter lui-même sa réponse aux pieds de Sa Sainteté ; comme il en était empêché, il chargeait de ce soin l'évêque de Cortone, « membre

1. Sur tous ces points, voir P. de Vaissière, *op. cit.*, p. 310 ss. — Dans son appréciation de la politique générale du card. Carafa, l'auteur suit Duruy. Toutefois il comble une lacune en racontant ces négociations avec le duc de Médicis, auxquelles Duruy consacre seulement quelques lignes. *Op. cit.*, p. 223.

2. V. ci-dessus, p. 402.

3. *Op. cit.*, p. 314.

4. B. Navagero au Sénat. Rome, 27 février 1557. *Calendar... loc. citat.*, p. 963.

5. P. de Vaissière, s'appuyant sur une lettre de Marillac, adopte le 25 février comme date du départ de Villa, *op. cit.*, p. 316.

6. P. de Vaissière, *op. cit.*, p. 315.

7. Pacifico Arditi al D. di Fiorenza. Di Parma a dì X di Marzo 1557. Orig. : Florence, Mediceo, *loc. cit.*, t. 459.

8. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 13 Marzo 1558. Venise, Arch. d'Etat. Dispacci al Senato, *loc. cit.*, f. 143v. — de Vaissière donne la date du 16 mars et dit qu'il vint en compagnie de l'évêque de Cortone. Or, on sait que celui-ci, avant le 16, s'était occupé d'obtenir la libération du secrétaire Concini.

Digitized by Google

de son conseil secret [1]. » Ce dernier en effet, arrivait à Rome, le 13 mars [2].

Il est superflu de faire remarquer, que ces négociations coïncidaient avec les conférences de Reggio, avec l'établissement de l'armée française dans la Romagne, d'où elle semblait n'attendre qu'un ordre pour envahir la Toscane, avec l'arrivée du duc de Guise et du cardinal Carafa à Rome. Le duc de Florence laissait se propager sans protestation le bruit de sa conversion au parti français, il engageait publiquement des négociations amicales avec le Saint-Siège : n'était-ce pas assez pour écarter de ses états l'invasion, pour gagner l'âme impressionnable de Paul IV ?

Pendant que se jouait cette comédie, le duc de Guise et le cardinal Carafa franchissaient presque en une seule étape la distance de Bologne à Rome. Ils ne s'arrêtèrent qu'à Pesaro, pour rendre visite au duc d'Urbin. L'entrevue fut courte et cordiale [3] : le duc s'était montré jusqu'alors fidèle vassal, dès le début de la guerre il avait envoyé à Rome un corps de troupes sous le commandement d'Aurelio Frégoso. Toutefois, sous les paroles pleines de confiance, qui furent échangées en cette entrevue, on aurait pu déjà, sans doute, démêler des indices de mécontentement.

*
* *

Le 2 mars 1557, le duc de Guise et le cardinal Carafa firent leur entrée à Rome : elle fut très solennelle. Les deux personnages ayant à leurs côtés le duc de Paliano et le maréchal Strozzi arrivèrent par la porte du Peuple : ils furent salués par l'artillerie du château St-Ange et, descendus de cheval au palais du Vatican, ils allèrent aussitôt baiser les pieds du pape, qui les reçut dans sa chambre. Le duc de Guise fut logé dans les appartements du cardinal Carafa, spécialement aménagés pour la circonstance [4].

Quelques jours après, le 7 mars, dans l'église St-Pierre, il conférait solennellement l'ordre de St-Michel au duc de Paliano et à Paolo Giordano Orsini. Le soir du même jour, le pape lui donnait à lui et à ses compagnons une audience publique, et, dans un long discours, il exprimait sa reconnaissance envers le roi de France, sans

1. Al papa de 6 di Marzo 1557. Da Firenze. Registre orig. : Florence, Mediceo, *loc. cit.*, t. 325.

2. Lettre citée de B. Navagero du 13 mars. « Questa matina è gionto il vesc° di Tortona (sic). »

3. Il D. d'Urbino al D. di Piacenza e Parma. Di Pesaro alli 28 Febraro 1557. Orig. : Parme, Arch. d'Etat. Carteg. farnesiano.

4. Il vesc° d'Anglone al D. di Ferrara. Di Roma, die III Martii 1557. Orig. : Modène, Arch. d'État. Carteg. Amb^ri all' estero. Roma. B. 35.

Digitized by Google

oublier de faire une énumération des services rendus à l'Église dans le passé par les Rois Très Chrétiens (1).

Ce bel accord ne dura pas longtemps, ou plutôt il était déjà compromis. Les questions d'argent, de ravitaillement et de tactique, des promesses qu'on n'observait pas, des déceptions de tout genre, des conflits personnels ou des soupçons, tout fut bientôt matière à querelles et à récriminations. Le duc de Ferrare réclamait une pension que le pape lui avait promise ; le duc de Guise, en dépit des protestations, refusait qu'on la prélevât sur le dépôt d'argent, qui formait le fonds commun des ressources des alliés (2). On avait envoyé à Florence, Francesco Villa qui était considéré comme « un homme du roi » ; le duc se plaignait qu'on eût pris cette initiative avant son arrivée, attendu qu'il n'espérait rien du Florentin « sinon des paroles générales (3). » Le cardinal Carafa, lors de sa légation en France, avait assuré, comme une chose certaine, qu'aussitôt après l'arrivée d'une armée française en Italie, le pape ferait une promotion de cardinaux composée d'hommes entièrement dévoués aux intérêts français, au besoin désignés par le roi ; et voilà que le pape dans le consistoire du 15 mars trompait toutes les espérances de Henri II (4). Le même cardinal avait promis qu'on remettrait au duc de Guise deux places de sûreté, Ancone et Cività Vecchia ; aujourd'hui il protestait que jamais il n'avait été question de rien de pareil (5). Le duc de Guise insistait pour conduire son armée en Toscane ; Paul IV s'opiniâtrait dans ses projets contre Naples (6). L'argent manquait : le 30 mars, le duc de Guise en était encore à réclamer la solde de ses soldats pour les mois de février et de mars, et le marquis de Montebello, désespéré, craignait de les voir se débander (7). Le service de ravitaillement n'était pas mieux assuré. Le cardinal se plaignait de tout le monde, à commencer par le pape, et tout le monde était mécontent du cardinal, de « ce diabolique Carafa (8) », pour employer les expressions de l'ambassadeur de Ferrare.

1. Id. Di Roma 7 Marzo 1557. Orig. : *Eod. loc.*

2. Id. Di Roma 6 Marzo 1557. Orig. : *Eod. loc.* Et passim dans la correspondance de l'ambassadeur durant cette période : par ex., 27 mars.

3. Id. même lettre du 6 mars.

4. César Brancatio au card. Carafa. Dalla Frattea Milon li dì quattro d'Aprile 1557 : Rome, Arch. d'État. *Archivio criminale*, t. 55, f. 87v-91.

5. *Idem.*

6. Du Gabre au duc de Guise. De Venise ce 16 mars 1557, *Op. cit.*, p. 166. — It. Giov. Batta Arrivabene al Card. Farnèse. Di Genova il dì 27 di Marzo 1557. Orig. : Parme Arch. d'État. Carteg. farnes.

7. Il vesc° d'Anglone al D. di Ferrara. Di Roma die 30 Martii 1557 — et 29 Marzo, Orig. : Modène, *loc. cit.*

8. Lettre citée du 29 mars.

Digitized by Google

A son arrivée à Rome, en effet, Carafa avait éprouvé de vives déceptions : durant son absence, ses frères et ses ennemis avaient usé de leur influence sur l'esprit du pape pour contrarier ses projets (1), on peut croire que les négociations engagées avec Florence étaient leur œuvre. Et maintenant, c'était à se demander s'il n'avait pas perdu son influence toute puissante : « En beaucoup de concessions, qu'il se promettait de Sa Sainteté, écrit l'évêque d'Anglone, il ne retrouve plus le terrain bien préparé, mais au contraire très difficile : c'est à en désespérer (2). » L'inflexibilité de Paul IV dans la question de la promotion des cardinaux, son refus de modifier les plans de guerre en abandonnant, au moins provisoirement, l'expédition de Naples, l'extrême facilité avec laquelle il avait accueilli les avances de Cosme de Médicis, son intransigeance enfin si différente de la souple habileté du cardinal étaient autant de raisons qui avaient contribué à rompre la bonne harmonie. Qu'on y ajoute la disgrâce éclatante de Silvestre Aldobrandini, le plus sûr instrument de la politique antiflorentine, et le plus intime conseiller de Carafa depuis la mort de Mgr della Casa. « Le cardinal n'aurait jamais dû quitter le pape, disaient ses meilleurs amis, et ils le suppliaient de profiter de la leçon, de ne plus s'éloigner à l'avenir (3). »

D'autre part, l'attitude des princes italiens commençait à devenir inquiétante : la république de Venise se renfermait de plus en plus dans sa prudente politique d'abstention (4), les Farnèse suivaient le même exemple, sans toutefois dissimuler leurs sympathies impérialistes (5), le duc d'Urbino croyait avoir assez fait en envoyant au début de la guerre un contingent de troupes. Son capitaine Aurélio Frégoso, mécontent du cardinal Carafa, avait abandonné l'armée pon-

1. Il vesc° d'Anglone al D. di Ferrara. Di Roma 31 Marzo 1557. Orig. : *loc. cit.* « Il Duca di Paliano insieme con il restante della casa Carafa si trova mal sodisfatto del p^to Cardinale et fa molte volte contra S. S. R^ma ufficii con S. S^tà per sbatterlo et abbassarlo, essendo divenuto tanto superbo che non cura ne fratelli ne persona viva. »

2. Il vesc° d'Anglone al D. di Ferrara. Di Roma di 6 Marzo 1557. Orig. : Modène. Arch. d'État, *loc. cit.* — Le pape était allé jusqu'à faire entendre à son neveu, en public, que s'il l'avait élevé, il pouvait bien aussi l'abaisser. Voir lettre de Navagero du 12 mars 1557. Calendar... *loc. cit.*, p. 970-72. — On comprend combien Carafa devait sentir la nécessité de procéder avec plus de prudence que jamais.

3. Idem : lettre du 7 mars. *Eod. loc.* — Sur la disgrâce de Silv. Aldobrandini. Voir du même surtout la lettre citée du 6 mars, et Gianfigliazzo, lettres du 6 et du 10 mars, *loc. cit.* ; B. Navagero, lettre du 12 mars. *Calendar... loc. cit.*, p. 970.

4. Deliberazioni 1556-57. Senato, die XX Martii all' Amb^or à Roma. Reg. orig. : Venise, Arch. d'État, 1, R. 70, f. 75. — Malgré les protestations du pape la Seigneurie accorde libre passage aux troupes allemandes envoyées au secours du duc d'Albe. Voir Motion made in the senate... for a letter to B. Navagero... *Calendar... loc. cit.*, p. 969.

5. Pacifico Arditi al D. di Fiorenza. Di Parma il 21 di Marzo 1557. Orig. : Florence, Mediceo, *loc. cit.*, t. 459.

Digitized by Google

tificale pour combattre sous les ordres du duc de Guise. Indice beaucoup plus inquiétant, Philippe II tentait des démarches auprès du duc lui-même, pour le gagner à sa cause (1). Quant au duc de Ferrare, on a vu qu'il avait renoncé à ses prérogatives de général des armées de la ligue, pour veiller à la sûreté de son État ; son frère, Don Francesco, l'avait remplacé dans les rangs des alliés. A la cour de France on ne lui pardonnait pas ses plaintes incessantes, ses réclamations d'argent, ses démarches secrètes à Venise (2).

A ce moment toute l'attention était tournée vers le duc de Florence : son intérêt lui commandait de laisser croire encore à sa conversion française, de prolonger ses intrigues, du moins aussi longtemps que l'armée française, stationnée en Romagne, resterait une menace pour ses États (3). C'est dans ce but, qu'au lieu de répondre directement aux propositions de Villa, il avait envoyé à Rome l'évêque de Cortone pour négocier.

« Et alors, écrit Marillac, nous avons quasi plus tost sceu la fin de cette practique de Florence que le commencement ». Reçu aussitôt en audience par le Saint-Père et le cardinal Carafa, le représentant du duc déclara en effet, « n'avoir aulcung pouvoir ny charge de traicter. » Il venait seulement pour exprimer au Saint-Siège la vive reconnaissance, que le duc lui garderait de ses avances. Mais les propositions faites par les alliés étaient « trop grandement importantes », pour que Cosme les acceptât ou les refusât sans plus de réflexion. Il demandait à délibérer. Réponse dérisoire et perfide : « car combien que ce duc ne fasse mention aultrement d'estre ennemy, ses œuvres sans parler tesmoignent assez de ce qu'il a sur le cueur (4). »

En effet, un événement imprévu venait de mettre à découvert les intrigues du Florentin. Avant même l'arrivée de l'évêque de

---

1. Il vesc° Tornabuoni al D. di Fiorenza. Di Bruxelles alli 28 di Feb° 1557. Orig. : *loc. cit.*, t. 4320. (Classée par erreur à la fin de décembre 1556).

2. Il vesc° d'Anglone al D. di Ferrara. Di Roma di 4 Aprile 1557. : Orig. : *loc. cit.* — Et surtout G. Alvarotti al Sr Prencipe di Ferrara. Della Frattea Milon alli 28 d'Aprile 1557. Orig. : Modène, *eod. loc.* Francia, B^a 33. « Mons. Connestabile ha fatto hoggi meco una grandissima querela in nome del re dei modi tenuti dal Sr Duca padre di V. Ecc^a et mio signore dall' arrivo di Mons. Ecc^mo di Guisa insino à quest' hora... »

3. Le 20 mars un agent des Farnèse à Venise, « Il Pero », écrit à son maître en plaisantant : « I Francesi par che habbiano trovato molto buono alloggiamento in Romagna poiche tanto vi sono stati et stanno per quello che quà si dice... » Parme. Arch. d'Etat, Carteg. farnes. Orig.

4. P. de Vaissière. *Op. cit.*, p. 319-320.

Digitized by Google

Cortone, on avait arrêté à Palo un agent du duc (1), chargé d'une mission auprès du duc d'Albe (2) : c'était ce secrétaire Bartolomeo Concini, homme de confiance de Cosme « qui intervient dans toutes les affaires d'État (3). » Le navire où il se trouvait avait fait naufrage à Santa Marinella, à cinq milles de Cività Vecchia. Lui, avait pu se sauver à la nage et gagner la plage.

On l'avait emprisonné au château St-Ange et on espérait bien arracher quelques renseignements intéressants à ce personnage, qui connaissait à fond les relations politiques existant entre le duc de Florence et de roi d'Espagne (4). Le cardinal Carafa alla le voir dans sa prison et eut avec lui de longs entretiens (5).

Il faut croire qu'on ne put alors relever contre lui aucune charge sérieuse, car, au bout de quelques jours, à la demande de l'évêque de Cortone, il fut rendu à la liberté (6).

Toutefois avant même de pouvoir sortir de Rome, il était de nouveau arrêté et reconduit au château St-Ange (7).

Les versions admises par les ambassadeurs résidant à Rome sur les causes de cette seconde arrestation ne s'accordent pas de tout point. A en croire l'évêque d'Anglone, aussitôt après sa libération, Concini avait envoyé en secret plusieurs de ses gens faire des recherches le long de la plage, et s'assurer que les flots n'y avaient pas rapporté les dépêches et autres papiers, qu'il avait jetés dans la mer au moment du naufrage. Ces recherches avaient attiré l'attention, et il se trouva que les précieux papiers tombèrent entre les mains d'un juif qui les livra au cardinal Carafa (8).

B. Navagero rapporte qu'on avait mis la main à la fois sur la

---

1. Sur les circonstances du naufrage et de l'arrestation V. Gianfigliazzo al D. di Ferrara addì 5 Marzo 1557. Reg. Orig. : Florence, Arch. d'État, *loc. cit.*, t. 3471. — Dans le principe le pape avait ordonné la mise en liberté du prisonnier ; mais Concini, au lieu de se faire connaître, avait cherché à fuir, ce qui avait excité les soupçons. *Loc. cit.*

2. Il D. di Fiorenza al D. d'Alba di 16 di Marzo 1557 : « piu giorni sono che io spedì 'l Concino in riposta di quanto in nome di quella mi spesse F° di Varra... » Il lui fait tenir la réponse « poiche il Concino per la sua mala sorte è ito atraverso nela piagia romana. » Reg. Orig. : Florence, *loc. cit.*, t. 325, f. 69.

3. Il vesc° d'Anglone al D. di Ferrara. Di Roma 9 di Marzo 1557. Orig. : Modène, *loc. cit.*

4. Il vesc° d'Anglone al D. di Ferrara. Di Roma 9 Marzo 1557. Orig. : Modène, Arch. d'Etat, *loc. cit.*

5. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 13 Marzo 1557 : Venise, Arch. d'État. Dispacci al Senato. *Loc. cit.*, f. 143v.

6. Idem. Di Roma alli 16 Marzo 1557. *Eod. loc.*, f. 144v.

7. Voir un récit détaillé de cette seconde arrestation dans une lettre collective de l'évêque de Cortone et de Gianfigliazzo du 16 mars. Orig. : Florence. Arch. d'Etat. *Eod. loc.*, t. 3276.

8. 1. Il Vesc° d'Anglone al D. Ferrara. Da Roma delli 17 Marzo 1557. Orig. : Modène, *loc. cit.*

Digitized by Google

dépêche originale jetée à la mer et sur une copie, que Concini avait rédigée de mémoire, après sa sortie de prison : d'après lui, c'était cette dernière copie, qui avait été livrée par un juif (1).

Tout le monde s'accordait pour dire que ces papiers contenaient des révélations extrêmement compromettantes : Cosme de Médicis engageait le duc d'Albe à attaquer l'État ecclésiastique par la Marche ; dès qu'il se présenterait devant Ancône, la place lui serait livrée. Il citait le nom du traître, un certain Joachim Guasconi, florentin. De plus il promettait d'amuser le pape avec des paroles, et, dans le cas où on envahirait le royaume de Naples, de prendre de son côté une attitude menaçante, d'ouvrir lui aussi les hostilités (2). Le cardinal Carafa dans ses lettres au nonce de France confirme ces renseignements (3).

Sur l'heure on envoya des renforts à Ancône et on ordonna l'arrestation de Joachim Guasconi. Quant à Concini on l'accabla d'interrogatoires et d'examens, accompagnés de la torture. L'ambassadeur vénitien note, comme un détail digne de remarque, que le cardinal Carafa visita le prisonnier à deux reprises, après son arrestation, qu'il alla le trouver dans sa prison, seul et en grand secret, et que ces visites furent extrêmement longues (4).

Qu'on juge de l'embarras du duc de Florence : dans les détails les bruits qui circulaient pouvaient être exagérés ou inexacts, dans le fond ils n'étaient que trop vrais. C'est alors que, comprenant la nécessité de se rattacher à Philippe II, de s'assurer sa protection, il mit fin aux doutes et aux équivoques qui depuis près de deux mois s'étaient formés autour de son nom. Dès le 6 mars, du Gabre écrivait de Venise : « On parle icy de la praticque du Duc de Florence comme si elle estoit du tout excluse. M'ayant on asseuré que le Perre alla hier en Seigneurie avec lettres et commission pour dire que son maistre n'en avoit jamais ouy parler et s'esbahissait fort d'où estoit venu ce bruict ; de Rome on m'escrit aussi qu'il n'en fault experer rien qui vaille. De sorte que je ne voudrais de bon cœur qu'il n'en eust jamais été mention, ou que l'on eust laissé mener cella au Pape sans y mettre rien du Roy ni de sa réputation.... (5) » Aux Farnèse Cosme de Médicis faisait dire qu'il ne savait pas où

1. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 20 Marzo 1557. Venise. Arch. d'Etat, *Loc. cit.*, f. 148v-149.
2. Dépêches de B. Navagero et de l'évêque d'Anglone déja citées.
3. Card. Carafa a Cæsar Brancatio. Di Roma li 28 Marzo 1557. Copie : Turin. Arch. d'État. Raccolta Mongardino, t. 112, f. 57.
4. Même dépêche de Navagero du 20 mars.
5. Du Gabre au card. de Tournon. De Venise ce 6e de mars 1557. *Op. cit.*, p. 160.

Digitized by Google

ce bruit avait eu son origine (1) ; et dans les lettres venues de Bruxelles, si on le tenait encore comme moitié français, beaucoup étaient d'avis que tout cela était un stratagème « *per dar intertenemento et pastura* (2). »

Enfin au duc d'Albe, qui se plaignait de ne pas recevoir de nouvelles (3), Cosme écrivait, le 16 mars, dans des termes qui ne laissaient aucun doute sur ses intentions : « Il y a déjà plusieurs jours que je vous ai dépêché Concini pour répondre à ce que Francesco di Varra est venu m'exposer en votre nom. A la même date j'ai envoyé Don Louis à la cour avec des lettres : je veux espérer que Votre Excellence a été mise au courant de tout cela. Puisque pour son malheur Concini a échoué sur la plage romaine, j'aviserai à vous renseigner sur ce qui est arrivé depuis..... Vous aurez entendu dire qu'à l'époque où à mon insu et sans qu'on m'en eût dit une parole, les Français répandaient le bruit, à travers toute l'Italie, que mon fils D. Francesco devait épouser une fille du Roi... arriva ici Villa, envoyé par le pape et muni d'un bref qui l'accréditait. Il me dit en beaux termes le bien que me voulait le pape, m'exhortant non seulement à oublier les haines passées, mais à consentir à une union de ma maison avec la maison de France..... Je remerciai sans donner d'autre réponse, sinon que j'enverrais un personnage exprès pour baiser les pieds de Sa Béatitude ; en cela a consisté la mission de l'évêque de Cortone. De tout cela on a été avisé à la cour de Sa Majesté (4). »

De leur côté les ministres florentins à Rome multipliaient les efforts, pour sortir du mauvais pas, dans lequel on se trouvait. Sans tenir compte des accusations, qui publiquement étaient alléguées pour motiver l'emprisonnement de Concini, Gianfigliazzo résolut de faire une enquête personnelle afin de s'assurer du bien fondé de ces accusations. Il fit interroger par des amis sûrs le juif qui était censé avoir livré les lettres : celui-ci raconta que, le 14 mars au soir, il avait trouvé, auprès du pont Santa Maria, un paquet contenant une vingtaine de lettres. Il le ramassa, mais il avait à peine fait quelques

1. Pacifico Arditi al D. di Fiorenza. Di Parma a 10 di Marzo 1557. Orig. : Florence, Mediceo, *loc. cit.*, t. 459.

2. Zephyro al D. di Parma e Piacenza. Da Venetia il dì 14 Marzo 1557. Orig. : Parme. Arch. d'État. Carteg. farnes.

3. « Con muy gran desseo estoy de ver carta de V. Exª poiche ha dias che no tengo ninguna... » El Duque de Alva al D. de Fiorenza. Dè Napoles a XXI de Março 1557. Orig. : Florence, Mediceo, *loc. cit.*, t. 4074.

4. Al Duca d'Alba de 16 dì Marzo 1557. Reg. Orig. : *Eod. loc.*, t. 325, f. 69. — Le 21 mars Cosme écrivait encore au duc d'Albe : « Se Franzzessi (sic) vorran' molestar toscana si spera che di la sapran far in modo che sene abino a pentir. » *Eod. loc.*, f. 71.

Digitized by Google

pas qu'un certain Paul Merciaio le lui prit, parcourut les lettres et les emporta. Le juif, à grands cris, réclama son bien, une vive discussion s'en suivit, au cours de laquelle un officier de l'armée pontificale intervint, s'empara du paquet de lettres et le porta au cardinal Carafa. On consola le juif en lui donnant à souper, un bon lit pour la nuit, et en lui annonçant que ses lettres étaient entre les mains du pape. — L'ambassadeur, en rapportant au duc de Florence le résultat de son enquête, faisait remarquer que « vraisemblablement quelque personne mal intentionnée, mécontente des bonnes relations qui existaient entre Notre Seigneur et Votre Excellence, avait imaginé ce tour (1)..... »

Dans une autre lettre du 23 mars, il disait : « cette affaire nous est grandement à cœur, comme on peut le penser, nous en avons un très grand déplaisir, mais nous conservons l'espoir que N. S. ayant reconnu l'innocence prendra les mesures convenables (2). »

Quelques jours plus tard, on touchait au terme : « Cette conspiration d'Ancône, dont on parlait tant, s'en est allée en fumée (3). » Et le premier avril, commentant la libération de Concino que Paul IV avait accordée la veille « con tanta amorevolezza », il écrivait : « Le pape a montré qu'il ne voulait pas tenir compte de cet incident, mais qu'il avait à cœur de reprendre l'affaire du mariage pour donner satisfaction à V. E. Cela me parait être un excès de libéralité... Et quant à moi je persiste à croire que la nécessité les oblige à suivre cette politique de dissimulation..... Si vous ne promettez pas d'observer la neutralité, ils ne pourront jamais être parfaitement tranquilles..... Rester en Romagne consume leurs ressources, battre en retraite serait une honte, envahir la Toscane parait bien difficile, étant données les forces de V. E. L'expédition contre Naples est donc considérée comme le meilleur parti à prendre, d'autant plus que pour le moment l'humeur du pape c'est Naples, et non pas la Toscane. Sa Sainteté entend disposer de l'armée, dans toute la mesure où le roi lui a laissé cette faculté. Il n'a pas été possible de La détromper et en présence d'une pareille obstination il a bien fallu se résigner à diriger l'expédition contre le royaume (4). »

1. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Addì di Marzo 1557. Registre, Florence, *loc. cit.*, t. 3171. La dépêche, bien que comprise dans le registre original, n'est pas datée. Elle est insérée entre une lettre du 23 mars et une autre du 27.

2. Idem. Addì 23 di Marzo 1557. *Eod. loc.*

3. Idem. Di Roma el dì 27 di Marzo 1557. Orig. *Eod. loc.*, t. 3276.

4. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Roma p^mo di Aprile 1557. Orig. Florence, *loc. cit.*, t. 3284.

Digitized by Google

« *L'humor del Papa è Napoli per hora et non Toscana.* » Toute l'explication de la libération de Concini est là. Cette fois encore le cardinal n'avait pas pu gagner son oncle à ses projets et c'était pour sa politique un très grave échec : pour ne pas pousser à bout le pape, il se voyait obligé d'adopter une ligne de conduite, qui était en pleine opposition avec ses plans personnels.

La libération de Concini causa une stupéfaction générale. L'évêque d'Anglone ne savait quelle explication proposer à son maître. « On croit que le duc de Guise lui-même ne connaît pas l'affaire entièrement, ni les causes de cette libération si prompte. Aujourd'hui l'ambassadeur de Florence a présenté à Sa Sainteté une lettre de son maître, et le pape l'a reçu avec beaucoup de bienveillance..... Nous ne savons comment expliquer cette attitude: peut-être espèrent-ils gagner le duc et lui arracher la promesse de ne pas prendre les armes contre l'État de l'Église. Néanmoins on croit que Sa Sainteté sera la dupe de cette affaire et que le duc ne prendra conseil que de ses intérêts (1). »

Le 3 avril l'évêque de Cortone et Concini reprenaient le chemin de Florence (2), ils devaient présenter à leur maître un bref qui lui donnait toute satisfaction. « J'ai appris avec le plus grand plaisir, répondit-il au pape, tout ce que Votre Sainteté, dans sa bienveillance, a dit et a fait pour moi (3). »

En réalité les résultats de ces négociations dépassaient toutes les espérances du rusé politique. Non seulement il écartait de ses états la menace d'une invasion française, mais il sortait de cette aventure plus ami du pape qu'auparavant. Et cette amitié devenait pour lui un levier puissant, au moyen duquel il pouvait se flatter d'exciter les défiances de Philippe II, de lui arracher de nouvelles faveurs, peut-

---

1. Il Vesc° d'Anglone al D. di Ferrara. Roma a 10 d'Aprile 1557. Orig. Modène. *loc. cit.*

2. Idem. Roma 3 Aprile 1557. Orig. *Eod. loc.*

3. Al papa de 8 di Aprile 1557. Da Firenze. Reg. Orig. : Florence, *loc. citat.*, t. 325, f. 74. Ce fut le cardinal Carafa qui se chargea de répondre à la lettre du duc de Florence : il le remerciait d'avoir témoigné « el buon animo, che la tiene in verso N. S. et questa santa sede » et il espérait qu'il lui serait donné « che io la possa servire come è l'animo mio, che allhora cognoscera per prova essere vero non solo questo mio desiderio, ma ancora l'animo di S. Stà rimasto satisfatissimo del Eccellenza Vostra si come ha potuto intendere da Monsignore di Cortona... » On ne pouvait se plier avec plus de souplesse aux exigences des circonstances : les deux rivaux faisaient assaut de dissimulation et de fourberie. Il y avait entre eux si peu de confiance que, pendant que le duc de Guise se dirigeait vers le royaume de Naples par les Marches, on crut nécessaire de laisser un corps de troupes commandé par Strozzi sur les frontières de la Toscane pour observer les mouvements du duc de Médicis. — Card. Carafa al D. di Fiorenza. Di Roma alli 15 d'Aprile 1557. Orig. : Florence, Mediceo. *loc. cit.*, t. 3724.

Digitized by Google

être l'abandon de cette ville de Sienne qu'il guettait depuis si longtemps.

***

Au milieu de ces intrigues, on devine quels étaient l'embarras et le découragement du duc de Guise : de tous côtés il ne voyait que des ennemis, il pouvait même douter de la sincérité de ceux qui l'avaient appelé comme un sauveur (1). Il resta à Rome tout le mois de mars et une partie du mois d'avril, faisant valoir ses revendications, repoussant des exigences qui lui paraissaient injustifiées, demandant beaucoup et obtenant peu (2). Depuis février son armée piétinait sur place dans la Romagne et souffrait de tous les inconvénients de l'inaction : chaque mois il fallait compter sur une dépense de 50.000 écus (3). Au contraire les Impériaux profitaient de ces longs délais pour augmenter leurs effectifs : à la fin de mars on annonçait de Venise que leurs forces étaient supérieures aux forces françaises, et le cardinal Farnèse était d'avis que, si la cause impérialiste subissait un échec, il le faudrait attribuer, non pas au défaut de troupes et de ressources, mais à l'inexpérience des chefs (4).

Le 28 mars, le cardinal Carafa écrivait au nonce à la cour de France que, toutes les difficultés avec le duc de Guise étant aplanies, le moment était venu d'entrer en campagne (5). En réalité le général français ne rejoignit son armée que le 10 avril, presque un mois après l'avoir quittée. Avant son départ de Rome, il avait pris soin de dépêcher au roi un de ses officiers, M. de Carnavalet, pour lui rendre compte de ses négociations et des difficultés qu'il avait rencontrées (6).

---

1. C'est ici que se place la rupture du card. Carafa avec son ancien confident, le duc de Somma. Celui-ci avait dit au C. de Guise « che S. E. avertissi a non andar tanto tirato con questi signori perche li potrebbe mettere in dispiazere e che potrebbe esser causa di farli accordare con li Imperiali, perche sapeva che erano fatte loro grandi offerte per accordarli... » Le cardinal l'apprit et en fit de très vifs reproches au duc de Somma : d'où une rupture complète. — Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma p^mo d'Aprile 1557. Orig. : Florence, *loc. cit.*, t. 3284.

2. Voir entre autres : Giov. Batta. Arrivabene al card. Farnese. Di Genova il dì 27 di Marzo 1557. Orig. : Parme, Arch. d'Etat. Carteg. farnesiano. — Item. Il vesc^e d'Anglone, al D. di Ferrara. Di Roma die 27 Martii 1557. Orig. : Modène, Arch. d'Etat, *loc. cit.*

3. Il Pero al card. Farnese. Da Venetia li 20 di Marzo 1557. Orig. : Parme, *loc. cit.* — Du Gabre au roi. De Venize le 4, le 11 et le 20 mars. *Op. cit.*, p. 159, 227 et 229. — Id. au duc de Guise, le 29 mars. *Eod. loc.*, p. 230.

4. Pacifico Arditi al D. di Fiorenza. Di Parma il 21 di Marzo 1557. Orig. : Florence, *loc. cit.*, t. 459.

5. Card. Carafa à César Brancatio. Di Roma li 28 di Marzo 1557. Copie. Turin, Arch. d'Etat. Raccolta Mongardino, t. 112, f. 57-59.

6. *Eod. loco.* — Item Gianfigliazzo al D. di F[illegible]enza addì 10 d'Aprile 1557. Reg. Orig. : Florence, *loc. cit.*, t. 3471.

Digitized by Google

On peut lire dans Duruy (1) le récit de la courte campagne de l'armée française dans les Marches : elle dura un peu plus d'un mois et se termina par un échec lamentable, devant la petite place de Civitella. Après un siège de plusieurs semaines, on tenta vainement de l'emporter d'assaut et on donna au duc d'Albe le temps d'accourir à son secours. Nous ne reviendrons pas sur ces faits.

Le général français, découragé, malade, aigri par des querelles personnelles avec le duc de Montebello, second frère du cardinal Carafa (2), battit en retraite et revint établir ses quartiers en Romagne. « Il temporisait sur les confins en l'estat de l'Esglise, pour la grande prière que lui en faisait le duc de Paliano, afin qu'on ne laissast toute la Marque et la Romagna au prède de l'ennemy (3).»

*
* *

Pendant que le duc de Guise tentait d'envahir le royaume de Naples par les Marches, le cardinal Carafa cherchait à renouer ses intrigues avec les Impériaux. Suspect au duc de Guise, au duc de Ferrare et à ses frères, contrarié dans ses plans par la volonté impérieuse du pape d'autant plus tenace qu'elle était plus contredite, il voyait le terrain s'effondrer sous ses pas ; il s'effrayait, comme d'une grave imprudence, d'avoir pris ouvertement parti pour la France. Et comme par instinct il revenait à sa politique de dissimulation et de bascule, qui consistait à faire acheter au plus haut prix possible, au prix de Sienne, l'abandon et la dissolution de la ligue franco-papale. Par un raffinement d'habileté, il se servit surtout du duc de Florence pour renouer ces négociations.

Le moment semblait favorable: Paul IV, fort indisposé par l'attitude du duc de Guise, commençait à entrevoir l'avenir sous un jour fort sombre : si la France venait à l'abandonner, il resterait à la merci de ses ennemis. « Je l'ai trouvé, écrivait l'ambassadeur de Florence, qui se préoccupe quelque peu de ses intérêts, chose qu'il n'a pas faite jusqu'à présent (4). » Plus facilement que par le passé il

1. *Op. cit.*, p. 225 ss.

2. Il Vesc° d'Anglone al D. di Ferrara. Da Roma a 8 di Maggio 1557. Orig.: Modène, Arch. d'État. *loc. cit.*

3. Du Gabre au roi. De Venise ce premier jour de juing 1557. *Op. cit.*, p. 248.

4. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 8 Maggio 1557 : Venise, Arch. d'Etat. Dispacci al Senato, *loc. cit.*, f. 166v-167. — Il rapporte une conversation de son secrétaire avec l'ambassadeur de Florence.

La Seigneurie répondait à l'ambassadeur, le 22 mai : « ...gratissimo n'è stato sopra ogn'altra cosa haver inteso nel confidente raggionamcuto ch' el Pontefice havea havuto con voi, la bona dispositione di S. Stà al' accordo... » Deliberazioni. Senato. 1. R. 70. f. 85v ; Venise, Arch. d'Etat. Il convient toutefois de remarquer que Paul IV, tout en ex-

Digitized by Google

semblait se familiariser avec la perspective d'une paix nécessaire. Il refusait seulement de traiter avec le duc d'Albe, et se plaignait — à tort sans doute — que le roi d'Espagne n'eut jamais cherché à entrer en relations avec lui, pour traiter cette affaire de la paix (1).

Bientôt le cardinal Carafa mettait une fois de plus en activité les influences qui pouvaient travailler efficacement au rétablissement de la paix : les cardinaux impérialistes, la Seigneurie de Venise, le duc de Florence.

Le 8 mai, le cardinal Morone écrivait au cardinal Polus, qu'à son avis, il fallait envoyer à Rome, comme négociateur, un grand personnage, autre que le duc d'Albe : il aurait chance de provoquer un accord. La première condition serait que le roi d'Espagne reconnût ses torts envers le Saint-Siège et fît acte d'obéissance envers le Père commun des fidèles. Le plénipotentiaire devrait avoir en même temps autorité pour régler, d'accord avec le duc de Florence, l'affaire de Sienne, et ménager avec les Français une suspension d'armes, qui serait le prélude de la paix définitive. Il attachait une extrême importance à la solution de cette question de Sienne : « Comme ce territoire, disait-il, est occupé en partie par les Français, en partie par l'empereur, et en partie par le duc de Florence, ce sera pour l'Italie une occasion de guerres sans fin (2). »

La Seigneurie de Venise renouait ses pratiques de paix surtout à la cour de Bruxelles, par l'intermédiaire de ses ambassadeurs (3). Quant à Cosme de Médicis, il semble avoir dépensé en cette circonstance une grande activité : il multipliait alors les démarches pour obtenir la cession définitive de Sienne (4), et à la veille d'atteindre ainsi au but de ses ambitions, il avait intérêt à se donner le beau rôle de conciliateur. Il calculait également, qu'une fois l'armée du duc de Guise retournée au delà des Alpes, et le pape réconcilié avec

---

primant son désir de la paix, maintenait toujours des conditions très dures, sans laquelles il estimait que la dignité du Saint-Siège ne serait pas sauve. Il n'arrivait pas non plus à dominer encore sa haine contre les Espagnols, contre Charles-Quint et son fils, et, pour tout dire, il n'envisageait une réconciliation avec l'Espagne que comme une nécessité pénible, presque déshonorante. V. correspondance de Navagero à cette époque, passim.

1. Lettre citée de B. Navagero du 8 mai.

2. Card. Morone al card. Polo. Di Roma alli 8 di Maggio 1557. Orig. : Arch. Vatic. 64, t. 32, f. 223-224.

3. Die 14 Maii — Die 22 Maii 1557 : all'Ambasciatore à Roma. Deliberazioni 1556-1557. Senato 1. R. 70. f. 83v-84 et 85v: Venise, Arch. d'Etat.

4. Il Vesc° d'Anglone al D. di Ferrare. Roma 15 Maggio. Orig. : Modène, Arch. d'Etat, *loc. cit.*

5. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 24 aprile 1557 : Venise, Arch. d'Etat. Dispacci al Senato. *loc. cit.*, f. 164. — Item. Zephyro al D. di Parma. Da Venetia alli 28 Aprile. Orig. : Parme. Carteg. farnes.

Digitized by Google

l'empereur, il lui serait très facile de s'emparer des territoires occupés dans le Siennois par les Français (1).

Au surplus les événements se précipitaient : plus que jamais la situation générale semblait faire de la paix une solution nécessaire. Le cardinal Carafa ne trouvait même pas le temps d'entamer ses intrigues et de contrebalancer celles du duc de Florence. Sans parler du manque d'entente, des graves dissentiments qui existaient entre les alliés, de l'insuffisance de leurs ressources, on apprenait que le duc d'Albe recevait de nouveaux renforts (2); les frères du cardinal étaient partisans déclarés d'un accord (3), enfin la nouvelle de l'échec devant Civitella, parvenue à Rome le 22 mai, renversait les meilleures espérances (4).

L'inquiétude devint de l'angoisse, quand on apprit, au commencement de juin, que le duc de Guise avait ordre du roi de rentrer en France avec son armée, sauf à donner au pape des satisfactions convenables (5).

Au début du mois de mai, le roi, sans doute sur les instances du duc de Guise, avait envoyé au camp français un de ses gentilshommes, M. de la Chapelle, avec mission de faire une enquête, d'une part sur les nombreuses plaintes qu'on lui avait adressées contre le duc, d'autre part sur les obstacles qu'on avait mis à l'exécution de sa mission et qui auraient été cause de ses longues pertes de temps (6).

Il faut croire que les résultats de cette enquête avaient été peu favorables aux ministres du pape. Toujours est-il que, dans les premiers jours de juin, la nouvelle du départ de l'armée française, apportée à Rome par le maréchal Strozzi, faisait l'objet de tous les commentaires. Au dire de l'ambassadeur français, le duc partait parce que le gouvernement du pape, prétendait-il, n'avait tenu aucun de ses engagements. Le cardinal Carafa, au contraire, protestait qu'il eût été heureux si on avait usé envers lui de la même fidélité, dont il avait donné l'exemple envers les autres (7). Son irritation était au comble et aussi son embarras.

1. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 5 Giugno 1557. Venise, Arch. d'État. Dispacci al Senato. T. 9, f. 41.

2. Vincenzo Buoncambi al D. di Parma. Di Roma a li 15 di Maggio 1557. Orig.: Parme. Carteg. farnes.

3. B. Navagero au Sénat. Rome, 22 Mai. *Calendar... loc. cit.*, p. 1109.

4. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 27 Febbraro, et 13 Marzo 1557 : *loc. cit.* t. 8, f. 135v et 144.

5. Navagero al Senato. Di Roma alli 2 Giugno 1557 ; Venise, Arch. d'État. Dispacci al Senato, t. 9, f. 33.

6. B. Navagero al Senato. Di Roma al primo Maggio 1557 : *Loc. cit.*, t. 8, f. 165.

7. Il Vesc° d'Anglone al D. di Ferrara. Roma, die 5 Junii 1557. Orig.: Modène, Arch. d'État, *loc. cit.*

Digitized by Google

L'homme de la situation fut le maréchal Strozzi. Nul plus que lui n'avait contribué à engager la France dans cette querelle. Ennemi personnel du duc de Florence, il étendait sa haine au parti impérialiste tout entier. Dans les circonstances présentes, on ne pouvait trouver un négociateur plus sûr ni plus convaincu. Le 3 juin, il retourna au camp français avec mission de s'assurer des dispositions du duc de Guise et, autant que possible, d'apaiser son ressentiment (1).

Cet incident n'avait pas ralenti les négociations commencées en vue de la paix, tant s'en faut. On sentait fort bien que, si le roi de France persistait dans sa résolution, les États pontificaux seraient abandonnés sans défense à la merci des troupes du duc d'Albe. Dans l'entourage du pape les hommes sensés ne manquaient pas, qui déclaraient tout haut « qu'un accord seul pouvait prévenir les maux qui menaçaient (2). » On annonçait comme prochaine l'arrivée à Rome de Placido di Sanguine chargé de négocier la paix (3) et le pape priait les Vénitiens de continuer leurs bons offices auprès de Philippe II (4) ; les cardinaux impérialistes — en particulier Pacecho et Carpi (5), — redoublaient d'efforts.

Toutefois, il faut bien le dire, la défiance accompagnait et dominait toutes ces démarches : Philippe II ne se faisait aucune illusion et déclarait à l'ambassadeur florentin que le pape en faisant des avances « se laissait conduire par la crainte, bien plus que par le zèle ou le désir de la paix », qu'il y était acculé « en constatant que ses desseins aboutissaient à des résultats tout opposés à ceux qu'il avait voulus (6). »

Entre temps le maréchal Strozzi était de retour du camp français. Il avait fait valoir au duc de Guise des arguments, qui, sans être nouveaux, conservaient leur efficacité : le départ de l'armée mettrait le pape dans la nécessité de signer la paix et on savait combien il en était sollicité par les ministres impériaux : désormais serait consacrée la prépondérance de Philippe II en Italie. De plus, ce départ serait un échec, et un échec qui, atteignant personnellement le duc, causerait une satisfaction infinie à certains personnages de la cour

1. Gianfigliazzo al D. di Fiorenza. Di Roma el dì 5 di Giugno 1557. Orig. : Florence Mediceo, *loc. cit.*, t. 3277.
2. B. Navagero au Sénat : Lettre citée du 2 juin.
3. Gianfigliazzo au duc de Florence. Lettre citée du 5 juin.
4. Deliberazioni... *loc. cit.*, f. 97v. Die XII Junii 1557. All' ambasciatore in Roma.
5. Il vescovo d'Anglone al D. di Ferrara. Da Roma alli 12 Giugno. Orig. : Modène, *loc. cit.*
6. Il vescovo Tornabuoni al D. di Fiorenza. Di Londra li 9 di Giugno. Orig. : Florence, *loc. cit.*, t. 4320.

Digitized by Google

de France, dont les vœux constants ont été que cette expédition aille à revers *(che tal impresa vadi a rovescio)* (1).

Cette allusion au connétable de Montmorency et à son parti était bien faite pour toucher la fibre sensible du chef de la famille de Guise. Il écrivait peu après à du Gabre qu'il en était « à veoir si nostre ligue continuera ou non (2) », ce qui signifiait qu'il acceptait que le maréchal Strozzi allât à la cour de France rendre compte de la situation.

Le maréchal partit de Rome le 15 juin (3), et le 17 il s'embarquait à Cività Vecchia (4). Il emmenait avec lui le jeune marquis de Cavi, fils unique du duc de Paliano, dont le roi avait exigé la présence à sa cour, comme gage de la fidélité des Carafa (5).

En même temps, le cardinal de Tournon qui, à la suite de dissentiments avec le pape, avait quitté Rome, et s'était retiré dans le Vénétin (6), reparaissait sur la scène. Il avait été sollicité par le cardinal Carafa d'user de son influence auprès des ministres du roi, pour obtenir que le duc de Guise n'abandonnât pas le Pontife, du moins qu'il lui laissât le temps de prendre ses mesures de défense (7). Il fit plus qu'on ne lui demandait : il se rendit en personne à Ancône et y eut une entrevue avec les ducs de Guise et de Paliano. En même temps, il donnait à entendre que, si autrefois il avait estimé que la rupture de la trêve était contraire aux intérêts du roi, il jugeait que les hostilités une fois entamées, on ne pouvait abandonner le Siège Apostolique : il y allait de l'honneur du roi (8).

Et à mesure que les chances d'une réconciliation avec la France augmentaient on voyait de nouveau baisser le zèle du cardinal Carafa pour la paix. Encore une fois, il se raccrochait à ses anciennes espérances. A l'ambassadeur de Ferrare, qui lui transmet les inquiétudes et les soupçons de son maître, il proteste qu'il n'est nullement

---

1. Il vescovo d'Anglone al D. di Ferrara. Di Roma delli 14 Giugno. Orig. : Modène, *loc. cit.*

2. Du Gabre au duc de Guise. De Venise ce XIIe jour de Juin 1557. *Op. cit.*, p. 253.

3. Il vescovo d'Anglone al D. di Ferrara. Roma die 15 Junii 1557. Orig. : Modène, *loc. cit.*

4. Pietro Strozzi al card. Caraffa. Di Civita Vechia li 17 di Giugno 1557. Orig. p. m. : Bibl. Vatic., Barberini, lat. 5706, f. 262.

5. *Eod. loc.* — Son départ pour la cour était déjà décidé au début d'avril, avant le commencement de la campagne du duc de Guise dans le royaume. Cf. Il vescovo d'Anglone. Roma die 5 Aprilis 1557. Orig. : Modène, *loc. cit.*

6. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 20 Giugno 1556. Venise. Dispacci al Senato. Roma, t. 7, f. 209v-210.

7. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 5 Giugno 1557, *loc. cit.*, t. 9, f. 41.

8. Idem. Di Roma alli 19 Giugno : *loc. cit.*, f. 58. — Item. Vincenzo Buoncambi al D. di Parma. Di Roma a li 19 di Giugno 1557. Orig. : Parme, Carteg. farnes.

Digitized by Google

question d'accord (1). A l'ambassadeur florentin qui continue les négociations commencées, il ne répond plus que par des déclarations générales. Et Gianfigliazzo en concluait qu'avant de prendre une décision, on attendait la réponse que Strozzi rapporterait de France (2).

C'est dans ces circonstances, au moment où il entrevoyait l'espoir de reprendre avec quelque chance de sursis ses anciens projets, que le cardinal Carafa apprit que le duc de Florence entrait en possession de l'État de Sienne, comme feudataire de Philippe II. Le 25 juin, l'ambassadeur florentin lui en apporta la nouvelle (3), et le 3 juillet suivant, l'acte d'investiture fut signé par Cosme et le représentant du roi d'Espagne, Jean de Figueroa (4). Le cardinal dissimula son dépit, mais avec plus d'ardeur que jamais, il prépara le triomphe de ce dernier effort, qu'il espérait du duc de Guise (5).

*
* *

Quel serait le résultat des négociations du maréchal Strozzi ? On attendait avec anxiété la solution qu'il apporterait.

Le maréchal était arrivé à Compiègne, où se trouvait la cour, le 1er juillet. Le connétable s'étudia à le combler de caresses, le roi et la reine lui firent l'accueil le plus bienveillant et, en dépit d'une certaine froideur témoignée par plusieurs personnages (6), il obtint, au dire du cardinal de Lorraine, « tout ce qu'il demandait en faveur de Sa Béatitude (7). »

Et de fait, avant même qu'il fût de retour, on vit arriver à Rome un envoyé du roi, M. de Noailles, qui après un court arrêt, se rendit directement au camp du duc de Guise : il portait à celui-ci, disait-on,

---

1. Il vescovo d'Anglone al D. di Ferrara. Di Roma alli 19 Giugno 1557. Orig. : Modène, *loc. cit.*

2. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 26 Giugno 1557 : Venise. Dispacci... t. 9, f. 62v-63. — Idem : Di Roma all' ultimo Luglio. *Eod. loco*, f. 99.

Sur les négociations de l'ambassadeur florentin. Cf. Navagero Lettres au Sénat, fin juin et commencement de juillet, en particulier 6 juillet. *Calendar... loc. cit.*, p. 1202.

3. Il vescovo d'Anglone al D. di Ferrara. Da Roma a 26 Giugno 1557. Orig. : Modène, *loc. cit.*

4. Du Mont. *Corps universel diplomatique du droit des gens*, t. V, P. I, p. 10 : Stipulatione dell' investitura di Siena del re Filippo al D. Cosimo di Medici...

5. On comptait beaucoup sur l'arrivée de 3000 suisses, que l'évêque de Terracine avait recrutés récemment. Ils entrèrent à Rome, le 19 juillet. — Il vescovo di Terracina al card. Carafa. Di Bada li 10 d'Aprile 1557. Orig. : Bibl. Vatic., Barberini, lat. 5716, f. 159. — Item. B. Navagero au Sénat. Rome 20 juillet. *Calendar... loc. cit.*, p. 1225.

6. G. Alvarotti al D. di Ferrara. Di Compiègne alli 3 di Luglio 1557. Orig. : Modène, Arch. d'Etat, *loc. cit.* Francia, Ba 33.

7. Le card. de Lorraine au pape. D'Offemont a li 9 di Luglio 1557. Orig. : Bibl. Vatic., Barberini, lat. 5710, f. 108.

Digitized by Google

l'ordre de rester en Italie au service du pape, et de plus la promesse qu'on lui enverrait des troupes, de l'argent et tout ce qui serait nécessaire (1). Le maréchal lui-même débarquait à Cività Vecchia, le 30 juillet, et le soir du même jour, était à Rome (2). Le résultat de ses négociations dépassait toutes les espérances des ministres du pape : le commissaire général Bartolomeo di Bénévento affirmait à Navagero qu'il avait apporté une contribution de 500.000 écus (3), et le cardinal Carafa, qui avait retrouvé toute son humeur belliqueuse, lui confirmait que le roi avait donné ordre au duc de Guise, de rester en Italie aussi longtemps que le pape l'exigerait (4).

La donation de Sienne au duc de Florence, en réveillant les jalousies de Henri II et surtout de Catherine de Médicis, avait sans doute beaucoup contribué à déterminer cette bonne volonté.

Sans perdre de temps, Paul IV adressa un bref au duc de Guise pour l'inviter à faire avancer son armée vers Rome (5). En effet, malgré les succès diplomatiques du maréchal Strozzi, la situation générale restait très inquiétante. Depuis la levée du siège de Civitella le duc d'Albe et surtout Marc Antonio Colonna n'étaient pas restés inactifs : à la tête de nombreux renforts, ils avaient à leur tour envahi les États pontificaux. Le 27 juillet, une bataille sanglante s'était engagée entre Valmonte et Segni, et les Suisses nouvellement enrôlés au service du pape avaient été mis en pièces. Les vainqueurs avaient livré la petite ville de Segni à un pillage horrible. De l'armée pontificale il ne restait que des débris : aucun obstacle ne semblait s'opposer à la marche des vainqueurs sur Rome (6).

On comprend dans ces circonstances combien le concours de l'armée française devenait indispensable. Répondant à l'invitation du pape, le duc de Guise, bien que malade, se mit aussitôt en marche : le 17 août le maréchal Strozzi et le duc de Paliano partaient de Rome et allaient le rencontrer à Spolète. Ils devaient être ses lieutenants dans le commandement de l'armée (7). A Macerata on tint

1. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 21 Luglio 1557: Venise. Dispacci... t. 9, f. 91.

2. Idem. Di Roma all' ultimo di Luglio 1557 : *Eod. loc.*, f. 97v.

3. Navagero au Sénat : Lettre citée du 31 juillet 1557.

4. *Eod. loco.* — Item. Giacomo Soranzo au Sénat. Compiègne, 15 juillet. *Calendar... loc. cit.*, p. 1215.

5. Il vescovo di Anglone al D. di Ferrara. Di Roma a li 17 d'Agosto 1557. Orig. : Modène, *loc. cit.*

6. B. Navagero au Sénat. Rome, 28 Juillet et lettres suivantes. *Calendar ... loc. cit.*, p. 1232.

7. Vincenzo Buoncambi al D. di Parma. Di Roma a li 7 d'Agosto 1557. Orig. : Parme, Arch. d'État, Carteg. farnes.

Digitized by Google

un conseil de guerre. Contrairement à toute attente, Strozzi, dans cette réunion, se serait fait l'interprète des partisans de la paix : il aurait insisté sur l'impuissance où se trouvait le Saint-Siège de remplir ses engagements, et confessé qu'on n'avait plus à Rome ni argent, ni approvisionnements. Par un renversement des rôles, le duc de Guise se serait au contraire prononcé énergiquement pour la continuation des hostilités, en faisant remarquer que, dans les circonstances présentes, une entente du pape avec le roi d'Espagne serait nuisible aux intérêts de son maître. Le maréchal aurait renouvelé des instances semblables auprès du pape lui-même, mais il se serait heurté à une fin de non recevoir des plus catégoriques. Bernardo Navagero, qui s'est fait l'écho de ces renseignements, les tenait d'une personne d'autorité (1) : et on peut se demander s'ils ne révèlent pas un dernier effort fait par le maréchal, d'accord avec le cardinal Carafa, pour transporter le théâtre de la guerre du royaume de Naples en Toscane. C'est une conjecture qui aurait besoin d'être confirmée par de nouveaux documents (2).

Quoi qu'il en soit, ce fut à ce moment, pendant que l'armée française s'avançait vers Rome, qu'on reçut avis de la défaite de St-Quentin. Ce fut comme un coup de foudre. Le cardinal Carafa attendit pour en faire part au pape, d'avoir reçu une confirmation officielle du duc de Guise : cette confirmation arriva le 24 août. Le duc faisait savoir, en même temps, qu'il avait ordre de ramener ses troupes en France dans le plus bref délai (3).

Le maréchal Strozzi et le duc de Paliano retournèrent auprès du duc de Guise, avec mission de s'enquérir des conditions particulières dans lesquelles aurait lieu le départ de l'armée, au besoin d'insister pour obtenir qu'on n'abandonnât pas complètement le pontife à la merci de ses ennemis, qu'on lui laissât le temps d'engager, sous la protection d'une force armée imposante, des négociations de paix qui ne seraient pas un aveu complet d'impuissance.

1. B. Navagero al Senato. Di Roma alli 17 Agosto 1557. Venise, Arch. d'État, *loc. cit.*, t. 9, f. 120.

2. Le 14 août Gianfigliazzo disait au secrétaire de Navagero : « Questi (les ministres du pape) pensano che le chimere di Piero Strozzi siano per haver luogo e s'ingannano, perche mi scrive il Duca che non sarà trovato sprovisto. » — Idem. Di Roma alli 14 Agosto : *Eod. loco.*, f. 118v.

3. Idem Di Roma alli 24 Agosto 1557, *Eod. loco.*, f. 129. — Item. Il vescovo d'Anglone al D. di Ferrara. Orig. : *loc. cit.* Cette dernière dépêche publiée par Malaguzzi. La battaglia di S. Quintino e le relazioni fra la reale casa di Savoia e il Piemonte e la casa d'Este.

On commet ordinairement des confusions au sujet des circonstances dans lesquelles fut rappelée l'armée du D. de Guise. Voir H. Lemonnier, *Op. cit.*, t. V, p. 168. Le désastre de St-Quintin fut bien la cause de ce rappel.

Digitized by Google

Les deux envoyés rencontrèrent le général français et son armée à Terni ; les assurances, qu'ils obtinrent, n'étaient qu'à moitié rassurantes. Le duc de Guise, que le roi rappelait en toute hâte, irait à Rome prendre congé de Sa Sainteté : il comptait s'embarquer, aussitôt après, à Cività Vecchia. Son frère, le duc d'Aumale, resterait avec l'armée encore dix ou douze jours, puis prendrait la voie des Grisons pour retourner en France. Ce délai avait pour but de permettre à Sa Sainteté de régler, de la manière la plus avantageuse, la situation de son État : « On ne peut pas espérer que le duc fasse quelque chose de plus », ajoutaient les négociateurs (1).

En réalité, le duc de Guise arriva à Rome le 31 août (2) et y resta jusqu'au 14 septembre (3). Cinq jours après, le duc d'Albe faisait une entrée solennelle, accompagné par le cardinal Carafa : c'était le soir, chaque fenêtre avait son illumination (ogni finestra haveva il lume). Il venait se jeter aux pieds de Paul IV et faire la dernière démarche d'une réconciliation définitive (4).

Il ne rentre pas dans notre sujet d'étudier la suite des négociations, qui aboutirent à la signature de la capitulation de Cavi (5). Les concessions obtenues furent considérables, si l'on tient compte de la situation critique, presque désespérée, dans laquelle se trouvait le Saint-Siège ; elles furent très mesquines si on les mesure aux appétits et aux ambitions de Carafa. Philippe II, en réalité, exigeait la restitution de Paliano et promettait une compensation. Cette promesse pouvait paraître très incertaine, dans la bouche d'un homme tel que Philippe II. Qu'était-elle, en comparaison de la possession assurée de l'État de Sienne ?

Le 16 août, le cardinal Carafa écrivait au duc de Florence pour le remercier de lui avoir donné avis officiel de la concession de Sienne (6). Il se réjouissait de cet accroissement de puissance, l'assurant que son bonheur lui tenait infiniment à cœur, et il priait Dieu

1. Lettre collective du D. de Paliano et de P. Strozzi au card. Carafa. Da Terni alli di Agosto 1557, Orig.: Bibl. Vatic. Barberini lat. 5706, f. 264.

On a oublié d'ajouter le quantième du mois ; il faut choisir entre le 24 août, date à laquelle la confirmation de la défaite de St-Quentin arriva à Rome et le 31 août, jour de l'arrivée du duc de Guise à Rome.

2. Navagero au Sénat. Rome, 31 août 1557. *Calendar... loc. cit.*, p. 1270.

3. Idem. Rome, 13 septembre. *Calendar... loc. cit.*, p. 1311.

4. Antonio Babbi (secrétaire de Gianfigliazzo) al D. di Fiorenza. In Roma il dì 20 di Settembre 1557. Orig. : Florence, Arch. d'État, *loc. cit.*, t. 3277. — Sur la réaction espagnole qui suivit la conclusion de la paix de Cavi voir notre article : *La nouvelle de la prise de Calais à Rome.* Dans les *Annales de Saint-Louis des Français.* 1905, f° 3.

5. V. G. Coggiola. *Op. cit.*

6. Quelques jours auparavant Cosme de Médicis avait envoyé un ambassadeur à Rome pour annoncer officiellement à Paul IV son entrée en possession de Sienne : Il Vescovo di Anglone al D. di Ferrara. Da Roma delli 11 Agosto 1557. Orig: Florence, Mediceo, t. 3724.

Digitized by Google

que le reste de l'Italie si travaillée fût également rétabli sous le gouvernement de ses princes italiens (1). Ce trait piquant clotûre dignement cette comédie et témoigne de la souplesse de l'habile intrigant. Mais entre les lignes sans doute, Cosme de Médicis sut y lire la déception et les regrets de son malheureux rival.

Cet aperçu sur les dessous de la politique romaine, durant les années 1556 et 1557, permettra sans doute de distinguer plus nettement les différents courants, entre lesquels se partageaient les personnages influents à la cour pontificale. La paix même au prix de la liberté, la libération de l'Italie même au prix d'une guerre à outrance, la poursuite d'intérêts de famille même au prix des intérêts les plus sacrés de l'Église, tels sont les trois termes vers lesquels s'orientent les efforts, auxquels tendent les aspirations — nous entendons parler uniquement de la politique. Ces aspirations sont plus ou moins pures, plus ou moins exclusives, mais elles représentent les préoccupations dominantes. Et si l'on demande quel point de vue l'a emporté, il faudra convenir que l'influence décisive sur la marche des événements a appartenu au point de vue de l'ordre le moins élevé.

Mais il serait injuste de confondre la cause de Paul IV avec celle du cardinal Carafa. Au cours de ce travail, nous avons constaté à plusieurs reprises, combien essentielle était la différence de leurs intentions et de leurs buts. L'erreur de Paul IV et sa grande responsabilité a été d'élever son neveu aux honneurs du cardinalat, de lui donner le premier rôle dans le gouvernement de l'Église, de n'exercer sur ses actes qu'un contrôle lointain. On pourra encore lui reprocher de n'avoir pas eu l'intelligence des choses de la politique : son passé ne l'avait en rien préparé à remplir ce rôle et son tempérament l'y rendait tout à fait impropre. Mais ce serait aller trop loin, croyons-nous, de dire qu'il a connu et favorisé les intrigues de son neveu : entre les bas calculs de Carlo Carafa et l'idéal du pape qui voudrait soustraire l'Église et l'Italie à la tutelle qui va désormais peser si lourdement sur elles, il y a un abime.

Pour résumer notre pensée, volontiers nous reprendrions à notre compte le jugement de Charles de Marillac, le perspicace diplomate qui avait accompagné à Rome le duc de Guise : « Le pape est ung homme qui n'entend la conduite des affaires d'État qu'en gros comme philosophe et non par là même en politique expérimenté... »

1. Il card. Carafa al D. di Fiorenza. Di Roma alli 16 di Agosto 1557. Orig.: Florence, Mediceo, t. 3724.

Digitized by Google

Et de Carafa il disait : « Il embrasse et anglobe tout sans qu'on lui ose contredire et finalement veult tirer seul le principal prouffict du Papat... Il y a bien des gens qui accusent ce cardinal d'avoir le pié en deux estriers (1). »

En supposant que ces conclusions soient trop absolues, on admettra du moins que la question de savoir dans quelle mesure le cardinal Carafa, lors du procès de 1560, fut une victime ou un coupable reste toujours ouverte (2).

Rome. D. René ANCEL.

---

1. Emprunté au compte rendu de son ambassade « *Sommaire de la légation à Rome de M. de Vienne.* » Cité par P. de Vaissière, *op. cit.*, p. 326 et 327.

Cette étude était terminée, quand nous avons eu connaissance de l'article de *M. Moritz Brosch. Paul IV gegen Karl V und Philip II*, publié dans les *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung*. XXV. B. 3 H. p. 470 ss. — L'auteur n'ajoute aucune donnée nouvelle à ce que l'on connaît déjà : de là une imprécision générale dans la détermination des faits. Aucune délimitation n'est faite entre la part de responsabilités qui revient à Paul IV, et celle qui revient au cardinal Carafa. Bien plus, Brosch semble admettre que les deux personnages ont toujours agi de concert et avec des vues identiques. Tant que les documents, qui peuvent éclaicir l'histoire du pontificat de Paul IV, ne sont pas mieux connus, il sera téméraire de risquer des études d'ensemble du genre de celle-ci. Il leur manquera la valeur de l'objectivité, elles seront trop l'expression des sympathies ou des antipathies de l'auteur.

2. Nous nous proposons de publier prochainement une étude complète sur la disgrâce et le procès des Carafa. Nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur les documents essentiels, qui permettent de faire la lumière sur cet épisode si tragique, et en même temps si plein de conséquences de l'histoire du XVIe siècle :

Le sommaire original des actes du procès.

Le « Liber jurium », c'est-à-dire le recueil (en original) des documents qui ont servi à confectionner les actes.

Enfin les papiers des défenseurs.

Digitized by Google

MÉLANGES D'ÉPIGRAPHIE CHRÉTIENNE.

I. ÉPIGRAPHIE LITURGIQUE DE LA RÉGION D'ANTIOCHE.

L'ÉPIGRAPHIE d'Antioche et de ses environs est extrêmement pauvre. Le tome IIIe du *Corpus inscriptionum latinarum* (1) et le tome IIIe du *Corpus inscriptionum graecarum* (2) ont enregistré une dizaine de marbres du plus médiocre intérêt, tous païens d'ailleurs. Cependant la mission de Vogüé et tout récemment la mission américaine ont relevé un certain nombre de textes chrétiens dispersés dans la région voisine d'Antioche. La plupart de ces textes ont quelques points de contact avec la liturgie et principalement avec l'usage local ; il peut donc y avoir utilité à les grouper.

Un grand nombre d'inscriptions en Syrie sont gravées sur le linteau de la porte d'entrée des maisons. C'était là un de ces usages superstitieux que les chrétiens suivirent, sauf à changer les formules. De même qu'on gravait un oracle d'Alexandre d'Abonotichos (3), on grava désormais un verset de psaume ou bien une acclamation liturgique. C'est ainsi que nous rencontrons le mot Alleluia, que l'épigraphie chrétienne ne nous a fourni nulle part ailleurs, sur des linteaux de porte d'une maison à Khirbet-Has (4) :

1) ΙΧΘΥϹ ΑΛΛΗΛΟΥΙΑ 2) ΑΛΛΗΛΟΥΙΑ

Ces inscriptions étaient probablement destinées à suggérer aux fidèles une pensée pieuse. Peut-être même était-ce une invitation à

1. *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 6016, 6047, 14165[14], 14165[15].

2. *Corp. inscr. graec.*, t. III, n. 4465-4469 : cf. t. II, n. 2810, 3425 : t. III, n. 4472, 4622, 5804 : t. IV, n. 8956, 8958 : Mommsen, *Römische Geschichte*, t. V, p. 460; *Keine griechische Landschaft hat so wenig Denksteine aufzuweisen wie Syrien : das grosse Antiocheia, die dritte Stadt des Reiches hat, um von dem Lande der Hieroglyphen und die Obelisken nicht zu reden, weniger Inschriften hinterlassen als manches kleine africanische oder arabische Dorf* : cf. Nöldeke, dans *Zeitschrift der deutschen Morgenlandische Gesellschaft*, t. XXXIX, p. 335 ; Ph. Le Bas, *Inscr. gr. et lat. recueillies en Grèce et en Asie mineure*, in-fol., Paris, 1870, t. III, p. 614, n. 2707-2713.

3. Séance du 30 janvier 1903 à l'Acad. des Inscript., M. Ph. Berger communique un mémoire de M. Perdrizet sur une inscription d'Antioche. C'est un oracle d'Alexandre d'Abonotichos qui eut une très large vogue : « Phébus à la chevelure vierge, écarte le nuage de la peste. »

4. Ph. Le Bas, *op. cit.*, 2695.

Digitized by Google

réciter la formule ainsi gravée. Dans la chapelle d'Alexandre à Tipasa de Maurétanie, une inscription placée devant la porte principale devait être tournée vers le bas-côté afin d'être lue facilement par ceux qui entraient dans l'édifice (1). Souvent l'inscription est empruntée au psautier et elle est manifestement mise en rapport avec la place qu'elle occupe. A la place du *Salve* ou du *Cave canem* on lit à Refâdi« : Seigneur, bénis notre entrée et notre sortie. Amen (2); » cette formule se retrouve à El-Barra un peu différente : « Seigneur, garde notre sortie et notre entrée maintenant et pour l'éternité. Amen (3). »

Parfois l'inscription suffit à elle seule à révéler la destination d'un édifice. Ainsi à El-Barra on lit sur le pressoir une inscription du IVe-Ve siècle rappelant « la liqueur semblable au nectar, les dons de Bacchus produits par la vigne et préparés par le soleil (4). » Mais c'est là un souvenir bien profane. Le même village nous montre sur un autre linteau : « Tu m'as donné la joie dans mon cœur. Des fruits du blé, de la vigne et de l'olivier nous avons été comblés en paix (5). »

On voit par ces exemples que tantôt la citation est purement biblique, tantôt elle est de style ecclésiastique. Ce qui nous est parvenu est si peu de chose comparativement à ce qui a existé qu'on n'ose guère entreprendre un classement. Un récit du tremblement de terre d'Antioche en 528 par Théophanes le Chronographe, est bien fait pour inviter à la prudence en matière de statistique épigraphique. A la suite des processions de supplication qui suivirent la catastrophe, un saint homme avait été, disait-on, gratifié d'une vision au cours de laquelle il connut que tous les survivants au tremblement de terre devaient faire graver sur le linteau de la porte de leur maison cette inscription : « Christ, demeurez avec nous. » A ce prix la colère de Dieu contre la ville s'apaiserait. La formule :

ΧΡΙΣΤΟΣ ΜΕΘ'ΗΜΩΝ ΣΤΗΤΕ (6)

---

1. H. Leclercq, dans *Dict. d'arch. chrét. et de liturgie*, t. I, col. 687.
2. Le Bas, *op. cit.*, n. 2696.
3. *Ibid.*, n. 2646 : cf. 1814 *c*. On peut rapprocher les inscriptions monumentales qui courent au sommet des châteaux de Temple Newsam, dans le Yorkshire ; de Castle Ashby dans le Northamptonshire.
4. Le Bas, *op. cit.*, n. 2644 ; De Vogüé, *Syrie centrale*, in-4°, Paris, p. 85, pl. 35.
5. Le Bas, *op. cit.*, n. 2648, *a*.
6. Theophanes, *Chronographie*, *P. G.*, t. CVIII, col. 410. On remarquera combien ce trait nous rapproche de la formule d'Alexandre d'Abonotichos préservant de la peste.

Digitized by Google

aura donc été commune à Antioche, or, jusqu'à ce jour, on n'en a relevé, à notre connaissance, aucun exemplaire (1).

Plusieurs des inscriptions tracées sur les linteaux de porte appellent un rapprochement avec les formules de la liturgie.

Une inscription de Hâss porte, à la suite de la doxologie, les mots ΣΩΣΟΝ ΚΥΡΙΕ ΤΟΝ ΛΑΟΝ ΣΟΥ (2) tirés du psaume XXVII, 9, qui se retrouvent dans la liturgie de saint Basile *(codex Barberini)* sous cette forme : Κύριος ὁ Θεὸς ἡμῶν, σῶσον τὸν λαόν (3), et dans la liturgie de saint Jacques *(rotulus Messanensis)* sous cette forme: Σῶσον, ὁ Θεός, τὸν λαόν σου (4).

Les formules doxologiques sont fréquentes. A El-Barra nous relevons une citation de l'évangile de saint Luc (II, 14) qui peut se rattacher au groupe de doxologies rencontrées à Kokanaya et à Khanasser (5).

+ ΔΟΞΑ ΕΝΥΨΙΣΤΟΙΣ ΙΗΙΙ ΚΑΙΕΠΙ ΓΗ ΕΙΡΗΝΗΝΙΑΙΕΝ

+ Δόξα ἐν ὑψίστοις [Θεῷ] καὶ ἐπὶ γῇ εἰρήνη....

Le Dr E. Littmann a trouvé dans le même village une deuxième inscription présentant la même formule, mais complète cette fois : Δόξα ἐν ὑψίστοις Θεῷ, καὶ ἐπὶ γῆς εἰρήνη, ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία (6). Remarquons la leçon εὐδοκια et non pas εὐδοκίας. C'est en effet εὐδοκια que nous donne la liturgie de saint Jacques dans le *codex Messanensis*, dans le *rotulus Messanensis* ainsi que dans les manuscrits *fonds grec, n. 476 et 2509* de la Bibliothèque nationale (7).

El-Barra nous offre plusieurs autres textes scripturaires qui semblent également détachés de la liturgie. Par exemple, ce début du psaume XXIII (8) :

ΚΣ ΠΟΙΜΕΝ(ι) ΜΕ + ΚΑΙ ΟΥΔΕΝ ΜΟΙ ΥΣΤΕΡΗΣ(ει) + (9)

---

1. Un fait analogue signalé par E. Le Blant, *Manuel d'épigraphie chrét.*, in-12, Paris, 1869, p. 56-57, pour la formule *ultimus suorum*. Pour l'épigraphie d'Antioche, voir P. Perdrizet, *Mélanges épigraphiques S. II. Inscript. d'Antioche* dans le *Bull. de corresp. hellénique*, 1900, t. XXIV, p. 288 ; Lechat, dans la *Revue des études grecques*, 1899, p. 475-476; Lajard, *Culte de Mithra*, in-4°, Paris, 1847, p. 147.

2. W. K. Prentice, dans *Transactions and Proceedings of american philological Association*, 1902, t. XXXIII, p. 88, n. 5.

3. C. E. Swainson, *The greek Liturgies*, in-8°. Cambridge, 1884, p. 76, col. 2 ; cf. p. 77, 86.

4. *Ibid.*, p. 230, col. 1.

5. Le Bas, *op. cit.*, n. 2647,

6. W. K. Prentice, *op. cit.*, p. 87, n. 3.

7. C. E. Swainson, *op. cit.*, p. 251, 255.

8. Le Bas, *op. cit.*, n. 2650.

9. C. E. Swainson, *op. cit.*, p. 314, col. 2.

Digitized by Google

qui se retrouve dans la liturgie de saint Jacques *(codex Rossanensis)* sous cette forme : Κύριος ποιμαίνει με, καὶ οὐδέν με ὑστερήσει.

Sans sortir d'El-Barra nous trouvons encore : + Γένοιτο, Κύριε, τὸ ἔλεός σου ἐφ' ἡμᾶς + καθάπ[ερ ἠλπίσαμεν ἐπὶ σέ (ps. XXXIII, vs. 22) (1), formule qu'on a voulu faire venir du *Schemone-Esreh* (2).

La formule suivante combine un passage du ps. CXIII, 7, avec un emprunt probable à la liturgie des présanctifiés (3) :

Χριστὸ]ς ἀεὶ νικᾷ + Πίστις, ἐλπὶς ἀγαπή +
Ἐγίρει ἀπὸ γῆς πτωχὸν καὶ ἀπὸ κοπρίας ἀνυ[ψ]οῖ πένητα

rappelle en effet : βεβαίωσον αὐτοὺς ἐν τῇ πίστει · στήριξον ἐν ἐλπίδι τελείωσον ἐν ἀγαπῇ (4)

Une pierre brisée en deux fragments porte ces mots (5) :

+ Κύριος τῶ(ν) δυναμέων μεθ'ἡμῶν ἔστ[ω

dont on retrouve quelques vestiges sur une inscription de Dana :

.....δυναμεθ' ἡμῶν αν
.....ω ἡ[μ]ῶν ὁ Θεος Ἰακώδ

que M. W. H. Prentice rétablit ainsi : Κύριο(ς τ)[ῶν] δυνάμε(ων με)θ' ἡμῶν, ἀντ(ι)λή(π)τω(ρ) ἡμῶν ὁ Θεὸς Ἰακὼ β (6), et rapproche avec raison des mots Κύριε τῶν δυνάμεων qui se trouvent souvent dans les liturgies (7). Un autre exemple de compénétration des textes liturgiques et des textes bibliques se rencontre à Kefr-Ambil sur un linteau de porte richement orné (8) :

+ ΟΘΕΟCΤΩΝΔΙΝΟΜΕΩΝΦΙΛΑΙ ΚΑΙ ΕΛΕΗCΑ
+ ΤΟΝΕΙCΩΔΟΝΗΜΩΝΚΑΙΤΟΝ ΕΞΩΔΟΝ

+ Ο Θεὸς τῶν δ[υ]ναμέων φ[υ]λάξ[α]ι καὶ ἐλεῆσ[αι] τὸν εἴσωδον ἡμῶν καὶ τὸν ἔξωδον.

On voit ici le vs. 8e du ps. CXXI que nous avons déjà noté deux fois, à El-Barra et à Refâdi.

Les doxologies qui ont été à Antioche l'occasion de querelles très

1. Le Bas, *op. cit.*, n. 2652.
2. W. K. Prentice, *op. cit.*, p. 98, n. 19.
3. Le Bas, *op. cit.*, n. 2651.
4. C. E. Swainson, *op. cit.*, p. 96.
5. Le Bas, *op. cit.*, n. 2649 : ἐνῶν pour ἡμῶν.
6. W. K. Prentice, *op. cit.*, p. 99, n. 23.
7. C. E. Swainson, *op. cit.*, p. 282, 306, 389, etc.
8. Le Bas, *op. cit.*, n. 2662 *a*.

Digitized by Google

vives (1) ne sont représentées dans l'épigraphie antiochienne actuellement connue que par les formules orthodoxes :

ΔΟΞΑ ΠΑΤΡΙ ΚΑΙ ΥΙΩ ΚΑΙ ΑΓΙΩ ΠΝΕΥ[μα]ΤΙ (2)

A Khanasser, nous trouvons la formule plus développée (3) :

ΤΔΩΞΑΠΑ	✝	ΤΜΚΑΙΟΙΟΥ
ΚΑΙ ΑΠΟΥ		ΝΕ////////VO
VOIKNNI		AH////////KEI

Δόξα Πατρὶ καὶ Οἱοῦ καὶ ἁγίου Πνεύματος, (νῦν) καὶ ἀ(εὶ) κα(ὶ) ε(ἰς) τοὺς [αἰ](ῶ)νας Ἀμήν (4). Enfin à Deir Séta : [Ἐ]ν ὀνόματι Πατρ]ὸς καὶ Υἱ[ο]ῦ καὶ Ἁγίου Πνεύμ(ατος) κ(αὶ) τῆς Θε[οτόκου... παρ]θέν[ου ...] (5).

Nous avons donné dans nos *Monumenta Ecclesiae liturgica* une inscription de la région d'Antioche dont la formule nous a semblé pouvoir être rétablie à coup sûr à l'aide d'une inscription de Carie. Voici l'inscription antiochienne (6).

ΑΓΙΟC Ο Θ· ΑΓΙΟC
ΙCΧΥΡΟC ΑΓΙΟC
ΑΘΑΝΑΤΟC ΟCΤ////
ΡΩΘ//////////////////
ΕΛΕΗCΟΝΗΜΑC

1. Un fragment de Théodore de Mopsueste, recueilli par Nicetas Choniates, ne nous est parvenu que dans la traduction latine : *Caeterum per id tempus Antiochiae florebant et virtute scientiaque celebres habebantur Flavianus et Diodorus quorum ille Antiocheno episcopatui, hic Tarsensi postea praefectus est. Atque ut Theodorus Mopsuestenus scribit: illam psalmodiae speciem quam antiphonas dicimus, illi ex Syrorum lingua in graecam transtulerunt et omniam prope soli admirandi hujus operis omnibus orbis christiani hominibus auctores apparuerunt. Heterousiastae quidem certe, hoc est, ariani, diversa Filium a Patre substantia esse dicentes, ita canere solebant : Gloria Patri* PER *Filium* IN *Spiritu sancto. Flavianus autem primus cecinisse fertur : Gloria Patri* ET *Filio* ET *Spiritui sancto.* Nicetas Choniates *Thesaurus fidei*, l. V, c. XXX ; *Patr. Gr.*, t. CXXXIX, col. 1390.

2. Le Bas, *op. cit.*, n. 2682, De Vogüé, *op. cit.*, p. 119, pl. 96, 4.

3. J. B. Chabot, *Inscriptions grecques de Syrie*, dans le *Journal asiatique*, 1901, t. XVIII, p. 442 : « Nous reproduisons ici finalement en caractères épigraphiques le texte de la copie, laissant à de plus habiles le soin de restituer le monument et de corriger les erreurs de transcription. »

4. Restitution de W. K. Prentice.

5. Le Bas, *op. cit.*, n. 2679. La restitution ἐν ὀνόματι est fondée sur une répétition fréquente de cette formule, sauf de légères variantes, p. ex : à Deir Sambil : ἐν ὀνόματι Πατρος, κ(αὶ) Υ(ἱ)ου, κ(αὶ) ἁγίου Πν(εύματο)ς W. K. Prentrice, *op. cit.*, p. 92, n. 7 ; à Bâliskâ : ἐν ὀνόματι Κ(υρίο)υ Ἰ(η)σο(ῦ) Χ(ριστο)ῦ *Ibid.*, p. 92, n. 8 ; à Dar-Kita : ἐν ὀνόματι τῆς ἁγίας τριάδ(ο)ς.... *Ibid.*, p. 93, n. 9.

6. D. Cabrol et D. Leclercq, *Monumenta Ecclesiae liturgica*, in-4°, Parisiis, 1902, t. I, praef., p. CIX.

Digitized by Google

Les lignes 3e et 4e doivent être ainsi complétées : ...ὁ στ[αυ] ‖ ρωθ[εὶς δι'ἡμᾶς]. L'inscription de Caryandis, en Carie, est libellée comme il suit (1) :

ΑΓΙΩCΩΘΕ	└┬┘	ΩCΑΓΙΩCΕ////
CΧΥΡΟC ΑΓΙΩC	│	ΑΘΑΝΑΤΟC
ΕΛΕΗ	│	CΟΝΗΜΑC

Nous n'avons plus maintenant à nous éloigner d'Antioche jusqu'en Carie pour fournir la restitution du premier marbre. Le Dr Enno Littmann a découvert à Bslindelinteh, bourgade située dans le district montagneux à l'est d'Antioche, un texte complet gravé sur un linteau de porte. Aucun estampage n'a été publié — à notre connaissance — de cette inscription, que M. W. K. Prentice rétablit ainsi (2) :

Ἅγιος ὁ Θεός, ἅγιος ἰ[σ](χ)υρός,
ἅγιος ἀθάνατος, (σ)τα(υ)ροθ(εὶς
δι'ἡμᾶς, ἐλ[έ]η(σ)ον ἡμᾶς

Ces mots sont un emprunt textuel à la liturgie, mais à une liturgie déjà codifiée dont nous allons rechercher l'époque après avoir indiqué une des sources, la plus ancienne probablement, de la formule en question. Dans la liturgie, probablement éphésienne, insérée dans l'Apocalypse vers les dernières années du Ier siècle de notre ère, nous retrouvons les éléments que voici :

ἅγιος, ἅγιος, ἅγιος, κύριος ὁ θεός.... κ. τ. λ. (3).
...καὶ ἡ ἰσχὺς τῷ Θεῷ ἡμῶν... κ. τ. λ (4).

Ce n'est encore qu'un rudiment dont l'inscription de Caryandis nous donne un développement, conforme à l'orthodoxie la plus rigoureuse, et que nous relevons dans la liturgie dite de saint Jacques *(codex Rossanensis)* (5) et, sous une forme abrégée, dans la liturgie alexandrine *(codex Rossanensis)* (6). Dans les deux inscriptions des environs d'Antioche nous notons l'insertion des mots : ὁ σταυρωθεὶς δι'ἡμας dont on connaît l'origine. Ces mots furent ajoutés au *Tri-*

1. D. Cabrol et D. Leclercq, *op. cit.* Cf. Le Bas, *Inscript. gr. et lat. recueillies en Grèce et en Asie-Mineure*, in-fol. Paris, 1870, n. 2653 :
2. W. K. Prentice, *Fragments of an early christian liturgy in Syrian Inscriptions*, dans *Transactions and Proceedings of american philological Associations*, 1902, t. XXXIII, p. 81.
3. D. Cabrol et D. Leclercq, *op. cit.*, n. 575.
4. *Ibib.*, n. 581.
5. C. A. Swainson, *The greek Liturgies*, in-8°, Cambridge. 1884, p. 226, col. 2.
6. *Ibid.*, p. 14, fol. 1.

Digitized by Google

sagion par Pierre le Foulon, évêque d'Antioche, vers l'année 470, addition qui fut l'occasion ou le prétexte de conflits et de luttes dans le détail desquels nous n'avons pas à entrer. Dans la pensée du monophysite Pierre le Foulon la triple invocation s'adressait à un seul Dieu, or ce Dieu « avait été crucifié pour nous », disait-il; d'où notre formule épigraphique.

Les textes des inscriptions gravées sur le linteau des portes ne leur sont pas réservés exclusivement, cependant il semble que le choix des textes destinés aux linteaux ait été parfois inspiré par un seul mot qui, considéré dans le contexte, n'a plus la valeur qu'on lui a prêtée pour la circonstance. Ainsi à Roueiha on lit sur le linteau d'une porte, tracé en lettres de couleur rouge et non gravé, le début du psaume XC^e : Ὁ κατοικῶν ἐν βοηθίᾳ τοῦ Ὑψίστου, κ. τ. λ (1). De même sur un sarcophage à El Moudjéléyé (à peu de distance d'El-Barra) on lit les versets 9e et 10e du même psaume : Τὸν Ὕψιστον ἔθου. κ. τ. λ. (2) Dans le premier cas le mot « habiter », dans le deuxième cas le mot « demeure » (ἐν τῷ σκηνώματί σου) ont paru justifier l'application faite des paroles bibliques.

Dans ce même village de Roueiha, Pococke a copié une inscription que Franz, toujours préoccupé de transformer en *tituli* païens les inscriptions d'un christianisme douteux, a publiée au *Corpus inscript. graecar.* (3) :

ΕΙΣΟΣΟΣΜΟΝΟΣΟΣΟΗΟ
ΥΠΕΡΣΩΤΗΡΙΑΣΚΑΜΝΝΗΩ
ΤΩΝ ΖΟΝΤΩΝ ΑΝΕΝΩ
ΣΕΝΚΑΣΣΙΜΑΣΚΑΙΜΑΟΒΑ
ΒΕΑΕΤΟΥΣΓΑΥ

Εἷς [Θεὸς μόνος ὁ σώζων], ὑπὲρ σωτηρίας κα[ὶ]... τῶν ζ[ώ]ντων ἀνε-ν[έ]ωσεν Κασ... ἔτους γ[λ]ύ; ou mieux : Εἷς Θεὸς μόνος ὁ βοηθ(ῶν). Ὑπὲρ σωτηρίας καὶ μνήμ(ης) τῶν ζόντων. Ἀνενίωσεν Βάσσιμας καὶ Μαθβαβέα, ἔτους γλυ'. « Dieu seul vient à notre aide. Pour le salut et le souvenir des vivants, Bassimas et Mathbabea ont restauré (ce tombeau) en l'année 433 (= 384 apr. J.-C.).

Ces expressions en rappellent d'autres dans la liturgie de saint Jacques *(rotulus Messanensis)*. Ἔτι δὲ καὶ ὑπὲρ σωτηρίας καὶ ἀρέσεως ἁμαρτιῶν τῷ προσενέγκαντι ἀδελφῷ ἡμῶν. Καὶ ὑπερ μνήμης τῶν ὁσίων πατέρων ἡμῶν καὶ ἀδελφῶν, εἴπωμεν πάντες ἐκτενῶς (4).

1. Le Bas, *op. cit.*, n. 2672.
2. *Ibid.*, n. 2654.
3. T. III, n. 4462. Au contraire l'attribution des n. 4463,4464 nous paraît douteuse.
4. C. E. Swainson, *op. cit.*, p. 312, col. 1.

Digitized by Google

Les ruines de Hâss comprennent un monument funéraire connu sous le nom de « tombeau de Diogène (1) ». Parmi les nombreuses inscriptions dont la paléographie concorde avec l'architecture du monument à nous reporter au IVe siècle, plusieurs sont de simples épitaphes, d'autres courent sur les corniches. « Béni [soit] celui qui vient au nom du Seigneur; le Seigneur nous est apparu » (Ps. CXVIII, 26, 27); « Envahis la terre et, après l'avoir enivrée, rejette ses débris, car elle est ébranlée (2) ». Une inscription négligée par les anciens visiteurs, bien qu'elle offrit plus d'intérêt que toutes les autres, a été publiée en 1902 par M. W. K. Prentice, d'après lequel nous la transcrivons (3) :

Ὁ τὸ ζῆν χαριτάμενος τῷ ἀν-
θρωπίνῳ γένι, κὲ τὸ τελευτᾶ-
ν διὰ σφάλμα ἐντιλάμενος,
κὲ τὴν ἀνάστασιν ἐν ἐλέει κ-
ὲ οἰκτιρμοῖς ἰδ(ί)οις ἐπαγγιλάμ-
ενος, κε ἀραβωνίσας, Χ(ριστό)ς, ἐπί-
σκεψε τῷ σωτηρίῳ σου τὸν δο-
ῦλόν σου Ἀντωνῖνο(ν) Διογέ-
νου(ς) καὶ Δομετίαν, γαμετὴν
αὐτοῦ, κὲ τοὺς λοιποὺς ἐνταῦθ-
α κοιμωμένους, τοῦ ἰδεῖν ἐν τ-
ῇ χρηστότητι τῶν ἐκ(λε)κτῶν σου|

« Toi qui donnes la vie au genre humain et la mort en punition du péché, et qui, dans ta bienveillance, promets la résurrection et nous en donnes un gage, Christ, daigne visiter par ton salut ton serviteur Antonin, fils de Diogène, Domitia sa femme et les autres qui reposent ici afin qu'ils puissent voir le lieu de tes élus. »

Il est évident que la phrase ἐν ἐλέει καὶ οἰκτιρμοῖς est inspirée par le ps. CIII, verset 4e et la fin de l'inscription dépend du verset 4e du psaume CVI : Ἐπίσκεψαι ἡμᾶς ἐν τῷ σωτηρίῳ σου, τοῦ ἰδεῖν ἐν τῇ χρηστότητι τῶν ἐκλεκτῶν σου. Il semble toutefois que l'emprunt ait été suggéré par un document intermédiaire, la liturgie de saint Basile

1. De Vogüé, *Syrie centrale*, p. 103.
2. Le Bas, *op. cit.*, n. 2661, *a, b, c, d, e, f*.
3. W. K. Prentice, *op. cit.*, 1902, t. XXXIII, p. 96, n. 16. L'éditeur a donné simplement une transcription courante, sans séparation des lignes; nous interprétons comme des sections de lignes dans le texte original des « blancs » qui coupent d'une façon irrégulière la transcription. L'emplacement exact de l'inscription dans le monument n'est pas indiquée. Cf. W. K. Prentice, *The so-called tomb of Diogenes in Hâss*, dans *Princeton University Bulletin*, 1903, t. XIV, p. 74-88.

Digitized by Google

dans laquelle il est curieux de suivre un développement parallèle à celui des idées exprimées dans notre inscription (1) :

Ὁ τὰς κοινὰς ταύτας καὶ συμφώνους ἡμῖν χαρισάμενος προσευχάς... καὶ ἐν τῷ μέλλοντ ζωὴν αἰώνιον χαριζόμενος.

Καὶ ἐπίσκεψαι ἡμᾶς ἐν τῇ χρηστότητί σου.

Ἐπίβλεψον καὶ ἐπὶ τοὺς δούλους σου τοὺς κατηχουμένους, κ. τ. λ.

Ὁ Θεός, ὁ ἐπισκεψάμενος ἐν ἐλέει καὶ οἰκτιρμοῖς τὴν ταπείνωσιν ἡμῶν, κ. τ. λ.

Πατὴρ τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ,... παρ' οὗ τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον ἐξεφάνη,... ὁ ἀρραβὼν τῆς μελλούσης κληρονομίας, κ. τ. λ.

Πλάσας γὰρ τὸν ἄνθρωπον,... τέθεικας αὐτὸν ἐν παραδείσῳ τῆς τρυφῆς, ἀθανασίαν ζωῆς καὶ ἀπόλαυσιν αἰωνίων ἀγαθῶν ἐν τῇ τηρήσει τῶν ἐντολῶν σου ἐπαγγειλάμενος αὐτῷ. Ἀλλὰ... νεκρωθέντα (τε) τοῖς οἰκείοις αὐτοῦ παραπτώμασιν,... ἀπέστεψας αὐτὸν εἰς τὴν γῆν ἐξ ἧς ἐλήφθη, οἰκονομῶν αὐτῷ τὴν ἐκ παλιγγενεσίας σωτηρίαν τὴν ἐν αὐτῷ τῷ Χριστῷ σου.

Ἐπειδὴ γὰρ δι' ἀνθρώπου ἡ ἁμαρτία εἰσῆλθεν εἰς τὸν κόσμον, καὶ διὰ τῆς ἁμαρτίας ὁ θάνατος, κ. τ. λ.

Ὁδοποιήσας πάσῃ σαρκὶ τὴν ἐκ νεκρῶν ἀνάστασιν,... ἐγένετο ἀπαρχὴ τῶν κεκοιμημένων, κ. τ. λ.

Ἐπισκεψαι ἡμᾶς, ὁ Θεός, καὶ μνήσθητι πάντων τῶν πιστῶς κεκοιμημένων ἐν ἐλπιδι ἀναστάσεως ζωῆς αἰωνίου, καὶ ἀνάπαυσον αὐτοὺς ὅπου ἐπισκόπει τὸ φῶς τοῦ προσώπου σου.

Nous avons transcrit plus haut une des inscriptions composée au moyen de deux versets du psaume CXIII^e^ et tracée sur le côté nord du « tombeau de Diogène ». On sait que le psaume en question semble avoir formé la seconde partie de l'*Hallel* et avoir fait partie, à ce titre, des chants du souper pascal. Ce n'est pas le lieu de revenir ici sur les attaches que nous avons tenté de montrer ailleurs entre le souper funèbre de Jésus et l'agape des chrétiens, mais il peut n'être pas superflu de relever la présence d'un passage de l'*Hallel* sur les murs d'une salle qui a offert toutes les conditions d'installation ordinaires à la célébration des agapes funéraires.

On aura pu remarquer que plusieurs de nos textes épigraphiques dépendent, ou, pour ne pas précipiter la solution, se rattachent à un type liturgique dont les liturgies de saint Jacques et de saint Basile nous offrent des exemplaires plus ou moins directement

1. C. E. Swainson, *op. cit.*, p. 76 sq. M. S. Pétridès, dans *Échos d'Orient*, 1904, p. 184, dit que l'inscription « semble empruntée à l'office funéraire de l'époque, mais sans que nous puissions déterminer sa provenance exacte. »

Digitized by Google

rattachés à cet architype. Quoi qu'il en soit, ces deux liturgies semblent, dans leur forme actuelle, assez peu éloignées de l'exemplaire auquel les textes épigraphiques ont emprunté leurs formules. Mais il y a plus, l'épigraphie devient en un certain sens un *criterium* entre les diverses familles de manuscrits qui nous ont conservé la liturgie; c'est ainsi que sur quatre manuscrits principaux de la liturgie de saint Jacques le *codex Rossanensis* et le *Parisinus n. 2509* contiennent seuls l'inscription de El-Barra citée plus haut : Κύριος ποιμαίνει με κ. τ. λ.

Les textes que nous venons d'énumérer rapidement ne sont pas les seuls que nous puissions citer. Nous ne saurions omettre de mentionner une inscription trouvée à Refâdi, village abandonné situé à une demi-heure de Kalat Semân, et portant la date de 439. Cette date tardive importe d'autant plus que l'inscription porte un symbole des plus antiques qui avait, à cette époque, disparu depuis longtemps à Rome de la symbolique (1) :

ΙΧΘΥϹ ☩ ΑΡΧΗΤΟΥ ΝΗΩΚΤΙϹΤΟΥ
ΕΤΟΥϹ ΖΠΥ Μ ΞΑΝΔΙΚΟΥΑ

Ἰ(ησοῦς) Χ(ριστὸς) Θ(εοῦ) Υ(ἱὸς) Σ(ωτήρ). — Χρ(ιστὸς) ἀρχὴ τοῦ νηωκτίστου. Ἔτους ζπυ', μ(ηνὸς) ξανδικοῦ ά.

Nous avons déjà rencontré ΙΧΘΥϹ à Kherbet Hâss (2).

Dans l'inscription dédicatoire d'une hôtellerie à Deir Sém'ân, en l'année 479, nous trouvons : Χ(ριστ)ὲ βοήθι (3) ; à Danâ nous lisons : Εἷς Θεὸς καὶ [ὁ] Χριστὸς αὐτοῦ καὶ τὸ ἅγιον Πνεῦμα βοηθήτω καὶ... (4) On retrouve cette formule sur une pierre provenant de l'église de Babirka et sur trois autres datées respectivement de 418, 431 et 537 après J.-C. On en peut rapprocher un passage de la liturgie de saint Jacques *(codex Messanensis)* : Εἷς ἅγιος, εἷς Κύριος Ἰησους Χριστός, εἰς δόξαν Θεοῦ Πατρός, συν ἁγίῳ Πνεύματι (5). L'inscription de Babirka contient, après πνεῦμα, la formule suivante : βοηθήσε (ι ῆ) τοὺς φουβουμένους αὐτοῦ, tandis que la plus récente des inscriptions de Darkita porte simplement après πνεῦμα le mot βοηθη ou βοηθης. A Djuwaniyeh on trouve : Εἷς Θεὸς καὶ ὁ Χριστὸς αὐτοῦ ; au même lieu, et à la date de 398 apr. J.-C : Εἷς Θεὸς μόνος ὁ βοηθων πᾶσιν τοῖς

1. Le Bas, *op. cit.*, n. 2695.
2. *Ibid.*, n. 2659.
3. *Ibid.*, n. 2691.
4. *Ibid.*, n. 2689.
5. C. E. Swainson, *op. cit.*, p. 310, col. 2.

Digitized by Google

φιλ(οῦσιν αὐτόν!) ; enfin en 374 : Εἷς Θεὸς ὁ βωηθῶν τοῦς φωβουμένους αὐτοῦ (1) ; à Deir Sétâ, en mai 412 : Εἷς Θεὸς ὁ βοηθῶν πᾶσιν (2) : à Djuwaniyeh : Κύριος βασιλεύε, εἰς ἐῶνα (= τὸν αἰῶνα) (3).

Plusieurs inscriptions présentent le sigle ΧΜΓ. Ce sigle n'a rien de particulier à la région d'Antioche. On en a relevé des exemplaires sur les points les plus divers. A Athènes (4), à Thessalonique (5), à Bostres (6), en Arabie, à Syracuse (7), en Syrie plusieurs exemplaires (8), d'après lesquels nous avions cru pouvoir conclure que le sigle avait commencé d'être employé dans la seconde moitié du IVe siècle. Il faut abandonner cette date puisque le sigle se lit sur une inscription de Batanée antérieure à la paix de l'Église (9). ΧΜΓ se trouve encore en Phénicie (10), à Rome (11), à Éphèse (12), à Cyzique (13), à Bargylia (14), à Aphrodisias (15), à Kanawât dans le Hâouran (16), en Palestine (17), à Deir Salibé dans l'Euphraterie (18),

---

1. W. K. Prentice, *op. cit.*, p. 93, n. 11.

2. Le Bas, *op. cit.*, n. 2678.

3. W. K. Prentice, *op. cit.*, p. 98, n. 20.

4. C. Bayet, *De titulis Atticae christianis antiquissimis*. In-8°. Lutetiae Parisiorum, 1879, n. 45, pl. III, n. 1.

5. P. Perdrizet, *Inscriptions de Thessalonique*, dans les *Mélang. d'arch. et d'hist.*, 1900, t. XX, p. 228, n. XII.

6. *Corp. inscript. graec.*, t. IV, n. 9144.

7. *Ibid.*, t. IV, n. 9455.

8. Le Bas, *op. cit.*, n. 2660, ann. 377 ; n. 2663, ann. 399 ; n. 2665, ann. 420 ; n. 2691, ann. 479 ; n. 2299, ann. 516 ; n. 2145, 2674.

9. *Ibid.*, n. 2145. Sur les monuments datés, nous n'avons pas trouvé le sigle antérieurement à 377.

10. E. Renan. *Mission de Phénicie*, in-fol., Paris, 1864, p. 592, inscription de l'année 401.

11. De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1870, p. 7-32, pl. III, n. 2; *Corp. inscrip. lat.*, t. XV, n. 2415. On a découvert 66 tuiles portant ce sigle sur le toit de Sainte-Marie-Majeure, Crostarosa, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1896, p. 55-56, 79 sq. Sur des amphores, *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 4853, 4886, 4888-4890 et 4891, ce dernier est douteux.

12. E. L. Hicks, *The Collection of ancient greek Inscriptions in the British Museum*. In-fol., Oxford, 1890, p. 185. n. 534 : cf. p. 294 ; C. Curtius, dans *Hermès*, t. IV, p. 214.

13. *Mittheilungen der kais. archäol. Instituts ; Athenische Abtheilung*, 1881, t. VI, p. 126.

14. *Bull. de corresp. hellén.*, 1894, p. 24. Pour la région au nord du Taurus, cf. Fr. Cumont, *Les inscript. chrét. de l'Asie-Mineure*. In-8°, Rome, 1895, p. 16, n. 9, 38, 72, 91. Dittenberger, *Corp. inscr. atticarum*, t. III, n. 3536.

15. W. Ramsay, *Cities and Bishoprics of Phrygia*, in-8°, Oxford, 1898, t. II, p. 554, n. 427.

16. J. A. Mordtmann, *Griechiesche Inschriften aus der Hauran*, dans *Archäol. epigr. Mittheil. aus Oesterr.*, 1884, t. VIII, p. 192, n. 33.

17. Wright and Souter, dans *Palestine Exploration Fund. Quarterly Statement*, 1895, p. 51 : XE ΜΓ variante qu'il ne faut pas hésiter à lire Χριστέ.

18. V. Chapot, *Antiquités de la Syrie du Nord*, dans le *Bull. de corresp. hellén.*, 1902, t. XXV, p. 196.

Digitized by Google

enfin en Égypte, à Thèbes (1), à Antinoë (2), à Alexandrie (3), à Gebel el Teir (4), à Akhmin (5), à Hermouthis (6) et encore à Antinoë (7), enfin sur un *Ostrakon* (8) et un papyrus (9) tous deux égyptiens.

On peut juger par cet inventaire de l'expansion et de la faveur du sigle dont l'interprétation a fait longtemps difficulté. Jusqu'à ces dernières années l'interprétation la plus communément reçue était la traduction de ΧΜΓ en Χριστὸς, Μιχαὴλ, Γαβριήλ (10), cependant Waddington avait proposé : Χριστὸς ὁ ἐκ Μαρίας γεννηθείς (11), Kirchhoof (12) et C. Cavedoni (13) ne hasardèrent aucune explication. Cependant sans sortir de la Syrie centrale une pierre offrait la formule développée, à Refâdi, à la date de 516 (14) :

+ ΙΗϹ ΟΝΑΖΩΡΕΩϹ
ΟΕΚΜΑΡΙΑϹ ΓΕΝΝΕ
ΘΗϹΟΥϹΤΟΥΘΥΕΝΘΑ
ΚΑΤΟΙΚΙΜΙΕϹΤΩΟΔΕ
/////^ΠΕΛ ² ЄΞΦΦЄΤΟΥϹ +

+ Ἰησ(οῦς) ὁ Ναζωρέως, ὁ ἐκ Μαρίας γεννεθ[εί]ς, ὁ υ(ἱὸ)ς τοῦ Θ(εο)υ, ἔνθα κατοικῖμ! ἔστω ὅδε... [Μηνὸς Ἀ]πελ(λαίου) ς', ἐξφ' ἔτους. +

En 1883, Emmanuel Miller publiait une inscription de provenance inconnue, conservée au Musée de Boulaq, contenant (lignes 21-22) cette formule : Χριστόν Μαρία γ ‖ ἐννα. ἀμήν. (15). Un papyrus, publié

1. C. R. Lepsius, *Denkmäler aus Aegypten und Aethiopien*, in-fol. Berlin, 1849, pl. 102 n. 3 ; E. Révillont, dans les *Mélang. d'arch. égypt.*, 1873. p. 189.
2. G. Lefebvre, *Inscriptions chrétiennes du Musée du Caire*, dans le *Bull. de l'Instit. franc. d'arch. orientale*, 1903. t. II, n. 19.
3. G. Botti, dans le *Bull. de la soc. arch. d'Alexandrie*, 1902, t. IV, p. 101 ; autre exemplaire à Alexandrie, cf. G. Botti, dans *Bessarione*, 1900, fasc. 51-52, append. III.
4. W. de Bock, *Matériaux pour servir à l'archéologie de l'Égypte chrétienne*, in-4°. Paris, 1901, fig. 53.
5. W. E. Crum, *Coptic monuments*, n. 8414.
6. *Ibid.*, n. 8336.
7. A. Gayet, dans les *Annales du Musée Guimet*, t. XXX, part 3, p. 133.
8. W. E. Crum, *Coptic ostraca*, Texte. p. 32, n, 164.
9. *Papyrus Erzherzog Rainer*, Wien, 1894, p. 52. Voir aussi quelques inscriptions dans *Römische Quartalschrift*, 1895, p. 132.
10. De Rossi, Vogüé, Bayet, Fr. Cumont, Crostarosa, Perdrizet, V. Chapot
11. Le Bas et Waddington, *Voyage archéologique*, p. 504.
12. A Kirchhoof, *Corp. inscr. graec.*, t. IV, n. 9144.
13. *Annotazioni al fascicolo 2 del volume IV del Corp. inscr. graec.*, dans *Opuscoli relig... di Modena*, t. VIII, p. 18.
14. Le Bas, *op. cit.*, n. 2697 : « au-dessous de la fenêtre d'une maison. »
15. E. Miller, *Inscriptions grecques découvertes en Égypte*, dans la *Revue archéol.*, 1883 t. I, p. 203 ; E. Révillout, *Les prières pour les morts dans l'épigr. égypt.*, dans la *Revue égyptologique*, 1885. t. IV. p. 10, note 5 ; W. E. Crum, *Coptic monuments*, dans *Catalogue général des antiq. égypt. du Musée du Caire*, in-4°. Le Caire, 1902, p. 91, n. 8397.

Digitized by Google

en 1897, par MM. B. Grenfell et A. Hunt débute par ces mots : Χριστὸ(ν) Μαρία γεννᾷ, suivis du verset 3e du ps. 1er (1).

Quoique d'autres interprétations aient été proposées (2), nous croyons pouvoir nous en tenir à celle qui peut se réclamer des monuments que nous venons d'indiquer.

A Hâss, nous lisons donc sur la porte intérieure d'un tombeau :

ΕΙΣ ΘΕΟΣ ΧΜΓ ΜΟΝΟΣ
Εἷς Θεὸς Χριστὸς Μαρίας γεννηθεὶς μονος

A l'intérieur d'un tombeau de Shnân on lit cette inscription : (3)

Ἀθάνατος ὤν, πο(λ)λὰ πάθ(η) ὑπέμινεν,	B(ou Θ)ΥΜΓ
Ἰησοῦς ὁ Χρειστός.	B(ou Θ)ΥΜΓ
Γένος Δαυείδ, οὐράνιος κλάδος,	B(ou Θ)ΥΜΓ
Ἰησοῦς ὁ Χρειστός.	B(ou Θ)ΥΜΓ
(Δ)οξαζόμενος [μο]νογενής, ἀθάνατος, ἐν πάσε τῇ γῇ.	B(ou Θ)ΥΜΓ
Ἰησοῦς ὁ Χρειστός.	B(ou Θ)ΥΜΓ

Les quatre lettres qui accompagnent chaque ligne, n'ont pas été interprétées par l'éditeur et M. S. Pétridès écrit : « A la fin de chacune des six lignes, on lit le sigle BΥΜΓ que je ne comprends (4). » L'hésitation entre B et Θ dont n'a pu sortir le premier éditeur, nous semble indiquer les chances plus grandes de solution en lisant Θ et non B puisque dans ce cas nous avons le sigle ΘΥΜΓ qui se développe sans difficulté en Θ(εοῦ) Υ(ἱὸς) Μ(αρίας) Γ(εννηθείς), « Le Fils de Dieu engendré de Marie. » Cette formule est manifestement apparentée à celle de Refâdi : Ἰησ(οῦς)... ὁ ἐκ Μαρίας γεννεθ[εί]ς (5). La confusion en B et Θ est facile à faire et jusqu'à ce que l'inscription de Shnân ait été publiée d'après un estampage, notre solution nous semble justifiée. D'après M. S. Pétridès l'inscription serait le début d'un alphabet rythmique à refrain dont le graveur aura

1. B. Grenfell. A. Hunt, *Greek papyri*, in-8°, Oxford, 1897, t. II, p. 167, note CXII. Papyrus *Bodl. Ms. Grec. th. g. 6 (P)* VIIe siècle environ : K. Wessely, *Kleinere Mittheilungen* (ΧΜΓ) dans *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*, 1897, t. VI, p. 118 ; Th. Reinach, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1900, p. 60.

2. Krall, *Die Zahl* ΧΜΓ, dans *Mittheil. der Samml. Rainer*, t. I, p. 127 ; L. Stern, dans *Zeitschrift für aegyptische Sprache*, 1886, p. 73 ; Wessely, dans *Wiener Studien*, 1887, p. 253, suivi par Kenyon. *Greek papyri in the British Museum*, in-4°, London, 1893, n. CXIII, 6, *c*. 41 ; enfin Mordtmann, dans *Mittheilung. d. deutsch. archäol. Instituts*, t. VI, p. 126.

3. W. F. Prentice, *op. cit.*, p. 95, n. 15. Dans *Échos d'Orient*, 1901 p. 185, on a supprimé ἀθάνατος à la ligne 5e.

4. *Échos d'Orient*, 1904, p. 185.

5. Le Bas, *op. cit.*, n. 2697.

Digitized by Google

omis le second vers commençant par la lecture B (1) ». Peut-être serait-elle une pièce liturgique dans le genre des trois *Antiphonum* de la liturgie grecque de saint Jean Chrysostome.

II. La nuit de la goutte céleste.

Le Calendrier liturgique des Coptes porte la célébration de « la nuit de la chute de la goutte céleste » et compte le commencement de la crue du Nil de cette même nuit qui, dans le calendrier, est notée sous la 11 Payni, quatrième jour avant le solstice d'été.

L'expression énigmatique que nous avons transcrite se rattache à une croyance reposant probablement sur une tradition ancienne (2). Selon le témoignage de Pausanias (3), les Egyptiens attribuaient la crue et l'inondation du Nil à l'effet des larmes d'Isis tombées dans le fleuve (4). Cette poétique croyance semble mettre sur la voie du rite liturgique copte ; toutefois le texte de Pausanias est moins précieux que les graffites de Biban el Moluk (5) dans lesquels nous voyons les riverains ou les voyageurs noter avec soin les phases de la crue et de la décrue du fleuve dont le débordement annuel était la condition indispensable de la fertilité du sol et de la production des denrées indispensables à la vie. Un des graffites de Biban el Moluk est ainsi conçu :

ce qu'il faut traduire : « L'an II, le 3 Paophi, sous le règne de Menephthès, l'inondation du Nil est descendue comme une goutte du ciel. »

C'est bien la « chute de la goutte céleste » dont nous avons relevé la commémoraison dans le calendrier copte. Nous ignorons si les coptes

1. *Échos d'Orient*, 1904, p. 185. L'absence de la lettre B dans un morceau alphabétique si court nous paraît bien difficile à expliquer : peut-être la rencontre de α. γ. δ. est-elle simplement fortuite. Sur le χ μ γ on devra lire l'ingénieux travail de M. Perdrizet, *Isopsiphie*, dans la *Revue des Études grecques*, juillet-octobre 1904, t. XVII, p. 350. Voir aussi Nestle dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1904 et au dernier moment M. W. E. Crum me signale le χ μ γ dans Marini, *Papyri diplomatici*, V, LXXV.

2. J. Lieblein, *La crue du Nil commençait par la chute d'une goutte céleste*, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, 1900, t. XXII, p. 73.

3. Pausanias *Phocic.*, l. X, c. XXXII.

4. Brugsch, *Materiaux pour servir à la reconstruction du calendrier égyptien*, p. 11.

5. W. Spiegelberg, *Zwei Beiträge zur Geschichte und Topographie der thebanischen Necropolis im neuen Reich*, cf. G. Maspéro, *Hymne au Nil publié et traduit d'après les deux textes du Musée britannique*, in-4° Paris, 1868 ; P. Guyesse, *Hymne au Nil*, dans le *Recueil de trav. relat.*, 1890, t. XIII, p. 1 sq. ; Anonymi *De Nilo crescente*, dans J. L. Ideler, *Physici et medici graeci minores*, 1841, Berolini, in-8°, t. I, p. 190-192.

Digitized by Google

memphitiques, pourvus d'une liturgie distincte, pratiquaient le rite liturgique, quant aux Thébains cela n'est pas douteux. Chez eux, des prières étaient prescrites à partir du douzième Payni jusqu'au dixième Paophi, c'est-à-dire depuis le 12 juin jusqu'au 10 octobre (1). On voit par cet exemple ce que les liturgies peuvent offrir d'inattendu lorsque leurs rites reproduisent des croyances et des rites antiques. Le graffite de Biban el Moluk remonte à l'an deuxième du règne de Ménephthès Ier correspondant à l'année 1113 avant Jésus-Christ.

III. La Topographie de Carthage Romaine.

M. Aug. Audollent a publié en 1901 sous le titre : *Carthage romaine. 146 avant Jésus-Christ - 698 après Jésus-Christ* (2), un travail qui ouvre une voie et une perspective nouvelle aux études d'antiquité. Ce livre de 850 pages, qui a passé presque inaperçu, n'est pas un moindre événement que l'apparition de la *Roma sotterranea* de J.-B. de Rossi, mais il ne doit pas attendre une égale célébrité. L'étude de Carthage romaine demeure complètement étrangère aux préoccupations apologétiques qui ont valu à la Rome catacombale son principal intérêt au regard d'un grand nombre. Lorsque l'exemple donné par M. Audollent aura été suivi et que Alexandrie, Antioche, Athènes, Constantinople, Ravenne, Milan et *toutes* les autres grandes cités anciennes auront été étudiées et décrites avec la même science et la même clarté, on s'apercevra que le livre de M. Audollent était non seulement un initiateur, mais encore un modèle.

Un des souvenirs les plus intéressants de Carthage est le Djebel Khaoui ou « montagne creuse » qui se dresse auprès du cimetière de Gamart. Cette colline est composée de calcaire tendre donnant une chaux légèrement hydraulique qui a servi à bâtir Carthage. Les excavations pratiquées changèrent de nature à une certaine époque et les carrières se transformèrent en tombeaux. Préoccupés par le souvenir des catacombes romaines, d'anciens explorateurs : Beulé, M. de Sainte-Marie, ont cherché des catacombes chrétiennes au Djebel Khaoui. Maltzan et Davis n'admettaient pas la possibilité du contraire. Maltzan écrivait que « selon toute apparence là était le lieu de sépulture de la Carthage chrétienne, car les niches funéraires très spacieuses conviennent bien à la déposition du corps, nullement

1. L'édition romaine du missel copte porte le 10 Paophi, Renaudot dit le 9.
2. *Carthage romaine*, in-8°, Fontemoing, Paris 1901.

Digitized by Google

à des *ollae* placées dans des *columbaria*. Sans doute, au temps de Carthage punique on mettait ainsi les corps au tombeau sans les incinérer. Mais ni la forme des tombes, ni aucun indice particulier ne permettaient d'assigner à ces hypogées une antiquité si haute. On y a trouvé plus d'une fois des emblèmes exclusivement chrétiens et absolument aucun d'origine païenne. Sur une tombe était ciselé le symbole du chandelier à sept branches du temple de Jérusalem. » Cette mention a mis le P. Delattre sur la voie de l'identification définitive. Reprenant les fouilles il a acquis la certitude que la nécropole en question date de l'époque romaine et était surtout destinée à la colonie juive. D'après ce savant antiquaire, il a pu exister environ 200 chambres funéraires ; toutes se ressemblent, seule la condition de fortune des propriétaires a pu introduire ci et là des différences décoratives. Cette uniformité est assez digne d'attention et il est surprenant qu'on n'en ait pas conclu à l'existence d'une réglementation qui aurait mis sur la trace du groupe qui l'appliquait.

Malgré la date très incertaine des divers traités dont se compose le Talmud, il faut tenir compte en les étudiant de l'esprit juif des deux ou trois premiers siècles de notre ère et de sa tendance au scrupule en matière de coutumes et de traditions. Les dispositions concernant la sépulture sont consignées dans les termes suivants dans le Talmud de Jérusalem :

« Si l'on a acheté de son prochain un terrain pour l'employer à la sépulture, ou si l'on a reçu de lui un terrain à cet effet, on fera à l'intérieur une cavité large de 4 coudées contre 6 de long, sur laquelle pourront s'ouvrir 8 tombes, savoir : 3 de chaque côté de la longueur et 2 vis-à-vis (une en face de chaque côté plus étroit) ; quant aux tombes elles-mêmes elles auront 4 coudées de long, 7 de haut, et 6 de large (1). »

« Rabbi Simon dit : L'intérieur total de la caverne est long de 8 coudées et large 6 ; on creuse, dit-il, 13 excavations pour recevoir 13 morts, savoir : 4 dans chacune des deux longues parois, 3 dans la paroi en face (courte) une à droite de l'entrée et une à gauche.

« On fait à l'entrée de la caverne une cour de 6 coudées de long et de 6 de large pour recevoir les porteurs du cercueil et on fait 2 cavernes (telles que l'on vient de les décrire) dont l'une est d'un côté de la cour et l'autre de l'autre côté. Rabbi Simon dit que l'on fait quatre cavernes une de chaque côté de la cour. Rabbi Simon bar Gamaliel dit : Pour le nombre des excavations et pour celui

1. *Tr. Nazir*, IX, 3, dans M. Schwab, *Le Talmud de Jérusalem*, in-4° : Paris, 1888, t. IX, p. 188.

Digitized by Google

des cavernes il faut prendre en considération la solidité du terrain (1).

« Rabbi Hija bar Joseph dit (pour expliquer les dispositions parcimonieuses de Rabbi Simon) : Les 2 tombes à droite et à gauche de l'entrée étaient comme des verrous verticaux. Mais, objecta Rabbi Yohanan, était-ce possible ? Enterre-t-on même les chiens debout ? Voici le procédé : On construit les tombes à l'intérieur, juste à l'angle, comme si elles étaient extérieures (latérales). Mais ne touchent-elles pas alors celles de ce côté ? Pour qu'elles ne se touchent pas, on creusera celle de l'angle extrême bien plus profondément, de façon que (de chaque côté), il passe un corps sur l'autre (2). »

Nous n'avons pas dans ces prescriptions une loi dont l'application est inéluctable, puisque Rabbi Simon bar Gamaliel admet que la nature du terrain puisse modifier les dispositions, néanmoins si on applique les dispositions que nous venons de transcrire aux hypogées du Djebel-Khaoui, on constate une concordance remarquable dans les dispositions et une coïncidence exacte pour les dimensions ; on voit qu'une règle minutieuse a présidé à la construction des hypogées, les chambres ont $3^{m}.70$ de large ou 6 coudées et de $5^{m}.50$ à $6^{m}.70$ de long, suivant le nombre des *loculi*, c'est-à-dire 10 à 12 coudées. Chaque *loculus* a $0^{m}.53$ sur $2^{m}.05$, c'est-à-dire une coudée sur quatre. Toutes les dimensions sont donc en coudées entières, ce qui ne laisse aucun doute sur l'origine des excavations ; quant aux différences avec les chiffres du Talmud elles s'expliquent par la latitude laissée en raison de la nature du sol et peut-être aussi par le fait que les hypogées du Djebel-Khaoui ont reçu des chrétiens dont quelques inscriptions ont été retrouvées. Ceci indiquerait que la communauté juive de Carthage devait être assez tolérante, car deux religions en guerre ne se réconcilient pas autour d'un cercueil.

Le livre de M. Audollent contient une partie consacrée à l'histoire de l'Église de Carthage et à son organisation (p. 435-632). C'est un excellent travail qui suffirait à lui seul à démontrer la nécessité, la possibilité et l'opportunité d'une refonte complète de l'ouvrage de Morcelli. Il est probable qu'après les découvertes épigraphiques du *C. I. L.*, t. VIII et *Suppl.* et l'inventaire monumental de M. S. Gsell, les fouilles futures ne modifieront pas notablement nos connaissances sur l'Afrique chrétienne et il semble que, mieux

1. « On pourra creuser plus de 13 excavations, si le terrain est dur : car on n'aura pas besoin d'un intervalle d'une coudée entre elles ; si le terrain est friable, on en creusera moins, car on aura besoin d'un plus grand intervalle. »

2. *Tr. Bara Bathra*, 6, dans M. Schwab, *op. cit.*, t. X. p. 197 sq.

Digitized by Google

qu'aucune autre province, l'Afrique, grâce à la persévérance et à la pénétration apportée pendant trois quarts de siècle par les archéologues, permettrait d'entreprendre le livre définitif qui sera le bienvenu.

Je me permets de différer d'opinion avec M. Audollent sur le sens de la célèbre incription Carthaginoise : *Deus christianorum* ὀνοκοίτης, contemporaine de Tertullien. M. Audollent y voit une allusion à la crèche de Bethléem, cela me semble impossible parce que la légende de l'âne et du bœuf présents auprès de la crèche n'apparait pour la première fois que un siècle et demi plus tard, ainsi que j'ai essayé de le démontrer dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne* au mot *Ane*. Un passage d'Apulée que j'y ai cité semble ne pas laisser d'hésitation sur le sens véritable de la calomnie que les anciens lançaient sans sourciller et que, plus près de nous, Voltaire a reprise pour son compte avec une intention analogue mais à une adresse différente.

Afin de justifier le titre de ces notes je terminerai par une indication épigraphique. Carthage était divisée en régions ecclésiastiques, certainement au nombre de six, peut-être plus. Parmi les « textes relatifs à la topographie de Carthage, » M. Audollent a omis celui-ci (1) :

quodvult
DEVS INPA
CE R S

Quodvultdeus in pace ; regionis secundae.

Les deux observations par lesquelles je termine ne doivent prouver qu'une chose, c'est que dans le livre de M. Audollent il faut tout lire, même les notes et les appendices.

H. LECLERCQ.

Farnborough

1. *C. I. L.*, t. VIII, n. 13881.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

Histoire générale.

113. Le « *Recueil historique, chronologique et topographique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France...* » de Dom Beaunier, malgré ses lacunes et ses inexactitudes, a rendu de grands services. Une refonte de ce travail en rendra de plus grands encore. Elle a été entreprise par les Bénédictins de la Congrégation de France ; puisse-t-elle être menée à bonne fin ! Un premier volume vient de paraître (1). Après avoir exposé la nature du travail de Dom Beaunier, les sources auxquelles il a puisé ou pouvait puiser, l'éditeur fait connaître les règles suivies dans la refonte de l'ouvrage; qui portera titre de « *La France monastique* ». « Dom Beaunier, dit-il, se proposait de signaler les seuls bénéfices de collation royale ; nous avons cru devoir faire entrer dans le plan de cette nouvelle édition les prieurés simples ayant un autre collateur que le roi. On aura dès lors dans ce travail un état fidèle de l'ancienne France monastique, distribuée par provinces ecclésiastiques et par diocèses.

« Les monastères cités appartiennent aux diverses congrégations de l'ordre de S. Benoît, à l'ordre de Cîteaux, de Grandmont, des Célestins, des Camaldules, des Feuillants, des Prémontrés et aux diverses congrégations de chanoines réguliers. Ceux des femmes se rattachent aux mêmes familles religieuses, à l'exception de quelques maisons de Franciscaines et de Dominicaines, qui recevaient du roi leur prieure ou leur abbesse. Les prieurés simples, pour la plupart, dépendaient, au moins nominalement, des abbayes de bénédictins ou de chanoines réguliers.

« Les notices consacrées par Beaunier aux abbayes sont parfois trop courtes et inexactes. Nous avons dû les rectifier et les compléter. Il nous a fallu rédiger entièrement celle des prieurés. Les indications sommaires, dont nous nous sommes contentés, permettent d'attendre la publication de monographies que nous espérons consacrer un jour à chaque monastère. Pour augmenter l'intérêt et l'utilité de ce recueil, nous avons fait suivre les notices de l'indication de sources manuscrites et imprimées où l'on peut se renseigner sur le passé de toutes ces maisons. » Ces indications bibliographiques seront complétées périodiquement dans la « Revue Mabillon », qui doit paraître prochainement, et sera l'organe officiel du groupe des travailleurs qui ont promis leur collaboration à ces études d'histoire monastique, spécialement bénédictine.

1. Paris, Poussielgue, 1905. XXIV-396 pp., in-8°.

Digitized by Google

Le premier volume est consacré à la province ecclésiastique de Paris, comprenant l'archidiocèse de Paris et les diocèses de Blois, Chartres, Meaux et Orléans. Pour donner une idée de la façon dont procèdent les nouveaux éditeurs, prenons la notice sur l'abbaye de St-Germain-des-Prés. La notice sommaire sur l'histoire du monastère comprend deux pages et un tiers (pp. 8-10); vient ensuite la bibliographie, divisée en: bibliographie générale, archives, documents publiés, bibliothèques et textes publiés, biographies et histoire littéraire, archéologie, cérémonies (pp. 10-21). Au point de vue bibliographique, l'ouvrage rendra d'incontestables services. Il suffit de parcourir ces listes de références pour voir avec quel soin minutieux les éditeurs ont dépouillé les catalogues et les revues. Une table alphabétique des monastères termine le volume.

Je me permets d'émettre deux desiderata : le premier serait de trouver à la fin de chaque notice sommaire sur les monastères une liste des prieurés qui en dépendaient ; le second, d'avoir une table alphabétique des noms latins des prieurés et même des monastères. Le travail d'identification de ces noms est parfois difficile; raison de plus pour aider les travailleurs.

114. L'opinion générale en Angleterre parmi les hommes d'étude et gens d'église est devenue plus équitable vis-à-vis des anciens ordres religieux. Le nombre des publications relatives à ce sujet faites dans les dernières années est une preuve évidente de l'intérêt qu'on attache à l'histoire des monastères d'avant la révolution protestante du XVIe siècle. Tout récemment Dom Gasquet publiait un livre très curieux sur « la vie monastique en Angleterre ». Celui de F. S. A., de moindre dimension, aborde le même thème. «*Monastères anglais depuis l'époque saxonne jusqu'à leur suppression*» (1), tel est le titre de la nouvelle publication, qui a pour but de faire connaître les moines et les monastères du moyen âge, en huit chapitres: vocation, tenanciers du monastère, éducation dans les monastères, aumônes, régime alimentaire, moralité, visites canoniques, suppression par les commisaires de Henri VIII. Le travail se termine par des paroles élogieuses sur les ordres religieux et leur activité par le présent.

115. Dom J. C. Almond a fait un compte-rendu détaillé de l'ouvrage de Dom Gasquet sur la vie monastique en Angleterre avant la réforme protestante (2).

115. M. John Jos. Dunn a consacré quelques pages à l'action des

1. *English monasteries. From Saxon days to their Dissolution.* London, Palmer, 1904, VIII-112 pp., in-8°.

2. *Monasteries and Monks* (*The Ampleforth Journal*, vol. x, pp. 170-181).

Digitized by Google

moines irlandais sur le continent : à Bobbio, Saint-Gall, Reichenau (1).

117. D. Fauste Curiel poursuit son étude sur la congrégation bénédictine de Valladolid et donne cette fois un aperçu des constitutions (2).

118. D. Gilbert Dolan continue son exposé des missions bénédictines en Angleterre. Le chapitre XVIII traite du comité de Monmouth et du pays de Galles (3).

Hagiographie, biographies.

119. Dans ses « Études sur le prêtre gaulois, Jean Cassien », le Dr Otto Abel a d'abord fait la critique des raisons invoquées par Hoch en faveur de l'origine syrienne de Cassien et par Zahn et Merkle en faveur de son origine danubienne (Dobrutscha). Quant à lui, il se prononce nettement pour l'origine gauloise du célèbre écrivain ; ce qu'il établit, tant par le séjour de Cassien en Gaule et par le cercle de ses amis, que par les caractères de son style. La seconde partie traite des sources de Cassien et de l'influence exercée par ses écrits; la troisième renferme un examen du style de Cassien (4).

120. Le même esprit qui a dicté les « Colloques » sur la règle de S. Benoît, anime les pages consacrées par le Rme D. Benoît Sauter, abbé d'Emaus à Prague, à la vie du Saint écrite par S. Grégoire le Grand (5). C'est une série de méditations ou plutôt de réflexions sur chacun des chapitres du second livre des dialogues de S. Grégoire, dans lesquelles le vénérable auteur a exposé les principes de la vie monastique et de la vie chrétienne. C'est l'expression de l'esprit de foi et de piété qui anime l'auteur ; c'est aussi le fruit d'une longue pratique de la vie claustrale et de la direction des âmes. Ce n'est pas un livre d'histoire : c'est une œuvre de spiritualité qui s'adresse aux Bénédictins, et dans laquelle tout vrai moine aimera à retrouver l'âme et l'esprit de Benoît, tels qu'ils se dégagent d'une lecture attentive des pages de S. Grégoire le Grand et d'une étude prolongée de sa règle.

121. Il faut rapprocher du travail précédent le commentaire moral de la Règle pastorale de S. Grégoire du même auteur (6).

---

1. *Irish Monks in the Continent* (*The Catholic University Bulletin*. Washington, juillet 1904, pp. 307-328).
2. *Studien und Mittheil.*, xxv. 1904, pp. 697-711.
3. *Downside Review*, 1904, pp. 292-304.
4. *Studien zu dem gallischen Presbyter Johannes Cassianus*, Inaug. Diss. München, Wolf, 1904, 61 pp. in-8°.
5. *Der heilige Vater Benediktus nach St Gregor dem Grossen*. Fribourg, Herder, 1904, IV-252 pp. in-8°.
6. *Des hl. Papstes Gregorius des Grossen Pastoral-Regel*, Fribourg, Herder, 1904, XIV-485 pp. in-8°.

Digitized by Google

122. Écrire la vie de S. Benoît n'est pas chose aisée. Peu nombreux sont les documents, obscurs ou discutés sont plusieurs points importants des origines bénédictines. Ce travail fut entrepris il y a quelques années par Dom Tosti; l'illustre moine Cassinien, qui était un littérateur de première valeur, n'a pas donné l'œuvre durable qu'on attendait. Dom L'Huillier, que des études antérieures sur la sainte règle préparaient naturellement à reprendre sur une autre base le travail de Tosti, nous offre aujourdhui un ouvrage assez étendu sur « *le patriarche saint Benoît* » (1). Il marque assurément un progrès. Si l'auteur proteste, et avec raison, contre les tendances rationalisantes d'une certaine hagiographie moderne, il sait rejeter des traditions peu fondées, notamment celles qui rattachent S. Benoît à la famille des Anici. Pour d'autres, sa critique est plus conservatrice et plus conciliatrice. Le lecteur trouvera en appendice de longues dissertations dans lesquelles Dom L'Huillier expose son opinion sur les Actes et le martyre de S. Placide, sur la vie de S. Maur et sa mission en France, sur la translation des reliques de S. Benoît. Il y a là des points discutés, sur lesquels je n'insiste pas, pour ne pas provoquer de polémique.

La figure idéale de S. Benoît sera toujours celle qui sera le résultat d'une compréhension aussi complète que possible de l'esprit de sa règle et de sa vie. L'une explique l'autre ; c'est là une des marques de l'historicité des récits de S. Grégoire. D. L'Huillier s'est bien pénétré de l'esprit de la Règle, guidé dans cette étude par le maitre distingué que fut D. Guéranger. En faisant abstraction des points d'histoire sujets à discussion, tout bénédictin lira avec intérêt ce travail destiné à faire revivre et aimer la majestueuse figure du patriarche des moines d'Occident.

123. On ne peut qu'applaudir à l'idée qu'ont eue les Bénédictines de Stanbrook de faire revivre les souvenirs monastiques de leur pays. Le siège de Worcester a appelé en premier lieu leur attention ; le troisième évêque, S. Egwin, fut le fondateur de l'illustre abbaye d'Evesham. Le volume consacré à ce saint, richement illustré, est en quelque sorte l'histoire abrégée d'Evesham. Après avoir raconté la vie du saint à Worcester et la fondation du monastère, ce petit volume expose l'histoire du culte de S. Egwin. Suivent quatre chapitres sur les abbés d'Evesham, l'influence monastique de cette abbaye, les saints d'Evesham, les restes du monastère. Espérons que cet heureux début est le présage d'autres monographies aussi intéressantes et aussi instructives (2).

1. Paris, Retaux. 1905. LXI-526 pp. in-8°.

2. *Saint Egwin and his Abbey of Evesham* by the Benedictines of Stanbrook. Illustrated by views, Plan, and Facsimile. Londres, Burns, 1904, V-184 pp., in-8°.

Digitized by Google

124. Le R. P. Delehaye a consacré quelques pages à l'examen des vies de S. Grégoire le Grand connues dans la littérature hagiographique grecque et à l'idée qu'on se faisait du grand pape dans l'église orientale (1).

125. Sous le titre de « le patrimoine de S. Grégoire », D. G. C. Alston a dressé une liste des églises qui furent dédiées au grand pape en Angleterre (2).

126. Au cours de lectures sur le VIe siècle, M. Clarence Wyatt Bispham a rencontré l'intéressante figure de S. Colomban, et il s'est attaché à reconstituer la vie de ce saint moine missionnaire dans son véritable cadre historique. C'est le fruit de ce travail que l'auteur offre au public. On sent très bien que l'écrivain n'est pas un historien de profession, rien qu'à la technique de l'ouvrage ; son but n'était d'ailleurs que de rappeler l'attention sur une personnalité, à son avis, négligée (3).

127. A propos de l'étude de M. Besson sur « *le vita abbatum Acaunensium* » (4), M. Bruno Krusch fait connaître un MS. de Londres du XIe-XIIe s. qui contient, à son avis, la forme originale de ce document, qui sera soumis à une nouvelle étude dans un supplément au *SS. rer. Merov.* (5).

M. Krusch trouve également à redire à la réponse que M. L. Levillain a publiée à propos de ses critiques (6).

128. Le P. Albert Poncelet a consacré une longue et minutieuse étude aux origines de l'abbaye de Micy et au cycle de saints qui se rattachent à ce monastère : S. Mesmin, S. Avit, S. Lubin, S. Calais, S. Almire, S. Viâtre, S. Lié, S. Doulchard. Les vies de ces saints personnages, les catalogues des saints de Micy, les actes relatifs au monastère sont examinés avec un soin scrupuleux et une critique, qui font du travail du savant bollandiste la base définitive d'une future histoire de l'abbaye de Micy pendant le premier siècle de son existence (7).

129. M. Léon Van der Essen s'est occupé de la vie de nos saints du Hainaut à l'époque mérovingienne (8), de celles qui constituent le cycle hagiographique des abbesses de Maubeuge.

---

1. *S. Grégoire le Grand dans l'hagiographie grecque. (Anal. boll.*, t. XXIII, 1904, pp. 449-454).
2. *Downside Review*, 1904, pp. 269-280.
3. *Columban. Saint, Monk and Missionary, 539-615*, New-York, Gorham. 1903, 63 pp., gr. in-8°.
4. *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, 1904, pp. 267-280.
5. *Neues Archiv*, XXX, 199-120.
6. *Neues Archiv*, XXX, 231-235.
7. *Les Saints de Micy (Anal. boll.*, XXIV, (1905, pp. 5-104.)
8. *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1905, pp. 341-346, 396-408.

Digitized by Google

130. Dom du Bourg, l'auteur si goûté de *Frère Gabriel*, a fait revivre dans la collection *les Saints* la belle figure d'Odon de Cluny (1). C'est une nouvelle œuvre de foi et de piété, étayée sur une étude du biographe contemporain et des monuments de la tradition clunisienne. Certains traits du tableau auraient été burinés avec plus de relief ou plus de finesse, si le vénérable auteur avait tenu davantage compte de quelques travaux modernes de provenance allemande, tels que Sackur et Hauck, indispensables à quiconque s'occupe de l'histoire monastique du Xe siècle.

131. M. P. Fedele publie une étude sur les familles d'Anaclet II et de Gélase II (2). Les résultats en sont très curieux. Anaclet II appartient à la famille des Pierleoni, banquiers juifs d'origine et convertis sous Léon IX. Grégoire VII, de famille romaine, avait pour mère une Pierleoni. Quant à Gélase II, il ne se rattache pas à la famille des ducs de Gaète, et si ceux-ci ne sont pas les ancêtres des princes Caetani de Rome, il en résulte que ce pape ne fut pas un Caetani.

132. M. John D. Fitz-Gerald a donné une nouvelle édition de la vie métrique de S. Dominique de Silos écrite par Gonzalo de Berceo (3). Dans l'introduction l'auteur fait connaître les différentes éditions de ce texte, les manuscrits et leur classification, la constitution du texte et les corrections qu'il a apportées au texte établi, les sources du poète, c'est-à-dire la vie latine de Grimald.

133. « Le moine Guy naquit-il à Talla, territoire d'Arezzo ou à Arezzo même » (4), telle est la question que pose M. Romain Brunoni et qu'il ne peut résoudre.

134. Dans sa notice sur « Philippe Auguste et Raoul d'Argences, abbé de Fécamp (5) », M. L. Delisle publie six documents sur les relations de l'abbé avec le roi de France et le roi d'Angleterre.

135. Notre confrère, Dom Bède Camm, vient de publier le premier volume de « Vies de martyrs anglais béatifiés par Léon XIII en 1886 et 1895 », dues aux oratoriens Keogh et Stanton, aux Jésuites Morris et Pollen et à l'éditeur. Nous y notons particulièrement les notices sur les sept bénédictins de Glastonbury, de Reading et de Colchester martyrisés le 15 novembre et le 1 décembre 1539 : les abbés Richard Whiting, Hugues Faringdon, Jean

1. *Saint Odon (879-942)*. Paris, Lecoffre 1905, XII-214 pp., in-12.
2. *Archivio della R. Soc. Romana di storia patria*, t. 27 (1904), pp. 339-340.
3. *La vida de Santo Domingo de Silos par Gonzalo de Berceo*. Édition critique. Paris Bouillon, 1904, LXX-147 pp., in-8° (*Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, fasc. 149).
4. Florence, Ronducciana, 1904. Cf. *Archivio storico ital.*, serie V, t. 34, pp. 513-514.
5. *Bibl. École des chartes*, 1904, pp. 390-397.

Digitized by Google

Beche et les moines Jean Thorne, Roger James, Jean Eynon, Jean Rugge (1).

136. M. K. Schiffmann publie d'après le Catal. relig. de Göttweig écrit en 1778 par le P. Aug. Digl trois lettres de l'annaliste styrien Preuenhuber au prieur D. Séraphin Kirchmayr ; elles sont du 31 mars 1630, 9 août 1636, 2 mai 1637 et relatives aux études historiques de ce savant bénédictin (2).

137. Notre confrère Dom Bruno Destrée a publié la vie d'une religieuse bénédictine du XVIIe siècle, qui ne manquera pas d'attirer l'attention. La vie est simple. Née en 1604 à Fauquembergues en Artois, Jeanne Deleloe, entra en 1620 au monastère des Bénédictines de cette ville. En 1635, la communauté dut émigrer à Poperinghe, où la mère Jeanne de S. Mathieu mourut le 13 avril 1660. Peu de fait saillants. Par contre la vie intérieure de cette humble moniale est extrêmement intéressante. C'est une vie mystique, dont le centre est la dévotion au Cœur de Jésus, et la prieure de Poperinghe mourut quinze ans avant les révélations faites à la B^se Marguerite-Marie.

La mère Deleloe fut la pénitente de Dom Martin Gouffart, abbé de St-Denis-en-Broqueroie près de Mons, prélat distingué, qui joua un rôle important dans l'œuvre de la réforme monastique au XVIIe siècle. La correspondance de cet abbé avec la prieure de Poperinghe, outre qu'elle éclaire et explique le journal de la bénédictine, fournit de nouveaux détails sur l'œuvre de la réforme (3).

138. Lorsque Dom Montfaucon partit pour l'Italie le 18 mai 1698, à l'effet d'y réunir les matériaux nécessaires aux éditions des Pères grecs projetées par la Congrégation de St-Maur, il eut comme compagnon de route un jeune religieux parisien, D. Paul Briois, qui mourut à Rome le 10 février 1700. Ce religieux, comme son maître, consigna sur un carnet les divers incidents de voyage. M. Henri Omont vient de les publier avec des annotations érudites (4). Outre leur intérêt scientifique, ces notes ne manquent pas de détails piquants sur l'état des monastères italiens et l'attitude d'un certain nombre de leurs habitants vis-à-vis des moines français réformés.

139. M. l'abbé Degert a remis en lumière les travaux de Dom

1. *Lives of the English Martyrs declared Blessed by Pope Leo XIII*, Vol. I. Martyrs under Henry VIII. Londres, Burns, 1904, pp. 327-412.

2. *Zur Historiographie des 17. Jahrh. im Lande ob der Ens* (*Mittheil. des Instit. f österr. Geschichtsforsch.* (1904). pp. 330-337).

3. *Une mystique inconnue du XVIIe siècle. La Mère Jeanne de Saint-Mathieu Deleloe.* Bruges, Desclée, 1905, xx-327 pp., in-8°.

4. *Voyage littéraire de Paris à Rome en 1698. Notes de D. Paul Briois, compagnon de Montfaucon* (*Revue des Bibliothèques*, t. XIV, 1904, pp. 1-43.)

Digitized by Google

Estiennot, ce chercheur infatigable, dont les nombreux in-folios constituent une mine extrêmement riche de matériaux pour l'histoire monastique de la France. C'est la partie Gasconne de l'œuvre d'Estiennot qui appelle l'attention de M. Degert. Il nous fait connaître l'origine de son œuvre, son contenu, sa valeur, en suivant l'érudit bénédictin au cours de ses pérégrinations dans le midi. Un coup d'œil sur le contenu des volumes relatifs à la Gascogne en fait découvrir la nature et l'importance. La conclusion en est que l'œuvre gasconne est « une source encore insuffisamment explorée (1). »

140. Le même auteur fait connaître le récit où Dom Odon Lamothe, bénédictin de la Daurade à Toulouse, expose de quelle façon il parvint avec cinq confrères à retrouver les mosaïques de l'église du prieuré (2).

141. En cherchant à compléter la biographie de Louis Joblot, originaire de Bar-le-Duc et l'histoire de ses relations avec Louis de Puget, physicien lyonnais, M. H. Brocard a mis heureusement la main sur les correspondances échangées entre ces deux savants et un bénédictin bien connu de la congrégation de S. Maur, Dom François Lamy. Les documents recueillis jusqu'ici ont été publiés par M. Brocard (3).

Ce sont la plupart des lettres ou des analyses de lettres et de discussions sur des points de sciences physiques et naturelles. On y verra avec quel soin Dom Lamy se livrait aux observations microscopiques, aux expériences de physique. Les nouveaux documents jettent une nouvelle lumière sur les travaux philosophiques du bénédictin et font mieux connaître l'étendue et la nature de ses relations scientifiques.

Signalons ici ses lettres à Puget, plusieurs sur l'aimant, du 26 octobre 1702 (pp. 48-52) avec la réponse de Puget du 22 novembre (pp. 52-58), du 9 janvier 1703 suivie d'une liste de ses ouvrages (pp. 59-66), avec réponse du 13 février (66-76), du 28 avril 1703 (77-83), avec réponse de mai 1703 (83-93), du 20 juin 1703 (95-96), du 13 juillet (96-97), du 3 août (100-102), du 17 août (102-104), du 29 novembre (112-113), du 26 décembre (122-123), du 2 janvier 1704 (124-125), du 8 janvier (125-129), du 22 janvier (129-

1. *Les papiers de Dom Estiennot et l'histoire gasconne.* (*Revue de Gascogne*, nouv. série, t. IV, 1904, pp. 289-321.)

2. *Le plus ancienne mosaïque chrétienne de la Gaule d'après un document inédit.* (*Bulletin de littérat. ecc.*, 1905, pp. 3-15.)

3. *Louis de Puget, François Lamy, Louis Joblot. Leur action scientifique d'après de nouveaux documents. Contribution à l'histoire des sciences physiques et naturelles.* Bar-le-Duc, Comte-Jacquet, 1904, VI-232 pp., in-4°.

Digitized by Google

130), du 14 février (131-134), du 17 mars (134-137), du 18 mars 137-138), du 5 juin (138-140), du 6 août (141), du 20 août (142), du 9 septembre (144), du 4 octobre (145-146), du 5 novembre (146-147), de Ponchard à Dom Lamy février 1705 (148-150), de Lamy à Puget du 30 septembre 1705 (154-156), du 6 mars 1706 (157-159), du 21 juin (161-162), du 30 octobre (170-171), du 6 janvier 1707 (173-174), d'avril (175-176), avec réponse (177-179), du 13 juillet 1707 (179-180), du 3 août 1707 (181-182), du 7 janvier 1708 (182-183), du 7 mai (184-185), du 5 juillet (186-187), du 12 septembre (187-188).

Il faut espérer que la publication de M. Brocard donnera l'éveil et qu'elle provoquera la recherche et la découverte d'autres documents relatifs aux travaux d'histoire naturelle et de physique aux XVIIe et XVIIIe siècles. Un travail consacré à Dom Lamy ne manquerait pas d'intérêt. Les correspondances bénédictines, les œuvres du savant mauriste en fourniraient les éléments essentiels.

142. Dom Pirmin Lindner termine sa liste des écrivains bénédictins des anciens monastères allemands de 1750 jusqu'à leur suppression. Il s'agit des monastères westphaliens et rhénans, parmi lesquels il faut noter Liesborn, Seligenstadt, St-Maximin de Trèves et Werden (1).

143. La reconstitution des anciennes bibliothèques monastiques conduit à d'étranges découvertes. La dispersion des manuscrits d'un même fonds est parfois curieuse, inexplicable même, tant qu'on n'aura pas établi de quelle façon les manuscrits sont entrés dans des collection modernes. C'est en faisant un travail de ce genre sur les bibliothèques de Murbach et d'Echternach que le Dr Louis Traube, aidé par le Dr Rudolphe Ehwald, est arrivé à découvrir l'auteur de la dispersion de plusieurs collections monastiques, Dom Jean-Baptiste Maugérard, bénédictin de St-Arnoul de Metz, émigré en Allemagne, plus tard commissaire du gouvernement français pour la recherche des sciences et arts dans les quatre départements du Rhin, retraité à Metz, où il mourut en 1815 (2). Maugérard, qu'on ne connaissait qu'imparfaitement par la monographie d'un arrière-neveu, M. Buzy, nous apparait maintenant comme le type du brocanteur, acheteur et collectionneur de manuscrits et d'incunables, qu'il revend ensuite à bon prix. M. Traube dresse les regestes de la vie du bénédictin

1. *Studien und Mittheil.*, XXV, 1904, pp. 737-754.

2. *Jean-Baptiste Maugérard. Ein Beitrag zur Bibliotheksgeschichte*, Munich, 1904, in-4° (*Abhandlungen der K. Bayer. Akad.*, t. XXIII, 2e part. pp. 301-387.)

Digitized by Google

de St-Arnoul, ce qui permet de le suivre dans sa carrière de bibliophile intéressé; il donne ensuite une liste des manuscrits de Murbach portant la signature de l'abbé Barthélemy d'Andlau, un catalogue des MSS. d'Echternach conservés à Paris, et deux notes sur le catalogue des manuscrits de St-Evre à Toul et sur des manuscrits de Trèves conservés à Gand.

M. Rudolphe Ehwald fait connaître en détail les négociations de Maugérard avec la bibliothèque de Gotha pour la vente des manuscrits et dresse la liste des manuscrits acquis de la sorte, en les accompagnant de descriptions minutieuses. Ces codices viennent surtout d'Echternach, de Murbach, de St-Vincent de Metz, de St-Pierre d'Erfurt. M. Ehwald dresse aussi l'inventaire des incunables vendus à Gotha. En appendice l'auteur publie plusieurs lettres de Maugérard. Celui-ci a désormais sa réputation faite.

144. Ce n'est qu'à titre de curiosité que je signale ici la vie du fameux moine de Llanthony, le P. Ignace, prétendu bénédictin anglican, qui fut un type intéressant dans ce monde protestant si bariolé de l'Anglicanisme, mais rien de plus (1).

145. Dom Léon Almond a consacré quelques pages à faire revivre la figure de l'abbé Wilfrid Raynal, décédé le 9 juin 1904 à St-Anselme de Rome (2).

146. Dom Ildephonse Schuster a imprimé l'éloge funèbre qu'il a prononcé le 7 novembre 1904 lors des funérailles du R^me^ D. Boniface Oslaender, abbé ordinaire de St-Paul à Rome (3).

147. A noter une notice bibliographique sur Dom Pothier (4).

148. Le 17 octobre dernier, Mgr Hedley, évêque de Newport, a célébré son jubilé de 50 ans de vie monastique. On trouvera dans l'*Ampleforth Journal* le récit des fêtes célébrées à cette occasion (5).

149. Le Dr Aug. Amrheim continue la publication du catalogue des bénédictins ordonnés à Wurzbourg de 1520 à 1803 (6).

III. Histoire des monastères, monographies.

150. Le ministère de l'Instruction publique d'Italie a fait entreprendre une monographie détaillée des monastères de Subiaco.

---

1. *The Monk of Llanthony. The life of Father Ignatius* by the Baroness of Bertouch. London, Methuen, 1904, 607 pp. in-8°.

2. *In memoriam Abbat. Raynal.* (*Downside Review*, Noel, 1904, pp. 241-250.)

3. *Elogio del R^mo^ P. D. Bonifacio Osländer O. S. B. abate ordinario di S. Paolo fuori le mura* letto nei solenni funerali celebrati nella patriarcale basilica Ostiense il giorno 7 novembri 1904, Roma, 11 pp., in-8°.

4. *Bulletin de St-Martin et de St-Benoît*, XIII, nov. 1904, pp. 16-21.

5. Vol. X, décembre 1904, pp. 121-136.

6. *Studien und Mittheil.*, XXV, 1904, pp. 590-599, 754-769.

Digitized by Google

M. Pierre Egidi s'est chargé de l'histoire proprement dite de l'abbaye au moyen âge (1) ; M. Vincent Federici s'est occupé de la bibliothèque et des archives, M. Gustave Giovannoni de l'architecture, M. Frédéric Hermani des peintures.

Après avoir fait connaître les sources et la littérature de l'histoire de Subiaco, exposé détaillé et complet, M. Egidi retrace les origines et l'histoire du monastère pendant les premiers siècles de son existence. Rares sont les renseignements, encore faut-il élaguer et écarter quelques faits et documents dépourvus d'authenticité, par ex. l'abbatiat d'Honorat et certains noms d'abbés. Les Xe, XIe et XIIe siècles sont mieux connus ; c'est la belle période de l'abbaye. Le XIIIe et le XIVe marquent l'époque de la décadence, mais dès le milieu du XIVe siècle un effort vigoureux est tenté, et les *Consuetudines* du monastère vont devenir un facteur important dans la régénération monastique du XVe siècle. La prochaine édition de D. Bruno Albers nous renseignera sur l'influence exercée par Subiaco au moyen de ces *Consuetudines*, comme M. Schmidlin nous a renseignés sur les relations du monastère avec le monde monastique des *Teutonici*, avant la réunion du monastère à la congrégation de Sainte-Justine. En appendice l'auteur a traité des falsifications du *Regestum Sublacense*, donné une liste documentée des abbés du monastère (liste qui pour les XIVe et XVe siècles serait utilement précisée à l'aide des livres de la Chambre apostolique, où se trouvent les obligations et les quittances des services payés par les prélats en cour romaine), publié des notices sur la seigneurie de *Tusculum*, sur les impressions de Subiaco et sur les *Consuetudines*.

151. Dans son étude sur « *les vicissitudes de l'abbaye de St-Maur aux VIIIe et IXe siècles* » (2), Dom François Landreau nous donne un excellent aperçu de l'histoire de l'abbaye de Glanfeuil : état ruineux du monastère au VIIIe siècle, reconstruction vers 830 par les moines de Fossés, rupture avec l'abbaye des Fossés, abbatiat de Goslin (le même que l'évêque de Paris), de Théodrade et d'Odon. Puisse l'auteur faire un jour la lumière sur les origines du monastère de Glanfeuil et dissiper les doutes qui planent toujours sur la véracité du texte intégral d'Odon !

152. L'abbaye de Moggio (Mosach) fut fondée dans le dernier quart du XIe siècle par un certain Cacellin (Chazil), comte de Moggio, parent de Frédéric, patriarche d'Aquilée, et l'église en fut

1. *Notizie storiche dell' Abbazia Sublacense nel Medio Evo*. Roma, 1904, 262 pp., in-8°.
2. Extrait de l'*Anjou historique*. Angers, Siraudeau, 1905, 60 pp., in-8°.

Digitized by Google

consacrée le 9 juin 1119 sous le patronage de N.-D. et de S. Gall par le patriarche Adalric, ancien abbé de St-Gall. Son influence sur la vie religieuse et sociale du Frioul ne fut pas très saillante. Devenue un grand fief, l'abbaye devint le point de mire des ambitions et des jalousies, et l'histoire du monastère n'a guère plus à enregistrer que des luttes avec ses propres vassaux, avec ses voisins, avec ses avoués. Avec les réserves des nominations abbatiales l'esprit de famille disparaît. La charge abbatiale devient un pur bénéfice; c'était ouvrir la porte à la commende qui y fit apparition dès les premières années du XVe siècle. Le monastère fut supprimé à la fin du XVIIIe siècle (1).

153. M. Justin Fortunato a reconstitué l'histoire de l'abbaye de Monticchio, occupée par des Basiliens avant de passer aux moines de S. Benoît qui la possédèrent jusqu'au milieu du XVe siècle (2). Un excès d'hypercritique, qui flaire de l'apocryphe partout, gâte ce travail. En appendice l'auteur publie 71 documents de 1080 à 1673.

154. M. L. Angelelli a raconté l'histoire de l'abbaye de Montecristo dans l'île de ce nom, située entre la Corse, l'île d'Elbe et le littoral italien (3). Ce monastère se rattache au S. ermite Maximilien, décédé, dit-on, le 19 octobre 460. Restauré par S. Grégoire le Grand, qui y envoya l'abbé Orose, il donna plus tard naissance à d'autres abbayes : S. Benoît et S. Zanobi d'Ilaria, SS. Pierre et Étienne de Venaco, S. M. de Canovaria. Sous Honorius III il fut affilié à l'ordre de Vallombreuse.

155. Dom Placide Lugano, auquel nous devons déjà quelques travaux remarquables d'histoire monastique, nous donne aujourd'hui une notice historique sur « l'abbaye paroissiale de S. M. in Campis à Foligno (4). » Cette église citée pour la première fois le 10 avril 1216 dans une bulle d'Innocent III, fut donnée le 12 octobre 1373 aux moines cisterciens de la congrégation du Corpus Christi, qui en prirent possession le lendemain. Après 1582, cette congrégation fut incorporée à celle du Mont-Olivet, de l'ordre de S. Benoît. L'abbé général du Mont-Olivet, Dom Pie Nuti de Sienne,

1. Antonio Battistella, *L'abbazia di Maggio*. Memoria storica documentata. Udine, Doretti, 1903, VI-143 pp., in-8°.

2. *La Badia di Monticchio. Trani Vecchi*, 541 pp. 1904, in-8° : voir *Archiv. della Rom. Soc. stor. patr.*, t. 27, pp. 259-266.

3. *L'abbazia e l'isola di Montecristo*. Memorie da documenti. Firenze, Ramella. 1903. 96 pp., in-8°.

4. *L'abazia parrochiale di S. M. in Campis a Foligno*. Foligno, Tip. Artigianelli, 1904. 144 pp., in-16.

Digitized by Google

vint en prendre possession le 24 avril de cette année. Le nouveau monastère ne manqua pas d'hommes de valeur, et l'on est heureux de rencontrer sous la plume de Dom Lugano d'intéressants détails sur les Olivétains distingués qui habitèrent S. M. in Campis. Supprimé en 1810, le monastère a été restauré tout récemment par des moines du Mont-Olivet. Si je puis exprimer un désir, ce serait de voir Dom Lugano écrire l'histoire de cette congrégation du Corpus Christi, dont il a été question en France, il y a quelques années, à propos d'une introduction de l'Adoration perpétuelle dans une branche de l'ordre monastique.

156. Souvigny possédait un antique et important prieuré clunisien, dont l'église abrite depuis des siècles les reliques de S. Mayeul et de S. Odilon. Du passé il reste surtout la belle basilique romane, restaurée en gothique à la fin du XVe siècle, et gardant, comme un précieux souvenir du sens esthétique des anticléricaux de la grande révolution, d'horribles mutilations. L'histoire des dévastations commises au nom du civisme républicain est celle de la bêtise humaine dans ce qu'elle a de plus répugnant. M. A. Limagne a bien fait de le rappeler; ce pourrait être une page de l'histoire de demain (1).

157. M. D. Anger a publié l'*Histoire du prieuré de St-Vincent de Naintré près Chatellerault (Vienne)*, dépendance de l'abbaye de St-Germain-des-Prés (2), qui se résume en exposés des biens et récit de procès de juridiction ; pour le reste, intéressant pour connaître les usages et privilèges du passé.

158. Le prof. R. Gerwig s'est occupé de la prévôté de Burgeln, dépendance de l'abbaye de St-Blaise (3).

159. L'abbé G. Arbaud d'Agnel a fait connaître les possessions de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille en Rouergue (4).

160. L'abbé de la Trinité de Vendôme avait le titre de cardinal de Ste-Prisque à Rome. Ce privilège lui fut octroyé par Alexandre II le 8 mai 1063. Cette église, dépendance de St-Paul de Rome, fut érigée en prieuré de Vendôme. Bien que régulièrement acquise et maintes fois confirmée par les pontifes romains, cette église fut souvent disputée aux abbés de Vendôme et ce, d'autant plus facilement, que les moines français refusaient d'y résider. Aussi trouve-

1. *Souvigny. Son histoire, son abbaye, son église.* Avec 15 photographies. Paris, 5, rue Bayard, 1905, 59 pp., in-8°.

2. Poitiers, Blais et Roy, 1904, 80 pp., in-8°.

3. *Zur Geschichte der Propstei Bürgeln von der Gründung bis zum Ausgang des M. A.* (*Schau im Land*, XXX, p. 1-20.)

4. *Annales du Midi*, 1904, octobre, pp. 449-467.

Digitized by Google

t-on des titulaires autres les abbés de Vendôme à partir d'Innocent III. M. Métais cite les bulles pontificales en faveur de Vendôme depuis Alexandre II jusqu'à Nicolas V (1).

« Outre les bulles, dit-il, les archives conservaient les quittances des sommes versées par les abbés-cardinaux pour la redevance que le Sacré-Collège en corps payait chaque année « tam pro communi suo servicio quam pro parte servitii familiarium dominorum cardinalium » (p. 11). Il y a là méprise: il s'agit de la redevance payée par les abbés lors de leur promotion. Le *commune servitium* se partageait en parts égales entre le pape et le Sacré-Collège ; les services des familiers, au milieu du XIVe siècle, étaient au nombre de cinq, dont quatre pour les familiers du pape et un pour ceux des cardinaux.

161. En Auvergne l'érudition ne tue pas la poésie ; on en a une nouvelle preuve dans le travail de M. J. C. A. Basset sur le monastère des Bénédictines de Brageac (2). Brageac doit son origine à S. Til, disciple de S. Éloi et moine de Solignac, qui y fonda un monastère dans la seconde moitié du VIIe siècle. Les invasions du siècle suivant ruinèrent cette maison. Dans les premières années du XIIe siècle, entre 1100 et 1105, il s'y établit un monastère de Bénédictines, qui subsista jusqu'en 1792. L'auteur a dresssé une liste des abbesses plus complète que celles qu'on possédait jusqu'ici.

162. L'abbaye bénédictine de N.-D. de Grestain, au diocèse de Lisieux, fut fondée en 1050 par Herluin de Conteville (3). Son histoire est pauvre en faits intéressant l'histoire générale. Né d'une pensée pieuse, habité à son origine par des religieux fervents, le monastère décline au XIIe siècle; au XIIIe il se maintient honnêtement. Sa décadence s'accentue au XIVe siècle ; la commende lui donne le coup de mort; et quand, en 1757, un décret royal prononça la suppression de la conventualité de l'abbaye de Grestain et la réunion des biens au séminaire de Lisieux, Grestain avait vécu, il était mort depuis lontemps. L'œuvre de M. Bréard est d'autant plus méritoire que les documents relatifs à Grestain ne sont pas nombreux. Il a glané avec diligence, et, grâce à de patientes recherches, il a pu reconstituer les annales du monastère et la série de ses abbés. En appendice l'auteur a reproduit 119 documents.

163. Notre confrère, Dom Willibrord Van Heteren, a poursuivi sa

1. *Du titre cardinalice des abbés de Vendôme* (*Bull. de la Soc. archéol. du Vendômois*, 1904, 12-32).

2. *Brageac. Le monastère des Bénédictines 1100-1792*. Aurillac, Imprimerie moderne. 1904, 129 pp., in-8°.

3. *L'abbaye de N.-D. de Grestain, de l'ordre de St-Benoît*, Rouen, Lestringant, 1904, 435 pp., in-8°.

Digitized by Google

liste des abbés d'Egmond depuis Jean de Hillegum (1368) jusqu'à Nicolas d'Adrichem (1476) (1).

164. M. Jean Linneborn continue son excellent travail sur la réforme de l'abbaye de St-Michel de Bamberg par l'introduction des statuts de Bursfeld (2).

A noter la date du 1er mai 1446 comme celle du premier chapitre de la congrégation (p. 722).

165. M. E. B. B. a raconté, à l'aide du récit d'un témoin oculaire, les souffrances endurées par les Bénédictines anglaises de Cambrai pendant la grande Révolution française. La communauté de Cambrai, fondée en 1623, était une filiale du monastère de Bruxelles ; elle se trouve aujourd'hui à Stanbrook dans le Worcestershire. Chassées de leur monastère au nombre de 21, les religieuses furent conduites à Compiègne, où elles durent subir les horreurs d'une prison très dure de plus d'une année (3).

166. Le Dr H. Forst a donné un commentaire historique et géographique sur le livre terrier de Prüm de 893 (4).

167. L'abbé de Saint-Trond était en même temps que le chef spirituel d'un antique monastère, seigneur temporel jouissant de pouvoirs étendus dans les vastes domaines de l'abbaye, collateur de cent sept bénéfices. Plus nombreux étaient les droits du seigneur et plus fréquents étaient les recours des sujets. Ces recours étaient consignés dans des suppliques, dont 1496 sont parvenues jusqu'à nous. Une étude détaillée de ces documents est le meilleur moyen de faire connaître l'organisation politique et sociale de l'ancien régime. C'est ce qu'a tenté M. l'abbé Simenon, avec la patience qu'on lui connaît (5). L'indication des chapitres donnera une idée de son travail : les suppliques en général, l'administration communale, la justice, métiers, gildes, concessions de terrain communal, affaires ecclésiastiques, enseignement, demandes de secours ou d'autres faveurs, la cour féodale, les villages, varia.

168. MM. E. Allin et R. Génestal ont publié une étude sur « les opérations financières de l'abbaye de Troarn du XIe et XIVe s. » : engagement immobilier sous forme du mort gage, achat de rentes, pensions viagères (6). *(A suivre.)* D. Ursmer BERLIÈRE.

1. *Bijdragen voor de Geschiedenis van het Bisdom van Haarlem*. XXIX, pp. 226-251.
2. *Studien und Mittheil.*, XXV, 1904, pp. 718-729.
3. *The Benedictine Nuns of Cambray* (*Dublin Review*, octobre 1904, pp. 345-365).
4. *Zur Erläuterung des Prümer Urbars vom Jahre 893* (*Westdeutsche Zeitschrift*, XXII, 1904, pp. 194-229).
5. *Suppliques adressées aux abbés de Saint-Trond*. Etude analytique (*Bull. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, t. LXXIII, pp. 404-670) : Tiré à part, Bruxelles, Weissenbruch, 1904, 273 pp., in-8°.
6. *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, 1904, t. II, pp. 616-640 ; (v. *Revue d'hist. eccl.*, 1905, pp. 125-127).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

ÉCRITURE SAINTE.

Il codice di Hammurabi e la Bibbia, par Francesco MARI. Rome, Desclée, 1903. 77 pp.

Trouvé à Suse au commencement de 1902, ce texte cunéiforme a déjà provoqué une littérature qu'on a peine à embrasser. L'ouvrage que nous analysons ne nous dira pas le dernier mot de la science : il date de 1903 et nous sommes bien en retard pour en entretenir nos lecteurs. Hâtons-nous cependant d'ajouter que M. l'abbé Mari a consulté, outre l'édition princeps du P. Scheil, les excellentes versions de Winckel et de Johns, ainsi que les études de Jeremias et de Grimme.

La traduction italienne est accompagnée de notes courtes, mais substantielles, et de renvois aux endroits parallèles de la Bible. Dans une introduction assez développée, l'auteur examine surtout les relations qui existent entre le Code de Hammurabi et la Bible, en particulier le Livre de l'Alliance. Voici la conclusion de cet examen : il existe une parenté entre la législation juive et celle d'Hammurabi ; elles dérivent d'un fond commun qui existait plus dans les usages que dans des textes ; la seconde a appliqué ce droit primitif à un peuple déjà développé et organisé, la première s'adresse à une tribu nomade moins cultivée : et cependant celle-ci l'emporte incomparablement par son principe monothéiste. Ainsi s'allient fort bien de larges emprunts aux idées babylonniennes et l'action manifeste de la Providence. On ne peut que se réjouir de voir des idées si justes exposées dans un livre écrit par un membre distingué du clergé de Rome et dédié au cardinal Satolli. D.

Liber Jesu filii Sirach sive Ecclesiasticus hebraice, edidit Norbert PETERS. Fribourg, Herder, 1905. Vol. in-8°, 163 pp. M.: 3.

L'auteur a édité en 1902 une édition critique des fragments hébreux de l'Ecclésiastique en se basant sur les versions anciennes. L'édition actuelle ne corrige que les erreurs *évidentes*. Le texte consonnantique est donc, sauf de rares exceptions, celui qu'on trouve dans les quatre manuscrits hébreux récemment découverts ou plutôt dans l'édition fac-simile publiée en 1901 ; les versions ont servi à la détermination des points voyelles. Le texte hébreu

Digitized by Google

est accompagné d'une version latine : c'est la Vulgate mais modifiée partout où l'hébreu l'exigeait. Enfin, un petit lexique de onze pages fait connaître à l'étudiant les mots, formes ou significations qu'on ne retrouve pas dans les autres parties de la Bible. D.

angile selon S. Matthieu, XXIV-235 pp.
angile selon S. Marc, XXXII-175 pp.
angile selon S. Luc, XXIII-247 pp., par le P. V. ROSE, O. P. Paris, Bloud et Cie 1904. 2 fr. 50 le volume.

La librairie Bloud vient d'entreprendre une importante collection sous le titre : *La Pensée chrétienne, Textes et Études.* Voici un extrait du programme : nous voulons « mettre à la portée du plus grand nombre possible de lecteurs les parties les plus essentielles de l'Écriture sainte, les principaux monuments de la Tradition et les œuvres particulièrement importantes des auteurs chrétiens. Le plan de cette collection comporte une traduction partielle de l'Ancien Testament, une traduction intégrale du Nouveau, enfin des Extraits abondants, en langue française, des Pères de l'Église, des grands Scolastiques et des Maîtres de la pensée chrétienne moderne..... *La Pensée chrétienne*, œuvre de haute vulgarisation, formera dans son ensemble avec ses quatre groupes : biblique, patristique, scolastique, moderne, le tableau le plus complet et le plus suggestif de l'évolution dogmatique et, plus généralement, de la vie intellectuelle dans le christianisme à travers les âges. »

Le R. P. Rose, professeur à l'université de Fribourg en Suisse, vient de donner une traduction avec commentaire de chacun des Évangiles synoptiques.

Chaque volume est précédé d'une introduction dans laquelle l'auteur examine les questions fondamentales comme l'authenticité, la date, le caractère spécial de chaque Évangile et certaines difficultés propres à l'un ou à l'autre. Matthieu aurait écrit son évangile araméen vers l'an 60 ; notre premier évangile canonique serait la traduction grecque de cet évangile primitif, mais il comprendrait en outre bon nombre d'additions. Je crois qu'il serait plus exact de dire que cette version grecque a été une des sources de notre Évangile. Le second Évangile a été écrit à Rome par Jean Marc après la mort de S. Pierre ; la finale cependant « a été rédigée par un écrivain apostolique ou disciple d'apôtre après que le IVe Év. eut été publié » (Marc, p. 172). Le P. Rose affirme aussi l'authenticité du troisième Évangile, mais il est indécis touchant la date de la composition ; il devrait, me semble-t-il, la placer sans hésitation

Digitized by Google

après l'an 70 : après la destruction de Jérusalem, Luc a plutôt interprété que rapporté les paroles de Jésus, comme on voit en comparant XXI, 20 avec Mt XXIV, 15 et Mc XIII, 14. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas consacré quelques pages à la question synoptique ; çà et là dans le commentaire il nous donne quelques indications et laisse voir ses préférences ; j'ai été fort surpris de le voir recourir si souvent à la catéchèse orale. P. ex. Marc, p. 96 : « le dialogue entre Jésus et le jeune homme circulait dans la tradition primitive sous une double forme ».

Cette explication est inacceptable. Il suffit de comparer les textes :

Mc.	Mt.
Bon maître, que ferai-je pour avoir la vie éternelle ? R. : Pourquoi m'appelles-tu bon ? Nul n'est bon que Dieu seul.	Maître, que ferai-je de bon pour avoir la vie éternelle ? R. : Pourquoi m'interroges-tu sur ce qui est bon ? Un seul est le bon.

Dans la question d'après Mt, le mot « bon » est superflu et est arrivé là par transposition. Dans la réponse, la proposition « un seul est bon » ne cadre plus avec la précédente et ne s'explique que par la dépendance de Mt. vis à vis de Mc. Ainsi Mt. s'est attaché servilement aux paroles de Mc, tout en modifiant sa pensée, qui prêtait à malentendu. Je me hâte d'ajouter que la difficulté dogmatique que présente le texte de Marc est très bien résolue par l'auteur, beaucoup mieux que dans la plupart des manuels.

Le R. P. Rose a eu l'excellente idée de donner la traduction littérale du texte grec, les petites ajoutes nécessaires pour avoir un français lisible sont mises entre crochets et les interpolations de la Vulgate entre parenthèses. J'ai remarqué une ou deux erreurs de traduction. Marc II, 18 est traduit : Et ils viennent et ils lui disent. Il faudrait : Et on vient et on lui dit. Car les disciples de Jean et les Pharisiens n'avaient pas à demander pourquoi eux-mêmes jeûnaient, et s'ils l'avaient demandé, ils auraient dit : Pourquoi jeûnons-*nous ?* Je n'ai pas à indiquer les conclusions que suggère la comparaison avec Mt IX, 14. — Matth. XI, 24, mieux eût valu traduire : « Je *vous* le dis : ce sera moins rigoureux pour Sodome... que pour *toi* » et conserver une irrégularité qui paraît indiquer que notre verset est un doublet de X, 15. — Le traducteur a omis plusieurs interpolations de la Vulgate ; p. ex. : Mt., XX, 16 « beaucoup sont appelés, mais peu sont élus » ; XXV, 1 « et de l'épouse » ; XXV, 28 « nouvelle » ; Luc I, 28 : « tu es bénie entre les femmes ». Ailleurs il a oublié de mettre ces interpolations entre parenthèses : Mt XVIII tout le verset 11 ; XIX, 16 l'épithète *bon*.

Digitized by Google

Passons au commentaire. Il était grand temps que l'on nous donnât un manuel débarrassé de tous ces détails archéologiques, de toutes ces froides, vaines et parfois peu savantes discussions sur la manière dont Jésus fut crucifié, sur « les trois Maries » etc., un commentaire répondant aux préoccupations actuelles des esprits, étudiant la pensée religieuse de Jésus dans son milieu historique en relation avec la pensée de ses contemporains, examinant aussi sous toutes ses faces le grand problème de la valeur historique des Évangiles. La tradition apostolique consignée dans les Évangiles n'a-t-elle pas modifié certains récits, n'a-t-elle pas ajouté même quelques traits à l'enseignement du Maître, et ces ajoutes, s'il y en a, sont-elles un développement légitime ou une déformation? Voilà les questions vraiment vitales auxquelles l'exégète est désormais tenu de donner une réponse motivée. Je dois dire que le P. Rose a fait un essai loyal et, en somme, bien réussi, et personne ne donnerait une solution qui rallierait tous les suffrages.

L'auteur croit que le récit des tentations doit être pris au sens symbolique : « ce n'est qu'en imagination que le Sauveur a pu être transporté sur cette montagne ; elle n'existe pas ». Comme il est bon dans des questions si graves d'avoir des attaches avec le passé, le P. Rose renvoie au *Sermo de jejunio et tentationibus Christi* de S. Cyprien ; je ne connais point d'écrit de S. Cyprien qui porte ce titre ; puis il ajoute : « de nombreux théologiens et exégètes ont suivi l'interprétation de S. Cyprien »; mais il n'en nomme aucun. Je remarque en passant que la nature de la tentation n'est pas exactement donnée : le diable ne veut point insinuer à Jésus un doute sur sa dignité messianique et sur sa filiation divine, mais lui suggérer de se servir de sa puissance pour un autre but que celui que le Père a fixé. M. Sanday d'Oxford, qui parle toujours de la Bible avec tant de science et tant de respect, a vu la même tentation à d'autres moments de la vie de Jésus et les paroles presque dures par lesquelles il impose le silence touchant ses miracles ou sa qualité de Messie (Mc. I, 25 ; III, 12 ; V, 43, etc.) s'expliqueraient comme une réaction contre la mauvaise suggestion (*Journal of theolog. studies*, April 1904, vol. V. p. 326 sqq.). Cette hypothèse qui trouve une confirmation dans Mc. VIII, 32, me semble mériter un sérieux examen.

La théorie sensationnelle de M. Wrede qui nia l'historicité de toutes les déclarations messianiques et des injonctions de silence à ce sujet, est fidèlement exposée et fournit au P. Rose l'occasion de quelques bonnes remarques. Il défend aussi très bien le caractère

Digitized by Google

historique des prédictions de Jésus touchant sa mort et sa résurrection. Mais pourquoi y mêler une pensée qui ne peut qu'embrouiller la question ? Avant toute démonstration de la divinité de Jésus, l'auteur dit que Jésus *a dû* prévoir non seulement sa fin tragique, mais sa résurrection (Marc, p. XXIV, s. ; et p. 103). Comment prouver cela ? Mais le P. Rose ne prouve pas. Quand, à propos de la demande des grands-prêtres (Mt., XXXII, 63), il dit : « leur crainte est une preuve que Jésus a annoncé sa résurrection », n'abuse-t-il pas un peu de l'ignorance de ses lecteurs ? Il devrait savoir que l'épisode de la garde au tombeau est rejeté par les mêmes critiques qui nient les prédictions et qu'il présente même des difficultés spéciales.

Une autre question non moins importante et peut-être plus difficile regarde les paraboles. Les évangélistes n'ont-ils pas transformé certaines paraboles-comparaisons qui étaient très claires en paraboles-allégories qui cachent des sens plus mystérieux ? Les idées traditionnelles sont bien défendues Marc, p. 33 ss.

Sur d'autres points l'auteur fait des concessions. Ainsi Matthieu a ajouté à l'ânon de Marc l'ânesse pour mieux accorder le récit avec la prophétie de Zacharie. La doctrine de Jésus sur le divorce a subi des retouches : Mc, X, 12 est certainement et dans Mt., V, 32 et XIX, 9 les mots « excepté pour cause d'adultère » sont probablement une ajoute. Que le lecteur ne s'effraie pas trop de toutes ces retouches : une comparaison minutieuse des Synoptiques aux endroits où ils relatent les mêmes faits ou les mêmes paroles peut seule montrer ce qu'une sage critique interne peut se permettre là où le contrôle fait défaut. C'est dire encore une fois l'importance de la question synoptique.

J'aurais à relever bien des traces de précipitation, des répétitions nutiles, des surcharges ; mais je dois me borner. Pourquoi les versets sont-ils souvent groupés autrement dans le commentaire que dans la traduction ? Marc XIV, 72 a une note : « littéralement : Et réfléchissant, il sanglota » ; or, c'est exactement le texte de la traduction. Matth., p. 194 l'auteur semble parler d'une Vulgate française, et p. 197 de Maldonat comme d'un Père de l'Église ; p. 215 la note « le Sauveur lui (à Pilate) laisse poser la question et la réponse », m'est inintelligible. Deux *lapsus calami :* Matth., p. 127 en note : Le roi est spécialement Fils de David ; il faut lire : Fils de Dieu ; p. 144 : soixante-dix-sept fois sept fois, il faut : soixante-dix (ou mieux septante) fois sept fois.

Malgré d'assez nombreux défauts, ces ouvrages ont de brillantes et solides qualités et je connais beaucoup de gros commentaires qui ne valent pas ces petits livres. D. Donatien DE BRUYNE.

Digitized by Google

PATRISTIQUE.

nt Irénée, par A. DUFOURQ, Paris, Bloud, 1905. In-16, 277 pp. 3 fr. 50.
tullien, par J. TURMEL. Paris, Bloud, 1905. In-16, XLVII-298 pp. 3 fr. 50.
nt Jean Damascène, par V. ERMONI. Paris, Bloud, 1904. In-16, 331 pp. 3 fr.

C'est par ces trois volumes que débute la partie patristique de la nouvelle collection *La Pensée Chrétienne* dont j'ai parlé plus haut.

I. M. Dufourcq a condensé dans une introduction de trente-cinq pages son volume de deux cents pages paru dans la collection *Les Saints* (1). Il est un défaut auquel ces résumés échappent rarement, c'est l'obscurité. L'auteur ne l'a pas toujours évité dans sa préoccupation de parler de tout. Ce qu'il dit de la personnalité et de la doctrine d'Irénée, malgré plusieurs bonnes pages, ne me satisfait pas entièrement. Par exemple, comment les tendances montanistes attribuées à l'évêque lyonnais (p. 12) se concilient-elles avec la tournure positive attribuée à son esprit grec (p. 17)? La « théorie du mystère » ne me semble pas avoir tant d'importance. Il aurait fallu insister sur ce que S. Irénée met lui-même en relief. Quand il juge la première fois le gnosticisme qu'il vient de démasquer, il l'oppose à la doctrine de l'Église, cette doctrine qui est la même dans le monde entier (I, 10, 1-2). Et quand, après avoir publié ses deux premiers livres et mûri ses idées, il reprend la plume, il commence son argumentation en exposant la double source de la doctrine de l'Église : l'Écriture et la Tradition entre lesquelles il ne suppose pas de désaccord possible.

La méthode suivie pour présenter l'ouvrage de S. Irénée est excellente : les passages qui relient les extraits littéralement traduits sont résumés en petits caractères : ainsi on a une idée exacte de ce livre célèbre. La traduction est bonne : je remarque que III, 1, 1. ἐν τοῖς Ἑβραίοις est traduit *pour les Hébreux*, il faut *vivant parmi les Hébreux*, quelques lignes plus loin μετὰ τὴν τούτων ἔξοδον est bien rendu: *après leur mort*. Le passage concernant la primauté romaine est traduit à bon droit conformément à l'interprétation usuelle chez les catholiques contre Funk.

II. Tertullien est, sans contredit, un des écrivains les plus intéressants des premiers siècles. Il eût été difficile de le confier à de meilleures mains qu'à celles de M. Turmel. Dans une introduction très étudiée et écrite avec verve il détermine la chronologie de la vie

1. Cf. *Revue Bénédictine*, 1905, pp. 309-311.

Digitized by Google

et des œuvres de son personnage, il pénètre sa manière de penser et sa manière d'écrire et enfin il montre l'influence qu'il a subie comme celle qu'il a exercée. Les conclusions sur la chronologie se rapprochent sensiblement de celles de Monceaux ; il eût été bon cependant de les présenter avec moins d'assurance ; les travaux de ces dernières années prouvent que l'accord n'est pas encore près de se faire.

La matière est aussi très bien distribuée : une première partie (p. 1-42) nous montre Tertullien apologiste contre les juifs et contre les païens ; la seconde (p. 43-145), nous le montre défendant l'orthodoxie contre les hérétiques ; la troisième (p. 146-223) nous dépeint le moraliste sévère ; enfin la dernière (p. 224-285) réunit les données théologiques qui n'ont pu trouver place dans les parties précédentes.

M. Turmel ne s'est pas contenté de traduire des extraits, il nous donne une grande part de travail personnel, surtout dans la dernière partie : il condense ici les opinions du célèbre Africain, il propose les difficultés, il montre souvent les interprétations que les théologiens ont données des passages difficiles, rarement il donne son propre avis. Bref, on reconnaît le critique sagace et objectif qui s'est signalé déjà par plusieurs études sur l'histoire du dogme.

Çà et là sa réserve me semble excessive. Il ne peut être douteux, à mon avis, que Tertullien rejette la virginité de Marie *in partu* et *post partum*. D'après le traité *de carne Christi* ch. XXIII elle fut *virgo quantum a viro, non virgo quantum a partu ;* et Tertullien n'affirme pas le simple fait de l'enfantement, mais un enfantement qui avait violé l'intégrité corporelle, car il dit plus loin : *et si virgo concepit, in partu suo nupsit ipsa patefacti corporis lege.* D'autre part dans *de virginibus velandis* chap. VI il appelle Marie après la naissance de Jésus *virum passam* et il oppose cet état à celui où elle était *desponsata, tamen integra.* Ces textes provoquèrent la réponse irritée de S. Jérôme à Helvidius: *de Tertulliano nihil amplius dico quam Ecclesiae hominem non fuisse.* Le second traité a été cependant écrit avant la rupture, et j'ignore si le passage au Montanisme amena une modification aux idées de Tertullien dans cette question.

L'auteur traite aussi de l'agape chez Tertullien et expose le problème débattu ces dernières années : Tertullien donne-t-il parfois le nom d'agape à un repas distinct de l'Eucharistie ? Quand j'étudiai pour la première fois cette question dans les *Études d'histoire et de théologie positive*, les arguments apportés par Mgr Batiffol m'ame-

Digitized by Google

nèrent à une conviction tout opposée à la thèse qu'ils devaient étayer. Depuis lors, M. Funk a brillamment réfuté cette thèse dans la Revue d'histoire ecclésiastique (IV, p. 5, ss ; V, p. 5 ss.). Je dirai seulement un mot de la phrase célèbre : « *apud te agape in caccabis fervet, fides in culinis* (v. l. *culmis*) *calet, spes in ferculis iacet.* » (De Ieiunio, c. XVII). D'après Batiffol et Turmel, il s'agit de la vertu de charité et, par conséquent, ce texte n'a rien à faire dans la discussion; d'après Funk il s'agit de l'agape-repas. Je trouve évident que Tertullien a chosi exprès un mot ambigu et qu'il joue sur le double sens. Le parallèle avec la foi et l'espérance ne permet pas d'exclure le sens de charité. Mais qu'est-ce qui a amené Tertullien à parler des vertus théologales à propos de la gloutonnerie qu'il reproche aux catholiques ? pourquoi choisit-il le mot agape de préférence à dilectio ou charitas ? pourquoi l'agape vient-elle en premier lieu quand elle devrait suivre la fides et la spes ? Parce que agape avait aussi le sens de repas; moyennant ce pont Tertullien passe à la foi et à l'espérance et peut faire une belle tirade, ce qu'il ne dédaigne jamais.

III. L'introduction de M. Ermoni est une traduction de la Patrologie de Bardenhewer. Il était difficile de choisir un meilleur guide, mais il convenait de le citer au moins une fois. Encore l'auteur n'a-t-il pas connu la dernière édition ; il y aurait vu que Bardenhewer, qui, en 1894, regardait l'authenticité des Sacra Parallela comme douteuse, l'avait admise en 1901 après les excellents travaux de Holl. Inutile de dire qu'il ne connait pas davantage la publication faite dans la *Theologische Quartalschrift* LXXXIII (1901) pp. 555-599 par M. Diekamp d'un traité inédit de S. Jean Damascène contre les Nestoriens. M. Diekamp y relève que Jean avait des notions peu claires sur la distinction entre l'hypostase et la nature. En 1879, Langen avait déjà remarqué ce défaut; M. Ermoni a passé au-dessus de la difficulté.

Comme S. Jean Damascène a laissé une « Exposition exacte de la foi » orthodoxe, je me demande s'il n'eût pas été préférable de le suivre pas à pas dans cet exposé, au lieu de faire entrer sa doctrine dans nos cadres modernes. M. Ermoni en effet parle d'abord pp. 17-144 de la philosophie du S. Docteur (métaphysique, psychologie, théodicée, morale) ensuite de sa théologie en suivant de nouveau l'ordre des traités auquel nous-sommes habitués. L'histoire des constructions théologiques a cependant aussi son intérêt et son importance.

D. Donatien De Bruyne.

Digitized by Google

Zeno von Verona. Habilitationsschrift, von Dr Andreas BIGELMAIR. Münster i. W. 1904. (Druck u. Verlag der Aschendorffschen Buchhandlung). Gr. in-8°, VIII-162 pp. 4 M.

Cette étude nous donne un aperçu général sur la personne de Zénon, évêque de Vérone, ses écrits et son époque. L'auteur a soigneusement réuni les renseignements déjà connus, mais dispersés; çà et là, il a creusé davantage ou trouvé des détails nouveaux. Presque toujours son jugement est sûr et ses conclusions demeureront. — Dans un premier chapitre, l'auteur nous fait connaître l'histoire des *Tractatus Zenonis*, c'est-à-dire des 93 homélies qui restent encore de ce prédicateur, qui a joui d'une certaine renommée. Il est intéressant de noter qu'un moine de Lobbes, Rathier, successeur de Zénon sur le siège de Vérone, est le premier qui mentionne ces traités, dont Ziwsa prépare déjà une nouvelle édition pour le Corpus Scriptorum lat. de Vienne. Au ch. II, l'unité de ces écrits est prouvée avec un grand étalage d'érudition philologique, parfois trop minutieuse. Leur authenticité est ensuite établie ainsi que la date de l'épiscopat de Z. (c. 362-372), et les discussions des critiques, depuis Mabillon jusqu'à nos jours, semblent définitivement terminées. Le ch. IV est particulièrement intéressant; il nous montre les auteurs dont Zénon s'est inspiré : Virgile, Cyprien, Lactance et particulièrement Tertullien et S. Hilaire. Suit un aperçu sur Z. considéré comme théologien (ch. V.) et comme orateur (ch. VI.) Enfin, l'auteur nous fait connaître l'état religieux et moral de Vérone à cette époque ; ce chapitre aurait été mieux placé, semble-t-il, entre le IVe et le Ve. — Deux *lapsus calami* doivent être relevés : p. 78 l. 11, il faut lire Zénon au lieu de Cyprien; et : « hi duo unus sunt » (p. 105) n'a jamais été une formule de foi catholique. Une expression trop hardie se trouve p. 150 : « als der gewaltige Geist (!) des Ambrosius Bischof geworden. »

(Louvain.) D. Chrys. BAUR.

THÉOLOGIE.

Theologia moralis universa, auctore R. P. Timotheo A PODIO-LUPERIO. Ord. FF. MM. Capuccinorum, Sacræ Theologiæ lectore emerito. Librairie Delhomme et Briguet; Gabriel Beauchesne et Cie, Éditeurs, 117, rue des Rennes. Paris, 6e. 3 vol. in-18 jésus. Prix : 15 fr.

Encore une théologie morale nouvelle. Bonne affaire pour ceux qui aiment à aligner des noms à la suite d'une opinion controversée. L'auteur naturellement était en mesure mieux que personne de

Digitized by Google

remplir le cadre. Dix-huit années de professorat permettent de scruter bien des difficultés et d'élucider bien des points obscurs. Chacun sait qu'après un certain nombre d'années de professorat, il devient moralement impossible de trouver un manuel satisfaisant. Celui qui a été imposé jusque-là gît criblé de traits ; il a perdu son sang dans tant de joutes qu'il n'est plus qu'une loque informe. Il faut bien le remplacer. Le successeur est tout prêt. Les élèves sont toujours heureux de voir un livre bien imprimé jeter la lumière à travers leurs notes manuscrites. Ce nouveau venu pour bien des raisons qu'on devine est pour eux le nec plus ultra, jusqu'au jour où, devenus eux-mêmes professeurs, ils en feront leur cible. Les Hurter de l'avenir peuvent être tranquilles : la matière ne manquera jamais pour un nouveau Nomenclator, tant qu'il y aura des professeurs et des élèves ; et l'institution a des chances de durée.

Le lecteur aurait tort de croire que nous faisons peu de cas du nouveau venu. A notre humble avis il a un mérite immense sur la plupart de ses devanciers au moins récents : c'est son plan. Il se divise bien, comme toujours, en théologie fondamentale et théologie spéciale. La partie fondamentale n'est guère susceptible de modification dans sa structure ; les vieux traités des actes humains, de la moralité, de la conscience, des Lois, des Péchés s'imposent sans qu'il soit possible de leur échapper.

Mais dans la partie spéciale, le P. Timothée a carrément abandonné le plan des commandements de Dieu, pour en revenir au vieux système scolastique des vertus. On a ainsi la dissection de l'organisme moral et surnaturel que nous sommes. Nous pouvons étudier le fonctionnement régulier et irrégulier de chacune des facultés qui nous permettent d'accomplir le bien dans toutes ses branches. Ce plan est incontestablement plus satisfaisant pour l'esprit ; il permet d'étudier l'âme humaine, en même temps que les objets de son activité. La logique l'éclaire d'un bout à l'autre, met chaque chose à sa place, fait voir la connexité des questions, et évite une foule de redites ou de renvois à des choses précédemment expliquées ou qu'on expliquera plus tard. L'auteur suit l'ordre des vertus théologales et morales, tout en donnant une place à part, entre les deux catégories, à la vertu de religion qui a quelque chose des vertus théologales, sans cependant sortir de l'ordre des vertus morales. Le prêtre trouvera dans l'analyse de chaque vertu plus de secours pour la prédication que dans un plan différent ; il n'y trouvera pas moins de solutions pratiques. Le P. Timothée suit naturellement les opinions franciscaines de préfé-

Digitized by Google

rence, et comme système moral se range derrière S. Liguori. Ce n'est pas le probabilisme pur, en théorie. L'application est suffisamment large. Le P. Timothée ne craint pas de faire appel à des opinions qu'il ne partage pas. Il enseigne par exemple au T. I, p. 255, que le législateur civil oblige en conscience, même sans croire à Dieu ni à la conscience. Pour appuyer le caractère simplement pénal des lois d'impôts, on est un peu surpris ensuite de trouver cette phrase : *Illas quoad nos pœnales putamus ; sententia enim est a pluribus viris doctis ac piis accepta hodie leges nostras in conscientia non obligare ; nam legislatores nostri conscientiam non agnoscunt, et ad honorem mere humanum appellant.* T. II, p. 569. La vraie raison n'est-elle pas celle qui vient ensuite ? Le gouvernement français dilapide les finances d'une manière si éclatante, les emploie à des usages mauvais avec tant de sans-gêne, qu'il est impossible de se croire en conscience obligé de défrayer toutes ces dépenses, sans exception. Les questions modernes, celle du salaire par exemple, se trouvent traitées dans une note sage. Les opérations de bourse ont pris un tel développement qu'on aimerait à leur voir consacrer plus d'espace que ne le comporte un scholion.

Naturellement un cours de théologie morale comprend le traité des Sacrements. Il semblerait plus logique de laisser la chose en partie au dogme et le reste au droit canonique ; mais ce n'est pas l'usage. Le troisième volume du présent ouvrage est consacré à cette partie canonique de la morale, avec addition du traité de variorum statuum obligationibus, qu'on aurait certainement pu fondre dans celui des vertus, et le traité des Censures. En somme, ouvrage clair, intéressant, capable de rendre de grands services, en coordonnant bien des idées dans des têtes formées à l'école de Manuels moins logiques. E. D.

LITURGIE.

Oktoich ilios moglasnik pravoslavnoi Katholičeskoi vostocnoi čerkvi. — Oktoichos oder Paracletike der orthodox-Katholischen Kirche des Morgenlandes. Deutsch und slavisch, unter Berücksichtigung der griechischen Urtexte, von ALEXIOS VON MALTZEW, Mag. Theol., Propst an der Kirche der kaiserl. Russischen Botschaft zu Berlin. Berlin, R. Siegismond, 1903-1904. I Th., Ton I-IV (XV-1270). — II Th., Ton V-VIII (LXXXVI-1192) 17 fr. 50.

Les présents volumes terminent le cycle des publications liturgiques commencées en 1890, et ce n'est pas sans regret que l'on voit

Digitized by Google

s'achever cette œuvre vraiment remarquable qui rendra de si grands services à tous ceux qui s'intéressent aux choses d'Orient et aux liturgistes. Ils en sont redevables à l'activité scientifique de M. l'archiprêtre Alexios von Maltzew, chapelain de l'ambassade russe à Berlin. Ajoutons que sous un autre point de vue, plus important peut-être que le précédent, ces publications sont appelées à exercer une grande influence parmi les Occidentaux ; nous voulons parler de l'union des Églises d'Orient avec l'Église romaine. La condition indispensable à cette union est la connaissance mutuelle : de part et d'autre, il y a des préventions, des jugements a priori, qu'une étude attentive des documents historiques et liturgiques fera tôt ou tard tomber. Léon XIII l'affirmait dans ses lettres encycliques du 2 février 1895, et M. von Maltzew en est si convaincu lui-même qu'il l'avoue dans le prologue du 2e vol. de l'Oktoichos, p. X.

Puisque nous en sommes à parler de l'union des Églises, que l'on nous permette d'analyser brièvement l'introduction si instructive du 2e volume, où il est traité de la possibilité de réunir les Églises orthodoxes. M. von Maltzew, de concert avec son collaborateur, le prêtre Basilios Goeken, étudie les divergences doctrinales qui séparent les différentes confessions orientales : nestorienne, monophysite, kopte, syrienne, éthiopienne et arménienne. Le protestantisme sous ses diverses formes est l'objet d'un sérieux examen ; mais l'auteur, s'appuyant sur de grandes autorités russes, au nombre desquels il cite le procureur du S. Synode, Pobedonoszew, déclare qu'il n'y a pas à songer à une union quelconque avec les Protestants d'Allemagne et les Anglicans. Chose curieuse, parmi les motifs apportés se trouvent les deux suivants : le défaut de succession apostolique et la soumission au pouvoir civil (1). Ce sont des vérités qui auront dû paraître bien dures aux fils de la réforme. L'auteur aurait pu ajouter également que le protestantisme allemand en est venu aujourd'hui à nier même le fondement du christianisme : la divinité du Sauveur.

Nous n'entrerons pas dans le détail de l'examen du projet d'union avec la secte des vieux-catholiques. M. von Maltzew fournit de nombreux extraits de la controverse entre les théologiens russes, tels que l'archevêque de Charkow, Amwrosij, le prof. Solowiew, le prof. Gussew de Kasan et les sommités du parti vieux-catholique, qui,

1. On pourra voir dans la revue : *Tserkovnyi Vestnik*, n. 50, 9 décembre 1904, p. 1571, comment les théologiens russes envisagent actuellement la réforme de Pierre le Grand.

Digitized by Google

depuis 1870, a fait du chemin, et, pour peu qu'il continue son œuvre de démolition doctrinale, ne laissera rien debout. Les théologiens russes en font fort judicieusement la remarque. Aussi, appuyés sur les exemples des patriarches grecs du XVIIe s. se sont-ils montrés intransigeants vis-à-vis des ouvertures de l'anglicanisme (1) et du vieux-catholicisme.

Cependant nous nous permettons de signaler, autant que de regretter, une lacune dans cette belle et savante étude. Quand il s'agit de l'Église romaine, l'auteur constate simplement les divergences doctrinales entre l'Église romaine et l'Église orthodoxe, c.-à-d., l'addition du *Filioque*, l'Immaculée Conception et l'infallibilité pontificale. Nous eussions désiré une discussion plus approfondie, d'autant que M. von Maltzew, en d'autres ouvrages, parle avec une très grande modération et même d'une façon très sympathique de conciliation sur d'autres points de doctrine. Ce n'est pas le lieu d'entamer ici une discussion sur ce sujet. Du moins, doit-on savoir gré à M. von Maltzew d'avoir abordé cette question avec une très grande largeur de vue qui fait bien augurer de l'avenir, la liberté religieuse venant d'être accordée en Russie.

Venons maintenant à l'Oktoichos.

Ὀκτώηχος signifie le livre des 8 tons. On sait que la musique ecclésiastique renferme 8 tons, 4 authentes (ἦχος α', β', γ' δ') tonus primus, secundus. etc, et 4 plagaux (ἦχος πλάγιος α', β', γ' ou ἦχος βαρύς, δ') tonus obliquus primi, secundi, etc. Chacun de ces tons est en usage dans la liturgie grecque pendant une semaine.

L'Oktoichos contient la deuxième partie des prières liturgiques ; on trouvera la première partie dans l'ouvrage de M. von Maltzew : *Fasten und Blumen-Triodion*, publié en 1899 (2). Les principaux auteurs de cette collection liturgique sont, d'après le traducteur, S. Jean Damascène, Joseph l'Hymnographe et Théophanes Graptos.

La prière liturgique de chaque jour est divisée de la même façon : l'Orthros, la Liturgie, et l'office du soir.

Il nous faudrait de longues pages pour décrire les beautés de cette liturgie grecque, si peu connue jusqu'ici du monde latin. Le texte slave s'éloigne par ci par là de l'original ; mais le savant traducteur a su rectifier le véritable texte et des notes nous donnent les différences les plus sensibles. On peut cependant regretter qu'il

1. Voir aussi une étude du prof. P. J. Léporskiï sur l'union avec l'église anglicane dans la revue : *Khristiankoïé Tchténié*, nov. 1904, et de Mgr Tikhon, évêque pravoslave de l'Amérique du Nord sur l'union avec les protestants d'Amérique, ibid. décembre 1904.

2. Cfr. Nilles, *Kalendarium*, 1879, p. XLVI sq.

Digitized by Google

n'ait pas jugé bon de continuer, dans ces deux volumes, ce qu'il a si bien commencé. Ces remarques permettent au lecteur de comprendre le sens de ces belles prières. Peut-être aurions-nous aussi à relever une traduction inexacte ; mais ce fait est rare et l'on juge bien vite que l'on est en présence d'un homme compétent en la matière. Aussi sommes-nous reconnaissants à M. von Maltzew de nous avoir initiés par ses nombreuses publications à la liturgie slave. Sans doute, l'intérêt qu'éveille la liturgie slave est limité et peut-être est-ce un tort pour les Occidentaux. Mais cet ouvrage a plus de portée que cette liturgie, puisqu'en définitif il nous donne une bonne traduction allemande de l'original grec et de sa traduction slave, ce qui est un secours fort appréciable pour les liturgistes. C'est pourquoi nous sommes convaincus que cet ouvrage est appelé à rendre de grands services et à contribuer, plus largement peut-être que ne le pense l'auteur, au rapprochement si désirable entre les deux Églises. Nous souhaitons donc que toutes les publications de M. de Maltzew soient connues et étudiées par tous ceux qui s'intéressent à cette œuvre d'union. D. Pierre BASTIEN.

Histoire du Bréviaire, de Dom Suitbert BAEUMER, traduit par Dom Réginald BIRON, bénédictin de la congrégation de France, 2 vol. in-8°, XXIV-440 et 532 pp. Paris, Letouzey, 1905, 12 fr.

L'histoire du Bréviaire de notre regretté confrère D. Suitbert Baeumer avait paru en 1895, peu de temps après sa mort. La *Revue bénédictine* en a parlé à diverses reprises, t. XI, 494 sqq., t. XII, 190. Nous n'avons pas à revenir sur le mérite scientifique de cette œuvre, qui a mis son auteur au rang des premiers liturgistes de notre époque. Depuis longtemps, on exprimait le désir de voir cette histoire traduite en français, et on peut justement regretter qu'un des confrères de Dom Baeumer n'ait point entrepris cette tâche. Dom Biron, de la congrégation de France, n'a point reculé devant ce travail ardu de traducteur et l'a mené à bonne fin avec un zèle qui mérite tous les éloges. Sa traduction est exacte et élégante.

Diverses critiques avaient été émises sur l'ouvrage allemand, surtout en ce qui concerne la clarté. Dom Biron y a remédié : des titres et des sous-titres donnent une distribution agréable, là où le texte allemand, par sa masse confuse, rendait les recherches difficiles ; de plus, bien des remarques qui entravaient la lecture ont été rejetées en note ou dans les appendices ; les travaux les plus récents ont été signalés. Cependant Dom Biron nous permettra une remarque : au lieu d'indiquer en note les travaux récents qui ont apporté des

Digitized by Google

modifications au travail primitif, nous eussions préféré voir ces passages complètement refondus. La besogne eût été plus longue, cela est vrai, mais l'ouvrage y aurait certes beaucoup gagné.

Cette histoire du bréviaire, plus complète et plus au courant des récentes découvertes que celles qui ont paru jusqu'ici, rendra d'inappréciables services non seulement au clergé, mais encore à tous ceux qui veulent s'initier à l'histoire du bréviaire romain. Inutile de dire qu'elle devrait avoir droit de cité dans tous les grands séminaires, où les études liturgiques ne doivent point se borner à l'intelligence des rubriques. Aussi souhaitons-nous de tout cœur un heureux succès à ce beau et savant travail. Ajoutons qu'une excellente table en rend le maniement facile. D. P. B.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Les légendes hagiographiques, par le R. P. Hipp. DELEHAYE, S. J., Bollandiste. Bruxelles, 1905. XI et 264 pp., in-8°.

Je ne puis que signaler sommairement ce petit volume, qui vient consacrer et couronner l'œuvre de restauration commencée, il y a tantôt quarante ans, par le doyen des Bollandistes actuels, le Père Ch. De Smedt. Écrit d'une façon lumineuse et sereine, ce travail est le fruit d'une longue et maîtresse expérience ; l'auteur n'a aucunement besoin de faire œuvre de polémique, il suffit d'enregistrer froidement, méthodiquement, les résultats acquis. Et à ces résultats, les tenants arriérés des anciennes méthodes, si méthodes on peut les appeler, n'auront rien à répondre : toutes leurs tentatives infructueuses de réhabilitations injustifiées se trouvent ici condamnées d'avance, il n'y a qu'à chercher sous quelle espèce de rubrique il convient de les classer. Quand je dis « froidement », je n'entends pas dire que le livre du P. Delehaye soit dénué des attraits du sentiment et du style, bien au contraire : un homme complet, moderne même, a pu seul tracer la plupart de ces pages. Et c'est précisément parce qu'il est si complet, qu'il a su mettre chaque chose à sa place, et au sommet de tout, comme de droit, l'ἄνασσα ἀλήθεια. On verra, en le lisant, comment, par quels procédés, se sont formées la plupart des légendes hagiographiques, et combien peu de documents reproduisent en ce genre la pure vérité historique ; ce que vaut « la moralité de la foule », et à quel point les sens en elle « prédominent sur l'intelligence ». Mais pourquoi essayer de résumer un volume dont chaque page demande à être lue, presque méditée ?

Un point de détail m'a particulièrement intéressé : c'est l'endroit

Digitized by Google

où le P. D. parle des réminiscences et survivances païennes, notamment de l'incubation (p. 172 sq.). Ce rite « consistait essentiellement à dormir dans le temple, après une préparation et des cérémonies prescrites à l'effet d'être favorisé en songe de l'apparition de la divinité, et d'obtenir une révélation de l'avenir ou la guérison d'un mal ». J'ai été témoin, au Mont-Cassin, d'une pratique qui offre une certaine analogie avec celle-ci. Aux fêtes de la Pentecôte, un grand nombre de pèlerins affluent au célèbre monastère, après avoir cheminé nuits et jours à travers les montagnes et les vallées. Or, il ne leur suffit pas de se confesser, de communier, d'assister aux offices : il leur faut, à tout prix, *dormir une nuit* dans la maison de saint Benoît. Aussi, en nous rendant aux Matines de la fête, avions-nous à passer sur le corps des braves gens étendus çà et là le long des cloîtres, sur les escaliers, dans les cours et portiques de l'immense abbaye ; les femmes passaient la nuit à Saint' Agata, une des dépendances voisines. L'abbé actuel, homme d'un idéal plutôt sévère, paraît-il, avait cherché à abolir cette coutume. Qu'arrivera-t-il ? Le pèlerinage, jusque-là si populaire, se trouva presque supprimé du coup. Y aurait-il, dans cette volonté persistante de la foule, de passer la nuit dans l'enceinte du sanctuaire, un vestige inconscient du rite antique de l'incubation ? D. G. MORIN.

millénarisme dans ses origines et son développement, par L. GRY. Paris, Picard, 1904. 144 pp.

L'auteur de cette dissertation doctorale prend le mot de millénarisme dans un sens assez large : c'est « l'idée d'un royaume terrestre de longue durée qui s'imposera à la fin des temps aux habitants de la terre et sera pour tous les justes une ère de prospérité ». Il en étudie l'origine dans les prophètes canoniques de l'ancien Testament, ses diverses modifications dans les apocalypses juive et chrétienne, dans les écrits des Pères et assigne à sa disparition, pour l'Orient le Ve siècle, quand les luttes christologiques attirèrent toute l'attention, pour l'Occident l'époque de S. Augustin qui lui porta le coup de grâce.

Ce livre est le fruit de consciencieuses lectures et porte la marque d'un jugement droit. Mais il contient peu de choses neuves. Les pages consacrées au ch. XX de l'Apocalypse sont trop sommaires et assez superficielles. Souvent aussi l'auteur s'attarde à faire l'analyse des écrits chiliastes au lieu de caractériser la doctrine et d'en montrer le développement. D.

Digitized by Google

Histoire des Missions de la Chine, par Adrien LAUNAY, de la société des Missions-Étrangères. Mission du Kouang-Si. 1 vol. in-8° avec carte. Paris, Téqui, 1903.

Les *Annales de la Propagation de la Foi*, ou les *Missions catholiques* rendent périodiquement à leurs lecteurs un compte exact et détaillé des travaux des missionnaires et des progrès de la foi dans les contrées infidèles. L'on peut ainsi suivre en quelque sorte au jour le jour l'extension du catholicisme dans chacune des nombreuses missions qui se partagent l'ancien ou le nouveau monde. Mais ce que chacun ne peut faire, même avec la collection complète — bien rare hélas ! — de ces sortes de revues, c'est la monographie documentée de ces nouvelles chrétientés depuis leur origine. Aussi M. Launay, en entreprenant l'histoire des missions de Chine confiées à la société dont il fait partie, rend-il un vrai et signalé service à ceux qui aiment à suivre le développement des missions. Il commence par la province du Kouang-Si, et continuera, puisse-t-il tenir bientôt sa promesse, par les provinces qui lui sont limitrophes.

Deux de ses ouvrages, l'un sur les Missions de l'Inde en 5 vol. in-8° et l'autre sur la société des Missions-Étrangères en 3 vol., ont été couronnés le premier par l'Académie française, le second par l'Académie des sciences morales et politiques. C'est assez dire le mérite de l'auteur.

Le Kouang-Si, situé au nord-est du Tonkin, forme depuis 1878 seulement une préfecture apostolique distincte et autonome. La foi y avait été prêchée au XVIe siècle ; mais le vent de la persécution au XVIIIe avait dispersé les fidèles convertis par les Jésuites, et anéanti en un moment les belles espérances que faisait entrevoir pour l'avenir la conversion au catholicisme de l'empereur et de la famille impériale, détrônés par les Tartares Mandchous.

En 1848, le Saint-Siège confia à la Société des Missions-Étrangères de Paris cette mission quasi abandonnée, sans toutefois la soustraire complètement à la juridiction de l'évêque de Macao, ce qui donna lieu, comme il fallait s'y attendre, à des tiraillements de plus d'une sorte. Huit ans plus tard, en 1856, le B. Chapdelaine versait son sang pour la foi à Sy-lin, dans l'ouest de la province, avec deux chrétiens, et consacrait ainsi cette portion de la mission qui, dans la suite, grâce à la protection des martyrs, put jouir d'une paix relative et conserver son missionnaire alors que la tourmente vint pendant quelque temps les obliger à se retirer presque tous. Les progrès de l'Évangile ne furent guère sensibles jusqu'au moment où la mission reçut, avec son autonomie propre, par sa séparation de Macao, l'or-

Digitized by Google

ganisation vigoureuse de son premier évêque. Les missionnaires, devenus plus nombreux, étendirent leurs champs d'action d'une manière plus suivie, les écoles et les orphelinats ouvrirent leurs portes à un nombre de plus en plus grand d'enfants des deux sexes, et malgré les difficultés sans cesse renaissantes des mandarins chinois, l'application des traités conclus avec la France assura enfin aux chrétiens et aux prêtres étrangers la protection et la paix auxquelles ils avaient droit. Depuis lors une nouvelle phase s'ouvre pour la mission, et il est à espérer qu'avec la grâce de Dieu le catholicisme pourra s'y développer. En 1902, l'évêque comptait un personnel de dix-huit missionnaires et de trois prêtres indigènes ; il y avait dans son diocèse 3 religieux français, les Petits Frères de Marie, 3 religieuses de Saint-Paul de Chartres, et dix-huit cents catholiques sur une population de seize millions d'infidèles.

Tel est en résumé ce que M. Launay a écrit en 400 pages d'un récit attaché et documenté. Nous n'avons aucune restriction à faire aux éloges qui ont été décernés à l'auteur, et le succès qu'a eu son livre est vraiment mérité. Nous souhaiterions le voir dans les mains de tous ceux qui s'intéressent aux missions et à la propagation de la foi dans les pays infidèles. N.

PETITES RECENSIONS.

mère de Rosen, visitandine (moines et religieuses d'Alsace), par A. M. P. INGOLD. Colmar, Hüffel, 1904, 198 pp. in-12, avec portrait. Prix : 2 fr. 50.

La galerie commencée il y a quelques années par l'infatigable écrivain alsacien ne cesse de s'enrichir de nouveaux portraits, et le dernier n'est pas celui où brille le moins le talent de l'artiste. C'est une noble et grande figure qu'a esquissée M. Ingold, une maîtresse fameuse douée de grandes qualités naturelles, entourée du prestige des vertus surnaturelles non moins remarquables. Supérieure des Visitations de Nancy et de Strassbourg, la mère de Rosen, fille du grand seigneur protestant converti, se voit entourée dans le cloître des membres de sa famille. La religion n'a rien enlevé à l'affection, mais le monde a si bien fait place à la grâce, qu'on ne s'aperçoit guère du côté humain de l'existence de ces filles de grande famille, tant est complet leur abandon à Dieu, exemplaire leur fidélité à la vocation, sérieux leur effort vers l'idéal de leur état. Tout est grand dans leurs manières, dans leur style, dans leur service du Roi du ciel Ajoutons que la mère de Rosen fut un écrivain de mérite. M. l'abbé Ingold, grâce à des documents nombreux et variés, a écrit un ouvrage qui captive l'intérêt, en même temps qu'il a fourni une contribution à l'histoire religieuse de son pays. D. U. B.

Digitized by Google

La patrie de S. Jean-Baptiste avec un appendice sur Arimathie, par le père Barnabé MEISTERMANN, O. F. M. Paris, Picard, 1904, VIII-290 pp. in-8°.

Il est toujours pénible de voir de vénérables traditions mises en doute et révoquées. S'il existe des raisons sérieuses, la critique n'a pas de raison de reculer, et l'histoire doit enregistrer ces résultats. Mais il arrive, et c'est assez de mode aujourd'hui, de se laisser entraîner à imaginer de nouvelles hypothèses qu'on donne trop vite pour des faits définitivement acquis. C'est un danger. C'est particulièrement le cas pour les sanctuaires de Terre-Sainte. Je suis loin de croire que la tradition ne s'est jamais égarée et que la localisation des événements bibliques soit à l'abri de tout soupçon. On a localisé partout et à propos de tout, et ce, pour plusieurs motifs étrangers à la tradition et à la Bible. Membre d'un ordre qui a reçu depuis des siècles déjà la garde officielle des Lieux-Saints, le P. Barnabé Meistermann s'est attaché à fortifier la tradition des Sanctuaires. Son nouveau travail est relatif à la patrie de S. Jean-Baptiste qu'il place résolument à Aïn-Kârem, après avoir exposé, discuté et rejeté les autres traditions moins bien fondées ou les hypothèses plus ou moins plausibles émises dans les dernières années. Il fait de même pour Ramleh, l'Arimathie biblique, patrie de Joseph. L'ouvrage du P. Meistermann est écrit avec clarté ; il s'appuie sur des recherches sérieuses qui garantissent la force des raisons invoquées par lui en faveur de la tradition d'Aïn-Kârem et de Ramleh. D. U. B.

Le compte-rendu des ouvrages suivants n'ayant pu, faute de place, être inséré dans ce numéro, sera publié prochainement:

VAN DEN GHEYN S. J. Catalogue des Mss. de la Bibliothèque Royale de Belgique. T. IV. Jurisprudence et Philosophie. — Bruxelles. Lamertin, in-8°, 1904.

BONACCORSI (G.). I tre primi Vangeli e la critica letteraria, ossia la Questione sinottica. — Monza, in-8°, 1904.

JACQUIER (E.). Histoire des livres du Nouveau Testament. T. II. Les Synoptiques. — Paris, Lecoffre, in-12, 1905.

TIXERONT (I.). Histoire des dogmes. T. I. La Théologie antinicéenne. — Paris, Lecoffre, in-12, 1905.

PARGOIRE (I.). L'Église byzantine de 527 à 847. — Paris, Lecoffre, in-12, 1905.

LECLERCQ (Dom H.) Les martyrs. T. III. Julien l'apostat.— Paris, Oudin, in-16, 1904.

DESLANDRES (P.). L'Ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs. — Toulouse, Privat et Paris, Plon. 2 vol. gr. in-8°, 1903.

BOURGET (P.) et SALOMON (M.). Bonald. Collection *La pensée chrétienne*.— Paris, Bloud, in-16, 1905.

BRÉMOND (H.). Newman. Collection *La pensée chrétienne*.— Paris, Bloud, in-16, 1905.

Digitized by Google

À L'UNIVERSITÉ D'OXFORD

LE 29 JUIN 1905.

Le 21 juin dernier, comme notre collaborateur, D. G. Morin, était l'hôte du Dr M. R. James, Provost de King's College, à Cambridge, il reçut une lettre du Dr T. B. Strong, Doyen de Christ Church à Oxford, lui annonçant que, deux jours auparavant, le Conseil avait résolu de proposer son nom à l'Université d'Oxford pour le grade de Docteur ès-lettres *honoris causa*, et l'invitant à se trouver en cette ville le jeudi 29 juin, pour la réception de ce grade.

La cérémonie eut lieu avec grande solennité au Sheldonian Theatre. A l'occasion de la clôture de l'année universitaire, sept personnages, outre notre confrère, recevaient les honneurs du Doctorat, en droit civil, ès-sciences ou ès-lettres. Parmi eux figuraient le général Sir F. R. Wingate, gouverneur général du Soudan et Sirdar de l'armée d'Egypte ; W. Holman-Hunt, peintre célèbre arrivé à l'âge de 80 ans ; M. Paul Sabatier, président de la Société internationale d'Etudes franciscaines.

Voici le texte du discours par lequel le Dr Farnell, professeur de Grec, Exeter College, présenta D. Morin à la « Convocation House » :

Quotiescumque scholares alienigenae litteris aut scientia insignes nostra littora adeunt, laetamur quod copiam habemus illis honores debitos proprio nostro more reddendi. Nunc e Normannorum patria (1) tempestive adest hicce vir, Dominus Germain Morin, ordinis sancti Benedicti, in scientia theologica studiisque philologicis ad eam pertinentibus spectatissimus. Quippe totam vitam scientiae finibus promovendis bibliothekisque explorandis tam feliciter dedicavit ut vetera potuerit illustrare, multa nova atque praeclara in lucem proferre. Huic quidem viro nos omnes referimus acceptum, quod illius hymni in omnibus ecclesiis et apud omnes populos celebrati qui « Te Deum » vocatur, auctorem diu ignotum jam sine dubio agnoverimus : quinetiam laborum ejus fructum « Anecdota Maredsolana » tribus voluminibus exscripta, communi consensu probavere

1. On sait que D. Morin est originaire de Caen, en Normandie.

Digitized by Google

theologi. Porro operibus jam exactis haud contentus ad majora contendit; et scholares theologiaeque studiosi arrectis animis expectant dum Caesarii Arelatensis operum editioni jamdudum inchoatae summam manum imponit. Ne multa : a plurimus viris laudatis est laudatus : et cum propter summam diligentiam vimque ingenii egregiam palmam inter studiorum socios accepit, tum propter comitatem et permulta in alios scholares conlata beneficia plurimorum amorem gratosque animos sibi devinxit. Ergo honorifice talem virum excipiamus qui nobis nostrisque magnopere profuit. Duco ad vos virum eruditissimum et theologiae doctrina insignem, Dominum Germain Morin, ut admittatur ad gradum Doctoris in Litteris *honoris causa*.

M. A. D. iii Kal. Iul. M.DCCCCV

Comme on le voit, ce discours résume avec une remarquable précision la carrière littéraire de notre collaborateur (1) : son activité scientifique vouée à l'étude de l'ancienne littérature chrétienne; ses recherches souvent fructueuses dans les bibliothèques, ses découvertes, parfois précieuses, toujours heureuses, qui lui ont permis d'enrichir le domaine patristique, liturgique et théologique de plusieurs pièces remarquables (2) et d'apporter la solution à plus d'un passionnant problème littéraire (3). Ici, le Dr Farnell insiste avec complaisance sur la découverte de l'auteur du *TeDeum* (4). Passant aux *Anecdocta Maredsolana* (5) où D. Morin a consigné les principaux fruits de son fécond labeur, il note les éloges dont cette publication fut l'objet et la faveur qui l'accueillit. Puis, interprétant les vœux de plus d'un érudit, le professeur d'Exeter College souhaite voir bientôt paraître cette édition des œuvres de S. Césaire d'Arles (6) confiée à notre collaborateur par l'Académie de Vienne. Il termine en rappelant, avec les qualités précieuses qui distinguent les études du bénédictin de Maredsous, les services nombreux et

1. Dans une conférence faite en 1900 à l'Université de Louvain, D. Morin a raconté lui-même en détail ses « Expériences dans le domaine de la littérature chrétienne. » Le texte de cette conférence a paru dans la *Rev. d'hist. eccl.*, I, (1900) n° 1, et en tiré à part (19 p.)

2. On se souvient encore du dernier article paru ici en juillet : Fragments inédits et jusqu'à présent unique d'antiphonaire gallican.

3. Mentionnons entre autres l'attribution du *Micrologus* à Bernold de Constance (*Rev. Bénéd.*, VIII, 385;) l'identité des deux Amalaires de Trèves et de Metz, (ibid. VIII, 433 ; XI, 241 ; XIII, 289 ; XVI, 419 ; XVII, 315) ; l'identification de l'*Ambrosiaster* avec Decimius Hilarius Hilarianus (ibid., XX, 113) la restitution de l'œuvre littéraire de S. Niceta de Remesiana (ibid., XIII, 337; XIV, 98, 193, 385; XV, 99 ;) etc.

4. Cfr. *Rev. Benéd.*, VII, 51; XI, 49, 337.

5. Cfr. *Rev. Bénéd.*, IX, 442 ; X. 402 ; XIX, 313 ; XXI, 71. A l'heure qu'il est, les *Anecdota* comprennent 3 vol. en 5 t. in-4°.

6. Sur les différentes études consacrées à S. Césaire, voir notamment *Rev. Bénéd.* X, 62 ; XIII, 433 ; XVI, 97 et 241 ; XVIII, 337 ; XXI, 225.

Digitized by Google

désintéressés qu'il aime à rendre aux travailleurs et aux érudits dans le domaine des sciences patristique et théologique (1).

***

Inutile de dire la joie que nous ont causée les honneurs conférés à notre collaborateur et confrère par l'une des plus anciennes, sinon la plus ancienne des Universités. Bien qu'à aucun instant, D. Morin n'ait été directeur de la *Revue* (2), nous savons, nos lecteurs, quelle précieuse collaboration il lui a toujours apportée (3), et nous, de quel dévouement inlassable il l'a soutenue depuis la première heure jusqu'à ce jour : avec le droit bien légitime de se réjouir, la *Revue* avait le devoir tout naturel de se montrer reconnaissante : elle tient à s'en souvenir aujourd'hui en présentant au nouveau docteur ses meilleures félicitations, aux autorités de la vieille et glorieuse Université, auxquelles revient l'initiative d'une si insigne distinction, l'expression publique de sa profonde gratitude.

LE DIRECTEUR.

---

1. Rappelons ici la conférence que D. Morin a donnée dernièrement à l'Université de Louvain « De la besogne pour les jeunes, sujets de travaux sur la littérature latine du M. A. ». Le texte en a paru dans la *Rev. d'hist. ecclés.*, III, n° 2 (avril 1905) et en tiré à part (21 p.).

2. Tenue longtemps par D. U. Berlière, la direction de la *Revue* passa aux mains de D. P. Bastien, lorsque le gouvernement appela D. Berlière à la direction de l'Institut historique belge à Rome.

3. On pourra voir, pp. 15-19 de la *Table des matières* des XXI premières années de la *Revue* (1905), la série des articles signés de la plume de notre collaborateur.

Digitized by Google

L'AVENT LITURGIQUE.

I

Il n'est pas facile de fixer exactement la date de l'Avent. Il faut laisser désormais de côté un sermon de saint Augustin, qui est en réalité de saint Césaire, un texte de saint Jean Chrysostome, où l'on a vu à tort une allusion à l'Avent comme période liturgique, deux sermons de Maxime de Turin († 466), qui sont dans le même cas, un canon apocryphe ou au moins contesté du Concile de Lérida (1) (523) et quelques autres textes, allégués autrefois, mais qui ne parlent, en termes vagues, que de l'avènement du Christ et ne vont pas à notre but (2).

C'est au VIe siècle que l'on descend généralement pour trouver des témoignages datés et certains. Deux conciles, celui de Tours 565 et celui de Mâcon 581, nous parlent d'une période de pénitence préparatoire à Noël, une sorte de Carême de quarante jours à peu près, du 11 novembre, fête de saint Martin, à Noël, avec jeûne les lundi, mercredi et vendredi (3). Mais déjà cette période consacrée est connue par Grégoire de Tours (461-490) (4).

D'après ces renseignements, Binterim et la plupart des critiques disent que l'Avent fut institué en Gaule vers la fin du Ve siècle, qu'il pénétra en Italie au VIe et de là se répandit dans toute l'Église (5).

Voyons si l'on ne pourrait pas trouver des témoignages plus anciens et d'autres données sur ses origines.

Le lectionnaire de l'Église de Capoue, écrit avant l'année 546 et représentant par conséquent une tradition très ancienne, contient quatre lectures pour l'Avent (6).

Dans la partie du sacramentaire de Bobbio qui, d'après Dom Cagin, remonterait au Ve siècle, et plus précisément vers le commencement du Ve, nous avons trois messes d'Avent. Quoi que l'on pense de cette

---

1. Bruns, *Concilia*, II. 20.

2. Dans son *Rationale*, Durand fait remonter l'institution de l'Avent à saint Pierre, l. VI, c. 2, n. 1; Georges Hessus, dans son *Heortographia*, se contente de l'époque de Tertullien ou de saint Cyprien.

3. *Monum. Germ. Concil.*, t. I, p. 157 sq.

4. *Hist. franc.*, l. X, c. 31. Migne, P. L., t. 71, c. 566.

5. Hildebrand, *De diebus festis libellus*, dans Volbeding, *Thesaurus commentationum selectarum*, t. I, p. 5. — J. F. Mayer, *De dominicis adventus*, dans Volbeding, *loc. cit.*, p. 108. Voyez aussi, *Real Encycl.*, de Herzog., v. Advent. et Nilles *Kalend.*, t. II, p. 536.

6. Cet ordo édité d'abord par Gerbert, *Monumenta vet. liturg. alemannicæ*, t. I, p. 405, puis par Ranke, Marburg et Leipsig 1868, l'a été enfin plus exactement par Dom G. Morin, *Liber Comicus*, p. 436 seq.

Digitized by Google

hypothèse, ce système est dans tous les cas intéressant, car il se rapproche du système gallican primitif que nous voyons encore employé dans le *Gallicanum vetus* (1) et qui, d'après une ingénieuse hypothèse de Mabillon, devait être à peu près celui du *Missale Gothicum* (2).

Le sacramentaire Léonien n'a, il est vrai, aucune trace de l'Avent au mois de décembre, si ce n'est une messe de préparation à Noël. Mais les premières feuilles qui manquent en portaient peut-être d'autres vestiges.

En étudiant récemment la fête de l'Annonciation de la Ste Vierge, nous avons montré ses relations antiques avec le temps de l'Avent (3); nous n'avons donc pas à revenir sur ce point, si ce n'est pour rappeler que la Liturgie Nestorienne, qui nous ramène peut-être au Ve siècle, a pour l'Avent quatre dimanches de l'*Annonciation* (4).

Enfin nous avons, sur l'Avent, un document des plus intéressants qui n'a jamais été étudié à ce point de vue, mais sur lequel nous voulons attirer l'attention, c'est le rotulus de Ravenne. Dans cette collection d'oraisons, on peut dire que toutes se rapportent à l'Avent, et ce n'est pas le fait le moins curieux de voir une œuvre de ce genre qu'on dirait composée uniquement en vue de la période liturgique que nous étudions. Or, il nous semble, comme nous l'avons dit ailleurs, que ce document doit remonter bien plus haut qu'on ne pense généralement, et qu'on peut le placer vers le milieu du Ve siècle assez voisin du Concile d'Éphèse (430) (5). D'après ce document, on doit croire que déjà en Italie, peut-être dans une église voisine de Rome, une période de l'année est consacrée à l'Avent, avec des prières en rapport avec l'esprit de ce temps; le fait ne manquerait pas d'importance pour l'histoire de l'année chrétienne et semble corroboré par les autres monuments dont nous avons déjà parlé. Quant au contenu même de ces prières, nous y reviendrons bientôt.

Je ne sais pourquoi on parait oublier d'ordinaire ce texte du Concile de Saragosse en 380, que Lesley avait déjà mis en lumière et qui lui permet de placer l'Avent au IVe siècle. Il mérite d'être

1. Cf. Bobbio dans *Museum Italicum*, t. I, p. 283, *Gallicanum Vetus*, dans Thomasi-Vezzosi, *Opera*, t. VI, pp. 231 et 373.

2. Il débutait d'après cette hypothèse par 2 messes d'Avent, *Liturgia Gallicana*, l. III, n. 5, p. 176.

3. *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie*, au mot *Annonciation*, col 2249-2250.

4. Cf. Assemani, *Biblioth. Orient.*, t. III, b, p. CCCLXXX, et notre *Étude sur les églises de Jérusalem*, p. 79, note 2, et *Paléogr. musicale*, t. V, p. 105.

5. Voir notre article *Annonciation*, *loc. cit.*, et les termes de la dernière oraison du *Rotulus : Ineffabilem magni decretum concilii fideles populi humiliter veneremus*, etc.

Digitized by Google

transcrit : *Viginti et uno die a XVI kal. januarii, continuis diebus, nulli liceat de ecclesia se absentare, nec latere in domibus ; nec nudis pedibus incedere, sed concurrere ad ecclesiam* (1).

Les autres documents liturgiques latins sont trop tardifs pour nous renseigner sur l'origine de l'Avent. Mais ils nous serviront tout à l'heure pour établir son vrai caractère.

Il faut donc dire que l'Avent, comme époque liturgique et au moins au sens large du mot, existe déjà dans la première moitié du Ve siècle, et même sur la fin du IVe.

Quant à l'Église grecque orientale, il semble que l'Avent n'y fut introduit qu'assez tard (sauf l'exception des Nestoriens). La *Peregrinatio Etheriæ* ne nous donne aucun renseignement sur ce point, mais comme il y a une lacune du manuscrit à ce même endroit, on n'en peut rien conclure (2).

L'Église grecque plus tard fit commencer le jeûne au 16 novembre (même usage chez les Coptes), mais l'Avent liturgique proprement dit commença le deuxième dimanche avant Noël ἡ κυριακὴ τῶν ἁγίων πρωτοπατόρων. Le troisième dimanche est consacré aux patriarches (3).

II

D'après les documents que nous avons cités, l'Avent se présente tout d'abord, au moins en Gaule, comme une sorte de carême d'hiver ; il commence à la Saint-Martin. Ce système entraîne donc six dimanches avant Noël et environ quarante jours de pénitence, comme le carême. C'est celui qui règne dans les églises gallicanes, dans l'église mozarabe, dans l'église ambrosienne. Cependant, nous l'avons remarqué, les anciens sacramentaires ne donnent que deux ou trois messes pour l'Avent, soit que ces messes aient été répétées une ou plusieurs fois chacune, comme le suppose Mabillon, soit qu'il faille voir dans ce fait la preuve qu'à une époque et dans certaines régions, il n'y avait que deux ou trois dimanches d'Avent (4).

1. Migne, P. L., t. LXXXV, col. 66 ; Héfelé, *Conciliengesch.*, 2e éd. t. I, p. 745. Pour l'extension géographique de cette coutume, il faut noter que saint Benoît († 540) qui parle longuement du Carême et fait quelques autres allusions à l'année liturgique, paraît ignorer l'Avent.

2. Cf. Notre étude, *Les églises de Jérusalem, la discipline et la liturgie au IVe siècle*, 1895, pp. 72 et 79. Codinus, *de Offic. Eccl. C. P.*, c. 7, P. G., t. CLVII, col. 73. L. Allatius, *de Dominicis et hebdomadibus recentiorum Græcorum disputatio*, dans *de Ecclesiæ Occidentalis perpetua consensione*, Col. Agripp., 1648, cf. c. XXXII, p. 1467 ; Binterim, *Denkwurdigk.*, t. V, 1, p. 168 ; *Real Encycl. fur prot. theol.*, 2e éd., p. 190.

3. Nilles, *Kalendarium*, t. 1, p. 32 et sa dissertation *Der Advent*, extrait du *Zeitsch. f. Kathol. Theol.*, d'Innsbruck, 1896, p. 6, 7, 11.

4. Pourrait-on, même timidement, risquer un rapprochement entre cette période de trois semaines et celle des vingt jours de préparation du Concile de Saragosse cité plus

Digitized by Google

Dans l'Église romaine, depuis des siècles, le nombre des dimanches d'Avent est réduit à quatre. C'est celui du lectionnaire romain, celui des lectionnaires de Capoue et de Naples, dans une haute antiquité, c'est aussi la tradition des Nestoriens.

Le très ancien homiliaire de Bède a quatre dimanches(1). Mais dans le gélasien, il y a cinq dimanches d'Avent, ainsi que dans plusieurs anciens sacramentaires (2). Amalaire le constatait déjà au IXe siècle : « *in antiquis libris missalium et lectionariorum reperitur scriptum : hebdomades V ante Nat. Domini (de offic. div.*, l. III, c. 40, vid. l. IV, c. 30). Mabillon de son côté cite l'homiliaire de Paul diacre et Martène celui de Saint-Germain (3), qui sont dans le même cas.

Les cinq dimanches d'Avent se retrouvent aussi dans le *Liber comitis*, dans le sacramentaire grégorien de D. Ménard (4), dans le sacramentaire de Reims (5), dans Gellone, dans le pontifical d'Egbert et dans quelques autres manuscrits cités par Martène (6).

On ne voit pas bien l'origine de ces divergences ; on explique quelquefois que ce nombre revient à quatre. Les dimanches de l'Avent se comptaient à rebours, notre premier dimanche étant le IVe *ante adventum domini*, le Ve, tout en ne faisant pas partie de l'Avent, aurait été appelé *Dom. V ante adv.* Mais cette explication ne nous satisfait pas (7).

III

Aujourd'hui l'Avent est considéré comme le commencement de l'année liturgique et cela nous paraît logique car, c'est avec l'avènement du Christ que tout commence dans l'Église ; du reste il est liturgiquement la figure des temps qui se sont écoulés avant la venue du Messie et le premier dimanche de l'Avent répond, en quelque sorte, au commencement du monde. Aussi les bréviaires et les missels débutent aujourd'hui par les offices de l'Avent. Il en est ainsi dans beaucoup de liturgies. Un des nouveaux calendriers

---

haut ? La lettre apocryphe de saint Augustin *ad Bibianum*, mais qui est ancienne et fut écrite sans doute en Gaules, fait commencer l'Avent, le 8 des calendes d'octobre, équinoxe d'automne (elle est donnée dans Mabillon, *Liturgia Gallicana*, p. 458).

1. Édité dans Ranke, *Das Kirchliche Pericopensystem*, p. 181.

2. L'éditeur du Gélasien conclut un peu hâtivement peut-être qu'il y a ici un système identique au Gallican. Thomasi Vezzosi, *Opera*, VI, p. 101, n. 1.

3. *Analecta*, t. IV, p. 632, et Martène, *de Rit. Monach.*, l. III, c. 1 (t. IV, p. 86).

4. Migne, *P. L.*, t. LXXVIII, p. 433.

5. Varin, *Altérations de la Liturgie grég.*, p. 644 ; U. Chevalier, *Bibliothèque liturgique*, t. VIII, pp. 315 et 340.

6. Martène, *de eccl. rit.*, l. IV, c. X (t. III, p. 26 sq.).

7. Smith, *Dictionary of Christ. Antiq.* Ve Advent.

Digitized by Google

donnés par le R. P. Dom Férotin, *Codex A*, donne au 17 novembre cette note : « *Sancti Aciscli et comitum ejus, et initium adventus.* » C'est le commencement de l'année liturgique pour les Mozarabes, et, dans la plupart de ces livres, nous dit l'éditeur, l'office de saint Aciscle est le premier parmi les fêtes de saints (1). Le codex de Bergame, pour la liturgie Ambrosienne, commence le 11 novembre (2). D'autres débutent par la nativité.

Toutefois il faut bien remarquer que cette coutume n'est pas la plus antique. Actuellement encore l'Église latine pour les affaires adopte le système de l'année romaine, le 1er janvier. Les brefs pontificaux sont datés *a die nativitatis*, et les bulles de plomb *a die incarnationis*, le 25 mars. Cette dernière date est considérée de bonne heure comme fatidique ; elle est adoptée comme date de la conception du Christ, de sa mort, comme celle du commencement du monde (3) ; elle fut aussi pendant un temps le début de l'année ecclésiastique, comme elle avait été le début de l'ancienne année romaine (4).

Les quatre-temps portent encore la trace de ce système : ils sont désignés généralement sous ce titre : *jejunium mensis primi, quarti, septimi, decimi*, correspondant aux mois de mars, juin, septembre, décembre (5). Mais il faut remarquer que l'Église ne réussit pas à changer l'usage païen qui plaçait le début de l'année aux calendes de janvier. La liturgie, qui était parvenue à transformer la semaine et à imposer le dimanche, ne put faire prévaloir ni le système du 25 mars, ni celui du premier dimanche de l'avent. L'habitude ancienne était trop enracinée, et sans doute aussi les divergences que nous avons signalées dans les diverses liturgies pour le début de l'année ne furent-elles pas étrangères à cet échec.

IV

D'après ce qui précède, on a pu constater que les églises qui prescrivent des jeûnes pour l'Avent, lui donnent un caractère de pénitence comme au carême. Mais on peut se demander si c'est là son caractère primitif et si l'on n'a pas été entraîné dans cette voie

1. *Monumenta ecclesiae liturgica, Liber ordinum*, t. V, p. 487. Le *libellus orationum* commence aussi à l'Avent, ainsi que le *Liber comicus*.
2. *Auctarium solesmense*, p. 7.
3. Cf. *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie*, t. I, col. 2248.
4. Thomasi *Opera*, t. VI. Cette manière de compter est observée dans une lettre de Gélase, *loc. cit.*, p. 118. Remarquez que Tertullien compte ainsi quand il place la pâque au *Mense primo. Dict. d'archéol.* V° Afrique, col. 594.
5. Thomasi, *loc. cit.*, pp. 152, 162, 176.

Digitized by Google

par l'analogie qui se présentait naturellement entre le Carême et l'Avent. L'*alleluia*, le *gloria in excelsis* et les chants joyeux ne furent retranchés que plus tard, et encore partiellement. Il est certain que les plus anciens documents liturgiques que nous avons cités, n'ont pas ce caractère de pénitence. Ils présentent une doctrine qu'il sera bon d'exposer ici au moins dans ses lignes principales. On verra par là quels services la liturgie peut rendre à la théologie positive. Cet enseignement est résumé soit par les lectures, soit par les formules liturgiques proprement dites.

Dans les quatre dimanches de l'Avent, et dans l'office des quatre-temps de décembre, la liturgie romaine actuelle nous résume à grands traits l'enseignement que l'Église veut donner aux fidèles. C'est l'avènement prochain du Fils de Dieu dans la chair, auquel il faut se préparer par une plus grande vigilance et par la pratique des œuvres de charité ; c'est la voix des prophètes annonçant le Messie qui vient : c'est le monde dans l'attente de son Rédempteur, et qui soupire comme une terre aride après cette rosée du ciel ; c'est saint Paul exhortant les fidèles, les réveillant de leur sommeil à la veille de la venue du Christ. C'est Jean-Baptiste, le dernier de cette longue série des prophètes, qui crie dans le désert : « Préparez les voies au Seigneur ! » c'est Marie, à qui l'ange vient annoncer que le Messie naîtra d'elle ; c'est le second avènement, la fin des temps, alors que le Christ viendra, non plus sous la forme d'un petit enfant, les mains pleines de miséricorde pour les hommes qu'il veut racheter, mais comme le juge redoutable des vivants et des morts, entouré des milices célestes, et siégeant à la droite du Père, pour donner aux justes leur récompense et aux coupables un châtiment éternel.

Mais si l'on veut avoir toute la doctrine de l'Église sur cette période, il ne faut pas se contenter d'écouter cette voix de la liturgie romaine, quelque éloquente, quelque autorisée qu'elle soit. On sait que le missel actuellement en usage a été souvent dans l'obligation de retrancher, d'abréger, de réduire une liturgie trop abondante. Il faut donc interroger la tradition liturgique à ses meilleures époques. Notre but n'est pas de nous étendre ici sur ce sujet qui demanderait de longs développements, mais de signaler quelques points de vue.

Parmi les documents antérieurs au grégorien et que l'on considère généralement comme les représentants de l'ancienne liturgie romaine, le premier en date est le léonien qui, nous l'avons dit, ne paraît pas connaître l'Avent. Il n'a en effet en décembre qu'une

Digitized by Google

messe de vigile pour Noël. Même les quatre-temps du mois de décembre ne contiennent aucune allusion au mystère de la Nativité (1).

Le Gélasien a des prières pour les cinq dimanches d'Avent; mais la plupart ont été reprises par le Grégorien. Dans le Gélasien les quatre-temps de décembre, comme ceux du Léonien, restent complètement étrangers à la pensée de l'avènement ; tandis que dans le missel romain actuel au contraire toute la liturgie de ces trois jours semble n'avoir en vue que ce mystère.

Le bréviaire romain contient encore des leçons, répons ou antiennes, qui nous éclairent sur le symbolisme liturgique de l'Avent, notamment le beau répons *Aspiciens a longe*, que Mgr Batiffol compare à un épisode du drame antique. Cette collection responsoriale était beaucoup plus riche autrefois, comme on peut le voir dans les anciens antiphonaires (2).

Il n'en reste pas moins certain que la liturgie romaine, telle au moins que nous la connaissons, ne nous présente pas une littérature très abondante ni très riche pour le temps de l'Avent. Quelle différence par exemple avec le nombre et la variété des pièces que nous lisons dans le missel mozarabe, antiennes, préfaces, oraisons *ad pacem*, ou *post pridie*, ou *post nomina !* En dehors des grands enseignements sur le dernier avènement du Christ, sur la prédication de Jean-Baptiste et des prophètes, elles contiennent une doctrine très intéressante sur l'annonciation de Marie et sa perpétuelle virginité, sur l'Incarnation et ses effets dans l'homme (3). Nous citerons surtout l'*inlatio* du IVe dimanche et le *post pridie* du même jour sur la descente du Christ aux enfers, et, comme prologue à l'Oraison dominicale une prière tout opposée à l'erreur adoptianiste (4).

Le *Libellus orationum*, dont la date ne peut malheureusement pas être établie d'une façon précise, mais qui est certainement très ancien, et qui appartient au rite mozarabe, possède une importante collection liturgique (5). La plupart de ces oraisons adressées au Fils résument dans un style liturgique plein de saveur et de science la doctrine de l'Avent, telle qu'elle était conçue primi-

1. Feltoe, pp. 114 et 159.
2. Notamment Thomasi, *Responsorialia et antiphonaria Romanae ecclesiae*, éd. 1686, Rome.
3. *Missale Mixtum*, dans Migne, t. LXXXV, col. 113, 115, 123, 128, 134, etc.
4. *Loc. cit.*, col. 134, 135.
5. *Libellus oration.*, dans Bianchini, *Thomasii Opera omnia*, Rome, 1741, t. I, Pars II, p. 1 ssq.

Digitized by Google

tivement, l'Incarnation du Fils de Dieu dans le sein d'une vierge, restée pure, la préparation à l'avènement du fils de Dieu dans la chair, le dernier avènement, la rédemption du genre humain, l'union dans le Christ de la nature humaine et de la nature divine, enfin la prédication du précurseur et l'attente des siècles ; les sujets abordés ici présentent quelques analogies avec le rouleau de Ravenne.

Les documents gallicans *(Gallicanum vetus* et *Missale de Bobbio* qui pour cette partie sont à rapprocher), ne peuvent rivaliser avec les deux précédents. Cependant ils résument bien la doctrine générale de l'Avent sur l'Incarnation, la Rédemption, la Conception virginale, le précurseur, le jugement dernier. Quelques pièces méritent d'être notées à part, une *collectio post nomina* (1) et surtout la préface sur la Vierge Marie (2), les *collectiones* de Bobbio (3), une préface sur saint Jean-Baptiste (4), un *post sanctus* et une *collectio post secreta* (5).

Il faut ajouter à ces pièces une curieuse série d'antiennes et de répons que vient de découvrir Dom G. Morin et qui, selon lui, appartient probablement à une liturgie gallicane. La liturgie antiphonale de l'Avent y est représentée à peu près au complet. Nous ne nous arrêterons pas à étudier ici cette précieuse découverte, le souvenir de l'article de notre docte confrère dans cette Revue est encore trop récent (6). Nous nous contenterons de faire remarquer que ce qui nous frappe le plus dans ce recueil, c'est le choix des passages prophétiques de l'Ancien Testament pour figurer la venue du Fils de Dieu sur la terre, c'est le parallèle entre les prophéties et leur réalisation dans le Nouveau : ceci est la note dominante de cette liturgie. Nous y remarquons aussi les exhortations à la préparation des cœurs pour la fête de Noël, les allusions à la parousie, et enfin plusieurs répons ayant trait au mystère de l'annonciation et qui ne paraissent pas fixés à un jour particulier, mais répandus un peu dans tous les offices. Le fragment édité par Dom Morin contient 14 groupes d'antiennes et 26 de répons. Faut-il voir dans le chiffre de 40 ainsi obtenu une rencontre fortuite, ou bien un vestige de la quarantaine gallicane, qui viendrait ainsi corroborer l'hypothèse de

1. Dans Thomasi-Vezzozi, *loc. cit.*, t. VI, p. 374.
2. *Loc. cit.*, p. 374.
3. Mabillon, *Museum Ital.*, t. 1, p. 286.
4. *Loc. cit.* Pour les comparaisons de quelques-unes de ces pièces, cf. notre article sur l'*Annonciation*, *Dict. d'archéol. et de liturgie.*
5. Thomasi, *loc. cit.*, p. 375.
6. *Fragments inédits et jusqu'à présent uniques d'antiphonaire gallican*, *Rev. bénéd.*, 1905, p. 336 sq.

Digitized by Google

l'éditeur ? Il serait prématuré sans doute d'en tirer des conséquences ; dans tous les cas comme en liturgie les moindres indices sont précieux à relever, nous ne pourrons nous empêcher de remarquer que, d'après l'ordre chronologique indiqué, le répons *missus est* tomberait justement le 18 décembre, qui était depuis longtemps consacré à cet évangile et à la fête de l'Annonciation (1).

La suppression des mots : *procedentem a Patre tamquam sponsum de thalamo suo*, contre lesquels Agobard s'élevait si vivement de son temps, et conservés malgré cela dans la liturgie romaine, indique aussi sans doute une tendance dogmatique, et fournit un nouvel élément d'investigation.

Plusieurs des formules des sacramentaires gallicans que nous venons d'indiquer leur sont communes avec l'ambrosien qui, avec ses six dimanches, nous présente un bel ensemble doctrinal et quelques traits qui sont particuliers (2). Le codex de Bergame est bien plus riche que les livres romains. En dehors des idées générales de préparation par les bonnes œuvres et par la foi à l'avènement du Christ sur la terre, et à la parousie à la fin des temps, des prophéties d'Isaïe et des autres livres de l'Ancien Testament, l'auteur insiste très spécialement sur la conception virginale de Marie, sur l'Incarnation du Verbe qui prend notre humanité pour nous rendre participants de sa divinité, sur l'avènement du Christ qui produit en nous une nouvelle créature, et nous délivre de l'esclavage, enfin sur toute l'économie de la rédemption (3).

Mais c'est dans le rouleau de Ravenne dont il a été question ci-dessus, que l'on trouvera, non pas la plus nombreuse, mais la plus belle collection de prières pour l'Avent. L'auteur, théologien à la fois pieux, profond et précis, veut dans sa prière insister surtout sur l'union de la nature divine avec la nature humaine dans l'unité hypostatique, sur la Trinité et sur la maternité divine. Il a composé une œuvre théologique remarquable où l'on sent l'écho de controverses récentes sur ces sujets. Nous n'en donnerons que quelques exemples, pris au hasard, car toutes ces formules semblent exclusivement consacrées au mystère de l'Avent.

---

1. Notre article *Annonciation*, *loc. cit.*, col. 2249.

2. La *Contestatio gallicane*, Thomasi, *loc. cit.*, p. 373, est la même que la *Præfatio* du sacramentaire de Bergame n. 55. L'*Immolatio*, p. 374 est celle de Bergame n. 70, mais la pièce gallicane est plus complète.

3. Sur l'Avent ambrosien voir un autre fragment dans *Auctarium solesmense*, p. 177. L'antiphonaire ambrosien de l'Avent présente aussi, en dehors des répons scripturaires, des pièces originales, notamment pour l'annonciation. Cf. *Paléogr. musicale*, t. VI, p. 46.

Digitized by Google

Ingeniti filius Patris, domine omnipotens Christe, nostram, quæsumus, dignanter absque macula suscipe carne[m] · ut et te humanæ substantiæ participem esse probemus, et nos ad cælestia dona ut perducere iubeas postulamus · Per · (1).

Excelsi filius Dei humani generis conditor et immaculate salvator, procede iam quæsumus de inconlaminata virgine pro mundi redemptione · ut sentiamus per eandem nos gratia liberar[i] a peccatis · per quam ipse fieri dignatus est absque delicto similis nobis · per · (2).

Deus æterna maiestas cuius ineffabilem [sic] *Verbum angelo deferente virginitas imaculata suscepit · et domicilium deitatis effecta sancti spiritus luce repletur · quæsumus ut fidelem populum ipsa suis orationibus protegat · quæ deum et hominem sacris castisque visceribus meruit baiulare · per ·* (3).

L'idée de préparation à la fête de Noël, à la venue du Messie, est aussi exprimée plusieurs fois dans ces oraisons. Nous ne citerons que la suivante :

Deus qui via es [*i*] *veritatis et ineffabilis unitas trinitatis, concede propitius tua in nobis gratia operante, ut venienti salvatori mereamur cum dignis operibus obviare et beatitudinis præmia promereri · per* (4).

Toutes ces idées théologiques nous semblent bien convenir au Ve siècle. Ce n'est pas le lieu de chercher ici l'auteur possible de ces oraisons ; ces attributions gardent toujours d'ailleurs un côté hypothétique. Il nous suffit pour le moment d'en avoir signalé l'importance.

Il faudrait encore pour se représenter dans son ensemble la doctrine liturgique de l'Avent, résumer le caractère des lectures qui sont fixées par l'Église. La comparaison des diverses péricopes suggérerait aussi sans aucun doute des rapprochements bien curieux entre les diverses liturgies, mais ce travail nous entraînerait trop loin et exigerait à lui seul un long article. Nous nous contenterons de dire que d'ordinaire, c'est au prophète Isaïe que sont empruntées les lectures de l'Ancien Testament ; les épîtres de saint Paul fournissent la plupart du temps l'exhortation pratique pour la préparation des cœurs à la lumière. Quant aux évangiles, ce sont les mêmes péricopes qui reviennent presque dans toutes les liturgies, comme le montrera le tableau suivant :

1. Ligne 220 seq.
2. Ligne 242 seq.
3. Ligne 261 seq.
4. Ligne 80 seq.

Digitized by Google

MISSEL ROMAIN.	LIBER COMICUS.	BERGAME (ambrosien).	CODEX NEAPOL.
	Dom. I. Mt. III, 1-11. 5. Venit Johannes Baptista.	*Dom. I.* Mt. XXIV. 9. Accesserunt ut ostenderent ædificationes templi.	
	Dom. II. Mt. XI, 2-15. 2. Johannes cum audisset in vinculis.	*Dom. II.* 4. Luc. III, 1. Anno quinto decimo.	
Dom. I. 1. Luc. XXI. Erunt signa in sole.	*Dom. III.* Mt. XXI, 1-9. 6. Ite in castellum.	*Dom. III.* 2. Mt. XI, 2 sq. Johannes cum audisset.	*Dom. I.* Luc. III, 1. 4. Anno quintodecimo.
Dom. II. 2. Mt. XI. Cum audisset Joannes.	*Dom. IV.* Mc. I, 1-8. 7. Vox clamantis in deserto.	*Dom. IV.* Mt. XXI, 1-[illegible] 6. Ite in cast[illegible].	*Dom. II.* 2. Mt. XI. Cum audisset Johannes.
Dom. III. 3. Joh. 1. Miserunt Judæi ab Jerosolymis.	*Dom. V.* 4. Luc. III, 1-18. Anno quintodecimo.	*Dom. V.* 3. Joh., I, 15. Johannes Baptista testimonium perhibet.	*Dom. III.* Luc. I, 26. 8. Missus est.
Dom. IV. 4. Luc. III. Anno quinto decimo imperii.	*Dom. VI.* 8. Luc. I, 26-38; 46-55. Missus est.	*Dom. VI.* Luc. 10. Exurgens Maria. Luc. 8. Missus est.	*Dom. IV.* Luc. III. 4. Anno quintodecimo.

Note. Les diverses péricopes employées sont marquées par les chiffres, de 1 à 10. Le même chiffre est répété pour les péricopes semblables des différentes colonnes.

Il serait facile de multiplier ces tableaux à l'aide des lectionnaires, des évangéliaires ou des homéliaires, mais nous avons simplement voulu montrer par cet essai quelles relations on peut établir entre les liturgies. On voit aussi par ce tableau que toutes ces péricopes se réduisent à quatre sujets :

Fin du monde et signes des temps. N°s 1, 9.
Mission du précurseur. . . . . N°s 2, 3, 4, 5, 7.
Entrée triomphale à Jérusalem. . N° 6.
Annonciation : Missus est, et visite de Marie à Élisabeth. . . N°s 8, 10.

Les grandes lignes liturgiques pour l'Avent étaient fixées dès le VIIe siècle, ou au plus tard au IXe. Les âges suivants ne firent que de légères additions, comme par exemple le chant des antiennes O, celui du *Gregorius præsul ;* ou de quelques hymnes ou proses.

Digitized by Google

BOBBIO.	HOMELIAIRE DU TEMPS DE CHARLEMAGNE. (Martène, t. IV, p. 86, et homél. de Paul diacre. Volbeding, I. 107.)	HOMEL. DE BÈDE.	
	Dom. I. Cum sublevasset Jesus.		
	Dom. II. 6. Cum appropinquaret.	*Dom. I.* 8. Missus est.	D'après le Micrologus, c. 31.
2. Mt. XI. Cum audisset Johannes.	*Dom. III.* 1. Luc. XXI. Erunt signa.	*Dom. II.* 10. Exurgens Maria.	*Dom. I.* 1. Luc. XXI, Erunt signa, ou Marc. I. 7. Vox clamantis ou 6. Cum appropinquaret.
Mt. III, 1 seq. 5. Venit Johannes Baptista.	*Dom. IV.* 2. Cum audisset Johannes.	*Dom. III.* Fuit Johannes.	
Mt. XXIV, 27. 9. Sicut fulgur exit ab oriente.	*Dom. V.* 3. Miserunt Judæi.	*Dom. IV.* Joh. I, 15. 3. Johannes testimonium perhibet.	

Le lectionnaire de l'église d'Aquilée récemment mis au jour par Dom G. Morin, présente de curieuses péricopes pour lesquelles je renvoie aux notes de la *Revue bénédictine*, 1902, p. 3.

Certaines églises adoptèrent aussi des coutumes particulières; tantôt on couvrit les statues et les images, comme au temps de la passion; tantôt on mit de côté la dalmatique, et l'on prit les ornements de couleur noire, etc.

Ceux qui sont curieux d'étudier ces usages les trouveront réunis dans l'ouvrage de Martène ou dans Gerbert (1). Il nous a suffi d'établir autant qu'il est possible de les connaître dans l'état actuel de la science liturgique, les origines de l'Avent et ses caractères principaux.

Farnborough. D. F. CABROL.

1. Au tome III, p. 28 seq. et au tome IV, p. 86 seq. et Gerbert, *Vetus Liturgia Alem.*, t. III, p. 933 seq.

Digitized by Google

NOTE SUR UN SERMON DE S. CÉSAIRE

DANS LA *CONCORDIA REGULARUM.*

LA Concordia Regularum de S. Benoît d'Aniane (+ 821) contient au ch. XXV, § 11, un « *Tractatus beati Augustini de eo quod scriptum est in euangelio* [Matth., XVIII, 20] : *Ubi duo uel tres congregati fuerint in nomine meo* », introuvable, paraît-il, dans les éditions des œuvres de S. Augustin. (P. L. 103, 920A-924B.)

Il y a quelques années, un confrère me pria de m'intéresser à ce *Tractatus*. Plus je le lisais, plus je croyais entendre non S. Augustin mais S. Césaire d'Arles. Je recourus aux commodes *Initia Caesariensia* du savant ouvrage d'Arnold. Ce fut en vain ; cependant, je pus m'apercevoir que l'initium de ce Tractatus *Magnam nobis, fratres dilectissimi, securitatem* était du style de S. Césaire. (Cfr. Arnold, *Caesarius von Arelate* [1894] p. 443.) Je me mis ensuite à examiner cette hypothèse à l'aide de la critique interne ; depuis, l'hypothèse est devenue pour moi une conviction. Cédant à des instances amicales, je me hasarde à soumettre au jugement des hommes compétents quelques-unes des observations qui me la semblent justifier.

*
* *

Comparons d'abord les expressions favorites de l'auteur de notre *Tractatus* avec celles de S. Césaire.

DOMINUS DONARE DIGNATUS EST : 920B.

INTERESSE (DNS) DIGNATUR : 920B.

IPSE (DNS) PRAESTARE DIGNETUR : 924A.

Souvent, chez Césaire, p. ex. : s. 77, 1 (1) ; 78, 1 et 4 ; 105 et 5 ; 115, 3 ; 173, 3 ; 174, 2 ; etc., etc.

PSALLIMUS AUT IN ORATIONE PROCUMBIMUS : 921A.

DUM PSALLIMUS AUT DUM ORATIONI INSISTIMUS : 921B.

PSALLIMUS AUT ORAMUS : 924A.

Cette expression remarquable se trouve très souvent dans les œuvres de S. Césaire. Voir, p. ex. : App. sermo 116, 6 : aut orate aut psallite; 174, 3 : orando et psallendo ; orando, psallendo, 257, 2 : psallendo aut orando; 283, 1 : orare uel psallere ; psallendo uel

1. P. L. 39 (Opera S. Aug., t. V. App.).

Digitized by Google

orando ; 286, 6 : aut orate aut psallite ; orando... et psallendo.

IUGITER : 921A, 922A, 922B.

Césaire, sermon 256, 4 : iugiter 2 fois.

Dans l'Epistula IIa ad Caesariam, etc. P. L. 67, 1129A : 2 fois iugiter; l. c., 1130A : iugiter ornare. Voir aussi, par ex., serm., 174, 1; 259, 1 et 4 ; 281, 4 ; 303, 3 ; 313, 1 et 4.

HAEC ERGO CONSIDERANTES : 921A.

ILLVD APOSTOLI CONSIDEREMUS : 921A.

OCVLO INTERIORE CONSIDERAT : 922B.

Ce mot *considerare* est très usité chez Césaire ; voir p. ex. : sermo 77, 2, 4, 6 ; 116, 1 et 2 ; 282, 1 et 2 ; 286, 1 : deux fois ; 313, 2; etc.

INTENTIONEM ANIMI NOSTRI : 921B.

TOTA INTENTIONE MENTIS... INTENTUS : 921B.

TOTA INTENTIONE ANIMI : 923B.

Césaire, s. 283, 3 : tota intentione animi laboramus...
ab animi sui intentione... repellat...
283, 4 : tota animi intentio... dirigatur...

QUAM REM... 921B.

QUAM REM... 923B.

Déjà, en 1898, Dom Germain Morin avait noté ce trait caractéristique 43 fois dans les écrits de Césaire (*Revue bénéd.*, XV, 488).

CHRISTO AUXILIANTE : 921B.

IPSO (DEO) AUXILIANTE : 923B.

Césaire, s. 313, 4 : Christo auxiliante.
s. 77, 1 : Deo auxiliante, 77, 6 : ipso (Deo) auxiliante, 141, 1 : deux fois, 141, 5 ; 272, 1 : deux fois, etc.

Voir, sur ces formules césariennes, M. Paul Lejay, *Revue biblique*, IV (1895), 602.

ATTENTIUS COGITARE : 921B.

ATTENTIUS SUPPLICEMUS : 923A.

Césaire, s. 256, 4 ; 257, 4 ; 263, 4 ; 281, 4 ; 283, 4 ; 288, 1 ; 301, 4 ; 303, 2.

SUPPLICAMUS : 921B et 924A ; 923A (— EMUS).

Mot très usité chez Césaire. Voir, p. ex., s. 286, 2 ; deux fois s. 283, 2 et 5 ; 282, 1 et 2 ; 69, 7 ; etc., etc.

COGITATIONES SUPERFLUAE : 921B.

COGITATIO... SUPERFLUA : 923B.

Césaire, s. 283, 3 : unusquisque... omnes cogitationes superfluas... repellat...

HOMO... CUM DEO LOQUITUR (dans l'oraison) : 921B.

AD DOMINUM NOS LOQUI COGNOSC. (dans l'oraison) : 924A.

Digitized by Google

Césaire, s. 283, 3 :... cum Deo in oratione loquentes...; 283, 4 : Quando cum Deo loquimur etc. (dans l'oraison ; l. c.... ut lingua quasi cum Deo loquatur, etc. (dans l'oraison).

MORAS HABERE : 921C.

STATIM SINE MORA : 922A.

MORAM HABUERIT : 922A.

Césaire, s. 104, 4 : moras habebimus, 104, 5 : moras habeam, 281, 2 : sine mora aliqua. 313, 2 : moras habere permittimus : deux fois.

SUBRIPIANT ALIQUAE COGITATIONES : 921C.

COGITATIO.,. SUBRIPIENS : 923B.

Césaire, s. 283, 3 :... laboremus, ut nulla nobis cogitatio extranea subrepere possit, 313, 4 : nunquam nobis poterunt cogitationes malae subrepere. Voir aussi s. 283, 4. Le mot subrepere se retrouve très souvent chez Césaire, p. ex., s. 174, 3 ; 257, 2 ; 282, 4, deux fois, etc.

SUPRA SUGGESSI : 922A.

SUPRA SUGGESSIMUS : 923B.

Césaire, s. 142, 6 : sicut supra suggessi; 284, 3 : supra suggessi. Admonitio Caes. dans Malnory, *S. Césaire*, p. 306 : supra suggessi, 116, 6 : quae suggessimus. s. 264, 6 : supra suggessimus. Suggerere est un mot des plus employés par S. Césaire.

PROFERO : 922B.

PROFERIMUS EX ORE : 924A.

Césaire, s. 116, 6 : uerba otiosa... nec ipsi ex ore uestro proferte, et eos, qui proferre voluerint, castigate.

281, 2 : orationem dominicam proferunt ex ore...

383, 3 : aliud proferamus ex ore...

P.L. 67, 1132 C : ex ore profertur... lingua proferre consueuit... si ex ore uultis bona proferre. (Caes. ep. II ad Caesariam, etc.).

DILIGENTER ATTENDIMUS : 922A.

» ATTENDERIT : 922B.

» ATTENDITE : 922B.

Les exemples abondent chez Césaire. Voir, p. ex., s. 77, 3 et 5 ; 78, 1 ; 116, 1 ; 141, 1 ; 281, 2 ; 282, 1 ; 286, 1 et 4 ; etc.

***

Dans une seconde série d'observations, je voudrais comparer avec le style de S. Césaire quelques locutions isolées, mais qui, elles aussi, prises ensemble, décèlent la diction césarienne de la pièce en question.

Digitized by Google

FIDELI DEUOTIONE : 920B.

Césaire, s. 116, 1 : deuotione fidelissima.

284, 1 : fideli deuotione.

SAECULARES COGITATIONES : 921B.

Césaire, s. 281, 1 : saecularibus fabulis occupantur.

283, 1 : saecularibus fabulis occupare.

126, 6 : uerba... saecularia.

CAPTIUIS SENSIBUS... HUC ILLUCQUE DISCURRERE : 921B.

Césaire, s. 283, 3 : captiuis sensibus huc illucque discurrere.

CUM INGENTI RUGITU ET GEMITU : 921B.

Expression toute césarienne. Voir Morin, *Revue bénéd.*, X (1893), 69, n. 1. Lejay, *Revue biblique*, IV, 602. Cfr. s. 104, 7 ; 256, 2 ; 258, 4 ; 283, 2 : deux fois ; P.L. 67, 1073D.

COGITATIO... SIC EST QUOMODO SI ETC. : 921C.

Césaire : Pectora nostra... sic sunt quomodo uasa...

(Ep. S. Caes. de humilitate, dans Arnold, *Caesarius v. Arelate*, p. 478.)

Cogitatio enim aut de cupiditate aut de luxuria ueniens sic est quomodo si aliquis carbones accensos in suis manibus apprehendat : si eos statim sine mora proiecerit, nocere ei ignis ille non poterit ; si uero qualemcunque moram habuerit, sine uulnere iactari non poterunt. 921C-922A.

Césaire : Attendite, fratres, quia si aliquis carbonem viuum.. apprehendat in manu sua et eum statim proiciat, nec combusturam habere poterit nec dolorem : si uero eum uel unius horae momento tenuerit, sine uulnere iactare non poterit. Hoc ergo quod de carbonibus uiuis obseruamus in corpore, quare de cogitationibus malis non timemus in corde? s. 313, 3.

MINVTA PECCATA... CRIMINA CAPITALIA : 922A.

Césaire, s. 104, 1 : minuta peccata... crimina capitalia.

104, 5 : capitalia crimina... minuta peccata.

104, 8 : nec capitalia crimina nec minuta peccata... capitalia crimina, minuta peccata; 104, 9 : minuta peccata, capitalibus criminibus.

Cette division des péchés est familière à S. Césaire. Voir aussi, Morin, *Revue bénéd.*, X, 67, n. 1.

... nos minuta peccata velut circumuolantes muscae iugiter inquietant... 922A.

Césaire :... multis peccatis, tamquam circumuolantibus muscis, assidue inquietamur... s. 276, 4.

... abundantia minutorum peccatorum, tamquam durissima scabies muscarum... affligat... s. 259, 4.

Digitized by Google

... diu noctuque contra insidias inimici, de quo scriptum est, quod ei sint :

..... *nomina mille, mille nocendi artes*... (1)

pugnare fortiter studeamus, 922A.

Césaire : Quis... cogitare... praeualeat... insidias hostis antiqui, de quo scriptum est :

Cui nomina mille et mille nocendi artes ? s. 173, 1.

... propter multiplices laqueos inimici, de quo dicitur :

Cui sunt nomina mille, mille nocendi artes... P. L. 67, 1129A.

ARENA MUNDI HUIUS : 922B.

Césaire, s. 69, 3 : arena mundi istius... 173, 1 : arena, m. i.

922B-922B confronter avec Césaire, s. 259, 3 et 4.

Il y avait à Arles un amphithéâtre et un cirque. Cfr. Arnold, *Caes.*, p. 70-72. Les comparaisons dans le sermon de la *Concordia* se comprendraient donc facilement du haut d'une chaire arlésienne.

IN UISCERIBVS CALLUM UERRIUM : 923A.

Césaire :... in.. cordibus callum... induxerit (hom. XII, ad mon. P. L. 67, 1073A). Je note cette expression comme particulièrement significative.

FELICEM ET DESIDERABILEM UOCEM...: UENITE, BENEDICTI, ETC. (MATTH., XXV, 34).

Césaire, s. 77, 1 : Ut istam uocem desiderabilem (2) (sc. Matth., 25, 34) audire mereamur;... uox illa desiderabilis est, per quam dicitur... Uenite, etc., 263, 4 : ut illam beatam et desiderabilem uocem... feliciter audire mereamini, Uenite, etc. Voir aussi, s. 78, 1, et *Revue bénéd.*, XIV (1899), 291, 89. Lejay, *Revue bibl.*, IV, 605.

CUM DEI GRATIA : 923B.

« *Cum* sert (chez S. Césaire) à former quantité des locutions circonstantielles qui reviennent à satiété. » Lejay, l. c., 596.

IN ORATIONE AUT CAPUT INCLINAMUS AUT GENUA FLECTIMUS : 923B.

Césaire, s. 286, 3 : nec genua flectunt, nec inclinare capita uolunt (pendant les prières) ; 286, 5 : in oratione genua flectere vel capita sua benedictioni... inclinare... ; v. aussi, n. 7.

TOTIS UIRIBUS : 923B.

« Très fréquent » chez Césaire, dit, avec raison, P. Lejay, l. c. 602.

QUOD PROFERIMUS EX ORE TENEAMUS IN CORDE (dans l'oraison): 924A.

1. Virg. Aen., VII, 337 sq.

2. Pour cette expression cfr. aussi *Niceta, de diuersis appellationibus*, in fine : Et audies illam *desiderabilem uocem*, etc. (Matth. XXV, 23, 34) ; A. E. Burn, Niceta of Remesiana, 1905, p. 5.

Digitized by Google

Césaire : s. 283, 3 :... ne... aliud habemus in corde, et aliud proferamus ex ore (dans l'oraison).

Regula ad uirgines XX : Cum... oratis Deum, id uersetur in corde, quod profertur in voce.

QUOD IPSE PRAESTARE DIGNETUR.

S. Césaire aime à finir ainsi ses sermons ; Voir, p. ex., s. 63, 264, 269, 270, 273, 288, 296, etc.

***

Non seulement le vocabulaire, les formules, les idées du sermon *Magnam* me paraissent tout à fait césariennes, mais aussi le ton général, le coloris, le mouvement, le tempérament, et pour ainsi dire, l'âme. J'y trouve une manière de parler simple, claire, émouvante et pressante (cfr. les multiples *totus* ; les accumulations comme *deuictis et prostratis* aduersariis, etc.) ; gémissante, respectueuse (cfr. nolo quibuscumque iniuriam facere, neminem profero nuncupatim) ; imagée (cfr. *cogitationes erubescunt. amphitheatrum spirituale*, les symboles animés des vices, etc.) ; sonore, rythmique à cause de l'observation du cursus : bref, un ensemble de qualités tel que je l'ai trouvé chez Césaire, et chez lui seul.

Mais le sermon ne pourrait-il être une habile imitation du style de S. Césaire ? Pour l'admettre, il faudrait découvrir un écrivain de l'époque comprise entre 600 et 800 et rassemblant en lui, d'une façon saisissante l'esprit, l'âme, le goût, le langage de S. Césaire. Ce qu'un bollandiste a remarqué avec justesse relativement au *Testamentum Caesarii* défendu comme authentique par Dom G. Morin, vaut aussi, et peut-être avec plus de vraisemblance encore, en notre cas : « On a vraiment bien de la peine à s'imaginer qu'un faussaire ait pu, au moyen âge, pousser l'habileté au point de s'assimiler dans les plus minces détails le langage si original de Césaire » (*Anal. Boll.*, XVIII [1899], 432).

Loin de moi, cependant, de prétendre que tout le sermon soit l'œuvre originale de Césaire.

Déjà Dom Ménard a noté qu'une partie de notre sermon coïncide avec une homélie d'Eusebius Gallicanus, laquelle commence par ces mots *Multum habent salubritatis*, et finit : *absentare non expedit sacerdotem* (P. L. 103, 920D). Elle est imprimée, par ex., dans la *Magna Bibliotheca Veter. Patrum*, (Cologne, 1618) t. V, 588D-F. Que Césaire dépende du Ps.-Eusèbe et non le Ps.-Eusèbe de Césaire, la chose ne fait, pour moi, aucun doute. Qu'on compare, p. ex. :

Ps.-Eusèbe.	Césaire.
Nam cum ipsa ueritas dixerit:	Si duobus uel tribus interesse

Digitized by Google

Ubi sunt duo uel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum : quanto hoc impleri euidentius approbatur, quando in plenitudine ecclesiae concurrentium societate membrorum *capiti suo corpus* unitur.

dignatur, quanto magis, quando totus populus in ecclesia fideli deuotione colligitur *et concurrentium societate membrorum capiti suo* Christo Ecclesiae *corpus unitur*. P.L. 103, 920B.

Si l'on admet que Césaire dépende du Ps.-Eusèbe, on explique aisément ce phénomène, que les passages du court Tractatus *Multum* qui coïncident mot pour mot avec le sermon *Magnam* ne portent pas la touche personnelle de Césaire, alors que d'autres passages empruntés au Tractatus *Multum* qui ne coïncident pas mot pour mot avec le sermon *Magnam* accusent une légère teinte, une retouche césarienne. Du reste, nous savons déjà par ailleurs que le Ps.-Eusèbe était une des multiples sources de l'infatigable orateur arlésien. (V. Morin, *Revue bénéd.*, XIII [1896], 101.)

***

Que le lecteur me permette une dernière liste. Elle indiquera brièvement les quelques citations bibliques de notre Tractatus.

1. — Matth. XVIII, 20.

... securitatem in euangelio Dominus donare dignatus est dicens (1) : *Ubi* FUERINT *duo uel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum*. (P. L. 103, 920B). De même dans le titre du Tractatus, où *fuerint* suit *congregati*.

Dans la partie du tractatus qui coïncide avec le sermon du Ps.-Eusèbe, Matth., XVIII, 20, on lit : Ubi *sunt* duo uel tres congregati in nomine meo (920B et C), comme dans la Vulgate actuelle (Ubi enim sunt, etc.) et dans les évangiles de S. Jérôme, à en juger d'après Wordsworth-White). Cependant, dans le tractatus sur le ps. 143e, S. Jérôme cite : Ubicumque *fuerint* duo aut tres c. i. n. m., ibi in medio sum. (Anecd. Mareds., III², 286, 15). A Rome, on lisait encore (Cf. Antiphon.) (2) Roman. Fer. III. infra hebdom. III. Quadrages. ad Magnificat, *fuerint* en 431. (V. Coustant, Epp. RR. PP. 1155 [Paris, 1721]). On trouve pareillement *fuerint* en Afrique, au temps de S. Césaire (Victor Vitensis : CSEL, 7, 63).

2. — Col. IV, 2.

... illud apostoli consideremus quod ait : *orationi* INSTANTES *et uigilantes in ea* (921A).

1. Sur la saveur antique de la formule : in evangelio Dominus dicit, cf. Harnack, Texte u. Unters. v, p. 62.
2. Je dois ce renvoi à l'obligeance de D. G. Morin.

Digitized by Google

Césaire, App., s. 286, 1 : Apostolus dixit : *Instate orationi, uigilantes in ea*, comme Jérôme et la Vulgate actuelle.

La leçon *instantes* me semble fort rare. On la trouve aussi dans le Cod. Parisin. 256 (nouv. acq.), qui contient le Speculum Audi, israhel, et paraît venir d'une abbaye cistercienne dont le nom a été gratté au fol. 118v du Speculum Audi, Israhel (v. ed. Weihrich, CSEL, 12, 416).

3. — I Cor. 14, 15[2].

Psallam spiritu, psallam et mente (921A), comme la Vulgate.

4. — Matth. 25, 34.

Uenite, benedicti Patris mei, PERCIPITE *regnum quod uobis paratum est ab* ORIGINE *mundi* (923B).

Césaire cite le vers de la même manière dans son *Exhortatio* ad populum, édité par D. G. Morin (v. *Revue bénéd.*, XVI, 292, 95 et sq.); App. s. 77, 1 ; s. 110, 4.

Césaire est ici tout à fait d'accord avec S. Cyprien (de zelo et livore, c. 15 : CSEL 3[1], 430, 11 sq.) ; Optatus, V, 7: CSEL, 26, 136, 18 sq ; Lucifer de Cagliari, De non parcendo, c. 19 : CSEL 14, 251, 4 sq ; Eugippius, Excerpta, 308 : CSEL, 9, 990, 8 sq. et avec l'introit de la feria IV. post Pascha du graduel Romain (1). Dans S. Augustin lui-même nous trouvons, p. ex. : Uenite b. P. mei, *accipite* r. q. u. p. e. *ab origine mundi* (d serm. Dni II, c. 11, n. 38); et : U. b. P. m. *percipite* r. q. u. p. e. *ab initio mundi* (in ps. 36. Enarr. sermo III, n. 6). Filastrius lisait aussi comme Césaire ; Heres. 137, 8 : CSEL, 38, 108, 17 sq.

Césaire est d'accord avec des Italiens et des Africains, mais non avec ses compatriotes :

Salvien (Marseille) : Uenite b. *possidete* r. p. m., q. u. p. e. *a constitutione mundi* (ad eccl. IV, 20 : CSEL, 8, 307, 4 sq), et Avit (Vienne) : U. b. P. M. possidete r. q. u. e. u. *a constitutione mundi* (Contra Eutych. haeres. I : Mon. Germ. H. auct. antiq., VI[2], 20, 22 sq).

La Vulgate : U. b. P. m. *possidete* p. u. r. *a constitutione mundi* (2)

Je m'abstiens de tirer de cette liste des conclusions positives. En tous cas, les quelques citations que je viens de donner n'infirment pas l'origine césarienne de notre Tractatus (3).

1. Cf. l'antienne de Benedictus, 1er lundi du Carême (renvoi dû à D. G. Morin) et le VIIIe répons du Commun des martyrs au Bréviaire romain.

2. Cfr. Niceta, de diu. appell. : *posside* regnum quod tibi *praeparatum* est *a mundi constitutione* (ed. Burn, p. 5.)

3. Sur la bible de Césaire, cf. S. Berger, *Histoire de la Vulgate*, p. 2.

Digitized by Google

***

Il y aurait encore lieu de se demander, quel écrit de saint Augustin a été mis à profit par Césaire, pour justifier le titre probablement authentique : *Tractatus beati Augustini.* J'avoue que je n'ai pu, jusqu'ici, trouver une réponse satisfaisante.

Beuron. D. A. MANSER.

[Trouvé parmi les papiers de l'évêque J. Fessler relatifs à l'édition par lui projetée des Œuvres de saint Césaire d'Arles :

> *Tractatus b. Augustini de eo quod scriptum est : Ubi duo vel tres congregati* etc. (à lire dans *Menardi Concordia Regul.* p. 390-93. commençant par : « Magnam nobis, fr. dil., securitatem », avec finale césarienne) porte toutes les marques intrinsèques qu'il appartient à Césaire.
>
> Il y aurait également lieu d'examiner si la pièce ibid. p 407 9 n'est pas de saint Césaire.

Le jugement du savant prélat autrichien avait donc d'avance ratifié la conclusion de notre collaborateur ; pour ma part, il y a longtemps que mon opinion était formée sur le sujet, et tout à fait dans le même sens. — G. M.]

Digitized by Google

TEXTES INÉDITS

RELATIFS AU SYMBOLE ET À LA VIE CHRÉTIENNE.

Le symbole des Apôtres en Toscane au XIIe siècle. — Le symbole d'Athanase utilisé dans un manuscrit de Murbach de la fin du VIIIe siècle. — Encore le *Quicunque* : copie du IXe siècle à Schlestadt. — Le manuscrit 27 de Verdun : profession de foi d'un évêque avant son sacre ; les *Testimonia de fide* du Synode de Milan en 679 ; réponse à la circulaire de Charlemagne sur les rites du baptême. — Tableau des principaux devoirs de la vie chrétienne au VIIIe/IXe siècle. — Le même sujet, traité deux ou trois siècles plus tard.

PARMI les manuscrits les plus intéressants du fonds Canonici, à la Bodléienne, il faut citer le Cod. Liturg. 345, Sacramentaire d'une église de Toscane, de la fin du XIIe siècle. M. Falconer Madan l'a décrit dans son *Summary catalogue of Western mss. in the Bodleian library*, t. IV, p. 387, n. 19431. En voici les particularités les plus saillantes :

Dans ce qui reste du calendrier (avril-septembre), la fête de S. Barthélemy a une octave. Dans l'*Exultet*, fol. 77^v, à la suite du pape et de l'empereur, on a ajouté au XIIIe siècle : *atque uenerabili Petro Pino episcopo Castellano . seu etiam ////// inclito duci nostro*, preuve que dès cette époque le volume avait pris le chemin de Venise. L'anamnèse du Canon, fol. 15^v, comporte la mémoire de la nativité avant celle de la passion : *tam* VENERANDE NATIVITATIS · QUAM *beatae passionis* · *necnon et ab inferis resurrectionis.*

Mais le principal intérêt réside dans les scrutins baptismaux, au nombre de sept, et surtout dans la description du grand scrutin, fol. 46 sqq.

Celui-ci s'ouvre par l'Exposition des Évangiles *Aperituri uobis* (Wilson, *The Gelasian Sacramentary*, p. 50). Vient ensuite la Préface de l'oraison dominicale (ibid., p. 57), et celle du Symbole (p. 53). Le Symbole de Nicée-Constantinople est récité en grec

Digitized by Google

(sans l'addition du *Filioque*) sur un garçon, en latin sur une fille (1). L'allocution *Haec summa est fidei* (Wilson, p. 55) est suivie du *Tractatus symboli* édité par C. P. Caspari (*Alte u. neue Quellen*, pp. 291-304) d'après un autre Sacramentaire florentin, aussi du XIIe siècle, conservé à la Laurentienne. Mais, dans ce dernier, le texte même du Symbole faisait défaut. Caspari s'est vu réduit à le dégager de l'explication qui lui servait de cadre : procédé périlleux et qui laisse toujours place à quelque incertitude. Dans notre codex, au contraire, la formule de foi est donnée in extenso à la suite des mots : *Sed nunc iam et ipsa uerba quorum* (2) *rationem audistis accipite*. La voici :

> Credo in deum patrem omnipotentem . et in Iesum Christum filium eius unicum dominum nostrum . Qui natus est (3) de Spiritu sancto et Maria uirgine. Qui (4) sub Pontio Pilato crucifixus est et sepultus. Tertia die resurrexit a mortuis. Ascendit in caelis (5) sedet ad dexteram patris. Inde uenturus est iudicare uiuos et mortuos. Et in Spiritu sancto. Sanctam ecclesiam catholicam (6). In (7) remissionem peccatorum carnis (8) resurrectionem. et uitam æternam. Amen (9).

La teneur du *Tractatus Symboli* tout entier pourrait être pareillement çà et là améliorée à l'aide du ms. Canonici. J'indiquerai seulement quelques-unes des corrections ou variantes les plus notables :

	CASPARI :	COD. CANONICI :
p. 291.	carum est Deo	*om.* est
292.	Deum hominibus sociat	Deo homines sociat
	facit uideri	facit uidere
	post sepulchri cineres	post sepulchrum, cinerem.
	nec ab aliis potest diuinum seruari thesaurum	nec alibi quis p. d. seruare thesaurum
	quod ante oculos positum uelamen tegebat	quod nunc ante oculos positum uelamen ignorantiae tegebat

1. Première différence avec le Sacramentaire de la Laurentienne dont il sera question tout à l'heure : dans celui-ci, le symbole des apôtres est récité en latin sur un garçon, celui de Nicée-Constantinople en grec sur une fille, en latin sur les néophytes de l'un et l'autre sexe.
2. Dans Caspari, p. 295 : *Sed nuntia, et ipsa uerba, quarum*...
3. *Qui natus est*] Caspari. p. 302, note 76 : *natum*
4. *Qui*] om. Casp.
5. *in caelis*] Casp. *in coelum*
6. *catholicam*] Caspari omet ce mot, et insère à la place le *sanctorum communionem*.
7. *In*] om. Casp,
8. *carnis*] Caspari : *hujus carnis*
9. *Amen*] om. Casp.

Digitized by Google

293.	ianua salutis atque introitus gloriae caelestis	ianuam salutis atque introitum regni caelestis
294	Dicitur Symbolum	*omitt.*
295	Iterum adnuntiat diaconus	*omitt.*
	Et sequitur presbyter	*omitt.*
296	ut intellegas	ut uni intelegas
	formam serui accipiens	formam serui suscipiens
297	Adnuntiat diaconus	*om.*
298	a passionibus	*add.* corporalibus
	Non enim morte	N. e. a morte
	Ascendit in coelum	A. in caelis
300	Diaconus ut supra	*om.*
301	in sanctam ecclesiam, in remissionem peccatorum	in sancta accclesia . in remissione peccatorum
	Sancta ecclesia una et uera est, in qua sanctorum communio in remissione peccatorum.	*omitt.*

La cérémonie décrite dans le manuscrit de la Bodléienne se termine par une formule de bénédiction d'une saveur antique :

BENEDICTIO AD COMPETENTES.

Diaconus dicit : Orate electi, genua flectite. Leuate, complete orationem uestram in unum, et dicite Amen.

Et humilient se ad benedictionem.

AEternam ac iustissimam pietatem tuam deprecor, domine sancte pater omnipotens aeterne deus luminis et ueritatis super hos famulos et famulas tuas. ℟. Amen.

Digneris eos illuminare lumine intellegentiae tuae. ℟. Amen.

Munda eos et sanctifica. ℟. Amen.

Da eis scientiam ueram, ut digni efficiantur accedere ad percipiendam gratiam baptismi tui. ℟. Amen.

Teneant firmam spem, consilium rectum, doctrinam sanctam. ℟. Amen.

Apti sint ad percipiendam gratiam tuam. ℟. Amen.

***

Le ms. 39 de la bibliothèque de Colmar, provenant de l'abbaye de Murbach, se compose de 180 feuillets, écriture VIIIe siècle avancé. Dom Pitra, dans son *Spicilegium Solesmense*, III, 417, a cru pouvoir préciser davantage (1), et lui a assigné comme date l'an 768.

Le volume comprend deux compilations distinctes. La première (fol. 1-60^v) est, pour le fond, identique au livre *De ortu et obitu patrum* qui forme l'appendice XX des Œuvres de saint Isidore de Séville dans l'édition d'Arevalo (Migne P. L., t. 83, col. 1275-1294).

1. A l'aide d'un cycle pascal transcrit dans le volume, mais qui ne fait pas partie des deux traités dont il sera question tout à l'heure.

Digitized by Google

Tel qu'il se lit dans cet appendice, l'opuscule correspond à celui d'Isidore qui porte le même titre, mais avec quantité d'interpolations ; dans le manuscrit de Murbach, c'est le texte interpolé lui-même qui a subi nombre de retouches et d'additions. L'une d'elles, relative à la personne du Christ, a été publiée par Pitra dans l'ouvrage que je viens de citer.

Or, un peu avant le passage édité par le bénédictin de Solesmes, fol. 29ᵛ-30ᵛ de notre codex, il en est un autre, dans lequel le compilateur, à propos de la nature divine de Jésus-Christ, est amené à parler de la trinité et de l'incarnation. Il le fait dans les termes suivants, dont l'étroite relation avec le Symbole dit d'Athanase n'échappera à personne :

fol. 29ᵛ : Patris tamen et filii & spiritus sancti diuinitas est una, aequalis gloria, magestas coaeterna. Ut est pater, ita & filius, sic & spiritus sanctus. Pater a nullo, tantum ut uoluit a semetipso ; filius uero a patre suo ; spiritus sanctus a patre et filio.

A partir de cet endroit, frappé du parallélisme sans cesse plus prononcé avec le *Quicunque*, j'ai transcrit le texte le plus exactement possible, en suivant la disposition des lignes dans le manuscrit :

Pater increatus . inmensus . aeternus ;
Filius inmensus increatus . aeternus .
Spiritus sanctus . increatus inmensus eternus
Et tamen non tres increati ne (1)
quae tres inmensi . neque tres
aeterni (2) ; Sed unus increatus
unus inmensus unus eternus .
pater & filius & spiritus sanctus ;
fol 30 : Pater omnipotens est . & deus & dominus est ;
Filius omnipotens est & deus & dominus est ;
Spiritus sanctus . omnipotens est & deus & dominus est.
Uerumtamen non tres omnipotentes .
neque tres dii . neque tres domini . Sed
unus omnipotens . & unus deus & unus dominus ;
Non tres itaque patres neque tres filii .
neque tres spiritus sancti . Sed unus pater . unus
filius & unus spiritus sanctus ; In hac trinitate

1. *increati ne*] Le copiste avait d'abord écrit *increature*, puis il l'a changé en *increatura* ; une dernière correction n'a plus laissé que *increati*, sans rétablir *ne*.

2. Vis à vis de ce passage une main moderne a tracé au crayon : « Voy. Montfaucon, p. 25 de ma copie. »

Digitized by Google

nihil minus aut maius credendum .
nihil posterius aut prius putandum est ;
Sed totae tres personae coaequales sibi .
sunt & ////////// atque . coaeternae (1) ;
Ita itaque credendum atque confir
mandum est . ita scribendum atque
legendum est ; ita corde ore opere
omnibus christianis tenendum est ;
Ut per omnia trinitas sancta in unitate ;
et unitas sancta in trinitate ; uene
randa . adoranda . deprecanda .
glorificanda . confitenda . credenda .
retinenda & fide fortiter firma . conseruanda sit .
fol. 30v : Dominus itaque noster . Iesus Christus ut ante
praediximus . deus & dei filius . homo &
hominis filius ; Deus est ex patris sub
stantia & genitus ante secula ; Homo
est ex matris substantia . ratione
carne & natura . Aequalis patri . in
diuinitate . minor patri in humani
tate .

Il me paraît certain que ces lignes ont été écrites à une époque et dans un milieu où le *Quicunque* était relativement peu connu, et non encore entré dans l'usage commun. Elles forment le pendant, et doivent être à peu près contemporaines, du fameux « Fragment de Trèves » du ms. Paris B. N. lat. 3836, fol. 89. Quant au pays d'origine, on est naturellement amené à songer à l'Espagne, à raison de la provenance des deux compilations contenues dans le volume. Il n'y a là, il est vrai, qu'une présomption assez faible, et l'apocryphe Isidorien peut avoir été interpolé tout aussi bien en-deçà des Pyrénées ; toutefois, la disposition, même matérielle, du texte, jointe à l'accumulation de verbes plus ou moins synonymes, tout cela ressemble assez à ce que nous connaissons des productions littéraires de l'Espagne au déclin du VIIe siècle.

Le second opuscule contenu dans le manuscrit de Murbach (fol. 61-176v) est précisément l'appendice suivant (XXI) de l'édition d'Arevalo, le *Liber de numeris* (Migne 83, 1293-1302). Mais, tandis que le codex vatican de la Reine, dont s'est servi Arevalo, finit

1. Après *sunt*, le scribe semble avoir écrit *& coae* ; la conjonction a été ensuite exponctuée, et les quatre lettres suivantes grattées. Les deux lettres *co*, avant *aeterna ae*, ont été ajoutées de 1re main au-dessus de la ligne.

Digitized by Google

fruste au commencement du nombre trois, celui de Colmar va jusqu'au nombre huit ; l'ouvrage est complet, semble-t-il, et se termine par les mots *uniuersa delicta operit caritas*. On y remarque entre autres choses, fol. 70v-74, une description complète du canon de l'ancien et du nouveau Testament, y compris la stichométrie de chaque livre, avec ou sans les « astérisques (1). »

J'ai reconnu dernièrement au British Museum un traité étroitement apparenté à celui-ci, dans le ms. Harléien 495. Les feuillets 11-34v contiennent, en petite écriture serrée du XIIIe siècle, un LIBER YSODORI DE NUMERO dont l'*explicit* est identique à celui du ms. de Colmar ; mais le début déjà est plus concis, comme le montrera la comparaison suivante :

Mss. de Colmar et du Vatican :	*Ms. Harléien :*
Domino nostro altissimo adiuuante, et saluatore nostro Iesu Christo clementissimo concedente, de numero...	Domino nostro adiuuante de numero...

Et cette différence s'accentue de part et d'autre jusqu'au bout de l'opuscule. Celui de Londres ne comprend que vingt-trois feuillets, et ne promet d'expliquer que les huit premiers nombres, ce qu'il fait en effet ; celui de Colmar annonce qu'il ira jusqu'à vingt-quatre, et, après cent-quinze feuillets, il n'est pas plus avancé que celui de Londres. Bref, le rapport du *De numero* de Londres avec celui de Colmar me paraît être sensiblement le même qui existe entre *De ortu et obitu patrum* authentique de saint Isidore et le texte interpolé de l'Appendice XX. La constatation n'est pas sans offrir quelque intérêt. Nous savons, par Braulio de Sarragosse, qu'Isidore a réellement composé un livre sur les Nombres. Arevalo a cru le reconnaître dans un manuscrit de la bibliothèque de Turin, et l'a publié comme tel (Migne 83, 179-200) ; mais l'identification n'est pas absolument sûre (2). Il y aurait donc lieu d'examiner de plus près le traité contenu dans le cod. Harl. 495, en le comparant, d'une part, avec celui de Turin, de l'autre, avec celui des mss. de Colmar et du Vatican.

Je ne sache pas qu'on ait encore mentionné, parmi les anciennes copies du Symbole d'Athanase, celle que contient le ms. 2 (ancien

1. Publiée également par Arevalo (*Sedulii Opera*, Rome 1794, p. 429) ; non reproduite dans Migne, quoique promise au t. 19, col. 793 sq. de la Patrologie latine.
2. Voir sur tout ceci les *Isidoriana*, part. II. c. 63 (Migne 81, 406 sqq.).

Digitized by Google

1073) de la bibliothèque de Schlesstadt. Elle paraît du IXe siècle, et figure en tête d'un cahier isolé qui porte le nombre XVII et comprend huit feuillets. Titre :

Incipit fides catholica sancti
ATANASII EPISCOPI

Les deux derniers mots sont en lettres rouges onciales. Nombre de bévues semblent prouver que le copiste n'était guère familiarisé avec le texte de la pièce. Je me borne à noter les principales variantes, versets par versets :

2. integram <&> inuiolatamque
5. alia <persona> filii
7. 8. 9. 10. 15. 17. <&> spiritus sanctus
19. <&> deum & dominum
ita tres de*i* aut <tres> domin*us* dicere
26. Qui*cumque uult* saluus esse
27. Iesu Christi <unusquis> *aequa*liter credat
28. <et> deus <pariter> et homo est
29. matris <&> in saecul*a* natus
32. Qui licet <et> deus sit et homo
36. d*i*scendit ad infer*us*. surrexit a mortuis (*om.* tertia die)
37. inde uenturus (*om.* est)
39. (*om.* Et) Qui bona aegerunt
40. esse non poterit. EXPLECIT.

Après cela, sous les rubriques *Incipit symbulum grecae et latini*, *Incipit simbulum per se latinum*, vient la formule dite de Nicée-Constantinople, dans laquelle ne figure pas encore le *Filioque*. Le reste du cahier est occupé par les *Ioca monachorum*.

***

Le manuscrit 27 de la ville de Verdun (autrefois de Saint-Vanne), du Xe/XIe siècle, 126 feuillets, format minuscule, contient d'abord le *De natura rerum* de saint Isidore, puis un choix d'explications, la plupart connues, sur l'oraison dominicale, le symbole des Apôtres, le *Quicunque*, les rites du baptême, etc.

Fol. 108, à la suite du Commentaire du *Quicunque* qu'on appelle communément « de Fortunat », et sans titre ni séparation d'aucune sorte, revient cette « très intéressante profession de foi (1) » que j'ai déjà publiée ailleurs d'après le Cod. Sessor. 52 : *Fides autem catholica quam me*... C'est une de ces formules par lesquelles les

1. A. E. Burn, *An introduction to the creeds*, London 1899, p. 161.

Digitized by Google

évêques témoignaient de leur orthodoxie avant de recevoir la consécration épiscopale. Elle peut remonter au VIIIe siècle.

Elle est suivie, fol. 112v, par une pièce d'un autre genre, intitulée *Testimonia de fide catholica*, et qui a été éditée, elle aussi, mais en partie seulement, par A. Mai, dans sa *Noua Patrum Bibliotheca*, t. I, 463 sq., d'après le ms. Vatic. 5755, du XIe siècle (?), provenant de Bobbio (1). Maassen (2) en avait signalé un second exemplaire dans le Cod. Bodl. 882, du Xe siècle, qui contient la *Concordia canonum* de Cresconius.

Il est étonnant que ni Mai, ni l'éditeur de la Patrologie latine, ni Maassen ne se soient aperçus que cette formule était tout simplement l'*Expositio fidei* du synode provincial tenu à Milan en 679 par l'archevêque Mansuetus contre les Monothélites. On peut la voir dans les collections des Conciles (3), et de plus dans Migne, P. L. 87, 1265-8, où elle est donnée, d'après Paul Diacre (4), comme l'œuvre de Damien, qui devint peu après évêque de Pavie. Assez peu remarquable en soi, elle n'a pas laissé, semble-t-il, d'exercer une certaine influence sur les Pères du VIe concile œcuménique. Fait digne d'attention, le rédacteur ne semble pas avoir connu, du moins pas utilisé, le fameux symbole dit d'Athanase, qui, depuis un certain temps déjà, avait trouvé son chemin jusqu'au centre du royaume franc.

Aussitôt après les *Testimonia* de Milan 679, dans le même ms. 27 de Verdun, foll. 118-121, j'ai trouvé un petit traité par demandes et réponses sur les rites du baptême. Les questions sont, à peu de chose près, les mêmes que Charlemagne adressa aux principaux prélats de son empire, dans sa fameuse circulaire de 812 au plus tard. Les réponses sont courtes, et n'ont rien d'original : presque tout est tiré mot pour mot d'Alcuin (5). Néanmoins, j'ai cru utile de reproduire ce document, qui vient s'ajouter aux autres réponses jusqu'ici connues au questionnaire impérial (6). La finale, où l'auto-

1. Reproduite dans Migne, P. L. 13, 651-4. Incip. « Profitemur nos credere indiuisibilem et inseparabilem sanctam trinitatem... »
2. *Geschichte des canon. Rechts*, I, 349.
3. Hard. III, 1053 sq ; Mansi XI, 206-8, etc.
4. *Histor. Langobard.* VI, 4.
5. *Rev. Bénéd.* XIII (1896), p. 293.
6. Liste sommaire dans Fr. Wiegand, *Erzbischof Odilbert von Mailand über die Taufe* (Leipzig, 1899), p. 9. — L'auteur de cette excellente monographie s'est servi de deux mss. seulement pour constituer le texte du traité d'Odilbert ; je crois en avoir retrouvé un troisième exemplaire, dans le ms. 132 de Schlesstadt (IXe siècle), fol. 18v-24. Ce même manuscrit contient également (f. 64-76) une copie du symbole et des canons de Nicée que je ne trouve pas mentionnée dans l'*apparatus*, d'ailleurs si riche et si complet, des *Monumenta antiquissima* de C. H. Turner.

Digitized by Google

rité de l'église romaine » est si fortement mise en relief, n'était pas faite pour déplaire au souverain, et imprime un cachet particulier à cette petite pièce, pour le reste plutôt insignifiante. Je n'ai pas cru nécessaire de relever en note toutes les incorrections et les fautes de copiste dont elle abonde.

DE BAPTISMUM ET DE CATICUMINUM.

Primitus namque interrogandi sunt, Quid est baptismum uel qua dicitur lingua? RP. De baptismi autem mysterio nos ita (f. 118v) intellegimus, quod baptismum graece, latine tinctio interpretatur, quia ibi homo in melius mutatur.

INT. Caticuminus quid interpretatur? R. Caticuminus autem audiens siue instructus interpretatur.

INT. Cur abrenuntiatio (1) dicitur? R. Abrenuntiatio dicitur abominatio siue detestatio: quia ante baptismum unusquisque propter originalia peccata seruus est peccati. Et ideo abrenuntiat diabulo, qui est seruus peccati, et omnibus operibus eius, et omnibus pompis eius, id sunt uiciis, ut do | fol. 119 | minatione *(sic)* illius spernatur.

INT. Uel quur insufflantur (2) qui baptizandi sunt a Dei sacerdote? R. Exsufflatur etiam, ut fugato diabulo Christo Domino nostro paretur introitus.

INT. Quid est exorcismum, uel qualis lingua est? R. Exorcizatur, id est, coniuratur malignus spiritus, ut exeat et recedat, dans locum deo uero.

INT. Quur paruuli (3) in sacramento salem baptismatis accipiunt? R. Accipit caticuminus (4) salem, ut putredo et fluxa (5) eius peccata sapientiae sale diuino munere mundentur (6).

INT. Quare | f. 119v | tanguntur (7) nares uel aures de sputo? R. Tanguntur et nares, ut, quamdiu spiritum naribus trahit, in fide accepta perduret.

INT. Cur perungitur sancto oleo pectus? RP. Pectus quoque eodem perunguitur oleo, ut signo sanctae crucis diabulo claudatur ingressus.

INT. Uel quur scapulae signantur? R. Signantur et scapulae, ut undique muniantur.

---

1. Cod. *abrenuntio.*
2. *insufflatur* cod.
3. *paruulus* cod.
4. *caticuminum* cod.
5. *fluxua* cod.
6. *mundetur* cod.
7. *tangitur* cod.

Digitized by Google

INT. Quur post sacrae regenerationis lauacrum candidis (1) induuntur uestibus? R. Albis quidem induuntur uestibus propter gaudium regenerationis | fol. 120 | et castitatem uitae et angelici (2) splendoris decorem.

INT. Quur postremo sacro chrismate pro quid capud perunguitur, et deinde mistico tegitur uelamine? R. Tunc sacro chrismate capud perunguitur, et mistico tegitur uelamine, ut intellegat se diadema regni et sacerdotii dignitatem portare.

INT. Quare post omnibus actibus his nouissime a summo sacerdote septiformis (3) gratiae spiritum accipiunt? R. Nouissime per inpositionem manus a summo sacerdote septi | f. 120ᵛ | formis gratiae spiritum accipiunt, ut roboretur (4) per spiritum sanctum ad praedicandum aliis, qui fuit in baptismo per gratiam uitae donatus (5) aeternae.

Videtis quam fideliter, rationabiliter, et prudenter haec omnia tradita sunt nobis obseruanda. Nemo catholicus contra ecclesiae auctoritatem, nemo sobrius contra rationabilem consuetudinem certe (6) audeat, et ne scismaticus inueniatur et non catholicus. Sequamur post baptisma sanctae romanae ecclesiae auctoritatem : ut, unde | fol. 121 | catholicae fidei initia accipimus, inde exemplaria salutis nostrae semper habeamus. Nec membra a capite separentur (7) suo, nec clauis regni caelestis abiciat, quos a suis deuiasse intellegis doctrinis.

***

C'est à Verdun encore, dans le ms. 64, du XIIᵉ siècle, provenant de Saint-Airy, qu'à la suite de pièces homilétiques, la plupart sans intérêt, j'ai trouvé l'admonition suivante, relative aux devoirs de la vie chrétienne (fol. 98ᵛ-100ᵛ). Le langage en est d'une barbarie désespérante, et la fin fait défaut. Telle qu'elle est, néanmoins, elle peut jeter un certain jour sur le milieu pour lequel elle fut composée : l'Alémanie, probablement, au cours du VIIIᵉ siècle. On pourra la comparer utilement avec l'*Homilia de sacrilegiis* éditée par Caspari (Christiania, 1866), les *Dicta abbatis Pirminii*, et autres pièces du même genre. Les locutions étranges et les termes de basse latinité qu'on y remarque ne feront que lui donner plus de prix aux yeux des philologues.

1. *candedis* cod.
2. *et angelici*] cod. *euangelii*.
3. Cod : *per omnibus a. h. nouissimae a summum sacerdote septiformes*
4. *roboret* cod.
5. *donatur* cod.
6. *certo*] cod., pour *certare*?
7. *separantur* cod.

Digitized by Google

Fatres karissimi, rogo uos humilitate, ut obseruetis diem dominicam, haec est resurrectio domini nostri Iesu Christi, per quam resurrexit a mortuis, ut nullum opus seruile in ipsa die faciatis. Scitis pasca pro quid debetis colere. Pasca propter hoc coletis, pro qua re dominus resurrexit a mortuis. Et propter ipsam resurrectionem domini nostri de pasca usque in quinquagesimo, non est uobis necesse ieiunare, nisi qui infra ipsis diebus criminale peccatum commiserit. Nam alio tempore duos dies debetis abstinere uel ieiunare debetis : die mercuris (1), quia sic fecerunt consilium Iudaei, ut dominum crucifigerent (2) ; et debetis quadragesimare (3) et ieiunare die ueneris, quia sic crucifixerunt illum. Qui istos duos dies ieiunare et quadragesimare (4) non poterit, faciat elemosinas de ipso suo uictu, et postea manducat et bibat. Et ambos qui potest facere, melius est. Qui istos duos dies nec ieiunat, nec quadragesimat, nec elemosinas (5) donat, in infernum ardere debet. Propter amicos uestros, et compatres uestros, et parentes, et uiduas, et orphanos, et peregrinos, et infirmos, et hospites facite caritates. Et tamen non usque crapula aut ebrietate, sicut dominus dixit : *Attendite ne grauantur corda uestra in crapula et ebrietate* (6). Et [si] sollempnitas principalis (7) in istos duos dies uenerit, tantum elemosinas facite. In quadragesimo super omnes dies debetis ieiunare, quia debitum est : quia qui sanus (8) est et non ieiunat in quadragesimo, peccatum est. Tantum dies dominicos non est uobis necesse ieiunare. Alio autem tempore qui ieiunat, remedium aut praemium est. In quadragesimum, qui sanus est et non ieiunat, peccatum est. Adulterium non debetis facere : qui adulterium facit, malum peccatum committit. Nec cum ipsis mulieribus uestris in quadragesimum non debetis peccare usque ad clausam pascam, nec in nocte dominica. Cupiditate mala auaritiam non debetis habere : quia *auari* | fol. 99 | *regnum dei non possidebunt.* Debetis habere cupiditatem ad opera bona facere, et non ad mala. Decimas uestras per annos singulos debetis donare per aecclesias et pauperes, quia decima debitum est, et qui retinet eam, mandatum domini contemnit (9) et res pauperum inuadit. Unde malam

1. *mercuris*] Il y avait d'abord *mercurii*.
2. *crucifigerent*] corr. de *crucifigerunt*.
3. *quadragesimare*] Ce mot manque dans Du Cange.
4. ms. *quadrageuare*
5. cod. *elemosinat*
6. d'abord écrit *ebriatate*
7. *Et si soll. principalis*] ms.: *Et soll. principali*
8. *sanus*] cod. *salus*
9. *contemnit*] conjecture ; *contendit* cod.

Digitized by Google

rationem reddituri erunt et in die iudicii ante tribunal Christi. Si dederitis decimas de animalibus et pecuniis uestris, et de fructu uestro uel de omnibus quae possidetis, donare uobis habet deus sanitatem super animalia uestra, super pecuniam uestram, et donare habet deus fructum bonum. Quod si non feceritis, mittere habet deus mortalitatem super animalia uestra, et super pecuniam uestram, et mittere habet deus tempestatem et pluuiam et siccitatem et lupos rapaces, et tollere uobis debent unde debetis uiuere. De omni artificio quod facit homo, de toto decimas (1) debet donare. De omni primicia fructuum uestrorum non debetis antea manducare, ante quam exinde offeretis deo. Consolate uiduas et orphanos et pauperes de pane uestro, uel unde melius habetis : quia quando esurientes satietis, deum satiatis. Quia ipsi in futuro dicturi erunt : *Esuriui enim, et dedistis mihi manducare : sitiui, et dedistis mihi bibere.* Propter amorem Christi nullum pauperem sinitis (2) uacuum ambulare de domibus uestris. Quando ad prandium uestrum uicinos uel compatres uestros aut parentes inuitare debetis, uiduas et orphanos uel pauperes homines inuitate. Pauperes et despectos nolite despicere, quia deus creauit illos : quia qui pauperem despecit, deum despicit : quia potuisset pauperem facere qualis tu es, sed per illum te uoluit probare. Vestite nudos : quia quando uestitis, Christum uestitis. Visitate aegrotos, et portate, si habetis unde illos reficiatis ; et si non habetis, tantum uisitate illos, et dicitis eis uerbum bonum, unde consolationem habent. Suscipite | f. 99v | hospites in domos uestras ad mansionem, et reficite ipsos, et lauate pedes eorum et extergite linteo, et osculate : quia ipse dominus dixit, *Hospes fui, et suscepistis me* ; quando in illa nocte in qua hospes (3) in domo tua manet, Christus in illa manet. Nullus homo se praesumat in ebrietate (4) : quia *ebriosi regnum dei non possidebunt.* Amicum tuum satiare debes de poto tuo, et ne inebriare. Nullus homo praesumat cumcupinam habere : quia quamdiu cumcupinam habet homo, deum contra se iratum habet, quia deus uxorem dixit habere, non cumcupinam. Nullus homo se praesumat cum comatre (5) sua aut parente propinqua aut filiastra aut nouerca aut cognata aut deo sacrata ad uxorem sociatam : quia propter ista mala opera uenit ira dei super uos : quia Paulus apostolus ait, *cum huiusmodi nec cibum sumere. Auferte* (6) *malum de uobis ipsis.* Et nos, fratres, si inter uos

1. *decimas*] ms. *decima*
2. *sinitis*] pour le futur ou l'impératif, et ainsi plus loin à différentes reprises.
3. *hospes*] corr. de *hospis*
4. *in ebrietate*] pour *inebriare?*
5. *comatre*] ms. *eo matre*
6. cod. *cuius modum nec cibus sumere, adferte*

Digitized by Google

scitis homines (1) esse talis (2), non hoc delutis (3), quia propheta dicit : *Pereat iustus cum impio.* Ille homo qui uxorem suam dimiserat propter fornicationis (4) causam (5), et aliam sociauerat, dimittat illam uxorem quam postea priserat (6), et agat paenitentiam propter peccata sua : quia si hoc non fecerit, non potest penitentiam fructuosam agere. Uxores uestras in Christi amore diligite (7) : quia qui uxorem habuit, et dimiserat illam propter se ipsam, si despecta fuerit, damnatus erit in die iudicii : quia talem (8) uxorem te uoluit deus dare, talem tibi dedit. Et uos, feminae, diligite maritos uestros, et amate illos in Christi amore. Filii bene seruent (9) ad patrem suum et (10) ad matrem suam, usque dum uiuunt. Serui bene fideliter seruiant ad dominos suos: quia (11) si hoc non faciunt, deum inde offendere habent, quia illos seruos deus creauit. Et domini nullam uiolentiam faciant (12) ad seruos suos : quia uos et illi unum deum habetis, qui uidit omnia | fol. 100 | quae facitis, et non est acceptio personarum hominum apud deum. Diem dominicam uel sollempnitates sanctis (13), quomodo uos habetis requiem, sic habeant et serui uestri, et ancillae uestrae, et boues et asini et caballi uestri. Comparato sancto Iohanni (14) bene debetis colere, quia fidem et caritatem sanctam accepistis inter uos ; et qui ipsam fidem et caritatem corruperit (15), malum peccatum facit. Filiolos uel filiolas uestras, quos de fonte suscepistis, fideliter docete eos ut teneant simbolum et orationem, patrem et filium et spiritum sanctum unitatem inesse credant (16) in resurrectionem mortuorum : quia si hoc non feceritis, propter hoc rationem reddituri estis in die iudicii. Quando uultis ad placitum aut quacumque opera ambulare, debetis dicere *In nomine patris et filii et spiritus sancti*, et debetis

1. *homines*] *omnes* cod.
2. *talis*] corr. de *tales*
3. *delutis*] Je ne sais que substituer à ce mot, évidemment fautif.
4. *fornicationis*] corr. de *furnic.*
5. *causam*] ms. *causa*
6. *priserat*] de la forme *prindere.*
7. *in Christi a. diligite*] cod : *in christo a. diligere*
8. *talem*] pour *qualem ?*
9. *seruent*] pour *seruiant*, comme deux lignes plus bas ?
10. *et*] ms : *set*
11. *quia*] ms : *qui*, et de même, après trois lignes, *qui uos*, pour *quia uos.*
12. Cod : *nulla uiolentia fatiunt*
13. *sanctis*] pour *sanctas*, ou *sanctorum ?*
14. *Comparato sancto Iohanni*] Impossible pour moi de dire ce que signifient ces mots.
15. *corruperit*] ms. *corrumperat* ; l'*a* pour l'*i*, en ce cas, s'est déja présenté plusieurs fois ci-dessus.
16. *credant*] ms. *credunt* ; je ne sais que faire des deux mots qui précèdent, *unitatem inesse.*

Digitized by Google

dicere *Adiutorium nostrum in nomine domini* (1) *qui fecit caelum et terram*. Nam alia obseruantia (2) non debetis obseruare. Quando ad sollempnitatem sanctorum uenitis ad aecclesiam, non debetis cantare cantica (3) luxuriosa uel turpia dicere : quia qui cum minoribus peccatis ad aecclesiam uenerint, cum multis de aecclesia (4) reuertentur. Quando habetis aegritudinem in domos uestras, non debetis ambulare ad caragius nec ad diuinos nec ad praedicatores: quia qui hoc facit, ad diabolum uadit. Sed quando habetis aegritudinem in domos uestras, ad aecclesiam debetis ambulare, et debetis rogare *presbiteros ut orent pro eum, et ungent de oleo* benedicto in nomine Iesu Christi, *et oratio fidei saluet infirmum et in peccatis dimittitur ei*, sicut Iacob apostolus dixit, et corporalem sanitatem accipiat, et indulgentia peccatis merebitur obtinere. Et quando tempestas uenit super uos, ad aecclesiam curritis, et deponite diabolicam obseruationem. Sed quando uidetis tempestatem contra uos et uxo | f. 100v | res uestras et filios et filias uestras, flectite uos in terra ad orationem, cum gemitu et suspiria rogate piissimum deum ut faciat de ipsa tempestate pluuiam, et promittetis dicimas uestras donare per aecclesias, et pauperibus promittitis semper facere : si sic feceritis, orationes uestras exaudire habet deus. Multi homines dicunt quia astriae (5) sunt, et dicunt quia infantes et boues et caballos manducant, et alia mala inde dicunt : quod hominem non est credendum, quia sapientes hos refutant (6). Vos fratres non creditis istos stultos et insipientes : quia astria numquam fuit nec erit, sed diabolus, qui per mille artes quaerit hominem decipere, ipse dicit ista uerba per illos homines qui non sunt benedicti. Nulla praesumat infantes suos maledicere : quia quando infans tuus culpam committit, corripere debes eum per disciplinam in amore Christi, nam non maledicere. Nulla mulier praesumat infantes suos occidere : quia qui infantem suum occidit, grandium peccatum conmittit : unum, quare occidit illum, et alterum, quia baptizatus non fuit. Nulla mulier praesumat auorsorium (7) facere, nec potionem bibere, ut infantes non concipiat : quia quantos infantes in ista uita habere debuisset, pro tantorum homicidiorum ante tribunal Christi rationes redditurus sunt. Confessiones uestras uos donatis, et agetis penitentiam. Dominus uobis dixit : *Conuertimini ad me in toto corde uestro, in*

1. *domini*] cod : *domine*
2. *alia obseruantia*] pour l'accusatif, comme en différents endroits de cette exhortation.
3. *cantica*] ms : *cantia*
4. *de aecclesia*] d'abord écrit : *de aecclesiam*
5. *astriae*] pour *striae*, ital., *strega*, des sorcières.
6. *refutant*] ms. *resudant*
7. *auorsorium*] conjecture ; *aduersorium* cod.

Digitized by Google

ieiunio et fletu et planctu, quia *non uult mortem peccatoris, sed ut conuertatur et uiuat.* Sed quales primum fuistis antequam confessiones uestras donassetis, tales uultis postea esse: non minuatis peccata uestra, sed multiplicatis. Multi homines donent confessiones suas, et post ea peiores sunt quam |

La fin du morceau manque, comme il a été dit, les derniers feuillets du manuscrit ayant disparu. A côté de recommandations qui s'adressent, évidemment, à une population des plus grossières, on aura pu en remarquer d'autres qui supposent l'exercice de la charité chrétienne jusque dans ses raffinements les plus touchants. Dans les unes comme dans les autres, il est aisé de reconnaître, en dépit des accents dégénérés d'une époque tardive, un écho de la prédication des premiers siècles, et tout spécialement des admonitions de saint Césaire d'Arles sur la vie chrétienne.

***

Voici, pour finir, une autre sorte de prône contenant en abrégé les principaux devoirs du chrétien. Il se lit dans le manuscrit lat. 12612 de la Bibliothèque royale de Munich (Ranshofen 12), du commencement du XIIe siècle, foll. 54^v^-56, au milieu d'une série d'opuscules presque tous relatifs à la lutte du sacerdoce et de l'empire à la fin du XIe siècle (1). C'est aussi, ce me semble, la date approximative qu'il convient d'assigner au sermon ci-dessous. Il est d'un style beaucoup moins incorrect que le précédent, et paraît avoir été rédigé par un homme familiarisé avec la Règle de saint Benoît. Il contient nombre de passages empruntés à celle-ci, notamment presque tout le chapitre IV, sur « les instruments des vertus. »

Debetis primum, karissimi fratres et sorores, in deum patrem omnipotentem et filium et spiritum sanctum credere, et trium personarum unam et aequalem deitatem, et carnis uestrae resurrectionem, et cetera. Dominum deum uestrum ex toto corde, tota anima, tota mente, et ex omnibus uiribus uestris, et plus quam uosmetipsos, omnesque christianos sicut uosmetipsos diligite. Non peiurate. Patrem uestrum et matrem honorate, et ei bene facere studete. Non uosmetipsos nec aliquem occidite. Non speculato[res] (2) ad aliquod facinus estote, nec aliquorum membrorum abscisione nec aliqua laesione quemquam nocete. Non adulterate, nec concubinam habete, sed omnigenas fornicationes

1. Conf. Fr. Thaner, dans les *Monum. Germ. hist.* in-4°, *Libelli de Lite*, t. II, p. 4.
2. *speculatores*] ms. *speculato*

Digitized by Google

cauete, et lenocinium facto consilio (1) et consensu non facite. Castitatem mentis et corporis diligite, falsum testimonium non dicite, furta et rapinas facto consilio et consensu cauete. Vxorem et omnem substantiam hominum non concupiscite. Quod uobis ab aliquo fieri non uultis, nulli facite, et quae uultis ut faciant uobis homines, eadem et uos facite illis. Octo principalia uitia, gastrimargiam (2), gulam, fornicationem, iram, amorem pecuniae, tedium cordis, uanam gloriam, philargiriam, accediam, tristiciam, cenodoxiam, superbiam fugite. Pro uobis et patre uestro et matre et ceteris debitoribus uestris uiuis et defunctis frequenter missas impetrate, et pro eis elymosinam date, et saepe uel saltim mane et uespere in ecclesia uel in aliquo mundo loco pro uobis et pro eis orate, et cum quibus uos pec | fol. 55 | castis et qui uobiscum peccauerunt, et pro omnibus fidelibus uiuis et defunctis, et ipsorum orationi uos commendate. Et flumina transeuntes pro fidelibus in his extinctis deum suppliciter obsecrate. In cimiterio et ubicunque fidelium defunctorum corpora requiescunt saltem dominicam orationem cantate. Defunctos non osculamini, et sepulchra non uiolate, nec pro gentibus deum obsecrate. Omnigenas sortes et auguria et ueneficia non discite, non exercete, nec alios docete. Quodcumque capitale peccatum de parrochianis uestris ueraciter audietis, legitime interrogati non reticete. Peccata uestra saepe deo et sacerdotibus lacrimabiliter confitemini, sed maxime ter in anno : scilicet in capite ieiunii, et ante pentecosten, et ante natale domini peccata uestra confitemini, et penitentiam sicut a Deo uobis iniunctam persoluite, et peccata non repetere studete, et omnium religiosorum orationibus humiliter uos commendate. Corpus domini et sanguinem indigne accipere non praesumite, sed tamen in singulis dominicis diebus XLmae et in cena domini et in pentecosten et in natale domini, et saepe, si ita eueniet, communicate, et ante et post a fornicatione et a fomitu (3) uos continete semper, uel saltem per IIII vel III dies. Quadragesimam et III tempora (4), et uigilias sanctorum, et VI ferias cum legitimis ieiuniis obseruate. In dominicis diebus non ieiunate, et mercatum (5) et uenationes et placita non exercete, nec ad penam aliquem nec ad mortem iudicate, et seruilia opera cauete, et cete- | col. 2 | ras indictas festiuitates sanctorum digne et uenerabiliter celebrate. Decimam partem frugum uestrarum et animalium deo,

1. *consilio*] le copiste a répété *et consilio*, avant *et consensu*. Cf. deux lignes plus bas, où les trois termes reviennent.

2. cod. *gastrimariam*

3. *fomitu*] sic.

4. *III tempora*] Les trois semaines des Quatre-Temps non compris dans le Carême.

5. ms. *mertatum*

Digitized by Google

cuius est terra et boues et iugum et aratrum et semen et imber et calor, et qui seminat, et qui crescere iubet, fideliter date, ut nouem partes uobis reseruet, nec aliquod animal inmutate. Vsuras nec in pecunia nec in grano in aliqua re accipite, sed egentibus gratuito commodate, et iniustas mensuras et pondera cauete in uendendo et emendo, et in omni causa nullam alicui (1) fraudem facite. Curam uobis commissam quasi deo quandoque rationem de ea reddituri tractate. Dedicationes aecclesiarum et sanctorum festiuitates non pompatice sed reuerenter frequentate, et circa ecclesias et in atriis non cantate. Ieiuni missas audite, et pransi signum pacis non accipite, et ante finitam missam et perceptam benedictionem non exite. Somniis aut uxoribus uel quibuslibet inmunditiis polluti, non cito ecclesiam nisi post dignam penitentiam intrate, nec in illa die corpus domini accipite. Aecclesiam nisi in designato loco a pontifice uestro non constituite (2), et reos ad ecclesiam confugientes non nocete. Et in aecclesia nisi transeuntes necessitate (3) coacti non manducate nec bibite, nec eam sacrilegio nec aliqua indisciplina inhonorate, nec in ea quicquam loquimini nec facite, nisi intente deum orate aut laudate, uel diuina mysteria dignanter audite. Dominis uestris et magistris non ad oculos tantum sed ubique fideliter deseruite, nec temere uitam eorum reprehendite. Vxores uestras et filios diligite, et ad dei timorem et ad bene faciendum semper exhortamini. Mancipiis et subiectis uestris pii clementes et iusti estote. Discordiam inter ali | fol. 55v | quos (4) non seminate, discordantes ad concordiam reuocare studete, et cum discordantibus uobiscum ante solis occasum in pacem redite. Si fieri potest, pacem cum omnibus hominibus habete. Neminem uerbis, nec factis, nec consensu, nec consiliis nocete. Corpus uestrum uigiliis et crebris ieiuniis castigate (5), malis concupiscentiis resistite, amicis et inimicis iuste iudicate, delicias et diuitias non diligite. Manducantes et bibentes, de utroque uictu elymosinam date. Non sanguinem animalium, nec inmundum aliquid nec inusitatum manducate nec bibite : pauperes cibo potuque pro facultate uestra recreate. Hospites et aduenas in domum uestram ad bene faciendum inducite. Nudos uestite, infirmos et incarceratos uisitate, mortuos sepelite. Innocentes, uiduas, et pupillos et peregrinos defendite. Tribulatis subuenite, dolentes (6) consolamini, neminem contristate.

1. ms. *alicu*
2. *constituite*] pour *construite?*
3. ms. *necesitate*
4. *aliquos*] pour *alios?*
5. ms. *gastigate*
6. *dolontes* cod.

Digitized by Google

Barbam non radite, clericorum uestibus non utimini. Superbiam moribus et cultu et animo cauete. Errantes in aliquo ad dominum conuertite. Pauperibus cognatis uestris pro uiribus succurrite. Dolum et simulationes et odium in corde uestro non retinete. Artes uobis a deo concessas caritatiue alios docete. Non per solem aut lunam nec per aliquam creaturam nec leuiter nec omnino, si fieri potest, iurate. A LXXma usque in oct. pentecostes, et ab aduentu domini usque epiph. et per III ebdom. ante nat. S. Iohannis, et in dominicis diebus et IIII temporibus, et VI feria, et uigiliis et festis sanctorum uxores non ducite. Et coniugati uos continete, ex quo tempore moram (1) infans in utero facit, et in his supradictis tribus temporibus, et in dominicis diebus, et in maio | col. 2 | re letania, et in diebus rogationum et IIII temporum, nec umquam pransi iuramentum nisi pro pace facite. Multiloquium et uaniloquium et ociosum sermonem et mendacia cauete. Veritatem corde et ore proferte. Pauperes et senes non despicite, delinquentes caritatiue corripite. Neminem irridete, malum pro malo non reddite, iniuriam nemini actu nec consilio nec consensu facite, ac uobis illatam patienter sufferte. Inimicos uestros propter deum diligite, et pro persequentibus uos orate. Maledicentibus uobis benedicite, persecutionem propter iustitiam libenter sustinete, et in uos peccantibus de corde dimittite. Munera et xenia non diligite. Pascha et pentecosten nisi necessario itinere semper in propria domo celebrate. A pascha usque pentecosten et in dominicis diebus stantes orate. Non ego sed ipse dominus dicit : *Non appareas uacuus in conspectu domini dei tui.* Vota uestra non ad arbores nec ad fontes nec in compitis (2) sed in ecclesia soluite. Post sedatam famem et sitim, non manducate neque bibite : uosmetipsos nec quemquam inebriate. Ante legitimum et consuetum tempus non reficite : infirmantibus autem uobis legem non esse positam scitote. Non luxuriosi, non somnolenti, non pigri, non murmuratores, non detractores, non adulatores, non arrogantes estote. Bonum facientes reticete, et non uos sed deum laudate. Malum autem, quod absit, facientes, non deo, non diabolo, quasi uos excusando (3), sed uobismetipsis imputate. Mortem cot | fol. 56 | tidie suspectam timete, et omnem diem sicut ultimum disponite. Inutiles et risui aptos et turpes sermones, et noxias accusationes, et contentiones, et blasphemias, et rixas, et iurgia (4) semper et maxime in XLma cauete. Vitam

1. *moram*] *morum* ms.
2. *competes* cod.
3. *excusandos* cod.
4. *iurgia*] ms. *iuria*, comme plus haut *gastrimariam*

Digitized by Google

aeternam cum omni desiderio concupiscite. Sacras lectiones libenter audite. Neminem odite, neminem ad fugiendum, nec ad aliquid malum, sed ad omne bonum semper unumquemque exhortamini. Zelum (1) et inuidiam contra aliquem in corde non habete. De misericordia dei nunquam desperate : in spe tamen misericordiae eius audacius non peccate. Melioribus uobis propter sanctitatem eorum non inuidete : de peioribus autem non diffidite, nec temere iudicate, sed ut conuertantur orate. Nemini peccata sua improperate. Episcopi et sacerdotis uestri bannum non paruipendite. Cum excommunicatis nisi ad [re]sipiscendum (2) exhortando non communicate : seniores uobis et dei ministros ueremini. Principum et sacerdotum uestrorum praeceptis obedite, quamuis ipsi, quod absit, aliter faciant. Diem iudicii et aeterna et ineffabilia gehennae tormenta prae oculis semper habete. Deum uos omnesque uitae uestrae actus semper inspicere, et ipsi rationem de illis quandoque uos daturos credite. Malas cogitationes, malas locutiones, et mala opera non facite, sed facta lacrimis et gemitu et penitentia expiate. Viduam et alterius sponsam non rapite, et nisi quam publice (3) desponsatis uxorem non ducite, nec eam sine capitali pec | col. 2 | cato dimittite. Mamillam et turpitudinem mulierum non tangite, nec cum eis balneas intrate, nec eas in ecclesia osculamini. Vxores de cognatione uestra, quo ad usque numerari potest, nec uxoris uestrae cognatam, nec quas cognati uestri habebant, non nouercam, non priuignas, nec nurus uestras, nec monachas, nec sacras feminas, non commatrem, non filiolas uestras stuprate : nec filios uestros ipsi uos baptizate, nec de sacro fonte leuate. Filiolos uestros dominicam orationem et simbolum apostolorum latine vel uulgariter docete. Mulieres ad altare non accedite, et nihil de rebus aecclesiae tangite, et post partum masculi aecclesiam et lectum mariti per XXXIII dies, et post partum feminae per XL dies uitate.

Haec et his similia nemini dura et difficilia uideantur : quia pro breuis temporis laboribus dabit uobis dominus praemia in aeternum non deficientia, et quae, ut scriptum est, auris non audiuit, nec oculus uidit, nec in cor hominis ascendit, quae praeparauit deus diligentibus se, uel mandata sua seruantibus.

Comme on l'a pu voir, cette allocution renferme plusieurs traits dignes de remarque, dont voici les principaux. En traversant les

1. *Zelum*] ms. *celum*
2. cod. *sipiscendum*
3. cod. *buplice*

Digitized by Google

fleuves, prier pour les fidèles qui y ont trouvé la mort. Réciter au moins le *Pater*, lorsqu'on passe près d'un cimetière. Ne pas baiser les défunts. Ne pas prier pour les païens. Ne point refuser de se porter comme témoins contre les habitants de la même paroisse coupables d'un délit grave. Se confesser au moins trois fois l'an : au commencement du Carême, avant la Pentecôte et pour la Noël. Communier tous les dimanches du Carême, le jeudi-saint, à la Pentecôte et à Noël, plus souvent même, s'il y a moyen (1). Entendre la messe à jeun, et ne pas recevoir la paix ni faire de serment quand on a déjeuné. Ne pas se nourrir du sang des animaux. Ne point se raser la barbe, ni se servir des vêtements réservés aux clercs. Célébrer toujours les fêtes de Pâques et de la Pentecôte dans sa propre demeure, sauf le cas d'un voyage indispensable. Ne prier que debout, les dimanches et tout le temps pascal. Ne pas faire peu de cas du « ban » de l'évêque et du curé. S'abstenir d'aller aux bains en même temps que les femmes : ne pas baiser celles-ci à l'église, etc.

Naturellement, il ne faudrait pas juger chacune de ces prescriptions avec les idées de notre temps. Chaque époque a ses mœurs, ses tendances, ses besoins spéciaux. Il vaudrait la peine de réunir dans un petit volume une série d'exhortations de ce genre : on y verrait comment l'Église a su s'adapter aux différents temps, aux milieux les plus divers, pour faire prévaloir ce qu'il y a de plus noble au fond de l'âme humaine et élever peu à peu les peuples à l'idéal de la vie chrétienne.

D. G. MORIN.

---

1. On a beaucoup disserté, en ces derniers temps, sur la pratique de l'ancienne église, relativement à la communion fréquente. Je ne sais si quelqu'un a songé à signaler ce passage de la Vie de sainte Mélanie la jeune, publiée en 1889 dans les *Analecta Bollandiana*, VIII, 57 : « Numquam haec cibum corporalem accepit nisi prius corpus Domini communicasset. Quod maxime propter tutelam animae percipiebat, quamquam et consuetudo Romanis sit per singulos dies communicare. »

Digitized by Google

LA DISGRACE ET LE PROCÈS DES CARAFA.

(1559-1567.)

LE 27 janvier 1559 marque une date mémorable dans l'histoire du pape Paul IV ; ce jour-là, en plein consistoire, après avoir déclaré que ses neveux l'avaient indignement trompé, il les avait privés de toutes leurs charges et dignités, et leur avait enjoint de quitter Rome dans les douze jours. Cette disgrâce éclatante et presque imprévue dura jusqu'à la mort du vieux pontife. Mais à peine eut-il rendu le dernier soupir que le cardinal Carlo Carafa avait déjà fait sa réapparition au Vatican. Il prit une part active au conclave d'où sortit l'élection de Pie IV : son grand souci avait été de donner à son vote et à celui de ses partisans, la valeur d'un vote décisif et de s'attacher ainsi par la reconnaissance le nouvel élu. Tout d'abord il put se flatter d'avoir réussi : dans les premiers mois de son pontificat, Pie IV lui donna des gages, sinon de bienveillance, du moins d'une indulgence bien faite pour le rassurer. Puis brusquement au mois de juin 1560 survint une nouvelle catastrophe : dans des conditions encore plus imprévues et plus soudaines que celles qui avaient accompagné sa première disgrâce, le cardinal fut arrêté, et avec lui son frère le duc de Paliano, son neveu le cardinal Alfonse Carafa, archevêque de Naples, plusieurs de leurs plus intimes serviteurs. Pendant des mois ils restèrent emprisonnés au château Saint-Ange, soumis à des interrogatoires journaliers, obligés de rendre compte des actes de leur vie publique, accusés d'avoir abusé de l'autorité dont ils avaient joui durant le pontificat de leur oncle, d'avoir sacrifié à la satisfaction d'intérêts personnels la cause sacrée de l'Église. — Un arrêt de mort — du moins pour deux des principaux accusés — clôtura cette procédure de neuf mois : en mars 1561, le cardinal Carlo Carafa était étranglé dans sa prison et le duc de Paliano avait la tête tranchée. Le cardinal de Naples n'obtenait sa liberté qu'en payant une forte amende. — Mais ce n'est pas tout : à cette tragédie il y eut un troisième acte. Au mois de décembre

Digitized by Google

1566, saint Pie V ordonnait d'instruire la révision du procès et l'année suivante, au mois d'octobre, il faisait publier une sentence qui cassait celle de Pie IV et réhabilitait solennellement les Carafa.

Ces événements, par leur caractère tragique, excitent naturellement notre curiosité et notre intérêt, et cependant ils sont à peine connus. M. George Duruy a bien essayé d'en pénétrer le mystère, mais, faute de renseignements complets et sûrs, il n'a qu'effleuré son sujet (1). En les étudiant à nouveau, nous nous engageons par le fait même à essayer de démêler les responsabilités des trois papes qui y ont pris part : lequel a de son côté la vérité et la justice, ou Paul IV et Pie IV qui ont condamné, ou Pie V qui a absous ? Les Carafa — et particulièrement le cardinal Carlo — ont-ils été des coupables ou des victimes ?

La solution de cette difficulté nous amènera en même temps à soumettre à un nouvel examen les faits les plus saillants qui ont marqué le pontificat de Paul IV, et au sujet desquels se pose la même question, aujourd'hui encore à peine résolue : la politique du cardinal Carafa a-t-elle été, dans ses intentions et dans son but, la même que celle de son oncle ? A cet égard notre étude pourra jeter quelque lumière nouvelle sur les points les plus discutés et les plus délicats de l'histoire politique de Paul IV.

Enfin il sera peut-être permis d'en dégager quelque fait d'importance, ajoutant une explication à l'évolution que suit alors l'Église. Le procès des Carafa marque une étape dans l'histoire du népotisme pontifical, et ainsi on peut juger de son influence sur la marche générale des événements par le caractère qu'avait alors le népotisme, par l'influence qui lui était reconnue.

***

Il serait téméraire d'aborder une étude de ce genre sans être en mesure d'en appuyer les conclusions sur des documents d'une valeur au-dessus de toute discussion. Ces documents ne doivent pas seulement présenter des garanties d'authenticité, mais encore former un tout complet, comprendre à la fois les pièces à charge et les pièces à décharge, représenter tout l'effort fait par l'accusation et tout l'effort fait par la défense. Ce sera donc la meilleure recommandation de ce travail d'indiquer rapidement les sources, d'après lesquelles il a été rédigé. Nous les classerons en trois catégories : actes du procès,

1. George Duruy. *Le cardinal Carlo Carafa (1519-1561). Étude sur le pontificat de Paul IV...* — Paris, Hachette, 1882. — L'auteur ne s'occupe guère que du meurtre de la duchesse de Paliano.

Digitized by Google

pièces à conviction utilisées pour la composition des actes, papiers des défenseurs.

I. *Les actes du procès.* — Il ne saurait être question ici des actes originaux du procès ; nous savons par des renseignements sûrs que Pie V, quand la révision fut terminée, ordonna qu'ils fussent brûlés. Tout au plus pourrait-il exister des copies authentiques de ces actes faites par les soins de Pie IV. En juillet 1560, au début des interrogatoires, il disait à l'ambassadeur vénitien : « Vous verrez le procès quand il sera terminé ; mais nous ne voulons pas qu'on dise autre chose tant qu'il n'est pas fini ; nous l'enverrons alors à la Seigneurie afin qu'elle le voie (1). » Certainement il dut faire les mêmes promesses au représentant de Philippe II qui, bien plus que Venise, avait intérêt à connaître les détails de cette affaire. Toutefois jusqu'à présent personne n'a signalé l'existence de semblables copies.

Ce que nous possédons en revanche c'est un sommaire des actes, lequel, à notre avis, fut composé en 1566-1567 sur les ordres de Pie V. Déjà en septembre 1566, l'ambassadeur vénitien écrivait au Sénat : « Le Pontife est résolu à soumettre à une révision la cause de ces infortunés cardinaux Carafa et du duc de Paliano qui furent mis à mort..., il a fait en sorte qu'un prélat légiste revoie tout le procès, qui, dit-on, comprend des milliers de feuillets, et en forme un court sommaire... (2) » Le prélat dont il est question ici est certainement Ferratino, évêque d'Amélia, qui, deux mois plus tard, reçut officiellement la mission de diriger la révision du procès. Ce fut également un sommaire qu'on lut dans le consistoire du 26 septembre 1567, dans cette séance où Pie V prononça la sentence d'absolution et de réhabilitation. De ce document l'ambassadeur vénitien nous a laissé une description : « Sa Sainteté fit donner lecture du sommaire du procès. Il était divisé en vingt-cinq chapitres ; dans chacun de ces chapitres on exposait une des accusations dirigées contre eux, en produisant les motifs sur lesquels elle était fondée : dépositions de témoins, pièces à conviction, aveux des accusés. Immédiatement

1. « Vederete il processo come sarà finito ; ma non volemo che si dica altro finchè non è finito, e lo mandaremo alla Signoria che lo veda. » M. Ant° Da Mula al Senato. Di Roma alli 17 di luglio 1560 Min. — Venise, Arch. d'État. Dispacci al senato. Roma, tom. 13, f. 57.

2. « Il Pontefice... ha fatto che un prelato leggista habbia veduto tutto il processo, che dicono esser di migliaia di carte, et lo habbia redoto in un foglio di summario... » Paolo Tiepolo al Senato. Di Roma a 7 di settembre 1566. Min. — Venise, Arch. d'État, *loc. cit.*, tom. 16, f. 392. Ce texte prouve clairement que dès cette époque, avant le commencement de la procédure de révision, on avait déjà une première fois fait un résumé des actes.

Digitized by Google

après suivait une réfutation de l'accusation. A en croire ce qui se dit, il en résulterait clairement que le cardinal et le duc avaient été condamnés sans qu'aucune des accusations dirigées contre eux eût été prouvée, à l'exception toutefois du meurtre de la duchesse. Sur ce dernier point on n'a pas essayé de défense, sauf toutefois pour montrer que le cardinal n'y a pas eu part (1). »

De ces informations il résulte que la révision du procès fut faite à l'aide de sommaires. C'est l'un de ces documents qui nous est parvenu. Nous l'avons découvert dans les archives du Vatican, dans le fonds des *Miscellanea* (2). Au dos le volume porte le titre : *Scripta varia in causa card. Carafa. XI-114*, à la première feuille de garde, d'une écriture du XVIIe ou du XVIIIe siècle : *Diverse scritture concernenti la causa del cardinale Carlo Caraffa et altri fatta dal governatore di Roma vescovo di Sagona, tanto in favore che contra di essi* ; enfin à la seconde feuille de garde, d'une écriture plus ancienne : *capita quatuordecim articulor. pro parte fisci con. Ill^mum et R^mum D. Carolú. cardinalé. Caraffam, coram R^mo Dno Hyero Epō Sagonen. Urbis Gub^re et comm^rio super introscriptis delictis productor. Alme Urbis charitatis societas est notus.* Au bas de la page Felice Contelori, préfet des Archives du Vatican sous Urbain VIII, a ajouté de sa main : *trovati nella Guarda robbœ.* Le sommaire du procès comprend les 157 premiers feuillets. Le reste du volume n'est plus paginé : il renferme 36 pièces ou mémoires — surtout défenses des avocats — concernant les Carafa. En tête du premier mémoire on lit encore cette note originale : *1631 Trovate in una cassa nell' archivio delli libri de conti della camera. felice contelori com^e.*

La trouvaille de Contelori causa en son temps une grande surprise : déjà à cette époque on semblait avoir perdu l'espérance de mettre la main sur les papiers relatifs au procès des Carafa. Une copie du sommaire, qui fut faite au temps d'Urbain VIII (3), porte

1. Di Roma di 27 settembre 1567. Paolo Tiepolo al Senato. Min. — *Eod. loco*, tom. 17, f. 218-219.

2. L'existence du sommaire des actes avait déjà été signalée par les éditeurs de l'ouvrage de Pietro Nores (Archivio Storico Italiano ser. 1^a, tom. XII, p. XII) ; mais ils n'en connaissaient qu'une copie conservée à la bibliothèque de Cortone ; ils la considéraient comme unique. Nous pouvons signaler à la Bibliothèque Vaticane : Vat. lat. 7450, Barberini lat. 5752 qui sont des copies du Miscellanea XI-114. Il y en a deux ou trois autres aux Archives du Vatican.

Il n'est pas rare de rencontrer des extraits du sommaire, surtout le chapitre qui concerne le meurtre de la duchesse de Paliano. Les éditeurs de Pietro Nores l'ont reproduit en partie dans l'appendice de leur publication. Tous ces textes dérivent du manuscrit des Miscellanea.

3. La reliure est aux armes d'Urbain VIII.

Digitized by Google

en tête la note suivante : « Pie V, sous peine même de la confiscation des biens, ordonna que tous les documents, originaux aussi bien que copies, relatifs à la cause des Caraffa, fussent livrés entre les mains de Baldo Ferratino, évêque d'Amelia, et fit brûler le procès composé sous Pie IV. Aussi a-t-on été fort étonné de retrouver dans la garde-robe de Notre Seigneur le présent sommaire du procès. Aux Archives du château Saint-Ange ou à celles du Vatican on n'en trouve aucune mémoire(1). » Que ce texte soit le plus ancien que nous possédons, ce n'est pas douteux. Que ce soit le texte original, aucun renseignement ne nous permet de le décider. Et ce qui nous porte à en douter c'est qu'il n'est pas entièrement écrit de la même main. Dans tous les cas il a pour lui un certain caractère officiel, puisqu'il était conservé dans les archives particulières du pape et qu'en 1631 on n'en connaissait pas d'autre.

Autre question : répond-il à la description de Paolo Tiepolo que nous avons reproduite plus haut ? Il ne semble guère possible d'identifier le sommaire qui fut lu dans le consistoire du 26 septembre 1567 avec celui que nous possédons. Au lieu de vingt-cinq chefs d'accusation, celui-ci n'en contient que quatorze ; de plus on n'y relève aucune réfutation en règle de ces mêmes accusations. C'est un simple exposé des faits ; ce qu'il y a de commun entre les deux rédactions c'est que chacune présente l'énoncé des accusations et la production des preuves sur lesquelles elle s'appuyait, déposition des témoins, documents et aveux des coupables. Que faut-il en conclure ? Que notre texte est, au vrai sens du mot, le sommaire des actes du procès et rien que cela, que celui qui fut lu en consistoire en est une amplification, puisque, en plus du sommaire, il contient une réfutation de l'ancienne sentence et un essai de justification des accusés. Les textes que nous avons cités nous donnent droit de supposer qu'on ne se limita pas à la rédaction d'un seul sommaire.

Tel qu'il est, le manuscrit du Vatican est pour notre étude un document précieux. Il supplée aux actes que nous n'avons plus ; il permet de reconstituer la physionomie du procès et fournit des données précises sur les chefs d'accusation. Étant un résumé il ne reproduit que des fragments des pièces qui ont servi à composer les actes, mais il en indique très exactement la provenance. Ses constatations et ses affirmations, dans la mesure où nous pouvons les

1. Bibl. Vatic. Barberini lat. 5752. — Cette note se retrouve en tête de toutes les copies.

Digitized by Google

vérifier, sont reconnues exactes, et cela assurément ajoute beaucoup à sa valeur et à son autorité.

II. *Les documents qui ont servi à la composition des actes.* — On sait qu'au XVIe siècle, les papiers officiels de la secrétairerie pontificale étaient considérés comme propriété privée des hauts fonctionnaires de cette administration. Le cardinal Carafa, au moment de sa disgrâce, eut grand soin de mettre en lieu sûr les collections qu'il avait formées durant son gouvernement de plus de trois années. Quand il eut quitté Rome, le pape ordonna au maître de maison de vider la garde-robe du cardinal et de lui remettre les clefs des chambres. Cette perquisition fut une simple formalité. « Dans la garde-robe on ne trouva rien ou presque rien ; presque tout, avant le départ du cardinal, avait été déménagé et déposé en lieu sûr, chez Sermonetta et d'autres de ses amis (1). » Parmi ces derniers il faut compter Ottaviano della Rovere, évêque de Terracine, Fabritio di Sanguine (2), le cardinal Gaddi (3).

En 1559, Carafa avait eu tout le temps de mettre ordre à ses affaires : condamné à l'exil le 27 janvier, il n'avait quitté Rome que le 4 février. Il n'en fut pas de même en 1560 : son arrestation eut lieu à l'improviste, au moment où il se présentait au Vatican pour prendre part à un consistoire. Aussitôt on multiplia les recherches pour saisir les documents qui pourraient former le dossier du procès qui allait s'ouvrir. On les étendit même en dehors de Rome : une perquisition faite à Naples amena la découverte de deux coffrets pleins d'objets ayant appartenu aux Carafa et aussi de papiers (4).

Des documents ainsi recueillis l'accusation mit à part ceux qui

1. « Questi Signori Caraffa hanno finito di partirsi hoggi del tutto... et questa matina S. B^ne mandò il mastro di casa a far sgombrar la guardaroba di Caraffa et a pigliar le chiavi delle stanze sue le quali ha volsute in mano lei stessa. Nella guardaroba vi era poco o niente che la maggior parte d'essa inanzi la partita del cardinale fu sgombrata et salvata in casa di Sarmoneta (sic) et d' altri amici suoi. » — Bernard^o Pia (agent des Gonzague) à César Gonzaga. Di Roma il dì 4 di febraio 1559. Orig. — Parme. Arch. d'État. Carteggio Gonzaga.

2. Voir lettre de l'évêque de Terracine, Ott. della Rovere, au card. Carafa du 13 mars 1559. — Bibl. Vatic. Barberini lat. 5716, f. 183. Orig.

3. « Non si mancarà di far quanto V. S. Il^ma comanda delle scritture et robbe che stavono totto la custodia di M. Luca et hora si serbono in casa mia... » Di Roma li XV di marzo del LVIIII. Il Car^l Gaddi al Car^l Carafa. Orig. Barberini 5710 f. 49.

Un billet de Sacchetti, secrétaire du card. Carafa — original mais non daté — prouve que Carafa avait en sa possession une partie des papiers de Mons. della Casa, qui lui avaient été cédés par Annibal Ruccellai. Ce qui explique la présence des papiers de ce genre dans le dossier du *liber iurium*. cf. Arch. Vatic. Miscellanea X-197 f. 15.

4. « ... a Napoli in un monasterio si sono trovati due scrigni pieni di ogni bene et anchora di ogni male come dire certi stravaganti brevi et scriture. Queste cose si dicono qui per banchi. » Guglielmo Martelli al Car^l Farnese. Di Roma alli 15 di luglio 1560. Orig. — Parme Arch. d'État, Carteggio farnesiano.

Digitized by Google

lui paraissaient les plus importants, les plus compromettants et en forma une collection, qu'on trouve souvent citée dans le sommaire des actes sous le titre *Liber iurium*. Nous avons eu la bonne fortune de découvrir aux Archives du Vatican cette précieuse collection en original : elle présente comme un triage de documents secrets empruntés aux différents fonds des archives de la secrétairerie pontificale sous Paul IV. Au dos du manuscrit, d'une écriture récente, on lit l'indication : *Miscellanea Arm. X-197*, au plat de la reliure, presque effacée, cette note ancienne *8-10 br. (23). Liber iurium coram R^mo^ Gubernatore* (plusieurs mots illisibles) *contra Ill^os^ et R^mos^ dn̄os Car^les^ Carolum Carafam Alfonsum Neapolitanum Leonardum de Cardine, Ferrant. Garlonium et complices. Societas charitatis Romæ.*

Suivent plusieurs feuillets de garde consacrés à la table : les documents y ont été classés avec beaucoup d'entente sous trois rubriques : 1° Littere et capitulationes ; 2° Instructiones et alie ; 3° Memoralia et alia.

Les documents, ajoutés les uns aux autres sans beaucoup d'ordre, forment un ensemble de 585 feuillets ; tous sont originaux, sauf quelques copies officielles faites par les soins des employés de la secrétairerie. Parmi les papiers d'État les plus importants signalons plusieurs mémoires ou *discorsi* inspirés, peut-être dictés par Mgr della Casa, les deux capitulations de Cavi, la correspondance du cardinal Carafa avec le duc de Paliano durant sa légation de France, une portion notable de la correspondance du nonce de France, Cesare Brancatio et quelques instructions du cardinal, plusieurs des documents si souvent reproduits sous le titre : « *Instruzioni e lettere a nome del cardinal Caraffa* », et publiés dans les œuvres de Mgr della Casa. D'autres pièces, d'un caractère plutôt privé, concernent la compensation de Paliano et le meurtre de la duchesse de Paliano (1).

1. Il existe une copie du *liber iurium*, conservée aux archives d'État de Rome, dans l'*Archivio criminale*. Elle a été bien souvent signalée, en particulier par G. Duruy ; mais on n'en avait pas reconnu le caractère particulier et officiel, de dossier formé par les juges des Carafa. En outre cette copie laisse beaucoup à désirer et a déjà donné lieu à bien des méprises. Nous n'en donnerons qu'un exemple. Les documents ayant appartenu à la secrétairerie d'État de Paul IV portent tous l'une des signatures *Ant. And* ou *Pier.* A notre avis il faut reconnaître là l'intervention de certains employés de la secrétairerie. Or l'une de ces pièces insérées au *liber iurium* porte la mention *a tergo : summario dell' attioni di Mons. Illmo*, et puis un peu en-dessous, *Ant.* On en a conclu qu'il s'agissait d'Antonio Carafa, marquis de Montebello, alors qu'il est question du card. Carafa.

Nombre de pièces insérées au *liber iurium* ont été copiées en tout ou en partie et se retrouvent éparses dans les manuscrits : telles par exemple certaines lettres du cardinal Carafa durant sa légation de France, et de César Brancatio, nonce en France. Parmi les manuscrits les plus complets, à citer : Borghèse, I, 29. — Mongardino, 112, aux Arch. d'État de Turin. — 468 et 653 palat. de la bibliothèque de Parme.

Digitized by Google

L'usage qui a été fait de ces documents est attesté par des notes qui ont été ajoutées *a tergo* par le notaire chargé de compiler les actes *(notarius actuarius)*, Aloysio de Turre. L'accusation s'appuyait sur eux comme sur des pièces à conviction ; elle avait donc le devoir rigoureux d'en vérifier l'authenticité. Chaque pièce a été soumise à un examen détaillé: dans certains cas elle a été présentée à un témoin compétent qui a reconnu l'écriture du secrétaire chargé de la mettre au net, souvent le signataire lui-même en a reconnu l'authenticité ; parfois on s'est contenté de la présenter à celui des accusés qu'elle intéressait particulièrement. De ces détails le notaire a pris acte dans les notes auxquelles nous avons fait allusion, il indique le jour où ces vérifications ont eu lieu, et mentionne très exactement les noms, parfois les qualités des personnes en cause. On trouve là une foule d'informations précises et sûres, qui en même temps qu'elles nous fixent sur la valeur des documents, permettent de se faire une idée de l'ordre chronologique dans lequel ont procédé les interrogatoires.

Il est à remarquer enfin qu'un examen comparatif du *liber iurium* et du sommaire des actes amène à reconnaître l'exactitude et la valeur de cette dernière collection. Il y est fait très souvent allusion aux documents renfermés dans le *liber iurium :* parfois le rédacteur se contente de renvoyer au feuillet du manuscrit, dans certains cas il cite des textes ou des extraits de textes. Or dans les deux cas les indications sont reconnues exactes.

A côté du *liber iurium* il existe un recueil du même genre, qui présente toutefois cette différence, qu'au lieu d'avoir été formé par les accusateurs, il a été constitué par les accusés. Beaucoup moins considérable que le précédent, il a été intercalé, à côté d'autres documents d'époque et de caractère tout différents, dans le cod. 2348 du fonds Ottoboni, à la bibliothèque Vaticane. Il porte le titre : *Lettere repetite pro parte Card. Caraffe in eius causa contra Fiscum de quibus in actis.* Il comprend 140 feuillets (1).

Ces documents qui avaient sans doute échappé aux premières perquisitions sont destinés, à l'inverse des autres, à fortifier le système de défense adopté par les avocats des accusés. Ce sont, comme les précédents, des papiers originaux appartenant à la secrétairerie pontificale ; plusieurs sont fort intéressants pour l'histoire politique de Paul IV ; d'autres sont de simples rapports des fonctionnaires

1. Je dois la connaissance de ce manuscrit à une obligeante communication de M. l'abbé Richard, chapelain de St-Louis-des-Français. Qu'il veuille bien agréer l'expression de mes meilleurs remerciements.

Digitized by Google

de l'État pontifical sur les mouvements inquiétants des Espagnols en 1555. Ils ont été entre les mains du notaire Aloysio de Turre ; mais quelques-uns seulement portent *a tergo* son attestation d'authenticité.

Autant que nous sachions, ces deux recueils sont les seuls dont on puisse affirmer qu'ils ont été utilisés pour la confection des actes. Nos recherches nous ont permis d'en trouver d'autres qui renferment — ordinairement en minutes — des documents ayant appartenu aux archives de la secrétairerie. Il nous arrivera de les utiliser au cours de ce travail.

III. *Les papiers des défenseurs.* — Les documents dont nous venons de nous occuper sont des textes qui, à la rigueur, peuvent se prêter à des interprétations diverses. Les actes du procès représentent une interprétation, celle des accusateurs ; il convient d'en produire une autre, celle des défenseurs exprimée dans les mémoires des avocats. C'est en comparant ces deux catégories d'informations, en soulignant les idées maitresses qu'elles renferment, que nous avons chance de dégager la vérité.

Pour cette nouvelle catégorie deux manuscrits surtout méritent de retenir notre attention : le cod. 114 arm. XI, du fonds *Miscellanea* aux archives du Vatican et le cod. 130, de la première série des archives Borghèse. Le manuscrit des *Miscellanea* est celui-là même qui nous a déjà fourni le texte du sommaire des actes. Nous avons dit que dans sa seconde partie il renferme une série de documents concernant l'affaire des Carafa. Il y en a trente-six ; mais ils sont d'une importance et d'une étendue fort inégales. En réalité onze seulement sont à retenir comme mémoires composés pour la défense des accusés. Rien ne nous autorise à admettre que ce soient des originaux ; mais ce sont certainement des copies fort anciennes. Comme pour le sommaire des actes, ce qui leur donne surtout leur valeur, c'est la note qui est inscrite en tête du premier mémoire, écrite de la main de Contelori : « *1631. Trovate in una cassa nell' archivio delli libri de conti della Camera. felice contelori com°.* » Cette note nous permet de supposer que les documents en question appartenaient aux archives du Vatican et qu'ils y étaient depuis longtemps.

Le codex des archives Borghèse (1) reproduit la plupart des mémoires du manuscrit précédent, et il en contient plusieurs autres ; au lieu de onze le total s'élève à dix-neuf, sans compter ceux qui sont répétés deux et même trois fois.

1. Déjà signalé — mais peu utilisé — par Duruy. *Op. cit.*

Digitized by Google

A tergo on lit le titre : *I Caraffeschi 130*, et sur une feuille de garde, en écriture du XVIIe siècle : *Scritture dello studio del Sr Marc Antonio Borghese sulla causa Romana excessuum a difesa delli cardinali Carlo et Alfonso Carafa e del Duca di Paliano.* Il comprend 412 feuillets, plus à la fin six feuillets non paginés.

Ce qui donne à ces textes leur principale autorité, c'est le fait qu'ils appartiennent aux archives Borghèse. L'un des principaux avocats avait été Marc Antonio Borghèse, le père de Paul V : il est naturel que ce soit dans les archives de sa famille que l'on ait chance de retrouver ses papiers dans leur forme la plus authentique. Toutefois, en dehors de cette considération qui a son importance, nous n'avons pas relevé d'autres indications qui nous permettent de nous prononcer avec certitude sur la valeur de ces documents. Le défaut de termes de comparaison ne nous a pas permis de baser notre appréciation sur l'examen des écritures ; bien plus, plusieurs des mémoires qui se rencontrent en double dans le manuscrit des Miscellanea et dans celui des archives Borghèse, semblent être de la même main. Nous en conclurons, au moins provisoirement, que nous sommes en présence de copies, fort anciennes assurément, peut-être exécutées sous le contrôle des avocats eux-mêmes, mais néanmoins de copies.

A côté de ces deux recueils, il faut en mentionner un troisième, le cod. 2630 lat. de la Barberini. Il se distingue des précédents en ce que les documents qu'il renferme se rapportent uniquement à la cause du cardinal de Naples, Alfonso Carafa. Sur la feuille de garde il porte l'indication : *3039. Articuli pro R^mo Cardinali Neapolitano.* Il comprend 93 feuillets. Les remarques que nous venons de faire à propos des deux autres textes s'appliquent également à celui-là. Il est même à considérer que pour plus d'une pièce, il y a une ressemblance frappante entre l'écriture des trois manuscrits. Pour ce cas encore, le fait d'avoir été recueilli dans la Bibliothèque Barberini, qui contient un *carteggio* si important de papiers originaux de la famille Carafa, contribuerait à donner à ces copies le caractère de copies officielles.

Si l'on cherche à faire un triage entre ces différents mémoires on arrive aux conclusions suivantes :

Onze mémoires concernent la défense du cardinal Carlo Carafa.

Sept la défense du duc de Paliano.

Onze la défense du cardinal de Naples (1).

1. Les copies de ces mémoires, que nous avons parfois rencontrées dispersées dans les manuscrits, n'ajoutent aucune pièce nouvelle à celles contenues dans nos trois recueils.

Digitized by Google

Au cours de ce travail, nous aurons à étudier chacun de ces documents et à indiquer les circonstances dans lesquelles ils ont été composés.

Telles seront nos sources principales d'information : en les utilisant, nous pénétrerons dans la salle du tribunal, nous écouterons les juges et les avocats. Nous prêterons aussi l'oreille aux bruits du dehors; dans les dépêches des ambassadeurs qui résidaient à Rome et dans les correspondances privées, nous rechercherons la trace de l'émotion soulevée par ces événements et des commentaires auxquels ils donnent lieu; dans des récits d'une époque un peu postérieure, nous tenterons enfin de noter l'impression qu'ils avaient laissée dans les esprits (1).

D. R. ANCEL.

---

1. Parmi ces documents, mentionnons un mémoire rédigé par le cardinal Antonio Carafa, qui avait vécu dans l'intimité de Paul IV et qui fut créé cardinal par Pie V. L'auteur rectifie certaines assertions de B. Navagero, dans sa Relation au Sénat. Pour ce motif il l'a intitulé : Apologia alla relatione fatta dal Navagerio alla republica veneta di Papa Paolo IIII.— Naples. Bibliothèque nationale, X. F. 55, texte authentique, écrit de la main du secrétaire du cardinal.

Aux documents que nous avons signalés comme ayant servi de base à la rédaction des actes du procès, il faut ajouter plusieurs registres de la secrétairerie d'État. De ces registres nous n'en connaissons qu'un seul, et encore en copie. Dans les actes il est intitulé : *M D L V et M D L VI. Registro di lettere et altre scritture secrete scritte da Mons. della Casa in nome dell' Illmo Cardinale Carafa dalli XI Agosto 1555 fino alli 4 di Aprile 1556. n° P°*. Il a été publié dans les œuvres de Mons. della Casa.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

I. Monachisme, histoire générale.

169. Le monachisme existait-il déjà formé comme cénobitisme dans cette partie de l'empire persan où vivait l'évêque Aphraate dans la première moitié du IVe siècle (1)? Telle est la question examinée par Dom R. H. Cornolly, à propos de la traduction proposée par M. F. C. Burkitt de l'expression de *B'nai Q'yâmâ* opposée à celle de *TayyâBê*. Dom Cornolly montre qu'il s'agit de solitaires, menant la vie ascétique au sein de la communauté chrétienne, forme première du monachisme, la seule qu'Aphraate semble avoir connue (2).

170. Le Dr Erwand Ter. Minassiantz conteste les conclusions de l'étude du Dr H. Thophschian sur les origines du monachisme arménien (2). D'après lui, c'est de Syrie, et non de Césarée de Cappadoce, que sont venus les missionnaires en Arménie.

171. C. H. Turner a consacré quelques pages à faire connaître l'*Historia Lausiaca* de Palladius, et rend un hommage bien mérité à l'édition critique qu'en a faite Dom Cuthbert Butler (3).

172. Dom Bruno Albers vient de publier le deuxième volume de ses *Consuetudines monasticae* (4), qui renferme les « Consuetudines Cluniacenses antiquiores », publiées pour la première fois et les « Consuetudines Sublacenses », connues par une édition de D. Léon Allodi, mais publiées ici avec l'apparat critique que réclamait un texte reproduit dans un assez grand nombre de manuscrits.

L'éditeur a déjà eu l'occasion de faire connaître son opinion sur les « Consuetudines » qu'il appelle « Cluniacenses antiquiores », conservées dans le Cod. Barb. XI, 120 (maintenant Vat. lat. 477) et

1. *Aphraates and Monasticism* (*Journal of Theological Studies*, VI, 1905, pp. 522-539).
2. *Zeitschrift f. K. G.*, XXV, 1904, pp. 626-630.
3. *The Lauriac history of Palladius* (*Journal of Theolog. Studies*, VI, 1905, pp. 321-355.)
4. *Consuetudines monasticae*. Vol. II. Consuetudines Cluniacenses antiquiores (B. B. C. E C.) necnon Consuetudines Sublacenses et Sacri specus nunc primum ex variis apographis inter se collatas edidit Bruno Albers. Typis Montis Casini, 1905, xv-240 pp. gr. in-8°. Fr. 12, 50.

Digitized by Google

dans le Cod. Casanat. B. 54 (*Revue bénédictine*, 1903, pp. 174-184). Le volume vatican offre même deux recensions de ces coutumes ; la première presque identique à celles du Cod. Casanaten. ; la seconde plus récente, notablement différente, méritait d'être reproduite intégralement. Qu'elles appartiennent à la réforme clunisienne, cela ne fait pas l'ombre d'un doute, mais quelle en est l'époque exacte ? C'est ce qu'il est peut-être difficile de déterminer avec précision. L'éditeur croit que le texte le plus ancien est celui du Codex Casanatensis et qu'il a été connu de S. Benoît d'Aniane. Le célèbre abbé de Cornelimünster en serait-il l'auteur ? De l'avis de Dom Albers, il faut répondre négativement ; Benoît d'Aniane peut l'avoir reçu du Mont-Cassin.

Les « Consuetudines Sigeberti abbatis », qui ont également fait l'objet d'une étude de notre savant confrère (*Revue bénéd.*, 1903, pp.420-433), sont étroitement apparentées aux « coutumes » citées plus haut, de même qu'à celles que Guillaume de St-Bénigne de Dijon introduisit à Fructuaria, et peut-être faut-il leur reconnaître pour auteur un disciple de l'abbé Guillaume, nommé Sigefroid. Il ne reste malheureusement qu'un manuscrit de ces Coutumes, le Clm. 14765 ; elles ont cependant une assez grande importance pour établir la filiation des Coutumes monastiques des Xe et XIe siècles ; c'est la raison de l'annotation plus abondante que Dom Albers leur a consacrée. Nous nous abstenons de nous étendre davantage sur ce point, car l'éditeur annonce la prochaine publication d'un ouvrage, dans lequel il exposera ses vues sur les Coutumes du Xe au XIIe siècle, leur relation et leur filiation.

Dans l'édition des Coutumes de Subiaco, dont l'origine et l'influence ont fait l'objet d'une étude de D. Albers (*Revue bénédictine*, 1902, pp. 183-204), notre confrère a pris pour base un manuscrit de Subiaco et un de Munich, mais comme le texte est conservé dans un grand nombre de copies, il a rejeté au bas des pages les variantes ou les modifications apportées au texte original.

Il n'eût pas été mauvais que l'éditeur donnât dans son introduction l'âge exact des manuscrits utilisés. Les travaux auxquels il renvoie comblent assurément cette lacune, mais on ne les a pas toujours sous la main. Un *Index rerum* eût rendu de précieux services.

Un troisième volume, en préparation, contiendra les coutumes inédites de St-Florent de Saumur et de Fructuaria.

173. Le R. P. Dom Besse inaugure la « Revue Mabillon » par une étude sur « l'*Ordre de Cluny et son gouvernement* » (1), dans

1. *Revue Mabillon*, I, 1905, pp. 5-40, 97-138.

Digitized by Google

laquelle il nous fait connaître les rouages administratifs de la puissante corporation monastique, qui avait des ramifications dans toute la chrétienté : l'abbé de Cluny comme supérieur général, son pouvoir législatif, son droit de nomination aux dépendances, les rapports des moines des prieurés avec l'abbé de Cluny, le contrôle du pouvoir central, les chapitres généraux et leur organisme, en y ajoutant une excellente bibliographie des manuscrits et ouvrages imprimés qui s'y rapportent. En parlant des premières « *Consuetudines* » de Cluny, il y avait lieu, semble-t-il, de mentionner les travaux de D. Bruno Albers et l'opinion émise dans cette Revue sur l'origine clunisienne des « *Consuetudines Farfenses* ».

174. D. J. C. Almond a consacré un long compte rendu aux Coutumiers de S. Augustin de Cantorbéry et de Westminster publiés par M. Thompson (1).

175. Un travail du même genre est consacré au Coutumier de Westminster par Dom T. Léon Almond (2).

176. Le R. P. Dom Étienne Kainz continue la publication des « *Consuetudines Schyrenses* » (3).

177. D. Fauste Curiel traite de l'organisation de la congrégation hispano-bénédictine de Valladolid (4).

178. M. J. Hertzsprang s'est occupé de l'administration des monastères danois, de leur situation économique et des constructions monastiques de 1202 à 1319 (5).

179. M. Robert Jowitt Whitwell a exposé le rôle de la laine comme source de revenus des monastères anglais au XIIIe siècle et comme facteur de l'économie sociale à cette époque (6).

180. M. G. G. Coulton a traité comme premier n° d'*Études médiévales* ce qu'il appelle « la légende monastique », en guise de recension critique de l'ouvrage de l'abbé Gasquet sur Henri VIII et les monastères anglais (7). Le point le plus délicat est l'examen de la continence monastique. Au fond, la chronique scandaleuse est toujours la plus

---

1. *Monastic Customs* (*Ampleforth Journal*, X, 1905, pp. 331-345).
2. *The Westminster Customary* (*Downside Review*, XXIV, 1905, pp. 135-153).
3. *Studien und Mitteil.*, XXV, 1904, pp. 611-619, 787-797 ; XXVI, 1905, pp. 85-94 ; 288-294.
4. *Congregatio Hispano-Benedictina alias S. Benedicti Vallisoleti* (*Studien und Mitteil. aus dem Bened. Orden*, XXVI (1905), pp. 47-54 ; 263-274).
5. *De danske klostres styrelse og ökonomiske forhold samt kloster-bygningerne i tiden 1202-1319* (*Historisk Tidskrift*, 1904, pp. 299-364).
6. *English Monasteries and the wool Trade in the 13th. Century* (*Vierteljahrschrift f. Social- u. Wirtschaftsgesch.*, II, pp. 1-33).
7. *The monastic Legend. A criticism of Abbot Gasquet's Henry VIII and the English monasteries* (*Medieval Studies. n° 1*) London, Simpkin, 1905, 19 pp. in-8°.

Digitized by Google

facile à écrire, parce que l'homme se montre le plus souvent sous son côté faible et qu'en bien des cas l'histoire n'a enregistré que les abus ou les excès. Je veux bien admettre qu'il faut être prudent quand il s'agit d'examiner les abus qui se sont glissés au sein de la société religieuse, plus spécialement du XIIIe au XVIe siècle, et qu'on ne doit pas pousser l'apologie trop loin. On a parfois fait de l'apologie à trop bon compte en triant les pièces justificatives. Il n'est que trop vrai qu'il y a eu beaucoup d'excès, que les abus n'ont pas été punis comme ils devaient l'être ou supprimés à temps, parce que l'autorité ou l'énergie faisait défaut à ceux qui avaient le devoir d'agir, parce que toute la société, tout le milieu ambiant tolérait, et pour cause, les abus dans le sanctuaire. Ce n'est pas ici le lieu d'exposer la perdurance de certains abus, la raison de leur impunité, l'étendue du mal et la nécessité de procéder à un examen minutieux des documents avant de faire une apologie quelconque. Pour juger sainement ce point de vue, il faudrait examiner dans quelle mesure le monde a agi sur les monastères, dans quelle mesure la liberté des vocations a été respectée, dans quel intérêt et par qui les admissions dans les monastères ont été considérées comme des acceptations de prébendes. En faisant un procès de tendance comme M. Coulton, on dépasse la mesure ; on n'envisage qu'un côté de la question. L'anglicanisme protestant n'a que faire des vœux monastiques ; quand un principe n'est pas admis, on en attaque aisément toutes les applications. Je pense qu'en combattant certaines parties peut-être inachevées de l'œuvre de D. Gasquet, M. Coulton ne tient pas compte des résultats sérieux, indiscutables acquis par l'auteur.

181. Dans le récit d'un voyage en Danemark, Dom Gilbert Dolan rappelle les souvenirs bénédictins de ce pays, où l'ordre posséda jadis les monastères de Voer, Ringsted, Odense, Nestved, Essembeck, Glendstrup ou Nerokloster, Alling, Halsted, auxquels on peut ajouter les abbayes de Viborg et de Sleswig (aujourd'hui en territoire allemand). Les Clunisiens possédaient les maisons de Veng, Kalloc et S. Michel de Schleswig. Les Bénédictines avaient des maisons à Handslund, Oekloster (dioc. de Borglum), Randers et Viborg en Jutland, Vissing et Rind (dioc. d'Aarhus), Slangerup, Sibber, Stobber, Gudm et Veirsloe. L'auteur consacre quelques pages à l'abbaye de Cismar en Holstein (1).

182. Le chapitre XIX du travail de Dom Gilbert Dolan sur les

1. *In Denmark* (*Downside Review*, XXIV, 1905, pp. 200-216).

Digitized by Google

missions bénédictines anglaises traite d'Oxford et de ses souvenirs bénédictins (1).

183. Le culte des reliques dans les monastères bavarois à la fin du moyen âge a fait l'objet d'une note de M. J. Heldwein (2).

II. Hagiographie, Biographie.

184. La puissante et originale figure de S.Colomban attire de plus en plus à elle. Mélange étrange de moine et d'apôtre, épris de solitude et inquiété parfois par le désir des voyages, gardant à travers les péripéties d'une vie agitée le culte des lettres profanes, qui fait la gloire de sa patrie, sans cesser un instant d'être le plus humble des disciples du Christ, soumis à la Chaire apostolique, mais fier de ses traditions nationales, indépendant et énergique comme un prophète de l'ancienne Loi, Colomban apparaît au VIe siècle comme le grand organisateur de la vie monastique. Son œuvre précède celle de S. Benoît ; quand la règle bénédictine fait son apparition en Gaule, l'œuvre colombanienne est solidement établie dans de nombreux monastères, recommandée et appuyée par une pléiade de saints. Mais l'œuvre de Colomban était avant tout la résultante de sa personnalité puissante ; du jour où celle-ci disparaissait, elle était livrée à la discussion. Le temps d'ailleurs fut l'école de l'expérience. L'idéal de Colomban dépassait les mesures des forces ordinaires ; le monachisme avait une mission à remplir au sein de la chrétienté franque; pour l'adapter aux besoins de la société religieuse et civile, il fallait le tempérament romain, et l'empreinte romaine lui fut donnée par la règle bénédictine.

C'est la carrière de ce précurseur de Benoît, de ce moine irlandais apôtre et fondateur de monastères en France, en Suisse et en Italie, défenseur des traditions celtiques, justicier de la morale chrétienne auprès des rois et des grands, que M. Eug. Martin a racontée dans un livre attrayant, qui permet de bien saisir les reflets divers de l'existence si agitée et pourtant si féconde du moine missionnaire (3). Basé sur une étude attentive des sources originales et des meilleurs travaux modernes, il est, dans le meilleur sens du mot, un excellent travail de vulgarisation d'une des pages les plus intéressantes de l'histoire du monachisme occidental.

---

1. *Downside Review*, XXIV, (1905), pp. 85-103.
2. *Reliquien-Verehrung in bayerischen Klöstern am Ausgange des Mittelalters* (*Forschungen zur Geschichte Bayerns*, 1905, XIII, 1-2. pp. 81-92).
3. *Saint Colomban* (vers 540-615). Collection « *Les Saints* ». Paris, Lecoffre, 1905, VI-199 pp. in-12.

Digitized by Google

185. Joseph Angot a publié une « *Étude sommaire sur saint Martin de Vertou (527-601), suivie de quelques notes sur la paroisse de Vertou* (1). »

186. Le *Downside Review* reproduit une gravure du XVe siècle, représentant S. Benoît (2). D'après une note de D. Bernard Joliet, elle est d'origine allemande, du XVe siècle, et a pu servir d'ex-libris à un monastère bénédictin.

187. Aux travaux signalés précédemment sur S.Grégoire le Grand, publiés à l'occasion des solennités du treizième centenaire de sa mort, ajoutons :

A. d'Antillo, *Panegirico di S. Gregorio Magno*, Pisa, Orsolini, 1904, 22 pp. in-8°.

A. Capellazzi, *S. Gregorio Magno* (Extrait de la *Scuola cattolica*). Monza, Artigianelli, 1904, 16 pp. in-8°.

G. Cappello, *Gregorio I e il suo pontificato* (540-604). Saluzzo, Volpe, 1904, 52 pp. in-8°.

F. Lex, *Papst Gregor I.* Programm. Cilli, 1904, 21 pp. in-8°.

A. Sepulcri, *Gregorio Magno e la scienza profana* (*Atti della R. Accad. di Scienze di Torino*, 1904, XXXIX, 14^a, pp. 962-976).

Herbert Thurston, S. J., *The oldest life of St. Gregory* (*The Month*, CIV, oct. 1904, pp. 337-353 (Compte rendu critique de l'édition de MS. de St-Gall par D. Gasquet).

E. G. P. Wyatt, *S. Gregrory and the Gregorian music.* Plainsong and mediaeval Soc. London, 1904, 40 pp. in-8°.

188. L'authenticité et l'historicité du *Vita Mauri* de l'abbé Odon de Glanfeuil ont fait l'objet de divers travaux dans les dernières années. Depuis M. Malnory en 1894, la question a été examinée et discutée par M. Giry en 1896, par dom Plaine en 1897, par Dom L'Huillier en 1903, sans parler des communications de D. Bède Adlhoch. Le dernier en date est celui de M. Auguste Molinier, décédé avant d'avoir pu achever son travail. « Désireux de sauver de l'oubli ce qui fut une des dernières pensées » de son maître, M. Louis Halphen, aidé en cela par les notes des auditeurs de M. Molinier, a « essayé de faire connaître la théorie à laquelle il s'était arrêté » (3). Cette note écrite avec calme précise les points délicats du problème. Qu'il y ait dans le *Vita Mauri* des inexactitudes et des erreurs, tout le monde en convient. Faut-il voir dans ces erreurs et ces inexactitudes uniquement des interpolations

1. *Revue de Bretagne*, mai 1905, pp. 327-337.
2. T. XXIV, (1905), pp. 113, 120.
3. *La « Vie de saint Maur »*. Exposé d'une théorie de M. Auguste Molinier (*Revue historique*, t. 88 (1905), pp. 287-295).

Digitized by Google

d'Odon? C'est ce que pensent certains défenseurs de Fauste. Ce procédé de critique est fort simple, mais fort peu satisfaisant.

Si de la vie, telle qu'Odon l'a écrite, on retranche les erreurs, les inexactitudes et les interpolations, il reste peu de faits certains. Parmi ceux-ci, il faut placer au premier rang l'existence d'un monastère construit à l'époque mérovingienne sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine, puis, au milieu du IXe siècle, la découverte d'un sarcophage datant du VIe siècle et d'un petit parchemin sur lequel Odon de Glanfeuil lut les mots: « Ici repose le corps du bienheureux Maur, moine et diacre, qui vint en Gaule au temps de Théodebert et mourut le 18 des calendes de février ». Ce moine Maur est-il, comme le dit Odon de Glanfeuil, le disciple de S. Benoît, *that is the question*. Les procédés littéraires dont a usé Odon pour la rédaction de son travail ne militent pas beaucoup en faveur de sa véracité.

189. D. Bède Adlhoch a passé en revue les différents travaux publiés sur S. Maur depuis 1898; son point de vue est conservateur (1).

190. Le chanoine anglican Rawnsley vient de publier une conférence qu'il a donnée à Sunderland sur « le vénérable Bède, sa vie et ses œuvres (2). » C'est un témoignage de la sympathie qu'éveille la belle figure du moine anglo-saxon et du respect que l'on porte à sa mémoire. On ne trouvera rien de bien neuf dans ce discours, et parfois l'on est loin des pages superbes écrites par Montalembert, qui avait autrement compris le caractère de Bède. En appendice, l'auteur a donné une idée générale de l'art anglien dans la Bretagne septentrionale et la description, accompagnée d'une belle planche, du monument élevé récemment à la mémoire de Bède à Monkwearmouth.

191. C'est en 705 que S. Aldhelm quitta l'abbaye de Malmesbury pour devenir le premier évêque de Sherborne. Le petit travail de M. W. B. Wildman a pour but de préparer les esprits aux fêtes jubilaires. Ce n'est pas un travail de haute érudition, c'est de la bonne vulgarisation destinée au grand public anglican (3).

192. M. Guillaume Levison a donné une édition revue et copieusement annotée des différentes « Vitae S. Bonifatii ». La première, celle du prêtre Willibald, a été rendue autant que possible, à sa forme

1. *Zur Vita Mauri* (*Studien und Mitteil. aus dem Benediktiner-Orden*, XXVI, (1905), pp. 3-22; 207-226).

2. *The venerable Bede. His life and work.* Sunderland, Hills and Comp., 1904, 64 pp. in-8°.

3. *Life of S. Ealdhelm, first bishop of Sherborne.* London, Chapman. 1905, 134 pp. in-8°.

Digitized by Google

première, grâce à une collation attentive du manuscrit de Frisingue et des nombreux textes qui en dérivent. Si « l'apparatus criticus » est donné avec un soin extrême, l'annotation historique ne mérite pas moins d'éloges (1).

193. A l'occasion des fêtes du 1150e anniversaire de la mort du glorieux martyr S. Boniface, apôtre de l'Allemagne, il a paru un « *Festgabe* », qui contient deux travaux intéressants à notre point de vue monastique (2).

Le premier est une dissertation du Dr Grégoire Richter sur l'histoire de l'église abbatiale de Fulda. La basilique actuelle est loin de représenter l'église bâtie par S. Boniface, mais elle en continue la tradition et elle renferme son tombeau. Son histoire est un chapitre de l'histoire de l'art religieux en Allemagne, car l'auteur n'a épargné aucune recherche pour recueillir les textes relatifs aux constructions et à la disposition intérieure de l'édifice. Si les renseignements sur la basilique bâtie par l'abbé Ratgar de 791 à 819 sont nombreux, il n'en est plus de même pour l'époque médiévale. Pour les XVIe et XVIIe siècles on est mieux partagé, puisque l'on a conservé des dessins et des textes liturgiques précieux, notamment un registre du P. Michel Drisch. Les rapprochements que l'auteur fait avec d'autres basiliques carolingiennes, l'étude soignée qu'il fait pour reconstituer les différentes parties de l'édifice, ses autels, leur décoration donnent au travail du Dr Richter plus qu'une valeur locale. Fulda fut une des abbayes les plus importantes de l'ordre et son influence fut, à une certaine époque, très grande. On peut donc admettre qu'au point de vue artistique, comme au point de vue littéraire, la vie qu'on y menait servit, sinon de régulateur, au moins de modèle.

Le second est consacré aux trois manuscrits de la bibliothèque de Fulda dits « Codices Bonifatiani », qui auraient appartenu au grand apôtre ou seraient même de sa main. La question de leur origine a déjà été débattue au XVIIe siècle ; tandis que Brower admettait leur origine bonifatienne, Schannat la niait. Que faut-il croire ? Le Dr C. Scherer, protestant, se prononce pour l'affirmative en faveur des deux premiers, précisant les résultats auxquels il est arrivé par l'étude de l'histoire de ces manuscrits et par leurs caractères intrinsèques.

---

1. *Vitae Sancti Bonifatii archiepiscopi Moguntini* (Scriptores rerum Germanic. in usum scholarum). Hannovre, Hahn, 1905, LXXXVI-241 pp. in-8°.

2. *Festgabe zum Bonifatius-Jubiläum* 1905. I. Beiträge zur Geschichte der Grabeskirche des hl. Bonifatius in Fulda von Dr Gregor Richter ; II. die Codices Bonifatiani in der Landesbibliothek zu Fulda von Dr Carl Scherer. Fulda. Fuldaer Actiendruckerei, 1905, LXXVI-37 pp. in-4° avec planches hors texte et gravure. Prix : 3 fr. 75.

Digitized by Google

Le premier, appelé Victor-Codex, publié par Ranke, contient notamment des gloses sur l'épître de S. Jacques qu'on a attribuées à S. Boniface. Elles sont d'une écriture irlandaise, mais on peut admettre que le manuscrit a appartenu à S. Boniface, car une addition à une citation biblique ne se trouve que dans une note du Codex et dans la lettre 78 de S. Boniface.

Le Ragyndrudis-Codex, recueil de traités dogmatiques et polémiques, a subi de fortes avaries ; c'est celui que le saint martyr a dû tenir sur la tête pour parer les coups de ses aggresseurs. Ce n'est pas, comme le raconte l'auteur de sa vie, un évangéliaire, mais si on avait voulu commettre un faux, on aurait maltraité un évangéliaire et non ce recueil, dont les avaries s'expliquent facilement par le rôle qu'il a joué dans le martyre.

Le troisième Cadmug-Codex est un évangéliaire écrit par un irlandais du nom de Cadmug, du premier tiers du VIIIe siècle. Impossible de dire s'il a appartenu réellement à S. Boniface ; mais il y a une présomption en faveur de cette opinion.

Inutile d'ajouter que l'étude paléographique du Dr Scherer, faite avec une clarté remarquable et une objectivité digne de tous éloges, est une importaute contribution à l'histoire de la bibliothèque de Fulda, en même temps qu'un chapitre de l'histoire du culte rendu à S. Boniface.

194. Le travail de M. Jacques M. Williamson sur S. Boniface ne se présente pas comme une œuvre d'érudit. Il suffit de le comparer avec le livre de M. Kurth pour juger de la distance qui sépare le savant de l'amateur. C'est un exposé assez sec de la vie de l'anglo-saxon Boniface encadré dans un aperçu de l'histoire générale, exposé respectueux, loyal mais incomplet. L'auteur n'a guère mis à profit qu'une bibliographie démodée, qui manque de précision et de netteté. On regrettera par exemple, qu'il ait été chercher la villa mérovingienne de *Leptinae* à Lessines, ville « chiefly known now for its breweries and its porphyry quarries » (p. 98) (1).

195. Les fêtes jubilaires de S. Boniface ont également donné lieu à des études sur son culte. Mentionnons celles du Dr Bruder sur « le culte de S. Boniface et de ses compagnons de martyre en Hollande » (2), et sur « les reliques de S. Boniface, apôtre des Allemands, et de ses compagnons de martyre » (3) de K. Booss sur « le culte

1. *The life and times of St. Boniface.* Ventnor, Knight 1904, 137 pp. in-8°

2. *Die Verehrung des hl. Bonifatius und seiner Martergefährten in Holland* (*Pastor bonus*, juin 1905, pp. 385-395).

3. *Die Reliquien des hl. Bonifatius, Apostels der Deutschen und seiner Martergefährten* (*Studien und Mitteil.*, XXVI, pp. 254-262).

Digitized by Google

liturgique de S. Boniface dans l'ancienne église métropolitaine de Mayence » (1), d'un anonyme sur « le culte liturgique de S. Boniface, apôtre des Allemands, dans le diocèse de Mayence (2).

Le Dr Bruder s'est aussi occupé du culte de S. Boniface en examinant les mentions que font de lui les martyrologes (3).

196. On se rappelle l'étude de M. Ferdinand Lot sur quelques personnages du IXe siècle qui ont porté le nom d'Hilduin (voir *Revue bénéd.*, 1904, p. 87). En contrôlant les assertions de cet écrivain, M. J. Calmette arrive à ébranler quelques-unes de ses conclusions (4). M. Calmette distingue l'abbé de St-Bertin, décédé le 7 juin 877, de l'abbé de St-Germain-des-Prés, décédé le 19 novembre avant 872, peut-être même avant 867. Le premier fut le candidat de Charles le Chauve au siège de Cologne ; il devait donc être le cousin de l'archevêque Gunther, tandis que l'abbé de St-Germain était le frère de ce prélat. Quant à dire lequel des deux cousins fut co-abbé de St-Denis en 838 et chancelier d'Aquitaine, vers 848, c'est actuellement impossible.

197. S. Meinrad mérite-t-il le titre de martyr? Telle est la question posée par le R. P. D. Olilon Ringholz et que le savant auteur de l'histoire d'Einsiedeln résout en recourant à la vie quasi contemporaine du saint (5). L'interprétation qu'il en donne est qu'on trouve dans le meurtre du saint ermite les conditions théologiquement requises pour les témoins de la foi.

Le « Meinrad-Büchlein » du même auteur est destiné aux pèlerins d'Einsiedeln; il contient dans la première partie une notice sur la vie et le culte du saint (6).

198. Hroswitha de Gandersheim a fait l'objet d'une étude de M. P. de Winterfeld, qui a ajouté un nouveau numéro à la série déjà longue des travaux sur l'illustre moniale de Gandersheim (7).

199. M. J. Brugerette a esquissé en quelques pages la réforme

1. *Die liturgische Verehrung des hl. Bonifatius in der ehemaligen Metropolitankirche zu Mainz* (*Pastor bonus*, *ib.* 395-405, 433-440).

2. *Die liturgische Verehrung des hl. Bonifatius, Apostels der Deutschen, in der Diözese Mainz* (*Der Katholik*, 1905, I, 241-263, 334-348).

3. *Der Name des hl. Bonifatius, Apostels der Deutschen, in mittelalterlichen Martyrologien und Kalendarien* (*Studien und Mittheil.*, XXVI (1905), pp. 68-75).

4. *Les abbés Hilduin au IXe siècle* (*Bibl. École des Chartes*, 1904, pp. 530-536).

5. *Der Märtyrertitel des hl. Meinrad* (*Schweizerische Kirchen-Zeitung.*) 8 et 22 juin 1905, pp. 211-212 ; 231-232.

6. *Meinrads-Büchlein. Das Leben und die Verehrung des Märtyrers von Einsiedeln*, samt den gewöhnlichen Andachten und Gebeten. Einsiedeln, Benziger. 1905, 302 pp. In-32.

7. *Hrotsvits literarische Stellung* (*Archiv f. das Studium der neueren Sprachen*, 1905, 1-2, pp. 25-75).

Digitized by Google

opérée au XIe siècle par Grégoire VII (1). Pour traiter des questions aussi délicates que celles de la politique d'Hildebrand, de son programme réformateur, de ses relations avec le monachisme clunisien, il faut une grande prudence et une modération de langage unies à un examen approfondi des documents contemporains. On répète si volontiers et si facilement des formules consacrées par l'usage ; on oublie si aisément de tenir compte de certains résultats acquis par l'érudition contemporaine sur l'origine de Grégoire VII, son monachisme, son éducation. Grégoire fut un libérateur ; il devait l'être, formé par l'expérience des pontificats précédents, sous peine pour l'Église d'être réduite à un rouage de l'administration civile et de perdre l'idéal du christianisme. La lutte fut fatale aux deux pouvoirs, mais jugeait-on au XIe siècle comme de nos jours ? Entre autres regrets à formuler au sujet de cet opuscule, ce n'est pas un des moindres que de trouver au bas des pages une bibliographie qui n'est pas toujours heureusement choisie, et, en tout cas, des titres terriblement estropiés.

200. La plus grande victime de l'histoire c'est Grégoire VII, et son assassin, c'est Bossuet. Tout cela est dit dans un style qui rappelle une série d'articles parus dans la *Revue du monde catholique* (2). Hélas ! on savait bien que S. Grégoire VII a été calomnié et on l'a déjà vengé. On savait bien que Bossuet a eu ses faiblesses, et franchement on en a bien conscience. Mais pourquoi cette diatribe échevelée de M. J. à M. Z. ?

201. Dans son remarquable travail sur « *le dogme de la rédemption* » (3), M. l'abbé J. Rivière a consacré un chapitre à l'examen de la doctrine de S. Anselme sur la satisfaction. Bien au courant des travaux allemands, bien que l'une ou l'autre dissertation spéciale ne soit pas signalée, l'auteur détermine la place importante qui revient au saint archevêque de Cantorbéry dans l'exposé du dogme catholique en donnant une analyse pénétrante du « Cur Deus homo ». « Cet ouvrage, dit-il, est, par sa forme, le premier traité de la Rédemption ; il formule pour la première fois cette théorie de la satisfaction qui doit dégager les derniers fondements du dogme et devenir, avec quelques légères retouches, la doctrine classique de la théologie sur ce point. Œuvre maîtresse par son

1. *Grégoire VII et la réforme du XIe siècle* (*Science et Religion*, 352). Paris, Bloud, 1905, 64 pp. in-8°.

2. *Lettres de J. à Z. (VIe, VIIe VIIIe et IXe Lettres). La justice de l'histoire. S. Grégoire VII et Bossuet*. Paris, Savaète (1905 ?), 89 pp., in-8°.

3. Paris, Lecoffre, 1905, pp. 291-316.

Digitized by Google

originalité comme par son influence, qui assure à saint Anselme une place à côté des plus grands Pères de l'Église et qui reste, encore aujourd'hui, pour la puissance de la conception et la vigueur de l'exécution, ce que la littérature chrétienne nous offre de plus fort, sinon de plus achevé sur le mystère de la Rédemption » (p. 291).

202. Le R. P. François de Paule Blachère a exposé la doctrine de S. Anselme sur le péché originel, en montrant le côté nouveau sous lequel le saint docteur envisage la tache originelle, complétant la doctrine, jetant une nouvelle lumière sur la nature même du péché, mais laissant encore aux théologiens à venir des obscurités à dissiper (1).

203. Une note sur « la date de la mort d'Eadmer », disciple de S. Anselme, auteur du « Tractatus de Conceptione », conclut en faveur de la date communément acceptée, 1124 (2).

204. L'essai de M. Bernard Monod sur Guibert de Nogent est une œuvre posthume. Ravi bien jeune encore aux études historiques par une mort prématurée, l'auteur, qui promettait beaucoup, n'a pu qu'ébaucher son œuvre ; elle trahit en maints passages une connaissance incomplète du monde religieux et monastique du XIe siècle, des imperfections inévitables dans la formation d'un débutant, mais cependant, dans son ensemble, elle constitue une première et sérieuse étude sur un personnage important du monde religieux et littéraire du XIe siècle (3).

M. Bernard Monod, comme son père jadis, a été saisi par le côté caractéristique des travaux historiques du moine de Nogent, la personnalité d'un écrivain sincère, candide dans l'aveu de ses faiblesses et de ses efforts, ayant l'œil ouvert sur les grands problèmes religieux et politiques de son temps. S'il a esquissé du moine du XIe siècle un portrait d'après nature, il a su mettre heureusement à profit les indications nettes et précises, les détails multiples, les impressions vécues de Guibert, pour faire connaître la société française de ce temps, les origines du mouvement des croisades, l'éveil du sentiment national en France. Guibert excite la sympathie, car ses confidences sont écrites avec une candeur qui désarme la critique. Comme caractère, il laisse parfois à désirer;

1. *Le péché originel d'après S. Anselme* (*Revue Augustinienne*, 15 mars 1905, pp. 241-255).
2. *The Month*, 1904, t. CIV, pp. 203-207.
3. *Le moine Guibert et son temps (1053-1124)*. Avec une préface de M. Emile Gebhart. Paris, Hachette, 1905, XXVIII-342 pp. in-12.

Digitized by Google

s'il confesse sincèrement la vérité, il n'a pas toujours le courage de ses convictions, mais son éducation explique bien des misères de sa vie. Peut-être même, le cercle trop restreint de son activité monastique, — et les meilleurs esprits de ce temps ont dû souffrir comme lui de l'étroitesse du champ d'action, — a-t-il paralysé une partie de son initiative, caché à ses yeux les transformations que l'ordre monastique allait et devait bientôt subir, et provoqué en lui une tendance assez pessimiste. Il y aurait une utilité réelle à étudier les autres personnalités marquantes du monde religieux du XIe et du commencement du XIIe siècle, comme l'a fait M. Bernard Monod; c'est une époque de transition et de transformation. Cîteaux y est en germe comme la scolastique; la commune, la féodalité, la royauté s'y heurtent. Des éléments sont en présence dont les uns vont se développer et d'autres disparaître. Parmi les témoins de la société qui se forme, les plus intéressants sont peut-être ceux qui ont eu l'intuition de l'avenir, sans pouvoir se dégager des liens extérieurs qui les tenaient rivés au passé. L'expérience est de tous les temps.

205. L'étude du Dr J. A. Endres met fin à une controverse sur une personnalité littéraire du moyen âge (1). Le moine Potho de Prüm, qui fit son apparition en 1532, si longtemps confondu avec le moine Botho de Prüfening, disparaît devant les revendications légitimes de ce dernier. Un moine Potho de Prüm n'est qu'une confusion du XVIe siècle; Boto appartient à l'abbaye bavaroise de Prüfening. Né après 1103, il fut élevé avec la première génération des moines venus d'Hirsau sous la direction du vénérable Erminold († 1121). Ses écrits sont: de domo Dei, de magna domo sapientiæ, homiliæ in Ezechielem, sermones, Liber de mirac. S. Mariae c. 37. Le travail du Dr Endres est une intéressante contribution à l'histoire du monastère de Prüfening et à celle de l'ordre bénédictin à l'époque où son action religieuse diminue sous l'influence de nouveaux éléments. Comme Guibert le Nogent, Boto est un témoin intéressant à entendre pour saisir les idées qui se discutent dans les cloîtres du XIIe siècle.

206. M. l'abbé J. B. Vanel a rappelé que le célèbre Ronsard fut prieur commandataire de Mornand, dépendance de l'abbaye de Savigny, au moins de 1573 à 1575 (2).

---

1. *Botho von Prüfening und seine schriftstellerische Tätigkeit* (*Neues Archiv*, XXX, 605-646).
2. *Bullet. histor. du dioc. de Lyon*, 6e année, 1904, pp. 169-185.

Digitized by Google

207. L'*Ampleforth journal* réédite une série de lettres de bénédictins anglais du XVIIe siècle : D. Léandre Jones, D. Wilfride Selby (1).

208. Très intéressant l'article de M. l'abbé Vanel sur « *Bossuet et les Bénédictins de Saint-Maur* », dans lequel il expose l'origine et la nature des relations de l'évêque de Meaux avec quelques mauristes célèbres (2). On y trouvera notamment des notes fort curieuses sur l'interdiction du commentaire sur la règle de S. Benoît de Dom Mége au sein de sa propre congrégation, sur la position prise par Mabillon en faveur de Bossuet contre Fénelon, sur le crédit dont jouit l'évêque de Meaux auprès des érudits de la congrégation. L'article de M. Vanel montre une fois encore tout le parti qu'il y a à tirer de la correspondance des Mauristes.

Une note du même auteur montre qu'il s'opéra plus tard un revirement pour la mémoire de Bossuet, s'appuyant sur les témoignages de D. Toussaint Duplessis et de Dom Le Seur (3). M. Vanel conclut comme suit « Malgré quelques passagères dissidences, inévitables parmi les hommes, sujets à brûler ce qu'ils ont adoré, l'histoire n'entreprendra pas de séparer ceux qu'une estime réciproque et de mutuels services ont si sagement et si fortement unis, Bossuet et les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés. Les religieux nous apprendront dans quelle admiration profonde il est juste de tenir leur protecteur, et l'évêque, de son côté, déposera en faveur de la science sincère, de la foi docile, de la droiture et de l'humilité de ses clients. Ainsi les premiers demeurent honorés de la confiance qu'ils ont inspirée ; au second revient le mérite d'avoir encouragé des études aussi profitables à la gloire française qu'à l'intérêt de la religion ».

209. Nous trouvons dans la *Revue Bossuet* (4) des notes assez curieuses sur l'édition des œuvres de Bossuet par dom Deforis et les misères de l'éditeur avec son imprimeur.

210. Les tomes VII et VIII de l'*Epistolario di L. A. Muratori* (5) publié par M. Matthieu Campori contiennent une série de lettres adressées aux cassiniens Cassiodore Montagioli, Ange-Marie Quirini, Camille Afferosi, Sébastien Campitelli.

211. Sur Pie VII on peut signaler l'article du P. Dudon « *Pie*

1. Vol. XI, juillet, 1905, pp. 33-48.
2. *Revue Bossuet*, V, 1904, pp. 209-226.
3. *Ibid.*, VI, 1905, pp. 66-69.
4. Suppléments, t. VI, pp. 72-78.
5. Modène, 1904-1905.

Digitized by Google

VII et les évêques constitutionnels » (1) et l'opuscule de J. M. Meunier « *Les passages de Pie VII dans la Nièvre* (*1804-1812* (2).

212. Le R. P. D. Thomas Bühler a commencé une notice biographique sur Dom Guéranger, d'après le travail bien connu de Dom Guépin (3).

213. Pour la nécrologie, à noter les notices sur D. Grégoire Browne, de l'abbaye d'Ampleforth, décédé le 21 janvier 1905 (4); de D. Wilfride Brown, de la même abbaye décédé au commencement de mai (5), sur le Rme abbé Snow, moine de Downside, abbé titulaire de Glastonbury, décédé le 17 janvier 1905 par dom T. L. Almond (6) et D. J. W. Richards (7), sur le Rme D. Colomban Brugger, abbé d'Einsiedeln, décédé le 23 mai 1905, par D. Célestin Muff (8) et D. Gabriel Meier (9); sur D. Augustin Haudek, de l'abbaye de Pannonhalma, décédé le 1 septembre 1904 (10), sur D. André Waschek, sous-prieur de Daila en Istrie, décédé le 10 janvier 1905, par D. Vérémond Vedder (11).

III. Histoire des monastères, monographies, documents, textes.

214. Dom Ambroise Amelli, prieur du Mont-Cassin, a publié la conférence qu'il a tenue le 23 mars 1905 dans le palais de la Chancellerie à Rome pour répondre à l'appel du Comité international de la restauration de la crypte de l'illustre monastère (12), D. Amelli a eu des accents émus en rappelant les gloires de sa maison, berceau de la civilisation chrétienne pour une partie de l'Europe.

215. Le R. P. dom Odilon Ringholz vient de mener à bonne fin la première partie de sa monographie monumentale de l'abbaye d'Einsiedeln, qui s'étend des origines à 1526 (13).

---

1. *Études S. J.* 1905, 5 janvier, pp. 17-50.
2. Nevers, Vallières, 1904, 108 pp. in-8°.
3. *Dom Prosper Guéranger, Abt von Solesmes und Neubegründer des Benediktinerordens in Frankreich* (*Studien und Mitteil.*, XXVI (1905), pp. 95-103 ; 275-287).
4. *Ampleforth journal*, X, pp. 360-361.
5. *Ib.*, XI, pp. 85-96 avec portrait, pp. 116-117.
6. *Downside Review*, XXIV, pp. 1-12.
7. *Ib.*, 12-18, avec portrait.
8. *Schweizerische Kirchen-Zeitung*, 8 et 15 juin 1905.
9. *Studien und Mitteil.*, XXVI, pp. 394-397.
10. *Ibid.*, 397-398.
11. *Ibid.*, 399-400.
12. *Pro Monte-Cassino*. Conferenza tenuta nel palazzo della Cancelleria in Roma addì 23 marzo 1905. Tipografia di Monte Cassino, 1905, 31 pp. in-8°.
13. *Geschichte des fürstlichen Benediktinerstiftes U. L. F. von Einsiedeln, seiner Wallfahrt, Propsteien, Pfarreien und übrigen Besitzungen. Mit besonderer Berücksichtigung der Kultur-Rechts-und Wirtschaftsgeschichte* I, Einsiedeln, Benziger, 1904, XXIII-755 pp. gr. in-8°. Illustré de 171 gravures dans le texte, de cartes et de 9 gravures hors texte.

Digitized by Google

L'introduction oriente sur l'historiographie du monastère et sur les principes suivis par l'auteur dans la composition de son travail. Disons que pour l'étendue des recherches, la richesse d'informations, la solidité de l'érudition, le sens critique dans la discussion des questions litigieuses, la clarté de l'exposition et la disposition du sujet, l'histoire de l'abbaye d'Einsiedeln se met au premier rang des monographies monastiques. L'illustration, aussi riche que variée et choisie avec discernement, est jusqu'ici sans pareille. Aussi est-ce avec joie que nous apprenons que la continuation de l'œuvre est assurée et qu'un avenir assez rapproché nous réserve la seconde partie de cette œuvre de science, de patriotisme et de piété. La 11e livraison termine l'examen des sources de la vie de S. Meinrad. Suivent une série d'appendices qu'il est utile de spécifier, soit parce qu'ils contiennent des éditions de textes, soit à cause des dissertations qui les accompagnent : Sources de la vie de S. Adalric (pp. 658-661), sources de la vie de S. Gérold (661-667), liste des églises, chapelles et bénéfices relevant d'Einsiedeln (667-669), «Consuetudines» d'Einsiedeln (670-684). Ce texte, déjà publié par D. Ringholz, est important. Je n'ose pas dire avec lui qu'Einsiedeln possédait des «Consuetudines» écrites *avant* Cluny. Le manuscrit d'Einsiedeln donne un texte qui provient de S. Emmeran de Ratisbonne. D'où venaient les « Consuetudines » de Ratisbonne ? Sans doute de Trèves. Un manuscrit de Trèves, que j'ai communiqué à mon confrère D. Bruno Albers, offre les plus étranges ressemblances avec le texte d'Einsiedeln qu'il complète en certains endroits. Il faut attendre la publication des textes du Xe siècle pour être exactement fixé sur ce point.

Parmi les autres suppléments signalons encore une note sur le séjour de Frowin d'Engelberg à Einsiedeln (p. 684), les statuts de l'abbé Wernher II (685-687), le titre de prince conféré aux abbés d'Einsiedeln (687 688), la noblesse exigée des candidats (696), l'exemption (696-699, 702-704), la matricule des moines, des moniales de Fahr et des béguines placées sous la direction du monastère (704-712). L'index des noms et des matières ne comprend pas moins de 37 pages.

216. M. Alb. Werminghoff a consacré quelques pages à l'examen critique d'une prétendue bulle d'Étienne IV de 839 pour l'abbaye de Massay au diocèse de Bourges (1).

217. Le travail de M. L. Levillain sur « *la translation des reliques de S. Austremoine à Mozac et le diplôme de Pépin II d'Aquitaine*

1. *Eine gefälschte Synodalurkunde für die Abtei Massay von angeblich 839* (*Neues Archiv*, XXX, pp. 387-402).

Digitized by Google

(863) (1) » est de nature à jeter une nouvelle lumière sur les origines et les premiers temps du monastère.

218. M. Ferdinand Lot établit que la translation des reliques de sainte Foi d'Agen au monastère de Conques s'est effectuée le 14 janvier 865 ou 866 (2).

219. M. L. Halphen, à la suite de l'étude de M. l'abbé Métais sur les chartes de Vendôme, a modifié certaines de ses conclusions, mais maintenu sa position sur des points essentiels des chartes de fondation (3).

220. M. H. Omont a publié une notice : *Diplômes carolingiens, bulle du pape Benoît VIII sur papyrus et autres documents concernant les abbayes d'Amer et de Camprodon en Catalogne* (4), en tout 9 documents.

221. M. H. Nélis a retrouvé « le diplôme original de 1056 du comte Baudouin de Flandre pour l'abbaye de Saint-Pierre-lez-Gand », par lequel ce prince confirme au monastère la possession du domaine de Harnes en Artois (5).

222. M. H. Wibel a consacré une étude critique au diplôme d'Othon II (D O. II, 297) pour l'abbaye de St-Blaise, diplôme falsifié vers la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle (6).

223. Les PP. Herbert Thurston et Th. Slater, S. J., ont publié pour la première fois intégralement le « Tractatus de conceptione sanctæ Mariæ » faussement attribué à S. Anselme et qui est de l'ami et du disciple du grand archevêque, Eadmer, moine de Cantorbéry. Le P. Slater s'est occupé dans la préface du côté théologique de la question. Le P. Thurston a fait connaître l'auteur et donné les raisons de l'attribution du traité à Eadmer. En appendice on trouve une série de pièces inédites, à l'exception d'une, qui se rapportent au même sujet et qui éclairent les origines de la fête de la Conception en Angleterre (7).

224. M. M. Vatasso donne la description du Cod. Vatic. 10690, provenant de l'ancien monastère bénédictin de S. Nicolò dell' Arena

---

1. *Le Moyen Age*, 1904 pp. 281-337.
2. *Annales du Midi*, XVI, 1904, pp. 502-508.
3. *Les chartes de fondation de la Trinité de Vendôme et de l'Érière d'Angers* (*Le Moyen Age*, 1904, pp. 401-411).
4. *Bibl. École des Chartes*, 1904, pp. 364-389.
5. *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, t. II (1904), pp. 456-458.
6. *Das Diplom Otto's II für S. Blasien* (*Neues Archiv*, XXX (1904), pp. 152-164).
7. *Eadmeri Monachi Cantuariensis, Tractatus de Conceptione Sanctæ Mariæ*, olim S. Anselmo attributus, nunc primum integer ad codicum fidem editus, adiectis quibusdam documentis coetaneis. Fribourg en Brisgau, Herder, 1904, XL-104 pp. in-32.

Digitized by Google

à Catane et contenant l'*historia* ou *liber de regno Sicilie* et l'*epistola ad Petrum Panormitane ecclesie thesaurarium* (1).

225. M. Hans Hirsch a montré que les *Acta Murensia*, aussi bien l'exposé narratif que la description des biens, proviennent d'un même auteur vers l'an 1150, et que la partie qui suit a été ajoutée après coup. La première partie de la « genealogia principum », qui précède les « Acta », est du même auteur ; la généalogie a été continuée jusqu'au milieu du XIIIe siècle (2).

Les conclusions des recherches de M. Hirsch sur les « Acta Murensia » peuvent être résumées comme suit : Cette chronique, une des meilleures d'origine monastique, a été écrite vers le milieu du XIIe siècle, par un moine de Muri, peut-être par l'abbé Conon. Le diplôme de Henri V de 1114, relatif à la réforme du monastère, enchâssé dans la chronique, est authentique ; le testament de l'évêque Werner de Strassbourg, de 1027, est un acte faux qui pourrait dater du milieu du XIIe siècle.

226. M. C. Cipolla publie « un récit de la prise de Damiette en 1219 » d'après le MS. C. 243 inf. de la bibliothèque Ambrosienne, provenant de Bobbio (3).

227. M. C. Pijnacker Hordijk a donné une nouvelle édition de la Chronique du moine Guillaume d'Egmond (4). Après avoir exposé le sort de cette chronique et montré le crédit dont elle jouit depuis un quart du siècle, l'éditeur donne une description minutieuse du MS. de Hambourg, établit la part qui revient au procureur Guillaume, montre sa valeur et résume en quelques lignes la biographie de l'auteur. D'abord chapelain à Brederode, Guillaume se fit moine à Egmond en 1322 ou 1323 et y remplit l'office de procureur. L'éditeur émet une hypothèse à son sujet. Ce Guillaume ne serait-il pas Guillaume de Rolland qui fut abbé à deux reprises de 1345 à 1351 et de 1353 à 1365 ? Guillaume de Rolland avait pour mère Brechta, qui avait épousé en premières noces Floris van Schoten, frère de Thierry, seigneur de Brederode. Mais ce n'est qu'une hypothèse.

228. M. J. Doinel a commencé une « *étude sur les possessions de l'abbaye de Lagrasse dans le Narbonnais* » (5).

---

1. *Archivio Muratoriano*, n° 2, 1905, pp. 57-70.

2. *Die Acta Murensia und die ältesten Urkunden des Klosters Muri* (*Mitteil. des Instituts für Oesterr. Gesch.*, XXV, 209-274, 414-454), — Voir les remarques de H. H. à propos de l'étude de H. Steimacker (*Neues Archiv*, XXX, 208-209).

3. *Archivio storico Lombardo*, ser. IV, 31 mars 1904, pp. 5-14.

4. *Willelmi capellani in Brederode postea monachi et procuratoris Egmondensis Chronicon*. Amsterdam, Müller, 1904, XLIV-299 pp. in-8°.

5. *Bull. de la Commission archéol. de Narbonne*, V, 593-597 ; VI, 155-164 ; cf. *Neue Archiv*, XXX, 515-517.

Digitized by Google

229. Sur l'abbaye de Lagrasse il y a encore à signaler la note de M. A. Sabathès : *Donation de Floranus et d'Ansèria à l'abbaye de Lagrasse (882 à 899)* (1).

230. M. Ed. Baichère a publié une: *Note sur les droits et prérogatives de l'abbé et des bénédictins de Caunes* (2).

231. M. Demase Arbaud a consacré un travail à faire connaître *les possessions de l'abbaye de St-Victor* [de Marseille] *dans les Basses-Alpes avant le XIIe siècle* (3).

232. M. l'abbé G. Arnaud d'Agnel a fait connaître *les possessions de l'abbaye de St-Victor de Marseille en Rouergue* (4).

233. En appendice au travail de M. A. Brackmann sur les diplômes pontificaux de la Suisse (5), dans lequel on rencontrera des bulles intéressant divers monastères, on trouvera quelques dissertations importantes de M. P. Kehr sur la bulle de Grégoire VII (J. L. 5167) pour le monastère de la Toussaint de Schaffhouse, sur celle de Calixte II (J. L. 7148) pour Engelberg, sur les bulles de Peterlingen, d'autres de M. Brackmann sur les falsifications dans les bulles papales de Muri et leur importance pour la critique des *Acta Marensia*, sur les falsifications de Schaffhousse, sur les plus anciennes bulles papales de St-Gall, sur la chronologie des bulles de Pascal II pour l'abbaye de Pfävers.

234 M. L. Levillain publie le procès-verbal d'élection de l'abbé Albert de St-Denis (1008-20 juillet 1031), et donne une chronologie documentée des abbés de ce monastère de 980 à 1049 (6).

235. M. Ph. Lauer reproduit, d'après le ms. lat. 13090 de la Bibl. nat. de Paris, provenant de St-Remy de Reims, *l'epitaphium Lotharii* et celui d'Adson publié par Hampe en 1898 (*Neues Archiv*, XXIII, p. 642), en montrant que l'attribution du premier au roi Lothaire († 2 mars 986) et du second au célèbre Adson de Montier-en-Der est contestable (7). Le premier pourrait s'appliquer à l'empereur Lothaire I; le second se rapporte plutôt à Adson, abbé de St-Basle.

236. M. l'abbé Jules Desilve a fait connaître deux inscriptions funéraires, gravées sur lames de plomb, et toutes deux relatives à

---

1. *Mém. de la Société des Arts de Carcassonne*, X, 2e part., 1904, pp. 253-263.
2. *Ibid.*, pp. 192-204.
3. *Bull. de la Soc. des Basses-Alpes*, 1904, pp. 444-462, 552-569.
4. *Annales du Midi*, XVI, 1904, pp. 449-467.
5. *Papsturkunden der Schweiz* (*Nachrichten von der königl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*. Philol.-hist. Klasse, 1904, pp. 417-517).
6. *Note sur quelques abbés de St-Denis* (*Revue Mabillon*, I, 1905, pp. 41-54).
7. *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1905, pp. 100-106.

Digitized by Google

des recluses décédées près de l'abbaye de Saint-Amand, l'une le 2 mai 1088, l'autre le 3 décembre 1124 (1).

237. D. L. Serrano, O. S. B., publie une série de *documents du monastère de Sainte-Croix de Valcárcel (Burgos)* (2). Ce monastère, dont la fondation peut être rapportée à un noble castillan, D. Pedro Fernandez, fut offert en 1165 aux Prémontrés d'Aguilar. L'offre ne fut-elle pas acceptée, ou bien abandonnée peu de temps après? on l'ignore. Toujours est-il, qu'en 1186 il existait à Valcárcel une communauté de Bénédictines qui subsista jusqu'en 1470, époque où à cause de la pauvreté des revenus, elle fut incorporée à celle de Palacios de Benaver. Celle-ci existe encore, et c'est dans ses archives que D. Serrano a retrouvé les documents qu'il publie.

238. Le Dr Ulric Schmid a publié, d'après un MS. de l'abbaye de Göttweig, des statuts de l'évêque de Passau, Otton de Lansdorf (1254-1265), remis à l'abbé de Garsten, à la suite d'une visite canonique (3).

239. Le Dr Kentenich a publié un acte du 30 octobre 1392 contenant l'enquête sur les revenus du monastère de N.-D. aux Martyrs de Trèves faite par Jean Rune, collecteur de la Chambre apostolique dans le diocèse de Trèves, en vertu d'une délégation des cardinaux Henri de Ste-Anastasie, camérier du pape, et Marin de S. M. nova, camérier du Sacré-Collège, à la suite de la nomination de l'abbé Tilman, vu que le dit monastère n'était pas taxé dans les livres de la Chambre (4).

240. Dom Léandre Helmling et le prof. Ad. Horcicka ont publié le texte intégral du *Registrum Slavorum*, cartulaire de l'abbaye d'Emaüs à Prague, réservant pour un second volume tous les autres documents relatifs à ce monastère et l'examen des œuvres des différents annalistes de l'abbaye (5). Après avoir étudié l'histoire de ce *Registrum* et fait connaitre son contenu, en montrant que le manuscrit qui a conservé le texte des documents d'Emaüs est la fidèle et complète copie de l'ancien *Registrum*, les éditeurs publient 95 + 5 diplômes du 4 décembre 1335 au 20 septembre 1455. Quand l'original du diplôme est conservé, ils y ont recours et ils donnent toutes les notes diplomatiques nécessaires.

---

1. *Bull. de la Soc. d'études de la prov. de Cambrai*, t. VII, 1905, pp. 216-218.
2. *Documentos del monasterio de Santa Cruz de Valcárcel (Revista de archivos, bibliotecas y museos*, fév. 1905, pp. 115-127, mars-avril, pp. 240-252).
3. *Archiv für kath. Kirchenrecht*, LXXXIV, 1904, pp. 449-463.
4. *Trierisches Archiv*, Heft VIII, 1905, pp. 87-94.
5. *Die ältesten Urkunden des Registrum Slavorum*. Prag. 1904, XXV-252, pp. in-8°.

Digitized by Google

241. M. P. Van Veerdeghem a publié d'après le MS. 265 de la Bibl. de l'Univ. de Liége, provenant de l'abbaye bénédictine de St-Trond, deux « refrains » flamands relatifs au siège de la ville par Robert de la Marck (avril 1488 ou 1489) et à la prise de St-Trond par le prince d'Orange en octobre 1568 (1) ; ces deux pièces doivent être l'œuvre d'un moine de l'abbaye.

242. L. Joliet s'est occupé de la chronique de S. Pierre de Bèze, écrite vers 1120 par le moine Jean ; il en a étudié les sources et les procédés de composition (2).

243. M. A. Monaci publie le cartulaire de l'abbaye de St-Alexis sur l'Aventin (3), monastère qui passa de l'ordre bénédictin à celui de Prémontré en 1231, puis en 1426 aux Hiéronymites. Les actes publiés, abstraction du premier émanant du père de S. Alexis et qui est apocryphe, sont au nombre de 22 et vont du 9 avril 987 au 7 mars 1193.

244. M. l'abbé H. Dubrulle a terminé son « inventaire des chartes de l'abbaye de Saint-André-du-Cateau, 1033-1300 » en tout 274 numéros (4) et l'a fait suivre d'une table (5).

245. Le tome deuxième du cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angely, publié par M. Georges Musset, contient les documents 339 à 499, plus un supplément de 29 autres pièces. Les actes publiés vont du 29 juin 914 au 17 juin 1549. Ce qui donne une valeur toute particulière à ce volume, c'est l'histoire détaillée de l'abbaye, qui ne comprend pas moins de 253 pages, et la table onomastique (pp. 289-460) qui est appelée à rendre de précieux services pour l'identification des noms de la Saintonge (6).

246. Le prieuré clunisien de Saint-Mont au diocèse d'Auch fut fondé vers 1050 (7). Son existence fut très modeste ; à part les actes de donation, d'achat et de vente et d'administration, jusqu'à sa suppression le 4 juillet 1788, on ne signale rien de saillant. Son cartulaire cependant a de l'importance pour l'histoire de la Gascogne,

1. *Het referein van Sint-Truiden* (*Mélanges Paul Frédéricq*, Bruxelles, 1904, pp. 111-117).

2. *Bulletin d'hist. et de litt. relig. du diocèse de Dijon*, XXI (1903), pp. 97-109.

3. *Regesto dell' Abbazia di Sant' Alessio all' Aventino* (*Archivio della R. Soc. Romana di Storia patria*, t. 27, 1904, pp. 358-398.)

4. *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, t. II (1904), pp. 468-476.

5. *Ibid.*, t. III, 1905, pp. 51-61.

6. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXXIII, Paris, Picard, 1903 «LIII-463 pp., in-8°.

7. *Cartulaire du prieuré de Saint-Mont (Ordre de Cluny)*, publié pour la Société historique de Gascogne, par Jean de Jaurgain, avec introductions et sommaires par Justin Maumus. Auch., Cocheaux, 1904, XIV-152 pp., in-8°. (*Archives historiques de la Gascogne*, XV° année, 2° série, fasc. 7.)

Digitized by Google

les anciennes familles du pays et l'étude économique des XIe et XIIe siècles. Les actes publiés des XIe et XIIe siècles sont au nombre de 89.

247. M. l'abbé G. Durville a publié une étude sur « *Le Cartulaire de Saint-Serge d'Angers* » du musée Dobrée (1). Après avoir raconté l'histoire de ce volume depuis 1790 et donné la description du codex, écrit entre 1150 et 1168, l'auteur expose en détail les mœurs et les usages signalés dans les chartes à propos des donations, des dons en retour, des formalités, de la nature des dons et de leurs charges et redevances, des modes de culture, des mesures et des prix des terres. Il passe de là à des observations philologiques à propos des noms propres, des surnoms, de l'établissement des noms de familles. La deuxième partie donne l'analyse des titres de neuf prieurés dépendant de Saint-Serge. Suit un dictionnaire très précis des noms des localités citées dans le cartulaire.

248. C'est une pensée d'affection filiale qui a porté D. Grégoire Frangipani à raconter l'histoire de l'illustre monastère de St-Martin près de Palerme, supprimé par le gouvernement italien (2). La tradition fait honneur de cette fondation monastique à S. Grégoire le Grand, mais, comme il n'est resté aucun document antérieur à la restauration du monastère en 1347, on ne peut que rapporter et non affirmer. A partir de cette année les actes existent et l'on peut retracer aisément les annales du monastère. La restauration fut l'œuvre d'Emmanuel Spinola, archevêque de Monreale. Ne pouvant réussir à ramener à l'observance les moines de S. M. de Maniaci par l'intermédiaire de ceux de S. Nicolas dell'Arena, il se décida à offrir à ceux-ci les ruines de St-Martin ; l'offre fut acceptée et le monastère relevé. San Martino devint bientôt si florissant, que ce fut à lui que s'adressa Urbain V pour relever les abbayes de Mont-Cassin, de St-Paul de Rome et de Monreale, et il se maintint dans un excellent état jusque bien avant dans le XVe siècle. La création de la congrégation de Ste-Justine de Padoue ne pouvait manquer de provoquer en Sicile, sinon un réveil de la discipline monastique, tout au moins un vif désir de se rapprocher de la nouvelle congrégation. Diverses tentatives faites dans ce sens échouèrent, on créa une congrégation sicilienne, laquelle cependant ne tarda pas de s'affilier à la congrégation Cassinienne. Dom Frangipani a recueilli sur ces faits

1. Nantes, Jouben, 1903, 220 pp., in-8°.

2. *Storia del monastero di San Martino presso Palermo.* Assisi, Tipografia Metastasio. 1905, 317 pp. in-8°.

Digitized by Google

de nombreux documents, qui donnent une valeur d'autant plus grande à son travail, que nous manquons d'une histoire des monastères siciliens. Les chapitres consacrés aux abbés, à la culture des lettres et des arts, à la discipline monastique sont d'une lecture aussi intéressante qu'instructive. L'auteur ne se gêne pas pour rechercher les causes de la décadence et pour San Martino, comme pour tant d'autres monastères d'Italie, on peut dire qu'à partir du XVIIe siècle l'exclusivisme exercé par certaine aristocratie ferma la porte des monastères à d'excellents sujets, parce qu'ils n'appartenaient pas à la noblesse de race ; la mégalomanie tint lieu d'autres qualités et d'autres mérites. Douloureuses sont les dernières pages de l'histoire de ce grand monastère arrêté dans son épanouissement par la Révolution italienne. L'auteur, victime de la spoliation, a fait une œuvre excellente en consignant par écrit des souvenirs de famille. Puisse-t-il trouver des imitateurs !

249. M. Ernest Clarke donne un aperçu sommaire sur les chroniqueurs de l'abbaye de Bury St-Edmond, en s'attachant à résumer les gouvernements des abbés du XIIIe siècle, puis en signalant les principaux événements de 1199 à 1307 (1).

250. Vers le milieu du XVIe siècle Montfort, curé de Moussanges, composa une Chronique du monastère de Mauriac. Le Dr Louis de Ribier la publie d'après l'extrait de Dulaure conservé à la bibliothèque de Clermont, en comblant ses lacunes à l'aide d'une autre copie (2). Le travail de Montfort, qui peut avoir une certaine valeur pour l'époque à laquelle vivait l'auteur, est une œuvre naïve et légendaire. Laissant de côté ce document, nous croyons préférable d'appeler l'attention sur le travail personnel de M. de Ribier, qui servira mieux à faire connaître l'histoire du monastère. On y trouvera la série des doyens. La première de 511 à 1096 doit être non avenue ; la seconde de 1096 à 1789 est autrement sérieuse, bien que les preuves ne soient pas toujours données. Parmi les documents publiés on remarquera *l'histoire de l'introduction de la congrégation de St-Maur au monastère de S. Pierre de Mauriac* (1627-1670), par Dom François Laurent (pp. 175-189), et la liste des prieurs claustraux de 1630 à 1789 (pp. 233-236).

251. M. Louis Darras a publié une notice sur *la prévôté d'Han-*

---

1. *Bury Chronicles of the thirteenth Century* (Reprinted from the « *Bury Free Press* ». 1905, 26 pp. pp. in-8°.

2. *La Chronique de Mauriac par Montfort suivie de Documents inédits sur la ville et le monastère.* Paris, Champion, 1905, 251 pp. gr. in-8°.

Digitized by Google

sinnes (1), dépendance de l'abbaye de St-Médard de Soissons. L'auteur a pu recueillir de nouveaux documents sur cette prévôté, notamment pour les derniers siècles de son existence. Je me permets de noter que le prévôt « frère Jehan Briselot », cité dans un compte du 23 décembre 1521, n'est autre que le Carme Jean Briselot, évêque de Beirut et suffragant de Cambrai, décédé en 1520, archevêque d'Oristano, lequel avait été nommé à la prévôté en 1513, (*Revue Bénédictine*, 1904, pp. 137-139 ; Berlière, *Évêques auxiliaires de Cambrai*, pp. 85-87).

252. Dans sa monographie de la paroisse de Béziat (Ain), M. F. Bourdon parle du prieuré bénédictin, dépendance de l'abbaye de Tournus (2).

253. Dans son « *Essai historique et archéologique sur le prieuré de Catus* » (3), M. Ludovic de Valon a fait connaître une ancienne corporation monastique du diocèse de Cahors. Dépendance de l'abbaye de St-Amand de Cahors dès le VIIe siècle, Catus possédait dans le XIe siècle un petit prieuré placé sous le vocable de S. Barnabé, qui fut uni en 1050 à l'abbaye de Cluse et porta dès 1115 le nom de prieuré de St-Jean-Baptiste.

254. Le Dr Linneborn poursuit son travail sur la réforme de l'abbaye St-Michel à Bamberg au milieu du XVe siècle (4).

255. Le Dr Aug. Amrhein continue son catalogue des bénédictins ordonnés à Würzbourg de 1520 à 1830 (5).

256. M. l'abbé Laffont, dans son travail sur « *Saint-Maurin* (Lot-et-Garonne) *pendant la période révolutionnaire* » (6), a écrit l'histoire des derniers jours de l'abbaye bénédictine de ce nom, qui appartenait à la congrégation de Saint-Maur.

257. Le Dr Jules Hildebrand a terminé son article sur « le monastère bénédictin d'Huybourg pendant les cinquante dernières années de son existence », triste tableau de la décadence d'un riche monastère, situé au milieu de populations protestantes et qui a failli à tous ses devoirs (7).

---

1. *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéol. de Charleroi* t. XXVII, 1904, pp. 71-113.
2. *Bulletin de la société Gorini*, II, 1905, pp. 55-63.
3. *Bulletin de la Soc. scientif., histor. et archéol. de la Corrèze*, t. XXVI (1904), pp. 305-338, 361-443, 505-588.
4. *Ein 50jähriger Kampf (1417—c. 1467) um die Reform und ihr Sieg ad S. Michaelem bei Bamberg* (*Studien und Mitteil.*, XXVI (1905), pp. 55-68 ; 247-254).
5. *Studien und Mitteil.*, XXVI (1905), 103-108 ; 315-324.
6. *Bull. archéol. et histor. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, XXXIII (1905), pp. 65-83.
7. *Zeitschrift der Harz-Vereins für Gesch. und Altertumskunde*, XXXVII, (1904), pp. 129-151.

Digitized by Google

258. Les Bénédictins de St-Edmond de Douai ont été chassés au nom de la liberté, de la fraternité et de l'égalité par le gouvernement français. Le récit de leur départ n'est pas la plus belle page de l'histoire de France, mais elle doit être enregistrée pour la postérité (1).

259 Parmi les thèses soutenues à l'École des Chartes, lors de la promotion de 1905, nous remarquons : G. Letonnelier, l'abbaye exempte de Cluny et le St-Siège (910-fin du XIIIe siècle); R. Rohmer, l'abbaye bénédictine de N.-D. aux Nonnains de Troyes, des origines à 1519.

IV. Enseignement, histoire littéraire, art.

260. La thèse de M. W. B. Aspinwall sur les « *les écoles épiscopales et monastiques de l'ancienne province ecclésiastique de Sens du VIe au XIIe siècle. Les maîtres et les matières de l'enseignement* (2), » dans sa partie générale, manque d'originalité, et, dans sa partie spéciale, n'offre pas toujours cette précision rigoureuse qu'on désirerait dans un travail de ce genre, où l'on a trop souvent répété, sans les contrôler, des assertions peu fondées. Lorsqu'il est question d'écoles, il importe de grouper les textes relatifs à l'existenee bien constatée de ces écoles, et non pas de se perdre dans l'histoire littéraire. La présence d'un écrivain dans un monastère ne constitue pas une preuve de l'existence d'une école, et une école peut très bien avoir existé sans produire un seul écrivain. Le chapitre sur les matières et les méthodes de l'enseignement est un aperçu très général sur le sujet. La conclusion est un réquisitoire contre l'Église ; la thèse a été soutenue à la faculté de théologie protestante de Paris. L'auteur aurait mieux fait de juger avec plus de calme les lois de l'évolution et du progrès. L'évolution a été lente, incomplète ; en faire retomber la faute uniquement sur l'Église, c'est manquer de justice.

261. Dans son étude sur « *les écoles autrefois dans le pays de Tarn-et-Garonne* » (3), M. F. Galabert cite des textes de 970, de 985 et mars 1104 relatifs à l'école du monastère de Montauban. L'abbaye de Moissac avait également son école avant le XIIIe siècle.

262. M. W. Birney a examiné la question de savoir si les moines

1. René Faucheur, *Le dernier chapitre de l'histoire des Bénédictins anglais de Douai* (*Mémoires de la Soc. centrale du département du Nord*, 1904, pp. 493-513).
2. Paris, Lecène, 1904, XXIII-150 pp., in-8°.
3. *Bull. archéol. et histor. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, XXXIII (1905), pp. 50-64.

Digitized by Google

ont sauvé les classiques latins (1) ; n'ayant pas vu son article, je ne puis dire en quel sens il résout la question.

263. La reprise de l'enseignement moyen par les prélats réguliers après la suppression des Jésuites en Bavière constitue un des faits les plus saillants de l'histoire des corporations religieuses à la fin du XVIIIe siècle. Le fait lui-même, le choix et la valeur des professeurs, les résultats scolaires, l'état de la discipline ont été jugés d'une façon fort différente, suivant qu'on avait intérêt à prendre parti pour l'ancien ou pour le nouvel état de choses. Pour saisir la portée de cet acte et comprendre les difficultés contre lesquelles on eut à lutter jusqu'au jour de la sécularisation des monastères, désirée par plusieurs depuis des années, il importe d'avoir sous les yeux les actes officiels des négociations entamées par le gouvernement bavarois avec les prelats, l'état des écoles en 1774, les motifs qui déterminerent le gouvernement à faire peser sur les monastères uniquement le poids des dépenses scolaires, l'incohérence et le peu de consistance des réformes, les compétitions ou les coalitions, les défiances qui devaient jeter le trouble dans le nouveau corps professoral, la marche réelle de l'enseignement et l'état disciplinaire de 1774 a 1802. Des faits et des documents valent mieux que de longues diatribes. C'est ce qu'on trouvera dans le travail de M. Georges Lurz sur « l'école moyenne en Bavière depuis sa reprise par les monastères jusqu'à la secularisation » (2).

264. M. l'abbé G. Simenon, qui a déjà fourni plus d'une heureuse contribution à l'histoire de Saint-Trond, vient de publier quelques pages intéressantes sur « *l'instruction populaire à Saint-Trond pendant l'ancien régime* » (3).

265. Dans le travail de M. l'abbé Dubourgnier sur les « *Grandes écoles et gens d'Église au diocèse d'Amiens sous l'ancien régime* (4) », il est question des anciennes écoles monastiques de Saint-Riquier, de Corbie et de St-Valery.

266. Le quatrième volume de l'« histoire de la littérature universelle » du R. P. Alexandre Baumgartner S. J., consacré à la littérature latine et grecque des peuples chrétiens (5), contient un certain

1. *Did the Monks preserve the latin classics* (*Monist*, janvier 1905, pp.87-108).

2. *Beiträge zur Geschichte der Erziehung und des Unterrichts in Bayern* (*Beihefte zu den Mitteil. der Gesellsch. für deutsche Erziehungs-und Schulgeschichte*, VI). Berlin, Hofmann, pp. 1-151, in-8°.

3. *Bulletin de la Société scientif. et littér. du Limbourg*, t. XXIII (1905). pp. 159-198.

4. Paris, Picard, 1904, 832 pp., in-8°.

5. *Geschichte der Weltliteratur*, IV. *Die lateinische und griechische Literatur der christlichen Volker*. 3e et 4e edit. Fribourg en Br., Herder, 1905. XVI-703 pp. gr. in-8°.

Digitized by Google

nombre de chapitres intéressant l'histoire bénédictine : la culture des lettres dans les monastères, des notices sur de nombreux auteurs et monastères bénédictins, sur les écoles monastiques, Hroswitha de Gandersheim, les chroniqueurs et annalistes du moyen âge, etc.

267. Le travail du Dr F. Langer sur « la langue du cartulaire d'Abingdon (1) » est une dissertation philologique, dont l'introduction seule contient quelques renseignements historiques sur l'origine et le rapport des deux rédactions du cartulaire de l'ancien monastère bénédictin d'Abingdon ; les premiers diplômes remontent à la fin du VIIe siècle.

268. Tandis que M. Gaston Paris place en Bourgogne la patrie de la « chanson de S. Léger », M. Hermann Suchier lui attribue une origine wallonne, et ce, pour des raisons linguistiques (2). D'un autre côté, comme le culte du saint évêque d'Autun était particulièrement en honneur à l'abbaye de Brogne, où S. Gérard aurait rapporté de ses reliques, M. Suchier est porté à admettre que la chanson susdite pourrait avoir été composée à Brogne plutôt qu'en une autre localité. C'est une hypothèse qu'il y aurait lieu de vérifier par la comparaison avec les textes romans les plus auciens du pays de Namur.

269. Mone a publié pour la première fois en 1846 un drame allemand de l'enfance de Jésus d'après un manuscrit de St-Gall. M. Joseph Klapper, qui a réédité ce texte en l'accompagnant d'une étude philologique et historique (3), montre que le manuscrit a été transcrit — très probablement — à St-Gall vers l'an 1400. Comme langue, ce document doit appartenir à la Suisse occidentale (Cantons d'Argovie et de Lucerne) ; comme époque de composition, on peut fixer le dernier quart du XIIIe siècle.

270. M. M. Langlois, dans son travail sur les « *Scribes de Chartres* » fournit une contribution à l'histoire de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Père (4).

271. Les manuscrits de l'ancienne abbaye de Werden ont fait l'objet d'un article de M. A. Schmidt (5).

---

1. *Zur Sprache des Abingdon Chartulars*. Berlin, Mayer et Müller, 1904, VI-75 pp., in-8°.
2. *Die Heimat des Leodegarliedes (Bausteine zur Romanischen Philologie). Festgabe für Adolph Mussafia*. Halle, Niemeyer, 1905, pp. 661-668.
3. *Das St-Galler Spiel von der Kindheit Jesu. Untersuchungen und Text (Germanistische Abhandlungen*, XXI). Breslau, Marcus, 1904, VIII-129 pp. in-8°.
4. *Revue Mabillon*, I, pp. 158-176.
5. *Handschriften der Reichsabtei Werden (Centralblatt f. Bibliothekswesen*, 1905, 6, pp. 241-264).

Digitized by Google

272. Dans son article sur « Saint Lupicin et son évangéliaire », M. Étienne Deville publie une lettre écrite d'Arinthod le 30 septembre 1693 à Dom Thierry Ruinart par Dom J. Monnier, bénédictin de la congrégation de St-Vanne, relativement à la translation de S. Lupicin à Laucone et à l'Évangéliaire du IXe siècle (Bibl. nat. Paris 9384 lat.) (1).

273. M. L. Ritz fait connaître un MS. de l'abbaye de Talloires conservé au British Museum (2). Ce ms. du XIIIe siècle contient un martyrologe et le nécrologe du monastère, plus quelques actes relatifs à l'abbaye.

274. Dom Léandre Helmling continue son étude sur les travaux littéraires et artistiques de l'abbaye d'Emaus à Prague (3), depuis l'introduction des moines du Mont Serrat jusqu'à l'acceptation du gymnase de Klattau (1635-1812). Parmi les noms cités, signalons la notice sur Jean Caramuel de Lobkowitz (pp. 658-661), Veremond Proche (664-666) et Jérôme Cechner (667-675).

275. Dom Odilon Ringholz, de son côté, a montré ce qu'on peut tirer des livres de comptes de Louis Blarer de Wartensee, abbé d'Einsiedeln, de 1527 à 1533. Il y a la une foule de particularités intéressantes pour l'histoire sociale, religieuse et artistique (4).

276. L'abbaye de Liesborn, réformée par des moines de Bursfeld en 1464, se distingua dès lors par sa discipline ainsi que par le culte des lettres et des arts. Les livres de compte du monastère sous l'abbé Jean Schmalebecker (1490-1522) ont permis à M. Clément Becker de faire connaître les travaux artistiques exécutés au monastère et les livres — au-delà de 500 — achetés par l'abbé. En appendice l'auteur publie le catalogue de ces livres d'après l'ordre chronologique (5).

277. Notre confrère, D. Victor Récsey, bibliothécaire de l'abbaye de St-Martin (Pannonhalma) en Hongrie, vient de rendre un nouveau service à la science bibliographique en dressant le catalogue

---

1. *Annales Franc-comtoises*, XVII, (1905), pp. 140-144.

2. *Revue Savoisienne*, 1904, pp. 137-145, 236-246.

3. *Die literarische und künstlerische Tätigkeit im kgl. Stifte Emaus in Prag* (*Studien und Mittheil. aus dem Benedictiner-Orden*, XXV (1904), pp. 656-675; XXVI (1905), pp. 22-29, 238-247.

4. *Die Ausgaben des Abtes Ludwig III, von Einsiedeln in den Jahren 1527 bis 1533.— Der Freiherrenberg bei Einsiedeln und Hans Jakob, Freiherr von Morsberg und Beffort*, (Extrait des *Mitteilungen des histor. Vereins des Kantons Schwyz*, 14 Heft, 1904), 71 pp., in-8°.

5. *Die Aufwendungen des Benediktinerklosters Liesborn für Kunst und Wissenschaft um die Wende des 15 Jahrhunderts* (Beilage zum Jahresbericht des königl. Progymnasiums zu Münster Ostern, 1904). Münster, Bredt, 1904, 24 pp., in-8°.

Digitized by Google

des incunables et des « Hungarica antiqua » du dépôt confié à ses soins (1).

Après une courte introduction en latin et en hongrois sur l'histoire de la bibliothèque de son abbaye, D. Récsey donne la description par ordre alphabétique de 232 incunables de 1465-1469 à 1500. On y remarquera particulièrement au point de vue bénédictin le *Diurnale Mellicense* de 1488, la *Regula S. Benedicti* de Venise (1500). Cette partie est suivie d'indices annorum, urbium et typographorum et d'autres indications destinées à déterminer l'âge et l'origine des volumes.

La deuxième section comprend les incunables de 1500 à 1536 au nombre de 466 ; elle est également pourvue d'indices. Il faut noter tout particulièrement le « Breviarium ordinis S. Benedicti de novo in Monte Pannonie Sancti Martini ex rubrica patrum Mellicens (ium) summa diligentia extractum » de 1506.

La seconde partie est consacrée aux « Hungarica antiqua », et d'abord à ceux qui ont été écrits en hongrois jusqu'en 1711, au nombre de 145, puis aux livres imprimés en Hongrie jusqu'en 1711 au nombre de 204, ensuite aux ouvrages relatifs à la Hongrie jusqu'en 1711 imprimés à l'étranger, soit 145 numéros.

Les suppléments à la seconde partie donnent pour la première section 8 numéros, pour la seconde 8, pour la troisième 27. En appendice l'auteur a fait connaître les récentes acquisitions faites dans les différentes sections (nos 19+25), et les « supplementa nova » (8+36).

Des malheurs d'imprimerie, de véritables épreuves, ont obligé l'auteur à donner une liste assez longue d'errata ; il faut l'en plaindre, après le travail pénible auquel il s'était livré pour porter à la connaissance du public les incunables et livres remarquables de la bibliothèque de Pannonhalma.

278. M. Edouard Forestié fait connaître « *le bréviaire de Pierre de Carmaing, abbé de Moissac (XVe siècle)* » (2), qui faisait partie de la bibliothèque de Zola.

279. Le R. P. Dom X. a étudié le calendrier de St-Denis en 1550 (3).

Un second article, signé de Dom Andoyer, décrit le bréviaire

1. *Incunabula et Hungarica antiqua in bibliotheca S. Montis Pannoniae.* Budapest. 1904, XVI-240-215 pp. 8°.
2. *Bullet. archéol. et hist. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne* (XXXII, 1904, pp. 105-116).
3. *L'office divin dans l'abbaye de St-Denis* (*Revue Mabillon.* I, 1905, pp. 54-72).

Digitized by Google

à l'usage de l'abbaye de St-Denis-en-France, imprimé à Paris par Jean Amazeur en 1550 (1).

280. L'Angleterre nous donne un excellent exemple, qui mérite d'être suivi dans nos pays, en publiant une série de petits volumes, bien conçus, bien documentés et richement illustrés sur les églises cathédrales et abbatiales d'Angleterre, et une nouvelle série, déjà commencée, traitera des églises continentales. « L'Eglise cathédrale de Saint-Alban » est due au Rév. Thomas Perkins (2). Le travail débute par l'histoire de l'édifice ; suit une description de l'intérieur et de l'extérieur, puis l'histoire du monastère et de l'évêché fondé en 1877, enfin un coup d'œil sur les alentours.

281. Dans une intéressante étude accompagnée de planches phototypiques, sur des reliques d'art de l'« abbaye de St-Vincent au Volturne », M. P. Toesca donne un aperçu bien documenté sur les origines de ce célèbre monastère (3).

282. M. Maurice Faucon a donné une nouvelle édition de sa « notice sur la construction de l'église de la Chaise-Dieu (Haute-Loire), son fondateur, son architecte, ses décorateurs (1344-1352), d'après les documents conservés aux Archives du Vatican (4) ». Le dépouillement des Registres des Suppliques du temps de Clément VI, qui contiennent de nombreuses pièces relatives à la Chaise-Dieu, fourniront quelques détails supplémentaires sur le personnel de l'abbaye en rapport avec les ouvriers. Une supplique du 7 cal. aug. a° 8° fait connaître un moine « Joannes de la Boharia [qui] hactenus laboraverit et adhuc laborare non cessat circa fabricam monasterii ejusdem fideliter et prudenter, exponendo se solutionibus operariorum fabrice antedicte etiam totus solus, et commiscendo tempore mortalitatis intrepide cetui morientium » (Reg. 19 f. 99). Le 28 juin 1351, il est question de Gérard *Magni*, clerc du diocèse d'Utrecht, « magister ymaginum et folhiatgiorum vestri monasterii Casae Dei » (*Suppl.*, 21, f. 17v; cf. Brom, *Bullar. Traject.* n. 1401).

283. Le D. J. Sauer a consacré une étude à l'église abbatiale de Schwarzach (5).

---

1. *Le bréviaire de Saint-Denis-en-France* (*Revue Mabillon*, I, pp. 139-157).
2. *The cathedral Church of Saint Alban's, with an account of the Fabric and a short history of the Abbey*. London, Bell, 1903, XII-115 pp., in-8°.
3. *Reliquie d'arte della badia di S. Vincenzo al Volturno* (*Bullettino dell' istituto storico italiano*. N° 25. Rome, 1904, pp. 1-84).
4. Paris, Picard, 1904. 68 pp., in-8°.
5. *Freiburger Diozesan-Archir*, Bd. XXXII, (1904), pp. 136-396.

Digitized by Google

284. A signaler G. Sanoner : *Portail de l'abbaye de Vezelay* (1) ; L. C(loquet), *Vitrail à Maredsous* (2), avec planche.

285. M. A Boinet a fait connaître « deux manuscrits carolingiens exécutés à l'abbaye de Fulda (3) », le cod. 223 d'Amiens et le lat. 2423 de la Bibl. nat. de Paris.

286. M. Laudedeo Testi a publié une notice sur « le monastère et l'église de S. M. d'Aurona à Milan (4) », monastère de bénédictines fondé au VIIIe siècle ; travail enrichi de nombreuses illustrations.

287. M. L. M. Hartmann a publié l'Inventaire des biens immobiliers de S. Colomban de Bobbio en 862 (5).

288. M. G. Blumentritt s'est occupé de l'église abbatiale et du monastère de Rott sur l'Inn (6).

289. M. Jules Gauthier s'est occupé de l'église romane de Romain-Môtier (canton de Vaud), ancien prieuré bénédictin, dépendant de l'abbaye franc-comtoise de Baume-les-Moines (7).

290. M. A. Holtmeyer a consacré une étude très détaillée et accompagnée de planches à l'église du monastère de Paulincella, qui date de la première moitié du XIIe siècle ; cette étude contient l'historique des origines de cette fondation bénédictine (8).

291. M. l'abbé Simenon a fait l'historique de l'église abbatiale de Saint-Trond (9).

292. Dans son étude sur « les origines de la gravure sur bois et les monastères français », M. Gaëtan Guillot montre en s'appuyant sur le travail publié en 1902 par M. Henri Bouchot que la xylographie est antérieure à 1418 et qu'une part notable dans l'invention de ce procédé revient aux monastères français (10).

293. M. l'abbé A. J. Corbierre a entrepris de publier une *Numismatique bénédictine*. Il débute par une « *Histoire scientifique et liturgique des croix et des médailles de S. Benoît, patriarche des*

---

1. *Revue de l'Art chrétien*, 1904, pp. 458-459.
2. *Ib.*, 471-472.
3. *Bibl. École des chartes*, 1904, pp. 355.
4. *L'Arte*, A. VII, 1904, pp. 27-48 ; 104-129.
5. Adbreviatio de rebus Monasterii Bobiensis. (*Bullettino storico bibliografico subalpino*, A. VIII, n° 6 (1904).
6. *Das ehemalige Benediktinerkloster Rott am Inn und seine Stiftskirche*, 1905, 24 pp. avec fig. et planches. (Extrait du *Zeitschrif. f. Bauwesen*).
7. *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 7e série, t. VII, pp. 315.
8. *Beiträge zur Baugeschichte der Paulinzeller Klosterkirche (Zeitschrift des Vereins für Thüring. Gesch.*, N. F. XV (1905), pp. 71-242).
9. *Leodium*, juillet 1905, pp. 77-82.
10. *Les origines de la gravure sur bois et les monastères français d'après un ouvrage récent* (*Revue Mabillon*, I, 1905, pp. 73-95).

Digitized by Google

moines d'Occident ». Le premier fascicule comprend 24 planches, donnant 112 types relatifs à la célèbre médaille divisés par groupes : S. Benoît et la Trinité, la Vierge, les Anges, les Saints, les Saintes, les Inscriptions, les croix de S. Benoît et de S. Zacharie.

294. L'abbaye de S. Corneille de Compiègne vénérait un S. Suaire, qui lui fut donné en 877 par Charles le Chauve. Il se trouvait auparavant à Aix-la-Chapelle, où on l'avait apporté d'Orient sous Charlemagne. Est-ce celui que S. Arnoul vénéra à Jérusalem ? Est-ce une simple reproduction envoyée à Charlemagne ? Impossible de le dire. Quoi qu'il en soit, ce suaire fut vénéré comme une relique pendant de longs siècles, jusqu'en 1840, « quand la maladresse d'une servante qui voulut lui rendre sa première blancheur le fit tomber en bouillie dans une cuve d'eau chaude ». M. le chanoine Morel a réuni tous les documents relatifs à cette relique et à son culte (1).

295. M. Joseph Demarteau a traité des « Origines de la fête de la Conception de la Sainte Vierge au pays de Liége (2) », et conclut par ces mots : « Jusqu'à trouvaille nouvelle, c'est en Belgique, au monastère de Saint-Laurent [de Liége], à la veuve fidèle Béatrix et surtout à l'abbé Everlin de Fooz, que doit rester l'honneur d'avoir, les premiers, consacré par une fondation de l'an 1171, l'établissement de cette fête de la Conception, préface régionale pour nous de la proclamation du dogme de l'Immaculée. »

296. Le cinquantième anniversaire de la définition de l'Immaculée Conception a fourni à Dom Bernard Joliet l'occasion de republier une gravure très intéressante du XVIIe siècle intitulée « Triomphe de la très Sainte Vierge chanté par les Pères Bénédictins (3) ». Cette estampe qui mesure 0^m,73 de largeur sur 0^m,52 de hauteur, est dédiée à Françoise-Renée de Lorraine, abbesse de St-Pierre de Reims (1639-1644). D'après Dom Joliet, elle est l'œuvre d'Edme Moreau, qui dut la composer vers 1640. D. Joliet a donné une description minutieuse de cette curieuse gravure.

297. L'abbaye de Montevergine est un pèlerinage bien connu de l'Italie méridionale. On y vénère une Vierge qu'une tradition pieuse rattache à S. Luc. Fondée au XIIe siècle par S. Guillaume de Verceil, l'abbaye de Montevergine devint le centre d'une congrégation florissante de l'ordre de S. Benoît. En 1310, Catherine de Valois, épouse de Philippe d'Anjou, fit donation à l'abbaye d'une

1. *Le Saint Suaire de S. Corneille de Compiègne*. Compiègne, Impr. du Progrès de l'Oise, 1904, VI-104 pp., in-8°.

2. *Leodium*, 1905, pp. 17-22, 29-34.

3. Abbaye de St-Maur de Glanfeuil. Baronville (Belgique), 1904, 16 pp., in-4°.

Digitized by Google

image de la Vierge, dont la tête ne serait rien moins que celle de la fameuse icone vénérée à Constantinople sous le titre d'*Odegistria* et que la tradition attribuait à S. Luc. L'histoire du culte à Montevergine est attestée à partir des premières années du XIVe siècle ; elle est racontée dans une brochure publiée à l'occasion de l'exposition mariale de Rome (1).

D. URSMER BERLIÈRE.

1. *La prodigiosa Immagine di Maria SS. di Montevergine. Tradizioni e Memorie.* Rome, Desclée, 1904, 58 pp., in-8°.

Digitized by Google

MÉLANGES.

I. DE LA *MISSA*

OU

DIMISSIO CATHECUMENORUM.

DANS les conférences d'archéologie chrétienne faites en janvier dernier, à la société romaine, Mgr Stornaiolo, de la Bibliothèque vaticane, donnait communication de certains tropaires découverts par lui dans un codex urbinates (n. 602) de la Vaticane. Ce codex est du XIe ou XIIe siècle. Du compte-rendu reproduit dans la *Rassegna Gregoriana* de Rome (n. 7-8 Luglio-Agosto 1905, p. 338) il résulte que l'éminent Prélat appelle d'une manière toute spéciale l'attention des savants sur les paroles ornées de neumes qui se lisent aux folios 99-100 :

Si quis cathecumenus est, procedat.
Si quis haereticus est, procedat.
Si quis Judaeus est, procedat.
Si quis paganus est, procedat.
Si quis arianus est, procedat.
Cuius cura non est, procedat.

Selon l'opinion de l'auteur, ce formulaire « est peut-être l'unique « exemple de la *missa* ou *dimissio* des infidèles avant le commen- « cement de l'oblation et du sacrifice eucharistique : » il déduit de ce même formulaire « que, outre les catéchumènes, assistaient « encore à la liturgie, les hérétiques, les Juifs et les curieux. » (*Rass. Greg.*, l. c.)

Dans la réunion suivante, en février, le Rév. Bannister dit « qu'il « ne pouvait admettre une telle explication (de la présence des « Juifs... etc.)... parce qu'elle n'est pas justifiée par le texte lui- « même, qui porte *procedat* au lieu de la formule ordinaire *rece- « dant* (1). Il annonça, par contre, avoir récemment trouvé l'expli- « cation de ce passage, jusqu'ici unique, du codex urbinatus, dans « un tropaire de la bibliothèque capitulaire de Bénévent. Dans ce « tropaire, à l'office du Samedi Saint, le trait *Sicut cervus desiderat*

1. Il fait allusion à la formule, citée également par Mgr Stornaiolo, qui se lit dans l'*Ord. Rom.* VII. « Cathecumeni recedant ! Si quis cathecumenus est, recedat ! Omnes « cathecumeni exeant foras ! » (Mabillon, *Mus. Ital.* II. 79).

Digitized by Google

« *ad fontes aquarum* » (à la procession pour la bénédiction des fonts) est suivi d'une courte litanie... puis, du « *Si quis cathe-* « *chumenus est, procedat*, etc., exactement comme dans le codex « urbinatus... après quoi, le reste de la messe *in vigilia paschae.* » Appuyé sur ce document, le docte liturgiste croit « que la liturgie « originelle de Bénévent *(semblable à la romaine)* s'est étendue par « les circonstances locales de l'occupation lombarde et que la « formule a été conservée comme le solennel appel de l'Église à « tous les non-baptisés. » (*Rass. Greg.*, l. c.)

Je ne veux point prononcer de jugement sur les explications de ces deux savants archéologues : je me bornerai à apporter ma faible contribution à l'éclaircissement du formulaire auquel elles se rapportent.

Avant tout, je ferai remarquer que déjà le Cardinal Tomasi (éd. Vezzosi, t. VII, *Opuscula varia*, p. 6 et suiv.) avait publié deux exemples de ce même formulaire, tirés de livres liturgiques de rite romain ; il en existe deux autres de rite ambrosien dans Muratori (A. M. Æ. t. IV, 842 et 914).

Voici les deux documents publiés par le Card. Tomasi : ils correspondent parfaitement à celui de l'Église de Bénévent.

« Extat in archivo basilicae sanctae Mariae ad Praesepe vetus Sacramentarium, sive Missale membranaceum, orationes et aliquas rubricas Missae continens, scriptum ad finem XII saeculi vel initium XIII, ad usum Ecclesiae Romanae, ubi in Sabbato sancto post duodecim lectiones vigiliae paschae et tractum *Sicut cervus desiderat* cum sua oratione, haec habentur : — *Post haec clerus et populus procedunt ad fontes cum Letania ad baptizandum : et post Letaniam dicuntur a Diacono et requirantur* (repetantur ?) *a subdiacono isti versus :* Si quis cathecumenus est procedat. Si quis haereticus e. p. Si quis Judaeus e. p. Si quis paganus e. p. Si quis arianus e. p. Cujus cura non est, p. *Sequitur benedictio fontis.* — In veteri etiam missali membranaceo, Altempsianae olim bibliothecae, litteris longobardicis scripto, in sabbato sancto consimilia hoc modo leguntur. = *Post Let. cantat Diac. hos versus. RS. Diac. similiter :* Si quis cathecumenus est procedat. Si quis haereticus est procedat. Si quis Judaeus est procedat. Si quis paganus est procedat. Si quis... est procedat. Hujus (sic)... non est procedat. *Benedictio fontium. Oratio.* — Has puto (conclut Tomasi) fuisse veteres formulas dimissionum ecclesiae romanae post evangelium ante offertorium, quas praefati nobis codices exhibent ante ritum baptismi. »

Comme on le voit, l'opinion de Mgr Stornaiolo se trouve accré-

Digitized by Google

ditée par l'autorité du célèbre Tomasi : j'oserais ajouter une autre observation : la formule *cuius cura non est procedat* ne se prête que difficilement à l'explication donnée par le Rév. Bannister, qui voudrait trouver dans ce formulaire une invitation solennelle faite par l'Église aux non-baptisés. En effet, ici au moins, le mot *procedat* a un sens voisin du *recedant* de la formule qui se lit dans l'*Ord. Rom.* VII (1).

Ces observations pourraient suffire, mais je crois qu'un dernier et définitif éclaircissement du sens liturgique du mot *procedat* peut être tiré des documents de la liturgie Ambrosienne, et précisément de ceux publiés autrefois par Muratori et récemment réimprimés d'après les anciens manuscrits, dans *Beroldus, sive Ecclesiae Ambros. Mediolan. Kalend. et Ordines saec. XII.* (Mediolani, 1895), dans *Manuale Ambros. Saec. XI.* (Monum. Vet. Liturg. Ambros. vol. II et III. Mediolani 1905). On pourra trouver dans la *Paléographie musicale* (t. V et VI) la formule du codex urbinatus avec la notation neumatique Ambrosienne. (cf. Antiph. Amb., l. c. t. VI, pp. 174-175, et 262).

Selon l'usage Ambrosien, aux Laudes et aux Vêpres du Carême le diacre invitait les aspirants au baptême, *competentes*, à quitter l'église majeure et à se réunir au baptistère où, à la fin des offices, le prêtre se rendait pour y réciter sur eux les prières dites *in baptisterio :* la formule (2) était : *Procedant competentes*, après quoi un portier criait à son tour : *Ne quis cathecumenus* (B. p. 83. — M. p. 123). La formule *Ne quis cathecumenus* revient souvent ailleurs : signe évident qu'à l'époque où remontent les documents, on conservait la distinction entre les *competentes* et les *cathecumeni ;* et que, en congédiant les *cathecumeni*, on n'avait nullement l'intention de renvoyer les *competentes*, à moins que ceux-ci également ne fussent congédiés par un ordre spécial du Diacre, ce qui se faisait dans les *scrutinia* des Samedis et des Dimanches : ces jours-là, « dicta benedictione, rursus dicit diaconus : *Procedant competentes*, et respondent acolythi similiter : tunc egrediuntur foras. (B. pp. 83 et 93. — M. p. 124). Le sens de ce mot *procedant* n'est donc point douteux : le Diacre ambrosien l'emploie avec la même signification quand, (encore aujourd'hui) à la fin de la Messe ou d'une autre fonction, il

1. Dans le latin de la Vulgate, les exemples ne manquent pas où *procedere* signifie *sortir* p. ex. (Jo. XII. 13). « Acceperunt ramos palmarum, et processerunt obviam ei. »

2. Dans les citations des documents Ambrosiens, j'indique par la lettre B. *Beroldus* (ed. Magistretti 1895); par la lettre M. le *Manuale Ambrosianum* (ed. 1905) dans lequel à la page 123 et suiv. on a réimprimé en note d'après l'original, l'*Ordo Eccl. Ambr. in solemni baptismo*, etc. publié autrefois, mais dans un grand désordre par Muratori (A. M. Æ. t, IV, 841 et suiv.)

Digitized by Google

chante le *Procedamus cum pace* correspondant à l'*Ite, missa est* du rite romain.

Mais le *scrutinium* du cinquième Samedi du Carême Ambrosien (celui qui précède le Dimanche des Olives, appelé *in traditione symboli)* mérite une mention spéciale. En effet, dans la liturgie de ce jour, on rencontre le formulaire qui, dans les mss. romains de Tomasi et de Bénévent, se trouve au Samedi Saint.

En voici la rubrique telle qu'elle se lit dans *Beroldus* (p. 94 et suiv. — cf. M. p. 124 en note et p. 169). — « Sciendum est, quia in traditione symboli omnia tintinnabula sunt sonanda, finita Missa, et cuncta ostia claudenda : tamen nullus expellendus nisi cathecumeni. (Il ressort du contexte que *Beroldus*, par ce nom générique, veut parler des enfants à baptiser, *competentes ;* ceux-ci en effet étaient les seuls admis aux scrutins). Et presbyter cum orario et cappa retro altare salutat *(℣ Dominus vobiscum)* et diaconi per ordinem cum orario dicunt has voces :

Si quis cathecumenus, procedat.
Si quis iudaeus, procedat.
Si quis paganus, procedat.
Si quis haereticus, procedat,
Cuius cura non est, procedat.

Et acolythi semper similiter... His dictis cantatur (*ant.*) *Venite filii.* Deinde Archiepiscopus vadit in secretarium ad se parandum : necnon primicerius cum ejus *(suis)* lectoribus induunt se planetis, et veniunt tollere licentiam ad aperiendas januas pueris... et tunc aperient valvas pueris, et dicunt *(ant.) Ingredimini filii*, etc.», après quoi, l'archevêque faisait la solennelle fonction de la tradition du symbole.

Le texte me paraît clair : aux XIe et XIIe siècles les intimations du Diacre étaient réduites à une pure formalité : *tamen nullus expellendus, nisi cathecumeni ;* mais si elles constituent le souvenir d'une discipline des plus anciennes, celle du catéchuménat, leur sens est clair : elles ne sont point une invitation au baptême, mais l'exclusion de ceux qui ne pouvaient assister à l'initiation des mystères sacrés : s'il en était autrement, comme le voudrait le Rév. Bannister, nous devrions les retrouver dans la liturgie ambrosienne du Samedi Saint qui ne diffère en rien de la très ancienne liturgie romaine (B. p. 111-112 ; M. p. 204-287), si ce n'est précisément par l'absence de la *missa* ou *dimissio* du codex urbinates.

Milan. P. M. MAGISTRETTI.

Digitized by Google

II. LE CONCILE DE TRENTE.

IL serait banal de démontrer longuement l'importance du Concile de Trente. Qu'il nous suffise de rappeler qu'aucun synode ne dura si longtemps, qu'aucun n'eut à lutter avec tant de difficultés extérieures et intérieures, qu'aucun enfin ne traita de sujets si variés et n'exerça une influence si profonde sur l'enseignement théologique.

Cependant ce concile est encore bien mal connu. Paolo Sarpi, qui était fort suspect de luthéranisme, édita en 1619 la première histoire du concile de Trente d'après des documents trouvés dans les archives vénitiennes et très hostiles à Rome. Il fallait une réponse. La grandeur de l'entreprise découragea Cantelorio; la mort arrêta Alceati. En 1656 enfin, le jésuite Sforza Pallavicini publia son célèbre ouvrage. Les avis concernant cette nouvelle histoire furent dès l'abord très partagés ; aujourd'hui on s'accorde généralement à reconnaitre que Pallavicini est mieux informé et plus consciencieux que son adversaire, mais ses réticences et sa tendance apologétique assez prononcée font en sorte qu'il ne peut plus satisfaire aux exigences modernes. Le Plat de Louvain recueillit dans les neuf volumes de sa *Monumentorum ad historiam Concilii Tridentini spectantium amplissima collectio* 1781-1787 tout ce qu'il put trouver, mais les archives principales lui restèrent fermées. En 1874, parurent, malgré la défense expresse de Pie IX, les *Acta genuina SS. Concilii Tridentini* d'Augustin Theiner, prêtre de l'Oratoire. L'auteur semblait bien en situation pour faire cette édition : depuis 1850, il remplissait les fonctions d'archiviste au Vatican, mais il semble avoir assez mal connu les trésors dont il avait la charge, car il rapporte qu'en dehors de huit volumes d'Actes, il n'y a à peine que trente volumes qui se rapportent au concile, alors que, en réalité, il y en a 151 ; ce qu'il a connu il l'a assez mal édité : les omissions et les négligences abondent ; enfin l'esprit qui anime l'ouvrage est déplorable : Augustin n'apostasia point ouvertement comme son frère Antoine, mais l'hostilité envers le Saint-Siège ne le quitta jamais et perce dans tous ses livres. Suivent encore

Digitized by Google

quelques publications de vieux-catholiques, qui eurent l'air de se venger du concile du Vatican en s'attachant à l'étude du concile de Trente. Döllinger, avec la collaboration de Woker, commença, en 1876, une collection « *Sammlung von Urkunden zur Geschichte des Conzils von Trient* »; elle ne fut jamais achevée et il ne faut pas le regretter. Aug. von Druffel édita ses *Monumenta Tridentina*. I-III, 1884. Après sa mort, l'œuvre fut continuée par Brandi qui la mena jusqu'au mois d'avril 1546 (t. IV, 1897). A vrai dire, une histoire sérieuse du concile était impossible aussi longtemps que les archives secrètes du Vatican n'étaient pas ouvertes aux travailleurs. Jusque vers 1565, on semble avoir eu l'intention de livrer tous les Actes à la publicité, mais la violence de la polémique religieuse fit bientôt avorter ce dessein. On cacha ces trésors aux regards, il fallait offrir de bonnes garanties pour pouvoir consulter et surtout publier quelque chose de ces archives, et le célèbre historien protestant Léopold de Ranke n'avait pas tout à fait tort quand il écrivait, en 1836, que ceux qui voudraient écrire l'histoire du concile ne le pouvaient pas, et que ceux qui le pourraient ne le voulaient pas (1).

Mais les plaintes sont inutiles et c'est mal remercier le Saint-Siège d'avoir ouvert ses archives que de lui reprocher de les avoir fermées si longtemps.

La Görres-Gesellschaft fonda à Rome, en 1888, un institut pour les études historiques. D'après la *Civiltà cattolica* (2) on aurait exprimé la crainte que les savants protestants ne profitassent du libre accès aux archives pour publier les documents du concile de Trente. C'eût été fort désagréable, ce n'était pas improbable. Ne voyons-nous pas, pour ne pas citer d'autres exemples, la première édition critique de la Vulgate, de ce texte qui est comme la propriété exclusive de l'Église Romaine, se publier maintenant par les soins de deux anglicans ? Cette fois, la peur fut bonne conseillère. Malgré les frais énormes que devait entraîner la publication, on ré-

1. Dans la *Römische Quartalschrift* XVI (1902) p.296-307, Mgr E. Ehses, le directeur de la Görres-Gesellschaft, cite ces paroles de Ranke et il ajoute : « Ranke selbst hätte noch reichlich Gelegenheit gehabt, seine Behauptung wenigstens für die Gegenwart einzuschränken, da das vatikanische Archiv seit über 20 Jahren der Forschung im weitesten Masse offen steht ; aber auch für die früheren Jahrhunderte ist dieselbe vollständig unzutreffend ». Les archives étaient ouvertes dès 1880. Il faut cependant remarquer que si l'on a prêté à Alciati en 1626 et dans les années suivantes quelques volumes des Actes, il ne s'ensuit pas qu'on aurait eu la même complaisance envers tout le monde, ni qu'Alciati lui-même ou Pallavicini eussent pu publier n'importe quelle pièce, surtout on ne peut rien conclure pour le XVIIIe et le XIXe siècle.

2. S. 18, t.IV (1890), p. 464.

Digitized by Google

solut, en 1894, d'éditer les *Acta Tridentina* et de les éditer en leur entier. Trop souvent on avait accusé l'Église de vouloir soustraire au public des pièces compromettantes. La lumière devait être complète !

A mesure qu'on travailla, les matériaux se multiplièrent : trois volumes seront consacrés aux journaux, six aux actes (au sens strict), un aux traités théologiques, plusieurs probablement aux lettres.

J'ai devant moi le premier volume de cette grandiose collection (1). L'éditeur, M. Sébastien Merkle, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Wurzbourg, s'est montré à la hauteur de sa difficile tâche. Dans son introduction il nous laisse jeter un coup d'œil sur les recherches entreprises et les matériaux recueillis. Outre beaucoup de documents conservés dans d'autres dépôts du Vatican, il y en a 151 dans la collection intitulée *Concilia*. Sans être aussi riches, les autres bibliothèques de Rome et celles de la plupart des villes d'Italie sont abondamment fournies et ont été mises à contribution. En 1896, M. Merkle fit des recherches fructueuses en Espagne. Pour la France il se contenta de la bibliothèque nationale de Paris, et de celle de Munich pour l'Allemagne, au moins jusque maintenant. Pour la Belgique et l'Angleterre il se borna aux sources imprimées. Enfin en 1897, il parcourut l'Autriche (2).

Dans l'énorme amas de documents ainsi recueillis, je croirais volontiers que les journaux seront la partie la plus intéressante. Ils furent en effet écrits par des hommes d'opinions et de tendances fort diverses, mais tous témoins oculaires et observateurs intelligents.

Le premier diarium est celui d'Hercule Severole. Woker en avait édité environ la huitième partie sans en connaitre l'auteur; la copie dont il se servit n'était pas bonne et il ajouta quelques fautes de son crû. Druffel attribua cet écrit à Massarelli. Merkle l'édite dans son entier d'après le manuscrit autographe et le restitue à son véritable auteur. Severole remplissait dans le concile les fonctions de promoteur, c.-à-d. de jurisconsulte. Le rapport qu'il nous a laissé

1. CONCILIUM TRIDENTINUM. Diariorum, actorum, epistularum, tractatuum nova collectio. Edidit Societas Goerresiana. T. I Diariorum pars prima: Herculis Severoli commentarius. Angeli Massarelli diaria I-IV Collegit, edidit, illustravit Sebastianus Merkle. Friburgi Brisgoviae, Herder, MCMI. In-4° pp. CXXXII-932. M. 60.

2. Dans le catalogue des mss. du marquis Capponi (Florence, 1845, pp. 294 ss.) sont indiqués plusieurs manuscrits se rapportant au concile. Il n'aurait pas été inutile d'examiner aussi les manuscrits 1342-1349, 3341, 3342, 3358, 3359 de la bibliothèque Sainte-Geneviève ; la Bibliothèque royale de Bruxelles contient également quelques mss. se rapportant au Concile; il est vrai que la plupart des pièces ont été éditées par Le Plat.

Digitized by Google

n'est pas le protocole officiel mais il a un caractère privé et était destiné au cardinal Farnèse. Son importance résulte du fait que pour les quatre premiers mois c'est notre source principale. Ange Massarelli, en effet, n'assistait pas encore aux réunions générales, et quand il fut chargé de rédiger les actes, il se servit, pour ces quatre mois, du commentaire de Séverole.

Massarelli, *doctor utriusque* de Sienne, fut de 1538 à 1542 secrétaire du cardinal Jérôme Aléandre, puis du cardinal Cervino, du titre de Ste-Croix, qui devait être un des trois légats apostoliques au Concile. Il accompagna son maître à Trente, conquit bientôt la confiance des deux autres légats, et fut chargé provisoirement des écritures du Concile. On aurait pu prendre un homme au style plus élégant, à l'intelligence plus cultivée ; ceux auxquels on offrit cette charge, ne purent l'accepter, on garda Massarelli : sans qu'il y eût, paraît-il, jamais de nomination officielle, le provisoire devint définitif et le secrétaire du cardinal devint le secrétaire du Concile.

Cet italien souple, habile, aimable acquit une influence extraordinaire pendant les deux premières périodes du Concile : il était le confident des légats et l'intermédiaire entre ceux-ci et les principaux évêques. Dans la troisième période, son étoile pâlit : l'âge, l'infirmité, la dignité épiscopale dont il avait été revêtu, la conscience de ses services passés le rendirent plus difficile ; cependant, il garda ses fonctions de secrétaire jusqu'à la fin. Il s'occupa ensuite activement à rédiger les actes, et, comme la première rédaction déplut aux cardinaux chargés de l'examiner, il en commença une seconde que la mort vint interrompre (1566).

M. Merkle établit que c'était un homme droit et intègre, et je crois que cette démonstration ne sera pas accusée de partialité ou d'exagération.

Massarelli a écrit sept journaux pendant la durée du Concile; c'était une véritable manie, comme dit Döllinger, mais j'ajouterais volontiers « heureuse manie ! » qui nous permet de suivre au jour le jour la marche des événements.

Quatre diaria sont édités dans le premier volume.

Le premier (pp. 151-399) est en italien et va du 22 février 1545 au 2 février 1546. L'autographe semble avoir disparu, mais trois copies ont été retrouvées. Ce journal ne contient que peu de renseignements sur ce qui se passa dans les réunions conciliaires; en revanche il abonde en intéressants détails sur les entretiens privés des évêques. Woker l'avait édité dans la collection de Döllinger d'après une copie très défectueuse en omettant certains détails qui lui semblaient inintelligibles ou inutiles.

Digitized by Google

Tous les autres journaux sont en latin. Les autographes en ont été conservés et ils sont édités maintenant pour la première fois, car Martène, Druffel, Friedensburg et d'autres n'en avaient publié que de courts fragments.

Le deuxième (pp. 407-466) s'étend du 6 février 1545 au 11 mars 1547. Une introduction décrit les préparatifs, depuis la bulle qui décrétait un Concile à Mantoue jusqu'à l'arrivée des légats à Trente. Le journal proprement dit n'est qu'un résumé du premier et du troisième.

Le troisième (pp. 469-620) va du 18 décembre 1545 au 11 mars 1547. On rencontre ici trois procédés de rédaction: d'abord Massarelli rapporte exclusivement les actes des réunions conciliaires d'après ce qu'il entendait du cardinal Cervino ou d'autres prélats; à partir du 15 février 1546, il y joint des narrations étrangères aux actes et semblables à celles qu'on trouve dans le premier journal, enfin depuis le 30 mars il n'expose plus que ce dernier genre de faits et pour les choses du Concile il renvoie le lecteur aux actes.

Le quatrième (pp. 629-873) traite du Concile de Bologne, c.-à-d. va du 12 mars 1547 au 10 novembre 1549; il ne rapporte lui aussi que les événements extra-conciliaires.

Merkle a cherché aussi comment Severole et Massarelli ont écrit leurs mémoires. Par l'analyse du texte, par l'étude de l'écriture dans les manuscrits autographes, il a déterminé autant que possible s'ils ont décrit les événements au jour le jour ou s'ils rédigeaient après un certain laps de temps, et en ce cas, le faisaient-ils de mémoire ou d'après des notes prises le jour même? Dans cet examen minutieux, indiqué dans l'introduction, détaillé dans les notes de l'édition et complété dans les *addenda* et *corrigenda*, il fait preuve d'une patience que plusieurs trouveront pénible, mais que je ne puis assez louer et admirer. Chacun sait en effet comment la réflexion arrive à mettre les faits sous un autre jour, comment des faits postérieurs éclipsent des faits antérieurs ou en modifient l'image. Il est donc très utile de savoir si nous avons la première impression que les faits ont produite sur les témoins.

L'édition est accompagnée de notes critiques et de notes historiques.

Pour donner une idée des premières, qu'il me suffise de dire que Merkle, qui avait l'autographe du second journal à sa disposition, ajoute cependant les variantes de plusieurs copies, et quand il est pour expliquer sa conduite : *minus malum esse editoris nimiam diligentiam quam negligentiam*, qui osera répondre? Les secondes sont

Digitized by Google

riches en érudition. Ici évidemment on pourra corriger ou ajouter mais on devra toujours admirer la grandeur du travail accompli.

Pour les notices biographiques concernant les évêques de France, Merkle se fie ordinairement à Gams, à Ciaconius, rarement il cite la *Gallia christ.*; il est regrettable qu'il ne l'ait pas consultée davantage, surtout dans l'édition de D. Paul Piolin et de M. Hauréau, ainsi que la *Gallia christ. novissima* du chanoine Albanès continuée par M. Ul. Chevalier, Montbéliard, 1899. Voici une poignée de rectifications.

P. 230, n. 1, Ant. Filholi devint chancelier de l'université non en 1540, mais le 17 septembre 1531, fut sacré archevêque coadjuteur d'Aix, le 4 mai 1533, devint évêque titulaire en 1541 et mourut le 3 (1) décembre 1550. (*Gall., chr. nov.*, c. 115 ss.) Il est plus important de noter qu'une partie de ses papiers concernant le concile est encore conservée dans les archives des Bouches-du-Rhône. Arch. d'Aix, G. 135. Albanès édite aussi (Instr. XCIII), une permission donnée le 4 février 1549 à Ant. Filholi de faire imprimer les décrets et constitutions du Concile de Trente qu'il avait recueillis.

Massarelli note au 7 décembre 1545 qu'il a appris la mort du cardinal de Givry, Jean évêque de Lisieux. Il doit y avoir une erreur. Merkle (p. 348, n. 3) remarque que le cardinal de Givry s'appelait Claude, était évêque de Langres et mourut en 1561 ou en 1560 (2). Mais il croit que Massarelli veut parler de Jean le Veneur qui devint évêque de Lisieux en 1505 et cardinal en 1533. Mais la *Gallia christ.*, XI, c. 800, rapporte d'après un manuscrit de Lisieux un récit très circonstancié de la mort (7 août 1543) et des funérailles (3 septembre) de l'évêque. La même date est admise par M. Porée, (*Hist. de l'abbaye du Bec*, II (1901), p. 330 s.) et par Ch. Bréard. (*L'abbaye de N.-D. de Grestain*, Rouen, 1904, p. 140) (3). La Chronique du Bec continuée par François Carré, (éd. Porée, 1883, p. 246), sans indiquer une date, favorise l'année 1543 plutôt que 1545 et confirme plusieurs détails du récit en question. Or, si l'éditeur de la *Gallia* a négligé de nous indiquer l'âge ou la valeur de son manuscrit, nous savons que l'autorité de Fr. Carré est très grande (*Hist. du Bec*, II, p. 289).

La même Chronique (p. 260) nous permet de préciser la mort

---

1. Non le 2.

2. La *Gallia christ.*, IV (1876), c. 635, dit d'une façon plus précise qu'il mourut *apud Musseium octogenarius 5 idus Aug. anno 1561.*

3. Jean le Veneur était abbé commendataire du Bec et de Grestain.

Digitized by Google

du successeur de Jean le Veneur, Jacques d'Annebault; Merkle la place en 1557 ou 1558, elle arriva le 7 juin 1558.

Pour Titelmans, Merkle renvoie à Hurter : ce théologien mourut entre 1537 et 1553. D'après le P. Serv. Dirks, (*Hist. litt. et bibliogr. des Frères mineurs en Belgique et dans les Pays-Bas*, Anvers, 1885, p. 49), il mourut à Anticoli le 12 septembre 1537 (on lit *1527*, mais c'est une faute d'impression).

Mais j'ai assez parlé des notes historiques qui accompagnent le texte, je ne dirai rien de l'impression qui est élégante et correcte (1).

Quant à analyser les textes publiés, à refaire d'après eux l'histoire du Concile, le travail serait long et en tous cas prématuré, il faut attendre que la collection soit terminée. Mais y trouve-t-on du moins ces relations compromettantes pour l'Église que nos adversaires désiraient et que quelques-uns des nôtres craignaient ? On y trouve qu'il y eut entre l'évêque de Cava et l'évêque de Chirone une prise de bec qui dégénéra en une prise de barbe, qu'à l'occasion d'une noce, plusieurs évêques dansèrent avec les nobles dames de Trente, etc. Mais tout cela était connu depuis longtemps, les esprits friands d'histoires piquantes et de bons mots seront déçus ; Merkle pousse la gentillesse jusqu'à leur faire une petite liste de choses qui pourraient les intéresser, mais j'espère qu'il y aura des esprits plus sérieux qui rechercheront comment les idées se sont communiquées, heurtées, fondues, comment elles ont trouvé après de longs tâtonnements une formule qui resterait sacrée pour des siècles. Déjà on a fait une petite monographie sur l'Immaculée Conception de la Ste Vierge au Concile de Trente (*Zeitsch. für kath. Theol.*, XXVIII (1904), p. 758-766); on pourrait faire la même chose pour la question alors beaucoup plus importante de la résidence des évêques, pour le canon des Écritures ; j'aime à croire aussi que l'œil simple et droit verra au milieu de toutes les imperfections des hommes l'œuvre de Dieu qui n'abandonne pas les siens à l'heure du danger, mais qui a conduit le développement normal du dogme, qui a opéré la vraie réforme de l'Église *in capite et in membris*.

D. DONATIEN DE BRUYNE.

1. Je signale les légères fautes d'impression que j'ai relevées, toutes regardent des chiffres, ce sont les plus faciles à commettre, ce sont parfois les plus difficiles à corriger. P. XXXVI, ligne 19 : 1384 ; lisez 1834 ; p. XXXIX, note : 526 ; lisez 626 ; p. XLV, l. : XXIX ; lisez XXXIX ; p. LXXXII 45 le chiffre est erroné et je n'ai suis le corriger ; au lieu de *p.232*, peut-être faut-il lire f. 231r = p. 382, mais alors la citation n'est pas exacte ; p. CXXV, n. 1 : Karl. II, lisez : V, p. 407, on a omis dans le texte le chiffre qui renvoie à la note 1.

Digitized by Google

RECENSIONS.

BIBLIOGRAPHIE.

J. VAN DEN GHEYN, S. J. **Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.** T. IV. *Jurisprudence et Philosophie.* Bruxelles, Lamertin, 1904 In-8°, VIII-406 p.

J. BRASSINE. **Annexes au catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Liége.** Liége, Cormaux, 1904. in-8°, 72 p. (1).

I. Il est devenu banal de relever l'utilité des catalogues des mss. conservés dans les dépôts publics ; et il est maintenant superflu de faire l'éloge de ceux que nous livre le savant conservateur de la Bibliothèque royale à la section des mss.

Ce volume, comme les précédents, est marqué au coin de la précision et de l'érudition, qualités précieuses en l'espèce. Il est consacré aux mss. relatifs à la Jurisprudence (p. 1-328) et à la Philosophie (p. 329-394). On voit la place prépondérante qu'y occupe le droit. Le droit canonique y rentre évidemment : codes et collections, conciles, répertoires, commentaires et cours, consultations, avis et procès, telles sont les rubriques qui divisent cette partie. Dans le droit civil, ce sont les motifs de droit, procès, arrêts et décisions qui sont les plus nombreux. Les pp. 394-405 sont consacrées à un supplément.

Comme les précédents, ce volume n'aura réellement toute son utilité pratique que le jour, assez prochain sans doute, où l'on nous aura donné une table alphabétique détaillée, comme celle dont sont munis les catalogues des mss. des départements de la France.

II. Beaucoup plus modeste d'allure et de proportion, mais non moins précise ni moins érudite est la brochure que M. J. Brassine consacre à la description de quelques manuscrits récemment acquis

1. Bien qu'elle n'en porte pas l'indication, cette brochure doit être, si je suis bien informé, un extrait du *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. VI. — Signalons du même auteur : *La Bibliothèque de l'Université de Liége*. Origines et accroissements des collections, les ressources de la Bibliothèque, Bruxelles, Misch et Thron, 1905. In-8°, 36 p. Extrait de la *Revue des Bibliothèques et Archives de la Belgique*, t. III, 1905, n° 2.

Digitized by Google

par la Bibliothèque de l'Université de Liége. Parmi eux se trouve un fragment d'hymnaire (l'auteur reproduit en appendice le texte d'une séquence à S. Benoît), quatre processionnaux et un fragment des dialogues de S. Grégoire.

En appendice, l'auteur reproduit, outre la séquence citée plus haut, une *Passio S. Christinae* ; il donne ensuite la table de concordance du catalogue des mss.

Il faut souhaiter que les bibliothécaires nous livrent dans des travaux aussi soignés la liste des trésors contenus dans les dépôts confiés à leurs soins. D. R. THIBAUT.

ÉCRITURE SAINTE.

G. HOBERG. Moses und der Pentateuch. Fribourg, Herder, 1905 In-8°, 124 p. Prix : M. 2.80. (Biblische Studien, X, 4.)

M. MEINERTZ. Den Jakobusbrief und sein Verfasser in Schrift und Überlieferung. Fribourg, Herder, 1905. In-8°, XVI-323 p. Prix : M. 7. (Bibl. Stud., IX, 1-3.)

K HENKEL. Der zweite Brief des Apostelfürsten Petrus auf seine Echtheit geprüft. Fribourg, Herder, 1904. In-8°, 89 p. Prix : M. 2,40. (Bibl. Stud., IX, 4.)

I. Tout en énumérant avec complaisance les retouches et les interpolations historiques et législatives, que le livre aurait subies, M. Hoberg, professeur à l'université de Fribourg, défend encore l'authenticité mosaïque du Pentateuque. Après avoir indiqué les témoignages que tout le monde connait en faveur de cette thèse, il examine les opinions contraires, en particulier « l'hypothèse documentaire ». Au lieu de voir en elle trois problèmes distincts, qui peuvent et qui doivent recevoir des solutions différentes, il ne voit qu'un problème à trois faces : littéraire, historique et religieuse, et il n'a qu'une réponse: elle est entièrement conservatrice. Inutile de chercher dans ce livre quelque trace de sens critique.

II. M. Meinertz n'étudie pas l'épitre de S. Jacques en elle-même, il recherche dans la littérature ecclésiastique les traces que cet écrit a laissées, ainsi que les opinions formulées au sujet de S. Jacques.

La première section est consacrée au problème des « frères du Seigneur » dans le Nouveau Testament ; la seconde, aux écrits des Pères des cinq premiers siècles. Ce sont les chapitres les plus importants et les plus développés. Viennent ensuite plus sommairement le moyen âge, la Réforme et les temps modernes. Chacun sait combien la question des différents Jacques nommés dans le Nouveau Testament est embrouillée. Si l'auteur apporte peu de nouvelles

Digitized by Google

lumières, il y a mis beaucoup de soin : il se montre en général bien au courant de la bibliographie concernant les points multiples qu'il avait à traiter ; l'érudition se montre même trop et la polémique perpétuelle contre Zahn fatigue le lecteur. Dans une étude aussi touffue, il était impossible d'éviter les lacunes et même les erreurs. Il me paraît plus probable que S. Clément d'Alexandrie n'a pas expliqué l'épître de Jacques et la seconde de Pierre (cf. aussi J. Chapman, *Rev. Bén.*, 1904, p. 244 s). L'ouvrage de Bauer, *Der Apostolos der Syrer*, 1903, aurait permis de compléter ou de corriger certaines données sur l'usage de notre lettre en Syrie. Hippolyte de Thèbes doit plutôt être rangé parmi ceux qui nient que Jacques, le frère du Seigneur, ait été apôtre (Diekamp, *Hippolytos von Theben*, 1898, p. 124.)

III. Il y a quelques années, Harnack écrivait cette phrase célèbre où l'on crut voir un retour de la critique à la tradition : « Dans tout le Nouveau Testament il n'y a probablement qu'un seul écrit pseudonyme au sens strict du mot, la 2e lettre de Pierre. » M. Henkel s'est proposé de démontrer que cette lettre est bien authentique. Une première partie doit établir qu'elle date de l'âge apostolique, une seconde qu'elle vient de Pierre. La question exige un grand tact littéraire ; il faut, en effet faire la comparaison avec l'épître de Jude d'une part, et de l'autre avec la première lettre de Pierre. Pour parler franchement, autant la première comparaison me semble bien réussie et m'a convaincu de la priorité de Jude, autant la seconde laisse à désirer. La différence entre les deux lettres est si grande, qu'elles ne peuvent être l'œuvre directe d'un même écrivain, comme S. Jérôme l'avait très bien remarqué. L'opinion des critiques conservateurs qui attribuent à Silvanus une certaine part dans la rédaction de la 1 Pt., me paraît très justifiable en elle-même et permet de sauver l'authenticité de la 2 Pt. J'observe en terminant que M. Henkel n'a pas relevé toutes les objections qui ont cours contre sa thèse; mais c'est peut-être trop lui demander. Sa thèse eût gagné s'il avait mis en œuvre les arguments externes, s'il avait fait, en un mot, de l'histoire au lieu d'énumérer les témoignages. D. D. B.

P. A. CONDAMIN, S. J. Le Livre d'Isaïe. (Traduction critique avec notes et commentaires). Paris. Lecoffre, 1905. Gr. in-8°, XIX-400 p. Prix : 9 fr.

On a dit avec raison qu'une bonne traduction, avec des divisions judicieusement marquées, valait presque un commentaire. Cela est vrai des traductions faites sur la Vulgate, où nous ne sommes pas

Digitized by Google

libres d'apporter des modifications au texte latin ; c'est encore plus vrai d'une traduction faite sur le texte original, lorsque toutes les ressources d'une critique légitime ont été mises à contribution pour rétablir le texte, autant que possible, dans l'état où il était au sortir des mains de l'auteur.

Le R. P. C. avait donc tout d'abord à établir son texte ; il l'a fait avec toute la largeur de vue et toute l'indépendance désirables, ajoutons avec toute la compétence nécessaire à quiconque veut aborder un pareil sujet. Aucun critique ne voudrait maintenant s'astreindre à suivre servilement le texte massorétique, et il faut décidément abandonner l'idée autrefois courante d'une conservation quasi miraculeuse du texte hébreu : la version des Septante et les autres versions grecques suffiraient d'ailleurs à prouver le contraire, et l'on admet généralement que les compilateurs et les scribes ne se gênaient pas pour intercaler dans le texte sacré des gloses de leur crû. Le P. Condamin a tenu compte de tout ceci : il a aussi lu avec soin tous les commentateurs catholiques, protestants et rationalistes, et à voir la manière dont il discute leurs idées, et l'aisance avec laquelle il se fraie un chemin dans ce dédale d'opinions contradictoires, il est facile de se rendre compte qu'il ne tire ses conclusions qu'à bon escient, et après avoir soigneusement pesé le pour et le contre ; il est vraiment *at home* dans toutes les questions de critique, d'histoire et de grammaire.

Le caractère spécial du livre à commenter, le rythme poétique et la division en strophes, a été d'un grand secours à l'éminent traducteur pour remettre à leur place régulière bon nombre de passages que l'incurie des copistes ou d'autres accidents en avaient fait sortir, et la manière dont se présente le livre d'Isaïe ainsi reconstitué en rend la lecture extrêmement intéressante et attachante. Il ne faut pas toutefois perdre de vue le danger inhérent à une telle reconstitution : il est si facile de disposer les choses d'après une théorie préconçue, et de suivre sans le vouloir une fausse piste lorsqu'elle paraît devoir conduire facilement hors des difficultés ! Le R. P. a-t-il été victime de ce danger ? Il serait téméraire de l'affirmer : la science de bon aloi et la parfaite loyauté dont il fait preuve donnent confiance à celui qui s'engage à sa suite ; mais enfin il est certaines transpositions de textes qui arrivent si fort à point pour tirer d'une difficulté autrement inextricable, certaines théories, comme celle de la strophe allemande, qui simplifient tellement les choses, qu'on est tenté précisément de trouver le résultat trop simple et trop facile. Ce léger doute d'ailleurs n'enlève aucune valeur aux idées du

Digitized by Google

R. P. Condamin, qui méritent de prendre une place distinguée auprès de celles des commentateurs qui l'ont précédé. Ce livre fait grand honneur à la science catholique, et l'intérêt que nous avons eu à le lire nous fait désirer vivement l'Introduction annoncée, où seront traitées les questions si intéressantes soulevées par le livre d'Isaïe.

Farnborough. D. A. GATARD.

Abbé J. FONTAINE. **Les infiltrations protestantes et l'exégèse du Nouveau-Testament.** Paris, Retaux, 1905. In-12, XIV-507 p. Prix : 3 fr. 50.

M. l'abbé Fontaine continue ses *Infiltrations*. Les études qu'il nous présente dans ce volume ont, comme les précédentes, le défaut de trop généraliser. Le système réfuté est, ici, le *Naturalisme*, ou abstraction du surnaturel dans l'exégèse historique : or, sans vouloir méconnaître les traits communs qui peuvent se retrouver à ce point de vue en divers auteurs, ni la parenté intellectuelle qui peut les rapprocher, il me semble exagéré de les rendre tous implicitement responsables des bévues commises par l'un d'entre eux, d'en faire globalement des protestants libéraux, et de déclarer que, en suivant leurs principes, ils doivent logiquement admettre que l'homme « sort de la bête, probablement du singe » (page XII). A part cela, les remarques de M. F. sont souvent justes ; mais sa clairvoyance est parfois mise en défaut par l'ardeur des polémiques au cours desquelles ont été publiées une bonne partie de ces études. D. BÈDE LEBBE.

G. BONACCORSI, M. S. C. **I tre primi Vangeli e la Critica letteraria, ossia la Questione Sinottica.** Monza, 1904. In-8°, 166 p. Prix : 2 fr. 50.

E. JACQUIER. **Histoire des Livres du N. T., t. II,** *les Évangiles synoptiques*. Paris, Lecoffre, 1905. In-12, 507 p. Prix : 3 fr. 50.

I. Le système du P. Bonaccorsi peut se résumer ainsi : Le premier évangile, base de nos trois synoptiques, est un Matthieu araméen, à identifier avec les *Logia* de Papias et l'Évangile *ad Hebræos* (celui-ci étant cependant une altération). Marc en dérive directement. Luc n'y a puisé que par les traductions orales dont parle Papias, par de nombreux écrits fragmentaires qui en étaient issus — les πολλοί, — et par Marc lui-même. Notre Matthieu, enfin, le dernier en date, est une traduction assez libre du Mt araméen, dépendant de Mc. Ce système reste dans le cadre des conclusions qu'admettent aujourd'hui les critiques prudents.

Digitized by Google

Le but de B. est, avant tout, de vulgariser parmi les étudiants théologiens d'Italie une question qui n'est ordinairement traitée, ni dans leurs manuels, ni dans leurs cours ; mais tous liront avec fruit ces pages d'une érudition solide et de bon aloi. — Au lieu de m'arrêter à critiquer certains côtés discutables de la théorie proposée par l'auteur (p. ex. l'identification peu probable du Matthieu araméen et des *Logia* avec l'Évangile des Nazaréens et des Ébionites), je préfère louer la méthode et la clarté de l'exposé très complet de la question, ainsi que la sagacité et la loyauté avec lesquelles sont discutées les hypothèses mises en avant pour résoudre le problème synoptique.

II. Le travail de M. Jacquier ne vise pas à nous donner une solution. C'est un manuel d'introduction, qui sollicite et provoque le travail personnel. La conclusion, très vague, admet une catéchèse orale et quelques documents fragmentaires dont les synoptiques se sont servis avec une grande liberté (p. 355) (1). Aussi la discussion, très minutieuse, des systèmes (p. 300 sqq.) devient-elle par endroits difficile à suivre, faute de quelque donnée qui serve de fil conducteur. Le premier rôle de l'hypothèse scientifique n'est-il pas de faciliter les recherches en coordonnant provisoirement les résultats acquis et les données probables ? La partie la plus importante du livre est l'inventaire comparé et très détaillé des trois synoptiques (pp. 35-282) : il faut y joindre, dans l'étude consacrée à chaque évangile, le § *Histoire littéraire*, où se trouvent renseignées les citations certaines ou présumées de nos évangiles dans les auteurs des premiers siècles, et les §§ *Caractéristiques*, linguistiques et littéraires.

Ces notes, précises et très soignées, forment un répertoire précieux, appelé à rendre les plus grands services, non seulement aux étudiants qui abordent les études bibliques, mais à tous les travailleurs qui ont besoin d'un renseignement bref et sûr ; on chercherait vainement dans de volumineuses introductions une analyse aussi complète des rapprochements et des différences entre les trois premiers Évangiles. D'autre part, ces comparaisons patientes et méticuleuses sont aujourd'hui, avec l'établissement du texte, la seule étude utile et c'est par là seulement que l'on pourra faire avancer la question synoptique. Félicitons donc les auteurs de ces

1. L'auteur évite de se prononcer lorsqu'il rencontre une divergence entre les récits évangéliques : p. ex. les larrons en croix, p. 190 ; le serviteur du centurion, p. 219. De même il renonce à mettre de l'ordre dans l'Evangile de l'Enfance (p. 209) et dans les apparitions du Christ ressuscité (p. 197).

Digitized by Google

deux livres, de nous avoir donné, l'un, un exposé très complet du problème et une solution qui, pour être encore réformable, n'en a pas moins sa valeur, l'autre, un instrument de travail si parfait et d'un emploi si commode.

Il me faut relever une erreur typographique assez notable dans le dernier § de M. J. (p. 501) ; il s'agit de la finale de Mc. (XVI, 9-20). Plusieurs des lettres désignant les mss. ont été mal imprimées : il faut rétablir ainsi : (1) Ont la finale, ACDEFGHKMSUVXΓΔΠ.

D. BÈDE LEBBE.

M. LEPIN. **Jésus, Messie et Fils de Dieu, d'après les Évangiles synoptiques.** 2e édition, revue et augmentée. Paris, Letouzey, 1905. In-12, LXXV-430 p. Prix : 3 fr. 50.

Le livre de M. Lepin est arrivé, en moins d'un an, à sa seconde édition ; et ce n'est pas une simple réimpression que nous offre l'auteur : au lieu de 250 pages, nous en avons plus de 400 !

Ayant déjà parlé, dans cette *Revue* (octobre 1904, p. 457), du travail consciencieux et très solide de M. L., il me suffira de dire en quelques mots les modifications apportées à l'ouvrage primitif. L'influence de la tradition postérieure au Christ sur la rédaction des synoptiques a été soigneusement étudiée dans l'Introduction : la question de la conscience messianique et la critique des théories rationalistes allemandes sur la messianité et la divinité du Christ ont été bien développées. Enfin une cinquantaine de pages ont été consacrées à la science du Christ ; ce serait très peu pour épuiser le sujet, mais c'est trop, à mon avis, pour le point particulier auquel l'auteur s'est borné, la parousie. Cette discussion un peu diffuse ne dit pas suffisamment ce qu'elle peut prouver et ce qu'elle est contrainte de laisser sans réponse. La question est trop complexe pour pouvoir être traitée à fond avec les seuls arguments historiques L'exégèse doit fournir, avec les faits, de solides points de repère, mais la solution nécessite l'emploi de la spéculation philosophico-théologique.

Il faut féliciter M. L. de l'empressement avec lequel il a accueilli les remarques qui lui ont été suggérées sur quelques points de détail et du zèle qu'il met à perfectionner son œuvre. Nous lui demanderons aussi de ne pas trop retarder la publication, si impatiemment attendue, de son travail sur le quatrième Évangile, qui doit couronner ses belles études sur Jésus, Messie et Fils de Dieu.

D. BÈDE LEBBE.

1. Scrivener, *Introduction to the criticism of the N. T.*, 4e éd., t. II, p. 340.

Digitized by Google

J. ROSE, O. P. **Les Actes des Apôtres.** Traduction et commentaire. Paris, Bloud, 1905. In-16, XLIV-273 p. 3 fr. 50. (Collection *La Pensée chrétienne.*)

Th. CALMES, SS. CC. **Épîtres catholiques, Apocalypse.** Traduction et commentaire. Paris, Bloud, 1905. In-16, 242 p. fr. 3,50. (Collection *La Pensée chrétienne.*)

Th. CALMES, SS. CC. **L'Apocalypse devant la tradition et devant la critique.** Paris, Bloud, 1905. In-16, 63 p. fr. 0,60. (Collection *Science et Religion*, n° 335.)

I. Je me suis expliqué plus haut (*Rev. Bénéd.*, juillet 1905, p. 463) assez longuement au sujet de l'œuvre exégétique du P. Rose pour me permettre d'être bref, d'autant plus que le livre des Actes n'offre pas la même importance que les Évangiles. Le débat principal soulevé autour des Actes regarde le choix entre le texte oriental et le texte occidental ; mais cette question peut difficilement être présentée au grand public.

Les meilleures pages du commentaire sont celles consacrées à la conversion de Saul, pp. 78-91 ; elles sont un modèle de critique pénétrante et saine (1).

II. III. On est quelque peu surpris en ouvrant le commentaire du P. Calmes : il n'y a point d'introduction, l'auteur, ne nous dit rien de l'authenticité de ces écrits, de l'époque et des circonstances de leur composition, le fil conducteur fait défaut et le lecteur est obligé de chercher péniblement et parfois vainement dans les notes la réponse à ces questions capitales. Je me hâte cependant de dire que pour l'Apocalypse l'auteur a jugé bon de donner dans la collection *Science et Religion* une partie de ce qu'on trouve ordinairement dans une introduction.

Ce n'est point au P. Calmes que je ferai le reproche d'être trop conservateur. Dans les épîtres catholiques il se montre souvent très avancé, dans l'Apocalypse il est radical. Il admet avec Gunkel l'influence de la mythologie de l'Orient, et avec Völter, Vischer et Weyland l'existence de sources écrites d'origine juive que l'écrivain sacré a légèrement retouchées pour les adapter à son point de vue. Plus d'un lecteur se demandera comment un livre composé d'une manière si artificielle peut être présenté par son auteur comme le récit de visions extatiques. Une telle prophétie n'est-elle pas une

(1) Quelques remarques : ch. VIII, v. 37 devait être mis entre parenthèses comme étant une interpolation ; ch. X, v. 10 il faut traduire : *on lui préparait* au lieu de *on lui présentait* ; ch. XVI, v. 33 l'auteur prouve très bien en note que ἀναστήσας doit se traduire par *produce fecit, il suscita*, ce qui ne l'empêche pas de traduire dans le texte : *en ressuscitant*.

Digitized by Google

pseudo-prophétie? Le R. P. ne s'est pas posé cette objection, à moins peut-être qu'il n'ait préféré ne pas y répondre. Quant à ses arguments, aux traces d'écrits antérieurs qu'il montre un peu partout, je suis ordinairement resté sceptique. Il n'y a qu'au difficile chapitre XII qu'il apporte, je ne dis pas des preuves convaincantes, mais des indices sérieux qui demandent examen.

Mais qui sait? un jour, peut-être, la preuve sera faite. En ce cas même, je crains que le commentaire ne soit à refaire sur bien des points importants; p. ex. la signification du livre aux sept sceaux, le rôle du septième sceau et de la septième trompette: « ils servent, dit-il, à faire nombre et à introduire une nouvelle série de symboles et de fléaux » (p. 155). En réalité, ils n'introduisent rien du tout. Dans les deux cas, c'est la bienheureuse éternité qui commence. Le long silence d'une demi-heure (VIII, 1) sert précisément à séparer le septième sceau de la vision suivante; et quand les vieillards nomment Dieu *celui qui est et qui était* (XI, 17) sans ajouter *et qui viendra* comme 1, 4, 8; IV, 8, c'est que le règne de Dieu est déjà venu. Au reste, je rends hommage au travail patient et consciencieux de l'auteur et dans le commentaire des épîtres canoniques, on trouvera de bonnes pages. D. DE BRUYNE.

PATRISTIQUE.

Otto STAEHLIN. **Clemens Alexandrinus. I. Bd. Protrepticus u. Paedagogus.** Leipzig, Hinrichs, 1905. In-8°, LXXXIII-352 p. Prix: 13,50 M.

Carl SCHMIDT. **Koptisch-Gnostische Schriften. I. Bd. Die Pistis Sophia — Die beiden Bücher des Jeû — Unbekannte altgnostisches Werk.** Leipzig, Hinrichs, 1905. In-8°, XXVII-400 p. Prix: 13,50 M.

E. KLOSTERMANN. **Eusebius Werke, III Bd. I H. Das Onomastikon** Leipzig, Hinrichs, 1904. In-8° XXXVI-270 p. Prix: M. 8.

H. GRESSMANN. **Eusebius Werke, III Bd. II H. Die Theophanie.** Leipzig, Hinrichs, 1904. In-8°, XXX-272 p. Prix: M. 9,50.

L'édition des *Griechischen christlichen Schriftsteller* des trois premiers siècles entreprise par l'académie royale de Prusse se poursuit régulièrement. Il serait banal d'en faire l'éloge. Disons en un mot que les introductions, l'apparat des notes critiques, les tables, l'impression elle-même, tout est de nature à satisfaire aux exigences les plus difficiles.

I. Il y a plus de dix ans que M. Otto Stählin étudie les œuvres

Digitized by Google

de S. Clément d'Alexandrie et prépare leur édition. Le premier volume vient de paraitre et les Stromata sont sous presse. Pour montrer la haute valeur de cette nouvelle édition, nous n'avons qu'à suivre l'auteur qui nous expose dans une magistrale introduction l'histoire du texte et les ressources dont il disposait pour sa reconstitution. Du codex Parisinus graecus 451 dépendent tous les exemplaires connus du Protrepticus et du Paedagogus. Il est le père de quatre manuscrits et le grand-père de huit autres. Aussi est-il l'objet d'un examen très minutieux. Les Stromata, les Excerpta ex Theodoto, les Eclogae propheticae ne se trouvent que dans le ms. Laur. V. 3 et dans une copie de celui-ci. Du « quis dives salvetur » on ne connaissait avant 1894 qu'un manuscrit conservé au Vatican ; depuis lors on a trouvé à l'Escurial le père du Vaticanus. Deux manuscrits enfin contiennnent les Adumbrationes. Stählin a fait encore de patientes et fructueuses recherches dans les manuscrits contenant des excerpta, dans les chaines bibliques, dans les florilèges, dans les écrits des Pères qui ont cité S. Clément. Passant ensuite aux éditions il détermine les manuscrits sur lesquels elles se basent et fait une charge à fond contre la dernière, celle de Dindorf.

On voit que la tradition manuscrite pour les œuvres du docteur Alexandrin est assez maigre et qu'il faut faire une large part à la critique conjecturale. Stählin a eu la bonne fortune de pouvoir consulter les notes de Th. Heyse et de E. Hiller qui avaient préparé une nouvelle édition et de jouir des conseils et de la coopération assidue de plusieurs savants de marque tels que E. Schwartz et M. von Wilamowitz-Moellendorff. L'édition actuelle, fruit de tous ces efforts combinés, est sans contredit ce qu'on peut trouver de plus parfait, jusqu'au jour où une découverte dans quelque bibliothèque de l'Orient fournira une base plus large et plus sûre.

J'ai peine à supposer un oubli chez un érudit de la taille de Stählin, mais je n'ai pas rencontré la mention d'un fragment du traité *de Paschate* retrouvé par von der Goltz dans un manuscrit du mont Athos. (*Texte und Unters.* XVII, 4, p. 48 s.).

II. L'écrit gnostique qu'on a appelé avec plus ou moins de raison Pistis Sophia se trouve dans le codex Askewianus (du nom de son premier propriétaire Askew) actuellement au British Museum. M. Schwartze en prépara l'editio princeps avec une traduction latine, et J. Petermann la publia en 1851. Un manuscrit en papyrus conservé à Oxford (Cod. Brucianus) contient deux écrits

Digitized by Google

fragmentaires d'origine ophitique qu'Amélineau édita pour la première fois en 1891 en y ajoutant une traduction française, que C. Schmidt édita avec plus de soin avec une traduction allemande en 1892 dans les *Texte und Untersuchungen* VIII, 1, 2. Pour la collection des Pères de l'Église Schmidt donne dans le présent volume une traduction allemande des mss. Askewianus et Brucianus ; un prochain volume contiendra trois écrits gnostiques inédits trouvés dans un manuscrit de Berlin.

L'introduction de Stählin ne traitait que de critique textuelle, celle de Schmidt fait aussi de la critique littéraire : des écrits en question il examine la méthode, l'époque, le lieu de composition, l'école gnostique dont ils sont sortis. Sur toutes ces questions il s'en tient à peu près aux solutions qu'il proposait en 1892.

III. M. Klostermann reprend dans son introduction ce qu'il a publié dans les *Texte und Untersuchungen*, *N. F.* VIII, 2 (1902).

Examinant d'abord l'œuvre d'Eusèbe en elle-même, il en recherche la date, le but, la disposition et les sources. Il y a quelque divergence entre Harnack et Klostermann : d'après le premier (*Chronologie*, II, p. 122), Paulin de Tyr, auquel l'Onomasticon était dédié, devint évêque d'Antioche en 328 et mourut six mois après ; le second est plus vague : « Paulin mourut avant 336 et l'Onomasticon fut composé vers 330. »

La transmission de l'œuvre d'Eusèbe laisse beaucoup à désirer. Tous les manuscrits connus dépendent du Vaticanus gr. 1456 (XII s.) qui n'est pas exempt de lacunes ni d'erreurs de copistes. La traduction latine que fit S. Jérôme vers 390 est parfois assez libre. On a enfin quelques citations surtout chez Procope de Gaza.

Les principes qu'a suivis Klostermann dans sa nouvelle édition sont assez discutables : quand la version de S. Jérôme s'accorde avec le manuscrit du Vatican, cette leçon est toujours conservée ; quand ils ne s'accordent point, une troisième variante est parfois adoptée. Mais quand on songe combien de fausses transcriptions ont pu se glisser dans ces longues listes de noms propres, on comprend que l'éditeur ait renoncé à rechercher en tout le texte d'Eusèbe et laisse le lecteur choisir entre les variantes.

IV. L'éditeur de la Théophanie dispose de quelques fragments grecs conservés dans les « chaînes » de Nicétas d'Héraclée ; d'une version syriaque éditée par S. Lee et de nombreuses citations dans d'autres écrits d'Eusèbe.

La comparaison des endroits parallèles amène Gresmann à placer

Digitized by Google

la Théophanie après la *Demonstratio* et la *Praeparatio evangelica* mais avant la *Laus Constantini*, c est-à-dire vers 333. Le manuscrit qui contient la version syriaque est de l'an 411 ; la version elle-même est encore plus ancienne et à ce titre très importante ; d'autre part elle est servilement litterale jusqu'à être parfois inintelligible. Gressmann ne s'est pas contenté de nous traduire ce texte syriaque, il traduit plutôt le texte grec que le syrien avait sous les yeux. C'est assez dire la grandeur du travail que l'éditeur s'est imposé et qu'en 1903 il avait déjà commencé dans le *Texte und Unters.* par ses *Studien zu Eusebs Theophanie* qui ne reçurent que des éloges.

Qu'il nous soit permis de regretter que l'Académie de Berlin impose la langue allemande pour la traduction des écrits dont l'original grec a disparu. Le latin ne se prête-t-il pas mieux à rendre mot à mot ces écrits et n'assurerait-il pas à la grande édition entreprise à Berlin une diffusion et une utilité plus universelles?

D. D. B.

BELLANGER. Le poème d'Orientius, édition critique avec un fac-similé, étude philologique et littéraire, traduction. Paris, Fontemoing, 1903. In-8°. IV-351 p. — Recherches sur S. Orens, évêque d'Auch (Extrait du précédent ouvrage, avec une planche en héliogravure), Auch, Cacharaux, 1903. In-8°, 22 p.

Dans cette étude littéraire, l'auteur veut remettre en honneur un poète chrétien de talent incontestable, malgré les défauts qu'il n'a pu éviter, en écrivain de la Gaule du Ve s. Tout ce qui concerne le texte, la grammaire, les rapprochements littéraires, etc., est très soigné: M. B. a travaillé *con amore* et rend sympathique l'œuvre dont il analyse si minutieusement toutes les beautés. — Il fallait aussi parler de la personne d Orientius : à vrai dire, l'identification avec s. Orens d'Auch ne me semble reposer sur aucun argument positif et précis : si l'auteur du poème a été célèbre — ce qui n'est pas prouvé, et le chapitre des traces de son influence n'est guère long — on peut admettre, faute de mieux, qu'il est le même que le s. évêque d'Auch ; c'est tout ce qu'on peut avancer. Telle est d'ailleurs, si je ne me trompe, la pensée de M. B. Mais, après avoir émis des doutes très raisonnables sur le peu de confiance qu'inspirent les trois vies de S. Orens — lequel n'est pas sûrement l'Orientius du poème, — il n'aurait pas dû consacrer un chapitre à tisser une concordance de ces trois légendes ; dans le livre cela peut encore paraître de la poésie au sujet d'un poète, mais le tiré à part revêt les apparences d'un essai historique.

L.

Digitized by Google

LITURGIE.

D. F. CABROL. **Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie** fasc. V : *Alexandrie-Ame*. Paris, Letouzey, 1904. In-4°.

S. Ambroise et le *rit ambrosien* ont les honneurs du fascicule. L'article sur la liturgie ambrosienne (Lejay) forme un traité complet : l'auteur tient, avec Mgr Duchesne, pour l'origine gallicane : la formule *Si quis Judæus est, procedat*, etc. est une *Missa catechumenorum* (voir l'article de M. Magistretti dans le présent numéro de la *Revue*). Dans *Alexandrie (élection du patriarche)* D. Cabrol donne un bon résumé et une solution, très sage dans sa réserve, de cette question obscure : le fameux passage de S. Jérôme et les textes qui l'appuient prouvent l'existence, au IVe siècle, d'une tradition concernant la nomination et peut-être la consécration des premiers évêques d'Alexandrie par un collège de prêtres : le silence d'Origène et de Clément ne permet pas d'affirmer qu'elle repose sur un fondement sérieux (1). A noter pour les questions de chant, l'article *Alleluia* du Dr Wagner et celui de M. Gatard *Ambrosien* (chant) illustré de nombreux exemples. L.

Abbé COURDAVAULT. **Petit traité du CURSUS. Extrait de la revue** du *Hiéron*, s. d. [1905] chez l'auteur, à Asnois (Nièvre) : gr. in-8°, 8 p. Prix : 1 fr. 05.

Notice très brève, mais claire, de ce que fut le *Cursus* pendant la décadence romaine et au moyen âge. On la lira avec intérêt parce qu'elle permet de goûter mieux la prose latine de nos auteurs chrétiens et de la liturgie, parfois peu correcte, mais bien cadencée; elle est surtout à recommander à ceux qui sont chargés ou se chargent de composer des prières en latin : ils y apprendront à éviter les périodes soi-disant classiques, qui abondent dans les nouveaux offices, ordinairement difficiles à comprendre et à réciter. L.

D. Hugues GAÏSSER, O. S. B. **Les « Heirmoi » de Pâques dans l'office grec. Étude rythmique et musicale.** Rome, Impr. de la Propagande, 1905. In-8°, XI-108 p.

Le nom de l'auteur n'est pas inconnu dans le monde des musicologues, et l'on sait avec quel succès il a étudié les problèmes de la musique ecclésiastique grecque et à quels résultats étonnants il est arrivé au Collège grec de St-Athanase à Rome. Grâce à une

1. Le texte grec des apophtegmes de Poemen (col. 1205) est très incorrectement imprimé : outre de nombreuses fautes d'accent, je relève τοὺ pour τὸν, ἤρζαντο pour ἤρξαντο, ἐπισχόπου pour ἐπισκόπου ; col. 1209 on trouve aussi τὴν pour τῆς.

Digitized by Google

étude des ouvrages techniques tant anciens que modernes, à l'examen comparatif des manuscrits, à une pratique de tous les jours contrôlée sur la tradition vivante des églises grecques, l'auteur est arrivé à établir des règles sûres pour la reconstitution des anciennes mélodies de l'Église grecque.

Le but du nouveau travail de notre confrère est de montrer, à l'aide des hymnes pascales attribuées au premier mode ecclésiastique grec, que ce mode a une tonalité dorienne et que le rythme de l'hymnographie grecque est strictement mesuré, qu'il est bâti, non seulement sur le nombre des syllabes et sur l'accent tonique, mais aussi sur la valeur, la durée musicale des syllabes. Après une courte instruction sur le rôle de l'*Heirmoi* dans l'hymnodie grecque, D. Gaisser reproduit en notation musicale les huit odes de Pâques, d'après trois codices de différentes époques, et donne pour la première trois versions conservées par la tradition orale et deux éditions récentes. Il expose ensuite la nature du rythme dans l'hymnographie grecque en général ; il étudie ensuite la structure rythmique de chacun des huit *Heirmoi* et en fixe le schema rythmique. L'étude de chaque ode est accompagnée de la liste des anomalies ou écarts rythmiques qui se rencontrent dans les diverses strophes composées sur le même modèle, anomalies et écarts que l'auteur essaie de rectifier à l'aide des manuscrits. Le travail se termine par un essai de restauration rythmico-musicale des huit odes. La compétence particulière de l'auteur dans une matière aussi délicate ne manquera pas de lui assurer les sympathies de tous ceux qui désirent voir opérer en Orient un retour sérieux aux véritables traditions de la musique liturgique ; le collège grec de Rome aura le mérite d'avoir été un des premiers foyers de cette restauration.

D. U. B.

THÉOLOGIE.

VACANT-MANGENOT. Dictionnaire de théologie catholique. Fasc. XV-XVII : *Canons des Apôtres-Cisterciens*. Paris, Letouzey, 1905. In-4°.

Plusieurs articles très intéressants dans ces trois livraisons. Pour les théologiens *sensu stricto*, un bon résumé des discussions sur le *Caractère sacramentel*, où M. Moureau ne se prononce ni sur l'essence intime ni sur le siège du caractère ; l'article *Charité* (Dublanchy) trop exclusivement spéculatif, où est longuement réfutée la théorie de Bolgeni sur le motif immédiat de l'acte de charité : un peu oiseuse la discussion sur le nombre d'actes de charité et sur le moment précis où il faut les faire ; puisque M. Chollet admet le rôle

Digitized by Google

de l'activité volontaire dans la *Certitude* (col. 2163-2164) et cite même à l'appui Maine de Biran, il aurait dû parler aussi de M. Maurice Blondel, le philosophe de l'action, et du mouvement apologétique des dernières années, où la question de la certitude a joué un si grand rôle ; *Circuminsessio* du même auteur, clair et juste ; enfin un bel art. sur la *Chasteté* (Dublanchy). Pour les études patristiques et historiques : *Canons des apôtres* par M. Nau, exact et concis ; *Célibat* par M. Vacandard, très documenté : on eût aimé à y voir quelques considérations d'ordre plus spéculatif sur la portée morale de la discipline occidentale ; une remarque analogue à faire pour l'étude du même auteur sur le *Carême*. Très soigné et remarquable l'article sur *S. Césaire d'Arles*, dû à M. Lejay ; à noter particulièrement l'exposé très complet de la doctrine avec son caractère pratique d'édification morale. A son bon article sur le *Catéchuménat*, M. Bareille aurait pu ajouter quelques détails sur le rétablissement de ce point de la discipline dans les pays de mission ; *Ciel* de M. Bernard est un bon exposé de l'idée de la récompense éternelle aux différentes époques de la Révélation : les développements sur les théories du *ciel empyrée* sont bien longs ! Pour la théologie pastorale et le droit canon, l'art. *Casuel* par M. Ortolan ; *Catéchisme* par M. Mangenot, un peu trop tissu d'indications bibliographiques : beaucoup de catéchismes cités ne suffisent pas à donner une juste idée du développement, du progrès qu'ils manifestent ; un très bon article sur les *Cérémonies* (Compaing) et sur le *Chrême* (Bernard). *Circoncision* (Ermoni), très prudent pour les origines et le sens primitif du rite : pour l'efficacité, il aurait fallu relever la difficulté que crée la rémission du péché originel par la circoncision ne s'appliquant qu'aux hommes et aux seuls juifs, et la singulière théorie du *remedium naturae* à appliquer aux enfants de l'autre sexe ainsi qu'aux gentils ; M. Constantin a bien marqué l'opportunité et la faiblesse théologique de l'œuvre de *Chateaubriand* : j'aurais parlé davantage des effets funestes de son sentimentalisme.

On reprochera au Dictionnaire de marquer parfois de proportion dans la longueur de ses articles : ainsi, pour nous borner aux présents fascicules, les *Chartreux* (Dom Autore) occupent 43 colonnes : n'est-ce pas beaucoup pour l'importance théologique de cet Ordre, tandis que les *Cisterciens* (Dom Besse) se contentent de 15 ? Ce dernier art. est même par endroits trop concis. « Les Cisterciens honorés... d'un culte liturgique sont fort nombreux » (col. 2538) : quelques noms méritaient d'être cités ; on ne nous parle non plus pas des Cisterciennes, qui ont pourtant leur importance. Les art. de géogra-

Digitized by Google

phie ou d'histoire locale sont aussi parfois trop étendus ; si l'église serbe de Hongrie (*Carlowitz*, par M. Bois) se borne à 20 col., *Chypre* (P. Palmieri) en a 45 (quelques bons renseignements sur le monachisme) alors que p. ex., *Cappadoce*, *Césarée (de Palestine)* n'ont rien, et que la *Chine* n'est représentée que par l'art., très intéressant quoique un peu trop détaillé, du P. Brucker sur la douloureuse affaire des *rites Chinois*. Demanderaient une notice ou au moins un renvoi : *Carbonarisme*, *Cathédrale* (et *Cathedraticum*), *Catholiques* (vieux), *Césarisme*, *Chant*, *Chanoines*, *S. Chrodegang*, *Chapitre*, *S. Chrysostome*, *S. Chrysologue*, *Chœur*, *Cimetière*. D. B. L.

Abbé DE BROGLIE. **Les Fondements intellectuels de la Foi chrétienne**, avec préface et notes par le chanoine Augustin Largent. Paris. Bloud, 1905. In-12, 232 p.

M. Largent continue la publication si utile des cours ou conférences apologétiques de l'abbé de Broglie (1). Nous trouvons dans le présent volume une application de cette méthode apologétique. Jugeant, et à bon droit, que le procédé des manuels d'apologétique est long et requiert des connaissances que ne possèdent pas la plupart des hommes, l'abbé de Broglie aborde de suite le fait manifeste de l'Église qu'il montre infiniment élevée au-dessus de toutes les religions, divine. « Il faut prouver à la lumière des faits, — non que le christianisme est comparativement meilleur que les autres cultes, mais qu'il est au-dessus de toute comparaison (2) » : c'est ce qu'il appelle la *transcendance* du christianisme. Il fait ensuite retour à l'histoire pour confirmer sa conclusion. L'abbé de Broglie a développé souvent cette thèse fondamentale: dans les huit conférences publiées aujourd'hui par M. L., il s'attache principalement à la redoutable question de la destinée humaine et fait voir la transcendance de la réponse donnée par la religion chrétienne ; ayant conclu de là à sa divinité, il passe à l'examen des preuves historiques, puis des preuves internes qui affirment la transcendance de sa *doctrine*. Tout cela est traité avec l'élévation de vues, la logique serrée et impitoyable, fondée sur un bon sens droit et vigoureux, qui caractérisent l'œuvre de l'abbé de Broglie. Esprit original et personnel, il sait donner à tous les arguments une forme moderne,

1. Ont paru à la même librairie : *Les relations entre la foi et la raison* (3e éd. 1904) ; *Les conditions modernes de l'accord entre la foi et la raison*. (2de éd., 1903) : vol. 188-189 et 242-243 de la coll. *Science et Religion*.

2. *L'apologétique de l'abbé de Broglie*, Préface de *Religion et critique*, œuvre posthume, recueillie par C. Piat Lecoffre, 2de éd., 1897, p. XIV.

Digitized by Google

vivante, saisissante, jamais rien de banal ; jamais non plus de verbiage : chaque phrase est une idée, et elles se pressent au point de nécessiter parfois une lecture très attentive. Que de belles pensées p. ex. sur la nécessité d'une foi raisonnée (p. 15 sq), sur la légitimité de la foi des humbles et des hommes moins instruits (p. 36 sq) ; que de perspicacité dans les considérations sur la vie future (p. 47), sur les déformations de l'idée de Dieu (p. 160) et quelle virilité calme dans la conclusion brève et forte que je voudrais citer (p. 231 sq) !

Sans doute, le point aigu des controverses apologétiques actuelles, à savoir, l'idée même de dogme, la légitimité d'une autorité extérieure imposant la vérité à l'intelligence, n'est pas touché : la difficulté ne s'était pas encore répandue il y a dix ans ; il se fait par là que certains esprits ne seront pas convaincus par ce livre : mais celui-ci n'en perd rien de sa valeur, de sa beauté ni de sa solidité. Nous en recommandons vivement la lecture surtout aux théologiens, qui y trouveront sur des questions très connues des aperçus nouveaux et féconds, et aux jeunes gens et hommes d'action, qui y puiseront une estime, un enthousiasme plus grands pour le trésor inestimable de la foi catholique qu'ils veulent garder en eux et répandre autour d'eux.

D. BÈDE LEBBE.

Dr Joannes UDE. **Doctrina Capreoli de influxu Dei in actus voluntatis humanae.** Graecii, sumptibus « Styriae », 1905. In-8°, IX-348 p.

Un nouveau livre sur le thomisme et le molinisme, la prédétermination physique et le concours simultané, a-t-il encore aujourd'hui une raison d'être ? Tous les arguments pour et contre n'ont-ils pas été épuisés ?

La question cependant est de celles qui solliciteront en tout temps l'attention du philosophe et du théologien ; si donc on la présente sous un nouveau jour, elle ne manquera jamais d'exciter l'intérêt.

Il y a, d'ailleurs, un champ de recherches dans lequel les investigations sont aujourd'hui particulièrement opportunes, c'est l'examen des doctrines enseignées par les théologiens de l'école thomiste avant les controverses du XVIe siècle. Aussi est-ce principalement une enquête de ce genre qu'institue notre auteur.

Il se demande si Capreolus, le *princeps thomistarum*, est favorable aux décrets prédéterminants, à la prémotion physique. Question importante, car si Capreolus au commencement du XIVe siècle enseigne le thomisme comme plus tard Bannez l'enseignera, c'est bien une preuve que le « thomisme » n'est pas né à l'occasion des

Digitized by Google

controverses avec Molina, mais qu'il porte son nom à titre légitime.

Pour traiter plus clairement son sujet, l'auteur nous donne dans la 1re partie de son livre un aperçu des doctrines thomistes et molinistes. Il expose les avantages et les inconvénients des unes et des autres : nous aurions ici plusieurs observations à présenter si l'auteur, prévenant les critiques, ne se ralliait dans la seconde partie de son travail à la solution que nous préférons avec lui.

En effet, soumettant la doctrine de Capreolus à un examen méthodique, approfondi, il voit de plus en plus se révéler la pensée du « prince des thomistes », et, convaincu par l'évidence, conclut : « Capreoli doctrina genuina est cum doctrina modernorum Thomistarum, qui igitur injuria contra aperta argumenta historica Bannesiani nuncupantur quasi eorum doctrina a Bannesio prima vice ficta et introducta fuisset » (p. 289).

Ce livre est donc un récit de conversion intellectuelle et, sous ce rapport, il est particulièrement intéressant : « In prima parte nostri opusculi nos adhuc pugnamus ex parte molinistarum, adhuc praeformati ut ita dicamus doctrinae scolae. Voluimus autem et sperabamus nos inventuros esse in Capreolo nostram sententiam scilicet molinisticam, sed contrarium accidit : Capreolus enim molinistam convicit, eumque qui molinista praeformatus erat, sed sine praejudicio quaestionem solvendam agressus est, in castra Thomistarum pertraxit » (p. 298).

Il est à souhaiter que l'exemple du Dr Ude soit saisi : si théologiens et philosophes voulaient étudier sans préjugé d'école les controverses concernant la science divine et la motion de la volonté libre, on pourrait espérer en ce point un progrès dans la science catholique.

D. RAPHAEL PROOST.

Franc. Ter Haar, C. SS. R. Ven. Innocentii PP. XI de Probabilismo Decreti Historia et Vindiciæ, una cum responsione ad præcipuas recentium acatholicorum accusationes adversus Ecclesiæ Catholicæ doctrinam moralem. Tournai et Paris, Casterman, 1904. In-8°, VIII-165 p.

Après avoir, avec autant d'érudition que de conviction, présenté la défense de l'Équiprobabilisme, l'Auteur fait l'historique du minusprobabilisme avant le célèbre décret qui, sans toucher à l'équiprobabilisme, condamne le minusprobabilisme. Il est très intéressant de lire quel rôle joua dans le débat Thyrse Gonzalez et quelles furent les intrigues qui entourèrent la publication de son livre. Il s'en suivit que l'équiprobabilisme gagna des adeptes ;

Digitized by Google

mais, malgré les efforts du général de la Compagnie, secondé d'ailleurs par le Saint-Siège lui-même, les Jésuites probabilistes ne rendirent pas les armes. Saint Alphonse continua la lutte en faveur de l'équiprobabilisme; car, comme l'auteur le démontre, S. Alphonse, qui fut probabiliste pur dans ses premiers écrits anonymes, évolua publiquement à tel point qu'il revendique l'équiprobabilisme comme son système, qu'il légua d'ailleurs à sa Congrégation. Cependant l'auteur, après avoir exposé la portée du décret d'Innocent XI, brise une lance contre le P. Arendt, S. J. qu'il accuse de fausser le sens du décret ; il répond à ceux qui prétendent que l'Église patronne et fait sien le système minusprobabiliste et conclut que le progrès de la théologie morale conduira au triomphe de l'équiprobabilisme.

L'ouvrage est écrit d'une manière attachante et jette une vive lumière sur toute cette controverse. CHR.

H. BRÉMOND. **Newman. Le développement du dogme chrétien.** Paris, Bloud, 1905. In-12, XV-275 p. Prix : 3 fr. 50.

Est-ce pure coïncidence ou dessein arrêté? Je ne sais, mais il est à tout le moins curieux de noter que les deux auteurs : Bonald et Newman, qui ouvrent la série *moderne* de la collection de la *Pensée chrétienne*, forment un des plus frappants contrastes. On verra plus bas ce que contient le *Bonald* de Bourget et de Salomon; en publiant son *Newman*, M. l'abbé Brémond s'est proposé de mettre à nu la pensée, l'âme du chef des *Tractariens*. L'auteur si goûté de l'*Inquiétude religieuse* et des *Ames religieuses* était tout désigné pour entreprendre ce travail; plusieurs études déjà publiées par lui au sujet du *Mouvement d'Oxford* l'avaient préparé à cette tâche. — Ce nouvel ouvrage de M. B. ne fait que précéder une série d'autres volumes qui familiariseront le lecteur avec le grand converti. Dans celui-ci, se trouvent réunis « les deux textes newmaniens qui se rapportent au sujet du développement des dogmes : le discours de 1843 et l'Essai de 1845. » Dans le premier « il montrera l'intime connexion entre la vie chrétienne et le dogme, et comment celui-ci n'est que l'*explication* de celle-là. » Dans son grand ouvrage de 1845, Newman « étudiera le mécanisme du développement et les moyens d'en régler et d'en contrôler l'exercice. » — « Livre extraordinaire pouvait écrire plus tard M. P. Thureau-Dangin qui se trouvait apporter à l'Église catholique, en dehors de laquelle il avait été écrit, un système nouveau d'apologétique, le plus efficace qu'elle pût opposer aux attaques modernes. » — On sait que la théologie catholique a

Digitized by Google

accepté, après quelques hésitations, la doctrine de Newman.

M. l'abbé B. fait précéder le texte d'une courte introduction, trop courte à notre avis. Puisque l'auteur veut nous faire connaître « l'esprit et l'âme » de Newman, n'eût-il pas été intéressant et utile, de montrer dans quelles circonstances et dans quel état d'âme surtout, cet *Essai* fut composé? Peut-être l'auteur a-t-il voulu nous renvoyer à l'un des chapitres de son ouvrage l'*Inquiétude religieuse?* — L'auteur fait précéder le discours de 1843 et l'*Essai* de 1845 d'un avant-propos très heureux, il y joint même une table analytique pour le premier; pour le second, une table des matières fort détaillée.

Un mot encore. M. B. avait devant lui les deux éditions de l'*Essai*, la première de 1845, la seconde de 1878, il a choisi de préférence cette dernière, fort différente de la première. Si, en effet, celle de 1878 a beaucoup gagné aux retouches, aux additions et à la refonte complète de l'Oratorien, la première, celle de 1845 sortie de la plume du Clergyman, aurait eu, elle aussi, son intérêt, peut-être même plus grand?

Nous formons le vœu de voir paraitre au plus tôt les volumes suivants, qui nous feront mieux connaitre encore la pensée et l'âme de Newman. D. N. N.

E. JANVIER. La Liberté. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris. Carême 1904. Lethielleux, Paris. In-8°, 410 p.

Monsieur l'abbé E. Janvier occupe depuis trois ans la chaire de Notre-Dame. C'est pour pouvoir accomplir son œuvre de prédication qu'il a dû se dépouiller « des blanches livrées de S. Dominique » (p. 8). Mais il reste un Frère-Prêcheur sous l'habit séculier, et continue avec autant d'honneur que de fidélité les traditions de son ordre devant l'élite de la société catholique française.

En 1903, il avait pris pour sujet de Carême, la *Béatitude* ou fin dernière : son existence, son objet, la possibilité pour l'homme de la conquérir et de la posséder. En 1904, il traite de la *Liberté*. Entre les deux sujets, la connexion est visible, « la liberté n'étant autre chose que la faculté de choisir les moyens qui mènent à la félicité » (p. 5). — Nous reproduisons le programme de la prédication :

1. *Les luttes de la religion en faveur du dogme de la Liberté.* L'Église a toujours défendu la cause du libre arbitre, soit contre l'hérésie, soit contre la fausse sagesse. Elle s'est opposée à la doctrine et à l'institution de l'esclavage. — 2. *Les arguments de la*

Digitized by Google

raison en faveur de la Liberté. — 3. *Dépendances de la volonte conciliables avec la Liberté.* Cette dépendance existe : vis-à-vis de l'intelligence, vis-à-vis du corps, et vis-à-vis de Dieu. — 4. *Le domaine de la Liberté :* sur la volonté elle-même, sur l'intelligence, sur les actes extérieurs. — 5. *La règle morale de la Liberté.* Cette règle est d'un ordre supérieur aux lois physiques Subjectivement, elle n'est ni la sensibilité, ni le sentiment, ni le « sens moral », mais la raison humaine. Objectivement, elle n'est ni l'opinion, ni la loi humaine, ni la volonté de Dieu, mais la loi éternelle et la raison divine, mesure essentielle de tout l'ordre des créatures. — 6. *La couronne de la Liberté.* L'acte libre nous rend bons ou mauvais. La responsabilité. Le mérite et le démérite. La récompense et le châtiment.

La seconde partie du volume, de développement un peu moindre, contient les cinq instructions de la retraite pascale et l'allocution pour la communion générale des hommes, le dimanche de Pâques : 1. *Rôle de la conscience dans le gouvernement de la Liberté.* — 2. *Devoir pour la Liberté d'éclairer la conscience :* connaissance de nos devoirs. — 3. *Nécessité pour la Liberté de suivre la conscience.* — 4. *Les qualités de la bonne conscience :* justesse et certitude. — 5. *L'acte le plus sublime de la Liberté : Passion de Notre-Seigneur.* — 6. *Le Pain de la Liberté.* — Des appendices viennent enfin enrichir le livre de tout ce que le prédicateur avait dû sous-entendre dans la chaire. Renseigné sur les ouvrages consultés, mis en présence de textes et de notes justificatives, le lecteur peut contrôler certaines affirmations du discours, prendre une connaissance précise des objections ou des erreurs combattues, et mieux comprendre la portée et la loyauté des réponses. — Une table des matières très détaillée nous donne le plan et le sommaire de chaque conférence. D'un regard rapide, on saisit la suite des idées, et, sans longue recherche, on retrouve, au besoin, le passage qui correspond à une difficulté ou à une préoccupation personnelles.

A considérer dans son ensemble l'œuvre de M. Janvier, l'on y reconnaît, en leur forte simplicité et leur rigoureuse logique, les enseignements traditionnels de l'Église. S'ajoutant à l'œuvre de l'année précédente, elle achève d'établir la base de l'éthique chrétienne. Nous pensons que, de toutes les thèses émises, il n'en est aucune qui puisse se modifier au contact des systèmes philosophiques du jour ou du lendemain. — Lorsque le sujet conduit l'auteur plus avant dans la difficulté théologique, il se montre fidèle à la doctrine de saint Thomas et de son école. On en trouvera la preuve dans sa

Digitized by Google

troisième conférence. Nul théologien ne se flatte assurément d'avoir résolu, d'une façon satisfaisante pour l'esprit, ce problème transcendant où il voit coopérer dans une même action la cause première et la cause seconde, l'infini et la créature, la toute-puissance de Dieu et la liberté humaine. Mais, encore faut-il être « raisonnable » jusque dans les tâtonnements de la raison. Si l'on ne sait pas tout, l'on est assuré du moins de certains principes. La première loi de l'esprit est de ne pas les abandonner. La deuxième est d'en accepter les conséquences certaines. L'école de Saint-Thomas n'a jamais procédé autrement.

Un lien étroit rattache les instructions de la retraite pascale aux conférences du carême, et l'on ne saurait trop féliciter le sermonnaire de l'homogénéité de sa prédication. D'ailleurs, le caractère des entretiens se modifie à mesure qu'approche l'échéance de la Pâque où ceux qui ont médité la morale chrétienne vont la faire solennellement passer dans leur vie. Les conférences étaient d'un savant, d'un psychologue, d'un moraliste, d'un philosophe, d'un théologien, mettant à la portée d'un large auditoire la matière d'un enseignement professoral. Les instructions sont d'un prêtre qui éclaire et purifie des consciences dociles, qui prend en main la direction d'une légion d'âmes et les conduit au Christ. La morale chrétienne n'est pas une construction factice et vaine, un système ingénieux mais inefficace, une théorie d'idéologue: c'est une méthode pratique qui prend impérieusement la volonté, après avoir instruit l'intelligence. L'entretien du Vendredi-Saint est très formellement le couronnement de toute l'œuvre. Aux jours du Carême, on nous démontrait, on nous expliquait la liberté humaine. Ici, on nous la montre, on nous la fait toucher du doigt dans sa réalité la plus sublime : *Ecce Homo !* Voici l'Homme, c.-à-d. l'Homme libre : le Christ dans sa Passion. Libre, J.-C. l'a été *avant* sa Passion : c.-à-d. libre de s'y soustraire. Il l'a *prévue*, *prédite* avec netteté et détail ; il l'a acceptée, il l'a désirée ; il l'a souverainement différée, tant que « son heure n'était pas venue », il l'a souverainement inaugurée, « *surgite, eamus !* » Libre, J.-C. l'a été *dans* le cours de sa Passion même : son agonie, il l'a consentie ; son arrestation, il l'a facilitée ; les faux témoins, il ne les a pas confondus ; sa cause, il n'a pas daigné la plaider ; sa Divinité et sa Royauté, il les a affirmées avec solennité, rendant ainsi inutiles les efforts du gouverneur pour le sauver ; tout le long de sa voie douloureuse, il est demeuré le maître absolu de toutes les causes qui le faisaient souffrir et mourir. « *Oblatus est quia Ipse voluit.* » (Instr. du Vendredi-Saint.)

Digitized by Google

Recommandons au lecteur certaines pages. Pour la pénétration de l'analyse psychologique : p. 65, 67, « j'ai conscience que je suis libre » ; p. 98, 103 ; 146, 147, la volonté peut dominer la passion, consentir à la souffrance, se refuser à la volupté. Pour la sainte indignation du moraliste et les reproches désolés du patriote : p. 250, l'honnêteté de la vie conjugale ; p. 298, 299, le mépris de la vérité conduit à toutes les ruines. Pour la richesse et l'animation du tableau, l'abondance des traits et la précision de l'observation : p. 137, 138, la volonté meut le corps à son gré. Pour l'âpreté du sarcasme : p. 171, 172, la morale est-elle soumise aux palinodies de l'opinion ? Pour la protestation éloquente d'une conscience blessée et attristée : p. 173, 174, les lois humaines, lorsqu'elles méconnaissent la loi de Dieu ne sont que des iniquités promulguées. Pour l'émotion attendrie, la charité communicative et le pathétique : l'instruction du Vendredi-Saint. Là, le prêtre « s'attache tendrement (aux pas de)... Jésus, dans les sentiers de Gethsémani. » (p. 321).

Nous tenons à rapprocher deux passages du livre, pour faire apprécier comment M. Janvier, vraiment animé de la pensée catholique, sait accorder la modération dans ses jugements avec la sévérité dans ses reproches. L'Église tolère et respecte, quoique non sans tristesse, l'erreur sincère (p. 166) (1) ; elle confie à la miséricorde de Dieu les âmes de bonne foi qui demeurent en dehors d'elle (p. 166, 300). Mais quiconque s'est sciemment détourné de la lumière ou a délibérément négligé de s'éclairer, est coupable de ses erreurs et a perdu pour toujours l'excuse de la bonne foi (p. 300, 304).

Un mot enfin sur la mise en œuvre de cette forte et vaste doctrine. Le plan de chaque conférence est nettement tracé. Les divisions principales sont apparentes. Les divisions secondaires et les définitions se fondent dans le texte. — La forme est tout au service de la pensée. L'énergie de la conviction imprime au style ses deux qualités maîtresses, la précision et la vigueur. Parfois la phrase s'élargit, les images coulent avec abondance, le mouvement devient éloquent. De la pure parure oratoire, peu de souci. Dans le langage, quelques traductions littérales du cru réalisme de la Bible (2), mais aucune expression qui ne soit pleinement bienséante à la dignité de la chaire (3), ce qu'il importe de remarquer

1. « ...L'Âme de l'Église est immense, au point de contenir tous les esprits loyaux. »

2. Il ne faut pas oublier que les conférences de N.-D. de P. s'adressent à un public déterminé.

3. « ...des mots plus libres... *n'entrent pas dans ma manière.* » (p. 303).

Digitized by Google

à l'éloge du prédicateur. D'ailleurs dans le ton, peu de variété et jamais d'abandon : d'où une impression de labeur et de tension continue de la volonté. S'étant emparé de son auditoire, M. Janvier ne veut pas lâcher prise. Nous souhaitons que cet auditoire, qui est très « pensant », n'ait jamais, entre deux efforts de logique, demandé la permission de reprendre haleine.

D. M. FESTUGIÈRE.

P. ODILO ROTTMANNER O. S. B., Dr Theol. — **Predigten und Ansprachen.** Vol. I. Édit. 2a. München, J. J. Lentnerische Buchhandlung, 1904. In-8°, VIII-362 p.

Iam quo tempore hoc opus primum est editum cleri populique animos ad præclaras ejusdem virtutes et bona advertimus (1).

Nec defuerunt viri doctissimi peritissimique sacræ eloquentiæ, qui de auctoris scientia eximiaque solertia quam benevolentissime existimarint.

Hanc novam eodem cum studio et fervore eo libentius commendamus editionem, quo accuratius est emendata et novis præterea SS. Patrum dictis aucta et sententiis. D. TH. E.

JURISPRUDENCE.

S. MANY, **Praelectiones de Sacra Ordinatione.** Paris, Letouzey et Ané, 1905. In-8°, VIII-667 p. Prix : 10 fr.

Le traité *de Sacra Ordinatione* est le troisième volume des *Praelectiones juris canonici* professées par M. Many au grand Séminaire de St. Sulpice et à l'Institut catholique de Paris. Ce qui distingue les travaux de M. M. de ceux de ses devanciers, — et cette différence nous la constatons avec plaisir encore dans ce volume, — c'est qu'il sait faire une part, assez large même, aux sciences théologiques, historiques, liturgiques, qui ont des points de contact avec le droit canonique. C'est là un avantage inappréciable qui permet de se rendre compte, dans les grandes lignes du moins, de l'évolution de la discipline ecclésiastique ; c'est une nouvelle méthode dans l'enseignement du droit canonique et puisse-t-elle être suivie un peu plus universellement. Sans doute et tout spécialement en traitant du sacrement de l'ordre, on ne peut s'attendre à ce que l'auteur épuise tous les problèmes historiques et liturgiques qu'il soulève ; mais du moins, il indique généralement une solution que l'on ne se fera pas difficulté d'admettre ; c'est p. ex. le cas pour le chapitre si intéressant de « iteratis ordinationibus ».

1. Vid. *Revue Bénédictine*, X, p. 573-575.

Digitized by Google

La marche du traité est la même que celle qui est suivie par les canonistes en cette matière ; nous n'entrerons donc pas dans les détails. Nous nous permettrons toutefois de signaler l'un ou l'autre point, de critiquer telle ou telle solution adoptée par le savant Professeur. Nous sommes parfaitement d'accord avec lui quand il dit préférer l'opinion de Mabillon, etc. dans la controverse sur les relations entre l'épiscopat et le presbytérat. Les théologiens et canonistes anciens n'ont pas toujours tenu assez compte de l'argument historique. Au sujet des ordres conférés par un Abbé régulier à un religieux non soumis à sa juridiction (p. 139) nous ne partageons pas l'avis de M. M. ; les raisons que les défenseurs de son opinion apportent ne nous paraissent pas convaincantes et les réponses *in contrarium*, c.-à-d. *in causa Oliv. Collen.* ne contredisent pas les déclarations antérieures, mais regardent seulement des cas particuliers. Quant à l'argument tiré du décret d'Alex. VII, il nous semble exagéré dans l'interprétation du terme *valere*. — Nous eussions désiré, p. 198, quelques mots sur le martyre ou baptême de sang regardé comme insuffisant pour la réception des ordres, dans la primitive Église. — M. M. explique avec beaucoup de clarté les titres d'ordination ; il y a cependant une obscurité que nous voulons lui signaler : le *titulus professionis* n'est pas la même chose que le *titulus paupertatis* et celui-ci, en strict droit, ne regarde que les ordres mendiants ; les ordres monastiques au contraire conservent le titre primitif soit de « *servitii ecclesiae* » soit de « *professionis* » (p. 335) ; nous regrettons que peu de canonistes insistent sur cette distinction et étendent à tous une disposition particulière. — Nous aurions aussi à faire quelques réserves, p. 376-388, sur l'exposé historique *de episcopo proprio quoad ordinationem regularium ;* mais pour le moment nous n'insistons pas, dans l'espoir d'y revenir bientôt dans les pages de la Revue. Nous regrettons dans ce chapitre, fort bien réussi du reste, une petite lacune que nous signalons à l'auteur : le *titulus patrimonii* peut-il encore être admis pour l'ordination du profès durant le triennat des vœux simples depuis la décret *Auctis admodum?* — N'y aurait-il pas aussi lieu de distinguer (p. 426) dans la question de la publication des bans entre les congrégations exemptes et non exemptes? Nous recommandons aux lecteurs la seconde partie de l'ouvrage : *de ritibus ordinationis*, question traitée au point de vue canonique et historique avec la compétence et la modération propres à l'auteur ; rares sont les manuels où la liturgie a une place aussi prépondérante.

Les quelques critiques que nous avons relevées au cours de l'étude

Digitized by Google

de cet excellent ouvrage regardent plutôt des questions de détail et pour la plupart controversées. Le *De Sacra Ordinatione* de M. M. ne le cède en rien à ses devanciers pour ce qui concerne la clarté, la précision, la méthode et la largeur de vue avec lesquelles les questions sont traitées ; nous souhaitons que le savant profeseur continue ses travaux de cette manière ; le succès lui est assuré.

D. PIERRE BASTIEN

Mgr Albert BATTANDIER. Guide canonique pour les constitutions des instituts à vœux simples. 3e édit., Paris, Lecoffre, 1905. In-8°, 408 p.

Mgr. Battandier nous donne la 3e édition d'un excellent ouvrage : *Guide canonique*, etc. La matière a subi en certains endroits d'importantes modifications, afin de la mettre au courant des *Normae*. C'est du reste le même ordre qu'a suivi le savant canoniste. Nous eussions désiré quelques explications supplémentaires, notamment sur les confesseurs des religieuses et sur les aliénations. Mais nous n'insistons pas : Mgr Battandier a voulu avant tout mettre aux mains des congrégations religieuses un guide pour la rédaction de leurs Constitutions. Il a réussi et nous l'en félicitons. Nous souhaitons à cette édition le même succès qu'aux précédentes. D. P. B.

Joseph HITIER, professeur adjoint à la Faculté de droit de l'université de Grenoble. La Doctrine de l'absolutisme. Paris, Rousseau. 1903. In-12, 228 p.

La doctrine catholique sur la souveraineté avait plus d'une fois été exposée, la doctrine adverse plus rarement, et, si l'ouvrage de M. Joseph Hitier ne comble pas une lacune, il est au moins un complément remarquable de ce qui a été publié sur ce sujet.

Il fallait montrer la genèse, le triomphe, les conséquences pratiques des idées absolutistes. M. Hitier n'y a pas manqué, et c'est à bon droit qu'il appelle étude d'histoire du droit public son beau travail, documenté comme une œuvre d'histoire et basé sur les recherches les plus solides de jurisprudence. La thèse orthodoxe est rappelée, avec un peu d'imprécision pourtant ; il semble que l'auteur n'ait pas vu avec assez de pénétration ni marqué avec assez d'ampleur combien elle accorde au droit populaire, jusqu'à la révolte inclusivement *positis ponendis* bien entendu, et que les limites posées par elle au droit de résistance aient donné à M. Hitier l'impression d'une négation indirecte et détournée de ce droit. Il aurait de même pu mieux noter que les revendications pontificales des Grégoire VII et des Boniface VIII au moyen âge étaient en somme, quoi qu'en dissent rois et

Digitized by Google

empereurs, qui dans leur for intime ne l'ignoraient pas, la seule garantie efficace de la liberté des peuples contre les abus de l'absolutisme en formation. Mais il retrouve toute sa supériorité quand il explique l'origine, les progrès, le succès définitif des théories absolutistes; la faveur qui les accueillit dans le monde de la cour, des légistes, des prélats courtisans, leur infiltration dans le droit canonique, les écrits de certains théologiens, chez une fraction des réformés, — et en même temps la survivance du vieux et pur courant national et chrétien.

Ce n'est pas avec des phrases quelconques, mais avec des textes et des faits que l'éminent professeur a édifié son argumentation ; elle se développe avec aisance, au milieu de citations et de raisonnements très heureusement présentés, et conduit de la thèse juridique à l'application pratique des idées césariennes. Celle-ci se résume dans une formule aussi courte qu'exacte : négation de tout droit qui n'est pas celui du souverain, ou, si l'on veut, absorption, dans les privilèges adjugés au prince, des droits de la nation, prise dans son ensemble ou dans chacun des individus qui la composent. Ces droits, M. Hitier les passe en revue ; lisez bien, et vous verrez ce qu'ils devinrent, ou plutôt, ce qu'ils ne devinrent pas, — car ils furent annihilés, — sous le monarque en qui M. Hitier voit avec raison la personnification des théories absolutistes, à leur surprême épanouissement. Vous avez nommé Louis XIV ; il est en effet l'incarnation du régime, et l'on regrette de voir le glorieux nom de Bossuet accolé au sien comme celui du grand théoricien de l'absolutisme. On peut et on doit le déplorer : c'est pourtant la stricte vérité et une fois de plus la preuve qu'absolutisme et gallicanisme se tiennent. Colbert achève le triumvirat, autour duquel se groupent des personnalités plus obscures. Sous Louis XIV, s'acheva la confiscation de ce qui restait en France de libertés civiles, politiques et religieuses, les lois fondamentales n'inquiétèrent pas la conscience du prince, et la propriété privée souffrit elle-même de si formidables atteintes qu'on ne voit pas ce qui différencie sur ce point les conceptions du roi ou de son ministre de celles de tels ou tels de nos socialistes et collectivistes contemporains ; on constate, au contraire, de frappantes ressemblances, M. Hitier les a consignées dans un admirable chapitre, qu'il faut lire à l'heure actuelle.

Aussi bien, c'est ce magistral ouvrage en son entier qu'il faut lire, jusqu'à cette conclusion dans laquelle l'auteur nous fait, à l'aide d'une saisissante comparaison empruntée à Albert Sorel, assister à l'effondrement d'un régime que sa propre constitution condamnait fatalement, soyons plus exact, providentiellement, à s'écrouler un jour :

Digitized by Google

« L'édifice de l'État (dans la monarchie absolue) est d'une hardiesse et d'une splendeur incomparable, mais il ressemble à une cathédrale gothique, où l'on aurait poussé jusqu'au paradoxe la hauteur du vaisseau et l'ouverture des ogives, amincissant les parois à mesure qu'on les élève davantage. Cela fait pour dégager le monument et lui donner plus d'air, on abat d'un coup les aides et les contreforts qui soutenaient les flancs, on le voit alors chanceler sur ses bases, et, au moindre coup de bélier contre ses murs, il s'écroule sous la poussée de ses voûtes et la masse écrasante de ses tours. » (*L'Europe et la Révolution*, t. I, p. 198). « Cette belle comparaison, confirme notre juriste, a le mérite d'une exactitude rigoureuse. Elle montre bien ce qu'il y avait de grandeur et de faiblesse à la fois dans le régime absolutiste. A force de vouloir tout abattre dans le voisinage de l'édifice royal, à force de tout raser autour de lui, sous prétexte de rendre plus imposaut l'aspect du monument, on n'a rien laissé qui pût, à l'heure de la tourmente, amortir le choc de l'ouragan. C'était faire preuve d'une folle imprévoyance, d'autant plus que, déjà sous Louis XIV, on pouvait apercevoir les lézardes de l'édifice. Sous Louis XV les coups vont être portés redoublés et décisifs ; on va s'attaquer aux assises mêmes de l'édifice, le saper par la base, et en face de ces attaques furieuses la Royauté s'endormira dans une fausse quiétude, ajoutant aux vices du régime les vices des hommes. A l'heure de ce dernier assaut, il n'y eut pas, à proprement parler, de résistance ; tout était ruiné depuis longtemps. » (P. 221.) X. V.

PHILOSOPHIE.

SORTAIS. **Précis de philosophie scientifique et de philosophie morale.** Paris, Lethielleux. In-8°, XVI-603 p.

Ce précis de Philosophie a été composé selon les exigences des programmes officiels (en France) pour les examens de Baccalauréat de la classe de Mathématiques. Il nous semble parfaitement répondre à son but et par les matières qu'il traite et par la forme du traité. Ce sont en effet la Logique et la Morale qui sont requises pour ces examens ; la première que l'auteur nomme *philosophie scientifique* (terme assez singulier, quoique conforme à l'étymologie *faciens scire*) comprend principalement les questions de méthode, importantes surtout pour les aspirants aux études de sciences mathématiques ou naturelles. Partout il est tenu compte des circonstances actuelles, de l'état présent des sciences, notons entre beaucoup d'autres les paragraphes relatifs à l'analyse et à la synthèse, aux méthodes dans les sciences mathématiques, dans les sciences phy-

Digitized by Google

siques. La question de l'induction et de son fondement est résolue après examen critique des principales solutions proposées de ce difficile problème. Après l'étude des méthodes propres aux sciences morales et sociales, l'auteur consacre un chapitre à l'examen des grandes hypothèses modernes : darwinisme, évolutionisme, perfectibilité humaine ; nous ne pouvons que louer en tout ceci l'exactitude de l'exposé et la justesse de la critique.

En philosophie morale les thèses fondamentales sont très fortement assises : telles l'existence du libre arbitre, le fondement de la morale ; une attention spéciale a été donnée à la réfutation des systèmes adverses (S. Mill, Spencer, Smith, Kant, etc.) ; enfin, dans la morale particulière, rien de ce qui regarde l'état actuel de la société n'a été omis.

En ce qui concerne la classification des sciences (4-9) nous ne saurions donner toute notre approbation au système proposé, qui semble plutôt une énumération qu'une classification logique. Nous estimons que c'est la classification d'Aristote à la fois subjective et objective, qui doit être la base de toute classification des sciences. Que l'histoire n'y trouve pas de place, rien d'étonnant, puisque en histoire il n'y a jamais déduction *nécessaire* de la cause à l'effet. A propos des notions de genre et d'espèce (p. 171, ss.), il y aurait à remarquer que ce n'est pas l'être mais la substance qui est genre suprême,au moins si on veut définir les notions de genre et d'espèce en toute rigueur. L'arbre de Porphyre tel qu'il est dessiné p. 178 nous permettrait de faire des définitions comme celles-ci : « l'existant est un être existant » ; « la substance est un être existant substantiel » ; tautologies manifestes. — Enfin une dernière observation sur une concession excessive faite au mécanisme à propos des qualités sensibles propres (couleur, etc.) qui d'après l'auteur ne seraient *formellement* que dans le sujet sentant, et causalement dans l'objet (p. 251). Si cette doctrine ne conduit pas à l'idéalisme absolu, elle est,pensons-nous, à la base de l'idéalisme Kantien, selon lequel nous ne savons jamais si nos représentations et nos concepts sont conformes à la réalité.

Au point de vue de la forme l'ouvrage se recommande par la concision et la clarté. Les références bibliographiques sont très nombreuses, variées, et en général précises. D. R. P.

DE BROGLIE. **Preuves psychologiques de l'existence de Dieu.** (Leçons faites à l'Institut catholique de Paris (1889-1890). Préface par A. Largent. Paris, Bloud, 1905. In-12°, IX-256 p.

Dans ses cours professés à l'Institut Catholique de Paris, l'Abbé

Digitized by Google

de Broglie avait conçu la démonstration de l'existence de Dieu d'une façon large et simple : Justification des principes rationnels qui en sont le nerf (causalité, finalité, raison suffisante). — Preuves cosmologiques. — Preuves psychologiques. Ces deux séries de preuves s'identifiaient quant aux axiomes qui en étaient le fond, mais elles différaient par la base expérimentale d'où le raisonnement s'élève pour conclure à l'existence d'un Dieu hypercosmique. Ici, c'est l'imperfection et subordination aperçues dans le monde intérieur de la conscience; là, ce sont ces mêmes données constatées dans l'univers visible.

De ce bel ensemble, le livre de M. le chanoine Largent ne nous apporte que les preuves psychologiques, exposées en 5 leçons. Et de plus, lacune regrettable, il nous les donne sans les faire précéder de la justification approfondie des principes rationnels d'où la démonstration tire toute sa valeur probante. L'intérêt qu'offrent les preuves relève donc avant tout de l'analyse psychologique du moi considéré sous ses différents aspects de contingence : en lui-même (1re leçon); dans la série de ses phénomènes conscients, inconscients, et volontaires (2e leçon); dans ses rapports avec les autres êtres (3e leçon); et enfin, quant à la raison suffisante de sa pensée, et des aspirations de l'âme vers le Bien (4e et 5e leçons). Viennent ensuite 3 longs appendices : fragment de conférence sur le principe de causalité ; réponse bien frappée aux objections athées ou panthéistiques contre le monothéisme ; et attaque franche du positivisme agnostique.

Parmi les preuves psychologiques, remarquons que la première reproduit la meilleure des preuves cartésiennes de l'existence de Dieu. Elle prend comme point de départ le moi se révélant à la conscience comme fait réel, (puisque pensant, je me saisis dans ma réalité) et imparfait (désirer c'est avouer une indigence) et s'élève par le principe de causalité à Dieu, source de toute réalité imparfaite ou finie.

Dans la seconde et la troisième leçon, M. de Broglie constate que le moi ne se révèle pas à nous, sans un fond inconscient. Le moi s'étend au delà de la perception actuelle, il n'est donc pas simplement une série d'états de conscience, une trame de sensations, mais il faut lui rattacher des réalités de deux ordres : conscientes et non conscientes. — Ensuite, dans cette partie du moi que la conscience n'éclaire pas et ignore, la volonté opère souvent : elle travaille dans l'obscur, elle réussit au milieu d'un dédale inextricable à trouver le nerf qui mouvra le bras, la corde vocale qui émettra tel son. Elle fouille la mémoire pour faire émerger un souvenir, elle

Digitized by Google

provoque ou réprime un mouvement de l'imagination, et mille autres merveilles.

Or, de même que l'imperfection de la conscience, qui ignore une partie du moi, et une partie si vaste, prouve, en vertu des principes de raison suffisante et de contingence, l'existence d'un être conscient parfait, — ainsi l'agencement harmonieux des ressorts inconscients entre eux, et leur soumission à la volonté suppose une cause intelligente qui ayant créé l'homme l'a doté de ses facultés, et l'a remis comme un instrument bien disposé entre les mains de son libre arbitre.

La quatrième leçon n'est qu'un fragment qui s'arrête précisément au point où la difficulté commence. Quant à la cinquième, notons qu'au jugement de l'Abbé de Broglie, la preuve de l'existence de Dieu tirée des aspirations de l'âme humaine qui, ne pouvant être vaines supposent la réalité d'un Bien infini, n'est pas une démonstration rigoureuse, mais seulement très probable. L'axiome « tout être est destiné à une fin » ne peut être formulé à priori dans son universalité: l'expérience ne le vérifie pas toujours, et le raisonnement ne peut l'établir qu'en démontrant d'abord que tous les êtres relèvent d'une cause intelligente. Jusqu'ici la pensée nous semble juste ; mais nous ne pouvons admettre (page 118) que ce même argument, par le fait qu'il se réclame de la raison pratique, puisse acquérir une valeur vraiment persuasive, agissant sur la conscience.

Enfin dans les appendices qui terminent le livre, signalons certaines idées bien mûries suggérées par la comparaison des systèmes athées dualistes et panthéistiques avec notre monothéisme. Pour expliquer le monde, sans cause hypercosmique, ces systèmes contredisent les principes fondamentaux de la raison ; le monothéisme au contraire est exigé par eux (Raison suffisante et contradiction). — Si le monothéisme contient des obscurités, ce n'est pas par rapport à l'*existence* divine que la raison démontre clairement, mais quant à la conciliation entre les attributs divins, c'est-à-dire quant à la connaissance de la nature intime de Dieu et de ses résolutions. C'est là un domaine où il faut admettre un certain agnosticisme, une impuissance de notre raison, et cet aveu d'insuffisance met d'avance notre concept de l'infini à l'abri de tout reproche de contradiction (Spencer). Signalons encore p. 149-155 198-202 des réponses nettes aux doctrines évolutionistes et panthéistiques.

Remercions enfin M. le Chan. Largent de nous avoir commu-

Digitized by Google

niqué la pensée philosophique de l'Abbé de Broglie, pensée personnelle, forte, nourrie en général de S. Thomas, et qui, dégagée toutefois des tournures trop scholastiques, met les vérités traditionnelles à la portée de nos contemporains. D. I. R.

Fr. DÖNEKE. **Naturwissenschaft u. Gottesglaube. Gemeinverständl. Gottesbeweise auf naturwissenschaftl. Grundlage.** Paderborn, Junfermannsche Buchhandl. 1904. In-12°, 110 p.

L'auteur a entrepris cet exposé des preuves de l'existence de Dieu, en faveur surtout de la jeunesse entourée de toutes parts par les séductions du matérialisme et du panthéisme. Il nous fait voir que les sciences naturelles, loin de contredire à l'existence d'un Dieu personnel, établissent au contraire des faits nombreux, dont un esprit logique doit nécessairement inférer l'existence de la première Cause.

Les raisonnements qui de la nature concluent à l'existence de Dieu sont particulièrement l'argument téléologique et le cosmologique. L'auteur les développe avec une pleine connaissance de l'état actuel des sciences : à preuve, l'explication qu'il donne des lois de la conservation de l'énergie, des théories évolutionistes et du darwinisme. Il réfute avec non moins de succès les objections des matérialistes et des Kantistes et conduit tout son travail avec une parfaite rigueur d'argumentation métaphysique. D. R. P.

R. P. SCHLINCKER. **La vie et l'Être vivant.** Paris, Bloud, 1905. In-12°, 62 p. Prix : 0 fr. 60. (Collection *Science et Religion*, n° 316.)

L'auteur de ce volume entreprend de conduire méthodiquement son lecteur d'une définition *nominale* à une définition *réelle* de la vie. A son point de départ, il recueille des lèvres de l'enfant ou de l'homme du peuple une notion vulgaire et confuse. A son point d'arrivée, il indique une formule philosophique : « La vie consiste en une série cyclique de mouvements continus et immanents. »

Comment passer de la notion vulgaire à la connaissance raisonnée? En demandant aux sciences biologiques des faits et des conclusions. De là trois chapitres, notion commune, notion expérimentale, notion philosophique de la vie. Au second de ces chapitres, le R. P. S. nous présente un résumé très substantiel des résultats actuellement acquis à la science [1]. Au troisième il se retrouve d'ac-

1. Les citations et références permettent au lecteur de constater combien l'auteur est informé de la question.

Digitized by Google

cord avec la philosophie traditionnelle d'Aristote et de S. Thomas qui avait déjà su abstraire de l'observation une définition de la vie. Observons que le problème traité ici est celui de la vie, dans son acception le plus *générique*, c.-à-d. de la vie végétale. Mais les dernières pages exposent dans une rapide esquisse, la hiérarchie des degrés de la vie : degrés de la végétation, de la sensation, de la vie raisonnable ou positivement immatérielle.

C'est à un autre volume de la collection (1) qu'il est réservé de traiter du principe vital. D. M. F.

Paul BOURGET et Michel SALOMON. **Bonald. Paris, Bloud et Cie, 1905.** In-12, XXXVII-332 p.

Ce volume qui vient d'enrichir la collection de *la Pensée chrétienne* est un indice d'un mouvement d'idées dont on ne peut que se réjouir. Après les excès auxquels se sont portés au XIXe siècle les philosophes et les politiques, une réaction a commencé qui s'accentue tous les jours davantage. Plusieurs esprits éminents ont compris où doivent conduire les tendances destructives d'autorité et de tradition et sont loyalement revenus aux enseignements du passé.

Pour eux, de Bonald, cet observateur pénétrant, qui, témoin des ruines accumulées par la Révolution, n'a vu de salut que dans l'ordre social chrétien, est donc à juste titre un précurseur et un maître.

M. Bourget, dans une Introduction remarquable, nous caractérise à grands traits son philosophe, sociologue avant tout, traditionaliste en ce sens qu'il étudie dans les enseignements de l'histoire la grandeur des pays qui ont compris l'ordre social fondé sur la famille, et la décadence de tout état qui a voulu s'en détacher.

Les aperçus synthétiques dûs à M. Salomon, en même temps que les textes nombreux cités à l'appui, permettent au lecteur de suivre l'entier développement de la doctrine sociale de de Bonald, et font apprécier les mérites trop peu connus et de l'écrivain et du penseur profond et original.

Nous croyons cependant que de Bonald eût été plus puissant encore, si une psychologie et une métaphysique plus rigoureuses eussent été le fondement de son apologétique et de sa sociologie. « L'intelligence servie par des organes » qui doit servir de type à l'ordre social est un exemple de ce manque de précision en psychologie et sociologie. Mais rappelons-nous les circonstances du temps. Dans la confusion d'idées de la fin du XVIIIe siècle, beaucoup d'esprits, malgré les intentions les plus droites et les recherches les plus

1. *Le principe vital devant la science et la Métaphysique*, par M. C. Mano.

Digitized by Google

consciencieuses, ont eu à souffrir d'un manque de formation philosophique, dont ensuite leurs meilleurs ouvrages ont conservé quelque trace. D. R. P.

E. THOUVEREZ. Les grands philosophes. Herbert Spencer. Paris, Bloud, 1905, in-12° (Collection *Science et Religion*, n° 331). Prix : 0 fr. 60.

Eug. BEURLIER. Les grands philosophes. J. G. Fichte. Ibid. (Même collection, n° 332).

I. Herbert Spencer est sans doute un esprit original et fécond, son influence a été considérable. Aussi M. Thouverez rend-il service en nous donnant en abrégé les principales doctrines du philosophe anglais. Il retrace d'une façon vivante les péripéties successives de la vie de Spencer en même temps que le développement philosophique de son système.

Chacune de ses œuvres est analysée brièvement : l'idée maîtresse est toujours clairement saisie et exprimée. Quelques lecteurs désireraient peut-être plus de renseignements doctrinaux et moins de biographie ; tous néanmoins sauront gré à l'auteur d'avoir bien expliqué ce que fut l'évolutionisme et d'avoir montré comment H. Spencer a su appliquer cette couception fondamentale à toutes les branches de la philosophie.

II. M. Beurlier a su résumer en peu de pages le système idéaliste de Fichte, le fameux philosophe du « Moi ». On sait que Kant, le père des philosophes *modernes*, déclarait inconnaissable *l'objet en soi*, l'être supra-sensible qui pourrait se trouver en dessous ou au delà des phénomènes sensibles. Fichte, l'un des premiers, se glorifie d'avoir trouvé cet insaisissable et l'identifie avec le « Moi » transcendental, fonds unique de toutes choses. Étant donné le système, on ne pouvait mieux réussir que M. Beurlier à en donner un aperçu qui unit la clarté à l'exactitude et permet au lecteur de tenir le fil des idées parmi les arbitraires évolutions de ce « Moi » primordial.

M. Beurlier n'ajoute à son exposé que peu de mots de critique, dans lesquels il touche le vice fondamental du système : il nous eût été agréable de voir prouver un peu plus en détail combien est sophistique et gratuit le procédé logique du prétendu « grand philosophe ». Dans cette philosophie, même « la noblesse de son inspiration morale et religieuse » ne nous cause qu'un médiocre enthousiasme. D. R. P.

Digitized by Google

Jacques BAYLAC, **L'apologétique de M. Brunetière et l'utilisation du positivisme.** Extrait de la *Revue du Clergé Français*, 15 avril 1905. In-8°, 24 p.

En quelques pages solidement pensées, M. B. montre le côté faible de la tentative par laquelle M. Brunetière voudrait rendre utilisable en apologétique la plus antichrétienne des philosophies. Comte a réussi, — pour qui admet ses données et sa méthode — à fermer tout accès vers la connaissance de Dieu. Son Inconnaissable, en effet, est tout ce qui ne peut se ranger parmi les *faits* observables, mais de telle sorte que nous ne pouvons rien en savoir, ce n'est pas l'inconnu, c'est l'*Inconnaissable*. Pareille philosophie n'aboutit à rien, et à ce point de vue, le succès du livre de M. Brunetière me paraît très regrettable, car il ne peut qu'augmenter la confusion intellectuelle qui rend si malaisée la position des apologistes. M. B. relève, à bon droit, les belles et bonnes pages qui se rencontrent dans ces études et qui font honneur à l'illustre académicien. — Mais pourquoi tant d'éloquence et de dialectique au service d'une pareille utopie ? D. BÈDE LEBBE.

SOURCES HISTORIQUES.

Les Martyrs. Recueil de pièces authentiques sur les martyrs depuis les origines du christianisme jusqu'au XXe s. III. Julien l'apostat, Sapor, Genséric, par D. H. LECLERCQ. Paris, Oudin, 1904. In-8°, CCXXIV-422 p. (1)

Le sous-titre de ce volume de la collection annonce les Actes des martyrs du IVe et du Ve siècle. Tous les documents y contenus se rapportent, en effet, aux règnes de Julien l'apostat, de Sapor et de ses successeurs ; de Constance et de Valence, et enfin des rois Vandales.

Fidèle à la méthode adoptée dans les premiers volumes, D. L. nous donne dans le corps de l'ouvrage les actes authentiques et contemporains, rejetant en appendice ceux dont la rédaction est postérieure aux événements, et dont l'historicité est plus contestée.

Quelque esprit grincheux reprochera la bizarre disposition des matériaux : 220 pages de préface, 57 de texte et 360 d'appendice! Mais, à y bien regarder, c'est là un défaut plus apparent que réel : le texte et l'appendice forment un tout que divise le degré d'historicité des documents. Quant à la préface, on aurait préféré la voir réunie à celles des volumes précédents et former ainsi une sorte

1. Cfr. *Rev. Bened.* 1905, p. 136-137.

Digitized by Google

d'introduction à l'ouvrage tout entier. Mais il suffit que ce qui y est dit soit utile et bien dit. Ces qualités certes ne manquent pas à l'œuvre de D. L.

J'aime surtout à relever dans cette préface la position prise en face de certains reproches, traitant de « manque de sévérité » dans le choix des documents, la liberté avec laquelle l'auteur avait inséré dans son ouvrage « des apocryphes et des niaiseries. » D. L. n'a pas seulement le but d'instruire mais aussi celui d'édifier : à cette double fin lui servent ces « romans de l'époque », car ces « charmants récits si alertes, si nets » peuvent être comparés aux monuments classiques, même les meilleurs et « ils ont satisfait nos pères parce qu'ils y trouvaient ce qu'ils cherchaient » (p. IX).

Les pages consacrées aux notices biographiques de Dom Ruinart, Jean-Baptiste de Rossi et Edmond Le Blant ne sont pas les moins intéressantes ; celles dédiées aux martyrs « dont les noms sont connus de Dieu » ont une importance capitale pour nous donner une juste idée des progrès du christianisme et de l'étendue des persécutions.

Si à ces qualités déjà grandes, nous ajoutons encore la sûreté et l'étendue de l'érudition de D. L., son œuvre nous apparaîtra comme un travail de réelle valeur scientifique. D. T. NÈVE.

Les chartes du Clermontois conservées au musée Condé à Chantilly (1069-1352), par André LESORT. Paris, Champion, 1904. In-8°, 273 p. Prix : 5 fr.

Le « Clermontois » est une dénomination moderne, qui sert à désigner une nouvelle circonscription territoriale artificiellement composée des prévôtés lorraines de Clermont, Varennes, Vienne-le-Château, les Montignons, Dun, Stenay et Jametz. Terres d'empire, ces « marches du Verdunois » dépendaient de l'évêché de Verdun, mais elles furent données en fief, au début du XIIIe siècle, aux comtes de Bar. La souveraineté de ces derniers alla toujours en s'accentuant et finit, sous les ducs de Lorraine, par supplanter l'autre. Depuis longtemps la France convoitait ces terres si utiles à sa défense du côté de la Champagne, et dès le XIIIe siècle on discutait sur la frontière naturelle du royaume. Divers incidents ravivent cette question aux XVe et XVIe siècles. L'occupation des trois évêchés marqua un pas en avant dans la conquête française ; Henri IV n'avait pas caché son dessein d'annexer la Lorraine ; Richelieu tira les conclusions, et le 29 mars 1641 la couronne de France s'annexait les places et prévôtés de Clermont, Jametz,

Digitized by Google

Stenay, Dun et leurs dépendances. En décembre 1648, le grand Condé recevait en apanage les territoires lorrains annexés à la France, et par là assurait à sa famille une source d'importants revenus.

En bon administrateur, Condé voulut se rendre un compte exact de l'état de ses terres, de leur étendue, de leurs droits, prérogatives, richesses et organisation. De là, tout un travail de recherches et la constitution d'archives particulières. Après avoir fait l'historique des terres qui constituèrent le Clermontois, M. Lesort fournit d'intéressants renseignements sur la façon dont on en recueillit les titres, sur l'organisation des archives clermontoises, leurs vicissitudes, leur état actuel. Les textes publiés par M. Lesort ne sont qu'une partie des richesses du fonds du Clermontois conservées à Chantilly ; d'autres publications en cours de préparation viendront compléter ce premier recueil.

Les documents publiés sont au nombre de 129 et vont de 1069 au 14 août 1345. L'édition est soignée : références aussi complètes que possible, annotations abondantes, identification des noms de lieux et de personnes. Ce travail rendra service à notre histoire nationale par les pièces qui se rapportent au Luxembourg, aux terres de Bouillon et de Chiny. A noter une charte du 17 novembre 1297 de l'abbé Guillaume de Florennes (p. 185-186). Une bonne table termine le volume. B.

Ungedruckte Akten zur Geschichte der Päpste, vornehmlich im XV, XVI und XVII Jahrhundert. Herausgegeben von Ludwig PASTOR. Bd. I, 1376-1464. Fribourg, Herder. 1904 In-8° XX-348 p. Prix : 10 fr. ; relié 12 fr. 50.

La publication de ce volume est la réalisation d'une promesse faite, il y a dix-huit ans, par l'auteur de l' « Histoire des papes ». Cet ouvrage, fruit de longues recherches dans les bibliothèques et archives d'Europe, contenait de précieux appendices, dans lesquels l'auteur réunissait une série de pièces inédites, importantes pour l'histoire des périodes qu'il traitait. Tous les documents importants n'étaient pas reproduits ; ils étaient trop nombreux. Et cependant on devait désirer leur publication. C'est ce qu'après de longues années d'attente le savant professeur d'Innsbruck s'est décidé à entreprendre. Les documents publiés sont au nombre de 205 et s'étendent du 13 décembre 1376 au 15 août 1464. Une analyse substantielle suivie du lieu où la pièce est conservée, précède le texte, qui est généralement reproduit intégralement. Des notes

Digitized by Google

érudites fournissent les éclaircissements nécessaires. Un index des noms de personnes et des lieux (pp. 333-347) termine le volume et en facilite l'usage. Il semblera superflu d'insister sur l'utilité de cette nouvelle collection ; le nom de l'éditeur est le meilleur garant de l'importance des documents et du discernement qui a présidé à leur choix. Pour notre pays il faut noter la lettre de Martin V (1423) au chapitre de Tournai pour le féliciter de son zèle à maintenir la pureté de la foi et à extirper l'hérésie (n. 5, p. 15-16).

Bibliotheca Reformatoria Neerlandica. Geschriften uit den tijd der hervorming in de Nederlanden opnieuw uitgegeven en van inleidingen en aanteekeningen voorzien door Dr S. Cramer en Dr F. Pijper. — 2e deel : Het offer des Heeren (de oudste verzameling doopsgezinde martelaars brieven en offerliederen), bewerkt door Dr S. CRAMER. La Haye, Nijhoff, 1904. In-8°. XII-683 p.

Nous avons déjà eu l'occasion d'annoncer (1) la publication du premier volume de cette collection, destinée à reproduire les écrits, peu nombreux d'ailleurs, des réformés néerlandais du XVIe siècle et certains traités de polémique des tenants de l'ancienne religion contre les novateurs. Le second volume, dû à M. Cramer, comprend deux livres : d'abord *l'Offrande du Seigneur*, puis un recueil de chants relatifs à cette offrande. Le premier est un recueil de lettres des plus anciens martyrs mennonites des Pays-Bas, professions de foi, testaments, lettres de conseils ou d'adieux auxquels les compilateurs ont ajouté des relations des interrogatoires subis par les martyrs et des chants composés d'après le contenu des lettres. Les éditions de *l'Offrande du Seigneur* publiées entre 1570 et 1600 sont nombreuses : c'était un livre populaire destiné à entretenir les sentiments religieux des communautés. Ce n'est pas seulement une source de premier ordre pour l'histoire de la réforme et des martyrologes protestants, c'est encore un témoignage de l'état d'âme de la bourgeoisie néerlandaise à cette époque malheureuse qui divisa un même peuple en deux camps ennemis, et où le sang versé d'un côté se payait par un autre sang ; c'est encore une série de documents précieux pour connaître la doctrine des dissidents et la façon dont ils envisageaient l'Église romaine.

Dans une introduction étendue, le Dr Cramer a cherché à découvrir les compilateurs de cette collection, sans pouvoir fournir une solution certaine. La façon dont ils ont procédé pour rédiger ce

1. *Rev. Bened.*, 1905, n° 1, janvier, p. 126-127.

Digitized by Google

recueil est également expliquée en détail : les compilateurs se sont servis des pièces authentiques, originales ou imprimées déjà ; ils les ont reproduites littéralement, ce qu'on peut déduire des explications qu'ils fournissent sur les mots obscurs, mais plus que probablement sans s'astreindre servilement à reproduire l'orthographe des textes de provenances diverses. Le but de ce recueil est, comme nous l'avons dit, d'entretenir les sentiments religieux des communautés mennonites plutôt que d'encourager les martyrs eux-mêmes.

Le Dr Cramer a reproduit l'édition la plus complète, celle de 1570, sauf à ajouter en appendice une série de pièces qui se trouvent dans d'autres éditions. Les introductions sur le livre de *l'offrande du Seigneur* et sur le recueil des chants orienteront le lecteur sur l'histoire des textes, les différentes éditions, la valeur poétique du recueil. Les chants, comme le livre, ont une valeur particulière au point de vue doctrinal. Quant aux variantes ou aux changements apportés au texte, les notes placées au bas des pages donnent les éclaircissements nécessaires. L'index alphabétique et méthodique rend aisé le maniement du volume. D. U. B.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Abbé VACANDARD. **Études de critique et d'histoire religieuse.** Paris, Lecoffre, 1905. In-8°, VIII-390 p. Prix : 3 fr. 50.

Nous recommandons bien volontiers ces six mémoires, parus déjà sous forme d'articles détachés, dans la *Revue des questions historiques* et la *Revue du clergé français*.

Le premier article résume les données de la science contemporaine sur l'origine et la formation du Symbole dit des Apôtres. C'est une critique, respectueuse toujours, des légendes ou de certaines opinions hasardées qui ont eu cours sur cette question ; il semble difficile d'échapper aux conclusions modérées et très scientifiques de l'auteur.

Le second montre quelle fut, jusqu'au XIIe siècle, au point de vue du droit canonique et du fait matériel, la destinée du célibat ecclésiastique (des évêques, prêtres, diacres, sous-diacres, clercs inférieurs), les phases par lesquelles a passé son observance, les difficultés qu'elle a rencontrées, ses progrès lents, mais continus, tenus de temps en temps et de place en place en échec par l'incertitude de la discipline ou la faiblesse de ceux qu'atteignait cette loi, son triomphe enfin avec les grands papes ou conciles réformateurs, notamment Grégoire VII et Calixte II (auquel appartient en propre

Digitized by Google

la déclaration en 1123, au concile de Latran, de la nullité du mariage, contracté par les clercs majeurs), plus tard enfin le concile de Trente qui, chronologiquement en dehors des limites que s'était tracées M. Vacandard, est seulement indiqué ici.

Les élections épiscopales, sous les Mérovingiens, virent s'exercer l'action de la royauté. L'Église de France, par bien des efforts, parvint à sauvegarder le droit du peuple et du clergé à choisir leurs évêques. Appuyée sur les prescriptions pontificales, sentant derrière elle l'autorité du Siège apostolique, elle maintint en cette question le principe de S. Léon le Grand : « *Qui præfuturus est omnibus, ab omnibus eligatur* », et sut en même temps faire à la royauté sa part légitime en lui consentant le droit de confirmation. Les vicissitudes de la monarchie mérovingienne et les dispositions personnelles de ses divers représentants entraînèrent dans l'application de ces règles plus ou moins d'uniformité, plus ou moins de soubresauts. C'est déjà beaucoup qu'elles aient été posées et souvent observées ; ainsi furent prévenus nombre d'empiètements séculiers qui, sans ces tempéraments, n'eussent pas manqué de se produire, occasionnant une déchéance pour le corps épiscopal, l'indépendance de l'Église, les droits et l'esprit de liberté dans la nation.

Jusqu'au XIIe siècle, les églises particulières ne furent généralement pas opposées aux ordalies, et le St-Siège généralement encore les toléra sauf pour les tribunaux ecclésiastiques ; quant au duel judiciaire, plus antipathique aux hommes d'Église à cause de son caractère de jugement de sang, il finit par prévaloir auprès des tribunaux laïques ; les clercs y eurent quelquefois recours au moyen d'intermédiaires. « Les papes, à partir de Nicolas I, interdisent en principe aux tribunaux ecclésiastiques le duel judiciaire ; mais en pratique il semble qu'ils » aient parfois fermé les yeux sur son usage, « par égard pour la législation laïque ». Aux XIIe et XIIIe siècles, la doctrine de l'Église se précisera et conclura nettement à la proscription des Ordalies.

Pour engager la responsabilité de Pie V et de Grégoire XIII dans la St-Barthélemy ne faut-il pas forcer ou dénaturer les textes? La rigueur même du premier ne s'accommodait que des moyens loyaux et déclarés, non de menées ténébreuses et de guets-apens. Le poids de la faute retombe pour la plus grande part sur Catherine de Médicis, dont ici la mémoire ne peut être lavée d'une immense souillure, que l'on ne saurait imputer à ces pontifes. La cour de France par des rapports combinés d'une façon habile, mais non conformes à la vérité, contribua singulièrement à tromper le St-Siège et ceux auxquels elle envoya les relations de l'événement.

Digitized by Google

Par contre, les sentences qui condamnèrent Galilée engagent bien Paul V et Urbain VIII (et les congrégations de l'Index et du St-Office) sans qu'il y ait lieu, d'ailleurs, d'en tirer une objection sérieuse contre l'infaillibilité pontificale. Les subterfuges d'apologistes maladroits ou, inversement, d'adversaires irréfléchis ne feront pas que la vérité ne soit point cela, et c'est avec une remarquable indépendance et honnêteté de caractère que M. Vacandard en a rendu compte.

C'est de ce volume enfin que nous nous plaisons à louer la hauteur de vues et l'impartialité. M. Vacandard professe certes un profond respect pour les représentants de l'autorité ecclésiastique, mais il ne craint pas de dénoncer les erreurs ou les abus dans lesquels au cours des âges ils ont pu tomber et il croit, avec raison, qu'en finale le bien ne peut avoir à souffrir devant les âmes droites de l'exposé intégral de la vérité. C'est cet exposé loyal qui fait l'attrait de ce livre auquel ne font non plus défaut ni la clarté ni l'érudition.

D. V. HÉBERT.

C. VAN CROMBRUGGHE : **De soteriologiæ Christianæ primis fontibus.** Examen historico-theologicum. Lovanii, J. Van Linthout, 1905. In-8°, XIV-234 p.

Dans cette œuvre de valeur, — thèse doctorale de l'Université de Louvain, — M. l'abbé Van Crombrugghe a entrepris de démontrer par l'étude critique des sources premières, que l'idée sotériologique remonte au Christ lui-même et non à saint Paul ou quelqu'autre de ses disciples. Il est vrai, comme le dit très justement l'auteur, que la sotériologie constitue le dogme principal de la prédication de l'Apôtre des Gentils ; elle est la base, le postulat indispensable de l'universalité de la religion nouvelle, en d'autres termes, de la doctrine paulinienne.

Constatant le complet succès de cette doctrine dès l'année 70, au point de faire tomber dans l'oubli la doctrine opposée — ou pétrinienne — du salut réservé aux Juifs ; rapprochant de cette même date l'apparition des évangiles synoptiques, on a pu se demander si les passages des évangiles enseignant la sotériologie ne provenaient pas de Paul ou encore des communautés primitives plutôt que du Christ lui-même. Est-ce au Christ ou à saint Paul ou à la communauté primitive qu'il faut attribuer la doctrine sotériologique ? Le caractère de rédemption, de satisfaction juridique, attribué à la mort du Christ est-il proclamé par le Christ ou ses disciples, Paul en particulier ?

Digitized by Google

Tel est le problème que résout l'auteur, n'hésitant pas à affirmer que le Christ est bien l'auteur de l'idée sotériologique.

Rendue difficile par l'âge et le caractère des sources, la thèse à établir avait de plus à combattre deux opinions erronées, l'une patronnée par Loisy, Pfleiderer, Holtzmann, qui tient pour S. Paul, l'autre préconisée par Harnack qui tient plutôt pour la communauté primitive.

Le nouveau docteur en théologie traite la question d'une façon brillante. Examinant le caractère de la dignité messianique que Jésus a revendiquée (p. 3-24) et la fonction religieuse qu'il a spécialement attribuée à sa mort (p. 24-232), l'auteur en des pages remarquables, soutient que le Christ s'est déclaré l'Ebed-Jahveh, le serviteur de Jahveh, prédit par le Deutéro-Isaïe, cet homme de douleur qui devait mourir pour les péchés du peuple et dont le sépulcre serait glorieux. Par l'examen des passages dans lesquels le Christ prédit sa passion et sa mort, M. V. C. montre comment Jésus ne cesse d'affirmer explicitement ou de faire entendre qu'il est cet homme de douleur (p 24-67). — Poursuivant sa démonstration (p. 67-112) M. V. C., avec non moins de lucidité, déduit la même conclusion du logion rapporté dans Marc X. 45 = Matth., XX. 28. ὁ υἱὸς τοῦ ἀνθρώπου οὐκ ἦλθεν διακονηθῆναι ἀλλὰ διακονῆσαι καὶ δοῦναι τὴν ψυχὴν αὐτοῦ λύτρον ἀντὶ πολλῶν), dont il établit le sens et l'authenticité. Enfin (p. 113-232) l'auteur déduit surtout cette conclusion des termes de l'Institution de l'Eucharistie, qui affirment le caractère sacrifical de la mort du Sauveur.

Comme conclusion, M. V. C. soutient que la proclamation de la sotériologie juridique ne remonte ni à Paul ni à la communauté primitive mais bien au Christ lui-même. Il expose dans toute leur force les arguments des adversaires, qu'une critique consciencieuse et serrée l'oblige à déclarer sans valeur objective. La mission sotériologique que les prophètes avaient prédite du Messie, le Christ l'a prise sur lui dès le début de sa vie publique et l'a accomplie sur le Calvaire ; c'est dans cette doctrine qu'il faut placer l'essence du christianisme primitif, c'est-à-dire, de l'enseignement religieux de Jésus.

L'auteur examine avec un soin scrupuleux les matériaux qu'il met en œuvre, et il a, croyons-nous, épuisé toute la littérature du sujet. L'authenticité des textes est discutée puis établie d'une manière irréfutable, et l'écrivain n'en tire les conclusions qu'après avoir contrôlé en tout point leur interprétation. C'est avec aisance et maîtrise qu'il se meut dans ce milieu si beau mais si complexe

Digitized by Google

du Nouveau Testament et des parties des anciennes Écritures qui ont rapport à son sujet.

Ce premier travail du jeune docteur de Louvain mérite une attention spéciale de la part des érudits qn'intéressent ces belles et grandes questions des origines chrétiennes. Espérons que M V. C. en poursuivra l'étude. D. URBAIN BALTUS.

Abbé C. FOUARD. Saint Jean et la fin de l'âge apostolique. Paris, Lecoffre, 1904. In-8°, XLIV-337 p. Prix : 7 fr. 50.

L'année passée, mourait à Rouen, après une carrière sacerdotale de près de 45 ans, consacrée tout entière à l'enseignement et aux études scripturaires, M. l'abbé Fouard, récemment nommé membre de la commission biblique. Heureusement le volume qui complète son grand travail sur les Origines de l'Église était prêt à paraître : c'est celui que nous présentons aujourd'hui. L'éloge des écrits de de M. F. est superflu : aucune œuvre de ce genre n'a obtenu un succès aussi universel et aussi mérité. Le *Saint Jean* ne diminuera pas la réputation de son auteur et cette publication posthume est le plus bel hommage que l'on pouvait rendre à sa mémoire. Il a les qualités des ouvrages sortis de la même plume ; sans doute, les savants y trouveront peu à glaner, ce livre étant fait pour répandre leurs travaux sous une forme accessible à tous ; mais qui mieux que M. F. a su tirer parti de tous les résultats acquis par la science et rendre attachante la lecture des documents de l'antiquité chrétienne ? Ses tableaux sont amples, colorés, vivants ; c'est tout une évocation des temps apostoliques et de ce milieu si complexe qui était le monde gréco-romain. Nous sommes sûrs que ce volume sera reçu par les lecteurs catholiques avec la joie qui accueillit les premiers, et qu'ils en seront reconnaissants comme d'une bonne œuvre à ce prêtre, dont la piété solide, la vaste érudition, le talent littéraire sobre et de bon goût s'étaient heureusement harmonisés pour faire de toute sa vie un apostolat si élevé et si utile.

D. BÈDE LEBBE.

J. TIXERONT. Histoire des dogmes. I. La théologie anténicéenne. Paris, Lecoffre, 1905. In-12, VII-475 p. Prix : 3 fr. 50. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.)

Rendant compte, dans cette *Revue*, de la traduction de la *Dogmengeschichte* de Schwane (1), je souhaitais l'apparition d'une histoire des dogmes, catholique, originale, et à la hauteur des progrès réa-

1. *Rev. bén.* XXI (1904), p. 467.

Digitized by Google

lisés depuis cinquante ans. Ce souhait est accompli : le 1er volume de M. T. est de tout point excellent. Excellent par la méthode synthétique qui, en suivant l'ordre chronologique, éclaire simultanément toute la tradition et permet de contempler sans effort le développement général de la doctrine catholique ; excellent par la netteté des énoncés, la sûreté de l'information, la simplicité de l'exposé (1) ; clair et précis, le résumé de M. T. se tient toujours en contact avec les textes et invite à les consulter. M. T. est un théologien sincère : il serait difficile de trouver des termes plus mesurés pour traiter certaines questions qui ont soulevé de si âpres controverses, mais la vérité n'est jamais dissimulée, et l'auteur sait se tenir à égale distance des théories téméraires et des axiomes surannés.

Après une courte introduction sur l'histoire des dogmes, M. T. décrit le milieu juif qui reçut la Révélation et le milieu gréco-latin dont les idées philosophiques et morales devaient encadrer le développement doctrinal, et aider à le formuler. Ce développement est étudié d'après les écrivains ecclésiastiques et les controverses hérétiques jusqu'à l'arianisme; c'est ce qu'on est convenu d'appeler la théologie anténicéenne.

Comme je l'ai dit, M. T. suit une méthode synthétique, embrassant pour chaque période, ou chaque Père, l'ensemble de la doctrine, au lieu de morceler son exposé d'après les différents dogmes ou groupes de dogmes. Cette méthode est, à mon avis, la meilleure, mais elle demande, comme complément, une table analytique très soignée, pour rendre possibles les synthèses particulières sur chaque dogme. Or la table qui clôt le volume est rudimentaire : outre que plusieurs sujets importants n'y sont pas cités — p. ex. *Canon*, *Église*, *Parousie*, *Sacrifice* — ceux qui y figurent ne sont ni toujours assez complets — p. ex. à *Sacerdoce de Jésus-Christ*, il manque, Origène, 296 ; *Tractatus Origenis*, 361 ; S. Cyprien, 389 — ni suffisamment détaillés pour permettre des recherches aisées et rapides.

Pour le détail, je voudrais faire remarquer que, parfois, la concision, nécessitée par l'abondance des matières, laisse passer inaperçu tel ou tel concept intéressant. M. T. aurait dû p. ex. relever l'idée bizarre de la rançon payée au démon par le Christ (p. 296 et 381) : il est vrai qu'elle n'a pas en soi grande importance, mais elle a pourtant été assez répandue pour forcer l'attention, et les protestants

1. Voir p. ex. : *La doctrine chrétienne chez les Apologistes*, p. 231 suiv. : et *S. Irénée*, p. 248 suiv., d'où le bon sens, la solidité théologique du saint évêque ressortent si vivement.

Digitized by Google

ne se sont pas fait faute de la reprocher à l'Église catholique : elle est d'ailleurs l'origine de la doctrine de S. Jean Chrysostome et de S. Augustin — pour ne citer que deux noms — qui attribuent la dépossession du diable à l'abus de pouvoir qu'il commit en attentant à la vie de l'Homme-Dieu; il y aurait intérêt à marquer ses rapports avec les autres explications de la Rédemption : victoire sur Satan, satisfaction, et même *substitio vicaria*, et d'autre part avec la théorie dualiste des deux principes, le Bon et le Mauvais.

Il aurait fallu aussi indiquer, pour la Primauté de Pierre, les nombreux textes des Actes (p. ex. I, 15; V, 1 sq. ; VIII, 19-23 ; VIII, 14 sq. ; X ; XII, 3-5) où la conduite des Apôtres montre le premier développement des paroles du Christ et donne à la tradition de l'Église une base plus solide que tout écrit théorique.

M. T. ne mentionne pas non plus les Actes des martyrs, ni les inscriptions, ni les peintures des catacombes : or, ces documents nous donnent, quand on peut en établir l'authenticité et en fixer approximativement la date, des témoignages de fait qui jettent un grand jour sur la foi des communautés chrétiennes.

Il n'y a que de ces imperfections à relever, et encore sont-elles rares; c'est donc avec confiance que nous attendons le 2e volume; nous espérons que le succès certain de son ouvrage engagera M. T. à nous écrire une histoire des dogmes plus développée ; elle n'aura qu'à suivre cet abrégé pour devenir aussitôt une œuvre classique.

D. BÈDE LEBBE.

R. P. J. PARGOIRE, des Augustins de l'Assomption. **L'Église byzantine de 527 à 847.** Paris, Lecoffre, 1905. In-12, XX-400 p. Prix : 3 fr. 50 (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.)

Le P. P., distinguant l'Église byzantine de l'Église grecque ou d'Orient, dont elle est le tronc mutilé, place son commencement au règne de Justinien (527) : à partir de cette date, trois périodes divisent son histoire jusqu'en 1453. Le présent ouvrage n'embrasse que la première période, coupée elle-même en trois sections par le triomphe d'Héraclius sur les Perses (628) et la querelle des images (725) : chaque section renferme une cinquantaine de paragraphes où sont traitées les différentes questions intéressant la vie religieuse : hérésies, conciles, hiérarchie, liturgie, vie chrétienne, etc. Un index des noms propres et la chronologie des empereurs et des patriarches terminent le volume on trouve, en tête, une bibliographie des sources.

Digitized by Google

A part un rapide aperçu dans son Introduction le P. P. semble s'être interdit toute vue d'ensemble : son travail, très considérable, a consisté à grouper sous diverses rubriques les renseignements que lui a fournis l'étude des sources : c'est une vaste accumulation de noms et de faits et les spécialistes en retireront grande utilité ; mais ce livre aurait pu être lu avec fruit et plaisir par beaucoup d'autres, si le R. P. avait pris la peine de faciliter la lecture de cet inventaire détaillé. Quel tableau intéressant à tracer ! — et tous les éléments en sont donnés ici. — Tout le monde byzantin y figurerait, car la religion est mêlée à tout, ou plutôt, ce qui est pis, tout le monde se mêle de régler la religion. On verrait en haut le basileus « théologastre » discutant et décrétant sur le dogme et la discipline, ayant le patriarche comme satellite ou comme contradicteur ; puis la cour, fonctionnaires et évêques, se guidant sur le maître auprès duquel ils intriguent ; en bas, un peuple avili, au moins à Constantinople, n'ayant guère conservé de la religion qu'une foi mêlée de superstition et une dévotion exubérante et trop extérieure, et cependant, assez prompt à rébellionner *in rebus fidei ;* entre les deux, un clergé très inégal en vertu et en mérite, et les moines, le groupe le plus respecté et le plus respectable de cet ensemble confus et tant soit peu anarchique, les seuls — je parle de la majorité — à tenir tête à l'erreur, d'où qu'elle vienne.

Ce tableau n'est pas, tant s'en faut, la réhabilitation entrevue par un écrivain de mérite (1) : c'est pourtant celui qui se dégage de la lecture de ces 400 pages, toutes bourrées de faits. En tout cas, le mérite incontestable du P. P. est de nous avoir écrit le livre qui manquait : il y a mis tous ses soins, sa vaste érudition et la connaissance approfondie du monde grec qu'il a puisée en Orient : enfin, par l'indication si complète des sources, il a largement ouvert la voie aux études d'ensemble sur le moyen âge byzantin, encore si peu et si mal connu en Occident. D. BÈDE LEBBE.

L. DUCHESNE. Les premiers temps de l'État pontifical. 2e édit. Paris, Fontemoing, 1904. In-12, VII-421 p. Prix : 3 fr. 50.

Montrer comment l'État pontifical s'est substitué naturellement à l'empire byzantin, comment il devait fatalement, logiquement, se constituer en État autonome, comment il s'est définitivement organisé au huitième siècle, comment il s'est administré jusqu'au jour où Grégoire VII, pour sauver la discipline ecclésiastique, revendiqua la pleine liberté de l'élection des pontifes romains, tel

1. Abbé Marin, *Les moines de Constantinople*. Paris, Lecoffre, 1897, p. 522.

Digitized by Google

est le cadre que s'est tracé Mgr Duchesne. L'auteur laisse de côté les théories ; il prend les faits, et encore, tels qu'il les lit dans les sources de première main. C'est assez dire qu'il veut être tout à fait objectif, sans se laisser préoccuper par certaines théories, que d'aucuns font relever de la philosophie de l'histoire. Certes, tout n'est pas brillant dans cet exposé, et le côté humain des événements et des personnages y est particulièrement mis en relief. Mgr Duchesne a le don de démêler les mobiles de la politique opportuniste des VIIIe et IXe siècles, et il a, pour le dire, des mots plaisants et des phrases très spirituelles. Rien ne trouble l'atmosphère sereine de son examen historique ; on passe devant lui, on agit, on combine, on intrigue, on aide à trépasser, on crève les yeux, on massacre ; le juge écoute, regarde, devine, fait ses réflexions à mi-voix, rarement il s'émeut ; le plus souvent, dirait-on, il s'amuse tacitement à retrouver dans les évolutions de l'histoire des scènes de l'éternelle comédie humaine. Peut-être les côtés fâcheux des événements et des gens sont-ils surtout exposés ? Mais, je dois dire que, sans vouloir juger le style et le ton, le petit livre de Mgr Duchesne précise les faits et, en les groupant, dessine nettement les diverses phases du développement et de la constitution des États de l'Église. Pour en comprendre le fonctionnement et, à certains moments, le flux et le reflux de sa politique d'expansion, il faut avoir une idée juste du milieu ambiant. C'est ce que l'auteur a fait avec la science qu'on lui connaît. B.

Paul DESLANDRES. **L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs.** Paris, Plon. 1903, 2 vol. in-8° de XXVII-645 et 514 p. Prix : 15 fr.

Ce n'est pas une tâche facile que d'écrire l'histoire d'un ordre religieux répandu dans les différentes contrées de l'Europe, surtout quand l'historiographie de cet ordre ne commence guère que quatre siècles après sa fondation, et que la légende a fleuri d'une façon merveilleuse dans un terrain inoccupé par l'histoire. Le premier devoir de l'historien était donc de soumettre à un examen critique la littérature éclose depuis le XVIIe siècle, et de remettre dans son cadre historique le fondateur S. Jean de Matha, dont la pierre tombale constitue le monument le plus authentique pour fixer sa chronologie.

Après avoir fait bonne justice des légendes relatives à S. Félix de Valois, dont l'origine royale n'a aucun fondement historique, M. Deslandres expose la discipline intérieure de l'ordre, en faisant connaître ses règles, ses rouages administratifs, le rôle des chapitres

Digitized by Google

généraux, la composition des provinces et des maisons ainsi que leur gouvernement. L'auteur a réuni une foule de particularités qui lui permettent de faire la lumière sur la vie intime des couvents trinitaires, leurs églises, leurs hôpitaux, leurs cures.

La deuxième partie renferme l'histoire générale de l'ordre dans ses relations avec les papes, les évêques, les princes, l'établissement de ses différentes provinces, le rôle des grands-ministres et du couvent des Mathurins de Paris, les dévastations des XVe et XVIe siècles, la scission au sein de l'ordre par l'établissement des Réformés et des Déchaussés, la décadence progressive de l'ordre. Pauvre en détails à ses origines, l'histoire des Trinitaires s'enrichit de documents avec les contestations qui s'élèvent dans son sein, et l'histoire de ses luttes intestines, sur laquelle M. Deslandres est particulièrement bien documenté, bien qu'intéressante, n'est pas fort édifiante.

La troisième partie étudie le but de l'ordre, le rachat des captifs, ressources de l'œuvre, confréries de la Trinité, voyages de rédemption, action des Trinitaires en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Ici encore, les détails les plus minutieux ont leur prix. Une histoire d'ensemble sur les confréries de la Trinité dans leurs relations avec l'ordre des Trinitaires serait un travail intéressant et inutile. A ce sujet, l'auteur aurait pu mentionner l'appel adressé en 1654 par le P. Paschase Clocquet, ministre d'Orival (Van der Haeghen, *Bibliographie gantoise*, II, 146).

La quatrième partie renferme la monographie, par ordre alphabétique, de tous les couvents des provinces de France, directement soumis au général. Les Pays-Bas possédaient un certain nombre de couvents : Audreguies, Bastogne, La Sarte, Lens, Lérinnes, Orival en Belgique, Arras, Convorde, Douai, Hondschoote, Préavin qui font partie aujourd'hui des départements du Nord et du Pas-de-Calais, Vianden dans le Luxembourg ; ils relevaient tous de la province de Picardie. M. Deslandres consacre à chacun d'eux une courte notice. Les notices insérées par MM. Tarlier et Wauters dans leurs *Communes belges* auraient pu rendre de précieux services. Nombre de documents relatifs à Lérinnes ont déjà été publiés : (*Bullet. de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 2e série, VI, 349-359; 4e série, XIV, 116-117 ; St-Genois, *Monum. anciens*, I, 693, 741 ; Bormans, *Cartul. de St-Lambert de Liége*, III, 86; IV, 652-653). La fondation d'Orival est bien antérieure à 1254 ; elle date au plus tard de 1202, date de la donation d'un chevalier de Witterzée. Un de ses premiers religieux fut un Wautier de St-Cyr, bienfaiteur de l'abbaye d'Aywières, décédé avant le mois de mars 1234. L'abbaye

Digitized by Google

de Maredsous possède trois chartes originales de février 1224, mars 1234 et du 3 mai 1240 (voir *Bulletin de la Comm. royale*, 5e série, II-573-574) relatives à la donation faite à Aywières.

Le second volume comprend 352 documents ou pièces justificatives. Les maisons belges y sont bien représentées : Lens par les nos 4, 45, 196, 201, 216, 218, 236, 250, d'avril 1223 à 1701, Lérinnes par les nos 8, 11, 15, 16, 18, 43, 51, 310, d'avril 1232 au XVIe siècle ; Orival par les nos 257, 329, de 1703 et 1771. Signalons particulièrement un acte du 28 décembre 1269 de Thibaud, archidiacre de Liége, relatif à un dépôt d'argent fait à S. Louis IX (n. 40), et deux actes de 1767 concernant un captif liégeois.

Dans son ensemble le travail de M. Deslandres se présente comme une œuvre d'érudition solide et étendue ; il a rendu à l'ordre des Trinitaires sa physionomie historique, en reconstituant son histoire par des documents authentiques ; il a, par le fait même, établi son rôle réel et montré l'étendue de son action dans le passé ; il a de plus jeté les bases des futures monographies des couvents de l'ordre, que les recherches d'histoire locale seront infailliblement amenées à compléter et à perfectionner. D. U. B.

H. DENIFLE. O. P. Luther und Luthertum, in der ersten Entwickelung quellenmässig dargestellt. Zweite durchgearbeitete Auflage. Erster Band - Zweite Abteilung (Quellenbelege). Die abendländischen Schriftauslegerbis Luther über Justitia Dei (Rom. 1, 17) und Justificatio. Beitrag zur Geschichte der Exegese, der Literatur und des Dogmas im Mittelalter. Mayence, Kirchheim, 1905. Gr. in-8° XX-380 p. Prix : 7 fr. ; relié 10 fr.

On sait tout le tapage causé par l'apparition du premier volume du P. Denifle sur Luther ; pour affaiblis qu'en soient les derniers échos, ils sont encore très perceptibles. L'objectivisme tant vanté de certaine théologie protestante en Allemagne, si respecté quand il ne s'agit que de nier l'inspiration des Écritures et la divinité du Christ, n'a pu tenir devant les accusations portées contre Luther. Au fond cela se comprend ; bien que le christianisme de Luther soit à mille lieues de ce que cette théologie protestante l'a fait, le rationalisme allemand a tiré les conclusions des prémisses posées par Luther, et, en bonne logique, on lui rend ce qu'on en a reçu. Luther est le père du rationalisme allemand. C'était un premier motif. Il y en avait un autre ; c'est que le P. Denifle était tombé à bras raccourcis sur quelques-unes des sommités du monde théologique d'Allemagne, et, comme il avait le poignet aussi solide que l'épiderme

Digitized by Google

de quelques-uns de ces messieurs était sensible, il fallait bien qu'on criât. Et pourtant, tout compte fait, on aurait dû passer à l'auteur et son style et son ardeur. On le savait homme de science et homme de méthode ; on connaissait la franchise de son caractère et la droiture de ses intentions. Il fallait, non crier au scandale mais étudier son ouvrage à fond, dévoiler ses faiblesses, renverser ses arguments. L'historien Denifle méritait bien une étude plus qu'une critique, d'autant plus, chose dont on aurait dû le remercier et pour laquelle il y a encore lieu de lui brûler une belle chandelle, qu'il donnait gratuitement, ou à peu près, d'excellentes leçons de méthode et de critique historique.

Le P. Denifle emporté brusquement au milieu de ses travaux, laisse son œuvre inachevée. Mais, avant de mourir, il a encore eu le temps de terminer la seconde édition de son premier volume, et de donner l'étude exégétique à laquelle il tenait beaucoup sur l'interprétation de ce « Justitia Dei » (Rom. I, 17), dont l'intelligence avait été pour Luther la clé de l'Évangile et de la doctrine du Christ. Luther affirmait qu'avant lui *tous* les docteurs catholiques avaient entendu ces mots de la justice formelle ou active de Dieu, celle par laquelle Dieu est juste et punit les pécheurs et les méchants, tandis que pour lui ce mot signifiait la justice passive de Dieu, celle qui justifie l'homme.

Luther a-t-il raison ? *Tous* les docteurs, avant lui, ont-ils entendu ce passage de la justice active ? Ou bien Luther a lu ces auteurs ou il ne les a pas lus. S'il ne les a pas lus, c'est un ignorant et un calomniateur ; s'il les a lus, s'il leur attribue une doctrine qu'ils n'ont pas soutenue, c'est un menteur. Il faut donc le contrôler et c'est ce qu'a fait le P. Denifle pour ce texte, comme il le voudrait voir faire pour toutes les assertions de Luther. La conclusion saute aux yeux. La tradition catholique entend par *justitia Dei* la justification, la façon dont la justification est appliquée aux individus, c.-à-d. la grâce justifiante, la foi justifiante, la grâce habituelle. Donc Luther n'a pas lu les auteurs qu'il calomnie ou il a menti.

Malheureusement on s'inquiète peu des scolastiques dans le monde luthérien. Le P. Denifle insiste énormément sur la nécessité d'une étude attentive des auteurs du XIIe siècle pour l'intelligence de la scolastique et sur l'étude des sources manuscrites. Son examen exégétique montre à quels résultats on peut arriver même pour l'histoire littéraire. L'examen porte sur soixante-six auteurs, depuis l'Ambrosiaster jusqu'à Luther. Il y aura lieu de profiter des remarques du P. Denifle sur l'auteur de la Glose, sur l'attribution à

Digitized by Google

Haymon d'Halberstadt ou à Remy d'Auxerre, à Gilbert de la Porée ou à Gilbert de S. Amand, de commentaires sur l'épître aux Romains. Plus loin le P. Denifle dénie à Hugues de St-Victor la paternité des « Quæstiones in S. Paulum », remet en honneur le scolastique Robert de Melun, appelle l'attention sur les gloses sur l'exposition de Pierre Lombard, restitue à Hugues de St-Cher un commentaire mis sous le nom d'Albert le Grand, etc.

On trouve aux appendices trois dissertations sur les Gloses de Rahingus, moine de Flavigny au Xe s., sur les droits de Gilbert de la Porée aux commentaires sur S. Paul parfois attribués à Gilbert de St-Amand, sur d'anciennes et de nouvelles erreurs à propos d'Autpert, Gilbert et Lombard, c.-à-d. sur de fausses attributions de sentences, qui ne sont que des citations. L'ouvrage se termine par les « initia » des prologues et des commentaires aux épîtres de S. Paul avec indication de leurs auteurs. B.

Dr ANTON DUERWÄCHTER. **Christoph Gewold. Ein Beitrag zur Gelehrtengeschichte der Gegenreformation und zur Geschichte des Kampfes um die pfälzische Kur (Studien und Darstellungen aus dem Gebiete der Geschichte). Bd. IV.** 1 Heft. Fribourg en Brisgau, Herder, 1904. In-8°, VIII-134 p. Prix : 3 fr. 25.

C'est sur un personnage de second rang que le Dr Dürwächter appelle l'attention, sur un fonctionnaire du cabinet du duc Maximilien I de Bavière, son secrétaire et archiviste, Christophe Gewold. Né en Franconie à Amberg, le 10 octobre 1556, d'une famille protestante, Gewold se convertit en 1581 au catholicisme, sous l'influence des Jésuites d'Ingolstadt, et entra au service du duc de Bavière en 1588. Deux traits dominent sa vie : son attachement à la famille de Wittelsbach et à l'Église catholique. Nature fidèle et souple, Gewold servit ses maîtres avec dévouement ; non content de consacrer à leurs affaires toute son attention, il voulut aussi servir leurs intérêts par la plume.

Ses travaux historiques, à part ses éditions de certains auteurs, sont des œuvres intéressées. Si l'on ne peut refuser à leur auteur des connaissances étendues et un certain horizon scientifique, on ne peut méconnaître que la sereine objectivité de l'historien, l'unique souci de la vérité lui sont assez étrangers, comme d'ailleurs à la plupart des écrivains de ce temps. L'histoire est un plaidoyer arrangé dans le but déterminé d'arriver à un résultat pratique. Qu'il s'agisse, comme dans sa *Genealogia*, de rattacher les Wittelsbach à Charle-

Digitized by Google

magne, ou de défendre les droits électoraux du duché de Bavière contre les prétentions du Palatinat, d'écrire l'apologie de Louis de Bavière contre Bzovius, ou de critiquer les recherches généalogiques de François de Rosières, ce que veut Gewold, c'est avant tout glorifier la famille de ses maîtres et justifier leurs prétentions. Qu'il publie le récit de la dévastation de l'abbaye d'Isny par les Zwingliens en 1534, c'est pour célébrer à sa façon le premier centenaire de la réforme protestante. Toutefois ce serait manquer à la vérité que de refuser toute valeur à Gewold. Sa réédition de la *Metropolis Salisburgensis*, grâce au précieux concours de Jacques Gretser, est un ouvrage de valeur, et l'on ne peut oublier que c'est Gewold qui conçut le projet de publier un recueil de « Scriptores rerum Boicarum ».

Comme chapitre d'histoire littéraire, cette étude sur Gewold offre un réel intérêt ; outre qu'elle fait mieux connaître les travaux historiques de ce personnage, leur genèse et leur raison d'être, elle replace l'auteur dans son milieu, découvre les influences qui ont agi sur son esprit, inspiré ses œuvres, déterminé ses jugements. C'est de plus un chapitre d'histoire politique, car la vie de Gewold s'écoule dans la période agitée des guerres de religion, et quelques-uns de ses travaux, inspirés par la politique bavaroise, sont des œuvres de polémique. Gewold se meut dans l'orbite de Jacques Gretser. Le présent travail du Dr Durwachter, qui repose sur un dépouillement soigné des documents d'archives et sur une étude attentive de la littérature historique de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle, fait bien augurer de l'ouvrage qu'il prépare sur Gretser.

D. U. B.

F. Uzureau, Andegaviana, 3e série. Paris, Picard, 1905. In-8° 511 p. Prix : 4 fr.

Simon Grujet, Histoire de la Constitution civile du clergé en Anjou. Publié par les soins de l'abbé F. Uzureau. Paris, Picard, 1905. In-8°, 235 p. Prix : 1 fr. 50.

Si les souvenirs historiques d'Angers venaient à se perdre, la faute n'en serait certes pas imputable à M. l'abbé Uzureau, car l'histoire locale n'a pas de plus fervent ouvrier que le zélé directeur de l'*Anjou historique*. Les glanes incessantes qu'il fait dans les archives et les bibliothèques, il aime à les publier, et, ce qui mieux est, à les réunir en volumes. La période révolutionnaire attire particulièrement son attention. Nombreux et intéressants sont les détails qu'il a relevés dans les gazettes du temps et des publications éphé-

Digitized by Google

mères, telles que proclamations, discours, etc., si précieuses pour l'histoire et souvent si négligées. Analyser l'ouvrage serait difficile, puisqu'il s'agit de menus faits. La table des matières indique bien les grandes lignes, mais, que l'auteur me permette de le dire, pour une compilation de textes, c'est trop peu. Des recueils de ce genre ne sont vraiment utilisables qu'à la condition d'être munis de tables de noms de personnes, de lieux et de matières. C'est une mine où l'on peut puiser largement, où l'on irait puiser souvent et avec plaisir, si l'on n'était obligé de devoir parfois pour un seul nom, parcourir tout l'ouvrage; mais peut-être l'auteur songe-t-il à nous gratifier d'un index général quand il clôra les séries de ses « Andegaviana » ; mais cette hypothèse devant être écartée, il ne reste qu'à souhaiter de voir chaque volume muni de ces « indices ».

L'*Histoire de la constitution civile du clergé en Anjou* a pour auteur Simon Grujet, curé de la Trinité d'Angers, qui refusa de prêter le serment à la constitution civile et resta caché à Angers pendant la tourmente révolutionnaire. Cet excellent prêtre profita des moments de loisir que lui laissait la persécution pour écrire le récit des faits dont il était témoin. Plusieurs de ses manuscrits se sont égarés. M. Uzureau a eu la bonne fortune de retrouver les treize premiers cahiers de ses mémoires, qui se rapportent au début de l'année 1791. Ce journal, écrit par un témoin oculaire, instruit, connaissant très bien les personnages dont il parle, bien renseigné, constitue une source de premier ordre pour l'histoire de la révolution, plus particulièrement pour celle du diocèse d'Angers. Les notes nombreuses dont M. Uzureau accompagne le texte de Grujet servent à l'élucider et à la compléter. Pourquoi sommes-nous encore privés d'un « index nominum » ? D. U. B.

P. Giovanni MARKOVIČ, O. M. Una recensione senza precedenti ed un po' più di luce. Zagabria, Scholz, 1904. In-8°, 211 p.

Depuis douze ans paraît par tranches mesurées dans le *Bullettino di archeologia e storia Dalmata*, un compte-rendu interminable de l'ouvrage de M. l'abbé Pisani sur « la Dalmatie de 1797 à 1815 ». L'auteur, M. Alačevic a profité de cette large hospitalité du susdit bulletin pour faire, à sa façon, l'histoire de son grand-oncle maternel, Jean-Joseph Pavlovich-Lucich, provicaire de Macarsca et de ses démêlés avec le franciscain Dorotič. Peut-être l'amour familial a-t-il entraîné l'auteur au delà des limites de l'admiration vis-à-vis de Pavlovič, et, par une conséquence assez naturelle, a-t-il montré sous un faux jour l'action franciscaine en Dalmatie? Toujours

Digitized by Google

est-il que le P. Marković, se basant sur des documents originaux, trace de la carrière de Pavlovič un tableau assez différent de celui qu'avait esquissé M. Alačevic et fait-il justice des accusations portées contre ses confrères. A ce titre son travail est une bonne contribution à l'histoire religieuse et politique de la Dalmatie à la fin du XVIIIe et au commencement du XIXe siècle. B.

G. H. QUIGNON. L'assistance dans l'ancienne France. La confrérie de la Trinité ou des Enfants bleus de Beauvais. Paris, Champion, 1904. In-8°, 31 p.

Histoire d'une confrérie établie en 1562 par des bourgeois de Beauvais en vue de venir en aide aux orphelins de la ville et des faubourgs, avec détails intéressants sur la manière dont elle était administrée, d'abord comme confrérie indépendante, puis dans sa dépendance du Bureau des Pauvres.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

La collection bien connue Science et Religion de la librairie Bloud continue à s'enrichir. Nous avons là, devant nous, plusieurs vol. (1) dont quelques-uns de valeur.

Nous y trouvons d'abord deux études apologétiques de l'abbé de Broglie : *Monothéisme, Hénothéisme, Polythéisme* (312, 313) 2 vol. avec préface et notes de M. A. Largent qui, on le sait, publie « con amore » les leçons et conférences données par le distingué professeur. Ces vol. contiennent cinq leçons appartenant au cours d'apologétique inauguré en 1879 à l'Institut catholique de Paris. M. Largent ajoute une 6e conférence sur « le surnaturel dans les cultes non chrétiens ». On retrouve dans ces conférences avec l'idée de « transcendance » si chère à l'abbé de Broglie, sa pensée forte et vigoureuse. On l'y retrouve encore, quoique d'une façon moins accentuée, dans les leçons données quelques années auparavant au cercle du Luxembourg (1873-74) sur *Le Surnaturel*. Ces leçons sont également publiées par M. Largent en deux volumes (314, 317.) — M. l'abbé H. Coujet nous donne en deux autres vol. (320, 321) un aperçu rapide, mais condensé et solide sur *La Ste Trinité et les doctrines antitrinitaires*. Il nous

1. Ces vol. qui tous ont paru cette année sont du format in-12 et comprennent 60 à 80 p. Le prix de chaque vol. est de 0 fr. 60. Les chiffres que nous donnons entre parenthèses après le titre des volumes indiquent les n^os qu'ils occupent dans la collection.

Digitized by Google

conduit des origines à S. Thomas où il s'arrête. — C'est aussi chez les scolastiques que nous nous arrêtons avec M. le chanoine A. Chollet qui nous expose d'une façon claire *La doctrine de l'Eucharistie chez les scolastiques* (333).

D'autres opuscules traitent plutôt de sujets historiques. Dans trois vol. M. A. Paulus nous donne l'historique des *Juifs avant le Messie* (317, 318, 319) en nous décrivant successivement le développement politique et religieux du peuple juif (317) le développement moral et social des Juifs d'Abraham à Moïse (318) et de Moïse à J.-C. (319). L'auteur, bien au courant de la « littérature », nous a donné une étude qui mérite l'attention. — C'est tout un volume que vaut l'opuscule de M. L. Bréhier sur *La querelle des Images* (VIIIe-IXe s.) (308). L'auteur a condensé là en ces 64 p., le résultat d'une étude approfondie sur un sujet encore assez peu connu. On ne peut que faire le meilleur accueil à ce résumé dont les éléments ont été puisés aux sources. — Dans son vol. sur *les Templiers* (329) M. A. Rastoul n'a pas la prétention de nous apporter de nouvelles lumières sur ce sujet passionnant. Il a voulu mettre plus en relief la conduite du pape Clément V, et tout en établissant que l'abolition du Temple fut « juste » (p. 60) et « nécessaire » (p. 61) il reconnaît que « la France avait parfois sans doute dépassé les bornes de la justice régulière » et que la « conduite » du pape « a toujours été judicieuse ». L'auteur ne connaît pas l'important travail de G. Schnürer : « Die ursprüngliche Templerregel, » paru il y a deux ans (cf. *Rev. Bénéd.*, XXI, p. 82-83). — Le résumé de l'ouvrage de Bellesheim que M. Lecarpentier nous donne dans son vol. *Le catholicisme en Écosse* (330) est plutôt maigre. Et à part ce renseignement, l'auteur ne nous donne ni bibliographie, ni référence aucune. Il s'attache plutôt à faire l'histoire du catholicisme et se contente de quelques pages pour nous décrire l'organisation présente. — Meilleure est l'étude de M. A. André sur un sujet analogue : *Le catholicisme aux États-Unis* (322, 323). A l'encontre de l'auteur précédent, M. André, après un rapide aperçu sur les missions, s'arrête surtout à l'époque moderne (1790-1904) et s'attache à mettre en relief la formation, l'affermissement et l'épanouissement de la hiérarchie de l'Église dans ces pays. A lire la très judicieuse conclusion : « Les craintes et les espérances. » D. R. T.

NOUVELLE (abbé), Ancien Supérieur général de l'oratoire. **L'Authenticité du quatrième Évangile et la Thèse de M. Loisy.** Paris, Bloud et Cie, 1905. In-12, 176 p. (Collection *Etudes de Philosophie et de critique religieuse*). Prix : 2 fr.

Dans l'introduction à son important ouvrage *Le Quatrième Évangile* M. l'abbé Loisy s'étend sur les raisons qui l'ont déterminé à abandonner la thèse traditionnelle.

Dans la première partie du présent volume, l'auteur examine si la base du témoignage traditionnel est vraiment discutable ; dans la seconde, s'il y

Digitized by Google

a opposition irréductible entre les trois premiers Évangiles et le quatrième, soit dans le récit qu'ils nous donnent de certains faits importants, soit dans la représentation qu'ils nous offrent de la figure et de la manière d'être du Sauveur, soit enfin dans l'exposition qu'ils nous font de sa carrière et de son enseignement. Dans les deux dernières, il s'applique à faire ressortir les difficultés auxquelles se heurte la thèse de M. Loisy, surtout par rapport à son argumentation pour défendre contre Renan la thèse de la non-historicité du quatrième Évangile.

G. Frémond. **La Divinité du Christ.** — *Ses Preuves historiques.* — *Le double témoignage de la Synagogue et de l'Église.* — (Tome VI de *Les Principes ou Essai sur le problème des destinées de l'homme*). Paris, Bloud et Cie 1905. In-8°, x-412 p. Prix : 5 fr.

Un préjugé universellement répandu et profondément enraciné veut que le catholicisme soit de son essence, *antiscientifique* d'une part, *antidémocratique* de l'autre. C'est à combattre cette erreur, source du malaise social et de la désharmonie intellectuelle où nous vivons, que travaille M. Frémont depuis trente ans d'un fructueux apostolat. « Les Principes » sont le résultat de ce persévérant effort. Ce sixième tome est consacré à l'examen du problème fondamental de l'apologétique, à savoir *le problème christologique.*

Jésus de Nazareth a-t il vraiment et historiquement affirmé sa divinité ? Le témoignage authentique de cette affirmation se retrouve-t-il dans les Évangiles synoptiques et dans l'Évangile selon saint Jean ? Enfin, Jésus a-t-il justifié cette affirmation par la manifestation, dans sa personne, des attributs essentiellement divins, l'infaillibilité, l'impeccabilité, la toute-puissance ? C'est à étudier ce triple aspect d'une même question qu'est consacré le présent volume, aussi érudit qu'éloquent.

Gaston Le Hardy, ancien pèlerin. **Histoire de Nazareth et de ses sanctuaires**, Étude chronologique des documents, Paris, Lecoffre, 1905. In-12, xvi-237 p. Prix : 2 fr. 50.

Plus un lieu rappelle de souvenirs, plus l'intérêt s'y attache et plus vif est le désir de voir préciser et localiser ses souvenirs. Et quand la tradition est restée flottante pendant des siècles, il est bien à craindre que la légende ne fleurisse d'une façon merveilleuse sur des ruines, dont l'histoire ne peut révéler les secrets. Nazareth a son histoire et ses traditions locales. Son histoire, c'est le séjour du Fils de Dieu ; ses traditions, c'est la localisation des épisodes de la vie du Christ et de sa sainte Mère. Quel est leur fondement historique, quels en sont les développements, les variations ? Un classement chronologique des nombreux témoins qui ont visité Nazareth ou en ont parlé, permet de se rendre compte des développements successifs des traditions et des origines de certaines légendes. Cette critique par prétéritions ne manque pas de charmes... Elle a aussi son grand intérêt, puisque l'exposé des traditions de Nazareth permet de contrôler certaines assertions

Digitized by Google

relatives à la célèbre Santa Casa de Lorette. Les documents sur les origines de Lorette sont pauvres en données historiques, et ils viennent se heurter aux traditions nazaréennes. B.

Pierre SUAU. **Saint François de Borgia** (1510-1572). Collection « *Les Saints* ». Paris, Lecoffre, 1905. In-12, v-204 p.

Dégagée des superfétations dont la légende, romanesque ou pieuse, l'avait surchargée, la vie du troisième successeur de S. Ignace nous apparaît sous un jour plus vrai, dans une réalité historique. Pour comprendre le saint, il faut connaître l'homme que fut François de Borgia ; pour saisir les traits caractéristiques du général de la Compagnie, il faut avoir compris l'homme d'État que fut le duc de Gandie.

Né au sein d'une famille tristement célèbre dans sa branche italienne, élevé comme par enchantement aux honneurs, poursuivi par une heureuse fortune, François de Borgia remplit les plus hautes fonctions en Espagne. La grâce, elle aussi, poursuit le grand d'Espagne, et, à l'heure marquée par le Providence, elle en fait un apôtre. L'homme politique passe comme sans transition du gouvernement des affaires de ce monde à celui d'un ordre religieux. C'est le même zèle, le même dévouement, la même entente des affaires ; l'action vigoureuse exercée par Borgia dans l'administration de la Catalogne se retrouve dans le gouvernement de la Compagnie en Espagne et à Rome du P. François. Là, c'était l'homme de devoir, le fidèle serviteur d'un roi de ce monde ; ici c'est le chrétien, transfiguré par la grâce, c'est le prêtre, c'est l'apôtre. Le saint n'a pas abdiqué sa personnalité ; il y a transformation dans la nature, mais celle-ci reste avec ses caractères propres. Et c'est là un grand mérite du petit travail du P. Suau que d'avoir su reconnaître les saillies de cette nature, d'avoir peint d'après nature, sans déguiser ces petites faiblesses, qui persistent même dans les âmes les plus fortes. La constatation de ces faits, loin d'affaiblir le surnaturel, ne fait que le mettre mieux en relief. B.

Henri MAZEAU. **Hélène de Jaurias**, Sœur de Charité, avec une lettre-préface de l'Amiral de Cuverville. Paris, Retaux, 1905. In-8°, XVII-336 p. Prix : 3 fr. 50.

Le travail de M. Mazeau, du plus haut intérêt, a été rédigé d'après des documents authentiques et inédits : la correspondance de la Sœur de Jaurias et le journal qu'elle écrivit, au jour le jour, pendant le siège mémorable du Pé-Tang par les Boxeurs.

Supérieure de la maison de Ming-Pô, fondatrice de l'hôpital international de Chang-Haï, de l'hôpital de Pékin et première supérieure du nouveau Pé-Tang, Sœur de Jaurias, pendant quarante-sept ans, s'est trouvée mêlée à tous les grands événements de l'histoire de l'Extrême-Orient : la révolte des Taïpings, la délivrance de Ning-Pô par l'amiral Protet, l'expédition de 1860 et la prise de Pékin par les troupes françaises, la guerre du Tonkin

Digitized by Google

et la campagne de l'amiral Courbet, la guerre de la Chine et du Japon en Corée.

Après un demi-siècle de travaux et de sacrifices et pour couronner une vie, si pleine et si féconde, dépensée dans les missions de Chine, la Sœur de Jaurias est tombée, épuisée par les fatigues et les souffrances du siège du Pé-Tang, au soir de cette épopée dans laquelle son nom restera associé glorieusement à celui de l'héroïque enseigne de vaisseau Paul Henry, lui aussi martyr du devoir.

Correspondance de Montalembert et de Léon Cornudet. 1831-1870. Avec Avant-Propos par Léon Cornudet, son petit-fils. Paris, Champion, 1905. In-8°, VII-358 p.

Cette correspondance fait suite aux *Lettres à un ami de collège* et n'est que le développement, l'épanouissement de l'amitié si forte, nouée entre ces deux hommes dès les années de collège. Des attraits bien différents s'attachent à la lecture de ces lettres. Sans doute l'intérêt de curiosité nous pousse à entrer dans l'intimité d'un grand homme, mais lorsque cet homme est en même temps un cœur vaillant, une âme magnanime, quel charme délicieux de pénétrer dans ce sanctuaire, d'en éprouver les palpitations, d'en vivre les aspirations enthousiastes! Que cela est sain et vivifiant! — Puis, nous oublions trop que l'homme intime précède, que l'homme public n'est que le complément du premier. Or, l'homme intime ici, est particulièrement intéressant et instructif. Instructif, non pas tant en ce que le Montalembert de « la correspondance » diffère des autres hommes mais précisément en ce qu'il leur ressemble. Ce cœur d'ardent, de combatif, ce cœur de chevalier toujours en croisade, est profondément ulcéré ; il souffre d'abord cruellement d'être si peu compris. Les passes si douloureuses, si mouvementées que traverse la cause qu'il défend, enfin des malheurs domestiques qui fondent sur lui coup sur coup, terrassent son âme si bouillante, si irrésistible dans la lutte et si sensible, si aimante quand on l'approche de près. Ajoutez à cela l'intérêt de l'historien ; les détails piquants et inédits qui ne manquent pas, et, outre ce qui est écrit, ce qu'il est permis de saisir entre les lignes. — Mais selon nous, l'intérêt de cette belle correspondance est plus haut ; il est plus universel : il consiste dans l'étude même de cette incomparable amitié entre Cornudet et Ch. de Montalembert, soudée dans l'adolescence, à l'heure des grands enthousiasmes, et qui se poursuit à « travers trois révolutions » et les refroidissements de la vieillesse, toujours fidèle, toujours jeune, toujours chaude de sa première chaleur. Voltaire faisait observer, en son siècle de glaciale philosophie, qu'ils étaient rares les écrivains qui avaient osé aborder le délicat chapitre de l'amitié, et lui, Voltaire, l'ose, mais avec quelles séductions dans le style et quelles maladresses dans l'aperçu! S'il avait eu sous les yeux les lettres de Cornudet et de Montalembert, l'ami de Frédéric eût-il compris l'exquise saveur de ces

Digitized by Google

épanchements entre deux âmes, unies dans la profondeur de leurs convictions de chrétiens et d'hommes d'action, eût-il compris ce besoin pressant, quotidien de protester de leur affection réciproque, cette persévérance d'un sentiment que rien jamais ne dément, enfin ces mille assiduités, ces assauts de prévenance et au-dessus de tout ce dévouement total, illimité? Je crains bien que non. D. H. de M.

G. Longhaye. S. J. Dix-neuvième siècle. Esquisses littéraires et morales. *Troisième période (1850-1900).* Positivisme-naturalisme. Paris, Retaux, 1905. In-12, 448 p.

Faisons remarquer d'abord que cette 3me série des Esquisses morales et littéraires, qui embrasse l'époque comprise entre 1850 et 1900, ne termine pas l'œuvre du R. P. Longhaye. La comédie et le roman ne s'y trouvent pas et la poésie depuis 1850 n'occupe que la dernière partie, assez considérable, il est vrai, du livre. Les genres traités dans cette 3me partie sont donc parmi les plus graves, ceux qui requièrent le plus une mûre réflexion : l'histoire, la critique littéraire, les œuvres à tendance philosophique. — En tête de l'ouvrage un très vigoureux chapitre sur la philosophie du jour : le positivisme, avec ses tendances et ses infiltrations dans les divers domaines littéraires et les déprédations qu'il y commet. Ces pages, d'un style nerveux et concis, jettent sur l'ensemble de la période, avant d'aborder l'étude du détail, un jour singulièrement lumineux. Entre cet imposant frontispice et l'étude de la poésie, l'auteur a groupé les trois figures les plus en saillie de cette 2e moitié du XIXe siècle : Sainte-Beuve, Renan, Taine. La 1re de ces études paraîtra un peu longue peut-être ; très, trop fouillée ; le presque tout Sainte-Beuve est dans sa critique, et le Sainte-Beuve d'avant la critique ne nous intéresse que médiocrement, d'autant plus que le personnage n'a rien d'attirant. Mais les déboires et les amertumes du poète expliquent sans doute le critique. Taine est assurément, parmi ces trois, le plus attachant pour l'esprit et le moins antipathique pour le cœur. Elle est féconde pour l'intelligence, l'opposition si caractéristique que le P. Longhaye établit entre l'homme et le philosophe, le philosophe et l'historien ; qui rend hommage au caractère intègre de l'homme, dénonce les erreurs du philosophe et applaudit à la loyauté de l'historien.

Outre une habileté plus consommée du style, un charme plus également exquis du verbe, il y a, nous semble-t-il, dans cette dernière œuvre de l'auteur des « Esquisses », ce qu'on pourrait appeler des sommets, c'est-à-dire des pages de maître, où l'on sent dans l'écrivain une pleine maturité de son talent et de son art ; c'est presque de l'éloquence à certains endroits, — fait rare dans ce genre, — lorsque passant de la considération des individualités, son esprit s'élève par la contemplation dans l'aire plus sereine des principes. Je ne citerai que les belles pages où il nous parle de la critique littéraire, de l'art, de la supériorité philosophique du chrétien.

Digitized by Google

Pour la dernière partie, — celle qui traite de la poésie, — l'étude nécessairement succincte des œuvres et des hommes nous paraît très réussie, mais nous ferons, quant aux principes inscrits en tête du chapitre, quelques restrictions. Ainsi, le R. P. Longhaye nous semble bien catégorique quand il affirme que « la science est indispensable à la poésie ». Quelle science donc? Voilà donc les pauvres poètes réduits, eux aussi, à décrocher des titres de docteur ! — De même, quelle guerre acharnée à « l'imprécis » dans la poésie et cependant notre âme n'est-elle pas faite de précis et d'imprécis, d'ombres et de lumières : le précis est le fait de notre origine divine, le « vague », l'empreinte du péché sur notre intelligence. Ne vouloir donc en poésie que de belles et claires idées, c'est nier tout un côté de notre âme, ces demi-lumières que nous avons sur tant de choses et sur les grandes surtout, ces sentiments subtils, insaisissables quoique réels, ces aspirations vagues, révélatrices des grandeurs et des déchéances de notre nature.

D. H. de M.

G. Sortais. **Excursions artistiques et littéraires.** — 2e Série. Paris, Lethielleux (s. d.). In-12, 288 p.

Quelques fleurs choisies çà et là dans le domaine des Arts et des Lettres, — en Italie, Pinturicchio; en France, Labruyère, Buffon, Berryer; en Angleterre, Thomas Gray. Ces petites études, d'inégale étendue, ne manquent certes pas d'intérêt; le tour en est simple, châtié, de coloris modeste; les points de vue sont assez spéciaux pour éveiller et allécher notre curiosité, et éviter les redites. Je voudrais encore cependant certains jugements plus indépendants; on sent trop, là où les maîtres ont parlé, le souci de ne s'affranchir en rien de ces tutelles toutes puissantes. C'est d'ailleurs le seul reproche que j'ai à faire à M. Sortais. Les « Souvenirs de Slough » contiennent quelques pages délicieuses où nous revivons le coin de nature charmant où s'écoula, paisible et mélancolique, l'existence du poète anglais Thomas Gray.

D. H. de M.

G. Sortais. **La Crise du Libéralisme et la Liberté d'enseignement.** Paris, Lethielleux. (s. d.). In-12, 220 p.

Dans un livre plein de vie et d'actualité, M. Sortais définit le Libéralisme, le prend à son origine, le suit dans son histoire et nous fait assister à la faillite de ses doctrines. Il montre ensuite comment ce Libéralisme se condamne lui-même et dément ses propres principes sur le terrain de la liberté d'enseignement.

Le Libéralisme, « c'est... *l'individualisme*..., la prédominance du droit individuel sur le droit social, le triomphe de la liberté sur l'autorité... » (p. 11). La Réforme fonde le Libéralisme religieux, Descartes intronise le Libéralisme dans le domaine de la pensée, Rousseau l'introduit dans la politique, avec sa thèse du contrat *social* que la Révolution consacre par les deux *Déclarations des droits de l'homme*. Kant établit l'autonomie de la

Digitized by Google

volonté et le libéralisme moral. Les romantiques, par la bouche de V. Hugo leur pontife, promulguent la charte du libéralisme artistique et littéraire. — Les conséquences de ce vaste mouvement d'idées sont l'anarchie, le scepticisme, le socialisme. Autant de types de libéralisme, autant de causes et de champs de dissolution (35). Mais, en fait, une réaction se produit : philosophes (Bonald, Maistre, Comte), économistes (Le Play), historiens (Taine), démontrent la fausseté des principes de 1789. On convient qu'il faut « organiser » la liberté, manière polie de dire qu'on la limite (57, ch. IV, *Le libéralisme et le Syllabus*). Mais, comment tracer ses voies à la liberté? C'est d'une juste notion de la liberté que l'auteur tire sa réponse : la législation sera fondée sur la loi naturelle et le bien commun ; d'ailleurs, proportionnée aux conditions sociales (70, 74). — Une conclusion termine la première partie de l'ouvrage. Désormais, l'attention se concentre sur la question de la liberté d'enseignement.

A qui revient, de droit et de devoir, l'éducation? Aux parents et à l'Église (85, 87). L'État doit seulement *aider* les éducateurs (93). Les écoles de l'État, quand elles auront leur raison d'être, ne jouiront pas de privilèges injustes et abusifs (106). — M. Sortais consentirait à ce que l'instruction fût obligatoire, bien qu'il préférât respecter la liberté des familles, liberté dont l'État devrait toutefois corriger les abus *notoires* (112, 122). Mais il proteste hautement, et avec quelle justice ! contre le monopole universitaire, dont le nom seul est odieux. « Les monopolistes » excluent l'Église de l'école, comme antiscientifique, antilibérale, antisociale (135). De ces calomnies, l'auteur fait bonne et éloquente justice. Enfin, dans un chapitre « *ad hominem* », il met en lumière le manque de loyauté des adversaires de l'Église et leur inconséquence (161 s.). — La conclusion de l'ouvrage est celle d'un homme d'action : « Luttons pour la liberté d'enseignement. »

Tel est le livre très actuel, sérieux par le fond, modéré dans l'esprit, alerte par le style, que liront avec profit les amis de la liberté. J. G. F.

Pierre Des Bois. **Réponse à des objections contre la religion.** Paris, Téqui, 1905. In-12, x-350 p.

Dans ce petit livre, l'auteur nous offre un recueil de réponses à une cinquantaine d'objections des plus modernes contre la religion catholique. Son intention n'est pas, comme il le dit dans sa préface, de faire œuvre de théologien ou d'exégète. Laïc lui-même, il s'adresse à des lecteurs d'instruction moyenne et n'a d'autre prétention que de fournir à des laïcs sincères et convaincus comme lui un moyen prompt et facile de fermer la bouche à des adversaires souvent plus hardis que redoutables et de couper court à leurs arguties aussi pauvres par le fond que captieuses par la forme.

Quelque modeste que soit son plan, ce manuel apologétique ne manque

Digitized by Google

pas de solidité, la lecture en est agréable, et nous croyons qu'il sera utile à plusieurs et répondra au but qui l'a inspiré. B. D. M.

H. Bolo. **Béatitudes évangéliques.**

1re série : Les cœurs détachés. — Les doux et humbles. (4e édition).
2de série : Ceux qui pleurent ; ceux qui espèrent (2e mille).
3me série : Béatitude d'aimer (3e édition).
4me série : Pour la paix, pour la liberté.
Paris, Haton, 4 vol. in-12. — 317, 300, 352, 291 p.

L'acquisition du bonheur, célèbre question psychologique à la solution de laquelle les grands esprits de presque tous les siècles ont cherché à trouver une réponse ! Et pourtant, où se dresse dans ce fouilli de théories qui ont créé des maîtres et enfanté des disciples, le seul exergue dont la pratique soit capable d'assouvir cette soif ardente du cœur humain ?

Telle est la question que s'efforce de résoudre M. l'abbé B. dans sa nouvelle étude sur les *Béatitudes évangéliques*.

Les philosophes païens, épicuriens, stoïciens ou autres, n'ont point trouvé la clef de cette énigme : leur vie était le démenti le plus formel donné à leurs enseignements. Jésus-Christ seul fut le grand théoricien du bonheur et toute sa doctrine eudémonologique se trouve résumée dans les béatitudes du sermon sur la montagne. Voilà, dans ses grandes lignes, la réponse donnée par l'auteur (1e série. Généralités, p. 9-85).

Ne pouvant entrer dans les détails, nous sommes obligés de n'émettre qu'un jugement d'ensemble. Les livres de M. l'abbé B. ne s'adressent pas au monde savant ; ils visent l'instruction et l'édification de ceux qui, mêlés à toutes les tyrannies du siècle, n'ont guère le temps ou le courage de pénétrer les mystères de notre religion. Néanmoins ces âmes, autant et même plus que d'autres, ont besoin de soutien, d'encouragement, de consolation. M. l'abbé B. veut leur faire trouver tout cela dans la pratique des grandes vérités chrétiennes. La tâche est rude. Mais l'auteur est habile dans cet art difficile : c'est un causeur agréable, à la parole vive et enthousiaste, un philosophe et un théologien, non point perdu dans des abstractions, mais désireux de faire partager sa science par toute âme avide de vie surnaturelle.

D'aucuns reprochent à l'auteur de sacrifier parfois la doctrine au sentiment, la réalité à la poésie. De fait, on rencontre de ci de là quelques-uns de ces excès d'enthousiasme qui emportent le lecteur au delà des « *dictamina* » d'un jugement calme et rassis (surtout dans la 4e série : les idées sur la propriété, la fraternité, l'égalité frisent un peu l'utopie). Je serais pourtant plus sévère à l'égard de certains points de doctrine comme par exemple celui où l'auteur semble dire que Dieu *a appris* dans les souffrances du Christ la compassion. (2e série, p. 32.) Dans l'explication du *Beati misericordes*, M. l'abbé B. nous dit que « la miséricorde tient la première

Digitized by Google

place en Dieu » d'où il conclut que « parce que Dieu est miséricordieux, il est très sage. » (Ibid., p. 41.) L'expression ne dépasse-t-elle pas la pensée? La sagesse est transcendentale en Dieu, la miséricorde n'est que relative. Dans une note, (3e série, p. 70-72) le Père Godts est traité dans un style plus enfantin que sérieux. J'aimerais voir l'auteur définir ce qu'il entend par l'état intermédiaire *final* entre l'élu et le réprouvé. La comparaison amenée ne vaut guère : « De ce que l'on est pas duc et pair, il ne résulte pas qu'on soit un forçat. » (Ibid., p. 64.) Dans ce cas, il y a évidemment des intermédiaires, dans l'autre au contraire, il n'y en a pas. Enfin le rapprochement entre le texte de S. Matthieu et celui de S. Paul manque de fondement. (Ibid., p. 64.) Dans les deux cas le mot *vocati* a une signification toute différente.

Je m'arrête : ce sont là des fétus de paille qui se glissent dans le blé le mieux émondé. D. T. N.

A. Saudreau. **La voie qui mène à Dieu.** Conseils pratiques pour tous ceux qui aspirent à une solide piété. Paris, Amat; Angers, Germain et G. Grassin, 1904. In-12, 575 p. Prix : 3 fr.

Voici la lettre que Mgr Luçon, év. de Belley, a écrite à l'auteur : « On reproche souvent à la littérature pieuse de notre époque d'être légère de doctrine, de donner trop au sentimentalisme et à l'imagination, de manquer de solidité et de profondeur. Votre ouvrage sur *la Voie qui mène à Dieu* ne méritera point ce reproche. Ainsi que vous le dites dans la Préface, la substance en est empruntée aux divines Écritures, à la théologie, aux écrivains mystiques les plus autorisés. Le lecteur s'y instruira en apprenant ce qu'il ne sait pas et en étudiant plus à fond ce dont il n'avait qu'une connaissance élémentaire, superficielle et non raisonnée. La doctrine de ce livre est vraiment belle et élevée en même temps que sainte et sûre. Partant de l'entrée de *la Voie qui mène à Dieu* et poursuivant cette voie jusqu'au terme, il contient d'abord des conseils pratiques, d'une importance capitale, sur l'acquisition des vertus chrétiennes et sur le combat contre les vices opposés, sur les actes qu'elles commandent et sur les défauts qui peuvent les déparer. Puis viennent des aperçus très élevés, peu connus, mais d'un très grand intérêt, sur ce monde invisible, Dieu, les Anges, les Saints, monde au milieu duquel nous nous mouvons sans y penser, parce que nos sens ne le perçoivent pas et auquel nous sommes pourtant si réellement et si intimement mêlés par les bienfaits que nous en recevons sans cesse. Enfin, dans les derniers chapitres, c'est tout à fait de la haute théologie sur N.-S. J.-C. et sur Dieu et ses perfections... Ce traité, à cause de la facilité du style et de la clarté de l'exposition, est à la portée de tous, même de ceux qui ne suivent que les voies ordinaires de la piété. C'est un livre dont la lecture sera aussi utile qu'agréable aux âmes pieuses et aux prêtres appelés à les diriger... »

R. P. J. Lintelo, S. J. **Lettres à un prêtre à propos d'une polémique**

Digitized by Google

sur la communion fréquente. 2e édit., revue et augmentée. Paris, Librairie internationale et Tournai, Casterman, s. d. (1905). In-8°, 119 p. Prix : 1 fr.

Nous ne voulons pas, en signalant cette brochure, rouvrir une controverse inopportunément soulevée et qui, nous osons l'espérer, n'est pas loin de s'éteindre. Des deux côtés, on a montré de la vivacité dans le ton ; mais on ne peut que reconnaître la justesse de vues et la vérité de doctrine qui constituent le fond de ces *Lettres*. Elles sont à lire [1].

V. M. Liekens O. P. **Liber Manualis Rectoris Confraternitatis Rosarii**, ad usum præsertim parochorum, juxta recentiora decreta et constitutionem apostolicam « Ubi primum » — Malines, Dierickx-Beke, s. d. [1904]. In-8°, 132 p. Prix : 1 fr. 50.

Comme l'indique le titre, ce livre est véritablement un *manuel* que doivent avoir les directeurs des confréries du Rosaire. Tout ce qui concerne les confréries, érection, direction, privilèges, indulgences, processions est ici exposé clairement, méthodiquement et d'après les derniers décrets. Cet ouvrage sera également très utile aux prêtres qui ont reçu de Rome les « pouvoirs personnels » pour indulgencier les rosaires et chapelets. Un index facilite les recherches. Mais pourquoi l'auteur n'a-t-il pas donné, en manière d'introduction, un court aperçu historique sur les confréries du Rosaire ? Son travail n'y eût pas perdu, loin de là.

La *Revue Bénédictine* a encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

A. B. *Un nouveau livre sur les neumes.* Etude critique (à propos de l'ouvrage de P. Wagner : Neumenkunde. Palaeographie des Gregorianischen Gesanges). Paris, Picard et fils, 1905. In-8°, 11 p.

Asin Palacios. (Miguel) : *Bosquejo de un diccionario técnico de filosofia y teologia musulmanas.* Zaragoza, Essar, 1903. In-8°, 41 p. (Extrait de la *Revista de Aragón*, octob. nov. et déc. 1903.)

Id. *El averrois moteologico de Sto. Tomás de Aquino.* S. l. n. d. In-8°, Extrait de « Homenaje á D. Fr. Codera, en su Jubilación del profesorado. » (pp. 271-331).

Bérenger (abbé Joseph). *Les traditions Provençales.* Réponse aux arguments de M. l'abbé Duchesne. Marseille, imprimerie Marseillaise, 1904. In-8°, VIII-190 p.

Besse (Dom J. M.) O. S. B. *La loi salique.* Conférence. Avec une lettre de M. Paul Bourget. Paris, et Lyon, Vitte, 1905. In-12, 32 p. — (Public. de la Société d'Études historiques et littéraires.)

1. Nous signalons aussi à nos lecteurs la brochure : *De la Communion fréquente et du décret « Quemadmodum »*. Consultation théologique par S. E. le Cardinal Gennari. Traduite de l'italien avec l'autorisation de l'auteur, par D. P. Bastien. — Abbaye de Maredsous, 1905, in-8°. 46 p. Prix : 0 fr. 50.

Digitized by Google

CALLEWAERT, C. *Le liber Memorialis des églises du diocèse de Bruges.* Bruges, Maertens-Matthys, 1905. In-8°, 19 p. (Extrait des *Collationes Brugenses*, t. X, janvier et février 1905.)

ID. *Les origines du style pascal en Flandre.* Bruges, De Plancke, 1905. In-8°, 36 p. Extrait des *Annales de la Société d'émulation de la Flandre*, t. LV, février et mai 1905.

CHAUVIN (A. Jos.). *La passion méditée au pied du St-Sacrement.* I. Agonie de Jésus. Bruxelles et Montréal, Desclée, 1905. In-24, XXVIII-378 p.

CHEVALIER (Chan. U.). *Jeanne d'Arc.* Bio-bibliographie. Valence, imprimerie Valentinoise, 1905. In-24°, 69 p. (Extrait du *Répertoire des sources historiques du M. A.* 5e fasc.)

EDELIN. *Les luttes de l'âme.* Instructions aux enfants de Marie et aux personnes pieuses. Paris, Haton, s. d. [1904]. In-12°, 386 p.

FALK (Franz). *Beiträge zur Rekonstruktion der alten Bibliotheca fuldensis u. Bibliotheca laureshamensis.* Leipzig, Harrassowitz, 1902. In-8°, 112 p. Prix: 5. M. (XXVI Beiheft zum Centralblatt für Bibliothekswesen.)

GRUNDL (Dr P. Beda), O. S. B. *Das Neue Testament unseres Herrn Jesus-Christus.* Nach der Vulgata übertragen, mit Einleitungen u. kurzen Erläuterungen versehen. 2de Auflage (mit 3 Karten). — Augsbourg. M. Huttler, 1904. In-24, VIII-840 p.

HUDLESTON G. ROGER O. S. B. *A report on the present condition of the Library of Downside abbey*, 1905. 7 p.

Imitation (L') *de J.-C.* divisée sous forme de lectures à l'usage des personnes du monde par un chanoine de Paris, 5e édition. Paris, Lethielleux, 1904. In-24, 256 p.

Jahres-Bericht des humanistischen Gymnasiums im Benedictinerstifte Metten für das Studienjahr 1904-05. Mit einer Beilage: Beitrag zur Siebenschläferlegende des Mittelalters. 2. Theil: Griechische Texte, von P. M. Huber O. S. B. Landshut, Thomann, 1905. In-12, 41 et VIII-71 p.

Literarischer Ratgeber für Weihnachten 1904. Dritter Jahrgang herausgegeben von der Redaktion der « Literarischen Warte », München. Allgemeine Verlags-Gesellschaft m. b. h.-1904. In-8°, 122 p.

MUNIER S. J. *Henri de Nicolay.* Sa vie, précédée d'un aperçu historique sur la maison de Nicolay. 2e édition. Amiens, Piteux, 1904. In-8°. VI-377 p.

MURILLO P. L. *Critica y exegesis.* Observationes sobre un nuevo sistema exegetico de la Biblia. Madrid, Horno. 1905. In-8°, 140 p.

Musen-Almanach deutscher Hochschüler, 1904. München, allgemeine Verlags-Gesellschaft m. b. h. 1904. In-8°, IX-129 p.

NOLLE. (R. L.) O. S B. *The catechist in the infant school and in the Nursery* Fribourg. Herder, 1905. In-12°, XIV-109 p.

Programm (XXXIX) *des k. k. Obergymnasiums der Benediktiner zu Seitenstetten* 1905. Linz, Feichtingers Erben, 1905. De 11, 45 p. (128-173), Fortsetzung des Katalog des Seitenst. geograph. Kabinettes. P. J. Schock.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

I. ARTICLES.

A l'Université d'Oxford le 29 juin 1905 481

ANCEL (D. René). La question de Sienne et la politique du cardinal Carlo Carafa. 15, 206, 398

» La disgrâce et le procès des Carafa. 525

BASTIEN (D. Pierre). Questions de principes concernant l'exégèse catholique contemporaine. 91

BERLIÈRE (D. Ursmer). Bulletin d'histoire bénédictine. 95, 447, 536

» Les Chapitres généraux de l'ordre de Saint-Benoît. Notes supplémentaires. 377

BIBLIOGRAPHIE 119, 274, 462, 580

CABROL (D. Fernand). La Messe de Flacius Illyricus. 151

» L'Avent liturgique. 484

CHAPMAN (D. John). Aristion, author of the epistle to the Hebrews. 50

» Le témoignage de Jean le Presbytre au sujet de S. Marc et de S. Luc. 357

CLÉMENT (D. Ambroise). Conrad d'Urach, légat en France et en Allemagne 232

DE BRUYNE (D. Donatien). Le Concile de Trente. 573

HAIDACKER (Dr Sébastien). Nilus-Exzerpte im Pandektes des Antiochus. 244

LEBBE (D. Bède). De l'inerrance de la Bible. 251

LECLERCQ (D. Henri). Mélanges d'épigraphie chrétienne. 65, 429

MAGISTRETTI (M). De la *Missa* ou *Dimissio cathecumenorum*. 569

MANSER (D. Anselme). Note sur un sermon de S. Césaire dans la *Concordia Regularum*. 496

MOLLAT (G). Pierre Bersuire, chambrier de N. D. de Coulombs. 271

MORIN (D. Germain). Le catalogue des manuscrits de l'abbaye de Gorze au XIe siècle. 1

» Un écrivain inconnu du XIe siècle, Walter, moine de Honnecourt, puis de Vézelay. 165

» Fragments inédits et jusqu'à présent uniques d'antiphonaire gallican. 329

» Textes inédits relatifs au symbole et à la vie chrétienne 505

PROOST (D. Raphaël). L'idéalisme de Kant et de Descartes. 181

UZUREAU (F). L'Abbaye de Fontevrault (1790). 263

Digitized by Google

II. BIBLIOGRAPHIE.

ALBE, *Autour de Jean XXII. Hugues Géraud, évêque de Cahors.* 304

BABUT, *Le concile de Turin.* 134

» *La plus ancienne décrétale.* 284

BAEUMER, *Histoire du Bréviaire, trad. par D. Biron* 475

BATTANDIER (Mgr), *Guide canonique.* 605

BATTEREL, L., *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire publiés par A. M. P. Ingold et E. Bonnardot.* ... 142

BAUDRILLART, A., *S. Paulin, évêque de Nole.* 311

BAYLAC, *L'apologétique de M. Brunetière et l'utilisation du positivisme.* 614

BELLANGER, *Le poème d'Orientius.* 591

» *Recherches sur S. Orens.* 591

BERLIÈRE, *Inventaire anal. des Libri obligationum et solutionum des archives vaticanes.* ... 298

BESNARD, *Le code de bonheur du Maître.* 147

BEURLIER, *Les grands philosophes. Fichte.* 613

BIGELMAIR, *Zeno von Verona.* 470

BIRON, cf. BAEUMER.

BIBLIOTHECA CATHOLICO-THEOLOGICA. 326

BIBLIOTHECA REFORMATORIA NEERLANDICA. Geschriften uit den tijd der hervorming in de Nederlanden :

t. I. PIJPER, *Polemische geschriften der Hervormingsgezinden.* 126

t. II. CRAMER, *Het offer des Heeren.* 617

BLIEMETZRIEDER, *Das Generalkonzil im grossen Abendlandische Schisma.* 294

BOISSIER, Cf. MÉLANGES BOISSIER.

BOLO, *Béatitudes évangéliques. 1re — 4me séries.* 641

BONACCORSI, *I tre primi Vangeli et la critica letteraria.* 584

BONNARDOT, Cf. BATTEREL.

BOURGET (P.) et M. SALOMON, *Bonald.* 612

BRASSINNE, *Annexes au catalogue des mss. de la Bibliothèque de l'Université de Liége.* 580

BRÉMOND, *Le B. Thomas More.* 312

» *Newman. Le développement du dogme chrétien.* ... 598

BROGLIE (Abbé de), *Les fondements intellectuels de la foi chrétienne.* 595

» *Preuves psychologiques de l'existence de Dieu.* 608

BUISSINK, *Het Huwelijk in de Katholieke Kerk.* 318

CABROL, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*

fasc. IV. 120

fasc. V. 592

CALMES. *Épîtres catholiques. Apocalypse.* 587

» *L'Apocalypse devant la tradition et devant la critique.* 587

CHARGEBŒUF, *La Bible méditée d'après les Saints Pères.* 321

CHOLLET, *La Psychologie du Christ.* 149

CLAYES-BOUÜAERT, *De canonica cleri saecularis obedientia.* ... 281

CONDAMIN, *Le livre d'Isaie.* ... 582

COPPENS, *Le Palais de Caïphe et le nouveau jardin de S. Pierre.* 318

CORNUDET, *Correspondance de Montalembert et de Léon Cornudet.* 637

COUDERC, *Victime des Camisards.* 325

COURDAVAULT, *Petit traité du Cursus.* 492

COUZARD, *La Bse Jeanne de Lestonnac.* 308

CRAMER, Cf. *BIBLIOTHECA REFORMATORIA*

CRAMPON, *La sainte Bible, t. III-VII.* 119

» *La sainte Bible (édition classique).* 119

DELEHAYE, *Les légendes hagiographiques.* 476

DELSOR (N.) Cf. SPIRAGO.

DEMIDUID (Mgr), *Vie du Vén. Justin de Jacobis.* 725

Digitized by Google

DENIFLE, *Luther und Luthertum. I Bd. 2 Abth.* 628
DESBOIS, *Réponses à des objections contre la religion.* 640
DESLANDRES, *L'ordre des Trinitaires.* 626
DÖNEKE, *Naturwissenschaft und Gotteslaube.* 611
DRESSAIRE ET JACQUEMIER, *Le Palais de Caïphe et l'ancienne basilique de St-Pierre au Mont Sion.* 319
DUCHESNE, *Les premiers temps de l'état pontifical.* 625
DUERWÄCHTER, *Cristoph Gewold.* 630
DUFOURCQ, *Saint Irénée, coll. « Les Saints ».* 309
» *Saint Irénée, coll. « La pensée chrét.»* 467
DUPANLOUP (Mgr), *Mgr Borderies.* 325
ERMONI, *S. Jean Dasmascène.* ... 467
FÄH, *Geschichte der bildenden Kunst.* 132
FAUVEL, *Nos religieuses dans les Missions.* 320
FEIGE, *Ange et Apôtre.* 323
FESTGABE *Heinrich Finke.* ... 300
FONTAINE, *Les infiltrations protestantes et l'exégèse du N. T.* 584
FOUARD, *S. Jean et la fin de l'âge apostolique.* 622
FREISEN, *Manuale Lincopense, Brev. Scarense, Manuale Aboense.* 287
FRÉMOND, *La divinité du Christ.* 635
GAÏSSER, *Les « Heirmoi » de Pâques dans l'Office Grec.* ... 592
GASQUET, *A short history of the catholic Church in England.* ... 313
GAY, *L'Italie méridionale et l'empire byzantin.* 301
GRANDERATH, *Geschichte des Vaticanischen Konzils.* 127
GRANNAN, *Questions d'Écriture Sainte.* 146
GRESMANN, *Eusebius Werke, III. Bd., II. H.* 588
GRUJET, *Histoire de la Constitution civile du clergé en Anjou, publ. par F. Uzureau.* 631
GRUPP, G. *Kulturgeschichte der römischen Kaiserzeit. Bd. II.* 313
GRY, *Le Millénarisme dans ses origines et son développement.* 477
GUILLAUME, *Les humanités et les règles de l'Église.* 316
HENKEL, *Der zweite Brief des Apostelfürsten Petrus auf seine Echtheit geprüft.* 581
HERGENRÖTHER, *Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte.* Cf. KIRSCH.
HERKENNE, *Die Briefe zu Beginn des zweiten Makkabäerbuches.* 132
HILGERS, *Der Index der verbotenen Bücher.* 130
HITIER, *La doctrine de l'absolutisme.* 605
HOBERG, *Moses und der Pentateuch.* 581
HOEPFL, *Das Buch der Bücher.* 277
HONTHEIM, *Das Buch Job.* ... 133
HOUTIN, *Un dernier gallican. Henri Bernier.* 305
L'IMMACULÉE *Conception et l'inauguration de la proclamation de ce dogme.* 321
INGOLD, *La Mère de Rosen.* ... 479
» ET BONNARDOT, Cf. BATTEREL.
JACQUEMIER, Cf. DRESSAIRE.
JACQUIER, *Histoire des livres du N. T., t. II.* 584
JANSSENS, *Summa Theologica, t. VI.* 278
JANVIER, *La liberté.* 599
KERVAL, *S. Antonii de Padua vitae duae.* 124
KIRSCH, *Joseph Cardinal Hergenröther's Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte.* 293
KIRSCH-LUKSCH, *Geschichte der Katolischen Kirche.* 294
KLOSTERMANN, *Eusebius Werke. III. Bd., I. H.* 588
KROGH-TONNING, *Der letzte Scholastiker.* 290
LABIS, *L'Église catholique et son mortel ennemi.* 330
LABOURT, (J). *Le christianisme dans l'empire perse.* 138
LA BROISE (de), *La Ste Vierge.* 307
LALLEMAND, *Histoire de la Charité.* 143

Digitized by Google

LAMINNE, *Les quatre éléments : le feu, l'air, l'eau, la terre.* ... 292
LAUBARÈDE, *Nos égaux et nos inférieurs.* 323
LAUNAY (A.), *Histoire des Missions de la Chine.* 478
LECLERQ, *Les Martyrs : t. I et II,* 136
» » » *t. III,* 614
» *L'Afrique chrétienne.* 138
LE HARDY, *Histoire de Nazareth et de ses sanctuaires.* 635
LÉPIN, *Jésus, Messie et Fils de Dieu.* 580
LESÊTRE, *L'Immaculée Conception et l'Église de Paris.* 316
» *Histoire sainte.* 147
LESORT, *Les Chartes du Clermontois conservées au Musée Condé.* 615
LIEKENS, *Liber manualis Rectoris confraternitatis Rosarii.* ... 643
LIKOWSKI E. *Die ruthenisch-römische Kirchvereinigung genannt « Union zu Brest ».* 296
LINTELO, *Lettres à un prêtre à propos d'une polémique sur la communion fréquente.* 642
LONGHAYE, *Dix-neuvième siècle. Esquisses littéraires et morales.* 638
MALTZEW (von), *Oktoichos oder Parakletike der Ortodox-Katholischen Kirche des Morgenlandes.* 472
MANNENS, *Theologiae dogmaticae institutiones. t. I-III.* 122
MANY, *Praelectiones de sacra ordinatione.* 603
MARI, *Il codice di Hammurabi et la Bibbia.* 462
MARKOVIČ, *Una recensione senza precedenti ed un po' più di luce.* 632
MARTIN, E. *S. Léon IX.* 311
MAUDUIT, *Les Pourquoi de Lourdes.* 325
MAZEAU, *Hélène de Jaurias.* ... 636
MEILLOC, *Les serments pendant la Révolution, publiés par Uzureau.* 137
MEINERTZ, *Der Jakobusbrief und sein Verfasser.* 581
MEISTERMANN, *La patrie de S. Jean-Baptiste.* 480
MÉLANGES BOISSIER. 121
MÉMOIRES domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire. Cf. BATTEREL.
MEYENBERG, *Homelitische und katechetische Studien.* 286
MONOD, B. *L'élection épiscop. de Beauvais de 1100 à 1104.* ... 284
MONSABRÉ, *Enseignement, éducation, famille.* 322
MONTALEMBERT, Cf. *CORNUDET.*
MOUSSARD, *Conférences aux jeunes filles.* 323
NIMAL, *L'église de Villers.* ... 315
NOUVELLE, *L'authenticité du quatrième Évangile.* 634
PARGOIRE, *L'Église byzantine de 527 à 847.* 624
PASCAL (G.de), *Le Christianisme,* 145
PASTOR, *Geschichte der Päpste, Bd. II.* 129
» *Ungedrückte Akten zur Geschichte der Päpste.* 516
PETERS, *Liber Jesu, filii Sirach, sive Ecclesiasticus.* 462
PIERRE, *Les seize carmélites de Compiègne.* 308
POHL, Cf. THOMAS HEMERKEN A KEMPIS.
PROU, *Manuel de Paléographie.* 141
PYPER, Cf. *BIBLIOTHECA REFORMATORIA NEERLANDICA.*
QUIGNON, *L'assistance dans l'ancienne France.* 633
REINSTADLER, *Elementa philosophiae scholasticae.* 291
RÖHRICHT, *Regesta regni Hierosolymitani ; Additamentum.* ... 239
ROSE, *Évangile selon S. Matthieu, S. Marc et S. Luc.* ... 463
» *Les Actes des Apôtres.* 587
ROTTMANNER, *Predigten und Ansprachen.* 603
ROURE, *Hippolyte Taine.* 148
SARGENTON-GALICHON, *Sinaï, Ma' ân Petra* 319
SAUDREAU, *La voie qui mène à Dieu.* 642
SCHLINCKER, *La vie et l'être vivant.* 611
SCHMIDT, *Koptisch-Gnostische Schriften. Bd. I.* 588

Digitized by Google

SCHNITZER, *Quellen und Forschungen zur Geschichte Savonarolas. t. II-III.* 303
SCHÖNFELDER, *Liturgische Bibliothek. Bd. I. Ritualbücher.* 287
SCIENCE ET RELIGION (collection) *vol. 312-333.* 633
SEPET, *Au temps de la Pucelle.* 306
SERTILLANGES, *Le livre d'or de la révélation chrétienne. vol. I, l'Ancien Testament.* 274
SIMON, *Discours de circonstance.* 322
» *De la direction des enfants.* 323
SORTAIS, *Précis de philosophie scientifique et de philosophie morale.* 607
» *Excursions artistiques et littéraires.* 639
» *La Crise du libéralisme et la liberté d'enseignement.* ... 639
SPIRAGO, *Catéchisme catholique populaire, trad. par N. Delsor.* 382
STAEHLIN, *Clemens Alexandrinus. Bd. I.* 588
SUAU, *S. François de Borgia.* ... 636
TER HAAR. *Ven. Innocentii PP. XI. de probabilismo Decreti historia et vindiciae.* 597
THEOLOGISCHER JAHRESBERICHT, 22e Bd. IV. Abth. ... 127
23e Bd. IV. Abth. ... 285
THOMAE HEMERKEN A KEMPIS *opera omnia, t. II. III. Ed. Pohl.* 317
THOUVEREZ, *Les grands philosophes. Herbert Spencer.* 613
THURSTON, *Lent and Holy Week.* 150
» *Tractatus de Concept. S. Mariae Eadmeri Monachi Cantuar.* 281
TIMOTHEUS A PODIO-LUPERIO, *Theologia moralis universa.* ... 470
TIXERONT, *Histoire des dogmes. La théologie anténicéenne.* ... 622
TURMEL, *Tertullien.* 467
VACANDARD, *Études de critique et d'histoire religieuse.* 618
VACANT-MANGENOT, *Dictionnaire de théologie catholique, fasc. XV-XVII* 593
VAN CROMBRUGGHE, *De Soteriologiae Christianae primis fontibus.* 620
VAN DEN GHEYN, *Catalogue des mss. de la Bibliothèque royale de Belgique, t. IV.* 580
VERMEERSCH, *Quæstiones morales de justitia.* 123
VEUILLOT L. et Fr. *Ste Germaine Cousin.* 313
VIANNEY, *Le Bienheureux Curé d'Ars.* 308
UDE, *Doctrina Capreoli de influxu Dei in actus voluntatis humanae.* 596
UZUREAU, *Andegaviana, 2e série.* 142
» » *, 3e série* 631
» *Pouillé du diocèse d'Angers.* 144
» Cf. MEILLOC et GRUJET
UBALD (P), *Jean Halbout de la Becquetière.* 314

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

✓B

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

825-4001

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Los Angeles
This book is DUE on the last date stamped below.

LD-URL DEC 3 - 1969
REC'D LD-URL
NON-RENEWABLE
LD-URL DEC -8 1969
DEC 12 1969
OCT 27 1993
DUE 2 WKS FROM DATE RECEIVED
LD-URL MAR 10 1970
REC'D LD-URL
Mar 12
MAR 15 1970
JUL 11 1980
RECEIVED 2 WK MAY 21 1996
APR 7 1988
MAY 14 1996
RECEIVED
REC'D LD-URL
SEP 6 1988
JUN 27 1988
NOV 09 1993

L9-20m-7,'61(C1437s4)444

Digitized by Google